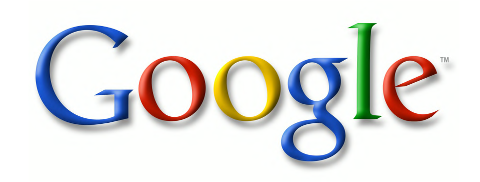


DAF

DAF

DAF

HISTOIRE DE FRANCE.

TOME SEPTIEME.

A PARIS,

Chez
LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
DE HANSY, Pont au Change, à S. Nicolas.
JEAN TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
BOUDET, rue S. Jacques, à la Bible d'or.
BAUCHE, Quai des Augustins, à Sainte Geneviéve.
DURAND, rue du Foin, au Griffon.
CL. J. B. HERISSANT fils, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.
D'HOURY fils, rue de la vieille Bouclerie, au Soleil d'or.
DESPREZ, rue S. Jacques, à S. Prosper.
LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

HISTOIRE
DE FRANCE,
DEPUIS
L'ÉTABLISSEMENT
DE
LA MONARCHIE FRANÇOISE
DANS LES GAULES,

Par le Pere G. DANIEL, *de la Compagnie de* JESUS;

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée de notes, de dissertations critiques & historiques, de l'histoire du regne de Louis XIII, & d'un journal de celui de Louis XIV,
ET
Ornée de plans, de cartes géographiques, & de vignettes représentant des médailles & des monnoyes de chaque regne.

TOME SEPTIEME,

Qui comprend les regnes depuis 1422 jusqu'à 1483.



A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. D. CC. LV.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.



SOMMAIRE
DU
REGNE
DE
CHARLES VII.
Surnommé le Victorieux.

AGE de Charles VII. lorsqu'il parvint à la couronne. Quelles étoient ses qualités. Mort de Henri V. roi d'Angleterre, soi-disant roi de France. La guerre devint plus furieuse que jamais. Bataille de Crévant. Il naît un fils au roi. Bataille de Verneuil. Triste état du parti du roi. Evenement qui lui donne le temps de respirer. Le roi tâche de regagner le duc de Bretagne. Difficultés qui survinrent dans cette négociation. Conditions d'accommodement exigées par le duc, & acceptées par le roi. Le comte de Richemont est fait connétable de France. Il devient maître de la cour. Hardiesse avec laquelle il parle au roi. Siége de Montargis par les Anglois. Caractere du comte de Dunois qui est chargé de la secourir. Il bat les Anglois & leur fait lever le siége. Le roi récompense la fidélité de ceux de Montargis. Révolte des princes de Bourbon & de la Marche. Siége d'Orleans par le duc de Betfort. Efforts du roi pour conserver cette place. Histoire

de Jeanne d'Arc dite la Pucelle d'Orleans. Preuves de ce fait. Son habileté dans la guerre. Elle conduit un convoi à Orleans. La Pucelle fait lever le siége. Combat de Patay. Le roi commence de paroître à la tête de ses troupes. Il se prépare par le conseil de la Pucelle à s'aller faire sacrer à Reims. Il arrive à Reims, où il est sacré. Il offre la bataille au duc de Betfort, qui la refuse. Plusieurs places se soumettent au roi. Il s'approche de Paris, & tente inutilement de s'en rendre maître. Négociation avec le duc de Bourgogne sans effet. Conspiration sans fruit pour livrer Paris au roi. Complot du duc de Savoye & du prince d'Orange contre ce monarque. Les troupes du dernier sont taillées en pieces. Siége de Compiegne par les Anglois. La Pucelle d'Orleans est prise dans une sortie. Réjouissances qu'en firent les Anglois, qui sont ensuite obligés de lever le siége. Combat de la Croisette près de Châlons, où l'armée du roi est victorieuse. Le roi d'Angleterre vient en France. Il fait faire le procès à la Pucelle d'Orleans. Sa fermeté devant ses juges. Elle est condamnée au feu. Long-temps après sa mort on fait la revision de son procès. Sa mémoire est rétablie, & les procédures faites contre elle annullées. Statue érigée à Rouen à son honneur. Le roi d'Angleterre vient à Paris, où il est sacré & couronné roi de France. Il retourne à Rouen. Danger qu'il y courut. La ville de Chartres est livrée au roi. Autres pertes des Anglois. Dessein du Connétable contre le seigneur de la Tremoille, ministre du roi. Il le fait enlever dans le château de Chinon. Le roi avoue cette violence du connétable, & donne la conduite des affaires au comte du Maine. Dispositions à la paix entre les ducs de Bourgogne & de Bourbon. Motifs qui y porterent le premier. Ils conviennent d'une entrevûe. Conférences tenues à Arras entre les parties qui étoient en guerre. Propositions du roi aux Anglois; & des Anglois au roi. Ceux-ci rejettent les offres qu'on leur fait; & la négociation est rompue à cet égard. Les médiateurs réconcilient le duc de Bourgogne avec le roi de France. Conditions de cet accord, plus utiles que glorieuses pour l'état. La paix est publiée. Mort de la reine mere. Le duc de Bourgogne rompt avec les Anglois. Surprise de Paris par les troupes du roi. Les Anglois se jettent dans la Bastille; d'où ils

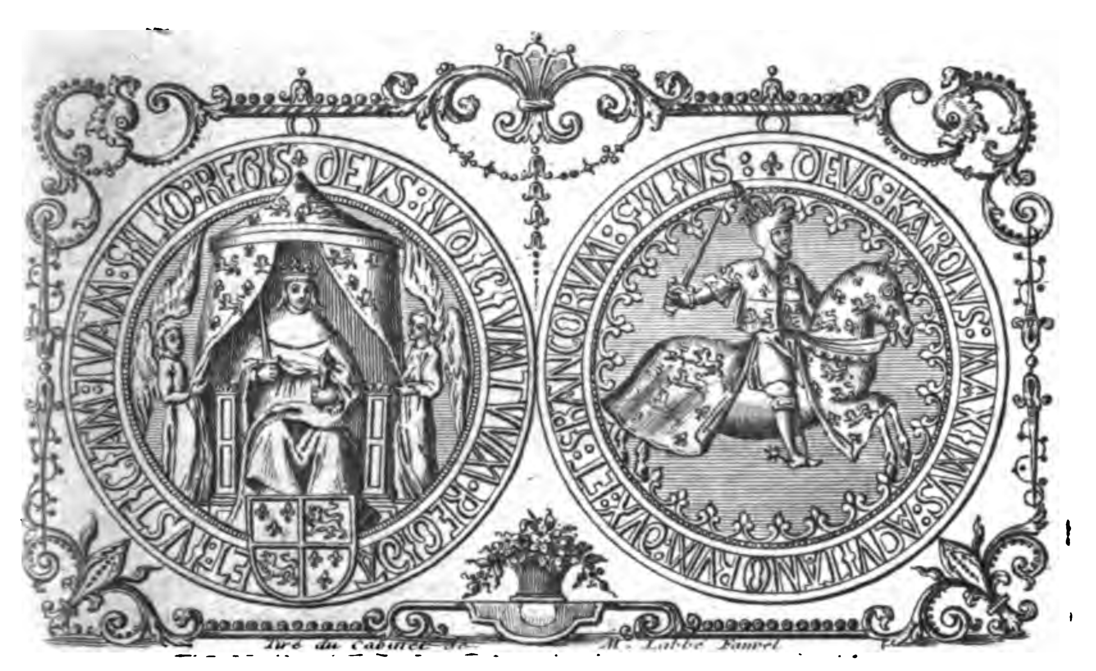
sortent ensuite par composition. Amnistie accordée aux Parisiens. Mariage du Dauphin avec la fille du roi d'Ecosse. Guerre entre les Anglois & le duc de Bourgogne. Siége de Calais par le duc. Il est obligé de le lever. Surprise de Pontoise par les Anglois. Siége de Montereau par le roi en personne. Assaut donné en sa présence ; suivi de la prise de la place. Arrivée du roi à Paris. Réception qui lui fut faite. Il fait de nouveaux reglemens. Désordres où se trouve le royaume. Concile assemblé à Bâle. Le concile envoie une ambassade au roi, pour le prier d'en recevoir les reglemens. Assemblée tenue à Bourges sur ce sujet. Le roi les reçoit avec certaines modifications. Pragmatique sanction. Conférences pour la paix entre la France & l'Angleterre. Les conférences se rompent. Reglemens faits pour la discipline militaire. Cabales formées contre le connétable. Le Dauphin s'en fait le chef. Fin de cette guerre civile. Déposition du pape Eugene dans le concile de Bâle. Conclave tenu pour une nouvelle élection. Le choix tombe sur Amedée duc de Savoye. Il prend la tiare avec le nom de Felix V. Le duc d'Orleans prisonnier en Angleterre en est délivré par la générosité du duc de Bourgogne. Il signe le traité d'Arras. Il reçoit ordre de ne pas venir à la cour. Reglemens faits pour la discipline des troupes. Résolution du roi de commander lui-même ses armées, ce qui fut le salut de son royaume. Il assiége & prend Creil. Il fait ensuite le siége de Pontoise : donne un assaut général où il commande lui-même une attaque : force les Anglois & monte l'épée à la main sur la muraille. Nouveau sujet d'inquiétude que les princes lui donnent. Memoire qui lui est présenté de leur part. Motif secret qui les faisoit agir. Réponse du roi à leurs griefs. Autres moyens employés pour étouffer leur révolte naissante. Le duc d'Orleans est rappellé à la cour. Le roi va en Languedoc, & pourquoi. Conquêtes qu'il y fait. Mort d'Etienne de Vignoles, & son caractere. Etat des affaires en Normandie. Siége de Dieppe par les Anglois ; qui sont obligés de le lever. La comtesse de Comminges cede son comté au roi, & meurt. Le comte d'Armagnac en enleve plusieurs places, & est fait prisonnier par le Dauphin. Treve conclue pour un an avec l'Angleterre, & ensuite prolongée. Le roi donne de l'occupation à ses troupes hors du

royaume. Il les envoie ſous la conduite du Dauphin, contre les Suiſſes qui ſont battus. Ils traitent à Bâle avec le Dauphin. Conférence pour la paix, qui eſt enſuite conclue. Siége de Metz par le ſénéchal de Poitou. Cette ville envoie des députés au roi; qui font un traité avec lui. Ligue de ce prince avec ceux de la maiſon de Saxe. Etabliſſement des compagnies d'ordonnance. Bons effets de cette réforme. Diſcipline des ſoldats. Mort de la Dauphine. Hommage du nouveau duc de Bretagne. Marque qu'il donna au roi de ſon attachement. Affaires de Genes depuis qu'elle ſe fut donnée à la France. Différend au ſujet du duché de Milan, perdu pour le duc d'Orleans. Etat des affaires avec les Anglois. Suite du ſchiſme. On propoſe la voie d'un concile général. Projet d'accommodement dreſſé par le roi. Mort du pape Eugene remplacé par Nicolas V. Aſſemblée tenue à Lyon ſur cette affaire. On propoſe la ceſſion à Felix, qui y conſent. Felix ſe dépoſe à Lauſanne; & ſon compétiteur eſt reconnu unanimement. Les Anglois rompent la treve avec la France. Le roi en demande raiſon. Conférence ſans fruit à ce ſujet. Impuiſſance où étoit l'Angleterre de ſoûtenir la guerre, à cauſe des troubles de ce royaume. Origine des francs Archers. La guerre recommence, & c'eſt le duc de Bretagne qui la déclare. Le roi la déclare auſſi à ſon tour. Heureux ſuccès de ſes armes. Il ſe diſpoſe à pénétrer en Normandie. Conquêtes qu'il y fit. Rouen rendu au roi. Traité important conclu avec le duc de Savoye, ſigné par le Dauphin. Ce prince reſte en Dauphiné, & pourquoi. Sa haine contre tous ceux que le roi aimoit; en particulier contre Breſé premier miniſtre. Mort d'Agnès Sorel maîtreſſe du roi. Qualités de cette demoiſelle. Bataille de Fourmigni gagnée par les François. Conquête entiere de la Normandie. Il ſoumet auſſi pluſieurs places en Guienne. Heureux ſuccès de la campagne ſuivante. Siége de Montguion & de Blaie; ſuivi de la priſe de Bourg, de Libourne, Rion, Caſtillon, Acqs, Fronzac & Bourdeaux. Capitulation des Bourdelois. La priſe de Bayonne acheve la réduction de toute la Guienne. Tentative inutile du pape pour ménager la paix entre les deux rois. Guerre déclarée au duc de Savoye. Les Anglois ſe cantonnent dans le Medoc. Bourdeaux ſe révolte & leur ouvre ſes portes. Autres

places qui se soumettent à eux. L'armée Françoise marche dans cette province. Sanglant combat entre elle & les Anglois, dont le général est tué. Déroute entiere de leurs troupes. Prises de diverses places dont ce combat est suivi. Reddition de Bourdeaux & de toute la Guienne pour la seconde fois. Traité conclu avec les Suisses. Etat des affaires avec l'Angleterre. Inceste scandaleux du comte d'Armagnac. Occasion que le roi eut de prendre les armes contre lui. Intrigues du Dauphin avec le duc de Milan & les Florentins contre les Vénitiens. Il déclare la guerre au duc de Savoye son beau-pere, & est contraint de faire la paix. Le roi veut le contraindre de revenir à la cour. Il va pour cet effet en Dauphiné. Et le Dauphin se retire en Brabant. Comment il y fut reçu du duc de Bourgogne. Précautions que le roi & le duc prirent chacun de leur côté. Le duc essaye de réconcilier le Dauphin avec le roi son pere. Disposition du Roi à cet égard. Le Dauphin s'obstine à demeurer aux Pays-Bas. Conspiration du duc d'Alençon. Il traite avec les Anglois, pour les rappeller en Normandie. Mesures prises pour l'exécution. Comment elles furent découvertes. Le duc est arrêté. Formalités observées dans le jugement de son procès. Questions faites là-dessus au Parlement. On commence à l'instruire à Vendôme. Le duc de Bourgogne envoie demander sa grace, & en est refusé. L'arrêt est dressé & lû en présence du roi. Ce prince tient son lit de justice pour le faire prononcer, & fait grace au criminel de la vie. Ligue entre la France & le Danemarck. Etat des affaires d'Angleterre. Les François y font une descente à Sandwich. Combat sanglant dans cette ville, où les Anglois sont obligés de céder. Inquiétudes du duc de Bourgogne. Mort d'Artus III. duc de Bretagne. Difficultés sur l'hommage de son successeur. Les Genois se donnent au roi pour la troisieme fois. Vûes de Jean d'Anjou que l'on y mit pour gouverneur. Pie II. nouveau pape, mal intentionné pour la France. Il veut faire abolir la pragmatique sanction. Nouvelle révolte de Genes. Etat des affaires du royaume. Remontrances du duc de Bourgogne au roi sur les préparatifs qu'on sembloit faire contre lui. Réponse qui lui fut faite. Nouveau mémoire présenté par les ambassadeurs du duc. Disposition à une rupture, si la mort du

roi ne l'eût prévenue. Avis donné à ce prince, qui le jette dans une espece de désespoir. Il meurt au bout de sept ou huit jours. Divers sentimens sur son caractere. Son discernement pour choisir les personnes dont il se servoit. Son application aux affaires de son royaume. Son apologie contre quelques Historiens. Son portrait. Réunions à la couronne.





HISTOIRE
DE
FRANCE.

CHARLES VII.
SURNOMMÉ LE VICTORIEUX.

1422.

Age de Charles VII. lorsqu'il parvint à la Couronne.

HARLES roi de France, VII. du nom, né le vingt-deuxieme de Février de l'année 1403.* monta sur le Thrône sur la fin de la vingtieme de son âge. Le rang de sa naissance l'en devoit beaucoup éloigner : car il n'étoit que le cinquieme des fils de Charles VI. qui porterent tous quatre avant lui la qualité de Dauphin, deux desquels, savoir

* Plusieurs de nos modernes mettent la naissance de ce prince en 1402. ne faisant pas réflexion qu'alors en France l'année ne commençoit qu'après Pâques, & que le mois de Février 1402. étoit celui de 1403. selon la maniere de compter d'aujourd'hui.

1422. Louis & Jean furent mariés, & pouvoient avoir lignée. La Providence le destinoit pour être le restaurateur du royaume de France, qui n'avoit jamais été plus proche de son entiere ruine, & qui remonta sous son regne à un plus haut degré de puissance, que celui même où l'on l'avoit vû monter par la valeur & par la sagesse de Philippe Auguste. Ce jeune prince avoit été marié dès l'an 1413. avec Marie fille de Louis II. d'Anjou roi de Sicile & de Iolande d'Arragon, dont il n'avoit point encore eu d'enfans.

Quelles étoient ses qualités.

Ancien MS. anonyme rapporté par M. Godefroy dans son Histoire de Charles VII.

Charles rassembloit dès-lors dans sa personne beaucoup de belles qualités, & il en fit paroître dans la suite encore de plus grandes. Il étoit d'une humeur douce & agréable, humain & gracieux dans ses manieres; & c'est ce qui lui attacha beaucoup de partisans durant sa mauvaise fortune. Il avoit du feu, de l'inclination pour la guerre, de la docilité pour les avis de ses plus sages conseillers, & il avoit déja montré beaucoup de résolution & de constance, pour tenir ferme contre la puissante faction, qui sembloit devoir l'accabler.

Il est proclamé Roi, & ensuite couronné à Poitiers.

Monstrelet, vol. 2. fol. 1.

Le titre de roi qu'il prit aussi-tôt après la mort de son pere, donna un grand relief à son parti. Ce fut un puissant motif pour y affermir ses anciens serviteurs, & pour lui en acquérir de nouveaux. Il apprit cette mort auprès du Puy en Vellay, où il étoit en un petit château nommé Espally. Il en fit paroître un extrême déplaisir. Il prit le deuil ce jour-là, & le lendemain s'étant vêtu d'écarlate, tous les seigneurs & gentilshommes ayant pris les habits dont ils se servoient dans les tournois, ornés des écussons de leurs armes, il alla à la Chapelle, où l'on ne fit point d'autre cérémonie pour le saluer roi, sinon d'élever une banniere aux armes de France, & de crier en l'élevant, *Vive le Roi*. Peu de temps après il se fit couronner à Poitiers sans grand appareil, en attendant qu'il le pût faire à Reims, ce qui n'arriva que plusieurs années après.

Ce que fit durant ce temps-là le Duc de Betfort nommé Régent de France par le feu Roi d'Angleterre.

Registres du parlement de l'an 1422.

Tandis que cela se passoit au-delà de la Loire, le duc de Betfort, nommé Régent en France par le feu roi d'Angleterre, observoit toutes les formalités, pour faire reconnoître roi de France son neveu Henri VI. qui étoit encore au berceau. On commença le neuvieme de Novembre à sceller en

en la Chancellerie de Paris au nom de ce petit prince. On fcelloit du fceau du Châtelet, jufqu'à ce que le grand fceau fût fait, & on mettoit au titre de tous les actes publics ces paroles : *Henri par la grace de Dieu, roi de France & d'Angleterre*. Et au bas : *Donné fous notre fcel du Châtelet de Paris en l'abfence du nôtre & de notre regne le premier*. Le feizieme jour du même mois, on commença à plaider au Parlement, & le vingt-troifieme on fcella du grand fceau, où étoit gravé un roi affis en une chaife, tenant deux fceptres, un à chaque main; à droite étoit l'écu de France, & à gauche l'écu d'Angleterre, écartelé des fleurs-de-lis & des léopards. Au contre-fcel il y avoit un ange tenant d'une main l'écu de France, & de l'autre l'écu d'Angleterre, accompagnés chacun d'un fceptre. L'écu d'Angleterre étoit furmonté d'une pomme ou globe au bout d'une verge, & au deffus du globe étoit une croix.

1422.

Hiftoire de Jean Chartier, hiftoriographe de Charles VII.

Depuis ce temps-là les rois d'Angleterre n'ont jamais ceffé de porter les armes de France & d'Angleterre écartelées, & de fe dire rois de France & d'Angleterre. Car quoique Edouard III. eût ufurpé ce titre l'an 1360. néanmoins après le traité de Bretigni, il le quitta, & fut neuf ans fans le porter. Il le reprit de nouveau, lorfque Charles V. lui déclara la guerre. Ses fucceffeurs l'imiterent. Ils ne nommoient nos rois que par leur nom, auquel ils ajoûtoient feulement le furnom *de France*, fans la qualité de Roi. *Charles de France, Charles notre adverfaire de France*. C'eft ainfi qu'ils écrivoient & qu'ils parloient : mais quand une fois Henri VI. eut été mis en poffeffion du titre de roi de France dans la capitale même du royaume, ils l'ont regardé comme inaliénable, & ne l'ont jamais quitté.

Depuis quand les Rois d'Angleterre prennent les armes & le titre de rois de France.

Il ne manquoit au parti qui le donnoit à Henri, que la juftice ; il avoit en main la force & la puiffance de l'état. Tout fe faifoit par les ordres du duc de Betfort. Le duc de Bourgogne, toujours animé du defir de venger la mort de fon pere, n'agiffoit que par fes mouvemens. La reine Ifabeau de Baviere, foit par haine pour fon propre fils, foit par l'impuiffance où elle s'étoit mife d'agir autrement, fecondoit en tout les Anglois & le duc de Bourgogne. On appelloit dès-lors à Paris par raillerie, Charles *le petit roi*

Forces du parti du roi Henri, depuis qu'il eut été déclaré tel dans le royaume.

de Bourges : non pas qu'il n'y eût que cette ville qui tînt
1422. pour lui, mais parce qu'elle étoit la capitale du Berri,
Annales de France. qui faisoit une partie de son domaine, lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin : car quand il prit le nom de roi, non-seulement le Berri, mais encore le Bourbonnois, le Lyonnois, le pays de Forez, l'Auvergne, le Languedoc, le Poitou, & une grande partie de la Xaintonge, étoient de son parti, aussi-bien que le Comté de Comminges, & le comté d'Armagnac au voisinage des Pyrenées.

Le duc de Betfort avoit si bien pris ses mesures, que l'avénement du nouveau roi Charles à la couronne, qui devoit naturellement produire quelque changement dans l'état, n'y en causa presque aucun, au moins au-deçà de la Loire, quoiqu'il en eût fait beaucoup dans les esprits. Mais la
Monstrelet, fol. 2. crainte de ce qui pouvoit arriver dans la suite, obligea les Parisiens & le duc de Betfort d'envoyer en Angleterre, pour faire venir incessamment de nouvelles troupes. Louis de Luxembourg évêque de Terouenne, Lourdin de Saligni, & quelques autres furent chargés de cette commission. Ils allerent par Lille, où ils s'aboucherent avec le duc de Bourgogne; ils s'embarquerent à Calais, & revinrent d'Angleterre peu de temps après, avec assurance d'être bien secondés.

La guerre y devient plus furieuse que jamais. La guerre devint par-tout plus furieuse que jamais. On découvrit une intelligence du roi dans Paris, dont les auteurs furent arrêtés & punis. Michel Lallier, qui avoit été du nombre de ceux qu'on avoit envoyés en Angleterre, étoit de cette intelligence. Il s'échappa avec quelques autres, & leurs biens furent confisqués. La Ferté-Milon se donna au roi. Meulan fut aussi surpris par ses partisans, tandis que Jean de Luxembourg s'empara de quelques châteaux en Picardie, qui tenoient encore pour ce prince.

Le duc de Betfort regarda la perte de Meulan comme im-
1423. portante; d'autant que cette ville empêchoit le commerce
Siége de Meulan par le duc de Betfort. de Paris avec la Normandie par la riviere de Seine, & il ne tarda pas à l'assiéger. Il s'y rendit au commencement de Janvier. Elle se défendit jusqu'au mois de Mars, & donna le temps au comte d'Aumale, au comte Boukam, au vicomte de Narbonne, & à Tannegui du Chastel de venir à son secours

avec six mille hommes : mais la mésintelligence s'étant mise entre ces Capitaines, ils abandonnerent leur dessein. Ceux qui avoient jusqu'alors si généreusement défendu la place, en furent irrités de telle sorte, qu'ils jetterent dans le fossé la banniere du roi, déchirerent à la vûe des ennemis leurs enseignes sur les remparts, & ensuite se rendirent par capitulation. Par un des articles, les forteresses de Marcoussi & de Montlheri furent rendues aux Anglois. Le Seigneur de Graville, qui avoit lui-même surpris Meulan, abandonna le parti du roi, & prit avec quelques autres gentilshommes celui des Anglois. 1423.

Déroute des Anglois dans le Maine.

Le duc de Bourgogne défit auprès de Saint-Riquier un camp volant de François royalistes; & d'autre part quelques troupes du roi qui étoient encore maîtres du comté de Guise, faisoient des courses continuelles dans la Picardie, & tenoient toujours les ennemis alerte. Jean d'Harcourt comte d'Aumale, qui commandoit pour le roi dans l'Anjou & dans le Maine, tailla en pieces dans cette derniere province deux mille cinq cents Anglois, dont il n'en échappa pas plus de six vingts, seize ou dix-sept cents ayant été tués, & le reste fait prisonnier avec le capitaine Anglois qui les commandoit, nommé le Sire de la Poule, ou Pole, frere du comte de Suffolc. Les seigneurs de Lore, de Tromargon & de Coulonces se distinguerent fort dans cette action, que le comte d'Aumale conduisit avec beaucoup de prudence, & où très-peu de François furent tués.

Non-seulement les divers partis divisoient les provinces, mais quelquefois les villes mêmes. Les habitans de Tournai furent sur le point de s'égorger les uns les autres, les uns se disant Royalistes, & les autres Bourguignons. Les Royalistes l'emporterent, & introduisirent dans la place le seigneur de Moui, qui en prit possession au nom du roi. Monstrelet, fol. 4.

Mesures du duc de Betfort pour s'affermir au-delà de la Loire.

Tous ces différens succès faisoient comprendre au duc de Betfort, que la conquête entiere de la France lui coûteroit beaucoup de temps; qu'à la longue l'inclination naturelle des François pour leur roi se réveilleroit. Il en avoit déja vû quelques indices, même en-deçà de la Loire, où ils paroissoient les plus attachés aux Anglois; il prévoyoit qu'ils auroient bientôt du dégoût de la domination An-

1423. gloise, & que s'il ne l'affermissoit parfaitement en ces quartiers-là, la révolution seroit toujours à craindre. C'est pourquoi avant que de former des projets pour de nouvelles conquêtes au-delà de la Loire, il ne pensa qu'à bien assurer celles qu'il avoit faites en-deçà.

Il étoit autant sûr de l'attachement du duc de Bourgogne, qu'il l'étoit de la haine de ce prince contre le roi. Le duc de Bretagne s'étoit aussi déclaré pour l'Angleterre. Tandis que ces deux ducs demeureroient fermes dans ses interêts, il n'avoit rien à appréhender. Ils étoient aux deux extrémités de la France : lui-même comme au centre, maître de tout l'entre-deux, hormis de quelques forteresses qu'il esperoit bientôt réduire, & assuré de Paris, où il avoit quantité de troupes; il regardoit comme son capital de bien entretenir cette union.

Artus comte de Richemont, frere du duc de Bretagne, s'étoit depuis peu sauvé des mains des Anglois, qui l'avoient pris prisonnier à la bataille d'Azincourt. Le feu roi d'Angleterre lui avoit donné grande liberté sur sa parole, & le comte la lui avoit fidelement gardée; car Combour & Montauban seigneurs Bretons lui ayant donné moyen de s'échapper, dans un voyage qu'il eut permission de faire en Normandie, il ne le voulut pas faire : mais quand ce roi fut mort, il se crut quitte de sa promesse, & ne se regarda plus comme prisonnier des Anglois. Comme il avoit beaucoup de crédit sur l'esprit du duc son frere, & que d'ailleurs il avoit été fort attaché à la maison de France, contre la faction Bourguignone, le duc de Betfort se défioit beaucoup de lui. Il résolut de le gagner, & de faire tous ses efforts pour l'attirer, par quelque avantage considérable, dans la ligue qu'il avoit faite avec les deux ducs.

Monstrelet, fol. 4. Regiftres du Parlement de l'an 1423.

Le duc de Bourgogne avoit deux sœurs à marier, savoir Marguerite veuve de Louis mort Dauphin de France, & Anne qui n'avoit pas encore été mariée. Betfort demanda au duc de Bourgogne Anne pour lui-même, & persuada au duc de Bretagne de demander Marguerite pour le comte de Richemont. Le duc de Bourgogne consentit aux deux mariages. Betfort proposa une entrevûe à Amiens pour conclurre l'affaire; & lui, le duc de Bourgogne, le

duc de Bretagne, & le comte de Richemont s'y rendirent. Les deux mariages y furent arrêtés, & l'alliance renouvellée entre le duc de Betfort, le duc de Bretagne, & le duc de Bourgogne, le dix-septieme d'Avril. Le duc de Betfort fit present de six mille écus au duc de Bretagne pour les frais de son voyage; & promit au duc de Bourgogne de proposer à son conseil la demande qu'il lui faisoit de Peronne, de Montdidier, de Roïe, de Saint-Amand, & de Tournai quand cette ville seroit prise, au lieu de vingt mille livres de rente que le roi Charles VI. lui avoit assignées sur le thrésor royal : la chose lui fut accordée cinq mois après, au mois de Septembre.

1423.

Memoire de M. du Puy, cotté 488.

Inventaire des Chartres, T. 4. Bourgogne 1. n. 12.

Betfort très-content du succès de sa négociation, revint à Paris, & donna ses ordres pour chasser les Royalistes de quelques places qu'ils tenoient dans les provinces voisines & aux environs de cette capitale. Le château d'Orsay entre Paris & Montlheri fut pris après six semaines de siége. Celui de Noyelle en Picardie, qui appartenoit à Jacques d'Harcourt commandant pour le roi en ce pays-là, le fut aussi; & ce seigneur ayant dégarni la ville de Rue, eut encore le chagrin de la voir surprendre par les Anglois. Les Royalistes furent pareillement chassés de Pont-sur-Seine, de Vertus, de Montagu en Champagne. Mais l'action la plus considérable de cette campagne se passa en Bourgogne, devant la petite ville de Crévant.

Il revient à Paris, & fait plusieurs conquêtes sur les Royalistes.

Monstrelet.

Registres du Parlement de l'an 1423.

Histoire du Heraut de Berri.

Le bâtard de la Baume, les sires de Chatelus, de Digoine, & Gui de Bar avoient surpris cette place, qui étoit dans le parti du roi, & en avoient enlevé la garnison. Jean Stuart connétable d'Écosse & le seigneur d'Estissac, que le roi avoit envoyés pour maintenir dans son parti une partie de la noblesse qui tenoit encore pour lui en Champagne, apprirent cette nouvelle comme ils étoient prêts de passer la Loire à Gien. Ces deux seigneurs quittant leur premier dessein, résolurent d'aller reprendre Crévant, sur ce qu'on leur dit que la Tour se défendoit encore : mais ils la trouverent rendue en arrivant. Ils ne laisserent pas d'en former le siége, & envoyerent demander de l'artillerie au roi. En attendant ils bloquerent la place qui commençoit à manquer de vivres. Le duc de Betfort & le duc

de Bourgogne, qui regardoient ce poste comme important, y firent aussi-tôt marcher des troupes sous la conduite des comtes de Salisberi & de Suffolc, & du Sire de Toulongeon maréchal de Bourgogne. Le roi en ayant eu avis, envoya un renfort au connétable d'Écosse de quatre cents Espagnols, sous la conduite du maréchal de Severac qu'il fit suivre avec d'autres troupes par le comte de Ventadour, & les sires de Fontaines, de Bellai, & de Gamaches. Les deux armées se choquerent, & après un assez rude combat, la victoire demeura aux Anglois. Il resta douze cents François ou Écossois sur la place; un seigneur bâtard du roi d'Écosse, Guillaume Hamilton & le sire de Fontaines furent de ce nombre. Le connétable d'Écosse fut fait prisonnier par Chatelus, les sires de Bellai & de Gamaches, & le comte de Ventadour furent aussi pris: ce dernier perdit un œil dans ce combat, & fut peu de temps après échangé avec Toulongeon, que les François surprirent entre Tournus & Mâcon.

1423.

Bataille qu'il gagne contre eux près de Crévant.

La perte de Couci, & de plusieurs forteresses du Mâconnois, furent les suites de la défaite de Crévant. Mont-Aguillon en Champagne, que les Anglois assiégeoient depuis six mois, & qui fut vaillamment défendu si long-temps par les seigneurs de la Bourbe & de Cotigni, fut pareillement contraint de se rendre.

Monstrelet, fol. 8.

Tant de mauvais succès tempérerent beaucoup la joie que le roi avoit eue de la naissance d'un fils qui lui étoit né à Bourges le * quatrieme de Juillet, un peu avant la bataille de Crévant, & qui fut nommé Louis. Dès qu'on sut la nouvelle de cette naissance, il se fit par-tout de grandes réjouissances dans les pays de l'obéissance du roi, malgré la misere des peuples. Le reste de l'année se passa à attaquer & à surprendre des places de part & d'autre. Saintrailles surprit la ville de Ham le troisieme d'Octobre sur les Anglois: & peu de jours après elle fut reprise d'assaut par Jean de Luxembourg. La même chose arriva à Compiegne, que la Hire avoit prise, & que le duc de Betfort fit aussi-tôt

Il naît un fils au roi.

* Il naquit le 8 Juillet, selon le pere Anselme & M. l'abbé le Grand. Le premier observe, que l'historien de la Pucelle d'Orleans & le heraut Berry placent sa naissance au 4, comme le pere Daniel.

assiéger par le seigneur de Saveuse, à qui elle fut rendue par capitulation. Beaumont sur Oise fut pareillement pris par les François, & repris par le duc de Betfort. Les Anglois firent une tentative sur le Mont Saint-Michel, qui ne leur réussit point; mais après tout, la gloire & l'avantage de cette campagne étoient du côté des Anglois, dont les succès augmentoient autant la puissance, que les forces du roi diminuoient.

. 1423.

Annales de France.

Monstrelet
Jean Chartier.

Ce prince demande du secours aux étrangers.

Ce prince réduit au-delà de la Loire, où les provinces qui lui obéissoient portoient tout le faix de la guerre, & s'épuisoient d'hommes & d'argent, étoit contraint de mendier le secours des étrangers, & de s'adresser aux princes qui n'avoient rien à craindre des Anglois, ou qui les haïssoient. Philippe Marie, duc de Milan, lui fournit six cents lances & mille fantassins. Mais la principale ressource de Charles étoit en Écosse; & l'intérêt qu'il avoit à la ménager, lui faisoit combler de bienfaits les seigneurs de ce pays, qui entroient à son service. Il avoit fait le comte de Boukam connétable de France, & il donna cette même année la terre d'Aubigni * sur Nerre à Jean Stuart connétable de l'armée d'Écosse, & depuis encore le comté d'Évreux.

Du Tillet, recueil de traités, &c.

Il fait alliance avec le roi d'Ecosse qui lui envoie des troupes.

Du Tillet, *loc. cit.*

Ces libéralités lui réussirent; car ayant envoyé l'archevêque de Reims en Écosse pour renouveller les anciennes alliances des deux royaumes, Mordac Stuart, qui gouvernoit ce royaume durant la prison du roi Jacques, le fit avec plaisir, & s'engagea non-seulement à envoyer des troupes en France, mais encore à ne faire ni paix ni treve avec les Anglois, sans le consentement de Charles: traité qui fut confirmé par le serment des princes, prélats & barons d'Écosse, avec promesse de le faire ratifier par leur roi, quand il seroit délivré de prison.

1424.

Ce traité ne fut pas sans effet, comme plusieurs autres qui avoient été faits entre les rois de France & d'Écosse

* Cette terre a été possedée jusques au regne de Louis XIV. par une branche de la maison des Stuarts, établie en France. Elle revint ensuite par droit de succession, à Charles II. roi d'Angleterre, qui crut d'abord qu'il pouvoit la posseder & en disposer sans le consentement du roi. M. Barillon alors ambassadeur à la cour de Londres, lui ayant représenté qu'il avoit besoin de ce consentement pour en jouir, il le demanda au roi, qui lui permit de la donner à la duchesse de Portsmouth, qui l'a possedée jusqu'à sa mort. Le duc de Richemond son petit-fils en a hérité, & la possede encore aujourd'hui.

sous les regnes précédens. Le comte de Duglas arriva au
1424. commencement de l'année suivante à la Rochelle, avec quatre ou cinq mille Écossois. Le roi par reconnoissance, & pour l'animer à le bien servir, lui donna le duché de Touraine, & le fit lieutenant général de ses armées.

Suite des expeditions du duc de Betfort. Monstrelet, fol. 11.

Le duc de Betfort de son côté reçut un renfort d'Angleterre. Il fit de nouvelles levées en France ; le duc de Bourgogne en fit autant dans ses états. Les courses & les attaques recommencerent plus vivement que jamais. Jacques d'Harcourt se défendoit depuis un an dans le Crotoy à l'embouchure de la riviere de Somme, l'unique place qui restoit au roi en ces quartiers-là, investie de toutes parts des villes ennemies. Il avoit capitulé dès le mois d'Octobre, & s'étoit engagé à se rendre au mois de Mars suivant, au cas qu'il ne fût pas secouru. Il fallut s'y résoudre, & ce seigneur au sortir de là ayant voulu surprendre Parthenai, fut tué dans cette entreprise, qui ne réussit point. Gaillon sur la Seine, & la Charité sur la Loire furent aussi enlevées par les Anglois & par les Bourguignons. La perte de cette derniere place fut très-considérable pour le roi, parce que c'étoit une des clés des pays de son obéissance. Sesanne en Brie fut prise d'assaut par le comte de Salisberi. Jean de Luxembourg assiégea Guise, où les partisans du roi s'étoient toujours maintenus, & que le seigneur de Proisi défendit avec beaucoup de bravoure. Durant ce siége les troupes de Jean de Luxembourg firent tant de désordre en Picardie sur les terres de la noblesse, que plusieurs gentilshommes, après avoir fait en vain leurs plaintes à ce Général, abandonnerent le parti Bourguignon, & rentrerent dans l'obéissance du roi. De ce nombre furent les deux Longueval, Reucourt, & Maucourt, dont les châteaux furent aussi-tôt saisis & confisqués par les Anglois.

Regiſtre du Parlement de l'an 1424.

Jean Chartier. Monstrelet.

Le duc de Betfort agissant ainsi de tous côtés par ses lieutenans, attaqua en personne sur les confins de Normandie Yvri, qu'un capitaine Gascon des troupes du roi nommé Giraut de la Paliere avoit surpris quelque temps auparavant. Ce capitaine, après trois mois de siége, traita avec le duc de Betfort, suivant la maniere fort ordinaire de

Histoire de la Pucelle d'Orleans, &c.

de ce temps-là, & promit de rendre la place, s'il ne lui venoit du secours avant la mi-Août; & cependant il fit avertir le roi de l'état des choses. Le roi ayant assemblé son conseil, il y fut résolu de faire un effort pour sauver cette place, vû qu'on en avoit déja perdu tant d'autres, faute de les secourir. 1424.

On rassembla les troupes, & on fit une armée de treize à quatorze mille hommes, dont près de la moitié étoient Écossois, deux mille Italiens la plûpart de l'état de Milan, & le reste François. Le comte de Boukam connétable de France se mit à leur tête, & marcha vers Chartres accompagné du duc d'Alençon, du maréchal de la Fayette, du comte de Duglas, du Comte d'Aumale, & du vicomte de Narbonne. Ils ne purent faire assez de diligence, pour arriver à Yvri avant le terme marqué pour la reddition de la place. Ils apprirent à Nonancourt bourg situé à six ou sept lieues d'Yvri, qu'elle avoit été rendue au duc de Betfort. Sur cela ils rabattirent du côté de Verneuil, & vinrent se présenter devant la place. Le duc d'Alençon qui étoit dans l'armée, en étoit le seigneur. Les bourgeois y étoient les plus forts, de plus on leur fit accroire que le siége d'Yvri étoit levé ; ainsi malgré la garnison ils ouvrirent leurs portes, & les soldats se sauverent dans le château, qui fut pris en deux jours.

La prise de cette place dédommageoit le roi de la perte d'Yvri, & le duc de Betfort en fut extrèmement chagrin. Il partit promptement d'Yvri résolu de donner bataille, s'il pouvoit y engager les François. Il vint se camper à trois lieues de Verneuil. Sur cette nouvelle le connétable tint conseil, pour délibérer si on attendroit le duc. Le comte d'Aumale, Aimeri vicomte de Narbonne, & la plûpart des seigneurs François furent d'avis de ne pas hasarder la bataille, remontrant que si on la perdoit, le roi n'avoit plus de ressource, la plûpart de ses meilleures troupes étant dans cette armée; que tous les malheurs de la France, sous les regnes de Philippe de Valois & du roi Jean, n'étoient venus que de ces coups hasardeux ; que l'état pitoyable où elle se trouvoit, n'étoit que la funeste suite de la bataille d'Azincourt; qu'il valoit mieux laisser une forte

1424. garnison dans Verneuil, qui occuperoit long-temps le duc de Betfort, & que pendant ce temps-là on s'empareroit aisément de plusieurs places, que les Anglois avoient dégarnies pour faire le siége d'Yvri & celui de Guise, où ils étoient encore.

Cet avis paroissoit fort prudent: mais ce ne fut pas celui du connétable, ni des autres généraux Écossois, ni de quelques seigneurs François, qui le prirent du côté de l'honneur. Ils ajoûterent qu'à la vérité on hasardoit, mais qu'il ne falloit qu'une victoire pour faire changer la face des choses; & que le parti du roi étoit si abattu par la prise d'une infinité de places, dont les Anglois s'étoient emparés dans la campagne précédente, & dans celle-ci, que s'il ne se relevoit par quelque action de vigueur, ce prince tomberoit dans le mépris, & se verroit à la fin abandonné. Le connétable l'emporta, & la bataille fut résolue, au cas que Betfort approchât.

Bataille de Verneuil. Disposition des deux armées.

On le vit paroître dès le lendemain à la vûe de Verneuil, le seizieme jour d'Août. Son armée commandée sous lui par les comtes de Salisberi & de Suffolc étoit rangée sur une seule ligne, les archers sur les deux aîles, tous les gendarmes étant à pié selon la coûtume. Il avoit seulement laissé derriere pour la garde du camp deux mille archers.

Le connétable rangea pareillement son armée sur une seule ligne, sous les murailles de Verneuil. Il fit comme deux aîles chacune de mille chevaux, commandés à la droite par le baron de Coulonges, par les sires de Thieuville, d'Estissac, de Saintrailles, & par Rousin, ou Roucin, & à la gauche par le Borgne de Caqueran, par les sires de Valpergue & Laquin-Rue Lombards, qui avoient sous eux les chevaliers du pays.

Les deux armées furent quelque temps en présence dans cet ordre, sans s'ébranler. Le dessein du connétable étoit d'attendre que les Anglois vinssent à lui: mais l'impatience du vicomte de Narbonne ne le lui permit pas. Ce vicomte s'avança avec les troupes qu'il avoit sous son commandement. Il fut suivi de quelques autres, & le connétable fut contraint lui-même de marcher avec le reste. Cela ne se put faire sans troubler en divers endroits l'ordonnance de

la bataille : & comme le vicomte avoit marché à grands pas, la plûpart des gendarmes chargés du poids de leurs armures étoient presque hors d'haleine en arrivant aux ennemis, qui ne sortirent point de leur poste, & qui garderent parfaitement leurs rangs derriere les pieux qu'ils avoient plantés devant eux : maniere fort en usage parmi les Anglois, qui en portoient toujours avec eux, & s'en servoient même dans les petits combats de partis, quand ils en rencontroient en campagne. 1424.

Les François sont mis en déroute.

Malgré tout cela néanmoins, la cavalerie des deux aîles de l'armée Françoise donna avec tant de vigueur sur les archers qui leur étoient opposés, qu'elle les culbuta & leur passa sur le ventre. La cavalerie de la droite continua de poursuivre les fuyards, & les Lombards à donner sur le camp pour piller le bagage, croyant les uns & les autres la bataille gagnée par cette premiere déroute des ennemis : mais il s'en falloit beaucoup ; car non-seulement les Anglois du corps de bataille soûtinrent vaillamment le choc du gros de l'armée Françoise ; mais encore ils la chargerent si rudement, que le désordre qui y étoit dès le commencement de l'attaque fut bientôt augmenté, & en moins d'une heure, elle fut mise en une telle déroute, que l'on commença à fuir de tous côtés. Les archers que Betfort avoit laissés à la garde du camp, & qui avoient été poussés par les Lombards, se rallierent, & vinrent donner sur la cavalerie, qui étant toute débandée, fut pareillement mise en fuite ; de sorte que la défaite fut générale. Un peu après la déroute il se fit un ralliement de cavalerie Françoise, qui parut de nouveau dans le champ de bataille ; mais elle fut bientôt dissipée.

Et perdent plusieurs généraux.

Les François y perdirent quatre mille cinq cents hommes tués ou dans le champ de bataille, ou dans la fuite. Ce qu'il y eut de plus funeste, c'est que la plûpart des généraux y furent ou tués ou pris. Le connétable Boukam, le comte de Duglas & son fils, les comtes d'Aumale, de Ventadour, & de Tonnerre, les seigneurs de Graville, de Beausaut, le Brun, de Malicorne, de la Palu, de Montenai, de Belloi, de Manni, de Fontenai, de Mathe, de Lindsai, de Gamache, de Malétroit, de Rambouil-

let, de Vienne, de Harpedane, de la Sale, de Guitri, 1424. de Gangeaux, de Courcelles, de Braquemont, de Rochebaron, de Thieuville, Philippes & Anselin de la Tour, & grand nombre d'autres seigneurs & gentilshommes furent du nombre des morts. Le vicomte de Narbonne y périt aussi, & porta la peine de sa témérité, qui avoit été une des principales causes de la perte de la bataille. Le duc de Betfort ayant fait chercher son corps, le fit écarteler & pendre à un gibet; parce qu'il passoit pour avoir été complice de la mort du duc de Bourgogne. Le duc d'Alençon, le bâtard d'Alençon son frere, & le maréchal de la Fayette, les seigneurs de Gaucourt & de Mortemar furent faits prisonniers.

La victoire coûta cher aux Anglois. Ils y perdirent seize cents hommes, dont les plus considérables furent les seigneurs d'Odelai & Charleton, sans parler d'un grand nombre de blessés; de sorte que le duc de Betfort défendit par-tout de faire aucune réjouissance pour une victoire qu'il Histoire de la Pucelle d'Orleans. avoit achetée avec tant de sang. Dès le lendemain Verneuil se rendit par capitulation; & le sire de Rambure qui y commandoit, en sortit avec armes & bagages.

Triste état du parti du roi. Cette défaite fut un coup terrible pour le parti du roi. Ce qu'il y avoit de meilleures troupes avoit péri en cette malheureuse journée; l'argent lui manquoit, jusqu'à n'avoir pas de quoi entretenir sa table, je ne dis pas avec une magnificence royale, mais avec la médiocrité d'un simple Annales de France. bourgeois. De ressource pour cela du côté de ses sujets, il n'en avoit point. Il étoit dangereux dans la consternation où ils étoient, de penser à de nouvelles levées d'argent : & la moindre violence étoit capable de les déterminer à suivre le mauvais exemple des autres. Il ne faut rien en de telles conjonctures, pour faire entierement abandonner un prince malheureux. Les mauvaises nouvelles lui venoient tous Monstrelet. les jours les unes sur les autres. La ville de Guise, que Jean de Luxembourg assiégeoit depuis plusieurs mois, fut contrainte de se rendre. Le roi pensa encore perdre To[illegible]nai, les partisans du duc de Bourgogne y ayant excité une [illegible]ande Histoire de la Pucelle d'Orleans. sédition contre le parti François. Le comte de S[illegible]sberi assiégea la ville du Mans, & la prit; Mayenne, [illegible]ainte-Susanne, Vitri en Partois, & quelques autres places,

quoique bien défendues par les gouverneurs, furent prises, ou promirent de se rendre dans certain temps, si elles n'étoient secourues : les généraux Anglois accordoient aisément une telle capitulation à toutes les places en deçà de la Loire, certains qu'ils étoient, que les secours ne viendroient pas. Quelques petits avantages que les troupes du roi eurent ailleurs, ne le dédommagerent pas de toutes ces pertes. On devoit s'attendre qu'au plus tard au commencement de la campagne prochaine le duc de Betfort, dont le nom étoit devenu par-tout redoutable, passeroit la Loire avec toutes ses forces, pour pousser le roi à bout, & achever la conquête du royaume : mais un coup inespéré de la Providence donna quelque temps au roi pour respirer, & aux peuples pour revenir de leur frayeur. Ce fut la mésintelligence qui dès-lors s'étoit mise entre les chefs du parti ennemi, à l'occasion que je vais dire. 1424.

Evenement qui lui donne le temps de respirer.

Jacqueline comtesse de Hainaut & de Hollande, veuve de Jean dauphin de France mort à Compiegne, ainsi que je l'ai raconté dans l'histoire du regne de Charles VI. avoit épousé en secondes noces Jean IV. duc de Brabant son cousin germain, prince infirme & de petit esprit. Il devint par-là méprisable à sa femme, qui étoit d'un génie & d'un courage fort au-dessus du commun de son sexe. L'antipathie alla jusqu'à un point, que ne le pouvant plus souffrir, elle pensa à faire divorce, prétendant que son mariage étoit nul à cause de la parenté. Le pape Martin V. avoit cependant donné la dispense pour ce mariage. Ensuite à la sollicitation de l'empereur Sigismond, il l'avoit révoquée, & puis enfin confirmée. La comtesse prétendoit trouver dans ces variations des nullités suffisantes pour le faire casser : mais sans s'embarrasser des formalités, elle avoit traité secrétement avec le duc de Glocestre régent du royaume d'Angleterre, que l'espérance de se voir comte de Hainaut & de Hollande, ne laissa pas long-temps balancer pour accepter un si bon parti. La comtesse s'échappa lorsqu'on y pensoit le moins : elle vint à Calais, & passa en Angleterre, d'où elle envoya à Rome pour faire casser son premier mariage ; & sans attendre la réponse du pape, en contracta un second avec le duc de Glocestre.

1424. *Diversion des ennemis dans le Hainaut.* Haræus, annal. Brabant. in Joan. IV. Monstrelet.

La conduite de cette jeune princesse scandalisa autant le monde, qu'elle le surprit : mais elle ne s'en mit pas fort en peine. Les noces se firent avec grande solennité en Angleterre ; & aussi-tôt après le duc de Glocestre passa à Calais accompagné de son épouse, & entra avec une armée dans le Hainaut, pour s'en saisir comme du patrimoine de sa femme. Il y trouva de la résistance. Jean duc de Brabant au désespoir de l'affront qu'on lui faisoit, de lui enlever sa femme & le bien qu'elle lui avoit apporté en mariage, se mit en défense. Une grande partie de la noblesse du pays prit son parti, & il eut recours au duc de Bourgogne son coûsin germain qui se déclara hautement & vivement pour lui.

Ce fut cette heureuse diversion qui sauva le roi, car il auroit assurément succombé, si après la bataille de Verneuil les Anglois & les Bourguignons avec toutes leurs forces jointes ensemble, avoient passé la Loire pour le poursuivre; au lieu que d'une part le duc de Glocestre, qui en qualité de régent disposoit de tout en Angleterre, employa toutes les troupes qu'il y pouvoit lever, contre le duc de Brabant, & que d'un autre côté non-seulement les Bourguignons, mais encore les Picards, & grand nombre de seigneurs François de diverses provinces suivirent le duc de Bourgogne en Hainaut, pour s'opposer aux entreprises des Anglois, & laisserent le duc de Betfort avec les seules troupes de cette nation pour agir contre le roi.

Ce duc comprit parfaitement l'importance de la chose; & avant qu'on en fût venu aux armes, il avoit écrit fortement au duc de Glocestre son frere, pour lui représenter que ce contre-temps alloit ruiner leurs affaires en France; qu'il devoit se souvenir de ce que le feu roi Henri leur avoit recommandé en mourant sur toutes choses, de retenir toujours le duc de Bourgogne dans leurs intérêts; que rien n'étoit plus capable de l'en détacher, que de voir les Anglois envahir le pays de celui qu'il protégeoit comme son proche parent, & il les conjura l'un & l'autre de suspendre leur animosité.

Il eut avec le duc de Bourgogne une entrevûe à Amiens sur ce sujet; mais n'ayant pû rien conclurre, ils promirent de se revoir à Paris au mois d'Octobre. Dans ce second abouchement, ils arrêterent que le pape seroit l'unique juge du

Monstrelet, fol. 17.

différend : que les deux parties s'en rapporteroient à lui, & qu'en attendant qu'il eût prononcé, il y auroit suspension d'armes. Le duc de Brabant agréa cette proposition : mais le duc de Glocestre & sa femme la rejetterent. Ainsi on se prépara à la guerre.

1424.

Le duc de Glocestre, avant que de faire aucun acte d'hostilité, écrivit au duc de Bourgogne, pour le prier de ne se pas déclarer contre lui, comme il avoit appris qu'il vouloit faire. La lettre étoit fort honnête, excepté qu'au commencement il se plaignoit que dans les lettres envoyées par le duc de Bourgogne à diverses villes de ses états, pour appeller ses vassaux à son service, on avoit avancé des choses fausses.

Ces paroles choquerent le duc de Bourgogne, qui récrivit avec hauteur au duc de Glocestre, lui disant que s'il ne rétractoit ce reproche de faux qu'il lui avoit fait, il vouloit qu'il lui en fît raison l'épée & la lance à la main dans un combat singulier. Le duc de Glocestre répondit en soûtenant ce qu'il avoit avancé, & accepta le duel, que le duc de Betfort eut beaucoup de peine à empêcher : mais il en vint à bout.

Cependant les troupes de part & d'autre entrerent en Hainaut, où il se fit une sanglante guerre, & le duc de Betfort apprit qu'au siége de Braine en Hainaut fait par le comte de Saint-Pol frere du duc de Brabant, & par ordre du duc de Bourgogne, il y avoit des troupes du roi commandées Monstrelet, fol. 22. par Saintrailles : ce qui le chagrina fort, & lui donna de *Ibid.* fol. 25. grands soupçons. Tout cela avoit précedé la bataille de Verneuil, après laquelle le duc de Betfort eut encore à Dourlens avec le duc de Bourgogne, une conférence qui ne produisit rien. Betfort au retour passa par le Crotoy, où le duc d'Alençon qui avoit été pris à la journée de Verneuil étoit prisonnier. Il proposa à ce prince de faire serment de fidelité au roi d'Angleterre, lui promettant à ce prix non-seulement la liberté, mais encore de lui rendre toutes les terres & toutes les places qu'il avoit possedées en France ; mais il répondit généreusement, qu'il périroit plutôt que de violer la fidélité qu'un sujet & un prince du sang devoit à son légitime souverain.

1425.

Le duc de Betfort repasse en Angleterre.

L'importance du différend des ducs de Brabant & de Glocestre obligea le duc de Betfort de passer en Angleterre,

pour faire prendre à ſon frere des ſentimens conformes aux
1425. intérêts de l'état. En paſſant auprès de Dourlens, il penſa
Monſtrelet, fol. 27. être enlevé par un gentilhomme nommé Fermanville, du parti du roi. Ce gentilhomme ne le manqua que de quelques heures, & l'auroit infailliblement pris; car il avoit mille chevaux, & le duc étoit très-peu accompagné.

Ce duc fut près de huit mois en Angleterre, ſans pouvoir rien gagner ſur ſon frere: au bout de ce temps-là il revint en France avec un renfort de trois mille Anglois; & cependant le duc de Bourgogne faiſoit la guerre avec avantage tant en Hainaut qu'en Hollande en faveur du duc de Brabant. Le duc de Betfort eut encore une entrevûe à Lille avec le duc de Bourgogne, où ils ne purent convenir de rien. Le duc de Betfort ſur l'avis qu'il eut que le duc de Gloceſtre préparoit un grand armement pour faire deſcente en Hollande, lui envoya de nouveau quelques ſeigneurs pour le détourner de cette entrepriſe, & ils l'engagerent avec beaucoup de peine à une treve à laquelle le duc de Bourgogne conſentit.

Sur ces entrefaites, la déciſion du pape arriva touchant le mariage de la comteſſe de Hainaut & de Hollande avec le duc de Gloceſtre. Non-ſeulement il fut déclaré nul, mais encore le décret du pape portoit qu'au cas que le duc de Brabant mourût, le duc de Gloceſtre ne pourroit épouſer la comteſſe. C'étoit une précaution, pour empêcher qu'on n'attentât ſur la vie du jeune duc, qui ne laiſſa pas de mourir de maladie dès la même année. Cette mort auroit pû faire revenir au duc de Gloceſtre l'envie d'épouſer la comteſſe, ſi incontinent après la déciſion du pape, il n'eût pas épouſé une demoiſelle qui étoit bien au-deſſous de ſon rang, & qui après avoir été long-temps ſa maîtreſſe, devint ſa femme. Ce duc continua encore quelque temps à faire la guerre aux Hollandois, pour ſe venger des pertes qu'il avoit faites en Hollande; mais enfin tout fut terminé, & fort à l'avantage du duc de Bourgogne. Car par le traité qui fut fait, la comteſſe de Hainaut le déclara ſon héritier, ſuppoſé qu'elle ne ſe mariât pas, ou qu'elle n'eût point d'enfans ſi elle ſe marioit; & elle s'engagea à ne point ſe marier, qu'à celui qu'il trouveroit bon qu'elle épouſât.

Deux

Deux ans se passerent depuis la bataille de Verneuil jusqu'au jugement du pape, dont je viens de parler. Durant ce temps-là les Anglois agirent foiblement en France; & depuis la prise des places dont ils s'étoient rendus maîtres après la journée de Verneuil, ils ne firent aucune entreprise considérable, non plus que les François : tout se termina à la prise, ou à la surprise de deux ou trois châteaux, & à quelques petites rencontres peu importantes.

1425.

Les royalistes de France reprennent cœur par l'inaction des Anglois.

L'inaction des Anglois fit reprendre cœur au parti du roi. La noblesse d'Auvergne & de Bourbonnois de son propre mouvement se mit en campagne, & ce prince fut agréablement surpris de voir arriver à Bourges cinq à six cents chevaliers ou écuyers avec leur suite, qui lui vinrent offrir leur service, & l'assurer qu'il pouvoit compter sur leur fidélité & sur leur attachement jusqu'à la derniere extrémité. Plusieurs gentilshommes de Guienne & de Languedoc lui firent les mêmes protestations : le seigneur d'Arpajon qu'ils lui députerent, le pria de ne se point décourager, & lui promit de trouver encore pour son service dans le pays d'où il venoit, dix à douze mille arbalêtriers armés d'arbalêtes d'acier.

Histoire de la Pucelle d'Orleans.

Le roi très-sensiblement touché du zele de cette noblesse, leur donna de grands témoignages du contentement qu'il en avoit, la pria de lui conserver toujours cette bonne volonté, d'inspirer de pareils sentimens aux peuples dans les provinces, & l'assura que se voyant secondé par le courage de tant de braves gens, il n'épargneroit de son côté ni soins, ni fatigues, ni sa propre vie même, pour délivrer le reste du royaume du joug honteux sous lequel il gémissoit. Il mit les gentilshommes d'Auvergne & du Bourbonnois dans les places de sa frontiere les plus exposées : & sans assembler d'armée en campagne, il pensa à affoiblir son ennemi d'une autre maniere.

Comme la politique du duc de Betfort avoit été jusqu'alors de s'attacher les ducs de Bretagne & de Bourgogne, celle du roi étoit de tâcher de rompre cette union par toutes sortes de voies. Il espéroit beaucoup de la guerre qu'il voyoit s'allumer entre le duc de Glocestre & le duc de Bourgogne ; mais après tout il savoit qu'il y avoit encore trop

1425. d'aigreur dans l'esprit de celui-ci, pour pouvoir esperer de le ramener si-tôt : c'est pourquoi il jugea qu'il devoit faire ses premieres tentatives du côté du duc de Bretagne.

Le roi tâche de regagner le duc de Bretagne.

Hist. d'Artus III. duc de Bretagne. Monstrelet.

Artus comte de Richemont, frere de ce duc, étoit un prince qui avoit eu de tout temps le cœur tout-à-fait François ; & malgré les engagemens qu'il avoit pris depuis peu à Amiens avec le duc de Betfort, il ne pouvoit souffrir les Anglois. Il ne put même assez se contraindre dans cette entrevûe, & apprêhendant que son antipathie n'eût trop paru, il ne voulut point retourner en Bretagne par la Normandie, où les Anglois étoient les maîtres : mais ayant pris la mer en un port de Picardie, il alla débarquer à Saint-Malo. Il eut depuis encore quelque mécontentement du duc de Betfort. De sorte que le roi qui savoit la disposition où se trouvoit ce prince, jugea que c'étoit par lui qu'il falloit commencer, pour parvenir à gagner le duc de Bretagne.

Hist. d'Artus III.

* Le comte de Boukam ayant été tué à la bataille de Verneuil, avoit laissé vacante la charge de connétable de France. Le roi ne douta pas qu'un poste aussi honorable que celui-là ne fût capable de tenter le comte de Richemont, & que le duc de Bretagne qui aimoit tendrement son frere, ne fût bien-aise de l'en voir pourvu ; car d'ailleurs le comte avoit très-peu de revenu, & le roi en l'honorant de cette charge, se proposoit de lui donner en même temps des terres considérables en France. Il se servit de Charles comte du Maine, frere de Louis III. roi de Sicile, pour sonder là-dessus l'esprit du duc de Bretagne, qui se trouva assez disposé à écouter cette proposition.

Voyez les Observations.

D'Argentré, hist. de Bretagne, liv. 10. chap. 357.

Le comte du Maine en ayant rendu compte au roi, ce prince envoya en Bretagne le président Louvet, appellé communément dans l'histoire le président de Provence, qui étoit un de ses principaux ministres. Le choix que le roi fit de ce magistrat pour cette négociation, pensa tout gâter. Le duc de Bretagne le haïssoit personnellement, parce qu'il étoit persuadé qu'il avoit trempé dans un complot que le comte de Penthievre avoit fait contre lui quelques années auparavant pour se saisir de sa personne : & il n'avoit pas lieu d'en douter ; car après qu'il eut été délivré des mains du

* Il étoit Ecossois, & se nommoit Jean Stuart.

1425.

comte; on avoit trouvé à Chantoceaux un écrit ſcellé du ſceau du roi alors Dauphin, que le préſident gouvernoit abſolument en ce temps-là, par lequel on voyoit que ce prince avoit eu communication de l'entrepriſe; & le duc de Betfort ſe ſervit habilement du reſſentiment qu'en eut le duc de Bretagne pour l'engager après la mort du feu roi, à ſe joindre aux Anglois & au duc de Bourgogne contre le nouveau roi.

Difficultés qui ſurvinrent dans cette négociation.

La propoſition que le préſident avoit à faire, & que le duc de Bretagne étoit très-diſpoſé à accepter, fut rejettée avec mépris, par la ſeule raiſon que c'étoit ce préſident qui la faiſoit. On délibéra même dans le conſeil du duc, ſi on ne l'arrêteroit pas; mais le reſpect dû à la majeſté royale, empêcha de le faire: il eut ſeulement ordre de ſe retirer ſans délai.

Hiſt. d'Artus III.

Le roi que l'état où il étoit obligeoit de tout diſſimuler, ne ſe rebuta point; & ayant appris, ou deviné la cauſe de la mauvaiſe réception qu'on avoit faite au préſident, pria la reine de Sicile de ſe charger de la négociation: elle le fit, & prit Tannegui du Chaſtel pour l'accompagner en Bretagne.

La choſe ne fut pas encore ſans difficulté, parce qu'on avoit repréſenté au duc de Bretagne qu'il pourroit ſe mettre ſur les bras l'Angleterre & le duc de Bourgogne. Enfin, après bien des délibérations, il fut arrêté que le comte de Richemont n'iroit point en France ſans le conſentement du duc de Bourgogne, & qu'afin de l'engager à le donner, on ne diroit pas qu'il y alloit pour être connétable, & pour s'attacher au ſervice du roi; mais que c'étoit ſeulement pour tâcher de trouver quelques moyens de paix entre le roi & la maiſon de Bourgogne. Le duc choqué contre les Anglois à cauſe de l'affaire du Hainaut, y conſentit ſans peine.

Conditions d'accommodement exigées par le duc, & acceptées par le roi.

Le duc de Bretagne tout fier de ſe voir ainſi recherché par ſon ſouverain, exigea encore trois conditions. La premiere, que le comte de Richemont ſon frere reviendroit de France quand il lui plairoit; la ſeconde, qu'avant qu'il partît, le roi donneroit deux ſeigneurs de ſa cour en ôtages pour ſa ſûreté; la troiſieme, que par la même raiſon, le roi mettroit entre les mains des gens du comte de Richemont quatre places, ſavoir, Luſignan, Chinon, Loches, & Meun ſur Yeure, & qu'il retiendroit ces places, & que les

1425. ôtages demeureroient en Bretagne, jusqu'à ce qu'on fût assuré qu'il n'y avoit rien à craindre en France pour sa personne. Quelque dures que fussent ces conditions, & la maniere dont on les exigeoit, le roi qui vouloit venir à son but, les passa, & les mit en exécution. Les places furent livrées, & Jean bâtard d'Orleans si connu depuis sous le nom de comte de Dunois, & Guillaume d'Albert furent donnés en ôtages. L'empressement du roi pour avoir le comte de Richemont, nonobstant toutes ces précautions affectées qui ne le rebutoient point, faisoit beaucoup d'honneur à ce comte, & augmentoit l'impatience qu'il avoit lui-même de se rendre en France. Dès que tout fut exécuté de la part du roi, il partit accompagné des seigneurs de Laval, de Porhoet, de Château-briant, de Montauban, de Malétroit, de Rostrenen, des vicomtes de Beaumanoir & de la Beliere, & de plusieurs autres personnes de qualité de Bretagne. Il arriva avec cette belle suite à Angers, où le roi s'étoit rendu. Ce prince le reçut avec toutes sortes de marques d'amitié & d'estime, & lui donna les seigneuries de Parthenai, de Secondigni, * de Vomiant, de Mermant, de Châtillon, & quelques autres que ce prince étant encore Dauphin, avoit héritées du duc de Berri.

Hist. d'Artus III.

Annales de France.

Mais quand il fut question de la charge de connétable, pour laquelle principalement le roi l'avoit appellé auprès de sa personne, il lui dit qu'il avoit défense du duc son frere de l'accepter, avant que d'avoir le consentement du duc de Bourgogne & d'Amedée duc de Savoye, & qu'il lui demandoit permission d'aller voir ces deux princes.

Autre négociation pour faire aussi la paix avec le duc de Bourgogne.

Il est certain que ce délai n'étoit qu'une feinte, & le comte de Richemont n'en fit pas finesse au roi. Le duc de Bretagne vouloit tout de bon se réunir avec ce prince; mais

* Ces trois derniers noms sont défigurés: c'étoit les terres de Vounant, de Meruant & de Chateillaillon; Charles les avoit possédées lorsqu'il étoit Dauphin, mais il n'en avoit point hérité du duc de Berri. Jean l'Archevesque, seigneur de Parthenai les lui vendit en 1419. Le comte de Richemont prétendoit au contraire que ces seigneuries lui appartenoient en vertu des dons qui lui avoient été faits par les ducs de Berri & de Guienne; & Charles VII. par des lettres patentes, datées de l'an 1425. lui céda tous les droits qu'il pouvoit y avoir en vertu du contrat de vente passé en 1419. entre lui & Jean, seigneur de Parthenai. L'ancien auteur de la vie du comte de Richemont dit, qu'il eut la terre de Parthenai, parce que le seigneur qui la possédoit l'avoit fait son héritier.

il auroit souhaité que le duc de Bourgogne le fît aussi, & qu'il abandonnât les Anglois, dont la Bretagne en ce cas auroit eu beaucoup moins à craindre. Le véritable dessein du voyage du comte de Richemont étoit d'engager le duc de Bourgogne à faire la paix, à laquelle le roi savoit bien que le duc de Savoye étoit depuis long-temps résolu de contribuer; & on faisoit toujours grands fonds sur la rupture du duc de Bourgogne avec le duc de Glocestre, quelques mouvemens que se donnât le duc de Betfort pour en prévenir les suites.

1425.

Hist. d'Artus III.

Le comte de Richemont partit pour la Bourgogne, où il s'aboucha avec le duc; de-là il alla à Monluel à trois ou quatre lieues de Lyon, où il vit le duc de Savoye, & un envoyé du duc de Bretagne fut présent à l'entrevûe. Il se fit des propositions touchant la paix entre le roi & le duc de Bourgogne. On y parla du mariage d'une des filles du duc de Savoye avec Louis Dauphin de France, & d'une des autres filles du même duc avec le fils aîné du duc de Bretagne; mais rien ne fut arrêté.

Abregé chronologique de l'hist. de Charles VII.

Le connétable à son retour causa en même temps de la joie & du chagrin au roi. Le consentement que le duc de Bourgogne donna au comte de Richemont pour l'acceptation de la charge de connétable marquoit assez les dispositions qu'il avoit à la paix, & faisoit bien esperer au roi de celle qu'il prétendoit faire avec le duc de Bretagne par l'entremise du comte: mais d'ailleurs le comte lui demanda deux conditions qui l'embarrasserent fort; l'une de la part du duc de Bretagne, & l'autre de la part du duc de Bourgogne. Le duc de Bretagne demandoit que le roi fît sortir de sa cour ceux qui avoient été de la conspiration du comte de Penthievre; & cela regardoit principalement le président Louvet. Le duc de Bourgogne faisoit une demande pareille à l'égard de ceux de la cour du roi, qu'il prétendoit avoir été complices du meurtre du duc son pere, & ceux-là étoient Tannegui du Chastel, Guillaume d'Avaugour, & un autre seigneur nommé Frottier. C'étoit exiger du roi qu'il se défît de tous ceux en qui il avoit le plus de confiance, & à qui il avoit le plus d'obligation. Cependant comme il s'agissoit de détacher les deux ducs du parti d'Angleterre, il s'engagea

Elle réussit, & ce prince quitte le parti des Anglois.

Voyez les Observations.

Hist. d'Artus III.

au comte ſur ces deux articles ; & lui donna enſuite à Chinon
1425. l'épée de connétable au mois de Mars de l'an 1425.

Le comte de Richemont eſt fait connétable de France.
Ibid.

Quelque temps après, le nouveau connétable remit entre les mains du roi les ôtages, auſſi-bien que les quatre places qui lui avoient été livrées, & alla en Bretagne, pour travailler à la paix entre le duc ſon frere & le roi, & en amener des troupes. Il laiſſa à la cour l'évêque de Clermont & le ſeigneur de Treignac, pour y avoir ſoin de ſes intérêts, & pour preſſer le roi d'en faire ſortir le préſident Louvet, Tannegui du Chaſtel, & les autres.

Le miniſtere eſt un poſte, auquel communément on ne renonce pas volontiers. Du Chaſtel homme droit, généreux, déſintéreſſé, étoit celui de tous qui faiſoit avec moins de peine céder ſon ambition aux véritables intérêts de ſon maître ; mais le préſident de Provence ne ſe trouvoit pas ſi facile à réſoudre. La perte de ſon autorité, de ſon crédit, de ſa fortune, lui paroiſſoit le plus grand mal qui lui pût arriver au monde, & il réſolut de tenter toutes ſortes de voies pour ſe maintenir, & de profiter pour cela de l'éloignement du connétable.

Il avoit beaucoup d'adreſſe, grand pouvoir ſur l'eſprit du jeune roi ; il avoit marié ſes deux filles, l'une au ſire de Joyeuſe, & l'autre au bâtard d'Orleans, ſeigneur dès-lors très-conſidéré du prince : bien d'autres gens voyoient leur fortune attachée à la ſienne. Lui & ſes amis n'omirent rien pour faire changer le roi. Ils lui perſuaderent qu'on ne cherchoit qu'à le perdre, & qu'en lui enlevant tous ſes plus fideles ſerviteurs, on n'avoit point d'autre deſſein que de le livrer aux Anglois. Il fut ébranlé : on lui donna des ſoupçons contre l'évêque de Clermont, & contre le ſeigneur de Treignac ; & on les fit regarder comme des eſpions du duc de Bretagne & du duc de Bourgogne, de ſorte que l'un & l'autre eurent ordre de ne plus paroître au palais.

Le connétable inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit, ne laiſſa pas de continuer à lever des troupes en Bretagne, & il eſpéroit bien qu'elles ne lui ſeroient pas inutiles. Il revint bien accompagné trouver le roi ; car en arrivant en Poitou, il trouva, ſuivant les ordres qu'il avoit donnés, les gentilshommes de cette province, ceux du Rouergue, du Berri,

de l'Auvergne, du Languedoc qui s'assembloient avec leurs vassaux. Il leur parla, & leur faisant comprendre de quelle importance il étoit pour le roi, de ne pas mécontenter les ducs de Bretagne & de Bourgogne, il les fit entrer dans ses sentimens, aussi-bien que les bourgeois les plus considérables de la plûpart des villes par où il passoit. Le roi se trouvoit fort embarrassé; & il sembloit vouloir éviter le connétable, qui le suivant toujours, le joignit enfin à Poitiers.

1425.

Ibid.

Les plus sages & les mieux intentionnés pour le bien de l'état avoient de grandes inquiétudes sur ces nouvelles divisions, & on ne savoit à quoi tout cela aboutiroit, lorsque du Chastel vint trouver le roi, & lui dit qu'après avoir tout bien considéré, la paix qu'on lui faisoit esperer avec le duc de Bourgogne, étoit un si grand avantage, qu'il devoit y faire tout céder; que pour lui, il étoit résolu de partir incessamment de la cour, & qu'il le prioit de lui donner ses ordres, & de lui marquer le lieu où il voudroit qu'il se retirât.

Ibid.

Le roi, que cette résolution de du Chastel tiroit d'un grand embarras, l'embrassa, l'assura de son amitié, lui ordonna de se retirer à Beaucaire, dont il le prioit d'accepter le gouvernement. Il lui donna quinze archers pour sa garde, lui conserva le titre de prévôt de Paris, & lui promit que tant qu'il pourroit, il lui en feroit toucher les appointemens.

Ce seigneur ayant ainsi quitté la partie, il convint au président Louvet de ne la pas soûtenir, & de céder au temps. Il se retira fort chagrin en Provence, & sa fille qui avoit épousé le bâtard d'Orleans, étant morte peu de temps après, il perdit beaucoup de l'espérance qu'il avoit de revenir à la cour. Ce fut néanmoins par son conseil, que le roi mit en sa place le seigneur de Gyac, sur lequel pour cette raison ce président faisoit grand fonds, comme sur un homme qui lui étoit redevable de son élévation.

Après ce départ la cour parut tranquille. Le connétable s'y voyant le maître, fit venir à Bourges la duchesse de Guienne sa femme, qui conservoit ce titre à cause de Louis Dauphin duc de Guienne son premier mari. Le roi pour le douaire qu'elle devoit avoir de son premier mariage, lui assigna Montargis, Gien, Dun-le-Roi, & Fontenai-le-

Il devient maître à la cour.

1425. comte ; & le connétable comblé des bienfaits de ce prince, l'assura de la résolution où étoit le duc de Bretagne de quitter les Anglois pour se joindre à lui. On choisit la ville de Saumur pour conclurre le traité. Le duc de Bretagne s'y rendit; la reine de Sicile qui avoit beaucoup contribué à cette réunion, s'y trouva aussi avec plusieurs seigneurs & dames de la cour, & le roi y vint au commencement d'Octobre. Le duc de Bretagne alla près d'une lieue au devant de lui. Le roi l'embrassa deux fois. Ils se donnerent mille témoignages d'une sincere réconciliation: on travailla aussi-tôt au traité, & il fut signé le septieme d'Octobre de l'an 1425. Par ce traité le duc de Bretagne s'obligea de secourir le roi contre les Anglois, & de lui aider à les chasser du royaume, mais à condition premierement, que le roi se réuniroit avec les princes du sang, & en particulier avec le duc de Bourgogne. Secondement, qu'il renonceroit à la protection du comte de Penthievre. Troisiemement, qu'il donneroit au duc de Bretagne l'administration des finances, non pas du Languedoc, comme quelques-uns ont écrit, mais du Languedoïl pays tout différent du Languedoc, ainsi qu'on le voit par diverses ordonnances de nos rois. Les uns croient que par ce mot on entendoit le pays d'en-deçà de la Loire. Cela me paroît faux par le traité dont il s'agit; car le roi alors n'avoit rien, ou presque rien en-deçà de cette riviere: c'est pourquoi il me semble que c'est plutôt le pays d'entre la Loire & le Languedoc, à qui ce nom étoit donné pour une raison que je ne sai point, & sur quoi on ne peut faire que des conjectures assez peu solides. * Après la conclusion de ce traité, le duc de Bretagne fit hommage au roi pour son duché, & pour le comté de Montfort.

Le traité avec le duc de Bretagne est conclu, & à quelles conditions.

Du Tillet, Recueil des traités, &c.

Annales de France.

Quoique par les conditions que j'ai marquées, le duc ne s'obligeât à donner du secours au roi, qu'au cas que le duc de Bourgogne fît sa paix, néanmoins on voit par la suite que le connétable eut toute liberté de faire des troupes en Bretagne; & les Anglois en effet ne regarderent la démarche que venoit de faire le duc, que comme une déclaration de guerre.

Ils ne furent pas long-temps sans en faire paroître leur

* Voyez les observations sur le regne du roi Jean.

ressentiment. Le duc de Betfort fit marcher des troupes sur les frontieres de la Basse-Normandie. Le comte de Warvik assiégea Pontorson qui tenoit pour le roi, & le prit. Il commença à faire de-là des courses en Bretagne jusqu'à Rennes, & y mit tout à feu & à sang. Il fit rétablir une place appellée Saint-James de Beuvron, qui étoit forte autrefois, & y laissa un petit corps d'armée de sept à huit mille hommes. C'étoit comme le quartier général, d'où il se faisoit tous les jours des détachemens pour aller ravager la frontiere.

1425.

Ressentiment que les Anglois en témoignent.

D'Argentré, histoire de Bretagne, l. 13. ch. 370.

Le connétable, pour mettre la Bretagne à couvert, s'avança avec l'armée qu'il y avoit levée, assiégea & reprit Pontorson, fit passer par le fil de l'épée tout ce qui s'y trouva d'Anglois, & la rasa. Il alla ensuite attaquer Saint-James de Beuvron, plus forte par le nombre de ceux qui la défendoient, que par ses murailles, qui n'étoient pas encore tout-à-fait en état de défense. Cette place l'arrêta quelque temps, & ses troupes, faute d'être payées, commencerent à déserter. Il avoit beau écrire en Bretagne au chancelier, & à la cour au seigneur de Gyac pour avoir de l'argent; le premier ménageoit les finances de son maître, qu'il ne vouloit point prodiguer en faveur de la France. Le second, soit qu'il n'eût point de quoi fournir aux frais de la guerre, soit qu'il voulût profiter du peu qu'il retiroit des pays de l'obéissance du roi, soit pour venger le président de Provence son prédécesseur & son ami, que le connétable avoit fait chasser de la cour, n'envoyoit que des promesses.

Le connétable marche en Bretagne, pour la mettre à couvert.

Histoire de la Pucelle d'Orleans. Hist. d'Artus III.

Le connétable au désespoir de se voir à la veille de recevoir un affront dans sa premiere expédition, résolut de donner l'assaut, mais il fut repoussé avec grande perte: les Anglois firent en même temps une sortie sur son camp, où la frayeur se répandit de toutes parts. Son armée composée pour la plûpart de nouvelles troupes commença à fuir; il fit tous ses efforts pour l'arrêter; il y pensa périr, son cheval s'étant abattu, & les fuyards poursuivis par les Anglois, lui passerent sur le corps. Il fut obligé de se sauver avec les autres, & il eut beaucoup de monde tué. Les seigneurs de Molac*, de Coitivi, de la Motte, & grand nombre d'autres

1426.

Et y est défait.

* Molac étoit issu d'une des plus illustres maisons de Bretagne, qui portoit le nom de *le Sénéchal*, parce que ses ancêtres possédoient depuis long-temps la charge de

1426. gentilshommes y périrent ; l'artillerie avec les bagages fut abandonnée, & la déroute fut entiere.

Le connétable pensa moins à couvrir la Bretagne plus exposée que jamais à la fureur des Anglois, qu'à se venger de ceux qu'il regardoit comme les causes de sa défaite. Il fit enlever le chancelier de Bretagne, le fit conduire à Chinon où étoit le roi, & l'accusa de s'être laissé corrompre par l'argent des Anglois : mais le chancelier se disculpa, & fut relâché sur les grandes espérances qu'il donna au roi de ménager au plutôt la paix avec le duc de Bourgogne. Il fut envoyé vers ce duc, & vers le duc de Savoye : mais sa négociation ne réussit point, le duc de Betfort ayant regagné le duc de Bourgogne, & la cassation du mariage du duc de Glocestre avec la comtesse de Hainaut, donna lieu à terminer les différends.

Comment il fut reçu à la cour.

Mais la vengeance du connétable fut poussée bien plus vivement contre le seigneur de Gyac. Celui-ci qui s'étoit emparé de l'esprit du roi, ne pensoit qu'à perdre le connétable. Il s'étoit extrèmement prévalu de la déroute de Saint-James de Beuvron, pour le décrier comme un homme sans conduite, & qui, pour acquérir de la gloire & de la réputation, s'embarrassoit peu des véritables intérêts de son prince. Il s'étoit uni avec le comte de Clermont & le comte de Foix qu'il avoit remis dans les bonnes graces du roi, & qui étoient de caractere & de naissance à entrer en concurrence avec le connétable. Il avoit fait donner au premier le duché d'Auvergne, & au second le comté de Bigorre, comme en reconnoissance de ce qu'il avoit amené trois mille Béarnois pour le service du roi. Telle étoit la situation de la cour par rapport au connétable, lorsqu'il y arriva. Le roi le reçut avec beaucoup de bonté en apparence, parce qu'il avoit besoin de lui pour maintenir le duc de Bretagne dans son parti. Le connétable de sa part fit bonne contenance, & assura le roi de la continuation de son zele, mais toujours bien résolu de pousser Gyac à bout ; & comme il en épioit toutes les occasions, il s'en présenta bientôt une qu'il ne manqua pas.

Histoire de la Pucelle d'Orleans.

La cour alla passer quelques jours à Meun sur Yeure, où

grand sénéchal par un droit heréditaire. Cette maison subsiste encore aujourd'hui dans trois branches, dont l'une se nomme le Sénéchal de Kercado, l'autre le Sénéchal de Molac, & l'autre le Sénéchal Kerguisé.

le roi avoit donné ordre aux ſeigneurs de Lignieres & de Culan de le venir trouver pour un différend qu'ils avoient entre eux, & dont il s'étoit fait l'arbitre. Gyac s'étoit déclaré pour Lignieres, & le ſeigneur George de la Tremoille prenoit hautement le parti de Culan. Comme un jour chacun défendoit ſon ami en préſence du roi, on s'échauffa; Gyac dit quelque choſe de choquant à la Tremoille, qui lui répondit par un démenti. Le roi indigné de ce manque de reſpect pour ſa perſonne, chaſſa la Tremoille de ſa préſence, & parut fort animé pour Gyac contre ce ſeigneur. 1426.

Vengeance qu'il prend de divers ſeigneurs.

Le comte de Foix, quoique ami de Gyac, conſeilla à la Tremoille qui étoit ſon beau-frere de ſe retirer, de crainte qu'on ne l'arrêtât, ſachant certainement que Gyac conſeilloit au roi de le faire. La Tremoille ne négligea pas l'avis du comte de Foix; il s'en alla à Iſſoudun, & ne s'y croyant pas aſſez en ſûreté, il ſe retira au château de Sulli. Ce ſeigneur étoit très-lié avec le connétable. Ils concerterent enſemble les moyens de ſe défaire de cet ennemi commun: mais on vit par la ſuite qu'il y avoit encore une autre paſſion qui animoit la Tremoille; c'eſt qu'il étoit amoureux de la femme de Gyac.

Quelques mois ſe paſſerent ſans que la Tremoille parût à la cour, où le connétable étoit fort aſſidu. Au mois de Janvier ſuivant le roi alla à Iſſoudun, & Gyac l'y ſuivit. Un matin au point du jour le connétable & la Tremoille, qui s'étoit rendu auprès de lui à l'heure marquée, entrerent bien accompagnés dans le château où Gyac étoit logé. Ils monterent à ſa chambre, enfoncerent la porte, & le firent enlever à demi-habillé. Ils le conduiſirent à Bourges, & de-là à Dun-le-Roi, où le connétable ayant fait obſerver quelques formalités de juſtice, le fit noyer dans la riviere. Mais on fut bien ſurpris, lorſqu'on vit peu de temps après la dame de Gyac, qui étoit de la maiſon de Lille-Bouchard, épouſer la Tremoille. Ce mariage ſcandaliſa fort le monde, & fit ſoupçonner la dame d'être entrée dans le complot des ennemis de ſon mari. C'étoit une très-belle perſonne; elle avoit infiniment d'eſprit, & elle étoit la femme la plus intriguante de la cour: elle avoit été la 1427.

1427. grande confidente du feu duc de Bourgogne ; & ce fut-elle,* comme je l'ai remarqué, qui sans prévoir ce qui devoit arriver, détermina ce duc à la conférence de Montereau-Faut-Yonne, où il fut tué.

Comme Gyac étoit extrèmement haï, & que même on disoit que c'étoit lui qui empêchoit qu'on ne fît la paix avec le duc de Bourgogne ; il ne fut plaint ni de la cour, ni du peuple : mais le roi fut outré de cette mort. Il ne l'auroit pas laissé impunie, si l'auteur lui eût été moins redoutable, ou moins nécessaire dans les conjonctures où il se trouvoit. Le connétable, pour expier son crime, alla se mettre à la tête de ses troupes, entra en Anjou, où il prit quelques châteaux sur les ennemis, & fit rétablir les fortifications de Pontorson, que les Anglois assiégerent de nouveau peu de temps après.

Hardiesse avec laquelle il parle au roi.

Histoire du hé-raut de Berri.

Le roi mit à la place de Gyac un gentilhomme Auvergnac nommé le Camus de Beaulieu ; mais le connétable, qui n'en fut pas plus content que de son prédécesseur, le fit poignarder auprès de Poitiers par deux soldats de Boussac, qui fut depuis maréchal de France. Ensuite le connétable vint hardiment à la cour, où il dit au roi avec insolence qu'il choisissoit mal ses ministres, & qu'il falloit qu'il en prît de sa main. Ce jeune prince ne sachant plus à qui se fier, voyant que toute la cour, & même la reine de Sicile, à qui il avoit témoigné jusqu'alors beaucoup de confiance, applaudissoient à la mort de Beaulieu, fut obligé de prendre le parti de dissimuler, & demanda au connétable qui il lui vouloit donner. Vous ne pouvez être mieux servi, répondit-il, que par le seigneur de la Tremoille. Vous ne le connoissez pas, repartit le roi, & vous vous en repentirez le premier. Le connétable insista toujours ; & le roi n'osant lui résister, fit la Tremoille intendant de ses finances, & le mit à la tête de son conseil. Le connétable connut par expérience dans la suite la vérité de ce que le roi lui avoit prédit.

Ce prince se repentoit tous les jours du trop grand empressement qu'il avoit eu pour s'attirer un serviteur, qui étoit devenu son tyran. Le danger de Pontorson, que les Anglois sous les ordres du comte de Warvik & de Talbot qui devint

* Elle fut soupçonnée par les partisans du duc de Bourgogne d'avoir sû ce qui devoit lui arriver, & l'on ne voit pas sur quoi fondé le P. Daniel assure si positivement qu'elle ne le savoit pas.

si fameux dans ces guerres, assiégeoient depuis quelques semaines, éloigna de lui pour un temps cet objet odieux. Cette ville étoit la premiere conquête du connétable depuis qu'il étoit au service de France. C'étoient des Bretons qui la défendoient, & gens tellement attachés à lui, que le duc de Bretagne, qui ne faisoit pas grand cas de cette place, leur ayant envoyé ordre de l'abandonner avant qu'elle fût assiégée, ils avoient répondu que le connétable la leur avoit confiée, & qu'ils n'en sortiroient que par force, ou par ses ordres. De si pressans motifs l'obligerent à quitter la cour, pour aller au secours des assiégés.

1427.

Hist. d'Artus III.

Il mena avec lui le connétable d'Ecosse, & quelque troupes de France, faisant fonds sur un plus grand nombre qu'il espéroit trouver en Bretagne, où il se rendit promptement. En effet le duc son frere avoit convoqué à sa priere le ban & l'arriereban de son duché: mais il reprit sa premiere idée de laisser perdre cette place plutôt que de hasarder tant de brave noblesse pour si peu de chose; d'autant plus que les seigneurs de Château-giron, & de la Hunaudaye, le baron de Coulonges, & plusieurs autres gentilshommes s'étant mis en campagne, pour enlever un convoi aux Anglois, avoient été défaits le jour du jeudi saint; les trois seigneurs que je viens de nommer avoient été tués en cette occasion, & le vicomte de la Beliere pris. Le connétable fut donc obligé de renoncer à cette entreprise. Les assiégés tinrent jusqu'au huitieme de Mai, qu'ils se rendirent, la vie sauve avec la liberté, & sortirent de la place sans armes le bâton à la main.

On lui rend de mauvais offices à la cour.

L'absence du connétable ne lui avoit pas rendu le cœur du prince; au contraire la Tremoille, qui appréhendoit ses manieres impérieuses, & qui n'étoit pas homme à plier sous lui, bien-loin de le rétablir dans l'esprit du roi, avoit fait sa cour à ses dépens, blâmant sa conduite, ses violences, son humeur hautaine & sanguinaire, bien résolu de lui tenir tête & de le perdre, s'il pouvoit, plutôt que de s'en laisser gourmander. Cependant le connétable revint à la cour bien accompagné, persuadé que le roi ne le craignoit pas moins qu'il le haïssoit.

Siége de Montargis par les Anglois.

A peine y fut-il arrivé, qu'il reçut ordre de chercher les moyens de ravitailler Montargis que les Anglois assié-

1427. geoient. La diverſion faite par le duc de Bretagne, la priſe de quelques forteresses, dont ils s'étoient emparés en divers endroits du royaume, l'activité de quelques capitaines partiſans du roi, & en particulier celle d'Ambroiſe de Lore, qui par ſes courſes, ſes attaques bruſques, ſes embuſcades continuelles, les tenoit ſans ceſſe en haleine dans l'Anjou, au Maine, & ſur les frontieres de la Baſſe-Normandie, les obligeoient à beaucoup partager leurs troupes; & le ſiége de Montargis ne ſe faiſoit par le comte de Warvik, le comte de Suffolc, & le ſeigneur Polle, qu'avec trois mille hommes : ils s'étoient bien retranchés autour de la place, & la battoient avec beaucoup d'artillerie, réſolus de la prendre par famine, s'ils ne pouvoient en venir à bout autrement.

Hiſtoire de la Pucelle d'Orleans.

Le commandant de Montargis étoit un capitaine Gaſcon nommé Bouſon de la Faille, qui ſe défendoit bravement depuis près de deux mois: mais les vivres commençoient à lui manquer. Le roi, dont les troupes étoient auſſi diſperſées en diverſes provinces, pouvoit encore moins que les Anglois en mettre beaucoup enſemble. Tout ce que put faire le connétable, fut d'aſſembler auprès de Gien environ ſeize cents hommes, avec leſquels on ne penſoit pas à faire lever le ſiége, mais ſeulement à tâcher d'y faire entrer un convoi de vivres. Il eut d'abord deſſein de les conduire lui-même ; on lui repréſenta que d'eſcorter un convoi, n'étoit pas une expédition digne d'un connétable. Ainſi il en chargea le bâtard d'Orleans, à qui nos anciennes hiſtoires commencent à donner le titre de comte de Dunois, & à qui je le donnerai auſſi déſormais, quoiqu'il n'ait poſſédé ce comté que douze ans après.

Caractere du comte de Dunois, qui eſt chargé de la ſecourir.

Remarques ſur l'hiſt. de Charles VII.

Ce ſeigneur avoit porté les armes dès ſa plus tendre jeuneſſe, & s'étoit déja fait beaucoup de réputation par ſon courage: mais cette occaſion fut la premiere, où ſon habileté & ſa conduite parurent avec le plus d'éclat, & où il commença à faire connoître les grands talens qu'il avoit pour le commandement, qui en firent dans la ſuite le plus fameux capitaine de ſon temps, & lui acquirent avec raiſon le glorieux titre de reſtaurateur de l'état. Il étoit alors âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, de bonne mine, comme on le voit par un portrait original, qui a toujours été conſervé

dans la maison des ducs de Longueville ses descendans, d'une physionomie heureuse, d'un air sage & sérieux, qui répondoit parfaitement aux qualités de son esprit. Il étoit fils de Louis de France duc d'Orleans, qui fut assassiné par les ordres du duc de Bourgogne; & il fit paroître dès son enfance un si beau naturel, que Valentine de Milan, femme du duc d'Orleans, quoiqu'infiniment jalouse & chagrine des attachemens de son mari, ne put s'empêcher d'aimer tendrement cet enfant; & lorsqu'elle mourut, un de ses regrets étoit de le laisser si jeune, abandonné à la mauvaise fortune de sa maison. Il fut d'abord destiné à l'église, n'ayant pas d'ailleurs dequoi paroître avec splendeur dans le monde; mais le malheur du duc d'Orleans & du comte d'Angoulême ses freres, dont le premier étoit prisonnier, & l'autre en ôtage en Angleterre, fut cause pour le bonheur de la France, qu'on lui fit prendre l'épée, dans l'espérance qu'il vengeroit un jour sur la maison de Bourgogne, l'indigne mort du duc d'Orleans son pere.

1427.

Juvenal des Ursins.

Le comte de Dunois fut donc chargé de conduire le convoi à Montargis. Il fut accompagné par le connétable d'Ecosse, par les seigneurs de Saintrailles, la Hire, de Saint-Simon d'Orval, de Graville, de Gaucour, de Guitri, de la Paliere, Giron, & par un grand nombre d'autres gentilshommes, qui faisoient la principale force des seize cents hommes destinés au secours.

Il partit de Gien, & fit tant de diligence, qu'il arriva jusqu'à une demi-lieue de Montargis, sans que les Anglois eussent eu aucun avis de sa marche. Il avoit avec lui un des officiers de la garnison nommé le Petit Breton, qui l'instruisit parfaitement de la situation du camp des Anglois: ce camp malgré leurs retranchemens étoit désavantageux, en ce que la riviere de Loin, qui passe par Montargis, leur rendoit difficile la communication des quartiers. Ils l'avoient faite par le moyen des ponts qu'on avoit jettés sur cette riviere, qui partageoit leur camp en trois.

Monstrelet, fol. 32.

Le comte de Dunois résolut de faire deux attaques, l'une au quartier du général Polle, dont il chargea la Hire; l'autre qu'il voulut commander lui-même, à un des deux autres quartiers, dont la garde avoit été confiée par le comte de Warvik au seigneur Henri Besset.

Il bat les Anglois, & leur fait lever le siége.

1427. La Hire commença, & le fit avec tant de furie; que les retranchemens furent d'abord forcés, les Anglois dissipés, & le général Polle obligé de fuir lui huitieme dans un bateau qu'il trouva heureusement au bord de la riviere.

Le comte de Dunois trouva plus de résistance: mais la Hire qui n'avoit plus d'ennemis en tête, étant venu prendre en flanc les Anglois, que le comte attaquoit de front, ils furent bientôt défaits. Tous commencerent à fuir vers leurs ponts pour gagner le camp du comte de Warvik, qui étoit de l'autre côté de la riviere; mais le commandant de Montargis ayant baissé les écluses qu'il avoit dans la ville, la riviere s'étoit tellement enflée au-dessus, que le pont qui étoit de ce côté-là en fut couvert. Quelques-uns ne laisserent pas de se sauver par-là, mais plusieurs y périrent. La foule de ceux qui fuyoient par l'autre pont au-dessous de la ville étoit si grande, qu'il rompit sous eux, & la plûpart furent noyés.

Le comte de Warvik voyant une telle déroute, à laquelle il ne pouvoit remédier, se retira en bon ordre sur une hauteur voisine résolu de s'y défendre, si les François venoient l'attaquer. Le comte de Dunois, qui avoit beaucoup plus fait qu'il n'avoit espéré, le laissa aller, & entra dans la ville tout glorieux d'avoir fait lever le siége, lorsqu'il espéroit à peine pouvoir faire passer un convoi. Cette action si bien conduite, & si heureusement exécutée, augmenta beaucoup sa réputation.

Le roi récompense la fidélité de ceux de Montargis.

Memorial de la Chambre des comptes de Paris, cotté S. fol. 53.

La nouvelle de ce succès causa une grande joie au roi; & il en donna des marques aux habitans de Montargis, par la maniere dont il récompensa leur fidélité & leur courage. Il ordonna que désormais Montargis fût appellé Montargis *le franc;* parce qu'il l'exempta de toutes sortes de tailles, & y établit deux Foires franches par an, outre une autre qui y étoit déja. Il unit la ville inséparablement à la Couronne, donna aux habitans droit d'usage en la forêt de Paucourt, & d'autres priviléges qui furent depuis confirmés par Louis XI. & la raison que Charles VII. apportoit de cette concession, étoit, que la fidélité des habitans & le long siége qu'ils avoient soûtenu, avoit donné commencement au bonheur de ses armes. Les bourgeois depuis ce temps-là

temps-là par la même ordonnance avoient droit de porter sur leurs habits une M. en broderie d'or, pour faire connoître par-tout où ils iroient qu'ils étoient de Montargis : mais la joie du roi fut bien modérée par une autre nouvelle très-fâcheuse qu'il reçut peu de temps après. Le duc de Betfort ne pouvoit pas ignorer les tentatives qui se faisoient pour réconcilier le duc de Bourgogne avec le roi. Il savoit bien que c'étoit le but des conférences que le connétable & le chancelier de Bretagne avoient eues avec ce duc & avec le duc de Savoye. Il étoit persuadé que les avances que le roi avoit faites en éloignant de sa personne ceux qui étoient complices du meurtre du feu duc de Bourgogne, ou qui y étoient présens, avoient fort ébranlé le duc de Bourgogne. La déroute de Montargis pouvoit porter coup, & disposer ce prince à suivre l'exemple du duc de Bretagne. Il crut donc que le meilleur moyen de prévenir le mal qu'il appréhendoit, étoit de forcer le duc de Bretagne à se réunir avec l'Angleterre ; & c'est ce qu'il entreprit de faire.

1427.

Ravages du duc de Betfort en Bretagne.

D'Argentré, histoire de Bretagne, l. 20. ch. 373.

Une grande partie des troupes Angloises étoit en Basse-Normandie sur les frontieres de Bretagne. Il leur ordonna de se tenir prêtes à marcher. Il en rassembla à Rouen encore un grand nombre d'autres ; & les ayant fait défiler avec une extrême promptitude vers la Bretagne, il y entra lorsqu'on l'y attendoit le moins & y fit les plus grands ravages.

Qui obligent le duc de traiter avec lui.

Le duc de Bretagne surpris & hors d'état de se défendre, n'eut point d'autre ressource que de traiter avec le vainqueur : il fallut s'y résoudre. Ce ne fut pas seulement à condition de quitter le parti du roi & de se joindre contre lui avec l'Angleterre ; mais encore de signer le traité de Troye, par lequel le roi d'Angleterre étoit déclaré légitime successeur du roi de France. Il fut contraint de le signer le huitieme de Septembre, non pas de l'an 1428. comme le marquent plusieurs historiens, mais de l'an 1427. comme il est constant par le traité qui est au trésor des Chartes du roi : ce fut peu de temps après la déroute des Anglois devant Montargis. Le duc de Bretagne s'obligea de plus à faire au roi d'Angleterre, trois mois après qu'il en seroit requis, l'hommage de son duché, lorsque ce prince viendroit en France, & de faire cet hommage de la maniere

Du Tillet, Recueil des traités, &c.

que lui & ses prédécesseurs l'avoient toujours fait aux rois

1427. de France. Ce traité fut confirmé avec serment tant par le

Regiſtres du parlement. duc de Bretagne, que par les évêques, & par un grand nombre de seigneurs du pays: & rien ne fut oublié par le duc de Betfort pour lier le duc de Bretagne, & l'empêcher de rentrer dans le parti du roi de France.

Ce changement forcé du duc de Bretagne ne fut pas seulement très-sensible au roi, mais encore au connétable: car toute la considération qu'il avoit à la cour, tous les égards qu'on y avoit pour lui, & la patience avec laquelle on y souffroit ses hauteurs, n'étoient que l'effet des avantages qu'on tiroit de l'union du duc son frere avec la France. Le seigneur de la Tremoille, depuis le traité dont je viens de parler, commença à le ménager moins que jamais. Il persuada au roi qu'un homme qui avoit porté tant de fois l'insolence aussi loin que celui-là, & qui lui devenoit inutile, méritoit qu'il lui fît sentir les effets de son indignation. Le

Hist. d'Artus III. Histoire de la Pucelle d'Orleans. roi très-aigri contre le connétable pour la mort de Gyac & pour ses autres violences, suivit son penchant en suivant les conseils de son ministre; & d'abord on cessa de payer au connétable ses pensions & ses appointemens.

Révolte des princes de Bourbon & de la Marche. La Tremoille ne pouvoit faire éclater sa haine contre le connétable, qu'en faisant en même temps parade de son grand crédit qui lui avoit déja suscité bien des envieux à la cour. Les seigneurs de Bourbon & de la Marche princes du sang étoient de ce nombre, & leur jalousie animée par le connétable à cette occasion leur fit conjurer avec lui la ruine de ce nouveau favori. Ils se donnerent tous trois rendez-vous à Chatelleraut, pour y déliberer des moyens d'en venir à bout. Le roi en ayant été averti, envoya défense à toutes les villes & forteresses de ce pays-là de recevoir aucun des trois princes, ou des gens de leur parti. Le connétable arriva le premier à Chatelleraut, au jour marqué; le commandant en refusa l'entrée à ses fourriers, & ensuite à lui-même. Il fit de grandes menaces, & voyant qu'on ne s'en étonnoit pas beaucoup, il jetta par-dessus la barriere sa masse d'armes, pour marquer au commandant & aux bourgeois qu'ils auroient désormais en sa personne un ennemi irréconciliable.

Les ſeigneurs de Bourbon & de la Marche étant arrivés peu de temps après, & ayant été pareillement refuſés, allerent de-là à Chinon, où la ducheſſe de Guienne femme du connétable les fit recevoir. Ils y réſolurent de lever l'étendart de la révolte. Ils eurent néanmoins quelques conférences avec l'archevêque de Tours & le ſeigneur de Gaucour, qui leur repréſenterent de la part du roi, que dans les conjonctures fâcheuſes où l'Etat ſe trouvoit, c'étoit vouloir en avancer la ruine, que de former de nouvelles factions, au lieu d'agir de concert contre l'ennemi commun: mais on ſe ſépara ſans rien conclurre, d'autant que la Tremoille avoit ordonné aux envoyés de n'accepter aucunes conditions de la part de ces princes, que celle d'une entiere ſoumiſſion aux ordres du roi. Les princes envoyerent pareillement vers le roi pour lui faire leurs plaintes; mais ce fut auſſi inutilement. 1427.

Ils s'emparent de Bourges.

Auſſi-tôt les ſeigneurs de Bourbon & de la Marche s'étant mis en campagne, marcherent ſecretement vers Bourges où ils avoient des intelligences; une porte leur fut livrée, & ils s'emparerent de la ville. Les ſeigneurs de Prie & de la Borde y commandoient en l'abſence du roi. Ils ſe jetterent dans la groſſe tour, poſte très-fort en ce temps-là, & les princes les y ayant aſſiégés, ils s'y défendirent avec beaucoup de valeur. Le ſeigneur de Prie y fut tué d'un coup de fleche; mais la Borde continua à ſe défendre.

Les deux princes donnerent avis au connétable de l'heureux ſuccès de leur entrepriſe, & le prierent de venir ſans tarder les joindre avec le plus de troupes qu'il pourroit amener, pour forcer le château: mais il ne put paſſer, la Tremoille s'étant ſaiſi de tous les paſſages.

Et ſe ſoumettent.

Cependant le roi ſur la nouvelle de la ſurpriſe de Bourges, aſſembla promptement un petit corps d'armée, & vint avec la Tremoille au ſecours de la tour de Bourges. L'arrivée du roi déconcerta les princes, qui appréhendant d'être enveloppés, firent des propoſitions de paix. On les écouta volontiers. La Tremoille traita avec eux, & fit ſi bien, qu'il les engagea à ſe ſoumettre au roi, en aſſurant qu'ils ſeroient contents; & que perſonne n'auroit plus de part qu'eux à ſa bienveillance & à ſes graces, ſuppoſé qu'ils

demeuraſſent dans le devoir. Ils voulurent faire comprendre
1427. le connétable dans l'accommodement; mais on le leur refuſa, & le traité fut conclu ſans qu'on y fît aucune mention de lui.

Sur cette nouvelle, il ſe retira à Parthenai. Le roi vers le même temps ſe rendit maître de Chinon: cette place lui fut livrée par le commandant, qui avoit été juſqu'alors tout-à-fait dans les intérêts du connétable. La ducheſſe de Guienne femme du connétable y étoit. Elle fut mieux traitée par le roi, qu'elle n'avoit eſperé. Il lui offrit de la laiſſer à Chinon; ou en quelqu'autre place qu'elle ſouhaiteroit, pourvû qu'elle promît de n'y point recevoir le connétable. Elle ne put ſe réſoudre à accepter cette condition, & on lui permit d'aller joindre ſon mari à Parthenai.

Durant toutes ces brouilleries la guerre ſe faiſoit de toutes parts à la maniere ordinaire; c'eſt-à-dire qu'il n'y avoit point d'armées en campagne, mais ſeulement des partis; qu'il ſe faiſoit de petits ſiéges avec un peu de troupes; qu'on ſurprenoit des villes & des châteaux. Les ſeigneurs de Rays & de Beaumanoir Bretons qui étoient demeurés au ſervice du roi, malgré le traité du duc de Bretagne, attaquerent la ville de Lude en Anjou, & la prirent d'aſſaut ſur les Anglois.

Hiſtoire de la Pucelle d'Orleans.

Vers la fin de cette année, ou au commencement de la
1428. ſuivante, le ſeigneur d'Orval frere du ſire d'Albret, accompagné des ſeigneurs de Beuil, de Beaumanoir, de la Hire & de quelques autres, ſurprirent le Mans par l'intelligence qu'ils avoient avec quelques-uns des habitans. Le comte de Suffolc qui y commandoit, ſe ſauva avec les Anglois dans une tour proche de la porte de Saint-Vincent, où il ſe mit en défenſe, & envoya promptement donner avis de ce qui s'étoit paſſé au chevalier Talbot, qui avoit ſon quartier à Alençon, & le pria de venir à ſon ſecours. Ce ſeigneur avoit raſſemblé quelques troupes pour une entrepriſe qu'il vouloit faire ailleurs. Il partit ſur le champ, & arriva la nuit au pié de la tour, où il entra avec ſes gens, ſans que les François en euſſent eu la moindre connoiſſance. Dès le grand matin il fit une ſortie de la tour avec le comte de Suffolc, & ſurprit les François, qui ne s'attendoient à rien moins, & s'étoient diſperſés dans la ville; il en tua pluſieurs, mit le reſte en fuite, & reprit la ville.

Surpriſe du Mans ſur les Anglois, qui la reprennent enſuite.

Talbot profitant de l'épouvante des François, alla présenter l'escalade à Laval, qu'il emporta. D'autre part Tournai jusqu'alors partagée entre la faction Françoise & la faction Bourguignone, se déclara entierement pour le roi. Il se passa pendant l'hyver, & au commencement du printemps diverses autres actions semblables de part & d'autre : mais enfin le duc de Betfort résolut d'exécuter le dessein, que les differends des ducs de Bourgogne & de Glocestre lui avoient fait suspendre, qui étoit de forcer le passage de la Loire, & d'aller faire la conquête des pays d'au-delà, qui obéissoient encore au roi. 1428. Heraut de Berri.

Les Anglois étoient déja maîtres de la Charité sur cette riviere ; mais ce passage étoit trop éloigné de Paris, & obligeoit à un trop grand détour. De plus, le duc de Betfort jugeoit qu'il seroit dangereux de s'engager dans le pays ennemi en laissant Orleans derriere lui. C'est pourquoi il se détermina à faire le siége de cette importante place, dont la seule prise jetteroit la consternation par-tout, & lui rendroit le reste facile. *Siége d'Orleans par le duc de Betfort.*

Thomas de Montagu comte de Salisberi étoit revenu depuis peu d'Angleterre avec de nouvelles troupes. C'étoit le plus fameux capitaine que les Anglois eussent alors. Le duc de Betfort le chargea de cette expédition. Il commença par attaquer quantité de petites places aux environs. Il prit Nogent-le-Roi, Château-neuf sur Loire, Puiset, & Thuri en Beausse, Mehun-sur-Loire, Montpipeau, Beaugenci, Jargeau, & quelques châteaux, & arriva devant Orleans le douzieme d'Octobre, du côté de la Sologne, ayant passé la riviere à Beaugenci. Il n'avoit alors que dix mille hommes : mais son armée crut beaucoup dans la suite. Il se campa devant ce qu'on appelle le Portereau, qui est un fauxbourg d'Orleans au-delà du pont. Monstrelet, fol. 38. Histoire de la Pucelle d'Orleans.

Tous les mouvemens que Salisberi faisoit depuis longtemps, avoient fait connoître le dessein qu'il formoit sur cette place, & on s'y étoit précautionné contre la surprise. On avoit fait quelques magasins de vivres dans la ville ; on y avoit envoyé de l'artillerie & des munitions de guerre, on avoit réparé les murailles, fait quelques nouvelles fortifications, & rasé le fauxbourg du Portereau.

1428. Le ſeigneur de Gaucour, brave & experimenté capitaine, en étoit gouverneur. Villars gouverneur de Montargis s'y étoit jetté avec les ſeigneurs de Guitri & de Saintrailles, Gireſme chevalier de Rhodes, Coaraſe gentilhomme Gaſcon, Chapelle gentilhomme de Beauſſe, gens de valeur & de réputation dans la guerre, & pluſieurs autres gentilshommes : la garniſon étoit médiocrement nombreuſe; on comptoit beaucoup ſur le courage, ſur la réſolution & ſur la fidélité des bourgeois, qui s'étoient aguerris pendant les guerres civiles du dernier regne.

Les Anglois ſe ſaiſirent du couvent des Auguſtins, qu'on n'avoit pû ruiner entierement, & y firent une baſtide ou baſtille, c'eſt ainſi qu'on appelloit alors ce qu'on nomme aujourd'hui un Fort ou une Redoute, & s'y retrancherent avantageuſement. Les aſſiégés, quand les Anglois arriverent, avoient commencé une eſpece de boulevart devant un petit château appellé les Tourelles, qui couvroit la tête du pont : on travailloit nuit & jour à ce boulevart, & il fut en défenſe avant que les Anglois euſſent pû mettre en batterie leurs pierriers & leurs canons. Ce fut contre ce boulevart qu'ils firent leur premiere attaque, après qu'ils eurent ruiné à coups de canons les moulins qui étoient ſur la riviere : cela obligea les bourgeois d'en faire d'autres dans la ville qu'ils faiſoient aller à force de bras ou avec des chevaux.

Brave réſiſtance des aſſiégés.

Le comte de Saliſberi fit trois batteries, l'une contre les murailles de la ville, l'autre contre le boulevart, & la troiſieme contre les tourelles qui flanquoient cette fortification. On attacha le mineur au boulevart, & l'on contremina du côté des aſſiégés. Le général Anglois en ayant été averti, fit ceſſer le travail de la mine, & après avoir ruiné les parapets du boulevart par le canon, & y avoir fait une aſſez grande breche, il le fit eſcalader ſur le midi le vingtunieme d'Octobre. Il y eut là un ſanglant combat : on s'étoit attendu à l'aſſaut; on avoit préparé dequoi y réſiſter, des feux d'artifice, de l'eau bouillante, des pierres d'une groſſeur extraordinaire pour faire rouler ſur les aſſaillans. L'ordre dans la défenſe fut admirable, & le courage égal. Il n'y eut pas juſqu'aux femmes qui n'y fuſſent employées.

C'étoient elles, qui durant l'aſſaut fourniſſoient les feux d'artifice, & charioient les pierres ſur le pont, nonobſtant celles que les ennemis faiſoient voler de toutes parts. Il y eut même de ces femmes qui ſe mêlerent parmi les ſoldats, & qui combattirent la lance à la main ſur la breche. 1428.

Malgré cette réſiſtance, les Anglois continuoient à faire des efforts extraordinaires : mais Gaucour envoyant de temps en temps des troupes fraîches, ils commencerent à ſe rebuter, & Saliſberi fit ſonner la retraite, laiſſant au pié du boulevart près de deux cents cinquante de ſes gens tués, ſans parler des bleſſés qui étoient en plus grand nombre. Saintrailles, Villars, Guitri, Gireſme, Coaraſe, & les autres firent des merveilles. Ils y furent tous bleſſés ; mais ils guérirent. On perdit peu de monde, & aucune perſonne de marque, excepté le ſire Chapelle qui mourut de ſes bleſſures le lendemain de l'aſſaut.

Les Anglois n'oſant en tenter un ſecond, reprirent le travail de la mine. Il fut achevé deux jours après ; de ſorte qu'il n'y avoit plus qu'à mettre le feu aux étançons pour faire écrouler le boulevart. Les aſſiégés le voyant tout ouvert par les coups de canon qu'on ne ceſſoit point de tirer, le ruinerent eux-mêmes le vingt-troiſieme du mois d'Octobre, & ſe retirerent dans les Tourelles, après avoir levé le pont-levis qui les ſéparoit du boulevart. Ils en firent un nouveau entre les tourelles & la ville, & abattirent entre deux quelques arches du pont, conſervant ſeulement par le moyen de quelques poutres, une communication avec les tourelles.

Hiſtoire de la Pucelle d'Orleans. Annales de France. Michellus, hiſt. obſidion. Aurelian. &c.

Dès le lendemain les Anglois attaquerent les tourelles, dont les défenſes avoient déja été abattues par le canon. La riviere étoit alors fort baſſe, ce qui leur donna moyen d'y planter des échelles. Après quelque réſiſtance, ceux qui étoient dedans les abandonnerent, & ſe retirerent au nouveau boulevart, dont la garde étoit confiée au chevalier de Gireſme. Les Anglois auſſi-tôt ſe logerent dans les tourelles, y éleverent des batteries contre les murailles de la ville & contre le nouveau boulevart du pont, & firent quatre baſtilles ou forts, deux au-deſſus & deux au-deſſous ſur le bord de la Loire.

1428.

Efforts du roi pour conserver cette place.

Le roi persuadé que sa couronne dépendoit de la défense d'Orleans, faisoit tous ses efforts pour conserver cette place. Il étoit alors à Bourges, où il assembloit le plus qu'il pouvoit de troupes, de munitions, de vivres, pour jetter dans la ville, tandis qu'elle n'étoit encore assiégée que du côté de la Sologne, & que l'entrée vers la Beausse étoit encore libre. Deux jours après la prise des tourelles, le comte de Dunois y arriva avec huit cents hommes accompagné des seigneurs de la Hire, de Brosse, de Chabanes, & de quantité d'autres gentilshommes.

Ils apprirent leur arrivée aux Anglois par les vigoureuses sorties qu'ils firent sur eux, passant la riviere qui fut toujours extrèmement basse pendant tout le mois d'Octobre. Ce fut sur la fin de ce même mois que le comte de Salisberi étant monté sur une des tourelles, pour considerer le terrein des environs de la ville du côté de la Beausse, où les renforts qu'il attendoit devoient prendre leurs postes & assiéger la place de ce côté-là, fut dangereusement blessé : le boulet d'un pierrier lui emporta la moitié du visage, & il en mourut peu de jours après à Mehun où il fut transporté. Ce fut une grande perte pour les Anglois; mais ils eurent de quoi la réparer par le grand nombre d'habiles capitaines qu'ils avoient alors. Les principaux étoient le comte de Suffolc, les seigneurs Talbot, de Scale, Fastol, & un nommé Glacidas, ou Clacidas, dont le mérite suppléant à la naissance, l'avoit fait parvenir aux premieres charges de l'armée.

Il vient de nouveaux secours aux assiégeans.

Depuis la prise des tourelles, on ne fit gueres autre chose que d'escarmoucher & de canonner de part & d'autre jusqu'à la fin de Décembre. Le jour de saint Thomas arriverent les troupes Angloises & Bourguignones pour assiéger la place du côté de la Beausse. Elles trouverent les fauxbourgs de ce côté-là qui étoient fort grands & bien bâtis, & où il y avoit plus de vingt églises, réduits en cendres par les assiégés mêmes, pour empêcher qu'elles ne s'y logeassent, & ne s'en servissent contre la ville; & c'est une louange qu'on ne peut refuser aux Orléanois, qu'en cette occasion ils sacrifierent tout pour sauver l'état.

Les Anglois, qui n'avoient pas assez de monde pour occuper un si grand terrein, ne formerent point autrement le siége,

siége ; qu'en élevant de distance en distance un grand nombre de bastilles bien terrassées & bien palissadées. Il y en avoit trois principales : une à la porte de saint Privé, qu'ils nommoient Paris ; la seconde au lieu appellé les douze Pairs, qu'ils nommerent Londres ; & la troisieme en un endroit appellé le Pressoir, qu'ils nommerent Rouen. Ils s'emparerent de l'isle appellée Charlemagne, qu'ils fortifierent, & où ils firent un pont de communication, pour joindre le camp de la Sologne avec le camp de la Beausse. 1428.

Les généraux François se voyant ainsi renfermés, redoublerent leurs soins & leur vigilance ; on n'agit jamais plus de concert ; on fit garder une exacte discipline aux soldats, & une des louanges que l'on donna au seigneur de Sainte-Severe * durant ce siége, fut d'avoir fait en sorte par son autorité, & par le bel ordre qu'il établit dans la ville, qu'il n'y eût pas le moindre differend entre les gens de guerre & les bourgeois. Les sorties étoient fréquentes ; on alloit insulter les Anglois jusques dans leurs bastilles ; l'artillerie étoit très-bien servie ; & un canonnier Lorrain, appellé communément maître Jean, s'y distingua par son adresse : car quoique cet art fût alors encore très-informe, ce canonnier ne manquoit pas un de ceux sur lesquels il tiroit. Il y eut suspension d'armes le jour de Noël ; & ce jour-là les assiégés en étant priés par les Anglois, leur envoyerent des musiciens & des joueurs d'instrumens pour célebrer la fête sur une de leurs bastilles ; mais la fête ne fut pas plutôt passée, que les hostilités recommencerent.

Le premier jour de l'an, le boulevart de la porte Renard pensa être surpris par les Anglois à la faveur de la nuit, qui fut extrèmement pluvieuse : mais l'alarme s'étant répandue sur le rempart, les commandans y accoururent & les repousserent. Les assiégés reçurent en même temps un renfort de deux cents chevaux que leur amena l'amiral de Culan. Ce seigneur passa au travers des bastilles Angloises du côté de la Sologne, & traversa la riviere pour se rendre dans la ville ; 1429. *Et aux assiégés.*

* Ce seigneur de Sainte-Severe, qui fut maréchal de France, s'appelloit Jean de Brosse. On lui donne dans l'histoire tantôt ce nom, tantôt celui de Sainte-Severe, tantôt celui de Boussac ; ce qui a été cause que d'habiles gens en ont fait deux, & même trois hommes différens.

1429. il fit une sortie dès le lendemain avec Sainte-Severe, & tua beaucoup d'Anglois.

Belle action du gouverneur de la ville.

L'action de Gaucour, gouverneur de la ville, ne fut ni moins hardie, ni moins heureuse. Il étoit sorti pour aller trouver le roi, & l'assurer qu'il pouvoit compter sur une longue défense, pourvû que les vivres ne manquassent pas. Une si grosse garnison, & un si grand nombre de bourgeois en consumoient beaucoup. C'étoit-là la principale espérance des ennemis, qui n'avançoient gueres dans leurs travaux à cause de la rigueur de la saison, & des fréquentes sorties que l'on faisoit sur eux: mais ils s'attendoient qu'à la longue les assiégés se lasseroient, & que la disette les obligeroit à se rendre. Gaucour se chargea de conduire un grand convoi de vivres que le roi avoit fait préparer. Il prit avec lui Guillaume de Stuart Écossois, le seigneur de Verdusan, & quelques autres braves capitaines. Il se mit avec eux à la tête de mille hommes bien choisis. Il s'approcha du camp des Anglois; & à la faveur d'une sortie qui se fit de la ville, & de l'alarme qu'il donna en divers endroits du camp, il fit passer le convoi. Autres trois cents hommes forcerent encore un quartier des Anglois, & se jetterent dans la place. Ce grand nombre de troupes commandées par tout ce qu'il y avoit de plus habiles généraux dans le parti du roi, donnoit moyen de faire de grosses sorties, & fatiguoit étrangement les assiégeans, qui étoient obligés d'être sans cesse jour & nuit sous les armes: mais dans la situation où l'on se trouvoit, il ne falloit qu'un malheur pour tout perdre; & les troupes du roi eurent quelque temps après un fâcheux échec, qui mit ses affaires en un très-grand danger.

Comme le capital étoit de ravitailler toujours la ville assiégée, & de ne la laisser manquer de rien, toute l'application du roi étoit à préparer toujours de nouveaux convois tant de vivres, que de munitions de guerre; & l'on en avoit fait pour cela de grands magasins à Blois, en attendant l'occasion de les faire passer à Orleans. Le comte de Clermont se disposoit à conduire un de ces convois, ayant rassemblé pour cela un assez grand nombre de troupes du Bourbonnois, de l'Auvergne, du Berri & du Poitou, lorsqu'il eut avis que Fastol chevalier Anglois étoit parti de Paris, pour

conduire au camp des Anglois que l'hyver faisoit beaucoup souffrir, une grande quantité de vivres, d'artillerie, de poudre, & d'habits pour les soldats. 1429.

Le comte de Clermont résolut d'enlever le convoi, & de le conduire ensuite à Orleans, s'il réussissoit dans son entreprise. Il fit avertir le comte de Dunois de son dessein, le pria de le venir joindre avec une partie de la garnison, & lui donna rendez-vous auprès de Jenville. Le comte de Dunois se mit à la tête d'une grosse troupe de cavalerie, & sortit, sans que les Anglois enfermés dans leurs bastilles osassent l'attaquer. Il avoit avec lui l'amiral de Culan, Boussac, Graville, Saintrailles, la Hire, Verdusan, d'Orval, & Coarase. Il se rendit à Jenville, & il y trouva le comte de Clermont, dont les troupes jointes aux siennes faisoient environ quatre mille hommes. Monstrelet, fol. 40.

Ils furent avertis que Fastol étoit fort proche. Ils allerent au-devant de lui le douzieme de Février, & le rencontrerent à Rouvrai-Saint-Denys. Le général Anglois qui n'avoit que deux mille cinq cents hommes & peu de cavalerie, vit le danger où il étoit. Tout ce qu'il put faire, fut de ranger ses troupes derriere ses chariots, dont il avoit un grand nombre. *Journée des harengs.*

Les généraux François prirent d'abord le parti qu'il falloit prendre, qui fut d'attaquer ces retranchemens, non pas les armes à la main, mais à coup de canon; & après y avoir fait breche, d'y faire entrer la cavalerie, pour passer sur le ventre à l'infanterie Angloise. Ce fut en effet par-là que l'on commença : le canon mit en pieces une partie des chariots, tua beaucoup des ennemis, & si l'on eût continué de la même maniere, les Anglois étoient perdus : mais l'impatience de Jean Stuart connétable d'Écosse, & de Guillaume Stuart son frere, fut cause du malheur qui arriva. Ils crierent qu'il étoit temps de donner, & s'étant mis à pié avec leurs Écossois, ils marcherent aux ennemis pour forcer la breche. Le comte de Dunois avec la plûpart des seigneurs François ne voulant pas abandonner les Écossois, ou croyant qu'il étoit de leur honneur d'avoir part à l'assaut, descendirent pareillement de cheval. Le comte donna ordre aux Auvergnacs & aux Poitevins de demeurer à cheval pour soûtenir les assaillans, & de les suivre dès qu'on auroit forcé le retranchement.

1429. Le général Anglois avoit mis ſelon l'ordinaire un grand nombre d'archers à la tête de ſa petite armée, & ceux-ci ayant laiſſé approcher les François juſqu'à la juſte portée du trait, firent ſur eux leurs décharges avec tant de ſuccès, qu'il y en eut beaucoup d'abattus dans les premiers rangs. En ce moment Faſtol fit avancer ſes bataillons l'épée & la hache d'armes à la main. Ils donnerent avec tant de furie, qu'ils firent reculer les François fort loin. La cavalerie au lieu de faire ferme & d'arrêter l'ennemi, comme elle l'auroit pû par la moindre réſiſtance, prit l'épouvante & s'abandonna à la fuite. Les Anglois pouſſerent leur pointe, & pourſuivirent les fuyards l'épée dans les reins juſqu'à l'entiere déroute. Il demeura cinq ou ſix cents tant François qu'Écoſſois ſur la place. Les deux Stuarts porterent la peine de leur imprudence; ils furent tués avec les ſeigneurs d'Orval, de Chateaubrun, de l'Eſcot, de Verduſan, de Rochechouart, & pluſieurs autres ſeigneurs & gentilshommes; & Faſtol après cette glorieuſe victoire arriva triomphant au camp devant Orleans avec ſon convoi. Le comte de Dunois fut dangereuſement bleſſé au pié dans ce combat, qu'on appella la journée des harengs; parce qu'entr'autres vivres & proviſions de carême que Faſtol conduiſoit à l'armée, il y avoit dans ſes chariots une grande quantité de caques de hareng.

Le comte de Clermont & le comte de Dunois, tout bleſſé qu'il étoit, ayant rallié une partie des débris de leurs troupes, repaſſerent au travers des baſtilles des Anglois, & rentrerent dans Orleans, où tout étoit dans la conſternation, les ennemis n'ayant pas manqué de groſſir leur victoire, & d'en faire ſavoir aux aſſiégés beaucoup plus qu'ils n'en ſavoient eux-mêmes. Les eſprits étant un peu calmés par la préſence & par les diſcours de ces deux ſeigneurs, le comte de Clermont retourna joindre le roi, après avoir aſſuré les bourgeois qu'on mettroit tout en œuvre, pour faire bientôt lever le ſiége : mais il promettoit beaucoup plus qu'il ne pouvoit tenir. On étoit déja au mois de Mars; & l'arrivée du printemps alloit rendre aux ennemis le ſiége plus facile, au lieu que les incommodités ne faiſoient que croître dans une ville aſſiégée depuis plus de cinq mois.

La cour avoit encore d'autres sujets d'inquiétudes. Il n'y avoit plus rien à espérer du duc de Bretagne, & le roi Jean de Navarre avoit reconnu Henri VI. roi d'Angleterre pour roi de France, en lui faisant hommage pour le duché de Nemours. On avoit conclu un traité avec Jacques roi d'Écosse, dont on achetoit six mille hommes, par le mariage de Marguerite fille de ce prince avec Louis Dauphin fils du roi, & par la donation que le roi lui faisoit de la Xaintonge & de la seigneurie de Rochefort sur la Charente; ce prince se dépouillant ainsi d'une partie du domaine qui lui restoit, pour sauver l'autre: mais ce secours venoit de loin, & pouvoit manquer par bien des accidens. Dans cette extrémité on tenta une voie de faire lever le siége d'Orleans, sans presque en espérer de succès.

1429.

Autres sujets d'inquiétudes pour la cour.

Du Tillet, recueil de traités, &c.

Le duc d'Orleans toujours prisonnier en Angleterre, apprenant les progrès que les Anglois faisoient en France, avoit demandé au conseil du jeune roi Henri, que son appanage & ses terres fussent épargnées; & qu'on lui accordât une treve pour ses vassaux, afin qu'il pût y trouver dequoi payer sa rançon. Le conseil d'Angleterre lui avoit accordé sa demande: mais celui de Paris, non plus que le duc de Betfort n'avoient pas voulu y consentir. Le roi étoit bien assuré qu'une telle proposition, s'il la faisoit à ce duc, seroit encore plus mal reçue, que quand elle lui avoit été faite au nom du duc d'Orleans: mais comme il vouloit n'avoir rien à se reprocher, il la fit faire par les bourgeois mêmes d'Orleans, non pas au duc de Betfort, mais au duc de Bourgogne.

Saintrailles avec quelques-uns des plus considérables bourgeois, allerent en Bourgogne de la part de la ville. Ils ne s'adresserent pas d'abord au duc, mais à Jean de Luxembourg, que ce prince considéroit fort à cause de sa naissance, de la parenté qu'il y avoit entre eux, & des grands services qu'il lui avoit rendus. Ce seigneur ne haïssoit pas le duc d'Orleans, & étoit touché de l'état malheureux où il le voyoit réduit. Il n'eut pas de peine à solliciter sur cela le duc de Bourgogne, qui l'écouta, & lui promit de proposer au duc de Betfort de faire avec le duc d'Orleans la treve, à laquelle le conseil d'Angleterre avoit consenti.

1429. Il alla pour cela à Paris avec le ſeigneur de Luxembourg ; & expoſa la choſe au duc de Betfort. Il l'exhorta à conſentir que le duché d'Orleans fût mis en ſequeſtre pour le temps que dureroit la priſon du duc, & que les Orleanois demeuraſſent neutres durant la guerre ; & il y ajoûta qu'ils lui avoient fait la propoſition de lui mettre entre les mains toutes les places du duché, pour les garder au nom du duc d'Orleans, juſqu'à ce qu'il fût mis en liberté.

Le duc de Betfort répondit fort ſechement au duc de Bourgogne, qu'il vouloit continuer le ſiége d'Orleans ; qu'il eſpéroit en être bientôt le maître ; que pour ce qui étoit de le laiſſer en ſequeſtre, il n'étoit pas homme à battre les buiſſons, pour laiſſer aux autres prendre les oiſeaux. Ce furent les termes dont il ſe ſervit, faiſant clairement entendre que c'étoit au profit de l'Angleterre qu'il faiſoit la guerre, & non pas pour augmenter la puiſſance du duc de Bourgogne.

Les troupes Bourguignones quittent le camp des Anglois devant Orleans.

Ce prince fort choqué de cette réponſe, ne fut pas longtemps ſans en marquer ſon chagrin : car peu de jours après il envoya ordre aux troupes qu'il avoit au camp devant Orleans de quitter le ſiége. Elles obéirent volontiers, rebutées des fatigues qu'elles y avoient ſouffertes : beaucoup de ſeigneurs Bourguignons, Picards & Champenois en partirent ſur cet ordre ; & ce départ affoiblit beaucoup l'armée Angloiſe, à laquelle la garniſon continuoit de donner beaucoup d'exercice.

Etat où ſe trouvoit cette place.

Mais après tout, la place, malgré la réſolution des braves gens qui la défendoient, ne pouvoit tenir encore longtemps. Les paſſages pour les convois devenoient tous les jours de plus en plus difficiles. Les Anglois, depuis que la ſaiſon leur avoit permis de remuer plus aiſément la terre, avoient achevé leur circonvallation, & joint leurs baſtilles les unes aux autres par de doubles foſſés qu'il falloit combler pour faire paſſer les charois ; & les choſes étoient réduites à un point, qu'on délibera dans le conſeil du roi, ſi non-ſeulement il n'abandonneroit pas l'Orleanois, mais encore le Berri & la Touraine, pour ſe retirer à l'extrémité du royaume, s'y retrancher, & y ramaſſer ſes forces, afin de défendre l'Auvergne, le Languedoc, le Lyonnois & le Dau-

Hiſtoire de Jean Chartier.

phiné par le ſecours de Louis d'Anjou ſon beau-frere, qui pourroit aiſément le ſoûtenir avec les milices de ſon comté de Provence, jointes à celles du duc de Savoye & du comte d'Armagnac. Mais on détourna le roi de ce deſſein, en lui repréſentant, que c'étoit trop aiſément quitter la partie; que cette fuite feroit un tort irréparable à ſa réputation; que dans cet éloignement il ne ſeroit plus en état de profiter de la bonne intention de la plûpart de la nobleſſe du royaume, qui, ſe voyant abandonnée de lui, l'abandonneroit auſſi à ſon malheur, & ſe livreroit entierement aux Anglois. La reine Marie d'Anjou, princeſſe d'un courage égal à ſa prudence & à ſa piété, s'oppoſa fortement à cette réſolution du roi; & l'on fait auſſi honneur à la belle Agnès Sorel demoiſelle de Touraine, maîtreſſe de ce prince, d'avoir beaucoup contribué à l'encourager en cette occaſion. On lui fait cet honneur principalement au ſujet d'un Quatrain rapporté par Saint-Gelais, comme ayant été fait par le roi François I. à l'honneur de cette demoiſelle.

1429.

Annales de France.

Plus de louange & d'honneur tu mérite,
La cauſe étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Clauſe nonnain, ou bien devot hermite.

Vigoureuſe réſolution priſe dans le conſeil du roi.

Il fut donc réſolu qu'on défendroit le reſte du royaume pié à pié, & que ſi Orleans étoit emporté, on tâcheroit de couvrir le Berri & la Touraine. Mais Dieu voulut que la France ſe reconnût redevable de ſa conſervation à la force de ſon bras tout-puiſſant, qui ſeul peut opérer les plus grands prodiges, en ſe ſervant des inſtrumens les plus foibles. Il ſauva Orleans, & enſuite tout l'état par un de ces coups extraordinaires, dont on ne voit gueres hors des ſaints Livres d'exemples plus ſinguliers, que celui qui éclata alors aux yeux de toute l'Europe.

Jeanne d'Arc dite la Pucelle d'Orleans.

Ce fut dans cette fatale conjoncture, où le royaume étoit prêt de ſuccomber, que parut à la tête de nos armées la fameuſe Pucelle d'Orleans, que peut-être bien des gens ſeroient d'humeur à regarder comme un perſonnage fabuleux, ſi cette ſcene s'étoit paſſée dans les temps les plus

1429. reçulés de notre histoire : mais c'est un fait si attesté, & dans des monumens si authentiques, qu'on n'oseroit le contester sans se rendre ridicule.

Preuve de ce fait.

Ceux que le seul nom de miracle effarouche, me semblent devoir être assez embarrassés à imaginer un systême bien juste, pour trouver d'autres causes d'une suite d'évenemens aussi singuliers, & en aussi grand nombre que ceux que l'on va voir. Ce ne sont point seulement des auteurs contemporains, historiens de profession qui les rapportent, & qui nous font mention des promesses prophétiques que la Pucelle d'Orleans faisoit en diverses rencontres ; ce sont des gens de qualité, des gens de la cour, & des gens de guerre. Nous avons une lettre de Gui de Laval écrite à madame de Laval sa mere, & à madame de Vitré son ayeule, signée de lui & de deux autres de ses freres, où, après avoir rapporté de cette fille diverses choses extraordinaires dont il avoit été témoin, il ajoûte ces paroles : *& semble chose toute divine de son fait, & de la voir, & de l'ouïr.* Le dessein que prit cette jeune paysanne de s'armer, pour aller chasser les Anglois de devant Orleans ; la valeur & la conduite qu'elle fit paroître dans ses expéditions militaires ; l'examen de sa mission qu'elle disoit venir du Ciel ; examen que le roi fit faire par des Théologiens, & par les gens de son Parlement ; les informations que l'on fit de ses mœurs, qui avoient été, & qui furent toujours irréprochables ; la résolution que prirent ensuite le roi & ses généraux de lui confier la conduite des gens de guerre ; enfin, le succès prodigieux de son entreprise, tout cela joint ensemble me paroît devoir faire impression sur l'esprit des plus incrédules, & suffire pour dissiper la vaine conjecture de quelques-uns qui ont dit sans aucun fondement, que ce fut un artifice des généraux François d'avoir fait venir la Pucelle à la cour, comme une fille miraculeuse, pour frapper l'esprit des peuples & celui du roi qui se décourageoit ; ou, comme quelques autres le dirent dès le temps de François I. que ce fut une adresse de Charles VII. même. Ce n'est que dans des temps où l'on rafine sur tout, qu'un historien se trouve obligé à prendre en une telle rencontre ses précautions contre l'incrédulité de ses lecteurs ; mais après les avoir prises, je ne craindrai pas moi-même

Remarques sur l'histoire de Charles VII.

moi-même de passer pour trop crédule dans l'esprit des gens sages, en racontant ce fait mémorable de notre histoire tel que je le trouve rapporté dans les monumens les plus sûrs du temps où il se passa, sans vouloir cependant cautionner généralement la verité des prophéties de cette fille, qui ne se trouverent pas toutes véritables; parce que les prophetes ne parlent pas toujours en prophetes. 1429.

Jeanne d'Arc, (c'est le nom de l'heroïne dont je parle,) native de Dom-Remi proche Vaucouleurs sur la Meuse vers les frontieres de Lorraine, étoit une jeune paysanne de dix-huit à vingt ans, bien faite, de bonne taille, forte & robuste, de bon esprit & de bon sens, que ses parens occupoient dans le ménage de campagne. Elle alla durant le siége d'Orleans trouver le seigneur de Baudricourt gouverneur de Vaucouleurs, & lui parla en ces termes. „ Capitaine „ messire, sachez que Dieu depuis aucun temps en çà m'a „ plusieurs fois fait à savoir & commandé que j'allasse devant „ le gentil Dauphin, qui doit être, & est vrai roi de France, „ & qu'il me baillât des gens d'armes, & que je leverois le „ siége d'Orleans, & le menerois sacrer à Reims. "

Elle va trouver le Gouverneur de Vaucouleurs, & pourquoi.

Guill. du Bellai, Traité de la discipline militaire, liv. 2. fol. 56.

Hist. de la Pucelle d'Orleans, imprimée sur un MS anonyme, par par M. Godefroi.

Baudricourt la regarda d'abord comme une folle, & la laissant entre les mains de ses gens, la mit à une épreuve très-dangereuse. Non-seulement elle fit paroître une pudeur qui répondoit parfaitement à la piété dont elle avoit fait profession dès sa plus tendre jeunesse; mais encore ceux d'entre eux qui avoient formé le dessein de la corrompre, avouerent qu'ils s'étoient sentis saisis en l'abordant, d'un certain sentiment de frayeur & de respect qui ne leur permit pas de lui dire la moindre parole messéante.

Elle retourna sans se rebuter vers Baudricourt, & lui parla encore de la sorte: „ En nom Dieu vous mettez trop à „ m'envoyer, car aujourd'hui le gentil Dauphin a eu assez „ près d'Orleans un bien grand dommage, & sera-t-il „ encore raillé de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bientôt vers lui. " Elle parloit du combat de Rouvrai-Saint-Denys, appellé la journée des harengs, qui s'étoit donné ce jour-là-même, & dont Baudricourt ayant reçu quelques jours après la nouvelle, commença à regarder cette fille tout autrement qu'il n'avoit fait d'abord.

1429. La chose lui parut si surprenante, que sans s'arrêter aux réflexions qui lui vinrent à l'esprit sur ce qu'on pourroit penser de lui à la cour, il résolut de l'y envoyer. Il lui fit faire un habit d'homme, comme elle souhaitoit, lui donna des armes & un cheval, & pria deux gentilshommes, l'un nommé Jean de Metz, & l'autre Bertrand de Polengi, de l'y conduire. Ils eurent peine à se charger de cette commission, à cause qu'il falloit passer au travers du pays ennemi: mais elle leur dit avec fermeté qu'ils ne craignissent rien, & que sûrement eux & elle arriveroient auprès du roi, sans qu'il leur arrivât rien de fâcheux.

Celui-ci l'envoie à la cour.

Ils partirent, passerent par l'Auxerrois sans obstacle, quoique les Anglois en fussent les maîtres, traverserent plusieurs rivieres à la nage, entrerent dans les pays de la domination du roi, où les partis ennemis couroient de tous côtés, sans en rencontrer aucun, arriverent heureusement à Chinon, où le roi étoit, & lui donnerent avis de leur arrivée & du sujet qui les amenoit.

Quoique tout le monde fût extrèmement surpris d'un si long voyage fait avec tant de bonheur, on délibéra beaucoup dans le conseil, si on feroit paroître la Pucelle devant le roi, d'autant qu'on apprehendoit que cela ne donnât un ridicule à ce prince dans toute l'Europe, & que l'on regardoit tout ce qu'on disoit de cette fille comme des chimeres. Neanmoins sur les lettres de Baudricourt, & sur ce que les deux gentilshommes dirent de tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors à cet égard, on se résolut de la faire voir au roi.

La Pucelle démêle le Roi dans la foule des courtisans.

Ce prince prit exprès ce jour-là un habit fort simple, & se mêla sans distinction dans la foule des courtisans. La fille entra dans la chambre sans paroître aucunement étonnée, & quoiqu'elle n'eût jamais vû le roi, elle lui adressa la parole, & lui dit d'un ton ferme, que Dieu l'envoyoit pour le secourir, pour faire lever le siége d'Orleans, & le conduire à Reims pour y être sacré. Elle assura que les Anglois seroient chassés du royaume, & que s'ils ne le quittoient au plutôt, il leur en prendroit mal.

On fut surpris & de la contenance de la Pucelle, & de ce qu'elle avoit démêlé le roi sans le connoître: mais on

ne s'en tint pas là. On la fit examiner par des docteurs en Théologie & par d'autres gens habiles, pour savoir d'où lui venoient les lumieres extraordinaires qu'elle paroissoit avoir, & principalement la révélation qu'elle avoit eue du combat de Rouvrai le jour-même qu'il fut donné : elle répondit à toutes les questions avec une présence d'esprit, une fermeté, & sur-tout avec une simplicité qui fut admirée de tous ceux qui l'interrogerent.

1429.

Preuve qu'elle lui donna de l'inspiration qu'elle avoit reçue.

Parlant une fois au roi en particulier, elle lui dit que pour le convaincre que Dieu avoit la bonté de l'éclairer d'une maniere extraordinaire, elle lui diroit une chose de grande importance qu'il avoit faite, & qui étoit connue de lui seul. Le roi qui commençoit à être ébranlé, & qui étoit bien-aise d'attirer dans son sentiment les plus accrédités de sa cour, répondit qu'il acceptoit son offre, pourvû qu'elle consentît que ce fût en présence de quelques personnes qu'il lui nommeroit. Elle s'y accorda, à condition qu'ils feroient auparavant serment de tenir la chose secrete.

Le roi appella son confesseur nommé Gerard Machet, qui fut depuis évêque de Castres, le duc d'Alençon, Christophe d'Harcourt, & le seigneur de Treves; & après qu'ils eurent fait le serment, elle dit la chose, que le roi avoua être telle qu'elle la disoit, * ajoûtant qu'il n'y avoit que Dieu & lui qui la pussent savoir. Après cette épreuve il n'hésita plus, & fut persuadé qu'il y avoit en cela quelque chose de divin. Il jugea toutefois à propos de ne rien déterminer encore sans une plus mûre délibération. Il voulut que la Pucelle fût conduite à Poitiers, où étoit le Parlement depuis plusieurs années, & que les plus sages officiers de ce corps lui envoyassent leur avis sur ce sujet. Elle eut peine à se résoudre à ce voyage, disant qu'elle y auroit à

* On lit dans un MS de la bibliotheque du roi, n°. 180. cité par M. l'abbé Lenglet dans son histoire de la Pucelle, tom. 2. pag. 149. que ce secret n'étoit autre chose qu'une priere intérieure que le roi avoit faite à Di.u, dans le temps qu'il se voyoit sur le point de perdre son royaume, par laquelle il demandoit la grace de le conserver; ou s'il ne pouvoit y demeurer, d'en pouvoir sortir sans aucun accident fâcheux, pour chercher un asyle en Espagne ou en Ecosse. L'auteur du MS assure qu'il tenoit cette particularité de messire Guillaume de Goussier, marquis de Boisy, qui avoit été pendant sa jeunesse un des confidens de Charles VII. & qui couchoit ordinairement dans le même lit que ce prince, suivant l'usage de ce temps-là.

1429. essuyer des interrogations bien fatiguantes. En effet présidens, conseillers, religieux, docteurs la questionnerent. Ils se relevoient les uns les autres; c'étoit à qui lui tendroit le plus de piéges, pour la faire couper. Ce qu'il y eut de plus admirable, c'est que tous l'alloient voir, persuadés que c'étoit une visionnaire, & que tous revenoient édifiés de sa modestie & de sa piété, convaincus de sa sagesse & de son bon sens, & qu'elle étoit conduite par l'esprit de Dieu.

On lui donne une épée autre que celle qui se voit aujourd'hui au thresor de S. Denys.

Après tant de précautions, le roi résolut de profiter au plutôt du secours que le Ciel lui envoyoit. On préparoit depuis long-temps un grand convoi de blé & d'autres vivres pour Orleans. La Pucelle assura le roi qu'elle l'y feroit entrer. On lui fit son équipage; on lui donna pour écuyer un gentilhomme nommé Jean d'Olon, pour page un autre gentilhomme nommé Louis de Comtes dit Imerguet, & deux valets. Elle voulut qu'on lui apportât une épée, qui étoit, disoit-elle, à Sainte-Catherine de Fierbois, & qu'on reconnoîtroit à cinq petites croix qu'il y avoit auprès de la poignée. On lui demanda si elle l'y avoit vue; elle répondit que non, mais qu'elle savoit bien qu'elle y étoit. On l'y trouva en effet entre plusieurs autres qui avoient appartenu à d'anciens chevaliers morts depuis long-temps: on la dérouilla, & on la lui donna. Ce n'est pas celle que l'on montre aujourd'hui à Saint-Denys, comme il paroît par le procès manuscrit de la Pucelle, où elle dit qu'elle y en laissa une, mais que ce n'étoit pas celle qu'elle avoit fait venir de Sainte-Catherine de Fierbois.

Procès manuscrit de la Pucelle.

Son habileté dans la guerre.

La Pucelle parut en présence de toute la cour, armée de pied en cap portant son harnois, & maniant son cheval avec autant de facilité & de bonne grace, que si elle n'eût fait d'autre métier pendant toute sa vie. On étoit étonné de la voir parler de guerre aussi savamment que les plus habiles capitaines auroient pû faire. On admiroit les ouvertures qu'elle donnoit dans les conseils pour le secours de la place assiégée : chacun s'empressoit de la voir, elle faisoit le sujet de tous les entretiens, & sa réputation fut bientôt répandue par toute la France.

Ibid. Les seigneurs de Rays & de Lore furent chargés de la conduire à Blois, où les troupes s'assembloient. Elle se fit

faire là un étendart blanc orné d'une frange de soie, semé de fleurs de lis, où étoit représenté Dieu tenant à la main le globe du monde, deux anges aux deux côtés avec les noms de Jesus & de Marie, & le fit benir dans l'église de Saint-Sauveur. Elle écrivit aux généraux Anglois, leur déclarant qu'elle étoit suscitée de Dieu pour les chasser de devant cette ville, & leur prédisant que s'ils ne quittoient au plutôt la France, le Ciel leur feroit sentir par de terribles effets, que c'étoit sa volonté qu'ils le fissent. Au-dessus de la lettre étoit écrit, *Entendez les nouvelles de Dieu & de la Pucelle. Au duc de Betfort, qui se dit regent du royaume de France pour le roi d'Angleterre.*

1429.

Ces menaces ne firent pas grand'peur aux Anglois : ils en prirent occasion de faire mille railleries de la simplicité du roi, qui se laissoit abuser par une folle, ou par une sorciere, & dont il falloit que les affaires fussent bien désesperées, pour recourir à un tel secours.

Cependant on attaquoit & on se défendoit à Orleans avec une extrême bravoure : & entre ceux qui se distinguoient parmi les assiégés par leur valeur, l'histoire marque principalement Aimar de Puisieux, jeune gentilhomme du Dauphiné, également vaillant & bien fait, à qui la Hire avoit donné le surnom de Cap-dorat, à cause de sa belle chevelure blonde.

Le convoi étant prêt à Blois, tous les soldats, suivant l'ordre qu'en donna la Pucelle, se confesserent. Elle fit chasser toutes les filles de mauvaise vie qui étoient dans l'armée, & partit à la tête de dix à douze mille hommes le vingt-huitieme d'Avril, avec les seigneurs de Sainte-Severe, de Rays, de Gaucourt, l'amiral de Culan, & plusieurs autres seigneurs. On fit tant de diligence, qu'on arriva le lendemain à la vûe d'Orleans par le côté de la Sologne. La Pucelle eût voulu qu'on fût entré par la Beausse : mais le comte de Dunois avoit mandé que la plûpart des troupes Angloises étant de ce côté-là qui étoit bien mieux retranché que l'autre, il étoit moins dangereux d'arriver par la Sologne ; & on avoit suivi son conseil.

Annales de France.
Elle conduit un convoi à Orleans.
Procès manuscrit de la Pucelle.

Elle avoit envoyé devant Florent, ou Florentin d'Illiers gouverneur de Châteaudun, & il étoit entré dans Orleans

1429. à la tête de quatre cents lances, s'étant rendu ſur le bord de la riviere au-deſſus des forts des Anglois, où la ville lui envoya deux bateaux pour paſſer.

Il apprit aux habitans que la Pucelle arriveroit le lendemain avec un grand convoi. Cette nouvelle remplit de joie les habitans, & par reconnoiſſance pour ce ſeigneur, ils donnerent à une des rues de leur ville, le nom de rue d'Illiers, qu'elle porte encore aujourd'hui. On prépara grand nombre de bateaux pour aller prendre le convoi; & il parut le lendemain ſur le bord de la riviere.

Epouvante des Anglois qui n'oſent s'y oppoſer.
Annales de France.

Dès que le comte de Dunois ſut qu'il approchoit, il fit faire une grande ſortie ſur les Anglois du côté de la Beauſſe, pour empêcher qu'ils n'envoyaſſent du renfort du côté de la Sologne. Pendant ce temps-là on déchargea le convoi dans les bateaux, la Pucelle le couvrant avec ſes troupes contre les Anglois, qui n'oſerent l'attaquer, & abandonnerent même une baſtille qu'ils avoient de ce côté-là, en un lieu nommé ſaint Jean-le-Blanc. Cette épouvante des Anglois fut regardée comme une terreur panique, dont Dieu les avoit frappés, pour faciliter l'entrepriſe de la Pucelle, & on ſe confirma de plus en plus dans la penſée, que Dieu vouloit ſe ſervir d'elle pour le rétabliſſement des affaires du roi.

Le comte de Dunois avoit paſſé dans les bateaux avec quelques-uns des principaux bourgeois d'Orleans pour la ſaluer. Elle les reçut avec beaucoup de civilité. Elle reprocha ſeulement au comte, que par ſon avis on avoit amené le convoi par la Sologne, & l'aſſura qu'il auroit paſſé auſſi aiſément par la Beauſſe. Les bourgeois la prierent d'entrer dans la ville, pour la défendre : elle en fit difficulté, ayant eu deſſein d'abord de tenir la campagne; mais enfin elle y conſentit. Elle y entra le ſoir au milieu des acclamations du peuple, qui ſe crut déſormais invincible. On la logea chez un nommé Boucher threſorier du duc d'Orleans. Elle voulut que la femme & la fille de ſon hôte ne la quittaſſent point : c'étoit une précaution qu'elle garda toujours dans les villes où elle ſe trouva, pour éloigner d'elle tout ſoupçon; & quand il ne ſe trouvoit point de femme où elle étoit, elle couchoit toujours armée; & pour la même raiſon lorſ-

Procès manuſcrit de la Pucelle.

qu'elle alloit en campagne, elle se faisoit toujours accompagner par ses deux freres. 1429.

Sainte-Severe remena à Blois les troupes qui avoient acompagné le convoi, en résolution d'en amener un nouveau trois ou quatre jours après par la Beausse, pour éviter l'embarras de décharger les chariots dans les bateaux. Il convint avec le comte de Dunois & avec la Pucelle des moyens d'en faciliter le passage; & dès le troisieme de Mai on eut avis qu'il approchoit. Les garnisons de Montargis, de Gien, de Châteaudun, de Château-Renard, & de diverses forteresses du Gâtinois s'étoient assemblées selon l'ordre qu'elles en avoient eu, & s'étoient approchées d'Orleans. Le convoi étoit encore conduit par Sainte-Severe accompagné des seigneurs de Rays, de Bueil, & de la Hire. On ne doutoit point que les Anglois n'allassent au-devant pour s'opposer au passage; c'est pourquoi le comte de Dunois & la Pucelle sortirent d'Orleans avec une grande partie de la garnison, afin d'être à portée de seconder l'escorte. Ils passerent en plein jour, & enseignes déployées entre les bastilles des Anglois sans opposition; & ayant joint le convoi, ils le firent entrer à la vûe des ennemis, qui ne firent pas le moindre mouvement pour l'attaquer. Ceci se passa le quatrieme de Mai au matin veille de l'Ascension.

Autre convoi conduit dans la place assiégée.

Il n'est pas croyable combien ces succès, & la terreur qui paroissoit répandue dans le camp ennemi augmenterent le courage de la garnison. Jusqu'alors on n'avoit osé insulter les bastilles des Anglois, parce qu'elles étoient extrêmement fortifiées; mais sur le midi de ce même jour, quelques seigneurs se mirent à la tête d'un assez grand nombre de soldats, & sortirent pour attaquer la bastille de Saint-Loup du côté de la Beausse. Cette sortie se fit dans le temps que la Pucelle s'étoit retirée, pour prendre un peu de repos & à son insû. Les François furent repoussés avec perte. La Pucelle ayant été avertie de ce qui se passoit, sortit aussi-tôt pour les soûtenir. Sa présence ranima le courage des assaillans, & on recommença l'assaut, pendant lequel le général Talbot tiroit des autres bastilles une partie des troupes qui les gardoient, pour venir charger les François: mais le comte de Dunois s'étant posté avec les siennes entre lui &

la bastille qu'on insultoit, Talbot n'osa le venir attaquer. La bastille fut emportée & rasée, & les Anglois qui la défendoient, furent tous ou tués, ou pris.

1429.

Cette expédition ayant si heureusement réussi, la Pucelle proposa l'attaque de la bastille de Saint-Laurent, la plus forte de toutes, & où il y avoit un plus grand nombre d'Anglois. Les généraux n'en furent point d'avis, & jugerent plus à propos de tâcher de s'emparer des bastilles du côté de la Sologne au-delà du pont, pour ouvrir le chemin de la ville de ce côté-là aux convois & aux secours qui pourroient venir du Berri. Ils eurent peine à faire agréer ce dessein à la Pucelle; mais elle se rendit à leur avis.

Dès le vendredi sixieme de Mai, qui étoit le lendemain de l'Ascension, on fit passer dans les bateaux une grande partie de la garnison, à la vûe du général Glacidas qui commandoit les Anglois de ce côté-là, & qui n'ayant pas assez de monde pour soûtenir tous ses postes, abandonna la bastille de saint Jean-le-Blanc, pour fortifier celle qu'on appelloit des Augustins, parce qu'elle étoit bâtie sur le terrein du couvent de ces religieux, qui avoit été brûlé dès le commencement du siége. Il fit aussi entrer un renfort dans les tourelles & dans le boulevart d'au-delà du pont, que les Anglois avoient rétabli après l'avoir pris.

La Pucelle chasse les Anglois de divers postes.

Une partie des troupes étant passée, la Pucelle marcha à pié à leur tête vers le fauxbourg du Portereau, attaqua le boulevart, & y planta son enseigne. En ce moment les assaillans virent filer d'une autre bastille quelques troupes Angloises qui venoient au secours de leurs gens: la peur saisit les François; ils abandonnerent l'assaut pour la plûpart, & laisserent la Pucelle avec très-peu de monde. Elle fut contrainte de faire retraite, & emportant son étendart, alla rejoindre les fuyards; elle les ranima, & ayant été renforcés par les nouvelles troupes qui arriverent de la ville dans des bateaux, ils la suivirent. Les Anglois qui étoient sortis pour la charger, la voyant revenir, s'enfuirent dans la bastille des Augustins. On les suivit l'épée dans les reins. La bastille fut insultée & emportée d'assaut, & tout ce qu'il y avoit d'Anglois fut passé au fil de l'épée. Il se trouva-là beaucoup de vivres, de bagage, de meubles que les soldats commencerent

commencerent à piller. La Pucelle appréhendant que tandis qu'on s'amusoit au pillage, les Anglois ne reprissent cœur & ne vinssent donner sur ses gens qui étoient en désordre, fit mettre le feu aux tentes, & obligea les soldats à se remettre en ordre, leur assigna leurs postes, les fit retrancher aux environs du boulevart & des tourelles; & comme la nuit approchoit, & qu'elle avoit été blessée d'une chaussetrape au pié, elle rentra dans Orleans. En cet assaut de la bastille des Augustins se trouverent presque tous les plus braves & les plus distingués de la garnison, le comte de Dunois, les seigneurs de Rays, de Guitri, de Graville, de Coulonges, de Villars, de Saintrailles, la Hire, Coarase, Gaucour, Chailli, de Termes, d'Illiers, l'amiral de Culan, & Sainte-Severe.

1429.

Annales de France. Le Heraut de Berri.

La Pucelle passa la nuit en de grandes inquiétudes; appréhendant que ses gens ne gardassent pas bien la bastille des Augustins, & qu'on ne les en chassât pendant la nuit: mais les ennemis, au lieu de rien eutreprendre, abandonnerent encore quelques postes, & à la faveur des ténebres, firent passer les troupes qu'ils y avoient, à la bastille de saint Laurent, ne pensant plus qu'à se maintenir dans le boulevart, & aux tourelles du bout du pont.

Ils sont forcés dans un boulevart où ils s'étoient logés.

Le poste des tourelles étoit très-difficile à aborder. On ne pouvoit en approcher du côté de la ville par le pont, dont on avoit rompu quelques arches. De l'autre côté elles étoient défendues par le boulevart, & n'étoient pas accessibles par la riviere, qui étoit assez haute, au lieu que les ennemis les avoient prises par cet endroit, à cause que l'eau étoit alors fort basse. Les généraux n'étoient point d'avis du tout qu'on en tentât si-tôt l'attaque. Les bourgeois au contraire le vouloient, persuadés qu'il n'y avoit rien d'impossible à leur brave Pucelle. Les généraux, après avoir résisté quelque temps à ses instances, la laisserent faire. Elle se confessa & communia de grand matin, & donna ensuite ordre à tout.

On fit conduire du canon sur le bout du pont. Il y eut des archers assez hardis pour grimper sur les arches rompues tout à découvert pour tirer de plus près sur les tourelles, & on commença de l'autre côté de la riviere l'atta-

1429. que du boulevart. La Pucelle dès le commencement de l'attaque fut fort bleſſée au cou, d'une fleche; elle l'arracha, & s'étant fait mettre un appareil à ſa plaie, retourna à l'aſſaut qui dura juſqu'au ſoir.

Procès manuſcrit de la Pucelle.

Le comte de Dunois voyant l'opiniâtreté des ennemis à défendre ce poſte, voulut faire abandonner l'aſſaut. La Pucelle s'y oppoſa, lui repréſentant que les Anglois ne tiroient preſque plus; ce qui marquoit que la poudre & les fleches commençoient à leur manquer, & l'aſſurant qu'avec un peu de conſtance on les emporteroit. En effet, ayant fait un nouvel effort, les Anglois furent forcés dans le boulevart. Glacidas avec ſes gens voulut ſe retirer par le pont-levis dans les tourelles; mais le pont rompit ſous lui, & tous tomberent dans la riviere, où la plûpart ſe noyerent.

Durant cet aſſaut le canon du pont avoit ruiné toutes les défenſes des tourelles, & les Anglois ne pouvoient plus paroître de ce côté-là ſans être percés de fleches par les archers qui tiroient ſans ceſſe.

Le commandeur de Gireſme, qui étoit à l'attaque du côté du pont, fit mettre ſur une des arches rompues la plus proche des tourelles, une groſſe poutre qui ſe trouva aſſez longue, pour être appuyée ſur l'autre bout du pont du côté des tourelles: il y paſſa le premier, & fut ſuivi à la file de pluſieurs hommes d'armes. Il attaqua par-là les Anglois, tandis que la Pucelle de ſon côté faiſoit jetter quantité de feux d'artifice dans les tourelles. Comme les ennemis ne croyoient pas pouvoir être attaqués du côté du pont, & que le canon avoit fait de grandes breches, le commandeur les força aiſément. Il fit d'abord mainbaſſe ſur tout ce qui ſe rencontra: les autres demanderent quartier, & il le leur accorda. Deux cents tant chevaliers qu'écuyers furent pris. Il y eut dans ce ſeul poſte, où les Anglois avoient mis leurs meilleurs ſoldats, trois cents gentilshommes de tués, du nombre deſquels fut le général Glacidas: & dans les combats donnés depuis l'arrivée de la Pucelle, il avoit péri bien ſix mille Anglois, & pas plus de cent François.

Monſtrelet, fol. 43.

La Pucelle voyant qu'il n'y avoit plus rien à craindre, & que la place étoit entierement libre de ce côté-là, fit

raser tous les travaux des Anglois, & ayant fait jetter des poutres & des planches sur les arches rompues, rentra triomphante par le pont dans la ville, où elle fut reçue au son de toutes les cloches. On n'étoit plus inquiet que de sa blessure, dont l'appareil ayant été levé, on ne la trouva pas dangereuse : & elle guérit en peu de temps, sans que cela l'empêchât d'agir & de monter à cheval. 1429.

Ils prennent la résolution de lever le siége.

Procès manuscrit de la Pucelle.

Les comtes de Suffolc, d'Escalles, Talbot, campés au-delà de la riviere avoient été spectateurs de toutes ces pertes, sans pouvoir y remédier; parce que leurs troupes étant extrèmement diminuées, ils n'avoient pas plus de monde qu'il ne leur en falloit pour garder leurs forts du côté de la Beausse, & qu'ils ne croyoient pas que l'on pût jamais forcer le poste des tourelles entouré de tous côtés de la riviere. Ils s'assemblerent entre eux le soir, & voyant la ville en état de recevoir des vivres & des secours du côté de la Sologne, sans qu'on pût les empêcher, ils résolurent de lever le siége le lendemain huitieme jour de Mai. On les vit s'y disposer dès le grand matin, qu'ils commencerent à faire défiler leurs bagages, & leur artillerie, dont ils abandonnerent une partie. Ils se rassemblerent en un seul corps, & se mirent en marche vers Meun, Baugenci & vers les autres places où ils avoient garnison. On proposa à la Pucelle de les charger en queue : mais elle ne le jugea pas à propos, & dit qu'elle les retrouveroit une autre fois.

Fête établie en mémoire de cette délivrance.

Les prodiges qu'elle avoit faits lui avoient donné une autorité, à laquelle personne n'osoit plus s'opposer. Ainsi on se contenta de raser toutes les bastilles. On fit des réjouissances dans toute la ville ; on ordonna qu'on célebreroit tous les ans une fête en action de graces le huitieme de Mai, jour de la délivrance après un siége de sept mois. Quoique le comte de Dunois & une infinité de noblesse se fussent signalés dans ce siége, toute la gloire en demeura à la Pucelle, qui fut depuis surnommée du glorieux titre de Pucelle d'Orleans; surnom qui lui est resté dans l'histoire, & qui immortalisera avec justice sa mémoire: car la perte d'Orleans auroit été celle de l'Etat, & la délivrance en fut le salut.

Comment la Pucelle fut reçue du roi.

La Pucelle ne demeura que deux jours à Orleans après la levée du siége. Elle alla droit à Chinon trouver le roi,

1429. Histoire de la Pucelle. Le Heraut de Berri. Monstrelet. Jean Chartier.

qui la reçut avec tout l'honneur & toutes les marques de bonté & de reconnoissance qu'elle en devoit attendre. Il n'y eut personne à la cour, qui, après des faits si éclatans, ne la regardât comme une fille véritablement miraculeuse. Elle eut toute créance dans l'esprit du roi, & tout ce qu'elle proposoit étoit regardé comme des oracles. Elle lui dit qu'il falloit penser à aller bientôt se faire sacrer à Reims; & il l'espéra sur sa parole, quoique depuis Blois jusqu'à cette ville-là tout fût sous la domination Angloise: mais elle lui conseilla de commencer par chasser les Anglois des places qu'ils occupoient entre Blois & Orleans. Il fit une nouvelle convocation de la noblesse des pays de son obéissance; & cette noblesse ne se trouva jamais plus disposée à le servir. On eut bientôt assemblé un corps de six mille hommes, dont le roi donna la conduite au duc d'Alençon, qui après avoir payé une grosse rançon aux Anglois, dont il étoit prisonnier depuis la bataille de Verneuil, venoit de se rendre auprès de lui.

Autres avantages qu'elle remporte sur les Anglois.

Il commença par le siége de Jargeau, accompagné de la Pucelle. Le comte de Suffolc étoit dans la place avec une garnison Angloise assez nombreuse. Le siége dura dix jours. La Pucelle étant dans le fossé, reçut à la tête un coup d'une grosse pierre, qui l'étourdit d'abord: mais elle se releva, & la place fut emportée d'assaut. Le comte de Suffolc y fut fait prisonnier par Guillaume Renaud, à qui, avant que de se rendre, il demanda d'abord, Es-tu gentilhomme? Il répondit qu'il l'étoit. Es-tu chevalier, ajoûta-t-il? Il répondit que non. Je veux que tu le sois, dit-il, avant que je me rende. Il lui donna l'accolade, lui ceignit l'épée, & se rendit à lui; tel étoit encore alors l'usage de la Chevalerie. Jean Polle frere du comte de Suffolc fut aussi pris: Guillaume Polle leur autre frere y fut tué avec près de cinq cents Anglois, le reste demeura prisonnier. De là le duc & la Pucelle allerent à Orleans; ils y demeurerent quelques jours pour recevoir les nouvelles troupes qui leur venoient de toutes parts, & ensuite marcherent en descendant la riviere de Loire vers Meun & Baugenci. Ils firent donner l'assaut au pont de Meun, & l'emporterent. Ils y laisserent quelques troupes qui s'y retrancherent, & ils allerent mettre le siége devant Baugenci.

Comme ce poſte étoit conſiderable, & que c'étoit l'unique paſſage qui reſtoit aux Anglois de ce côté-là ſur la Loire, ils y jetterent beaucoup de monde, & y firent entrer la garniſon de la Ferté-Hubert, qu'ils quitterent après l'avoir brûlée. Dès que les François parurent devant Baugenci, les ennemis abandonnerent la ville, & ne penſerent qu'à la défenſe du Pont & du Château, où ils furent vivement attaqués. 1429.

Ce fut durant ce ſiége que le connétable de Richemont ennuyé de ſe voir relegué à Parthenai, & chagrin de ce que tant de belles choſes ſe faiſoient ſans lui, voulut y prendre part, & malgré le roi qui par le conſeil de la Tremoille lui en avoit fait faire défenſe, il vint pour ſe joindre à l'armée Françoiſe avec le comte de Perdriac, Jean de Dinan, le ſeigneur de Beaumanoir, & mille ou douze cents hommes. Son arrivée embarraſſa la Pucelle & les ſeigneurs de l'armée. La Pucelle vouloit qu'on lui fît défenſe d'approcher, & même qu'on le chargeât s'il en étoit beſoin, pour l'obliger à ſe retirer, comme un rebelle aux ordres du roi : mais pluſieurs ſeigneurs lui firent entendre que dans la conjoncture où l'on ſe trouvoit, il n'étoit pas queſtion de ſe battre les uns contre les autres ; qu'il y avoit dans l'armée bien des chevaliers qui prendroient le parti du connétable, & qu'il ne falloit que cette diviſion pour tout perdre. Le dnc d'Alençon qui commandoit l'armée fut d'avis qu'on reçût le connétable, & que la Pucelle lui offrît ſa médiation, pour le réconcilier avec le roi, à condition qu'il auroit dans la ſuite plus de ſoumiſſion pour ſon ſouverain, & qu'il tiendroit une conduite qui pût lui mériter ſa grace. Cet avis fut ſuivi ; & la Pucelle ayant tiré cette promeſſe du connétable, on lui aſſigna ſon quartier du côté de la Sologne.

Voyez les obſervations.

Comme on ſe préparoit à donner l'aſſaut, le bailli d'Evreux qui commandoit dans le château, demanda à capituler. Le traité fut ſigné : on accorda à la garniſon de ſortir avec ſes chevaux & ſes armes, & ce qu'elle pourroit emporter de meubles, pourvû que chacun n'en emportât pas plus que la valeur d'un marc d'argent, & à condition qu'elle ſeroit dix jours ſans prendre les armes contre les François.

1429. Durant que tout ceci se passoit, le duc de Betfort qui avoit appris avec un extrême chagrin la levée du siége d'Orleans, assembloit des troupes de toutes parts. Il expérimenta combien un mauvais succès pouvoit être nuisible à ses affaires, dans un pays où il étoit plus maître des villes que des cœurs. La plûpart de la noblesse de Picardie, & de quelques autres endroits du royaume, refusa de marcher; il fut contraint de dissimuler son ressentiment, & de tâcher de réparer ses pertes, n'étant presque suivi que de ses seules troupes Angloises.

Les troupes Françoises qu'on avoit laissées au pont de Meun, étoient cependant en très-grand péril: car les généraux Anglois, Talbot, Scales & Fastol, qui étoient venus pour secourir Baugenci, n'ayant osé attaquer le camp, étoient allés à Meun, & avoient déja donné un assaut au pont, où ils avoient été repoussés: mais ils se préparoient à faire un nouvel effort pour le reprendre, lorsque l'avant-garde de l'armée Françoise parut après la reddition de Baugenci. L'approche du secours leur fit abandonner leur entreprise; ils sortirent aussi-tôt de Meun avec la plûpart de leurs troupes, & marcherent vers Jenville, pour y joindre cinq ou six mille hommes que le duc de Betfort leur envoyoit de Paris.

Les généraux François tinrent conseil de guerre, pour déliberer s'ils suivroient les Anglois; & l'on s'y détermina. Les seigneurs de Beaumanoir, Saintrailles, la Hire, de Lore, & de Termes, furent chargés de conduire l'avant-garde, & de faire le plus de diligence qu'ils pourroient pour arrêter les Anglois, en harcelant leur arriere-garde; mais sans trop s'engager, avant que toute l'armée fût arrivée.

Ils sont attaqués & mis en déroute près de Patai.

Ces seigneurs avec leurs troupes, parurent au moment que les Anglois partoient de Jenville avec assez de précipitation, sur l'avis qu'ils avoient eu que les François les suivoient. Le duc d'Alençon en ayant été averti, força sa marche; & dès que ceux qui commandoient l'avant-garde, se virent en état d'être soûtenus par le reste de l'armée, ils chargerent les Anglois auprès du village de Patai. On vit en cette occasion l'effet que produit une suite de bons ou de mauvais succès dans l'esprit des soldats. Les François,

avant la levée du siége d'Orleans, osoient à peine paroître en campagne devant les Anglois; & depuis cet évenement ce fut tout le contraire. Les généraux Anglois ne purent venir à bout de rassurer leurs troupes à la vûe de l'armée Françoise; & la fuite commença presque aussi-tôt que l'attaque. Ce brave Fastol, qui s'étoit si fort signalé à la journée des Harengs, perdit tête en cette occasion. Il est au moins certain qu'on le rendit responsable de ce mauvais succès, jusqu'à lui faire l'affront de lui ôter l'ordre de la Jarretiere. Les Anglois furent défaits à platte coûture. Il en demeura deux mille sur la place; les généraux Talbot & de Scales furent pris avec Hongrefort, Tampston & plusieurs autres seigneurs. Ceux qui voulurent se sauver à la forteresse de Jenville, en trouverent les portes fermées; & ce poste alors considérable dans la Beausse, plein de vivres & de munitions de guerre, se rendit aux vainqueurs. L'armée Françoise après cette heureuse expédition, sans avoir presque rien perdu, retourna à Orleans chargée de gloire & de butin. Cette bataille se donna le dix-huitieme du mois de Juin, & fut appellée la battaille de Patai, du nom du village auprès duquel on s'étoit battu. Les Anglois qui étoient encore dans plusieurs châteaux aux environs d'Orleans, en ayant appris la nouvelle, les abandonnerent, & se retirerent vers Paris.

1429.

Regiſtres du Parlement.

Jusques-là le conseil du roi & les seigneurs avoient retenu ce prince au-delà de la Loire, & l'avoient presque toujours empêché de paroître à la tête de ses troupes, jugeant très-sagement que le salut de l'état dépendoit entierement de la conservation de sa personne: mais la fortune ayant commencé de lui être plus favorable, ils crurent qu'il étoit temps qu'il se montrât à ses sujets d'en-deçà de cette riviere, & que sa présence contribueroit beaucoup à les ramener. Il vint à Gien avec un corps d'armée qui grossissoit tous les jours par l'arrivée de quantité de noblesse, dont une grande partie le servoit à ses dépens. Etant en cette ville-là il envoya sommer les villes de Boni, de Cosne & de la Charité, toutes trois sur la Loire au-dessus d'Orleans; & comme elles refuserent de se rendre, il fit attaquer Boni par l'amiral de Culan, qui l'obligea de se soumettre. On

Le roi commence à paroître à la tête de ses troupes.

1429. délibera si l'on iroit attaquer Cosne & la Charité; & c'étoit le sentiment de plusieurs des généraux : mais la Pucelle, quoi qu'on pût dire, pressoit toujours le roi d'aller avant toutes choses se faire sacrer à Reims. La chose paroissoit moralement impossible; parce que, comme je l'ai déja dit, Reims & toutes les villes qui étoient sur le chemin, étoient dans le parti des Anglois. Elle parla néanmoins au roi là-dessus avec tant d'assurance, & elle avoit tenu jusqu'alors si exactement ses promesses, malgré les obstacles insurmontables qu'on prévoyoit dans l'exécution, qu'on se rendit à ses instances; & on se prépara au voyage de Reims.

Il se prépare par le conseil de la Pucelle à s'aller faire sacrer à Reims.

Histoire de la Pucelle d'Orleans.

Le connétable avoit une extrême passion d'en être, & étoit demeuré à Baugenci en attendant le succès des bons offices que le duc d'Alençon, la Pucelle, & plusieurs seigneurs lui avoient promis auprès du roi, pour tâcher de le rétablir dans ses bonnes graces : mais la Tremoille rompit toutes leurs mesures; le roi tint ferme, il ne voulut point que le connétable parût en sa présence, & lui ordonna de se retirer. Il envoya un pareil ordre au comte de la Marche, qui avoit toujours eu de grandes liaisons avec le connétable, & qui n'étoit pas moins que lui ennemi déclaré de la Tremoille. Toutefois le connétable ne pouvant se résoudre à être sans rien faire, & espérant se rendre digne de sa grace par les services qu'il rendroit à l'Etat, malgré le roi même, alla avec ses troupes qui ne passoient pas douze cents hommes, vers Evreux, pour tenir de ce côté-là les Anglois en haleine. Cette diversion ne fut pas inutile; & le comte de Perdriac cadet du comte d'Armagnac fut en même temps envoyé vers Bourdeaux, pour veiller les Anglois du côté de la Guienne.

Hist. d'Artus III.

Monstrelet, fol. 46.

Le roi avant que de partir de Gien, envoya la reine à Bourges, & fit la revûe de son armée, qui se trouva de douze mille hommes, parmi lesquels il y avoit un très-grand nombre de gentilshommes. Il y distribua quelque argent aux soldats, & leur fit espérer qu'il seroit un jour en état de les mieux récompenser.

Annales de France.

On prit le chemin d'Auxerre. Cette ville ferma ses portes au roi. La Pucelle opina à l'attaque : mais les bourgeois envoyerent représenter au roi qu'ils avoient traité pour une

une somme d'argent avec le seigneur de la Tremoille, afin qu'il leur fût permis de demeurer neutres dans la conjoncture présente. Cela fit extrèmement murmurer contre ce seigneur. La ville s'offrit à fournir abondamment l'armée de vivres en payant. On s'accommoda de cette offre, & on passa outre. 1429.

Il passe à Troyes.

On alla de-là à Troyes, où il y avoit une garnison de six cents soldats tant Anglois que Bourguignons, qui firent d'abord une sortie sur un des quartiers de l'armée: mais comme les bourgeois étoient les plus forts dans la ville, on entra en négociation. Sept jours se passerent sans rien conclurre; la disette commençoit à se faire sentir dans le camp; on murmuroit hautement contre la Pucelle, & dans le conseil qui se tint sur ce sujet, Renaud de Chartres archevêque de Reims, & chancelier du Royaume, exposa les difficultés qu'il y auroit à passer outre; que faute d'artillerie on n'étoit pas en état de forcer la ville; qu'on ne pouvoit point en faire venir, n'y ayant point de place plus proche que Gien, où l'on en pût prendre; qu'il y avoit plus de trente lieues, & qu'avant que les canons fussent arrivés, la famine seroit dans le camp. La plûpart opinerent à abandonner l'entreprise, & à s'en retourner.

Histoire de la Pucelle d'Orleans.

Qui rentre dans son obéissance.

La Pucelle s'opposa fortement à cette résolution; & voyant qu'on ne goûtoit pas ses raisons, elle conjura le roi de lui accorder encore deux ou trois jours de délai, l'assurant que de gré ou de force la ville se rendroit. Le roi ne put se résoudre à lui refuser sa demande, & le conseil y consentit. Elle alla aussi-tôt dans tous les quartiers de l'armée, animer les gentilshommes & les soldats à la seconder. Elle mit en batterie quelques petites pieces de campagne, fit apporter de toutes parts des fascines pour combler le fossé, & se donna tant de mouvement pour les vivres, qu'on en apporta au camp de tous les lieux circonvoisins. Cette ardeur qui paroissoit dans le camp du roi, étonna les bourgeois de Troyes; la présence de la Pucelle dont on leur avoit raconté des choses si prodigieuses, leur fit faire de sérieuses réflexions; l'inclination pour leur souverain légitime se ranima dans leur cœur; enfin le second jour ils demanderent à capituler. On leur accorda tous les

1429. articles qu'ils proposerent pour eux & pour la garnison, & entre autres une amnistie générale. La ville fut remise entre les mains du roi. On regarda ce changement comme un nouveau miracle, & on continua la marche avec plus de confiance que jamais.

De même que Châlons.

Châlons suivit l'exemple de Troyes, mais de meilleure grace. L'évêque vint au devant du roi, avec une grande foule de peuple, & lui présenta les clés de la ville; on y mit garnison comme on avoit fait à Troyes. De Châlons on alla à Sepesaulx, château appartenant à l'archevêque de Reims à quatre lieues de la ville, & le roi s'y arrêta pour apprendre la disposition des bourgeois de Reims.

Il y avoit dans cette ville-là deux seigneurs du parti Anglois & Bourguignon : c'étoient le seigneur de Châtillon sur Marne, & le sire de Saveuse. Quand ils surent que le roi approchoit, ils appellerent les principaux bourgeois de la ville, & leur demanderent s'ils n'étoient pas résolus à se défendre contre l'armée Françoise. Les bourgeois leur répondirent en leur demandant eux-mêmes, s'ils avoient de quoi soûtenir le siége. Ils repartirent que non; mais que pourvû que la bourgeoisie leur promît de tenir seulement six semaines, ils iroient l'un & l'autre trouver les ducs de Betfort & de Bourgogne, & qu'ils leur promettoient sur leur honneur, de venir les délivrer dans ce temps-là avec une armée. Les bourgeois s'y accorderent: mais les deux seigneurs ne furent pas plutôt sortis, qu'il se forma en faveur du roi un parti fort nombreux, dont les chefs obligerent la faction contraire d'envoyer de concert avec eux faire leur soumission à leur souverain, & lui offrir de le recevoir dans leur ville. Le roi y fit son entrée au son des cloches, & avec la magnificence que le peu de temps qu'on avoit eu à s'y préparer, put permettre.

Il arrive à Reims où il est sacré. Monstrelet, fol. 47.

Il n'y fut pas plutôt arrivé, que les ducs de Lorraine & de Bar & le damoiseau ou seigneur de Commerci vinrent lui rendre leurs respects, & lui amenerent un assez bon nombre de troupes pour son service. Dès le lendemain, qui étoit le dimanche, & le dix-septieme * de Juillet,

* L'Abrégé de l'histoire de Charles VII. met ce sacre le 28. de Juillet, & à la marge le 18. Monstrelet fol. 46. le met le 8. mais on ne peut douter de la vérité de

le sacre fut fait avec les cérémonies ordinaires. On choisit quelques-uns des princes & des seigneurs de la suite du roi, pour représenter les pairs de France, & ils furent appellés par le heraut d'armes du titre des duchés & des comtés de ceux qu'ils représentoient. Ceux qui représenterent les pairs laïques, furent Jean duc d'Alençon; Charles de Bourbon duc de Bourbon & d'Auvergne, comte de Clermont & de Forès: Louis de Bourbon comte de Vendôme & de Chartres, grand chambellan & grand-maître de France: Gilles de Laval sieur de Retz: George de la Tremoille baron de Sulli; & André de Laval fils du seigneur de Retz, ou Charles d'Albret. Je mets cette disjonctive, parce qu'il ne me paroît pas certain par cette relation, lequel des deux fut le sixieme représentateur. Charles d'Albret tenoit l'épée devant le roi durant la cérémonie: mais savoir si c'étoit en représentant un des pairs, ou bien en représentant le connétable de Richemont qui n'assista point au sacre, c'est ce qui n'est point marqué. André de Laval fut fait maréchal de France pour cette cérémonie, & il est fort vrai-semblable qu'on l'honora de cette dignité pour le mettre plus en état de représenter dignement un des pairs, de même que le roi pour cet effet décora les seigneurs Gilles de Laval & George de la Tremoille du titre de comte. Quoi qu'il en soit, le duc d'Alençon eut encore l'honneur de faire le roi chevalier en cette occasion, suivant la coûtume de donner ce titre à nos rois le jour de leur sacre. 1429.

Pour ce qui est des pairs Ecclesiastiques, il n'y eut que Renaud de Chartres archevêque de Reims, & Jean de Sarrebruche évêque de Châlons qui assisterent au sacre; les quatre autres pairs étant dans le parti Bourguignon. Jean de Saint-Michel Écossois évêque d'Orleans, & Robert de Rouvres évêque de Séez suppléerent pour deux des absens; & deux autres prélats qui ne sont point nommés, pour les

la date du 17. Je l'ai tirée d'une relation du sacre écrite à la reine, & à la reine de Sicile, par les seigneurs de Bauveau, Moreal & Lusse. L'original de cette relation ou lettre est dans les archives de l'abbaye de la Benisson-Dieu au pays de Forès, & elle en a été transcrite par le feu P. Menestrier qui en a mis la copie dans sa bibliotheque instructive. T. 2. p. 90. Le greffier Jean du Tillet a suivi la même date, ainsi que messieurs de Sainte-Marthe. *Voyez* l'histoire généalogique de la maison de France, T. 1. p. 116.

1429. deux autres. La Pucelle assista à la cérémonie en habit de guerre, tenant son étendart tout proche de la personne du roi. A la fin de la Messe, elle se jetta aux piés de ce prince; & pleurant à chaudes larmes, & lui embrassant les genoux; *Enfin*, lui dit-elle, *gentil roi, ore est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre; en montrant que vous êtes vrai roi, & celui auquel le royaume doit appartenir.* Le roi lui marqua la reconnoissance sensible qu'il avoit des services signalés qu'elle lui avoit rendus. Elle reçut les complimens des seigneurs de la cour & de l'armée, qui reconnoissant mieux que jamais la conduite miraculeuse de Dieu sur ce prince, ne pouvoient revenir de l'étonnement où ils étoient, de voir l'exécution d'une entreprise, que la plûpart avoient condamnée de témérité.

Ce que lui dit la Pucelle après la cérémonie.

Quoique le sacre ne soit pas en France essentiel à la royauté, c'est cependant une cérémonie qui dans l'esprit des peuples ajoûte quelque chose d'auguste à la majesté des rois. On en vit de grands effets en cette occasion. Laon, Soissons, Château-Thierri, Provins, & plusieurs autres villes & châteaux rentrerent dans l'obéissance sur la seule sommation qui leur en fut faite de la part du roi aussi-tôt après son sacre; ce qui donna de grandes inquiétudes au duc de Betfort.

Autres villes qui se soumettent à sa majesté.

Lettres des seigneurs de Bauveau, Moreal, &c.

Ce duc avoit peu de troupes, eu égard au grand pays qu'il étoit obligé de garder. Il n'osoit rappeller celles qu'il avoit en Normandie & en Picardie, de peur que les peuples de ces provinces ne suivissent l'exemple de ceux de Champagne, de la Brie, & du Gastinois. Il avoit perdu au siége d'Orleans, à la journée de Patai, & en diverses autres rencontres la plûpart de ses meilleurs capitaines, dont les uns avoient été tués, & les autres pris. Les peuples étoient épuisés, & ne pouvoient pas lui fournir beaucoup d'argent. Il ne lui en venoit gueres d'Angleterre. Le duc de Bourgogne, depuis le refus qui lui avoit été fait du sequestre d'Orleans, ne paroissoit plus si ardent pour le parti Anglois. Ce grand nombre de villes qui s'étoient soumises au roi, l'impression que faisoient sur les esprits les exploits merveilleux de la Pucelle, auxquels la renommée ajoûtoit tous

Histoire de Jean Chartier.

Histoire de la Pucelle d'Orleans.

les jours quelques circonstances extraordinaires ; tout cela menaçoit le duc de Betfort d'une dangereuse révolution ; & il eut besoin alors de toute sa prudence, de toute son adresse, & de toute son activité. 1429.

Le duc de Betfort s'assure de Paris. Regiltres du Parlement de l'an 1429. Journal du regne de Charles VII.

Il s'assura de Paris en ménageant le peuple, & en y tenant une grosse garnison, en y faisant renouveller aux Parisiens le serment de fidelité qu'ils avoient fait au roi d'Angleterre, & en les animant contre le roi par le souvenir de l'assassinat commis en la personne du feu duc de Bourgogne, dont il fit de nouveau courir la relation par tout Paris. Il pressa les secours qu'il avoit envoyé demander en Angleterre. Il députa en son nom & au nom de la ville de Paris l'évêque de Noyon, deux docteurs de l'université, & quelques-uns des plus notables bourgeois au duc de Bourgogne, pour le prier de venir à Paris, afin de délibérer sur les conjonctures présentes. Monstrelet, fol. 46.

Et se fortifie de nouveaux secours.

Le duc de Bourgogne y vint en effet peu de temps après, escorté de huit cents hommes, & il se tint plusieurs conseils en sa présence. Le duc de Betfort le combla d'honneurs, & sut si bien le flatter, qu'il lui fit renouveller tous les traités qu'ils avoient fait pour se maintenir contre Charles. Le cardinal de Vincestre arriva quelque temps après d'Angleterre avec quatre mille hommes. Il eut, en passant à Corbie, de nouvelles conférences avec le duc de Bourgogne, qui dès qu'il fut retourné en Flandre, envoya un secours considérable de troupes sous la conduite de Jean bâtard de Saint-Pol. Le duc de Betfort fit mille caresses à ce gentilhomme, & lui donna le gouvernement de Meaux.

Le duc de Betfort avec ces secours, & une partie des troupes qu'il tira de Normandie, fit une armée de douze mille hommes, & s'avança jusqu'à Melun. Le roi qui étoit à Provins avec une armée à peu-près égale, en sortit, & marcha au devant de lui. Etant arrivé à la Mothe-Nangis, il apprit que les ennemis étoient fort proche de là, & se prépara à la bataille. Le duc quelque mine qu'il fît d'en vouloir venir aux mains, ne s'étoit mis en campagne, que pour faire montre de ses forces, & voir la contenance du roi. Il envisagea les suites d'une nouvelle déroute, si elle

Annales de France. Histoire de la Pucelle d'Orleans.

lui arrivoit ; il ne jugea pas à propos de tant hasarder, & reprit le chemin de Paris.

1429.

Le roi tient conseil sur les mesures qu'il avoit à prendre.

Sur cela le roi tint conseil, pour déliberer s'il s'engageroit plus avant. Les opinions furent partagées ; la plûpart des seigneurs lassés de servir à leurs dépens, conclurent à assurer les conquêtes qu'on avoit déja faites, sans penser à en faire de nouvelles, à se rapprocher de la Loire, à séparer l'armée pour mettre les troupes en garnison, & à se préparer de longue main à la campagne prochaine. Cette résolution fut prise malgré la Pucelle, & malgré les principaux chefs de l'armée. On se disposa à repasser la Seine par Brai, dont les bourgeois promirent au roi de lui donner passage, & de recevoir garnison Françoise : mais la nuit-même les Anglois y entrerent, & défirent quelques troupes du roi qui s'étoient avancées de ce côté-là.

Cet incident fit balancer le roi sur le parti qu'il avoit pris. Les ducs de Bar, d'Alençon, de Bourbon, les comtes de Vendôme & de Laval, la Pucelle, & quelques autres seigneurs s'en servirent, pour le déterminer à suivre sa bonne fortune ; de sorte que, par leur avis, il résolut de s'approcher de Paris le plus près qu'il lui seroit possible. Il passa la Marne à Château-Thierri, prit à gauche par Crespi en Valois, & s'avança jusqu'à Dammartin. Il eut le plaisir de voir tous les gens des villages, des bourgs, & des petites villes de ces quartiers-là venir au devant de lui, criant Noel, & chantant le *Te Deum*, au milieu de la campagne. Ce fut là que la Pucelle charmée de la tendresse que ces peuples faisoient paroître pour leur légitime prince, pleura encore de joie, & dit au chancelier & au comte de Dunois, qu'elle n'auroit plus désormais regret de mourir. Le comte lui demanda, si elle avoit quelque pressentiment, ou quelque révelation de sa mort. Elle lui dit que non ; qu'elle savoit seulement qu'elle avoit exécuté les ordres de Dieu, qui ne lui avoit point commandé autre chose, que de faire lever le siége d'Orleans, & de conduire le roi à Reims : & que dans le doute s'il souhaitoit d'elle rien davantage, le roi lui feroit plaisir de lui permettre de retourner chez ses parens, pour y reprendre son premier état. Cette réponse charma le comte & le chancelier : mais ils

lui dirent qu'il falloit qu'elle continuât à servir le roi, & qu'on ne pouvoit pas douter que Dieu ne lui révelant rien de contraire, il ne voulût qu'elle achevât son ouvrage en chassant les Anglois de France. 1429.

Cette contre-marche du roi fit revenir le duc de Betfort sur ses pas. Il vint se camper à Mitri assez près de Dammartin, & s'y retrancha. Le roi envoya la Hire pour reconnoître le camp du duc qu'il avoit dessein d'attaquer. La Hire le trouva posté si avantageusement, qu'il dit au roi que ce seroit témerité, que d'entreprendre de l'y forcer. Le duc voyant qu'il avoit affaire à des ennemis, que l'expérience du passé avoit rendus sages, se rapprocha de Paris, & le roi marcha vers Crespi. Il envoya de là sommer la ville de Compiegne, qui reçut la sommation avec respect. Les habitans lui firent dire qu'ils étoient maîtres de leur ville; qu'ils le reconnoissoient pour leur roi; qu'il y viendroit quand il le trouveroit bon, & qu'ils lui promettoient de la défendre contre les Anglois, s'ils osoient l'attaquer. Beauvais en fit autant, les bourgeois en chasserent l'évêque nommé Pierre Cauchon homme tout dévoué aux Anglois, & mirent dehors tous ceux qui leur parurent suspects.

Il vient camper à Dammartin.

Le roi très-satisfait de ses nouvelles conquêtes, qui ne lui avoient coûté qu'un commandement, se remit en chemin vers Senlis. Il y avoit dans cette ville une garnison Angloise & Bourguignone. Le duc de Betfort s'en approcha aussi pour la couvrir. Les seigneurs de Saintrailles & de Lore furent détachés pour reconnoître la marche du duc de Betfort, l'armée les suivant d'assez près entre la petite riviere qui passe aux villages de Barron & Montepiloi. Saintrailles rencontra les Anglois au passage d'une autre petite riviere, qui étoit si étroit, qu'il ne pouvoit y passer que deux chevaux de front. Il manda au roi que s'il faisoit diligence, les Anglois ne pourroient échapper: mais Betfort fit défiler ses troupes avec tant de promptitude, qu'elles furent presque toutes passées & rangées en bataille avant l'arrivée de l'armée Françoise.

C'étoit une belle occasion perdue: on n'eût pas néanmoins hesité à charger les Anglois après leur passage, si le duc de Betfort, qui fut un des plus grands capitaines de son temps,

1429. n'eût choisi à son ordinaire un poste, où l'on ne pouvoit l'attaquer qu'avec désavantage. Les deux armées furent en présence jusqu'à la nuit, qui obligea le roi de s'éloigner. Les Anglois demeurerent campés sur le bord de la riviere qu'ils avoient passée, & les François à Montepiloi.

Il offre la bataille au duc de Betfort, qui la refuse.

Les Anglois employerent la nuit à se retrancher, de sorte que le lendemain leur camp parut inaccessible. Le roi ne laissa pas de s'en approcher en bataille, & envoya dire au duc, que s'il vouloit sortir dans la plaine, l'armée Françoise s'éloigneroit pour lui laisser du terrein & donner bataille. Il n'accepta pas l'offre, & la journée se passa en escarmouches. Il y en eut une fort chaude vers le soir; & il ne s'en fallut rien, qu'on ne s'engageât à une action générale, les troupes grossissant peu à peu de part & d'autre. Le seigneur de la Tremoille y pensa demeurer, son cheval s'étant abattu; & s'il n'eût été promptement secouru, il auroit été ou tué ou pris. Il y périt près de trois cents hommes des deux côtés: la nuit, comme il étoit arrivé la journée précédente, finit le combat.

Plusieurs places se soumettent au roi.

Le duc de Betfort, qui ne vouloit rien hasarder, & qui ne faisoit tous ces divers mouvemens, que pour engager les François en quelque mauvais pas, décampa le jour d'après, & s'écarta en marchant vers Paris. Le roi de son côté s'en alla à Compiegne, où il fut reçu avec beaucoup de joie des habitans. Il y mit garnison, & en fit gouverneur un gentilhomme Picard nommé Guillaume de Flavi. Le duc de Betfort ne fut pas long-temps sans se repentir de s'être trop éloigné de Senlis: car les bourgeois ayant pris les armes, chasserent la garnison Angloise, & se rendirent au roi. Creil, Pont-Saint-Maixant, & plusieurs autres forteresses des environs en firent autant: & si ce prince avec son armée étoit entré plus avant en Picardie, Amiens, Corbie, Saint-Quentin, Abbeville n'attendoient que cela pour rentrer dans l'obéissance: mais une négociation dont je parlerai bientôt, qu'il avoit entamée avec le duc de Bourgogne, & dont il espéroit un bon succès, l'empêcha de tourner de ce côté-là pour ne point donner de jalousie à ce prince.

Le bruit de ce progrès du roi en Picardie, en Champagne,

pagne, & aux environs de Paris, commença à ébranler la haute-Normandie, où le connétable couroit le plat pays du côté d'Evreux, & où malgré le roi & le seigneur de la Tremoille, il ne laissoit pas d'agir toujours avec le peu de troupes qu'il avoit. Le seigneur de Longueval surprit Aumale sur les confins de Normandie & de Picardie. Les Anglois perdirent aussi Château-Gaillard une des plus fortes places de France en ce temps-là sur la riviere de Seine à six ou sept lieues de Rouen; Barbasan, autrefois gouverneur de Melun, y étoit demeuré prisonnier depuis le temps que le feu roi d'Angleterre l'avoit pris à l'assaut de cette place. Il alla aussi-tôt joindre le roi, qui le reçut de la maniere qu'il méritoit, c'est-à-dire comme un des plus grands hommes de guerre qui fût alors en France. Quelques autres forteresses en ces quartiers-là furent encore enlevées aux Anglois.

1429.

Monstrelet, fol. 50.

Le duc de Betfort fut obligé d'aller promptement de ce côté-là, pour empêcher les suites de ces fâcheux commencemens. Il laissa deux mille Anglois dans Paris sous les ordres de Jean Ratelet chevalier Anglois, & de Simon Morhier prevôt de Paris. Il recommanda à Louis de Luxembourg évêque de Terouanne, qui portoit le titre de chancelier de France, de veiller sur la conduite des bourgeois pour empêcher les factions & les intelligences avec les royalistes; car quoiqu'il eût toujours extrêmement ménagé les Parisiens, qu'il les eût parfaitement gagnés, qu'ils lui parussent tout dévoués au roi d'Angleterre & au duc de Bourgogne, la présence du roi aux environs de Paris l'inquiétoit beaucoup; & il n'ignoroit pas combien l'amour du légitime souverain est aisément ranimé dans le cœur des sujets.

Histoire de la Pucelle d'Orleans. &c.

Il partit sur la fin du mois d'Août pour la haute-Normandie avec son armée, dont il mit la plus grande partie dans les places les plus importantes pour s'en assurer. Le roi n'eut pas plutôt avis de son départ, qu'il s'approcha plus près de Paris & se présenta devant Saint-Denys, qui lui ouvrit ses portes; une partie de l'armée s'avança jusqu'à la Chapelle village aux portes de Paris. Les escarmouches commencerent entre les deux partis, & on persuada au roi de faire attaquer les barrieres de la porte Saint-Honoré,

Il s'approche de Paris.

Le 25. d'Août selon la Journal.

1429. Les ducs d'Alençon & de Bourbon furent postés entre l'attaque & la porte de Saint-Denys, pour arrêter les sorties qui pourroient se faire par cette porte ; & le seigneur de Saint-Vallier fut chargé de donner l'assaut à la barriere, & à une fortification qui la couvroit, à laquelle on donnoit le nom de Boulevart. Il s'en acquitta avec succès, le boulevart fut emporté, la barriere forcée, & les Anglois qui les défendoient obligés de s'enfuir dans la Ville.

Le 8. Septembre.

Regiftres du parlement de l'an 1429.

La Pucelle animée par un si heureux commencement, espéra de forcer la muraille, contre laquelle le canon tiroit de dessus une hauteur nommée le marché aux Pourceaux : mais s'étant approchée du fossé, elle le trouva plein d'eau, & comme elle voulut le sonder elle-même avec sa lance, elle reçut un coup de fleche dans la cuisse ; ce qui ne l'empêcha pas de demeurer là, & de donner ses ordres pour combler le fossé. Elle se tint là jusqu'à la nuit ; il fallut que le duc d'Alençon y allât lui-même pour la faire revenir, & il eut bien de la peine à lui persuader que l'exécution de son dessein étoit impossible. On vit en cette rencontre la malignité de quelques seigneurs de l'armée, qui lâchement jaloux de la gloire de cette heroïne, firent paroître de la joie de ce qu'elle n'avoit pas réussi dans cette entreprise : & l'historien remarque que plusieurs savoient fort bien la profondeur de l'eau du fossé ; mais qu'ils ne voulurent pas l'en instruire, dans l'espérance qu'il lui arriveroit là ou quelque malheur, ou quelque affront.

Histoire de la Pucelle d'Orleans.

Et tente inutilement de s'en rendre maître.

Monstrelet.

Journal du regne de Charles VII.

Dans cette attaque on avoit beaucoup moins esperé de forcer le rempart, que de voir quelque sédition en faveur du parti du roi ; car on avoit trouvé moyen de faire répandre dans Paris quantité de billets adressés au prevôt de la ville, au prevôt des marchands & aux échevins, où l'on leur promettoit de très-grandes récompenses s'ils vouloient remettre la ville en l'obéissance de son légitime prince. Mais les seigneurs de Crequi, de Lalaing, de Lille-Adam, & de Bonneval, que le duc de Betfort avoit renvoyés à Paris si-tôt qu'il sut que le roi s'en approchoit, se partagerent dans tous les quartiers, & firent entendre au peuple que le roi ayant autant de sujet qu'il en avoit d'être irrité contre eux, ils ne pouvoient attendre de lui qu'un terrible châ-

timent de leur revolte. De ſorte que perſonne ne branla en ſa faveur. 1429.

Après tout les Anglois auroient été fort embarraſſés ſi ce prince avoit pû conſerver ſon avantage, & faire ſubſiſter ſes troupes plus long-temps aux environs de Paris ; car Saint-Denys & Lagni qui ſe ſoumit en ce même temps-là, formoient déja une eſpece de blocus au deſſus & au deſſous de la ville : mais le roi n'avoit point d'argent, & c'eſt principalement ce qui l'obligea à rompre ſon armée. Il mit à Lagni Ambroiſe de Lore avec un vaillant chevalier Limouſin appellé Jean Foucaut, nomma le comte de Clermont fils du duc de Bourbon ſon lieutenant général, & lui donna le commandement des armes, conjointement avec l'amiral de Culan dans les environs de Paris. Il donna le gouvernement de Creil au ſeigneur de Chabanne, celui du Pont-Sainte-Maxence à Longueval, & retourna vers la riviere de Loire. Monſtrelet, fol. 51.

Il ne fut pas plutôt éloigné, que le duc de Betfort qui revint quatre jours après à Paris, ſe diſpoſa à reprendre Saint-Denys. Le comte de Vendôme qui y commandoit, ne ſe voyant pas en état de défendre la ville, l'abandonna. Les Anglois firent auſſi une entrepriſe ſur Lagni, mais ils en furent repouſſés. Laval fut ſurpris ſur les Anglois par les ſeigneurs du Hommet, du Bouchet, & de la Ferriere ; & Louviers par la Hire. Il en penſa arriver autant à Rouen, où Ambroiſe de Lore avoit pratiqué une intelligence ; & la choſe ne manqua, que parce que ce ſeigneur qui conduiſoit l'entrepriſe s'étoit égaré la nuit, & ne put arriver à l'heure marquée. Annales de France. Abregé de l'hiſt. de Charles VII.

Durant tous ces mouvemens le roi négocioit avec le duc de Bourgogne, qui ſe voyoit comme l'arbitre du ſort de la France & de l'Angleterre. Ce fut le duc de Savoye qui engagea le duc de Bourgogne à cette négociation. L'archevêque de Reims chancelier de France, Chriſtophe d'Harcourt, les ſeigneurs de Dampierre, de Gaucourt & de Fontaines étoient allés à Arras pour ce ſujet. Le duc ſe faiſoit toujours un point d'honneur d'être irréconciliable avec le roi, à cauſe de l'aſſaſſinat du duc ſon pere fait en préſence de ce prince, qu'il croyoit en avoir

Négociation avec le duc de Bourgogne qu'il tâche d'attirer dans ſon parti.

Du Tillet, recueil des traités, &c.

Monſtrelet, fol. 49.

1429. été consentant. L'archevêque qui étoit le chef de l'ambassade, lui parla fortement là-dessus, lui représentant que le roi étoit alors en un âge, où il ne pouvoit pas se gouverner par ses propres lumieres; qu'il étoit entre les mains de gens qui le tournoient comme ils vouloient, & qu'il n'osoit contredire, de peur de les irriter & d'en être abandonné. Il assura le duc de Bourgogne que ce prince étoit plein d'estime & de bonne volonté pour lui, & qu'il en verroit des effets, si une fois la réconciliation se faisoit.

Le duc parut ébranlé, & dit qu'il délibéreroit avec son conseil. Les ambassadeurs avoient d'autant plus de raison d'espérer un heureux succès de leur négociation, que les sujets du duc souhaitoient fort cette paix. On traitoit à Arras l'archevêque & ses collegues avec beaucoup d'honneur: & même on s'adressoit à lui en qualité de chancelier de France, pour faire expédier des remissions, des lettres de grace, & d'autres actes qui concernoient sa charge, comme si on eût déja reconnu en Artois & en Flandre Charles pour roi de France. Le traité fut fort avancé: il se fit même une treve le vingt-huitieme d'Août jusqu'à Noël; & il étoit dit dans le traité, que les Anglois pourroient y être compris, s'ils le vouloient. Elle n'étoit que pour la Picardie & pour le pays depuis Nogent sur Seine jusqu'à Harfleur, sans ôter au duc de Bourgogne le pouvoir de défendre Paris s'il étoit attaqué. Jean de Luxembourg vint trouver le roi, & lui promit de se servir de tout le crédit qu'il avoit sur l'esprit du duc de Bourgogne, pour lui faire conclurre l'accommodement. Presque en même temps arriva le seigneur de Charni, qui confirma le roi dans cette espérance, lui dit que l'intention du duc de Bourgogne étoit d'aller à Paris, pour conférer avec le conseil d'Angleterre sur les moyens de faire la paix, & qu'il ne tiendroit pas à ce prince, que le souverain légitime ne fît bientôt son entrée dans sa capitale. Charni demanda un sauf-conduit pour le duc, & il lui fut aussi-tôt délivré.

Du Tillet, recueil des traités, &c.

Histoire chronologique de Charles VII.

Le duc de Bourgogne partit de Hedin le vingtieme de Septembre avec un corps de trois à quatre mille hommes, où étoit Jean de Luxembourg. On lui donna passage par le Pont-Sainte-Maxence. L'archevêque de Reims & le

duc de Bourbon allerent au devant de lui. Ces deux ducs se saluerent l'un l'autre avec beaucoup plus d'honnêteté que de cordialité. De là le duc de Bourgogne marcha droit à Paris. Le duc de Betfort douta quelque temps s'il laisseroit entrer les troupes du duc : mais il n'osa les en empêcher. Ils eurent entre eux de fréquentes conférences, & tout le monde étoit en attente de ce qu'elles produiroient. 1429. Monstrelet, fol. 52.

Le duc de Betfort le regagne.

Il y a tout sujet de croire que le duc de Bourgogne avoit agi de bonne foi avec le roi, & le duc de Betfort se trouvoit fort embarrassé : mais il sut regagner Jean de Luxembourg ; & ce seigneur ne tint pas la parole qu'il avoit donnée au roi. D'ailleurs le prevôt de Paris, Louis de Luxembourg évêque de Terouanne chancelier de France pour le roi d'Angleterre, & les autres qui avoient le plus d'autorité sur le peuple, appréhendant de perdre leurs charges & le crédit qu'ils avoient dans le gouvernement présent, étoient fort opposés à la paix. Ils s'empressoient à témoigner leur zele pour le duc de Bourgogne, lui remettoient incessamment devant les yeux le meurtre de son pere, lui faisoient offre de tous leurs biens & de leur vie, pour en tirer vengeance, pourvû qu'il voulût accepter le gouvernement de leur ville & la régence du royaume. C'étoit un dernier ressort que le duc de Betfort faisoit jouer, & qui lui réussit. Il affecta de paroître mécontent de cette proposition, que les Parisiens faisoient au duc de Bourgogne : mais il lui dit en particulier qu'il y consentiroit, & que cela étoit à propos à cause de la nécessité où il se trouvoit de se mettre en campagne à la tête des armées pour arrêter les progrès de Charles.

Le duc de Bourgogne, qui avoit refusé le titre de regent après la mort du feu roi d'Angleterre, se laissa tenter. Il fit semblant d'avoir beaucoup de peine à s'y résoudre, & ne l'accepta qu'à condition de le quitter aux fêtes de Pâques de l'année suivante. Enfin, Betfort vint à bout de rompre tout ce qui avoit été fait dans les conférences d'Arras, renouvella avec le duc de Bourgogne les anciens traités qu'il avoit faits avec lui, l'engagea à continuer la guerre contre le roi, & ils prirent ensemble des mesures pour chasser les François de toutes les places qu'ils occupoient

1429. aux environs de Paris. Le duc de Bourgogne partit le dix-septieme d'Octobre, après avoir pris congé de la reine Isabelle, qui depuis la mort du roi son mari faisoit une très-pitoyable figure à Paris, les Anglois ayant très-peu d'égard pour elle, & lui fournissant à peine de quoi entretenir sa maison. Elle méritoit quelque chose de pis pour avoir trahi l'état, & fait contre son fils tout ce qu'on pouvoit attendre de la mere la plus dénaturée. Le duc en partant de Paris y laissa Villiers-Lille-Adam en qualité de son lieutenant, & lui donna une partie de ses troupes.

Expéditions des deux parties.
Registre du Parlement de l'an 1429.
Du Tillet. loc.cit.
Monstrelet, fol. 52.

La treve que le duc de Bourgogne avoit conclue avec le roi fut publiée à Paris le treizieme d'Octobre : mais comme elle n'étoit que pour les pays que j'ai nommés, la guerre se faisoit dans les autres à l'ordinaire, & par les Bourguignons mêmes. A la vérité ils ne marchoient point en campagne sous leurs propres enseignes : mais ils se joignoient par-tout aux Anglois, pour faire des courses sur les terres du roi. Ils firent en vain une nouvelle tentative sur Lagni ; ils reprirent Aumale ; ils assiégerent Château-Gaillard, & le prirent après six ou sept mois de siége. Les François de leur côté se rendirent maîtres de Saint-Pierre le Moutier en Nivernois, & manquerent la Charité sur Loire. Ensuite l'hyver trop avancé ne permit plus aux deux partis que des courses : & le roi prit ce temps-là, pour faire à la Pucelle d'Orleans un honneur qu'elle avoit assurément bien mérité par les importans services qu'elle lui avoit rendus durant tout le cours de cette année.

Le roi ennoblit la Pucelle d'Orleans & toute sa famille.
Extrait de la chambre des comptes.

Ce fut de l'ennoblir avec toute sa famille, c'est-à-dire, son pere, sa mere, & ses trois freres, & toute leur postérité légitime, tant en ligne masculine que féminine. L'article qui regarde la ligne féminine fut ôté à cette famille en 1614. sur la réquisition du procureur général ; & depuis ce temps-là les femmes descendues de cette maison n'ennoblissent plus leur postérité.

Voyez les remarques sur l'hist. de Charles VII.

L'acte de l'ennoblissement de la Pucelle & de sa famille fut fait au mois de Décembre de l'an 1429. à Meun sur Yeure, & enregistré en la chambre des comptes, qui étoit alors à Bourges, le sixieme de Janvier suivant. Le roi leur
1430. donna des armoiries qui ne pouvoient être plus belles, ni

plus significatives. C'étoit un écu d'azur à deux fleurs-de-lis d'or, & une épée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut ferue en une couronne d'or qu'elle supportoit. Ils prirent aussi le nom *Du Lis*, au lieu de celui de Darc, ou Day : car la Pucelle est appellée Jeanne Day dans l'acte d'ennoblissement, quoique dans les historiens & en plusieurs autres monumens elle porte le nom de Jeanne Darc. Le village de Dom-Remi sa patrie avoit déja dès le mois de Juillet, aussi-tôt après le sacre du roi, été exempté de toutes tailles, aides & subventions en considération de la Pucelle, privilége qui fut depuis confirmée en 1459. par le même prince, & par Louis XIII. en 1610. Il y a encore en divers endroits du royaume des descendans de cette famille, qui mérite bien que l'histoire entre en sa considération dans ce détail, par la gloire qu'elle a eue de donner à l'Etat celle qui commença à le délivrer du joug des Anglois.

1430.

Receuil de diverses pieces en l'honneur de la Pucelle.

Cependant le duc de Betfort voyant le parti du roi si fort relevé pendant la derniere campagne, pensa plus sérieusement que jamais à soûtenir le sien. Le point capital pour lui étoit d'y conserver le duc de Bourgogne, le duc de Bretagne, & les Parisiens, & de susciter des ennemis au roi; c'est à quoi il s'appliqua. Il promit au premier de lui donner la Champagne & la Brie, à condition d'en faire foi & hommage au roi d'Angleterre. L'acte en fut signé dès le huitieme de Mars. Il promit au duc de Bretagne le comté de Poitou; & ce duc en fut investi au mois d'Octobre, à condition qu'après vingt ans de possession, le roi d'Angleterre pourroit le retirer, en payant au duc la somme de deux cents mille francs. Par ces traités le duc de Betfort ne donnoit rien, ou presque rien du sien; parce que tout le Poitou étoit entre les mains du roi, aussi-bien qu'une grande partie de la Champagne & de la Brie : mais les deux ducs étoient bien résolus à s'en mettre en possession par les armes; & c'est ce que le duc de Betfort prétendoit.

Mesures du duc de Betfort pour soûtenir sa faction.

Du Tillet, recueil des traités, &c.

Il usa d'un autre artifice, pour tenir les Parisiens en haleine. Il y voyoit grand nombre de mécontens. On s'y plaignoit hautement de ce qu'il ne venoit point de secours d'Angleterre pour défendre les environs contre les royalistes, qui couroient jusqu'aux portes de Paris, & qui battoient

Journal du regne de Charles VII.

1430.

les partis Anglois & Bourguignons presque en toutes rencontres. Il fit répandre le bruit, que le roi d'Angleterre se disposoit à passer en France avec une belle armée, accompagné du legat du pape, pour traiter de paix entre les deux rois; & au mois de Janvier il fit faire des feux de joie pour le débarquement de ce jeune prince à Boulogne; on marquoit la semaine & le jour qu'il devoit arriver à Paris. On inventoit toutes les semaines diverses raisons de son retardement. Le peuple se laissoit amuser: mais les plus éclairés voyoient bien qu'on les jouoit. Enfin ennuyés d'une guerre qui leur étoit aussi honteuse, que dommageable, ils penserent à la finir.

Conspiration sans fruit pour livrer Paris au roi.

Il se fit une conspiration, où entrerent plusieurs gentilshommes, quelques conseillers du parlement & du châtelet, & des plus considérables marchands, pour livrer la ville au roi. Le duc de Betfort qui avoit par-tout des espions aux aguets, eut quelque soupçon d'un carme nommé Pierre Dallée qui sortoit souvent de Paris. Il le fit saisir, le mit à la question, & en tira tout le secret. Ce religieux avoua que c'étoit lui qui étoit le porteur des lettres qu'on écrivoit de Paris au roi, & de celles que le roi écrivoit à ceux qui étoient de l'intelligence. On arrêta plus de cent cinquante personnes la semaine de la Passion: six eurent la tête coupée aux halles la veille de Pâques fleuries, deux furent écartelés, d'autres furent jettés à la riviere, quelques-uns moururent à la question, & tous les autres ne racheterent leur vie que par de grosses sommes d'argent, ausquelles ils furent condamnés.

Regiſtres du Parlement de l'an 1430.

Cette rigueur rendit les partisans du roi plus timides; mais elle rendit aussi le duc de Betfort très-odieux: & il se trouva obligé de veiller avec plus d'application que jamais sur la conduite des Parisiens. Il eut dans ce temps-là l'espérance d'une diversion qui pouvoit diminuer son inquiétude, en obligeant le roi de s'éloigner de Paris.

Complot du duc de Savoye & du prince d'Orange contre ce monarque.

Amedée VIII. duc de Savoye avoit jusqu'alors paru assez bien intentionné pour le roi; & quoiqu'il fût beaucoup plus dans les intérêts du duc de Bourgogne, il avoit diverses fois pris la qualité de médiateur entre ces deux princes: mais peut-être ébloui par les sterlins d'Angleterre, ou se

laissant

laissant aller à la passion ordinaire des princes, de s'aggrandir aux dépens de leurs voisins, quand l'occasion favorable s'en presente, il voulut avoir sa part des débris du royaume de France. Il complota avec Louis de Châlons prince d'Orange, qui avoit eu depuis peu quelques différends avec le roi touchant les terres d'Anthon, de Saint-Romain & de Colombier, qu'il avoit achetées de la veuve de Bertrand de Saluces tué à la bataille de Verneuil l'an 1414. que le procureur général du roi comme Dauphin revendiquoit.

1430.

Hist. chronologique de Charles VII.

Comme ces princes ne s'attendoient pas à trouver grande résistance, à cause des affaires pressantes que le roi avoit ailleurs, ils avoient déja fait par avance le partage de leurs conquêtes. Le prince d'Orange devoit avoir pour sa part Vienne & ses dépendances; & le duc de Savoye se contentoit de Grenoble, & de tout le pays des montagnes du Dauphiné. Il n'étoit point besoin de beaucoup de troupes pour cet effet, les places du Dauphiné étant toutes dégarnies. Aussi le duc de Savoye crut qu'il suffisoit d'envoyer pour cette expédition sept ou huit cents hommes au prince d'Orange, sous les ordres du sire de Varembon, & de Humbert Maréchal.

Raoul de Gaucourt commandoit en ce pays-là pour le roi, & avoit très-peu de soldats. Il pénétra le dessein du prince d'Orange par les mouvemens qu'il lui vit faire pour assembler des troupes : il ne s'endormit pas, il engagea la noblesse à monter à cheval, & fut le premier à attaquer. Il vint se présenter devant Colombier, forteresse qui appartenoit au prince, où il y avoit quarante hommes d'armes pour la défendre. C'étoit autant qu'il en falloit pour une petite place assez forte contre mille ou douze cents hommes, qui avoient à peine quelques pieces de campagne pour la battre.

Le prince d'Orange qui comptoit sur une longe résistance, assembloit ses troupes à Anthon sur le Rhône; & après qu'elles s'y furent rendues, il marcha vers Colombier avec seize cents hommes, parmi lesquels il y avoit bien huit cents tant chevaliers, qu'écuyers. Son attente fut trompée; car la place capitula avant qu'il y arrivât.

Gaucourt accompagné d'Imbert de Grolée bailli de

1430. Lyon, & de Rodrigue Villandras capitaine Espagnol, qui commandoit trois cents Lances, avoit résolu de son côté d'aller chercher l'ennemi jusqu'à Anthon. Ainsi ils se rencontrerent l'un l'autre plutôt qu'ils n'avoient pensé, le dimanche de la Trinité. Gaucourt fut averti le premier de la marche du prince d'Orange : il l'attendit au sortir d'un défilé, & vint le charger avant qu'il eût eu le loisir de mettre ses gens en bataille. La surprise & le désordre ne permirent pas aux troupes du prince d'Orange de disputer la victoire : elles furent taillées en pieces, & peu échapperent. Les seigneurs de Varembon, de Saint-George & de Coulches furent du nombre des prisonniers. Le butin fut grand, & Gaucourt, Villandras & Grolée eurent pour leur part chacun cent mille écus d'or des rançons qu'ils tirerent des prisonniers. Le prince d'Orange fut assez heureux pour se sauver, & le fit d'une maniere tout-à-fait merveilleuse, si nous en croyons l'auteur de l'histoire des princes d'Orange : car se voyant pressé l'épée dans les reins, il sauta avec son cheval dans le Rhône en un endroit, où le rivage étoit fort haut, & passa cette riviere à la nage, toute profonde & toute rapide qu'elle est. Il falloit dans un saut si périlleux une grande présence d'esprit, qu'il se tînt bien ferme sur les étriers, & que le cheval fût d'une prodigieuse force ; car le cavalier étoit armé de toutes pieces. Nos anciens historiens racontent la chose d'une autre maniere, & retranchant tout ce merveilleux, l'un dit que le prince d'Orange gagna le bac d'Anthon ; qu'il y entra & passa dedans à l'autre bord : l'autre dit seulement qu'il passa la riviere à la nage : un registre de la chambre des comptes de Grenoble de ce temps-là ne dit point autre chose, sinon qu'il passa la riviere pendant la nuit au pont d'Anthon. Gaucourt poursuivant sa victoire, s'empara de tout l'Etat du prince d'Orange. La ville d'Orange même fut prise, & puis reprise. Le pape & le roi de Sicile comte de Provence se mêlerent d'accommoder ces différends. Le roi enfin reçut en grace le prince d'Orange, & lui rendit ses états, à condition qu'il le serviroit contre les Anglois, qu'il employeroit le crédit qu'il avoit sur l'esprit du duc de Bourgogne, pour le porter à la paix, & qu'au cas qu'il n'y réussît pas, & que le duc

Les troupes du dernier sont taillées en pieces.

Hist des princes d'Orange.

Hist. chronologique de Charles VII.

Jean Chartier.

Memoires pour l'histoire du Dauphiné, par M. de Valbonnais premier président de la chambre des comptes de Grenoble, p. 74.

1430.

de Bourgogne portât la guerre en Dauphiné, il défendroit ses places & ses châteaux contre lui, ou les mettroit entre les mains du roi, & les lui laisseroit jusqu'à la paix.

Autres exploits de l'armée du roi.

Hist. d'Artus III.

Pendant cette petite guerre, & celle qui s'allumoit entre le connétable & le seigneur de la Tremoille, dont les factions prirent les armes l'une contre l'autre en Poitou, le principal effort se faisoit en-deçà de la Loire avec divers succès. Sens & Melun, & quelques autres places rentrerent dans l'obéissance du roi. Soissons fut livré au duc de Bourgogne par un gentilhomme Picard nommé Guichard Bournel. Le duc prit aussi Choisi sur Oise. Le roi manqua une seconde fois de prendre Rouen par intelligence. La Pucelle défit auprès de Lagni un fameux capitaine Bourguignon nommé Franquet d'Arras, & l'ayant pris, lui fit couper la tête. Il se passa plusieurs autres actions de cette nature assez peu considérables. Ce qu'il y eut de plus mémorable durant cette campagne, fut le siége de Compiegne, que le duc de Bourgogne joint aux Anglois assiégea, & qu'il ne prit pas, mais où les François firent une grande perte par la prise de la Pucelle d'Orleans.

Hist. chronologique de Charles VII.

Monstrelet.

Siége de Compiegne par les Anglois.

Le duc de Bourgogne, après avoir pris Choisi, vint avec les comtes de Suffolc & d'Arondel investir Compiegne. Cette place étoit assez bien fournie de vivres & de munitions; la garnison commandée par Flavi, sage & vaillant capitaine, étoit résolue de bien faire son devoir. Rien ne fut négligé pour la bien défendre; & la Pucelle s'y jetta le matin du vingt-cinquieme de Mai, sans que les ennemis s'en apperçussent. Son arrivée augmenta beaucoup le courage des habitans & de la garnison : mais la joie fut courte pour eux. Dès le soir du même jour la Pucelle fit une sortie à la tête de cinq ou six cents hommes, au-delà du pont sur le quartier de Jean de Luxembourg; & après un assez rude combat, où elle poussa deux fois les ennemis jusqu'au quartier de Bourgogne, se voyant poursuivie dans sa retraite, elle tourna tête encore une fois, & fit de nouveau reculer ceux qui la poursuivoient : mais dans ce moment elle se vit investie de toutes parts avec ses gens. Elle soûtint là un nouvel effort, & fit des prodiges de valeur : mais ayant été renversée de dessus son cheval,

Procès manuscrit de la Pucelle.

La Pucelle d'Orleans est prise dans une sortie.

Abregé de l'hist. de Charles VII.

1430. elle se rendit à Lyonnel de Vendôme gentilhomme des troupes de Jean de Luxembourg.

Divers jugemens sur cette prise. On parla diversement en France de cette prise. Le bruit commun en fit tomber la faute sur les principaux officiers de la place assiégée. On disoit que la plûpart des soldats étant rentrés, on lui avoit fermé la barriere, tandis qu'elle arrêtoit l'ennemi en combattant toujours. On ajoûtoit que c'étoit une affaire concertée, & que plusieurs seigneurs jaloux de ce qu'on lui attribuoit la gloire de toutes les expéditions où elle se trouvoit, avoient pris cette occasion de s'en défaire. Il n'étoit que trop vrai, que parmi les premiers commandans des troupes du roi, il y en avoit qui ne pouvoient la souffrir. La jalousie avoit paru en plusieurs rencontres, & sur-tout à l'attaque du boulevart de Paris, où on la laissa s'engager pour la faire périr. Funeste effet du trop grand amour de la gloire, qui fait faire les actions les plus lâches & les plus infames : mais on ne voit en aucun des historiens contemporains que je sache, ce que quelques modernes * ont écrit : que ce fut en particulier Flavi gouverneur de la place, qui machina sa perte; & on ne doit pas, pour avoir le seul plaisir de particulariser un fait historique, flétrir ainsi la mémoire d'un des plus braves gentilshommes, qui fût alors en France. Une des beautés de l'Histoire, est de représenter les divers mouvemens des passions qui font agir les principaux acteurs : mais il n'est jamais permis de les feindre dans la seule vûe d'embellir la scene. Tout ce qui a été dit & écrit là-dessus, soit contre le sire de Flavi, soit contre les autres seigneurs, paroît suffisamment réfuté par les actes du procès de la Pucelle, où l'on voit qu'étant interrogée sur la maniere dont elle fut prise, elle ne parle ni de trahison, ni de barriere fermée. Elle dit simplement qu'elle fut coupée dans la campagne avec ses gens du côté de la Picardie, au-delà de la riviere & du fossé du boulevart, & que ne pouvant se dégager, elle fut obligée de se rendre.

Réjouissances qu'en firent les Anglois. Cette prise fut le plus grand sujet de triomphe que les

* Je crois que Meyer est le plus ancien qui l'ait écrit, & qui ne dit pas ce fait comme une chose certaine.

Anglois eussent eu depuis long-temps. Ils l'estimerent, dit un témoin oculaire qui étoit actuellement dans le camp, plus que la prise *de cinq cents combattans*, & ils en firent chanter le *Te Deum* à Paris. Le duc de Bourgogne fut un des plus empressés pour voir cette fameuse Pucelle. Les capitaines & les soldats couroient par-tout où on la conduisoit. La plûpart lui donnoient des malédictions, comme à celle qui avoit ruiné les affaires des Anglois & des Bourguignons : d'autres comme à une magicienne qui n'avoit remporté tant de victoires, que par la vertu de ses enchantemens. Tous croyoient, la voyant prisonniere, tenir enchaînée la fortune de Charles de France; & que désormais ils alloient reprendre leur ancien ascendant sur les François : ils se tromperent cependant. Les assiégés continuerent à défendre la place avec la même vigueur; & après six mois de siége, le comte de Vendôme qui avoit le commandement des troupes du roi aux environs de Paris en l'absence du comte de Clermont, vint à la Toussaints au secours de la place. Il donna si à propos sur les Anglois, qu'il força leurs retranchemens, & secondé d'une grande sortie que le gouverneur fit avec une partie de sa garnison, les mit en déroute, les chassa de tous leurs postes, & les obligea de fuir & d'abandonner une grande partie de leurs bagages, & leur artillerie.

1430.

Procès manuscrit de la Pucelle.
Monstrelet, fol. 58.
Histoire de Jean Chartier.

Qui sont ensuite obligés de lever le siége.

Histoire de Jean Chartier.

Le duc de Bourgogne ne se trouva pas à cette défaite : car Philippe de Brabant son cousin germain étant mort sans enfans durant ce siége, il en étoit allé recueillir la succession, qui augmentoit ses états du duché de Brabant, du duché de Limbourg, d'Anvers, & de plusieurs autres domaines considérables. De plus, avant la mort du duc de Brabant, il avoit été obligé de faire un grand détachement sous les ordres d'Antoine de Croi, pour aller repousser les Liégeois, qui à la sollicitation du roi avoient fait diversion dans le comté de Namur avec une armée. Il y eut là quelques places prises de part & d'autre : mais tout se termina par une treve. Ainsi il n'y avoit à la levée du siége de Compiegne qu'une partie des troupes du duc de Bourgogne commandées par Jean de Luxembourg ; & cette diversion des Liégeois sur les terres du duc, contribua beaucoup à la délivrance de Compiegne.

Monstrelet, fol. 59.

1430. *Autres pertes des ennemis.* Monstrelet, fol. 63.

La victoire du comte de Vendôme fut suivie de la prise de plusieurs places des environs, dont les Anglois & les Bourguignons s'étoient emparés. Saintrailles les battit encore à Germini, où Jacques de Helly un des généraux Bourguignons fut tué, & les seigneurs de Vienne, de Poix, le bâtard de Brimeu, Queriel capitaine Anglois furent pris avec plusieurs autres.

Le duc de Bourgogne, chagrin de toutes ces pertes, voulut finir la campagne par quelque exploit qui rétablît sa réputation: il donna rendez-vous à Roye à ses principaux capitaines, qui s'y trouverent avec un assez grand nombre de troupes. Le comte de Vendôme & le maréchal de Boussac en ayant eu avis, marcherent de ce côté-là avec seize cents hommes. Dans ce corps étoient Jacques de Chabannes, Flavi gouverneur de Compiegne, Saintrailles, Longueval, Fontaines, Vaucourt, Guyon, Boussart, Blanchefort & plusieurs autres seigneurs. Ils s'avancerent jusqu'à deux lieues de Roye, & envoyerent de-là offrir le combat au duc de Bourgogne; qui l'accepta d'abord: mais on lui représenta que les François n'étant point commandés par un prince, il ne lui convenoit pas de se commettre en cette occasion, outre que ses troupes n'étoient pas encore bien rassurées depuis la déroute de Compiegne & celle de Germini. Il suivit ce conseil, & fit dire aux généraux François, que s'ils vouloient attendre la venue de Jean de Luxembourg qui étoit prêt d'arriver, il leur envoyeroit ce général pour les combattre, & que si les vivres leur manquoient, il auroit soin de leur en fournir jusqu'à son arrivée. Les François renvoyerent le heraut avec mépris, & se retirerent vers Compiegne.

1431. *Combat de la Croisette près de Châlons, où l'armée du roi est victorieuse.* Histoire de Jean Chartier.

Ce fut cette même année, ou au commencement de la suivante, que se donna le combat de la Croisette auprès de Châlons sur Marne, où Barbasan avec trois mille hommes tailla en pieces huit mille tant Anglois que Bourguignons, & prit six cents prisonniers, sans avoir perdu plus de quatre-vingts hommes. Les sires Eustache de Conflans, de Versailles, de Martel, & Bourg de Vignoles frere de la Hire eurent grande part à cette action, & une telle victoire donna beaucoup de réputation aux armes du roi.

On pouvoit dire dès-lors que si son parti n'étoit pas encore supérieur à celui des Anglois & des Bourguignons, il commençoit à lui devenir égal ; & c'est ce qui rendit la guerre plus sanglante, qu'elle n'avoit encore été depuis que le roi étoit parvenu à la couronne. Les troupes de ce prince tenoient Lagni & Provins ; les ennemis étoient maîtres de Meaux. Ce canton fut le théatre de la guerre pendant l'hyver, les garnisons des deux partis se rencontrant tous les jours, sans presque jamais manquer d'en venir aux mains. 1431.

Dès que le printemps fut revenu, on se mit en campagne, non pas avec de nombreuses armées ; car ni les uns, ni les autres n'avoient assez d'argent, pour en entretenir de cette sorte ; mais avec des camps volans composés de garnisons assemblées pour des expéditions subites, ou formées des bans & arriere-bans des diverses provinces, qui se joignoient ensemble, ou agissoient séparément selon le besoin. Les François tenterent en vain d'emporter Corbie d'emblée. Saintrailles vers ce temps-là fut pris dans une embuscade auprès de Beauvais, & puis relâché par le général Talbot, qui avoit été son prisonnier à la journée de Patai, & qui reconnut généreusement les manieres honnêtes, dont ce seigneur avoit usé à son égard en pareille occasion.

Abregé de l'histoire de Charles VII.
Histoire chronologique de Charles VII.

Sur ces entrefaites, le différend touchant la succession du duché de Lorraine attira les Bourguignons d'une part, & les François de l'autre, pour soûtenir chacun un des concurrens ; dont l'un avoit jusqu'alors suivi le parti du duc de Bourgogne, & l'autre celui de France. La querelle étoit entre René d'Anjou frere de Louis roi de Sicile, & Antoine de Lorraine comte de Vaudemont. René avoit épousé Isabelle de Lorraine fille du duc Charles, & héritiere présomptive de cet Etat, & étoit déja devenu duc de Bar par la mort du cardinal Louis de Bar évêque de Verdun, qui l'avoit fait son héritier. Antoine de Vaudemont étoit fils de Ferri de Lorraine comte de Vaudemont frere du feu duc Charles. Il prétendit que la duché de Lorraine ne tomboit point en quenouille, tandis qu'il y avoit des mâles de la famille qui pouvoient y succéder : ainsi en qualité de neveu du feu duc il prétendoit exclurre

Différend touchant la succession du duché de Lorraine.

1431. Isabelle femme de René d'Anjou. L'affaire avoit été portée au tribunal de l'empereur Sigismond, qui avoit décidé en faveur d'Isabelle : mais le comte de Vaudemont n'avoit point voulu s'en tenir à cet arrêt.

Une bataille en décide en faveur du comte de Vaudemont.

Le duc de Bourgogne prit son parti contre René d'Anjou : le roi se déclara pour ce prince, & lui donna quelques troupes sous la conduite de Barbasan ; & avec ces troupes, & celles de son duché de Bar il alla assiéger la ville de Vaudemont. Elle fut bien défendue par Gerard de Passenchaut & Henri de Fouquencourt qui y commandoient. Le siége avoit déja duré trois mois : mais il falloit se rendre, si le secours ne venoit pas. Le comte de Vaudemont, avec l'agrément du duc de Bourgogne, assembla en Bourgogne & en Picardie une petite armée d'environ quatre mille hommes, qui marcha au secours des assiégés sous ses ordres, & sous ceux de Toulongeon maréchal de Bourgogne. Celle de René d'Anjou étoit de six mille hommes, partie Lorrains, partie du duché de Bar, partie Allemans & François. Il délibéra s'il iroit au devant du comte de Vaudemont, ou s'il l'attendroit dans ses retranchemens. Il eût pris ce dernier parti, s'il eût suivi le conseil de Barbasan : mais il crut qu'il y auroit plus de gloire à gagner une bataille en pleine campagne, qu'à combattre derriere des retranchemens.

On se battit à Bullegne-ville ; & l'affaire fut finie en peu de temps : car le comte de Vaudemont ayant fait ouvrir quelques bataillons de son armée & des deux aîles, fit faire une si terrible décharge de plusieurs canons qu'il avoit pointés en ces endroits-là, que les premiers rangs de l'armée de René d'Anjou en furent très-éclaircis. Aussi-tôt les archers Picards firent une décharge de fleches, qui fit encore un grand effet, & en même temps la gendarmerie entrant par les breches, chargea si vigoureusement, qu'en moins
Monstrelet, fol. 74. d'un quart-d'heure, René d'Anjou qui n'eut pas le temps de se reconnoître, fut mis en déroute. Il perdit sur le champ de bataille & dans la fuite plus de deux mille cinq cents hommes. Lui-même fut pris, & Barbasan tué. Quelques années après, le duché de Lorraine fut paisiblement possedé par Ferri, fils du comte de Vaudemont, à la faveur du mariage

mariage de ce jeune prince avec Iolande fille de René d'Anjou. La principale perte que le roi fit en cette journée, fut celle de Barbasan; car ce seigneur avoit mené fort peu de François. C'étoit un des plus grands capitaines & des plus sages chevaliers de son temps, & le roi l'avoit fait gouverneur de Brie & de Champagne. Il fut enterré en l'abbaye de S. Denys; son tombeau & sa figure y sont en bronze.

1431.

Il s'appelloit Arnaud Guilliers seigneur de Barbasan.

Les Bourguignons & les Anglois triompherent beaucoup de cette victoire tant à Paris qu'à Rouen. Le jeune roi d'Angleterre étoit arrivé depuis plusieurs mois dans cette capitale de Normandie. Le duc de Betfort avoit long-temps fait instance pour lui faire passer la mer, dans l'espérance que la présence de ce jeune prince feroit rentrer la fortune dans son parti, & engageroit le parlement d'Angleterre à lui fournir de plus grands secours. Henri étoit demeuré à Rouen, pour ne pas trop s'engager à cause des progrès du roi; & en cas de quelque révolution, il pouvoit de là se retirer sans peril par la Seine en Angleterre.

Le roi d'Angleterre vient en France.

Regiſtres du parlement de l'an 1430.

Le premier usage qu'on lui fit faire de son autorité dans cette ville, fut de tirer une lâche vengeance sur la Pucelle d'Orleans, des pertes que les Anglois avoient souffertes dans les deux dernieres campagnes; car on l'avoit transferée en cette ville-là pour lui faire son procès.

Où il entreprend de se venger de la Pucelle d'Orleans.

Elle avoit d'abord été mise en la puissance de Jean de Luxembourg, que j'appellerai désormais le comte de Ligni, parce qu'il entra vers ce temps-là en possession de ce comté situé dans le Barrois, par la donation que lui en avoit faite la demoiselle de Luxembourg sa tante sœur du comte Valeran de Saint-Pol, duquel il a été fait plusieurs fois mention sous le regne de Charles VI. Les Anglois avoient acheté du comte de Ligni sa prisonniere, qui dès qu'elle fut qu'on l'alloit mettre entre leurs mains, se crut perdue, & plutôt que d'y tomber, elle se résolut à se sauver, lui en dût-il coûter la vie.

Elle étoit alors renfermée dans le château de Beaurevoir, dans les terres du comte de Ligni; elle sauta du haut de la tour en bas, & auroit échappé, si le mal qu'elle se fit en tombant, lui avoit permis de marcher: mais ne pouvant se relever, elle fut reprise & renfermée plus étroitement que

1431. jamais, & aussi-tôt après livrée aux Anglois. Ils la conduisirent à Rouen, & la mirent dans le château, où ils l'enchaînerent, de peur qu'elle ne trouvât encore moyen de se sauver.

On lui fait son procès à Rouen comme à une Magicienne.

On ne fut pas long-temps sans travailler * à son procès. Car on ne prétendoit pas la traiter en prisonniere de guerre. Le duc de Betfort crut qu'il étoit de la politique d'ôter aux Anglois l'idée dont plusieurs d'entre eux étoient prévenus, que Dieu avoit pris en main la protection de Charles de France contre leur nation, & qu'il avoit miraculeusement suscité cette héroïne, pour les chasser de ce royaume. Il entreprit de la faire passer pour une visionnaire, pour une impie, pour une magicienne, qui par conséquent n'avoit pas eu sa mission de Dieu; & voici comme on s'y prit.

Procès manuscrit de la Pucelle, tiré de la bibliotheque du college des Jésuites de Paris.

Pierre Cauchon évêque de Beauvais, homme tout dévoué à ce duc, fit présenter une requête au roi d'Angleterre, par laquelle il demandoit que la Pucelle ayant été prise dans son diocese, fût livrée à sa justice, pour la juger comme étant notoirement soupçonnée de sortilége, d'impiété & d'herésie. L'université de Paris joignit sa requête à celle de l'évêque de Beauvais, à même fin. Le jeune Henri, de l'avis de son Conseil, accorda leur demande. L'évêque de Beauvais s'étant transporté à Rouen, y prit domicile, obtint jurisdiction du chapitre, le siége archiépiscopal étant alors vacant, & commença les procedures avec Jean le Maître Dominiquain délégué par Jean Graverent, autre Dominiquain inquisiteur de la foi en France.

Sa fermeté devant ses juges.

Le procès qui dura † quatre mois & demi, fut fait avec tout l'appareil & toutes les formalités de la justice. On fit comparoître la Pucelle pendant ce temps-là plusieurs fois

* Il est étonnant que Charles VII. qui avoit tant d'obligations à cette héroïne, ait souffert que les Anglois la traitassent en criminelle, lorsqu'il étoit en droit de la réclamer comme prisonniere de guerre, & de menacer les ennemis d'user de représailles à l'égard des officiers de leur nation pris par les François, supposé qu'on la fît mourir. Pour résoudre cette difficulté, on a conjecturé qu'Agnès Sorel qui avoit un empire absolu sur l'esprit & sur le cœur du roi, l'empêcha de faire aucun effort pour sauver la vie à cette fille dont elle étoit jalouse, & dont le credit auroit pû balancer le sien. Ce n'est qu'une conjecture, mais on peut dire qu'elle n'est pas destituée de vrai-semblance.

† Il commença le 21. Février 1431. (nouveau style) & la Pucelle fut brûlée à Rouen le 30. Mai de la même année en comptant toujours selon le style nouveau; ou si l'on veut suivre l'ancien style, le procès commença le 21. Février 1430. & fut terminé par son supplice le 30. Mai de l'année suivante 1431. où

la semaine devant ses juges. On voit dans les actes publiés par les Anglois mêmes, qu'elle parut toujours devant eux avec une extrême fermeté, beaucoup de présence d'esprit; convenant hardiment des desseins qu'elle avoit formés contre les Anglois, les assurant de la part de Dieu qu'ils seroient chassés de France, refusant de répondre sur tout ce qui pouvoit concerner les intérêts du roi, & qui demandoit le secret. 1431.

Elle supplia ses juges de lui faire ôter ses chaînes. On lui répondit qu'ayant pensé échapper deux fois, il étoit à propos de la tenir enchaînée: elle leur dit que si elle pouvoit encore se sauver, elle n'y manqueroit pas.

Les juges lui firent une infinité de questions captieuses, & entre autres si elle vouloit s'en rapporter à l'église sur l'article de ses révélations? Elle répondit qu'elle étoit assurée qu'elles lui venoient de la part de Dieu; que les voix qu'elle entendoit, & les personnes qui lui apparoissoient ne lui avoient jamais rien inspiré que de saint, que d'utile à son salut & à sa perfection, & que du reste elle en laissoit le jugement à Dieu. C'en fut assez pour conclurre qu'elle refusoit de se soumettre à l'église, & pour lui imputer le crime d'herésie. Mais se voyant pressée là-dessus, elle dit nettement qu'elle reconnoissoit l'autorité de l'église, & que s'ils vouloient la renvoyer au pape, elle se soumettroit en tout à son jugement.

On lui impute le crime d'herésie.

On l'interrogea sur le détail de ses révélations & de ses visions. On lui fit dire, & même répéter plusieurs fois dans les actes du procès, une chose qui l'auroit fait justement passer pour visionnaire, s'il étoit vrai qu'elle l'eût dite: savoir, que saint Michel lui ayant apparu, elle l'avoit conduit chez le roi; que l'ange en abordant ce prince, lui avoit fait la réverence, & donné une couronne d'or; que l'archevêque de Reims, le duc d'Alençon, le seigneur de la Tremoille, & Charles de Bourbon étoient présens, & avoient vû l'ange, & que la couronne dont il s'agissoit,

Pâques, tomba au premier Avril. Mais soit qu'on suive l'ancien ou le nouveau style, il est prouvé par les actes mêmes du procès qu'il ne dura pas 4 mois & demi, comme l'assure ici le Pere Daniel, mais seulement trois mois & sept jours.

Voyez l'hist. de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Lenglet.

étoit encore gardée à Reims. Selon les mêmes actes, elle
1431. se dédit sur cet article, & varia en disant que c'étoit elle-même qui étoit l'ange, & que par la couronne dont elle avoit parlé, elle n'avoit point voulu dire autre chose, sinon qu'elle avoit assuré le roi qu'il feroit la conquête de tout son royaume.

Après qu'on eut recueilli toutes les réponses qu'elle avoit faites, ou qu'on prétendoit qu'elle avoit faites, on les réduisit à un grand nombre d'articles, desquels le promoteur conclut qu'elle étoit manifestement atteinte & convaincue de blasphème contre Dieu, d'idolatrie, de magie, de schisme, d'erreurs dans la foi, de péché contre la bienséance de son sexe, ayant pris un habit d'homme, s'étant armée, & mêlée parmi les gens de guerre.

Sur quoi, après qu'on eut pris l'avis des docteurs en droit & en théologie de l'université de Paris, le délégué de l'inquisiteur, le cardinal d'Angleterre, les évêques de Beauvais, de Terouanne, de Noyon, de Bayeux, de Warvick, les abbés de Fescamp, de Jumiege, du Bec, de Saint-Michel, & les autres juges la déclarerent excommuniée, hérétique, & conclurent à la livrer au bras séculier.

Et elle est condamnée au feu.

Selon les mêmes actes, on dressa un échaffaut * dans la place devant l'abbaye de Saint-Oüen, où on la prêcha en présence de tout le peuple; & comme on commença à lui lire sa sentence, elle en interrompit la lecture, & dit qu'elle se soumettoit à l'église & à ses juges; & que puisqu'on jugeoit qu'elle ne devoit pas soûtenir ses révelations, elle ne les soûtiendroit plus; que les esprits qui lui parloient l'avoient assurée qu'elle seroit délivrée, & qu'elle voyoit bien qu'elle avoit été séduite. Elle fit une entiere abjuration en présence de tous les assistans, & la signa. Ensuite elle fut condamnée à la prison perpétuelle, au pain de douleur, & à l'eau d'angoisse. Elle quitta son habit d'homme, dont elle n'avoit jamais voulu se défaire, lors même qu'on lui faisoit espérer que si elle le quittoit, on lui permettroit d'en-

* On mit auprès de cet échaffaut un poteau, auquel étoit attaché cet écriteau: *Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphemeresse de Dieu, présomptueuse, malcréant de la foi de Jesus-Christ, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocateresse de diables, apostatesse, schismatique & hérétique.* Preuves de l'hist. de la ville de Paris, par dom Felibien.

tendre la Messe, & de communier à Pâques, ainsi qu'elle l'avoit souvent demandé. Elle consentit qu'on lui coupât entierement les cheveux, qu'elle avoit portés jusqu'alors coupés en rond, à la maniere que les hommes les portoient en ce temps-là. Le lendemain on la trouva avec son habit d'homme qu'elle avoit repris. Elle rétracta son abjuration, & dit que tout ce qu'elle avoit fait, ce n'avoit été que par la crainte du supplice. Alors les juges ayant fait une nouvelle assemblée publique dans le vieux marché, la déclarerent relapse, & la livrerent aux juges séculiers qui la condamnerent au feu. Elle fit une nouvelle abjuration, se confessa à un Dominiquain, reçut l'Eucharistie, & fut brûlée dans le vieux marché. C'est ainsi que la chose se passa, selon les actes du procès, tels que les Anglois les publierent. 1431.

Ses parens, long-temps après sa mort, obtiennent du pape la revision de son procès.

Quelque soin qu'ils eussent pris pour donner une couleur de justice à leur procedé, ils appréhenderent que dans le reste de la France, & dans les pays étrangers, on n'en jugeât pas aussi favorablement qu'ils le souhaitoient: & dès-lors apparemment il leur étoit revenu qu'on trouvoit étrange, que la Pucelle étant prisonniere de guerre, n'étant point née sujette du roi d'Angleterre, & n'ayant rien fait en matiere de guerre en combattant contre les ennemis de son prince, qui dût la faire traiter autrement que les autres prisonniers, des gens qui n'avoient nulle jurisdiction sur elle, ni spirituelle, ni temporelle, lui fissent son procès jusqu'à la condamner à être brûlée toute vive. C'est pourquoi ils engagerent leur jeune roi à faire une apologie par une lettre qu'il écrivit à l'empereur, aux évêques, & aux seigneurs de France de sa domination, pour justifier sa conduite; & il obligea l'université de Paris d'en écrire pareillement à l'empereur, au pape, & aux cardinaux sur le même sujet. On ne sait pas comment ces lettres furent reçues alors; mais dans la suite l'évenement montra que le saint Siege en particulier n'avoit pas été persuadé de la vérité des crimes qu'on imposoit à la Pucelle. Ce fut vingt-quatre ans après sa mort, lorsque sa mere & ses deux freres eurent obtenu du pape Calixte III. un ordre, pour faire la revision du procès; ce qui fut exécuté de cette sorte.

Comment cette affaire fut conduite.

L'archevêque de Reims & l'évêque de Paris délegués

1431. du pape pour cette affaire, s'étant adjoint l'évêque de Coutance, firent publier un mandement, par lequel il étoit ordonné que tous ceux qui seroient instruits de ce qui s'étoit passé dans la suite de ce procès, se rendissent le vingtieme de Décembre dans la salle de l'archevêché de Rouen, pour être ouïs sur ce qu'ils savoient pour & contre la Pucelle.

Dépositions de plusieurs personnes qui s'étoient trouvées à sa condamnation.

Il se trouva encore plusieurs personnes vivantes qui avoient eu connoissance des procedures, & qui révelerent bien des mysteres. Guillaume Cauchon, neveu & héritier de Pierre Cauchon, cet évêque de Beauvais qui avoit présidé au procès, fut le premier à déclarer avec serment, que la condamnation de la Pucelle avoit été l'effet de la seule haine des Anglois. Le promoteur de Rouen, un de ceux qui avoit eu le plus de part aux procedures, confessa que l'évêque de Beauvais, dans la crainte d'être inquiété dans la suite sur la condamnation de la Pucelle, prit des lettres de garantie, & tira promesse des seigneurs Anglois, qu'on le soûtiendroit au cas que l'affaire fût portée au pape ou au concile général; que la duchesse de Betfort s'étoit assurée elle-même de la chasteté de la Pucelle par des preuves beaucoup plus convaincantes que cette duchesse ne l'eût souhaité. Il fut déposé qu'un évêque de Grece qui étoit alors à Rouen, ayant d'abord été nommé juge dans ce procès, & voyant l'iniquité des procedures, avoit remis sa commission, & dit qu'on ne pouvoit en conscience condamner cette fille. Un de ceux qui avoient été chargés alors d'écrire les dépositions & les réponses de la Pucelle, ajoûta qu'on l'avoit voulu obliger à les falsifier; qu'il l'avoit refusé; mais qu'il y avoit deux greffiers cachés durant les interrogatoires, qui les écrivoient selon qu'il plaisoit aux Anglois.

Un prieur des Jacobins âgé de soixante & dix ans, dit qu'il n'avoit jamais fort approuvé les révelations de la Pucelle; mais que c'étoit une sainte fille, & qu'elle se soumettoit en tout à l'église. Un autre Dominiquain confirma la même chose touchant la soumission de la Pucelle à l'église, & le peu d'équité de l'évêque de Beauvais dans les interrogatoires. On entendit encore d'autres témoins, qui parlerent conformément à ceux que je viens de nommer. Mais l'archevêque de Reims ordonna de plus qu'on feroit des infor-

mations de la vie de la Pucelle dans sa patrie; & on commit pour cela le doyen de l'église de Notre-Dame de Vaucouleurs, & un chanoine de Toul, qui après avoir fait leur commission, rapporterent que cette fille avoit toujours eu dans le pays la réputation de sagesse, de régularité & de piété plus qu'aucune autre de son âge. Ils rapporterent une particularité qu'on n'avoit pas encore sue; c'est que durant qu'on faisoit à Rouen le procès à la Pucelle, l'évêque de Beauvais avoit envoyé faire une pareille information dans le lieu de la naissance de cette fille, & qu'on n'y avoit rien appris, sur quoi on pût la charger du moindre soupçon, soit pour les mœurs, soit pour la sorcellerie, soit pour aucun autre des chefs dont on l'accusa.

1431.

Témoignages honorables à sa mémoire.

Après ces témoignages si honorables à la Pucelle, on cita, à la requête de sa mere & de ses freres, les principaux seigneurs de la cour & de l'armée de France, qui avoient été à la guerre avec elle, & entre autres le comte de Dunois, le duc d'Alençon, & le seigneur d'Aulon sénéchal de Beaucaire. Ces seigneurs, après avoir fait serment de dire vérité, attesterent que pour les mœurs & la conduite, la Pucelle n'avoit jamais donné lieu au moindre soupçon; qu'ils ne pouvoient s'empêcher de reconnoître quelque chose de divin dans les évenemens surprenans dont ils avoient été témoins, & qui avoient suivi les prédictions de cette fille; principalement en ce qui regardoit la levée du siége d'Orleans, & le sacre du roi à Reims en la même année; qu'elle avoit assuré le roi que l'un & l'autre se feroit, & qu'elle l'avoit dit dans le temps que toutes les apparences étoient contraires; qu'eux & le roi en diverses occasions avoient, à sa persuasion, pris des résolutions contre leur inclination & contre les regles ordinaires de la prudence; mais que la maniere dont elle leur parloit les persuadoit, & que le succès avoit répondu à ses promesses.

Le duc d'Alençon ajoûta qu'il étoit présent avec le seigneur de la Tremoille aux entretiens secrets qu'elle avoit eus avec le roi; que sur les grandes promesses qu'elle faisoit à ce prince en vertu des ordres qu'elle disoit en avoir reçus de Dieu, elle fut examinée par des personnes les plus intelligentes & les plus habiles; & que tous, après l'avoir

1431. entendue, dirent au roi qu'il y avoit en cela quelque chose de miraculeux, & que leur avis étoit, qu'il se servît de cette fille, comme d'une personne qui leur paroissoit envoyée de Dieu.

Elle est rétablie, & les procedures faites contre elle, annullées.

Les commissaires du pape ayant entendu les dépositions des personnes de ce rang, & d'un grand nombre d'autres, tant sur la conduite, les mœurs, & l'integrité de la Pucelle, que sur les procedures faites contre elle par les Anglois, & après avoir revû tous les actes du procès, prononcerent en sa faveur, casserent & annullerent tout ce qui avoit été fait par l'évêque de Beauvais, déclarerent la Pucelle innocente de tous les crimes dont elle avoit été chargée, & rétablirent sa mémoire. Le roi Louis XI. dix-sept ans après cette justification, ordonna qu'on en tirât les actes qui se conservoient à la chambre des comptes de Paris, & les fit mettre dans le thresor des chartres. Ensuite du jugement, dont je viens de parler, il fut ordonné que dès le même jour on feroit à Rouen une procession générale dans la place de Saint-Oüen, où la sentence contre la Pucelle avoit d'abord été prononcée, & le lendemain une autre procession au vieux marché, où elle avoit été exécutée; qu'on y prêcheroit, & qu'on y éleveroit une croix pour être un monument de la réparation d'honneur qu'on lui faisoit.

Memorial cotté O. fol. 91. verso.

Statue érigée à Rouen à son honneur.

Tout cela fut exécuté l'an 1456. au mois de Juillet. La sentence fut publiée par toute la France, & depuis on érigea dans une autre place de la ville de Rouen proche du vieux marché, un autre monument à l'honneur de la Pucelle. Il dure encore aujourd'hui. C'est la statue de la Pucelle en habit de femme, placée dans une niche au dessus d'une assez belle fontaine: on dit qu'elle tenoit une épée nue à la main; mais comme les bras de la statue sont rompus, on ne sait cette particularité que par tradition. Ainsi Jeanne d'Arc a non-seulement à Orleans, qui fut le lieu de son premier triomphe, des trophées qui conserveront à la postérité le souvenir de ses grandes actions; mais elle en a au lieu même de son supplice. Il y en a dans notre histoire, il y en a dans celle des autres nations, dont la plûpart lui ont fait justice. Il y en a dans les écrits des poëtes en diverses langues; & jamais héros n'a été plus célebre en toutes manieres que

1431.

cette illustre héroïne, qui délivra sa patrie du joug étranger, & donna commencement à ces continuelles victoires, qui rendirent le regne de Charles VII. si glorieux. *

Le roi d'Angleterre vient à Paris.

Le jeune Henri roi d'Angleterre ayant prononcé, ou plutôt ratifié un si inique jugement, sans en connoître l'injustice, séjourna encore qu'elques mois à Rouen avant que d'aller à Paris, où l'on lui préparoit une magnifique entrée, & où l'on disposoit tout pour le sacrer & couronner roi de France. Il partit à la fin de Novembre, & se rendit par Pontoise à Saint-Denys. Il fit son entrée à Paris le dixieme de Décembre par la porte de Saint-Denys. Tout s'y passa avec beaucoup de pompe & de dépense. Le jeune prince eut sujet d'être content du zele, de la joie & de la soumission des Parisiens. Il alla au palais & à la sainte chapelle, où il fit sa priere, & où on lui montra les reliques. On le conduisit de là à l'hôtel des Tournelles, où il devoit dîner. En passant devant l'hôtel de Saint-Pol, il apperçut à une fenêtre Isabelle reine de France son ayeule, & la salua en ôtant son chaperon. Elle lui fit une profonde inclination, & se retira aussi-tôt de la fenêtre, ne pouvant retenir ses larmes, qu'elle appella des larmes de joie, quoique ce fût plutôt des larmes de dépit & de rage, que la pensée du mépris où elle se voyoit parmi les Anglois, & de la honte de son crime si mal récompensé lui arrachoient malgré elle. Le roi d'Angleterre après le dîner l'alla voir; & elle fit dans cette visite la meilleure contenance qu'il lui fut possible. Dès le lendemain ce prince alla loger au château de Vincennes, d'où il revint le dix-septieme du mois, pour être sacré & couronné roi de France à Notre-Dame.

Monstrelet, fol. 75.

Journal du regne de Charles VII.

Où il est sacré & couronné roi de France.

Le cardinal de Vincestre dit la messe, & sacra ce prince.

* Le Journal de Charles VI. & Charles VII. nous apprend que le bruit courut parmi le peuple que la Pucelle s'étoit échappée des flammes, & que long-temps après sa mort il y eut une fille qui se donna pour la véritable Pucelle, & qui reçut de grands honneurs dans la ville d'Orleans. On la fit venir à Paris, où son imposture fut découverte. M. le comte de Boulainvilliers remarque dans son abrégé de l'histoire de France, T. 3. p. 168. que quoique *l'exécution de la Pucelle se fût faite à la vûe de dix mille personnes, il parut peu-après en Lorraine une fille guerriere & adroite aux armes, qui se dit être la Pucelle, & qui se maria à Metz, où sa posterité subsiste encore.* Le contrat de mariage de cette fille a été imprimé dans un Mercure. Ces deux faits prouvent, qu'il y eut en ce temps-là de fausses héroïnes qui persuadoient au peuple qu'elles étoient la Pucelle d'Orleans, comme il y a eu de faux Demetrius & de faux Sebastiens.

L'évêque de Paris en fut fort chagrin, prétendant que la
1431. cérémonie se faisant dans sa cathédrale, c'étoit à lui à la faire. Le couronnement se fit plus suivant le cérémonial d'Angleterre, que selon les usages de France. Il n'y avoit de pairs que Pierre Cauchon évêque de Beauvais, & Jean de Mailli évêque de Noyon : divers seigneurs, partie Anglois, partie François, représenterent les officiers de la couronne.

Ensuite le prétendu nouveau roi de France alla dîner au palais, qui se trouva plein de populace. Tout s'y passa avec très-peu de magnificence, & beaucoup de désordre, une infinité de gens de métier s'étant emparés des tables, qui avoient été préparées pour le Parlement, pour l'Université, pour le prévôt des marchands & pour les échevins; & elles furent très-mal servies, parce que les viandes qu'on y présenta, avoient été cuites dès le jeudi, & gardées
Ibid. jusqu'à ce jour-là qui étoit le dimanche. Le vingt & unieme du mois de Décembre, il tint son lit de justice au Parlement, & y reçut le serment de fidélité de ceux de son grand Conseil; c'est-à-dire, des personnes qui composoient le Conseil d'état.
Registres du Parlement de l'an 1430. Il reçut aussi celui des présidens, des conseillers & des autres officiers, & la foi & l'hommage de quelques seigneurs, à qui il avoit donné des terres & des établissemens en France.

Henri demeura à Paris jusqu'au lendemain de Noël, qu'il retourna à Rouen, sans avoir fait aucunes libéralités, sans avoir délivré de prisonniers, ni aboli d'impôts, ni fait aucune aumône à l'hôtel-Dieu, contre la coûtume des rois de France en de telles occasions.

Cette cérémonie n'apporte aucun avantage au parti Anglois. Cette cérémonie ayant amusé le peuple pendant quelques jours, ne produisit aucun avantage pour le parti Anglois : & on peut dire qu'à cet égard il y eut une très-grande différence entre le couronnement de Charles & celui de Henri ; car depuis celui de Charles, son parti sembla prendre tous les jours de nouvelles forces ; au lieu que depuis le sacre de Henri, les affaires de ce prince allerent presque toujours de mal en pis.

1432.
Le roi Henri retourne à Rouen, & pourquoi. La raison qui avoit fait retourner si-tôt Henri à Rouen, étoit que le duc de Betfort l'y croyoit plus en sûreté qu'à Paris, à cause du voisinage des ennemis : mais il se trompa,

&peu s'en fallut que cette précaution ne causât la perte de ce prince. A peine fut-il un mois à Rouen, que le château de cette capitale de Normandie fut surpris la nuit du troisieme de Février par un gentilhomme nommé Ricarville, à qui un Bearnois appellé Audebeuf le livra. Ricarville se saisit de la grosse tour; & y ayant laissé six-vingts hommes, courut promptement en donner avis au maréchal de Boussac, qui s'étoit avancé jusqu'à une lieue de la ville pour le soûtenir. Cette importante place étoit perdue pour le roi d'Angleterre, & lui-même peut-être y auroit été pris, sans la mésintelligence qui se mit entre les principaux de la troupe que le maréchal conduisoit, sur le partage du butin qu'ils ne tenoient pas encore. Elle alla si loin, que les soldats refuserent de marcher, & reprirent le chemin de Beauvais, d'où ils étoient venus, quoi que pût faire Ricarville qui se désespéroit de voir que la gloire du succès d'une si grande entreprise lui échappoit. Il en coûta la vie à plusieurs de ceux qui étoient entrés dans le château. Les Anglois en occupoient encore une partie, où ils s'étoient mis en défense. Le comte d'Arondel s'étoit sauvé dans la ville, où l'alarme fut bientôt répandue, & qu'il eut beaucoup de peine à rassurer. Mais dès que le jour parut, comme on ne vit aucunes troupes à la campagne, le comte fit investir le château de tous côtés. Les bourgeois, pour montrer aux Anglois qu'ils n'avoient eu nulle part à la trahison, coururent aux armes avec plus d'empressement que les soldats-mêmes. Les François se servirent de l'artillerie & des vivres qu'ils trouverent dans la grosse tour, & se défendirent pendant quelques jours: mais enfin il fallut se rendre à discrétion. Cinquante eurent la tête coupée, Audebeuf fut écartelé, & le reste demeura prisonnier. Cet événement arriva, comme je l'ai dit, le troisieme de Février de l'an 1432. jusqu'où m'a conduit le fil des choses qui concernoient la personne du jeune roi d'Angleterre; j'en vais toucher quelques autres qui précéderent son couronnement. L'entreprise du comte de Dunois & du seigneur d'Illiers sur la ville de Chartres fut conduite avec plus de concert & de prudence que celle de Rouen, & fut un coup de la derniere importance pour les affaires du roi.

1432.

Danger qu'il y courut.

Monstrelet, fol. 77.

1432.

La ville de Chartres est livrée au roi.

Monstrelet, fol. 79.

Dès l'an 1417. cette ville s'étoit livrée au parti Bourguignon, & étoit devenue après la mort de Charles VI. un des plus considérables postes de la faction Angloise. Deux bourgeois marchands de cette ville-là, l'un nommé Jean Conseil, & l'autre le petit Guillemin, avoient été enlevés en une rencontre par des soldats François. Ils se laisserent gagner durant leur prison, & concerterent avec les deux seigneurs que je viens de nommer *, les moyens de remettre la place en la puissance du roi. Etant retournés à Chartres après leur délivrance, ils communiquerent leur dessein à un Dominiquain nommé Jean Sarrasin, fameux prédicateur, & la chose fut exécutée de la maniere que je vais dire.

Et comment.

Le comte de Dunois, d'Illiers, la Hire, Etouteville, Gaucourt, Felin, & plusieurs autres s'avancerent la nuit du vingtieme jour d'Avril à un quart de lieue de la ville avec trois ou quatre mille hommes. D'Illiers s'approcha fort près de la porte qui est du côté du chemin de Blois, & se mit là en embuscade avec environ six-vingts hommes à pié. A peu de distance de cet endroit, furent postés deux à trois cents hommes pareillement à pié. Le comte de Dunois demeura dans le poste le plus éloigné avec la cavalerie.

Histoire de Jean Chartier.

Les deux marchands arriverent avant le jour avec des chariots chargés de vin, de poissons & d'autres marchandises, accompagnés de quelques soldats des plus résolus, déguisés en charretiers. Les chariots s'arrêterent sous la porte; les deux marchands commencerent à causer avec les bourgeois qui étoient de garde, à leur dire des nouvelles, & leur firent present de deux aloses. En ce moment les soldats déguisés tirerent leurs armes de dessous leurs habits, & se jetterent sur les bourgeois de la garde; ils en tuerent quelques-uns, & mirent les autres en fuite. Aussitôt d'Illiers sortit de son embuscade au signal qui lui en fut fait, & se saisit de la porte. L'autre troupe accourut en même temps, & enfin le comte de Dunois vint à toutes jambes avec sa cavalerie, entra dans la ville & s'avança avec d'Illiers jusqu'à l'église de Notre-Dame enseignes

* D'autres historiens donnent toute la gloire de ce projet au seigneur d'Illiers, qui se concerta ensuite avec le comte de Dunois pour l'exécution. *Voyez* les remarques de Godefroy sur l'histoire de Charles VII. p. 852.

déployées, sans rencontrer presque personne; parce que le prédicateur Dominiquain, dont j'ai parlé, prêchoit actuellement, & tout exprès dans une église à l'autre bout de la ville, où presque tout le monde l'étoit allé entendre. 1432.

L'alarme s'étant bientôt répandue, tout ce qu'il y avoit de soldats Anglois & Bourguignons coururent aux armes. L'évêque nommé Jean de Fetigni natif de Bourgogne, & très-zelé pour son duc, parut à la tête de la troupe, & vint charger les François. Le comte de Dunois, qui avoit défendu sous de grosses peines, que personne s'écartât pour piller, avant qu'on fût entierement maître de la ville, attendit l'ennemi de pié ferme. Le combat ne fut pas long. L'évêque fut tué d'abord avec environ quatre-vingts de ses gens, & le reste fut mis en fuite. D'Illiers fit en même-temps divers détachemens, pour aller dans toutes les rues, afin de dissiper ceux qui s'attrouperoient. Cela se fit avec tant d'ordre, qu'en très-peu de temps on fut maître de tous les quartiers. Gilles de l'Aubespin qui commandoit la garnison Angloise, se rendit prisonnier avec cinq à six cents hommes. Ensuite la ville fut abandonnée au soldat, qui y commit de grands désordres, & y fit un très-riche butin. *Ibid.*

Ce ne fut pas là le dernier malheur des Anglois. Ils assiégeoient actuellement le château de Saint-Celerin sur la riviere de Sarre entre Beaumont & Alençon. Il falloit que ce poste fût regardé comme important par les deux partis : car les Anglois l'attaquerent diverses fois, & les François n'omirent rien pour le conserver. Ambroise de Lore l'avoit sauvé en l'an 1429. & il le secourut encore en l'année 1431. Il défit les Anglois qui étoient venus au devant de lui, & il en demeura six cents sur la place : ce seigneur y fut dangereusement blessé & même pris; mais il fut délivré presque aussi-tôt par les siens. Sa blessure ne l'empêcha pas d'aller encore attaquer ceux qui continuoient le siége; il les battit de nouveau, & les obligea à le lever, & à abandonner leurs munitions & leur artillerie. *Autres pertes des Anglois.* Histoire de Jean Chartier.

Le duc de Betfort ne fut pas long-temps sans recevoir encore un nouvel affront. Ce fut devant Lagni qu'il assiégeoit, pour ouvrir la Marne aux Parisiens. C'étoit une assez *Ibid.*

méchante place, même pour ce temps-là; mais elle étoit
1432. défendue par un brave gouverneur, nommé Jean Foucaut. Le comte de Dunois accompagné du maréchal de Rays, de Villandras, de Gaucourt, & d'une partie de cette vaillante noblesse Françoise qui le suivoit par-tout, y marcha, non pas pour faire lever le siége, mais seulement pour conduire un grand convoi dans la place qui commençoit à manquer de vivres. Il força un quartier à la faveur d'une sortie que fit la garnison. Betfort y accourut; il fut repoussé après un combat assez sanglant, & le convoi entra conduit par Gaucourt qui y fut laissé, pour continuer à défendre la place avec Foucaut. De là le comte de Dunois remonta le long de la Marne, & fit jetter un pont à la Ferté-sous-Joüare, pour passer dans l'Isle de France. Le duc de Betfort soupçonnant qu'il avoit quelque dessein sur Paris, ou sur quelque place des environs, leva brusquement le siége, en laissant une partie de ses bagages & tout son canon; la garnison & les bourgeois sortirent aussi-tôt, pillerent le camp, ruinerent tous les ouvrages; & le comte de Dunois ayant plus fait encore qu'il n'avoit prétendu, repassa non-seulement la Marne, mais encore la Seine sans suivre le duc de Betfort.

Ibid. A peine de Lore étoit-il guéri de la blessure qu'il avoit recue au combat dont j'ai parlé, qu'il partit de Saint-Celerin avec environ mille soldats pour une des plus hardies entreprises qui se fussent faites jusqu'alors dans cette guerre. Il alla passer la riviere d'Orne à trois lieues au dessus de Caen, & s'étant posté à quelque distance de la ville avec une partie de ses troupes, il envoya les autres piller la foire aux oignons qu'on tenoit alors, comme aujourd'hui, au bourg-l'Abbé qui est un fauxbourg de Caen : cette foire s'appelle la Foire aux oignons, parce qu'il s'y vend beaucoup d'oignons, ou la foire Saint-Michel, parce qu'elle se tient à la S. Michel. Les soldats y firent un butin infini, & amenerent près de cinq mille prisonniers. De Lore fut chargé dans sa retraite par la garnison Angloise : mais il la repoussa toujours avec avantage jusqu'au passage de la riviere. Il la traversa avec beaucoup d'ordre, & la fit passer à tous ses prisonniers; après quoi s'étant arrêté au pié d'une

croix, il fit une chose qui lui attira les éloges de ses ennemis-mêmes. Il commanda qu'on rangeât tous les prisonniers dans la campagne, se fit amener tout ce qu'il y avoit parmi eux de prêtres, de gens d'église, de vieillards, de jeunes enfans, de pauvres laboureurs, leur donna la liberté, malgré le murmure des soldats qui voyoient échapper une partie de leur proie, les fit conduire jusqu'à la riviere, & ne les perdit point de vûe, qu'ils ne fussent en sûreté. Ce seigneur étoit un chevalier Normand, & un des capitaines du parti du roi le plus alerte, & qui donna le plus de peine aux Anglois dans tous les lieux où il commandoit. Jamais personne n'entendit mieux que lui la petite guerre de campagne, à conduire des partis, à les employer à propos, & ne mit en usage plus de stratagèmes, & avec plus de succès pour surprendre les ennemis. 1432.

Difficultés qu'il y avoit de finir cette guerre.

C'est ainsi que les François maintenoient leur avantage, & cet ascendant qu'ils avoient pris sur les Anglois depuis la levée du siége d'Orleans. Cependant toute l'application du duc de Betfort étoit à tenir toujours Paris dans son obéissance, & les ducs de Bourgogne & de Bretagne dans ses intérêts. C'étoit-là son capital; le reste sembloit l'inquiéter peu. D'autre part le roi étoit en état de résister à la puissance d'Angleterre, mais non pas de l'abattre. Ainsi on ne voyoit en France nulle issue pour sortir de cette guerre. L'archevêque de Reims quelque temps auparavant avoit fait de la part du roi de nouvelles propositions au duc de Bourgogne pour le détacher des Anglois, & il n'avoit pas réussi.

Pour ce qui est du duc de Bretagne, il n'aimoit pas les Anglois, mais il les craignoit. D'ailleurs il étoit mécontent de la France pour une insulte que lui avoit fait le duc d'Alençon, qui ne pouvant tirer de lui un reste du mariage de Marie de Bretagne sa mere, sœur de ce duc, avoit fait enlever Jean de Malétroit chancelier de Bretagne, & l'avoit envoyé en prison à la Fleche, prétendant l'y retenir jusqu'à l'entier payement de la dette. La guerre s'étoit allumée à cette occasion entre ces deux ducs; & le seigneur de la Tremoille, pour satisfaire sa haine contre le connétable frere du duc de Bretagne, avoit fait faire au roi une très-mauvaise démarche, en l'engageant dans la querelle du duc Monstrelet, fol. 78.

d'Alençon. Le connétable s'en vengea, en se faisant le médiateur entre son frere & le duc d'Alençon son neveu; & les accorda ensemble malgré la cour.

1432.

Du Tillet, recueil des traités, &c.

Les autres princes de l'Europe, soit par indifférence pour la France, soit par désespoir de réussir, étoient spectateurs oisifs de cette funeste guerre. Les papes seuls faisoient de temps en temps quelques efforts. Eugene IV. qui venoit de monter sur la chaire de saint Pierre, regarda comme un de ses premiers devoirs de s'employer à trouver quelque voie d'accommodement entre les deux Couronnes. Il envoya pour ce sujet le cardinal de Sainte-Croix légat en France, qui eut à Auxerre des conférences avec les députés des deux rois. Il en eut encore d'autres à Corbeil : mais il ne put rien gagner, tant les prétentions des deux partis étoient opposées. Il fit seulement conclurre une treve de six ans entre le roi & le duc de Bourgogne : & c'étoit un grand coup pour le roi : mais elle fut rompue peu de mois après. Le duc de Bourgogne en rejetta la faute sur les François, & les François sur le duc de Bourgogne. Le sujet de la rupture fut, que ce duc prétendoit que les Anglois, quand ils se trouvoient sur ses terres, devoient jouir du bénéfice de la treve, & que les François prétendoient le contraire.

Ibid.

Traité d'Arras de l'an 1435. Monstrelet, fol. 80.

Expéditions des deux partis.

Histoire de Jean Chartier.

Hist. chronologique de Charles VII.

Cependant les Anglois prirent Louviers, & surprirent Montargis. Les François, sous la conduite des seigneurs de Graville & de Guitri, vinrent peu de temps après pour reprendre cette place. Ils emporterent la ville, & s'y retrancherent contre le château. Ils y demeurerent quelque temps : mais voyant que le renfort qu'on leur avoit promis ne venoit point, ils l'abandonnerent & se retirerent au-delà de la Loire. Comme la place étoit importante par sa situation, & que les Anglois pouvoient de là fort incommoder les pays de l'obéissance du roi, on murmura fort contre le seigneur de la Tremoille, qu'on accusa d'avoir été cause par sa négligence, qu'une entreprise si bien commencée ne réussît pas. Il lui en coûta cher, & ce malheur le perdit.

Dessein du connétable contre le seigneur de la Tremoille, ministre du roi.

Hist. d'Artus III.

L'autorité que ce seigneur avoit prise sur l'esprit du roi, lui avoit attiré une infinité d'ennemis, qui ne manquerent pas en cette occasion de lui rendre de mauvais offices. Le connétable qui étoit le chef de la faction contraire, profita de

de cette conjonċture. Il forma contre lui le même dessein qu'il avoit exécuté contre les autres favoris; il ne garda pas plus de mesures, & usa de pareille violence. Il vint de Bretagne à Parthenai pour concerter la chose. Il y appella les seigneurs de Coitivi, de Rosnevinen, de Chaumont, de Gaucourt, & de Bueil : ce dernier étoit neveu de la femme de la Tremoille par sa mere ; mais il n'en étoit pas moins son ennemi. Il leur proposa de le surprendre, de se saisir de sa personne, & de le tuer, s'il se mettoit en défense. Pour les encourager à un coup si hasardeux, il les assura que Charles d'Anjou comte du Maine, frere du roi de Sicile & de la reine de France, étoit de la conjuration. Cela étoit vrai. Le connétable qui savoit bien que le roi ne pouvoit se passer d'un ministre favori, & qui eût toute sa confiance, avoit jetté les yeux sur ce prince, & l'avoit engagé par cet appas ; lui représentant qu'étant beau-frere du roi & prince du sang, c'étoit à lui plutôt qu'à un particulier, de gouverner l'État, & de suppléer à l'inapplication du maître ; que sa naissance le mettoit au dessus de la jalousie, & qu'étant soûtenu par la reine qui seroit ravie de le voir dans un tel poste, il auroit tous les moyens de servir dignement sa patrie dans les fâcheuses conjonċtures où elle se trouvoit.

1432.

Ils s'étoit fait un peu auparavant une conspiration contre la Tremoille par Louis d'Amboise, seigneur de Thouars, par Adrien de Beaumont seigneur de Lezai, & par Antoine de Vivonne, qui vouloient se saisir de sa personne & de celle du roi, pour se rendre maîtres du gouvernement, ainsi qu'il est marqué dans l'arrêt qui fut prononcé depuis contre ces trois seigneurs. Si cette conspiration, comme il paroît, est différente de celle dont je parle, elle ne réussit pas ; mais le connétable prit des mesures plus justes.

Inventaire des chartes, T. 6. Arrêts criminels, n. 1. Memorial de la chambre des comptes de Paris cotté H. de Bourges, fol. 127. v°.

Il entreprit de surprendre la Tremoille dans le lieu où il se croyoit le plus en sûreté. Ce fut dans le château de Chinon, où le roi étoit logé. Gaucourt en étoit gouverneur, & avoit pour lieutenant un gentilhomme nommé Olivier Fetart. Ce lieutenant entra aisément dans le complot, dont le gouverneur étoit lui-même. Il introduisit la nuit dans le château par une fausse porte de Bueil, Coitivi, Rosnevinen avec quarante ou cinquante hommes armés. Ils allerent

Il le fait attaquer & enlever dans le château de Chinon.

Histoire de Jean Chartier. Histoire chronologique de Charles VII. Hist. d'Artus III. D'Argentré, histoire de Bretagne.

1432. à l'appartement de la Tremoille, & forcerent la porte de sa chambre. La Tremoille entendant le bruit, sauta du lit, & voulant se mettre en défense, reçut un coup d'épée dans le ventre que lui donna Rosnevinen. Le coup ne fut pas mortel: mais en même temps il fut saisi & enlevé. De Bueil le conduisit à un château qui lui appartenoit, appellé Montresor, où l'on l'enferma, & d'où il ne sortit que long-temps après.

L'alarme s'étant répandue dans le château, & jusqu'à l'appartement du roi, ce prince apprehenda d'abord qu'on n'en voulût à sa personne-même. On le rassura; & sa crainte se changea en indignation contre un attentat fait dans son propre palais, & presque sous ses yeux. C'étoit le troisieme ministre qu'on lui avoit enlevé avec la même violence. La reine, que sa moderation & sa sagesse mettoient hors du soupçon d'y avoir contribué, l'appaisa. Il commençoit à être dégoûté de la Tremoille depuis la perte de Montargis, & à la maniere près, on prétendit qu'il ne fut pas trop fâché de se voir affranchi du joug de ce ministre impérieux; mais c'étoit pour subir celui d'un autre, car il étoit incapable de s'en garantir. Ce prince dans ce temps-là, en donnant sa confiance à un ministre, & son cœur à une maîtresse, en devenoit également esclave. Le malheur pour les ministres étoit qu'il ne les soûtenoit pas, & que quelque livré qu'il fût à chacun en particulier, il ne falloit pour l'en détacher, que lui en offrir un autre. C'étoit le caractere de ce jeune prince, plus occupé en ce temps-là de ses plaisirs, que de ses plus importantes affaires, & qui fut plus redevable de ses premieres conquêtes aux grands hommes de guerre que la Providence eut soin de lui fournir, qu'à sa prudence & à son courage. On peut dire qu'il ne devint un grand roi qu'avec le temps, & qu'après que l'âge eut meuri son esprit & amorti ses passions.

1433. *Le roi avoue cette violence du connétable, & donne la conduite des affaires au comte du Maine.*

Le comte du Maine prit en main la conduite des affaires; & quelque temps après en faveur de ceux qui l'avoient élevé au ministere, il fit faire au roi une démarche bien indigne de la majesté royale si insolemment violée dans l'action que je viens de raconter: car ce prince ayant convoqué les Etats de Tours, déclara en pleine assemblée par

la bouche de l'archevêque de Reims chancelier de France, qu'il avouoit ce que les sires de Coitivi & de Bueil, & les autres avoient fait contre la Tremoille, & dit *qu'il les retenoit en ses bonnes graces*. Le comte du Maine eut plus de peine à y rétablir le connétable ; mais il en vint enfin à bout, & ce fut un avantage pour la France : car le comte de Richemont à ses emportemens près, dont on a vû déja d'étranges exemples, avoit d'ailleurs de grandes qualités. Il fut un des meilleurs capitaines de son temps, & il aimoit l'Etat.

1433.

Histoire de Jean Chartier.

Comme ce n'étoit pas toujours la cour qui donnoit alors les mouvemens aux troupes répandues dans les provinces ; & qu'excepté certaines entreprises importantes, on abandonnoit presque entierement aux principaux capitaines ou gouverneurs la conduite des milices de leur district, ces brouilleries des grands & le changement du ministere n'en produisirent aucun à cet égard. La guerre se fit à l'ordinaire ; on gagnoit, on perdoit ; on surprenoit des châteaux ou de petites villes de part & d'autre. Les François se répandirent dans la Picardie, d'où les Anglois les avoient entierement chassés depuis quelques années. Les seigneurs de Longueval, Renaud son frere, Jean de Mailli, Vaucourt ou Maucourt, s'assemblerent à Roye, & firent une espece d'association contre le duc de Bourgogne. Louis de Vaucourt & Renaud de Versailles surprirent Saint-Valeri, s'emparerent de plusieurs châteaux, & se fortifierent sur-tout au pont de Remi sur la Somme, d'où ils couroient tous les pays d'alentour qui étoient occupés par les Anglois & par les Bourguignons. Ils entrerent aussi en Bourgogne, où le duc fut obligé de venir avec une armée pour défendre son duché. Il chassa les François de tous les postes dont ils s'étoient rendus maîtres. Il renvoya ensuite ses troupes en Picardie, où Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, avec Willebi capitaine Anglois reprit Saint-Valeri par composition. Les François qui quelque temps auparavant avoient perdu Crepi en Valois, le reprirent aussi sur les Anglois. La campagne se passa en de telles expéditions, sans aucune action plus mémorable.

Suites des évenemens militaires.

Monstrelet, vol. 2. fol. 13. Abrégé de l'histoire de Charles VII.

Deux choses empêcherent les ennemis de faire de plus

Les Anglois ne forment pas de

1433. grandes entreprises. La premiere, fut quelques séditions qui se firent en Flandre, sur-tout à Gand, à Bruxelles, & à Malines, & qui embarrasserent le duc de Bourgogne. La seconde & la principale fut la mésintelligence qui se mit entre le duc de Betfort & le duc de Bourgogne. La mort de la duchesse de Betfort, sœur du duc de Bourgogne, & qui étoit comme le nœud de cette union étroite qu'ils avoient toujours eue ensemble, avoit déja diminué ce grand attachement que le duc de Bourgogne avoit pour le parti Anglois. Mais le nouveau mariage du duc de Betfort avec Jacqueline de Luxembourg, fille du comte de Saint-Pol, acheva de brouiller ces deux ducs. Le duc de Betfort en avoit fait mystere au duc de Bourgogne, & l'affaire fut conclue sans sa participation. Ce duc s'en offensa, tant à cause que cette demoiselle étoit sa parente, que parce que le comte de Saint-Pol étoit son vassal. Le cardinal de Vincestre oncle du duc de Betfort apprehendant les fâcheuses suites de cette brouillerie, entreprit de les réconcilier : & il obtint d'eux qu'ils se rendroient à Saint-Omer, pour conférer ensemble. Ils y allerent en effet : mais chacun se tint dans son logis sur le point d'honneur, l'un voulant que l'autre le vînt trouver chez lui. Le cardinal fit tout son possible auprès du duc de Bourgogne, pour l'obliger à faire la démarche, lui représentant que le duc de Betfort étoit fils, frere & oncle du roi. Il tint ferme, & tous deux sortirent de Saint-Omer encore plus mécontens l'un de l'autre, qu'ils n'étoient en y arrivant.

grandes entreprises, & pourquoi. Monstrelet, fol. 87.

Cependant la famine & les maladies populaires désoloient toute la France. Elle se dépeuploit à vûe d'œil en plusieurs endroits; les terres étoient en friche, partie faute de laboureurs, partie parce que les paysans voyoient depuis longtemps ruiner leurs moissons, brûler leurs granges, enlever leurs grains par les gens de guerre. C'étoit principalement en deçà de la Loire, & dans les pays possedés par les Anglois, que ces suites funestes de la guerre se faisoient ressentir : & peu s'en fallut que cela ne fît perdre la Normandie aux Anglois.

1434. Ils avoient donné des armes à tous les paysans; & cette province suppléoit au défaut des renforts que le duc de

Betfort ne tiroit qu'avec peine d'Angleterre. Ces payſans ſe voyant entierement ruinés, ſe revolterent contre les Anglois, s'attrouperent, & ſe trouverent une fois en baſſe-Normandie juſqu'à près de cinquante à ſoixante mille hommes enſemble. Ce ſoulevement étonna le duc de Betfort; mais ce qui lui donna une plus grande inquiétude, fut que pluſieurs gentilshommes de la province ſe joignirent à ces payſans, entre autres les ſires de Merville, du Bois, Quatrepié ou Quantepié. Ils vinrent ſe préſenter devant Caen pour l'inſulter : la garniſon Angloiſe qui étoit forte, les repouſſa. Ils ſe retirerent vers l'abbaye d'Aunai, où le duc d'Alençon envoya le ſeigneur de Lore avec cent lances & deux cents archers pour ſe mettre à leur tête. Il les conduiſit du côté d'Avranches, & le duc d'Alençon ſe rendit lui-même en ce camp avec le ſire de Bueil, pour les encourager à chaſſer les Anglois de Normandie; mais il trouva leur ardeur fort ralentie. Les Anglois avoient trouvé moyen de regagner les plus accredités d'entre eux, qui aſſurerent les autres de l'amniſtie, & qu'on les traiteroit déſormais plus doucement; de ſorte que cette grande multitude ſe diſſipa peu à peu, & chacun retourna chez ſoi. Une troupe, qui étoit encore en armes, fut attaquée par les Anglois auprès ds Saint-Sauveur ſur Dive, & taillée en pieces. Cette défaite acheva de tout calmer de ce côté-là.

1434.

La Normandie ſe ſoulève contre eux.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Abrégé de l'hiſtoire de Charles VII.

Une pareille révolte ſe fit en haute-Normandie dans le pays de Caux, tant l'exemple en cette matiere eſt contagieux. Les payſans s'aſſemblerent au nombre de vingt mille. Ils choiſirent pour capitaine un gentilhomme nommé le Carnier, & firent beaucoup de mal aux Anglois : mais ces troupes, ſans diſcipline, en firent bien davantage à leur propre patrie. Ils commirent de ſi grands excès, que tout le monde déſerta, & on ne vit plus dans tout le pays de Caux ni hommes, ni femmes, excepté dans les fortereſſes. Les vivres vinrent à manquer par-tout : il fallut que les troupes ſe débandaſſent, & la plûpart allerent en d'autres provinces chercher à vivre par le brigandage; ce qui donna moyen aux Anglois de reprendre pluſieurs châteaux qu'ils avoient perdus. Ils prirent auſſi par eſcalade Provins

Journal du regne de Charles VII.

1434. Monstrelet, fol. 93. 97. Abrégé de l'histoire de Charles VII.

en Brie : mais ils furent défaits par de Bueil, devant le château de Saint-Celerin qu'ils avoient assiégé. Le général Talbot & Lille-Adam se saisirent de Beaumont sur Oise, qu'ils démolirent, de Creil, de Pont-Sainte-Maxence, de Clermont en Beauvoisis, & de Crepi en Valois ; & les François s'emparerent de Ham en Vermandois.

Dispositions à la paix entre les ducs de Bourgogne & de Bourbon.

Charles comte de Clermont devenu duc de Bourbon par la mort de Jean son pere, arrivée à Londres, où il étoit prisonnier depuis la bataille d'Azincourt, fit diversion pour le roi du côté de Bourgogne, & le duc fut obligé d'y venir avec une armée. Il y eut là pareillement plusieurs places prises & reprises de part & d'autre. De long-temps la guerre n'avoit été si vive qu'elle l'étoit alors : mais c'étoit un dernier feu qui devoit bientôt s'éteindre, au moins du côté du duc de Bourgogne. Son opposition à la paix avec la France, & son attachement au parti d'Angleterre diminuoient tous les jours. On parla d'accommodement entre lui & le duc de Bourbon ; & cet accommodement fut un acheminement à celui qu'on avoit tenté en vain tant de fois, & qui produisit enfin la réunion de ce duc avec la France. C'est ce que je vais tâcher de développer avec exactitude, comme étant un des plus importans évenemens du regne dont j'écris l'histoire.

Motifs qui y porterent le premier.

L'animosité conçue par le duc de Bourgogne contre le roi, à cause que ce prince avoit été présent au meurtre du feu duc de Bourgogne à Montereau-Faut-Yonne, l'avoit porté aux dernieres extrémités contre lui ; & pour satisfaire sa vengeance, il n'avoit eu nul égard aux intérêts de la famille royale, dont il étoit lui-même ; jusques-là, qu'en reconnoissant le roi d'Angleterre pour roi de France, il avoit sacrifié les droits que lui & sa posterité avoient sur cette couronne, au défaut des branches aînées. C'étoit pour un prince porter le desir de vengeance aussi loin qu'il pouvoit aller. Cette même passion lui avoit fait essuyer en diverses occasions les hauteurs du duc de Betfort, qui ne le ménageoit pas toujours, & qui lui faisoit assez connoître par sa conduite, que si une fois le roi d'Angleterre étoit paisible possesseur du royaume de France, on ne lui en tiendroit pas grand compte, & qu'on croiroit l'avoir suffi-

samment récompensé, en déthronant son ennemi.

1434.

La haine, comme les autres passions, a coûtume de se ralentir avec le temps, & par les réflexions. Le duc de Bourgogne avoit eu le loisir d'en faire depuis quatorze ans de guerre. Il en avoit été souvent ébranlé, & avoit souffert depuis quelques années qu'on lui parlât de temps en temps de réconciliation : il avoit fait de grands maux au roi & à la France; il avoit mis l'un & l'autre à deux doigts de leur ruine; & il sentoit bien qu'il s'en seroit à la fin repenti, s'ils avoient entierement succombé. Les efforts qu'il avoit faits jusqu'alors avoient mis son honneur à couvert, & satisfait en partie son ressentiment : ceux qu'il pouvoit faire dans la suite, pouvoient être inutiles; & l'on commençoit dans l'Europe à en blâmer l'excès. L'Eglise assemblée au concile de Bâle le sollicitoit fortement de contribuer à la paix entre les deux rois, & l'exhortoit à se souvenir qu'il étoit chrétien, & prince du sang de France; & les grands maux qu'il avoit causés dans ce royaume, lui donnoient quelquefois des remors. Enfin, il avoit lieu d'espérer de plus grands avantages dans un traité avec le roi, qu'en s'opiniâtrant à affermir la domination Angloise dans le royaume. Il avoit beaucoup de considération pour le connétable qui avoit épousé une de ses sœurs, & qui depuis qu'il étoit rétabli dans les bonnes graces du roi, n'oublioit rien pour les rapprocher. Il s'étoit même fait entr'eux une espece d'accord avec l'agrément du roi, par lequel le connétable remit pour de l'argent entre les mains du duc, la ville de Ham, qu'il venoit de prendre sur les Anglois, à condition que le sire de Blanchefort, qui tenoit Breteuil pour le duc, le rendroit, & qu'il y auroit une suspension d'armes entre la ville de Laon, & plusieurs forteresses du parti de Bourgogne qui la bloquoient. Le connétable se servit de cet argent pour payer ses troupes qui en avoient grand besoin, & cette cession fit espérer au duc qu'on pourroit se résoudre à lui céder dans un traité de paix une grande partie de la Picardie, dont il s'étoit emparé, chose qu'il souhaitoit passionnément, à cause du voisinage de ses Etats qui s'augmentoient tous les jours : car dès-lors il étoit maître de la plus grande partie de ce que nous appellons aujourd'hui les dix-

Journal du regne de Charles VII.

Hist. d'Artus III.

1435. ſept provinces des Pays-bas, tant par la ſucceſſion du duc de Brabant qu'il avoit recueillie, que par la ceſſion que la comteſſe de Hainaut, dont il devoit auſſi hériter, lui avoit faite non-ſeulement du Hainaut, mais encore de la Hollande, pour les gouverner.

Ils conviennent d'une entrevûe. Telle étoit la diſpoſition du duc de Bourgogne, lorſque lui & le duc de Bourbon convinrent de ſe rendre au mois de Janvier à Nevers; afin de faire entre eux une paix particuliere pour la Bourgogne d'une part, & de l'autre pour le Bourbonnois & pour les autres terres du duc de Bourbon.

Ils étoient beaux-fréres; & Agnès de Bourgogne ſœur du duc, & femme du duc de Bourbon, contribua beaucoup à les réunir. Le duc & la ducheſſe de Bourbon ayant entrevu dans divers entretiens qu'ils eurent avec le duc de Bourgogne, qu'il étoit laſſé de la guerre & touché de la miſere du royaume, lui propoſerent de traiter avec le roi. Il y conſentit, & témoigna qu'il confereroit volontiers là-deſſus avec le connétable & l'archevêque de Reims chancelier de France. Le roi en ayant été averti par le duc de Bourbon, envoya le connétable & l'archevêque à Nevers, & les fit accompagner par le maréchal de la Fayette, par Chriſtophe d'Harcourt, & par quelques autres chevaliers. Cette ambaſſade eut ſon effet : car quoiqu'on n'arrêtât encore rien de particulier touchant la paix entre le roi & le duc, on fit entendre à celui-ci qu'on étoit en réſolution de le ſatisfaire, & on convint de s'aſſembler à Arras au mois de Juillet, pour travailler ſérieuſement à la paix. On fit ſavoir cette réſolution au pape, au concile de Bâle, à pluſieurs princes, & au roi d'Angleterre même; afin qu'ils envoyaſſent leurs agens à Arras, pour y traiter des moyens de terminer une ſi funeſte guerre.

Monſtrelet, fol. 98. 99.
Hiſt. d'Artus III.

Conférences tenues à Arras entre les parties qui étoient en guerre. En attendant, les Anglois & les François ne laiſſerent pas de continuer leurs hoſtilités. Barſai & Longueval prirent la ville de Ruë ſur les Anglois, & firent de là des courſes dans le Boulonois. Les troupes du roi forcerent Saint-Denys; ce qui obligea le duc de Betfort à renforcer la garniſon de Paris : & ce voiſinage des deux partis faiſoit que les François & les Anglois étoient tous les jours aux mains aux environs de ces deux villes. Enfin dès le mois de

Abrégé de l'hiſtoire de Charles VII.
Regiſtres du Parlement de 1435.
Traité d'Arras, rapporté par Mon-

Juillet

Juillet les ambaſſadeurs des princes commencerent à ſe rendre à Arras, pour tenir l'aſſemblée la plus célébre qu'on eût vue de long-temps, & qui eut de plus grandes ſuites pour le bien du royaume de France.

1435.

ſtrelet, & dans le recueil de Leonard.

Le cardinal de Sainte-Croix & le cardinal de Chypre y aſſiſterent comme médiateurs : le premier de la part du pape Eugene IV. & le ſecond de la part du concile de Bâle. Les ambaſſadeurs du roi étoient le duc de Bourbon, le comte de Richemont connétable de France, le comte de Vendôme grand-maître d'hôtel, Renaud de Chartres archevêque duc de Reims & chancelier de France, Chriſtophe d'Harcourt, Gilbert de la Fayette maréchal de France, Adam de Cambrai premier préſident du parlement, Jean Tuder maître des requêtes, Guillaume Chartier, Etienne Moreau conſeiller au parlement, Jean Chaſtignier, & Robert Marliers ſecrétaires d'Etat, où, comme on parloit alors, ſecrétaires du roi.

Ceux qui s'y trouverent de la part du roi d'Angleterre, furent le cardinal de Vinceſtre, l'archevêque d'York, les comtes de Huntington & de Suffolc, les évêques de Norwik, de Saint-David & de Lyſieux. Et pour le duc de Bourgogne qui y aſſiſta en perſonne, Rolin ſon chancelier, les évêques de Liége, de Cambrai & d'Arras, le duc de Gueldre, les comtes d'Eſtampes, de Saint-Pol, de Ligni, de Vaudemont, de Nevers, de Naſſau, de Montfort, de Megue, & quelques autres. Les rois de Pologne, d'Eſpagne, de Navarre, de Sicile, les ducs de Bretagne, de Milan, de Bar, y eurent auſſi leurs ambaſſadeurs, & les villes de Flandre, de Brabant, de Hollande leurs députés. Il y vint un très-grand nombre de nobleſſe, ſoit pour accompagner les envoyés, ſoit par curioſité. On y compta juſqu'à cinq cents chevaliers, & bien neuf à dix mille perſonnes qui ſe trouverent dans la ville de plus qu'à l'ordinaire.

Monſtrelet, fol. 103. & ſeq. Jean Chartier.

Propoſitions du roi aux Anglois.

On ouvrit les conférences au mois d'Août, & on les tint dans l'abbaye de ſaint Vaaſt. On commença par traiter de la paix entre les rois de France & d'Angleterre. Les propoſitions des deux partis furent ſi oppoſées, qu'on jugea bien que jamais ils ne pourroient convenir. Les médiateurs demanderent leur derniere parole. Celle des plénipoten-

1435.

Ecrit touchant la confirmation du traité d'Arras par le concile de Bâle.

Monstrelet, &c.

tiaires du roi fut, de laisser au roi d'Angleterre tout ce qu'il possedoit dans la Guienne, & de lui céder outre cela tout le duché de Normandie, à condition de foi & hommage selon les anciens usages, & de la renonciation du roi d'Angleterre au titre de roi de France, & à ses prétentions sur cette couronne. Ils donnerent ces offres par écrit & scellées de leurs sceaux au duc de Bourgogne, qui les communiqua aux médiateurs.

Et des Anglois au roi.

Les plénipotentiaires d'Angleterre n'offrirent rien autre chose, sinon de laisser le roi en paisible possession de ce qu'il tenoit actuellement tant en deçà qu'au delà de la Loire, à condition qu'il laisseroit pareillement aux Anglois tout ce qu'ils possedoient actuellement en France; que pour éviter les occasions de rupture, on feroit divers échanges des places ou territoires qui se trouveroient enclavés dans les principaux domaines des uns & des autres. Ils offrirent de plus le mariage de leur roi avec une fille de France, & de délivrer le duc d'Orleans toujours prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, moyennant une rançon dont on conviendroit. Les Anglois avoient fait venir ce prince à Calais, dans l'espérance que l'ennui de sa prison lui feroit solliciter puissamment sa délivrance, & que le roi pour l'obtenir ne pourroit se dispenser de faire de grandes offres. Les plénipotentiaires de France donnoient au duc d'Orleans communication de tout ce qui se proposoit à Arras : mais quand il vit les demandes excessives des Anglois, il eut la générosité de faire dire au connétable, que sans avoir égard à ses intérêts, on fît la paix avec le duc de Bourgogne.

Hist. d'Arras III.

Ceux-ci rejettent les offres qu'on leur fait; la négociation est rompue à cet égard.

Monstrelet, fol. 108.

Les médiateurs après avoir tout bien considéré, déclarerent aux Anglois que les offres que le roi de France leur faisoit, étoient telles, qu'ils devoient s'en contenter : mais ils les rejetterent toujours, & sortirent d'Arras avec toute leur suite le sixieme de Septembre, ôtant toute espérance d'accord, & firent repasser le duc d'Orleans en Angleterre. Ils avoient assez connu la disposition du duc de Bourgogne, pour ne pas douter qu'après leur départ il ne fît sa paix particuliere avec le roi de France : mais après les démarches qu'ils avoient faites de sacrer & couronner Henri comme roi de France dans la cathédrale même de Paris, ils

ne pouvoient se résoudre à reculer ; & ils s'assuroient que quelque tour que prissent les choses, ils ne perdroient jamais tant par la guerre, que par un tel traité, s'ils l'acceptoient. 1435.

Les médiateurs reconcilient le duc de Bourgogne avec le roi de France.

Tout étant rompu à cet égard, les médiateurs suivant l'ordre qu'ils en avoient du pape & du concile, ne penserent plus qu'à réconcilier le duc de Bourgogne avec le roi de France. Ce duc se prévalut parfaitement de l'impatience où le roi étoit de ne l'avoir plus pour ennemi. Il faut avouer qu'en cette occasion le vassal donna la loi à son souverain. La paix fut conclue à des conditions, que la seule nécessité & le succès avantageux qu'elle eut pour l'Etat, peuvent justifier. En un mot, ce fut une paix honteuse, mais très-utile. En voici les principales conditions.

Conditions de cet accord, plus utiles que glorieuses pour l'Etat.

Que le roi diroit ou feroit dire en son nom par des personnes notables, au duc Philippe de Bourgogne, que le meurtre du duc Jean son pere avoit été fait injustement & par mauvais conseil ; que cette action lui avoit toujours déplu, & lui déplaisoit toujours ; & que s'il eût sû ce dessein, & qu'il eût eu l'âge & la connoissance qu'il avoit présentement, il s'y fût opposé de tout son pouvoir ; qu'il prioit le duc de Bourgogne d'oublier cette injure, & de se reconcilier sincerement avec lui. Il fut ajoûté à cet article, que dans le traité d'accommodement il seroit parlé de cette satisfaction que le roi faisoit au duc.

Que tous ceux qui avoient eu part à cette mort, ou en avoient été consentans, seroient abandonnés par le roi ; qu'il en feroit recherche pour les punir dans leurs corps, & dans leurs biens ; & que si on ne pouvoit les prendre, ils seroient bannis à perpétuité du royaume & du dauphiné ; & tous leurs biens confisqués, sans qu'on pût faire jamais mention d'eux dans aucun traité.

Que pour l'ame du feu duc de Bourgogne, & d'Archambaud de Foix comte de Noailles qui fut tué avec lui, & pour les autres qui avoient péri dans les guerres dont ce meurtre avoit été l'occasion, le roi fonderoit à ses dépens une chapelle à Montereau-Faut-Yonne, où le meurtre avoit été commis, & que ce bénéfice seroit à la collation du duc de Bourgogne & de ses descendans à perpétuité. Que le roi pour le même sujet fonderoit en la même ville

1435. une église & un couvent de Chartreux, & feroit élever sur le pont où le duc avoit été tué, une belle croix qui y seroit toujours entretenue & réparée aux frais du roi; qu'aux Chartreux de Dijon, où le corps du duc reposoit actuellement, le roi fonderoit une grande messe de *Requiem* qui se diroit à perpétuité tous les jours.

Que le duc seroit dédommagé des joyaux & des autres meubles du feu duc de Bourgogne, qui furent pillés après sa mort. Que le dédommagement seroit de cinquante mille écus d'or vieux du poids de soixante & quatre au marc de Troyes, huit onces pour le marc, & à vingt-quatre karats d'aloi, ou d'autre monnoie d'or courante de valeur équivalente; & cela sans préjudice d'action contre ceux qui avoient enlevé le beau collier du feu duc de Bourgogne, & d'autres précieux joyaux, s'ils se pouvoient recouvrer.

Que le roi cederoit au duc de Bourgogne pour lui, pour ses hoirs procréés de son corps, & pour les hoirs de ses hoirs & descendans toujours en droite ligne, soit mâles ou femelles, la cité & comté de Mâcon, & Saint-Gengoul, avec toutes leurs dépendances, sans y rien retenir, excepté l'hommage, le ressort & souveraineté, le droit de regale où il a lieu, & autres droits royaux appartenans d'ancienneté à la couronne de France.

Que le roi transporteroit au duc de Bourgogne, à son successeur, & au successeur de son successeur tous les profits des aides; à savoir, des greniers à sel, quatrieme des vins vendus en détail, impositions sur toutes sortes de denrées, tailles, fouages, aides & subventions quelconques, qui ont ou auront cours, & qui sont ou seront imposées ès élections de Mâcon, Châlon, Autun, Langres, si avant qu'icelles élections s'étendent en & par le pays & duché de Bourgogne, & le comté de Charollois, & ledit comté de Mâcon, & tout le pays de Mâconnois, & ès villes & terres quelconques enclavées en icelui duché, comté & pays, pour jouir de la part du duc de Bourgogne, & de son hoir après lui, de toutes lesdites aides, tailles & autres subventions, en avoir le profit durant le cours de leur vie & du suivant d'eux, auquel duc de Bourgogne & à sondit hoir appartiendra la nomination de tous les officiers à c

necessaires, soit élus, clercs, receveurs, sergens, ou autres, & auront la commission & institution, comme dessus est dit. 1435.

Que le roi cederoit au duc de Bourgogne, pour lui & pour ses hoirs légitimes, soit mâles, soit femelles, descendans en droite ligne en héritage perpétuel, la cité & comté d'Auxerre, avec toutes leurs appartenances & dépendances quelconques, tant justice, domaines, fiefs, patronages d'églises, collations de bénéfices, comme autrement, à les tenir du roi, de la couronne de France, & de sa cour de parlement, sans moyen, & en telles franchises & droits de prérogatives comme les autres pairs de France. On ajoûta à cet article à peu près les mêmes clauses, que celles qu'on avoit mises pour le comté de Mâcon par rapport au duc de Bourgogne actuellement vivant, & à son premier successeur, aussi-bien que ce qui regardoit les aides, subventions, greniers à sel, &c.

Que le roi transporteroit au duc de Bourgogne & à ses hoirs légitimes à perpétuité en ligne directe, les château, ville & châtellenie de Bar sur Seine avec toutes leurs appartenances & dépendances, tant en domaine, justice, &c. pour les tenir en foi & en hommage du roi, & en pairie de France sous le ressort de la souveraineté du roi, & de la cour du parlement sans moyen, avec tous les profits des aides, greniers à sel, &c. Que le roi cederoit au duc & à ses hoirs le comté de Bourgogne, & la garde de l'abbaye de Luxeuil.

Que le roi pareillement donneroit au duc de Bourgogne, & pour ses hoirs mâles seulement, les châteaux, villes, châtellenies & prevôtés foraines de Peronne, Mondidier, & Roye avec toutes leurs appartenances.

Que le roi bailleroit & transporteroit au duc de Bourgogne pour lui, ses hoirs, & ayans cause à toujours toutes les cités, villes, forteresses, terres, seigneuries appartenantes à la couronne de France dessus la riviere de Somme de l'un & de l'autre côté, comme Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, & autres. Ensemble tout le comté de Ponthieu, deçà & delà la susdite riviere de Somme, Dourlens, Saint-Riquier, Crevecœur, Arleux, Mortaigne

1435. avec les appartenances & dépendances quelconques, & toutes les autres terres qui peuvent appartenir à ladite couronne de France, depuis ladite riviere de Somme inclusivement, &c.... Lequel transport & bail se fera, comme dit est, par le roi au rachat de quatre cents mille écus d'or vieux de soixante & quatre au marc de Troyes, huit onces pour le marc & d'aloi à vingt quatre karats.... Et le duc promettra pour lui & pour les siens, que toutes & quantes fois qu'il plaira au roi, & aux siens, faire ledit rachat, le duc & les siens seront tenus en recevant ladite somme d'or, de rendre & laisser au roi & aux siens toutes lesdites cités, villes, forteresses, &c.

Que comme le duc de Bourgogne prétend avoir droit au comté de Boulogne sur mer, lequel il tient & possede; pour le bien de la paix icelui comté de Boulogne sera & demeurera audit seigneur de Bourgogne.... pour lui, ses enfans & hoirs mâles procréés de son corps seulement, & en après demeurera icelui comté à ceux qui droit y ont, ou auront, &c.

Que les châtel, ville, comté & seigneurie de Gien sur Loire, qu'on dit avoir été données & la seigneurie de Dourdan par feu monseigneur le duc de Berri à feu monseigneur le duc Jean pere de monseigneur le duc de Bourgogne, seront mises en sequestre pour un an entre les mains du duc de Bourbon, jusqu'à ce qu'on ait montré les lettres dudit don fait par monseigneur de Berri à monseigneur de Bourgogne; lesquelles vues, si elles sont trouvées suffisantes & valables, le duc de Bourbon sera tenu de délivrer à Jean de Bourgogne comte d'Etampes, ou à monseigneur le duc de Bourgogne lesdites ville & châtel de Gien sur Loire, sans qu'on puisse alleguer aucune prescription, &c.

Que le duc de Bourgogne ne seroit tenu faire foi, ni hommage, ni service au roi des terres & seigneuries qu'il tient à présent du royaume de France, ni de celles qui lui pourroient écheoir ci-après par succession audit royaume; mais seroit & demeureroit exempt de sa personne en tout cas, de subventions, hommages, ressorts, souverainetés & autres du royaume durant la vie de lui : mais après le

decès du roi il fera à ſon fils & ſucceſſeurs à la couronne de France les hommages, fidelités & ſervices qui à ce ſont appartenans. Et auſſi, ſi ledit duc de Bourgogne alloit de vie au trépas devant le roi, ſes héritiers & ayans cauſe feront au roi leſdits hommages, fidelités & ſervices, ainſi qu'il appartiendra, & comme ci-après ledit ſeigneur de Bourgogne tant ès lettres qui ſe feront de la paix, comme ès autres lettres & écriture, & auſſi de bouche reconnoîtra & nommera, & pourra nommer & reconnoître le roi ſon ſouverain.... que leſdites nominations & reconnoiſſances, tant par écrit comme de bouche, ne portent aucun préjudice à ladite exception perſonnelle dudit ſeigneur duc de Bourgogne, & que ladite exemption demeure en ſa vertu, &c. 1435.

Qu'à l'égard des féaux & ſujets dudit ſeigneur duc de Bourgogne.... ils ne ſeroient point contraints d'eux armer au commandement du roi..... mais eſt content le roi que toutes les fois qu'il plaira audit ſeigneur de Bourgogne mander ſes féaux & ſujets pour ſes guerres, ſoit au royaume, ou dehors, ils ſeront contraints d'y aller, ſans pouvoir, ni vouloir venir au mandement du roi, ſi lors il les mandoit; & pareillement ſera fait au regard des ſerviteurs dudit ſeigneur de Bourgogne, qui ſont ſes familiers & ſerviteurs de ſon hôtel, ſuppoſé qu'ils ne ſoient point ſes ſujets. Et toutefois s'il avenoit que les Anglois, ou autres leurs alliés faſſent guerre ci-après audit ſeigneur de Bourgogne... à l'occaſion de ce préſent traité, ou autrement, le roi ſera tenu de ſecourir & aider ledit ſeigneur de Bourgogne, & de ne faire aucune paix & accord avec les ennemis du duc ſans ſon conſentement, & ſans l'y comprendre, s'il veut y être compris, à condition que de ſon côté il aidera le roi contre l'Angleterre, & ne fera point de paix avec elle ſans le conſentement du roi.

Que le duc de Bourgogne & tous ſes féaux, ſujets ou autres, qui par ci-devant ont porté en armes ſon enſeigne, c'eſt à ſavoir la croix de ſaint André, ne ſeroient point contraints de prendre autre enſeigne, en quelconque mandement ou armée qu'ils ſoient en ce royaume, ou dehors, ſoit en la préſence du roi, ou de ſes connétables, ſoit à ſes gages ou autrement.

1435. Que le roi feroit dédommager de leurs pertes, ou rançons, ceux qui furent pris le jour de la mort du feu duc de Bourgogne.

Qu'abolition générale feroit faite de tous cas avenus .... à l'occasion des divisions du royaume, excepté ceux qui furent auteurs, complices, ou consentans de la mort du feu duc de Bourgogne, lesquels demeureront hors de tout traité. Et que chacun des deux partis rentrera dans ses biens, hormis les confiscations faites des biens situés en Bourgogne par le feu duc, & par le duc vivant.

Que le roi renonceroit à l'alliance faite avec l'empereur, & autre contre le duc de Bourgogne, comme le duc de Bourgogne renoncera à toutes les alliances faites contre le roi.

Que le roi consentiroit & bailleroit ses lettres, que s'il arrivoit que de sa part fût enfreint le présent traité, ses vassaux & féaux, sujets présens & à venir ne feroient plus tenus de l'obeïr & servir, mais feroient tenus dès-lors de servir ledit seigneur de Bourgogne & ses successeurs à l'encontre de lui .... & que dès maintenant le roi Charles leur commande de ainsi faire, & les quitte & décharge de toutes obligations & sermens au cas dessus dit; & que pareillement soit fait & consenti par ledit seigneur de Bourgogne au regard de ses vassaux, féaux, sujets & serviteurs.

Que feront de la part du roi Charles faites les promesses, obligations & soumissions touchant l'entretenement de ce présent traité ès mains des cardinaux légats du pape & du concile de Bâle, & sur les peines d'excommuniemens, interdit en ses terres & seigneuries, pourvû que pareillement soit fait du côté dudit seigneur de Bourgogne.

Qu'avec ce, feroit le roi avec son scellé bailler audit seigneur duc de Bourgogne les scellés des princes & seigneurs de son sang ... & promettront d'entretenir & maintenir de leur part le contenu dudit scellé; & s'il étoit enfreint de la part du roi, d'en ce cas, être aidans & confortans ledit seigneur de Bourgogne & les siens à l'encontre du roi; & pareillement sera fait du côté dudit seigneur de Bourgogne.

Après qu'on fut convenu de ces articles & de peu d'autres

tres moins importans, le duc de Bourgogne avant que de sortir de l'abbaye de Saint-Vaast, fit une protestation, par laquelle il déclara qu'il ne prétendoit point comprendre dans ce traité René duc d'Anjou & de Bar, qui avoit été pris à la journée de Bulegne-ville par le comte de Vaudemont, & que ce seigneur lui avoit mis entre les mains. C'étoit sans doute encore un effet de cette haine extrême, qui étoit entre les maisons de Bourgogne & d'Anjou depuis long-temps, & dont j'ai dit les causes dans l'histoire du regne précédent. Cette protestation fut acceptée par les plénipotentiaires du roi. La paix fut conclue & signée par les deux parties, & puis confirmée le cinquieme de Novembre par le concile de Bâle, qui s'en fit grand honneur : & le président du concile, faisant allusion aux murmures de quelques-uns qui se plaignoient de ce qu'il duroit trop long-temps, dit, que quand il auroit duré pendant vingt ans, cette seule paix, qui étoit son ouvrage, devroit fermer la bouche à ses calomniateurs.

1435.

Elles sont signées par les parties.

Ecrit contenant la confirmation de la paix par le concile de Bâle.

Histoire de Jean Chartier.

Elle fut publiée avec toute la joie possible, & de grandes cérémonies dans tous les Etats de l'obéissance du roi, aussi-bien que dans tous ceux du duc de Bourgogne, mais avec un extrème chagrin des Anglois. Ils voyoient bien que le roi n'étoit si facile à accorder les demandes du duc, que sur l'espérance de se dédommager à leurs dépens, & de réparer par les conquêtes qu'il feroit sur eux, sa propre gloire qu'il sacrifioit pour le bien de ses sujets dans un traité comme celui-là, fait avec un vassal, à des conditions, & en des termes si peu convenables à la majesté royale.

Et la paix publiée.

C'est ce qui leur fit redoubler leurs efforts, sur-tout pour se conserver Paris. La prise de Saint-Denys leur parut pour cela de la derniere conséquence. Ils l'avoient assiégé durant les conférences d'Arras. Le seigneur de Rochefort, plus connu sous le nom & sous la qualité de maréchal de Rieux, la défendoit avec Jean Foucaut, Louis de Vaucourt, Renaud de Saint-Jean, Artus de la Tour. C'étoit Lille-Adam, Talbot, & Willebi qui étoient les principaux chefs des assiégeans. On attaqua, & on se défendit avec pareille vigueur ; on donna & on soûtint de rudes assauts : mais enfin la place fut réduite à l'extrémité. Le maréchal promit

Siége & prise de S. Denys par les Anglois.

Monstrelet, fol. 116.

1435. de la rendre dans trois semaines, si elle n'étoit secourue. Il en donna avis au comte de Dunois qui étoit en Normandie, & au connétable qui étoit aux conférences d'Arras.

Histoire de Jean Chartier.

Dans cet intervalle les seigneurs de Rambouillet & Pierre Jaillet surprirent Meulan, qui fut une grande perte pour les Anglois; parce que cette place leur ôtoit la communication avec la Normandie par la riviere. Le comte de Dunois assembla des troupes sous cette ville pour le secours de Saint-Denys, & fit exactement reconnoître les retranchemens des Anglois devant la place. Ils parurent si forts & si inaccessibles, que ce général ne crut pas qu'il fût de la prudence de les attaquer. Ainsi les trois semaines étant passées, la place fut rendue aux Anglois, qui la raserent, & ne conserverent que les murailles de l'abbaye, & une tour, où ils mirent, avec quelques soldats, Brichanteau neveu de Simon Morhier fait prevôt de Paris depuis long-temps par les Anglois. Les assiégeans & les assiégés perdirent beaucoup de braves gens durant ce siége. Les sires Louis de Vaucourt, Artus de la Tour & Renaud de Saint-Jean furent tués en défendant la place. Le connétable fut très-fâché de la perte de Saint-Denys, qu'il vouloit secourir à quelque prix que ce fût : mais il ne put le faire sans trop hasarder.

Monstrelet, fol. 117.

La ville de Pontoise se soustrait à leur domination.

Histoire de Jean Chartier.

Cette perte fut bientôt réparée par un autre avantage plus considérable. Willebi brave capitaine Anglois étoit gouverneur de Pontoise; les Parisiens voulurent l'avoir pour garder leur ville, & on le leur accorda. Il laissa pour commander à Pontoise un chevalier Anglois nommé Jean de Ripellai, qui ayant envoyé indiscretement la plûpart de sa garnison au fourrage, se laissa surprendre par les bourgeois. Ils fermerent leurs portes, pour empêcher les soldats de rentrer, & envoyerent au seigneur de Lille-Adam pour le prier de venir garder leur ville au nom du roi. La paix d'Arras n'étoit pas encore tout-à-fait conclue : mais il ne hasardoit rien, parce que supposé qu'elle se fît, il feroit sa cour au roi de lui avoir gardé cette place, & la livreroit au duc de Bourgogne, au cas que le traité fût rompu; car il étoit beaucoup plus attaché à ce duc, dont il étoit chambellan, qu'aux Anglois. Il vint à Pontoise, & peu de

jours après il fut la conclusion du traité. Le roi lui confirma ce gouvernement avec la qualité de maréchal de France, & n'eut pas sujet de s'en repentir, ce seigneur lui ayant depuis rendu de très-signalés services. 1435.

La reine mere Isabeau de Baviere étoit toujours à Paris spectatrice des malheurs du royaume qu'elle avoit causés, & dont elle n'étoit pas exempte. Non-seulement depuis très-long-temps elle étoit comme renfermée dans l'hôtel de Saint-Pol, sans qu'on lui communiquât aucune affaire: mais encore elle étoit très-maltraitée par les Anglois, qui à peine lui fournissoient de quoi subsister, de maniere *qu'un simple comte d'Angleterre*, dit un de nos anciens historiens, *menoit un plus grand état qu'elle.* Ils allerent même jusqu'à outrager sa réputation, & à dire hautement que Charles son fils, qui se portoit pour roi de France, n'étoit point légitime. On sut par ses confidens, que quand elle étoit en particulier, elle ne faisoit que soupirer & pleurer. Lorsqu'elle sut ce qui se passoit à Arras, elle ne savoit si elle devoit s'en affliger, ou s'en réjouir, ayant tout à craindre du ressentiment d'un fils, qu'elle avoit si barbarement traité, & l'expérience l'assurant qu'elle n'avoit aucune ressource du côté des Anglois. Mais la mort la délivra de cette inquiétude. Elle tomba malade, & expira dans l'ennui & dans le chagrin le dernier jour de Septembre, sept jours après la conclusion de la paix, la veille de S. Michel. Ce fut une princesse d'un grand esprit; mais une mere dénaturée, & à qui la postérité ne pardonnera jamais d'avoir sacrifié son fils & le royaume à l'aversion qu'elle avoit conçue contre ce prince. Son corps fut transporté par eau à Saint-Denys en un petit bateau, n'ayant pour tout convoi que quatre personnes. Pas un évêque ne se présenta pour faire ses obseques. Ce fut l'abbé qui les fit en présence de tout le peuple de la ville; mais sans qu'aucune personne de considération y assistât. On lui a depuis érigé un tombeau de marbre à côté de celui de son mari. On prétend que dans ce monument d'honneur, la figure d'une louve qu'on a mise à ses piés, n'y est que comme un symbole de son méchant cœur, & pour faire souvenir les siecles futurs de sa dureté, ou plutôt de sa cruauté, & des maux qu'elle causa

Jean Chartier.

Mort de la reine mere.

Regiſtres du Parlement de l'an 1435.

Et son caractere.

1435. à tout le royaume. Elle avoit fait son testament quatre ans auparavant, & elle y qualifioit le duc de Bedford de son fils, soit par tendresse pour lui, soit parce qu'il étoit frere du feu roi d'Angleterre son gendre.

Memorial de la chambre des comptes de Paris, coté K 159.

Le duc de Bourgogne ayant appris sa mort, lui fit faire un magnifique service dans l'église de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, où l'évêque officia, & où le duc assista en deuil avec le comte d'Etampes, le comte de Vendôme, le damoiseau de Cleves, & tout ce qu'il y avoit alors à la cour de seigneurs & de noblesse. C'étoit le moins qu'il pouvoit faire pour les grands avantages qu'il avoit tirés des troubles de France, dont assûrément il avoit la plus grande obligation à cette princesse.

Monstrelet, fol. 117.

Comme il y avoit déja long-temps qu'on la comptoit pour rien, sa mort ne produisit ni bien ni mal, soit à l'égard du roi, soit à l'égard des Anglois. Mais ceux-ci ne furent pas long-temps à s'appercevoir, que perdant l'appui du duc de Bourgogne, ils auroient beaucoup de peine à se maintenir en France.

Diminution du parti des Anglois. Monstrelet, fol. 120. &c.

En effet, dès que la paix d'Arras fut publiée, presque tous ceux des seigneurs & gentilshommes François, qui avoient embrassé le parti du roi d'Angleterre & du duc de Bourgogne, vinrent se rejoindre au roi. Les Anglois se trouverent par-là déconcertés de toutes parts. Ils voulurent reprendre Meulan : mais ils furent contraints de lever le siége. Le maréchal de Rieux s'étant jetté dans le pays de Caux, surprit Dieppe, obligea Fescamp, Montivilliers & Harfleur à se rendre. Cette derniere place étoit celle par laquelle les Anglois avoient commencé la conquête de la France. Des châteaux en grand nombre dans ces pays-là recevoient les troupes du roi, dès qu'elles paroissoient, & dans toute la haute Normandie il ne resta gueres aux Anglois que Caudebec & Arques. Le comte d'Arondel fut défait par Saintrailles & par la Hire auprès de Gerberoi en Beauvoisis, quoiqu'il eût trois mille hommes, & que les François ne fussent que six cents. Ce comte y fut pris, & mourut peu de temps après de la blessure qu'il avoit reçue au talon d'un coup de coulevrine. Ce fut une perte considérable pour les Anglois, car c'étoit un de

Hist. d'Arras III.

leurs meilleurs capitaines. Ils en firent une encore plus grande par la mort du duc de Bedford, qui mourut à Rouen le quinzieme de Décembre. Les Anglois étoient redevables à sa valeur & à sa conduite dans le conseil & dans la guerre, de la plûpart des conquêtes qu'ils avoient faites en France, & de les avoir conservées si long-temps, malgré le peu de secours qu'il recevoit d'Angleterre ; & on le doit regarder comme un des plus grands hommes de son temps. Il eut pour successeur Richard duc d'York. 1435.

Le duc de Bourgogne leur rend compte de la paix qu'il venoit de faire.

Monstrelet, fol. 118.

Cependant les Anglois affecterent de tenir une conduite fiere, & de prendre des manieres hautes à l'égard du duc de Bourgogne; mais elles ne leur réussirent pas. Ce prince, aussi-tôt après le traité d'Arras, avoit envoyé son roi d'armes & un heraut au roi d'Angleterre, avec des lettres où il lui rendoit compte des raisons qu'il avoit eues de s'accommoder avec le roi de France, & où il l'exhortoit à conclurre aussi la paix avec ce prince. Il avoit fait partir avec eux un religieux de S. François docteur en Théologie, chargé d'instructions de la part des deux cardinaux médiateurs pour le même sujet. Etant arrivés à Douvres, on leur fit défense de sortir de la maison où on les avoit logés, & on les obligea de donner les lettres qu'ils avoient pour le roi d'Angleterre, quelques instances qu'ils fissent, pour qu'il leur fût permis de les aller présenter eux-mêmes. Après quelques jours on les conduisit à Londres, où on leur donna pour logis la maison d'un cordonnier; & ils n'avoient permission d'en sortir, que pour aller entendre la messe, & toujours bien accompagnés.

Ils en sont mécontens.

Le roi d'Angleterre ayant assemblé son Conseil, où assisterent le cardinal de Vincestre & le duc de Glocestre, on y produisit les lettres du duc de Bourgogne. Le jeune roi fit grande attention à l'inscription des lettres, où la qualité de *mon souverain seigneur*, que le duc de Bourgogne lui donnoit autrefois, étoit omise. Ce prince en fut outré ; il ne put s'empêcher de verser des larmes, & dit que ses affaires alloient se ruiner en France. Tout ce qui se fit dans ce Conseil, fut de dire beaucoup d'injures contre le duc de Bourgogne, & l'on ne conclut rien.

Et maltraitent les sujets du duc.

Le contenu des lettres étant devenu public, la populace

1435. s'échauffa, & fit main-basse sur plusieurs Flamans, Hollandois & autres sujets du duc de Bourgogne qui étoient à Londres pour leur trafic. Enfin il fut résolu de renvoyer sans réponse ceux qui étoient venus de la part du duc de Bourgogne; & peu s'en fallut que le peuple ne les massacrât. Ils raconterent au duc de Bourgogne tout ce qui s'étoit passé, & l'avertirent de la disposition où les Anglois leur avoient paru être de lui faire la guerre. Les Anglois & les Bourguignons commencerent à se mettre en garde, & même à former des desseins les uns contre les autres, quoiqu'il n'y eût pas encore de guerre déclarée. Les Anglois voulurent surprendre Ardres, & les Bourguignons le Crotoi. Mais on ne réussit ni de part ni d'autre. L'argent du duc de Bourgogne eut plus d'effet sur les commandans de Vincennes & de Corbeil, qui les lui vendirent. Il remit ces

1436. deux places entre les mains du roi; & ce prince voyoit avec joie la sincérité de la conduite du duc, & que de la maniere dont il s'y prenoit, il se rendoit les Anglois irréconciliables.

Monstrelet. Jean Chartier. Hist. d'Artus III.

C'étoit ce qui pouvoit arriver au roi de plus avantageux: & le Conseil d'Angleterre en cette occasion manqua contre la politique; car s'il n'en avoit pas si mal usé à l'égard du duc, son dessein étoit de se faire médiateur entre les deux couronnes, & le roi d'Angleterre y auroit au moins gagné la Normandie & la Guienne, qu'on lui avoit déja offertes aux conférences d'Arras. Il avoit même fait faire de nouvelles propositions d'accommodement au roi d'Angleterre par le comte de Ligni, qui n'étoit pas encore rentré dans l'obéissance du roi. Mais le conseil des princes perd quelquefois son sang-froid, & se laisse emporter à la passion aussi-bien que les particuliers.

Le roi d'Angleterre ne le ménage plus.

Le roi d'Angleterre ne pensa plus qu'à susciter des affaires au duc de Bourgogne. Il tâcha d'animer contre lui l'empereur Sigismond. Il fit ce qu'il put pour faire soulever la Hollande, la Zelande & la Frise par des lettres qu'il écrivit aux bourgeois de Ziricsée, mais qui furent aussitôt envoyées au duc. Dès qu'il les eut lûes, il ne ménagea plus rien. Il assembla les principaux seigneurs de ses Etats, pour conclurre avec eux la guerre contre l'Angleterre. Il

tint conseil là-dessus avec les bourgeois de Gand, & il les trouva très-disposés à le seconder. Toutes les communes du comté de Flandre, la Hollande, & tous ses autres Etats y consentirent; & il résolut dès-lors avec leur consentement, de mettre au plutôt le siége devant Calais. 1436.

Le roi eut grand soin d'entretenir le duc dans ces bonnes dispositions. On parloit déja du mariage de Charles comte de Charolois, fils du duc, avec Catherine de France fille du roi. Il naquit en ce temps-là un fils à ce prince. Le duc en fut le parrain, & lui donna son nom de Philippe. Les peuples de France, malgré leurs miseres, souhaitoient cette guerre presque aussi ardemment, qu'ils avoient soupiré après la paix avec le duc de Bourgogne; & on s'y disposa de part & d'autre. Mais les Anglois étoient toujours maîtres de Paris; & Charles regardoit son titre de roi de France presque encore comme un titre vain, tandis qu'il se voyoit exclus de sa capitale & du siége de l'empire François. La réduction de cette place étoit l'objet de ses vœux. Rien n'étoit capable de donner plus de réputation à ses armes, & ne devoit avoir plus de suites pour le rétablissement entier de ses affaires.

Mesures prises par le roi pour se rendre maître de Paris.

La chose étoit d'autant plus difficile à exécuter, que les Anglois de leur côté concevant l'intérêt qu'ils avoient à la conservation de cette grande ville, n'oublioient rien pour s'y maintenir. Il auroit fallu au roi une prodigieuse armée pour l'assiéger dans les formes, & ses finances ne le comportoient pas. Il falloit avoir recours à la voie des intelligences. On la tenta, & elle réussit de la maniere que je vais dire d'après les anciennes relations, qui ne s'accordent pas toutes touchant diverses circonstances.

Hist. d'Artur III. Histoire de Jean Chartier. Histoire chronologique du regne de Charles VII. Monstrelet. Journal du regne de Charles VII.

Le roi étoit en Languedoc aux Etats qui se tenoient à Montpellier, & qui lui accordoient des secours considérables. Il donna ordre au connétable d'assembler le plus de troupes qu'il pourroit aux environs de Paris & dans toute l'Isle de France, dont il lui avoit donné le gouvernement, & de tâcher par toutes sortes de moyens de regagner, ou de surprendre les Parisiens.

Le connétable se rendit à Lagni avec le comte de Dunois, le comte de Vendôme, le duc de Bourbon, le

1436. chancelier de France, Chriſtophe d'Harcourt & quantité d'autres ſeigneurs. Il y fut joint par le chancelier de Bourgogne, par les ſeigneurs de Varembon, de Croi, de Lille-Adam, de Ternant & de Lalain, qui lui amenerent quelques troupes Bourguignones. De là il ſe rendit à Pontoiſe, où les garniſons des villes de Brie, de Champagne & de Beauſſe eurent ordre de le venir trouver. Toutes ſes troupes faiſoient enſemble environ ſix mille hommes.

Il marcha vers Saint-Denys, & fit un détachement de trois cents hommes qui prirent les devans, & qui en approchant de la ville, rencontrerent Thomas de Beaumont chevalier Anglois avec huit cents hommes ſortis de Paris, & poſtés à la Briche ſur une petite riviere entre Saint-Denys & Epinai : Beaumont fit charger les trois cents François & les pouſſa. Lille-Adam penſa y être pris : mais les Anglois ayant un peu après apperçu les coureurs du connétable, ſe retirerent en déſordre au-delà du pont. On les pourſuivit, Beaumont fut défait, & pris par Roſnevinen gentilhomme Breton. Le reſte ſe ſauva à Paris, où l'alarme fut grande.

Willebi qui en étoit gouverneur, y avoit quinze cents ſoldats de ſa nation. C'étoit peu de choſe pour garder une ſi grande ville : mais les Anglois étoient obligés de partager leurs troupes, pour contenir les places de Normandie & celles qui leur reſtoient en Picardie & en Champagne. Il ſuppléoit pour la garde des poſtes par ceux des bourgeois de Paris dont il croyoit être le plus ſûr, & par les ſoins des évêques de Beauvais, de Terouanne & de Paris, & de Simon Morhier prevôt de la ville, qui avoient tout crédit parmi le peuple, & étoient tous dévoués au roi d'Angleterre. Il fit faire ferment à tous les bourgeois, même aux prêtres & religieux ſous peine de la damnation de leur ame, d'être fideles au roi d'Angleterre; & ceux qui en faiſoient difficulté, étoient chaſſés de la ville, ou mis en priſon. Il les contraignoit tous à prendre la croix rouge, & perſonne n'oſoit paroître dans Paris ſans cette marque.

Regiſtres du Parlement de l'an 1436.

Quelque bonne contenance qu'affectât ce général, il étoit très-inquiet. Les vivres étoient d'une grande cherté; Vincennes, Lagni, Corbeil, Meulan, Pontoiſe, Poiſſi, les

les coupoient de tous côtés. Sa défiance alloit jusqu'à défendre sous peine de la corde à quiconque n'étoit pas de garde, de paroître sur les murailles. Personne n'osoit sortir de la ville sans permission, & sans avoir déclaré où il alloit, & quand il reviendroit. Il est difficile en de pareilles conjonctures de prendre tellement ses précautions, que l'on évite tous les piéges ; & souvent ceux dont on se défie le moins, sont les plus à craindre. La plûpart des partisans du duc de Bourgogne, quelque animés qu'ils fussent contre le roi, avoient dans le cœur changé de parti aussi-bien que leur chef. Le Parlement, dont les officiers ne touchoient point leurs gages depuis long-temps, quelques instances qu'ils eussent faites pour être payés, étoit rebuté des manieres hautaines des Anglois. Chacun se contraignoit, & n'attendoit que l'occasion, que quelqu'un plus hardi que les autres fournît le moyen de secouer le joug.

1436.

Quelques bourgeois gagnés, promettent d'en livrer une porte.

Quelques bourgeois de Paris, des plus accrédités, s'y hasarderent. Ils s'appelloient Michel Lailler, Jean de la Fontaine, Pierre de Lancres, Thomas Pigache, Nicolas de Louviers, Jacques de Bergieres. Ils convinrent secretement avec le connétable, qu'il se rendroit vers les Chartreux de grand matin, le vendredi de devant le dimanche de Quasimodo treizieme jour d'Avril, qu'ils lui donneroient là de leurs nouvelles, & feroient en sorte qu'on lui livrât la porte la plus proche des Chartreux ; à condition qu'il les assurât de la part du roi, d'une amnistie générale pour tous les bourgeois, & de la conservation de leurs priviléges. Il leur en donna sa parole.

Le connétable ne manqua pas de venir au rendez-vous avec une partie de ses troupes, ayant laissé à Saint-Denys celles dont il n'eût pas été assez le maître, pour empêcher le pillage de la ville. Étant à demi-lieue de Paris, on lui vint dire que les Anglois paroissoient avoir quelque soupçon de l'intelligence, & qu'apparemment le secret étoit découvert. Il ne laissa pas de marcher, & de se rendre derriere les Chartreux.

Le connétable y entre avec ses troupes.

Il fit avancer quelques-uns de ses gens vers la porte Saint-Michel. Un homme qui étoit sur le haut leur fit signe du chaperon ; & quand ils furent près de la porte, il leur dit :

1436. *Cette porte n'ouvre point, allez à la porte Saint-Jacques, on besogne pour vous aux halles.* Le connétable envoya à la porte Saint-Jacques Henri de Ville-blanche, qui portoit la banniere du roi : on demanda à parler au connétable même, & celui qui parla du haut de la porte, pria qu'on l'assurât de nouveau de l'amnistie pour les bourgeois de Paris. Le connétable lui en ayant renouvellé la promesse, il lui dit qu'il n'avoit qu'à faire avancer son monde.

On fit descendre une grande échelle de dessus la muraille, & on abattit la planche qui fermoit la poterne à côté de la grande porte. Le maréchal de Lille-Adam voulut avoir l'honneur de monter le premier sur la muraille, & de réparer par-là le mal qu'il avoit fait sur la fin du regne précédent ; car c'étoit lui qui avoit surpris Paris en ce temps-là, & qui y introduisit les Bourguignons. Plusieurs gens de pié entrerent par la poterne, & puis les serrures du pont-lêvis ayant été rompues, & le pont abattu, le connétable entra à cheval suivi de sa cavalerie. Le comte de Dunois étoit aussi présent à cette entreprise.

Tout cela fut exécuté avec beaucoup de promptitude : & dès que Lille-Adam vit le connétable dans la ville, & qu'une bonne partie de l'infanterie l'eut joint lui-même, il arbora la banniere royale sur la muraille, & commença à crier *ville-gagnée*. L'alarme se répand aussi-tôt par-tout ; les Anglois courent aux armes. Willebi, l'évêque de Terouanne, le prevôt de Paris, & Larcher son lieutenant s'étant mis chacun à la tête d'une partie de la garnison, se partagerent pour aller se saisir des principaux quartiers. Willebi marcha du côté de la porte Baudès *, l'évêque de Terouanne vers la rue Saint-Denys, Larcher entra dans celle de Saint-Martin, & le prevôt alla au quartier des halles.

La présence d'esprit avec laquelle le général Anglois donna ses ordres, auroit fait échouer l'entreprise des François pour peu que les Parisiens l'eussent secondé ; car le connétable avoit peu de monde. Mais Lailler & les autres qui étoient du complot, avoient été dans tous les quartiers

* La porte Baudès étoit alors tout proche de Saint-Gervais.

ſur la fin de la nuit avertir les capitaines du peuple de ce qui ſe préparoit, en les aſſurant de l'amniſtie & de la conſervation de leurs priviléges ; de ſorte que dès qu'on entendit ſonner l'alarme, chacun ſortit armé de ſa maiſon avec la croix blanche, qui étoit la marque des royaliſtes, ou avec la croix de Saint-André, qui étoit celle du parti de Bourgogne. 1436.

Le prevôt arrivant aux halles trouva une multitude infinie de peuple aſſemblé qui crioit, *vive le roi & le duc de Bourgogne*. L'évêque de Terouanne vit la même choſe à la rue Saint-Denys ; & les bourgeois qui s'étoient ſaiſis de quatre ou cinq canons du rempart de ce côté-là, lui en lâcherent quelques volées ; ce qui le fit fuir au plus vîte vers la porte Saint-Antoine ; & les chaînes furent auſſi-tôt tendues dans les rues. Cependant le connétable s'avançoit toujours le long de la rue Saint-Jacques ; il paſſa le petit pont, ſa troupe groſſiſſant toujours par celles des bourgeois qui ſe joignoient à lui. Lailler tenant à la main une banniere aux armes du roi, vint au devant de ce ſeigneur ſur le pont Notre-Dame, & l'aſſura que le peuple faiſoit ſon devoir dans tous les quartiers de la ville. Le connétable l'embraſſa, & répondit aux acclamations du peuple par les careſſes qu'il faiſoit à tous ceux qui l'environnoient, par un air populaire qu'il prenoit quand il vouloit, malgré la fierté qui lui étoit naturelle, & par toutes ſortes de démonſtrations de bonté.

Les Anglois ſe jettent dans la baſtille.

Cependant Willebi & tous ceux de ſon parti, jugeant bien qu'il n'y avoit plus de remede à leur malheur, ſe raſſemblerent tous à la porte Baudès, & gagnerent la baſtille où ils ſe jetterent.

La premiere choſe que fit le connétable, dès qu'il ſe vit aſſuré de tous les quartiers de la ville, fut d'aſſembler tous ſes ſoldats, & de leur défendre, ſous peine de la vie, d'entrer en aucune maiſon de bourgeois, & de faire la moindre inſulte à qui que ce fût, ſoit de fait, ſoit de parole. Enſuite il poſta des corps de garde aux environs de la baſtille, & envoya ordre à la plûpart des troupes qu'il avoit laiſſées à Pontoiſe, à Saint-Denys, & dans les autres places voiſines de Paris, de ſe rendre inceſſamment auprès de lui

1436. pour assiéger la bastille. Il les fit entrer avec beaucoup de précaution, & en leur intimant les ordres qu'il avoit donnés aux autres.

Une chose acheva de gagner au connétable le cœur des Parisiens; c'est que dès le lendemain de la prise de la ville, le prix du blé qui étoit devenu très-cher, diminua de plus de la moitié, par le grand nombre de bateaux qui arriverent au port, & qui avoient été jusqu'alors arrêtés par les villes de la Marne & de la Seine au dessus & au dessous de Paris, desquelles le roi étoit le maître.

D'où ils sortent ensuite par composition.

Il n'étoit plus question que d'attaquer les Anglois qui s'étoient retirés au nombre de mille ou douze cents dans la bastille. Le connétable assembla sur cela son conseil, où furent admis quelques bourgeois de Paris. On délibera si on les prendroit à discrétion, ou si on leur accorderoit une capitulation. Plusieurs furent d'avis qu'on les obligeât à se rendre sans condition; vû qu'ils ne pouvoient espérer aucun secours: mais le connétable voyant que les Parisiens penchoient au parti de la clémence, affecta d'avoir encore cette complaisance pour eux. Ainsi on les fit sommer, & on leur offrit de capituler. Ils accepterent l'offre. On leur envoya les seigneurs de Ternant & de Lalain, qui leur accorderent au nom du connétable la permission de se retirer à Rouen par eau ou par terre avec leur bagage: ce qui fut exécuté; mais on ne put empêcher la populace de leur dire mille injures à leur départ, sur-tout à l'évêque de Terouanne qui avoit eu long-temps la qualité de chancelier, & qui étoit l'arc-boutant du parti Anglois.

Amnistie accordée aux Parisiens.

De long-temps Paris n'avoit été si tranquille. On publia l'amnistie générale; on rendit à Dieu de publiques actions de graces par des processions solennelles, & on célébra depuis l'anniversaire de cette réduction de Paris à l'obéissance du roi. Saint-Germain en Laye fut rendu pour de l'argent par un capitaine Anglois, qui eût pû s'y défendre. On chassa les ennemis de l'abbaye de Saint-Denys & du pont de Charenton qu'ils tenoient encore; & pour en délivrer entierement le voisinage de Paris, on assiégea Creil sur Oise: mais comme la place étoit forte, qu'il y

avoit une grosse garnison, des vivres & des munitions en abondance; le comte de Dunois que le connétable avoit chargé de cette entreprise, jugea à propos de la différer à un autre temps, & le connétable alla lui-même en Champagne, où il réduisit plusieurs forteresses à l'obéissance du roi.

1436.

Monstrelet, fol. 115.

Ce prince apprit * en Languedoc l'heureuse nouvelle de la prise de Paris. Un si important service lui fit oublier tous les anciens mécontentemens qu'il avoit eus du connétable; & il commença à aimer sincerement un homme qu'il n'avoit reçu à la cour & remis à la tête de ses armées, que parce qu'il n'avoit osé l'en tenir plus long-temps éloigné. Il ratifia tout ce que ce seigneur avoit fait à Paris; touchant l'amnistie donnée aux Parisiens. Il pensa dès-lors à y rétablir le Parlement qu'il avoit transferé à Poitiers, & la Chambre des comptes qui se tenoit à Bourges; & la chose se fit quelques mois après. Parmi les memoriaux de la Chambre des comptes de Paris, on voit l'acte d'amnistie accordée aux bourgeois, daté du 27. de Février, cinq semaines avant la réduction de cette capitale; & dans le même feuillet la garantie du duc de Bourgogne datée pareillement de Bourges le 28. du même mois, avec le détail des articles, tels que les Parisiens le pouvoient souhaiter pour l'avantage de la ville & des particuliers. Ils ne pouvoient avoir un meilleur garant que le duc de Bourgogne, qu'on ménageoit alors avec toute la circonspection possible.

Registre intitulé Pictavis.
Hist. d'Artus III.
Memorial, K. fol. 11.

Le connétable alla par ordre du roi trouver ce duc pour traiter de la délivrance de René d'Anjou, à qui Louis d'Anjou son frere avoit laissé par sa mort le titre de roi de Sicile, & les droits qu'il avoit sur cet Etat. Ce roi fut délivré le mois de Décembre suivant, en payant sa rançon. Le mariage de Marie fille du duc de Bourbon & d'Agnès de Bourgogne, fut fait avec Jean d'Anjou duc de Calabre fils aîné du roi de Sicile; & ce fut là le nœud de la réconciliation des maisons de Bourgogne & d'Anjou, après tant d'années d'une haine implacable.

* Il étoit à Vienne en Dauphiné, où il avoit assemblé les Etats de Languedoc le 15. Avril 1436. *Voyez* la nouvelle hist. de Languedoc, T. 4. L. 34. pag. 484.

1436. Le connétable sollicita le duc de Bourgogne de l'aider à prendre le château du Crotoi : mais le dessein que ce duc avoit formé d'assiéger Calais, ne lui permettoit pas d'affoiblir son armée : ainsi les François se retirerent de la ville qu'ils avoient surprise. La Hire qui avoit pareillement surpris Gisors, & qui assiégeoit le château, fut obligé de l'abandonner à l'arrivée du secours qui vint de Rouen : mais il se dédommagea par la prise de Soissons. La plûpart de ces entreprises manquoient faute de troupes. Ainsi le connétable voyant qu'il n'y avoit rien de considérable à faire, se contenta de mettre Dieppe & les places du pays de Caux en sûreté, & s'en alla trouver le roi en Touraine, pour déliberer avec lui sur l'état présent des affaires. Il eut à Ancenis une conférence avec le duc Jean de Bretagne son frere, qui depuis long-temps gardoit une espece de neutralité avec la France & l'Angleterre : & après avoir été prendre de nouveaux ordres du roi, il revint à Paris pour y faire son séjour, & avoir l'œil à tout jusqu'à l'arrivée de ce prince, que la cérémonie du mariage de Louis dauphin avec Marguerite fille de Jacques I. roi d'Ecosse, arrêta encore quelque temps en Touraine.

Monstrelet, fol. 127.

Mariage du Dauphin avec la fille du roi d'Ecosse.

Recueil des traités imprimé par Leonard.

Ce mariage étoit une affaire importante pour l'Etat, & qui fut fort traversée par les Anglois. Le traité en avoit été passé huit ans auparavant, l'an 1428. Le prince & la princesse dès-lors avoient été fiancés, quoique la princesse n'eût encore que quatre ans, & que le prince n'en eût que cinq. Les deux rois avoient si fort à cœur cette union des deux royaumes par un mariage, qu'on avoit stipulé dans le traité, que si Louis dauphin mouroit avant la consommation du mariage, Marguerite épouseroit le second fils du roi ; & en cas de la mort de celui-ci, elle devoit épouser le troisieme, supposé qu'il y en eût ; & pareillement si Marguerite mouroit, Louis dauphin épouseroit sa cadette ; & à son défaut, la troisieme fille du roi d'Ecosse. De sorte que ces deux princes qui comprirent mieux qu'aucuns de leurs prédécesseurs de quel intérêt il leur étoit d'être parfaitement unis contre l'Angleterre, résolurent d'exécuter le traité dès

que les deux parties approcherent de l'âge nubile ; car Louis n'étoit pas encore en sa quatorzieme année, & Marguerite n'avoit pas douze ans complets. 1436.

Vains efforts du roi d'Angleterre pour le traverser.

Quand on sut à la cour d'Angleterre que le roi d'Ecosse se disposoit à faire partir sa fille pour la France, Henri résolut de parer ce coup à quelque prix que ce fût. Il envoya en Ecosse pour ce sujet des ambassadeurs, qui après bien des efforts inutiles, offrirent enfin au roi d'Ecosse, suivant les ordres qu'ils en avoient, Bervik & Roxbourg, pourvû qu'il voulût rompre ce mariage. C'étoient deux places des plus importantes sur les frontieres d'Angleterre & d'Ecosse. Cette proposition ne fit point changer d'avis au roi : mais comme elle paroissoit très-avantageuse pour son royaume, il ne voulut point la rejetter sans le consentement des Etats.

Il les assembla pour en déliberer. L'ordre ecclésiastique penchoit fort à accepter l'offre : mais la noblesse la regarda comme un piége que les Anglois tendoient aux Ecossois, pour les faire rompre avec la France, dont les diversions étoient depuis long-temps le salut de leur pays. Cet avis l'emporta, & les ambassadeurs d'Angleterre se retirérent faisant de grandes menaces, & disant au roi d'Ecosse que s'il entreprenoit de faire passer sa fille en France, il trouveroit dans la Manche des vaisseaux qui l'en empêcheroient bien.

Danger que courut la princesse en venant en France.

Ces menaces ne servirent qu'à hâter le départ de la princesse, qu'on fit embarquer quelques jours après. Elle courut en effet grand risque d'être prise. Des armateurs Anglois étoient en mer pour cela : mais le vaisseau qui la portoit passa heureusement, tandis que les Anglois étoient occupés à attaquer un vaisseau François chargé de vin qui alloit débarquer en Flandre. Elle arriva à la Rochelle, & de là fut conduite à Tours. Plusieurs princes, seigneurs, barons, chevaliers & écuyers allerent au devant d'elle. On lui fit à l'entrée de la ville une cérémonie, qui, je crois, n'avoit point été usitée jusqu'alors. Deux seigneurs, savoir Jean de Mailli & N. de Jalognes descendirent de cheval, approcherent de la princesse & prirent chacun de leur côté la bride de la haquenée sur laquelle elle étoit montée, & la conduisirent ainsi jusqu'au château, où on lui

1436. rendit les plus grands honneurs. * Le mariage y fut célebré avec beaucoup de réjouissance au mois de Juin, après une espece de dispense que l'archevêque de la ville donna au prince, pour contracter avant l'âge de quatorze ans qu'il n'avoit pas encore, mais qu'il devoit avoir bientôt.

Histoire de Jean Chartier.
Recueil de Leonard.

Le roi ne se pressoit pas de venir à Paris, étant toujours occupé au-delà de la Loire à remédier aux désordres qui avoient été causés daus ces provinces par la guerre, dont elles se trouvoient délivrées. Son Parlement & sa Chambre des comptes étoient encore dans ces quartiers-là. Les gens de son Conseil y étoient établis. La translation qu'il falloit faire de tous ces tribunaux, demandoit du temps. Ce prince étoit là plus à portée de recevoir des nouvelles d'Espagne, où il entretenoit de grandes correspondances avec le roi de Castille : & il s'étoit fait entre eux l'année d'auparavant un nouveau traité d'alliance qui fut publié au Parlement de Poitiers. Il étoit bien-aise de se faire souhaiter par les Parisiens. Il avoit en-deçà de la Loire des capitaines, dont l'expérience, la fidelité & l'ardeur lui étoient connues. Il savoir que tout le poids de la guerre alloit tomber sur le duc de Bourgogne; ces raisons faisoient qu'il se donnoit le loisir de mettre ordre à tout dans le Berri, le Poitou, le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne pour le soulagement des peuples de ces quartiers-là, dont il avoit éprouvé l'attachement & le zele dans les extrémités où il s'étoit vû réduit.

Guerre entre les Anglois & le duc de Bourgogne.

En effet, la guerre s'alluma vivement entre les Anglois & le duc de Bourgogne. Ce duc irrité de la maniere dont on avoit traité ses envoyés en Angleterre, ne ménageoit plus rien. Il avoit fait arrêter les ambassadeurs de Henri qui alloient vers l'empereur pour lui demander des troupes; & les hostilités étoient commencées de part & d'autre. Les Anglois de Calais avoient couru sur les terres du duc, & il y avoit eu un peu auparavant un combat dans le Bou-

* Ils furent mariés à Tours le 27. Juin: ce fut Renaud de Chartres, archevêque de Reims & chancelier de France, qui fit la cérémonie du mariage. Cette même année le Dauphin assista aux Etats de Dauphiné qui se tinrent à Romans. La province lui fit present de dix mille florins. *Voyez* l'hist. de Louis XI. de M. Duclos, & la préface hist. de Comines.

lonnois

lonnois entre deux mille Anglois & quinze cents Flamans commandés par Jean de Croi, où ce seigneur avoit été défait ; & enfin le duc s'étoit mis en marche avec son armée au mois de Juin pour aller assiéger Calais.

1436. Monstrelet, fol. 128. & seq.

Cette armée étoit très-nombreuse. Les seules communes de Gand avoient fourni dix-sept mille hommes, & les autres à proportion. Le duc outre cela avoit les troupes levées en Picardie & en Bourgogne. Il voulut que le connétable fût présent à la revûe qu'il en fit ; l'armée se trouva très-belle, & fournie abondamment de toutes choses pour une si grande entreprise. Il prit le château d'Oïe, dont il fit pendre une partie de la garnison ; il s'empara de Sangate, de Vaucliguen, & de diverses autres forteresses des environs. Il forma le siége de Calais, & donna ordre au seigneur de Croi d'aller avec un détachement assiéger Guisnes.

Siége de Calais par le dernier.

Les Flamans, & sur-tout les Gantois alors les plus présomptueux des hommes, étoient persuadés qu'à leur approche la garnison Angloise abandonneroit Calais, & ils avoient obligé le duc à renvoyer les troupes de Picardie, qui étoient très-bonnes, sur ce qu'elles seroient inutiles, & ne serviroient qu'à augmenter la dépense. Les Flamans en arrivant devant la place virent bien qu'ils s'étoient mécomptés. Ils la trouverent pleine de bonnes troupes, & munie de tout ce qui étoit nécessaire pour une longue & vigoureuse défense ; car les Anglois qui auroient abandonné toutes leurs conquêtes plutôt que de laisser prendre cette place, n'avoient rien oublié pour la mettre en bon état. Il y arrivoit tous les jours de nouveaux renforts, & des convois de vivres & de munitions. Le duc de Glocestre levoit une armée, & équipoit une flotte pour venir au secours. Les sorties étoient fréquentes & furieuses. Les travaux des assiégeans furent plusieurs fois ruinés. Ils attendoient leur flotte, qui étoit commandée par Jean de Horne sénéchal de Brabant, non pas pour combattre celle des Anglois, qui étoit beaucoup plus forte, mais pour boucher le port de Calais, avant que celle-ci arrivât.

La flotte Flamande fut long-temps à venir, à cause du vent contraire. Elle parut enfin, & malgré les canonades

Qu'il est obligé de lever ensuite.

1436. & les fleches des assiégés ; on fit enfoncer à l'entrée du port cinq ou six gros vaisseaux chargés de pierres & de poutres, qui le boucherent : mais la marée s'étant retirée, les assiégés les mirent en pieces, & débarrasserent le port. Un mois s'étoit déja écoulé, sans que le siége fût fort avancé. Le duc de Glocestre avoit envoyé un Heros au duc de Bourgogne, pour lui dire de sa part qu'il arriveroit bientôt, & qu'il lui offroit la bataille. Le duc de Bourgogne avoit accepté le défi, & étoit dans l'impatience que l'armée Angloise arrivât ; parce qu'il se défioit beaucoup de l'esprit inconstant & turbulent des Flamans. Sa défiance n'étoit que trop bien fondée. Les Gantois qui faisoient le gros de son armée, ennuyés de la lenteur du siége, se souleverent, accuserent les généraux de trahison, & malgré tout ce que put faire le duc de Bourgogne pour les retenir, abandonnerent en désordre le camp, s'exposant à être taillés en pieces ; & ils l'auroient été infailliblement, si le duc n'avoit promptement mis le reste de l'armée en bataille, pour les couvrir dans leur retraite précipitée. Ce fut pour lui une nécessité de quitter la partie, de rappeller le seigneur de Croi du siége de Guisnes, & de se retirer dans ses Etats, également outré de l'indocilité de ses sujets, & de l'affront qu'elle lui avoit causé.

Monstrelet, fol. 134.

Ce ne fut pas là le seul sujet de chagrin qu'il eut ; car le duc de Glocestre étant arrivé à Calais avec dix mille hommes quelques jours après la levée du siége, il les conduisit en Artois, où il désola tout le plat-pays, & prit plaisir à faire sentir au duc de Bourgogne ce qu'il lui en devoit coûter pour avoir rompu avec les Anglois. Les armateurs de cette nation firent encore quelques descentes sur les côtes de Flandre, qui inquiéterent moins le duc, que les soulevemens des Flamans, & les querelles que les communes de diverses villes prirent les unes contre les autres. Elles lui causerent beaucoup d'embarras pendant plusieurs années ; & il se repentit long-temps d'avoir réveillé l'humeur martiale & inquiete de ces peuples par le siége de Calais.

Ces mouvemens de Flandre étoient un fâcheux contretemps pour la France. Ils l'empêchoient de tirer du duc

de Bourgogne tous les secours qu'elle en avoit esperés contre les Anglois, & la nouvelle armée qu'ils avoient reçue d'Angleterre les mettoit en état d'agir. Le duc d'York se jetta dans le pays de Caux, où il reprit plusieurs forteresses. Il prit Fescamp : mais il lui fut enlevé peu de jours après. 1436.

Le roi pendant l'hyver fit une perte beaucoup plus importante. Ce fut celle de la ville de Pontoise. L'hyver étoit très-rude, & les champs tout couverts de neiges. Le général Talbot forma le dessein de la prendre d'emblée à la faveur des glaces. Il vint la nuit jusques fort près de la ville : il avoit fait prendre à tous ses gens des habits de toile blanche, & les répandit de tous côtés aux environs, séparés les uns des autres. S'étant couchés par terre, ils paroissoient de loin comme autant de mottes couvertes de neige. Ils s'avancerent peu-à-peu, en se traînant sur la terre, & entrerent dans les fossés. Ils planterent des échelles sans bruit, & monterent sur les murailles, sans qu'on s'en apperçût. Quand ils y furent entrés en assez grand nombre, ils allerent aux portes, & se saisirent des principaux postes de la ville. Lille-Adam y étoit aussi-bien que le seigneur de Varembon, qui se voyant surpris, se sauverent par la porte du pont, & abandonnerent la place aux Anglois.

1437. *Surprise de Pontoise par les Anglois.* Hist. chronologique de Charles VII. Histoire de Jean Chartier, &c.

La Hire ne fut pas si heureux que Talbot dans une entreprise qu'il fit sur Rouen, où il avoit intelligence avec quelques-uns des habitans. Le malheur voulut qu'un peu auparavant la garnison Angloise avoit été beaucoup renforcée. Leur marche fut découverte, les Anglois sortirent, & chargerent la Hire, qui avoit environ mille hommes avec lui; il fut défait, & eut beaucoup de peine à se sauver, après avoir perdu une grande partie de ses gens. Il se fit ainsi en divers endroits plusieurs entreprises de part & d'autre, tantôt heureuses, tantôt malheureuses.

Monstrelet, fol. 138.

Cependant le roi se disposoit à venir à Paris : mais il voulut mériter par quelque action signalée les honneurs que les Parisiens se préparoient à lui faire. Il donna ordre au connétable d'assembler le plus de troupes qu'il lui feroit possible pour le siége de Montereau-Faut-Yonne, où il vouloit commander en personne. Ses ordres furent exécutés. On fit

Hist. d'Artus III. Hist. chronologique de Charles VII.

venir de l'artillerie de Paris, & toutes les troupes s'étant
1437. rendues dans le Gâtinois, l'armée se trouva forte de six mille hommes. Les siéges se faisoient souvent alors avec moins de monde, parce que les troupes des deux partis étoient fort dispersées & peu nombreuses. Le connétable avant l'arrivée du roi prit d'assaut Château-Landon, & Nemours par composition.

Siége de Montereau par le roi en personne.

Dès que le roi fut arrivé à Brai-sur-Seine, on investit Montereau. Le roi se logea sur une colline du côté du château, & y fit élever une bastille & divers retranchemens. Le lendemain le comte de Dunois vint le joindre avec quelques troupes, & on travailla incessamment aux approches qu'on poussa du côté de la ville, au-delà de la riviere d'Yonne. On dressa des ponts au dessus & au dessous sur la Seine & sur l'Yonne, & on détourna cette riviere qui passoit dans les fossés.

Après que les batteries eurent fait breche à la muraille, on résolut d'y donner l'assaut; mais on trouva encore trop d'eau dans les fossés : on ne s'y opiniâtra pas, & on se contenta de jetter dans la ville beaucoup de feux d'artifices, qui brûlerent plusieurs maisons.

Assaut donné en sa présence.

Regiltres du Parlement de l'an 1437.

La garnison se défendit avec beaucoup de valeur, ayant à sa tête un vaillant chevalier Anglois nommé Thomas Guerard. Il fallut encore huit jours pour se mettre en état de la forcer. L'assaut fut donné en présence du roi, qui s'exposa beaucoup, & plus qu'il ne convenoit : car non-seulement il passa le fossé, où il avoit de l'eau jusqu'au dessus de la ceinture; mais encore ayant fait appliquer une échelle à la muraille, il y monta l'épée à la main, & sauta un des premiers sur le rempart. Cet exemple & l'émulation des François & des Bretons, dont le connétable avoit amené un grand nombre, firent faire des merveilles aux uns & aux autres. On emporta la muraille; les Anglois, qui la défendoient furent tous ou pris, ou passés par le fil de l'épée.

Suivi de la prise de la place.

Quelques François qui se rencontrerent parmi eux, furent pendus comme des rebelles. Ensuite * on assiégea le château

* M. Duclos, T. 1. p. 20. dit que *le roi à la priére du Dauphin fit grace aux Anglois qui furent forcés dans la place*, & M. l'abbé Lenglet dit la même chose dans sa préface historique des memoires de Comines.

qui se rendit par composition : on leur accorda une capitulation honorable à la priere du Dauphin, qui fit ses premieres armes à ce siége & s'y signala. Ce poste étoit très-important tant par sa force, que parce qu'il empêchoit la communication de la France avec la Bourgogne, & qu'il incommodoit fort la Champagne. Le roi en fit le comte de Dunois gouverneur. Il alla de là à Melun, & le connétable retourna à Paris, afin de hâter les préparatifs qu'on y faisoit pour l'entrée du roi. 1437.

Mauvais succès de celui du Crotoi.

Monstrelet, fol. 145.

Le siége que le duc de Bourgogne avoit mis devant le Crotoi presque en même temps que le roi faisoit celui de Montereau, n'eut pas un si heureux succès. Cette place incommodoit fort Abbeville, & les autres places de Picardie de l'obéissance du duc. Les habitans d'Abbeville firent de grandes instances pour être délivrés de ces incommodes voisins. Le duc voulut les contenter, & chargea de cette entreprise d'Auxi commandant des armes sur les frontieres de Picardie, & Croi sénéchal de Hainaut. On l'assura qu'il n'y avoit pas de blé dans la ville pour un mois, & il compta beaucoup sur cet avis, qui étoit faux. Il fit venir des vaisseaux de Dieppe & de Saint-Valeri pour fermer l'entrée de la Somme, & empêcher que les Anglois ne jettassent des vivres par mer dans la place. On commença à l'attaquer ; mais on vit bien par la défense des assiégés que la chose étoit plus difficile qu'on n'avoit prévû.

Le général Talbot n'eut pas plutôt été informé du dessein du duc, qu'il rassembla la plûpart des troupes qu'il avoit en Normandie. Il fit un corps de quatre mille hommes, & se rendit à Saint-Valeri avec un grand convoi de vivres, pour le faire entrer dans la place. Le duc mit des troupes sur les bords de la Somme, pour disputer le passage aux Anglois. Talbot, malgré les précautions du duc de Bourgogne, trouva moyen de faire passer les siennes après le retour de la marée, par un endroit où elles avoient de l'eau jusqu'à la ceinture.

Ces deux auteurs ne distinguent pas le siége de la ville & le siége du château. La premiere fut prise d'assaut, l'autre fut rendue par capitulation. Le recit du Pere Daniel est conforme à celui de l'ancien auteur de l'histoire chronologique de Charles VII. imprimée au Louvre par les soins de messieurs Godefroy.

1437. Les Bourguignons voyant les Anglois paſſés contre leur eſpérance, perdirent cœur. Il ne fut pas au pouvoir des généraux de les faire revenir de leur épouvante. Ils abandonnerent une baſtille qu'ils avoient faite & parfaitement bien retranchée devant la place, & ſe ſauverent à Rue.

Talbot fit entrer ſon convoi dans le Crotoi, & après avoir fait quelque ravage ſur les terres du duc, repaſſa la Somme. Tant de mauvais ſuccès mortifioient fort ce prince, qui tandis qu'il fut joint aux Anglois, avoit preſque toujours fait la guerre avec beaucoup de gloire ; mais par bonheur pour la France, il en étoit plus irrité, que tenté de changer de parti ; & d'ailleurs ſes Flamans qui avoient repris leur eſprit inquiet & ſéditieux, lui donnoient beaucoup d'occupation. Par ces raiſons, on n'étoit que médiocrement chagrin à la cour de France de voir échouer ſes entrepriſes ; car quelque beau ſemblant que l'on fit, on y avoit toujours ſur le cœur la maniere haute & fiere avec laquelle il s'étoit comporté dans le traité d'Arras, & les dures conditions qu'il avoit impoſées au roi ; & on eſperoit bien s'en relever avec le temps. Le retour des peuples à leur devoir, la haine qu'ils avoient conçue contre les Anglois, & ſur-tout la réduction de Paris, commençoient à rendre ce duc moins néceſſaire. Le roi avoit encore depuis peu racheté Dreux au prix de dix-huit mille écus, de Bruſard gentilhomme François, qui avoit tenu juſqu'alors le parti Anglois. Les Pariſiens témoignoient une impatience extrême de revoir leur prince légitime ; & c'étoit un grand exemple pour toutes les autres villes.

Arrivée du roi à Paris.

Hiſtoire chronologique du Heraut de Berri.

Monſtrelet, &c.

Le roi ne tarda pas davantage à donner à ſa capitale la ſatisfaction qu'elle ſouhaitoit : on ne l'y avoit point vû depuis l'an 1418. lorſqu'il n'étoit encore que dauphin. Il ſe rendit à Saint-Denys au commencement de Novembre avec Louis dauphin ſon fils aîné, Charles d'Anjou frere de la Reine, le connétable, les comtes de la Marche, de Vendôme, de Vertus, de Dunois, Chriſtophe d'Harcourt, & une infinité d'autres ſeigneurs & gentilshommes. Il en partit pour venir à Paris le douzieme de Novembre.*

* Les hiſtoriens conviennent que cette entrée ſe fit au mois de Novembre ; mais ils ne s'accordent point ſur le jour. Il paroît par les regiſtres du Parlement de

Le prevôt de Paris, le prevôt des marchands & les échevins tous richement habillés vinrent au devant de lui à la Chapelle. Il s'y arrêta pour recevoir leurs complimens. L'évêque de Paris accompagné des principaux de son clergé, Adam de Cambrai premier président à la tête du Parlement, & puis l'Université & la Chambre des comptes s'acquitterent là dès mêmes devoirs. Le roi les reçut avec de grandes marques de bonté, & d'une maniere dont ils furent extrèmement satisfaits. Le prevôt des marchands présenta les clés de la ville au roi, qui les mit entre les mains du connétable.

1437.

Reception qui lui fut faite.

Tout le chemin étoit bordé d'une multitude infinie de monde, & depuis là jusqu'à Notre-Dame de Paris il se présentoit d'espace en espace des spectacles, qui ne seroient ni du goût, ni de la politesse de ce temps-ci, mais qui ne marquoient pas moins sensiblement l'affection & la joie du peuple.

Au ponceau Saint-Ladre *, il parut une espece de mascarade de dévotion composée de quatorze personnes, dont sept représentoient les quatre vertus cardinales & les trois vertus theologales, & sept autres les sept pechés mortels. Leurs habits étoient également bisarres & magnifiques, aussi-bien que leurs montures & tous leurs équipages. A la porte de Saint-Denys parut en l'air un enfant habillé en ange, comme descendant du ciel, qui tenoit un écu d'azur à trois fleurs de lis d'or, & on entendit en même-temps un concert de musique, qui chantoit ces quatre vers :

Très-excellent roi & seigneur,
Les manans de votre cité
Vous reçoivent en tout honneur
Et en très-grande humilité.

A la tête de toute la marche étoit le seigneur de Graville avec huit cents archers : suivoient ceux de Charles d'Anjou comte du Maine, & puis les archers du corps, les herauts d'armes des princes du sang & des princes étrangers, avec leurs cottes d'armes chargées des écussons de leurs maîtres.

l'an 1437. que ce fut le douzieme du mois.

* C'est-à-dire, Saint-Lazare.

1437. Après cela venoit le grand écuyer accompagné de quatre chevaliers richement parés, & montés sur de très-beaux chevaux superbement enharnachés. Le grand écuyer portoit au bout d'une lance le casque du roi, chargé d'une couronne d'or surmontée d'une double fleur de lis d'or. Le roi d'armes suivoit portant la cotte d'armes royale de velours bleu avec l'écusson de France, dont les fleurs de lis d'or étoient relevées par les bords de très-grosses perles fines. Un autre écuyer portoit l'épée royale toute semée de fleurs de lis d'or.

Le roi paroissoit immédiatement après armé de toutes pieces, monté sur un très-beau coursier caparaçonné d'un velours bleu, tout semé de fleurs de lis d'or. A la main droite du roi étoit le connétable, tenant le bâton de commandement. Le comte de Vendôme étoit à la gauche. Après le roi marchoit le Dauphin richement vêtu, entre Charles d'Anjou & le comte de la Marche. Une foule de seigneurs environnoient le roi & le Dauphin. Suivoient les pages de la maison du roi, des princes & des seigneurs avec de riches livrées. Huit cents lances fermoient la marche, ayant à leur tête le comte de Dunois armé de toutes pieces, tenant aussi un bâton de commandement, précédé d'un écuyer avec son étendart au bout d'une lance. Ce comte avoit au cou une grande chaîne d'or, qui lui pendoit sur les épaules, mêlée de feuillages représentant des feuilles de chêne, & qui étoit du poids de cinquante marcs.

Le roi trouva sous la porte de Saint-Denys les quatre échevins portant un dais de drap d'or, sous lequel il continua sa marche parmi les acclamations de *Noël* & de *vive le roi*. Devant le couvent des Filles-Dieu il y avoit une fontaine artificielle, dont les divers tuyaux jettoient l'un du lait, un autre du vin rouge, un autre du vin blanc, & un autre de l'eau. Tout le long de la rue de Saint-Denys il y avoit des théâtres magnifiquement tendus, où divers acteurs représentoient les mysteres de l'Annonciation, de la Nativité, de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension, de la Pentecôte; & tout proche du grand Châtelet, parce que c'étoit le lieu où s'exerçoit la justice du roi, étoit représenté le jugement universel.

Il

Il y eut divers autres semblables spectacles tout le reste du chemin jusqu'à Notre-Dame, où il alla descendre. Il y fut reçu par plusieurs prélats, abbés, & suppôts de l'Université. L'évêque de Paris le fit jurer sur l'évangile, *qu'il tiendroit loyaument & bonnement tout ce que bon roi faire devoit*, & le conduisit ensuite à l'autel, devant lequel il fit ses prieres. Après cela il remonta à cheval, & alla loger au palais. Le lendemain il entendit la messe à la sainte chapelle, & de là il vint par la rue Saint-Antoine à l'hôtel de Saint-Pol, où le Parlement, l'Université, & les autres corps lui présenterent diverses requêtes qu'il reçut avec beaucoup de bonté, & dont la plûpart furent entérinées sur le champ. Tel fut le retour du roi à Paris, après en avoir été exclus dix-huit ans. Les comtes de la Marche & de Perdriac fils de Bernard comte d'Armagnac massacré par la populace, lorsque Lille-Adam surprit la ville pour le duc de Bourgogne, firent rendre à ce comte avec la permission du roi, les honneurs funebres ; & après qu'on eut déterré ses os, ils furent mis dans un cercueil de plomb, & transportés au comté d'Armagnac.

1437.

Il va descendre à Notre-Dame.

Journal du regne de Charles VII.

Le roi s'appliqua pendant plusieurs jours à faire de nouveaux reglemens touchant le gouvernement de Paris. Il fit Ambroise de Lore prevôt de Paris, & Lailler qui avoit le plus contribué à la réduction de cette capitale, fut fait prevôt des marchands. Le Parlement se tint régulierement comme autrefois, & l'ancienne police fut rétablie : mais Paris jouit à peine pendant quelques mois de la tranquillité que la présence du prince y avoit ramenée. La peste & la famine qui désoloient toute la France, commencerent bientôt à faire d'effroyables ravages dans cette capitale, & la changerent en un triste désert. Le roi & la cour furent obligés d'en sortir dès le troisieme de Décembre, pour éviter la corruption de l'air. Les gens de guerre voyant qu'il y mouroit chaque jour des milliers d'hommes, ne voulurent plus y demeurer : & la ville couroit risque de retomber sous la puissance des Anglois. Le premier président Adam de Cambrai, Simon-Charles président en la chambre des comptes, & de Lore prevôt de la ville se sacrifierent pour le bien public. Ils promirent au roi de n'en point sortir, de la gar-

Il fait de nouveaux reglemens.

Journal du regne de Charles VII.

1437. der, & d'y mettre tout l'ordre qu'ils pourroient; & Dieu récompensa leur zele en les préservant de la contagion : mais leurs soins ne purent empêcher la continuation du ravage que firent la peste & la famine. L'un & l'autre fléau se faisoient sentir dans les villages voisins comme dans la ville. La campagne étoit déserte, les terres en friche; on ne voyoit presque plus de bestiaux dans les champs; les loups affamés entroient la nuit dans Paris par la riviere, & ils y dévorerent un grand nombre de personnes. La cherté des vivres avoit réduit non-seulement le peuple, mais encore la noblesse à une extrème pauvreté; cependant la guerre continuoit, & elle commença à se faire d'une maniere toute particuliere.

Désordres où se trouvoit le royaume.

Histoire de Jean Chartier.

La plûpart de la noblesse Françoise des pays soumis aux Anglois avoit quitté ses terres, plusieurs gentilshommes refusant de faire serment de fidelité au roi d'Angleterre, & d'autres se repentant de l'avoir fait, quand ils virent que le parti du roi se relevoit. Cependant il falloit subsister; la difficulté de le faire augmentoit tous les jours avec la disette générale. La résolution que prirent ces gentilshommes, fut de s'assembler chacun sur les frontieres de leurs provinces, de faire des courses sur leurs propres terres, & de vivre de cette espece de brigandage aux dépens des Anglois, & de ceux à qui on avoit donné, loué, ou vendu leurs biens. C'est ce que firent sur-tout les gentilshommes du Maine, de Normandie & des quartiers voisins de la Guienne. Le plus grand mal étoit, que quand ils ne trouvoient pas de quoi vivre chez les ennemis, ou qu'ils en étoient repoussés, ils se jettoient sur ce qui restoit aux sujets du roi; & ce prince ne savoit comment s'y prendre pour arrêter de si grands désordres; parce qu'il n'avoit pas de quoi soudoyer cette noblesse. Il étoit obligé de fermer les yeux à tout cela, d'autant plus que ces troupes, toutes peu disciplinées qu'elles étoient, faisoient de temps en temps quelques entreprises à l'avantage de l'Etat. Villandras du côté de Bourdeaux étoit sans cesse aux prises avec les Anglois, dont il tailla en pieces plusieurs gros partis; il se saisit de diverses forteresses, & mérita par-là le pardon des extrèmes violences qu'il avoit exercées autrefois sur les terres de France.

Abregé de l'hist. de Charles VII.

Montargis & Chevreuse furent aussi remises sous l'obéissance du roi; mais les Anglois prirent Longueville & quelques autres châteaux dans le pays de Caux, & puis Gerberoi en Beauvoisis & Saint-Germain en Laye. Ils assiégerent Harfleur; mais le maréchal de Rieux & le comte d'Eu allerent au secours de la place, & en firent lever le siége. Le comte d'Eu étoit nouvellement revenu d'Angleterre, où il avoit été prisonnier depuis la bataille d'Azincourt, & le roi l'avoit fait capitaine général de Normandie. 1437.

D'autre part le duc de Bourgogne ayant appaisé une grande sédition à Bruges, où Lille-Adam fut malheureusement tué, fit une nouvelle tentative sur Calais, non pas en l'assiégeant, mais en faisant subitement rompre une digue qui devoit entierement submerger la ville, selon que quelques ingénieurs l'en avoient assuré: mais l'entreprise ne réussit point. C'est ainsi que la guerre se faisoit alors en France, sans presque avancer ni de part ni d'autre, & sans rien faire autre chose que de détruire le royaume. Durant ce temps-là le roi étoit au-delà de la Loire, occupé d'une affaire qui ne regardoit pas la guerre de France, mais la police ecclésiastique du royaume, & les grands differends qui commençoient, ou plutôt qui se renouvelloient entre le chef & les membres de l'église, je veux dire entre le pape Eugene IV. & le concile de Bâle. *Monstrelet.*

Concile assemblé à Bâle, & pourquoi.

Ce concile avoit commencé dès l'an 1431. en vertu d'un décret fait au concile de Sienne en 1423. par lequel il avoit été arrêté qu'au bout de sept ans on assembleroit un concile général à Bâle. Le pape Martin V. mourut en travaillant à l'exécution de ce décret. Eugene IV. qui lui succéda, convoqua le concile, & voulut quelque temps après le dissoudre, voyant qu'on y donnoit atteinte à l'autorité pontificale, & en convoquer un autre pour l'année suivante à Boulogne, pour y présider en personne. Le concile s'y opposa, & écrivit sur ce sujet à l'empereur, & aux autres souverains.

Le roi sur la lettre du concile fit une assemblée du clergé à Bourges au mois de Février de l'an 1432. où les évêques le supplièrent d'écrire fortement au pape, pour le prier de laisser le concile à Bâle continuer ses séances. Amedée

1437. de Talaru archevêque de Lyon & depuis cardinal fut nommé pour aller vers le pape, & solliciter la continuation du concile. La cour étoit d'autant plus portée à satisfaire là-dessus le concile de Bâle, qu'on y avoit rejetté la proposition faite par le roi d'Angleterre, de confirmer le traité de Troies, par lequel Charles étoit exclus de la succession à la couronne de France, & qu'on y étoit disposé à donner à ses ambassadeurs le rang qui leur étoit dû, &qui leur fut donné en effet. Il exhorta toutefois le concile à ménager le pape, & à prévenir tout ce qui pourroit donner occasion à un schisme.

Annotations sur l'hist. de Charles VII. p. 695.

Les peres du concile ayant sû ce qui avoit été resolu en l'assemblée de Bourges, en remercierent le roi par lettres. Ils écrivirent aussi au seigneur de la Tremoille qui avoit été rappellé à la cour, & à l'archevêque de Reims chancelier de France, pour les prier de faire en sorte que l'archevêque de Lyon ne fût point envoyé au pape; assurant que cette ambassade seroit inutile, & que le meilleur moyen d'obliger Eugene à s'accorder avec le concile, étoit que les ambassadeurs de France & ceux des autres princes s'y rendissent. Ils obtinrent ce qu'ils souhaitoient sur l'article de l'archevêque de Lyon, & ce prélat ne sortit point de France. Le roi néanmoins envoya au pape d'autres ambassadeurs l'année suivante, pour l'exhorter à se réunir avec le concile: mais l'empereur Sigismond s'étant rendu à Bâle avoit déja accommodé les choses, & adouci les esprits.

Il étoit difficile que cette concorde durât long-temps; l'intention des peres du concile étant de borner autant qu'ils pourroient, la puissance du pape, de faire plusieurs reglemens qui devoient diminuer notablement ses revenus, de relever l'autorité des conciles beaucoup au-dessus de celle des papes; & d'autre part Eugene étoit fort résolu à se maintenir en possession de toutes ses prérogatives.

Trois ou quatre années se passerent en ces contestations.

Differend survenu au sujet de la réunion de l'église Gréque & Latine.

La réunion de l'église Gréque avec la Latine fournit alors un nouveau sujet de division. Les Grecs paroissoient bien disposés à finir le schisme. Il falloit que la chose se passât dans un concile général. Bâle n'étoit pas un lieu qui fût commode pour eux. Le pape prit de là occasion de remettre sur le tapis la translation du concile en un autre lieu. Les

avis furent partagés dans le concile-même : les uns vouloient qu'on le continuât à Bâle, les autres qu'on le transférât à Avignon, ou en quelque ville de Savoye, les autres à Ferrare. Le pape se joignit à ceux-ci, & publia la bulle de la translation ; le concile de Bâle la cassa & en donna avis au roi de France qui fut pour la translation à Avignon, ordonna aux prélats de son obéissance de s'y rendre, & leur défendit d'aller à Ferrare. Enfin, les prélats de Bâle allerent jusqu'à déclarer le pape suspens, & prétendirent que le gouvernement de l'Eglise étoit dévolu au concile. Le pape de son côté déclara nul tout ce qui se feroit désormais à Bâle, & excommunia tous ceux qui continueroient à y tenir des assemblées.

1437.

Pithou, de la Pragmatiq. Sanction.

C'est là où en étoient les choses en l'an 1438. lorsque le concile de Bâle envoya au roi une ambassade, dont le chef étoit l'évêque de Saint-Pons de Tomieres nommé Girard, pour le prier de vouloir recevoir & de faire publier dans son royaume divers reglemens, que les peres du concile avoient faits pour la réformation de l'Eglise. Ces reglemens paroissant aussi avantageux à l'église Gallicane, qu'ils étoient contraires aux intérêts des papes, c'étoit un appât que le concile présentoit au roi pour l'attirer à son parti, & un moyen de le brouiller avec le pape. Ce prince promit aux ambassadeurs non-seulement de proposer la chose à son Conseil, mais encore d'en déliberer avec ce qu'il y avoit de plus illustres & de plus habiles personnes de son royaume.

1438.

Le concile envoie une ambassade au roi, pour le prier d'en recevoir les reglemens.

En effet, il tint à Bourges dans la sainte chapelle une assemblée, où assisterent plusieurs prélats, abbés & jurisconsultes. Le roi lui-même y présida accompagné du Dauphin, de Charles duc de Bourbon, de Charles d'Anjou comte du Maine, de Pierre de Bretagne, de Bernard comte de la Marche, de Louis comte de Vendôme, de Guillaume comte de Tancarville, d'autres grands seigneurs & des plus considérables de son Conseil, tant ecclésiastiques que laïques. On y écouta non-seulement les ambassadeurs du concile, mais même ceux du pape, dont le principal étoit l'archevêque de Candie qu'Eugene avoit envoyé en France, pour détacher Charles du concile de Bâle, & le faire déclarer en faveur du concile de Ferrare.

Assemblée tenue à Bourges sur ce sujet.

Hist. chronologique.

1439.

Conférences pour la paix entre la France & l'Angleterre.

Elle obtint des deux rois qu'ils envoyassent des ambassadeurs entre Gravelines & Calais. Le cardinal de Vincestre s'y rendit de la part du roi d'Angleterre, & de la part du roi Renaud Girard chevalier seigneur de Basoche avec Robert Mallien maître des comptes. La duchesse y vint elle-même, & les fit convenir qu'on entreroit en négociation au mois de Mai à Cherbourg, ou sur les frontieres de Picardie.

Du Tillet, recueil des traités, &c. Monstrelet, fol. 154.

Les conférences commencerent en effet au mois de Juin à Oïe entre Calais & Gravelines, en présence de la duchesse de Bourgogne & du duc d'Orleans qu'on avoit fait venir d'Angleterre, où il étoit toujours prisonnier. L'archevêque de Reims chancelier de France, les comtes de Vendôme & de Dunois, le seigneur de Basoche & quelques autres seigneurs & gens du Conseil du roi se trouverent là pour cette négociation. Le cardinal de Vincestre y vint aussi avec un nombreux & noble cortege.

Propositions faites aux Anglois.

Les instructions des ambassadeurs de France leur donnoient pouvoir d'offrir au roi d'Angleterre pour avoir la paix, tout ce qu'il tenoit actuellement au duché de Guienne avec les bailliages de Caen, du Cotentin & d'Evreux, hormis le mont S. Michel, & l'hommage & le ressort du duché d'Alençon, comme mouvant nuement de la couronne de France en qualité d'apanage. Ils pouvoient de plus ceder Calais, Guisnes & d'autres places que les Anglois avoient tenues, & qu'ils tenoient encore en Picardie, en réservant toujours au roi la souveraineté, le ressort, la foi, l'hommage, & les autres prérogatives de souverain. Les conditions sous lesquelles ces offres devoient se faire, étoient que le roi d'Angleterre renonceroit à tout le reste de ce qu'il pourroit posseder ou prétendre en France, tant pour lui que pour ses successeurs; qu'il quitteroit le titre de roi de France, cesseroit de porter les armes de France, reconnoîtroit pour nul le droit prétendu qu'il s'étoit attribué sur la couronne de France, & qu'enfin il délivreroit le duc d'Orleans sans rançon, ou du moins qu'il n'en exigeroit qu'une très-moderée que ce prince pût aisément payer.

... qu'ils

Ces propositions ayant été faites au cardinal de Vincestre, il

il répondit que le roi d'Angleterre ne pouvoit pas s'en accommoder. On le pria de faire les siennes. Elles consisterent à demander tous les pays, terres & seigneuries qui avoient appartenu aux rois d'Angleterre par des titres particuliers, avant que la couronne de France leur échût; outre cela Calais, Guisnes, & toutes les dépendances selon les limites marquées au traité de Bretigni; & que tout ce qui seroit cedé au roi d'Angleterre fût tenu par lui de *Dieu seul sans reconnoissance d'homme vivant*, c'est-à-dire en toute souveraineté, sans obligation de ressort, de foi, & d'hommage. 1439.

On pria le cardinal de s'expliquer plus en détail, & de dire ce qu'il entendoit par *ces pays, terres & seigneuries*, qui avoient appartenu aux rois d'Angleterre. Il déclara qu'il entendoit le duché de Normandie, les comtés d'Anjou & du Maine, le duché de Guienne en y comprenant la Gascogne, le duché de Touraine, les comtés de Toulouse, de Poitou, de Ponthieu, la ville de Montreuil, les châtellenies de Beaufort & de Nogent l'Artaut, les hommages du duché de Bretagne & du comté de Flandre; & ajoûta que s'il se trouvoit encore quelques autres seigneuries qui eussent appartenu aux rois d'Angleterre, & qui ne fussent pas comprises dans ce dénombrement, cette omission seroit sans conséquence, & sans préjudice pour le roi d'Angleterre.

Projet d'accommodement presenté par les médiateurs.

La duchesse de Bourgogne, & le duc d'Orleans qui, quoique intéressé, avoit aussi la qualité de médiateur, voyant les deux parties si éloignées, jugerent qu'il ne seroit gueres possible de les rapprocher; ils ne se rebuterent pas néantmoins. Ils présenterent le vingt-neuvieme de Juillet un projet d'accommodement, où ils proposoient que la renonciation au titre de roi de France, aux armes & à la couronne de France de la part du roi d'Angleterre fût sursise l'espace de quinze, vingt, ou trente ans; que pareillement la reconnoissance des hommages, ressort & souveraineté que le roi de France demandoit pour les domaines qui demeureroient au roi d'Angleterre, fût suspendue pendant le même espace de temps; que durant ce temps-là le roi d'Angleterre s'abstînt de prendre le titre de roi de

1439. France ; que cependant il demeureroit en possession seulement de ce qu'il tenoit en Guienne, en Normandie & en Picardie ; mais que l'hommage de Bretagne & d'autres seigneuries mouvantes nuement de la couronne de France, seroit fait au roi par les vassaux qui les posséderoient ; & que les bénéfices, terres, & autres biens immeubles seroient rendus à ceux qui les avoient possedés avant la guerre. Qu'après les quinze, vingt ou trente ans écoulés, si le roi d'Angleterre vouloit faire les renonciations susdites, la paix se conclurroit, sinon que chacun seroit de son côté en pouvoir de poursuivre ses droits par la continuation de la guerre ; mais que jusques-là durant tout le temps marqué & un an après, & jusqu'à ce qu'une des deux parties eût signifié à l'autre qu'elle ne vouloit point s'en tenir à ce traité, le commerce seroit rétabli entre les deux nations, & qu'elles vivroient en paix l'une avec l'autre.

Les ambassadeurs d'Angleterre remontrerent que de rétablir par provision les François dans quelques terres ou forteresses que le roi d'Angleterre tenoit actuellement, seroit une chose très-dangereuse & très-dommageable pour lui, & une continuelle occasion de rupture.

Sur cette remontrance les médiateurs ajoûterent au projet de paix cette clause, que le roi d'Angleterre spécifieroit les places, terres, ou châteaux qu'il croiroit dangereux pour ses intérêts de restituer aux vassaux du roi de France, & qu'on regleroit cet article à l'amiable. Ils firent encore une addition, savoir que leur intention étoit de comprendre en ce traité tous les alliés des deux couronnes. Il fut résolu que ce projet seroit porté aux deux rois par une partie de leurs députés, pour leur demander s'il leur agréoit ; que les autres députés ne s'éloigneroient point ; que ceux de France iroient à Saint-Omer attendre la réponse du roi leur maître, & que les Anglois iroient à Calais, pour attendre celle du roi d'Angleterre ; que le cardinal de Vincestre & le duc d'Orleans demeureroient au même lieu, ou aux environs sans repasser en Angleterre, & qu'on se rassembleroit l'onzieme de Septembre.

Le roi de France ayant proposé la chose en son Conseil, on n'y approuva pas la surséance des hommages, ressort &

autres exercices de ſouveraineté, parce que la jouiſſance provisionnelle d'exemption d'hommage en faveur du roi d'Angleterre pouvoit avoir des conſéquences, ſur-tout ſi on l'accordoit pour un ſi long temps. On ne voulut pas cependant rompre tout-à-fait pour cela ; mais il fut réſolu qu'on demanderoit du délai, pour déliberer ſur une affaire ſi importante ; & ſous prétexte de faire une aſſemblée des Etats qui ſe tiendroit à Orleans pour ce ſujet, on fit trouver bon au cardinal de Vinceſtre de differer les nouvelles conférences juſqu'au quinzieme d'Avril, ou au plus tard au premier de Mai de l'année ſuivante. 1439.

Le cardinal de Vinceſtre n'attendit pas juſqu'à ce dernier terme à déclarer les intentions du roi d'Angleterre. Il fit ſavoir aux ambaſſadeurs de France qu'on ne pouvoit s'accommoder du projet fait par la ducheſſe de Bourgogne & par le duc d'Orleans, où il y avoit trois articles qui faiſoient au roi d'Angleterre trop de peine à paſſer. Le premier, de renoncer aux armes de France ; le ſecond, la brieveté du temps de la ſurſéance des hommages, reſſort, & ſouveraineté des terres qu'il garderoit en France par le traité, & qu'au lieu de trente ans il vouloit que cette exemption d'hommage & de reſſort durât cent ans : le troiſieme étoit la reſtitution des biens immeubles qu'il avoit donnés à ſes ſerviteurs, ſon intention étant qu'ils demeuraſſent aux perſonnes qu'il en avoit miſes en poſſeſſion, & s'offrant ſeulement de rendre ceux dont il n'avoit point encore diſpoſé.

Les conférences ſe rompent.

Nonobſtant cette déclaration, on ne laiſſa pas de s'aſſembler au premier de Mai de l'an 1440. mais ſans rien conclurre. Enfin, le roi voyant l'inutilité de ces conférences, & choqué de l'inſulte que lui fit le roi d'Angleterre en envoyant au lieu où on les devoit reprendre, non point le cardinal de Vinceſtre, ou des prélats, comme il avoit fait juſqu'alors, mais un ſimple eccléſiaſtique ſans rang & ſans diſtinction, révoqua, caſſa, annulla tous les memoires, inſtructions, blancs-ſignés qu'il avoit donnés à ſes ambaſſadeurs pour traiter de la paix. Malgré tout cela, la ducheſſe de Bourgogne propoſa de nouveau aux deux rois de reprendre la négociation. Ils firent ſemblant d'y conſentir : mais

1439. ils ne purent convenir d'un préliminaire, qui étoit touchant le lieu des conférences. Le roi vouloit que ce fût en quelque ville de sa domination. Le roi d'Angleterre s'obstina à vouloir que ce fût aux environs de Calais. Ainsi on rompit entierement.

Et l'on continue la guerre de part & d'autre.

Histoire chronologique du Heraut de Berri. Jean Chartier. Monstreler, &c.

Comme dans le temps-même de ces conférences il n'y avoit point de treve entre les deux nations, on continuoit à attaquer & à se défendre. Le connétable par ordre du roi assiégea Meaux, où commandoit le bâtard de Thiam. La place fut emportée d'assaut. Le bâtard y fut pris, & le connétable lui fit trancher la tête. Ce général avoit peu de troupes, & même la ville n'étoit pas assiégée de tous côtés: c'est pourquoi Abringam, officier Anglois qui partageoit le commandement avec le bâtard de Thiam, se retira dans la partie de la ville qu'on appelloit le marché de Meaux, qui est séparée par la riviere de Marne de l'autre partie qu'on avoit forcée, & ayant rompu le pont, il s'y retrancha.

Il donna par-là le temps au général Talbot de venir au secours avec quatre ou cinq mille hommes. Le connétable délibera s'il iroit les combattre; mais il prit le parti de demeurer dans ses retranchemens. Talbot en força un, jetta un convoi dans la place, en retira tous les François qui y étoient, parce qu'ils ne pouvoient espérer de quartier du connétable s'ils étoient pris. Il fortifia la garnison de quatre cents hommes, & retourna à Pontoise.

Après la retraite du général Anglois, le roi s'avança jusqu'à Brie-Comte-Robert avec de nouvelles troupes pour renforcer le siége. Il le laissa continuer au connétable, qui enfin obligea la place de se rendre à composition, & en fit commandant Olivier de Coetivi. Les Anglois étoient ainsi peu à peu chassés des environs de Paris, & la prise de Meaux fut regardée comme une victoire importante. Ensuite le connétable porta la guerre en Normandie, & alla mettre le siége devant Avranches: mais le général Talbot l'obligea de le lever. Cette disgrace fut réparée par la prise de Sainte-Susanne, place de conséquence qui incommodoit fort l'Anjou & le Maine; & ce fut le seigneur de Bueil qui la surprit.

On peuvoit dire que depuis plusieurs années les Anglois

avoient pour l'ordinaire du dessous dans la guerre : mais c'étoit toujours la France qui en étoit le théatre. Ces opiniâtres ennemis s'y soûtenoient sur-tout en Picardie & en Normandie, & attendoient quelque occasion favorable de reprendre le dessus. Par bonheur pour la France, le duc de Bourgogne étoit très-attaché au roi, & l'union de ces deux princes devint encore plus étroite, par le mariage de Catherine de France fille du roi avec Charles comte de Charolois fils aîné du duc de Bourgogne. Cette princesse fut conduite cette année-là aux Pays-bas en grande cérémonie, & mise entre les mains du duc de Bourgogne son beaupere, qui la reçut à Saint-Omer avec tous les honneurs dûs à sa naissance. Elle n'avoit encore que dix ans, & Charles n'étoit que dans sa septieme année.

1439.

Mariage de Catherine de France avec le comte de Charolois.

Monstrelet, fol. 165.

Le roi étoit à Angers, lorsqu'il apprit la levée du siége d'Avranches. Il en fut fort chagrin, parce que le connétable s'étoit laissé honteusement surprendre par les Anglois ; & il auroit fort souhaité que ce général réparât cet affront par quelque autre entreprise : mais l'armée avoit été congediée, & on lui dit qu'il seroit difficile d'engager les troupes à se rassembler. Ainsi n'ayant alors rien de mieux à faire, il tint là divers conseils avec le connétable & les autres principaux capitaines qui s'y étoient rendus, pour trouver quelque moyen de faire en sorte que les troupes fussent moins à charge aux peuples, qu'elles n'avoient été jusqu'alors. Il fut arrêté que les hommes d'armes retrancheroient une partie du train qu'ils menoient avec eux à la guerre. Il y en avoit plusieurs qui s'y faisoient suivre par un grand nombre de valets & de pages ; la plûpart avoient jusqu'à dix chevaux de bagage. Il s'y joignoit des femmes, des goujats & d'autres semblables gens qui n'étoient bons qu'à piller & à consumer les vivres. Le roi régla que désormais chaque homme d'armes ne pourroit mener que trois chevaux ; que les archers s'accommoderoient ensemble, & qu'ils ne pourroient avoir que trois chevaux à deux. Que la solde des uns & des autres seroit payée sur ce pié-là ; que le roi leur assigneroit à tous leurs quartiers sur les frontieres. Il envoya ses ordres là-dessus par-tout, & l'on commença à les payer, à leur fournir des armes, & à partager l'artillerie sur les frontieres.

Hist. chronologique de Charles VII.

Histoire de Jean Chartier.

Reglemens faits pour la discipline militaire.

Le roi par ces ſages reglemens ſe diſpoſoit à faire la
1439. guerre plus régulierement, qu'on ne l'avoit faite juſqu'à ce temps-là; & il eſt hors de doute qu'on en auroit vû de grands effets, ſans un fâcheux contre-temps cauſé par la jalouſie de quelques gens de la cour, qui n'y avoient pas autant de conſidération qu'ils ſouhaitoient, & ne pouvoient voir les autres occuper à leur préjudice les premieres places dans la faveur du prince : malheur préſque inévitable dans un gouvernement, où le mauvais état des affaires du ſouverain le rend trop dépendant de ſes ſujets. Il lui eſt impoſſible de contenter tous les grands, & il y en a toujours quelques-uns qu'il ne peut gueres mécontenter impunément.

J'ai déja dit qu'un des reproches que l'on faiſoit au prince dont j'écris l'hiſtoire, étoit de ſe laiſſer trop gouverner par ſes favoris; & ce reproche qui n'étoit pas ſans fondement, ſervoit toujours de prétexte aux eſprits inquiets & brouillons, pour ſupplanter ceux dont ils envioient la faveur : & comme ils n'oſoient charger le prince des déſordres de l'Etat, auxquels il étoit difficile de remédier dans les conjonctures fâcheuſes où l'on ſe trouvoit, ils en rendoient les miniſtres reſponſables. C'eſt ainſi qu'en avoit uſé le connétable pour perdre les ſeigneurs de Giac, de Beaulieu, & de la Tremoille : & ce fut auſſi la couleur que les nouveaux mutins dont je parle, donnerent à leur révolte.

Cabale formée contre le connétable.

Ceux qui avoient alors le plus de crédit à la cour, étoient Charles d'Anjou comte du Maine, & le connétable. Ils étoient aſſez contens l'un de l'autre, parce que le comte étoit redevable au connétable de la place qu'il occupoit par la ruine de la Tremoille, & que le connétable depuis ce changement de miniſtre étoit en grande conſidération.

Hiſt. chronologique. Hiſt. d'Artus III. Hiſtoire de Jean Chartier.

Comme il étoient tous deux princes du ſang, & le comte beau-frere du roi, on n'oſa pas non plus faire tomber directement ſur eux les plaintes que l'on faiſoit contre le gouvernement; mais en général ſur ceux qui étoient du Conſeil du roi. Dans le fond c'étoit au connétable qu'on en vouloit. La Tremoille ſon ennemi mortel avoit formé ſous main cette cabale : & elle ne pouvoit être plus dangereuſe, par la qualité & par le nombre de ceux qui y entroient. Les

ducs de Bourbon & d'Alençon, les comtes de Dunois & de Vendôme en étoient les chefs. Ils s'aboucherent à Blois, où ils résolurent de s'éloigner de la cour, de faire soulever les peuples de leurs gouvernemens & de leurs terres, & de ne point mettre bas les armes, que le roi n'eût exclu de son Conseil ceux qu'ils lui nommeroient comme les auteurs des désordres du royaume & des miseres des peuples : mais ce qui rendit ce parti plus redoutable, fut qu'ils entreprirent de mettre le Dauphin à leur tête, & ils y réussirent.

1439.

Abregé du regne de Charles VII. Monstrelet.

Ce jeune prince étoit alors dans sa dix-huitieme année, bien fait, de beaucoup d'esprit, à qui le joug d'un gouverneur commençoit à devenir pesant, & le repos de la vie privée désagréable. Ses confidens n'ignoroient pas ses sentimens là-dessus : mais la dissimulation qui fut toujours son grand talent, ne les avoit jamais laissé appercevoir au roi son pere. Les seigneurs de Chaumont, Boucicaut, Sanglier, & le bâtard de Bourbon furent chargés de le sonder, & de lui donner communication de ce qui se tramoit, supposé qu'ils vissent quelque espérance de l'engager.

Le Dauphin s'en fait le chef.

Ils vinrent à Niort où il étoit, & s'acquitterent parfaitement de leur commission. Après quelques discours généraux sur le pitoyable état où se trouvoit le royaume, & sur le peu de soin que ceux qui gouvernoient avoient d'y apporter remede, voyant qu'il les écoutoit assez volontiers, ils le prirent par son foible, en lui représentant que c'étoit une chose indigne, qu'à son âge on le traitât encore en enfant, sans lui donner aucune part ni au gouvernement, ni aux affaires ; que les ministres le tiendroient dans cet état de dépendance autant qu'ils pourroient, s'il ne s'aidoit lui-même pour en sortir ; qu'il s'en présentoit l'occasion du monde la plus favorable ; qu'ils pouvoient lui répondre que plusieurs des princes du sang & des généraux d'armée étoient très-disposés à lui offrir leurs services autant par leur zele pour lui, que pour le bien de la France où tout étoit en désordre ; qu'on ne devoit point lui faire un mystere de l'union qu'ils avoient faite entre eux pour rétablir l'ordre dans le royaume ; qu'ils ne réussiroient jamais mieux que quand on les verroit agir sous ses auspices & en son nom ;

que le roi se laissant gouverner par des gens qui ne se met-
1439. toient gueres en peine du bien public, le soin d'y pourvoir regardoit plus que personne celui qui devoit un jour monter sur le throne, & que le moindre avantage, qui pourroit lui en revenir, seroit qu'on penseroit à le tirer de la vie obscure, où l'on l'avoit déja laissé croupir trop long-temps.

Le Dauphin flaté de ces belles espérances, se livra de tout son cœur à la faction. Le comte de la Marche son gouverneur, homme sage, & qui avoit jusqu'à ce temps-là élevé ce jeune prince avec beaucoup de prudence & dans une grande soumission pour le roi, s'apperçut bientôt de quelque changement dans sa conduite & dans ses discours: mais l'arrivée subite du duc d'Alençon avec beaucoup de noblesse dont il s'étoit fait accompagner, ne donna pas le loisir au comte de remédier au mal. Le duc d'Alençon le contraignit de sortir de Niort, & s'empara de la personne & de l'esprit du prince.

Le roi étoit à Angers, lorsqu'il apprit cette nouvelle par le comte de la Marche même; & de plus que les seigneurs de Chabannes, de Blanchefort, le bâtard de Bourbon, & plusieurs autres avoient quitté les frontieres à dessein de se rendre à Blois, où les factieux accouroient de toutes parts pour entrer de-là dans le Berri & dans la Sologne, & les faire soulever.

Le connétable étoit parti de la cour le jour-même que le roi apprit ce qui s'étoit passé à Niort: & il avoit couru grand risque en passant par Blois. Il y fut fort mal reçu par le duc de Bourbon & les comtes de Vendôme & de Dunois, qui dans l'entretien lui dirent plusieurs choses désobligean-
Hist. d'Artus III. tes. Il fut même mis en délibération, si on ne se saisiroit pas de lui. C'étoit l'avis du comte de Dunois. Ce seigneur avant le rétablissement du connétable à la cour, étoit à la tête de toutes les grandes entreprises; & il voyoit avec chagrin, que depuis il n'étoit presque nulle part qu'en second, & que le connétable avoit l'honneur de tout. C'est-là le foible des grands hommes, presque inséparable de la passion de la gloire qui les possede, & dans laquelle il y auroit beaucoup plus de grandeur, s'il y avoit plus de modération.

Chabannes s'opposa fortement à l'avis du comte de Dunois,

nois, & empêcha qu'il ne fût suivi ; sur ce qu'il représenta que le connétable étant gouverneur de l'Isle de France, toutes les villes de ces quartiers-là couroient risque d'être perdues & d'être enlevées par les Anglois, si on l'arrêtoit. On le laissa aller fort convaincu de la grandeur du péril qu'il avoit couru, & de la mauvaise volonté de ses ennemis, & se sachant bon gré de son bonheur & de sa modération, qui l'avoit tiré d'un si mauvais pas. 1439.

En arrivant à Baugenci, il trouva Gaucourt & Saintrailles, qui lui dirent que le roi le prioit, quelque danger qu'il dût courir, de venir le trouver à Amboise jusqu'où il s'étoit avancé, & qu'il attendoit de lui cette marque de son attachement à son service. Le connétable ne différa à retourner sur ses pas, qu'autant de temps qu'il lui fallut pour faire préparer un bateau ; car il n'avoit garde de retourner par terre. Il prit avec lui les plus résolus de ses gens, & remplit son bateau d'archers. Il passa pendant la nuit sous le pont de Blois sans empêchement, & arriva à Amboise. Le roi le récompensa bien de son zele par le compliment obligeant qu'il lui fit, *qu'ayant avec lui son connétable, il ne craignoit plus rien.*

Mesures que prit le roi, pour en prévenir les effets.

Ils délibérerent sur le parti qu'ils avoient à prendre dans une si fâcheuse conjoncture, & le roi lui proposant le dessein qu'il avoit de se mettre en sûreté dans quelqu'une de ses plus fortes places, il l'en détourna, lui disant : *Sire, souvenez-vous du roi Richard.* Il parloit de Richard II. roi d'Angleterre, qui sous le précédent regne avoit été pris par la noblesse Angloise dans une place, où il s'étoit renfermé. Il fut donc résolu que le roi tiendroit la campagne avec ce qu'il pourroit ramasser de troupes. Ils prirent ensemble la route de Poitiers, après avoir envoyé des ordres de tous côtés à la noblesse des provinces, de les venir joindre en ces quartiers-là.

Le roi commença par envoyer un heraut au duc d'Alençon, pour lui ordonner de lui remettre monsieur le Dauphin entre les mains. Mais le duc n'avoit garde de se désaisir d'un tel gage. Sachant que le roi approchoit, il sortit de Niort, & alla pour surprendre Saint-Maixent, où il avoit intelligence. Il surprit en effet la place : mais les religieux de l'abbaye

1439.

Histoire chronologique.
Histoire de Jean Chartier.

avec plusieurs bourgeois s'étant retranchés dans quelques tours de la ville, & s'étant rendus maîtres d'une porte, y firent ferme contre les troupes du duc d'Alençon. Le roi n'étoit pas loin de-là, lorsqu'il reçut cet avis : il fit partir sur le champ Pregent de Coetivi amiral de France avec la Varenne sénéchal d'Anjou & de Poitou, Jean de Gaucourt, Philippe de Melun, Pierre de Bresé, & de la Borde, qui arriverent assez-tôt, & entrerent par la porte qui n'étoit pas encore rendue. L'arrivée de ce secours fit abandonner la place au duc d'Alençon, qui jetta seulement quelques troupes dans le château. Le roi le fit assiéger dès le lendemain, & l'obligea à se rendre. Il marqua aux bourgeois la satisfaction qu'il avoit de leur zele, & donna de grands priviléges aux religieux. J'ai vû la patente de ce prince, par laquelle il donne à l'abbé & à ses successeurs une place dans son grand Conseil, c'est-à-dire, dans son Conseil d'état, les exempte de toutes impositions & subsides, & recompense la fidélité de ces religieux de plusieurs autres graces.

Les factieux tâchent en vain de soulever tout le royaume.

Cependant les factieux n'oublioient rien pour soulever tout le royaume contre le roi : mais ils ne réussissoient pas en beaucoup d'endroits. La noblesse d'Auvergne répondit aux sollicitations qu'on lui fit de la part du Dauphin, qu'elle étoit prête de sacrifier sa vie & ses biens pour son service, pourvû qu'il ne s'agît pas de rien faire contre celui du roi.

Monstrelet, fol. 168.

Le Dauphin envoya au duc de Bourgogne, pour le prier de lui donner quelque secours, & de trouver bon qu'en cas de besoin, il pût avoir retraite dans ses états. Le duc répondit qu'il y seroit toujours le très-bien venu; mais que pour le soûtenir contre le roi, il ne le feroit jamais : qu'il lui offroit sa médiation pour le bien remettre avec lui ; que c'étoit tout ce qu'il pouvoit lui promettre ; & que pour lui témoigner le desir qu'il avoit de le servir, il alloit incessamment envoyer au roi une personne de sa part, afin de lui obtenir son pardon.

Ces refus déconcertoient fort le Dauphin & les mécontens. Ils furent peu de jours après abandonnés du comte de Dunois ; & ce seigneur ne pouvant plus soûtenir les remords de sa conscience, ni se résoudre à perdre l'Etat, qui lui étoit redevable plus qu'à aucun autre de n'avoir pas suc-

combé ſous le joug des Anglois, vint ſe jetter aux piés du roi, & il en obtint aiſément ſon pardon. 1439.

Le Dauphin ne ſe voyant pas en ſûreté dans le Poitou, où les troupes du roi groſſiſſoient de jour en jour, ſe retira avec les ſiennes en Bourbonnois ſur les terres du duc de Bourbon le plus puiſſant des révoltés. Le roi les ſuivit de près. Toutes les places d'Auvergne fermerent leurs portes au Dauphin, & les ouvrirent au roi : & même cette province lui fournit généreuſement une aſſez groſſe ſomme d'argent. Il n'arriva qu'un ſeul échec à ce prince dans cette longue marche. Ce fut auprès d'Aigueperſe, où Chabannes lui enleva ſon artillerie, & brûla toutes ſes poudres. Hiſtoire de Jean Chartier.

On en retrouva d'autres : on entra dans le Bourbonnois: pluſieurs châteaux y furent forcés, ou ſe rendirent; & un détachement s'étant jetté dans le pays de Forès, où le duc de Bourbon avoit pluſieurs places, y fit le dégât, & prit quelques fortereſſes.

Ils ſont réduits à la derniére extrémité, & le Dauphin va demander pardon au roi.

La vigueur & la promptitude du roi eurent bientôt réduit les révoltés à la derniere extrémité. Ils furent contraints d'avoir recours au crédit du duc de Bourgogne, dont les envoyés, auſſi-bien que le comte d'Eu avoient déja diſpoſé le roi à la clémence, ſuppoſé que les coupables ſe miſſent en état de la mériter. Il fut arrêté que le Dauphin & le duc de Bourbon viendroient à Cuſſet, où le roi étoit, ſe jetter à ſes piés, pour lui demander pardon. Ils y vinrent accompagnés de la Tremoille, de Chaumont & de Prie. Quand ils furent à demi-lieue de la ville, le roi envoya dire à ces ſeigneurs que la grace n'étoit pas pour eux, & que s'ils avançoient davantage, on les arrêteroit. Monſtrelet, loc. cit.

Sur cet ordre le Dauphin ſe mit en colere, & dit au duc de Bourbon que puiſque le roi refuſoit de pardonner à ſes ſerviteurs, il n'accepteroit pas lui-même le pardon, & voulut retourner ſur ſes pas. Le duc l'arrêta, lui repréſentant qu'il n'étoit plus temps de reculer, qu'ils étoient inveſtis de troupes de toutes parts; que quand il auroit fait ſon accommodement, on parleroit de celui des autres, & qu'il connoiſſoit aſſez la bonté du roi, pour eſpérer qu'il ſe laiſſeroit fléchir.

Ces trois ſeigneurs s'étant retirés, le Dauphin & le duc

de Bourbon entrerent dans la ville, & furent conduits chez
1439. le roi. Ils se jetterent à ses piés, & il les reçut assez froidement. Il dit au Dauphin qu'il s'allât reposer, & qu'il le verroit le lendemain plus à loisir : puis se tournant vers le duc de Bourbon, *Ce n'est pas là*, lui dit-il d'un ton assez sévere, *la premiere faute que vous faites ; je vous conseille de n'en plus faire de pareilles ; car il pourroit vous en prendre mal.*

Le lendemain le Dauphin & le duc de Bourbon parurent devant le roi au sortir de la Messe, & lui demanderent de nouveau pardon. Le Dauphin le pria de vouloir bien permettre que la Tremoille, Chaumont & de Prie revinssent à la cour. Le roi fit paroître qu'il trouvoit fort mauvais qu'on lui fît cette demande. Le Dauphin insistant de nouveau jusqu'à dire qu'il avoit engagé sa parole, & qu'il ne pouvoit demeurer à la cour, si ces trois seigneurs n'y étoient rappellés, le roi lui répondit en colere : *Vous pouvez vous retirer, si vous le voulez, la porte de la ville est ouverte : & si elle n'est pas assez grande, je ferai abattre vingt toises de la muraille pour faciliter votre sortie ;* & en même temps il lui tourna le dos.

1440. Cet aheurtement du Dauphin ne produisit rien autre chose, sinon que tous les officiers de sa maison furent cassés, excepté son confesseur & son cuisinier, & qu'on le fit servir par d'autres, dont on étoit bien sûr. Pour ce qui est du duc de Bourbon, le roi ne lui permit pas de s'éloigner, qu'il ne lui eût remis entre les mains le château de Loches, celui de Vincennes, Corbeil, & Sancerre, où ce duc avoit des troupes. Le duc d'Alençon & le comte de Vendôme obtinrent aussi leur grace, & le roi, pour appaiser les mouvemens que cette révolte avoit causés en divers lieux, donna avis de la soumission du Dauphin à toutes les provinces du royaume, par ses lettres datées de Cusset le vingt-quatrieme de Juillet de l'an 1440.

Fin de cette guerre civile, qui fut nommée la Praguerie.

Monstrelet, loc. cit.

Ainsi finit cette guerre civile, qui dura six mois. Le roi, qui en voyoit les conséquences, la poussa avec toute l'activité & toute la vigueur possible. Elle fut nommée la *Praguerie*, & les révoltés *les Pragons ;* mais je ne trouve point dans l'histoire la raison qui fit donner ces noms bisarres

Histoire de Jean Chartier.

1440.

à cette faction. Comines dit qu'elle fut appellée *Praguerie*, ou *Briguerie*, ce qui pourroit faire croire que ce nom vient du mot de brigue ; c'est-à-dire faction. *

Le roi retourne à Bourges, où il convoque une nombreuse assemblée de savans.

Après la paix, le roi prit sa route vers le Berri. Il réduisit à son obéissance, en chemin faisant, la ville de la Charité-sur-Loire, y laissa une forte garnison, & arriva à Bourges, où s'étoient assemblés par son ordre beaucoup de prélats, de jurisconsultes, & d'autres habiles gens du royaume, qu'il vouloit consulter sur le parti qu'il avoit à prendre touchant le nouveau schisme, qui venoit de se former dans l'Eglise.

Hist. chronologique de Charles VII.

En vain les ambassadeurs de France & ceux des autres souverains avoient fait tous leurs efforts, pour accommoder le pape avec le concile de Bâle. On ne vouloit se relâcher ni de part ni d'autre. Le cardinal d'Arles, chef des adversaires du pape, continuoit de tenir les assemblées à Bâle. Le pape tenoit les siennes à Ferrare, d'où il les transporta peu de temps après à Florence, à cause de la maladie contagieuse. Chacun tâchoit d'attirer les princes de son côté. Enfin l'an 1439. le concile de Bâle déposa Eugene du pontificat, en le traitant de perturbateur de la paix de l'Eglise, de parjure, de simoniaque, de schismatique, d'hérétique obstiné.

Déposition du pape Eugene dans le concile de Bale.

Le roi, qui prévoyoit les suites funestes d'un coup de si grand éclat, avoit fait tout son possible pour le suspendre : mais le concile n'avoit eu nul égard à ses remontrances. Après cette déposition, il fut question dans le concile d'élire un autre pape. L'empereur Albert d'Autriche ne put obtenir qu'on differât cette élection. Le cardinal d'Arles

* *Nota* 1°. Que Charles VII. content de la soumission de son fils, donna une déclaration que l'on peut lire dans le recueil de M. Duclos, par laquelle il lui cede & transporte le Dauphiné avec le revenu de cette province, à deux conditions: la premiere, que tous les officiers de la province nommés précédemment par le roi, conserveront leurs charges qui ne pourront leur être ôtées qu'en cas de crime. La seconde, que toutes les lettres patentes qui seront expediées pour le Dauphiné, seront au nom du Dauphin, & scellées du sceau de cette province qui demeurera entre les mains du chancelier de France. Cette déclaration dont le P. Daniel n'a point parlé, est datée de Charlieu le 28. Juillet 1440.

Nota 2°. L'origine attribuée par le P. Daniel au nom de *Praguerie* n'a pas été généralement admise. Messieurs Lenglet & Duclos prétendent que ce nom vient de ce que l'on craignoit que la guerre civile de France n'y renouvellât les troubles qui venoient d'arriver à Prague ville de Boheme, à l'occasion de la guerre des Hussites.

1440. qui étoit l'unique du ſacré collége demeuré à Bâle, onze évêques, ſept abbés, quatorze docteurs, ou théologiens, furent nommés par le concile pour la faire, & ils entrerent au conclave le trentieme d'Octobre.

Conclave tenu pour une nouvelle élection.

Maſſon, in vitis Pontificum.

Au premier ſcrutin, dix-ſept différens ſujets furent propoſés pour la papauté, & eurent chacun quelques ſuffrages, les uns plus, les autres moins. Un ſavant hiſtorien a écrit, que de ce nombre fut Jean comte d'Angoulême fils cadet de Louis duc d'Orleans, & couſin germain du roi Charles VII. c'eſt celui dont j'ai parlé dans l'hiſtoire du regne de Charles VI. & qui fut envoyé tout jeune en ôtage en Angleterre pour une ſomme d'argent, que le duc d'Orleans ſon frere aîné avoit promiſe aux Anglois, lorſqu'il les fit venir à ſon ſecours contre la faction du duc de Bourgogne; il demeura trente-deux ans à la cour d'Angleterre, & l'avoit charmée par ſa régularité, par ſa piété & par ſes autres vertus. Ceux qui le propoſerent, avoient ſans doute en vûe d'engager le roi de France à la protection du concile de Bâle : mais après pluſieurs ſcrutins le choix tomba enfin ſur Amedée duc de Savoye, prince dont la vie fut variée d'évenemens auſſi biſarres qu'on en ait jamais vû.

Le choix tombe ſur Amedée duc de Savoye.

Il étoit fils d'Amedée comte de Savoye VII. du nom. Il n'avoit que huit ans lorſque ſon pere mourut, & étant parvenu à l'âge de gouverner, il ſe diſtingua entre les princes de ſon temps par une ſi grande prudence, qu'elle lui acquit le ſurnom de Salomon. Les plus puiſſans ſouverains le prenoient pour arbitre dans les différends qu'ils avoient entre eux, & le conſultoient dans les affaires les plus importantes : ce fut de ſon temps que le comté de Savoye fut érigé en duché. Il avoit l'eſprit naturellement philoſophe; quelque talent qu'il eût pour le gouvernement, il en ſentit plus le poids qu'il n'en goûta les douceurs; & à l'exemple de l'empereur Diocletien, partie par amour du repos, partie par mépris pour les grandeurs de ce monde, il renonça au throne, qu'il céda à ſes deux fils Louis & Philippe.

Qui s'étoit retiré à Ripaille.

Il choiſit pour ſa retraite, à deſſein d'y paſſer tout le reſte de ſes jours, un lieu nommé Ripaille ſur les bords du Lac de Geneve vis-à-vis de Lauſane. Cette ſolitude étoit

très-agréable par la bonté de l'air, par les bois, par les prairies, les eaux, les vignes, & par tout ce qui peut contribuer à la beauté d'un pays. Il y fit bâtir de beaux corps de logis, & faire un grand parc, qu'il peupla de quantité de bêtes fauves. Six seigneurs de sa cour l'y suivirent, & y firent avec lui comme une communauté d'hermites. Ils prirent un habillement conforme à cet état: c'étoit une grande robe de gros drap cendré avec un manteau par-dessus; laisserent croître leur barbe & leurs cheveux; & l'unique marque de noblesse qu'ils retinrent, fut une croix d'or qui leur pendoit sur la poitrine. Ce fut là qu'il fonda l'ordre militaire de Saint-Maurice patron de Savoye, mais sans embrasser l'ordre monastique, comme quelques-uns l'ont écrit faussement. 1440.

Ils vivoient ensemble dans un grand repos, sans s'interdire les plaisirs innocens de la chasse & de la pêche, & les autres commodités de la vie. Une telle résolution, & ce système de vie fit beaucoup parler le monde. On crut communément qu'il s'étoit retiré en ce lieu uniquement pour se délivrer de l'embarras des affaires, & pour goûter plus librement les plaisirs de la vie. Il se fit à cette occasion beaucoup de médisances; & on prétend que de là est venu le proverbe, *faire ripailles*, c'est-à-dire, se donner du bon temps. Il est certain toutefois qu'on y vivoit avec beaucoup d'innocence, & sans aucun scandale.

Il y avoit déja cinq ans que le duc étoit dans cette retraite, lorsque le concile de Bâle entreprit de le mettre à la place d'Eugene IV. sur le throne pontifical. La nouvelle de son élection lui fut portée par le cardinal d'Arles, accompagné des plus considérables membres du concile. Ce cardinal le conjura de ne pas refuser la Tiare, qu'on lui présentoit, l'assurant qu'il y alloit du salut de l'Eglise, & du bien de toute la Chrétienté. Il y avoit sans doute de quoi beaucoup déliberer: mais soit qu'Amedée commençât à s'ennuyer de sa solitude, soit que la réputation de sainteté que le cardinal avoit dans le monde, & les raisons qu'il employa, lui persuadassent qu'il étoit de la gloire de Dieu de se rendre, il accepta après quelque résistance, & en pleurant, l'offre qu'on lui faisoit. Il quitta l'habit d'her- *Il quitte son habit d'hermite, &*

1440. mite, se fit raser les cheveux & la barbe ; & s'étant laissé conduire à l'église de Saint-Maurice, il y fut salué pape, & prit le nom de Felix V.

prend la Tiare avec le nom de Felix V.

Ex cod. MSS. Victoris apud Spondanum.

Cette élection fut désapprouvée de tous les princes, qui s'étoient opposés à la déposition d'Eugene. Les ambassadeurs de France qui étoient à Bâle, protesterent contre, & déclarerent au nom du roi leur maître, qu'il demeureroit dans l'obédience d'Eugene, & qu'il y demeureroit jusqu'à ce qu'une affaire aussi importante que celle-là eût été mûrement examinée dans un concile œcumenique, ou dans une assemblée de l'église Gallicane, & des grands de son royaume, dont l'avis regleroit sa conduite. Ce fut cette assemblée que le roi convoqua à Bourges, & où il se rendit après avoir dissipé la révolte dont j'ai parlé.

Le concile de Bâle & le pape Eugene ne manquerent pas d'y envoyer leurs députés. Jean de Segovie & le cardinal de Torquemada * furent les chefs des deux partis. Le premier pour le concile de Bâle, & l'autre pour Eugene. On les entendit l'un & l'autre en diverses séances ; & après bien des délibérations, le roi fit déclarer par la bouche de Martin Gouge évêque de Clermont qui étoit un de ses principaux ministres, qu'il avoit toujours eu beaucoup de respect & de déférence pour les conciles généraux ; qu'il avoit marqué l'un & l'autre en particulier au concile de Bâle, où il avoit toujours eu ses ambassadeurs ; qu'il avoit vû avec beaucoup de douleur les brouilleries survenues entre ce concile & le pape Eugene ; qu'il avoit fait tout son possible pour détourner le concile de procéder contre ce pape ; qu'on n'y avoit eu nul égard pour ses remontrances ; qu'on avoit poussé les choses à l'extrémité, jusqu'à déposer le pape & en mettre un autre en sa place ; qu'après avoir tout bien consideré, les prélats & les seigneurs de son royaume avoient jugé qu'il ne devoit pas renoncer à l'obédience d'Eugene ; qu'il s'en tiendroit là, qu'il le prieroit d'assembler l'année suivante un concile général en France, pour éteindre un schisme si pernicieux pour l'Eglise ; qu'il conseilloit aux peres de Bâle & à mon-

* De Turre cremata.

sieur

sieur de Savoye (c'est ainsi qu'il qualifioit le nouveau pape Felix) de s'abstenir de lancer de nouvelles excommunications, mais de penser sérieusement à procurer la paix de l'Eglise par d'autres voies ; & de ne point susciter de troubles dans le clergé de son royaume : que monsieur de Savoye étant son parent, il empêcheroit que les François n'en usassent mal envers lui ; mais qu'il attendoit de sa prudence qu'il contribuât de son côté à rétablir la paix.

1440.

Ce fut là le résultat de l'assemblée de Bourges, qui déconcerta fort Felix & le concile de Bâle : mais d'autre part Eugene fut refusé sur la demande qu'il fit par ses ambassadeurs, de la suppression de la Pragmatique Sanction. On leur répondit qu'on la feroit inviolablement observer dans le royaume, & que s'il y avoit quelque changement à y faire, on s'en rapporteroit au concile général, quand le pape l'auroit assemblé en France. Le duc de Bourgogne suivit l'exemple du roi, & continua dans l'obédience d'Eugene, aussi-bien que la Castille, la Hongrie, l'Italie, & l'Angleterre. Au contraire, la Savoye, les Suisses & quelques villes d'Allemagne embrasserent le parti de Felix. La plus grande partie de l'Allemagne prit celui de la neutralité : ainsi l'Eglise se voyoit presque au même état, où elle se trouva au temps du grand schisme : mais Dieu ne permit pas que celui-ci durât si long-temps.

Æneas Sylvius.

Evenemens militaires.

Cependant les Anglois n'avoient pas manqué de profiter de la révolte du Dauphin : car quoique le roi, avant que de marcher contre les rebelles, eût eu soin de bien munir toutes ses frontieres, les ennemis prévirent qu'il seroit arrêté long-temps au-delà de la Loire, & qu'ils auroient tout le loisir d'exécuter quelque entreprise considérable. Ils se déterminerent donc au siége de Harfleur. Les comtes de Sommerset & de Dorset, & le général Talbot vinrent l'investir avec six mille hommes par terre, & avec quelques vaisseaux par mer. Les deux freres Jean & Robert d'Estouteville commandoient dans la place, où la garnison étoit de quatre cents hommes, sans compter les matelots & les habitans qui firent parfaitement bien leur devoir. Les Anglois furent sept mois devant la ville ; & cette résistance donna le temps au roi d'y envoyer du secours.

Siége de Harfleur par les Anglois.

Monstrelet, fol. 169.

Histoire de Jean Chartier.

1440. Le comte d'Eu, le comte de Dunois, le bâtard de Bourbon, la Hire, Saint-Simon, Gaucourt, Pannaſſac *, Brouſac, d'Ailli, d'Humieres s'approcherent du camp ennemi avec quatre mille hommes, & il fut réſolu dans le conſeil de guerre qu'on l'attaqueroit. Le comte d'Eu ſe chargea de paſſer avec quelques barques, au travers des vaiſſeaux Anglois, pour jetter du ſecours dans la place, tandis qu'on feroit par terre deux attaques au camp; l'une ſous les ordres du comte de Dunois, & l'autre conduite par quelques ſeigneurs de Picardie avec les troupes de leur province. La Hire devoit demeurer à cheval avec le reſte des gendarmes pour ſoûtenir les attaques.

Reddition de la place, dont le roi ſe dédommage par d'autres conquêtes.

La choſe s'exécuta comme on l'avoit projetté : & les commandans de la place ne manquerent pas de ſeconder cet effort par une vigoureuſe ſortie. Mais les généraux Anglois avoient ſi bien mis ordre à tout, leurs retranchemens étoient ſi forts, & ils ſe comporterent avec tant de bravoure, que les François furent par-tout repouſſés avec perte; Jean de Chailli & Harpin de Richanne gouverneur de Rue y furent tués. Le comte d'Eu ayant perdu quelques-unes de ſes barques qui échouerent, ne put rien faire non plus du côté de la mer. Cette tentative cependant ne fut pas tout-à-fait inutile; car Rambures ayant été envoyé au camp des Anglois, & leur ayant fait entendre qu'on n'en demeureroit pas au premier aſſaut, il y conclut la capitulation de la place, à condition que les aſſiégés auroient la vie ſauve & la liberté, ſans quoi ces braves gens auroient été obligés de ſe rendre à diſcrétion. De cette ſorte Harfleur retourna ſous la domination Angloiſe auſſi-bien que Montivilliers. Le roi ſe dédommagea de cette perte par la priſe de Conches, de Louviers, de Saint-Germain en Laye, & de quelques forteresſes en Champagne.

Hiſt. chronologique. Hiſt. d'Artus III.

Quoique les conférences qu'on avoit tenues à diverſes repriſes au Bourg d'Oye en Picardie, n'euſſent rien produit pour la paix entre la France & l'Angleterre, on n'avoit pas laiſſé d'y conclurre un article aſſez important, qui fut la liberté de Charles duc d'Orleans, priſonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, c'eſt-à-dire depuis vingt-cinq ans.

* Il s'appelloit Gallobi d'Eſpagne, ſieur de Pannaſſac.

Ce qui empêchoit principalement la délivrance de ce prince, étoit qu'Henri V. en mourant avoit expressément recommandé au duc de Glocestre regent du royaume d'Angleterre, de ne le point relâcher avant que Henri VI. son fils fût majeur, & en état de gouverner par lui-même les états d'Angleterre. Cette derniere volonté de Henri fut exactement suivie, tandis qu'on n'offrit pas une rançon assez grosse pour tenter les Anglois ; & ce qui empêchoit de l'offrir, étoit que la maison d'Orleans, dont les biens avoient été au pillage pendant toute la guerre, ne pouvoit pas la fournir, & que d'ailleurs les finances du roi lui suffisoient à peine pour soûtenir la guerre. 1440.

Le comte de Dunois frere du duc d'Orleans faisoit cependant tous ses efforts pour le tirer des mains des Anglois ; & faute de ressource pour cela, il se détermina enfin à avoir recours au duc de Bourgogne, malgré la haine invéterée qui n'avoit pas encore cessé entre les deux maisons.

Le duc d'Orleans prisonnier en Angleterre, en est délivré par la générosité du duc de Bourgogne.

Monstrelet, fol. 173.

Le duc de Bourgogne, prince très-généreux, se piqua d'honneur, & crut avec raison qu'il lui seroit glorieux de se réconcilier avec un ennemi accablé, en le tirant lui-même de la misere. Les Anglois demandoient trois cents mille écus pour la rançon du duc d'Orleans : le duc de Bourgogne s'engagea à en payer deux cents mille, à condition que le duc d'Orleans épousât mademoiselle de Cleves fille du duc de Cleves, & de la sœur du duc de Bourgogne ; & que les querelles des deux maisons fussent entierement éteintes, sans qu'on parlât désormais de réparation pour les torts qu'on pourroit s'être faits les uns aux autres.

Le duc d'Orleans ne balança pas à accepter ces conditions ; & le comte de Dunois ayant trouvé le reste de la somme, le duc fut ramené à Calais, & remis en pleine liberté avec l'agrément du roi, qui ne fut pas long-temps sans en avoir quelque repentir, à cause de la conduite que tint ce prince en arrivant en France : car au lieu de venir d'abord le saluer, il alla à la cour du duc de Bourgogne, où il fit un assez long séjour, & prit des liaisons qui firent naître de fâcheux soupçons dans l'esprit du roi.

La duchesse de Bourgogne vint au-devant de lui jusqu'à Gravelines. Peu de jours après, le duc de Bourgogne y vint

1440. lui-même. L'entrevûe fut pleine de tendresse & de cordialité; ils s'embrasserent, & furent quelques momens sans pouvoir parler pour exprimer leur joie. Ce ne furent ensuite que témoignages de reconnoissance du côté du duc d'Orleans, & d'amitié de la part du duc de Bourgogne. Comme ce fut dans le temps des conférences qui se tenoient pour la paix auprès de Gravelines, l'archevêque de Reims chancelier de France, l'archevêque de Narbonne, le comte de Dunois, & plusieurs autres François furent témoins de tout ce qui se passa en cette occasion. Le duc d'Orleans leur fit de grandes caresses, sur-tout au comte de Dunois son frere, à qui il avoit fait present quelque temps auparavant de ce comté & de quelques autres terres, pour reconnoître le zele qu'il avoit eu pour sa délivrance.

Sainte-Marthe, hist. de la maison de France, l. 9.

Les deux ducs allerent de Gravelines à Saint-Omer, où l'on leur fit une magnifique réception. Ce fut là que le duc de Bourgogne requit le duc d'Orleans de signer le traité d'Arras. Il le fit publiquement dans le chœur de l'église de Saint-Bertin, après qu'on en eut fait la lecture en Latin & en François. Il protesta seulement sur l'article de la mort de Jean duc de Bourgogne, qu'il ne prétendoit point être obligé de faire aucune excuse touchant cette mort; parce qu'il n'en avoit point été consentant, & que quand il la sut, il en avoit eu bien du chagrin, prévoyant les suites funestes qu'elle auroit pour le royaume. Après que le duc eut fait serment d'observer ce traité, on le présenta au comte de Dunois, & on le pria de faire le même serment. Il en fit quelque difficulté: mais il y consentit à la priere du duc d'Orleans. Ensuite ce duc fut fiancé avec mademoiselle de Cleves par l'archevêque de Narbonne, & l'épousa peu de jours après.

Il signe le traité d'Arras.

Est fiancé avec mademoiselle de Cleves.

Il y eut beaucoup de splendeur & de magnificence dans cette cérémonie. Elle fut suivie d'une autre, qui se fit le jour de Saint-André pour l'assemblée de l'ordre des chevaliers de la Toison d'or, institué par le duc de Bourgogne onze ans auparavant. Ce qu'il y eut de plus mémorable en cette rencontre, fut que le duc d'Orleans reçut le collier de cet ordre des mains du duc de Bourgogne, & que le duc de Bourgogne reçut des mains du duc d'Orleans le collier de l'ordre du Porc-épi, institué par le feu duc d'Orleans, celui-

Et reçoit le collier de la Toison d'or.

même qui avoit étoit assassiné par le pere du duc de Bourgogne. Cette action fut regardée comme le gage mutuel d'une parfaite réconciliation des maisons d'Orleans & de Bourgogne après trente-trois ans de la plus implacable haine. Le retour fut en effet très-sincere, & depuis ce temps-là tout fut entierement oublié de part & d'autre. 1440.

Inquiétude que le roi eut de cette réconciliation des deux princes.

Cette réconciliation des deux princes ne pouvoit être que très-agréable au roi : mais il auroit souhaité y avoir eu plus de part qu'il n'y en eut, & qu'ils n'eussent pas passé d'une extrémité à l'autre, c'est-à-dire que l'union ne fût pas devenue si étroite, qu'on lui mandoit qu'elle étoit. Ce qui lui donna le plus d'inquiétude, fut qu'il apprit que ces deux princes avoient de concert envoyé le collier de la Toison au duc d'Alençon, & au duc de Bretagne, qui l'avoient reçu. Ses ministres lui firent comprendre qu'il avoit tout à craindre de l'union de ces quatre princes, à cause principalement que le duc d'Alençon étoit un esprit inquiet & dangereux ; de quoi il avoit eu déja de trop grandes preuves dans la derniere révolte ; que leur vûe en cela étoit sans doute de se rendre maîtres du gouvernement ; que déja une infinité de noblesse s'attachoit au duc d'Orleans ; qu'il se préparoit à venir à la cour avec une suite de plus de trois cents chevaux : que les troubles du regne passé, qui avoient renversé tout l'Etat, n'étoient venus que de la trop grande autorité qu'on avoit laissé prendre aux princes ; qu'après s'en être emparés par le moyen de l'union qu'ils avoient faite entre eux, leur ambition les avoit divisés, & mis ensuite tout le royaume en combustion ; & qu'enfin il ne devoit pas souffrir que le duc d'Orleans vînt à la cour avec cette grande suite de noblesse ; mais seulement avec un certain nombre de gens qu'il devoit lui prescrire.

Ses ministres l'indisposent contre le duc d'Orleans.

Les ministres regardoient pour le moins autant en tout ceci leur intérêt, que celui du roi & de l'Etat : mais après tout, leurs raisonnemens politiques étoient d'autant mieux fondés, que l'on commençoit à connoître le génie indocile du Dauphin, à qui il falloit ôter toute occasion de brouiller, & pour cet effet aller au devant de tout ce qui pourroit donner naissance à quelque parti. Ils représenterent donc au roi, que si le duc d'Orleans venoit à la cour avec cette

1440. nombreuse suite de noblesse, il n'en faudroit pas davantage pour réveiller les esprits, pour lui attacher une infinité de mécontens, & pour le mettre en état de se faire craindre, & de tout entreprendre.

Qui reçoit ordre de ne pas venir à la cour.

Le roi suivit ce conseil. Il avoit fait dire au duc d'Orleans qu'il étoit dans l'impatience de le voir, il s'étoit plaint à lui du long temps qu'il avoit été sans le venir saluer; & sur ces reproches qui lui marquoient la bonté du roi, il s'étoit mis en chemin pour venir à la cour. Elle étoit alors au-delà de la Loire, & le duc étoit déja arrivé à Paris, lorsqu'il reçut ordre de congédier cette grande suite de gentilshommes, & en particulier ceux qui étoient sujets du duc de Bourgogne. Cet ordre le surprit & le fâcha; de sorte que quittant le dessein d'aller à la cour, il se retira dans son duché d'Orleans, où il demeura plusieurs mois sans aller trouver le roi.

Monstrelet, fol. 177.

1441. La cour affecta de paroître ne pas se mettre fort en peine de son chagrin. Le roi repassa la Loire, & vint en Champagne avec des troupes au mois de Février. Il avoit avec lui le Dauphin, le connétable, & le comte du Maine. Sa seule présence remit dans le devoir plusieurs forteresses, dont les seigneurs ou les gouverneurs obtinrent leur grace en se soumettant. Le damoiseau de Commerci fut de ce nombre. Le roi par sa seule autorité termina la guerre qui s'étoit de nouveau allumée entre le comte de Vaudemont & le marquis du Pont fils de René roi de Sicile & duc de Bar: mais ce qu'il fit de plus digne de lui dans ce voyage, fut de commencer à mettre en exécution le projet qu'il avoit formé depuis long-temps, d'arrêter la licence des gens de guerre, qui faisoient presque autant de mal aux peuples, que les ennemis-mêmes.

Monstrelet, fol. 178. Histoire de Jean Chartier.

Reglemens faits pour la discipline des troupes.

Il falloit pour cela faire en sorte que leur solde leur fût exactement payée; car le défaut de paye étoit le prétexte dont ils autorisoient leurs brigandages. L'épuisement du trésor royal ne comportoit pas cette dépense. Les villes, sur les remontrances que le roi leur fit faire touchant les grands avantages qu'elles retireroient de ces reglemens, promirent de fournir les fonds nécessaires au payement des gens de guerre, & les paysans s'obligerent aussi à donner

leur quote-part. Dès que le roi eut leur parole là-dessus, il ordonna que pendant le quartier d'hyver tous les soldats auroient leur demeure dans les villes fermées & dans les forteresses, leur fit défense de prendre leurs quartiers dans les bourgs & dans les villages, & de faire les moindres désordres à la campagne sous peine de punition corporelle. 1441.

Punition de quelques officiers.

Pour montrer que ce n'étoit pas de vaines menaces, il commença par casser plusieurs officiers & gouverneurs de places, dont on lui avoit fait les plus grandes plaintes, & fit arrêter à Bar-sur-Aube le bâtard de Bourbon frere du duc de Bourbon. Ce gentilhomme, qui avoit toujours à sa suite un grand nombre de soldats déterminés, étoit un de ceux qui avoit fait les plus grandes violences, & le plus d'extorsions sur les peuples. Le roi toutefois ne l'auroit pas apparemment choisi entre plusieurs autres aussi coupables que lui pour en faire un exemple, s'il n'avoit eu d'autres raisons d'en user ainsi.

On fait le procès au bâtard de Bourbon, qui est condamné à être noyé.

Non-seulement le bâtard de Bourbon avoit été de la derniere révolte; mais encore c'étoit lui qui avoit le plus contribué à débaucher le Dauphin. De plus le roi avoit sû qu'après la prise de Harfleur par les Anglois, il avoit été trouver le duc de Bourgogne, pour le solliciter de se déclarer en faveur du duc de Bourbon durant la révolte de ce prince, & lui avoit offert son service, au cas qu'il voulût prendre le parti des mécontens. Ce furent là les véritables causes de sa perte, dont ses violences exercées contre les peuples de la campagne ne furent que les prétextes. Le roi lui fit faire son procès: il fut condamné à être noyé. On le mit dans un sac, & on le jetta dans la riviere; supplice alors assez en usage en France. Ce coup de séverité eut un grand effet pour contenir les troupes; il fut fort applaudi, & gagna au roi le cœur des peuples. Le duc de Bourbon en fut très-irrité: mais le roi, qui, en lui accordant sa grace, l'avoit obligé à lui mettre entre les mains Loches, Corbeil, Sancerre & Vincennes, ne le craignoit plus, & l'avoit mis hors d'état de remuer & de rien entreprendre.

Gilles de Laval est pendu & brûlé à Nantes.

Il s'étoit fait auparavant une autre exécution qui n'avoit pas été d'un moindre éclat. Ce fut celle de Gilles de Laval

1441. Monstrelet, fol. 171.

seigneur de Rais, maréchal de France, que le duc de Bretagne dont il étoit sujet, fit arrêter, & ensuite pendre & brûler à Nantes, après qu'il eut été convaincu de magie & de divers autres crimes abominables. C'étoit un très-vaillant homme, mais un très-grand scélérat.

Résolution du roi de commander lui-même ses armées, qui fut le salut de son royaume.

La maniere dont le roi étoit venu à bout de la conjuration des princes, & la vigueur dont il les avoit poussés, lui acquirent dans son royaume un degré d'autorité qu'il n'avoit point eu jusqu'alors; & il apprit en même-temps par expérience, qu'un prince agissant par lui-même à la tête de ses armées, exécute ce qu'il a projetté, tout autrement qu'il ne feroit par le ministere de ses plus habiles & de ses plus fideles lieutenans. C'est ce qui le fit résoudre à faire désormais la guerre en personne autant qu'il le pourroit. Cette résolution fut le salut de son royaume, & la fortune qui avoit paru jusqu'alors balancer entre les deux partis, se déclara depuis presque en toutes occasions pour le sien.

Il assiege & prend Creil.

Histoire chronologique. Monstrelet. Histoire de Jean Chartier.

Il alla assiéger Creil, place forte & importante sur la riviere d'Oise, & la prit par capitulation, après douze jours de siége. La prise de cette place fut une disposition pour une plus grande entreprise qu'il méditoit; c'étoit l'attaque de Pontoise, dont le voisinage incommodoit extrêmement Paris. Les Anglois menaçoient toujours de là cette capitale, & ils ne désespérerent jamais d'y rentrer, tandis qu'ils se purent maintenir dans ce poste. Aussi avoient-ils grand soin d'y entretenir toujours une forte garnison. Ils l'avoient extrêmement fortifié, & étoient résolus de tout faire pour le conserver.

Il fait ensuite le siége de Pontoise.

Le roi, après avoir séjourné quelques jours à Creil, vint investir Pontoise avec une armée de dix à douze mille hommes. Depuis plusieurs années on n'en avoit point vû de si forte en France; & le Dauphin l'y accompagna avec tout ce qu'il y avoit de plus grands capitaines, & de plus brave noblesse.

Journal du regne de Charles VII. Monstrelet. Histoire de Jean Chartier.

Le siége dura trois mois, pendant lesquels la place fut ravitaillée cinq fois, & la garnison changée tantôt par le duc d'Yorck, & tantôt par le général Talbot. Durant ce temps-là ceux du camp furent presque tous les jours aux mains, soit avec la garnison dans les sorties, soit avec les

les Anglois qui tenoient la campagne, soit à la défense des postes avancés, jusqu'au dix-neuvieme jour de Septembre, que l'on donna un assaut général à la muraille par trois endroits différens. 1441.

Le roi prit la conduite de l'attaque qui se devoit faire à la tour du Friche sur le bord de la riviere d'Oise du côté de Meulan. Il avoit avec lui les comtes d'Eu, de la Marche, & de Tancarville; le maréchal de Culan, les sires de Moui, de Beauvoisis, le fils aîné du seigneur de la Tour d'Auvergne, & un des fils du seigneur d'Albert, & quantité d'autres chevaliers & écuyers. Toute cette troupe étoit de deux mille cinq cents hommes tant lanciers qu'archers, arbalêtriers, & hommes d'armes. *Donne un assaut général, où il commande lui-même une attaque.*

L'attaque du côté de Notre-Dame étoit commandée par le Dauphin, accompagné de Charles d'Anjou comte du Maine, du connétable, de l'amiral Pregent de Coëtivi, de Graville général de l'artillerie, avec environ autant de monde qu'il y en avoit à l'attaque du roi.

La troisieme attaque se fit au boulevart du pont par Loheac maréchal de France, où étoient les seigneurs de Thoüars, de la Suse, de Montejean avec cinq cents lances & autant d'archers. La Hire étoit avec un corps de cavalerie du côté de Normandie pour couvrir le camp, en cas que durant l'assaut les Anglois, dont divers pelotons rodoient aux environs, entreprissent de faire diversion.

L'assaut dura deux heures & demie avec un grand carnage de part & d'autre : mais enfin la victoire demeura aux François. Les Anglois furent premierement forcés à l'attaque du roi. Il monta lui-même sur la muraille l'épée à la main, & l'on fit d'abord main-basse sur tout ce qui se présenta, sans s'amuser à faire des prisonniers. L'alarme se répandit bientôt de toutes parts; les ennemis qui défendoient les deux autres breches, voyant que tout étoit perdu, ne songerent plus qu'à se sauver, les uns dans la ville, & les autres sautant de dessus les murailles dans les fossés. Le Dauphin, & un moment après le maréchal de Loheac parurent sur le rempart poursuivant les Anglois l'épée dans les reins. Six cents furent passés au fil de l'épée; quatre cents mirent les armes bas, & obtinrent quartier : & deux *Force les Anglois & monte l'épée à la main sur la muraille.*

1441. cents qui avoient gagné la campagne, furent ou tués ou pris par la cavalerie de la Hire.

Il empêche le pillage de la ville.

Nonobstant la longueur de cet assaut, il n'y périt aucun homme de marque de l'armée du roi. Ce prince étant maître des murailles & des portes, & voyant sa conquête assurée, donna ses ordres pour empêcher le pillage de la ville, & défendit qu'on ne fit aucun mal aux habitans, qu'il savoit avoir été toujours fort affectionnés à sa personne. Il alla lui-même à cheval dans toutes les rues, accompagné du Dauphin pour rassurer les bourgeois. Il entra en diverses églises, pour rendre graces à Dieu d'une si importante victoire. Il ennoblit plusieurs de ceux qui s'étoient signalés en cette occasion, & leur donna des armoiries. Il distingua beaucoup Guillaume Delmas natif de Cahors, & domestique du comte de la Marche. Il est marqué dans les lettres de son ennoblissement, * qu'il monta le premier sur la muraille, & que par cette raison le prince lui donnoit pour tymbre de ses armes une couronne murale, dont le contour étoit en maniere de crenaux, & telle que la République Romaine la donnoit autrefois à ceux qui avoient fait une pareille action. Ses armes sont représentées dans ces lettres d'ennoblissement, & sont d'argent à la croix ancrée de gueule, surmontée de la couronne murale. La chose étoit d'autant plus singuliere, que les couronnes étoient alors plus rares dans les armoiries, & que plusieurs souverains n'en portoient point encore.

Et retourne ensuite à Paris.

Le roi après avoir pourvu à la sûreté de la place, retourna à Paris. Il y fut reçu avec de grandes acclamations, & conduit au milieu d'une grande foule de peuple à l'église de Notre-Dame, où il rendit de nouvelles actions de graces à Dieu.

Ce siége ne fut pas seulement mémorable par l'importance de la place, & par la valeur que le roi & le Dauphin firent paroître à l'assaut, mais encore par la prudence avec laquelle il fut conduit. Le général Talbot se présenta plusieurs fois pour attirer les François au combat : mais le roi sans prendre le change, suivit toujours son principal

* Ces lettres d'ennoblissement sont dans la bibliotheque de M. Foucaut conseiller d'Etat.

dessein. Il fortifia admirablement son camp; y entretint l'abondance; fit échouer la tentative que les Anglois firent sur Saint-Denys pour se rendre maîtres du passage de la Seine, afin de couper les vivres. Il ne se rebuta point, malgré les secours que les Anglois jettoient continuellement dans la place, qu'on n'avoit pû faute de troupes investir de tous côtés. Sur la fin même du siége il se vit abandonné par les comtes de Saint-Pol, de Joigni, de Vaudemont, qui après le temps de leur service se retirerent, aussi-bien que l'évêque de Langres. Cela l'obligea à faire hâter l'assaut, qui le rendit maître de la ville. L'amiral de Coëtivi augmenta beaucoup sa réputation dans ce siége, ayant en plusieurs occasions fait paroître autant de conduite que de bravoure. De long-temps on n'avoit vû tant de concert entre les généraux. Cette entreprise pouvoit manquer par mille endroits; & il étoit de la derniere importance pour le roi qu'elle réussît.

1441.

Hist. chronologique.

Histoire de Jean Chartier.

Quatre jours avant la prise de Pontoise, un gentilhomme de Normandie nommé Jean Floquet, ou de Floques, gouverneur de Conches, surprit Evreux, & y tailla en pieces la garnison Angloise. Quelque temps auparavant le même gentilhomme avec Pierre de Bresé avoit emporté Beaumont-le-Roger; de sorte que peu-à-peu on éloignoit de Paris les Anglois: mais comme ils étoient encore maîtres de Vernon & de Mante, ils ne laissoient pas de faire quelquefois des courses jusques aux portes de Paris.

Histoire de Jean Chartier.

Le roi séjourna dans cette capitale jusqu'à l'hyver, de peur que les Anglois pendant son absence ne fissent quelque entreprise sur les places qu'on leur avoit enlevées. Dès que la saison des siéges fut passée, il partit avec le Dauphin qu'il tenoit toujours auprès de lui, pour aller faire du côté de Bretagne, en Poitou, & dans la Xaintonge, ce qu'il avoit fait en Champagne & en Picardie pour le soulagement des peuples, que les brigandages des soldats & de quelques gentilshommes réduisoient à la derniere misere.

Voyages qu'il fait dans quelques provinces pour le soulagement des peuples.

Histoire chronologique.

Etant arrivé à Saumur, il y reçut les ambassadeurs du duc de Bretagne, qui étoit disposé à le seconder dans ce louable dessein sur les frontieres de son duché; & on prit

1442.

1412. touchant le lieu des conférences qu'il vouloit qu'on tînt sur les terres de France, le roi d'Angleterre s'opiniâtrant de son côté à demander qu'on les tînt à Gravelines, ou dans quelque autre endroit de ces quartiers-là : que le roi pensoit à faire un voyage en Languedoc dans un temps que la Beausse & le pays Chartrain étoient désolés par les courses des Anglois, & qu'il falloit avant toutes choses remédier à ce qui attaquoit le cœur de l'Etat. Ils ajoûtoient qu'ils avoient résolu de s'assembler de nouveau à Nevers, & qu'ils supplioient le roi de donner un saufconduit au duc de Bretagne pour venir aux conférences, qu'ils croyoient devoir faire entre eux pour le bien du royaume : que la justice étoit mal administrée, & qu'on ne faisoit pas un assez bon choix des juges, soit pour le Parlement, soit pour les autres tribunaux ; que les procès n'y finissoient point, & que les longueurs des procédures étoient très-dommageables aux sujets du roi & aux leurs : que les gens de guerre vivoient sans discipline ; qu'ils pilloient les peuples ; qu'il falloit les soudoyer & les rassembler sur les frontieres, & en donner le commandement à des gens expérimentés & d'une prudence reconnue, & contraindre une infinité de vagabonds, qui prenoient le nom de soldats, à retourner à leurs métiers, ou à leurs villages pour cultiver la terre : qu'il falloit diminuer les tailles, les aides, les subsides, & les gabelles dont le peuple étoit accablé, regler ces tailles & ces subsides par les avis de la noblesse & des Etats du royaume : que les princes du sang devoient être appellés au Conseil dans les affaires importantes, selon la coûtume observée par les rois précédens ; qu'on violoit en plusieurs choses les priviléges de la noblesse : que le Conseil du roi devoit être composé de gens de bien, & non de personnes intéressées & passionnées ; que le nombre des conseillers de ce Conseil devoit être augmenté ; que toutes les affaires ne devoient pas être conduites par les avis de deux ou trois personnes, & que c'étoit là un abus introduit depuis peu de temps : qu'on le supplioit de restituer au duc d'Alençon la ville de Niort & celle de Sainte-Susanne, de payer sa pension aussi-bien que celle du duc de Bourbon & du comte de Vendôme, & de permettre à ce dernier d'exercer

devenir son ennemi ; mais qu'il étoit bien résolu de ne se pas laisser surprendre. Par bonheur la plûpart de ses conseillers étoit gens bien intentionnés, qui aimoient la paix, & le portoient toujours à l'entretenir. Le commerce entre les deux cours n'étoit point interrompu, & on continuoit de négocier sur les choses que la duchesse avoit proposées. 1442.

Le duc d'Orleans que son éloignement de la cour chagrinoit, n'inspiroit pas de pareils sentimens au duc de Bourgogne. L'étant venu trouver à Hedin, il lui fit de grandes plaintes de l'indifférence que le roi faisoit paroître à son égard, après une si longue captivité que celle qu'il avoit soufferte pour la défense de l'Etat. Il lui représenta que la plûpart des autres princes du sang n'étoient gueres mieux traités, & qu'il étoit de leur intérêt commun de s'unir, & de concerter ensemble les moyens de se faire rendre ce qu'on devoit à leur naissance & à leurs services. Ils résolurent de s'aboucher de nouveau dans quelque temps à Nevers, & de prier les ducs d'Alençon & de Bourbon de s'y rendre. Ces deux princes, toujours prêts à se joindre à tous les mécontens, ne manquerent pas d'y venir. Le roi en ayant eu avis, leur envoya son chancelier, le sire de Beaumont & quelques autres, pour leur témoigner qu'il trouvoit fort mauvais qu'ils tinssent de pareilles assemblées sans sa permission, & pour leur en demander le sujet. Ils lui firent plusieurs plaintes, sur lesquelles le chancelier tâcha de les satisfaire, & de leur justifier la conduite du roi. La présence de ce magistrat les empêcha de passer outre. Ils se séparerent; mais ayant mis leurs griefs par écrit, ils les envoyerent au roi : & c'étoit le sujet de la députation qu'il reçut de leur part à Limoges.

Fol. 186.

Histoire chronologique.

Monstrelet, fol. 186.

Dans le memoire que leurs députés présenterent, ils se plaignoient de ce qu'on ne concluoit point la paix avec l'Angleterre, & disoient que quelque désavantageuse qu'elle pût être, elle étoit nécessaire à l'Etat pour finir ses miseres, & lui donner moyen de respirer quelque temps : que le roi ne devoit pas refuser, comme il faisoit, d'entrer de nouveau en négociation, & qu'il devoit passer par-dessus un préliminaire sur lequel il se rendoit trop difficile; c'étoit

Memoire qui lui est présenté de leur part.

1442. entre Chartres & Verneuil, ou entre Sablé & le Mans, en des lieux également distans des frontieres des deux Etats; qu'il ne jugeoit pas à propos de recommencer les négociations plutôt, parce qu'il ne vouloit point les tenir sans la participation des rois d'Espagne & d'Ecosse ses alliés; & sans que la noblesse de Normandie & celle des autres provinces de France y envoyassent leurs députés; que les affaires de Languedoc demandoient sa présence, sur-tout pour empêcher la perte de la ville de Tartas, que les Anglois avoient assiégée, & qu'il s'étoit engagé de secourir; qu'à son retour, il ne tiendroit pas à lui qu'on ne travaillât sérieusement à la paix, & qu'il seroit ravi que les princes assistassent aux assemblées qui se feroient pour cela : qu'il s'étonnoit fort qu'ils lui reprochassent de ne pas mettre fin à la guerre, d'autant qu'ils savoient que dans les dernieres conférences l'évêque d'York avoit déclaré, que la nation Angloise ne consentiroit jamais à accepter les offres qu'on lui faisoit de la Guienne, & des autres pays qu'on vouloit lui céder, à moins que le roi de France ne renonçât à l'hommage, au ressort, & à la souveraineté de ces pays; chose à laquelle il étoit résolu de ne jamais renoncer, ne voulant pas que ses successeurs lui reprochassent d'avoir ainsi détaché de la couronne ce qu'il avoit reçu de ses ancêtres, & qu'il croyoit les princes trop jaloux de l'honneur de la France, pour vouloir lui conseiller de passer un article si honteux : que pour ce qui regardoit la sûreté de la Beausse & du pays Chartrain, il y mettroit ordre avant son départ pour le Languedoc, & qu'il avoit déja nommé le comte de Dunois, pour y commander un nombre suffisant de troupes qu'on lui laisseroit : qu'il ne s'opposoit point à ce que les princes s'assemblassent pour conférer sur l'état des affaires du royaume, ni à ce que le duc de Bretagne assistât aux assemblées; mais qu'il n'entendoit pas qu'elles se fissent en son absence, & sans son ordre : que s'ils vouloient se rendre à Bourges après son retour, il y inviteroit le duc de Bretagne; & que s'ils y venoient, il leur proposeroit en détail les mesures qu'il prenoit pour entrer au plutôt en Normandie avec une armée, afin d'en chasser les Anglois, & les obliger à faire la paix à des conditions

moins

moins désavantageuses pour le royaume : que sur l'article 1442.
du Parlement, il y avoit mis les meilleurs sujets qu'il avoit pû trouver dans son royaume, & qu'il y en avoit douze entre autres qu'il avoit choisis de concert avec le duc de Bourgogne ; qu'il veilleroit à ce que la justice se rendît le plus exactement & le plus promptement qu'il seroit possible, & qu'il renouvelleroit ses ordres pour retrancher les délais & les procédures inutiles : que ce qu'il avoit déja fait pour la réforme de la discipline militaire, montroit combien il avoit ce point-là à cœur ; qu'il étoit résolu d'achever ce qu'il avoit commencé à cet égard, & qu'il espéroit en venir à bout, pourvû que ceux qui lui faisoient cette remontrance, ne fussent pas les premiers à retirer chez eux ceux qui violeroient ses ordonnances : qu'il n'étoit pas moins bien intentionné pour le soulagement de ses peuples, que ceux qui lui en représentoient les nécessités ; mais que s'agissant de sauver l'Etat, & ne pouvant le faire sans être puissamment secouru, c'étoit pour lui une chose indispensable de lever des subsides : que les auteurs du memoire se plaignoient à tort des tailles imposées sur leurs propres vassaux ; qu'il les avoit chargés la moitié moins qu'il n'avoit fait les siens ; qu'ils avoient eux-mêmes profité de la plûpart de ces levées faites dans leurs terres, ou qu'ils avoient empêché de les faire ; que les contributions fournies par les seigneurs & par les gentilshommes n'avoient été imposées que de leur consentement ; qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'on n'assemblât les Etats, pour régler les impôts qu'on devoit mettre sur les peuples ; mais que les seigneurs mêmes l'avoient prié de ne le pas faire, pour épargner la dépense de la députation & du sejour des députés à la cour ; qu'au reste dans les besoins pressans, où se trouvoit son Etat, il pouvoit par son autorité royale faire lui-même ces impositions : qu'il n'avoit donné aucune atteinte aux prérogatives des seigneurs de son sang ; qu'il les avoit consultés tous, ou la plus grande partie dans les affaires importantes ; que son intention étoit de continuer de le faire, & qu'il souhaiteroit n'avoir pas plus de sujet de se plaindre d'eux, qu'eux en avoient de se plaindre de lui : que le nombre de ses conseillers d'Etat étoit aussi grand qu'il devoit être, & que

1442. son plus grand soin avoit été de choisir pour cet emploi les plus sages, les plus habiles, & les plus honnêtes gens : qu'il avoit eu de bonnes raisons de ne pas rendre Niort au duc d'Alençon ; qu'on l'en dédommageroit par de l'argent, & qu'on avoit déja commencé de le faire ; que pour la ville de Sainte-Susanne, le sire de Bueil qui en étoit en possession, prétendoit qu'elle lui appartenoit ; qu'on étoit prêt de rendre justice à celui des deux qui auroit le bon droit ; que pour la pension, c'étoit au duc d'Alençon à la mériter par sa conduite, & que ce seroit sur ce pié-là que le roi régleroit ses bienfaits à son égard ; qu'il en useroit de même envers le comte de Vendôme ; qu'il ne lui avoit point ôté sa charge de grand-maître d'hôtel, mais que lui même l'avoit quittée, en quittant la cour : que pour ce qui étoit du duc de Bourbon, il avoit tort de se plaindre de ce qu'on ne lui payoit pas sa pension ; qu'on n'avoit jamais refusé de la lui payer, non plus qu'au comte de Nevers, à qui l'on feroit aussi justice sur le grenier à sel d'Arci-sur-Aube, quand il auroit justifié son droit à la Chambre des comptes. Enfin sur ce qui concernoit le duc de Bourgogne, le roi disoit qu'il avoit donné à ce prince trop de marques de son amitié pour qu'il en pût douter ; qu'il prétendoit bien que le traité d'Arras fût exécuté ; qu'il en accompliroit toutes les conditions autant que l'état de ses affaires le permettroit ; qu'il ne croyoit pas y avoir contrevenu en quoi que ce fût, & qu'il auroit lui-même de justes plaintes à faire sur ce sujet, mais qu'il s'en abstenoit pour le présent.

Autres moyens employés pour étouffer leur révolte.

Histoire chronologique.

Cette réponse mêlée de condescendance & de fermeté fut faite au nom du roi par l'évêque de Clermont, un de ses principaux ministres : mais elle n'auroit pas apparemment eu grand effet, pour étouffer les semences de la nouvelle révolte qui se préparoit, si on n'avoit pas employé d'autres moyens pour la prévenir. La disgrace du duc d'Orleans étoit une des principales causes du chagrin du duc de Bourgogne, & ce qui servoit aux autres princes pour l'irriter contre la cour. Il est de la sagesse des rois de se contraindre en de pareilles occasions, & de ne pas épargner, pour acheter la paix, certaines démarches que les conjonctures leur rendent nécessaires : c'est pourquoi le roi fit dire au

duc d'Orleans, que s'il vouloit le venir voir à Limoges aux fêtes de la Pentecôte, il feroit très-bien reçu, & ne se repentiroit pas de son voyage.

1442.

Le duc d'Orleans est rappellé à la cour.

Le duc, qui ne souhaitoit rien tant que son rétablissement à la cour, ne se fit pas prier. Il alla trouver le roi, qui lui fit beaucoup de caresses durant tout le temps qu'il fut à Limoges, & lui donna avant son départ cent quarante mille francs, pour payer une partie de sa rançon, à quoi il ajoûta une pension de dix mille livres. Le duc d'Orleans s'en retourna très-content; le duc de Bourgogne voyant qu'il l'étoit, le fut aussi. Il n'en fallut pas davantage pour déconcerter les mauvais desseins des autres, qui n'avoient d'autre vûe que de brouiller l'Etat, & d'engager le duc de Bourgogne & le duc de Bretagne à prendre les armes. Ainsi le roi crut pouvoir, sans rien craindre, entreprendre son voyage de Languedoc, donc voici la principale occasion.

Le roi va en Languedoc, & pourquoi.
Histoire de Jean Chartier.
Histoire chronologique.
Monstrelet.

Les Anglois avoient assiégé la ville de Tartas dans la seigneurie d'Albret; & après une défense vigoureuse de six à sept mois, le commandant avoit capitulé à cette condition, que si les François ne paroissoient devant la ville avec de plus grandes forces que les Anglois la veille de Saint-Jean-Baptiste, il se rendroit; & pour assurance du traité, le seigneur d'Albret avoit donné Charles son fils en ôtage. Il étoit de la derniere importance pour le roi de ne pas abandonner le seigneur d'Albret. Ce seigneur avec les comtes d'Armagnac & de Comminge lui étoient d'un grand secours de ce côté-là: dès que les Anglois de Bourdeaux & du reste de la Gascogne paroissoient vouloir se mettre en campagne, pour se jetter sur les terres de Guienne de la domination du roi, ils étoient tous trois aussi-tôt à cheval avec leurs vassaux, & tenoient tête aux Anglois. Si le roi n'étoit venu au secours, le seigneur d'Albret auroit été contraint de s'accommoder avec les ennemis; & son exemple auroit pû déterminer les comtes d'Armagnac & de Comminge à en faire autant, de peur de voir ruiner leurs terres.

Il se hâta donc d'aller de ce côté-là, suivi du Dauphin, du connétable, de l'amiral de Coëtivi, des maréchaux de

1442. Loheac & de Jaloignes, qui avoit été élevé à cete dignité durant le siége de Pontoise, & d'une infinité de noblesse. Il se rendit à Toulouse, où les seigneurs d'Albret & de Comminge vinrent le trouver à la tête d'un très-grand nombre des gentilshommes de leurs terres. Il s'informa en cette ville-là du nombre & de l'état des troupes Angloises, & il sut qu'elles n'étoient pas comparables à son armée : ainsi s'étant mis à la tête de seize mille chevaux, il marcha vers Tartas, & se rangea en bataille devant la ville. Quand le secours venoit après cette espece de capitulation, qui étoit fort ordinaire en ce temps-là, cela s'appelloit *tenir la journée.* Les Anglois voyant que le roi avoit tenu la journée de Tartas, & n'osant paroître en campagne, consentirent qu'on rendît au seigneur d'Albret son fils qu'il leur avoit donné en ôtage, & les seigneurs de Conac & de Saint-Per, qui avoient été mis dans la place du consentement des deux parties, la remirent entre les mains du roi. La présence de ce prince avec tant de forces produisit un grand effet, & lui attacha plus que jamais la noblesse & le peuple du pays.

Conquête qu'il y fait.

Charles ne laissa pas de si belles troupes oisives: il alla attaquer Saint-Sever, une des plus fortes places que les Anglois eussent en Gascogne. Elle étoit entourée de cinq forts. Le Dauphin en arrivant en prit deux d'assaut avec les troupes qu'il commandoit ; les trois autres furent ensuite attaqués & forcés. Il en coûta la vie à plus de huit cents Anglois qui les défendoient, & qui furent passés au fil de l'épée, après quoi la ville fut attaquée & prise par le connétable. On fit après cela le siége d'Acqs, qui coûta cinq semaines à prendre, & où le Dauphin se signala à un grand assaut. Durant ce siége les Anglois reprirent Saint-Sever, qu'on reprit encore sur eux après la conquête d'Acqs. Marmande se rendit à la vûe de l'armée du roi. La ville de la Reole fut prise d'assaut, & le château capitula après six semaines de siége : Olivier de Coëtivi en fut fait gouverneur. Les Anglois reprirent Acqs, par le peu de résolution du gouverneur nommé Renaut Guillaume de Bourguignan, en beaucoup moins de temps que les François n'avoient employé à la prendre. Cette campagne du roi

Monstrelet, fol. 193.

Histoire chronologique.

fut de sept ou huit mois. La disette de vivres & de fourrages qui fit perir bien des chevaux, l'obligea à licencier son armée ; & après avoir donné ses ordres pour la sûreté de ses conquêtes, il se retira à Montauban. Il y passa les fêtes de Noel, fit plusieurs actes de souveraineté à l'égard des comtes de Foix, de Comminge & d'Armagnac, & défendit entre autres choses à ce dernier, de se dire dans ses titres comte d'Armagnac, *par la grace de Dieu :* ces termes qui sembloient exclurre toute dépendance, excepté de Dieu, étant une innovation préjudiciable au droit du souverain, & dont jusqu'alors il n'avoit été permis de se servir à aucun duc ni comte qui fût feudataire de quelque couronne. On ne fut pas depuis si exact sur cet article. Le duc de Bourgogne, qui durant les guerres civiles s'étoit mis en possession de se servir de cette même formule, obtint l'an 1449. le consentement du roi pour continuer de le faire : mais ce ne fut qu'après avoir donné sa déclaration, qu'il ne prétendoit par-là donner aucune atteinte aux droits de souveraineté que nos rois avoient sur le duché de Bourgogne, & sur ses autres Etats mouvans de la couronne de France.

1442.

Histoire chronologique.

Recueil de traités par Leonard.

La plus grande perte que le roi fit dans ce voyage, fut celle d'Etienne de Vignoles, appellé plus communément la Hire, un de ses plus anciens, de ses plus fideles & de ses plus braves serviteurs. Il mourut à Montauban regretté de toute l'armée pour sa valeur. On le voit dans des lettres adressées au maire & aux pairs de Beauvais prendre le titre de *lieutenant du roi & capitaine général deçà la riviere de Seine, & pays de l'Isle de France, Picardie, Beauvoisin, Laonnois & Soissonnois, & bailli de Vermandois*. Il mourut bailli d'Evreux, & très-pauvre, malgré tous les bienfaits du roi, son humeur liberale l'empêchant de rien garder pour lui ; de sorte qu'un peu devant sa mort, dit un historien contemporain, il avoit été obligé d'emprunter cent écus d'or du comte Antoine de Dampmartin dont il avoit étoit page, & qui disoit de lui, *qu'il étoit le plus grand en armes qu'il avoit oncques vû*. Le roi fut extrêmement sensible à cette mort, & les grands biens qu'il fit à la veuve de ce seigneur, furent des marques de l'estime qu'il conservoit pour lui, & de la reconnoissance qu'il avoit de ses services.

Mort d'Etienne de Vignoles, & son caractere.

Annotations sur l'hist. de Charles VII.

Sebastien de Mamemort.

Monstrelet, loc. cit.

1442. *Etat des affaires en Normandie.* Histoire chronologique.

Tandis que le roi mal-menoit ainsi les Anglois en Gascogne, ils firent quelques efforts sur les frontieres de Normandie pour se dédommager. Le général Talbot revenu d'Angleterre avec un renfort de troupes assiégea Conches. Le comte de Dunois pour lui faire abandonner cette entreprise, assiégea Gallardon : mais tout ce qu'il gagna par cette diversion, fut que le général Anglois reçut à composition la garnison de Conches qu'il vouloit avoit à discrétion. Talbot marcha ensuite vers Gallardon pour attaquer le comte de Dunois, qui ne jugeant pas à propos de hasarder un combat à cause de l'éloignement du roi, leva le siége, & se retira en bon ordre sans rien perdre. La perte de Conches fut réparée par le recouvrement de Grandeville place forte sur la mer à l'extrémité de la Normandie, qui fut surprise sur les Anglois par d'Estouteville gouverneur du Mont-Saint-Michel.

Siége de Dieppe par les Anglois. Histoire de Jean Chartier.

Talbot qui étoit le plus actif & le plus habile capitaine qu'eussent alors les Anglois, fit une autre entreprise plus importante, & qui donna beaucoup d'inquiétude au roi ; ce fut le siége de Dieppe. Il s'empara des hauteurs du fauxbourg du Polet, & y éleva une bastille, ou fort très-ample, & qui embrassoit un très-grand terrein. Il y mit en batterie près de deux cents canons tant grands que petits, & commença à foudroyer de-là la tour du Polet, les murailles & les maisons de la ville. C'étoit la maniere dont se faisoient alors les siéges ; parce que l'on n'avoit pas communément ni de part ni d'autre des armées assez fortes pour investir de tous côtés les villes qu'on assiégeoit. Le dessein de Talbot étoit d'obliger les habitans à se rendre, soit en les affamant, soit en ruinant leurs maisons, ou de les emporter d'assaut, quand il auroit fait breche aux murailles avec son canon.

Le comte de Dunois voyant le danger où étoit cette place, y alla avec huit ou neuf cents hommes, & y entra la veille de Saint-André. Guillaume de Coëtivi frere de l'amiral eut ordre du roi d'y conduire de Bretagne des vivres par mer ; ce qu'il exécuta heureusement. * Les habitans & la garnison avec ces secours soûtinrent le siége pendant neuf

* Le duc de Bretagne y envoya aussi un corps de troupes par terre, sous la conduite de Thibaut le sénéchal de Kercade.

mois, réparant avec de grands travaux les breches que faisoit le canon des ennemis, souffrant généreusement la ruine de leurs maisons, dont grand nombre furent réduites en poudre, & étant tous les jours aux mains avec les soldats de la bastille Angloise. Un brave gentilhomme nommé Charles des Marests en étoit gouverneur, & étoit secondé par les sires d'Hermanville, de Gincourt, de Criquetot & de Séel. On ne se rebuta ni de part ni d'autre : mais le canon avoit tellement ruiné les murailles, qu'il y avoit beaucoup à craindre que la ville ne fût emportée d'assaut. 1442.

Le roi sur les instances réitérées du comte de Dunois, fit un détachement de l'armée qu'il avoit en Poitou sous la conduite du Dauphin : ce prince vint en résolution de faire lever ce siége, avec d'autant plus d'envie d'y réussir, que le roi en le chargeant de cette commission l'avoit fait gouverneur de tout le pays entre la Seine & la Somme. Il parut devant la bastille des Anglois accompagné du comte de Dunois l'onzieme jour d'Août, & se disposa à y donner l'assaut. Ainsi les Anglois se trouverent eux-mêmes assiégés. L'assaut se donna en effet le lendemain, & fut soûtenu avec beaucoup de bravoure. Les François, dont près de cent furent tués d'abord, & près de trois cents blessés, commençoient à se rebuter : mais la présence du Dauphin, & un renfort qui leur vint de la ville les ranima. Ils firent de si grands efforts, qu'enfin ils forcerent la bastille, & presque tout ce qu'il y avoit d'Anglois fut passé au fil de l'épée. Il se trouva parmi les prisonniers plusieurs François, que le Dauphin fit tous pendre. Le commandant des Anglois nommé Guillaume Poitou y fut pris * avec le bâtard de Talbot, & quelques autres seigneurs. Le siége fut levé, & le Dauphin s'acquit beaucoup de réputation en cette rencontre. 1443. *Qui sont obligés de le lever.*

Il entra dans la place, où il marqua à la garnison & aux bourgeois la satisfaction qu'il avoit de leur bravoure & de leur fidélité. Ils répondirent à ces caresses par des acclamations, par les éloges qu'ils firent de sa valeur, & par de tendres remerciemens de leur avoir sauvé la vie, la liberté & leurs biens. Il fit ruiner tous les travaux des Anglois, donna

* D'autres disent que Poitou & le bâtard Talbot furent tués à ce siége. *Pref. de Comines*, nouvel. édition.

1443. ordre pour la réparation des murailles ; confirma à des Marests le gouvernement d'une place qu'il avoit défendue avec tant de courage, & retourna bien glorieux rejoindre le roi à Saumur. Il fut commandé bientôt après pour une nouvelle expédition de Gascogne, à l'occasion que je vais dire.

La comtesse de Comminge cede son comté au roi, & meurt.

Hist. chronologique de Charles VII.

Le roi étant à Montauban l'année précédente, avoit fait sortir de prison Marguerite comtesse de Comminge âgée de près de quatre-vingts ans ; il y en avoit près de vingt que son mari Matthieu de Foix l'y retenoit, pour la contraindre par ce mauvais traitement à lui faire donation du comté de Comminge. Le roi amena cette comtesse à Poitiers, où se trouvant en pleine liberté, elle lui céda son comté de Comminge, non-seulement par reconnoissance de la liberté qu'il lui avoit procurée, mais encore pour se conformer aux intentions du feu comte son pere qui avoit fait la même cession à la couronne, en cas que sa fille n'eût point d'enfans, comme en effet elle n'en eut point qui lui survécussent. Elle ne fut pas long-temps à Poitiers qu'elle mourut. Son Etat étoit fort à la bienséance du comte d'Armagnac, qui s'entendoit avec le mari de la défunte comtesse, & avec le comte de Foix pour le partager entre eux. Il étoit fort choqué contre le roi, non-seulement pour la raison que j'ai dite un peu auparavant, mais encore parce qu'il l'avoit obligé de lui remettre entre les mains quelques forteresses du même comté de Comminge qu'il avoit déja usurpées.

Le comte d'Armagnac en enleve plusieurs places, & est fait prisonnier par le Dauphin.

Le roi ne fut pas plutôt parti de Gascogne, que le comte d'Armagnac traita secretement avec les Anglois, pour en être soûtenu en cas de besoin ; & il négocioit actuellement pour marier sa fille avec le roi d'Angleterre. Dès qu'il eut appris la mort de la comtesse, sûr qu'il étoit de la protection des Anglois, il s'empara de plusieurs places du comté de Comminge, & y mit des garnisons. Le roi qui avoit été informé de tout ce qui se passoit, jugea sagement qu'il falloit user de diligence pour prévenir ce rebelle. Il fit partir promptement le Dauphin avec le maréchal de Loheac, & quelques troupes, dont le nombre s'augmenta à son arrivée à Toulouse ; & ce prince sans tarder alla brusquement investir le comte d'Armagnac dans Lille-Jourdain. Le comte se voyant surpris, & désespérant de se pouvoir long-temps

défendre,

défendre, vint au devant du Dauphin, pour le prier de faire sa paix avec le roi : mais comme il étoit venu sans sauf-conduit, le Dauphin le fit arrêter & conduire prisonnier à Lavaur. 1443.

C'étoit là un coup décisif pour terminer l'affaire. Non-seulement le Dauphin se saisit du comté de Comminge; mais encore il mit en la main du roi le comté d'Armagnac, excepté les forteresses de Cadenac & de Severac, que le bâtard d'Armagnac entreprit de défendre, & pour lesquelles il fut aussi contraint de capituler quelque temps après. Le Dauphin choisit pour commander dans tout ce pays-là le seigneur de Valpergue bailli de Lyon, homme de grande expérience, & qui depuis un très-long temps servoit le roi avec beaucoup de zele & de succès.

Son comté est mis en la main du roi.

Cette seconde expédition du Dauphin, si heureusement & si sagement conduite, fit qu'il eut tout l'honneur de la campagne de cette année, où il ne se fit rien autre chose de fort mémorable : car quoique le * comte de Sommerset fût descendu à Cherbourg avec huit mille Anglois, & qu'il se fût fait joindre par quelques autres troupes Angloises des villes de basse-Normandie, il ne fit gueres autre chose, que de prendre la petite ville de la Guerche en Bretagne, sous prétexte quelle appartenoit au duc d'Alençon; & il fut obligé de la rendre presque aussi-tôt au duc de Bretagne, qui se plaignit de cette entreprise comme d'une hostilité. Ce duc étoit François I. fils de Jean V. décedé l'année d'auparavant. Le comte de Sommerset fit encore quelques courses en Anjou, prit Beaumont le Vicomte, & défit un parti de gentilshommes François, après quoi il sépara ses troupes; ce qui fit fort murmurer contre lui en Angleterre, où l'on avoit esperé, qu'avec une armée aussi nombreuse que la sienne, il feroit quelque entreprise considérable.

Histoire chronologique.

Au retour du Dauphin de son expédition de Gascogne, il arriva une chose qui eût pû avoir de fâcheuses suites, si on ne les eût prévenues. Quelques-unes de ses troupes entrerent sur les terres du duc de Bourgogne, & y commirent de

Monstrelet, fol. 158.

* Il s'appelloit le marquis de Dorset; il avoit un frere qui étoit duc de Sommerset, & qui ne mourut que l'année suivante 1444. celui dont parle ici le P. Daniel prit le nom de duc Sommerset en 1448.

1443. grands désordres. Le seigneur de Beaumont maréchal de Bourgogne en ayant été averti, vint les charger. Il y eut un rude choc, où beaucoup de gens furent tués de part & d'autre. Mais enfin les François furent battus. La nouvelle en étant venue au Dauphin, il en fut fort en colere, & jura qu'il vengeroit la mort de ses gens. La chose ayant été rapportée au duc de Bourgogne, il dit que si le Dauphin osoit mettre le pié dans ses terres, il l'y trouveroit bien préparé à le recevoir. On eut beaucoup de peine à contenir la vivacité du jeune prince : mais on lui fit comprendre les conséquences de la chose. Ainsi on en demeura là ; & le duc de Bourgogne assez content de ce que ses troupes avoient battu & chassé les François, ne demanda point d'autre satisfaction. Il ne refusa pas même de contribuer autant qu'il pourroit à la paix entre la France & l'Angleterre ; pour laquelle on commençoit à faire de nouvelles démarches.

Difficultés de faire la paix entre la France & l'Angleterre.

On voit peu de guerres dans les histoires qui ayent été plus difficiles à terminer, que celle qui continuoit depuis tant d'années entrè la France & l'Angleterre : on en étoit extrèmement lassé des deux côtés : mais l'article des hommages & du vasselage que les Anglois vouloient absolument secouer, & que la France étoit déterminée à ne jamais relâcher, comme étant la plus belle prérogative de la couronne, étoit un obstacle invincible à la paix. Le pape Eugene, qui malgré le schisme, avoit toujours les deux couronnes dans son obédience, fit encore un effort pour les réconcilier, & engagea les deux rois à rentrer en négociation. Le roi de France tint ferme sur le préliminaire du lieu des conférences, qui avoit empêché qu'on ne les reprît deux ans auparavant, & le roi d'Angleterre consentit qu'elles se tinssent dans une ville de la domination Françoise.

1444.

Conférences tenues à Tours pour ce sujet.

Monstrelet, fol. 199. &c.

Ce fut à Tours qu'on s'assembla : le roi y avoit convoqué les Etats du royaume. Le comte de Suffolk & Robert de Ros étoient les chefs des plénipotentiaires d'Angleterre. Jean de Croi bailli de Hainaut y assista de la part du duc de Bourgogne. Le duc d'Orleans, Louis de Bourbon comte de Vendôme rétabli dans sa charge de grand-maître d'hôtel, Pierre de Bresé, & Bertrand de Beauveau furent ceux qui traiterent au nom du roi. Les mêmes difficultés qui

avoient rendu tant d'autres conférences inutiles, empêcherent de rien conclurre en celle-ci. On y fit seulement une treve entre les deux couronnes, & pour les alliés de l'une & de l'autre qui y voudroient être compris. Le commencement en fut fixé au quinzieme de Mai de cette année 1444. & la fin au premier d'Avril de 1445. On traita aussi en même-temps du mariage de Marguerite fille de René d'Anjou roi de Sicile avec le roi d'Angleterre. On prit de grandes précautions pour assurer cette treve ; & en effet il ne s'en étoit fait aucune depuis long-temps qui eût été observée avec plus d'exactitude que celle-là le fut. On commença à respirer de part & d'autre : le commerce fut rétabli entre les deux nations par mer & par terre, & la tranquillité dura jusqu'en 1448. par les prolongations de treve qui se firent à diverses reprises.

1444.

Treve conclue pour un an.

Du Tillet, recueil des traités, &c.

Et ensuite prolongée.

Ce traité fut regardé par plusieurs, comme un grand coup de politique du conseil d'Angleterre. Il est certain que les affaires des Anglois étoient alors en assez mauvais état. Les villes qu'ils possedoient en France étoient pour la plûpart très-mal pourvûes de munitions de guerre & de bouche ; toutes les denrées y étoient beaucoup plus rares & plus cheres, que dans les pays qui obéissoient au roi. On connut la grande disette où ils étoient, lorsqu'après la publication de la treve, on vit leur empressement à venir à Paris & aux environs, pour acheter des blés, des avoines, des vins, des bestiaux, afin de fournir leurs magasins, & le soin qu'ils avoient ; contre leur coûtume, d'observer tous les articles du traité.

Ibid.
Matthieu de Couci.
Histoire de Charles VII.

Les François avoient pris un grand ascendant sur eux. Le roi avoit beaucoup de troupes, & il y avoit tout lieu d'espérer que la campagne suivante ne lui feroit pas moins heureuse que les précédentes. Ces réflexions firent blâmer à quelques-uns la trop grande facilité du roi à condescendre à une treve qui éloignoit la paix, en donnant moyen aux ennemis de se remettre en état de continuer la guerre.

Mais d'ailleurs le roi avoit eu aussi de grandes raisons de se déterminer à ce parti : savoir le soulagement des peuples, le rétablissement de la discipline militaire qu'il méditoit, & qu'il avoit déja commencé, l'épuisement de son thresor,

l'espérance de traiter sous main avec beaucoup de seigneurs
1444. de Normandie, qu'il savoit supporter très-impatiemment le joug des Anglois; les instances que lui faisoient plusieurs princes du sang, de finir, ou du moins d'interrompre la guerre, & auxquels le refus qu'il leur en auroit fait, eût pû servir de prétexte à une seconde révolte, comme il l'avoit été de la premiere. Quoi qu'il en soit, les deux rois se furent bon gré de cette treve, & la crurent avantageuse pour l'état de leurs affaires.

Ibid.

Elle ne laissa pas de jetter le roi dans un embarras. Il avoit un assez grand nombre de troupes sur pié, & craignoit que soit qu'il les licenciât, soit qu'il les gardât, il ne fût difficile de les contenir; & que n'ayant plus d'ennemis à piller, elles ne missent le royaume-même au pillage. Il n'avoit pas encore eu le loisir de prendre toutes ses mesures pour empêcher ce mal, quoiqu'il y pensât depuis longtemps; & c'est ce qui le fit résoudre de donner à ses troupes de l'occupation hors du royaume, ayant une occasion fort favorable de le faire.

Le roi donne de l'occupation à ses troupes hors du royaume.

Histoire de Jean Chartier.

Histoire chronologique.

Matthieu de Couci.

Æneas Sylvius, Epist. 8, &c.

Il y avoit quelque temps que Sigismond duc d'Autriche, qui étoit fiancé depuis plusieurs années avec Radegonde de France, demandoit au roi, aussi-bien que l'empereur Frederic cousin de Sigismond, du secours contre les Suisses avec lesquels ils étoient en guerre. René d'Anjou roi de Sicile, duc de Lorraine, qui ne pensoit plus gueres à reconquerir son royaume de Naples, lui avoit fait une semblable priere, de l'aider à châtier la ville de Metz dont les habitans lui avoient fait plusieurs insultes. De plus le roi se souvenoit que le bailli de Montbeliard, durant la guerre, avoit fait des courses & de grands ravages sur les terres de France du côté de Langres, dont il n'avoit pû encore avoir de satisfaction. Tout cela donnoit des moyens à ce prince de faire subsister ses troupes aux dépens d'autrui hors du royaume, & en soulageant ses propres sujets. Il se fit un grand mérite auprès des princes que j'ai nommés, d'employer ses soldats à leur service. Ce qu'il y eut de particulier, c'est que le roi d'Angleterre, pour décharger aussi les pays de sa domination, consentit qu'une grande partie de ses troupes composées d'Anglois & de Normans au

nombre de huit mille, fussent de la partie sous le commandement d'un général Anglois que les uns appellent Matthieu God, & les autres Matago, qui s'étoit fort distingué dans les dernieres campagnes; & ces troupes jointes aux Françoises reconnurent le Dauphin pour leur généralissime.

1444.

Hist. chronologique. Monstrelet, 3. part. f. 1.

Il les envoie contre les Suisses, sous la conduite du Dauphin.

Le roi & le Dauphin ne dédaignerent pas d'aller en personne à cette expédition. L'armée du Dauphin s'assembla vers Langres. Il avoit sous lui pour officiers généraux, ou en qualité de volontaires, le maréchal de Jaloignes, les seigneurs de Bueil, de Culan, d'Estouteville, d'Orval, de Chabannes, de Commerci, de Saint-Simon, de l'Espinasse, de Blanchefort, de Lestrac, Rouhaut, & un très-grand nombre d'autres gentilshommes. Il y avoit dans cette armée, sans compter les huit mille Anglois, environ quatorze mille chevaux, dont six mille étoient des meilleures troupes de l'Europe, & outre cela beaucoup d'infanterie. Celle du roi n'étoit pas moins belle; & il avoit avec lui le roi de Sicile & Charles d'Anjou ses deux beau-freres. Le Dauphin eut ordre de marcher droit à Montbeliard pour passer de là vers Bâle, & ravager le pays des Suisses; tandis que l'armée du roi, qui partit peu de temps après lui, feroit le siége de Metz.

Qui se saisit en passant de Montbeliard.

Dès que le Dauphin parut à la vûe de Monbeliard, le seigneur de Montbeliard lui envoya faire des excuses de ce qui s'étoit passé, désavoua son bailli, & supplia le prince de ne le point traiter en ennemi. Cette ville étoit bien commode pour l'exécution du principal dessein, qui étoit d'aller ravager le pays des Suisses. Elle étoit propre à servir d'entrepôt & de place d'armes pour mettre l'artillerie, les munitions, & les malades, & pour s'y retirer en cas de quelque accident. Le Dauphin, après avoir déliberé sur la réponse qu'il feroit aux envoyés du seigneur de Montbeliard, leur dit qu'il oublieroit tout le passé, pourvû qu'on lui mît la ville entre les mains pour un an. Le seigneur de Montbeliard se crut trop heureux de sauver sa ville à cette condition; il l'accepta, & le Dauphin lui ayant donné par un écrit scellé de son sceau les assurances qu'il demandoit, la place lui fut livrée.

1444.

Si-tôt que l'Empereur & le duc d'Autriche eurent appris que les armées de France étoient en marche, ils avoient envoyé au Dauphin un seigneur Allemand nommé Bourgalemoine, pour leur servir de guide dans un pays où les François de ce temps-là n'avoient jamais fait la guerre. Ce seigneur conduisit l'armée vers le Rhin entre Strasbourg & Bâle, où elle prit plusieurs forteresses dont les Suisses s'étoient emparés, ou qui s'étoient déclarées pour eux. Après avoir nettoyé ce canton, on remonta vers Bâle.

Les Suisses viennent à sa rencontre & sont battus.

Cependant les Suisses qui avoient été avertis de la marche & du dessein de l'armée Françoise, accouroient de tous leurs cantons vers ce côté-là. Ils détacherent un corps de six mille hommes, qui s'étant avancés en-deçà de Bâle, tomberent sur l'avant-garde des François, que le reste de l'armée ne suivoit que de fort loin. On en vint aux mains. Le combat dura quatre heures, sans qu'on reculât ni de part ni d'autre. Enfin les Suisses furent mis en déroute : mais ils se rallierent presque aussi-tôt, & se cantonnerent dans un clos de vignes auprès d'une abbaye; les François allerent les y attaquer de nouveau, & les défirent une seconde fois. Il demeura sur la place quatre mille Suisses:* la perte des François fut petite en comparaison, parce qu'ils étoient beaucoup mieux armés que les Suisses; ils n'y perdirent de personnes considérables que Robert de Bresé : mais ils avouerent qu'ils n'avoient jamais eu affaire à des gens plus intrepides, qui affrontassent plus hardiment le péril, & qui combattissent plus de pié ferme que ces Montagnards, qu'ils avoient d'abord méprisés sur ce qu'ils ne leur paroissoient pour la plûpart que comme des paysans ramassés. Le Dauphin fut très-mortifié de ne s'être pas trouvé en une si belle occasion, & fit de grandes caresses à tous ceux qui s'y étoient distingués.

Autres pertes qu'ils firent au même temps.

Voyez les observations.

La nouvelle de cette défaite répandit la consternation dans tous les cantons. Ils envoyerent ordre à une partie de leurs troupes qui assiégeoient une forteresse dans le Turgaw, d'abandonner le siége, & de s'avancer au secours de Bâle,

* Les lettres du roi & du Dauphin aux princes de l'Empire n'en marquent que trois mille. *Voyez* le recueil de M. Duclos.

vers laquelle le Dauphin marcha. Il força à une lieue de la ville la Maladrerie de Saint-Jacques, où huit cents Suisses s'étoient retranchés ; la plûpart furent passés au fil de l'épée : mais le seigneur Allemand que l'Empereur avoit envoyé au Dauphin pour lui servir de guide, y fut tué. Quand l'armée fut campée à la vûe de Bâle, un corps nombreux de Suisses sortit sur un des quartiers du camp, espérant l'enlever : mais ils furent repoussés avec perte de mille hommes tués sur la place, & de trois cents qui furent faits prisonniers. — 1444.

Ils traitent à Bâle avec le Dauphin.

Tant de pertes épouvanterent les habitans de Bâle ; & dans la crainte d'être emportés de vive force, ils résolurent de traiter avec le Dauphin. Le concile continuoit encore dans cette ville-là ; & il appréhenda que ce prince ne fût d'intelligence avec le pape Eugene, pour se saisir de ceux qui composoient cette assemblée : peut-être ne se trompoient-ils pas ; du moins Eugene regarda-t-il la défaite des Suisses, comme un avantage qui lui étoit commun avec le Dauphin, à qui il donna en reconnoissance le titre de Gonfalonier de la sainte Eglise. Le concile fit une députation au prince conjointement avec la ville. Le cardinal d'Arles qui étoit président du concile, le cardinal de Saint-Sixte, quatre évêques, quatre chevaliers, douze docteurs & douze bourgeois vinrent le trouver au camp. Ils offrirent au Dauphin de lui ouvrir les portes, pourvû qu'il ne voulût pas y entrer avec toute son armée, mais seulement avec sa maison. Ils l'assûrerent qu'ils étoient prêts de traiter avec le duc d'Autriche, à des conditions dont il seroit content ; & que s'il le souhaitoit, ils engageroient les cantons à faire passer quatre mille Suisses au service de France. Le duc d'Autriche s'étoit rendu au camp du Dauphin. On agréa les conditions proposées. L'armée s'éloigna de la place, & on lui donna des quartiers dans les villes & dans les bourgs des environs.

Memoire de ce que Rochechouart & Rabot ont négocié à Rome.

Ses troupes ne laissent pas de faire le dégât dans le pays.

Cet accommodement ne rétablit pas la tranquillité dans le pays : les troupes Françoises ne pouvoient se contenir, & faisoient de grands ravages de tous côtés. * Il y avoit

* Si l'on ne pouvoit contenir les troupes Françoises, c'est qu'elles manquoient de subsistances. Le P. Daniel n'a pas observé que le Dauphin étant encore à

1444. en divers endroits des forteresses occupées par des gentilshommes qui étoient en guerre contre les Communes des Suisses; ces gentilshommes prenoient à leur solde les troupes Françoises voisines de leurs châteaux, & couroient avec elles tout le plat-pays. Il se donna divers combats, où il y eut bien du sang répandu de part & d'autre. Le Dauphin demeura cinq mois dans ces quartiers-là, & n'en partit que sur un ordre qu'il reçut du roi de le venir joindre à Nanci où il étoit alors. Avant que de prendre le chemin de Nanci, il eut une conférence à Ensisheim avec les députés des cantons de Bâle, de Berne, de Lucerne, de Soleure, d'Uri, de Schuits, d'Underval, de Zug & de Glaris, & signa un traité qui fut le premier fait entre les François & les Suisses, par lequel les deux nations se promirent une amitié réciproque, & d'entretenir un libre commerce l'une avec l'autre. Le Dauphin ayant offert sa médiation pour la paix entre le duc d'Autriche, les nobles du pays des Suisses, & le canton de Zurich d'une part, & les cantons que je viens de nommer de l'autre, ils l'accepterent : mais on ne voit pas qu'il ait travaillé depuis à cette affaire.

Recueil de traités par Leonard, T. 4.

Conférences pour la paix, qui est ensuite conclue.

Cette conférence se tint au mois d'Octobre de l'an 1444. & le traité fut signé le vingt-huitieme du mois. Ensuite ce prince reprit sa route par Montbeliard, où il laissa pour commander Joachim Rouhaut seigneur de Gamache, avec une garnison de cinq cents hommes, & se rendit auprès du roi.

Siége de Metz par le sénéchal de Poitou.

Durant ce temps-là Pierre de Brefé sénéchal de Poitou faisoit le siége de Metz, qu'un Gentilhomme nommé Jean

Langres, avoit dit aux ambassadeurs de la maison d'Autriche qu'il voyoit bien qu'on le prioit & qu'on le pressoit de marcher, mais qu'on ne lui parloit pas des provisions nécessaires pour la subsistance de ses troupes; qu'il les avertissoit cependant que si elles manquoient de vivres, il ne pourroit les empêcher de commettre beaucoup de désordres. On lui promit d'y pourvoir, & il reçut jusques à trois différentes ambassades qui lui firent les mêmes promesses. Cependant l'armée Françoise ne trouva ni vivres ni magasins, & l'on fut encore moins empressé de lui en fournir après qu'elle eut battu les Suisses. Le Dauphin envoya à l'Empereur une ambassade exprès pour s'en plaindre : ses ambassadeurs reçurent beaucoup de complimens & de politesses, mais ils ne purent rien obtenir d'effectif. Albert d'Autriche frere de l'Empereur se rendit à l'armée du Dauphin : mais sa présence n'opéra rien en faveur des troupes, qui manquoient de tout. *Voyez* la préf. des memoires de Comines, nouvelle édition.

de

de Vitout, choisi par les bourgeois pour la défense de la place, soûtenoit avec toute la valeur possible : mais d'ailleurs c'étoit un homme brutal & cruel ; car presque tout autant de prisonniers qu'il faisoit dans les sorties qui étoient frequentes, il les faisoit noyer dans la Moselle sans quartier. Les assiégeans indignés de cette conduite, en usoient de même à l'égard de ceux de la ville qui tomboient entre leurs mains. De sorte que cette guerre se faisoit d'une maniere très-fâcheuse. 1444.

Avant & durant ce siége, un grand nombre de places se soumirent au roi, comme Verdun, Orville, Epinal, Chalence, & plus de vingt ou trente forteresses, qui étoient de la dépendance de Metz, ou liguées avec elle ; mais le siége duroit depuis six ou sept mois, sans qu'on fût encore fort avancé. Néanmoins les habitans voyant l'opiniâtreté des François à pousser le siége, malgré la rigueur de la saison, appréhenderent qu'à la fin il ne fallût se rendre, & jugerent bien que s'ils étoient forcés, il n'y auroit point de quartier pour eux. C'est pourquoi ils demanderent au sénéchal de Poitou des saufs-conduits, pour aller trouver le roi, afin de traiter avec lui. On les leur accorda, & leurs députés partirent pour Nanci.

Cette ville envoie des députés au roi.

Le roi les ayant admis à son audience, ils lui dirent qu'ils étoient aussi affligés que surpris de la conduite qu'il tenoit à leur égard ; qu'ils ne pouvoient deviner par quel crime ils avoient encouru son indignation ; qu'ils n'avoient jamais été ni ses ennemis, ni pris le parti de ses ennemis ; qu'au contraire durant les guerres que la France avoit eues si long-temps avec le duc de Bourgogne, les François avoient en ces occasions experimenté l'attachement des bourgeois de Metz pour la couronne, & que toutes les fois que les capitaines, ou les soldats de la nation étoient venus dans leur territoire, ils y avoient toujours trouvé une retraite assurée & de favorables traitemens ; que d'ailleurs leur ville ne relevant point du royaume de France, on n'avoit aucun droit de les contraindre à la livrer ; qu'enfin ils le supplioient de s'expliquer sur ce qu'il souhaitoit d'eux, & que pourvû qu'on ne touchât point à leur liberté, ils étoient en disposition de lui rendre tous les services dont

ils seroient capables, & de le satisfaire en tout.

1444. Les députés de Metz ayant parlé de la sorte en présence du roi & de tout son Conseil, Jean Raboteau président au Parlement leur répondit au nom du roi, & insista particulierement sur le dernier article de leur discours touchant leur prétendue indépendance de la couronne en France. Il leur dit que leurs prétentions en cela étoient très-mal fondées; que le roi avoit des titres incontestables pour prouver que Metz étoit du royaume de France; que les histoires en faisoient foi; que quand il n'auroit pour lui ni titres, ni histoires, ils serviroient en cela de témoins contre eux-mêmes; que quand les Empereurs avoient voulu faire valoir les droits qu'ils s'attribuoient sur la ville de Metz, les habitans leur avoient répondu plusieurs fois, qu'ils ne pouvoient reconnoître l'Empire, parce qu'il leur étoit évident que leur ville dépendoit nuement du roi de France; qu'à la vérité lorsque les rois de France prédécesseurs du roi régnant, avoient voulu exercer sur eux leur jurisdiction royale, ils avoient changé de langage, & répondu au contraire qu'ils ne pouvoient s'y soumettre, parce que leur ville dépendoit de l'Empire; mais que cette conduite-là même pleine de fourberie méritoit châtiment; que c'étoit au roi & à l'empereur à vuider entre eux-deux ce différend; que le roi étoit sûr de son droit; qu'en vertu de ce droit il leur ordonnoit de remettre leur ville entre ses mains, & que s'ils differoient encore de le faire, il puniroit leur révolte par les plus séveres châtimens.

Les députés fort consternés d'une telle déclaration, supplierent le roi de leur permettre de porter sa réponse à ceux qui les avoient envoyés, & lui promirent de faire tous leurs efforts, pour engager leurs compatriotes à un traité dont il seroit content.

1445. *Qui font un traité avec lui.*

Quelque temps après la ville de Metz envoya de nouveau ses députés, avec plein pouvoir de conclurre un traité avec le roi à quelques conditions que ce fût, excepté celle de livrer la ville, & de renoncer à leur liberté & à leurs franchises. Les conférences furent longues & vives, chacun tenant ferme sur ce point essentiel. Les députés savoient bien que les troupes Françoises étoient rebutées de la lon-

gueur du siége ; & comme d'ailleurs la ville pouvoit se défendre encore long-temps, ils s'opiniâtrerent à ne la pas livrer ; & ce furent ces mêmes raisons qui obligerent le roi à consentir qu'on n'entrât point dans le fond de l'affaire touchant ses droits sur la ville. Cet article étant retranché, on convint aisément des conditions d'un accommodement, dont les deux principales furent, que les habitans payeroient au roi deux cents mille écus pour les frais du siége ; que les prisonniers faits par les assiégés seroient délivrés sans rançon, & que la ville de Metz donneroit quittance au roi de Sicile de cent mille florins qu'il lui avoit empruntés, & dont la plus grande partie avoit été employée à payer sa rançon au duc de Bourgogne. Le traité fut exécuté ; & le roi retira son armée de devant la place. Sur ces entrefaites l'archevêque de Treves & le comte de Blanquenheim vinrent de la part des Suisses & des villes d'Allemagne confédérées avec les Suisses, pour traiter de paix & d'alliance avec le roi ; & ils obtinrent ce qu'ils souhaitoient.

1445.

Histoire de Jean Chartier.

Durant ce séjour du roi à Nanci & pendant le siége de Metz, ce prince fit une ligue offensive & défensive avec les princes de la maison de Saxe envers tous & contre tous, excepté le pape, les rois d'Espagne, de Sicile, d'Ecosse, & Sigismond duc d'Autriche, que le roi dans le traité appelloit son fils, à cause qu'il devoit épouser Radegonde de France ; mais ce mariage ne se fit point, parce que la princesse mourut. Le roi d'Angleterre fut aussi expressement excepté du nombre de ceux contre lesquels la ligue auroit lieu ; parce que le roi, ainsi qu'il le dit dans une lettre sur ce sujet, avoit une espérance certaine de faire la paix avec ce prince. Le comte de Suffolk vint durant ce temps-là à Nanci * épouser au nom du roi d'Angleterre, la princesse Marguerite fille du roi de Sicile, dont le mariage avoit été proposé dans les conférences de Tours, & depuis conclu. La cérémonie se fit avec beaucoup de splendeur & de réjouissance ; il y eut des joûtes & des tournois, où le roi, le roi de Sicile, les princes & les seigneurs signalerent leur cou-

Ligue de ce prince avec ceux de la maison de Saxe.

Hist. chronologique.

Tom. 4. Spicil. pag. 318.

Mariage du roi d'Angleterre avec la fille du roi de Sicile.

* Les historiens d'Angleterre & de Lorraine disent que Suffolk vint seulement à Nanci pour faire la demande de la princesse, qu'il épousa ensuite à Tours au nom du roi d'Angleterre.

1445. rage & leur adresse en présence des trois reines de France, de Sicile & d'Angleterre, & de toutes les dames qui présidoient toujours à ces sortes de divertissemens.

Le roi partit de Nanci à la tête de son armée ; & arriva à Châlons, où il exécuta le dessein qu'il avoit formé depuis long-temps de la réforme & du reglement des troupes, pour empêcher les désordres qu'elles causoient dans le royaume. Il avoit déja fait quelques reglemens là-dessus quatre ans auparavant, ainsi que je l'ai raconté en parlant du voyage qu'il fit en Champagne : mais il étoit alors question d'une réforme générale, & de faire une ordonnance qui fût pour tout le royaume.

Réforme générale des troupes de France.

Le gros des troupes étoit composé d'un grand nombre de soldats la plûpart infanterie, gens de métier, paysans, vagabonds qui ne s'étoient enrôlés que par libertinage, ou pour avoir de quoi vivre en volant & en pillant. L'impunité avoit été extrème à cet égard, & la campagne étoit remplie de ces brigands qui couroient de toutes parts. Il n'y avoit presque plus de commerce entre les villes du royaume, faute de sûreté pour les marchands : & il se commettoit par-tout, & dans les villes-mêmes, des violences effroyables par ces sortes de gens. C'étoit un mal qui avoit commencé avant le milieu du regne précédent, & qui avoit duré sous celui du roi actuellement régnant. Sa derniere ordonnance avoit produit un bon effet en quelques endroits : mais il s'en falloit beaucoup qu'elle n'eût remédié entierement au mal.

Difficultés qu'il y avoit dans l'exécution.

Matthieu de Couci.

Ce prince traita souvent dans son Conseil des moyens d'arrêter un désordre si dommageable à l'Etat. On y trouva de grandes difficultés. Tous convenoient d'un moyen général ; qui étoit de casser ces troupes : mais ils représentoient en même-temps deux fâcheux inconvéniens. L'un, qu'il y avoit danger qu'après avoir été cassées, elles ne se rassemblassent, & ne missent à leur tête des capitaines, pour former de ces détestables compagnies, dont la mémoire étoit encore récente, & qui sous les précédens regnes avoient fait plus de mal à la France, que les ennemis-mêmes.

L'autre inconvénient étoit, qu'en cassant ces mauvaises troupes, il faudroit au moins conserver une partie des

meilleures : que si celles-ci n'étoient pas bien soudoyées, & qu'on les empêchât de vivre aux dépens du paysan & du bourgeois, elles déserteroient, & qu'ainsi le roi demeureroit sans armée & sans garnisons sur ses frontieres ; que si au contraire on leur laissoit trop de liberté, on ne remédioit point au mal ; que d'ailleurs les finances étant épuisées comme elles l'étoient, le roi ne pourroit pas trouver dans ses coffres de quoi fournir à la solde des troupes qu'il retiendroit ; que les peuples étant accablés & ruinés, il ne falloit point parler de nouveaux impôts pour suppléer à ce défaut. Sur ces réflexions quelques-uns concluoient à laisser aller les choses comme elles avoient été jusques-là, en attendant un temps plus commode. 1445.

Le roi cependant & le connétable avoient ce point-là fort à cœur. Le Dauphin, le roi de Sicile, le duc de Calabre son fils, Charles d'Anjou comte du Maine son frere, les comtes de Dunois, de Clermont, de Foix, de Saint-Pol, de Tancarville, que le roi appelloit aux Conseils qu'on tenoit là-dessus, entroient fort dans leurs desseins. Le roi répondoit au second article, qu'on pourroit faire sur les autres frontieres ce qu'il avoit fait exécuter sur celle de Champagne ; c'est-à-dire, que les villes & leur territoire fourniroient la solde de leurs garnisons, & qu'il étoit assuré par l'expérience qu'il en avoit déja faite, que pourvû qu'on trouvât le moyen de tenir les troupes dans la discipline, les villes & la campagne seroient ravies d'acheter leur repos par cette contribution : que toute la difficulté seroit de venir à bout d'obliger les soldats qu'on congédieroit, à se retirer chacun chez soi ; à empêcher qu'ils ne s'attroupassent, & à faire en sorte que ceux que l'on conserveroit, vécussent dans l'ordre ; que c'étoit sur cela uniquement qu'il falloit délibérer, & trouver des voies efficaces pour l'exécution.

Celle que l'on prit, fut de gagner les capitaines les plus accrédités parmi les troupes, en leur promettant qu'ils seroient conservés, & que l'emploi qu'on leur destinoit après la réforme leur donneroit beaucoup de distinction. Ces capitaines étoient des gentilshommes dépendans pour la plûpart des princes & des seigneurs qui étoient de ce Conseil. Ces princes & ces seigneurs leur parlerent en secret de la réfo-

On en vient à bout en gagnant les officiers.

lution que le roi avoit prise, & les engagerent à se servir
1445. de tout le crédit qu'ils avoient auprès des soldats, pour tenir la main à l'exécution.

Etablissement des compagnies d'ordonnances.

Quand on fut assuré de ce côté-là, le roi envoya ses ordres à tous ses baillis & à ses autres officiers, de se tenir prêts à monter à cheval avec leurs archers pour la sûreté des grands chemins, & pour dissiper tous les vagabonds qu'ils trouveroient attroupés, & leur ordonna de demeurer en campagne, jusqu'à ce qu'il n'y parût plus de ces sortes de gens. On fit en même-temps un plan de la milice, à laquelle on réduisoit toutes les troupes. On devoit choisir quinze capitaines qui auroient sous eux chacun cent lances, ou hommes d'armes; chaque homme d'armes devoit être payé pour six personnes, lui-même compris dans ce nombre, dont trois seroient archers à cheval, un Coûtillier, c'est-à-dire fort vrai-semblablement, un soldat qui se servoit d'une *coûtille;* c'étoit une espece d'épée dont il est fait mention dans nos anciens historiens sous le nom de *cultellus:* elle étoit plus longue que les épées ordinaires, & tranchante depuis la garde jusqu'à la pointe, fort menue & à trois faces ou pans. Le cinquieme homme de la suite de l'homme d'armes étoit un page ou valet. La paye de l'homme d'armes fut reglée à trente francs par mois, monnoie royale. Cette somme devoit être prise sur les bonnes villes où ils seroient en garnison, & sur la campagne des environs: on devoit nommer des commis, pour lever cet argent dans les bailliages, sénéchaussées & prévôtés: ces commis devoient être chargés de payer les troupes, & de rendre compte aux capitaines de chaque compagnie. Ce fut là l'établissement de ce qu'on a appellé depuis *les compagnies d'ordonnance*, parce qu'elles furent instituées par les ordonnances que le roi publia sur ce sujet; * & ces compagnies furent dorénavant données à des seigneurs & à des gentilshommes les plus distingués par leur prudence & par leur valeur.

Rigord, ad an. 1214.

Ibid.
Hist. chronologique.

La chose ayant été ainsi reglée, on fit dans le Conseil le choix des quinze capitaines. Le roi les appella, leur fit

* Ce titre de compagnies d'ordonnance étoit donné aux compagnies d'hommes d'armes dès le temps du roi Charles V. *Voyez* Rebuffe.

entendre que le choix qu'il avoit fait de leurs personnes pour un tel emploi, étoit la plus grande marque d'estime qu'il pût leur donner; leur ordonna de choisir dans toute l'armée les meilleurs hommes, les plus en état de se bien équiper, & dont ils seroient les plus sûrs pour l'observation de la discipline, & de tenir la main dans la suite à ce qu'il ne se fît par leurs gens aucune violence, soit dans les villes, soit dans la campagne. 1445.

Dès que le choix des gendarmes, des archers, & des autres fut fait par les capitaines, on fit la revûe de l'armée, à la tête de laquelle le roi déclara qu'il congédioit tous ceux à qui il n'avoit pas fait intimer l'ordre de demeurer dans le service, leur ordonna de se retirer sans délai chacun dans leur pays, leur fit défense d'aller en troupe, & de faire le moindre désordre ni la moindre violence dans la campagne, sous peine de la vie pour tous ceux qui violeroient cette défense.

Bons effets de cette réforme.

Ces ordres furent exécutés avec toute l'exactitude que le roi pouvoit souhaiter; de sorte que quinze jours après le licenciement, il ne parut plus aucun de ces soldats dans les chemins. Les uns retournerent à leurs métiers, les autres à leurs villages. La campagne parut repeuplée en divers endroits; les paysans commencerent à cultiver plusieurs terres qui étoient demeurées en friche, les marchands à faire librement leur trafic, & la France changea par-tout de face: tant il est vrai que rien n'est impossible à un prince, quand il sait prendre de justes mesures, & joindre avec un vrai zele du bien public, la constance & la fermeté.

Les quinze compagnies d'ordonnance après la réforme faisoient environ neuf ou dix mille chevaux, sans compter un assez grand nombre de gentilshommes & des meilleurs soldats, qui étant en état de se passer de la solde, se joignirent aux compagnies en qualité de volontaires avec l'agrément du roi, dans l'espérance d'y être incorporés, quand il y auroit des places vacantes.

Ce nombre de troupes suffisoit tant que dureroit la treve; Matthieu de Couci.
& en cas de guere, il devoit être augmenté par le grand nombre de seigneurs & de gentilshommes obligés au service, comme vassaux du roi, & qui étoient tenus d'amener

1445. un certain nombre d'hommes de leurs terres, à proportion de la qualité de leurs fiefs : mais on vit dans la suite les grands avantages que produisit cet ordre établi dans la milice, & combien un petit nombre de troupes bien disciplinées est préferable à une multitude beaucoup plus nombreuse de soldats ramassés & sans regle.

Discipline des soldats.

On n'en demeura pas là. Le roi prit des moyens efficaces, pour entretenir la discipline militaire dans les compagnies d'ordonnance. Il institua des inspecteurs, dont l'occupation continuelle étoit de visiter les places où ces troupes étoient en garnison ; de faire de fréquentes revûes, pour s'assurer si les compagnies étoient complettes, pour remplacer ceux qui mouroient, pour voir si leurs chevaux, leurs équipages, leurs armes étoient en bon état, pour faire justice de ceux qui s'émancipoient : & afin qu'ils fussent moins à la charge des villes, & moins en état de faire de la peine aux bourgeois, on les distribua dans tout le royaume par petites brigades, qui n'étoient communément que de vingt-cinq, trente, quarante cavaliers, selon la grandeur des villes où on leur assignoit leurs quartiers. On les tenoit toujours alertes. Dès le moindre besoin on les faisoit monter à cheval, pour marcher au rendez-vous qu'on leur marquoit. On feignoit même quelquefois des besoins, pour éprouver leur obéissance & leur exactitude. Ce fut là une des plus grandes occupations du roi pendant la treve, & assurément un des beaux endroits de son regne, qu'on ne manqua pas de marquer dans une médaille * qui fut frappée quelques années après en son honneur, par ces paroles ; *Milites disciplina coërcens*, qui signifient qu'il avoit rétabli la discipline militaire.

Diverses affaires terminées par le roi à Châlons.

Ce prince séjourna assez long-temps à Châlons, & y termina diverses affaires. La duchesse de Bourgogne vint l'y trouver. C'étoit la princesse de son temps la plus sage & la plus entendue dans le gouvernement. Le duc son mari n'entreprenoit rien sans la consulter, & il l'employoit dans les plus difficiles négociations. Il y avoit de grands différends

* Cette médaille se trouve dans le cabinet des médailles du roi, & dans celui des Jésuites de la maison professe de Paris.

entre

entre lui & le roi de Sicile, tant au sujet de quelques places dont le duc s'étoit emparé, que sur la rançon que le roi de Sicile s'étoit engagé de payer au duc, pour sortir de la prison où il l'avoit retenu plusieurs années après la bataille de Bulegneville. Le roi fut l'arbitre de ces différends. Il obtint de la duchesse, que Neuchâteau & Clermont en Argone seroient rendus au roi de Sicile, & qu'on le tiendroit quitte de la somme qu'il s'étoit obligé de payer pour sa délivrance, à condition de céder le Val de Cassel en Flandre au duc de Bourgogne.

1445.

Matthieu de Couci.

Hist. chronologique.

La duchesse avoit aussi ordre de traiter avec le roi, sur divers articles qui concernoient le traité d'Arras de 1435. On y avoit donné plusieurs atteintes de part & d'autre, mais le duc de Bourgogne beaucoup plus que le roi. Il y avoit bien des gens à la cour qui auroient vû volontiers ces deux princes se brouiller ensemble. Le roi de Sicile qui étoit très-mal content du duc de Bourgogne, étoit un de ceux qui faisoient tout leur possible pour irriter l'esprit du roi contre ce duc: mais les plus sages du Conseil prévoyant les consequences de cette rupture, ne secondoient pas sa passion; & le roi lui-même dans les occasions étoit le premier à excuser le duc de Bourgogne, à faire valoir le zele de ce prince pour l'Etat, & faisoit par cette conduite assez comprendre à ceux qui vouloient le commettre, quelle étoit sa disposition à cet égard. Ainsi la duchesse n'eut pas beaucoup de peine à réussir de ce côté-là. Le roi & le duc de Bourgogne furent satisfaits sur quelques points, & on dissimula sur le reste.

Un autre procès fut encore terminé au même lieu. Ce fut celui du comte d'Armagnac, que le Dauphin dans sa campagne de Guienne avoit arrêté à Lille-Jourdain. Des députés du comte d'Armagnac étoient venus à Châlons, pour se plaindre de ce qu'on tenoit leur seigneur en prison depuis si long-temps, sans vouloir l'entendre sur ses défenses. Le roi promit de lui faire justice. On commença les procedures: mais les députés voyant que les choses tournoient mal pour le comte, & qu'il y alloit de la confiscation de ses états, & peut-être de sa vie, eurent recours à la misericorde du roi par le conseil des amis de ce seigneur.

Ibid.

1445. Ils se jetterent aux piés de ce prince, accompagnés des comtes de Dunois, de Foix, & de quelques autres des plus considerables de la cour, & le supplierent que *de sa haute autorité & puissance royale*, il pardonnât au comte leur seigneur. Le roi se laissa fléchir; & après les sûretés nécessaires pour empêcher qu'il ne se révoltât de nouveau, il lui accorda sa grace, & le rétablit dans ses états.

Mort de la Dauphine.

Voyez les observations. *Ibid.*

L'occupation que donnoient au roi tant d'affaires importantes, n'empêchoit pas les divertissemens de la cour, les joûtes, les tournois, & d'autres semblables fêtes: mais elles furent fort troublées par la mort de madame la Dauphine Marguerite d'Ecosse, fille aînée du roi Jacques I. La jeunesse, la beauté, les autres bonnes qualités de cette princesse lui mériterent les regrets de toute la cour. Elle avoit du goût pour les ouvrages d'esprit, & honoroit de son amitié ceux qui les composoient. C'est d'elle qu'on raconte, que passant dans une salle du Louvre, & qu'y ayant trouvé le fameux Alain Chartier endormi, elle le baisa à la bouche en présence de toute sa suite; & comme on en parut surpris, elle dit en riant qu'elle faisoit cet honneur à la bouche d'un homme si laid, par respect pour les oracles qui en étoient sortis. Le roi, la reine, & le Dauphin furent très-affligés de cette mort; & ne pouvant demeurer plus long-temps en un lieu où ils avoient fait une si grande perte, ils partirent de Châlons avec toute la cour après les funerailles, & s'en allerent à Sens. C'est ainsi que se passa l'année 1445.

1446.

Hommage du nouveau duc de Bretagne.

Hist. chronologique. D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 11.

Le roi, après avoir prolongé la treve avec le roi d'Angleterre, tira promesse de ce prince qu'il passeroit la mer au plutôt, pour s'aboucher avec lui entre Rouen & Paris, ou entre Rouen & Chartres, afin qu'ils pussent traiter par eux-mêmes de la paix, ce qui ne s'exécuta pas cependant. Ensuite le roi s'en alla à Chinon, où le nouveau duc de Bretagne vint lui rendre hommage pour son duché, & pour le comté de Montfort. On observa dans cette cérémonie la plûpart des formalités ordinaires. Il y eut de la difficulté sur la qualité de l'hommage pour le duché de Bretagne; car pour le comté de Montfort les ducs convenoient que l'hommage étoit lige, c'est-à-dire qu'il renfer-

moit l'obligation de faire le service au roi sur son mandement, & envers tous & contre tous sous peine de felonie & de confiscation du fief: mais ils prétendoient qu'à l'égard du duché de Bretagne, ce n'étoit qu'un hommage simple, & comme une pure reconnoissance de la supériorité du roi à l'égard du duc. C'étoit une vieille querelle. Il est certain que les ducs avoient fait autrefois l'hommage-lige aux rois de France: * mais quelques-uns de ces ducs ayant refusé de le faire tel en certaines conjonctures, où nos rois avoient besoin d'eux, ou les craignoient; on étoit convenu d'une formule générale, où les ducs disoient seulement, qu'ils faisoient hommage pour le duché de Bretagne, en la maniere que leurs prédécesseurs l'avoient fait aux prédécesseurs du roi à qui ils le rendoient actuellement. Ainsi dans l'occasion dont je parle, le seigneur de Bresé sénéchal de Poitou ayant fait la question ordinaire au duc: *Vous devenez homme du roi notre souverain ci-présent, & lui faites hommage-lige à cause de votre duché de Bretagne, & ses appartenances: & promettez le servir vers tous & contre tous qui peuvent vivre & mourir? Dites voire.* Le duc, sans répondre à cette question, adressa la parole au roi, & lui dit: *Monseigneur, telle redevance, & en la maniere que mes prédécesseurs ducs de Bretagne ont fait à mes seigneurs vos prédécesseurs rois de France, je vous fais, & non autrement.* Alors le sénéchal, sans insister davantage, lui dit: *Baisez le roi.* Le duc s'étant approché, & ayant mis ses mains entre celles du roi, le baisa étant debout, & sans s'incliner. Jean Juvenal des Ursins, qui étoit depuis peu chancelier de France, dit au duc dans le moment qu'il s'approchoit du roi: *Monseigneur de Bretagne, vous devez être sans ceinture.* C'étoit en effet une des formalités de l'hommage, que celui qui le faisoit fût sans chaperon, sans éperons, & sans ceinture; le roi néanmoins ne voulut pas qu'on pressât le duc là-dessus. Ces passedroits pouvoient tirer à conséquence: mais le roi vouloit gagner ce prince & les Bretons, & les attacher à ses intérêts. 1446.

Ce fut par la même raison, qu'après la cérémonie il fit expédier des lettres d'abolition aux seigneurs de Bretagne,

* Vignier le prouve invinciblement dans son histoire de la petite Bretagne.

1446. pour toutes les liaisons qu'ils pourroient avoir eues jusqu'alors avec les Anglois durant la guerre. Le connétable même & Pierre de Bretagne frere du duc voulurent qu'il fût fait mention d'eux dans ces lettres, afin qu'on ne pût jamais leur faire aucune peine sur ce sujet. Le roi continua de faire beaucoup de caresses au duc, qui s'en retourna en Bretagne très-content de la cour.

Marque qu'il donna au roi de son attachement.

Il ne fut pas long-temps sans donner au roi une marque de l'attachement qu'il avoit pour la France : mais il y a beaucoup d'apparence que ce qui le fit agir plus vivement en l'affaire dont il étoit question, fut plutôt une passion particuliere, que l'intérêt de la monarchie, qui ne lui servit que de prétexte. Le duc avoit deux freres, Pierre de Bretagne & Gilles de Bretagne. Celui-ci avoit été partagé en cadet par le feu duc Jean cinquieme, & n'avoit eu pour apanage que la terre de Chantocé. Son mariage avec l'héritiere de la maison de Dinan l'avoit mis un peu plus au large ; & il étoit devenu par cette alliance seigneur de Châteaubriant, de Beaumanoir, de Guildo, & de quelques autres terres & châteaux de Bretagne. Il s'étoit plaint plusieurs fois d'avoir eu une si petite part à la succession du duc son pere : mais le duc François ne tint pas grand compte de ses plaintes ; & Gilles de Bretagne chagrin du mépris qu'on faisoit de lui, quitta la cour du duc son frere, & se retira sur ses terres, sans lui en rien dire.

D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 11.

Le connétable ayant appris cette mésintelligence, vint exprès de Bretagne pour réconcilier ses deux neveux. La réconciliation se fit en apparence : mais la haine demeura dans le cœur. Par malheur pour Gilles de Bretagne, il avoit des ennemis, qui s'étoient rendus maîtres de l'esprit du duc : c'étoient Jacques d'Epinai évêque de Saint-Malo, & depuis évêque de Rennes, Artur de Montauban, frere puîné du seigneur de Montauban, & un gentilhomme nommé Jean Hingand, tous trois très-disposés à lui rendre les plus mauvais offices. On ajoûtoit même qu'Artur de Montauban étoit devenu amoureux de Françoise de Dinan femme de ce prince ; & que cette dame n'ayant pas été insensible à sa passion, lui avoit promis de l'épouser, au cas que son mari vînt à mourir.

Ces trois ennemis eurent bientôt attiré à Gilles de Bretagne de nouveaux chagrins de la part du duc : c'est ce qui l'obligea à quitter de nouveau la cour, & à se retirer à sa terre de Guildo assez près de la mer. Il y passoit son temps à la chasse & à d'autres divertissemens, & sur-tout à tirer de l'arc, exercice où il se plaisoit beaucoup. Ce prince avoit demeuré long-temps en Angleterre, où son ayeule Jeanne de Navarre reine d'Angleterre, qui avoit beaucoup de tendresse pour lui, l'avoit arrêté tant qu'elle avoit pû : & elle l'avoit si bien mis dans l'esprit du roi son mari, qu'il l'avoit voulu faire connétable de son royaume, comme Artur l'étoit du royaume de France : mais étant bien assuré que le roi de France l'auroit trouvé très-mauvais, il s'en excusa. 1446.

Il rend suspect le prince Gilles son frere.

Comme l'exercice de l'arc étoit fort à la mode en Angleterre, & que les Anglois y excelloient, Gilles en avoit amené plusieurs avec lui à son retour en Bretagne. Il les avoit dans sa maison, & prenoit souvent ce divertissement avec eux. Cela même, & les grandes amitiés qu'on lui avoit faites à la cour d'Angleterre, furent les prétextes que l'on prit pour le perdre. Le duc, soit de lui-même, soit à la persuasion des ennemis de Gilles, parla là-dessus fort désavantageusement de lui au roi dans l'entrevûe de Chinon, l'accusa d'avoir le cœur tout Anglois, d'avoir à sa suite grand nombre de gentilshommes de cette nation, & d'en avoir même dans ses châteaux : il dit qu'on avoit tout sujet de croire qu'il entretenoit de grandes liaisons avec le roi d'Angleterre, & ajoûta qu'il seroit peut-être de la prudence de s'assurer de lui.

Le roi crut ne pas devoir mépriser ces avis, d'autant plus que c'étoit-là un moyen de rendre le duc de Bretagne ennemi du roi d'Angleterre : chose très-avantageuse à la France. Ainsi ils résolurent ensemble de faire arrêter le prince, si-tôt que le duc seroit retourné en Bretagne. Le duc représenta seulement qu'il ne convenoit pas que la chose se fît en son nom & par ses ordres, de peur qu'on ne crût qu'il le faisoit par ressentiment, pour le procès que le prince Gilles avoit voulu lui susciter à l'occasion du partage de la succession du feu duc leur pere ; qu'il falloit que le

1446. roi le fit prendre lui-même, & qu'étant soupçonné d'intelligence avec les Anglois, il avoit droit en qualité de souverain de le faire.

Qui est ensuite arrêté. La chose fut résolue : & le roi un peu après le départ du duc envoya Pregent de Coëtivi amiral de France, Bresé sénéchal de Poitou, & un gentilhomme de Bretagne nommé du Dresnai avec quatre cents lances, qui surprirent le prince le vingt-sixieme de Juin dans son château de Guildo, où il ne pensoit à rien moins. Ils le conduisirent à Dinan où étoit le duc, qui ne voulut point le voir. Il fut conduit à Rennes, & puis à Châteaubriant, & depuis en divers autres lieux, la crainte qu'on ne l'enlevât obligeant à le faire changer souvent de prison.

Le duc, pour faire sa cour au roi, & encore plus pour satisfaire sa haine, entreprit de faire condamner le prince aux Etats de Bretagne comme criminel de lese-majesté, pour avoir voulu livrer son château aux Anglois. Mais le seigneur de Combour & quelques autres voyant qu'on ne gardoit aucune formalité de justice, s'y opposerent ; & le duc n'osa passer outre. Cependant les amis du prince prisonnier faisoient tous leurs efforts à la cour de France pour obtenir sa liberté. On informa le roi des intrigues d'Artur de Montauban, & des autres ennemis du prisonnier ; & le seigneur de Rosnevinen chambellan du roi, & le connétable firent si bien auprès des ministres, que l'amiral de Coëtivi fut envoyé au duc de Bretagne de la part du roi, pour traiter de la liberté du prince.

L'amiral alla trouver le duc à Vannes ; & lui ayant fait connoître les intentions du roi, l'engagea à les suivre. Lui-même fut chargé par le duc de l'ordre pour la délivrance, & alla pour le faire exécuter à Montconcour, où Gilles de Bretagne étoit prisonnier ; mais ceux qui avoient entrepris de le perdre, rompirent ce coup par la plus noire de toutes les perfidies.

Les personnes à qui on en avoit confié la garde, étoient de ses plus grands ennemis ; & ils l'avoient si fort maltraité dans sa prison, que si une fois il en échappoit, ils ne pouvoient manquer d'éprouver son ressentiment & sa vengeance. Ils subornerent un nommé Pierre de la Rose, qui avoit

demeuré long-temps en Angleterre, & qui sçavoit le style des dépêches de cette cour, & possédoit en perfection l'art de faussaire. Ils supposerent une lettre du roi d'Angleterre au duc de Bretagne, par laquelle il le sommoit de lui envoyer Gilles de Bretagne, qu'il qualifioit de son connétable & de chevalier de son ordre de la Jarretiere, avec menace d'envoyer une armée en Bretagne, si on refusoit de le lui livrer. Rose composa la lettre de telle sorte, & contrefit si bien le seing & le sceau du roi d'Angleterre, que les plus habiles connoisseurs y eussent été trompés. 1446.

Ces perfides prierent l'amiral de leur donner le temps d'envoyer au duc leur maître cette lettre, qu'ils avoient, disoient-ils, interceptée, & de suspendre l'exécution de ses ordres, jusqu'à ce qu'ils en eussent reçu réponse. L'amiral y consentit, & fut même soupçonné d'avoir eu part à cet infame complot.

Et trouvé mort dans son lit.

Le duc ayant lû la lettre, & la croyant véritable, entra en une extrême colére, révoqua ses premiers ordres, & envoya la lettre au roi, qui n'en fut pas moins offensé que lui. Peu de temps après, Gilles de Bretagne fut trouvé mort dans son lit. On fit courir le bruit qu'il étoit mort de sa mort naturelle : mais la vérité est qu'il fut étranglé par quelques-uns de ses gardes. C'est ainsi que périt ce malheureux prince trois ans après qu'il eut été arrêté. Je reviens aux choses les plus remarquables qui se passérent en France dans cet intervalle.

Affaires de Gênes depuis qu'elle se fut donnée à la France.

Le traité qui se fit pour remettre la ville de Genes sous l'obéissance de la France, auroit été une chose des plus importantes, si l'exécution n'en avoit pas été empêchée par celui-là même qui l'avoit proposé & conclu : mais il trompa le roi, & se servit des propres troupes de ce prince pour s'emparer lui-même de la domination de cette république.

J'ai raconté dans l'histoire du regne précédent le malheur du maréchal de Boucicaut, qui, après avoir gouverné avec beaucoup de sagesse, de fermeté, de bonheur, & de gloire cette république pendant plusieurs années sous l'autorité de Charles VI. perdit en un seul jour Genes & Milan, & ensuite l'espérance de rétablir en ces quartiers d'Italie la domination Françoise, qu'il sembloit y avoir établie si

solidement. Depuis ce temps-là, les Genois avoient, comme auparavant, été continuellement agités de guerres civiles, tantôt sous le gouvernement de Theodore marquis de Montferrat, tantôt sous celui de Philippe Galeas duc de Milan, tantôt sous celui des Fregoses, des Adornes, & des autres seigneurs des principales familles de Genes.

1446.

Bizarus, hist. Genuens.

Il y avoit eu vers l'an 1416. un traité de paix entre la France & cette république; & le secours de quelques vaisseaux qu'elle avoit fournis au roi contre les Anglois, l'avoit remise dans ses bonnes graces, & fait oublier à ce prince les grands sujets de mécontentement qu'il avoit eus de sa conduite passée. Les Genois même avoient rendu de grands services aux princes de la maison d'Anjou contre celle d'Arragon, dans les guerres qui avoient duré si long-temps entre ces deux familles pour le royaume de Naples: de sorte qu'on ne pensoit plus gueres en France à les inquiéter, ni à faire valoir les justes prétentions que la couronne avoit sur leur république. Mais par leur inconstance naturelle, & pour mettre fin aux guerres civiles qui achevoient de les désoler, ils proposerent de nouveau de se donner au roi Charles VII. en 1444. Cela est constant par les lettres d'abolition qu'ils lui demanderent, & qu'il leur accorda pour tout le passé, avant qu'il envoyât un gouverneur & d'autres officiers à Genes, ainsi qu'on en étoit convenu.

Collection de traités par Leonard, T. 1.

Deux partis opposés dans cette ville.

Comme il y avoit divers partis dans cette ville-là, & que plusieurs ne vouloient point de la domination Françoise, le roi ne se pressa pas d'y faire marcher des troupes; & deux ans se passerent sans qu'on y en envoyât. Benoît Doria, qui étoit d'une des plus puissantes familles de Genes, commandoit alors le peu de vaisseaux que le roi avoit en mer, & portoit la qualité de capitaine des vaisseaux du roi de France. Il étoit un des plus zélés pour la restitution de Genes à la couronne: mais Adorne qui étoit Doge, s'y opposoit de toutes ses forces, & traitoit de rebelles ceux qui étoient du parti de France.

Epist. Benedicti Doria. T. 7. Spicil. p. 176.

Les Fregoses se joignirent à Doria, & quelques seigneurs de ces deux maisons vinrent avec cinq gros vaisseaux à Marseille, d'où ils manderent au roi qu'il étoit temps d'agir

pour

pour l'exécution du traité, & qu'ils se faisoient fort de le rendre maître de Genes. 1447.

Le roi voyant ces deux puissantes maisons dans son parti, ne balança pas davantage. Il donna ordre d'armer quelques vaisseaux, fit marcher un corps d'armée vers les Alpes, & on lui livra Final, pour y débarquer des troupes, en cas qu'il fût besoin de le faire. L'archevêque de Reims, Saint-Vallier, Tannegui du Chastel prevôt de Paris & sénéchal de Provence, & Jacques Coeur sur-intendant des Finances s'avancerent jusqu'à Nice avec des instructions, pour traiter avec les Genois, & régler le gouvernement, quand on se seroit rendu maître de Genes.

Le roi fait avancer des troupes pour s'en rendre maître.

Janus Fregose, un des principaux chefs de l'entreprise, étoit avec un corps de troupes entre Genes & Pise; & dès qu'il eut eu avis qu'il seroit avoué du roi, il se saisit de quelques places voisines de Genes au nom de ce prince.

Peu de jours après ayant été averti que dans la ville tous ses amis étoient préparés à le seconder, il arriva au port de Genes avec une seule galere, & trois cents soldats seulement. Il entra à leur tête portant la banniere du roi, & faisant crier *vive France*. Il fut aussi-tôt joint par tous ceux de sa faction, qui s'étoient armés en l'attendant. Il alla droit au palais du Doge Adorne, qui fut obligé de s'enfuir hors de la ville; & Fregose s'en rendit maître, sans que personne osât s'y opposer.

Fregose y entre au nom de ce prince.

Quand il s'en vit en possession, il ne parla plus de faire élever les étendarts du roi de France sur les tours & sur les remparts, ni de faire prêter serment de fidelité par les bourgeois au nom de ce prince : mais il commença à faire tout en son propre nom, & comme chef de la république. Il avoit avec lui un gentilhomme François appellé communément le bâtard de Poitiers, qui étoit comme l'homme du roi, & qui lui avoit amené une partie des soldats avec lesquels il étoit entré dans la ville. Ce gentilhomme fort surpris de la conduite de Fregose, le somma de sa parole, & de se souvenir que c'étoit sous l'autorité du roi son maître qu'il s'étoit emparé de Genes. Il n'eut pour toute réponse qu'un ordre de sortir de la ville sans tarder, sous peine de la vie, & il fallut obéir.

Et y prend pour lui-même toute l'autorité.

1447. Le bâtard de Poitiers porta ces nouvelles à Nice, où l'archevêque de Reims, Jacques Cœur, & les autres attendoient le succès de l'entreprise. Ils furent fort étonnés de la perfidie de Fregose : mais ayant tenu conseil, ils hasarderent de passer à Genes. Dès qu'ils y furent arrivés, ils sommerent Fregose de leur remettre la ville, comme aux envoyés du roi, pour y régler le gouvernement sous son nom, & lui représenterent ses propres lettres, & celles de ses parens & de ses amis scellées de leurs sceaux, qui contenoient l'engagement qu'il avoit pris avec le roi. Il leur répondit froidement qu'il avoit conquis la ville & le pays avec l'épée. Il convint aux ambassadeurs de se retirer à Marseille. Tout ce que le roi gagna en cette expédition, fut de demeurer maître de Final, que Fregose lui avoit livré. Il en donna le gouvernement à Galeotte Carrette seigneur Italien, qui eut ordre de faire des courses sur les terres de Genes. Ce fut là la seconde fois que les François furent la dupe de ces républiquains, dont l'inquiétude continuelle n'a point d'exemple dans l'histoire ; & c'est un prodige qu'un Etat alors si mal reglé ait pû se conserver jusqu'à nos temps, & que le hasard lui ait donné le loisir de prendre une forme déterminée de gouvernement, où la sagesse domine avec autant de gloire & d'avantage pour les peuples, que l'impétuosité & l'inconstance y causoient autrefois de malheurs.

Monstrelet, 3. part. fol. 5.

Autre différend au sujet du duché de Milan.

La conquête de Genes & la vengeance de l'affront qu'elle avoit fait au roi, étoient des entreprises qui ne convenoient pas à ce prince, eu égard à l'état de ses affaires. Il fut encore contraint par la même raison d'abandonner un autre intérêt, qui n'étoit pas moins considérable pour l'Etat, & pour la famille royale.

Philippe Viscomti duc de Milan mourut en ce temps-là, sans laisser d'enfans légitimes. Il étoit frere de Valentine mere de Charles duc d'Orleans. Jean Galeas Viscomti pere de Philippe & de Valentine avoit stipulé dans le traité de mariage de cette princesse avec Louis duc d'Orleans, qu'au cas que ces deux fils mourussent sans hoirs légitimes, la succession du duché de Milan viendroit à Valentine. Par-là le droit du duc d'Orleans sur ce duché étoit incon-

testable. Philippe peu de temps avant sa mort avoit mis ce prince en possession du comté d'Ast, qui étoit le partage de Valentine. Le duc d'Orleans étoit actuellement à Ast; & s'il eût eu des forces suffisantes pour faire valoir son droit, ce beau duché ne lui auroit pas échappé: mais il eut des concurrens plus puissans que lui. Alfonse, roi d'Arragon & de Sicile, prétendoit que Philippe l'avoit déclaré son héritier par son testament. L'empereur Frederic soûtenoit que le duc de Milan étant mort sans enfans, ce fief de l'Empire lui étoit dévolu. François Sforce, qui avoit épousé Blanche fille naturelle de Philippe, se mit aussi sur les rangs, & prit pour fondement de ses prétentions, qu'il avoit été adopté par son beau-pere; enfin les habitans de Milan penserent de leur côté à se mettre en république. 1447.

Perdu pour le duc d'Orleans.

Ceux-ci se voyant menacés par Sforce, envoyerent des ambassadeurs au roi de France, au roi d'Arragon & au duc de Savoye, pour avoir du secours: mais les Venitiens, tout ennemis qu'ils étoient de Sforce, traiterent secretement avec lui, dans la crainte que les François & les Savoyards s'unissant ensemble, ne se rendissent maîtres de la Lombardie; & ils lui fournirent des troupes, avec lesquelles ils le mirent en possession du Milanès. Ils en userent ainsi, parce qu'ils jugerent qu'il étoit de l'intérêt de leur république, que ce duché fût plutôt entre les mains d'un prince moins puissant, que d'un autre dont les forces leur seroient plus redoutables. Le duc d'Orleans s'opposa en vain à cette injustice, & fit d'inutiles efforts pour soûtenir son droit, qui fut dans la suite l'occasion de bien des guerres.

Le roi porta fort impatiemment cette perte: mais toute son application étoit alors, & devoit être à maintenir les avantages qu'il avoit remportés sur les Anglois. Il commençoit à ne les plus tant craindre, comme il le fit paroître par la vigueur avec laquelle il obligea le roi d'Angleterre à lui tenir parole dans une affaire importante, au hasard de voir recommencer la guerre.

Etat des affaires avec les Anglois.
Hist. chronologique.

Dans le traité de Nanci, où le mariage de Marguerite d'Anjou fille de René roi de Sicile avec le roi d'Angleterre fut entierement conclu, il y avoit un article, par lequel

1447. ce prince s'obligeoit à rendre la ville du Mans à Charles d'Anjou comte du Maine, qui étoit toujours le favori du roi. On en demanda diverses fois l'exécution au roi d'Angleterre : mais il differa toujours de le faire sous divers prétextes ; & après bien des délais, qui durerent près de trois ans, on fut convaincu l'an 1448. qu'il étoit résolu de ne se pas désaisir de cette place, lorsqu'on eut appris à la cour qu'il y avoit fait entrer une garnison de deux mille hommes.

Siége du Mans par l'armée royale.

Le roi autant intéressé que le comte du Maine à la restitution du Mans, ne crut pas devoir plus long-temps dissimuler. Il fit assiéger la place par le comte de Dunois, & se posta lui-même à Lavardin dans le Vendômois, pour couvrir le siége. On le poussa avec toute la vigueur possible, & le roi d'Angleterre fut obligé, pour ne pas perdre les troupes qu'il avoit dans la place, de demander au roi en grace de les recevoir à composition. Il le lui accorda, à condition qu'il rendroit aussi la ville & le château de Mayenne, & quelques autres places du même pays. Ce qui fut exécuté quelque temps après. La treve, qui avoit encore été prolongée, ne fut point censée violée par cette hostilité : quoique la chose fût de grande importance, soit pour le roi, soit pour le roi d'Angleterre, à qui il auroit été plus honorable de restituer la place en observant le traité, que de se la voir enlever à force ouverte.

Histoire chronologique.

Suite du Schisme.

Ces expéditions militaires n'empêchoient pas le roi de travailler à un autre ouvrage beaucoup plus important encore, & qui lui fit un grand honneur ; c'étoit à l'extinction du schisme qui continuoit à déchirer l'Eglise depuis sept ou huit ans. Amedée duc de Savoye sous le nom de Felix V. quoiqu'il n'eût dans son obédience que la Savoye & les Suisses, tenoit toujours tête à Eugene IV. qui prenoit cependant de jour en jour le dessus. Le roi & l'empereur Frederic d'Autriche faisoient tous leurs efforts pour remédier à un si grand mal. Louis duc de Savoye fils d'Amedée, qui connoissoit l'esprit de son pere porté à la tranquillité & au repos, cherchoit sans doute de concert avec lui-même, des voies d'accommodement, & avoit par ses ambassadeurs de fréquentes négociations avec le roi sur cette affaire.

Histoire de Jean Chartier.

1447.

On propose la voie d'un concile général.

Les Allemans proposoient la voie d'un concile général : mais le roi y prévoyoit beaucoup de difficultés. Car quoique le concile de Bâle, réduit presqu'à rien par la retraite ou par la mort de plusieurs de ses membres, eût consenti enfin qu'on en convoquât un autre dans le lieu qui seroit marqué par l'empereur & par les électeurs, la question de la supériorité du pape au dessus du concile, ou du concile au dessus du pape, devoit être une source de perpétuelles divisions. C'est pourquoi le roi dressa avec son conseil au mois de Novembre 1447. un projet d'accommodement, qui se réduisoit à trois points. Le premier, que toutes les procedures faites, toutes les censures & sentences publiées par les deux partis l'un contre l'autre, fussent reputées comme non faites & non publiées. Le second, qu'on reconnût Eugene comme l'unique & vrai pape, ainsi qu'il étoit reconnu avant le concile de Bâle. Et le troisieme, qu'Amedée de Savoye en cédant le pontificat, tînt dans l'Eglise le plus haut rang qu'on lui pourroit accorder, & que ceux qui avoient embrassé son parti dans le concile de Bâle, eussent aussi part à l'accommodement, par les dignités & par les honneurs qui leur seroient conférés.

Projet d'accommodement dressé par le roi.

On étoit presque assuré de la disposition d'Amedée, qui étoit homme de bien, qui avoit quitté ses états par la passion qu'il avoit pour la vie tranquille, & que la dignité pontificale avoit rejetté dans l'embarras des affaires plus avant qu'il n'y avoit jamais été. Eugene par ce projet avoit tout ce qu'il pouvoit prétendre, qui étoit d'être reconnu seul légitime pape dans toute l'Eglise : & par le troisieme article, on pourvoyoit aux intérêts des principaux du concile de Bâle, ennuyés depuis long-temps de leur séjour dans cette ville-là, & qui se voyoient presque universellement méprisés & abandonnés par les plus considérables souverains de l'Europe.

Mort du pape Eugene, remplacé par Nicolas V.

Le roi envoya à Eugene, à Amedée, & au concile de Bâle le projet dont je parle : mais l'archevêque d'Aix qui étoit chargé de le porter à Rome, trouva en arrivant Eugene mort. Il eut pour successeur Thomas de Sarsane, dit communément le cardinal de Boulogne, sous le nom de Nicolas V.

1447. Cette mort ne fit rien changer au projet. Toutefois Louis duc de Savoye fils d'Amedée, fit prier le roi, qui étoit alors à Bourges, de différer de reconnoître Nicolas, jusqu'à ce qu'avant toutes choses on eût assemblé un concile général. Le roi, après avoir déliberé sur cette demande, n'y eut nul égard, reconnut Nicolas, dès qu'il lui eut donné avis de son exaltation, & promit seulement à l'ambassadeur de Savoye d'employer tous ses soins à la pacification de l'Eglise. Louis de Savoye, qui nonobstant la démarche qu'il venoit de faire souhaitoit aussi cette paix, vint secretement trouver le roi à Bourges, & lui promit d'y contribuer de tout son pouvoir.

Amedeus Pacificus.

1448. En effet il se tint à Lyon au mois de Juillet une grande assemblée sur cette importante affaire, où assisterent au nom du roi, Jacques Juvenal des Ursins archevêque de Reims, l'évêque de Clermont, le maréchal de la Fayette, Elie de Pompadour archidiacre de Carcassonne, & Thomas de Courcelles docteur en théologie. Le comte de Dunois y vint quelque temps après, & y amena les ambassadeurs d'Angleterre. L'archevêque de Treves s'y rendit aussi avec les ambassadeurs des électeurs de Cologne & de Saxe, qui se trouverent alors à la cour de France, pour y traiter de l'extinction du schisme. Le cardinal d'Arles, le prevôt de Montjou & quelques autres envoyés, tant de la part de la maison de Savoye, que du Concile de Bâle, l'archevêque d'Ambrun & le seigneur de Malicorne de la part du Dauphin comme seigneur du Dauphiné, & l'évêque de Marseille envoyé par le roi de Sicile, assisterent pareillement aux conférences, qui durerent jusqu'au mois d'Octobre, sans qu'on pût s'accorder sur diverses difficultés que l'on faisoit de part & d'autre.

Assemblée tenue à Lyon sur cette affaire.

On propose la cession à Felix.

Mais comme la plûpart de ceux qui négocioient, étoient bien intentionnés pour la paix, il fut résolu qu'ils iroient tous ensemble au mois de Novembre à Geneve, où Amedée de Savoye, qui étoit le plus interessé dans cette affaire, avoit établi le siége de son pontificat; afin de le déterminer à la cession que toute l'Eglise & tous les princes de la Chrétienté attendoient de lui, pour finir le schisme.

Epist. Nicol. V. T. 13. concil. Labbæi.

Cependant le pape Nicolas V. soit pour hâter la con-

clusion, soit pour engager le roi de France à abandonner tout-à-fait son concurrent, s'avisa de publier une bulle au mois de Décembre, par laquelle il déclaroit Amedée de Savoye & ses adherens, c'est-à-dire principalement Louis son fils, déchûs de leurs états, & les donnoit à Charles roi de France, exhortant tous les fideles à se joindre à ce prince & à M. le Dauphin pour faciliter cette conquête, & offrant indulgence pléniere à tous ceux qui y contribueroient, ou de leurs personnes, ou de leur argent. 1448.

Cette bulle ne fit ni bien ni mal; parce que le roi, qu'elle regardoit principalement, ne prit pas le change & suivit son premier dessein, qui étoit de rétablir la paix dans l'Eglise. Les ambassadeurs de France après les conferences de Geneve étant venus trouver le roi à Tours, lui en rendirent compte. Il fut content de la conduite d'Amedée de Savoye, sur le point capital de la cession du pontificat qu'il s'offroit de faire. Il n'étoit plus question que des conditions ausquelles il la feroit; sur quoi le pape pourroit avoir des difficultés: & c'est sur cela que le roi résolut d'envoyer une nouvelle ambassade à Rome.

Qui y consent. Histoire de Jean Chartier.

Elle étoit composée de l'archevêque de Reims, d'Elie de Pompadour fait depuis peu évêque d'Alet, de Gui Bernard archidiacre de Tours, du docteur Thomas de Courcelles, de Tannegui du Chastel, & de Jacques Cœur. Celui-ci fit à ses frais l'armement d'onze vaisseaux, pour passer en sûreté jusqu'à Rome, & se défendre contre les armateurs Genois, avec qui on étoit en guerre à l'occasion que j'ai dite. Il avoit été employé à la derniere négociation de Genes; & ce fut un homme fameux sous le regne de Charles VII. Il étoit fils de Pierre Cœur, un des principaux habitans de Bourges. L'étendue de son génie se fit connoître d'abord dans la conduite de ses affaires particulieres; car s'étant adonné au commerce, il y réussit d'une maniere extraordinaire. Il avoit des correspondans & des facteurs en grand nombre, dans tous les pays étrangers où l'on trafiquoit alors. Il équipoit tous les ans beaucoup de vaisseaux, & faisoit seul plus de trafic, que tous les marchands du royaume ensemble. Son habileté dans le négoce, & le bonheur qu'il y eut, lui acquirent des richesses

Sur quoi le roi envoie une ambassade à Rome.

Remarques sur l'histoire de Charles VII.

Histoire de Matthieu de Couci.

1448. immenses; & sa franchise & sa liberalité une infinité d'amis. Sa bourse étoit ouverte aux princes & aux seigneurs, qui y avoient souvent recours. C'étoit d'ailleurs un homme de tête, d'ordre, capable des plus grandes entreprises, & de les bien conduire quand il en avoit fait le projet. Tant de rares qualités le firent connoître à la cour, qui étoit assez souvent à Bourges; le roi le goûta, fit épreuve de sa prudence en plusieurs rencontres, & en fut si content, qu'il ne crut pas pouvoir mettre les finances en de meilleures mains. Il lui donna ensuite une place dans son Conseil, & l'employa dans les plus importantes affaires, jusqu'à ce que son mérite qui l'avoit élevé si haut, lui attira des jaloux, dont les intrigues le perdirent, & le firent exiler en Chypre, où il trouva moyen de se soûtenir, de faire encore une maison assez puissante, & * de marier richement deux filles qu'il y eut d'une dame du pays avec laquelle il se maria. On lui fit justice après sa mort; & le roi Louis XI. rétablit son fils Geoffroi Cœur dans une partie des biens de son pere. Il paroît par les lettres de ce prince qui sont à la Chambre des comptes de Paris, que Jacques Cœur mourut en combattant contre les infideles.

Voyez les observations.

Memorial de la Chambre des comptes de Paris, cotté I. fol. 124.

Monstrelet, fol. 5.

Il étoit dans sa plus florissante fortune, quand le roi l'envoya à Rome avec les autres ambassadeurs, pour travailler à la paix de l'Eglise. Sa flotte en chemin faisant ravitailla Final, qui étoit dans une grande disette par le blocus que les Genois y avoient mis; & ce ravitaillement donna le temps au duc d'Orleans de venir au secours de la place avec ce qu'il avoit pû ramasser de troupes dans son comté d'Ast. Les Genois n'oserent l'attendre, & le blocus fut levé.

Les envoyés du roi de Sicile & du Dauphin vinrent joindre ceux du roi. Les ambassadeurs d'Angleterre étoient arrivés à Rome avant ceux de France, & y avoient porté le projet d'accommodement fait à Geneve. Le pape l'avoit rejetté à cause de quelques conditions demandées par Amedée de Savoye, qu'il trouvoit trop dures pour lui, ou trop

* *Si Jacques Cœur qui ne survécut pas plus de trois ans à sa disgrace, eut assez de temps pour se remarier & pour avoir deux filles de son second mariage, il est certain qu'il n'en eut pas assez pour voir ces deux filles mariées. On sentira la vérité de cette remarque, lorsqu'on aura lû les observations à l'art. de* Jacques Cœur.

avantageuses

avantageuses à ce prince, qu'il prétendoit être évidemment anti-pape. Les Anglois trouverent les François à Viterbe, & les instruisirent de l'inutile tentative qu'ils avoient faite, & prirent la résolution de s'y arrêter, pour retourner à Rome ou en Angleterre, selon les nouvelles que les François, avec qui ils agissoient fort de concert, leur manderoient de leur négociation auprès du pape. 1448.

Conférences des ambassadeurs avec le pape Nicolas.

Les preuves authentiques de tout ce détail sont dans le second tome de l'hist. genéalogique de la royale maison de Savoye par Guichenon. Varia acta, T. 13. Concil. Labbæi.

Les ambassadeurs de France commencerent leurs conférences avec le pape le douzieme de Juillet. Le projet de Geneve contenoit les articles suivans. Qu'Amedée renonceroit au souverain pontificat, à condition qu'on assembleroit un concile qui seroit convoqué par son autorité; qu'avant sa renonciation il feroit trois bulles, par l'une desquelles il rétabliroit tous les ecclésiastiques qu'Eugene IV. & Nicolas V. avoient déposés ou privés de leurs biens à l'occasion du schisme. Par la seconde il leveroit toutes les excommunications & censures qu'il auroit publiées contre les personnes, villes & communautés qui auroient suivi l'obédience d'Eugene & de Nicolas; & par la troisieme il confirmeroit tout ce qu'il avoit fait pendant son pontificat: qu'après cela il se déposeroit volontairement entre les mains du concile, qui éliroit Nicolas V. & rétabliroit par une bulle expresse tous ceux qui auroient tenu le parti d'Eugene, de Felix, & de Nicolas. Qu'Amedée seroit cardinal, évêque, légat & vicaire perpetuel du Saint-Siége dans toutes les terres du duc de Savoye: qu'il auroit dans l'église Romaine la premiere place après le pape; que s'il paroissoit jamais devant sa Sainteté, elle se leveroit de son siége pour le recevoir, & le baiseroit à la bouche, sans exiger de lui d'autres marques de respect & de soumission en ces rencontres; qu'il conserveroit l'habit & les ornemens du pontificat, excepté l'anneau du pêcheur, le dais & la croix sur sa chaussure, & qu'on ne porteroit point avec lui la sainte Eucharistie; que quand il sortiroit des Etats de Savoye, il auroit par-tout les droits & la puissance de légat, & qu'il ne pourroit point être contraint de venir paroître à la cour de Rome, ni dans un concile général. Que ceux qu'il avoit créés cardinaux conserveroient leur dignité, & seroient reçus dans le sacré college avec ceux de Rome,

& que l'on convoqueroit au plutôt un concile général dans quelque ville de la domination de France. Cette derniere condition ne fut point exécutée pour divers empêchemens qui survinrent, principalement à cause de la guerre qui se ralluma entre la France & l'Angleterre.

1448.

1449.

Felix se dépose à Lausane.

Quelques-unes de ces conditions avoient paru au roi peu convenables, & le parurent encore moins au pape. Il se résolut néantmoins, quoiqu'avec peine, à les passer : & les ambassadeurs de France l'y déterminerent. Felix convoqua le concile à Lausane, ou plutôt y transfera celui de Bâle. Le comte de Dunois y fut envoyé par le roi. Les négociations durerent encore quelque temps, & les ambassadeurs de France promirent au nom de Nicolas V. que ce pape publieroit trois bulles après la démission de Felix, dont la premiere casseroit tout ce qui avoit été fait contre Felix, & contre tous ceux de son parti : la seconde confirmeroit tout ce que Felix avoit fait durant son pontificat : & la troisieme rétabliroit tous ceux qui avoient été dépouillés de leurs biens, ou privés de leurs bénéfices à son occasion. Tout s'exécuta suivant ce projet; & dès qu'Amedée se fut déposé à Lausane, & que Nicolas eut été reconnu unanimement, le concile cessa : & ainsi finit le schisme, après avoir duré plus de neuf ans.

Et son compétiteur est reconnu unanimement.

Quoique l'empereur, le roi d'Angleterre & divers princes de l'Empire eussent beaucoup contribué à cette paix, il est certain par tous les monumens qui nous restent de ce temps-là, que ce fut le roi qui y eut la plus grande part, & que toute l'Europe lui en fit honneur avec justice. Les électeurs de Treves, de Cologne, de Saxe, & le compte Palatin du Rhin durant les négociations firent un acte par lequel ils s'unissoient au roi de France, & se conformoient au projet de paix qu'il avoit proposé, & qui fut suivi dans la plûpart des articles : aussi le pape lui en fit-il de grands remercîmens, lui donna les éloges qu'il méritoit, & toutes sortes de marques de reconnoissance. La joie fut générale pour tout le monde Chrétien ; & on n'entendoit de toutes parts que les louanges de la moderation d'Amedée, de la fermeté du pape, & de la sagesse du roi de France.

Ibid. loc. cit.

Les Anglois rompent la treve avec la France.

Cette joie eût été entiere, si la paix entre les deux cou-

ronnes de France & d'Angleterre, à laquelle il avoit paru jusqu'alors tant de disposition, eût pû se conclurre avec celle de l'Eglise: mais bien loin de cela, la treve qui avoit été prolongée jusqu'au mois de Juin de l'an 1449. fut rompue par les Anglois, deux mois avant ce terme, par la surprise de Fougeres place du duché de Bretagne sur les frontieres de France. Ce fut François de Surienne chevalier de la Jarretiere, dit communément l'Arragonnois, commandant des troupes d'Angleterre de ce côté-là, qui la prit par escalade, lorsque les bourgeois se croyoient le plus en sûreté, à la faveur de la treve : il l'abandonna au pillage, s'y fortifia, & fit de là des courses en Bretagne.

1449.

Du Tillet, recueil des traités, &c. Histoire de Jean Chartier. Histoire chronologique. Histoire de Matthieu de Couci, &c.

Le duc également surpris & indigné de cette trahison; envoya vers le roi qui étoit alors à Chinon, l'évêque de Rennes & le seigneur de Guemené son chancelier, pour lui faire ses plaintes touchant l'infraction de la treve, où la Bretagne avoit été comprise, & pour le prier de prendre sa défense, de se joindre à lui qui étoit son parent, son allié, & son vassal, & de déclarer la guerre aux Anglois.

Le roi répondit aux envoyés qu'ils pouvoient assurer leur maître, que la France ne l'abandonneroit point ; mais qu'il ne falloit rien précipiter : qu'avant que de recommencer une guerre qui causoit une infinité de maux en France depuis tant d'années, il falloit demander satisfaction de l'injure faite, & que si on la refusoit, il ne tarderoit pas à en tirer vengeance.

Le roi en demande raison.

En effet, le roi & le duc de Bretagne envoyerent aussitôt au duc de Sommerset gouverneur de Normandie pour le roi d'Angleterre, demander raison de l'entreprise faite contre la foi du traité de treve. Le duc de Sommerset répondit que la chose s'étoit faite à son insû; & qu'il désavouoit l'auteur. Les envoyés lui dirent que puisque cela étoit ainsi, ils le prioient de faire rendre la place, & de dédommager les habitans de Fougeres des pertes qu'on leur avoit si injustement causées. Il répondit que la chose n'étoit pas en son pouvoir, & que s'il l'ordonnoit, il ne seroit pas obéi.

Quoiqu'une telle réponse fût plus que suffisante pour justifier les armes du roi, s'il déclaroit la guerre, il n'en

1449. demeura pas là. Il envoya Guillaume Cousinot maître des requêtes au roi d'Angleterre, pour lui faire à lui-même les mêmes remontrances. Ce prince après plusieurs délais & diverses excuses vagues, ne dit point autre chose à l'envoyé, sinon qu'il assembleroit son Conseil, pour déliberer ce qu'il lui convenoit de faire en cette rencontre.

On vit bien par cette conduite, que quoiqu'on désavouât Surienne en public, il étoit autorisé en secret; & que son entreprise étoit un effet de la haine du roi d'Angleterre contre le duc de Bretagne, & une vengeance du traitement que ce duc avoit fait à son frere Gilles, dont la cause ou le prétexte avoient été les liaisons que ce prince entretenoit avec l'Angleterre. Néanmoins le roi ne se pressa point encore; & quoiqu'il sût que les Anglois se préparoient à la guerre, & qu'ils faisoient actuellement réparer avec empressement Pontorson & Saint-James de Beuvron en Basse-Normandie, qui toutes deux avoient été ruinées, il écouta la proposition que le duc de Sommerset lui fit d'une conférence à Louviers, pour accommoder ce différend.

Conférences sans fruit à ce sujet.

Le roi y envoya le seigneur de Culan, Cousinot & quelques autres; & la négociation se commença dans cette ville-là au mois de Mai avec les agens du duc de Sommerset: mais il arriva une chose dans le voisinage qui troubla ces conférences, & qui pourtant devint un moyen assez naturel d'accommodement, supposé que les Anglois eussent été disposés à y entendre. Robert Floquet, ou de Floques bailli d'Evreux, le sire de Mauni, & Jacques de Clermont qui accompagnoient le seigneur de Culan à Louviers, en sortirent sous divers prétextes: & ayant fait venir secretement quelques troupes, surprirent la nuit le Pont-de-l'arche, poste très-important sur la riviere de Seine, & s'en étant saisis au nom du duc de Bretagne, ils déclarerent aux Anglois que c'étoit par représailles, pour dédommager ce duc de la perte de Fougeres.

Le duc de Sommerset en ayant porté ses plaintes au roi, ce prince répondit à son tour que la chose s'étoit faite à son insû: mais que cela ne devoit point rompre la bonne intelligence des deux nations, & qu'il s'offroit à rendre le Pont-de-l'arche au roi d'Angleterre, pourvû qu'il voulût

rendre Fougeres au duc de Bretagne. Rien n'étoit plus raisonnable que cette proposition : mais le duc de Sommerset n'y voulut point consentir. Sur quoi le roi fit protester de sa part en présence d'un notaire apostolique & d'un agent de l'empereur, qu'après une telle offre qu'il faisoit pour maintenir la paix, on ne pouvoit le rendre responsable des malheurs que la guerre alloit causer ; & envoya en même-temps ordre à ses députés de rompre les conférences de Louviers. 1449.

Impuissance où étoit l'Angleterre de soûtenir la guerre, à cause des troubles de ce royaume.

Il semble que le Conseil d'Angleterre étoit alors aveuglé sur ses véritables intérêts : car les Anglois ne furent jamais moins en état qu'ils étoient en ce temps-là, de réussir dans la guerre contre la France. Tout étoit dans le trouble en Angleterre, particulierement à Londres : & selon le témoignage de l'historien de cette nation, c'étoit à la reine d'Angleterre Marguerite d'Anjou, que la France étoit redevable de cette fâcheuse situation des affaires des Anglois. Cette princesse, femme d'un grand esprit & d'une égale ambition, ne put long-temps supporter la trop grande puissance de Humfroi duc de Glocestre oncle du roi, qui ayant eu entre les mains la regence du Royaume après la mort de Henri V. son frere, s'étoit conservé une autorité absolue sur le roi son neveu, prince d'un naturel doux & paisible ; & plus propre à être gouverné, qu'à gouverner lui-même. Elle voyoit avec chagrin que cette facilité du roi la rendoit elle-même dépendante du duc, & prétendit que si son mari avoit besoin de quelqu'un pour l'aider à supporter le poids du gouvernement, il lui convenoit mieux de le partager avec elle, qu'avec un sujet impérieux qui ne lui laissoit que l'ombre de la royauté. Elle fit si bien, qu'elle le perdit peu-à-peu dans l'esprit du prince. Il fut entierement exclus de l'administration des affaires. Sa disgrace ne manqua pas de reveiller la haine des ennemis qu'il s'étoit faits durant son gouvernement. On lui suscita des accusateurs ; on l'arrêta en plein parlement, & sans autre forme de procès il fut étranglé en secret.

Polydor. Vergil. l. 23.

Quelque habile que fût la reine, elle ne remplaça pas un homme d'une aussi grande expérience que l'étoit le duc de Glocestre. L'Angleterre devoit à ce duc, aussi-bien

1449. qu'au duc de Betfort, & à Henri V. ce haut degré de puissance où elle étoit parvenue. Trois princes freres d'un si grand mérite que ces trois-là, & qui agissoient si fort de concert pour la gloire de l'Etat, avoient été un chose aussi rare, qu'elle devint funeste à la monarchie Françoise ; & leurs morts prématurées furent son salut. Celle du duc de Glocestre apporta une notable diminution à l'autorité royale. Il commença à se former des factions. Le comte de Suffolk, un de ceux qui avoient poussé le plus vivement le duc de Glocestre, fut une des premieres victimes qu'on lui sacrifia avec l'évêque d'Excester. Celui-ci fut d'abord tué dans une sédition qui se fit à Londres par les menées du maire de la ville : & Suffolk ayant été mis en prison, & puis se sauvant en France, tomba entre les mains des gens du duc de Sommerset qui avoit toujours été très-uni avec le duc de Glocestre : ils lui couperent la tête, & l'envoyerent au maire de Londres.

Histoire de Jean Chartier.

Les Anglois se trouvoient en même-temps engagés à la guerre contre les Écossois, & perdirent deux sanglantes batailles, dans l'une desquelles ils laisserent vingt-quatre mille morts sur la place ; & les comtes de Duglas & d'Ormont après avoir remporté ces deux grandes victoires, entrerent en Angleterre, où ils porterent le ravage fort avant dans le Royaume.

Forces de la France. Origine des Francs-archers.
Hist. chronologique.
Abregé de l'histoire de Charles VII.

D'autre part le roi de France étoit en état plus que jamais de les attaquer avec avantage ; outre les compagnies d'ordonnance qui étoient des troupes choisies, il avoit formé une nouvelle milice fort nombreuse, & qui lui coûtoit peu à entretenir. Chaque village de son royaume s'étoit engagé à lui équiper & à lui entretenir un archer, qui, à condition de marcher en campagne quand l'ordre en viendroit, étoit affranchi de toutes tailles & subsides ; & c'est à cause de cet affranchissement que ces soldats furent appellés Francs-archers. Cela faisoit une grosse armée qui s'assembloit sans peine, & qui étoit composée des meilleurs hommes qu'il y eût en France.

Histoire de Matthieu de Couci.
Du Tillet, recueil des traités, &c.

Jacques Cœur en cette rencontre signala son zele pour le bien de l'Etat, en promettant au roi de lui prêter de l'argent tant qu'il voudroit, pourvû qu'il entreprît la conquête

de la Normandie. Ce prince avoit renouvellé ses anciennes alliances avec Jacques II. roi d'Ecosse, qui, comme j'ai dit, étoit déja aux mains avec les Anglois. Il avoit mis aussi dans ses intérêts Jean roi de Castille, dont les armateurs coururent bientôt de toutes parts sur les vaisseaux d'Angleterre. Enfin il n'avoit rien à craindre, & avoit beaucoup de secours à espérer du duc de Bretagne, qui étoit l'occasion de la guerre: mais pour avoir une plus grande sûreté de ce côté-là, il voulut que non-seulement le duc, mais encore que les principaux des seigneurs Bretons signassent la ligue défensive & offensive; qu'ils s'obligeassent par serment à le servir sur mer & sur terre, & à ne faire sans son consentement ni paix ni treve avec les Anglois. Il envoya en Bretagne pour conclurre ce traité, le comte de Dunois, l'amiral de Coëtivi, le seigneur de Rays, & Bertrand de Beauvau seigneur de Pressigni, qui en rapporterent les lettres patentes signées de la main du duc & de celles des seigneurs Bretons.

1449.

Histoire de Jean Chartier.

C'est-là l'état où étoient les choses de part & d'autre, lorsque la guerre recommença l'an 1449. Ce ne fut pas cependant le roi qui la déclara, mais le duc de Bretagne; & le roi fit dire aux Anglois que s'il armoit & s'il entroit en campagne, ce n'étoit que pour les intérêts de son vassal & son allié: mais cette formalité ne rendoit pas la condition des Anglois meilleure.

La guerre recommence, & c'est le duc de Bretagne qui la déclare.

Ibid.

Les hostilités commencerent par des entreprises assez importantes. Le sire de Moüi gouverneur de Beauvoisis pour le roi prit par escalade Gerberoi, où tous les Anglois furent passés au fil de l'épée. Robert de Floques bailli d'Evreux assiégea Conches, & s'en rendit maître. Un gentilhomme Gascon nommé Verdun surprit Coignac & Saint-Mesgrin en Guienne.

Histoire chronologique.

Les Anglois étonnés de ces fâcheux commencemens, voulurent renouer les négociations. Le général Talbot envoya au roi qui étoit à Chinon, pour lui en faire la proposition. Ce prince répondit qu'on le trouveroit toujours disposé à la paix, supposé qu'on donnât satisfaction au duc de Bretagne; que même il se faisoit fort de le faire consentir à un accommodement, pourvû qu'on lui restituât

Histoire de Jean Chartier, &c.

1449. Fougeres, & qu'on dédommageât ses sujets des pertes qu'on leur avoit causées par cette infraction de la treve : & l'on convint d'une nouvelle conférence, qui se tint en l'abbaye de Bon-port auprès du Pont-de-l'arche. Elle fut aussi inutile que les autres. Les Anglois toujours déterminés à soûtenir l'entreprise du capitaine Surienne, & se persuadant par l'inclination que le roi montroit pour la paix, qu'il appréhendoit la guerre, ne voulurent rien écouter sur la restitution de Fougeres. Le Roi voyant cette opiniâtreté, & que d'ailleurs la treve étoit expirée, après avoir renouvellé ses protestations touchant le desir qu'il avoit de ne point rompre avec l'Angleterre, & sur toutes les avances qu'il avoit faites pour cela, déclara enfin la guerre aux Anglois en son nom, & se mit en devoir de la pousser avec vigueur.

Le roi la déclare aussi à son tour.

Heureux succès de ses armes.

On ne pouvoit pas la faire avec plus de succès qu'il la fit : car avant la fin d'Août, Verneuil, alors une des plus fortes places de France, Pont-Audemer & Saint-James de Beuvron en Normandie, Lisieux, Mante, Vernon & plusieurs forteresses aux environs de ces places furent prises, les unes d'assaut, les autres par composition. Le comte de Dunois que le roi avoit fait depuis peu lieutenant général de ses armées, le comte de Saint-Pol, le bailli d'Evreux, le sénéchal de Bresé, les seigneurs de Culan & Florent d'Iliers furent les principaux chefs de ces entreprises. Le général Talbot fit mine de vouloir faire lever le siége de la tour de Verneuil. Le comte de Dunois alla au devant de lui, ayant laissé le soin du siége au seigneur d'Iliers : mais le général Anglois n'osa hasarder le combat, & se retira.

Il se dispose à pénétrer en Normandie.

Après ces importantes conquêtes, les généraux se rendirent pour la plûpart auprès du roi à Louviers sur la fin d'Août ; & ce prince résolut d'entrer plus avant en Normandie, pour profiter de la consternation où tant de pertes avoient jetté les Anglois, & de la disposition où les peuples paroissoient être de secouer leur domination. Il lui venoit des troupes de toutes parts ; & quoique le duc de Bourgogne, lorsque le roi lui communiqua son dessein de déclarer la guerre à l'Angleterre, eût pris le parti de la neutralité, il ne s'opposa point à ce que la noblesse de Picardie

Matthieu de Couci.

Picardie & ses autres vassaux allassent servir la France, s'ils le vouloient faire. Beaucoup de seigneurs & de gentilshommes vinrent de ces quartiers-là grossir les troupes du roi : & de ce nombre furent Robert de Bethune, Jean d'Ailli fils du vidame d'Amiens, les seigneurs de Genlis, de Rambures, de Saveuse, de Quieret, de Croi, de Mailli, d'Applincourt, de Bossu, de Ham, de Rubempré, de Crevecœur, de Moüi, de Conti, & plusieurs autres ; & Louis de Luxembourg comte de Saint-Pol, qui étoit vassal du roi aussi-bien que du duc de Bourgogne, eut beacoup de part aux grands progrès de cette campagne. 1449.

Le roi en arrivant à Louviers avoit avec lui plusieurs princes, seigneurs & gentilshommes, savoir, Charles d'Anjou comte du Maine, le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, le vicomte de Lomaigne fils aîné du comte d'Armagnac, le comte de Castres fils du comte de la Marche, le cadet d'Albret, Jean de Lorraine, les seigneurs de la Tremoille, de Mongascon, de Traisnel, de Culan grand-maître d'hôtel, le comte de Tancarville, le maréchal de la Fayette, Gaucourt, Blainville, Precigni, le comte de Dammartin grand-panetier de France, la Roche, Malicorne, du Signe, Montreuil, Baugi, Pulli, de Ham en Champagne, Valpergue, la Boissiere, Chailli, Scepeaux, du Montet, Graville, Courtenai, Saint-Brisson, Châlons, Tonnerre, d'Estampes. Il y avoit long-temps qu'on n'avoit vû tant de si belles troupes en un seul corps, & en plus belle disposition de bien faire, animées qu'elles étoient par les premiers succès. Histoire de Jean Chartier.

Quatre corps differens devoient en même-temps faire invasion en Normandie. Celui du comte de Dunois, un autre du duc de Bretagne commandé par le connétable son oncle, un troisieme sous la conduite de Charles d'Artois comte d'Eu & du comte de Saint-Pol, & un quatrieme sous les ordres du duc d'Alençon.

Les Anglois qui avoient jetté toutes leurs troupes dans les places de cette province, voyoient avec grande inquiétude la tempête qui les menaçoit de toutes parts, & avec peu d'espérance de pouvoir soûtenir un tel effort. Guillaume Chenu, gouverneur de Pontoise, fut un des premiers à *Conquêtes qu'il y fit.*

1449. entrer en action. Il attaqua le fort château de Dangu dans le Vexin auprès de Gisors, & le prit. Le comte de Saint-Pol mit le siége devant Gournai, qui se rendit par capitulation. Le château d'Harcourt dans la plaine de Neubourg coûta plus de temps & de monde au comte de Dunois : mais il s'en rendit maître. Le maréchal de Jalognes & le seigneur de la Roche-Guyon prirent la forteresse de ce nom sur le bord de la Seine. Les comtes d'Eu & de Saint-Pol mirent le siége avec quatre mille hommes devant Neuchâtel d'Elicourt, prirent la ville d'assaut, & le château par composition. Le comte de Dunois fut huit jours devant le château de Chambrai, qui capitula & se rendit. La garnison de Dieppe prit Fescamp d'emblée ; & près de cent Anglois y étant venus débarquer, sans savoir que les François en étoient les maîtres, furent faits prisonniers. Le duc d'Alençon surprit le château d'Essai. Tous ces postes étoient fort bien fortifiés & importans ; & il ne falloit pas les laisser derriere, pour exécuter de plus grands desseins qu'on avoit formés.

Le duc de Bretagne accompagné du connétable, du maréchal de Loheac, de l'amiral de Coëtivi, & de plusieurs seigneurs de Bretagne & de Normandie, agit de son côté avec une armée de six mille hommes, & prit Coutance qui ne tint que deux jours. Saint-Lo, quoiqu'il y eût une forte garnison, se rendit sans résistance, aussi-bien qu'un grand nombre de châteaux fortifiés aux environs. Carentan prit le même parti, après trois jours de siége. Gaurai, forte place de ces quartiers-là, tint plus long-temps : mais la garnison sachant que la mine étoit toute prête, n'attendit point l'assaut, & capitula.

Siége d'Alençon & de Gisors.

Les autres armées ne faisoient pas de moindres progrès. Le duc d'Alençon mit le siége devant sa capitale, & s'en rendit maître. Blainville avec un détachement s'empara de la forte place de Touques. Le château d'Hyemes, qui n'étoit pas moins considérable, se rendit au comte de Dunois, lequel alla de-là assiéger Argentan, & le prit. Le roi entra lui-même en action, & commença le siége du fameux château Gaillard, qui est la forteresse d'Andeli sur la riviere de Seine, à six ou sept lieues de Rouen. Cette

1449.

place avoit toujours passé pour imprenable : elle ne se défendit néanmoins que six semaines ; & tandis que le roi l'assiégeoit, le sénéchal de Brefé lui manda l'importante nouvelle de la capitulation de Gisors, qui étoit alors une des plus importantes places de la haute-Normandie.

Inaction des Anglois à quoi attribuée.

Histoire de Mathieu de Couci.

On étoit surpris pendant ce temps-là de voir l'inaction des Anglois, dont à peine quelques partis paroissoient en campagne : mais il y en avoit deux raisons essentielles. La premiere, que les brouilleries qui continuoient en Angleterre, empêchoient qu'on ne leur envoyât du secours. La seconde, que toute leur application étoit à conserver Rouen, dont les bourgeois ne cachoient pas trop l'inclination qu'ils avoient à retourner sous leur ancien maître. Le duc de Sommerset & le général Talbot faisoient pour cette capitale de Normandie ce que le duc de Betfort avoit fait autrefois pour Paris, lorsque le roi en subjuguoit les environs. Ils ne pensoient qu'à la conserver, espérant que le temps leur fourniroit des ressources pour reprendre ce qu'ils perdoient, pourvû qu'ils pussent sauver cette place : mais le roi étoit bien résolu de faire tous ses efforts pour la leur enlever ; & quoique l'on fût déja au mois d'Octobre, il ne désespéra pas de réussir dans cette grande entreprise.

Il envoya ordre au comte de Dunois & aux comtes d'Eu & de Saint-Pol de s'approcher de Rouen avec leurs corps d'armées. Le comte de Dunois se rendit dans la plaine de Neubourg à huit ou neuf lieues de Rouen au-delà de la riviere de Seine. Les deux autres s'avancerent de l'autre côté, & le roi vint avec le roi de Sicile au Pont-de-l'arche.

Histoire de Jean Chartier.

Hist. chronologique.

Histoire de Mathieu de Couci.

Avant que de s'approcher davantage, il envoya des herauts d'armes sommer la ville de Rouen de rentrer dans son obéissance. Les Anglois en ayant eu avis, arrêterent les herauts hors de la place, & les menacerent de les tuer, s'ils entreprenoient d'y entrer. Ceux-ci étant revenus faire leur rapport au roi, il donna ordre au comte de Dunois de conduire toute l'armée devant Rouen, non pas pour l'assiéger dans les formes ; la force & la grandeur de la place, le grand nombre des habitans & des soldats de la garnison, la largeur de la Seine, la saison trop avancée ne

1449. le permettoient pas ; mais c'étoit pour voir, si la présence de l'armée n'encourageroit point plusieurs des bourgeois qu'on savoit être affectionnés au roi, à prendre les armes contre les Anglois.

Le comte de Dunois demeura trois jours à la vûe de la place par un temps très-rude, qui incommoda extrêmement les troupes. Les Anglois firent plusieurs sorties, & il y eut de sanglantes escarmouches ; mais il ne se fit pas le moindre mouvement dans la ville : c'est pourquoi le comte, pour ne pas fatiguer inutilement ses soldats, les ramena au Pont-de-l'arche.

Entreprise des François sur Rouen découverte.

A peine y fut-il arrivé, qu'un homme sorti de Rouen, envoyé par les bourgeois du parti François, vint trouver le roi, & lui dit de leur part qu'ils avoient la garde de deux tours & d'une assez grande étenduë de la muraille du côté de la porte de Saint-Hilaire, & qu'ils étoient prêts de les livrer aux troupes du roi, si elles revenoient devant la place.

Le roi sur cet avis fit retourner le comte de Dunois le seizieme d'Octobre. Ce seigneur ayant fait grande diligence, parut de nouveau à la vûe de la ville, & étendit ses troupes depuis la porte de Saint-Hilaire qui est à l'orient de la ville, jusqu'à la porte Beauvoisine, & posta un corps de réserve vers la montagne appellée le Montfortin entre le nord & l'occident. Les murailles furent aussi-tôt couvertes de tous côtés de soldats & de bourgeois sous les armes. Un homme vers les deux heures d'après midi s'échappa de la ville, & vint dire au comte de Dunois, qu'il pouvoit faire avancer de ses gens avec des échelles à l'endroit qu'on lui avoit marqué, & que les bourgeois qui en étoient maîtres, les aideroient à y monter.

Le comte fit faire alors divers mouvemens à ses troupes vers la porte Beauvoisine & le Montfortin, pour attirer de ce côté-là l'attention des Anglois ; & en même-temps ayant mis pied à terre, fit couler une troupe de gens d'élite par derriere une hauteur, vers l'endroit de la muraille & des deux tours qu'on devoit lui livrer. Par malheur on n'avoit pas apporté un assez grand nombre d'échelles pour faire monter beaucoup de soldats à la fois, & à peine y en

eut-il quarante ou cinquante sur la muraille, que le général Talbot qui faisoit la ronde avec trois cents hommes, ayant apperçu de loin quelque mouvement extraordinaire de ce côté-là, y accourut, chargea avec furie ceux des François qu'il trouva sur la muraille, ceux des bourgeois qui s'étoient joints à eux, & renversa les échelles. Tout ce qui se trouva sur la muraille fut passé au fil de l'épée, excepté ceux des soldats & des bourgeois qui se précipiterent dans le fossé, & dont la plûpart se tuérent, ou se blesserent dangereusement. Le comte de Dunois fit cesser l'attaque, & manda au roi qui s'étoit avancé avec le roi de Sicile jusqu'à Darnetal à trois quarts de lieue de Rouen, tout ce qui s'étoit passé; sur quoi il reprit le chemin du Pont-de-l'arche, où l'armée le suivit.

1449.

Après un si mauvais succès & la découverte de l'intelligence qui feroit tenir les Anglois plus que jamais sur leurs gardes, le roi perdit toute espérance de se rendre maître de Rouen dans cette campagne: mais comme c'étoit-là l'année heureuse de ce prince, la chose tourna tout autrement qu'il n'espéroit; & cette tentative, toute inutile & toute funeste qu'elle avoit été, fut un coup décisif pour la reddition de la ville.

Il y avoit comme trois partis parmi les bourgeois de Rouen. Il y en avoit d'extrèmement attachés aux Anglois; d'autres très-affectionnés à leur légitime souverain; le reste étoit assez indifférent pour l'un & pour l'autre: mais ils se réunirent tous par un intérêt commun, & par la défiance qu'ils conçurent les uns des autres. Ceux qui étoient pour les Anglois, firent réflexion sur l'effet que le nombre & la rapidité des conquêtes de cette campagne avoient produit dans les esprits; qu'ils étoient bloqués de toutes parts; que ne venant plus de vivres du côté de France depuis la prise du Pont-de-l'arche, tout devenoit extrèmement cher; qu'il seroit impossible d'empêcher que désormais le roi n'entretînt des intelligences dans la ville, étant presque aux portes, & ayant parmi eux tant de gens qui lui étoient affectionnés; que quelque précaution que l'on prît, on seroit toujours exposé à des surprises. Ils rappellerent la mémoire de Paris livré à ce prince malgré la vigilance des généraux

1449. Anglois, qui avoient mis inutilement tous leurs soins à se le conserver; que dans une surprise pareille à celle qui avoit pensé arriver, tous leurs biens seroient au pillage, & leurs personnes en danger de périr : ainsi ils résolurent sans différer, de penser sérieusement à ce qu'il y avoit à faire en une conjoncture si dangereuse.

Les habitans de cette ville ne laissent pas de traiter avec le roi.

Dès le lendemain les principaux s'assemblerent chez l'archevêque; & après avoir conféré en sa présence, ils conclurent par les mêmes raisonnemens que je viens de rapporter, que c'étoit une nécessité indispensable pour eux de traiter avec le roi.

Ils ne furent pas plutôt sortis de l'archevêché avec l'archevêque qui les accompagnoit, que le résultat de la conférence se répandit parmi le peuple, à qui le changement ne manque jamais de plaire, & dont plusieurs étoient si animés contre le général Talbot pour la mort des bourgeois qui avoient été tués à l'escalade du jour précédent, qu'ils disoient tout haut que s'ils le tenoient, ils le mettroient en pieces. Ils accouroient de tous côtés, & s'attroupoient autour des chefs des bourgeois dont je viens de parler, lorsque le duc de Sommerset parut dans la rue suivi de ses gardes.

L'archevêque & les bourgeois allerent sur le champ l'aborder, lui rendirent compte de ce qui avoit été résolu à l'archevêché, & le prierent de trouver bon, qu'ils députassent au roi de France, pour lui rendre la ville à des conditions avantageuses, qu'ils ne pourroient obtenir, s'ils attendoient qu'on les y forcât par les armes. Le duc fort surpris, ne put s'empêcher de faire paroître sa colere sur son visage : mais regardant autour de lui, & se voyant investi de plus de huit cents hommes armés, & n'ayant pas plus de cinquante de ses gens à sa suite, il s'adoucit, dit que la chose méritoit de n'être pas faite légerement; qu'il en délibereroit volontiers avec eux; qu'on s'assemblât à l'hôtel de ville, & qu'il s'y rendroit à l'heure dont il convint.

Cependant les bourgeois dans tous les quartiers se mirent sous les armes, pour être en état de repousser les Anglois, s'ils entreprenoient de faire quelque violence : & le duc de

Sommerſet allant à l'hôtel de ville, les vit en état de n'être pas ſurpris. Il fit en vain tous ſes efforts pour faire changer la réſolution qui avoit été priſe, en leur repréſentant qu'ils n'avoient rien du tout à craindre; que la ſaiſon mettoit hors du danger d'un ſiége; que la ville étoit forte, & bien munie; qu'il y avoit une bonne garniſon; qu'il attendoit tous les jours un ſecours conſidérable d'Angleterre; rien de tout cela ne fut écouté, le peuple dans la place criant de tous côtés *la paix, la paix*; de ſorte qu'il fut contraint de conſentir à la députation; à condition qu'il y envoyeroit auſſi des députés en ſon nom. On dépêcha auſſi-tôt l'official de la ville, pour aller au Pont-de-l'arche demander des ſaufconduits, qui furent accordés: & il fut arrêté que la négociation ſe feroit au port Saint-Oüen entre Rouen & le Pont-de-l'arche. 1449.

L'archevêque fut choiſi de la part de la ville avec quelques-uns des plus notables bourgeois, auxquels le duc de Sommerſet joignit en ſon nom quelques ſeigneurs Anglois. Le roi envoya de ſa part au port Saint-Oüen le comte de Dunois, Pierre de Breſé ſénéchal de Poitou, Juvenal des Urſins chancelier de France, & Guillaume Couſinot maître des requêtes, qui avoit été fait chevalier à l'occaſion de l'eſcalade dont j'ai parlé, où il s'étoit fort diſtingué; & il montra depuis en pluſieurs rencontres, que la robe couvre quelquefois des héros, que la juriſprudence dérobe à la défenſe de l'Etat.

Et la lui remettent à certaines conditions.

L'affaire fut bientôt concluë avec les députés de la ville, dont les demandes qu'on leur accorda toutes, ſe réduiſoient à trois points; à une amniſtie générale pour tout le paſſé, à la conſervation de leurs priviléges, & à la permiſſion de ſe retirer en ſûreté avec les Anglois pour tous ceux qui le voudroient. Quant aux envoyés du duc de Sommerſet, comme ils ne purent ſe réſoudre à ſouſcrire à la reddition de la ville, il ne fut rien conclu avec eux.

L'archevêque & ceux qui l'avoient accompagné n'étant arrivés à Rouen que fort avant dans la nuit, ils remirent à faire leur rapport au lendemain ſamedi dix-huitieme d'Octobre. On ſe rendit à l'hôtel de ville de grand matin: le conſentement pour accepter le traité fut général, malgré

1449. les oppositions & les menaces du duc de Sommerset & du général Talbot, qui sortirent de l'assemblée fort en colere, s'emparerent du pont de Rouen, des tours, & d'autres postes sur les murailles de la ville, & remplirent de soldats le château, & ce qui s'appelle aujourd'hui le vieux palais.

Le reste du jour & la nuit suivante, on fut toujours sous les armes de part & d'autre. Les bourgeois retrancherent les rues contre le château, contre le vieux palais, & aux avenues des murailles. Ils mirent par-tout des corps de garde, & envoyerent la nuit secretement un homme, pour avertir le roi de l'état des choses, & le supplier de venir promptement à leur secours. Le comte de Dunois partit aussi-tôt à la tête de l'armée, & le roi le suivit le lendemain.

Combat entre eux & les Anglois, qui sont contraints de se retirer au château.

Cependant les Anglois, pour faire voir aux bourgeois qu'ils ne craignoient ni le roi de France, ni eux, parurent le lendemain dans la ville, marchant en troupes & en bataille par les rues, & passant exprès auprès des corps de garde des bourgeois. Il étoit difficile que cette bravade se fît sans quelque insulte de part ou d'autre. La chose ne manqua pas d'arriver : des paroles piquantes & des injures on en vint aux coups. Les bourgeois chargerent les Anglois dans une rue de la ville, & les mirent en fuite. Ils les poursuivirent jusques sur les murailles, où ils forcerent leurs corps de garde, & les obligerent de se sauver au vieux palais, au château, & au pont. Ainsi les bourgeois demeurerent maîtres de toute la ville, de toutes les tours, & de la plûpart des portes.

Ce combat venoit de se donner, lorsque le comte de Dunois arriva avec l'armée par le chemin de Paris. Dès qu'il fut sur la montagne de Sainte-Catherine qui est fort haute & qui commande la ville de fort près du côté de l'Orient, il fit avancer par la vallée quelques troupes jusqu'à la porte Martinville, & alla se présenter avec le gros de l'armée devant le fort de Sainte-Catherine situé au sommet de la montagne. Ce fort étoit difficile à prendre ; & le roi ne doutant pas qu'il ne fallût l'assiéger dans les formes, amenoit de l'artillerie pour faire ce siége : mais le commandant voyant les bourgeois maîtres de la ville,

& n'ayant nulle espérance de secours, se rendit au comte de Dunois à la premiere sommation. 1449.

Dès que les troupes qu'on avoit fait avancer vers la porte Martinville y eurent déployé les bannieres du roi, les députés des bourgeois sortirent, & présenterent les clés de la ville au comte de Dunois, lui disant qu'il étoit le maître, & qu'il pouvoit y faire entrer autant de soldats qu'il jugeroit à propos. Il leur répondit que le roi persuadé de leur fidelité & de leur courage, lui avoit donné ordre de ne mettre dans la ville qu'autant de troupes qu'il faudroit, pour leur aider à resserrer les Anglois dans le vieux palais, dans le château, & du côté du pont, & que le reste logeroit dehors. Il fut arrêté qu'il n'y entreroit que deux compagnies d'ordonnance, celle du bailli d'Evreux sous le commandement de Bresé sénéchal de Poitou, & celle du comte de Dunois sous les ordres du seigneur de Mauni. Ces deux compagnies ne faisoient que huit cents hommes, savoir deux cents lances, & six cents archers. On les plaça en trois endroits différens : Mauni prit son poste entre le vieux palais & le château, le sénéchal de Poitou devant le château même, & le reste sous un autre commandant devant le vieux palais, où le duc de Sommerset & le général Talbot s'étoient renfermés avec environ douze cents hommes. Le reste de l'armée fut répandu dans les villages voisins du côté du pays de Caux.

Dès que le roi fut arrivé, on commença à tout disposer pour attaquer les Anglois. Ceux du pont n'attendirent pas la sommation pour le rendre ; & on leur permit de se retirer où ils voudroient. Le duc de Sommerset se voyant ainsi renfermé, & en un danger évident d'être forcé, fit demander au roi la permission de lui aller parler. Elle lui fut accordée. On le conduisit au mont de Sainte-Catherine, où le roi étoit avec le roi de Sicile, le comte de Dunois, & un grand nombre de seigneurs. Ce prince le reçut avec beaucoup de bonté : mais sur l'offre que le duc lui fit de rendre le vieux palais & le château, à condition qu'il en sortiroit avec toutes ses troupes, armes & bagages, pour se retirer en sûreté où il jugeroit à propos, il répondit que l'état où les Anglois se trouvoient réduits, ne comportoit

1449. pas une telle demande ; qu'il ne la leur auroit pas refusée ; si elle lui eût été faite à la conférence du port Saint-Oüen ; qu'il lui accorderoit néanmoins la permission de se retirer de la maniere qu'il le demandoit, à condition qu'il lui remît entre les mains les villes de Honfleur & de Harfleur, avec toutes les autres que les Anglois occupoient encore au pays de Caux. Le duc répondit que plutôt que de se rendre à de telles conditions, il périroit avec tous ses gens, & s'enterreroit sous les ruines du vieux palais. Il se retira, & fut reconduit par les comtes d'Eu & de Clermont ; & passant au travers de la ville, il vit tous les bourgeois sous les armes, affectant de se présenter devant lui avec la croix blanche sur leurs habits, qui étoit la marque des François fideles au roi.

Ceux-ci y sont attaqués.

Si-tôt que le duc de Sommerset fut rentré dans le vieux palais, le comte de Dunois fit faire les approches tant contre cette forteresse, que contre le château, & mettre le canon en batterie. Peu de jours après, le duc de Sommerset fit demander au roi une nouvelle audience, & l'obtint. Il s'y fit accompagner par plusieurs seigneurs Anglois, & par la duchesse sa femme, dans l'espérance que le roi auroit des égards pour cette dame, & se relâcheroit sur quelques points en sa considération : mais l'affaire étoit trop sérieuse & trop importante, pour que l'honnêteté & la complaisance en fissent la décision. Le roi en montra beaucoup dans ses complimens : mais il tint ferme sur ses premieres propositions ; & comme le duc de Sommerset ne fit aucune nouvelle offre, il retourna sans rien conclurre.

On savoit qu'il avoit très-peu de vivres de reste, & qu'il faudroit qu'il se rendît bientôt malgré lui à discretion. C'est pourquoi pour égargner les soldats, on ne pressa point l'attaque, & on se contenta de faire une circonvallation du côté de la campagne autour du vieux palais & du château, pour renfermer entierement ces deux postes. Le duc de Sommerset se trouvant sans aucune ressource, fut enfin obligé de prendre son parti. Il fit signal pour capituler, & demanda au comte de Dunois une suspension d'armes de quelques jours pour traiter avec lui. On la lui accorda. Le maréchal de la Fayette, le comte d'Eu, & quelques autres

personnes du Conseil du roi accompagnerent le comte de Dunois aux conférences. 1449.

Et obligés de le rendre avec quelques autres places.

Le duc de Sommerset consentit à faire rendre Honfleur & les places du pays de Caux, excepté Harfleur; parce qu'il ne vouloit pas, disoit-il, qu'on lui pût reprocher d'avoir rendu une ville, qui avoit été la premiere conquête du roi Henri V. & par laquelle il avoit commencé celle de la plus grande partie de la France. On lui accorda cet article : mais quand il fut question des ôtages, il y eut une nouvelle difficulté. Le comte de Dunois demanda que le général Talbot demeurât en ôtage, jusqu'à ce que toutes les places qu'on devoit rendre, fussent entre les mains du roi. Le duc eut beaucoup de peine à accepter cette condition ; mais après bien des délais, il fallut en passer par-là. Il convint donc de rendre le vieux palais & le château de Rouen, Honfleur, Arques, Caudebec, le château de Tancarville, Lislebonne, & Montivilliers; de donner la liberté aux prisonniers qu'il avoit faits sur les François; de payer dans l'espace d'un an cinquante mille écus au roi, & six mille à ceux qui avoient assisté à la capitulation; d'acquiter toutes les dettes que lui & ses troupes avoient faites à Rouen, & de laisser en ôtage jusqu'à l'entiere exécution du traité, outre le général Talbot, le fils de la duchesse * de Sommerset, le fils du seigneur de Bauguenin, le fils du seigneur de Ros, le fils du comte d'Ormont d'Irlande, & deux autres seigneurs Anglois. A ces conditions on promit au duc, à la duchesse, à leurs enfans, & à toute la garnison un sauf-conduit, pour aller où ils voudroient se retirer avec leurs armes & tous leurs bagages.

Après que ce traité eut été ratifié par le roi, & signé de part & d'autre, le duc de Sommerset partit le mardi quatrieme de Novembre avec ce qui lui restoit de soldats. Ces troupes s'en allerent partie par eau, partie par terre, les uns à Harfleur, & les autres à Caen. Le duc donna ses ordres pour faire rendre les places, qui furent remises aux

* Cette du[illegible] fille du comte de Warwick [illegible] nieres noces Thomas Ros, dont elle avoit eu des enfans.

pas une telle demande ; qu'il ne la leur auroit pas refusée, 1449. si elle lui eût été faite à la conférence du port Saint-Oüen; qu'il lui accorderoit néanmoins la permission de se retirer de la maniere qu'il le demandoit, à condition qu'il lui remît entre les mains les villes de Honfleur & de Harfleur, avec toutes les autres que les Anglois occupoient encore au pays de Caux. Le duc répondit que plutôt que de se rendre à de telles conditions, il périroit avec tous ses gens, & s'enterreroit sous les ruines du vieux palais. Il se retira, & fut reconduit par les comtes d'Eu & de Clermont ; & passant au travers de la ville, il vit tous les bourgeois sous les armes, affectant de se présenter devant lui avec la croix blanche sur leurs habits, qui étoit la marque des François fideles au roi.

Ceux-ci y sont attaqués.

Si-tôt que le duc de Sommerset fut rentré dans le vieux palais, le comte de Dunois fit faire les approches tant contre cette forteresse, que contre le château, & mettre le canon en batterie. Peu de jours après, le duc de Sommerset fit demander au roi une nouvelle audience, & l'obtint. Il s'y fit accompagner par plusieurs seigneurs Anglois, & par la duchesse sa femme, dans l'espérance que le roi auroit des égards pour cette dame, & se relâcheroit sur quelques points en sa considération : mais l'affaire étoit trop sérieuse & trop importante, pour que l'honnêteté & la complaisance en fissent la décision. Le roi en montra beaucoup dans ses complimens : mais il tint ferme sur ses premieres propositions ; & comme le duc de Sommerset ne fit aucune nouvelle offre, il retourna sans rien conclurre.

On savoit qu'il avoit très-peu de vivres de reste, & qu'il faudroit qu'il se rendît bientôt malgré lui à discretion. C'est pourquoi pour égargner les soldats, on ne pressa point l'attaque, & on se contenta de faire une circonvallation du côté de la campagne autour du vieux palais & du château, pour renfermer entierement ces deux postes. Le duc de Sommerset se trouvant sans aucune ressource, fut enfin obligé de prendre son parti. Il fit signal pour capituler, & demanda au comte de Dunois une suspension d'armes de quelques jours pour traiter avec lui. On la lui accorda. Le maréchal de la Fayette, le comte d'Eu, & quelques autres

personnes du Conseil du roi accompagnerent le comte de Dunois aux conférences.

1449.

Et obligés de le rendre avec quelques autres places.

Le duc de Sommerset consentit à faire rendre Honfleur & les places du pays de Caux, excepté Harfleur; parce qu'il ne vouloit pas, disoit-il, qu'on lui pût reprocher d'avoir rendu une ville, qui avoit été la premiere conquête du roi Henri V. & par laquelle il avoit commencé celle de la plus grande partie de la France. On lui accorda cet article : mais quand il fut question des ôtages, il y eut une nouvelle difficulté. Le comte de Dunois demanda que le général Talbot demeurât en ôtage, jusqu'à ce que toutes les places qu'on devoit rendre, fussent entre les mains du roi. Le duc eut beaucoup de peine à accepter cette condition ; mais après bien des délais, il fallut en passer par-là. Il convint donc de rendre le vieux palais & le château de Rouen, Honfleur, Arques, Caudebec, le château de Tancarville, Lislebonne, & Montivilliers; de donner la liberté aux prisonniers qu'il avoit faits sur les François ; de payer dans l'espace d'un an cinquante mille écus au roi, & six mille à ceux qui avoient assisté à la capitulation ; d'acquiter toutes les dettes que lui & ses troupes avoient faites à Rouen, & de laisser en ôtage jusqu'à l'entiere exécution du traité, outre le général Talbot, le fils de la duchesse * de Sommerset, le fils du seigneur de Bauguenin, le fils du seigneur de Ros, le fils du comte d'Ormont d'Irlande, & deux autres seigneurs Anglois. A ces conditions on promit au duc, à la duchesse, à leurs enfans, & à toute la garnison un sauf-conduit, pour aller où ils voudroient se retirer avec leurs armes & tous leurs bagages.

Après que ce traité eut été ratifié par le roi, & signé de part & d'autre, le duc de Sommerset partit le mardi quatrieme de Novembre avec ce qui lui restoit de soldats. Ces troupes s'en allerent partie par eau, partie par terre, les uns à Harfleur, & les autres à Caen. Le duc donna ses ordres pour faire rendre les places, qui furent remises aux

* Cette duchesse fille du comte de Warwick avoit épousé en premieres noces Thomas Ros, dont elle avoit eu des enfans.

pas une telle demande ; qu'il ne la leur auroit pas refusée ;
1449. si elle lui eût été faite à la conférence du port Saint-Oüen ; qu'il lui accorderoit néanmoins la permission de se retirer de la maniere qu'il le demandoit, à condition qu'il lui remît entre les mains les villes de Honfleur & de Harfleur, avec toutes les autres que les Anglois occupoient encore au pays de Caux. Le duc répondit que plutôt que de se rendre à de telles conditions, il périroit avec tous ses gens, & s'enterreroit sous les ruines du vieux palais. Il se retira, & fut reconduit par les comtes d'Eu & de Clermont ; & passant au travers de la ville, il vit tous les bourgeois sous les armes, affectant de se présenter devant lui avec la croix blanche sur leurs habits, qui étoit la marque des François fideles au roi.

Ceux-ci y sont attaqués.

Si-tôt que le duc de Sommerset fut rentré dans le vieux palais, le comte de Dunois fit faire les approches tant contre cette forteresse, que contre le château, & mettre le canon en batterie. Peu de jours après, le duc de Sommerset fit demander au roi une nouvelle audience, & l'obtint. Il s'y fit accompagner par plusieurs seigneurs Anglois, & par la duchesse sa femme, dans l'espérance que le roi auroit des égards pour cette dame, & se relâcheroit sur quelques points en sa considération : mais l'affaire étoit trop sérieuse & trop importante, pour que l'honnêteté & la complaisance en fissent la décision. Le roi en montra beaucoup dans ses complimens : mais il tint ferme sur ses premieres propositions ; & comme le duc de Sommerset ne fit aucune nouvelle offre, il retourna sans rien conclurre.

On savoit qu'il avoit très-peu de vivres de reste, & qu'il faudroit qu'il se rendît bientôt malgré lui à discretion. C'est pourquoi pour égargner les soldats, on ne pressa point l'attaque, & on se contenta de faire une circonvallation du côté de la campagne autour du vieux palais & du château, pour renfermer entierement ces deux postes. Le duc de Sommerset se trouvant sans aucune ressource, fut enfin obligé de prendre son parti. Il fit signal pour capituler, & demanda au comte de Dunois une suspension d'armes de quelques jours pour traiter avec lui. On la lui accorda. Le maréchal de la Fayette, le comte d'Eu, & quelques autres

personnes du Conseil du roi accompagnerent le comte de Dunois aux conférences. 1449.

Et obligés de le rendre avec quelques autres places.

Le duc de Sommerset consentit à faire rendre Honfleur & les places du pays de Caux, excepté Harfleur; parce qu'il ne vouloit pas, disoit-il, qu'on lui pût reprocher d'avoir rendu une ville, qui avoit été la premiere conquête du roi Henri V. & par laquelle il avoit commencé celle de la plus grande partie de la France. On lui accorda cet article : mais quand il fut question des ôtages, il y eut une nouvelle difficulté. Le comte de Dunois demanda que le général Talbot demeurât en ôtage, jusqu'à ce que toutes les places qu'on devoit rendre, fussent entre les mains du roi. Le duc eut beaucoup de peine à accepter cette condition : mais après bien des délais, il fallut en passer par-là. Il convint donc de rendre le vieux palais & le château de Rouen, Honfleur, Arques, Caudebec, le château de Tancarville, Lislebonne, & Montivilliers; de donner la liberté aux prisonniers qu'il avoit faits sur les François; de payer dans l'espace d'un an cinquante mille écus au roi, & six mille à ceux qui avoient assisté à la capitulation; d'acquiter toutes les dettes que lui & ses troupes avoient faites à Rouen, & de laisser en ôtage jusqu'à l'entiere exécution du traité, outre le général Talbot, le fils de la duchesse * de Sommerset, le fils du seigneur de Bauguenin, le fils du seigneur de Ros, le fils du comte d'Ormont d'Irlande, & deux autres seigneurs Anglois. A ces conditions on promit au duc, à la duchesse, à leurs enfans, & à toute la garnison un sauf-conduit, pour aller où ils voudroient se retirer avec leurs armes & tous leurs bagages.

Après que ce traité eut été ratifié par le roi, & signé de part & d'autre, le duc de Sommerset partit le mardi quatrieme de Novembre avec ce qui lui restoit de soldats. Ces troupes s'en allerent partie par eau, partie par terre, les uns à Harfleur, & les autres à Caen. Le duc donna ses ordres pour faire rendre les places, qui furent remises aux

* Cette duchesse fille du comte de Warwick avoit épousé en premieres noces Thomas Ros, dont elle avoit eu des enfans.

1442. troupes du roi, excepté Honfleur ; d'où le gouverneur nommé Courson ne voulut jamais sortir. Ce qui fut cause que le général Talbot & les autres ôtages demeurerent prisonniers à Rouen.

Le roi fait son entrée dans cette capitale de Normandie.
Histoire de Jean Chartier.

Dès que le comte de Dunois eut fait raser les travaux commencés contre les Anglois, & pourvû au nom du roi à la police de la ville, ce prince y fit son entrée le dixieme de Novembre. Elle égala en magnificence celle qu'il avoit faite dans Paris douze ans auparavant. Il étoit monté sur un beau coursier couvert d'un caparaçon de velours bleu semé de fleurs-de-lis en broderie d'or, qui traînoit jusqu'à terre. Il étoit armé de toutes pieces, excepté qu'au lieu de casque il avoit un chapeau de castor doublé de velours rouge, & surmonté d'une houpe de fil d'or. Je remarque cette circonstance, parce que c'est dans cette entrée, ou du moins sous ce regne qu'on commence à voir en France l'usage des chapeaux & des bonnets, qui s'introduisit depuis peu-à-peu à la place des chaperons, desquels on s'étoit servi de tout temps. * Le roi entra par la porte Beauvoisine, & alla descendre à l'Eglise de Notre-Dame, accompagné de la cour la plus leste qu'on eût vue de long-temps en France, au milieu des acclamations d'un peuple nombreux, & des spectacles qui se représentoient sur ses théatres dans les rues selon la maniere de ce temps-là. La duchesse de Sommerset étoit demeurée pour attendre une voiture commode : elle parut à une fenêtre avec la comtesse de Dunois pour voir cette entrée, qui ne donna pas un égal plaisir à ces deux Dames.

Premier usage des chapeaux en France.

Le roi s'arrêta quelque temps à Rouen, pour y donner divers ordres, & en confia le gouvernement à Pierre de Bresé déja sénéchal de Poitou. Il y étoit encore le vingt-troisieme de Novembre, lorsqu'il reçut la nouvelle de la capitulation & de la reddition de Château-Gaillard, dont le siége qu'il avoit commencé dura jusqu'à ce jour.

Autres pertes des Anglois.
Ibid.

Cependant les Anglois faisoient toujours de nouvelles pertes. Le duc de Bretagne après deux mois de siége,

* Cette observation est aussi fondée sur les monumens de ce temps-là. M. l'abbé Fleury m'a fourni quelques figures qu'il a crayonnées d'après ces sortes de monumens.

reprit Fougeres qui avoit été la cause de la guerre; & quelque temps après Surienne qui l'avoit prise, quitta le service des Anglois pour passer à celui du roi de France. Condé sur Noireau en basse-Normandie fut aussi emporté & pillé. 1449.

La fortune ne fut pas plus favorable aux Anglois du côté des Pyrenées, où le comte de Foix que le roi avoit fait son lieutenant général en ces quartiers-là, vint avec dix mille archers & sept cents lances assiéger Moleon de Sole. La ville se rendit par composition : mais les Anglois se retirerent dans le château, qui étoit la plus forte place du pays. Cette entreprise intéressa Jean roi de Navarre, parce que les Anglois, faute de troupes, l'avoient prié de la garder avec les siennes ; & il en avoit donné le commandement à son connétable. Dès qu'il la fut assiégée, il assembla une armée de cinq à six mille hommes, composée de Gascons, d'Anglois, de Navarrois & d'Arragonnois, & s'avança jusqu'à deux lieues de l'armée du comte de Foix qui avoit épousé sa fille : mais ayant fait reconnoître le camp de ce comte, & sû la difficulté qu'il y auroit à l'attaquer, il s'éloigna, & lui envoya un heraut pour se plaindre de ce qu'étant son gendre, il attaquoit cette place qui étoit en sa sauve-garde, & qu'il avoit promis au roi d'Angleterre de défendre contre tous. Ils eurent ensemble une entrevûe, où le roi de Navarre fit en vain tous ses efforts pour obliger le comte à se désister de cette entreprise. Il n'eut point d'autre réponse de lui, sinon qu'en toute autre chose il le trouveroit très-disposé à le servir & à condescendre à ses volontés : mais qu'étant homme du roi de France, ayant l'honneur d'être son parent, & ce prince l'ayant fait son lieutenant général dans le pays d'entre la Garonne & les Pyrenées, il étoit de son devoir d'attaquer les ennemis de la France par-tout où il les trouveroit. Il fallut que le roi de Navarre se contentât de cette réponse, n'étant pas en état de forcer le comte dans son camp. Dès que le roi de Navarre se fut retiré, le connétable capitula, & rendit la place; & tous les habitans du territoire qui en dépendoit, furent obligés de prendre la croix blanche, au lieu de la croix rouge, & de faire serment de fidelité au roi.

Abrégé de l'histoire de Charles VII. Histoire chronologique.

1449. Histoire chronologique.

Le comte de Foix détacha son frere le sire de Lautrec, pour aller faire le siége de la forteresse de Guysant à quatre lieues de Bayonne. Le connétable de Navarre vint au secours avec George Soliton maire de Bayonne. Lautrec alla au devant d'eux, les combattit & les défit. Il demeura douze cents Anglois sur la place, & la forteresse se rendit. Il s'empara encore de divers postes considerables entre Acqs & Bayonne, & finit par-là la campagne en ces quartiers-là.

Histoire de Jean Chartier.

Elle dura plus long-temps en Normandie, & aux environs. Le duc d'Alençon assiégea Belesme dans le Perche sur la fin de Novembre. Les ennemis s'assemblerent pour faire lever le siége : mais le duc fit si bonne contenance, qu'ils n'oserent l'attaquer, & la place lui fut rendue le vingtieme de Décembre. Les Anglois étoient assaillis si vivement & en tant d'endroits, qu'ils étoient tout déconcertés. La consternation s'augmentoit avec le mauvais succès ; & à peine paroît-il qu'ils eussent eu dans cette campagne le moindre avantage. Mais ce qui inquiétoit le duc de Sommerset, étoit que le général Talbot, l'unique homme d'une autorité & d'une expérience capable de retarder l'impétuosité de cette révolution, lui manquoit au besoin, & demeuroit prisonnier entre les mains des François par l'entêtement du gouverneur de Honfleur, qui refusoit toujours de rendre sa place en exécution du traité de Rouen.

Siége d'Harfleur. Histoire de Jean Chartier, qui fut présent à ce siége.

Il voyoit que le roi, malgré la saison, ne congédioit point son armée, & qu'il la faisoit seulement reposer à Rouen ; & cela le faisoit conjecturer qu'il avoit encore quelque dessein à exécuter. En effet, le huitieme de Décembre Harfleur fut investi avec douze à quinze mille hommes, & vingt-cinq vaisseaux. C'étoit une entreprise très-difficile : il y avoit plus de deux mille hommes de garnison ; la place étoit forte, le terrein très-humide, le temps pluvieux & très-froid, la campagne sans fourrage ; point de forêts dans le voisinage pour en tirer du bois ; les villages des environs étoient détruits, & la mer fort grosse. Nonobstant toutes ces difficultés, on entreprit ce siége, parce qu'il étoit de la derniere importance d'ôter aux Anglois cette clé de la haute-Normandie.

On battit la place avec seize gros canons. La présence du roi qui ne se ménageoit point, qui étoit sans cesse à cheval, qui pressoit lui-même les travaux, qui alloit souvent à la tranchée & jusques dans les mines, anima tellement le soldat, qu'on obligea les assiégés à capituler le vingt-quatrieme de Décembre. Le premier jour de Janvier ils livrerent la place, & ensuite les deux tours du Havre de Grace, qui n'étoit pas alors une ville, mais un bourg ouvert, où l'on avoit bâti ces deux tours, pour commander l'embouchure de la Seine. Par la prise de Harfleur, toute la Normandie en deçà de la Seine fut entierement soumise.

1449.

1450.

Suivi de la reddition de toute la province.

Voyez les observations.

Les Anglois n'avoient plus entre Harfleur & Caen, que Honfleur. Le comte de Dunois à qui le roi avoit donné le gouvernement de Harfleur, assiégea Honfleur le dixieme de Janvier, & s'en rendit maître le dix-huitieme de Février après une assez vigoureuse résistance. Arnaud Guillain de Bourguignan bailli de Montargis, & le sire de Blanchefort gentilhomme de Berri furent tués devant cette place. On prit encore quelques autres petits châteaux aux environs; de sorte qu'au mois de Mars le duc de Sommerset, qui s'étoit retiré à Caen, n'eut plus en toute la Normandie que cette ville, Bayeux, Cherbourg, Vire, Falaise, & quelques autres petites places moins importantes.

Histoire chronologique.

Le Dauphin, qui s'étoit déja signalé en tant d'autres occasions, n'eut aucune part en de si belles conquêtes. Après son expédition de Guienne de l'an 1446. qui lui avoit été si glorieuse, il avoit demandé permission au roi de faire un voyage en Dauphiné, pour voir cette principauté, qui étoit comme son apanage en qualité de fils aîné du roi de France, quoique le roi, comme on le voit par une de ses médailles que j'ai, portât lui-même le titre de Dauphin, & écartelât les armes de Dauphiné avec celles de France. Cette demande ne lui plut pas, à cause de l'expérience qu'il avoit déja faite de l'esprit inquiet de son fils, qu'il soupçonna de quelque nouvelle intrigue. Cependant comme depuis sa premiere révolte qu'il lui avoit pardonnée, il l'avoit toujours vû assez soumis, & qu'il avoit été content de sa conduite dans les entreprises dont il l'avoit chargé,

1450.

il ne voulut pas le chagriner. Il lui permit de faire ce voyage, à condition qu'il n'y feroit pas plus de quatre mois. Il le chargea même de confirmer un traité important passé depuis peu avec le duc de Savoye, dont voici le sujet.

Traité important conclu avec le duc de Savoye confirmé par le Dauphin.
Histoire des comtes de Valentinois.

Louis de Poitiers comte de Valentinois & de Diois se voyant sans enfans, avoit institué son heritier par son testament du vingt-deuxieme de Juin de l'an 1419. Charles actuellement régnant, & qui étoit alors Dauphin, à condition de délivrer à ses exécuteurs testamentaires cinquante mille écus d'or, pour payer ses dettes & ses legs, avant que de prendre possession de son hoirie, & à la charge de poursuivre le procès commencé contre Louis de Poitiers seigneur de Saint-Valier son cousin; & en cas que le Dauphin n'exécutât pas ces deux conditions, il faisoit heritier de ces deux comtés Amedée VIII. duc de Savoye, que le concile de Bâle fit depuis pape sous le nom de Felix. Le Dauphin n'ayant point satisfait aux conditions, ainsi que le prétendit Amedée, ce duc soûtint que la succession lui étoit dévolue, & s'en empara le vingt-quatrieme d'Août de l'an 1422. dans le temps que la guerre étoit le plus allumée en France, s'offrant seulement de rendre les devoirs de feudataire au roi & au Dauphin pour ces deux comtés, qu'il reconnoissoit être mouvans de la Couronne & du Dauphiné. Le roi se trouvant en état de soûtenir ses droits, déclara au duc de Savoye qu'il prétendoit la restitution de ces deux comtés. Le duc appréhendant une guerre consentit que l'affaire fût mise en négociation. Elle se fit à Bayonne, où le Dauphin conclut le traité; & il fut ratifié par le roi à Chinon quelques jours après. Par ce traité le duc de Savoye cédoit au roi ces deux comtés, & le roi en récompense lui transportoit la seigneurie directe & l'hommage de Faucigni. C'est ce traité que le Dauphin dans son voyage de Faucigni confirma à Geneve le premier de Mai de l'an 1447.

Traité & ratification tirés des archives de Turin. Memorial de la Chambre des comptes de Paris cotté L. fol. 10.

Ce prince reste en Dauphiné, & pourquoi.

Quand ce prince se vit en liberté, les mêmes raisons qui l'avoient fait partir de la cour, & qu'il avoit toujours pris grand soin de cacher, l'empêcherent d'y revenir. La principale étoit, qu'il aimoit l'indépendance & le com-

mandement;

mandement : que le roi ne lui confiant rien qu'avec de grandes précautions, & mettant toujours auprès de lui des personnes sûres pour le veiller, il s'en trouvoit extrêmement gêné. De là vint la haine qu'il conçut contre tous ceux qui avoient le plus de part au gouvernement & aux bonnes graces du roi. 1450.

Sa haine contre tous ceux que le roi aimoit.

Jamais la belle Agnès Sorel, appellée depuis quelque temps mademoiselle de Beauté sur Marne, n'avoit été plus en faveur. Le Dauphin ne la pouvoit souffrir. Le specieux prétexte de l'intérêt de la reine mere, à qui Agnès enlevoit le cœur du roi, autorisoit la haine du fils, dont néanmoins la tendresse envers ses plus proches ne fût jamais mise au nombre de ses bonnes qualités. Quelques modernes rapportent que le Dauphin poussa une fois son emportement à l'égard de cette demoiselle, jusqu'à lui donner un soufflet. Un fait de cette nature méritoit qu'on en citât des garants, & je n'en trouve aucun parmi les historiens contemporains : mais on y voit seulement en général, que la cause de la retraite du Dauphin & de son séjour en Dauphiné étoit, qu'il haïssoit ceux que le roi aimoit, parmi lesquels ils marquent en particulier Pierre de Bresé sénéchal de Poitou, qui avoit le plus de part dans sa confidence.

Matthieu de Couci.

Le roi, quoique très-chagrin de la désobéissance de son fils, dissimula, & affecta de ne paroître pas fort inquiet de son absence, soit qu'il espérât que l'autorité qu'il lui laissoit prendre dans le Dauphiné le contenteroit, & l'empêcheroit de penser à exciter d'autres brouilleries ; soit qu'il prévît qu'en vain il entreprendroit de le contraindre à revenir : mais il s'apperçut bientôt, que tout éloigné que ce prince étoit de la cour, il y semoit la division par le moyen de ses partisans secrets. Il s'y forma une furieuse cabale contre Bresé. C'étoit un homme de qualité d'un grand mérite, également habile dans le cabinet & dans la guerre, qui avoit rendu de grands services à l'Etat, & qui par ces voies d'honneur avoit acquis la faveur de son prince, dont il étoit alors comme le premier ministre.

Ibid.

En particulier contre Bresé, premier ministre.

Le Dauphin fit présenter au roi & au Conseil un mémoire, où il accusoit Bresé des crimes les plus atroces,

1450. & contre la personne du roi même, se faisant fort de les prouver, de fournir des témoins & de trouver des gens qui se déclareroient parties, pourvû qu'ils le pussent faire avec sûreté. Il n'en fallut pas davantage, pour faire abandonner l'accusé presque par tous ceux qui lui avoient paru le plus attachés jusqu'alors. C'est la maniere de la cour. On commença à s'y déchaîner contre lui, à lui faire des crimes de ses richesses, de ses charges, de ses gouvernemens, & à le rendre responsable de tout ce qu'on trouvoit à reprendre dans la conduite de l'Etat. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour lui, c'est qu'il avoit affaire à un roi, qui à la vérité aimoit ses favoris, & jusqu'à se livrer tout à eux; mais qui, à en juger par le passé, n'avoit pas assez de résolution pour les soûtenir, & qui, pour s'épargner l'embarras, & voir sa cour tranquille, les abandonnoit aisément.

Bresé ne se perdit pas dans une si dangereuse conjoncture. Sûr qu'il étoit de son innocence, il dit au roi en présence de tout le Conseil, qu'il ne demandoit pas qu'on lui fît grace en quoi que ce fût, mais seulement qu'on ne lui refusât pas justice; qu'il étoit prêt de répondre à toutes ses accusations, & de se constituer même prisonnier, afin qu'on lui fît son procès dans la derniere rigueur.

La fermeté avec laquelle il parla, fut un préjugé de la bonté de sa cause. Le roi ne voulut pas qu'il fût arrêté; seulement il ne jugea pas à propos qu'il assistât au Conseil, tandis qu'on instruiroit son procès, dont il commit la connoissance au Parlement, & il envoya des commandans dans quelques-unes des places, dont Bresé étoit gouverneur, ou capitaine, ainsi qu'on parloit alors. L'affaire dura assez long-temps: mais enfin il fut déclaré innocent, rétabli dans le Conseil; & son crédit loin de diminuer, fut plus grand que jamais; de quoi le Dauphin eut un extrême dépit.

Qui est déclaré innocent, malgré les accusations portées contre lui.

Dans la suite du procès on découvrit les criminelles pratiques d'un secrétaire du roi, c'est-à-dire, d'un secrétaire d'Etat * nommé Guillaume Mariete, ¶ homme intri-

* L'usage de ce titre ne fut établi proprement que sous Henri II.
¶ Sur la mort de Mariete, voyez les observations.

guant & brouillon, qui par de faux rapports animoit les princes & les seigneurs les uns contre les autres, & tiroit de l'argent des fausses confidences qu'il leur faisoit. Il fut convaincu d'avoir contrefait les sceaux du roi & du Dauphin, & écrit en leur nom des lettres ausquelles ils n'avoient jamais pensé, & cela pour autoriser ses fourbes, & brouiller toute la cour. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & à être écartelé après sa mort: punition trop légere & trop au dessous de ce que meritent ces pestes des Etats & des cours. Quelque temps après, le roi donna à Bresé le gouvernement de Rouen, & lui mettant les clés de la ville entre les mains, lui dit en présence de toute sa cour : *Sire de la Varenne*, (c'étoit une de ses seigneuries) *nous vous tenons pour bien déchargé, & reconnoissons que toujours vous nous avez servi loyaument ; & pour ce vous baillons les clés de notre château & cité de Rouen, & vous en avons fait, & faisons capitaine ; si en faites bonne garde.* Le roi en faisant une telle réparation d'honneur à ce gentilhomme, ne pouvoit rien faire de plus mortifiant pour le Dauphin, qui un peu après avoir reçu cette désagréable nouvelle, en apprit une autre capable de le consoler.

1450.

Et pourvû du gouvernement de Rouen.

Ce fut la mort de la demoiselle de Beauté, qui étant venue à l'abbaye de Jumiege, à quatre lieues de Rouen, où le roi étoit, l'avertit de se tenir sur ses gardes, & qu'il y avoit des gens à sa cour & dans son armée, qui vouloient le livrer aux Anglois. Le roi ne fit que rire de cet avis, qui pouvoit bien être un artifice de cette demoiselle que la longueur de la campagne ennuyoit, & qui ayant autrefois reproché au roi qu'il préferoit l'amour à la gloire, pensoit à le rappeller de la gloire à l'amour: mais il lui fallut prendre d'autres sentimens, lorsqu'elle se vit dans ce même lieu frappée d'une dyssenterie mortelle, & obligée à l'âge de quarante ans où elle avoit encore tous ses attraits, de paroître au jugement de Dieu. Elle mourut le neuvieme de Février de l'an 1450. *

Mort d'Agnès Sorel maîtresse du roi.

Histoire de Jean Chartier.

Comme c'étoit un prodige de beauté, & qu'on l'appelloit

Grande beauté & autres qualités de cette demoiselle.

* Elle ne mourut pas dans l'abbaye de Jumiege, mais dans le château du Mesnil qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue. Il y a lieu de croire qu'elle mourut en couche. *Voyez* les observations.

1450. communément la belle des belles, & que ce fut en partie pour lui conserver cet éloge jusques dans son nom, que le roi lui avoit donné son château de Beauté, on en parla long-temps après sa mort, & la belle Agnès devint presque aussi fameuse en France, que la belle Helene le fut dans la Grece. Les poëtes la célébroient encore dans leurs vers sous le regne de François I. car outre le quatrain fait en son honneur par ce prince, & dont j'ai déja parlé, un fameux poëte du même temps en fit le panégyrique dans une lettre en vers qu'il écrivit à un seigneur de la famille & du nom de cette demoiselle, où il n'omit pas le bel endroit de sa vie, je veux dire le conseil qu'elle donna au roi, & qu'il suivit, de l'oublier pendant quelque temps, pour ne penser qu'à combattre les Anglois. L'histoire en rapportant ses désordres, lui rend cette justice, qu'elle avoit encore plus de grandeur d'ame & plus d'esprit que de beauté; & que sa conduite & ses manieres envers la reine faisoient que cette princesse la souffroit. Elle étoit fort charitable envers les pauvres, & libérale envers les églises. Elle parut mourir dans de grands sentimens de piété; & un peu auparavant en présence du comte de Tancarville, du sire de Gouffier, de la sénéchale de Poitou, & des demoiselles qui avoient été à son service, elle fit une belle morale sur la fragilité des avantages du corps, dont il est fâcheux de n'être convaincu que par une telle expérience. Le roi fut plus touché de sa mort, qu'il ne profita de sa pénitence; car ce prince ne put jamais vivre sans quelque attachement.

Jean-Antoine Baif.

Monstrelet, fol. 35. Histoire de Jean Chartier.

Le bruit courut que cette mort avoit été avancée par le poison. Je ne trouve que dans nos modernes qu'on en soupçonna le Dauphin. Il est certain qu'on en accusa le sur-intendant Jacques Cœur qui avoit été de ses amis, & qu'elle fit même un des exécuteurs de son testament. Mais il se purgea de ce crime, & la demoiselle de Mortagne qui lui avoit fait cette calomnie, fut chassée de la cour, & envoyée en exil.

Matthieu de Couci. Histoire de Jean Chartier.

Nouvelle campagne contre les Anglois.

A peine les troupes du roi avoient-elles pris qnelque repos après tant de fatigues & de si heureux succès, qu'il fallut commencer une nouvelle campagne. Kyriel général

Anglois arriva à Cherbourg en carême, & y débarqua un renfort de trois mille hommes. Il entra aussi-tôt en action, & s'étant fait joindre par des détachemens des garnisons de Caen & de Vire, alla mettre le siége devant Valogne. Le gouverneur de cette place étoit un gentilhomme de Poitou nommé Abel Rouaut, frere de Joachim Rouaut seigneur de Gamaches, capitaine dont il est souvent fait mention dans l'histoire des guerres de ce regne. Il se défendit pendant trois semaines avec beaucoup de valeur : mais le secours qu'on préparoit pour faire lever ce siége n'ayant pû être assez-tôt prêt, il capitula, & rendit la place.

1450.

Prise de Valogne. Jean Chartier. Annotations sur l'hist. de Charles VII.

Cette conquête ranima le courage des Anglois, & les François résolurent d'avoir leur revanche. Le comte de Clermont fils aîné du duc de Bourbon, jeune prince de grande espérance, qui les commandoit en ces quartiers-là, brûloit d'envie de se signaler en ce premier commandement dont le roi l'avoit honoré. Il alla se poster à Carentan, où il devoit être joint par le connétable qui lui amenoit un renfort de Bretagne.

Matthieu de Couci.

Les Anglois après la prise de Valogne avoient pris la route de Bayeux, & le comte de Clermont étoit averti qu'ils avoient dessein de revenir sur leurs pas, après qu'ils se seroient fait joindre par les garnisons de Caen & de Bayeux, d'aller passer la riviere de Vire au grand Vé, c'est-à-dire, au grand Gué, pour se jetter dans le Cotentin.

Hist. d'Artus III. Jean Chartier.

Le comte, pour les en empêcher, s'approcha du bord de la riviere; & les Anglois se trouvant beaucoup plus forts que les François, entreprirent de la passer. Le comte détacha cent lances sous la conduite de Pierre de Louvain, qui s'étant avancé bien avant dans l'eau, y combattit les Anglois : mais il fut repoussé, & obligé de se retirer au gros du comte. Malgré cet avantage, les Anglois quitterent la résolution qu'ils avoient prise de hasarder le passage, voyant la bonne contenance des François qui les attendoient sur le bord.

Le lendemain le général Kyriel se présenta encore pour passer, dès que la marée fut descendue. Il fit monter en croupe un fantassin derriere chaque cavalier, pour franchir

1450. les endroits les plus profonds de la riviere ; & les ayant fait ensuite descendre dans l'eau, il marcha avec beaucoup de résolution aux François : ceux-ci après une assez rude escarmouche, se trouvant trop inférieurs en nombre, se retirerent & abandonnerent le passage.

Les Anglois allerent de là se camper au village de Fourmigni, où ils se retrancherent, & ils y furent joints par Matthieu God, & Robert Véer autres généraux Anglois, qui leur amenerent un nouveau renfort de troupes.

A quelque distance de Fourmigni, il y avoit un petit ruisseau guéable en quelques endroits, & un pont sur lequel on le passoit. Le comte étoit campé sur le bord du ruisseau, & le général Kyriel s'avança jusques sur l'autre bord. Le comte avoit fait mettre en batterie deux coulevrines qui tiroient incessamment sur les Anglois, & leur tuoient beaucoup de monde. Le général God qui commandoit en cet endroit, détacha six cents archers, qui ayant passé le ruisseau, vinrent donner sur les François qu'ils avoient en tête, & avec tant de furie, qu'ils les mirent en déroute, & se saisirent des deux coulevrines. God se préparoit à profiter de ce grand avantage, lorsqu'il apperçut le connétable qui approchoit en bataille venant du côté de Saint-Lo, & qui ne pouvoit arriver plus à propos. Les troupes de ce prince jointes à celles du comte de Clermont ne faisoient pas plus de trois mille cinq cents hommes, & les Anglois en avoient près de sept mille. En ce moment Bresé chargea les Anglois qui étoient passés, & le fit avec tant de succès, qu'il regagna les deux coulevrines.

Les généraux Anglois qui croyoient que le connétable avoit plus de monde qu'il n'en avoit en effet, parce qu'il avoit rangé sa troupe sur un très-grand front, délibérerent entre eux s'ils donneroient bataille. Ils conclurrent à ne la pas hasarder, & retournerent dans leurs retranchemens de Fourmigni, ayant laissé seulement quelques bataillons & quelques escadrons pour la garde du pont du ruisseau qu'ils pouvoient aisément soûtenir ; parce que leurs retranchemens s'étendoient jusques fort près de là.

Suivie d'un combat à leur désavantage. Le connétable sur ce mouvement des ennemis qui marquoit leur crainte, se détermina à passer le ruisseau ; & ayant

fait attaquer le pont par les archers sous les ordres de Saint-Simon, de Malétroit, de Gaudin, & du bâtard de la Tremoille, il l'emporta, & toute la petite armée passa le ruisseau. De là sans tarder, le connétable ayant étendu ses troupes, alla attaquer les ennemis, les força, & les mit en déroute après trois heures de combat. Il en demeura trois mille sept cents sur la place, & quatorze cents furent faits prisonniers, du nombre desquels furent le général Kyriel, le sire de Merburi gouverneur de Vire, & plusieurs autres des principaux officiers. Les François perdirent fort peu de monde, & pas une personne de distinction. Les généraux Véer & God se sauverent du côté de Caen, & y porterent la nouvelle de cette défaite qui arriva le quinzieme jour d'Avril. Le connétable fit l'honneur au comte de Clermont de le laisser passer la nuit sur le champ de bataille; parce que c'étoit-là la premiere action où ce jeune prince eût commandé.

1450.

Perte qu'ils firent en cette occasion & dans la suite.

Matthieu de Couci.

Cette défaite mit les affaires des Anglois en très-mauvais état. Le connétable sut en profiter: il assiégea Vire & la prit. Le roi la lui donna avec toutes les appartenances pour en jouir sa vie durant. Bayeux se rendit au comte de Clermont presque sans résistance. Avranches fut prise par François duc de Bretagne, que le connétable alla joindre à ce siége. Ce duc mourut peu de temps après. Le roi fut fort affligé de sa mort, parce qu'il avoit toujours été très-affectionné à la France. Il n'avoit point d'enfans mâles, mais seulement deux filles; & son duché passa à son frere Pierre de Bretagne, suivant le reglement fait par Jean duc de Bretagne surnommé le Vaillant, qui excluoit les femelles de la succession du duché, tandis qu'il y auroit des mâles descendus en ligne directe de la maison de Bretagne.

Valogne, Briquebec, le château de Tombelaine bâti sur un roc dans la mer proche du mont Saint-Michel, Saint-Sauveur, & toutes les autres forteresses & petites places des environs subirent la loi du vainqueur. Il ne restoit plus aux Anglois en Normandie que Cherbourg, Domfront, Falaise & Caen les plus fortes de toutes, & où ils avoient le plus de monde. Falaise & Domfort étant au milieu des terres, il ne falloit que du temps pour les

1450. ſoumettre : mais les deux autres pouvant recevoir par mer du ſecours d'Angleterre, c'étoit une néceſſité au roi de les réduire, s'il vouloit s'aſſûrer la conquête de la Normandie. C'eſt à quoi l'on penſa efficacement, & il fut réſolu de commencer par le ſiége de Caen.

Siége de Caen. Hiſtoire de Jean Chartier.

Cette ville grande & peuplée eſt ſituée ſur la riviere d'Orne, & a un château qui paſſoit en ce temps-là pour un des plus forts qu'il y eût en France. Il y avoit une garniſon de quatre mille Anglois. Le duc de Sommerſet gouverneur de Normandie pour le roi d'Angleterre y étoit en perſonne, & n'avoit rien oublié pour ſe mettre en état de ſe bien défendre, ayant des vivres, des munitions & de l'artillerie en abondance.

Fragment d'une hiſtoire de la conquête de Normandie, écrite de ce temps-là en parchemin dans la bibliotheque de M. Foucaut conſeiller d'Etat.

Le connétable vint ſe loger devant cette place le cinquieme de Juin, dans l'abbaye des Benedictins, au Fauxbourg par où l'on va de Caen à Bayeux. Le comte de Clermont vint le joindre le même jour dans le même quartier, où ils avoient environ neuf mille hommes. Le comte de Dunois prit le ſien au fauxbourg de Vaucelles ſur le chemin de Paris avec cinq mille hommes, & jetta un pont ſur la riviere d'Orne au deſſus de Caen, pour la communication de ſon quartier avec celui du connétable.

Les comtes de Nevers & d'Eu, avec les ſeigneurs de Bueil, de Montenai, de Gamaches, ſe poſterent du côté de la mer dans l'abbaye des dames. Le roi quelques jours après arriva avec le roi de Sicile, le duc de Calabre fils de ce roi, le duc d'Alençon, les comtes du Maine, de Saint-Pol, Jean & Ferri de Lorraine, & grand nombre de ſeigneurs ; & ſe campa à l'abbaye d'Ardennes de l'ordre de Prémontré avec ſept mille hommes. Le ſeigneur de Beauvais occupa avec quinze ou ſeize cents hommes le terrein d'entre le château & l'abbaye de Saint-Etienne.

La plûpart de ce qu'il y avoit de plus belle nobleſſe en France, ſe trouva à ce ſiége. Les travaux furent pouſſés avec beaucoup de vigueur. On inſulta d'abord une eſpece de boulevart qui étoit devant la porte Saint-Etienne : il fut emporté d'aſſaut : mais on l'abandonna ſans s'y retrancher.

Matthieu de Couci.

Le comte de Dunois ayant conduit ſa tranchée juſqu'à deux autres boulevarts ſur la riviere d'Orne qui couvroient la

porte

porte de Vaucelles, & s'étant logé ſur le bord du foſſé, ſe diſpoſa à donner l'aſſaut aux boulevarts. Le roi voulut y être préſent ; & dès qu'il fut dans la tranchée, on donna le ſignal. L'aſſaut fut ſoûtenu, & les François repouſſés avec aſſez de perte: mais le lendemain les Anglois furent forcés, & tout ce qui s'en trouva dans ce poſte fut paſſé au fil de l'épée. 1450.

Cette vigueur étonna les aſſiégés : mais ce qui acheva de les déconcerter, fut qu'une mine qu'on avoit faite ſous une tour de la ville du côté de Saint-Etienne, ayant fait ſon effet lorſqu'ils y penſoient le moins, les ruines de la tour & de la muraille comblerent le foſſé, & de telle ſorte que la ville étoit en danger d'être emportée au premier aſſaut. Tout cela s'exécuta dans l'eſpace de quinze ou ſeize jours, malgré les ſorties fréquentes des aſſiégés, qui ſe voyant en ſi grand danger, demanderent à capituler. *La place eſt emportée en quinze jours.*

Le roi en fut ravi : car quoique les Anglois ne puſſent pas lui échapper, ni tenir encore long-temps, il étoit bien aiſe de conſerver la ville, & d'empêcher le pillage : mais il déclara qu'il ne vouloit entendre à aucune compoſition, qu'elle ne ſe fît en même temps pour le château. Il y eut ſur cela bien des conférences entre les députés du roi & ceux du duc de Sommerſet. Enfin, le lendemain de Saint-Jean il fut conclu que les Anglois rendroient la ville & le château le premier jour de Juillet, à moins qu'une armée ne vînt au ſecours de la place. Cette clauſe étoit fort inutile ; car les aſſiégés auſſi-bien que les aſſiégeans ſavoient bien qu'il n'y avoit point de ſecours à attendre. On accorda au duc de Sommerſet & à toute la garniſon de ſortir avec armes, avec tous leurs bagages, & tout ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens, mais ſans artillerie. On leur refuſa de les conduire dans les places qui leur reſtoient en Normandie, & on leur fournit à leurs dépens des charrois juſqu'à Etreham, qui eſt à l'embouchure de la riviere, & des vaiſſeaux pareillement à leurs frais pour les tranſporter en Angleterre, après qu'ils eurent donné des ôtages pour la ſûreté des charrois & des vaiſſeaux qu'on leur prêtoit. Tout fut fidelement exécuté, & le ſixieme jour de Juillet le roi entra comme en triomphe dans la ville de Caen, dont il donna le gouvernement au comte de Dunois.

1450.

De même que Falaise.

Histoire de Jean Chartier.

Ibid.

Ce jour-là-même Poton de Saintrailles avec un détachement de l'armée investit Falaise. Le roi y arriva quelques jours après ; & comme il n'avoit pas besoin de toute son armée pour ce siége, il en envoya une partie sous la conduite du connétable & du comte de Clermont pour commander celui de Cherbourg. Les Anglois de Falaise ne soûtinrent le siége que quinze jours, & se rendirent le vingt-unieme de Juillet par capitulation, dont une des conditions fut la délivrance du général Talbot, à qui le roi d'Angleterre avoit donné cette ville en propre. Ce général étoit demeuré prisonnier en France, parce que le gouverneur de Honfleur n'avoit pas voulu livrer sa place, ainsi que le duc de Sommerset en étoit convenu par un des articles de la capitulation de Rouen. Saintrailles fut fait gouverneur de Falaise, & la garnison fut comme celle de Caen conduite en Angleterre ; condition qu'elle accepta volontiers, voyant bien qu'il n'y avoit plus gueres de ressource pour les Anglois en Normandie.

Leur prise est suivie de celle de Domfront & de Cherbourg.

Deux jours après la prise de Falaise, le roi fit assiéger Domfront par Charles de Culan grand-maître d'hôtel, Blainville, & Bureau de la Riviere qui commandoit l'artillerie. La place se rendit le vingt-deuxieme d'Août ; & il ne fut plus question que de pousser le siége de Cherbourg. C'eût été une affaire très-difficile, pour peu que les grandes dissensions qui étoient alors parmi les Anglois, leur eussent permis d'envoyer du secours : mais la conjoncture fut heureuse pour la France, & le connétable n'eut point d'autres difficultés à surmonter, que la force-même de la place. Il la fit battre avec furie & du côté de la terre, & du côté de la mer. Il fit élever des batteries de canon sur la gréve : la mer les couvroit durant le temps de la marée : mais on les avoit si bien gabionnées & affermies, qu'elle ne les renversa jamais ; & ce qui est de plus surprenant, c'est qu'on avoit trouvé moyen, lorsque la marée étoit prête de monter, d'envelopper les canons & les caques de poudre avec des toiles graissées & accommodées de telle sorte, que l'eau n'y entroit point. Cela surprit & déconcerta le gouverneur nommé Gouel, qui ne croyoit pas qu'on pût attaquer sa place de ce côté-là. Il demanda à être reçû à

composition, & on convint entr'autres choses, qu'on lui rendroit sans rançon son fils, qui étoit demeuré en ôtage depuis la capitulation de Rouen. 1450.

Dans toutes les conquêtes de cette campagne on n'avoit presque perdu aucun homme considerable; celle-ci fut fatale à deux des plus vaillans hommes qui fussent alors dans l'armée; savoir à l'amiral de Coëtivi qui fut emporté d'une volée de canon, & à un officier nommé Tudal Bourgeois, Ecuïer Breton, bailli de Troye, qui s'étoit acquis une grande réputation par sa bravoure & par sa prudence, & qui fut aussi tué d'un coup de coulevrine. Le gouvernement de cette importante place fut confié par le roi au sire de Bueil, qu'il honora en même-temps de la charge d'amiral de France vacante par la mort de Coëtivi.

Ainsi le douziéme d'Août qui fut le jour de la reddition de Cherbourg, fut achevée la conquête entiere de la Normandie dans l'espace d'un an: chose qui fut regardée comme un prodige, vû le grand nombre de villes & de châteaux fortifiés dont cette province étoit remplie. Aussi le roi en fit-il par-tout rendre des actions de graces au Dieu des armées, & voulut que tous les ans on en renouvellât la mémoire par une procession générale, comme on le fait encore de nos jours à Rouen le jour-même que Cherbourg fut rendu.

Abrégé de l'histoire de Charles VII. Histoire chronologique.

Après Dieu, le roi en fut redevable à sa valeur, & à l'habileté des grands capitaines, qui se trouverent alors à la tête de ses armées, parmi lesquels l'histoire distingue singulierement le comte de Dunois, le connétable de Richemont, les comtes de Clermont, de Nevers, d'Eu, de Tancarville, de Castres, de Saint-Pol, les sires de Culan, d'Orval, d'Estouteville, de Blainville, de Beauvau, de Bueil, de Beauvais, de Moni, de Moui, le maréchal de Jalognes, Bresé sénéchal de Poitou, Jean de Lorraine, Robert de Floques dit Floquet, bailli d'Evreux, Poton de Saintrailles bailli de Berri, Pierre de Louvain, Robert de Coningan, Pregent de Coëtivi amiral de France, le comte de Laval, le maréchal de Loheac son frere, tous gens de tête & de main, & à qui la France sera éternellement redevable d'avoir été affranchie du joug de la domination étrangere.

Seigneurs François qui se distinguerent dans ces expéditions.

1450.

Sagesse du roi qui en fut la principale cause.

Mais il faut cependant avouer que la sagesse du roi & de son Conseil fut la premiere cause de ces heureux succès. On ne manqua jamais en France de grands hommes de guerre. Il y en avoit & sous le regne de Jean, & sous le regne de Charles VI. trop fameux dans notre histoire par les malheurs de l'Etat. Le défaut étoit qu'on ne savoit pas s'en servir ; & il fut impossible de le faire, tandis que le désordre dura dans les finances & dans la milice.

En ce temps-là les généraux dispersés en divers quartiers du royaume agissoient sans concert, cherchant à se signaler, la plûpart à s'enrichir, quelques-uns à se rendre redoutables à la cour. Les troupes leur étoient attachées à eux en particulier plus ou moins, selon qu'ils leur donnoient plus de licence ; elles n'étoient composées que de brigands & de scelerats propres à faire des surprises, à aller en parti, à escalader un château, ou bien une petite place mal gardée, où il y avoit espérance de trouver du butin : mais quand il étoit question de les assembler en corps d'armée ; elles ne valoient plus rien ; on ne les pouvoit contenir dans un camp ; les ravages qu'elles faisoient aux environs, y mettoient la disette : elles combattoient par boutades, le caprice de leurs chefs rompoit toutes les mesures d'un général, qui ne pouvoit suivre un systême de campagne ; & il n'y avoit que le hasard qui le faisoit quelquefois réussir. Les peuples également pillés & durant la campagne, & durant les quartiers d'hyver, ne pouvoient payer les subsides. Le roi sans argent n'avoit point de quoi faire de magasins, ni entretenir l'artillerie, ni par conséquent faire aucune entreprise importante. Mais dès que Charles VII. eut cassé toutes ces troupes sans discipline, fait un nouvel état de guerre, réduit la cavalerie aux compagnies d'ordonnance, institué celle des francs-archers, chargé le sire Bureau de la Riviere du soin de l'artillerie, empêché les pillages de la campagne, choisi un habile sur-intendant des finances, tout changea de face, & la guerre se fit avec régularité & avec succès. Les historiens contemporains remarquent qu'on n'avoit jamais vû en France une plus belle & plus nombreuse artillerie, que dans la guerre de Normandie, & qui fût mieux servie. On y voyoit des charrois

Histoire de Jean Chartier, &c. Histoire chronologique.

sans nombre pour les munitions, dont les conducteurs étoient régulierement payés chaque jour : on payoit les soldats dans les montres que l'on faisoit tous les mois, sans y manquer, & les gendarmes & toute leur suite étoient bien équipés & bien armés. Il ne se faisoit pas impunément la moindre violence par le soldat ; les paysans portoient leurs denrées au camp, avoient leurs troupeaux à la campagne, & leurs chevaux au labourage, sans rien craindre. Le roi & ses généraux donnoient sans peine le mouvement à tout, & les corps se joignoient, ou se séparoient, selon les desseins qu'on se proposoit d'exécuter. 1450.

Enfin ce qui facilita cette conquête si glorieuse & si nécessaire, furent les divisions qui se mirent en Angleterre entre la maison d'York & la maison de Lancastre actuellement régnante, & qui empêcherent deux fois cette année-là des armées de quarante mille hommes prêtes à s'embarquer, de passer en Normandie. Une si heureuse conjoncture pour la France fut mise à profit par le roi, non-seulement pour la Normandie, mais encore pour la Guienne. Hist. de Matthieu de Couci.

Il paroissoit plus difficile de réussir dans cette entreprise, que dans celle de Normandie, non-seulement parce que la Normandie étoit plus proche de la capitale, mais encore parce que les habitans y avoient le cœur beaucoup plus François que les peuples de Guienne, qui étoient depuis bien plus long-temps sous la domination Angloise, & que l'Angleterre à cause de l'éloignement ménageoit beaucoup. Cependant le roi résolut d'y porter la guerre sur la fin de cette campagne. Histoire de Jean Chartier.

Après avoir mis ordre aux affaires de Normandie, où il laissa le connétable avec Bresé, qu'il fit sénéchal de cette province, & où il établit la milice des francs-archers, comme il avoit fait dans le reste du royaume, il se rendit à Tours au mois de Septembre, y fit venir une partie de son armée, & l'envoya en Guienne sous la conduite du comte de Penthievre. Il le fit accompagner par le maréchal de Jalognes, & par Poton de Saintrailles, auxquels il ordonna d'être très-séveres sur l'observation de la discipline militaire, pour ne point se rendre odieux aux gens du pays. *Il soumet aussi plusieurs places en Guienne.* Hist. chronologique. Matthieu de Couci.

Leur premiere expédition fut le siége de Bergerac, qui

1450. fut pris par composition, & dont Philippe de Culan fut fait gouverneur. Ensuite Jonsac fut pris d'assaut, & Montferrand se rendit après assez peu de résistance. Sainte-Foi & Chalais eurent le même sort. Le seigneur d'Orval troisieme fils du sire d'Albret s'étant joint avec ses vassaux à l'armée Françoise, s'avança jusqu'à Bourdeaux avec un détachement. Il rencontra un corps de neuf mille hommes, partie Anglois, partie des milices de Bourdeaux; lui presenta la bataille le jour de la Toussaints, quoiqu'il fût beaucoup plus foible, & le défit à plate coûture: dix-huit cents des ennemis furent tués, & douze cents faits prisonniers.

On auroit fait de plus grands progrès, si l'argent n'avoit pas manqué aux troupes. La faute en fut rejettée sur Jean de Xaincoins receveur général des finances, & sur un de ses commis. L'un & l'autre ayant été convaincus de peculat, furent jugés dignes de mort; la voie de la clémence étant plus conforme au genie du roi & plus utile à ses besoins présens, il se contenta de la confiscation des biens immeubles du coupable, où le comte de Dunois eut bonne part, & de taxer le receveur à soixante mille écus d'or, qui furent employés à payer les troupes de Guienne. La rigueur de la saison obligea le roi à suspendre ses entreprises pour quelque temps, & à laisser reposer les troupes.

1451.

Heureux succès de la campagne suivante.

Histoire de Jean Chartier.

L'année suivante ne fut pas moins heureuse que la précédente, & le comte de Dunois, qu'on appelloit aussi le comte de Longueville, ne rendit pas au roi moins de service en Guienne, qu'il avoit fait en Normandie. Dès qu'il y eut du fourrage à la campagne, les troupes filerent de ce côté-là. La plûpart des seigneurs vinrent trouver le roi à Tours au commencement de Mai, & entre autres le comte Jean d'Angoulême frere cadet du duc d'Orleans revenu d'Angleterre depuis quelques années. J'ai déja fait l'éloge de sa vertu, à l'occasion de la déposition du pape Eugene IV. par le concile de Bâle. Il avoit épousé après son retour d'Angleterre Marguerite de Rohan, & fut l'ayeul de François I. roi de France. Ce prince sut allier la bravoure avec la pieté, & accompagna le comte de Dunois son frere dans la conquête de Guienne.

Siége de Montguïon & de Blaïe.

On y ouvrit la campagne par le siége de Montguïon, qui

se rendit au bout de huit jours : & de-là on alla assiéger Blaïe. Le comte de Dunois la fit attaquer par terre, tandis que le sire Jean le Boursier seigneur d'Esternai la bloqua par mer, après avoir battu cinq gros navires de Bourdeaux, qui étoient venus apporter des vivres aux assiégés. En très-peu de jours la tranchée fut poussée jusques sur le bord du fossé; le canon ayant ruiné toutes les défenses, & la mine ayant fait breche à la muraille, elle fut emportée d'assaut par Pierre de Louvain & par le seigneur de Maugouverné, le vingt & unieme de Mai. Deux cents Anglois y furent tués ou pris, le reste se sauva dans le château, moins pour le défendre que pour avoir une composition avantageuse ; & n'ayant pû l'obtenir, ils furent contraints de se rendre prisonniers de guerre au bout de trois jours.

1451.

Parmi les assiégés se trouva Pierre de Montferrand grand seigneur du pays, avec qui le comte de Dunois fit un traité particulier, selon lequel il se rachetoit par une rançon de dix mille écus ; & il lui étoit libre dans l'espace de six semaines qu'on lui donnoit pour prendre son parti, de faire serment de fidelité au roi, en renonçant à la domination d'Angleterre, auquel cas on le quitteroit de sa rançon, à condition de remettre entre les mains des François cinq forteresses qu'il possedoit. Il prit en effet cette résolution. On lui rendit trois de ces cinq places, & on en garda deux dont on lui accorda le revenu, & qu'on lui promit de lui rendre si-tôt que Bourdeaux seroit soumis à l'obéissance du roi. Ainsi la prise de Blaïe, ville par elle-même très-importante, valut encore au roi cinq forteresses, sans qu'il lui en coûtât de les assiéger.

Suivie de la prise de Bourg.

Bourg, autre place considérable vers l'embouchure de la Dordogne dans la Garonne, ne tint que cinq ou six jours, & capitula. Les Anglois qui la défendoient, & les bourgeois obtinrent par cette prompte soumission une composition plus avantageuse que celle de Blaïe. Le traité fut signé le vingt-neuvieme de Mai, & Jacques de Chabannes grand-maître d'hôtel du roi en fut fait gouverneur.

De Libourne, Rion, Castillon,

En matiere de guerre, quand la partie est aussi inégale qu'elle l'étoit alors entre les François & les Anglois, les premieres conquêtes sont des dispositions pour en faire de

1451. *Acqs, Fronſac, & Bourdeaux.*

nouvelles. Libourne ſe rendit au comte de Dunois ſans attendre le ſiége, Rion au comte d'Armagnac, Caſtillon dans le Perigord au comte de Penthievre. Le ſeigneur d'Albret mit le ſiége devant Acqs, & le comte de Dunois devant Fronſac la plus forte place de toute la Guienne, & qui avoit toujours été gardée par les ſeuls Anglois naturels, comme le boulevart de tous le pays. Les Bourdelois virent bien que faute de ſecours, ces deux places ſeroient contraintes de ſe rendre; qu'après cette priſe toute l'armée viendroit fondre ſur eux, & que bloqués de tous côtés par les villes conquiſes, il faudroit enfin ſubir la loi du vainqueur. C'eſt pourquoi pour faire leurs conditions meilleures, ils prirent le parti de la ſoumiſſion volontaire.

Ils députerent au comte de Dunois, pour le ſupplier d'envoyer quelqu'un de ſa part avec plein pouvoir de traiter avec eux non-ſeulement pour leur ville, mais même pour toutes celles qui reconnoiſſoient encore le roi d'Angleterre. C'étoit la plus agréable nouvelle que pût recevoir ce général. Il leur envoya Saintrailles alors grand Ecuyer de France & bailli de Berri, homme d'une grande prudence, d'une expérience conſommée, & qui étant natif de Gaſcogne, ſeroit par cette raiſon plus agréable qu'aucun autre aux Bourdelois, & plus capable de manier les eſprits dans une négociation de cette importance.

Capitulation des Bourdelois.

On permit aux Bourdelois avant toutes choſes, d'envoyer au roi d'Angleterre pour lui repréſenter l'état où ils étoient réduits: enſuite on tint les conférences, où l'on convint le douzieme de Juin des conditions auſquelles la ville ſe rendroit: en voici les plus importantes. Que ſi le vingt-troiſieme de Juin les Anglois ne ſe trouvoient en état de faire lever le ſiége de Fronſac, Bourdeaux ſe rendroit au roi, ou en ſon abſence au comte de Dunois, avec toutes les villes & châteaux qui juſqu'à préſent avoient été de la domination Angloiſe dans la Guienne. Qu'au cas qu'il vînt une armée au ſecours de Fronſac, les Bourdelois & les autres ſujets d'Angleterre pourroient s'y joindre, & lui donner toute ſorte de ſecours. Que la ville & le pays ſe rendant au roi, il en conſerveroit tous les priviléges, uſages & coûtumes. Que les habitans de la ville & du pays

ne

ne feroient fujets à nulles tailles, gabelles, impofitions, fouages, coûtages, ni à aucuns autres fubfides, & ne feroient tenus de payer que les droits anciens & ordinaires. Que le roi établiroit une juftice fouveraine à Bourdeaux, pour y vuider tous les procès en dernier reffort, & un hôtel des monnoies. Les autres conditions pour la plûpart regardoient la fûreté des biens & de la perfonne des particuliers, foit qu'ils vouluffent demeurer fous la domination de France, ou fe retirer. 1451.

Enfuite de ce traité, il s'en conclut un autre particulier le lendemain avec Gafton de Foix comte de Benauges & Captal de Buch. Ce feigneur étoit chevalier de la Jarretiere, avoit de grands biens en Angleterre, & fa famille avoit été de tout temps parfaitement attachée aux Anglois. Il ne put fe réfoudre à quitter ce parti, & étoit encore en doute s'il n'emmeneroit pas avec lui le feigneur de Candale fon fils aîné.

Par ce traité le roi confentit à la retraite du pere, & donnoit un an au feigneur de Candale pour prendre fa derniere réfolution; & fuppofé qu'il prît celle de fe retirer, tous les biens qu'il poffedoit en France devoient être donnés à fon fils qui n'avoit alors que trois ans, & le comte de Foix fon coufin fe chargeoit de les adminiftrer.

Bertrand, ou Bernard de Montferrand fut compris nommément dans le traité fait par la ville de Bourdeaux, & avec la même condition que fi les Anglois faifoient lever le fiége de Fronfac, il demeureroit dans leur parti, de même que Bourdeaux.

Toutes chofes ayant été ainfi réglées, il y eut fufpenfion d'armes devant Fronfac, qui capitula auffi-bien que la ville d'Acqs, conformément au traité de Bourdeaux. Le comte de Dunois raffembla toutes fes troupes au nombre de vingt mille hommes, pour faire tête aux Anglois, au cas qu'ils ofaffent paroître en campagne. Les Bourdelois fignifierent leur traité aux commandans de cette nation, & les fommerent de venir combattre l'armée de France : mais ils n'étoient pas en état de le faire. C'eft pourquoi le jour marqué étant venu, Bourdeaux fe rendit au roi. Le comte de Clermont en fut nommé gouverneur; le fire Bureau de la

1451.

Voyez les observations.

Riviere * en fut fait maire, le seigneur de Gamaches connétable & lieutenant du comte de Clermont, & la charge de sénéchal de Guienne fut donnée à Olivier de Coëtivi frere du feu amiral de ce nom.

Le comte de Dunois fit son entrée dans Bourdeaux presque avec autant de magnificence que le roi, dont il représentoit la personne, l'auroit faite. Il reçut les sermens de la ville, & fit au nom du roi celui de conserver les priviléges du pays. Il fit publier à son de trompe défense à tous ses soldats de rien prendre chez leurs hôtes sans payer, & fit pendre un soldat qui avoit osé violer l'ordre. Cette action de justice lui gagna le cœur de tous les bourgeois, qui n'étoient pas accoûtumés à en voir de pareilles sous la domination des Anglois, parmi lesquels la discipline militaire s'étoit autant relâchée, qu'elle étoit alors en vigueur parmi les François.

Toutes les autres places se soumirent à l'exemple de la capitale excepté Bayone, dont le roi qui s'étoit avancé jusqu'à Taillebourg, différa le siége jusqu'au mois d'Août, pour laisser reposer son armée. Il en congédia même une partie qu'on devoit remplacer par la noblesse de Guienne, qui faisoit paroître un grand empressement pour le service de son nouveau souverain.

La prise de Bayone acheve la réduction de toute la Guienne.

Le siége de Bayone fut commencé le sixieme d'Août par les comtes de Dunois & de Foix. Les assiégés firent d'abord très-bonne contenance : mais le fauxbourg de Saint-Leon ayant été emporté par le comte de Foix, & les approches du comte de Dunois faites avec une promptitude merveilleuse jusqu'au fossé du château, la garnison perdit courage, & demanda à capituler. Le commandant nommé Jean de Beaumont, & la garnison demeurerent prisonniers de guerre : mais la ville refusa de se rendre, jusqu'à ce qu'il parut une espece de prodige dans l'air qui la détermina à se soumettre. La chose est rapportée dans un memorial de la Chambre des comptes de Paris sur les let-

Memorial cotté L. fol. 40. verso.
Histoire de Jean Chartier.
Matthieu de Couci.

* Bureau qui fut fait maire de Bourdeaux, ne portoit point le nom de la Riviere; il se nommoit simplement Bureau, & n'étoit point de la même famille que Bureau de la Riviere, ministre d'Etat, sous le regne de Charles VI. *Voyez* le P. Anselme, T. 8.

tres des comtes de Foix & de Dunois. Dans le temps que les troupes Françoises prenoient possession du château, un peu après le lever du soleil, le temps étant fort serein, il parut au ciel pendant une heure, sur la ville du côté des Pyrénées, une nuée en forme de croix d'une lumiere & d'une blancheur extraordinaire sans changer de place. Selon quelques-uns, dit le memorial, elle étoit au commencement en forme de crucifix qui avoit une couronne sur la tête, & cette couronne se changea en fleurs de lis. Comme depuis long-temps la croix blanche étoit la marque du parti royal François, de même que la croix rouge étoit celle du parti Anglois, ce phénomene fut regardé comme un signe certain, que le Ciel se déclaroit pour la France contre l'Angleterre, & les Bayonois se rendirent. On ne laissa pas de les condamner à payer quarante mille écus au roi, pour n'avoir pas obéi à la premiere sommation.

1451.

Quelques jours après la prise de Baonye, les députés des trois Etats de Guienne allerent faire leurs soumissions au roi à Taillebourg. Il ratifia tous les traités que le comte de Dunois avoit faits, & remit aux habitans de Bayone vingt mille écus des quarante mille qu'ils devoient payer suivant la capitulation.

Ainsi la Guienne fut conquise en beaucoup moins de temps encore que la Normandie ne l'avoit été : car la campagne ayant commencé au mois de Mai, tout y fut parfaitement soumis à la fin d'Août : de sorte que les Anglois n'eurent plus rien en France, hormis Calais & Guines. Ils conserverent Calais encore plus de cent ans, c'est-à-dire, jusqu'en l'an 1557. qu'il leur fut enlevé par François duc de Guise sous le regne de Henri II. La grosse garnison qu'ils y entretenoient, & la facilité qu'ils avoient à y jetter du secours, empêcherent le roi & ses successeurs d'attaquer cette place, d'ailleurs extraordinairement forte ; les rois d'Angleterre la regardoient comme la clé de la France, & ne voulurent point s'en dessaisir, quelques offres qu'on leur fit. Ce fut pendant tant d'années un obstacle continuel à la paix, que les deux nations souhaitoient extrèmement de conclurre; mais à laquelle ils préféroient la possession de cette place.

Durant le cours d'une guerre si opiniâtre, Amurat II.

Tentative inutile du pape pour mé-

1451. *nager la paix entre les deux rois.*

Histoire de Jean Chartier.

empereur des Turcs avoit fait de grands progrès en Europe, & Mahomet II. qui lui succéda cette année, formoit encore de bien plus grands projets, qu'il exécuta dans la suite. Le pape Nicolas V. touché du danger qui menaçoit tant d'Etats Chrétiens, résolut de faire encore un effort, pour rétablir la paix entre les deux couronnes. Il envoya le cardinal d'Estouteville légat en France, & l'archevêque de Ravenne de la maison des Ursins avec la même qualité en Angleterre, regardant la déroute des Anglois comme une conjonċture favorable pour son dessein. Le roi répondit au cardinal qu'il étoit très-disposé à finir la guerre; qu'il ressentoit vivement les maux dont l'Eglise étoit affligée; qu'il ne desiroit rien davantage que d'employer ses armes & ses finances contre les ennemis du nom Chrétien, & qu'il étoit prêt de traiter avec l'Angleterre.

1452. *Le roi d'Angleterre n'y veut pas entendre.*

Mais l'archevêque de Ravenne ne trouva pas les mêmes dispositions dans Henri, qui malgré les embarras où la guerre civile l'avoit jetté, répondit fierement, que quand il auroit reconquis sur le roi de France tout ce que ce prince lui avoit enlevé depuis deux ans, il seroit temps d'entrer en négociation, & que jusques-là il n'y falloit pas penser : mais il eut depuis bien d'autres affaires à démêler, qui après lui avoir permis encore une tentative sur la Guienne, dont je parlerai bientôt, le perdirent lui-même enfin sans ressource.

Guerre déclarée au duc de Savoye.

Le roi étant venu à bout d'un ennemi si redoutable depuis long-temps à la France, commença à ne plus ménager autant qu'il avoit fait, ses autres voisins, dont il avoit été souvent obligé de dissimuler les insultes, à cause des grands embarras où il se trouvoit. Le duc de Savoye pendant toutes ces guerres s'étoit beaucoup émancipé, & ses troupes avoient fait bien des violences sur les frontieres de France. Le roi voulut qu'il lui en fît raison, & étant à Bourges au mois de Juillet, il lui envoya déclarer la guerre. Les historiens contemporains ne rapportent que ce motif de la rupture eutre ces deux princes : mais il est vrai-semblable qu'il y en avoit un autre, dont le roi ne voulut pas faire mention, de peur que le Dauphin qui étoit toujours en Dauphiné, ne se révoltât en faveur du duc de Savoye;

c'eſt que ce duc avoit conclu le mariage de ſa fille Charlotte qui n'étoit pas encore en âge nubile, avec le Dauphin, ſans conſulter le roi, comme il paroît par le traité qui en fut paſſé à Geneve au mois de Février de cette même année 1452. où il n'eſt fait nulle mention du conſentement du roi. * Le Dauphin y traita uniquement en ſon nom, & le roi un mois après s'y oppoſa inutilement.

1452.

Voyez les obſervations.

Cette rupture néanmoins n'eut point de ſuite ; & on en eut l'obligation au cardinal d'Eſtouteville, qui apprit la déclaration de la guerre lorſqu'il étoit en chemin pour Rome, & que cette nouvelle fit revenir ſur ſes pas. Il fit ſi bien, après s'être abouché avec ces deux princes, qu'il engagea le duc à faire ſatisfaction au roi ſur tous les ſujets de plainte qu'il avoit donnés. Il fit conclurre la paix à Feurs en Forez, où quelques ſeigneurs de Savoye mécontens du gouvernement, qui avoient imploré la protection du roi, rentrerent dans l'obéiſſance de ce prince. On y conclut le mariage entre Iolande de France fille du roi & le prince de Piémont fils aîné du duc de Savoye ; & il y a auſſi beaucoup d'apparence que le traité de mariage du Dauphin avec Charlotte de Savoye, y fut ratifié par le roi : car il ne paroît pas qu'il s'y ſoit oppoſé depuis, & quelques années après il fut conſommé.

Suivie immédiatement de la paix.

Guichenon, hiſt. de Savoye.

Ce qui put rendre le roi plus facile à cette paix, furent les mouvemens de Guienne, où l'ancienne inclination des peuples pour les Anglois ralluma la guerre. Les chefs de la conſpiration étoient les ſeigneurs de Duras & de Leſparre, & le Soudic de Latrau, auxquels ſe joignirent les ſeigneurs de Montferrand & de Langlade, & pluſieurs autres de concert avec quelques-uns des principaux habitans de Bourdeaux.

Matthieu de Couci.

Jean Chartier.

Montferrand & Langlade, ſous prétexte de quelques intérêts particuliers qu'ils avoient à ménager avec la cour d'Angleterre, y firent un voyage, & y expoſerent la facilité qu'ils auroient à ſecouer la domination de France, ſuppoſé qu'ils fuſſent ſoûtenus. Leur projet ayant été examiné dans le Conſeil, il y fut fort applaudi. On réſolut d'y envoyer inceſſamment le général Talbot avec des troupes,

* Ce contrat eſt rapporté au II. T. du Spicilege, p. 402.

1452. & on l'assura d'un renfort très-considerable quand l'affaire seroit engagée.

Les Anglois se cantonnent dans le Medoc. Dès le dix-septieme d'Octobre Talbot arriva dans le Medoc avec cinq mille Anglois, se saisit de quelques petites places où il se cantonna, & commença à faire des courses sur les François.

Comme le roi avoit en vûe de gagner les peuples de ce pays-là par la douceur, il y avoit laissé peu de troupes, pour ne les point trop charger. Il n'en avoit mis que dans les places les plus importantes, & en petit nombre, de sorte que les Anglois se trouverent maîtres de la campagne.

Bourdeaux se révolte, & leur ouvre ses portes. Les habitans de Bourdeaux où les ennemis avoient intelligence, se voyant suffisamment appuyés, se révolterent. Olivier de Coëtivi sénéchal de Guienne, qui commandoit dans la ville avec le sire de Pui-du-fou, n'avoient pas assez de monde pour contenir une ville si peuplée ; & tout ce qu'ils purent faire, fut de traiter avec les bourgeois, pour avoir permission de se retirer. Les plus moderés de la bourgeoisie vouloient qu'on la leur accordât : mais durant qu'on disputoit là-dessus, quelques mutins, sans attendre l'ordre, allerent ouvrir une des portes aux Anglois le vingt-troisieme jour d'Octobre ; & tout ce qu'il y avoit de François dans la ville fut fait prisonnier avec les commandans.

Autres places qui se soumettent à eux. Le roi apprit cette nouvelle avec un extrême chagrin. Il fit partir promptement le maréchal de Jalognes, le sire d'Orval, & le seigneur de Gamaches avec quelques troupes pour être distribuées dans les places les plus exposées, selon que le comte de Clermont qu'il avoit fait son lieutenant en Guienne, le jugeroit à propos, en attendant qu'on pût y envoyer une armée : mais ce secours ne put arriver assez à temps. La noblesse de Guienne reçut les Anglois dans la plûpart de ses forteresses ; d'autres villes furent obligées de se rendre faute d'être assez tôt secourues, & entr'autres la forte place de Castillon en Perigord. Un renfort de quatre mille hommes arriva d'Angleterre sous la conduite du fils du général Talbot, du bâtard de Sommerset, & du seigneur de Camus avec quatre-vingts vaisseaux tant grands que petits, chargés de toutes sortes de munitions pour ravitailler Bourdeaux ; & avec ces troupes le

général Anglois prit Fronsac, une des plus importantes places de Guienne, où le seigneur de Gamaches commandoit.

1452.

Cependant l'armée de France arriva en Guienne, & le roi s'étant avancé jusqu'à Saint-Jean d'Angeli, fit assiéger Calais par Jacques de Chabannes grand-maître d'hôtel, & par le comte de Penthievre. La place fut prise d'assaut, & les généraux François firent couper la tête à quatre-vingts des habitans, comme à des rebelles qui avoient violé leur serment de fidelité.

1453. *L'armée Françoise marche dans cette province.*

Le treizieme de Juillet l'armée Françoise arriva devant Castillon en Perigord sur la Dordogne, à dessein de l'assiéger. Les maréchaux de Loheac & de Jalognes, le grand-maître d'hôtel, l'amiral de Bueil, le comte de Beaumont, qui étoit sénéchal de Poitou, le comte de Penthievre, Pierre de Beauvau, & quantité d'autre noblesse étoient dans cette armée. Elle fut jointe en ce lieu-là par un corps de Bretons que le duc de Bretagne avoit envoyé au roi, & qui étoit commandé par la Hunaudaye & Montauban. On se campa d'abord en un lieu avantageux à la vûe de la place, sans l'assiéger encore, & on fortifia le camp, aussi-bien qu'une abbaye qui étoit à quelque distance, où l'on mit des francs-archers sous le commandement de Joachim Rouhaut seigneur de Gamaches.

Histoire de Jean Chartier. Hist. chronologique.

Le général Talbot ayant sû la marche de l'armée Françoise, étoit parti de Bourdeaux avec mille chevaux, se faisant suivre par cinq mille hommes d'infanterie, & parut à la vûe du camp le dix-septieme de Juillet. Il fit d'abord attaquer l'abbaye, où Gamaches se défendit quelque temps, & n'en sortit que quand il vit ce poste prêt d'être forcé. Il fut chargé dans sa retraite; mais il la fit toujours en bon ordre, & en combattant. Il y perdit cent ou six vingts hommes, & pensa lui-même être pris.

Talbot profitant de l'ardeur de ses troupes, attaqua le camp. Le combat fut très-sanglant, sur-tout à une barriere où l'on se battit à coups de main pendant une heure. Les Anglois furent repoussés : mais ils ne se rebutoient point. Les troupes qui défendoient la barriere étoient extrêmement fatiguées, & il y avoit grand nombre de blessés : c'est

Sanglant combat entre elle & les Anglois, dont le général est tué.

1453. pourquoi on les fit relever par celles du duc de Bretagne sous la conduite de la Hunaudaye & de Montauban. Les Bretons firent là des prodiges, & après avoir soûtenu plusieurs assauts, pendant lesquels le canon du camp fit un grand ravage dans l'armée Angloise, ils firent une sortie fort à propos, en laquelle le général Talbot eut son cheval tué sous lui d'un coup de canon; & il fut tué lui-même d'un coup de dague dans la gorge par un franc-archer, qui apparemment ne le connut pas. *

Déroute entiere de leurs troupes.

Cette mort causa ou acheva la déroute. Cinq cents Anglois demeurerent sur la place, du nombre desquels fut le seigneur de Lille fils du général Talbot, avec plus de trente chevaliers d'Angleterre, & Moulins baron Anglois fut fait prisonnier avec environ deux cents autres.

Le comte de Penthievre se mit aux trousses des fuyards, dont plusieurs se jetterent dans Castillon, d'autres se sauverent du côté de Bourdeaux. Il en périt dans la fuite un plus grand nombre que dans le champ de bataille: mais la grande perte des Anglois en cette occasion, fut la mort du général Talbot. C'étoit un des plus grands hommes de guerre de ce temps-là, & le plus habile capitaine que les Anglois, qui l'appelloient leur Achille, eussent alors. Il avoit fait presque toute sa vie la guerre en France avec beaucoup de gloire, & mourut à quatre-vingts ans les armes à la main. On lui donne dans son épitaphe le titre de maréchal de France; c'est-à-dire, que le roi d'Angleterre, lorsqu'il étoit encore maître d'une grande partie de ce royaume, l'avoit honoré de cette dignité.

Matthieu, hist. de Louis XI.

Matthieu de Couci.

Ce furent les Bourdelois qui contraignirent Talbot à hasarder ce combat contre son avis: mais on lui reprocha une autre faute; c'est qu'après avoir forcé le poste de l'abbaye, il alla trop brusquement attaquer le camp, sur l'avis qu'il reçut de la garnison de Castillon, que tout étoit en désordre

* Ce général avant que d'être tué, avoit été blessé au visage; & son corps étant demeuré toute la nuit sur le champ de bataille, on eut d'abord beaucoup de peine à le reconnoître, tant il étoit défiguré. On fit venir son heraut, qui douta lui-même que ce fût le corps de son maître; pour s'en assurer il lui mit le doigt dans la bouche, afin de voir s'il lui manquoit une certaine dent qu'il savoit bien que Talbot avoit perdue. Il se trouva que cette dent manquoit, & sur cet indice le heraut déclara que c'étoit véritablement le corps de son maître. *Hist. de Charles VII. par Matth. de Couci, p. 646.* édit. du Louvre.

désordre dans l'armée Françoise, & qu'elle commençoit à prendre la fuite. Quand il fut proche des retranchemens, il les trouva tout autres qu'il n'avoit cru, & par la contenance que les François faisoient, il vit bien que l'avis qu'on lui avoit donné étoit faux. Un gentilhomme qui étoit auprès de lui, lui conseilla de ne pas faire l'attaque, vû le grand feu du canon des François, & l'avantage qu'ils avoient du terrein : mais il y a de certains momens, où les plus sages capitaines écoutent plus leur courage que leur prudence ; & puis il craignoit de mécontenter les Bourdelois, c'est ce qui le précipita dans ce malheur. 1453.

Dès le lendemain Castillon se rendit à discrétion, quoique la garnison fût de quinze cents bons hommes, parmi lesquels se trouva le comte de Candale fils du Captal de Buch, les sires de Montferrand, de Langlade & quelques autres seigneurs Gascons. Lesparre se sauva heureusement pour lui ; car comme il avoit été un des chefs de la révolte, on ne lui eût pas fait de quartier. *Prise de diverses places dont ce combat fut suivi.*

Cependant les troupes du roi grossissoient tous les jours. Il arriva lui-même avec quantité de noblesse, & se servant de la consternation, où la mort du général Talbot & la défaite de Castillon avoient jetté les Anglois, il fit plusieurs siéges à la fois, qui furent de peu de durée, les places se soumettant presque toutes à la seule vûe des troupes Françoises. Saint-Milion, Libourne, Saint-Macaire, Langon, Villandras, Fronsac, Château-neuf de Medoc se rendirent, ou furent prises en peu de temps. Cadillac fit plus de résistance. Le roi y alla lui-même, & la place fut emportée d'assaut par Saintrailles & Chabannes. Mais comme la conquête de Bourdeaux étoit le coup décisif, on en commença le blocus, tandis qu'on prenoit les places que je viens de nommer.

On se saisit de Lormont, qui est vis-à-vis de Bourdeaux sur le bord de la riviere du côté de France. On y éleva une bastille, où se logerent le maréchal de Loheac, l'amiral de Bueil, Louis de Beaumont sénéchal de Poitou, Jacques de Chabannes grand-maître d'hôtel, le comte de Penthievre, la Hunaudaye, Montauban, & Jean Bureau *.

* On a déja remarqué que Jean Bureau, qui commandoit alors l'artillerie, ne s'appelloit point de la Riviere.

de la Riviere, qui commandoit l'artillerie. Ce corps étoit
1453. de six à sept mille hommes. On fit avancer jusques-là par la riviere la flotte du roi composée de vaisseaux d'Espagne, de Bretagne, de Hollande, de Zelande, de Flandre. Car quoique le duc de Bourgogne fût alors fort occupé contre les révoltés de Flandre, il ne laissa pas d'envoyer de grands secours au roi, avec qui il étoit toujours en très-bonne intelligence, & qui avoit tâché plusieurs fois par ses ambassadeurs, quoiqu'inutilement, de rétablir la paix entre lui & ses sujets.

Abrégé de l'hist. de Charles VII.

D'ailleurs les Anglois étoient au nombre de quatre mille hommes dans la place avec environ autant de Gascons, parmi lesquels il y avoit beaucoup de noblesse. La flotte d'Angleterre étoit dans le port de Bourdeaux, défendue par une bastille, que les Anglois avoient construite à l'entrée du port. Le seigneur de Camus, qui commandoit la garnison, avoit fait désarmer tous les vaisseaux, déclarer à ses soldats qu'il n'y avoit plus pour eux d'espérance de retour, & qu'il falloit périr dans Bourdeaux, ou se sauver : mais leur grand nombre fut la cause de leur perte. La ville étant bloquée de toutes parts, & par eau & par terre, il n'y pouvoit plus venir de vivres. La disette augmentoit tous les jours ; & enfin l'armée du roi, après avoir soumis la plûpart des villes voisines, vint prendre ses quartiers aux environs de la place. Ce fut une nécessité de parlementer, n'y ayant aucune espérance de secours.

Reddition de Bourdeaux & de toute la Guienne pour la seconde fois.

Pour peu que le roi eût voulu patienter, il auroit eu la ville & la garnison à discrétion : mais la prise de Bourdeaux étoit l'affaire capitale, & de plus les maladies s'étoient mises dans son armée, & avoient déja emporté les seigneurs de Beauveau & de Chabannes qui furent beaucoup regrettés, comme deux des plus braves chevaliers de France. La capitulation fut conclue le dix-septieme d'Octobre. L'amnistie fut accordée aux bourgeois ; mais aux dépens de tous leurs privileges. Le roi se réserva de choisir parmi la garnison Gasconne vingt gentilshommes pour les bannir du royaume. De ce nombre furent Lesparre & Duras, qui avoient été les principaux auteurs de la révolte. On laissa aux Anglois la liberté de se retirer en Angleterre, où à Ca-

lais; & après la prise de Bourdeaux les places qui restoient à prendre, furent bientôt contraintes de se rendre. 1453.

C'est ainsi que la Guienne fut réduite une seconde fois, & sans retour. Les historiens rendent cette justice au roi, qu'une campagne ne peut pas être conduite avec plus de sagesse que celle-là le fut par ce prince; que ses manieres honnêtes & engageantes envers les seigneurs & les soldats leur faisoient affronter avec joie les plus grands périls, & essuyer les plus rudes fatigues; que son exemple & son activité les animoient dans toutes les occasions, & que la bonté dont il usa envers les Bourdelois, lui gagna les cœurs de tous les gens du pays, qui lui furent désormais très-fideles. Mais l'expérience qu'on avoit faite de leur inconstance, fit prendre de plus grandes précautions. On donna au comte de Clermont, qui fut confirmé dans sa lieutenance, un nombre considerable de troupes, capable de prévenir les révoltes & de les étouffer dans leur naissance, s'il en arrivoit quelqu'une: & on y fit bâtir l'année d'après deux châteaux, l'un sur la riviere, & l'autre au bout de la ville du côté du Bearn, autant pour contenir la bourgeoisie que contre les ennemis du dehors.

Jean Chartier.

Histoire de Jean Chartier.

Le roi ne s'étoit jamais vû plus puissant, plus respecté, plus redouté, plus aimé qu'il étoit alors, & son royaume n'avoit jamais été plus tranquille. Il avoit conclu avant la campagne un traité d'alliance avec les cantons Suisses, sur la priere qu'ils lui en avoient faite. Il ne s'agissoit proprement dans ce traité ni de ligue offensive ni de ligue défensive entre les deux nations; mais seulement les Suisses s'engageoient à ne laisser passer par leurs cantons aucuns ennemis de la France, & à y permettre le commerce & le passage aux François: & le roi leur promettoit pour lui & pour ses successeurs, de ne jamais donner de secours aux ennemis des cantons de la vieille Ligue de la haute-Allemagne: c'est ainsi qu'on s'y exprime; de ne point permettre à ses sujets de prendre les armes contre eux, & de leur donner toute liberté de commerce & de passage en France. On parle communément de ce traité, comme du premier que les Suisses aient fait avec la France, quoique dès l'an 1444. ainsi que je l'ai remarqué, ils en eussent fait un assez

Traité conclu avec les Suisses.

Recueil de traités par Leonard, T. 4.

1453. semblable à Ensisheim avec le Dauphin ; mais dont le canton de Zurich n'étoit pas, parce qu'alors il étoit uni avec le duc d'Autriche, & avec les nobles contre les autres cantons.

1454. L'année suivante le roi envoya Jean Bernard archevêque de Tours, & le sire Guillot d'Estain chevalier sénéchal de Rouergue, pour renouveller les anciens traités d'alliance avec Jean roi de Castille, qui mourut cette même année.

Le seigneur de Lesparre exécuté à mort, & pourquoi.

Ce fut aussi alors que se fit le mariage de Charles comte de Charolois fils du duc de Bourgogne avec Isabelle de Bourbon, fille du duc Charles de Bourbon ; & vers le même temps fut arêté le seigneur de Lesparre ; qui, après avoir obtenu la vie qu'il méritoit de perdre pour la révolte qu'il avoit excitée en Guienne, fut convaincu à Poitiers de nouvelles intrigues avec les Anglois. Il eut la tête tranchée, son corps fut ensuite écartelé, & mis en six pieces, qui furent exposées sur divers gibets. Ce fut un exemple aussi juste que nécessaire, pour contenir dans le devoir la noblesse de Gascogne.

Histoire de Jean Chartier.

Etat des affaires avec l'Angleterre.

Quoiqu'il y eût toujours guerre entre la France & l'Angleterre, on la faisoit assez mollement ; parce que le roi d'Angleterre occupé à se défendre contre les rebelles de son royaume, ne pensoit à rien moins qu'à reconquerir la Guienne, ou la Normandie. Cependant Charles comte d'Eu reçut un échec en Picardie du côté de Guines : car s'étant avancé vers cette place avec quelques troupes, comme pour insulter aux Anglois, la garnison qui étoit nombreuse, sortit sur lui, & si à propos, qu'elle le défit, lui tua bien du monde, & fit quatre-vingts prisonniers. Le gouverneur en fit pendre soixante, parmi lesquels il y avoit deux hommes d'armes, pour qui on offrit en vain la rançon ordinaire. Ce fut un effet de la rage des Anglois, qui ne pouvoient se venger autrement des pertes qu'ils avoient faites.

Matthieu de Couci.

Inceste du comte d'Armagnac.

Vû l'heureuse situation où les affaires du roi se trouvoient alors, il n'étoit pas sûr aux plus grands & aux plus puissans seigneurs du royaume, quelque éloignées que fussent leurs terres de la cour, de manquer d'obéissance à ses ordres. Jean V. comte d'Armagnac en fit l'épreuve. Il étoit fils de celui que le Dauphin prit à Lille-Jourdain, & à qui

Ibid.

le roi avoit depuis fait grace, & rendu ses Etats. Il avoit une sœur nommée Isabelle, âgée de vingt-deux ans, qui étoit une des belles personnes de France. Oubliant qu'elle étoit sa sœur, il en devint amoureux jusqu'à la folie, l'inceste devint public, & le Pape Nicolas V. l'excommunia. Il parut quelque temps repentant de son désordre, & obtint l'absolution de son excommunication à la priere du roi. Mais cette criminelle passion se ralluma bientôt & l'aveugla de telle sorte, qu'il crut que pour lever le scandale, il n'avoit qu'à se marier avec Isabelle. Il appella un chapelain de son hôtel, lui assura qu'il avoit dispense du pape pour ce mariage, & le chapelain par la crainte de la mort dont on le menaçoit, les maria. 1454.

Un si monstrueux inceste causa un scandale extrême dans tout le royaume. Le pape en écrivit au roi, le priant d'user de son autorité pour le faire cesser. Ce prince envoya le comte de la Marche & la dame d'Albret au comte d'Armagnac qui étoit leur neveu, pour tâcher de le faire rentrer en lui-même: mais ils ne purent rien gagner; & le roi apparemment n'eût pas passé outre, sans un nouvel incident, qui lui donna occasion d'user de la voie des armes contre le comte.

Philippe de Levis s'étoit démis en ce temps-là de l'archevêché d'Auch en faveur de son neveu de même nom, qui y fut confirmé par le pape Nicolas V. & par le roi. Le comte d'Armagnac vouloit mettre en cette place Jean de Lescun son frere bâtard. Il l'avoit fait élire par le parti qu'il avoit dans le chapitre, & soûtenoit son élection, malgré le roi & le pape. Nicolas étant mort avant que cette affaire fût finie, eut pour successeur Calixte III. Le nouveau pape ne manqua pas d'animer le roi contre le comte d'Armagnac, & l'engagea à le punir de l'opposition qu'il faisoit à l'exécution des ordres de son souverain, & en même temps de l'effroyable scandale qu'il causoit dans l'Eglise par son mariage incestueux. 1455.

Occasion que le roi eut de prendre les armes contre lui.
Histoire de Jean Chartier.
Gallia Christiana.

Régulierement parlant nos rois en donnant l'investiture à leurs vassaux, se réservoient toujours les regales & la nomination, ou la confirmation des évêques dans les églises dépendantes des terres feudataires de la couronne,

1455. quoique les villes épiscopales fussent des dépendances du fief, comme la ville d'Auch l'étoit du comté d'Armagnac. Ainsi la résistance du comte en cette occasion étoit une espece de félonie, qui rendoit juste la guerre que le roi lui déclara.

Matthieu de Couci.

Dès le mois de Mai il donna ordre au comte de Clermont, au maréchal de Loheac & à Poton de Saintrailles, à qui l'histoire donne aussi en cet endroit le titre de maréchal de France, d'entrer avec les troupes de Guienne sur les terres du comte, c'est-à-dire dans le comté d'Armagnac & dans le Rouergue. L'ordre fut exécuté si heureusement & si promptement, que toutes les villes & forteresses du comté d'Armagnac, qui étoient au nombre de dix-sept, furent saisies presque sans résistance, excepté Lectoure, où le château qui étoit très-fort, tint quelques jours, & enfin se rendit. Le comte d'Armagnac fut obligé de s'enfuir vers l'Arragon, où il avoit encore quelques châteaux. Ses Etats furent confisqués; & il périt malheureusement dix-neuf ans après sous le regne de Louis XI. sans laisser d'enfans légitimes. Ce fut-là le digne fruit de la vie débordée & scandaleuse de ce seigneur.

Cependant le Dauphin se donnoit grande liberté dans le Dauphiné, agissant tantôt suivant son caprice, tantôt de concert avec le roi, qui fermoit les yeux à sa conduite, & l'aimoit presque autant là, qu'à la cour, tandis qu'il se tiendroit en repos; mais c'étoit beaucoup exiger de lui.

Intrigues du Dauphin avec le duc de Milan & les Florentins contre les Venitiens.

Guichenon, hist. de Savoye, p. 515.

Il n'avoit pas plus de complaisance pour Louis duc de Savoye son beau-pere, que pour le roi. La guerre étoit alors fort allumée en Italie entre Alfonse d'Arragon roi de Naples & les Venitiens d'une part, & François Sforce duc de Milan & les Florentins de l'autre. Le duc de Savoye avoit fait un traité avec Alfonse & avec les Venitiens, par lequel il s'étoit obligé à s'opposer aux troupes qui pourroient venir par les Alpes au secours des Florentins & du duc de Milan. C'étoit principalement contre René d'Anjou, qui portoit toujours le titre de roi de Sicile, qu'Alfonse avoit pris cette précaution: car René d'Anjou nonobstant la mauvaise fortune qu'il avoit expérimentée en Italie, n'avoit pas encore perdu toute espérance de reconquérir le royaume

de Naples à la faveur des divisions des princes & des républiques de delà les Alpes. Les Florentins lui relevoient le courage, dans l'espérance de susciter des affaires à Alfonse d'Arragon. Ils avoient envoyé une ambassade en France pour ce sujet, & déterminé René d'Anjou à faire encore une tentative. Ce fut fort inutilement qu'il la fit; car étant parti de son comté de Provence avec une armée, pour passer les Alpes, il en trouva les passages fermés par le duc de Savoye, & fut contraint de s'en retourner en Provence sans rien faire: mais le Dauphin gagné par les Florentins, & par le duc de Milan, s'étoit mis de la partie, & la chose réussit mieux. Il leva des troupes en Dauphiné, & les ayant jointes à celles de René d'Anjou, les fit marcher vers les Alpes. Le duc de Savoye qui ne vouloit pas rompre avec le Dauphin son gendre, & qui d'ailleurs avoit été sollicité par le roi en faveur de René d'Anjou, laissa surprendre les passages: de sorte que le Dauphin fit passer l'armée, & René étant monté sur les vaisseaux de Pierre Fregose, alla se mettre à la tête de ses troupes auprès d'Ast; & fit la guerre aux Venitiens conjointement avec le duc de Milan. Mais le pape appréhendant que cette guerre n'attirât les Ultramontains en Italie, négocia si bien, qu'il fit conclurre la paix par Alfonse d'Arragon & par les Venitiens avec le duc de Milan & les Florentins; & René d'Anjou fut encore obligé de revenir en Provence.

1455.

Justinian. hist. Venet. L. 8.

Le duc de Savoye, loin de s'opposer à ce traité, avoit témoigné qu'il y entreroit volontiers. Cela chagrina extrèmement le Dauphin, qui espéroit d'avoir part à cette guerre, & la regardoit comme une occasion favorable de faire cesser cette inaction où il étoit depuis long-temps, & dont il s'ennuyoit fort. Pour s'en venger, il fit une querelle au duc de Savoye-même touchant l'hommage du marquisat de Saluces. Il lui déclara la guerre, & prit Monluel, Ambromai, Lanjeu, & Saint-Genis: mais cette guerre ne dura que trois mois; le duc de Bourgogne & les Suisses du canton de Berne obligerent le Dauphin à la finir; & s'étant fait médiateurs, la paix fut conclue à condition que les places prises & les prisonniers faits de part & d'autre seroient rendus; & il fut arrêté qu'on suspendroit pendant

Il déclare la guerre au duc de Savoye son beau-pere, & est contraint de faire la paix.

Titre tiré des archives de Turin par Guichenon.

1455. sept ans la décision du différend touchant l'hommage du marquisat de Saluces, sans préjudice des prétentions des deux parties.

Le roi veut le contraindre de revenir à la cour.
Matthieu de Couci.

Cette paix remit le Dauphin dans son premier état : mais il n'y demeura pas long-temps ; car le roi indigné de l'opiniâtreté avec laquelle il refusoit depuis dix ans de revenir auprès de sa personne, malgré les ordres pressans qu'il lui avoit fait réiterer plusieurs fois & encore depuis peu, résolut de l'y contraindre.

Il va pour cet effet en Dauphiné.

Il trouva des prétextes de faire un voyage en Bourbonnois & en Auvergne. Le Dauphin ne l'eut pas plutôt appris, qu'il en pénétra le véritable motif : & il n'en eut plus aucun doute, lorsqu'il sut qu'il filoit des troupes vers le Dauphiné sous la conduite de Louis-Antoine de Chabannes seigneur de Dammartin ; cela le jetta dans un grand embarras. Il prit néanmoins le parti de se cantonner dans le Dauphiné, & de se défendre, supposé que le duc de Savoye son beau-pere voulût le secourir d'hommes & d'argent ; & il envoya vers ce prince pour l'en solliciter. Le roi en ayant eu avis, donna ordre à Chabannes d'aller incessamment à la cour du duc pour le détourner de seconder les mauvais desseins du Dauphin. Chabannes lui parla fortement, & le fit souvenir de la promesse qu'il avoit faite au roi dans une entrevûe qu'il avoit eue avec ce prince l'année précédente à Saint-Poursain en Bourbonnois, de ne jamais rien faire contre ses intérêts. Le duc répondit à Chabannes, que l'alliance qu'il avoit faite avec le Dauphin, ne préjudicieroit en rien à l'attachement qu'il avoit pour le roi, & qu'il ne soûtiendroit point le Dauphin dans sa révolte, s'il s'y engageoit.

Guichenon, hist. de Savoye.

Le Dauphin informé de cette réponse du duc, & que Chabannes avoit effectivement ordre de le venir enlever dans le Dauphiné, prit sa résolution sur le champ ; & vû la disposition où étoit le duc de Savoye son beau-pere, dont les Etats eussent été la retraite qu'il eût dû plus naturellement choisir, il pensa à se sauver dans ceux du duc de Bourgogne.

Il ne prit cette résolution, que dans l'impossibilité d'en prendre une autre. A la vérité il savoit bien que le duc de

Bourgogne

Bourgogne n'étoit pas d'humeur à se brouiller avec la cour de France : mais aussi il étoit persuadé que les menaces dont le roi pourroit user en cette occasion, feroient moins d'effet sur l'esprit de ce prince, que sur le duc de Savoye; qu'il étoit bon & généreux, & que par la grande considération que le roi avoit pour lui, il seroit plus en état qu'aucun autre de lui ménager une réconciliation avantageuse. 1455.

Il partit donc du Dauphiné au mois de Septembre,* accompagné de quelques gentilshommes qui s'étoient attachés à lui, entre lesquels étoient le sire de Montauban & Jean de Lescun, appellé communément le bâtard d'Armagnac, & après avoir traversé le comté de Bourgogne, il arriva en Brabant. 1456.

Et le Dauphin se retire en Brabant.

Lorsque le duc de Bourgogne reçut la nouvelle que le Dauphin approchoit de ses Etats, il étoit dans l'évêché d'Utrecht, avec une armée qu'il avoit levée, pour obliger cette ville à recevoir pour évêque David de Bourgogne son fils naturel, pourvu de cet évêché par le pape, nonobstant l'élection que le chapitre avoit faite du seigneur de Brederode. Cette nouvelle le surprit, & l'embarrassa. Il en fit aussi-tôt part au roi, qui reçut sa lettre à Lyon; & il écrivit en même-temps à la duchesse sa femme, & au comte de Charolois son fils, de faire au Dauphin tous les honneurs qui étoient dûs au fils de leur souverain : mais que pour lui, il ne le verroit point, avant que d'avoir reçû réponse de la cour de France.

Continuation de l'histoire chronologique du Heraut de Berri. Matthieu de Couci.

Lettre du duc de Bourgogne, & la réponse du roi, T. 10. Spicileg.

Ce procedé du duc de Bourgogne plut extrèmement au roi, qui prit son parti dans cette conjoncture avec beaucoup de prudence. Il n'étoit plus en son pouvoir d'arrêter le Dauphin, ni même d'obliger le duc de Bourgogne, en qualité de son feudataire, à le lui remettre entre les mains, parce que le Dauphin s'étoit refugié en Brabant, qui n'étoit point de la mouvance de la couronne. Il se tenoit plus assuré du duc que de tout autre prince, chez qui le Dauphin pût demeurer : d'ailleurs il appréhendoit que s'il poussoit son fils trop vivement, il ne se refugiât en Angleterre. Il conclut

Memoires d'Olivier de la Marche, L. 1 chap. 33. Matthieu de Couci.

* Il en partit au mois d'Août, puisque la lettre qu'il écrivit au roi étant arrivé à Saint-Claude, est datée du dernier jour d'Août 1456. *Voyez* le recueil de M. Duclos.

1456. donc qu'il falloit le laisser où il étoit. Ainsi il écrivit au duc d'une maniere fort honnête, & lui dit qu'il le prioit de traiter le Dauphin dans ses États comme lui-même auroit souhaité d'être traité en France, si quelque accident l'avoit obligé de s'y retirer.

Comment il y fut reçû du duc de Bourgogne.

Cette lettre du roi tira le duc d'inquiétude. Il alla aussitôt à Bruxelles trouver le Dauphin, à qui il fit toutes les caresses possibles, lui assigna une pension de trois mille florins par mois, & lui donna à choisir tel lieu qu'il voudroit pour faire sa résidence. Mais sur la demande que lui fit le Dauphin de lui donner des troupes, afin seulement de contraindre le roi de mettre hors de son Conseil des gens qui abusoient de sa confiance, il lui répondit : *Monseigneur, tous mes soldats & toutes mes finances sont à votre service, excepté contre monseigneur le roi votre pere ; & pour ce qui est d'entreprendre de réformer son Conseil, cela ne convient ni à vous ni à moi ; je le connois si sage & si prudent, que nous ne saurions faire mieux que de nous en rapporter à lui.* Le Dauphin voyant qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côté-là, prit le parti de vivre en repos, & choisit Genep sur les frontieres du Hainaut pour son séjour ordinaire, parce que cette place est située dans un pays fort commode pour la chasse, qu'il aimoit beaucoup.

Précautions que le roi & le duc prirent chacun de leur côté.

Histoire de Jean Chartier.

Le roi cependant ne laissa pas de prendre ses précautions. Il renforça les garnisons de Pontoise, de Compiegne, de la Brie, & de toutes les places frontieres des Etats du duc de Bourgogne, défendit à tous les habitans de ces quartiers-là d'avoir aucun commerce avec le Dauphin, ou avec ses gens, ordonna de bien garder tous les passages & de ne le recevoir nulle part sans sa permission expresse, & il s'assura de toutes les places du Dauphiné.

Meyer. annal. Flandr. L. 16.

Le duc de Bourgogne de son côté voyant les troupes Françoises grossir dans son voisinage, se tint sur ses gardes, & fortifia aussi sa frontiere, appréhendant que le roi, sous l'apparence d'une modération affectée envers son fils, ne prit des mesures pour son enlevement, que ce duc n'étoit pas résolu de souffrir au milieu de ses Etats. Il ne pouvoit pas non plus douter que le roi, qui ne s'embarrassoit plus gueres des Anglois, n'eût sur le cœur la maniere dont il l'avoit

traité dans la paix d'Arras, qu'il avoit faite avec lui, non pas comme un vassal avec son seigneur, mais comme un victorieux avec un ennemi accablé, à qui on veut faire sentir tout le poids & toute la honte de son malheur, en lui faisant acheter sa réconciliation aux conditions les plus désavantageuses & les plus humiliantes, & que la meilleure partie de la Picardie qui lui avoit été cédée, ne fût sur-tout un article bien chagrinant pour le roi. Il devoit s'attendre que ce prince ne manqueroit aucune occasion favorable de s'en relever, & que le séjour d'un prince aussi inquiet que le Dauphin dans ses Etats en pourroit fournir beaucoup. C'est pourquoi après avoir laissé passer quelques mois, il résolut de faire une tentative pour le réconcilier avec le roi son pere.

1456.

Il envoya pour ce sujet à la cour de France Jean de Croi & Simon de Lalain, qui commencerent par justifier la conduite du duc de Bourgogne à l'égard du Dauphin. Ensuite ils représenterent au roi, qu'étant aussi bon pere qu'il l'étoit, il ne devoit point refuser certaines choses que son fils demandoit pour rentrer dans l'obéissance, & lui proposerent, pour donner de l'occupation à ce prince qui avoit l'inclination guerriere, de lui accorder des troupes, & de l'argent, pour aller contre les Turcs en Hongrie, d'où ces infideles, depuis quatre ans qu'ils s'étoient rendus maîtres de Constantinople, faisoient trembler toute la Chrétienté; que c'étoit une expédition digne d'un fils de roi de France; qu'il la souhaitoit passionnément; que cette complaisance du roi & cet éloignement pour quelque temps dissiperoient le chagrin qui avoit fait commettre au prince tant de fautes, & le disposeroient infailliblement à rentrer dans son devoir : enfin, ils le supplierent, de la part du Dauphin, de suspendre la résolution où il étoit de l'exclurre entierement du Dauphiné, qui lui appartenoit de droit par les traités passés entre les anciens seigneurs de ce pays & le roi de France.

1457.

Le dernier essaye de réconcilier le Dauphin avec le roi son pere.

Histoire de Jean Chartier.

Le roi répondit à tous ces articles, qu'il avoit approuvé la conduite du duc de Bourgogne envers le Dauphin, & qu'il auroit toujours pour agréables les bons traitemens qu'il lui feroit, tandis que ce prince ne commettroit point de

Dispositions du roi à cet égard.

1457. nouvelles fautes contre le devoir d'un fils envers son pere : Qu'il étoit toujours prêt à le recevoir dans ses bonnes graces quand il voudroit y rentrer sans mettre des conditions, & sur-tout des conditions telles qu'il lui proposoit ; & qu'entre autres il ne consentiroit jamais à deux : La premiere, que le Dauphin eût à son service certaines personnes qu'il n'étoit ni du bien de l'Etat, ni même de son propre bien de laisser auprès de lui ; & la seconde, qu'il ne fût point obligé de revenir à la cour auprès de sa personne, parce que cette demande marquoit trop clairement combien sa soumission étoit peu sincere, & rendoit ses desseins très-suspects : qu'au reste le cardinal d'Avignon & d'autres envoyés du pape lui avoient déja fait ces propositions de la part du Dauphin ; qu'il les avoit fait convenir qu'elles étoient très-déraisonnables : Que sur l'article de l'expédition de Hongrie, le Dauphin lui en avoit écrit lui-même de Saint-Claude durant sa fuite de Dauphiné aux Pays-bas ; qu'une résolution de cette nature ne devoit être prise par son fils, que de concert avec lui, & qu'avant que d'en traiter avec le légat, il devoit s'être rendu auprès de sa personne pour savoir ses intentions là-dessus. Qu'ainsi ils lui déclarassent qu'il ne devoit point penser à ce voyage ; qu'il ne lui convenoit point de le faire qu'avec un équipage & une suite proportionnés à sa qualité de prince & de fils de roi de France, heritier présomptif de la couronne : que la situation des affaires du royaume ne permettoit pas d'en faire sortir une armée ; qu'en tirant de France la chevalerie qui en faisoit toute la force, les Anglois ne manqueroient pas de l'attaquer ; qu'il avoit de nouvelles preuves de leurs mauvais desseins contre le royaume, & que pour lui il seroit le premier à contribuer de toutes ses forces à la guerre contre les Turcs, dès qu'il verroit la sûreté de son Etat bien affermie par une bonne paix, ou par une longue treve qui ne lui laissât rien à craindre de la part de ses ennemis : que pour ce qui étoit de l'article du Dauphiné, il jugeoit à propos de s'en assurer ; que la conduite passée de son fils étoit le plus puissant motif qu'il eût de le faire ; & qu'enfin il espéroit que les bons conseils du duc de Bourgogne l'engageroient à se remettre dans son devoir, & à avoir pour un pere qui l'aimoit tendrement, toute

l'obéissance & toute la confiance qu'il lui devoit.

1457.

Cette réponse fit connoître au Dauphin que desormais il n'y avoit pour lui aucune espérance de retour que par la voie de la soumission pleine & entiere : mais il étoit bien déterminé à ne la pas prendre. Il résolut donc de fixer sa demeure aux Pays-bas, jusqu'à ce que le temps lui fît naître l'occasion d'en sortir de la maniere qu'il le souhaitoit ; & il fit venir de Savoye son épouse qu'il n'avoit pas encore vue. Le duc de Bourgogne la reçut, & la fit recevoir partout d'une maniere, dont le Dauphin & le duc de Savoye durent être contens.

Le Dauphin s'obstine à demeurer aux Pays-bas.

Matthieu de Couci.

Quand le roi n'eût point eu d'autres raisons essentielles de rejetter la proposition du voyage de Hongrie, sur laquelle les envoyés de Bourgogne insisterent beaucoup à la sollicitation du légat du pape, la conspiration du duc d'Alençon qui fut découverte sur ces entrefaites, étoit un motif plus que suffisant pour l'empêcher de l'écouter.

Jean duc d'Alençon comte du Perche, prince du sang, & pair de France, étoit mécontent de la cour : premierement par la jalousie qu'il avoit conçue contre Charles d'Anjou comte du Maine, qui depuis plusieurs années étoit toujours très-avant dans la faveur du roi ; & en second lieu à l'occasion d'un differend que ce duc avoit avec le duc de Bretagne, sur quoi il prétendoit qu'on ne lui rendoit pas justice. Il avoit été pris à la bataille de Verneuil par les Anglois, tenu long-temps prisonnier au château du Crotoi en Picardie, & n'en étoit sorti qu'en payant une grosse rançon pour laquelle il avoit été obligé de vendre à très-bas prix la ville de Fougeres au duc de Bretagne. Ses affaires s'étant rétablies, il prétendit retirer cette place pour le même prix qu'il l'avoit vendue : le duc de Bretagne n'y voulut point entendre, & le duc d'Alençon s'en plaignit au roi, qui ayant grand intérêt à ménager le duc de Bretagne, n'eut garde de le contraindre à donner satisfaction au duc d'Alençon ; d'ailleurs il n'avoit point sujet d'être fort content de ce prince, parce qu'il avoit été un des principaux auteurs de la premiere révolte du Dauphin.

Conspiration du duc d'Alençon à quoi attribuée.

Matthieu de Couci.

L'indifférence du roi pour ses intérêts l'irrita, & le mit dans un tel chagrin, qu'il se résolut à traiter avec le roi

Il traite avec les Anglois pour les appeller en Normandie.

1457. d'Angleterre, pour faire rentrer les Anglois en Normandie; & leur livrer les places qu'il y possedoit. Un tel dessein étoit conforme au génie de ce prince, qui d'ailleurs avoit de très-belles qualités. Il étoit admirablement bien fait de sa personne, de sorte qu'on l'apelloit communément le beau duc, brave, bon capitaine; mais violent à l'excès, intriguant, téméraire, & qui fut possedé de l'esprit de faction jusqu'à la fin de sa vie. Dès le temps que Talbot surprit Bourdeaux dans la révolte de Guienne, il prit des liaisons avec ce général, & traita secretement avec lui pour le mariage de sa fille avec le fils du duc d'York. Quelque temps après la nouvelle réduction de la Guienne, le duc alla à la Fleche, où un Anglois nommé Huntington vint le trouver. Il le chargea en le renvoyant, d'engager le roi d'Angleterre à terminer par toutes sortes de moyens les guerres civiles dans son royaume, l'assurant qu'il n'auroit jamais une plus belle occasion de rétablir ses affaires en France; que les troupes du roi étoient à l'extrémité du royaume, occupées contre le comte d'Armagnac & contre le Dauphin; que pour lui, dès qu'il verroit les Anglois se mettre en devoir de le soûtenir, il se déclareroit ouvertement; qu'il seroit le plus fort en Normandie, où le roi n'avoit pour toutes troupes que quatre cents lances; qu'il y avoit un gros parti dont il étoit sûr; qu'il avoit beaucoup d'artillerie; qu'il leur ouvriroit les portes de plusieurs places fortes qui lui appartenoient, & dont il étoit maître; que les peuples de Guienne se révolteroient de nouveau au premier signal; & qu'il falloit faire descente en même temps en Normandie & à Calais, pour entrer de ce côté-là dans le pays de Caux.

Histoire de Jean Chartier.

Le roi d'Angleterre agréablement surpris d'une telle proposition, l'accepta sans hesiter. Il ne pouvoit gueres esperer de remettre le pié en France, que par un moyen tel que celui-là. On n'avoit pas encore oublié en Angleterre l'exemple tout pareil de Robert d'Artois, dont la haine contre Philippe de Valois avoit été la source du renversement de la France, & de l'accroissement prodigieux de la puissance des Anglois dans ce royaume. Henri répondit au duc qu'il pouvoit compter sur lui, & s'assurer qu'il trouveroit en sa personne un prince aussi reconnoissant, que Charles de

France l'étoit peu des grands ſervices que les princes de ſon ſang lui rendoient. 1457.

Meſures priſes pour l'exécution.

Il ne fut plus queſtion que de convenir des meſures que l'on prendroit pour l'exécution. Le duc d'Alençon ſe ſervit, pour conclurre le traité, d'un nommé Pouancé qui étoit un de ſes domeſtiques, d'un nommé Thomas Gillet prêtre de Domfront qui étoit ſon aumônier, & d'un autre appellé Edmont Gallet. Le roi d'Angleterre choiſit un homme de confiance, pour traiter ſecretement avec ceux que le duc d'Alençon envoyeroit, & le ſigne pour ſe faire connoître à cet homme, étoit de lui prendre le pouce en l'abordant. Les principaux articles dont on convint, furent le mariage de la fille du duc d'Alencon avec le fils du duc d'York; qu'en cas de malheur ce prince auroit une retraite & un grand établiſſement en Angleterre, comme le duché de Betfort ou celui de Gloceſtre; que ſuppoſé le ſuccès de l'entrepriſe, on lui feroit en France tous les avantages qu'il pourroit ſouhaiter; & en attendant on l'aſſuroit de lui faire tenir tout l'argent dont il auroit beſoin.

Memorial de la Chambre des comptes de Paris, cotté I. fol. 147.

Comment elles furent découvertes.

Procès du duc d'Alençon publié par M. du Puy.

Le duc d'Alençon s'ouvrit encore ſur cette affaire à un Jacobin d'Argentan qui étoit ſon confeſſeur, & qui paſſa en Angleterre pour le même ſujet : mais quelques précautions que l'on prenne dans la conduite de ces haſardeux complots, qu'il faut de néceſſité confier à tant de perſonnes, le ſecret d'où dépend tout le ſuccès, n'eſt pas aiſé à tenir caché, & la crainte ou l'intérêt le font ſouvent trahir par ceux de qui on ſe défie le moins. C'eſt ce qui arriva en cette occaſion. Le duc voulant faire tenir de nouvelles lettres au roi d'Angleterre, donna ordre à Gillet ſon aumônier, dont j'ai déja parlé, de les porter. Il s'en excuſa, diſant au duc qu'en ces ſortes d'affaires il falloit autant qu'il eſt poſſible ſe ſervir de gens, dont le roi ne pût avoir aucun ſoupçon; que ſi on le voyoit paſſer tant de fois en Angleterre, il n'en faudroit pas davantage pour donner des ombrages à la cour, qui mettroit auſſi-tôt des eſpions en campagne, & prendroit ſes précautions ſur les moindres apparences: qu'il avoit un parent appellé Pierre Fortin, pauvre, inconnu, boiteux, mais homme d'eſprit & d'adreſſe, dont on ne ſe défieroit jamais, & qui s'acquiteroit parfaitement

1457. de la commission. Le duc trouva ces raisons bonnes, & s'en tint à ce conseil.

On fit venir Fortin : le duc lui donna un bâton creux, où il mit les lettres qu'il écrivoit au roi d'Angleterre, & laissa à Gillet le soin de l'instruire de ce qu'il avoit à faire. Il l'instruisit en effet ; mais d'une toute autre maniere que le duc n'avoit prétendu : car il convint avec lui, qu'au lieu de passer en Angleterre, il iroit trouver le roi, & lui mettroit en main les lettres dont il étoit chargé ; ce qu'il exécuta.

Le roi, qui étoit alors en Bourbonnois, * ayant lû les lettres, en fut extrèmement surpris, & dit en soupirant : *A qui me fierai-je desormais, puisque les princes mêmes de de mon sang me trahissent ?* Il tint conseil avec ses ministres. Il y fut résolu d'arrêter au plutôt le duc d'Alençon, de se saisir des ses places de Normandie ; & le comte de Dunois fut chargé de s'assurer de la personne de ce prince.

Ce duc pour mieux cacher ses intrigues, étoit venu faire un voyage à Paris, en attendant le retour de son courrier. Le comte de Dunois s'y rendit avec Brefé sénéchal de Normandie au commencement de Mai 1456. Il manda le prévôt de Paris & quelques autres officiers du roi ; leur déclara sa commission, & leur ordonna de se trouver le jour du Saint-Sacrement sur les quatre heures après midi à l'hôtel d'Alençon, qui a été depuis l'hôtel de Saint-Pol, & puis l'hôtel de la Force, & d'avoir leurs archers dispersés aux environs tout prêts à exécuter ses ordres.

Le duc est arrêté. Le comte de Dunois vint à l'heure marquée avec une grande suite à l'hôtel d'Alençon, où le duc le reçut avec beaucoup de caresses. Ils s'entretinrent quelque temps, jusqu'à ce que le comte étant averti que tout étoit disposé, il dit au duc : *Monseigneur, pardonnez-moi, le roi m'a envoyé devers vous, & m'a baillé charge de vous faire son prisonnier : je ne sai proprement les causes pourquoi, & pour à lui obéir, je vous fais le prisonnier du roi.* En même-temps les gens de la suite du comte s'emparerent de la chambre

Matthieu de Couci.

* M. du Puy observe qu'une ancienne chronique dit à la vérité que le roi étoit alors en Bourbonnois ; mais que cependant l'ordre d'arrêter le duc d'Alençon est daté du Château-Gaillard qui n'est point situé en Bourbonnois.

&

& de l'escalier, & les archers du prevôt des avenues & des portes de l'hôtel. On se saisit de quelques-uns des domestiques, & il fut ordonné aux autre sous peine de la vie de ne pas branler. 1457.

Le comte dit au duc, qui ne fut jamais plus surpris, qu'il falloit partir à l'instant & le suivre; que la résistance lui seroit inutile, & qu'il le prioit de ne le point obliger à faire violence à une personne de son rang. Il fallut céder à la force. On lui fit seller des chevaux de son écurie pour lui & pour quelques-uns de ses domestiques, & on le conduisit par la porte de Saint-Antoine. A quelque distance de là se trouva de Moui bailli de Vermandois, suivant l'ordre qu'on lui en avoit donné, avec une escorte d'environ cent cinquante tant lanciers qu'archers, qui menerent le duc à Melun, & de là en Bourbonnois à Chantelle, où il fut mis en prison.

Le roi lui avoit envoyé des commissaires pour l'interroger en chemin: mais il répondit toujours qu'il ne leur déclareroit rien, & qu'il diroit tout au roi s'il vouloit l'entendre. On le tint près de deux ans en prison, afin d'avoir toutes les lumieres nécessaires pour lui faire son procès. *

1458.

Formalités observées dans le jugement de son procès.

Procès du duc d'Alençon.

Lettres du roi, pour le transport du Parlement à Vendôme.

Comme le duc d'Alençon étoit prince du sang & pair de France, le roi au bout de ce temps-là fit assembler son Parlement à Montargis, & y fit appeller les pairs: mais sur l'avis qu'il reçut de la flotte des Anglois qui étoit en mer avec des troupes de débarquement, comme on ne savoit si leur dessein étoit de descendre ou en Xaintonge, ou en Poitou, ou en basse-Normandie, il transfera le Parlement à Vendôme, par lettres datées de Baugency le 20. Juillet 1458. pour être à portée de veiller à la sûreté de ces trois provinces. La qualité de pair que portoit le duc d'Alençon, fit que le roi voulut s'instruire de toutes les formalités qu'il falloit observer dans le jugement de ce

* M. du Puy dit, qu'il fut interrogé depuis le mois de Juillet 1456. jusques au mois de Décembre suivant par Edmond le Boursier maître des requêtes, par deux conseillers de la cour, & par Jean de Longueil lieutenant civil de la prévôté de Paris.

La déposition d'Edmond Gallet qui étoit allé trouver le roi d'Angleterre de la part du duc d'Alençon, contient une particularité remarquable. Le roi d'Angleterre lui ayant dit d'abord qu'il s'étonnoit de ce que les princes de France avoient si grande volonté de faire déplaisir à leur roi, ajoûta aussi-tôt: *Après tout, autant en font ceux de mon pays.*

1458. procès. C'est pourquoi il envoya au Parlement de Paris Jean Tudert maître des requêtes, pour ordonner qu'on consultât les regiſtres ſur la maniere dont on s'étoit comporté dans le procès de Charles roi de Navarre, de Robert d'Artois, & de Jean de Montfort ſous les regnes précedens, & il leur propoſa les queſtions ſuivantes.

Queſtions faites là-deſſus au Parlement.

» Premierement, pardevant quels juges doivent être » traitées les cauſes des pers de France touchant leur per- » ſonne; ſi par inſtitution il y a aucunes réſervations de » cauſes qui peuvent toucher les perſonnes des pers de » France. Secondement, ſi les cauſes des ſeigneurs qui ne » ſont pas pers de France, doivent être traitées en pareille » prééminence comme ſont celles des pers. Troiſiemement, » ſi le duc d'Alençon tient la duché d'Alençon en perie, » & ſuppoſé qu'il la tienne en perie, s'il doit jouir de pa- » reil privilége, que feroit un des douze pers de France » touchant ſa perſonne. Quatriemement, s'il étoit trouvé » que les pers duſſent être appellés à ſon procès, le roi veut » ſavoir ſi les autres ſeigneurs du ſang qui tiennent en perie » & ne ſont pas des douze pers, devront être auſſi néceſ- » ſairement appellés audit procès, & s'ils doivent jouir » des honneurs & prérogatives des douze pers ou non. » Cinquiemement, ſi les douze pers doivent être préſens » au jugement, ou s'il ſuffit les appeller, jaçoit ce » qu'ils n'y viennent, & s'ils n'y viennent, ſi ceux qui » y feroient par eux envoyés, doivent être reçus à être » oudit procès pour & ou nom d'eux. Sixiemement, » ſi ceux qui doivent être & feront appellés oudit procès » pourront procéder ſans la préſence du roi, & ſi ſadite » préſence y eſt néceſſairement requiſe : car s'il étoit trouvé » que non, il le mettroit lui & ſes ſucceſſeurs en grant » ſervitute de y être préſent, & pourroit déroguer à ſon » autorité royale, laquelle choſe il ne voudroit faire pour » rien. Septiemement, s'il s'eſt trouvé que le roi néceſſai- » rement y doive être préſent, il veut ſavoir ſi le cas advenoit » qu'il lui ſurvînt aucun empêchement pour la choſe publi- » que, s'il ſouffiroit qu'il y commît aucun en ſon lieu. «

Regiſtres du Parlement du 20. Avril 1458.

Le Parlement après avoir conſulté les regiſtres ſur ce qui s'étoit fait au ſujet des procès des trois princes Robert

d'Artois, Jean de Montfort & le roi de Navarre, répondit sur le premier article: » Que quand aucun per de France 1458.
» est accusé d'aucun cas criminel qui touche ou peut toucher son corps, sa personne ou état, le roi en sa personne » présent, quoique soit, appellés les pers de France & » autres seigneurs tenant en perie, & ledit seigneur, accompagné d'autres notables hommes de son royaume, tant » nobles, prélats, que gens de son Conseil, en doit connoître, & se trouve par les registres de ladite cour que » ainsi fut fait ès procès de Robert d'Artois, de messire » Jean de Montfort & du roi de Navarre, & ne trouve point » par institution du Parlement, ne par aucune ordonnance, » ne autrement qu'il y ait aucunes reservations des causes » qui touchent ou peuvent toucher les personnes & états » desdits pers de France; mais se trouve ainsi avoir été » observé & gardé les temps passés, & semble que ainsi se » doit faire que dit est dessus.

» Sur le second article contenant, *item*, si les causes des » seigneurs du sang qui ne sont pas pers de France doivent » être traitées en pareille prééminence comme sont celles des » pers, la cour n'y a pû déliberer, pour ce qu'il y a procès appointé en droit en même cas, & seroit la délibération de cet article en effet la décision dudit procès.

» Sur le tiers article ..... Il se trouve par les registres du » Parlement, que monsieur d'Alençon tient la duché d'Alençon en perie, & que les rois les temps passés l'ont tenu » & reputé pour per de France & tenant en perie, & partant qu'il en doit jouir comme les autres pers.

» Sur le quatrieme article ..... Il se trouve par les registres » anciens de ladite cour, que ceux qui ont été créés pers » de France & qui tiennent en perie, furent présens & » appellés comme les anciens (douze) pers, auxdits procès » de Robert d'Artois, de messire Jean de Montfort & du roi » de Navarre, & pour ce semble que ainsi se doit faire.

» Sur le cinquieme article ..... semble comme dessus, » que (les pers) y doivent être appellés, & s'ils y viennent, doivent être présens & assister oudit procès: & s'ils » n'y viennent, le roi ne doit surseoir de procéder oudit » procès pour leur absence; & s'ils envoyent aucuns pour

1458. » être préſens oudit procès en leur abſence, ſemble qu'ils » n'y doivent être reçûs : car ils ſont appellés & y peuvent » être préſens par l'autorité & dignité de leurs perſonnes & » ſeigneurie, en quoi ils ne peuvent ne doivent ſurroguer » autres en leurs lieux, ne ſe trouve point que ès procès » deſſuſdits autrement ait été fait.

» Sur le ſixieme & ſeptieme articles ..... ſemble que s'il » ſurvenoit empêchement néceſſaire au roi, il ſera plus » convenable & raiſonnable proroger ou continuer l'expé- » dition dudit procès juſques à quelque autre temps qu'il » y pourroit être & vaquer, que d'y commettre autre en » ſon abſence, conſidérant la grandeur du perſonnage, & » le cas dont on traite ; & ne ſe trouve point que ès procès » deſdits Robert d'Artois & meſſire Jean de Montfort, & » du roi de Navarre, ait été fait aucun appointement inter- » locutoire ou diffinitif, que le roi n'y fût préſent & ſéant en » ſa cour & ſa majeſté royale ; & pour ce ſemble que ainſi » ſe doit faire. «

On commence à l'inſtruire à Vendôme.

Ce fut donc à Vendôme que l'on commença le procès du duc le douzieme d'Août. Il ne s'y trouva aucuns pairs laïques. Il y avoit une raiſon particuliere pour le duc de Bourgogne ; parce que dans le traité d'Arras, il étoit ſtipulé que ce duc ne pourroit être contraint de ſe trouver en aucune aſſemblée de pairs, nonobſtant ſa qualité de premier pair. Le roi pour ſuppléer à ce défaut, conſtitua pairs le duc de Bourbon, les comtes d'Eu, de la Marche, & de Foix.

On examina Gillet, Fortin, & quelques autres des confidens du duc d'Alençon, dont on s'étoit ſaiſi ; & enfin le duc lui-même ſachant que le roi avoit ſes lettres entre les mains, avoua tout.

Comme on avoit trouvé parmi ſes papiers des lettres ſignées du nom du Dauphin, on l'interrogea ſur cet article. Il dit que ces lettres lui avoient été apportées par un nommé Matthieu qui ſe diſoit Lyonnois : mais qu'il doutoit qu'elles fuſſent de ce prince ; qu'elles n'étoient pas dans le ſtyle dont M. le Dauphin avoit accoûtumé de lui écrire, & que la ſignature lui en paroiſſoit contrefaite ; qu'il s'en étoit toutefois ſervi pour donner à ſon parti plus de crédit à la cour d'Angleterre. On les fit examiner. On en vérifia la fauſſeté ;

& on s'en persuada volontiers par le même motif qui engagea le roi à faire publier par-tout son royaume, que le bruit qui avoit couru de l'intelligence du duc de Bourgogne avec le duc d'Alençon étoit faux, comme il l'étoit aussi selon toutes les apparences. On vouloit, en disculpant ces deux princes, ôter l'idée aux peuples & à la noblesse d'une conspiration des princes du sang, qui auroit pû produire de méchans effets. 1458.

Sur ces entrefaites arriverent des ambassadeurs du duc de Bourgogne, pour demander au roi la grace du duc d'Alençon. Ils n'eurent point d'autre réponse, sinon que le roi ne feroit rien que par l'avis de son Parlement, de son Conseil, & des princes de son sang : qu'il eût été bien-aise que le duc de Bourgogne se fût rendu auprès de sa personne, & qu'il auroit écouté ses avis plus que ceux d'aucun autre.

Le duc de Bourgogne envoie demander sa grace, & est refusé.

Au mois d'Octobre le connétable, devenu depuis peu de jours duc de Bretagne par la mort du duc Pierre son neveu, se rendit aussi à Vendôme, pour intercéder en faveur du duc d'Alençon qui étoit fils de sa sœur. La duchesse d'Alençon & ses enfans vinrent pareillement se jetter aux piés du roi. Ils n'eurent pas une réponse plus favorable; & on continua les procédures.

Hist. d'Artus III.

Enfin, le dixieme d'Octobre l'arrêt fut dressé & lû en présence du roi. Par cet arrêt le duc d'Alençon étoit déclaré criminel de lese-majesté, comme tel privé de l'honneur & dignité de pairie de France, condamné à avoir la tête tranchée, & tous ses biens confisqués, reservé néanmoins au roi d'ordonner de tout selon son bon plaisir. Il y avoit une clause dans l'arrêt, qui portoit expressément que le Dauphin & le bâtard d'Armagnac ne se trouvoient nullement chargés de la conjuration du duc d'Alençon.

L'arrêt est lû en présence du roi.

Procès du duc d'Alençon. Memorial de la Chambre des comptes de Paris, cotté I. fol. 147.

Le roi pour la publication de l'arrêt tint son lit de justice. Le duc d'Alençon parut sur la sellette au milieu du parquet, & entendit la lecture de l'arrêt qui lui avoit été déja notifié dans la prison par le président de Thorette, par le conseiller Jean le Boulanger, & par Jean Bureau thresorier de France.

Ce prince tient son lit de justice pour le faire prononcer.

Après qu'on l'eut fait retirer, le roi commanda qu'on le

Et fait grace au criminel de la vie.

1458. transferât au château de Loche, pour y être en la garde de Guillaume de Ricarville capitaine de ce château & maître d'hôtel, jusqu'à l'exécution de l'arrêt. Il lui fit grace de la vie, donna ses biens à sa femme & à ses enfans, à la réserve du duché d'Alençon & de toutes les dépendances de cet apanage, de Verneuil & de Domfront qu'il unit au domaine royal. Il laissa entre autres choses aux enfans le comté du Perche, en se réservant l'hommage de Nogent-le-Rotrou: il y avoit encore diverses réserves ou restrictions pour quelques autres terres & droits qui avoient appartenu au duc d'Alençon. La prison de ce prince dura jusqu'à la mort du roi, après laquelle Louis XI. le rétablit dans tous ses biens & prérogatives, se réservant seulement le droit de mettre des gouverneurs en son nom dans Verneuil, Domfront & Sainte-Susanne. Ce ne fut-là ni la derniere faute, ni la derniere disgrace de ce duc, que le plaisir de brouiller conduisit de malheur en malheur jusqu'à la mort.

Continuation de l'hist. du Heraut de Berri.

Cette affaire, celle du Dauphiné, d'où le roi fit sortir toutes les troupes que le Dauphin y avoit laissées, & où il mit pour commandant le seigneur de Chastillon, l'ambassade qu'il reçut de la part du roi de Castille pour le renouvellement des alliances entre les deux couronnes, les fréquentes négociations qu'on avoit avec le duc de Bourgogne touchant le Dauphin, tout cela n'occupoit point tellement le roi, qu'il ne pensât sérieusement à porter la guerre en Angleterre, dans l'espérance de faire lâcher prise aux Anglois pour Calais & pour le comté de Guines qu'ils tenoient encore en Picardie.

Ligue entre la France & le Danemarc.

Recueil de traités par Leonard, T. 1.

Ce fut dans cette vûe qu'en 1456. il fit un traité de ligue offensive avec Christierne I. roi de Danemarc, par lequel ce prince, dès qu'il en seroit requis, devoit lui fournir au moins quarante vaisseaux, & six à sept mille hommes qui seroient entretenus aux dépens de la France, & employés contre l'Angleterre. On ne voit point cependant que ce traité ait été exécuté; & ce qui en empêcha fort vrai-semblablement l'exécution, c'est que le roi de Danemarc fut toujours brouillé avec le roi d'Ecosse autre allié de la France, & que le roi qui s'étoit engagé à faire donner satisfaction par ce prince au roi de Danemarc, ne put en venir à

bout : mais il ne laissa pas sans ce secours d'insulter l'Angleterre avec succès ; & si nous nous en rapportons à un de nos historiens de ce temps-là, ce fut à la sollicitation-même de la reine d'Angleterre. 1458. Matthieu de Couci.

Etat des affaires d'Angleterre.

Cette princesse qui gouvernoit sous le nom de son mari, voyant que Richard duc d'York pensoit tout de bon à enlever la couronne à la maison de Lancastre pour la faire rentrer dans la sienne, avoit pris de très-étroites liaisons avec le roi d'Ecosse. Les Anglois malgré elle, & à la sollicitation du duc, faisoient toujours la guerre à ce prince ; & elle voulut en sa faveur faire une diversion par une descente des François en Angleterre, appréhendant beaucoup moins les progrès qu'ils y pourroient faire, que ceux de la faction du duc d'York, & espérant peut-être de la détruire par leur secours.

Continuation du Heraut de Berri.

Elle interposa pour cet effet le crédit de René d'Anjou roi de Sicile son pere, & de Charles d'Anjou comte du Maine son oncle, qui déterminerent le roi à cette entreprise. On la confia à Pierre de Bresé sénéchal de Normandie. On équipa une flotte à Honfleur, sur laquelle on mit quatre mille soldats. Elle fit voile le vingtieme d'Août de l'an 1457. Le mauvais temps la fit relâcher à Nantes ; elle en partit le vingt-cinquieme, & arriva le vingt-huitieme sur les côtes d'Angleterre vers Sandwich.

Les François y font une descente à Sandwik.

Bresé débarqua dix-huit cents hommes à deux lieues de cette ville-là ; & les ayant divisés en trois corps, mit à leur tête de braves officiers, la plûpart gentilshommes de Normandie, ou qui commandoient en cette province. Il leur donna ordre de marcher à Sandwich, & de l'attaquer du côté de la terre, tandis qu'il tâcheroit de forcer la place par le port.

Les troupes de mer & de terre arriverent presqu'en même-temps devant Sandwich. Le sénéchal trouva dans le port trois vaisseaux de guerre des plus gros de ce temps-là & plusieurs autres moindres, remplis de soldats, de matelots & de bourgeois résolus à se bien défendre. Il leur envoya un heraut qui leur dit de sa part, que s'ils tiroient un coup de canon ou une fleche, il n'y auroit point de quartier pour eux ; mais que s'ils le laissoient entrer & faire sa

1458. defcente comme il le jugeroit à propos, il ne leur feroit fait aucun mal, & qu'on leur donneroit la vie & la liberté. Comme ils fe voyoient enfermés, & que le port n'étoit pas de grande défenfe, ils accepterent la condition. Le fénéchal auffi-tôt difpofa tout pour la defcente. Elle fe fit avec beaucoup d'ordre & de vigueur, & le port fut emporté par Pierre de Louvain.

La réfiftance fut plus grande du côté de la terre. Il fallut forcer un boulevart entouré d'un foffé plein d'eau, qui couvroit une des portes de la ville : mais on en vint à bout, & il y eut beaucoup de monde tué de part & d'autre. Les Anglois furent pourfuivis l'épée dans les reins par les François, qui entrerent avec eux pêle-mêle dans la ville prefque au même moment que le fénéchal fe rendit maître du port & de l'endroit de la ville qui y répond, où il n'y avoit point de muraille.

Combat fanglant dans cette ville, où les Anglois font obligés de céder.

Le combat devint très-fanglant dans la ville, que les Anglois défendirent pié à pié avec beaucoup de valeur, fe ralliant à tous les carrefours. Il fallut pourtant céder, & ce qui refta de foldats fe fauva à la campagne par les portes de la ville. Le fénéchal avant l'attaque avoit fait défenfe fous peine de la vie de mettre le feu aux maifons, de toucher aux églifes, d'attenter à l'honneur des filles & des femmes. La défenfe fut exactement obfervée; & comme alors cette modération n'étoit pas fort en ufage, les Anglois furent les premiers dans la fuite à faire fur cela l'éloge du général.

Dès qu'on fut maître de la ville, elle fut pillée par ceux qui y étoient entrés, tandis que Robert de Floques bailli d'Evreux étoit au dehors avec une partie des troupes, pour empêcher que durant le pillage les milices d'Angleterre qui accouroient de tous côtés, ne s'emparaffent des portes, ou n'efcaladaffent les murailles. La précaution étoit très-néceffaire; car les Anglois firent tous leurs efforts pour cela, & le bailli fut pendant dix heures à foûtenir l'attaque des ennemis, dont le nombre groffiffoit toujours.

Le fénéchal délibera s'il pafferoit la nuit dans la place, ou s'il fe rembarqueroit. Il eût pris le premier parti comme le plus glorieux, s'il ne fe fût apperçu qu'un grand nombre

de

de ses soldats s'enivroit, parce qu'ils trouvoient par-tout une grande quantité de vin. Il appréhenda que ce désordre n'augmentât pendant la nuit : c'est pourquoi il fit tout préparer pour l'embarquement, qui commença à cinq heures du soir. 1458.

Il se fit avec autant d'ordre que la descente s'étoit faite. Le sénéchal se mit à la tête d'une partie des troupes pour le couvrir, & fut chargé à diverses reprises par un corps de deux mille Anglois qu'il repoussa toujours, de sorte qu'excepté ceux qui furent tués durant ces escarmouches & dans les attaques du boulevart & du port, il retira tous ses gens, parmi lesquels il y avoit beaucoup de blessés. Il n'arriva qu'un malheur dans cette retraite, qui fut qu'une chaloupe où il y avoit douze hommes tant soldats que gens d'armes, coula à fond, & neuf furent noyés.

Jamais action de cette nature ne fut conduite avec plus de prudence ; & parmi tous les exploits de guerre du sénéchal, celui-ci fut regardé avec raison comme un des plus signalés.

Noms des seigneurs François qui s'y distinguerent.

Une si hardie entreprise qui répandit la terreur dans toute l'Angleterre, méritoit bien que l'histoire conservât la mémoire des personnes qui y eurent le plus de part. Voici ceux que j'y trouve marqués outre le sénéchal, le bailli d'Evreux, & Pierre de Louvain que j'ai déja nommé, Thibaut de Tarmes bailli de Chartres, Guillaume Cousinot bailli de Rouen, Jacques de Clermont bailli de Caen, Jean de Bresé bailli de Gisors, Jean de la Heuse, Jean Carbonnel, Guillaume Carbonnel, Raoul de Barilli, David Bouchard, Guillaume du Periel, Guillaume Chenu, Pierre Michel, Philippe l'Hullier, Thomas de Louraille, Hector d'Usel, Guillaume Vallée, le sire de Pruilli, Jean Blosset seigneur de Carrouge, le Lorrain, Guillaume de Villers, Renaud de Giresme, Guillard de Genouillac, Guyon de Villers Angevin, Jean de Periers, Guillaume Causon Breton, & le Grand-Dompon. Ces quatre derniers périrent dans la chaloupe, dont j'ai parlé.

Les troupes se rembarquent chargées de butin.

Les François firent encore trois jours à l'ancre à la vûe de Sandwich ; & puis ayant mis le mercredi suivant à la voile, ils arriverent heureusement à Honfleur chargés de

1458. butin avec un grand nombre de prisonniers, dont ils tirerent de grosses rançons, & conduisant comme en triomphe les trois navires de guerre, & plusieurs autres moindres qu'ils avoient pris dans le port de Sandwich.

Alors les Anglois eurent lieu de faire la comparaison de l'état où les deux couronnes étoient trente ans auparavant, avec celui où elles se trouvoient alors, voyant ce roi qu'ils avoient appellé si long-temps par mépris roi de Bourges, les venir insulter jusques dans leur isle, & les menacer de réduire l'Angleterre à la même extrémité, où ils avoient autrefois réduit la France.

Cette expédition eut une partie de l'effet que la reine d'Angleterre avoit prétendu. Les Anglois obligés de veiller à la garde de leurs côtes, s'éloignerent des frontieres d'Ecosse. Mais la France n'étoit pas encore assez redoutable à l'Angleterre, pour que la terreur de ses armes y produisît la réunion des esprits, & y fît cesser les factions qui y grossissoient tous les jours. Elles causerent bien des malheurs à cette princesse, & ne finirent que par la ruine de la maison de Lancastre.

Inquiétudes du duc de Bourgogne.

Cependant le duc de Bourgogne étoit dans une grande inquiétude. Le roi gardoit à son égard toute l'honnêteté & toutes les bienséances ordinaires: mais il avoit beaucoup de troupes sur les frontieres, & le duc savoit que ce prince lui attribuoit l'opiniâtreté du Dauphin dans sa désobéissance. Les nouvelles alliances faites par le roi avec le Danemarc & avec quelques princes de l'Empire, & le renouvellement des anciennes avec l'empereur, & sur-tout avec les Liégeois, de tout temps ennemis mortels de la maison de Bourgogne, étoient regardés par le duc comme des dispositions à sa ruine entiere: mais ce qui acheva de l'effrayer, fut la conclusion du traité de mariage de Magdeleine de France avec Ladislas roi de Hongrie & de Bohème, qui étoit actuellement en differend avec lui pour le duché de Luxembourg.

Matthieu de Coucie.

Differend entre lui & le roi de Hongrie pour le duché de Luxembourg.

Elisabeth derniere duchesse en avoit fait donation au duc de Bourgogne, en reconnoissance de ce qu'il l'avoit défendue contre Guillaume de Saxe landgrave de Turinge, qui avoit voulu envahir son duché. Ladislas qui étoit de la

maison de Luxembourg par sa mere, prétendoit que la donation étoit nulle, & que le duché lui appartenoit par le droit de succession. Le roi de Hongrie avoit voulu faire le roi arbitre de ce differend : mais le duc de Bourgogne n'y avoit pas consenti ; de sorte qu'on étoit sur le point de le décider par les armes. Ce fut dans cette conjoncture que le duc de Bourgogne apprit la négociation qui se faisoit pour le mariage de Magdeleine de France avec ce roi. Il ne douta pas qu'il ne dût bientôt avoir ces deux princes sur les bras ; & que tandis que Ladislas aidé des Liégeois l'attaqueroit du côté du Luxembourg, le roi ne vînt fondre en Picardie, pour lui enlever les places de cette province, qu'il ne lui avoit cédées que malgré lui par le traité d'Arras. La peur qu'il en eut, jointe au refus que le roi lui fit de prendre ses États sous sa protection, sans des conditions qui ne l'accommodoient pas, l'empêcha d'exécuter le dessein qu'il avoit d'aller conduire en personne une armée contre les Turcs.

1458.

Ibid.

Mort du dernier dans le temps qu'il envoyoit au roi une ambassade pour prendre Magdeleine de France sa nouvelle épouse.

On vit bientôt arriver en France une célébre ambassade de la part de Ladislas, pour venir prendre la princesse son épouse. Le roi reçut les ambassadeurs à Tours, & il semble qu'il affecta exprès, pour chagriner le duc de Bourgogne, de leur faire les plus extraordinaires honneurs. Ce que le duc avoit appréhendé seroit fort vrai-semblablement arrivé : mais un coup imprévu le mit en assurance de ce côté-là. On apprit en France la mort de Ladislas, lorsqu'on faisoit les préparatifs pour le départ de la princesse. Ce jeune prince âgé de dix-huit ans, & un des plus accomplis qu'il y eût alors en Europe, mourut subitement à Prague sur la fin de Novembre de l'an 1457. empoisonné, comme on le crut assez communément, par les chefs de la faction des Hussites. Les ambassadeurs, consternés aussi-bien que la princesse & toute la cour d'une si funeste nouvelle, prirent congé du roi, & s'en retournerent par Paris, où ils furent reçus le huitieme de Janvier par les comtes d'Eu & d'Armagnac. Ils y assisterent à un magnifique service que le roi fit faire à Notre-Dame pour Ladislas, & reprirent ensuite la route d'Allemagne.

Mort d'Artus III. duc de Bretagne.

La France quelque temps après fit une autre perte en la

1458. personne du duc de Bretagne Artus III. connétable de France, qui étant âgé de soixante & quatre ans parvint à cette principauté par la mort de ses trois neveux, François, Gilles, & Pierre de Bretagne. Il ne régna que quatorze mois & quelques jours. La maladie dont il mourut commença à Vendôme, où il étoit venu solliciter la grace du duc d'Alençon son neveu, à qui le roi donna la vie à sa considération. Il avoit été élevé avec le duc d'Orleans, qui fut assassiné par Jean duc de Bourgogne. Il fut pris par les Anglois à la bataille d'Azincourt. Il eut toujours le cœur fort François, quoique durant les divisions de la maison royale de France il eût suivi le parti des Anglois; parce que le roi & la reine de France s'étoient livrés à eux contre leur propre fils Charles Dauphin. Ce prince étant parvenu à la couronne, le regagna & le fit connétable de France. Il abusa quelque temps de son autorité par la haine qu'il avoit conçue contre les ministres, dont deux furent assassinés par ses ordres, savoir Giac & Beaulieu, & dont il fit enlever le troisieme qui étoit le seigneur de la Tremoille, dans le château de Chinon, sans nul égard pour la personne du roi logé dans ce même château. Depuis il mérita sa grace par les services qu'il rendit au roi contre les Anglois, malgré ce prince même. Il fut un des principaux auteurs de la réforme de la milice Françoise, qui produisit la tranquillité de la France & les grandes victoires dont elle fut suivie. L'autorité qu'il avoit par sa charge de connétable, jointe à sa fermeté naturelle, lui donna moyen de tenir la main à l'observation des ordonnances publiées par le roi pour la discipline militaire, & les exemples de sévérité qu'il fit à cet égard, lui firent donner le surnom de Justicier. Étant devenu duc de Bretagne, quelques seigneurs de sa cour lui conseillerent de se démettre de sa charge de connétable, comme d'une dignité qui étoit au dessous de lui. Il ne le voulut pas, & il faisoit porter devant lui deux épées, l'une la pointe en haut en qualité de duc de Bretagne, & l'autre dans le fourreau la pointe en bas, comme connétable de France. Son motif pour conserver la charge de connétable, étoit, disoit-il, d'honorer dans sa vieillesse une charge qui l'avoit honoré lui-même dans un âge moins

Hist. d'Artus III. D'Argentré, hist. de Bretagne.

avancé. Il en avoit encore une autre raiſon : c'eſt qu'il ſollicitoit le roi de porter la guerre en Angleterre, & de lui donner une armée avec laquelle il eſpéroit la conquérir, comme avoit fait autrefois Guillaume dit le Conquerant duc de Normandie ; & en ce cas ſa dignité de connétable de France auroit rendu les François plus diſpoſés à obéir à ſes ordres. On le peut compter au nombre des plus grands capitaines que la France ait eus à ſon ſervice. Il avoit beaucoup de religion, il étoit liberal, aumônier, bienfaiſant, ſur-tout à l'égard des gens de guerre, quand ils le méritoient, & on ne peut gueres lui reprocher que la hauteur & la violence, dont il uſa envers les trois miniſtres dont j'ai parlé, & que ſes panegyriſtes tâchent en vain d'excuſer ; puiſqu'en effet les traitemens qu'il leur fit, étoient autant d'attentats contre le reſpect & la ſoumiſſion qu'il devoit au roi ſon maître. Il mourut à Nantes le vingt-ſixieme de Décembre de l'an 1458. François de Bretagne II. duc de ce nom ſon neveu, qui portoit alors le titre de comte d'Etampes & de Vertus, & qui étoit fils de Richard de Bretagne, lui ſuccéda, & fit hommage au roi à Montbazon le dernier jour de Février de l'année ſuivante. 1458.

1459.

Difficultés ſur l'hommage de ſon ſucceſſeur.

Hommage de Bretagne tiré des chartes du roi, & rapporté par d'Argentré.

Il y eut encore en cette cérémonie des difficultés ſur la qualité de l'hommage. On prétendoit en France qu'il fût lige ; & les Bretons ſoûtenoient qu'il n'étoit que ſimple. On s'en tint, comme on avoit fait depuis long-temps, à la formule générale ; c'eſt-à-dire que François II. fit au roi pour le duché de Bretagne l'hommage tel que ſes prédéceſſeurs l'avoient fait. *

Affaires de Hongrie & de Bohéme.

La France, qui avoit été depuis ſi long-temps la partie de l'Europe la plus agitée, étoit alors la plus tranquille. Mahomet II. depuis la priſe de Conſtantinople faiſoit trembler la Hongrie, & les autres Etats voiſins. Les Huſſites en Allemagne, & le grand nombre des compétiteurs, qui prétendoient à la couronne de Bohême depuis la mort de Ladiſlas, y cauſoient de grands mouvemens. On prétend que le roi de France même briguoit cette couronne pour

* Cela s'étoit ainſi pratiqué, lorſque le comte de Richemont devenu duc de Bretagne fit hommage de ſa duché au château de Vendôme l'an 1458. le 14. Octobre, peu de temps avant ſa mort.

1459.

un de ses fils, pour Charles le cadet par la tendresse qu'il avoit pour lui, ou pour Louis Dauphin, afin de l'éloigner, & de lui donner de quoi fixer ou occuper son esprit inquiet; & au cas qu'il ne pût réussir ni pour l'un ni pour l'autre, il s'offroit de soûtenir le parti de celui, qui, supposé qu'il fût élu, voudroit épouser Magdeleine de France sa fille qui avoit été destinée au feu roi Ladislas. Pour l'Angleterre, le feu de la guerre civile s'y embrasoit de plus en plus. Il s'y donnoit des batailles entre les partisans de la maison d'York & ceux de la maison de Lancastre; & Henri VI. se trouvoit à la veille de perdre sa couronne. Alfonse roi d'Arragon tenoit en de continuelles alarmes les Genois, les Sienois, & les Florentins, & sous prétexte de préparer un grand armement contre les Turcs, méditoit de subjuguer toutes ces petites républiques, & en vouloit principalement à Genes.

Les Genois se donnent au roi pour la troisieme fois.

Cette heureuse situation des affaires du roi le mettoit en état de protéger ceux qui avoient recours à lui. Les Genois en profiterent, & malgré leurs infidélités passées, & ce qu'ils devoient craindre des ressentimens de ce prince, ils s'offrirent de nouveau de se donner à lui. Il les écouta favorablement, & il étoit de sa politique d'en user ainsi: mais en recevant pour la troisieme fois ces inconstans républiquains, il falloit prendre de si bonnes mesures, qu'ils ne pussent plus échapper à la France; & c'est ce qu'on ne fit pas.

Memorial de la Chambre des comptes de Paris cotté EE. fol. 247.

Vûes de Jean d'Anjou que l'on y mit pour gouverneur.

Bisarus, hist. Genuens. l. 13.

A la vérité il choisit un gouverneur aux Genois d'un mérite au dessus du commun, & relevé par une très-illustre naissance: ce fut Jean duc de Calabre, fils de René d'Anjou roi de Sicile, prince brave, sage, moderé, accort, qui selon le témoignage même des historiens d'Italie, égaloit les plus rafinés du pays dans l'art de manier les esprits, & tel en un mot qu'il falloit opposer au roi d'Arragon le plus habile prince de ce temps-là. Mais il falloit pour le bien des affaires du roi de France, que le gouverneur de Genes dans cette conjoncture n'eût point d'intérêts différens des siens, & qu'il ne pensât qu'à conserver cet Etat à la couronne. Jean d'Anjou avoit d'autres vûes, & ne regardoit son établissement de Genes, que comme un moyen pour parvenir

à la conquête du royaume de Naples qui lui appartenoit, & que la maison d'Arragon avoit usurpé. 1459.

Leur ville est assiégée par le roi d'Arragon, qui meurt aussi-tôt.

Le roi d'Arragon vit aussi-tôt où il tendoit. Il se hâta d'exécuter le dessein qu'il avoit de se rendre maître de Genes, & de concert avec Spinola, les Fiesques, & les Adornes qui avoient été chassés de la ville, il y mit le siége par mer & par terre. Le duc de Calabre aidé de Pierre Fregose, qui avoit fait le traité avec la France, se défendit avec toute la valeur & la prudence possible; & toute l'Italie étoit dans l'attente du succès de ce siége, lorsque le roi d'Arragon tomba malade, & mourut au mois de Juin de l'an 1458. Cette mort fut la fin du siége, & donna le loisir au duc de Calabre de régler les affaires de la république & de la mettre en sûreté.

Disposition testamentaire de ce prince.

Cet accident fut un dangereux contre-temps pour la maison d'Arragon, où la division se mit. Cela n'empêcha pas que la disposition testamentaire du feu roi ne fût suivie. Il laissa le royaume d'Arragon & celui de l'isle de Sicile à Jean son frere, & le royaume de Naples à Ferdinand son fils naturel. Le pape Calixte III. refusa l'investiture à celui-ci. Les Napolitains ne le vouloient pas non plus d'abord, & ils solliciterent le nouveau roi Jean d'Arragon de venir prendre possession du royaume de Naples. Ce prince trouva l'entreprise trop difficile, & se contentant de son Etat d'Arragon & de l'isle de Sicile, remercia les Napolitains. Sur ce refus ils s'adresserent au duc de Calabre, qui les reçut à bras ouverts, & se disposa à profiter de leur bonne volonté.

Pie II. nouveau pape, mal intentionné pour la France.

Par malheur pour lui, le pape Calixte mourut dans cette conjoncture, & eut pour successeur le fameux Enée Sylvius sous le nom de Pie II. très-mal intentionné pour la France à cause de la Pragmatique Sanction, dont cependant il avoit été un des principaux auteurs, lorsqu'il étoit au concile de Bâle tout-à-fait déclaré contre Eugene IV. mais il avoit depuis changé de sentiment, en changeant de place. Il donna l'investiture de Naples à Ferdinand d'Arragon, ajoûtant seulement ces termes, *sans préjudice du droit d'autrui*; & ne pensa plus qu'à traverser les desseins du duc de Calabre & du roi de France qui le soûtenoit.

1459.

Il convoque une nombreuse assemblée à Mantoue, & pourquoi.

Matthieu de Couci.

Pendant que le duc de Calabre faisoit ses préparatifs pour la conquête du royaume de Naples, à quoi les Genois qu'il avoit parfaitement gagnés, contribuérent beaucoup, le pape convoqua une assemblée à Mantoue, où il invita tous les princes chrétiens, pour déliberer des moyens d'empêcher les progrès des Turcs. Il en écrivit au roi, l'exhorta à s'y trouver en personne : mais ce prince se contenta d'y envoyer ses ambassadeurs, qui furent l'archevêque de Tours, & l'évêque de Paris. Plusieurs autres princes firent de même, & le duc de Bourgogne qui avoit promis de s'y rendre, ayant changé d'avis, y envoya le duc de Cleves. L'évêque de Marseille y assista au nom de René d'Anjou roi de Sicile.

Comme le motif principal de cette assemblée étoit d'engager les princes chrétiens au secours de la Hongrie contre les Turcs, & qu'un des moyens les plus nécessaires pour ce dessein étoit de faire conclurre une paix, ou une longue treve entre la France & l'Angleterre, le pape en fit la proposition aux ambassadeurs de France ; & d'autant que dans les derniers projets de traité qu'on avoit proposés pour réconcilier ces deux couronnes, il y avoit eu de grandes contestations sur le lieu des conférences, le roi d'Angleterre s'opiniâtrant à ce qu'elles se tinssent comme autrefois au voisinage de Calais, le roi de France prétendant qu'il étoit de son honneur de ne pas toujours prendre sur ce préliminaire la loi du roi d'Angleterre, le pape voulut aller au devant de cet obstacle, & fit instance pour faire consentir le roi, que les ambassadeurs des deux couronnes se rendissent à la Saint-Jean prochaine ou à Avignon, ou à Metz, ou à Cologne, ou en quelque autre place hors du domaine des deux rois. Les ambassadeurs répondirent qu'ils n'avoient rien dans leurs instructions sur cet article ; qu'à leur retour ils proposeroient la chose au roi leur maître : que ce point ne pouvoit point se décider à Mantoue, & qu'il falloit que le pape envoyât un légat en France, & un autre en Angleterre, pour obtenir cela des deux rois.

T. 9. Spicil.

Il demande une taxe sur le clergé de France, & en est refusé.

Cette réponse ne pouvoit pas mécontenter le pape : mais il n'en fut pas de même d'une autre que firent les ambassadeurs à sa demande touchant une taxe sur le clergé de

France

France pour le secours de la Hongrie. Ils répondirent non-seulement qu'ils n'avoient point d'ordre là-dessus, non plus que sur l'autre article; mais que sa Sainteté ne devoit point compter sur un tel fonds; qu'on avoit fait déja depuis peu de temps une pareille levée d'argent, & qu'assurément on ne lui en accorderoit pas une nouvelle. Il fut encore moins content de ce que lui dirent les ambassadeurs touchant la Pragmatique Sanction, qu'il souhaitoit qu'on abolît dans le royaume. Enfin les ambassadeurs demanderent à leur tour, qu'on fît justice à René d'Anjou & au duc de Calabre son fils pour le royaume de Sicile, sur lequel ils avoient un droit incontestable, & se plaignirent au pape de ce que bien-loin de prendre en cette occasion le parti de la justice, il se déclaroit pour Ferdinand bâtard d'Arragon, & lui avoit donné l'investiture de ce royaume.

1459.

Il veut faire abolir la Pragmatique Sanction.

Le pape leur répondit sur cela fort sechement, qu'il avoit eu de bonnes raisons pour en user ainsi; que Ferdinand étoit prêt de fondre sur le patrimoine de l'Eglise, & que les François étoient trop éloignés pour le défendre; que d'ailleurs il avoit fait mettre dans l'acte d'investiture ces mots, *sauf le droit d'autrui*; ce qui mettoit le droit de René d'Anjou en sûreté: & en effet dans la réponse qu'il fit publiquement aux ambassadeurs, il donna le titre de roi de Sicile à ce prince, & choqua par-là les ambassadeurs de Ferdinand qui en murmurerent fort: mais en parlant en particulier aux ambassadeurs de France & de René d'Anjou, il ajoûta qu'il étoit surpris que la France attendît de lui une aussi grande grace que celle de l'investiture du royaume de Naples pour un prince François, tandis que dans le royaume on continuoit de soûtenir la Pragmatique Sanction, de suivre dans la pratique une si damnable regle, c'est ainsi qu'il s'exprimoit, & d'y regarder comme une ordonnance de l'Eglise, l'acte le plus injurieux à l'autorité pontificale qui eût jamais été fait. Il continua toujours de chagriner les ambassadeurs, & affecta en toutes les occasions, où il s'agissoit des démêlés du roi avec le duc de Bourgogne, de faire paroître qu'il avoit beaucoup plus à cœur de satisfaire le duc, que le roi.

Ce prince ayant appris cette conduite du pape, en fut

Modération du roi envers ce pape,

1459.

dont il n'avoit pas lieu d'être content.

Matthieu de Couci.

très-étonné. Notre historien fait à cette occasion l'éloge de sa modération, en disant, qu'il ne lui échappa aucune parole indigne d'un prince qui se possede, & du respect filial dû au pere commun de tous les fideles. C'est là tout ce qui se passa de plus considerable touchant les affaires de France dans cette assemblée, qui eut aussi fort peu d'effet pour le secours des Chrétiens contre les Turcs.

Comment. Pii II. L. 4.

Les véritables raisons que le pape eut d'en user ainsi envers René d'Anjou, & qu'il dit à Côme de Medicis en revenant de Mantoue par Florence, étoient, que si les François avoient le royaume de Naples, ils seroient maîtres de toute l'Italie; que déja ils l'étoient de l'Etat de Genes; que le duc de Modene leur étoit tout dévoué; que les Florentins étoient depuis long-temps dans leurs intérêts, & qu'il appréhendoit pour la liberté de Sienne qui étoit sa patrie.

Mais peu s'en fallut que le pape, malgré sa politique, ne vît arriver ce qu'il paroissoit si fort appréhender. Car le duc de Calabre étant parti de Genes avec une bonne flotte, & ayant fait descente dans le royaume de Naples, la plûpart de la noblesse se déclara pour lui: plusieurs villes embrasserent son parti, & quelque temps après ayant défait Ferdinand à plate-coûture auprès de Sarno, il y avoit beaucoup d'apparence qu'il se fût rendu maître de Naples, s'il eût suivi son propre avis, qui étoit d'aller en faire le siége sans différer: mais le prince de Tarente lui persuada qu'il valoit mieux s'assurer des places des environs, que de se hasarder à une si grande entreprise; & c'est ce qui donna le temps à Ferdinand de se remettre, & de recevoir du secours du pape & de François Sforce duc de Milan; de sorte qu'il obligea dans la suite le duc de Calabre à abandonner entierement le dessein du siége.

Nouvelles intrigues à Genes par le moyen des Fiesques & des Fregoses.

L'application de ce prince à la conquête de Naples, ne manqua pas de réveiller en quelques seigneurs Genois mécontens du gouvernement, le desir & l'espérance d'en chasser encore une fois les François. Pierre Fregose qui lui-même avoit traité avec le roi pour lui soumettre cette république, s'étoit brouillé avec le duc de Calabre, & avoit quitté la ville de Genes, pour vivre à la campagne dans

ſes terres. La haine que ſa diſgrace lui avoit inſpirée contre les François, lui faiſoit imaginer tous les moyens de ſe venger d'eux. Il traita ſecretement avec Ferdinand d'Arragon & avec le duc de Milan, & ſe réunit avec les Fieſques. Quand la partie fut liée, il leva l'étendart de la révolte, ſe mit en campagne avec des troupes, ſe préſenta devant Genes dans l'eſpérance que ſa ſeule préſence y exciteroit une révolte. Il ne réuſſit pas cette fois-là : mais il fit une ſeconde tentative dans le temps que le duc de Calabre avoit envoyé ſa flotte pour attaquer celle de Ferdinand. Il ſurprit la ville par la négligence des gardes, & y fit entrer avec des échelles une grande partie de ſes troupes. Par bonheur le duc de Calabre y étoit encore; & ce prince avec une promptitude & une préſence d'eſprit merveilleuſe, ſe ſaiſit à la premiere alarme les avenues des principales rues, repouſſa les ennemis, & Fregoſe y périt. Ceci étoit arrivé avant la bataille de Sarno, & devoit faire comprendre au duc de Calabre les mauvais effets que ſon abſence pouvoit produire. Mais il rapportoit tout à ſes intérêts particuliers, & ſe flatoit qu'en les ménageant il ne lui ſeroit pas impoſſible de veiller à la conſervation de ceux du roi, en quoi il ſe trompa. 1459.

On y murmure contre le gouvernement.
Biſarus, hiſt. Gen. L. 13.

En partant pour le royaume de Naples, il confia le commandement de Genes à un gentilhomme François nommé Thomas Vallée, homme de cœur; mais qui n'étant pas riche, ne pouvoit pas ſe rendre reſpectable par un grand équipage & par une certaine magnificence qui impoſe aux peuples, & contribue beaucoup à l'autorité du gouvernement. On s'apperçut bientôt après le départ du duc de Calabre, de ce mauvais effet. La populace devint inſolente, les ordres du commandant en diverſes rencontres furent mépriſés, & les émiſſaires des Fieſques, des Fregoſes, & des autres ſeigneurs exilés ne manquerent pas de profiter de cette diſpoſition. On commença par des diſcours ſéditieux; on diſoit que depuis que les François étoient revenus à Genes, le threſor public étoit épuiſé; que le duc de Calabre non-ſeulement l'employoit à la guerre de Naples, mais encore qu'il avoit tiré des particuliers de grandes ſommes qui avoient achevé de ruiner la ville, & qu'il n'y avoit plus de commerce, faute d'argent.

1460.

La révolte éclate.

On exagéra la hauteur avec laquelle des officiers François traitoient les bourgeois; ils ne considéroient, disoit-on, que la noblesse, & le peuple étoit foulé aux piés. Un ordre du roi étant venu dans cette conjoncture, d'envoyer quelques vaisseaux en France contre les Anglois, & ayant été intimé par le commandant, on n'y eut aucun égard, sous prétexte que les marchands Genois ayant beaucoup d'effets en Angleterre, ce seroit s'exposer à les perdre, si la république envoyoit des vaisseaux au service du roi contre l'Angleterre. Il se faisoit tous les jours des assemblées clandestines en divers quartiers, où l'on proposoit hardiment de secouer le joug des François. Le commandant ne savoit comment s'y prendre pour empêcher ces désordres, trouvant également du danger à employer la force & la dissimulation. Enfin la révolte éclata dans le fauxbourg de Saint-Etienne : elle passa de-là dans la ville, on courut aux armes; & tout ce que le commandant put faire, fut de se sauver dans le château avec toute la garnison.

Les factions opposées des Fregoses & des Adornes se réunissent contre les François.

La faction des Fregoses & celle des Adornes, toutes deux fort opposées l'une à l'autre, voyant les choses se disposer à une révolution, penserent à se mettre en état d'y avoir part. Paul Fregose archevêque de Genes, frere du feu Pierre Fregose, & Prosper Adorne se mirent chacun à la tête de leurs amis, & entrerent dans la ville avec quantité de gens armés. Ni l'un ni l'autre n'aimoient les François : mais Adorne par politique y avoit toujours paru autant attaché, que l'archevêque s'en étoit déclaré ennemi, surtout depuis la mort de son frere. L'opposition de ces deux maisons pouvoit être utile aux François, l'une prenant toujours le parti contraire à l'autre; de sorte que si les Fregoses s'unissoient au peuple contre eux, ils auroient une ressource dans les Adornes. De plus ces deux maisons étant également haïes du peuple, il y avoit lieu d'espérer qu'il s'éleveroit une guerre civile, qui empêcheroit qu'on n'assiégeât le château, & donneroit le temps au secours de France d'arriver, & au duc de Calabre de revenir de Naples : mais la chose tourna tout autrement.

Tous concouroient dans le dessein de se défaire des François, & sur-tout le duc de Milan, qui les voyoit avec

chagrin si proche de lui, à cause des prétentions que la maison d'Orleans avoit sur son duché, & des négociations * qui se faisoient alors au nom du roi, du duc d'Orleans, & du duc de Bretagne avec les Venitiens & le duc de Modene, pour remettre ce duché entre les mains de son légitime maître. Le duc de Milan fit si bien par ses émissaires, qu'il réconcilia les Adornes avec les Fregoses, & les uns & les autres avec le peuple.

Nouvelle forme de gouvernement établie. Election du doge.

Ils convinrent ensemble d'établir une nouvelle forme de gouvernement. Jusqu'alors les nobles l'avoient presque toujours eu tout entier entre les mains, ce qui avoit souvent fait révolter le peuple. Il fut arrêté, pour le contenter, qu'il y auroit part; & on choisit sur le champ huit hommes, un de chaque corps de métier pour être admis dans le Conseil, & l'on pensa à élire un doge qui en seroit le chef. L'élection du doge ne tarda pas à se faire. Prosper Adorne fut élu, & l'archevêque Fregose souscrivit à l'élection.

Dès que le duc de Milan sut cette nouvelle, il n'agit plus seulement sous main contre les François: mais il se déclara ouvertement, & fit offre de ses troupes à la république pour assiéger le château. L'offre fut acceptée, & le siége en fut incessamment commencé.

Secours envoyé de France au commandant assiégé dans le château.

Le duc de Calabre étoit cependant occupé dans le royaume de Naples qu'il n'osoit abandonner, de peur de perdre les conquêtes qu'il y avoit faites, ni même se fier pour son retour à la flotte Génoise qu'il y avoit transportée: de sorte que le commandant de Genes assiégé dans le château, & qui s'y défendoit avec beaucoup de valeur, ne pouvoit compter que sur le secours de France; & ce secours arriva enfin. Car dès que la nouvelle de la révolte de Genes fut venue à la cour, on avoit hâté la marche des troupes & l'armement de dix galeres, que René d'Anjou de Sicile avoit fait promptement équiper en Provence.

Ce prince monta lui-même sur ses galeres, & arriva à la

* Il est fait mention de ces négociations qui furent sans effet, dans les preuves de la nouvelle histoire de Bretagne par le pere Lobineau, où les instructions des ambassadeurs François sont datées de Tours au mois de Juillet de l'an 1460.

1460. vûe de Genes, ayant dans cette flotte mille bons soldats qui furent joints par six mille autres que le roi tira du Dauphiné, & qu'il fit transporter à Savone, où plusieurs gentilshommes du pays avec leurs vassaux renforcerent encore cette armée.

La descente se fit à Saint-Pierre des Arenes à la vûe des troupes Génoises commandées par l'archevêque, qui n'osa s'y opposer. L'armée Françoise se campa sur les collines des environs de la ville, du côté du château. Les Genois occuperent quelques hauteurs entre le château & l'armée de France, prévoyant bien que tout l'effort des François ne se feroit que pour y jetter des vivres & de nouvelles troupes.

Combat entre les troupes des deux partis.

En effet, dès le lendemain l'armée partagée en trois corps marcha de ce côté-là droit aux Genois pour les chasser des hauteurs. D'abord la cavalerie Françoise, malgré le désavantage du terrein, força la premiere ligne des Genois qui étoit rangée à mi-côte. La seconde qui étoit placée plus haut fit ferme, & se servit mieux de l'avantage de son poste, que la premiere n'avoit fait. On combattit là de part & d'autre avec beaucoup de valeur. La résistance que les François trouverent en cet endroit, détermina les généraux à faire avancer une partie de leur armée vers d'autres collines plus proche du château, où l'archevêque s'étoit retranché avec les troupes du Milanez, que le duc Sforce lui avoit envoyées.

Comme le combat avoit déja duré long-temps, que les François qui avoient toujours marché en montant étoient fort fatigués, ils n'en pouvoient presque plus, quand il fallut en venir aux mains avec les troupes de l'archevêque. Ils commencerent cependant l'attaque avec beaucoup de résolution, malgré une grêle de fleches qui pleuvoient de toutes parts, & qu'on leur tiroit de divers endroits de la montagne, où l'archevêque avoit posté des archers en grand nombre. La victoire fut long-temps en balance, & il y a beaucoup d'apparence que les François auroient enfin passé sur le ventre aux Genois de ce côté-là, sans un stratagême dont l'archevêque s'avisa, & qui lui réussit.

Stratagême des ennemis qui ôte la victoire aux François.

Il avoit le jour de devant fait répandre le bruit dans les deux armées, qu'il devoit être incessamment joint par un

grand corps de troupes du Milanez que le duc lui envoyoit. Ce bruit fut confirmé par la venûe de trois officiers du duc, qui arriverent au camp durant le combat. Ces trois officiers par le conseil de l'archevêque monterent sur une éminence, d'où ils pouvoient être vûs des deux armées, & firent signe de la main que le secours approchoit, montrant une troupe d'hommes qu'on voyoit de loin dans la campagne : mais ce n'étoient que des paysans qui s'attroupoient pour butiner, en cas que les François fussent battus. 1460.

Cette espérance ranima le courage des Genois qui jetterent de grands cris de joie, & fit un effet tout contraire sur les François. Ceux-ci étoient déja extrèmement fatigués, & ils se persuaderent qu'ils alloient tous être taillés en pieces par ces troupes fraîches. La terreur se répandit dans toute l'armée, & chacun ne pensa plus qu'à gagner au plus vîte les galeres pour s'y sauver. Les Genois les poursuivirent, & en firent un grand carnage.

Malheureuse retraite des derniers.

Le roi de Sicile qui étoit demeuré sur les galeres voyant fuir son armée, fit dans la colere une chose qui lui attira l'exécration de tous ceux qui survécurent à la défaite. Il ordonna qu'on tirât les galeres en haute mer, disant qu'il falloit que ces lâches périssent pour punition de leur infame fuite; de sorte que la plûpart furent tués ou pris par les ennemis. Il alla aborder à Savone dont les François étoient maîtres; & il en usa plus généreusement à l'égard du commandant du château de Genes. Ce capitaine contraint de rendre la place, parce qu'il n'avoit plus nulle espérance de secours, se retira à Savone avec toute sa garnison, & il en fut fait gouverneur par ce prince, en récompense de sa bravoure, & de la constance avec laquelle il s'étoit défendu jusqu'à l'extrémité.

Ce fut-là pour la troisieme fois que les François furent honteusement chassés de Genes; & ils n'en furent vengés que par les maux qu'y causerent les nouvelles guerres civiles où ce peuple volage continua de s'abandonner, en changeant continuellement la forme du gouvernement, sans que l'ambition des grands, ou le caprice de la populace leur permissent de se fixer à aucunes de celles qu'ils imaginoient les unes après les autres.

1460.
Etat des affaires du royaume.
Matthieu de Couci.

Ce revers d'au-delà des monts ne changea rien à la situation des affaires du royaume. Le duc de Bourgogne étoit en une continuelle défiance des desseins du roi contre lui. Il est certain que bien des gens animoient ce prince contre le duc, & lui conseilloient de lui déclarer la guerre. Le Conseil étoit toujours partagé là-dessus. Mais soit que le roi fût en effet résolu d'entretenir la paix, soit qu'il affectât de le paroître, il parloit toujours avec beaucoup de modération du duc de Bourgogne, & défendoit sa conduite contre tous ceux qui vouloient la lui rendre suspecte.

Remontrances du duc de Bourgogne au roi, sur les préparatifs qu'on sembloit faire contre lui.
Memoires d'Olivier de la Marche, L. 1. ch. 33.

Le duc de Bourgogne étoit très-bien instruit de ce qui se passoit dans le Conseil à cet égard, par le moyen d'un gentilhomme nommé Guiot Dusie qu'il avoit chassé de la maison du comte de Charolois, & qui s'étant retiré en France, y étoit l'espion du Dauphin : mais le duc voulant s'assurer plus particulierement des intentions du roi, lui envoya Jean de Croi & Lannoi gouverneur de Hollande, qui lui exposerent respectueusement de sa part ses inquiétudes, & les sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir des desseins qu'on sembloit former contre lui.

Ils dirent que le duc de Bourgogne avoit été averti, que le procureur général du roi en plein Parlement, où étoient les princes du sang à Vendôme, l'avoit accusé d'un grand nombre de désobéissances aux ordres de son souverain ; que c'étoit-là faire une grande injure à ce prince, qui avoit pour la maison royale de France un parfait attachement, comme il l'avoit fait paroître en abondonnant le parti des Anglois à la paix d'Arras, où il avoit sacrifié tous les justes ressentimens qu'il devoit avoir pour l'indigne mort du duc son pere ; qu'il avoit donné de nouvelles preuves de son zele par la prise de Paris, à laquelle il avoit tant contribué ; par la réduction de tant d'autres places qu'il avoit fait rentrer en l'obéissance du roi ; par les secours qu'il avoit donnés pour la conquête de la Normandie, & par plusieurs autres services qu'il avoit rendus à l'Etat. Que le duc étoit bien informé que les ennemis qu'il avoit à la cour, avoient porté le roi à faire des alliances contre lui avec le Danemarc, le canton de Berne, les Liégeois, le feu roi de Hongrie, l'empereur & divers princes de l'Empire, &

que

que c'étoit à l'instigation des mêmes personnes, qu'on pensoit en France à faire une treve avec les Anglois, pour venir ensuite, sans craindre de diversion, fondre dans ses Etats. 1460.

Ils ajoûterent que quelques troupes du roi avoient fait des désordres sur les terres du duc de Bourgogne; que cela pouvoit être regardé comme une déclaration de guerre; qu'il avoit d'autant plus de sujet de l'appréhender, que les Anglois avoient fait en même temps des hostilités sur ses sujets, & que c'étoit ce qui l'avoit déterminé à faire lui-même une treve avec leur roi, vû principalement qu'il savoit de bonne part, que dans le traité de mariage de Marguerite d'Anjou avec le roi d'Angleterre, il y avoit eu un article secret, par lequel ce prince devoit rendre au roi toutes les places que les Anglois tenoient en France, à condition que pour le dédommager, on l'aideroit à se rendre maître de la Hollande & de la Zelande; & que le roi ne pouvoit pas donner une plus grande marque de sa haine contre le duc, que de s'engager ainsi à le dépouiller de ses Etats.

Que les causes des sujets du duc de Bourgogne, lorsqu'elles étoient portées au Parlement de Paris, ne finissoient point, quand il étoit question de juger à leur avantage; & qu'au contraire la justice étoit très-prompte, lorsqu'il s'agissoit de les condamner.

Que la France avoit violé quantité d'articles du traité d'Arras; qu'il y avoit des gens dans le royaume qui se donnoient la liberté de parler du duc de Bourgogne d'une maniere injurieuse, & contre le respect qui lui étoit dû; qu'on lui avoit fait entendre que le roi étoit mécontent de lui, pour avoir reçu M. le Dauphin dans ses Etats, & de ce qu'il continuoit d'y donner retraite à ce prince : mais que n'ayant point eu du roi aucun ordre sur cela, par lequel il lui commandât d'exclurre le Dauphin de ses terres, il auroit cru manquer à son devoir d'en user autrement qu'il n'avoit fait envers l'heritier présomptif de la couronne de France, & qui pouvoit être un jour son seigneur.

Les ambassadeurs finirent en protestant, qu'ils avoient ordre du duc leur maître de demander pour lui au roi ses

[redacted]

1460.

bonnes graces, en l'assurant qu'il le trouveroit toujours bon parent, & fidele serviteur.

Réponse qui lui fut faite.

Les ambassadeurs ayant donné un memoire où étoient contenus tous ces articles, le roi y répondit par écrit avec assez de hauteur; qu'il n'étoit que trop vrai que les arrêts de son Parlement étoient très-mal exécutés dans les Etats du duc de Bourgogne, & que dans le temps que le procureur général en fit ses plaintes à Vendôme, on avoit marqué au duc de Bourgogne plusieurs cas particuliers où la désobéissance étoit notoire, & qu'il le prioit d'y faire attention pour y mettre ordre: que sur l'article des longueurs du Parlement dans les procès des sujets du duc de Bourgogne, le procureur général l'avoit assuré du contraire; ce qui ne l'avoit pas empêché de lui ordonner d'ôter sur cet article tout sujet de plainte au duc. Que pour la paix d'Arras, dont le duc de Bourgogne se faisoit tant d'honneur, à cause des grands avantages qu'elle avoit produits au royaume, le roi y avoit sacrifié de grands intérêts pour l'amour de ses peuples; que cette paix ne lui étoit pas si nécessaire, qu'on sembloit vouloir le donner à entendre; qu'il avoit déja reconquis un grand nombre de villes des pays de France, de Champagne, de Brie, du Beauvoisis, de Picardie; & qu'il avoit alors lieu d'espérer, que quand le traité d'Arras ne se fût pas conclu, il seroit venu à bout du reste avec un peu de patience, & avec l'aide de ses sujets fideles.

Que pour ce qui étoit de la prise de Paris, à la vérité Lille-Adam, Ternant & Lalain y étoient avec six ou sept cents hommes soudoyés par le duc de Bourgogne; qu'il ne vouloit pas leur ôter l'honneur d'y avoir contribué; mais que les chefs de l'entreprise, dont la sagesse l'avoit fait réussir, étoient feu M. le connétable & le comte de Dunois; & que d'ailleurs les intelligences qu'on avoit alors dans la ville ne firent qu'en avancer la prise de quelque temps; parce que le roi étant maître des places de la riviere de Seine au dessus & au dessous de Paris, on coupoit les vivres aux Parisiens, & que la famine les auroit bientôt obligés de se rendre.

Sur l'article des autres places que le duc de Bourgogne avoit fait rentrer en l'obéissance du roi, on le faisoit ressou-

venir, qu'en vertu du traité d'Arras, le roi & le duc devoient réciproquement évacuer celles que l'un s'obligeoit de rendre à l'autre : mais que la différence qu'il y eut dans l'exécution de ce point important du traité, fut que le roi fit rendre les places dont il étoit maître, sans chicaner, & sans qu'il en coutât rien au duc de Bourgogne ; au lieu que le roi ne put retirer plusieurs de celles qui lui appartenoient, qu'à force d'argent, qu'il fut obligé de donner aux commandans pour les en faire sortir, & qu'il ne put les ravoir qu'après bien du temps & bien des difficultés, qu'on faisoit naître sur une infinité de faux prétextes. 1460.

Que dans la conquête de la Normandie, le roi ne se souvenoit pas que le duc de Bourgogne lui eût envoyé aucun secours ; qu'il étoit vrai que le comte d'Eu, le comte de Saint-Pol, & plusieurs chevaliers & écuyers de Picardie l'avoient très-bien servi en cette occasion ; que ces seigneurs & capitaines tenoient pour la plûpart des fiefs du duc de Bourgogne ; mais qu'ils étoient aussi sujets du roi, & quelques-uns d'eux ses parens ; & que c'étoit lui qui les avoit soudoyés, & qui avoit entretenu toutes leurs troupes à ses dépens.

Qu'en ce qui regarde les alliances que le roi avoit faites ou renouvellées avec divers princes ou républiques, dont le duc de Bourgogne paroissoit être inquiet, il n'y avoit été fait nulle mention de lui ; qu'on n'y avoit rien conclu à son préjudice, & qu'il ne tiendroit même qu'à lui, qu'elles lui fussent avantageuses ; qu'il n'avoit pour cela qu'à se tenir dans son devoir ; qu'on seroit toujours prêt en France à le secourir dans le besoin, & à engager les alliés de la couronne à le faire. Qu'il avoit pris sans sujet l'alarme du mariage de Magdeleine de France avec Ladislas roi de Hongrie & de Bohème ; que c'étoit un parti avantageux pour la princesse que le roi n'avoit pas dû négliger, nonobstant le differend du duc de Bourgogne avec le roi de Bohème ; qu'il n'avoit tenu qu'au duc de Bourgogne de terminer ce differend ; que le roi étant à Lyon, le roi de Bohème avoit offert de le faire arbitre de cette affaire, & que le duc de Bourgogne avoit refusé de s'en rapporter à lui.

1460. Que l'article secret du mariage de Marguerite d'Anjou avec le roi d'Angleterre, par lequel on devoit aider ce prince à conquerir la Hollande & la Zelande, étoit une pure chimere; que le duc auroit pû aisément faire savoir au roi ses soupçons là-dessus; qu'on l'auroit désabusé, & que c'étoit ainsi qu'il devoit en user, plutôt que de faire une treve avec les Anglois sans la participation du roi, chose qui étoit contre son devoir de vassal de la couronne, puisqu'en cette qualité il ne pouvoit faire aucun traité de cette nature avec les ennemis de son souverain, sans lui en avoir demandé son consentement; qu'il étoit faux que le roi eût de son côté sollicité les Anglois à la paix où à la treve; que ses affaires étoient en un état qui le dispensoit de faire de telles démarches: mais que les légats du pape l'ayant pressé fortement sur ce point-là à cause des progrès des Turcs, il avoit répondu qu'on le trouveroit toujours disposé à la paix avec l'Angleterre, pourvû que ce fût à des conditions raisonnables, & qui ne préjudiciassent en rien au bien de son royaume.

Que touchant les infractions du traité d'Arras, il s'en rapportoit à la conscience du duc de Bourgogne, & que si ce prince vouloit faire attention à tout ce qui s'étoit passé à cet égard, il jugeroit aisément lequel d'eux deux auroit le plus de sujet de se plaindre.

Que pour les discours injurieux tenus en France contre le duc de Bourgogne, le roi auroit à lui opposer ceux qui ont été tenus en Flandre contre sa personne royale; mais qu'il étoit de la sagesse & de la grandeur des princes, de mépriser ces indiscrétions des particuliers, comme des choses qui ne méritoient pas leur attention.

Qu'à l'égard de la conduite que le duc avoit tenue envers le Dauphin, on lui avoit déja répondu autrefois, & qu'on le lui répétoit, qu'on ne pouvoit faire trop d'honneur à ce prince, tandis qu'il rendroit lui-même au roi son pere le respect & l'obéissance qu'il lui doit, & qu'en pareille occasion c'étoit-là l'unique regle que les vassaux de la couronne devoient suivre.

Enfin touchant la protestation que le duc lui faisoit de fidelité & de zele pour son service, & le desir qu'il lui

témoignoit d'être toujours en ses bonnes graces, c'étoit à lui à l'en persuader par les effets ; que tandis que le duc de Bourgogne s'étoit comporté comme il devoit, il avoit trouvé dans sa personne toute l'amitié & toute la tendresse qu'un bon parent & un bon serviteur peut attendre de son souverain, & qu'il ne tiendroit qu'à lui d'en mériter la continuation. 1460.

Cette réponse fut lûe & donnée aux ambassadeurs du duc de Bourgogne en présence du roi, des ducs d'Orleans & de Bretagne, du comte du Maine, & d'autres seigneurs du sang, & de tout le Conseil. Matthieu de Conci.

Le lendemain ils présenterent un nouveau memoire, où ils disoient que le sujet de leur ambassade se réduisoit à deux points. Le premier à déclarer la disposition où le duc leur maître avoit toujours été envers le roi, celle où il étoit encore & où il seroit toujours. Le second à savoir si le roi étoit mécontent de lui, & à le supplier de lui marquer en détail les causes de son mécontentement, & que la réponse qu'on leur avoit faite ne les instruisoit pas assez sur ce second article. *Nouveau memoire présenté par les ambassadeurs du duc.*

On leur repartit que le roi s'étoit suffisamment expliqué dans sa réponse : mais que s'il étoit besoin d'un plus ample éclaircissement, il envoyeroit quelqu'un de son Conseil au duc de Bourgogne pour lui faire savoir ses intentions, & pour apprendre de sa propre bouche, s'il étoit résolu, comme le memoire le marquoit, de vivre toujours en bonne intelligence avec lui.

Quelques historiens éloignés de ces temps-là ont rapporté un fait, dont il est surprenant qu'on ne voye aucune mention dans ces plaintes mutuelles du roi & du duc. C'est que le Dauphin ayant eu aux Pays-bas un fils nommé Joachim qui ne vécut pas, il lui donna dès le premier jour de sa naissance le titre de duc de Normandie. C'eût été un nouvel attentat contre l'autorité du roi, qui lui auroit été très-sensible, & dont il n'auroit pas manqué de rendre le duc responsable pour l'avoir souffert. Cependant il n'en dit pas un seul mot dans sa réponse aux ambassadeurs, non plus que dans la lettre qu'il écrivit au Dauphin, pour répondre à celle par laquelle ce prince lui avoit donné avis des Belcarius, L. 1. Varillas, &c.

1460. couches de madame la Dauphine. Meyer historien de Flandre, dont l'histoire est fort circonstanciée, Olivier de la Marche qui étoit présent, & nous apprend que le duc de Bourgogne & le seigneur de Croi furent les parrains du petit prince, & la comtesse de Charolois la marraine, & diverses autres particularités, n'en disent rien du tout : ce qui rend la chose très-suspecte.

Memoires d'Olivier de la Marche.

Disposition à une rupture, si la mort du roi ne l'eût prévenue.

Ibid.

Quoi qu'il en soit, ces sortes d'éclaircissemens sembloient plutôt tendre à une rupture qu'à une réconciliation ; le duc de Bourgogne, quoi qu'il dît, n'étant pas trop résolu de se conduire à l'égard du Dauphin comme le roi l'eût souhaité. On cassa peu de temps après au Parlement de Paris des procédures faites à Arras par l'ordre du duc de Bourgogne contre certains seigneurs & quelques autres personnes considérables, accusés comme Vaudois & sorciers, & dont le duc avoit déja confisqué les biens tant meubles, qu'immeubles. Il ressentit vivement cet affront : les esprits s'échauffoient de plus en plus de part & d'autre ; bien des gens animoient le roi contre le duc, & vouloient qu'il lui déclarât la guerre, s'il refusoit de lui remettre le Dauphin entre les mains ; & il y a beaucoup d'apparence que les choses en fussent à la fin venues là, si la mort n'eût pas prévenu le roi. Elle fut étrange dans la maniere dont il se la causa lui-même.

1461.

Avis donné à ce prince, qui le jette dans une espece de frenésie.

Monstrelet, fol. 88.

Histoire de Jean Chartier, &c.

Ce prince au milieu de la gloire d'un regne signalé par tant de conquêtes, parmi les plaisirs auxquels il s'abandonnoit avec moins de ménagement que jamais, étoit si vivement frappé de la désobéissance de son fils, qu'il y pensoit sans cesse, & délibéroit même s'il ne le déshériteroit pas, en faisant reconnoître Charles son cadet pour son successeur à la couronne. Comme il étoit occupé de ces chagrinantes pensées, un homme de la cour qu'il aimoit, & dont il connoissoit le sincere attachement pour lui, crut être obligé de l'avertir d'un bruit qui se répandoit, savoir qu'on en vouloit à sa personne royale, & qu'il y avoit des gens apostés pour l'empoisonner. *

* Le 17. de Juillet, c'est-à-dire cinq jours avant la mort de Charles VII, tous ceux qui composoient le Conseil écrivirent au Dauphin une lettre commune pour lui donner avis de la maladie du roi son pere, & de l'extrémité où il étoit. On

Cette nouvelle le frappa si terriblement, qu'il tomba sur le champ dans une espece de frenésie; car on ne peut gueres donner d'autre nom à l'opiniâtreté avec laquelle il refusa depuis de prendre aucune nourriture de la main de qui que ce fût, s'imaginant que tout ce qu'on lui présentoit étoit empoisonné. Il passa ainsi sept ou huit jours sans rien manger du tout, au bout desquels ses medecins lui ayant fait concevoir que par la crainte de la mort il se la procuroit lui-même, il se résolut enfin à prendre quelque chose: mais l'estomac & les boyaux s'étoient tellement resserrés par cette longue abstinence, que rien ne pouvoit plus passer. La fievre le prit, & la maladie s'augmenta en peu de jours de telle sotte, qu'elle le réduisit à l'extrémité. Il employa le peu de temps qui lui restoit, à se disposer à la mort par la réception des Sacremens, & à demander pardon à Dieu de son incontinence, qui étoit presque l'unique vice par lequel ce grand prince se fût laissé dominer, & qui l'avoit porté à de grands excès. Il mourut le vingt-deuxieme de Juillet à Meun sur Yeure en Berri, dans la soixantieme année de son âge, & dans la trente-neuvieme de son regne.

1461. *Il meurt au bout de sept ou huit jours.*

En repassant sur toute la suite de la vie de ce roi, telle qu'elle est rapportée par les historiens contemporains, il me paroît que quelques-uns de nos modernes ne lui ont pas fait assez de justice. Ils nous le représentent comme un prince d'un génie & d'une valeur médiocre, négligent & sans application, toujours occupé de ses amours, absolument gouverné par ses maîtresses & par ses ministres, gourmandé par les grands de son Etat, qui le contraignoient à leur sacrifier ses favoris. Comme ils ne peuvent discon-

Divers sentimens sur son caractere.

la peut voir dans le recueil de M. Duclos, p. 237. & dans les preuves de Comines, de la nouvelle édition, T. 2. p. 307. Elle porte que la derniere maladie de Charles VII. avoit commencé par un mal de dents accompagné d'une grosse fluxion ou abscès, dont il eut *la joue & une partie du visage fort chargée.* On lui arracha une dent gâtée, que l'on regardoit comme la cause de son mal, & sa fluxion parut diminuée par la grande quantité de matieres qu'il jetta. On croyoit sur le rapport des medecins, que cet accident n'auroit aucune suite: mais le roi continua d'être malade, & s'affoiblit de plus en plus. C'est tout ce qu'en disent ceux qui écrivirent la lettre; & il est remarquable, qu'ils ne parlent en aucune sorte de cette obstination à ne prendre aucune nourriture, que tous les historiens racontent comme la seule cause de la mort de Charles VII. Ce prince ne mourut pas dans sa soixantieme année, comme le dit le P. Daniel; il n'avoit que 58 ans passés, étant né le 22. Février 1405.

1461. venir des grandes choses qui se firent sous son regne, ils lui en ôtent la gloire, en attribuant tant de succès si heureux à la sagesse de son Conseil, & à la valeur & à l'habileté de ses généraux d'armée. Il y a dans ce caractere qu'on fait de Charles VII. quelque chose de vrai, & beaucoup de faux. Il faut convenir de ses dereglemens d'autant plus blâmables, que Marie d'Anjou son épouse étoit une princesse très-accomplie, très-aimable, d'une vertu, d'une prudence, d'une douceur, d'une modération singulière, & qui par la maniere dont elle se gouverna dans la rude & longue épreuve où la mirent les attachemens de son mari, peut servir de modele aux princesses qui se trouveroient en de pareilles conjonctures : mais il est faux qu'il se livrât absolument à celles à qui il donnoit son cœur. Agnès Sorel fut la seule qui prit beaucoup d'ascendant sur son esprit; & ainsi que je l'ai remarqué dans la suite de l'histoire, on lui doit cette justice, qu'elle ne se servit gueres de cet avantage, que pour le bien de l'Etat. Charles immédiatement après la mort du roi son pere, qui l'avoit deshérité par les intrigues de la reine Isabeau de Baviere, paroît dans une continuelle inaction, & on ne le voit point à la tête des armées : retiré au-delà de la Loire, il semble n'y mener qu'une vie oisive, & tout se fait sans lui par ses généraux : mais ces généraux étoient les seigneurs de Saintrailles, la Hire, & quelques autres, les hommes les plus sages & les plus expérimentés du royaume, desquels il dépendoit ; & il ne pouvoit mieux faire que de suivre en tout leurs conseils. Ils voyoient que le salut de l'Etat consistoit dans la conservation de ce prince, * & c'étoient eux qui l'éloi-

* Il est difficile de se persuader que la Hire fut du nombre de ceux qui éloignoient ce monarque par leurs conseils des périls de la guerre, si le fait que Pasquier rapporte au sixieme livre de ses recherches est véritable. „ Et dit-on, „ que ce brave capitaine la Hire venant „ un jour botté, crotté, battu de pluie „ & du vent le saluer, pour lui conter „ quelques exploits de guerre par lui „ faits, il le trouva au milieu des da- „ mes, menant sa maîtresse à la danse, „ lequel demandant à la Hire ce qui lui „ sembloit de cette belle compagnie, „ il lui répondit d'une parole brusque „ & hardie, que jamais ne s'étoit trouvé „ roi qui perdît si joyeusement son Etat „ comme lui." *Recherches de Pasquier, L. 6. ch. 4.*

On doit cependant observer que Pasquier ne raconte pas ce fait comme certain & indubitable : il assure seulement qu'on le disoit, *& dit-on*; ce qui montre qu'on ne le savoit que par ces sortes de bruits & de traditions populaires, qui sont pour l'ordinaire accompagnées de beaucoup d'incertitude.

gnoient

gnoient sagement des grands périls qu'il auroit courus dans un temps où son parti pouvoit à peine se soûtenir contre toute la puissance des Anglois, pour-lors maîtres de la meilleure partie de la France. Mais après la délivrance d'Orleans, & bien plus encore après le traité d'Arras, & quand ils lui virent un successeur âgé déja de quatorze à quinze ans, alors ils lui laisserent suivre les mouvemens de sa valeur, & travailler à sa gloire. Alors on le vit monter de lui-même à la breche de Montereau-faut-Yonne, commander en personne divers autres assauts; marcher à la tête de ses troupes dans la conquête de la Normandie & de la Guienne, & mériter le glorieux titre de victorieux, que l'histoire lui a donné. Les reproches d'abandonner ses ministres & de trop s'abandonner à eux, ne sont pas beaucoup mieux fondés. On lui enleva malgré lui Giac, Beaulieu, la Tremoille, le président Louvet, Tannegui du Chastel, & quelques autres, dans un temps où il ne lui étoit pas encore permis d'agir en maître; & il fallut céder tantôt à la violence du connétable de Richemont, dont il avoit absolument besoin pour s'attacher le duc de Bretagne, & tantôt à l'espérance de détacher le duc de Bourgogne du parti Anglois. On auroit peut-être plus de peine à le justifier sur l'exil de Jacques Cœur, à qui il avoit de si grandes obligations: mais les rois ne peuvent pas être toujours en garde contre les artifices des calomniateurs; l'innocence succombe quelquefois sous l'injustice, à laquelle la haine, l'ambition, l'avarice, savent donner toutes les couleurs de l'équité. Quand on l'accuse au contraire de s'être trop livré à ses ministres, on n'a pas peut-être fait réflexion que cette accusation n'étoit quelquefois qu'un artifice de quelques seigneurs & de quelques princes brouillons, & en particulier du Dauphin, chagrins de n'avoit pas assez de part au gouvernement, & qui n'osant pas attribuer directement au souverain les désordres prétendus de l'Etat, en faisoient retomber l'envie sur les ministres, qu'ils vouloient rendre odieux aux peuples. La prospérité des armes de Charles lui ayant acquis insensiblement l'autorité dont il manquoit d'abord, il méprisa, ou réprima ces murmures que la condescendance du prince ne fait qu'entretenir; l'expérience du commen-

1461.

1461. cement de son regne lui ayant fait connoître que la disgrace d'un ministre n'a pas plutôt satisfait les uns, qu'elle irrite les autres contre celui qui a rempli la place du disgracié, & que la cause du déchaînement est d'ordinaire la fortune plutôt que la mauvaise conduite du favori.

Son discernement pour choisir les personnes dont il se servoit.

La prétendue médiocrité de génie de ce prince pour le gouvernement, & son inapplication ne s'accordent gueres avec les grands évenemens de son regne. On a beau, par je ne sai quelle malignité, relever son bonheur pour rabaisser son mérite, un prince chassé de son throne, dépouillé de la meilleure partie de ses Etats, traversé à tous momens par les factions des grands de sa cour, sans argent, sans ressource pour en avoir, parvient difficilement au point de grandeur & de puissance où celui-ci arriva, si son habileté & son application ne suppléent aux autres moyens, pour surmonter tant d'obstacles. On ne peut au moins lui refuser l'éloge d'un grand discernement, pour bien choisir les personnes qui le servoient: mais ceux qui sur le préjugé de ses amours, lui attribuent un si grand éloignement des affaires, n'ont pas vû sans doute le détail * de la conduite de ce prince dans un ouvrage qui est à la tête de la collection des historiens de son regne, & qui doit être d'autant moins suspect, qu'il fut publié après sa mort, & au commencement du regne de son fils, à qui on ne faisoit pas bien sa cour par l'éloge du gouvernement de son pere.

Son application aux affaires de son royaume.

Selon l'auteur de cet écrit, ce prince pensoit continuellement aux affaires de son royaume & au soulagement de son peuple. Il avoit une parfaite connoissance des qualités de tous ceux qui étoient au service de sa personne & de son Etat: il se faisoit faire un rapport exact de toutes les requêtes qu'on lui présentoit. Il avoit une grande attention sur ceux qui gouvernoient ses finances; en faisoit rendre un compte exact tous les ans en sa présence, & il étoit très-difficile de le tromper. Il veilloit à l'observation de ses ordonnanees, lisoit toutes les dépêches, & n'en signoit aucune qu'il ne l'eût lûe mot à mot. Ses Conseils étoient reglés, & partageoient toute sa semaine. Le lundi, le mardi & le jeudi il travailloit avec le chancelier pour le

* Imprimé par M. Godefroi.

rétabliſſement de la juſtice, que les guerres avoient miſe en un étrange déſordre. Le mercredi il conféroit avec les maréchaux de France & les principaux officiers de ſes armées, touchant les affaires de la guerre. Ce même jour auſſi-bien que le vendredi & le ſamedi, il tenoit conſeil pour les finances ; & ne prenoit gueres qu'une partie du jeudi pour ſe donner quelque relâche. Ses ſoins furent extrèmes pour établir & maintenir la diſcipline & l'ordre parmi les troupes : il en vint à bout, il y tint la main ; & ce que j'en ai dit dans la ſuite de l'hiſtoire de ſon regne, doit le faire regardet comme le premier auteur d'une milice bien reglée en France. Nul prince, ou ſeigneur n'auroit oſé faire la moindre levée ſur ſes vaſſaux ſans ſon conſentement, & il ne le donnoit qu'après en avoir bien peſé les raiſons, quoiqu'avant lui la licence fût exceſſive ſur cet article. Il fit fortifier quantité de places ſur les frontieres. Il y avoit un fonds déterminé en particulier pour l'entretien de l'artillerie ; & nul de nos rois jusqu'à lui, n'en avoit eu une ſi belle, ni ſi nombreuſe. En un mot, depuis très-long-temps il n'y avoit point eu un plus grand ordre dans tout le royaume, que celui qu'il y établit, dès qu'il eut recouvré l'autorité dont il avoit beſoin pour cet effet. 1461.

Son apologie contre quelques hiſtoriens.

Une apologie auſſi-bien fondée que celle-là, & ſi conforme aux hiſtoires contemporaines, qui dans ce qu'elles diſent en général, confirment aſſez un tel détail, eſt du devoir d'un hiſtorien, quand il ne peut faire connoître autrement la vérité que par la réfutation du menſonge, ou en confondant la témérité de ceux, qui ſur l'idée peu exacte qu'ils ſe forment d'abord d'un prince, en font des portraits ſi peu reſſemblans & ſi injurieux. C'eſt faire injuſtice à Charles VII. que de ne le pas regarder comme un des grands princes qui ayent porté la couronne de France. Les hiſtoriens Anglois-mêmes lui rendent cette juſtice. Ce prince, dit un d'entr'eux, fut la gloire des François, l'ornement & le reſtaurateur de la France.

Polydorus Vergilius.

Son caractere.

Il avoit le cœur & l'eſprit également bien faits. Il étoit doux, honnête, poli, grave, liberal, mais ennemi de la profuſion, ſobre, reglé dans ſa dépenſe, parlant peu, mais toujours avec agrément, exact obſervateur de ſa parole ;

Ibid.

1461. & même au milieu de ses désordres, il faisoit toujours paroître beaucoup de religion. Il aimoit ses sujets, & les chargeoit le moins qu'il lui étoit possible. Il pardonnoit aisément, & c'étoit par inclination qu'il accordoit la grace qu'on lui demandoit quelquefois pour des criminels : mais si quelqu'un de ceux qui approchoient de sa personne étoit tombé dans quelque faute considérable, il ne le vouloit plus voir après le pardon accordé. Il avoit fait pour son Conseil un choix des meilleures têtes & des plus honnêtes gens du royaume. Il déferoit beaucoup à leurs avis, & sa maniere ordinaire étoit de ne rien décider sans les avoir consultés. C'est cette conduite prudente qui donnoit lieu de dire qu'il se laissoit trop gouverner.

Son portrait.
Author Synchronus apud Meyer.

Il étoit d'une complexion fort sanguine, d'un visage beau & gracieux, d'une taille médiocre qui paroissoit bien proportionnée, quand il étoit en long habit; car c'étoit encore alors l'habit ordinaire de nos rois : mais quand il étoit en habit court pour aller ou à la chasse, ou en campagne, il perdoit beaucoup de sa bonne grace, parce qu'il avoit les jambes fort courtes, mal tournées, & les genoux fort gros. Ses divertissemens les plus ordinaires étoient le jeu des échecs, & l'exercice de l'arbalête. Il se levoit matin, mangeoit seul, excepté aux fêtes solennelles, qu'il admettoit à sa table un seigneur du sang, & un évêque ou un abbé, & dès que l'on commençoit à servir, tous les courtisans se retiroient. Il faisoit observer séverement les édits contre les blasphémateurs. Il étoit lui-même très-exact observateur des loix & des coûtumes du royaume, qu'il regardoit comme les bornes de l'autorité royale pour n'en pas abuser. Il se servoit rarement de troupes étrangeres, excepté des Ecossois qu'il ne regardoit pas comme tels, à cause de l'ancienne & de l'étroite union des deux nations. Il institua ou rendit sédentaire le Parlement de Toulouse, en établit un à Grenoble & un à Bourdeaux, & une cour des aides en Languedoc, que Louis XI. fit depuis résider à Montpellier.

Changement qu'il fit à l'égard des impôts.
Comines, l. 6. ch. 7.

Ce prince fut le premier de nos rois qui imposa les aides & les subsides. Cela ne veut pas dire qu'on n'en levât point auparavant sur le peuple; mais seulement, que Charles VII.

fut le premier qui les imposa de sa pleine autorité. Car jusqu'alors les impositions se faisoient par l'avis des Etats, ou 1461.
des notables des provinces députés à cet effet. Un ancien manuscrit * de ce temps-là marque l'occasion où cet usage changea. Charles par la nécessité de ses affaires avoit été obligé d'affoiblir extraordinairement les monnoies ; & il retenoit pour son droit de *seigneuriage* & pour les frais de la fabrication, les trois quarts d'un marc d'argent, & prenoit encore une plus grosse traite sur le marc d'or. Quand il eut chassé les Anglois de la Normandie, & de la Guienne, il commença à travailler au reglement des monnoies; & ce fut alors que les provinces qui avoient beaucoup souffert d'incommodité & de dommage de l'affoiblissement des monnoies & des frequens changemens du prix du marc d'or & du marc d'argent, prierent ce prince de rétablir les choses à cet égard sur l'ancien pié, en consentant qu'il imposât lui-même & par sa seule autorité les tailles & les aides : ce qu'il accepta, & se réserva seulement un droit de seigneuriage fort modique, qui fut destiné au payement des officiers de la monnoie & aux frais de la fabrication. Un ancien registre de la monnoie ** dit que *onques puis que le roi meit les tailles des possessions, des monnoies ne lui chalut plus.* §

Outre le surnom de Victorieux qui fut donné à ce prince, il eut encore celui de *bien-servi*. En effet, on a vû peu de regnes porter tant de grands hommes d'état & de guerre, dont il mérita les services & la fidelité par ses bienfaits, & par cette bonté naturelle qui lui gagnoit le cœur de tous ceux qui l'approchoient. Il n'eût rien manqué au bonheur de son regne, depuis qu'il eut chassé les Anglois de Normandie & de Guienne, si la conduite du Dauphin n'eût été pour lui un sujet continuel de chagrins & d'inquiétudes, qui lui causerent enfin la mort. Son esprit jusqu'alors à l'épreuve des plus grandes traverses, se laissa miner & affoiblir par la tristesse. Cette circonstance augmenta la

* Cité par le Blanc dans son Traité des monnoies de France, p. 76. édit. de Paris.

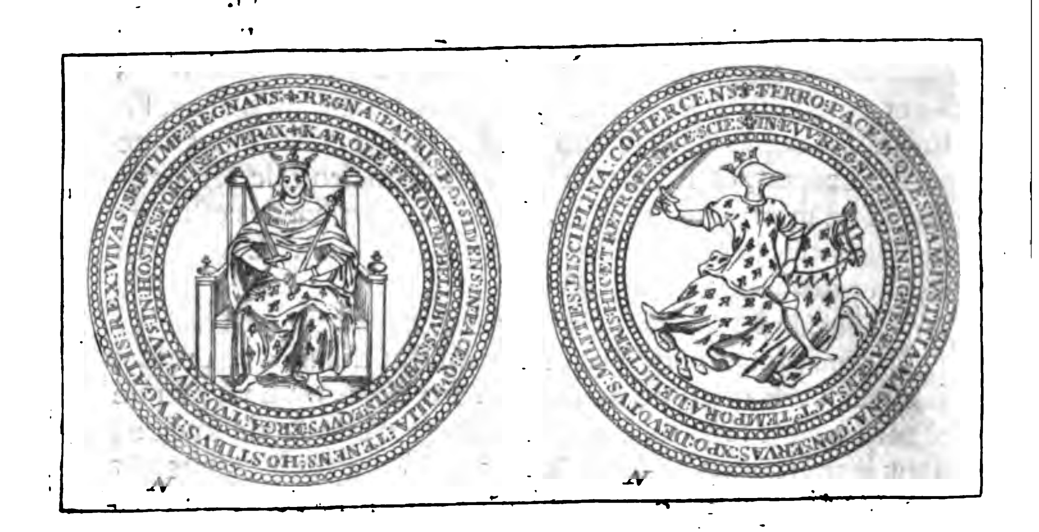
** Cité par le Blanc dans son Traité des monnoies de France, p. 76. édit. de Paris.

§ M. de Sulli dans ses memoires, T. 2, pag. 687. prétend que ce fut François I. qui introduisit la pratique de ne plus requerir le consentement des peuples; mais c'est que cette pratique varia selon les conjonctures, & suivant que les princes avoient plus ou moins d'autorité.

1461. compassion & la douleur de ses sujets qui l'aimoient tendrement, & dont les larmes & les regrets ne furent pas la moins belle partie de son éloge.

Réunions à la couronne. Thresor des chartes de Sainte-Marthe. Memorial de la Chambre des comptes de Paris cotté F. fol. 104. verso.

Il unit à la couronne, ainsi que je l'ai remarqué dans son histoire, le comté de Comminges, & acheta du duc & de la duchesse de Saxe leurs droits sur le duché de Luxembourg & les comtés de Chini & de la Roche en Ardennes, que Louis XI. son successeur transporta depuis à Philippe le Bon duc de Bourgogne, sans parler de plusieurs grosses seigneuries que Jean l'Archevêque seigneur de Partenay lui vendit.



EXPLICATION DU MÉDAILLON DE CHARLES VII.

En commençant par le côté où il est présenté armé à cheval.

JE mets ici ce médaillon, parce qu'il contient l'éloge du prince ; savoir, qu'après avoir fait la paix avec ses ennemis & se l'être procurée après des fatigues & des dan-

gers infinis, il s'appliquoit à la maintenir dans ses Etats, nonobstant les instances de plusieurs de son Conseil qui vouloient la lui faire rompre avec le duc de Bourgogne : c'est ce qui est signifié par ces premieres paroles, *Ferro pacem quæsitam justitiâ magnâ conservas.*

Les suivantes, *Christ. devotus*, le louent de sa piété & de sa religion, qu'il conserva toujours, même au milieu de ses dereglemens. *Milites disciplinâ cohercens.* Ces mots font allusion à un des plus beaux endroits de son regne, qui fut la réforme qu'il mit dans les troupes, & qui fut suivie du rétablissement du commerce dans le royaume & de ses grandes victoires. Suivent les voeux des peuples pour sa conservation. *In ævum regnes*, &c. *Tempora de licteris hic & retrò respice, scies.* Ces dernieres paroles renferment l'année où ce médaillon fut frappé à l'honneur du prince : mais pour y trouver cette époque, qui ne se présente pas assurément d'abord, il faut développer un mystere & un usage qui s'introduisit alors en France dans ces sortes de monumens, dans les inscriptions, & dans les épitaphes, & qui ensuite eut & a encore un grand cours aux Pays-bas & en Allemagne. C'est l'usage du chronographe.

L'idée du chronographe n'est pas une invention fort ingenieuse, & je la mets au rang des acrostiches, des anagrammes, & des isopsephes de l'anthologie Gréque. Il consiste à mettre dans une épitaphe, par exemple, un certain nombre de lettres ou de chiffres Romains simples qui sont l'I, qui signifie un, V qui signifie cinq, X qui signifie dix, L qui signifie cinquante, C qui signifie cent, & M qui signifie mille. La regle est que dans l'inscription il n'y ait pas plus de chiffres Romains, qu'il n'en faut pour composer l'époque que l'on prétend marquer. Du reste ces chiffres Romains peuvent être mis dans l'inscription indifféremment les uns devant ou après les autres. Il suffit qu'étant rassemblés, comme on le juge à propos, ils forment l'époque que l'on veut marquer. Je m'explique dans l'exemple du chronographe du médaillon dont il s'agit.

Ce chronographe est compris dans ces dernieres paroles, teMpora de LICterIs hIC & retrò respICe sCIes, dont voici l'explication. *Scies* vous apprendrez, *tempora*

le temps, ou l'époque de ce médaillon, *de liĉteris* par les lettres ou chiffres Romains, *respice* en regardant, *hic* ici, *& retrò* & au revers de ce médaillon, où il y a un autre chronographe. L'auteur de l'inscription avoit besoin d'un C pour faire son chronographe : c'est pourquoi au lieu de *litteris* il a mis *liĉteris*. Cela n'est pas fort fin.

Il faut donc rassembler les chiffres Romains qui se trouvent dans ces paroles, *tempora de liĉteris*, &c. & l'on trouvera une M, une L, quatre CCCC, & cinq IIIII, qui étant joints ensemble font l'an MCCCCLV, année qui suivit la seconde conquête ou réduction pour toujours de la Guienne, laquelle s'étoit faite en 1451. pour la premiere fois.

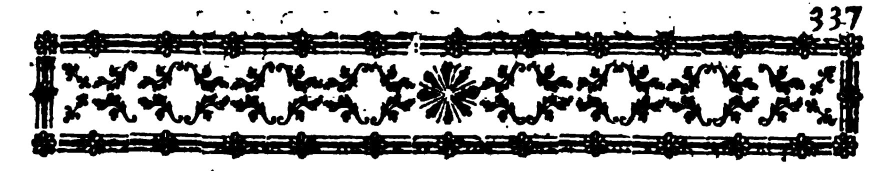
De plus, si l'on veut se donner la peine de rassembler les chiffres Romains du revers, *retrò*, on trouvera la même époque MCCCCLV.

Cette invention du chronographe toute puérile qu'elle est, montre que même des bagatelles peuvent servir à la connoissance de l'histoire ; puisque sans cette clé on ne pourroit pas entendre des monumens considerables de nos antiquités Françoises.

Il y a au cabinet du roi d'autres médaillons de Charles VII. de cette espece en or & en argent, dont il suffit d'avoir donné par celui-ci l'idée & la clé.



OBSERVATIONS



OBSERVATIONS
CRITIQUES ET HISTORIQUES
sur le regne de Charles VII.

I.

D'Agnès Sorel.

ON la nommoit aussi Surel, ou Soreau. Elle étoit née en Touraine, où elle possedoit la terre de Fromanteau. Elle n'avoit que 18 ans lorsqu'elle perdit son pere & sa mere. Sa beauté la fit bientôt connoître à la cour de Charles VII. Elle fut placée d'abord auprès de la reine de Sicile, & ensuite auprès de la reine de France.

Jean Chartier prétend qu'il n'y eut jamais rien de criminel dans le commerce d'Agnès Sorel avec le roi; qu'ayant interrogé là-dessus plusieurs courtisans, ils l'avoient assuré que ce prince affectoit de ne la voir jamais sans témoins; que si elle faisoit des dépenses extraordinaires pour ses ajustemens, c'étoit la reine qui le vouloit, & que le roi lui en faisoit des reproches: qu'à la vérité Agnès Sorel eut une fille dans le temps qu'elle étoit attachée à la reine de Sicile, & qu'elle se vanta qu'elle avoit eu cet enfant du roi; mais, ajoûte cet historien, *le roi s'en est toujours fort excusé, & elle pouvoit bien l'avoir emprunté & gagné d'ailleurs.*

Le Journal de Paris s'exprime tout différemment sur le compte d'Agnès Sorel.

„ La derniere semaine d'Avril (1448) dit l'auteur de ce Journal, „ vint à Paris une demoiselle, laquelle on disoit être publiquement „ aimée au roi de France: & parce que le peuple de Paris ne lui „ fit une telle réverence comme son grand orgueil le demandoit, elle „ dit au départir que ce n'étoient que vilains, & que si elle eût „ cuidé qu'on ne lui eût fait plus grand honneur qu'on ne lui fit, „ elle n'y eût jà entré ne mis le pié, *qui eût été dommage*, ajoûte l'auteur du Journal; *mais il eût été petit.* Agnès Sorel mourut le 9. Février de l'an 1449 selon la maniere de compter de ce temps-là, où l'année commençant à Pâques le mois de Février se trouvoit à la

fin de l'année 1449. mais suivant notre maniere de compter aujourd'hui les années, ce même mois se trouvoit compris dans le commencement de l'année 1450.

On a dit dans une note, qu'il y a lieu de croire qu'Agnès Sorel mourut en couche, ce qui paroît avoir été inconnu à la plûpart des historiens. Voici sur quoi l'on peut fonder cette conjecture. Jacques Cœur fut accusé de l'avoir fait empoisonner pour plaire au Dauphin; & dans le préambule de l'arrêt qui fut prononcé contre lui, il est dit, que le roi étant au château de Taillebourg, occupé à conquerir ses pays & duché de Guienne, on rapporta en sa présence des informations qui avoient été faites sur la conduite de Jacques Cœur, tant par rapport à l'administration des finances, que sur l'empoisonnement d'Agnès Sorel.

Procès mss. de Jacques Cœur.

Or les enfans de Jacques Cœur publierent un memoire pour la justification de leur pere, dans lequel ils s'exprimoient ainsi sur cet empoisonnement.

„ Item, présupposent lesdits enfans que leurdit pere fut pris & „ constitué prisonnier pour l'empoisonnement de feue Agnès Sorel, „ le dernier jour de Juillet 1451. & qu'en tout ledit procès ne se „ trouvera aucune information touchant lesdits poisons, & que pour „ ce leurdit pere fut constitué prisonnier sans information précédente & „ sur faits faux. *Car ladite Sorel ne fut jamais empoisonnée, qui est un fait sujet à preuve, & qu'il soit vrai ladite demoiselle eut enfant avant sa mort qui a vécu six mois, qui est preuve claire que jamais ne fut empoisonnée; & ce appert par le procès de maître Robert Poitevin*, c'est-à-dire par le procès-verbal du premier medecin du roi, qui s'appelloit *Robert Poitevin*.

Il ne s'agit point ici de savoir si de ce que l'enfant d'Agnès Sorel avoit vécu six mois, on en devoit nécessairement conclurre qu'elle n'avoit point été empoisonnée; c'est aux medecins à en décider: mais ce raisonnement vrai ou faux suppose évidemment, qu'Agnès Sorel étoit morte en couche, puisqu'il ne peut être établi que sur ce principe qu'il eût été impossible d'empoisonner la mere sans faire périr l'enfant qu'elle portoit dans son sein, & que celui-ci lui ayant survécu six mois, il falloit que sa mere fût morte de quelque autre accident que le poison: il falloit encore qu'elle fût morte dans le moment même de la naissance de l'enfant, puisqu'autrement on auroit pû répondre que la mere ayant été empoisonnée lorsque l'enfant étoit déja venu au monde, le poison donné à l'une ne pouvoit plus influer sur la mort de l'autre.

On peut bien penser que les enfans de Jacques Cœur en cherchant à justifier leur pere par un memoire public, ne raisonnoient pas toujours avec justesse. Les memoires que l'on produit dans les procès, ne sont pas toujours remplis de raisonnemens fort solides: mais il est difficile d'imaginer qu'ils eussent osé dire qu'Agnès Sorel *avoit eu un enfant avant sa mort*, pour en tirer les conséquences dont on vient de parler, si elle ne fût pas morte en couche.

A l'égard de l'empoisonnement dont il s'agissoit, il est certain que Jacques Cœur fut accusé d'en être l'auteur par Jeanne de Vendôme, dame de Mortagne, dont on lut la déposition dans le Conseil du roi avant que de faire arrêter Jacques Cœur: mais quand il fut question de faire le procès à l'accusé, on ne parla plus de cet empoisonnement, dont il n'est fait aucune mention dans les procédures; & le jour même que Jacques Cœur fut condamné sur d'autres chefs, il y eut un arrêt qui déclara fausse & calomnieuse l'accusation intentée par la dame de Mortagne, & qui la condamna à faire amende honorable, & à des dommages & intérêts contre quelques personnes qu'elle avoit impliquées dans cette accusation. On ne voulut pas cependant que Jacques Cœur en fût pleinement déchargé: car dans l'arrêt qui le condamna sur les autres chefs, il fut dit, *qu'au regard des poisons, pource que le procès n'est pas en état d'être jugé pour le présent, il n'en étoit fait aucune mention, & pour cause*. Maniere de prononcer obscure & embarrassée, qui semble peu propre à persuader que l'on fût fort assuré qu'Agnès Sorel avoit été véritablement empoisonnée.

Les enfans de Jacques Cœur ne manquerent pas de s'en prévaloir dans le memoire qu'ils publierent dans la suite pour la justification de leur pere, & ils soûtinrent que l'arrêt étoit évidemment injuste, en ce qu'il ne déchargeoit pas pleinement Jacques Cœur d'une accusation qui par un autre arrêt étoit déclarée *fausse & calomnieuse*.

Charles VII. avoit eu trois filles d'Agnès Sorel, Marguerite qui épousa Olivier de Coëtivi sénéchal de Guienne, Charlotte qui épousa Jacques de Bresé sénéchal de Normandie, & Jeanne qui fut mariée avec Antoine de Bueil comte de Sancerre.

Leur mere fut enterrée dans l'église collégiale de Loches, où l'on voit encore son tombeau. Elle avoit fait un testament où elle disposoit, tant en legs pieux qu'en récompenses pour ceux qui l'avoient servie, de la somme de soixante mille écus. Elle nomma pour ses exécuteurs testamentaires Jacques Cœur, conseiller & argentier du roi, maître Robert Poitevin physicien, c'est-à-dire medecin, & maître Etienne Chevalier secrétaire & thrésorier du roi.

Elle avoit un frere, qui fut seigneur de Saint-Gerand, & dont la ...e-fille porta la terre de Saint-Gerand dans la maison de la Guiche.

II.

Du connétable de Richemont.

...tus comte de Richemont étoit fils de Jean IV. duc de Bre...gne, & de Jeanne de Navarre sa troisieme femme.

...quit en Bretagne le 24. Août 1393. Il étoit encore enfant

lorsqu'il perdit son pere, & qu'il fut abandonné de sa mere, qui se voyant veuve, épousa le roi d'Angleterre. Philippe duc de Bourgogne prit soin de l'éducation d'Artus & de ses freres, dont l'aîné étoit devenu duc de Bretagne.

Artus suivit le duc de Bourgogne dans ses Etats, & il étoit auprès de ce prince lorsqu'il fut attaqué à Notre-Dame de Hal de la maladie dont il mourut. Le comte de Richemont fut même le seul prince qui assista à ses funérailles, & qui fut présent au convoi lorsque l'on conduisit son corps aux Chartreux de Dijon.

Le duc de Berri le prit dans sa maison après la mort du duc de Bourgogne, ce qui lui fit suivre le parti de la maison d'Orleans dans ses premiers differends avec celle de Bourgogne.

Lorsque le roi Charles VI. fit le siége de Bourges, le comte de Richemont leva une armée en Bretagne pour secourir le duc de Berri: mais la paix fut faite entre les princes avant que cette armée fût arrivée à Bourges. Le Dauphin duc de Guienne, charmé des belles qualités du comte de Richemont, voulut se l'attacher, & lui donna beaucoup de part dans sa confiance, même par rapport au gouvernement de l'Etat. Le comte profita de cette conjoncture pour faire rendre au duc de Bretagne son frere la ville de Saint-Malo, qui s'étoit donnée au roi pour quelques mécontentemens qu'elle avoit reçus des seigneurs que le duc de Bretagne y avoit envoyés.

Lorsque le roi d'Angleterre vint assiéger Harfleur, le comte de Richemont étoit occupé à faire le siége de Partenay. Le duc de Guienne lui manda que la France avoit besoin de lui & de ses troupes pour résister aux Anglois, & qu'il eût à se rendre auprès de lui avec l'armée qu'il commandoit. Le comte leva aussi-tôt le siége de Partenay, & alla trouver le Dauphin, qui le fit son lieutenant, lui donna son enseigne & le commandement de sa maison. Il se trouva à la bataille d'Azincourt, où il fut fait prisonnier avec les ducs d'Orleans & de Bourbon. On fut obligé de le retirer de dessous un tas de morts, & on le reconnut à sa cotte d'armes qui étoit toute ensanglantée: il fut longtemps prisonnier en Angleterre. Les Bretons offrirent les sommes que l'on voudroit pour sa rançon: mais les Anglois s'obstinerent toujours à le retenir, parce qu'ils le regardoient comme un ennemi redoutable. Enfin le roi d'Angleterre étant mort l'an 1421. le comte de Richemont fut délivré de sa longue captivité. L'ancien auteur de sa vie fait entendre qu'elle finissoit de droit par la mort de ce prince. *Cette fois*, dit-il, *il fut quitte, & personne n'avoit plus que lui demander.* Ce qui sembleroit signifier que selon les loix de la guerre pratiquées en ce temps-là, quand celui qui avoit fait un prisonnier venoit à mourir, le prisonnier devenoit libre de plein droit. Nous ne voyons point cependant que le duc d'Orleans, & les autres princes & seigneurs qui étoient comme le comte de Richemont prisonniers du roi d'Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, ayent réclamé cette

loi pour recouvrer leur liberté après la mort de ce monarque.

L'an 1423. Charles VII. offrit au comte de Richemont la charge de connétable de France, afin de mettre le duc de Bretagne dans ses intérêts, & de tirer de puissans secours de cette grande province. Il ne fut pas facile de faire accepter au comte cette importante dignité. La cour de Bretagne étoit extrêmement irritée contre Charles VII. & contre ses principaux ministres depuis le complot des Penthievres, sur lequel le pere Daniel a passé si légerement, que nous croyons qu'il est à propos de nous étendre ici sur une affaire qui mérite d'être plus éclaircie, & qui fut accompagnée de circonstances si odieuses, qu'il est incompréhensible qu'elle n'ait pas rendu le duc de Bretagne ennemi irréconciliable du roi de France.

Pour comprendre ce que c'est que ce *complot du comte de Penthievre*, il faut se souvenir que Charles de Blois ayant été tué à la bataille d'Auray, Jean comte de Montfort devint paisible possesseur du duché de Bretagne. On convint seulement par la traité de Guerrande, que si ce prince mouroit sans laisser de postérité, cette belle succession retourneroit à la maison de Blois, à qui on abandonna des terres considérables comme pour la dédommager de la grande perte qu'elle faisoit. Jean fils de Charles de Blois observa fidelement tant qu'il vécut le traité de Guerrande, & ne pensa point à disputer la couronne de Bretagne à la maison de Montfort. Ce prince avoit épousé Marguerite fille du connétable de Clisson, dont il eut quatre fils, Olivier de Blois comte de Penthievre, qui prenoit aussi le nom d'Olivier de Bretagne; Jean, Charles, & Guillaume.

Jean de Blois étant mort, Marguerite de Clisson sa veuve, femme ambitieuse & intriguante, ne crut pas devoir s'en tenir au traité de Guerrande, qu'elle regardoit comme un acte forcé. Elle inspira à ses enfans le desir de faire valoir des droits que leur pere avoit trop négligés, & d'enlever au duc de Bretagne le duché dont elle le croyoit usurpateur. Pour y réussir le comte de Penthievre fit représenter à la cour de Charles qui étoit encore Dauphin, que le duc de Bretagne entretenoit des liaisons étroites avec les Anglois, & qu'il se joindroit à eux pour empêcher le Dauphin de monter sur le throne de ses ancêtres; qu'ainsi il étoit à propos de se saisir de la personne de ce prince & de la remettre entre les mains du Dauphin, & qu'il espéroit y réussir si Charles vouloit avouer cette entreprise, en lui promettant de lui aider à reprendre le duché de Bretagne, dont il s'engageoit de son côté à tourner toutes les forces contre les Anglois.

Le président Louvet qui avoit toute la confiance du Dauphin, goûta cette proposition, & il fit expédier des lettres scellées du sceau de ce prince, par lesquelles il étoit ordonné au comte de Penthievre de se saisir de la personne de Jean duc de Bretagne, & du prince Richard son frere.

Le comte de Richemont étoit alors prisonnier en Angleterre, ainsi

il ne fut point parlé de lui dans l'ordre donné au comte de Penthievre. Mais cette circonstance fait voir que rien n'étoit plus mal concerté que ce projet, puisqu'en saisissant le duc de Bretagne & son frere sans pouvoir s'assurer du comte de Richemont, on ne prenoit qu'une partie des princes qui pouvoient disputer le duché de Bretagne aux Penthievres, & qu'on leur laissoit dans ce comte un ennemi qui auroit bien sû tôt ou tard faire valoir ses droits, & venger la prison ou la mort de ses freres.

Quoi qu'il en soit, Marguerite de Clisson & le comte de Penthievre son fils ayant reçu les lettres du Dauphin, songerent à exécuter leur projet. Il n'est pas aisé de décider si ce prince eut connoissance des ordres qui furent expédiés en son nom. Le pere Lobineau dans son histoire de Bretagne, ne paroît pas douter que Charles n'en fût pleinement instruit.

L'écrivain moderne de l'histoire de Charles VII. imprimée à Paris en 1597. en a jugé différemment. « Il se présente ici, dit cet historien, la même difficulté que sur l'entrevûe de Montereau; savoir, si le Dauphin eut connoissance de cet horrible projet : & comme sur celle de Montereau nous avons avoué de bonne foi que selon toutes les apparences le Dauphin avoit sû le meurtre qu'on se proposoit d'y faire, il nous semble qu'on doit ici conjecturer le contraire. Le duc de Bretagne n'avoit jamais offensé le Dauphin. C'étoit son beau-frere. (Il avoit épousé Jeanne de France fille de Charles VI.) Le profit qu'on pouvoit retirer de l'entreprise du comte étoit incertain, & tout le conseil du Dauphin n'étoit pas ennemi mortel de ce duc, comme il l'étoit du duc de Bourgogne ; ainsi on doit rejetter ce crime sur Louvet.

Le comte de Penthievre se flattant d'être appuyé de la cour de France, ne songea plus qu'à l'exécution de son projet. Pour mieux tromper le duc de Bretagne, prince doux & foible, qui n'avoit alors que 24 ans, les Penthievres commencerent par lui proposer un traité d'alliance, par lequel ils s'engageroient à le servir & à le défendre comme leur prince & seigneur, *envers & contre tous qui pouvoient vivre & mourir* : & le duc promettroit de son côté de les chérir & protéger en toute occasion. Le duc de Bretagne qui ne se défioit pas de leur sincerité, accepta cette proposition avec joie, & dit qu'il se rendroit incessamment à Nantes, & qu'il prioit le comte de Penthievre de l'y venir trouver pour mettre la derniere main à cette alliance.

Dès que le duc fut à Nantes, le comte de Penthievre s'y rendit avec un de ses freres. Le duc leur donna mille marques de confiance, jusques à les faire coucher avec lui dans son lit, selon l'usage de ce temps-là. Le comte invita le duc à une fête magnifique, qu'il vouloit lui donner dans le château de Chaton-ceaux, ou Chateau-sceau. C'étoit une place forte qui appartenoit à la maison de Penthievre. Le duc

partit de Nantes pour se trouver à cette fête, n'ayant pas le moindre soupçon de la trahison que l'on méditoit. Pour arriver de Nantes à Chaton-ceaux, il falloit passer une petite riviere nommé la Divette, sur un pont de bois dont on prit la précaution de détacher les planches : quand le duc & le prince Richard son frere eurent passé ce pont, un homme aposté se mit à jetter les planches dans la riviere, comme pour embarrasser ceux de la suite du duc qui n'avoient point encore passé. Cette action fut regardée comme une pure badinerie, & la plûpart des gens du duc voyant qu'il n'y avoit plus moyen de passer sur le pont, furent obligés de prendre un long détour. Pendant ce temps-là le duc marchoit peu accompagné. Le comte de Penthievre étoit venu au devant de lui, & tandis qu'ils s'entretenoient ensemble, Charles de Penthievre sortit d'un bois avec une troupe de soldats qui envelopperent le duc & les seigneurs qui étoient avec lui. Alors le comte de Penthievre voyant qu'il étoit le plus fort, mit la main sur le duc, & lui déclara qu'il le faisoit prisonnier de la part de monseigneur le Dauphin. Charles de Penthievre arrêta pareillement Richard de Bretagne frere du duc. Ces deux princes avoient avec eux un ou deux gentilshommes & quelques domestiques, qui voulurent les défendre : mais la résistance ne fut pas de longue durée. Jean de Beaumanoir eut le poing coupé, les autres furent blessés, & il fallut ceder au nombre. Le duc de Bretagne & le prince Richard son frere furent d'abord conduits à Palluau ; & en passant par la ville de Clisson, le comte de Penthievre leur dit que s'ils faisoient le moindre signe ou le moindre cri pour émouvoir le peuple, on les tueroit sur le champ. Ils marcherent toute la nuit, & n'arriverent à Palluau qu'à la pointe du jour. Il est étonnant que n'étant tout-au-plus qu'à deux lieues de Chaton-ceaux lorsqu'ils furent arrêtés, on ne les conduisit pas d'abord dans cette forteresse : mais on ne peut douter qu'ils allerent d'abord à Palluau, puisque c'est le duc de Bretagne lui-même qui le raconte ainsi dans l'arrêt qui fut rendu dans la suite contre les Penthievres. Après qu'ils eurent été quelque temps à Palluau, on les mena à Chaton-ceaux, où ils furent renfermés dans une tour, sans avoir la liberté de parler à personne.

Marguerite de Clisson qui demeuroit dans ce château, déclara au duc qu'il falloit qu'il restituât le duché de Bretagne à la maison de Penthievre. Ce prince qui craignoit pour sa vie, lui répondit qu'il *ne lui challoit de terre ni d'autre chose, pourvû qu'il ne mourût point.* Et toutes les fois que le comte de Penthievre le venoit voir, il lui demandoit la vie avec les plus vives instances. Il fit des vœux à tous les lieux de dévotion renommés en Bretagne, pour obtenir sa liberté. On le transfera dans diverses prisons, & il se vit plus d'une fois à deux doigts de la mort.

Tel fut le complot des Penthievres, qui rendit le président Louvet si odieux à la cour de Bretagne. Toute la province se souleva dès

qu'elle apprit l'emprisonnement du duc. Les Penthievres publierent qu'ils n'avoient rien fait que par l'ordre du Dauphin. Marguerite de Cliſſon le dit au duc lorſqu'elle alla le trouver dans la priſon de Chaton-ceaux, en ajoûtant, *qu'ils en avoient par devers eux bonnes & belles lettres.* On prétend même que ces lettres dont elle parloit, furent trouvées à Chaton-ceaux, lorſque cette place fut rendue aux troupes du duc de Bretagne. Il y a grande apparence que Marguerite de Cliſſon les y avoit laiſſées exprès pour ſe délivrer, s'il étoit poſſible, de l'infamie d'une action ſi noire, en la rejettant ſur le Dauphin.

La ducheſſe de Bretagne n'eut pas plutôt appris la trahiſon des Penthievres, qu'elle aſſembla les Etats de la province pour leur demander du ſecours. On prit les armes; on envoya diverſes ambaſſades au Dauphin, pour ſavoir de lui s'il étoit vrai qu'il avoit ordonné aux Penthievres d'arrêter le duc de Bretagne : mais on ne ſait pas quelles furent les réponſes que le Dauphin fit à ces ambaſſadeurs. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne donna aucun ſecours aux Penthievres; ſoit qu'il fût obligé de garder toutes ſes forces pour ſe défendre lui-même, ſoit qu'il n'approuvât pas en effet leur entrepriſe. Ils ne purent réſiſter long-temps aux armes des Bretons. Marguerite de Cliſſon eut l'imprudence de ſe laiſſer aſſiéger à Chaton-ceaux, par une armée de cinquante mille hommes. Le duc de Bretagne avoit été transféré dans une autre priſon : mais les Bretons en ſe rendant maîtres de la mere, ſe mirent en état de donner la loi aux enfans. Marguerite fut obligée de capituler, & d'écrire à ſes enfans de remettre le duc de Bretagne en liberté avec le prince Richard ſon frere.

Il y a apparence que le Dauphin, voyant le peu de ſuccès de cette conſpiration, en rejetta toute la faute ſur ſes miniſtres. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'ils en porterent la peine; puiſque lorſqu'il fut queſtion d'attirer à la cour le comte de Richemont, ils furent tous ſacrifiés au reſſentiment du duc de Bretagne. Le P. Daniel dit que le duc de Bretagne demandoit l'éloignement du préſident Louvet, & que le duc de Bourgogne demandoit l'éloignement de Tannegui du Chaſtel, & des autres meurtriers de ſon pere qui étoient auprès du roi. L'ancien auteur de la vie du comte de Richemont ne fait point cette diſtinction. « L'an 1424. en Mars fut ledit ſeigneur de Richemont » fait connétable de France, & prit l'épée en la prée, » c'eſt-à-dire, dans la prairie « de Chinon, dont il fit hommage au roi, ainſi qu'il » eſt de coûtume aux connétables. Ce fut lors qu'il trouva le royaume » le plus au bas que jamais fut, & le laiſſa plus entier qu'il n'avoit » jamais été paſſé quatre cents ans. Avant qu'il acceptât l'épée, le » roi lui promit & jura d'envoyer hors du royaume tous ceux qui » avoient été cauſe de la mort du duc de Bourgogne, & conſentans » de la priſe du duc Jean de Bretagne; & s'en devoit aller Tanne» gui du Chaſtel à Beaucaire, & le préſident de Provence en Pro» vence; Frotier & Guillaume d'Avaugour s'en devoient auſſi aller. »

On

On voit que selon cet auteur, le roi promit au comte de Richemont de renvoyer Tannegui du Chastel & le président de Provence, parce qu'ils avoient été *cause de la mort du duc de Bourgogne & consentans de l'emprisonnement du duc de Bretagne*. Il ne dit point que l'un fut sacrifié au duc de Bretagne & l'autre au duc de Bourgogne : il paroît même que du Chastel demeura éloigné de la cour, quoique Charles continuât d'être en guerre avec le duc de Bourgogne. N'est-il pas naturel de penser que s'il n'eût éloigné du Chastel que pour se réconcilier avec le duc de Bourgogne, voyant qu'un si grand sacrifice étoit inutile, il n'eût pas manqué de rappeller auprès de lui un ministre qu'il aimoit, & qu'il n'avoit abandonné que par force ? Au lieu qu'en supposant avec l'ancien auteur de la vie du comte de Richemont, que ce comte & le duc de Bretagne son frere avoient exigé l'éloignement de du Chastel & de Louvet, on comprend que le roi ne pouvoit plus les rappeller par la crainte que leur retour ne le privât des puissans secours qu'il tiroit de la Bretagne, dans un temps aussi critique & aussi périlleux que celui où il se trouvoit alors.

L'an 1426. le connétable fit mourir Pierre de Gyac qui abusoit de la confiance du roi. On le conduisit à Dun-le-Roi, ville qui appartenoit au connétable. Le bailli de Dun-le-Roi & autres gens de justice furent chargés de lui faire son procès; il avoua plusieurs crimes, & entre autres celui d'avoir fait empoisonner Jeanne de Naillac sa premiere femme dans le temps même qu'elle étoit grosse, afin d'épouser Catherine de Lillebouchard, que l'on appelloit madame de Tonnerre, parce qu'elle étoit veuve de Jacques de Châlons comte de Tonnerre. Il avoua aussi qu'il avoit donné *au diable une de ses mains, afin de le faire venir à ses intentions; & quand il fut jugé, il requerit pour Dieu que l'on lui coupât ladite main avant que de le faire mourir*. Il fit cependant tout ce qu'il put pour éviter la mort dont il se voyoit menacé. Il offrit de payer cent mille écus comptant au connétable, s'il vouloit lui laisser la vie, & de lui donner en ôtage sa femme & ses enfans, & toutes les places qu'il possedoit, pour garantir la parole qu'il donneroit de n'approcher jamais du roi de plus de vingt-cinq lieues. Mais le connétable rejetta toutes ces propositions & répondit, que *quand Gyac auroit tout l'argent du monde, il ne lui feroit aucune grace, puisqu'il avoit mérité la mort*. Ainsi on fit venir un bourreau de Bourges pour l'exécuter. C'est tout ce que dit de son supplice l'ancien auteur de la vie du comte de Richemont. D'autres historiens assurent qu'il fut noyé dans la riviere.

Le Camus de Beaulieu succéda à Pierre de Gyac; c'est-à-dire, qu'il eut après lui la faveur du roi & la principale administration des affaires : mais il se conduisit encore plus mal que son prédécesseur. Il ne pouvoit souffrir que personne parlât au roi. La reine de Sicile & la plûpart des seigneurs de la cour mécontens de ce nouveau favori,

s'adresserent au connétable qui leur promit d'en faire justice. Boussac qui fut depuis maréchal de France, se chargea de l'exécution; & un jour que Camus de Beaulieu étoit monté sur un mulet pour se promener dans la campagne, un de ses domestiques qui l'accompagnoit le fit entrer dans une petite prairie située proche le château de Poitiers, sur le bord de la riviere. Boussac y avoit aposté deux assassins qui vinrent tout-à-coup fondre sur Beaulieu, & lui fendirent la tête après lui avoir coupé une main, afin qu'il ne pût parer les coups qu'on vouloit lui porter. Il resta mort sur la place, & son domestique ramena au château le mulet dont son maître s'étoit servi. Le roi l'apperçut, & fut bientôt instruit de ce qui venoit d'arriver; *& Dieu sait s'il y eut beau bruit*, dit l'ancien auteur de la vie du comte de Richemont. Mais le connétable tâcha de se justifier sur ce qu'il n'avoit eu en vûe que le bien de l'Etat, sans qu'aucune autre considération fût capable de l'ébranler.

Quelque temps après voyant le sire de la Tremoille qui abusoit de la faveur du roi, il entreprit de le faire éloigner de la cour: mais la Tremoille réussit à le faire chasser lui-même, & l'on vit le connétable & le favori former deux partis qui se firent une guerre ouverte. Les Anglois ne manquerent pas de profiter de cette division; & la France étoit, pour ainsi-dire, réduite aux abois, lorsque la fameuse Pucelle d'Orleans parut à la cour comme un secours envoyé du ciel. On fit lever aux Anglois le siége d'Orleans. Pendant ce temps-là le connétable demeuroit oisif dans son château de Partenay. Il en sortit enfin, & rassembla quelques troupes pour les joindre à l'armée du roi.

Mais ce prince gouverné par la Tremoille qui redoutoit la présence du connétable, lui envoya le seigneur de la Jaille pour lui dire qu'il eût à s'en retourner à sa maison, & que s'il étoit assez hardi pour passer outre, le roi le combattroit. Le connétable répondit qu'il ne cherchoit que le bien du royaume & du roi, & qu'il verroit ceux qui le voudroient combattre. Le seigneur de la Jaille qui apparemment n'aimoit pas le sire de la Tremoille, dit au connétable: *Monseigneur, il me semble que vous ferez très-bien.* Le connétable continua sa marche, & se rendit à Amboise, dont les portes lui furent ouvertes sans difficulté. Il apprit là que l'armée du roi étoit occupée à faire le siége de Beaugency. Il marcha vers cette ville; & quand il fut proche de l'armée Françoise, on lui vint dire, *que la Pucelle & ceux du siége le devoient combattre.* Il répondit, *que s'ils venoient, il les verroit.*

En effet sur le bruit de son arrivée, la Pucelle étoit montée à cheval, ainsi que le duc d'Alençon & plusieurs autres seigneurs. La Hire & le seigneur de Guitry ayant demandé à la Pucelle ce qu'elle vouloit faire, elle leur dit qu'il falloit aller combattre le connétable: mais ils lui répondirent que si elle y alloit, elle trouveroit à qui parler, qu'il y

en avoit dans l'armée qui feroient plutôt à lui qu'à elle, & qu'ils aimeroient mieux le connétable & sa compagnie que toutes les Pucelles du royaume de France. Ces remontrances eurent leur effet, & il fut résolu que l'on recevroit le connétable. La Pucelle, le duc d'Alençon, le bâtard d'Orleans & les principaux officiers de l'armée allerent au devant de lui, non pour le combattre, mais pour lui faire honneur ; & l'on prétend qu'ayant apperçu la Pucelle qui étoit descendue de cheval pour le saluer, il lui dit : *Jeanne, on m'a dit que vous voulez me combattre : je ne sais si vous êtes de par Dieu, ou non ; si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains en rien, car Dieu sait bien mon bon vouloir ; si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins.* C'est ce qu'on lit dans la vie du comte de Richemont écrite par un auteur contemporain. Mais on trouve un récit tout différent dans l'histoire de la Pucelle d'Orleans. On y voit que le connétable sachant qu'il avoit encouru l'indignation du roi, supplia la Pucelle *en toute humilité de le recevoir pour le roi au service de sa couronne, afin d'y employer son corps, sa puissance & toute sa seigneurie, en lui pardonnant toute offense.* Qu'alors le duc d'Alençon & les principaux seigneurs de l'armée appuyerent les humbles prieres du connétable, & engagerent la Pucelle à lui pardonner ; ce qu'elle fit, à condition qu'il lui feroit serment de servir fidelement le roi sans jamais rien faire ni rien dire qui pût lui déplaire, & que les seigneurs de l'armée s'engageroient de leur côté par lettres scellées de leurs sceaux à se déclarer contre le connétable, s'il venoit à violer son serment.

C'est ainsi que la plûpart des historiens n'écrivent que pour la gloire de leurs héros. L'auteur de la vie du connétable le fait répondre fierement à la Pucelle, & l'auteur de la vie de la Pucelle représente le connétable à ses genoux.

Dans cette diversité, il n'est pas facile de décider où est la vérité. Messieurs Godefroy ont mis la note suivante à la marge de l'histoire de la Pucelle d'Orleans, dans l'endroit où est rapportée la priere que l'on prétend que le connétable lui fit de lui pardonner : *Aucuns estiment que ce discours concernant le connétable est suspect & contraire à la vérité, & qu'il est préjudiciable à la mémoire d'un si grand personnage.*

Le pere Lobineau dans son histoire de Bretagne, page 579. dit pareillement *que ce récit n'est pas vrai-semblable, & qu'il n'est pas le premier à qui il ait paru peu conforme à la vérité.* Il fait sans doute allusion à la note de messieurs Godefroy.

Mais sur quel principe a-t-on décidé que ce récit est absolument contraire à la vérité ? C'est, dit-on, que le connétable étoit trop fier pour s'abbaisser ainsi devant la Pucelle. Cette raison seroit considérable, si les hommes soutenoient toujours leur caractere : mais qui ne sait que leur conduite est remplie d'inconséquence, & que les grands

sur-tout sont plus sujets que les autres à démentir leur caractere, lorsqu'ils se persuadent que leur intérêt & les circonstances l'exigent ?

L'auteur de la vie du connétable ne dit-il pas lui-même qu'après la bataille de Patay, ce prince ayant reçû ordre du roi de ne point paroître à la cour, & de se retirer chez lui, chargea le seigneur de Beaumanoir de prier la Tremoille *qu'il lui plût le laisser servir le roi, & qu'il feroit tout ce qu'il lui plairoit, fût-ce jusques à le baiser aux genoux ?* Voilà ce que rapporte un historien attaché au connétable, & qui devoit bien connoître son caractere. Pourquoi n'est-il pas raisonnable qu'il se soit humilié devant la Pucelle qui ne l'avoit jamais offensé, lorsqu'on ne peut douter qu'il n'ait offert de s'humilier devant la Tremoille qui étoit son plus mortel ennemi ? Car il seroit inutile d'observer que la Pucelle n'étoit qu'une paysanne; elle tenoit alors un rang dans l'armée égal, & peut-être supérieur à celui des généraux & des princes.

Il est vrai que si le trait que cet historien rapporte à l'égard de la Tremoille, prouve d'un côté que le connétable tout fier qu'il étoit ne laissoit pas d'être capable de s'abbaisser en certaines rencontres; on ne peut nier que de l'autre côté il ne soit une preuve de la parfaite sincerité de cet auteur, & qu'il ne montre qu'en écrivant pour la gloire de son maître, il ne dissimuloit pas les marques de foiblesse qui avoient pû lui échapper. D'où l'on peut conclurre qu'il n'auroit pas fait difficulté de raconter ses abbaissemens devant la Pucelle, s'il se fût véritablement humilié devant elle.

Le pere Daniel qui paroît avoir senti ces difficultés, a pris une espece de milieu entre ces deux récits. Il met à part le discours que le connétable tint à la Pucelle en cette occasion. Il raconte d'après l'auteur de la vie du connétable, que plusieurs seigneurs firent entendre à la Pucelle qui vouloit combattre ce prince, *qu'il y avoit bien des chevaliers dans l'armée qui prendroient son parti, & qu'il ne falloit que cette division pour tout perdre.* Il reprend ensuite le récit de l'auteur de la vie de la Pucelle, en disant, *qu'elle offrit sa médiation au connétable pour le réconcilier avec le roi, à condition qu'il auroit dans la suite plus de soumission pour son souverain, & qu'il tiendroit une conduite qui pût lui mériter sa grace.* Il ajoûte, *que la Pucelle ayant tiré cette promesse du connétable, on lui assigna son quartier du côté de la Sologne.*

La veille de l'arrivée du connétable les Anglois s'étoient avancés pour attaquer le camp : mais quand ils surent que le connétable y étoit en personne, & qu'il y avoit amené un renfort de troupes, ils renoncerent à cette entreprise, & ils allerent attaquer le pont de Meun sur Loire, dont les François étoient les maîtres. Le pere Daniel en parlant de l'assaut que les Anglois donnerent à ce pont, paroît supposer qu'il ne fut soûtenu que par les troupes que les François y

avoient laissées avant que d'assiéger Beaugency : mais l'auteur de la vie du connétable dit que le jour qu'il arriva à l'armée, il fut averti que si l'on envoyoit des gens au pont de Meun, qui tenoit pour les François, il seroit perdu, & que sur cet avis il y envoya des troupes qui aiderent à repousser les Anglois.

Le même auteur raconte l'affaire de Patay, & il en donne toute la gloire au connétable. Il prétend qu'après la prise de Beaugency, la Pucelle monta à cheval avec la plûpart des généraux, pour attaquer les Anglois ; mais que voyant qu'ils se retiroient, elle revint à Beaugency ; qu'alors le seigneur de Rostrenen dit au connétable : *Si vous faites tirer votre étendart en avant, tout le monde vous suivra.* Le connétable déclara aussi-tôt qu'il étoit résolu de poursuivre les Anglois ; toute l'armée se mit en marche sous ses ordres, & l'on atteignit les Anglois au village de Patay, où ils furent défaits. Le connétable & les autres seigneurs coucherent la nuit sur le champ de bataille : mais cette victoire ne fut pas capable de le rétablir dans les bonnes graces du roi. Peu de jours après il reçut ordre de retourner dans sa maison. Il envoya prier le roi de lui permettre de le servir, lui promettant qu'il le serviroit fidelement lui & son royaume ; & comme il savoit bien que le roi n'agissoit que par les impressions que lui donnoit le sire de la Tremoille, le connétable fit dire à ce seigneur que s'il lui laissoit servir le roi, *il feroit tout ce qu'il lui plairoit, fût-ce jusqu'à le baiser aux genoux.* Mais le favori ne fut pas moins obstiné que le maître, qui fit dire au connétable qu'il eût à se retirer, & qu'il *aimoit mieux n'être jamais couronné que de l'avoir à son service.* Le connétable fut donc obligé de quitter l'armée, & de se retirer à Partenay. On lui ferma sur son passage les portes des villes, *& lui firent*, dit l'historien de sa vie, *tout du pis qu'ils purent, parce qu'il avoit fait tout le mieux qu'il avoit pû.*

La Tremoille poussa la haine & la fureur jusqu'à vouloir le faire assassiner. Un jour le connétable apperçut parmi ceux de sa suite un homme qui lui étoit inconnu. On demanda qui il étoit ; & tout ce qu'on en put savoir, c'est qu'il étoit Picard. Le connétable se douta que ce pouvoit être un assassin. Il le fit appeller, & lui ordonna de dire la vérité. Cet homme répondit qu'il la diroit, à condition que l'on ne lui feroit aucun mal ; ce que le connétable lui promit. Alors il avoua que le sire de la Tremoille l'avoit envoyé, & lui avoit promis de l'argent pour l'engager à tuer le connétable. Le comte de Richemont content de son aveu, lui donna un marc d'argent, en lui disant de s'en aller, & de ne plus se charger de pareilles commissions.

Le connétable justement irrité de cet attentat, résolut d'en tirer vengeance en ravageant les terres du sire de la Tremoille, & en prenant ses places. On entreprit de les reconcilier, & on leur proposa de conférer ensemble entre Poitiers & Partenay : mais le connétable fut

averti que s'il se trouvoit au lieu de la conférence, la Tremoille avoit pris des mesures pour l'y faire assassiner : ainsi il refusa de s'y rendre. L'auteur de sa vie prétend qu'il y envoya à sa place les seigneurs de Thouars, de Lezay & Antoine de Vivonne, que la Tremoille fit arrêter. Il ajoûte qu'il retint prisonnier le seigneur de Thouars, & qu'il fit couper la tête à Antoine de Lezay & à Antoine de Vivonne, & que les habitans de Thouars chasserent de leur ville madame de Thouars, qui vint se refugier à Mauleon, auprès du connétable, d'où elle se retira dans le château de Partenay.

Cet auteur semble donner à entendre que le seigneur de Lezay & Antoine de Vivonne, ayant été pris par trahison, furent mis à mort par ordre de la Tremoille, sans forme de procès : mais il est certain, comme le dit le pere Daniel, que l'on leur fit leur procès, & que leur arrêt porte qu'ils avoient été convaincus d'avoir fait une conspiration pour se saisir de la personne du roi & de celle de la Tremoille, & pour se rendre maîtres du gouvernement.

Lorsqu'il n'y eut plus aucune espérance d'accommodement entre le ministre & le connétable, ils se firent l'un & l'autre une guerre ouverte. Chatelaillon qui appartenoit au comte de Richemont, fut rendu aux partisans de la Tremoille, & le comte fut si sensible à cette perte, qu'il fit couper la tête au commandant qui avoit rendu la place. Cette guerre dura pendant tout le cours de l'anné 1431. & comme elle étoit capable de nuire beaucoup aux affaires du roi, on s'empressa de la terminer par un accommodement, dont les principales conditions furent que Chatelaillon seroit restitué au connétable, qui de son côté rendroit à la Tremoille le château de Gensay. Mais il ne fut pas question de rappeller le connétable à la cour. Il n'y revint que lorsqu'il eut fait enlever de Chinon le seigneur de la Tremoille. Il eut ensuite part à tous les succès des armes de Charles VII. L'on peut dire qu'il ne contribua pas peu à le rétablir sur le throne. Sur la fin de ses jours il devint duc de Bretagne ; mais il ne jouit pas long-temps de cette dignité : le duc Pierre de Bretagne son neveu, auquel il succéda, mourut le 22. Septembre de l'an 1456. & le comte de Richemont mourut le 26. Décembre 1458. environ deux mois après qu'il eut fait hommage au roi de son duché. L'ancienne vie de ce prince, imprimée par messieurs Godefroy à la suite de l'histoire de Jean Chartier, marque la mort du comte de Richemont au 26. Décembre 1457. C'est une faute, puisque l'acte de l'hommage qu'il fit au roi, tel que messieurs Godefroy eux-mêmes le rapportent, est daté du 14. Octobre 1458.

III.

Du comte de Dunois.

JEAN d'Orleans comte de Dunois, étoit fils naturel de Louis de France duc d'Orleans, que le duc de Bourgogne fit assassiner dans la rue Barbette, & de Mariette d'Anguien femme d'Aubert le Flamen seigneur de Cany, chambellan du duc d'Orleans.

Le comte de Dunois naquit vers l'an 1403. ainsi il n'avoit gueres que 4 ou 5 ans lorsque son pere fut assassiné. Valentine de Milan, femme du duc d'Orleans, le fit élever avec ses propres enfans. Il avoit un air vif & la physionomie heureuse, & lorsqu'elle le considéroit, elle avoit coûtume de dire que ce seroit lui qui sauroit le mieux venger la mort de son pere. Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique: mais il le quitta bien-tôt pour prendre le parti des armes.

Le Dauphin Charles étant régent du royaume le fit son chambellan, & lui donna plusieurs terres situées en Dauphiné, pendant les années 1421. & 1422. Il eut aussi le gouvernement du mont Saint-Michel, qu'il ne garda pas long-temps.

Charles duc d'Orleans son frere, qui étoit prisonnier en Angleterre, lui donna diverses seigneuries, qu'il reprit ensuite pour lui céder à lui & à sa postérité, les comté & vicomté de Chateaudun & de Dunois, par lettres données à Calais le 21. Juillet 1439. & il ne commença à porter le titre de comte de Dunois que depuis cette donation que le roi Charles VII. confirma par des lettres patentes données à Maillé, au mois de Novembre 1446. Jusques-là on l'appelloit ordinairement *le bâtard d'Orleans*, comme on le peut voir dans les écrivains de ce temps-là, qui lui donnent encore ce nom, lors même qu'il fut devenu comte de Dunois.

On n'entreprend point ici de raconter toutes les belles actions de ce héros, qui fut regardé dans son siecle comme le restaurateur de la France. Il faudroit pour cela répéter toute l'histoire du regne de Charles VII.

On fera seulement quelques observations sur les distinctions qui lui furent accordées en récompense des grands services qu'il avoit rendus à la couronne, quoiqu'elles ne fussent pas dues à sa naissance.

Le pere Daniel n'a rien dit sur cet article, & c'est ce qui nous engage à entrer là-dessus dans quelque détail. Un écrivain moderne de l'histoire de Charles VII. imprimée à Paris en 1697. tome 2. p. 352. & 353. s'exprime ainsi au sujet de ces distinctions: « Ce fut vers ce „ temps-là (1454.) que le roi mit le comble à la gloire de ce grand „ homme, qui lui avoit rendu tant de services, qu'il ne pouvoit „ moins faire pour lui sans ingratitude. Il fit expédier pour lui des

„ lettres patentes, qui après l'avoir légitimé le déclarerent prince „ du sang de France. Les lettres furent confirmées en pleins Etats. „ On y régla le rang du comte de Dunois & de sa postérité, après „ les derniers des princes du sang, & devant les princes étrangers. On „ le déclara capable de succéder à la couronne de France, & il étoit „ bien juste qu'on le flattât de posséder un jour le royaume qu'il avoit „ sauvé. Personne ne se récria sur la grandeur de cette récompense, „ encore qu'elle fût inouie. Les princes de la maison de Cleves, qui „ étoient alors établis en France, ne s'y opposerent point; tous les „ autres princes du sang en féliciterent Dunois, & s'en réjouirent „ avec lui, & ce même homme qui n'étoit dans les premieres années „ du regne de Charles VII. qu'un simple aventurier, connu sous le „ nom de *bâtard d'Orleans*, prit dans les actes passés en son nom la „ qualité de très-haut & très-puissant prince Jean d'Orleans comte de „ Dunois & de Longueville.

Il est certain que la qualité de *très-haut & très-puissant prince* fut donnée au comte de Dunois, dans le traité qui fut fait le 15 Décembre 1446. entre le roi Charles VII. & Henri VI. roi d'Angleterre: mais on ne lui donne point dans ce traité le titre de *prince du sang*. Les lettres patentes dont parle l'écrivain, que l'on vient de citer, n'ont jamais existé non plus que la confirmation des Etats généraux, qui ne se trouve dans aucun monument. On ne connoît point d'auteur qui en ait parlé avant l'édition de ce livre en 1697. On ne cite ni les archives d'où ces lettres patentes ont été tirées, ni le temps des Etats où l'on prétend qu'elles ont été confirmées, & quelle foi peut-on ajouter à un écrivain, qui après près de trois siecles allegue un pareil fait inconnu jusqu'alors? C'est sans doute par cette raison que cet endroit a été supprimé dans une édition nouvelle de cette histoire de Charles VII.

Recueil des traités de paix, t. I. p. 410.

Il est vrai que messieurs Godefroy rapportent deux brevets accordés par le roi Charles IX. à la maison de Longueville, qui paroissent plus certains que les lettres patentes attribuées à Charles VII. que l'on assûre, sans aucune preuve, avoir été confirmées en pleins Etats.

Le premier de ces brevets daté du monastere de Bethléem-les-Mezieres le 21. Novembre 1570. porte qu'encore que madame de Longueville n'assiste point aux noces de Sa Majesté, qui devoient se faire le lendemain, pour y tenir le rang qui appartient au lieu qu'elle tient en ce royaume, le roi ne veut ni n'entend que cela lui puisse en quelque chose préjudicier, ni à monseigneur de Longueville son mari, ni à leurs enfans, ni leur *tollir*, diminuer & ôter le rang qu'ils prétendent leur compéter & *appartenir*.

Le second daté de Paris le 5 Avril 1571. entre dans un plus grand détail. Le roi y déclare que les prédécesseurs de M. le duc de Longueville, issus & descendus de la maison d'Orleans, ont toujours été

avoués

avoués & réputés en ce royaume pour princes du sang de ladite maison d'Orleans, ayant tenu rang & dignité de préférence en plusieurs actes & cérémonies après les princes du sang; & que Sa Majesté veut & entend *que icelui sieur duc de Longueville & ses successeurs légitimes soient & tiennent lieu & rang en cetui son royaume, en tous lieux & endroits où la cérémonie se devra garder & observer après toutes fois lesdits princes du sang; & qu'autant que besoin est, le roi avoue ledit duc prince dudit sang comme sorti de la maison d'Orleans, & né dans le royaume.*

Il est parlé dans le dispositif de ce brevet du *témoignage rendu* au roi *par aucuns princes de son sang, & plusieurs autres grands & notables personnages de sa suite & d'infinis titres, lettres & provisions expédiées par les autres rois antécesseurs de sadite Majesté, depuis le roi Charles VII. que Dieu absolve, jusqu'à présent* : mais ni la substance, ni le précis d'aucuns de ces titres ne se trouve énoncé dans ce dispositif. Enfin messieurs Godefroy rapportent encore des lettres patentes de Charles IX. de Louis XIII. & de Louis XIV. qui donnent à messieurs de Longueville le titre de *princes du sang*, avec tous les honneurs & les prérogatives qui y sont attachées : mais il faut remarquer ; 1°. que ces lettres patentes n'ont jamais été enregistrées, ni au parlement, ni dans aucune autre cour ; 2°. que ni dans les brevets de Charles IX, ni dans les lettres rapportées par messieurs Godefroi, il n'est fait mention du droit de succéder à la couronne, qui est sans contredit la principale prérogative des princes du sang, & la source de toutes les autres ; 3°. que l'on voit plusieurs actes où messieurs de Longueville, loin de prendre le titre de princes du sang, ne prennent pas même la qualité de prince : tel est par exemple le contract de mariage de François I. comte de Dunois, daté du 6 Avril 1505. où il n'est qualifié que de *haut & puissant seigneur M. François d'Orleans, bâtard de Dunois*. Dans les lettres d'érection du duché de Longueville du mois de Mars 1505. François n'est point qualifié par Louis XII. de prince, mais de *notre cher & amé cousin* ; 4°. qu'il ne paroît pas que le brevet accordé par Charles IX. ait jamais eu une entiere exécution, puisque dans l'aveu du comte de Dunois, du 11 septembre 1587. il est dit seulement *haut & puissant prince Leonor d'Orleans*, & que le titre de prince n'est donné ni en 1590, ni en 1602. à ceux de la maison de Longueville, notamment dans l'érection en pairie du duché de Fronsac, en faveur d'Henri II. duc de Longueville ; 5°. que le rang prétendu par messieurs de Longueville étoit si peu établi, que lorsque des princesses du sang épousoient des ducs de Longueville, elles étoient obligées de prendre des brevets pour conserver leur rang de princesses du sang. La derniere duchesse de Longueville, sœur du grand Condé, avoit obtenu un pareil brevet, en épousant le duc de Longueville, & l'auteur de la vie de cette princesse a eu soin de le marquer.

MSS. de du Puy, p. 98.

Pour revenir présentement au fameux comte de Dunois, on re-

marquera seulement que le pere Daniel a placé sa mort à l'an 1470. Les auteurs de l'histoire généalogique assûrent au contraire que le comte de Dunois mourut à Lay près Paris, le 24 Novembre 1468. il avoit fait un premier testament daté d'Arles le 5 Octobre 1465. conjointement avec Marie d'Harcourt sa femme. Il en fit un second à Paris, & il y ajouta un codicile avec l'état de ses dettes, daté du 8 Novembre 1468. seize jours avant sa mort.

IV.

De Jacques Cœur.

Mss. de la bibliotheque du roi: procès de Jacques Cœur.

IL étoit fils d'un bourgeois de la ville de Bourges, & il avoit acquis des richesses prodigieuses par le commerce. Sa capacité & son intelligence vérifiées par le succès déterminerent le roi Charles VII. à lui confier l'administration de ses finances avec le titre *d'argentier du roi*. Ses grandes richesses qui augmentoient encore tous les jours, & le crédit qu'elles lui donnoient, lui attirerent l'envie des seigneurs de la cour, dont plusieurs se réunirent pour le perdre. Les liaisons qu'il entretenoit avec le Dauphin, dont le roi n'avoit pas lieu d'être content, le rendirent suspect; & la vive douleur que le roi ressentit de la mort d'Agnès Sorel, les soupçons que l'on eut, ou que l'on voulut avoir qu'elle avoit été empoisonnée, fournirent aux ennemis de Jacques Cœur, l'occasion qu'ils cherchoient depuis long-temps de le ruiner sans ressource.

Le roi s'étant fait rapporter dans son conseil les informations que l'on avoit eu soin de faire contre lui, la résolution fut prise de l'arrêter & de lui faire son procès.

Jacques Cœur ayant eu connoïssance de ces informations, & des délibérations prises en conséquence, vint se présenter au roi lorsque le conseil étoit encore assemblé. Il supplia le roi de lui faire justice, s'offrant lui-même à se constituer prisonnier, & demandant à être entendu dans ses justifications. Le roi jugea que sa demande étoit juste, & après avoir pris l'avis du conseil, il ordonna que Jacques Cœur demeureroit prisonnier au château de Taillebourg, d'où il fut ensuite transféré dans d'autres prisons.

On instruisit son procès avec beaucoup de vivacité. Antoine de Chabannes comte de Damartin, étoit à la tête des commissaires nommés pour le juger. Ce seigneur étoit son ennemi capital, & il obtint ensuite presque toute la confiscation des biens de celui dont il avoit été le juge.

L'empoisonnement prétendu d'Agnès Sorel, fut d'abord le principal chef d'accusation: mais on n'insista pas long-temps sur cet article, parce qu'on n'en trouva aucune preuve. On songea donc à l'attaquer par d'autres endroits; on chercha par-tout des témoins, dont on prit

les dépositions & les plaintes : l'information fut si longue & si étendue, qu'elle remplit six gros volumes, qui avec les écritures *montoient presque à la charge d'un cheval*, disent les enfans de Jacques Cœur dans leur memoire.

Le 22. Juin 1452. il comparut devant ses juges dans la sale du château de Maillé, & demanda un conseil. On lui répondit que la coûtume du royaume n'étoit pas d'accorder un conseil à un officier de finance accusé d'avoir malversé dans son office, & qu'il devoit répondre par sa bouche propre. On lui offrit seulement un délai de quelques mois pour préparer ses justifications, & pour en rassembler les preuves, & on lui ajoûta que s'il désiroit conférer avec quelques-uns de ses gens, on les feroit venir, & qu'ils auroient la liberté de lui parler. Il répondit qu'il se remettoit de tout *à la bonne grace du roi, & qu'au regard de lui & de tous ses biens, tout étoit au roi & à sa disposition pour en faire à son bon plaisir.*

On lui faisoit un crime d'avoir envoyé de l'or & de l'argent aux Sarasins avec lesquels il trafiquoit ; parce que, disoit-on, c'étoit leur donner le moyen de faire la guerre aux Chrétiens. Il répondit qu'il avoit obtenu du pape Eugene, & ensuite du pape Nicolas, une permission en bonne forme de trafiquer avec les infideles ; ce qui ne se pouvoit faire sans leur payer leurs marchandises, ou en argent ou en autres marchandises. On le somma de produire ces permissions du pape : mais il ne les avoit pas, & il dit que c'étoit M. l'évêque d'Agde qui avoit demandé & obtenu pour lui celle du pape Eugene, & qu'il n'y avoit qu'à interroger ce prélat pour être parfaitement instruit du fait ; que d'ailleurs ces mêmes permissions doivent se trouver dans les registres de la cour de Rome. Elles y étoient en effet, & l'on en voit des copies à la suite de son procès. Celle du pape Eugene est datée de l'année 1445. & celle du pape Nicolas de l'an 1451.

Jacques Cœur avoit pris la tonsure afin de jouir des priviléges de la cléricature, & de pouvoir en cas qu'on lui fît un procès criminel demander son renvoi aux juges ecclésiastiques. Il le demanda en effet, & il paroît que les juges furent fort embarrassés de sa demande. Car on interrogea un grand nombre de témoins, pour savoir si quand il fut arrêté il portoit la tonsure & l'habit clerical ; & la plûpart déposerent qu'il étoit vêtu comme les seigneurs de la cour, & que quand on lui faisoit la barbe & les cheveux il n'avoit jamais demandé qu'on lui fît la tonsure. Cependant l'évêque de Poitiers voyant qu'on le poursuivoit avec tant de chaleur, chargea ses grands-vicaires de le réclamer comme étant clerc, & ne pouvant être jugé définitivement que par le juge ecclésiastique. Jacques étoit alors prisonnier au château de Luzignan : les grands-vicaires s'y transporterent, & s'offrirent de prouver par l'exhibition des lettres de tonsure de Jacques Cœur, qu'il étoit véritablement clerc, & que comme tel il devoit jouir des priviléges de la

cléricature : mais on les renvoya ſans vouloir les écouter ; ſur quoi ils firent une longue remontrance, & en appellerent au roi mieux conſeillé, & à tout autre qu'il appartiendra. On n'eut pas beaucoup d'égard à cet appel, & l'on continua la procédure. On voit un détail fort circonſtancié des différens chefs d'accuſation, & des réponſes de Jacques, dans les lettres de Louis XI. par leſquelles il permet aux enfans de Jacques Cœur de faire entendre des témoins en faveur de leur pere, dont ils prétendoient faire réhabiliter la mémoire. Il eſt dit dans le préambule de ces lettres, que les commiſſaires ne lui ayant donné que deux mois pour produire ſes preuves juſtificatives, & ce délai ne ſuffiſant pas, il en demanda un plus long qui lui fut refuſé ; & que comme il perſiſtoit à nier les faits dont on l'accuſoit, on fit apporter les inſtrumens de la queſtion pour le forcer à répondre conformément aux deſirs des commiſſaires ; qu'on le fit même lier aux bras & aux jambes, & que pour éviter les tourmens dont il étoit ſi prochainement menacé, après avoir réclamé en vain les priviléges de la cléricature, il prit le parti de déclarer qu'il s'en tenoit aux dépoſitions des témoins. Les mêmes lettres portent que le roi avoit donné des lettres d'abolition à Jacques Cœur ſur tous les chefs d'accuſation, excepté ſur celui du poiſon ; mais que les juges n'eurent aucun égard à ces lettres, & qu'ils le condamnerent ſur des chefs ſur leſquels le roi avoit défendu que l'on fît aucune recherche. On voit en effet à la ſuite de ſon procès différentes copies de ces lettres d'abolition, qui ſembloient devoir le mettre à l'abri de toutes les pourſuites de la juſtice.

L'arrêt de ſa condamnation fut prononcé au château de Luzignan le 19[e] jour de Mai 1453. Il fut déclaré atteint & convaincu de concuſſions & exactions, d'avoir fait tranſporter grande quantité d'argent hors du royaume contre les défenſes expreſſes des ordonnances ; & en conſéquence il fut dit qu'il avoit forfait au corps & aux biens ; mais qu'en conſidération de quelques ſervices qu'il avoit rendus au roi & des ſollicitations de notre ſaint pere le pape qui avoit écrit en ſa faveur, le roi lui remettoit la peine de mort, en le déclarant toutefois inhabile à poſſéder aucuns offices royaux ni charges publiques dans le royaume. Il fut condamné à faire amende honorable au roi en la perſonne de ſon procureur général, nue tête, ſans chaperon ni ceinture, à genoux, tenant en ſes mains une torche ardente de dix livres de cire, en diſant que mauvaiſement, induëment & contre raiſon il a fait preſent de harnois aux ſoldats & ennemis de la foi Chrétienne & du roi, &c. Tous ſes biens furent confiſqués, & on le condamna à reſtituer la ſomme de cent mille écus pour les exactions qu'il avoit faites, à payer trois cents mille * écus d'amende envers le roi, & à tenir priſon juſques à pleine ſatisfaction. Il fut banni à

* Ces deux ſommes feroient aujourd'hui de notre monnoie quatre millions deux cents vingt-huit mille trois cent ſoixante livres : il étoit aſſez riche pour les payer.

perpétuité du royaume avec cette clause, *réservé sur ce notre bon plaisir*.

Tous les différens crimes dont il étoit accusé sont énoncés dans le préambule de l'arrêt : on y voit entre autres, qu'étant compagnon de la ferme de la monnoie de Bourges, il avoit considérablement altéré les especes, & les avoit données pour un prix fort au-dessus de la valeur marquée par les ordonnances ; qu'avec les armes & harnois qu'il avoit fournis aux Sarasins ils avoient gagné une bataille sur les Chrétiens, ce qui avoit fait murmurer contre le roi, parce qu'on pensoit que lesdites armes avoient été fournies de son consentement : qu'il avoit trompé les Sarasins eux-mêmes en leur envoyant des lingots d'argent marqués d'une fleur de lis, pour leur faire croire qu'il étoit de même alloi que celui qui avoit cours dans le royaume, quoiqu'il ne fût pas à beaucoup près de la même valeur ; qu'il avoit renvoyé aux Sarasins un jeune esclave qui s'étoit sauvé dans une de ses galeres, & qui avoit été arrêté à Montpellier où il faisoit profession de la religion Chrétienne, qu'il renia lorsqu'il fut remis au pouvoir de ses anciens maîtres. Ce fait étoit un des principaux articles du procès, & dont on fit le plus de bruit. L'arrêt entre là-dessus dans un grand détail : on y voit que Jacques Cœur ayant appris que Michel Teinturier patron d'une de ses galeres nommée Saint-Denys avoit conduit à Montpellier l'esclave dont il s'agit, il manda aussi-tôt ce patron auquel il dit plusieurs paroles injurieuses, le blâmant d'avoir dérobé cet esclave à son maître ; que le patron pour s'excuser raconta à Jacques Cœur comment la chose s'étoit passée, l'assurant qu'il n'y avoit aucune apparence que le commerce de ses galeres fût troublé, d'autant plus que les Sarasins seroient toujours disposés à céder cet esclave pour cinquante ducats ; mais que Jacques Cœur peu satisfait de cette réponse lui déclara qu'il vouloit absolument que l'esclave fût rendu, & que s'il arrivoit quelque dommage à ses galeres à cause de son enlevement, lui & son pere lui en répondroient, & qu'il les détruiroit l'un & l'autre ; qu'il fit ensuite la même menace au pere de Michel Teinturier ; qu'en conséquence des ordres de Jacques Cœur l'esclave fut mis dans les prisons du bailli de Montpellier, où il demeura deux mois & plus, après quoi il fut ramené à Alexandrie sur les galeres de Jacques Cœur & rendu à son maître, qui le força d'abjurer la religion Chrétienne.

Les lettres de Louis XI. où l'on expose les principales accusations intentées contre Jacques Cœur avec ses réponses, nous apprennent qu'étant interrogé sur l'article de cet esclave, il répondit qu'on lui avoit écrit de Rhodes, que si on ne faisoit rendre cet esclave, le commerce de ses galeres en souffriroit, parce qu'on étoit convenu de ne point prendre les esclaves de part & d'autre ; qu'au reste, il ne savoit pas que l'esclave reçu dans la galere de Michel Teinturier se fût fait Chrétien, & qu'il le croyoit infidele comme étant né dans une terre infidele.

Quoi qu'il en soit, l'arrêt le déclare encore atteint & convaincu de plusieurs autres crimes, comme d'avoir fait prendre de force pour servir dans ses galeres de fort honnêtes gens, sous prétexte qu'ils étoient *coquins & ruffiens*, c'est-à-dire gens de mauvaise vie, vagabonds & sans aveu; d'avoir fait faire un sceau de plomb ou de cuivre aux armes du roi; d'avoir dit aux seigneurs de Canillac & de la Fayette qui s'étoient rendus à Chinon pour traiter du mariage de la princesse Jeanne avec le comte de Clermont, qu'ils n'avanceroient pas dans la poursuite de cette affaire, à moins qu'ils ne commençassent par donner au roi deux mille écus pour jouer aux dez, & pour se divertir pendant les fêtes de Noël qui étoient proches, & d'avoir tiré une obligation de ladite somme, signée de ces deux seigneurs & scellée de leur sceau.

On voit par les lettres de Louis XI. que Jacques Cœur nia qu'il eût exigé cette obligation, qu'il assura n'avoir jamais été payée, déclarant qu'il s'en rapportoit au témoignage du duc de Bourbon & des seigneurs de Canillac & la Fayette: mais sa réponse même semble prouver que cette obligation avoit été véritablement livrée, quoiqu'elle fût demeurée sans effet. Il n'est pas parlé dans le vû de l'arrêt d'une autre accusation que l'on trouve dans les lettres de Louis XI. C'est que Jacques Cœur avoit dit aux habitans du Languedoc, *que quand on donnoit au roi cinq ou six mille francs outre l'aide qu'on lui octroyoit, il y prenoit plus grand plaisir qu'il ne faisoit audit aide.* Jacques Cœur répondit qu'il pouvoit bien avoir tenu ce discours pour engager ces peuples à faire au roi de semblables presens; mais que jamais il n'en avoit rien détourné à son profit, & que sur ce point il en appelloit au témoignage même du roi.

L'arrêt fut exécuté dans toute sa rigueur. Il fit amende honorable en présence du procureur général, & il fut dépouillé de tous ses biens. Une grande partie de ses richesses étoit sur les navires qu'il avoit en mer. On ordonna aux patrons de ces navires de remettre entre les mains des officiers du roi tout ce qui appartenoit à Jacques Cœur; ils firent beaucoup de résistance, disant qu'ils s'étoient engagés à ne jamais rendre compte qu'à lui. Mais enfin ils obéirent. On a vû que par l'arrêt il étoit banni à perpétuité du royaume, mais avec cette clause *sous le bon plaisir du roi.* Ce prince ne jugea pas à propos de le renvoyer dans les pays étrangers, & il lui ordonna de se rendre dans le couvent des Cordeliers de Beaucaire pour y demeurer en *franchise*, c'est-à-dire, sous la sauve-garde du roi. Jacques Cœur se voyant relegué dans ce couvent, prit la résolution de sortir du royaume sans le consentement du roi. Il y avoit encore un grand nombre d'officiers de ses galeres répandus dans les ports de France, qui lui étoient redevables de leur fortune & qu'il savoit être déterminés à tout sacrifier pour lui. Jean de

Village qui avoit épousé sa niece, étoit un des principaux & des plus zelés pour les intérêts de son maître. Jacques Cœur sachant qu'il étoit à Marseille, lui écrivit une lettre qui lui fut portée par un frere Cordelier, dans laquelle il le prioit pour Dieu d'avoir pitié de lui & de venir lui aider à sortir du couvent de Beaucaire, & de lui sauver la vie. Jean de Village ayant reçû cette lettre se rendit à Tarascon, & se logea chez les Cordeliers. Il engagea un religieux du couvent de Tarascon à se rendre au couvent de Beaucaire, & à porter une lettre à Jacques Cœur dans laquelle il lui marquoit qu'il étoit venu à Tarascon dans le dessein de le secourir, & qu'il espéroit avec l'aide de Dieu le mettre en liberté. Jacques Cœur lui fit réponse, & le pressa de venir à son secours pour le tirer d'un lieu où sa vie étoit en peril, puisqu'il étoit sans biens & sans ressource, en proie à la malice de ses ennemis qui vouloient le faire mourir, & qui en avoient le pouvoir, quoiqu'il fût sous la sauve-garde du roi. Jean de Village lui manda qu'il prît courage, que dans peu il entendroit parler de lui, & qu'il feroit en sorte que sa captivité ne fût pas de longue durée. Il retourna ensuite à Marseille, & fit part à quelques-uns de ses compagnons qu'il savoit être fort attachés à Jacques Cœur, des lettres qu'il en avoit reçûes, & du dessein qu'il avoit formé de le tirer du couvent de Beaucaire. Ils lui promirent de le seconder, & se rendirent avec lui à Tarascon au nombre de dix-huit ou vingt. Là ils prirent une barque pour passer le Rhône à l'heure de minuit ou environ, & ils entrerent dans Beaucaire par un endroit où la muraille de la ville étoit percée. Le trou ne s'étant pas trouvé assez grand, ils furent obligés de l'élargir. Ils allerent droit à l'église des Cordeliers, qui disoient matines. Ils y trouverent Jacques Cœur, qu'ils emmenerent avec eux à Tarascon, d'où Jean de Village le conduisit à Nice, de-là à Pise & ensuite à Rome.

Ce récit est tiré des lettres d'abolition que le roi Charles VII. accorda dans la suite à Jean de Village, & qui sont datées de Saint-Prix en Dauphiné l'an 1456.

Dès que les officiers du roi furent informés de l'enlevement de Jacques Cœur, ils procéderent contre les auteurs de cet attentat. Jean de Village fut ajourné & décreté. On arrêta ses enfans à Marseille; on saisit tous ses biens, & on le condamna au bannissement. C'est ce qui l'obligea à recourir à la clémence du roi, qui lui accorda les lettres d'abolition dont on vient de parler. Le roi s'adoucit pareillement à l'égard des enfans de Jacques Cœur, & l'on voit d'autres lettres datées du 5. Août 1457. par lesquelles ce prince leur cede une partie des biens de leur pere, & entre autres la grande maison qu'il avoit fait bâtir à Bourges, & que l'on voit encore, avec une autre maison moins considérable qu'il avoit dans la même ville; les deux maisons qu'il avoit à Lyon, & les mines

d'argent, de plomb & de cuivre qu'il possédoit en divers endroits du royaume & qui ne subsistent plus.

Il paroît par les lettres d'abolition accordées à Jean de Village, que Jacques Cœur étoit mort en 1456. puisque ces lettres sont datées de cette année-là, & qu'il y est désigné par ces mots, *feu Jacques Cœur*. Ainsi son arrêt étant daté de 1453. il ne survécut pas plus de trois ans à sa disgrace.

Cependant les historiens racontent qu'il se retira dans l'isle de Chypre, où il fit encore un commerce considerable, soixante de ses facteurs lui ayant prêté chacun mille écus qu'il fit profiter : qu'il fonda les Carmes de Famagouste où il est enterré, & qu'il épousa une femme riche dont il eut deux filles, ausquelles il laissa de grands biens.

Mais tous ces faits quoique adoptés par le pere Daniel, & avant lui par la Thaumassiere & par Godefroy, paroissent assez difficiles à croire, comme on le peut voir dans les memoires de l'académie des inscriptions & belles-lettres, tom. XX. où l'on oppose au récit des historiens le témoignage de plusieurs pieces authentiques. On a 1°. des lettres de Charles VII. où il est dit que Jacques Cœur étoit mort *en exposant sa personne alencontre des ennemis de la foi catholique*. 2°. Le livre des obits de l'église de saint Etienne de Bourges, à laquelle Jacques Cœur avoit fait beaucoup de biens, lui donne la qualité de capitaine général des armées de l'Eglise contre les infideles. Ces deux pieces semblent prouver que les trois années qui s'écoulerent depuis le jugement de son procès jusques à sa mort, furent employées du moins en partie à des expéditions militaires. Ce qui ne s'accorde gueres avec les opérations nécessaires pour faire un nouvel établissement & une nouvelle fortune, non plus qu'avec un mariage d'où seroient sorties deux filles. Après tout, il ne seroit pas absolument impossible que toutes ces choses eussent été exécutées dans l'espace de trois ans : mais leur réunion aussi brusque & aussi précipitée qu'on la suppose, paroît si contraire au cours ordinaire des évémens, qu'il faudroit bien des preuves de détail qui nous manqnent pour que l'on pût se le persuader. Il est bien plus naturel de penser que Jacques Cœur s'étant retiré à Rome, le pape Calixte III. successeur de Nicolas V. lui donna le commandement d'une flotte destinée à faire la guerre aux Turcs, & qu'il mourut dans cette expédition sur la fin de l'année 1456. Jean d'Auton historien de Louis XII. parlant de l'église des Cordeliers établis dans l'isle de Chio, dit que *Jacques Cœur est ensepulturé dedans le milieu du chœur de ladite église*. Il ne fut donc pas enterré dans celle des Carmes de Famagouste, ni dans l'isle de Chypre; quoique André Theuet voyageur qui vivoit sous Henri III. & qui dès ce temps-là étoit fort décrié pour son ignorance & pour ses mensonges, ait osé dire qu'il avoit vû dans l'isle de Chypre le tombeau de Jacques Cœur avec cette

cette épitaphe : *Hic jacet Jacobus Cordatus civis Bituricensis.* Nous apprenons d'un manuscrit qui se trouve à la bibliotheque du roi, que sous le regne de Louis XI. le comte de Dammartin qui avoit été un des plus cruels ennemis de Jacques Cœur, & un des commissaires choisis pour lui faire son procès, étant tombé dans la disgrace du roi, les enfans de Jacques Cœur voulurent profiter de cette conjoncture pour faire casser l'arrêt rendu contre leur pere. Ils avoient obtenu des lettres du roi tout-à-fait favorables à leurs prétentions, & ils se pourvurent au Parlement pour l'entherinement de ces lettres : mais le sieur de Gannay soûtint que l'arrêt donné contre Jacques Cœur devoit être maintenu, & s'opposa à l'enregistrement des lettres accordées à ses enfans. Il est vrai que Louis XI. qui avoit aimé Jacques Cœur, & qui étoit fort disposé à blâmer ce qu'avoit fait son pere, déclaroit dans le préambule de ces lettres, que la condamnation de Jacques Cœur étoit injuste ; & qu'il leur permettoit de poursuivre son absolution : mais leurs poursuites demeurerent sans effet, quant à la cassation de l'arrêt. On voit parmi les pieces qui concernent ce procès, une longue consultation des plus fameux avocats de Paris de ce temps-là, où l'on expose les vices & les nullités de la procédure. Mais cette consultation ne peut pas être regardée comme un jugement juridique en faveur de l'accusé : il y a même un de ces avocats qui déclare qu'attendu que les crimes sont averés par la confession dudit Jacques Cœur, & par les dépositions des témoins auxquels il s'est rapporté, *la chose lui paroîtroit douteuse, & périlleuse* à remettre ce procès sous les yeux du Parlement, & que ce qui l'en détourneroit principalement, c'est qu'il sait bien que la plûpart des *notables gens de ladite cour ont si grande & si bonne opinion du feu roi* (Charles VII.) *qu'à grande peine leur pourroit tomber en l'entendement de rescinder ou rétracter ladite sentence ; mêmement que ledit procès a été conduit par gens de grande autorité & en grand nombre, & ladite sentence donnée en grande délibération : & pour soi résoudre, il conseilleroit plutôt à monsieur de Bourges & à ses freres, qu'ils vinssent par forme de grace telle qu'il plairoit au roi leur faire pour la restitution des biens de leur feu pere.*

Mem. de l'Etoile.

Preuves des mem. de Commines, T. 2. p. 322.

V.

De la prise de Harfleur sur les Anglois.

Le pere Daniel en parlant de la reddition de cette place sous l'an 1449. s'exprime ainsi : *Le premier jour de Janvier ils (les Anglois) livrerent la place & ensuite les deux tours du Havre de grace, qui n'étoit pas alors une ville, mais un bourg ouvert où l'on avoit bâti ces deux tours pour commander l'embouchure de la Seine.*

Il donne à entendre par-là, que les Anglois après avoir rendu Harfleur, remirent pareillement les deux tours du Havre de grace. Mais il y a lieu de croire qu'il se trompe, pour n'avoir pas pris le véritable sens des paroles de Jean Chartier auteur contemporain, qui étoit présent au siége de Harfleur. Voici les paroles de Jean Chartier : » Après la réception des clés (de la ville de Harfleur,) fut envoyé ,, par ledit lieutenant, de ses gens dedans les *deux tours du Hable* ,, ou Havre, pour en ôter la banniere des Anglois qui étoit sur ,, l'une d'icelles à champ blanc & une croix rouge parmi : & après ,, par deux herauts fut mise sur une d'icelles tours la banniere du ,, roi de France, laquelle exposant, il s'éleva un grand cri de joie & ,, de réjouissance de tout le peuple de la ville. «

On sait qu'anciennement tous les ports s'appelloient Havre. Rien ne donne lieu de penser que Jean Chartier en distinguant le lieu où étoient situées les deux tours, ait voulu parler de la ville que nous nommons aujourd'hui le *Havre de grace*, & qui n'étoit qu'un très-petit hameau du temps de Charles VII. Au contraire, le récit de cet historien suppose évidemment que les deux tours dont il parle, étoient situées dans le Havre, ou ce qui revient au même, dans le port de la ville de Harfleur qui venoit d'être rendue. Il assure que lorsqu'on éleva sur une de ces deux tours la banniere du roi de France, *il s'éleva un cri de joie de tout le peuple de la ville.* De quelle ville s'agit-il ? Sans doute de la ville de Harfleur, puisque, de l'aveu même du pere Daniel, le Havre de grace n'étoit point encore une ville en ce temps-là : d'ailleurs le Havre de grace est à deux lieues de Harfleur, & par conséquent il en est trop éloigné pour que le peuple eût pû voir arborer la banniere de France sur une des tours. On voit clairement que Jean Chartier ne parle que de Harfleur ; il se sert à la vérité du mot de Havre qui donne lieu à la méprise : mais tout porte à penser que par ce terme il n'entend autre chose que le port même de Harfleur. On prétend même que l'on voit encore des vestiges très-marqués de ces deux tours qui défendoient le port de Harfleur, dont la mer s'est retirée, ensorte qu'il est changé en une grande prairie.

Le Havre de grace est une ville moderne, qui n'a point eu de fortifications avant le regne de François I. Ce prince ordonna qu'elle fût appellée *Franciscopolis*, c'est le nom que lui donne M. de Thou dans son histoire. Quand ce prince en fit un port de mer, on y voyoit seulement une chapelle dédiée à Notre-Dame de grace, entourée de quelques cabannes de pêcheurs. On honoroit Notre-Dame de grace sur le bord de cette mer ; on y construisit un port, ce fut le port de grace ou le Havre de grace. Les habitans s'attacherent à ce nom, & l'usage a fait disparoître celui que son fondateur a voulu lui donner.

VI.

De Jean & Gaspard Bureau, grands-maîtres de l'artillerie.

LE premier fut fait maire de Bourdeaux, l'an 1451: mais on a déja remarqué qu'il ne portoit pas le nom de *la Riviere* que lui donne le pere Daniel, & qu'il s'appelloit simplement Bureau, n'étant pas de la même famille que Bureau de la Riviere dont on a aussi parlé, & qui fut un des principaux ministres de Charles VI. Celui-ci étoit d'une maison ancienne qui tiroit son origine de la terre de la Riviere en Nivernois, comme on le peut voir dans l'histoire généalogique du pere Anselme, T. 8. p. 896. Les deux autres au contraire, selon le même pere Anselme, étoient fils de Simon Bureau bourgeois de Paris, natif de Semoine en Champagne, qui vint s'établir à Paris où il acquit quelques biens. Il y mourut le 29. Juillet de l'an 1438. & il fut enterré au cimetiere des saints Innocens, où l'on voit son épitaphe autour d'une croix.

Jean & Gaspard, tous deux fils de Simon Bureau, firent une grande fortune sous le regne de Charles VII.

Le premier commença d'abord par être commissaire au châtelet. Comme il avoit du génie, le roi jugea à propos de le charger de quelques commissions particulieres, qui l'obligerent à s'absenter de Paris; il consentit qu'un autre fût subrogé *à ses causes*, c'est-à-dire, chargé de faire à sa place les fonctions de commissaire. Jean Bureau les reprit à son retour en 1435. Il fut fait ensuite receveur de la ville de Paris; & comme il s'étoit appliqué singulierement à la connoissance de l'artillerie, science fort imparfaite en ce temps-là, le roi lui donna ordre en 1439. de prendre soin de l'artillerie du comte de Richemont, qui faisoit le siége de Meaux. Il s'en acquita si bien, que le roi le créa maître de l'artillerie de France, par lettres datées de Paris le 29. Septembre 1439. Son frere Jaspard, autrement Gaspard Bureau, travailloit avec lui, & l'on fut si content de leur conduite, que le roi prit la résolution de les employer conjointement au service de l'artillerie. L'an 1441. Gaspard fut pourvu par commission d'une seconde charge de maître de l'artillerie, par lettres datées de Rufec au mois d'Avril. Cette charge étoit possedée par Pierre Bessonneau, qui en donna sa démission en 1444. Alors Gaspard Bureau obtint de nouvelles lettres, datées d'Angers le 27. Décembre, en vertu desquelles il fut pourvu en titre d'office.

Jean & Gaspard travaillerent à l'envi à mettre l'artillerie de France dans un meilleur état qu'elle n'avoit été jusqu'alors, & il y eut peu de siéges ni d'actions considérables pendant le regne de

Charles VII. où ils ne rendissent à ce prince des services très-importans. Ils se signalerent principalement à la conquête de la Normandie & de la Guienne.

Jean Chartier parlant de ces deux freres & de leur bonne conduite, s'exprime en ces termes, p. 216. édition du Louvre.

» Pareillement étoit grosse la provision que le roi avoit mis en son » artillerie pour le fait de la guerre & de sa garde, où il avoit le plus » grand nombre de grosses bombardes, * gros canons, veuglaires, ser- » pentines, crapaudines, coulevrines & ribaudequins; qu'il n'est pas de » mémoire qu'homme eût jamais vû un roi Chrétien avoir si nombreuse » artillerie tout à la fois, ni si bien garnie de poudre, manteaux & de » toutes autres choses pour faire des approches & prendre villes & » châteaux, ni qui eût plus grande quantité de charrois pour les » mener, ni conducteurs plus expérimentés pour les gouverner, qu'il » en avoit; lesquels conducteurs étoient payés & soudoyés de jour » en jour : & furent gouverneurs d'icelle artillerie, maître Jean » Bureau thrésorier de France, & Gaspard Bureau son frere maître » de ladite artillerie; lesquels durant toutes ces guerres ont souffert » de grandes peines, & se sont trouvés en beaucoup de périls. Car » ils y ont beaucoup fait leurs diligences, & s'y sont bien acquité » de leurs devoirs avec satisfaction de tous. Au reste, c'étoit chose » merveilleuse que de voir les boulevarts, approches, fossés, » tranchées & mines, que les dessusdits faisoient faire devant tou- » tes les villes & châteaux qui furent assiégés durant icelle guerre : » car de vérité il n'y a eu aucune place & ville rendue par com- » position ou autrement, qui n'eût été bien prise d'assaut & par force » d'armes, si on l'eût voulu, à cause de la grande vaillance & sub- » tilité des gens de guerre qui là étoient. Mais toujours quand les » places étoient fort serrées, & prêtes à être attaquées & emportées » d'assaut, le roi de sa bénignité vouloit toujours qu'on les reçût à » composition, afin d'obvier & prévenir l'effusion du sang humain, » & la destruction de son pays même, & du peuple qui étoit enclos » & enfermé dans lesdites forteresses. « Le même auteur rapporte les articles de capitulations de la plûpart des villes de Guienne, & Jean Bureau est toujours du nombre de ceux qui furent chargés de régler ces articles. Lorsque le comte de Dunois se fut emparé de la ville de Bourdeaux, il en fut fait maire perpétuel. La Guienne étoit à peine soumise, qu'il fallut encore y porter la guerre; parce que cette province ne tarda pas à se révolter, & à violer le serment qu'elle avoit fait au roi.

Ce prince s'y rendit en personne, à la tête d'une puissante armée. Les Anglois, après avoir soûtenu un assaut dans la ville de Cadillac,

* Ce sont les noms que l'on donnoit en ce temps-là aux différentes pieces d'artillerie.

ſe retirerent dans le château, & ils offrirent de le rendre au roi & de lui payer en même temps la ſomme de dix mille écus, s'il vouloit leur permettre d'en ſortir la vie ſauve avec un bâton blanc à la main. On fit ſavoir leur propoſition au roi, qui répondit qu'il n'avoit pas beſoin de leur argent, & qu'il vouloit qu'ils ſe rendiſſent à diſcrétion ; & enſuite il ordonna que l'on conduisît devant le château de Cadillac une partie de l'artillerie qui étoit employée au ſiége de Bourdeaux. Les Anglois virent qu'ils alloient être foudroyés, & qu'il ne leur reſtoit plus d'autre reſſource que de recourir à la clémence du roi. Ils promirent de rendre au roi le château de Cadillac, d'évacuer les villes & châteaux de Benanges & de Rions, à condition que les Anglois qui étoient dans ces places demeureroient priſonniers de guerre, & que les Gaſcons, Bourdelois & les autres François qui ſe trouveroient avec eux ſe rendroient à diſcrétion.

Le roi avoit deux armées dans la Guienne, dont l'une qu'il commandoit en perſonne étoit employée au ſiége de Bourdeaux, tandis que l'autre commandée par le comte de Dunois aſſiégeoit les autres places moins conſidérables, qui furent priſes en fort peu de temps. Blanquefort ſe rendit aux mêmes conditions que le château de Cadillac ; & tous ces petits ſiéges étant faits, le roi fit revenir les troupes & l'artillerie qu'on y avoit employée, pour agir avec plus de vigueur contre la ville de Bourdeaux. Les aſſiégés voyant qu'ils n'étoient pas en état de réſiſter à tant de forces réunies, demanderent un ſauf-conduit, qui leur fut accordé pour la députation qu'ils vouloient envoyer : elle étoit compoſée de cent perſonnes tirées du clergé, de la nobleſſe & du tiers-état, qui arriverent à cheval au camp du roi. Ils lui offrirent de rendre la ville, à condition que tous les habitans auroient la vie ſauve & conſerveroient la jouiſſance de leurs biens. Le roi leur répondit, que s'ils n'avoient pas d'autres propoſitions à lui faire, ils pouvoient s'en retourner ; que ſon intention étoit de ſe rendre maître de la ville, & d'en avoir tous les habitans avec leurs biens à ſa diſcrétion, afin de les punir de leur infidelité d'une façon qui pût ſervir d'exemple aux autres, & dont on ſe ſouviendroit dans les ſiecles à venir.

Cette réponſe conſterna les députés. Jean Bureau arriva dans le même moment ; & tint un diſcours au roi qui ne ſervit pas à les raſſurer. Car il lui dit qu'il venoit de faire le tour de la ville pour choiſir des endroits propres à placer l'artillerie, & que ſi c'étoit le bon plaiſir de ſa majeſté, il lui promettoit ſur ſa vie qu'en peu de temps il détruiroit tellement la ville par ſes *engins volans*, que les habitans ne ſauroient plus où ſe mettre, & qu'ainſi il en diſpoſeroit a ſa volonté. Le roi lui ordonna de travailler avec toute la diligence poſſible à réduire cette ville rébelle, parce qu'il étoit réſolu de ne point partir qu'elle ne fût ſoumiſe.

Les habitans de Bourdeaux se voyant extrèmement pressés prierent Joachim Rouaut, qui avoit demeuré autrefois dans leur ville par le commandement du roi, de vouloir s'y rendre avec un sauf-conduit pour y écouter leurs propositions. Le roi permit à ce seigneur de les aller trouver. Il eut plusieurs conférences avec eux, & il fut conclu que le lendemain ils enverroient vingt ou trente députés à Lormont, qui n'est qu'à deux lieues de Bourdeaux.

Rouaut ayant rendu compte au roi de leur résolution, ce prince nomma quelques seigneurs pour conférer avec eux. Ils offrirent de rendre la ville, à condition que le roi pardonneroit à tous les habitans sans exception. Cette proposition fut rejettée, & l'on se sépara sans rien conclurre. Le lendemain il y eut une nouvelle conférence, dans laquelle les assiégés offrirent encore de renoncer à tous les priviléges, & de payer au roi la somme de cent mille écus. Les députés du roi demanderent cent mille marcs d'argent, & vingt personnes à choisir dans la ville, dont le roi disposeroit à sa volonté. Mais les députés de la ville refuserent de se soumettre à ces conditions, & prirent le parti d'aller se présenter au roi pour le supplier de leur pardonner le passé, & de leur laisser la vie sauve & la conservation de leurs biens, à condition qu'ils payeroient cent mille écus, & qu'ils renonceroient à leurs priviléges. C'étoit la même proposition que les députés du roi avoient deja rejettée. Le roi, après avoir tenu conseil, leur déclara qu'il vouloit encore que l'on lui remît vingt personnes à son choix, qu'il traiteroit comme il le jugeroit à propos. Ils firent beaucoup de difficulté: mais enfin ils accepterent cette condition. Le pere Daniel dit dans son histoire, que la capitulation fut conclue le 17. d'Octobre. Matthieu de Couci assure que ce fut le 9. d'Octobre, & qu'il survint quelques difficultés nouvelles qui firent differer la reddition de la place jusques au 19.

Le roi fut en partie redevable de ses conquêtes aux soins infatigables & à l'habileté de Jean Bureau, & de Gaspard son frere. Ils n'oublioient rien pour se perfectionner dans l'art de se servir utilement de l'artillerie, qui n'est pas, comme l'on sait, une des moindres parties de l'art militaire.

On lit dans l'histoire généalogique du pere Anselme, qu'ils firent venir d'Allemagne un Juif pour apprendre certaines choses subtiles touchant le fait de l'artillerie. Le roi leur accorda des récompenses proportionnées à la grandeur & à l'importance de leurs services. Jean fut capitaine de la ville & du marché de Meaux, gouverneur du château de Beauté sur Marne, chambellan & conseiller du roi, ou plutôt ministre, puisqu'il fut admis à tous les conseils les plus secrets & les plus intimes, & enfin maire perpétuel de la ville de Bourdeaux.

Il fut chargé de faire bâtir les châteaux du Ha & Trompette, dont il eut le commandement. Gaspard fut capitaine de Poissi & du château du Louvre, & tous deux acquirent des terres & des seigneuries considérables.

Une si grande fortune leur attira des envieux, qui voulurent les faire passer pour des gens de basse extraction. Ils présenterent une requête au roi, où ils exposerent que Simon Bureau leur pere, *pauvre cadet de sa famille, étoit venu de Champagne s'habituer à Paris par le malheur des guerres, & qu'afin qu'on ne pût leur reprocher la demeure de leur pere à Paris & la condition médiocre dans laquelle il avoit vécu, & pour cela révoquer en doute leur noblesse, ils mettoient en fait & s'offroient à prouver que leurdit pere étoit noble, & que ses devanciers étoient nobles de toute ancienneté.* En conséquence il y eut une commission expédiée à Tours le premier Décembre 1442. pour faire informer de la vérité des faits allegués dans la requête, par un juge délegué, à qui il fut expressement ordonné d'envoyer les informations closes & scellées au roi.

Jean & Gaspard Bureau produisirent des titres qui faisoient remonter leur noblesse jusques à l'an 1171. & qui avoient été confirmés par le roi Jean l'an 1361. Sur quoi le roi, par ses lettres patentes datées de Bourges l'an 1447. au mois d'Octobre, les déclare issus de *noble lignée*. Mais ni dans ces lettres ni dans les titres qui furent rapportés pour les obtenir, Jean & Gaspard Bureau, ni aucun de leurs ancêtres ne prennent le nom de la Riviere. Les lettres patentes de Charles VII. qui assurent si authentiquement la noblesse de ces deux illustres freres, furent enregistrées en la Chambre des comptes le 19. Octobre 1448. comme on le peut voir dans les remarques de messieurs Godefroy sur l'histoire de Charles VI. pag. 877. Mais il ne paroît pas que le pere Anselme & ses continuateurs ayent eu beaucoup d'égard à toutes les recherches que messieurs Godefroy avoient faites sur ce sujet, puisqu'ils commencent la généalogie de la famille de Bureau par Simon Bureau leur pere, à qui ils ne donnent point d'autre qualité que celle de bourgeois de Paris. Jean Bureau mourut à Paris le samedi 5. Juillet 1463. & fut enterré dans une chapelle de l'église de saint Jacques de la boucherie, où l'on voit son épitaphe. Gaspard son frere vivoit encore en 1469. Le pere Anselme ne marque point l'année de sa mort.

VII.

De la [illegible] te des Suisses en 1644.

LE pere Daniel [illegible] qué sur cet article, dans un écrit imprimé [illegible] sous le titre de Bibliothe- que impartiale.

« Douze cents [illegible] cet écrit, attaquerent une armée Françoi[se] [illegible] mencerent par la cavalerie qu'ils trouvere[nt] [illegible] elle ne fit que peu de résistance, &c. [illegible] petite demi-lieue [illegible] la ville. Une riv[iere] [illegible] une ravine : les [illegible] étoient postés [illegible] riere : les Suisses [illegible] ent dans l'e[illegible] maladrerie [illegible] quartiers d[illegible] tout le lon[g] [illegible] étoient tou[illegible] connu : [illegible] le pa[illegible] ption, [illegible] tres. » [illegible] le récit [illegible] le fois [illegible] visibl[e] [illegible] & pou[illegible] trois [illegible] Suisse[s] [illegible] d[illegible]

L. 1. epist.

avoir de vrai dans la censure que l'on a faite de cet endroit de son histoire.

Il paroît 1°. que le pere Daniel n'a parlé de la défaite des Suisses que sur le témoignage des historiens François, sans aucun égard à celui des historiens Suisses, qui méritoit cependant d'être considéré.

2°. Qu'il n'a pas même exactement suivi les titres & les manuscrits que la France lui fournissoit, puisqu'on a remarqué dans une note sur le récit dont il s'agit, que le roi & le Dauphin dans la lettre qu'ils écrivoient aux princes de l'Empire, n'évaluent qu'à trois mille hommes la perte des Suisses, que le pere Daniel fait monter à six mille.

3°. Que cette lettre du roi & du Dauphin, qui est sans doute une piece très-considérable & très-digne de foi, contredit formellement le récit des historiens Suisses sur le nombre de leurs soldats, qu'ils ne font monter qu'à douze cents; & qu'un historien ne sauroit être accusé de partialité quand il ne parle que d'après un monument de cette importance.

4°. Que s'il est vrai que les registres publics de la Suisse attestent que l'armée des Cantons n'étoit en effet que de douze cents hommes dont les noms y sont écrits, il s'ensuivra que l'on aura deux momens très-authentiques & très-respectables qui attesteront deux its contradictoires, sans qu'il soit fort facile de décider auquel des ux l'on doit donner la préférence; puisque si le roi & le Dauphin oient une sorte d'intérêt à exagérer la victoire des François & la te des Suisses, ceux-ci n'en avoient pas un moindre à mettre dans rs registres tout ce qu'ils croyoient plus capables d'obscurcir l'une le diminuer l'autre.

5°. Que la contradiction qui se trouve entre les deux historiens sses cités par l'auteur, dont l'un fait monter la perte des Frans à huit mille hommes, & l'autre à deux mille, prouve manitement que l'un des deux n'étoit pas fort assuré de ce qu'il avan; & quoique M. Justinger chancelier de Berne ait travaillé, dit- sur les pieces originales, il ne s'ensuit nullement que l'on soit gé de croire que tout ce qu'il a écrit, sans exception, soit formelnt contenu dans les pieces originales. On sait d'ailleurs, que l'ordinaire rien n'est moins certain & plus sujet à caution, que calculs que les vainqueurs & les vaincus ont coûtume de ier de leur perte, & de celle de leurs ennemis, après une lle.

Qu'il y a de l'injustice à prétendre que le pere Daniel ait hé à déprimer le courage des Suisses, auxquels il rend justice oute occasion. Il a suivi le récit des historiens de sa nation; & ne peut, ce semble, lui reprocher qu'un défaut d'exactitude, en 'il auroit dû instruire le lecteur de la différence qui se trouve

VII.

De la défaite des Suisses en 1644.

LE pere Daniel a été vivement attaqué sur cet article, dans un écrit imprimé en Hollande en 1754. sous le titre de Bibliotheque impartiale.

» Douze cents Suisses, dit l'auteur de cet écrit, attaquerent une » armée Françoise près de Basle : ils commencerent par la cavalerie » qu'ils trouverent auprès de cette ville : elle ne fit que peu de » résistance, &.se retira. Ils pousserent à une petite demi-lieue de la » ville. Une riviere rapide y coule dans une ravine : les François » étoient postés sur le bord élevé de la riviere : les Suisses se jetterent dans l'eau, passerent, forcerent une maladrerie placée dans » les quartiers des François, y combattirent tout le long du jour, » & périrent tous. Ce fait est extrèmement connu : Eneas Sylvius

L. I. epist. 87. » qui fut le pape Pie II. en donne la description, sans compter » cent autres. « Ensuite après avoir rapporté le récit du pere Daniel, il ajoûte : » Voilà un fait illustre & mille fois répeté, attesté » par des témoins oculaires du premier ordre, visiblement déguisé » pour faire honneur à la nation Françoise, & pour déprimer le » courage des Suisses. D'une bataille on en fait trois : on en sépare » les temps. On donne six mille hommes aux Suisses : on en tue » quatre mille, puis huit cents & encore mille, dans le temps que » tous les noms des douze cents Suisses qui périrent en cette occasion, se trouvent conservés dans les registres publics, & dans l'histoire. On fait perdre peu de monde aux François; & les auteurs » les plus moderés, tel que Justinger chancelier de Berne qui a » travaillé sur les pieces originales, mettent leur perte à deux mille » hommes. Tschud, excellent & judicieux historien, l'avoit mise à » huit mille. «

Tel est le reproche que l'on a fait là-dessus au pere Daniel, & l'on n'a point cherché à l'affoiblir, puisqu'on le rapporte dans les propres termes de l'auteur. Il ne reste plus qu'à l'examiner. On peut remarquer d'abord, que le censeur ne s'exprime pas avec assez d'exactitude, quand il dit que d'une bataille on en fait trois : puisqu'il distingue dans son propre récit deux actions différentes, quoique passées dans un même jour, l'une qui ne consista que dans l'attaque de la cavalerie postée à deux lieues de la ville de Basle, & l'autre après le passage de la riviere à une petite demi-lieue de la même ville; il devoit donc dire plutôt, que le pere Daniel des deux batailles en faisoit trois, & non pas trois d'une seule & unique action. Mais sans insister davantage sur ce point, voyons ce qu'il peut y

avoit

avoir de vrai dans la censure que l'on a faite de cet endroit de son histoire.

Il paroît 1°. que le pere Daniel n'a parlé de la défaite des Suisses que sur le témoignage des historiens François, sans aucun égard à celui des historiens Suisses, qui méritoit cependant d'être considéré.

2°. Qu'il n'a pas même exactement suivi les titres & les manuscrits que la France lui fournissoit, puisqu'on a remarqué dans une note sur le récit dont il s'agit, que le roi & le Dauphin dans la lettre qu'ils écrivoient aux princes de l'Empire, n'évaluent qu'à trois mille hommes la perte des Suisses, que le pere Daniel fait monter à six mille.

3°. Que cette lettre du roi & du Dauphin, qui est sans doute une piece très-considérable & très-digne de foi, contredit formellement le récit des historiens Suisses sur le nombre de leurs soldats, qu'ils ne font monter qu'à douze cents ; & qu'un historien ne sauroit être accusé de partialité quand il ne parle que d'après un monument de cette importance.

4°. Que s'il est vrai que les registres publics de la Suisse attestent que l'armée des Cantons n'étoit en effet que de douze cents hommes dont les noms y sont écrits, il s'ensuivra que l'on aura deux monumens très-authentiques & très-respectables qui attesteront deux faits contradictoires, sans qu'il soit fort facile de décider auquel des deux l'on doit donner la préférence ; puisque si le roi & le Dauphin avoient une sorte d'intérêt à exagérer la victoire des François & la perte des Suisses, ceux-ci n'en avoient pas un moindre à mettre dans leurs registres tout ce qu'ils croyoient plus capables d'obscurcir l'une & de diminuer l'autre.

5°. Que la contradiction qui se trouve entre les deux historiens Suisses cités par l'auteur, dont l'un fait monter la perte des François à huit mille hommes, & l'autre à deux mille, prouve manifestement que l'un des deux n'étoit pas fort assuré de ce qu'il avançoit ; & quoique M. Justinger chancelier de Berne ait travaillé, dit-on, sur les pieces originales, il ne s'ensuit nullement que l'on soit obligé de croire que tout ce qu'il a écrit, sans exception, soit formellement contenu dans les pieces originales. On sait d'ailleurs, que pour l'ordinaire rien n'est moins certain & plus sujet à caution, que les calculs que les vainqueurs & les vaincus ont coûtume de publier de leur perte, & de celle de leurs ennemis, après une bataille.

6°. Qu'il y a de l'injustice à prétendre que le pere Daniel ait cherché à déprimer le courage des Suisses, auxquels il rend justice en toute occasion. Il a suivi le récit des historiens de sa nation ; & l'on ne peut, ce semble, lui reprocher qu'un défaut d'exactitude, en ce qu'il auroit dû instruire le lecteur de la différence qui se trouve

à cet égard, entre les monumens de la France & ceux de la Suisse; en leur laissant la liberté de juger lesquels meritent le plus de créance & doivent avoir le plus d'autorité.

VIII.

De la mort de Marguerite d'Ecosse, Dauphine de France.

CETTE princesse mourut à Châlons sur Marne le 15. Août 1445. & sa mort occasionna une procédure extraordinaire dont le pere Daniel n'a point parlé. Marguerite conçut un tel chagrin des discours que Jamet du Tillay bailli de Vermandois avoit tenus sur son compte, qu'elle le regarda comme l'auteur de sa mort : elle s'en expliqua plus d'une fois dans sa derniere maladie ; & le Dauphin qui fut inconsolable de sa perte, demanda qu'on fît le procès à Jamet du Tillay.

» On ne sauroit dans une occasion aussi importante, dit M. l'abbé » Lenglet, excuser la négligence & l'insensibilité de Charles VII. » Convenoit-il à ce prince de laisser courir des bruits désavantageux » & des discours équivoques contre l'honneur & la réputation de la » Dauphine, sans lui-même en punir l'auteur qui en étoit connu, & » qui même par le cours de la procédure ne pouvoit se justifier ? Le » Dauphin, de son côté ne devoit-il pas mettre tout en œuvre pour » obtenir la punition du coupable ? « *On n'en vint cependant que long-temps après à des informations*. Il est vrai que l'auteur des calomnies répandues contre la Dauphine ne fut pas puni : mais il est faux que l'on n'en soit venu à faire des informations, *que long-temps après la mort de la princesse*, puisqu'elle mourut le 15. d'Août 1445. & que l'on voit dans les recueils de M. l'abbé le Grand une premiere information datée du 11. Octobre de la même année, que M. Duclos a fait imprimer. Elle fut faite pardevant Girard le Boursier maître des requêtes & Guillaume Bigot conseiller, par ordre du chancelier & des autres seigneurs du Conseil.

On ne peut donc pas accuser le roi ni le Dauphin de négligence & d'insensibilité à l'égard de l'empressement qu'ils devoient avoir de connoître quels étoient les discours qui avoient causé un si grand chagrin à madame la Dauphine, & si Jamet du Tillay en étoit véritablement l'auteur. M. Duclos qui a donné au public cette premiere information, n'en a point parlé dans son histoire de Louis XI. Il s'est contenté de dire quelque chose de la seconde information, qui fut faite l'année suivante pardevant Jean Tudert maître des requêtes & Robert Thiboust conseiller au Parlement, & qu'il a fait imprimer à la suite de la premiere. Il ne résulte autre chose de cette premiere information, sinon que la Dauphine étoit morte persuadée que les

mauvais discours de Jamet du Tillay étoient la véritable cause de sa mort, par le vif chagrin qu'elle en avoit ressenti. On y voit que cette princesse étant au château de Sarry près de Châlons, avoit dit à la dame de Saint-Michel qu'il ne tenoit pas à du Tillay qu'il ne l'eût mise hors de la grace du roi, & spécialement de monseigneur le Dauphin, qu'elle craignoit plus que nul autre dans le cas dont il s'agissoit; que Jamet du Tillay ayant sû que la Dauphine s'en plaignoit amerement, lui avoit fait demander la permission de se justifier; qu'elle avoit répondu qu'elle l'écouteroit volontiers, mais qu'elle étoit sûre qu'il avoit dit les paroles dont il s'agissoit; que l'on avoit entendu la Dauphine s'écrier pendant sa derniere maladie: *Ah! Jamet, Jamet, vous êtes venu à votre intention; si je meurs, c'est pour vous & pour vos bonnes paroles que vous avez dites de moi sans cause & sans raison.* Que la dame de Salignac la voyant prête d'expirer, demanda si le confesseur, avoit obligée de pardonner, & que le confesseur ayant répondu qu'elle l'avoit fait, la princesse prit la parole & dit jusques à trois fois qu'elle ne pouvoit s'y résoudre; mais qu'enfin pressée par les remontrances de son confesseur, elle parut s'y déterminer. Marguerite de Villequier déclara que c'étoit à elle que Jamet du Tillay s'étoit adressé pour obtenir la permission de se justifier des mauvais discours qu'on lui imputoit; qu'elle en parla à la Dauphine, qui répondit qu'elle n'avoit *que faire de ses excusations, parce qu'elle savoit très-sûrement ce qu'il avoit dit d'elle.* C'est tout ce qu'on peut recueillir de ce qui nous reste de cette premiere information.

L'année suivante on en fit une seconde, qui est plus étendue. Le roi commit Jean Tudert & Robert Thiboust pour entendre l'accusé & les témoins, par lettres dátées de Rasilly près Chinon le 27. de Mai l'an 1446. Il est fait mention dans ces lettres de la premiere information.

Les deux commissaires nommés par le roi se transporterent à Tours, & ils interrogerent d'abord Jamet du Tillay.

On l'accusoit 1°. d'avoir commencé à manquer au respect qu'il devoit à madame la Dauphine dès le temps que la cour étoit à Nancy au mois de Décembre 1444. vers la fête de Noël. Il étoit entré dans la chambre de cette princesse, qu'il trouva couchée sur son lit, ayant plusieurs de ses femmes auprès d'elle. Jean d'Estouteville, seigneur de Blainville, avoit un coude appuyé sur le lit de la Dauphine; il n'y avoit point d'autre lumiere dans la chambre que celle du feu de la cheminée. L'on prétendoit que du Tillay avoit dit malignement *qu'on ne devoit pas laisser ainsi madame la Dauphine sans lumiere:* mais il répondit que par ce discours il n'avoit eu dessein que de blâmer l'avarice ou la négligence des officiers de sa maison, & nullement rendre sa vertu suspecte. On l'accusoit 2°. d'avoir dit que quelques-unes des dames qui étoient auprès de madame la Dauphine se mêloient de trop d'intrigues, qu'il pourroit leur en arriver mal-

heur; qu'il eût été à souhaiter que l'on n'eût pas mis de telles femmes auprès d'elle. Il répondit qu'en parlant ainsi, il n'avoit songé qu'à la faute que faisoient ces dames d'engager madame la Dauphine à veiller les nuits entieres pour composer des ballades & des rondeaux; ce qui pouvoit être préjudiciable à sa santé. 3°. On l'accusoit aussi d'avoir dit que madame la Dauphine étoit incapable d'avoir des enfans, que M. le Dauphin ne l'aimoit point : mais l'accusation la plus grave concernoit les discours qu'il avoit tenus à Nicole Chambre capitaine de la garde du roi & à messire Regnaut de Dresnay. On prétendoit qu'il avoit dit au premier pendant la maladie de madame la Dauphine, que cette princesse n'étoit malade que d'amour; & à l'autre, *qu'elle avoit plutôt les manieres d'une paillarde que d'une grande princesse.*

Il nia fortement qu'il eût jamais tenu de pareils discours : mais Nicole Chambre & Regnaut de Dresnay lui soûtinrent à la confrontation qu'il leur avoit parlé de la sorte.

La reine fut interrogée juridiquement par le chancelier sur ce que Jamet étoit accusé de lui avoir dit, que le roi devoit partir de Châlons sans la mener avec lui. Jamet l'avoit nié : mais il paroît par la déposition de la reine qu'il lui avoit véritablement tenu ce discours; ce qui montroit assez le peu de fonds que l'on devoit faire sur toutes ses dénégations. Cependant il ne fut pas condamné, & l'on ne voit pas que ces informations ayent eu aucune suite. On y lit un fait qui pourroit faire conclurre que Jamet du Tillay avoit beaucoup de part à la faveur du roi; c'est que les medecins étant venus rendre compte au roi de l'état de madame la Dauphine pendant sa maladie, ce prince fit retirer tout le monde, excepté Jamet du Tillay. Il y a lieu de croire que le Dauphin fut fort mécontent de l'issue de ce procès. C'étoit lui qui avoit demandé la premiere information, puisqu'on y voit que le premier témoin étoit produit *par haut & puissant prince monseigneur le Dauphin.* Il n'est point parlé de lui dans la seconde : mais quel autre que le Dauphin auroit eu le pouvoir de faire commencer une information nouvelle & plus ample que la premiere, sur des faits qui n'intéressoient que la mémoire d'une princesse morte & ensevelie depuis près d'un an?

Jamet du Tillay avoit offert de prouver son innocence, en se battant en duel contre ceux qui l'avoient accusé. Regnaut de Dresnay, Louis de Laval & plusieurs autres seigneurs accepterent le défi : mais le roi leur défendit de se battre, & les accusateurs furent exilés. Ce qui montre encore que la faveur étoit toute entiere pour Jamet du Tillay. On ne sait si la conduite que le roi tint dans cette affaire, ne contribua pas aux nouvelles brouilleries qui survinrent entre son fils & lui : mais il est certain que le Dauphin mécontent au dernier point forma une étrange conspiration pour se saisir de la personne du roi, & pour se rendre maître du gouvernement.

IX.

De la Retraite du Dauphin en Dauphiné.

LE P. Daniel a placé cette retraite à l'an 1450. quoiqu'elle soit arrivée en 1446. comme on le peut voir dans l'histoire de Louis XI. par M. Duclos, & dans la préface historique des memoires de Comines, où toutes les dates sont prouvées par des pieces authentiques. Le P. Daniel ne paroît pas non plus avoir assez éclairci la véritable cause de cette retraite. Il suppose que le roi content de la conduite de son fils lui accorda la permission d'aller en Dauphiné, *à condition qu'il n'y seroit pas plus de quatre mois.* Mais la retraite du Dauphin avoit été précedée d'une conspiration si odieuse contre la personne du roi, qu'il est difficile de se persuader que Charles fût fort content de son fils, lorsque celui-ci s'éloigna de la cour pour se retirer en Dauphiné. La simple exposition du fait fera aisément comprendre jusques à quel excès le Dauphin s'étoit porté à l'égard du roi, & on imaginera sans peine tout ce que Charles pouvoit penser alors de la conduite de son fils.

Cette conspiration est connue par la déposition d'Antoine de Chabannes comte de Dammartin, qui fut reçue par le chancelier & par Adam Rolland secrétaire du roi en la ville de Cande en Touraine le 17. Septembre 1446. On la peut voir dans le recueil de M. Duclos.

Chabannes déposa qu'avant le voyage qu'il avoit fait en Savoye par ordre du roi, le Dauphin regardant par une fenêtre du château de Chinon, lui montra un archer de la garde Ecossoise, qui en ce temps-là étoit toute composée d'Ecossois, en lui disant : *Vous voyez là ceux qui retiennent le royaume de France en sujection.* Le Dauphin ajoûta qu'il ne seroit pas difficile de venir à bout de ces gens-là. Le comte de Dammartin répondit que cette garde étoit nécessaire pour la sûreté de la personne du roi, & que s'il ne l'avoit pas eue, on auroit pû former diverses entreprises que la seule vûe de cette garde fidèle avoit empêchées. Le Dauphin ne s'expliqua pas davantage cette premiere fois, & il se contenta de dire au comte, qu'il vouloit lui donner mille livres de rente pour lui & pour les siens sur la comté de Valentinois, qui venoit de lui être cédée.

Mais lorsque Chabannes fut de retour de Savoye, le Dauphin lui parla plus clairement ; il lui dit en lui mettant la main sur le col : *Il est temps de songer à mettre ces gens dehors*, en parlant de la garde Ecossoise du roi. Chabannes répondit que cela lui paroissoit fort difficile. Le Dauphin repliqua qu'il avoit quinze ou vingt arbalêtriers & trente archers, ou peu s'en faut, dont il étoit sûr. Il pria Cha-

bannes de lui en donner encore cinq ou six, & entre autres un nommé Richard qui étoit à M. le duc de Bourbon; ajoûtant que le roi étant à Rasilly où l'on laissoit entrer tout le monde, rien n'étoit plus facile que d'y introduire ses gens les uns après les autres, qui se trouvant les plus forts deviendroient les maîtres du château; qu'outre les trente archers & les quinze ou vingt arbalêtriers, il avoit encore les gentilshommes de sa maison dont il étoit sûr; qu'on lui répondoit de Nicole Chambre capitaine de la garde du roi, & qu'en un mot il seroit le plus fort quand il voudroit. Chabannes lui représenta que quand il se seroit rendu maître de Rasilly, il ne lui seroit pas possible de s'y maintenir, parce que les gens-d'armes du roi qui étoient répandus dans les villes voisines, se rassembleroient & viendroient à son secours. Le Dauphin répondit qu'il n'avoit que faire de s'inquiéter, *& y veux être en personne*, ajoûta-t-il; *car chacun craint la personne du roi quand on le voit, & quand je n'y serois en personne, je doute que le cœur ne faillit à mes gens : mais en ma présence chacun fera ce que je voudrai.* Il fit ensuite de grandes promesses au comte, en l'assurant qu'il lui feroit plus de bien qu'il n'en eut jamais. Treignac survint, qui rompit la conversation. Dans le reste de la déposition le comte parle des conseils secrets que Jean Daillon, Louis de Bueil & Louis de Laval sire de Chatillon tenoient souvent entre eux. Ces trois seigneurs étoient très-attachés au Dauphin, & il paroît qu'ils entroient dans ce complot. Le roi en étant informé, fit venir le Dauphin, auquel il reprocha son ingratitude. Le Dauphin traita d'imposture tout ce que le comte de Dammartin avoit déposé, & il le fit avec d'autant plus d'assurance qu'il n'y avoit eu aucun tiers qui eût entendu leur conversation. Chabannes lui soûtint en face, qu'il n'avoit rien déposé qui ne fût véritable : le Dauphin lui donna un démenti; & Chabannes se contenta de répondre qu'il savoit le respect qu'il devoit au fils de son maître, mais qu'il étoit prêt de prouver ce qu'il avoit dit contre quiconque de la maison du Dauphin qui oseroit soûtenir le contraire.

Le roi ne douta point du crime de son fils. Le Dauphin resta cependant à la cour jusques aux couches de la reine, qui lui donna le 28. Décembre un frere que l'on nomma Charles duc de Berry : mais peu de temps après, le Dauphin se retira en Dauphiné. Il est certain qu'après la découverte d'une pareille conspiration, le pere & le fils ne devoient pas fort souhaiter de se trouver ensemble; l'un ayant toujours à craindre un nouvel attentat, & l'autre étant continuellement exposé à subir la juste punition de celui qu'il avoit commis. Cependant le roi fit arrêter quelques-uns des archers de la garde Ecossoise, que l'on soupçonnoit de s'être laissé gagner par le Dauphin. On punit de mort ceux qui furent trouvés coupables. Conighan leur commandant auroit eu le même sort, si le roi avoit pû se résoudre à refuser sa grace au roi d'Ecosse.

Le pere Daniel n'a point parlé de cette conspiration, que l'on doit regarder sans doute comme la plus grande tache de la vie de Louis XI. Ainsi il faut convenir que ce n'est pas parler avec assez d'exactitude, de dire comme a fait le pere Daniel, que le Dauphin *après son expédition de Guienne de l'an 1446. qui lui avoit été si glorieuse, avoit demandé la permission au roi de faire un voyage en Dauphiné pour voir cette province;* (il l'avoit déja vue en 1436. & en 1438.) *que cette demande ne plut pas au roi, à cause de l'expérience qu'il avoit déja faite de l'esprit inquiet de son fils qu'il soupçonna de quelque nouvelle intrigue; que cependant, comme depuis sa premiere révolte qu'il lui avoit pardonnée, il l'avoit toujours vû assez soumis....* il ne voulut *pas le chagriner, & qu'il lui permit de faire ce voyage, à condition qu'il n'y seroit pas plus de quatre mois.*

Lorsqu'il y fut établi, la mauvaise opinion que l'on avoit de son caractere donna occasion de l'accuser d'une autre conspiration, dont il trouva moyen de se justifier. L'an 1448. maître Guillaume Mariette avertit Pierre de Bresé sénéchal de Poitou, que le Dauphin se préparoit à revenir à la cour pour chasser tous les ministres de son pere, & pour se rendre maître du gouvernement. Il assura que le duc de Bourgogne & plusieurs princes du sang, & même divers seigneurs qui étoient actuellement auprès de la personne du roi, devoient entrer dans ce complot, & que le duc de Bourgogne avoit offert au Dauphin de grandes sommes d'or s'il en avoit besoin, pour se mettre en état d'exécuter son projet. Bresé lui répondit qu'il ne le pouvoit croire pour bien des raisons. Mariette repliqua qu'il ne disoit pas que le Dauphin & les autres conjurés fussent encore tout-à-fait déterminés à exécuter ce dessein ; mais que certainement il en étoit question, & qu'il se tramoit de la part du Dauphin quelque entreprise considérable. Bresé lui défendit d'en parler au roi, parce que cela pourroit lui causer du chagrin, & qu'il valoit mieux que Mariette allât en Dauphiné pour s'assurer davantage de la vérité des faits. Mariette partit, & après avoir fait de nouvelles informations, il assura Pierre de Bresé que la conspiration étoit certaine & sur le point d'être exécutée ; qu'ainsi il étoit temps d'en avertir le roi. Bresé consentit que Mariette en parlât au roi : mais il refusa d'en parler lui-même, & recommanda à Mariette de ne point dire au roi qu'il eût donné au sénéchal aucune connoissance de cette affaire.

Mariette ayant parlé au roi retourna en Dauphiné, où le roi l'envoya sans doute pour tirer encore de plus grands éclaircissemens. Mais le Dauphin ayant été instruit des voyages de Mariette & des avis qu'il avoit donnés à la cour, le fit arrêter & demanda qu'on lui fit son procès comme à un calomniateur. Il fut jugé par le Parlement de Paris, qui le condamna à avoir la tête tranchée : & ce qu'il y a de singulier, c'est que Pierre de Bresé fut obligé de prendre

des lettres d'abolition pour n'avoir pas lui-même révelé au roi tout ce que Mariette lui avoit dit. Ces lettres furent enregiſtrées au Parlement ; elles ſont datées de l'an 1448. & elles prouvent manifeſtement, ainſi que M. Lenglet l'a remarqué dans la préface hiſtorique des memoires de Comines, qu'on étoit perſuadé dès ce temps-là que c'étoit ſe rendre criminel d'Etat, que d'avoir connoiſſance d'une conſpiration & de ne la pas réveler.

Louis XI. en fit dans la ſuite une loi expreſſe en 1477. Cependant lorſqu'on voulut faire valoir cette loi contre M. de Thou ſous le regne de Louis XIII. pluſieurs prétendirent qu'elle n'avoit jamais été en uſage. Ils ignoroient ſans doute, que ſous le regne de Charles VII. un miniſtre (car Pierre de Breſé entroit dans le conſeil) un miniſtre avoit pris des lettres d'abolition pour le crime qu'il reconnoiſſoit avoir commis, en ne révélant pas au roi une conſpiration dès le premier moment qu'il en avoit eu connoiſſance. Ainſi, au lieu de ſoûtenir que cette loi n'avoit jamais été en uſage, on devoit dire plutôt qu'elle étoit établie par l'uſage avant même qu'elle fût écrite.

Le cas de Pierre de Breſé étoit certainement beaucoup plus favorable, que celui de M. de Thou. Le premier n'avoit differé d'avertir ou de faire avertir le roi de la conſpiration, que parce qu'il ne s'en croyoit pas encore aſſuré, & qu'il craignoit d'augmenter par de fauſſes alarmes les chagrins que lui donnoit la conduite de ſon fils ; il étoit évident qu'il n'avoit aucun deſir de voir réuſſir la conſpiration, puiſque ce fut par ſon conſeil que Mariette la découvrit lorſque Breſé crut y appercevoir de la réalité : au lieu qu'il étoit bien prouvé que M. de Thou ne l'avoit cachée, que parce qu'il n'étoit nullement éloigné d'en deſirer le ſuccès. Le premier avoit agi comme un ſujet qui craint trop de troubler le repos de ſon maître, & le ſecond comme un complice qui ſacrifie les intérêts de ſon roi aux vûes ambitieuſes d'un homme qu'il ne devoit plus regarder comme ſon ami, dès qu'il ſe fut montré à lui comme rebelle. Cependant M. Duclos, en parlant de l'ordonnance que Louis XI. donna le 22. Décembre 1477. pour déclarer criminels de leſe-majeſté ceux qui auroient ſû une conſpiration contre le roi, la reine, le Dauphin, les enfans de France & contre l'Etat, & qui ne l'auroient pas révelée, dit, *qu'on ſe ſervit pour condamner M. de Thou, de cet édit, qui étoit alors généralement oublié, ignoré même de la plûpart des juges, & que la haine d'un miniſtre fit revivre.* L'édit en queſtion avoit été enregiſtré au Parlement le 15. Novembre 1479. & ceux des juges qui l'ignoroient, étoient mal inſtruits des loix du Royaume, puiſque cet édit en avoit inconteſtablement tous les caractéres.

X. Du

X.

Du mariage du Dauphin avec Charlotte de Savoye.

LE Dauphin, retiré en Dauphiné, ne cessa de donner à son pere de nouveaux sujets de mécontentement.

L'an 1447. le roi ayant chassé les Anglois de la Normandie, le Dauphin lui demanda le gouvernement de cette province, sous prétexte qu'il falloit la confier à un homme d'autorité qui pût la défendre contre les Anglois, & en même temps la retenir dans le devoir. Mais le roi parut fort éloigné de lui accorder cette grace; dont la demande lui déplut extrèmement.

L'année suivante, le Dauphin fit une démarche encore plus désagréable à son pere, en épousant Charlotte de Savoye non-seulement sans le consentement, mais malgré la défense expresse du roi. Car si-tôt qu'il eut fait part à la cour du dessein qu'il avoit d'épouser cette princesse, le roi lui fit dire qu'il n'approuvoit pas qu'il se mariât tant que la guerre dureroit entre la France & l'Angleterre, & que lorsque la paix seroit faite entre les deux couronnes, il comptoit lui faire épouser une fille du duc de Boukingham de la maison d'Angleterre. Le Dauphin persistant toujours dans son dessein fit représenter au roi que le duc de Savoye lui offroit deux cents mille écus d'or pour la dot de sa fille, & des troupes pour conquérir le Milanès. Le roi n'eut aucun égard à ces remontrances, & fit savoir au Dauphin qu'il n'approuvoit point ce mariage. Le Dauphin sans attendre le consentement du roi ordonna à Yves de Scepeaux son chancelier & à Aimar de Poisieu, dit Capdorat, de se rendre en Savoye pour convenir des articles du mariage.

Le contrat fut signé à Geneve dans le couvent des Cordeliers, le 14. Fevrier 1451. & ratifié le 23. du même mois. Par ce contrat le duc de Savoye donne à sa fille deux cents mille écus d'or, dont il promet d'abord de payer quinze mille en signant le contrat, quinze mille en amenant la princesse & vingt mille après la célébration des noces, ce qui faisoit en tout cinquante mille écus d'or; le payement du reste fut assigné sur les gabelles de Nice & sur les entrées de Verceil.

La princesse de Savoye n'étoit pas encore nubile: il fut stipulé dans le contrat, que lorsqu'elle auroit 12 ans elle renonceroit à toutes prétentions sur la succession de ses pere & mere. Le roi envoya au duc de Savoye le heraut *Normandie* pour s'opposer à la célébration du mariage. On a le procès-verbal de ce heraut, dans

lequel il raconte lui-même toutes les circonstances de son voyage. Il dit que le Dimanche, dernier jour de Février, le comte de Dunois l'envoya chercher & lui proposa de partir incessamment pour porter des lettres du roi adressées au duc de Savoye & aux gens de son Conseil; ajoûtant qu'au cas qu'à son arrivée en Savoye le mariage de monseigneur le Dauphin avec la princesse Charlotte ne fût pas encore fait, il diroit au duc de Savoye que le roi étoit fort surpris qu'il eût traité du mariage de son fils sans l'en avertir, & qu'il lui sembloit que c'étoit peu priser sa personne; que cependant il devoit être persuadé que le roi en s'y opposant, ne prétendoit pas *dépriser*, c'est-à-dire, donner aucune marque de mépris à la maison de Savoye. Le comte de Dunois ordonna ensuite au heraut de témoigner pareillement la surprise du roi aux gens du Conseil de M. le duc de Savoye, & de leur dire que le roi étoit très-mécontent de tous ceux qui conduisoient cette affaire, attendu que *la fille n'étoit pas en état d'avoir lignée*; ce que le roi, ceux de son sang & les Etats du royaume désiroient fort. Enfin il recommanda au heraut de ne pas se contenter d'une réponse de vive voix, & d'en demander une par écrit.

Recueil de M. Duclos, p. 82.

Le heraut arriva à Chambery le lundi 8. de Mars. Le Dauphin qui y étoit avec toute la cour de Savoye, fut bientôt instruit de son arrivée par des gens de sa maison. Il lui envoya Geraumont maître d'hôtel & Jean Raymond, pour savoir quel étoit le sujet de sa commission. Le heraut répondit qu'il apportoit des lettres du roi à M. le duc de Savoye. Le Dauphin lui fit dire qu'il n'avoit qu'à lui remettre ces lettres, & qu'il auroit soin de les faire tenir: mais le heraut refusa de les donner aux gens du Dauphin.

Il paroît que l'arrivée de ce heraut causa quelque inquiétude au Dauphin, & qu'il eût bien voulu que les lettres du roi ne fussent présentées au duc de Savoye qu'après la célébration du mariage. Car il fit proposer au heraut d'aller passer quatre ou cinq jours à Grenoble en attendant qu'il pût avoir audience du duc de Savoye, en l'assurant qu'il y seroit fort bien traité & défrayé. Le heraut ne fut pas la duppe de cet artifice, & il déclara qu'il resteroit pour exécuter sa commission le plus promptement qu'il seroit possible. Geraumont revint encore pour le prier de lui dire au moins de quoi il s'agissoit. Le heraut avoit appris que les noces devoient se faire le lendemain. Il espéra qu'en faisant savoir au Dauphin le sujet de son voyage, il pourroit y mettre obstacle. Ainsi il ne fit pas de difficulté de dire à Geraumont, qu'il apportoit des lettres du roi pour rompre le mariage du Dauphin avec la princesse de Savoye. Alors le Dauphin lui envoya Colomier avec cinq ou six autres officiers de sa maison, qui lui dirent qu'ils étoient chargés de lui demander les lettres qu'il portoit pour les remettre au duc de Savoye. Le heraut ne voyant parmi ces députés que des gens du Dauphin refusa nettement de les

leur donner, dans la crainte qu'elles ne fussent totalement supprimées, ou qu'on ne les rendît au duc de Savoye qu'après la célébration du mariage. Sur son refus les députés du Dauphin lui déclarerent qu'il n'auroit point d'audience de M. le duc de Savoye, & qu'il ne devoit pas espérer de lui remettre les lettres en main propre, qu'ainsi il eût à dire à qui il consentiroit de les donner. Le heraut répondit qu'il les donneroit au chancelier du duc de Savoye & aux gens de son Conseil, avec d'autant plus de confiance qu'il avoit des lettres qui leur étoient adressées. Alors Colomier le conduisit au château de Chambery, où on le fit attendre dans la cour. Le chancelier de Savoye accompagné de quelques conseillers descendit, & reçut les lettres de la main du heraut, qui le pria de ne pas différer de les remettre à son maître, ce qui lui fut promis. Quelque temps après le chancelier revint, & lui demanda s'il étoit chargé de porter quelque parole. Il répondit que les lettres qu'il leur avoit données expliquoient suffisamment le sujet de sa commission, qu'ainsi il se contenteroit de leur dire que le roi de France étoit fort surpris que le duc de Savoye traitât du mariage de M. le Dauphin & de sa fille sans le lui faire savoir. Ils ne lui firent aucune réponse; & le lendemain le heraut étant allé au château apperçut la princesse de Savoye que l'on menoit dans la chapelle pour épouser le Dauphin qui s'y étoit rendu avant elle. Le vendredi suivant un heraut de M. le Dauphin lui apporta des lettres du duc de Savoye & des gens de son Conseil adressées au roi de France, en lui disant qu'il pouvoit partir, & que *c'étoit sa réponse*.

La lettre du duc de Savoye, que l'on voit imprimée dans le recueil de M. Duclos, est datée de Chambery le 12e jour de Mars. Elle porte qu'il n'a reçu les lettres du roi au sujet du mariage du Dauphin que le dixieme de Mars, & que le jour auparavant, (c'est-à-dire le neuf) la solennité des noces étoit déja faite: qu'au reste il n'avoit arrêté ce mariage que sur les assurances que lui avoit donné monsieur le légat en présence de son conseil, que le roi de France à qui ce prélat avoit écrit y donnoit son consentement. Il y a apparence que le duc de Savoye ne reçut en effet les lettres du roi que le lendemain de la célébration du mariage, c'est-à-dire le dix de Mars. Le Dauphin avoit sans doute mis ordre à ce qu'il ne les reçût pas plutôt, soit qu'il agît de concert avec le duc de Savoye, soit qu'il fût seulement d'intelligence avec ceux du Conseil de ce prince. Il suffisoit que le chancelier de Savoye gardât les lettres jusques au lendemain des noces, pour donner à son maître un prétexte de se justifier auprès du roi. Quoi qu'il en soit, la validité de ce mariage pouvoit être contestée, par deux endroits: premierement, parce que la princesse n'avoit pas encore atteint l'age de douze ans; secondement, parce que le roi n'y avoit pas donné son consentement, condition absolument nécessaire suivant les maximes de France pour la

validité du contrat. Il est vrai que le duc de Savoye allegue dans sa lettre, que le légat qui avoit écrit plusieurs lettres au roi sur cette affaire avoit assuré le duc en présence de son conseil que le roi consentoit à ce mariage : mais le légat étoit mort lorsque le duc de Savoye prétendoit se prévaloir de son témoignage. Ainsi il n'étoit plus possible de vérifier ce fait. D'ailleurs le mariage du Dauphin étoit un objet assez intéressant pour exiger une preuve plus incontestable du consentement du roi, que le témoignage d'un homme qui n'existoit plus. Il faut remarquer que la lettre du duc de Savoye rapportée par M. Duclos est datée du 12. Mars 1450. & que le procès-verbal du heraut Normandie est daté du 20. Mars 1450. ce qui n'empêche pas qu'en suivant notre maniere de compter les années, l'on ne place le second mariage du Dauphin au mois de Mars de l'année 1451. parce que en ce temps-là l'année commençant à Pâques, les mois de Janvier, Février & Mars étoient la fin de l'année; au lieu que selon notre maniere de compter aujourd'hui, le mois de Janvier commençoit l'année 1451.

On voit dans les preuves des memoires de Comines données au public par M. l'abbé Lenglet une note de M. Godefroy, qui porte qu'en 1452. le Dauphin *rechercha en mariage Charlotte de Savoye fille de Louis duc de Savoye, qui la lui accorda sous le bon plaisir du roi Charles, & avec cette condition expresse qu'il ne l'épouseroit qu'au préalable il n'eût son consentement.*

Si le duc de Savoye proposa d'abord cette condition, il paroît par le récit que l'on vient de faire, & qui est tiré d'une piece authentique, que ce prince ne fut pas fort jaloux dans la suite de s'assurer du consentement du roi avant que d'accorder sa fille au Dauphin. D'ailleurs il fut question de ce mariage avant l'an 1452.

Messieurs Godefroy ajoûtent, *que ce traité de mariage mit en ombrage & défiance le roi Charles contre ledit duc de Savoye; comme s'il eût été participant des desseins & mauvais vouloir de son fils, & que pour ce il résolut de lui mouvoir guerre.*

Ce ne fut pas seulement le traité de mariage qui mécontenta le roi, mais la célébration même du mariage qui fut faite malgré sa defense. *Mais par le moyen du cardinal d'Estouteville il se fit une entrevûe entre eux, & le duc Louis étant venu trouver sa majesté, le contenta, ensorte qu'il accorda lors en mariage sa fille Iolande avec Amedée prince de Piémont fils aîné dudit duc, mais à la charge que pour l'heure il ne fût passé plus outre au mariage de Charlotte avec le Dauphin Louis; ce que le duc promit, & garda sa parole inviolablement, de maniere qu'encore que le Dauphin demeura plus de quatre ans en Dauphiné, il ne vit point son accordée jusques à ce que l'an 1458. il se fut retiré devers le duc de Bourgogne, que le duc Louis vint à Paris & obtint du roi Charles que ladite Charlotte sa fille pût aller se tenir avec ledit Dauphin, & quelques*

mois après la fit conduire ès Pays-bas devers son mari.... d'où il s'ensuit que ledit Louis duc de Savoye reconnut l'autorité & pouvoir, non-seulement d'un pere, mais d'un roi souverain en fait de mariage, qui ne se peut faire sans son vouloir & consentement exprès par son prochain heritier & successeur de la couronne.

Il est certain que le roi Charles donna sa fille Iolande de France au prince de Piémont fils aîné du duc de Savoye en 1452. ce qui suppose que le duc avoit donné au roi toute la satisfaction qu'il pouvoit desirer comme pere & comme roi à l'égard du mariage de son fils.

Le roi pour punir le Dauphin, lui retrancha ses pensions, & rendit au comte d'Armagnac les châtellenies de Rouergue dont le Dauphin avoit eu la confiscation.

Le roi fit ensuite avancer des troupes dans le Lyonnois, & il parut déterminé à faire la guerre à son fils. Le Dauphin pour détourner cet orage envoya au roi Gabriel de Bernes son maître d'hôtel. L'envoyé du Dauphin trouva le roi à la Palice en Bourbonnois, à qui il représenta les vives alarmes de Louis sur les bruits qui se répandoient que le roi venoit pour le chasser du Dauphiné, lui faire son procès, & le priver de son droit de succession à la couronne. Le roi répondit à Bernes que le Dauphin étoit mal informé de ses desseins, qu'à la vérité on lui avoit fait beaucoup de plaintes de son gouvernement, & que s'il ne tenoit une autre conduite il seroit obligé d'y mettre ordre.

Bernes alla rendre cette réponse au Dauphin, qui le renvoya promptement vers le roi pour prier sa majesté d'envoyer en Dauphiné quelque prince du sang, ou quelque autre personne distinguée, qui s'informeroit exactement de la conduite du Dauphin par rapport au gouvernement de cette province. Le roi fit toujours la même réponse, & Bernes lui déclara que le Dauphin étoit résolu de sortir du royaume, si on le poussoit à bout. Cette espece de menace fit impression sur l'esprit du roi, & le détermina à ménager son fils. Il lui envoya Jean de Jambe seigneur de Montsoreau, à qui le Dauphin dit qu'il se soumettroit à tout ce que le roi voudroit exiger de lui; pourvû qu'il ne lui ordonnât pas de se rendre auprès de sa personne. Il allégoit pour prétexte que tous ceux qui étoient auprès du roi, & qui avoient le plus de part à sa confiance, étoient ses plus mortels ennemis, & qu'il ne trouvoit aucune sûreté à se mettre entre leurs mains. Bernes revint à la cour avec Montsoreau. Le roi ne s'expliqua pas sur la répugnance que son fils témoignoit de se rendre auprès de lui. Il se contenta de dire à Bernes, que dans peu il enverroit au Dauphin quelques-uns de son Conseil pour lui faire sçavoir sa volonté. Bernes étant retourné vers le Dauphin pour lui porter cette réponse, Louis en fut peu satisfait, & craignant toujours quelque violence de la part de son pere, il commanda à Bernes d'écrire à Montsoreau qu'il ne

demandoit que deux graces à son pere : la premiére de ne pas exiger qu'il se rendît à la cour, où ses ennemis étoient puissans & accrédités ; la seconde, de ne pas l'obliger à chasser aucun des officiers qui lui étoient attachés.

Le roi assembla son Conseil, où les propositions du Dauphin furent examinées. On décida que Jean d'Estouteville seigneur de Torcy, maître des arbalêtriers, iroit avec Montsoreau déclarer au Dauphin que l'intention du roi son pere étoit 1°. qu'il laissât jouir Jean du Chatel de l'archevêché de Vienne dont il avoit été pourvu par le pape sur la démission du dernier archevêque : 2°. qu'il restituât à l'église de Lyon les places qu'elle avoit en Dauphiné, dont il s'étoit emparé: 3°. qu'il eût à renvoyer tous ceux qui sous prétexte de mécontentement quitteroient le service de la France pour se retirer auprès de lui, & sur-tout les malfaiteurs, & généralement tous ceux qui auroient encouru la disgrace du roi. On peut connoître par-là quelles étoient les plaintes qui avoient été faites sur la conduite du Dauphin. Les deux envoyés furent encore chargés de dire à Louis, que son pere le dispensoit de le venir trouver, & que s'il se comportoit sagement il oublieroit tout le passé, & lui rendroit son amitié.

Le Dauphin fut très-satisfait de ces propositions, & il envoya au roi Jean de Montmagne archevêque d'Embrun, Guillaume de Courcillon bailli du bas-Dauphiné, Bernes & Jean Fautrier, pour l'en remercier. Ces députés furent chargés de représenter, qu'à l'égard de l'archevêché de Vienne, le pape en avoit accordé la réserve au Dauphin, par des bulles & des brefs qu'il avoit en main ; mais que pour se conformer à la volonté du roi, il étoit prêt de se soumettre au jugement du cardinal d'Estouteville, tant sur cette affaire, que sur toutes les autres matieres ecclésiastiques. Ces députés eurent ordre de faire au roi, de sa part, les plus grandes protestations d'attachement, de respect & de soumission. Le roi & son Conseil n'ayant pas trouvé cette réponse assez précise, on remit aux envoyés du Dauphin un écrit qui portoit, que la volonté du roi étoit que sans aucun délai le Dauphin accordât la main-levée de tout ce qu'il avoit usurpé sur l'église de Lyon, & que pour ce qui regardoit les autres églises, il s'en tînt à ce qui seroit décidé par le cardinal d'Estouteville, & par les commissaires du roi en cas que le cardinal refusât de s'en mêler, & qu'enfin il donnât des réponses nettes & précises sur toutes les propositions qui lui avoient été faites de la part du roi.

On délibéra long-temps, avant que de dresser & de livrer cet écrit. Le Dauphin averti par ses envoyés des longues délibérations que l'on faisoit à son sujet, s'imagina que son pere alloit entrer à main armée dans le Dauphiné. Il arma de son côté, & tout se disposoit à une guerre civile, lorsque Charles qui étoit encore dans le Forez reçut

nouvelle que le général Talbot venoit d'entrer dans le pays de Medoc à la tête de quatre ou cinq mille Anglois, que la Guienne s'étoit soulevée à l'arrivée des Anglois, & que la ville de Bourdeaux leur avoit ouvert ses portes.

Cette nouvelle fit oublier à Charles les mécontentemens qu'il avoit de son fils; il ne pensa plus qu'à reconquérir la Guienne une seconde fois. Le Dauphin qui avoit levé des troupes pour résister à son pere, offrit d'en faire un meilleur usage en les employant à chasser les Anglois de la Guienne. Cette proposition fut rejettée avec hauteur. Le Dauphin se persuada que le comte de Dunois l'avoit desservi, & pour l'en punir il réunit à son domaine la terre de Valbonnais qui avoit été donnée à ce comte; ce qui fut regardé sans doute comme une nouvelle insulte que le Dauphin faisoit à son pere. Tout ce détail à été omis par le pere Daniel.

XI.

De la Retraite du Dauphin dans les Etats du duc de Bourgogne.

Elle fut précedée & suivie de diverses négociations, dont le pere Daniel n'a point parlé.

L'an 1455. le Dauphin ayant établi dans tout le Dauphiné un impôt de deux livres par chaque feu; le clergé, la noblesse & le tiers-état se souleverent contre cette imposition, & en porterent leurs plaintes au roi, qui les écouta favorablement. Les ministres & les gens du Conseil du roi n'étoient pas fâchés de trouver occasion de chagriner le Dauphin.

Charles se rendit en Auvergne avec une armée. Le Dauphin se trouva alors dans un grand embarras. Il ne pouvoit plus espérer aucune diversion de la part des Anglois: il voyoit tous les peuples de Dauphiné irrités contre lui, & le roi son pere étoit maître de tout le royaume. Il prit donc le parti de s'humilier, & il offrit de se rendre auprès du roi, ce qu'il avoit toujours refusé jusqu'alors. Le roi répondit qu'il ne lui ordonnoit ni de venir à la cour, ni de rester en Dauphiné; mais qu'il ne sacrifieroit pas aux craintes imaginaires de son fils, tant de grands capitaines & de fideles sujets qui lui avoient aidé à conquérir son royaume.

L'année suivante, le roi mit le gouvernement de Dauphiné sous sa main, par lettres datées de Saint-Prix en Dauphiné le 8. Mars 1456. Il est dit dans le préambule de ces lettres, que le Dauphin avoit quitté la cour de *sa seule volonté*, ce qui montre que ce prince n'avoit jamais reçu aucun ordre d'en sortir. On y voit encore, que dans le temps que ces lettres furent expédiées, le Dauphin étoit absent du

Dauphiné ; soit qu'il se fût retiré à la cour de Savoye, redoutant la présence de son pere, soit que par la même raison il eût été faire quelque pélerinage de dévotion : car il est certain qu'il en fit un à la sainte Baume de Provence, où il demeura quelques jours.

Le roi ayant mis le gouvernement de Dauphiné sous sa main, donna des provisions de gouverneur de cette province à Louis de Laval sire de Chastillon. Ce coup d'autorité alarma le Dauphin. Il envoya Courcillon son grand-fauconnier au roi, pour le supplier très-humblement, *en l'honneur de Dieu & de Notre-Dame*, de pardonner à son fils, & de vouloir bien commettre quelque homme fidele pour entendre les propositions que Courcillon devoit faire de sa part.

Ces propositions étoient 1°. que le Dauphin feroit tel serment qu'il plairoit au roi de le servir envers & contre tous sans nul excepter, & de ne suivre autre parti que le sien.

2°. Qu'il renonceroit à toute alliance qui ne seroit pas agréable au roi, & s'engageroit à ne point passer le Rhône, & à ne jamais entrer dans le royaume sans sa permission.

3°. Qu'il supplioit le roi de lui permettre de rester en Dauphiné, & de ne point venir à la cour, à cause des justes craintes que lui causeroit la présence de ses plus grands ennemis, tant par rapport à sa personne, que par rapport à celle de ses serviteurs.

Courcillon présenta au roi la lettre du Dauphin : le roi la prit sans lui dire une seule parole, & sans lui demander des nouvelles de son fils. Quatre jours après, le chancelier dit à Courcillon en présence du roi :

» Messire Guillaume, le roi a vû les lettres de monseigneur, & » a ouï la créance que vous avez dite, de quoi il a été bien con- » tent, & y avoit en ladite créance de belles paroles qui lui ont » bien plû. Au regard de certains articles que vous avez montrés à » son Conseil, le roi n'y entend rien ; & au surplus la chose a trop » duré, & en veut le roi voir la fin, & en effet est déliberé de » n'en souffrir plus. Le chancelier ajoûta : Messire Guillaume, pre- » nez congé du roi, vous êtes expedié.

Alors Courcillon adressant la parole au chancelier & aux gens du Conseil, leur dit : » Messeigneurs, je ne suis point clerc, & suis » de gros entendement ; je vous prie, baillez-moi cette réponse » par écrit. « Le chancelier répondit que ce n'étoit pas la coûtume, & Courcillon se retira.

Le Dauphin quoique peu satisfait de cette tentative, ne cessa pas pour cela d'avoir recours à la négociation. Il envoya à la cour Gabriel Bernes & Simon le Couvreur prieur des Celestins d'Avignon, qui y firent plusieurs voyages. Le huitieme Juin 1456. le roi se détermina à faire donner aux députés du Dauphin une réponse pa- écrit, que l'on peut voir dans le recueil de M. Duclos. Elle est adressée

adressée à Guillaume de Courcillon, & au prieur des Celestins. On réproche au Dauphin dans cette réponse, d'avoir cherché à décrier la conduite de son pere, en rendant publiques les marques de soumission vagues & générales qu'il lui avoit données, sans rendre publiques en même temps les conditions déraisonnables qu'il prétendoit imposer; d'avoir envoyé à plusieurs princes du sang une copie alterée & infidèle des réponses du roi, de les avoir priés d'engager le roi à lui expliquer en quoi il avoit pû le mécontenter; comme s'il eût ignoré les fautes étranges qu'il avoit faites par le passé; enfin, d'avoir mandé aux princes que le roi ne lui avoit répondu qu'avec beaucoup de dureté, tandis qu'il faisoit en même temps remercier le roi des réponses douces & gracieuses qu'il en avoit reçues.

Cette réponse ayant été lue aux envoyés du Dauphin, en présence du roi & du Conseil, le roi prit la parole & leur dit, qu'il voyoit bien que son fils vouloit l'obliger à approuver son absence, mais qu'il ne le feroit jamais; parce que ce seroit entretenir la fausse idée qui avoit été long-temps répandue dans le royaume, que le Dauphin ne s'en étoit éloigné que parce que le roi son pere n'avoit pas voulu souffrir qu'il demeurât auprès de lui; ce qui étoit absolument faux, puisque le Dauphin avoit pris de lui-même la résolution de se retirer, sans y être forcé en aucune façon; que s'il venoit à la cour, il lui diroit des choses qu'il ne pouvoit lui écrire, ni lui faire savoir par d'autres, & dont il auroit lieu d'être content; qu'au reste il auroit toujours la liberté de s'en retourner quand il voudroit. Mes ennemis *se fient bien en ma parole*, ajoûta-t-il, *& maintenant mon fils ne s'y fie pas, en quoi il me semble qu'il me fait petit honneur.* On peut voir dans le recueil de Mr Duclos tout le discours du roi, que l'on ne rapporte pas ici à cause de sa longueur. On se contentera de remarquer que Charles VII. parla en cette occasion avec beaucoup de force & de dignité.

Il y eut encore une autre réponse qui fut donnée par écrit à Bernes & au prieur des Celestins d'Avignon, & qui est datée du 20. Août 1456. Elle finit par une menace de faire procéder selon toute la rigueur de la justice, contre ceux qui conduisent le Dauphin & qui lui donnent de si mauvais conseils. Comme le pape avoit chargé le cardinal d'Avignon son légat, de travailler à la réconciliation du pere & du fils, le roi voulut que ce prélat fût présent à la lecture de cette piece, lorsqu'on la donna aux envoyés du Dauphin. Il paroît par ce qui nous reste de ces négociations, que la querèle entre le roi & son fils rouloit principalement sur deux chefs. Charles vouloit que le Dauphin se rendît à la cour, & qu'il éloignât quelques-uns de ses officiers dont le roi n'avoit pas lieu d'être content. Le Dauphin s'obstinoit à les garder auprès de lui, & à rester en Dauphiné. Le 19. Septembre le roi reçut une lettre du comte de Dammartin, qui lui mandoit que le Dauphin étoit à Va-

lence ; & qu'il avoit ordonné à tous ses sujets nobles ou roturiers qui auroient atteint l'âge de 18 ans, & au-dessus, de prendre les armes ; qu'en même temps il avoit fait publier une ordonnance, pour enjoindre à tous les habitans de retirer leurs effets dans les places fortes, ce qui avoit jetté l'alarme dans toute la province. Il avertit en même temps le roi dans sa lettre, que le Dauphin ne peut pas compter sur le secours du duc de Savoye son beau-pere. Cette lettre mit fin à toutes les négociations. Le roi ordonna au comte de Dammartin d'entrer dans le Dauphiné avec l'armée, & de se saisir de la personne du Dauphin.

Ce prince en fut averti, & il prit le parti de sortir du Dauphiné, & de se retirer dans les Pays-bas. *Dès que le Dauphin ne vouloit pas revenir à la cour*, dit M. l'abbé Lenglet, préface historique de Cominès, page 31. *il n'avoit que deux partis à prendre, ou celui de la retraite, ou celui de résister à son pere à main armée : crime dont il se seroit chargé : exemple funeste qu'il auroit donné à la posterité. Il préféra donc le premier, en quoi dans son malheur il est estimable.* Mais pour que le parti que prit le Dauphin en cette occasion, le *rendît estimable*, il faudroit savoir si ce ne fut point un parti forcé ; si le Dauphin étoit en état de résister aux armes du roi avec les seules forces que pouvoit lui fournir la province de Dauphiné, sans le secours d'aucun prince étranger, pas même du duc de Savoye ; s'il étoit même assuré de trouver beaucoup de fidélité dans les Dauphinois. La lettre que le comte de Dammartin écrivit au roi quelque temps avant la retraite du Dauphin, ne donne pas lieu de croire que cette province fût fort attachée à la personne & aux intérêts de Louis.

Les nobles, dit ce seigneur au roi, *& tous ceux dudit pays de Dauphiné n'ont fiance qu'en vous, & disent qu'ils sont perdus à cette fois si vous ne mettez remede ; & dès qu'ils vous verront démarcher, ils parleront haut, & quand vous serez en lieu, ils rendront leurs devoirs envers vous.*

Le pere Daniel paroît avoir mieux jugé de la démarche du Dauphin, en disant qu'il ne prit *cette résolution que dans l'impossibilité d'en prendre une autre.*

Quoi qu'il en soit, le Dauphin résolu de fuir la colere du roi, feignit une partie de chasse, & au lieu d'aller au rendez-vous qu'il avoit donné aux officiers de sa maison, il prit une autre route, traversa lui septieme le Bugey & le val Romey qui étoient alors de la domination de Savoye ; & après une marche de plus de quarante lieues, il arriva enfin à Saint-Claude petite ville de la Franche-Comté. De-là il écrivit au roi une lettre datée du dernier Août 1456. où sans parler de ses mécontentemens ni de ceux du roi, il lui mande que son *bel-oncle de Bourgogne* ayant dessein d'aller dans peu faire la guerre au Turc, il désiroit fort de l'accompagner moyennant le

bon plaisir du roi, attendu que notre saint pere le pape l'en a requis, & qu'il est Gonfalonnier ; charge dont il a prêté le serment par le commandement du roi : que dans cette vûe il a écrit au duc de Bourgogne pour savoir quand il partira, afin de s'employer avec lui à la défense de la foi catholique. Il ajoûte qu'il a prié en même temps le duc de Bourgogne de s'employer pour le faire rentrer dans les bonnes graces du roi, qui est la chose qu'il desire le plus en ce monde.

Il écrivit en même temps une lettre circulaire à tous les évêques de France, pour leur faire part de la résolution qu'il avoit prise d'aller combattre contre les infideles, & d'exercer sa charge de Gonfalonnier, c'est-à-dire, de généralissime des troupes de l'Eglise. Le pape Eugene IV. la lui avoit donnée par une bulle datée du 26. Mai 1445.

Ce projet de guerre contre le Turc paroît ici quelque chose de si extraordinaire & de si déplacé, qu'on seroit presque tenté de le regarder comme une idée ridicule & extravaguante : il ne laissoit pas cependant d'avoir quelque sorte de fondement.

L'an 1453. le duc de Bourgogne avoit donné à Lille une fête superbe, qui est décrite fort au long dans l'histoire de Charles VII. par Matthieu de Couci. Dans cette fête le duc de Bourgogne avoit fait un vœu solemnel, qui étoit conçu en ces termes :

» Je voue à Dieu mon créateur tout premièrement & à la très » glorieuse Vierge Marie, &c. que si le plaisir du très-chrétien & » très-victorieux prince, monseigneur le roi, est d'entreprendre & » exposer son corps pour la défense de la foi chrétienne, & pour » résister à la damnable entreprise du grand Turc & des infideles ; » si je n'ai loyale exsoine de mon corps ; (c'est-à-dire, si je n'ai quelque excuse valable comme seroit une infirmité corporelle) » je » le servirai en ma personne, & de ma puissance, audit saint voyage » le mieux que Dieu m'en donnera sa grace ; & si les affaires de » mondit seigneur le roi étoient telles, qu'il n'y pût aller en per- » sonne, & si son plaisir étoit d'y commettre aucun prince de son » sang, ou autre chef ou seigneur de son armée, je à sondit com- » mis obéirai & servirai audit saint voyage le mieux que je pour- » rai, ainsi que si lui-même y étoit en personne. Et si pour ses » grandes affaires il n'étoit disposé d'y aller ni d'y envoyer, & que » princes chrétiens entreprennent ledit saint voyage, je les y ac- » compagnerai & m'y employerai avec cœur pour la défense de la » foi chrétienne, & le plus avant que je pourrai, pourvû que ce soit » du bon plaisir & du congé de mondit seigneur, & que les pays » que Dieu m'a commis à gouverner soient en paix & sûreté, à » quoi je travaillerai & me mettrai en tel devoir de ma part, que » Dieu & le monde connoîtra qu'à moi n'aura tenu ni ne tiendra. Et » si durant ledit saint voiage je puis par quelque voie ou maniere

» que ce soit, savoir ou connoître que ledit grand Turc ait volonté
» d'avoir affaire à moi corps pour corps, je pour ladite foi chré-
» tienne soûtenir, le combattrai à l'aide de Dieu tout-puissant, & de
» sa très-douce mere, lesquels j'appelle toujours à mon aide. Fait à
» Lille le 17e jour de Février l'an de l'Incarnation de notre Sei-
» gneur 1453.

Quoique ce vœu renferme, comme l'on voit, quantité de restrictions, il ne laissoit pas d'être regardé comme un engagement sérieux.

Ce même vœu fut fait par le comte de Charolois, & par tous les seigneurs de la cour de Bourgogne, dont les noms sont rapportés dans l'histoire de Matthieu de Couci, avec les clauses particulieres que plusieurs jugerent à propos d'y ajoûter, comme de jeûner tous les samedis au pain & à l'eau, jusqu'à ce qu'ils eussent vû les infideles en bataille, de ne point revenir jusqu'à ce qu'ils eussent présenté au duc un prisonnier infidele, &c. C'est à ce vœu du duc de Bourgogne & des autres princes & seigneurs de sa cour, que le Dauphin faisoit allusion dans les lettres qu'il écrivit au roi & aux évêques de France.

Le roi étoit alors à Lyon, avec des troupes & un gros train d'artillerie. Cet appareil de guerre jetta la consternation dans le Dauphiné. La province députa au roi l'évêque de Valence, & le roi, pour rassurer les peuples alarmés, se rendit à Vienne, accompagné seulement de ses gardes. Il avoit convoqué les états dans cette ville pour le 15. Octobre.

Peu de temps après, le duc de Bourgogne envoya au roi messire Jean de Croi, grand bailli de Hainaut; Simon de Lalain seigneur de Montigny, Chevaliers, ses chambelans; Jean de Clugny, maître des requêtes, avec le roi d'armes nommé *Toison d'or*, pour tâcher de le réconcilier avec le Dauphin, & de justifier le duc leur maître, sur ce qu'il avoit reçû dans ses états ce prince fugitif. Ces ambassadeurs trouverent le roi à Saint-Simphorien d'Anson, & ils eurent audience le 27. Novembre 1456.

Ils présenterent au roi le 5. Décembre suivant, un long memoire, où ils exposerent les motifs qui avoient engagé le duc de Bourgogne à donner un asyle au Dauphin dans ses états. La meilleure raison qu'ils en apporterent, étoit que sans cela le Dauphin auroit pû se retirer en Angleterre, & qu'il valoit encore mieux qu'il fût au pouvoir d'un prince du sang de France ami & vassal de la couronne, qu'entre les mains des Anglois. Le reste du memoire étoit employé à faire de vives instances, pour engager le roi à pardonner à son fils: mais quant à ce point, leurs remontrances furent absolument inutiles.

Le Dauphin parut cependant ne rien oublier pour fléchir le cœur de son pere. Il alla jusqu'à s'offrir à demander pardon à genoux à telle personne qu'il plairoit au roi de commettre, pour le recevoir en son nom & comme représentant sa personne.

Mais le roi fit réponse, que la conduite de son fils démentoit toutes ses protestations; qu'il avoit fait arrêter, & qu'il retenoit encore prisonnier l'oncle d'un officier nommé Malortie, parce que le neveu qui servoit en Dauphiné avoit ouvert au roi les portes d'une petite ville dont le Dauphin lui avoit donné le gouvernement; & qu'il falloit premierement délivrer ce prisonnier, d'autant plus qu'il étoit sujet du roi, & que le Dauphin n'avoit eu aucun droit de le faire arrêter.

Le roi ajoûta que, pendant la tenue des états de Dauphiné quelques habitans attachés au Dauphin avoient entrepris de se saisir des portes de la ville de Grenoble, ce qui étoit une rébellion manifeste: que d'ailleurs, le Dauphin avoit commis des fautes considérables dans le gouvernement de cette province, dans laquelle il avoit attiré beaucoup d'étrangers, à qui il avoit donné des places & des seigneuries dont il avoit dépouillé les anciens seigneurs: qu'enfin il avoit aliéné une partie du domaine, sans le consentement du roi.

Ce qui pourroit persuader que le roi n'avoit pas tort de ne se pas fier aux protestations de son fils, c'est que le Dauphin entreprit d'ôter le gouvernement de Dauphiné au sire de Chatillon qui le tenoit du roi, pour le donner au bâtard d'Armagnac, à qui il en fit expédier les provisions à Bruges le 24. Janvier 1457.

Charlotte de Savoye, Dauphine de France, alla trouver le Dauphin en Brabant. Cette princesse étant devenue grosse, le Dauphin fit part au roi de sa grossesse, par une lettre datée de Genep le 13. Décembre 1458. Elle eut un fils qui fut nommé Joachim. La lettre que le Dauphin écrivit au roi à l'occasion de sa naissance, est datée de Notre-Dame de Hal le 27. Juin 1459.

Le roi fit réponse par une lettre datée de Compiegne le 7. Août de la même année; ce qui montre que Charles ne se pressa pas beaucoup de répondre à son fils. Il ne laissa pas de l'assurer dans sa lettre, que cet heureux évenement lui avoit causé une joie sensible; ajoûtant, que plus le Dauphin recevoit de graces de Dieu, plus il devoit *craindre de le courroucer, & observer en toutes choses ses commandemens*: ce qui semble faire allusion à la conduite de Louis à l'égard de son pere, qui paroissoit fort contraire au quatrieme commandement de Dieu.

Le Dauphin écrivit aussi au Parlement, à la Chambre des comptes, à la ville & à l'évêque de Paris sur la naissance de son fils: mais tous convinrent de ne lui faire aucue réponse sans avoir auparavant consulté le roi.

Le duc de Bourgogne ordonna que l'on fît des réjouissances publiques pour la naissance du jeune prince, & en son particulier il témoigna une joie extraordinaire. M. Duclos dit, qu'il donna mille écus à celui qui lui en apporta la nouvelle; somme que M. l'abbé Lenglet réduit à mille livres dans la préface historique de Comines. Il

voulut être parrain de l'enfant, à qui il fit present d'un meuble d'or & d'argent.

Après le baptême, le Dauphin se découvrit pour remercier le duc de Bourgogne, & lui dit: *Mon très-cher oncle, je vous remercie du bien & de l'honneur que vous me faites, je ne le pourrai ni saurai desservir*, c'est-à-dire, reconnoître, *sinon pour tout guerdon*, c'est-à-dire pour toute marque de reconnoissance, *je vous donne mon corps, le corps de ma femme, & le corps de mon enfant*. Dès que le Dauphin eut ôté son chapeau, le duc de Bourgogne mit un genou en terre, & ne voulut jamais se relever que le Dauphin ne fût couvert. Mais l'enfant dont la naissance avoit causé tant de joie, ne vécut pas long-temps, car il mourut le 29. Novembre de la même année, cinq mois après sa naissance.

Quelque temps après, le roi envoya au duc de Bourgogne l'évêque de Coûtance & le sieur d'Esternay général des finances de Normandie, pour lui demander le duché de Luxembourg, sur lequel il prétendoit avoir des droits légitimes, par la cession que Guillaume duc de Saxe lui avoit faite des siens. Les deux ambassadeurs étoient chargés en même temps de presser le Dauphin de revenir auprès de son pere.

Le duc de Bourgogne répondit, qu'il ne croyoit pas que le roi de France eût un droit bien acquis sur le duché de Luxembourg; qu'à l'égard du Dauphin, il lui laissoit la liberté de retourner à la cour de France, ou de demeurer à celle de Bourgogne; que dans la situation où il se trouvoit, il croiroit manquer à ce qu'il devoit au roi & à la couronne de France, s'il en usoit autrement. Les ambassadeurs s'adresserent ensuite au Dauphin, qui avoit chargé Jean Jeoffrey ou Jeoffredy évêque d'Arras de leur répondre en son nom. Ce prélat leur fit un long discours que l'on peut voir dans le recueil de M. Duclos. Il est plein de citations & d'exemples de l'antiquité, selon le style du temps: mais on ne laisse pas d'y appercevoir quelques traits, ou plutôt quelques étincelles d'éloquence.

On peut encore recueillir de ce discours quelques faits particuliers que l'on ne trouve point ailleurs. L'évêque d'Arras en exposant les griefs du Dauphin, dit que le roi lui ayant donné le gouvernement du pays qui est en-deçà de la riviere de Seine, on le lui avoit ôté; qu'on l'avoit pareillement dépouillé du commandement des gendarmes qu'il avoit eu pendant quelque temps. Il ajoûte qu'il a bien sujet de craindre plusieurs de ceux qui sont auprès du roi, puisqu'ils avoient osé le faire poursuivre lorsqu'il se refugioit auprès du duc de Bourgogne, jusques au-delà de la ville de Langres, & des frontieres du royaume: demarche que le roi même avoit été obligé de désavouer, en assurant qu'elle avoit été faite à son insû & sans son ordre. Il se plaint de la maniere dont on avoit traité madame la Dauphine, à qui l'on n'avoit pas donné un écu lorsqu'elle partit pour se rendre à la

cour de Bourgogne, & qui fut obligée d'y paroître avec une robe toute déchirée. Il y releve avec assez d'art les belles actions du Dauphin, comme la prise de la forteresse de Dieppe, quoiqu'on ne lui eût donné qu'une fort petite armée; & la défaite des Suisses, quoique ses troupes fussent composées d'Anglois & de François, qu'il n'étoit pas facile de conduire, & de faire agir de concert sans user de beaucoup de prudence & de fermeté. Le reste du discours ne contient que des protestations vagues de soumission & de respect pour la personne du roi.

L'an 1460. le Dauphin écrivit au roi une lettre datée de Bruxelles le 29. Janvier: elle est conçue en termes respectueux: mais elle ne dit rien de positif. Le Dauphin se contente d'avouer ce que les ambassadeurs lui diront de sa part. Il y a grande apparence qu'ils ne lui dirent rien autre chose, que ce que l'on lit dans le discours de l'évêque d'Arras.

Le duc de Bourgogne leur donna une lettre pour le roi, de la même date, où il n'entre dans aucun détail sur les demandes qui lui avoient été faites par rapport au duché de Luxembourg.

Le roi envoya en Allemagne Thierri de Lenoncourt bailli de Vitri, & Jean de Veroil son lieutenant, pour conférer avec le duc de Saxe sur cette importante affaire. Ce prince avoit vendu au roi ses prétentions sur le duché, dont il lui avoit garanti le succès. Il déclara qu'il persistoit dans cette garantie, & il soûtint que les prétentions dont il s'agissoit étoient incontestables. Le duc de Bourgogne se plaignit amerement de ce que le roi paroissoit vouloir lui susciter des ennemis du côté de l'Allemagne: mais tous ces mouvemens n'eurent aucune suite. Le roi étoit las de la guerre, & son irrésolution naturelle jettoit de l'incertitude dans ses conseils. Le Dauphin demeuroit ordinairement à Genep, & affectoit de ne se mêler de rien, pour ne point donner d'ombrage au duc de Bourgogne. Il partageoit son temps entre la chasse & la lecture, & ce fut pour l'amuser dans sa retraite, que le recueil des contes intitulé, les Cent Nouvelles nouvelles, fut composé.

Comme le roi Charles VII. approchoit de sa soixantieme année, les princes étrangers pensoient que l'amitié du Dauphin n'étoit pas à négliger: plusieurs la rechercherent, & entre autres François Sforce duc de Milan, qui fit un traité avec lui daté du 6. Octobre 1460. par lequel ils s'engageoit d'assister le Dauphin de toutes ses forces; & le Dauphin promettoit de son côté d'envoyer au duc de Milan quatre mille chevaux & deux mille archers trois mois après en avoir été requis: mais l'on ne voit pas trop, dit M. Duclos, comment le Dauphin qui ne subsistoit alors que des bienfaits du duc de Bourgogne, auroit pû tenir un pareil engagement.

L'année suivante, le Dauphin envoya au roi, Houarte son premier valet de chambre; mais on ignore les nouvelles propositions

dont il chargea cet envoyé. Tout ce que l'on ſait, c'eſt que le roi lui fit une réponſe en préſence de ſon Conſeil dans ſon palais de Bourges le 10. de Janvier, & que cette réponſe fut donnée par écrit. On la peut voir dans le recueil de M. Duclos. Le roi y témoigne beaucoup de tendreſſe pour ſon fils, & beaucoup d'empreſſement de le revoir.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le comte de Charolois auſſi mécontent du duc de Bourgogne ſon pere, que le Dauphin pouvoit l'être du ſien, fit propoſer au roi de le recevoir dans ſon royaume. Cette négociation n'eſt connue que par un manuſcrit tiré des recueils de l'abbé le Grand, que M. Duclos a fait imprimer dans ſon recueil: mais comme elle n'eut aucune ſuite, il eſt inutile de la rapporter. Le comte de Saint-Pol fit pluſieurs voyages à la cour de la part du comte de Charolois, pour la faire réuſſir. On lui donna même diverſes réponſes par écrit, pour les communiquer au comte de Charolois: mais le roi craignit toujours de trop s'avancer, & de prendre des engagemens trop marqués avec un jeune prince dont l'humeur pleine de légereté & d'emportement étoit déja connue. Il ne tint cependant qu'au comte de Charolois de venir ſe refugier en France, & l'on fut ſur le point de rendre la pareille au duc de Bourgogne, en y donnant un aſyle à ſon fils comme il en avoit donné un au Dauphin.

XII.

Extrait d'une lettre écrite par le comte de Foix, ſur ce qui ſe paſſa dans le Conſeil de Charles VII. à la fin de ſon regne.

LE pere Daniel aſſure que Charles ſur la fin de ſa vie *étoit ſi vivement frappé de la déſobéiſſance de ſon fils, qu'il y penſoit ſans ceſſe, & qu'il délibéroit même s'il ne le deshériteroit pas en faiſant reconnoître Charles ſon cadet pour ſon ſucceſſeur à la couronne.*

Le bruit en courut dans tout le royaume; & dès que Louis XI. fut monté ſur le throne, il voulut en approfondir la vérité. Dans ce deſſein, il envoya Montbardon & Janot du Lyon au comte de Foix, pour lui faire diverſes queſtions ſur ce qui s'étoit paſſé à la cour & au Conſeil dans les derniers temps de la vie du feu roi. Le comte de Foix ſatisfit à toutes ces queſtions par une longue lettre datée de Tours le 6. Avril de l'an 1461. dont on a jugé à propos de donner ici un extrait, parce qu'elle contient pluſieurs faits qui ne ſe trouvent point ailleurs, & dont les hiſtoriens n'ont fait aucune mention. De plus il eſt difficile de ſe perſuader que le rapport du comte de Foix ne ſoit pas conforme à la plus exacte vérité. Auroit-il oſé tromper un maître tel que Louis XI. ſur des faits qu'il lui étoit très-facile de vérifier

vérifier. Quoi qu'il en soit, il paroît par la lettre du comte de Foix, que les questions de Louis XI. se réduisoient à celles-ci.

1°. S'il étoit vrai que le comte du Maine & le comte de Foix eussent fait entre eux une espece de ligue & d'association dans laquelle plusieurs autres seigneurs étoient entrés, & qu'ils avoient confirmée par des sermens mutuels pour s'engager à faire la guerre au Dauphin & au duc de Bourgogne; & si on étoit convenu que le comte de Foix un des principaux associés auroit la charge de connétable.

2°. S'il étoit vrai que le feu roi avoit fait alliance avec Henri VI. roi d'Angleterre à la sollicitation de la reine Marguerite d'Anjou, contre Edouard qui lui disputoit la couronne, & quels étoient l'objet & les conditions de cette alliance.

3°. S'il étoit vrai que l'on avoit voulu engager le feu roi à faire diverses choses au préjudice du Dauphin, pour avantager monsieur son frere; quels conseils on lui avoit donnés à ce sujet, & quels étoient les principaux auteurs de ces conseils.

Sur la premiere question, le comte de Foix répond qu'il n'y a jamais eu aucune sorte de ligue ni d'association, ni de serment entre lui & le comte du Maine, ni avec aucun autre seigneur, ni avec personne qui vive de ce royaume; si l'on excepte le comte d'Armagnac, avec lequel il s'étoit uni par une de ces associations particulieres qui étoient encore en usage en ce temps-là. Qu'il étoit vrai que le comte du Maine & lui avoient toujours été fort amis; mais que leur union n'étoit point une ligue, ni un engagement appuyé d'aucun serment; qu'il n'avoit jamais été question entre eux de nuire ni au Dauphin, ni au duc de Bourgogne, ni de faire avoir à lui comte de Foix la charge de connétable; qu'à la vérité voyant que cette grande dignité étoit vacante depuis long-temps, il l'avoit demandée au feu roi, qui étoit disposé à la lui accorder, & qu'il croyoit que si ce monarque eût vécu, il *y auroit eu bonne part*; mais qu'en faisant cette demande il n'avoit jamais songé à agir en aucune sorte ni contre le Dauphin ni contre le duc de Bourgogne, beaucoup moins à leur faire la guerre.

Il ajoûte que le feu roi étant tombé malade, & les seigneurs du Conseil ayant pris la résolution d'envoyer au Dauphin le heraut *Vermandois* pour lui faire savoir la maladie de son pere, le comte du Maine avoit dit en leur présence que si le roi pouvoit guérir, comme on l'espéroit encore, il falloit que chacun d'eux s'employât à terminer les funestes divisions qui duroient depuis si long-temps entre le pere & le fils; & que tous jurerent & promirent à Dieu d'y travailler, si le roi revenoit en santé, quand même ils devroient s'exposer à perdre ses bonnes graces & à se voir privés de leurs charges. Que le lendemain le Conseil étant encore assemblé, le comte du Maine représenta que les brouilleries qui étoient entre plusieurs de ceux qui le composoient, étant également indécentes & préjudiciables au bien

de l'Etat, il étoit temps de les terminer, & que pour y parvenir, il falloit que chacun d'eux jurât d'oublier toutes les querelles passées, & de vivre en bonne intelligence. Que le comte du Maine commença le premier par en faire une promesse authentique, & que son exemple fut suivi par le comte de Dunois & par tous les autres.

Pour répondre à la seconde question, le comte de Foix entre dans un grand détail sur ce qui s'étoit passé entre la cour de France & celle d'Angleterre. Il dit que divers envoyés de la cour de France avoient fait des voyages en Angleterre; que le sénéchal de Normandie y avoit d'abord envoyé un nommé Doucereau, qui se trouva à la bataille de Northampton lorsque le roi Henri VI. fut fait prisonnier: que le roi fit dire à la reine d'Angleterre femme de Henri VI. qu'il étoit disposé à soûtenir ce prince dans sa querelle contre Edouard, & qu'il l'avoit fait savoir aux rois d'Espagne & d'Ecosse ses alliés pour les engager à prendre le même parti; que la reine d'Angleterre avoit envoyé en France un de ses chapelains pour lui représenter le déplorable état de ses affaires, & pour le prier d'avoir pitié d'elle & de son fils, de les envoyer chercher & de les faire conduire dans son royaume avec un sauf-conduit, & avec permission d'y demeurer trois ou quatre ans pour donner le temps au parti qu'elle avoit en Angleterre de reprendre de nouvelles forces; que cette proposition fut examinée avec soin dans le Conseil du roi, & qu'enfin après plusieurs débats qui venoient de la diversité des avis, il fut conclu qu'on enverroit en Angleterre le sieur de Genlis, messire Jean Carbonnel & un secrétaire, pour représenter à la reine d'Angleterre qu'il étoit de son intérêt de rester dans son royaume le plus long-temps qu'il seroit possible, parce que sa sortie ne manqueroit pas d'entraîner la ruine entiere de ses affaires; qu'au surplus si elle se trouvoit forcée de quitter l'Angleterre, le roi lui offroit un asyle en France pour elle & pour son fils. Le comte de Foix assure que la commission des envoyés du roi ne s'étendoit pas plus loin. Il ajoûte que Genlis & Carbonnel ne trouverent point la reine d'Angleterre au pays de Galles d'où elle avoit écrit au roi, & qu'ayant appris qu'elle s'étoit retirée en Ecosse, ils s'en revinrent sans avoir rien fait.

Le comte dit ensuite, que la reine d'Angleterre envoya en France deux Jacobins, dont l'un étoit chargé d'aller à Rome pour se plaindre au pape d'un légat & de quelques prélats d'Angleterre, qui avoient été contraires au roi Henri VI. Ce religieux passa à la cour de France, & demanda au roi des lettres de recommandation pour le pape & pour les cardinaux, qui lui furent accordées.

L'autre Jacobin étoit chargé de prier le roi 1°. de vouloir bien prêter quatre-vingts mille écus à la reine d'Angleterre; 2°. d'armer une flotte contre le roi Edouard; 3°. de révoquer tous les passeports qui avoient été donnés aux partisans d'Edouard, & de ne leur en plus accorder dans la suite; 4°. de livrer au roi Henri certains pri-

sonniers Anglois dont il s'offroit de payer la rançon, & qui avoient eu part à tout ce que le parti d'Edouard avoit tramé contre lui.

Le roi répondit à la premiere demande, que ses finances n'étoient point en assez bon état pour qu'il pût envoyer aucun argent en Angleterre : à la seconde, qu'il tâcheroit d'équipper une flotte pour secourir le roi Henri, & que le sénéchal de Normandie en auroit le commandement : à la troisieme, qu'il ne pouvoit révoquer avec bienséance les passeports qui avoient déja été accordés ; mais qu'il défendroit à monsieur l'amiral d'en donner à l'avenir à ceux des Anglois qui soûtenoient le parti d'Edouard : à la quatrieme enfin, qu'à l'égard des prisonniers Anglois, on promettoit de les garder avec soin ; mais qu'il n'étoit pas possible de les renvoyer en Angleterre sans le consentement de ceux qui les avoient pris, & à qui ils appartenoient selon les loix de la guerre.

Le comte de Foix, avant que de finir cet article, assure qu'il n'y avoit eu aucun traité d'alliance entre la France & Henri roi d'Angleterre ; que lorsque les envoyés de la reine d'Angleterre parloient au roi d'entrer en négociation, il répondoit toujours qu'il falloit attendre que le roi Henri fût rétabli sur le throne, & qu'il eût entierement dompté ses adversaires, & qu'alors on songeroit à régler les prétentions des deux couronnes : mais que jusques-là il ne vouloit prendre aucun engagement, & que s'il promettoit quelque secours, c'étoit en considération des liaisons de parenté qui étoient entre lui & la reine d'Angleterre, & par la persuasion où il étoit que leur cause étoit la plus juste. Ces réponses n'ayant pas satisfait le roi Henri ni la reine sa femme, ils voulurent faire de nouvelles instances : mais quand leurs envoyés arriverent, ils trouverent le roi malade & hors d'état de leur donner audience. Quelque temps auparavant, le duc d'Yorc qui disputoit la couronne au roi Henri, avoit recherché l'alliance & la protection du roi. Il faisoit des offres si avantageuses, que le roi assembla pour en déliberer un Conseil extraordinaire, où le duc de Bretagne assista ainsi que les principaux officiers des armées du roi ; & après une mûre délibération tous conclurrent unanimement, que le duc d'Yorc étoit un usurpateur & un sujet rebelle, & que par cette seule raison le roi devoit rejetter également ses demandes & ses offres.

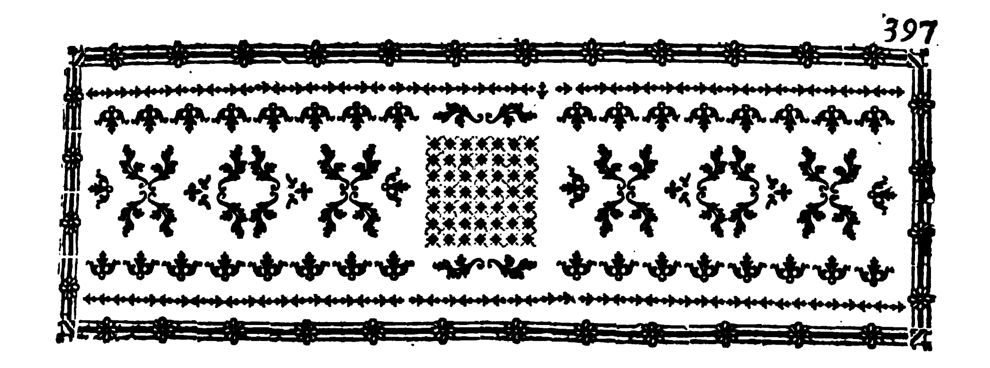
C'est tout que le comte de Foix rapporte à l'égard de la seconde question, qui regardoit la conduite que la France avoit tenue au sujet des affaires d'Angleterre dans les derniers temps de la vie de Charles VII.

La troisieme question étoit la plus intéressante pour la personne de Louis XI. Il s'agissoit de savoir s'il étoit vrai que l'on eût conseillé au roi de faire diverses choses à son préjudice, pour avantager monsieur son frere. Le comte de Foix assure qu'il n'en a jamais rien sû ni entendu dire ; que tout ce qu'il en peut assurer, c'est que l'année qui préceda la mort du roi, les ambassadeurs du roi de Castille étant

venus proposer de marier le frere du Dauphin avec la sœur de ce monarque, demanderent pour condition que l'on donnât la Guienne à ce jeune prince : mais le roi répondit, qu'une pareille condition ne se pouvoit stipuler sans le consentement du Dauphin, qui étoit l'aîné & le plus interessé dans cette affaire après lui ; que si on la concluoit sans l'aveu du Dauphin, il auroit grand sujet de se plaindre, & qu'un jour il pourroit revenir contre le traité qu'on auroit fait & le regarder comme nul ; qu'à la vérité le Dauphin étoit absent pour le présent, mais qu'il espéroit toujours qu'il reviendroit à la cour ; que les differends survenus entre son fils aîné & lui seroient terminés, & qu'alors on verroit ce qui se pourroit faire pour la satisfaction du roi de Castille.

Il est à remarquer que le comte de Foix ne nie pas formellement, que le roi Charles n'ait eu avant sa mort quelque dessein de faire plusieurs dispositions désavantageuses au Dauphin. Il se contente d'assurer qu'il n'en a jamais eu aucune connoissance. Il ajoûte ensuite un fait dont il étoit sûr, & qui prouve qu'un an avant sa mort Charles VII. étoit fort éloigné d'avoir une telle pensée. Il semble que la maniere dont le comte de Foix répond à la question qui lui fut proposée sur ce sujet, ne met pas tout-à-fait en droit de conclurre, comme font messieurs Lenglet & Duclos, que dans les derniers temps de la vie de Charles VII. il ne fut rien proposé au préjudice du Dauphin, & que le bruit qui avoit couru que son pere le vouloit deshériter pour laisser la couronne à Charles son cadet, n'étoit qu'un bruit populaire sans fondement. Il est vrai que cette idée étoit tellement contraire à la constitution fondamentale de l'Etat, qu'il eût été bien difficile, pour ne pas dire impossible, de la mettre en exécution : mais il y avoit alors dans le Conseil du roi des gens si animés contre le Dauphin, & qui avoient tant à craindre lorsqu'il seroit monté sur le throne, qu'il ne seroit pas absolument hors de vrai-semblance qu'aveuglés par la haine & par la crainte, ils eussent pensé à des moyens même impraticables de le dépouiller de ses droits, afin de prévenir les malheurs dont ils se voyoient menacés.





SOMMAIRE

DE

LOUIS XI.

ETAT de la France à l'avenement de Louis XI. au throne. Il va se faire sacrer à Reims; Reçoit l'hommage du duc de Bourgogne; Et fait son entrée à Paris. Changemens qu'il fit à la cour. Il tire de prison le duc d'Alençon. Sa politique envers le duc de Bourgogne. Sédition à Reims au sujet des impôts. Négociation à Rome sur l'abolition de la Pragmatique Sanction. Le roi s'engage à la casser; Et en envoie l'acte au pape. Réjouissances à Rome sur ce sujet. La Pragmatique ne laisse pas d'être encore observée dans le royaume. Affaires d'Angleterre. La reine vient en France demander du secours. Ses troupes sont battues à son retour, & elle revient en France une seconde fois. Affaires de Navarre. La France donne du secours au roi d'Arragon. On parle de paix, & le roi est pris pour arbitre. Entrevûe entre le roi & le roi de Castille, cause de leur mutuelle aversion. Le roi rachete les villes de Picar-

die cédées au duc de Bourgogne. Origine de la guerre dite du bien public. Adresse des ligués à conduire leur projet. Le roi qui se défioit du duc de Bretagne, entreprend de l'intimider. Celui-ci ne prend point le change, & hâte l'armement des princes ligués. Le roi en est la duppe, par le secret qui fut gardé en cette occasion. Le duc de Bourbon leve l'étendart de la révolte. Le comte de Charolois se met à la tête de ses troupes. Mesures du roi dans une subite révolution. Il s'accommode avec le duc de Bourbon. Diversion du comte de Charolois en Picardie. Prétendu motif de son union avec les autres rebelles. Il s'approche de Paris; où il tente une surprise qui ne réussit pas. Les deux armées se trouvent ensemble près de Montlheri. Le roi commence le premier la bataille de Montlheri. Perte des deux partis. Faux bruit de la mort du roi. Les confédérés marchent vers Paris; Emportent le pont de Charenton; & tâchent de gagner les Parisiens. On consent de les recevoir dans Paris. Le roi rompt ce coup par son retour. Négociation pour la paix. Treve de quelques jours. Etranges propositions des ligués. On se sépare sans avoir rien fait. Le roi va lui-même trouver le comte de Charolois. Ils entrent en négociation. Effet que produisit cette conférence. Ils en ont une seconde, où le roi laisse échapper l'occasion de se rendre maître de son ennemi. Ce qu'on pensa de sa générosité, & de l'imprudence du comte de Charolois. Articles du traité conclu entre ces deux princes à Conflans. Autre conclu à Saint-Maur pour les intérêts des princes. Nouvelles inquiétudes du comte de Charolois. Affaires d'Angleterre. Le comte de Charolois fait une ligue avec cette couronne contre la France; Et le roi en fait une contre le duc de Bourgogne avec les Liégeois. Le roi revient à Paris. Il proteste contre les traités de Conflans & de Saint-Maur, & gagne le duc de Bourbon. La division se met entre les autres seigneurs ligués. Plusieurs places rentrent sous l'obéissance du roi. Défiance mutuelle entre lui & le comte de Charolois. Mesures qu'il prend pour s'assurer la Normandie. Il tente inutilement de faire enregistrer au Parlement l'acte d'abolition de la Pragmatique Sanction. Ordonnance publiée en faveur des étrangers. At-

tention du roi sur les démarches de ses voisins. Mort de Philippe le Bon duc de Bourgogne. Guerre entre les Liégeois & le nouveau duc. Ambassade que le roi lui envoie à ce sujet. Il fait la guerre au duc de Bretagne. Ce qui fait conclurre sa paix avec le roi. Conditions du traité. Embarras du duc de Bourgogne. Le roi lui fait proposer une entrevûe ; & part pour s'y rendre accompagné de peu de gens. Terreur panique qu'il eut à Perone ; suivie d'un danger plus réel. Inquiétudes de ce prince bien fondées. Le duc de Bourgogne consent enfin de le relâcher. Il le vient trouver, & ces deux princes signent un nouveau traité. Ils partent pour une expédition du pays de Liége, à laquelle on contraignit le roi. Vigoureuse sortie des Liégeois sur les Bourguignons. Danger que coururent les deux princes devant Liége : Assaut général donné à la ville, qui est livrée au pillage. Le roi s'en retourne fort mécontent du duc de Bourgogne. Il tâche de détacher de ce duc le prince Charles son frere. Il est trahi dans cette négociation par le cardinal de la Balue & par l'évêque de Verdun, & les fait arrêter tous deux. Il engage ensuite le prince Charles à ce qu'il desiroit de lui. Ordre de Saint-Michel institué. Le roi en envoie le collier au duc de Bretagne, qui le refuse. Il châtie le comte d'Armagnac, qui s'étoit révolté contre lui. Affaires d'Espagne. Le roi envoie des troupes au roi de Sicile contre les Catalans. Le duc de Calabre, fils du dernier, entre dans Barcelone & meurt peu après. Origine de la grandeur de la maison d'Autriche. Affaires d'Angleterre. Révolte dans la province d'York, où le roi Edouard est fait prisonnier. Ce prince s'échappe de la prison, se met à la tête de son armée, & taille en pieces celle de Varwick chef des rebelles. Celui-ci vient en France trouver le roi, qui lui promet du secours. Le duc de Bourgogne se déclare pour Edouard. Le roi se dispose à secourir le comte de Varwick. Le duc de Bourgogne commence les hostilités contre la France. Le comte de Varwick repasse en Angleterre, où il se trouve bientôt à la tête de 60000 hommes. Edouard quitte la partie, & se sauve en Flandre. Varwick entre dans Londres, tire le roi Henri VI. de la tour, & fait publier un traité entre ce prince & la France.

Dessein du roi par rapport au duc de Bourgogne. Vûes de quelques seigneurs qui vouloient la guerre. Ils engagent le roi à la déclarer au duc. Assemblée des Etats tenue à ce sujet. Le connétable se saisit de Saint-Quentin au nom du roi. Amiens se soumet aussi, & le roi l'unit à la couronne. Ce prince est joué par le connétable, & par les ducs de Bretagne & de Guienne. Le duc de Bourgogne rassemble son armée; marche vers la Somme; va se camper auprès d'Amiens, & demande la paix au roi; Qui lui accorde une treve pour un an. Nouvelle révolution en Angleterre. Edouard se hasarde de passer en Angleterre. Il s'avance vers Londres. Il y est reçu, & le roi Henri est arrêté pour la troisieme fois. Bataille de Saint-Alban, où le comte de Varwick est tué. La reine Marguerite se met à la tête d'une nombreuse armée. Seconde bataille où cette princesse est faite prisonniere, son fils tué, & son mari massacré durant ce temps-là dans la tour de Londres. Intrigues du duc de Guienne avec le duc de Bourgogne. Dispositions du roi d'Angleterre dans cette conjoncture. Politique des princes de ce temps-là. Paix conclue entre le roi & le duc de Bourgogne. Mort du duc de Guienne; à qui imputée. Le roi refuse de ratifier la paix avec le duc de Bourgogne; Se jette dans la Normandie. Le roi vient en Anjou, & pourquoi. Il gagne Lescun, favori du duc de Bretagne. Il se réconcilie avec lui par son moyen. Comines quitte la cour de Bourgogne, & passe au service du roi. Treve entre ce prince & le duc de Bourgogne. Le roi résout la perte du connétable de Saint-Pol, & pourquoi. Entrevûe dans laquelle il se réconcilie avec le roi. Trahison du duc d'Alençon découverte. Diversion faite au roi du côté des Pyrénées. Les habitans de Perpignan se soulevent. L'armée du roi met le siége devant la ville, & les habitans sont obligés de capituler. Dessein du duc de Bourgogne & du roi d'Angleterre d'entrer en France. Le duc gagne un scélérat pour empoisonner le roi. Il porte la guerre sur le Rhin; Et assiége Nuis. Le roi de son côté se joint contre lui à l'Empereur & aux princes d'Allemagne. Il fait conclurre une ligue entre les Suisses & les villes du Rhin; Lui suscite encore un nouvel ennemi en la personne du jeune

duc

duc de Lorraine; Et se met lui-même en campagne à la fin de la treve. Conquêtes qu'il fit sur le duc. L'empereur est mécontent du roi, & pourquoi. La ville de Nuis est mise en sequestre entre les mains du pape. Le duc de Bourgogne acquiert dans ce siége le surnom de Terrible. Ligue perpétuelle entre le roi & les cantons Suisses, à quelles conditions. Le roi d'Angleterre lui déclare la guerre. Réponse que le roi fit à son heraut. Avis que celui-ci lui donna. Le roi d'Angleterre arrive à Calais. Il passe à Perone, & est repoussé de devant Saint-Quentin. Il reconnoît qu'il avoit compté mal-à-propos sur le connétable & sur le duc de Bourgogne. Le roi envoie un heraut au roi d'Angleterre, pour lui faire des propositions de paix. Elles sont acceptées, & l'on entre en conférence. Traité entre les deux rois. Entrevûe des deux rois à Pequigni. Le roi tâche de perdre le connétable dans l'esprit du duc de Bourgogne. Le duc jure la perte du connétable, & fait une treve avec le roi. Le connétable se jette entre les bras du duc de Bourgogne, & par-là dans le précipice. Le roi durant ce temps-là se saisit de Saint-Quentin. Le connétable est arrêté à Mons. Le duc de Bourgogne hésite quelque temps à le livrer au roi. Il le lui remet enfin, & l'on fait le procès au connétable; qui est condamné à avoir la tête tranchée. Caractere de ce seigneur. Avantages que le duc de Bourgogne tira de sa mort. Vastes projets de ce prince. Le roi tâche en vain de le détourner de faire la guerre aux Suisses. Motifs du duc dans cette guerre. Le roi vient à Lyon avec des troupes. Les Suisses prennent la résolution de se défendre. Siége de Grançon. Les Suisses se retirent du côté d'Yverdon. Le duc pour les poursuivre s'engage dans des défilés, où il est chargé & son armée mise en déroute. Butin que firent les Suisses dans cette occasion. Leur ignorance ne leur permet pas de connoître le prix de leur proie. Ils reprennent Grançon. Le roi reçoit avec beaucoup de modération un ambassadeur du duc de Bourgogne. Raison de cette politique du roi. Désertion des princes alliés du duc. Le duc de Bourgogne assemble une nouvelle armée; & fait le siége de Morat. Le duc de Lorraine se met à la tête de l'armée des Suisses, se campe à demi-lieue du camp des Bourgui-

gnons, les attaque à l'improviste & les met en une entiere déroute. Les troupes victorieuses offrent de l'aider à reconquérir ses Etats. Il assiége Nanci, & rentre en possession de quelques autres places. Embarras du duc de Bourgogne. Il fait enlever la duchesse de Savoye, qui avoit aussi traité avec le roi. Ce prince la délivre; & conclut avec elle un traité d'alliance. Prise de Nanci par le duc de Lorraine. Le duc de Bourgogne l'assiége de nouveau. Il est trahi par le comte de Campobasso qui commandoit le siége, & tué sans être connu dans une troisieme bataille perdue contre le duc de Lorraine. Caractere du duc de Bourgogne. Etablissement des postes sous ce regne. Ordres que le roi donne par rapport aux places du duc de Bourgogne. Plusieurs se soumettent à lui. Dessein qu'il avoit pour anéantir la maison de Bourgogne. Il tâche de faire soulever les Flamans. Olivier le Dain est celui qu'il choisit pour cela. Il ne réussit pas à Gand & revient à Tournai, qu'il trouve moyen de surprendre. La duchesse de Bourgogne envoie une ambassade au roi. Proposition embarrassante que ce prince fit à ses ambassadeurs. Ils y consentent; & lui délivrent la cité d'Arras qu'il demandoit. Insolences des habitans de cette ville : comment punies. Le roi veut en changer le nom. Il fait arrêter le chancelier du duc de Bretagne. Il le renvoie ensuite vers son maître, chargé de diverses lettres interceptées. Suite des affaires de Flandre. Les Gantois envoient des députés au roi. Ce prince leur donne des soupçons contre les principaux du Conseil de la duchesse de Bourgogne : ce qui coûte la vie à deux d'entre eux. Avantage que le roi tira de ces divisions des Gantois. Le roi s'empare de la Bourgogne. Le roi continue ses intrigues au Pays-bas, quoiqu'avec moins de succès qu'auparavant; sans que le roi d'Angleterre le traverse. Raisons de cette tranquillité du monarque Anglois. Négociations à la cour de Bourgogne, pour donner un époux à la princesse. L'empereur en envoie faire la demande pour Maximilien d'Autriche son fils. Conseil tenu à Gand sur ce sujet. Réponse favorable de la princesse. Le duc Maximilien la va épouser. Le jeune prince se met ensuite en campagne : ce qui engage le

roi à conclurre une treve avec lui. *Les hostilités recommencent, sur-tout en Bourgogne. Nouvelle treve pour un an. Occupations du roi durant ce temps-là. Affaires d'Italie. Démêlés entre les Medicis & les Pazzi. Deux factions à ce sujet. Le roi prend le parti des derniers. Conjuration qu'ils avoient formée contre les Medicis. Le pape en prend occasion d'excommunier les Florentins. Expédient que le roi employa pour embarrasser le pape. Ambassade envoyée à Rome à ce sujet. Réponse de Sa Sainteté. Traité conclu par le roi avec le roi & la reine de Castille. Quelle en fut l'occasion, & les conditions. Il est suivi d'une treve avec l'Angleterre. Etat des affaires en Bourgogne. La guerre y continue. Bataille de Guinegate. Le desir de la paix fait conclurre une treve aux deux partis. Changement remarquable que le roi fit alors dans les troupes. Il tombe malade d'apoplexie & en releve peu après. Il fait faire un camp en Normandie ; & va ensuite à Tours, où il est attaqué d'apoplexie de nouveau. Il guerit, & prend soin des affaires de Savoye après la mort de la régente. Mort de Marie de Bourgogne archiduchesse d'Autriche. Le roi profite de la disposition des Flamans, pour s'accommoder avec eux. Il fait proposer aux Gantois le mariage du Dauphin avec Marguerite de Flandre. Ils y consentent, & demandent la paix au roi. Arras est choisi pour le lieu de la négociation. Chagrin qu'en conçut le roi d'Angleterre. Il en tombe malade, & meurt peu après. Etat du roi au milieu de tant de grands succès. Il se retire à sa maison du Plessis près de Tours. Remedes extraordinaires employés pour rétablir sa santé. Divertissemens qu'on lui procure. Dévotions ausquelles il eut recours ; particulierement envers François de Paule. Brutalités de Coctier son medecin. Inquiétudes de ce prince, causées par la crainte de la mort. Comment le Dauphin étoit élevé durant ce temps-là. Le roi le fait venir au Plessis, & lui donne des leçons sur sa conduite. Il tombe dans une nouvelle attaque d'apoplexie. Derniers ordres qu'il donne ; suivis quelques jours après de sa mort. Caractere de ce prince. Mauvaise foi qui régnoit à sa cour. Jusqu'où il porta l'autorité royale. Quelle étoit*

ſa politique par rapport à la guerre, & dans les négociations. Son artillerie bonne & nombreuſe. Etat de ſes troupes. Police qu'il avoit deſſein d'établir dans le royaume. Ordonnance qu'il fit en faveur des officiers. Ses mauvaiſes qualités. Sa ſévérité dans les punitions. Ses dévotions. Son amour pour la juſtice. Ses diſpoſitions envers les papes. Quelle avoit été ſon éducation. Sa maniere de parler. Son extérieur. Sa biſarrerie. Augmentations qu'il fit à ſon Etat. Ses enfans légitimes.





HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS XI.

1461. Etat de la France à l'avenement de Louis XI. au throne.

LOUIS XI. à ſon avenement à la couronne, trouva la France dans une ſituation toute différente de celle où elle étoit, lorſque Charles VII. ſon pere monta ſur le throne. Au commencement du dernier regne, l'Angleterre oit au plus haut point de puiſſance, qu'elle eût jamais é ; & celle de la France, comme anéantie, ſuccomboit toutes parts. Non-ſeulement ce n'étoit plus cet équili-e qui s'étoit ſi long-temps conſervé entre ces deux belli-

1461. queuses nations, & que la sagesse de Charles V. avoit entierement rétabli, malgré les malheurs du roi Jean son prédécesseur & les grandes victoires d'Edouard III. mais même les Anglois regardoient la France comme un royaume assujetti, dont les intérêts étoient devenus communs avec les leurs, & traitoient de rebelles, les provinces qui refusoient de se soumettre à leur domination. Le duc de Bourgogne, quoique vassal de la couronne, & prince de la maison royale, en étoit le plus irreconciliable ennemi: & quand il eut enfin accordé la paix à son souverain, il se maintint encore long-temps en possession de le gourmander, & de lui faire la loi en toutes rencontres, persuadé qu'il en étoit toujours extrèmement redouté.

Depuis l'an 1453. sept ans avant la mort de Charles VII. les choses avoient entierement changé de face. Les Anglois chassés de tout le royaume, excepté d'un coin de la Picardie, où ils pouvoient à peine se maintenir, n'osoient plus rien entreprendre. On alloit porter la guerre jusques dans leur Isle; elle fut à son tour désolée par les guerres civiles, & Henri VI. roi d'Angleterre qui s'étoit fait couronner roi de France dans la cathedrale de Paris, se vit lui-même déthroné par Edouard comte de la Marche & duc d'York, qui prit le nom de roi, & fut reconnu comme tel par le Parlement d'Angleterre environ trois semaines avant la mort de Charles VII. Le duc de Bourgogne se contenoit, & demeuroit dans son devoir, n'osant plus en sortir. Il n'y avoit plus de factions dans le royaume, & tout y étoit parfaitement soumis. Pour ce qui est de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, & de l'Ecosse, les affaires y étoient par rapport à la France comme depuis long-temps. La maison d'Anjou faisoit toujours d'inutiles efforts sur le royaume de Naples; celle d'Orleans attendoit quelque occasion favorable de faire valoir ses droits sur le duché de Milan: les anciennes alliances subsistoient avec l'Ecosse & la Castille, & on n'avoit rien à démêler avec l'Empereur, ni avec les princes Allemans.

Comment ce prince reçut la nouvelle de la mort du roi. Monstrelet vol. 3. fol. 88. Meyer, l. 16.

C'étoit-là l'état où la France se trouvoit, lorsque la mort de Charles VII. arriva. Louis en reçut la nouvelle *

* La chronique nous apprend que le 22. Juillet, entre une & deux heures Charles VII. mourut à Meun sur Yeure après midi: comment peut-on croire

le jour même à Genep en Brabant de la part de Charles
d'Anjou comte du Maine, par trois courriers qui lui furent 1461.
dépêchés, & qui durent faire une extrême diligence, vû
la grande distance qu'il y a du Berri en Brabant. Si nous en
croyons l'historien de Flandre, Louis, tout habile qu'il
étoit dans l'art de dissimuler, n'eut pas soin de sauver les apparences en cette occasion, & on s'apperçut qu'il avoit moins
de douleur de la mort de son pere, que de joie d'être roi.
Le duc de Bourgogne qui étoit alors à Hedin, vint le
joindre à Avesnes, où l'on fit un magnifique service pour le
feu roi en présence de plusieurs princes & seigneurs, qui
s'y étoient rendus de France pour faire leur cour au nouveau maître. Ce fut avec tant d'empressement, qu'on ne
pensoit pas seulement aux funerailles du roi mort: c'est ce
qui donna lieu à * Tannegui du Châtel de se distinguer bien glorieusement par sa reconnoissance envers un prince, à qui lui & sa famille avoient beaucoup d'obligation. Il se chargea lui-même du soin & des frais de la cérémonie funébre, qui lui coûta plus de cinquante mille livres; & quelque temps après il se retira en Bretagne, auprès du duc dont il étoit sujet.

D'Argentré, hist. de Bretagne.

Il va se faire sacrer à Reims.

Dans les preuves de la nouvelle histoire de Bretagne, T. 2.

Hist. de Bretagne T. 2.

Louis sans différer davantage, alla se faire couronner à Reims, où le duc de Bourgogne l'accompagna avec une nombreuse & magnifique suite de la plus belle noblesse de tous ses Etats. Il fut sacré le quinzieme jour d'Août, & voulut avant son sacre être fait chevalier de la main de ce prince, qui ** après la cérémonie du couronnement, lui fit hom-

…u'un courier soit arrivé ce jour-là mê…e à Genep en Brabant, n'étant parti …e Meun en Berri qu'entre une & deux …eures après midi? Une telle diligence …toit si extrême, qu'elle est réellement …npossible. Louis XI. a bien pû savoir … 22. Juillet par un courier extraor…inaire, que son pere étoit à la der…iere extrémité & sans espérance: mais …n'a pû apprendre ce jour-la qu'il étoit …ort. Ainsi M. l'abbé Lenglet a eu …ison de dire dans la préface de Co…ines, que Charles VII. étant mort le …. Juillet, Louis XI. en avoit reçû la …ouvelle le 23. qui étoit le lendemain … sa mort.

* Il étoit neveu de celui qui assassina le duc de Bourgogne.

** Le duc de Bourgogne ne fit hommage au roi que deux jours après le sacre. Cette date est prouvée par les lettres patentes que Louis XI. donna pour déclarer qu'il avoit reçû cet hommage: elles sont datées de S. Thierry lès Rheims le 17. Août 1461. & il y est dit que ce jour-là même le duc de Bourgogne s'étoit acquité de ce devoir. Or le roi avoit été sacré le 15.

Au milieu de la cérémonie du sacre le duc de Bourgogne se jetta aux piés du roi, & le conjura de pardonner à tous ceux qui l'avoient offensé pendant

1461. mage de son duché de Bourgogne, aussi-bien que de ses comtés de Flandre & d'Artois, & l'assura de son parfait attachement.

Le duc de Bourgogne n'avoit point fait d'hommage sous le regne de Charles VII. parce qu'il avoit toujours été en guerre avec ce prince jusqu'au traité d'Arras, & que par un des articles de ce traité, il avoit été dit qu'il n'en feroit point du vivant du roi; & ce fut-là sans doute un des points que le roi dut avoir le plus de peine à passer; parce qu'il donnoit atteinte aux droits les plus essentiels de la souveraineté. Louis ne fut pas plutôt couronné, qu'il s'en remit en possession; & il exigea l'hommage du duc de Bourgogne. Ce prince le fit de bonne grace, il ajoûta même à la formule ordinaire, certaines choses qu'on n'avoit point coûtume d'y mettre, & cela pour marquer son sincere dévouement au roi. Il étoit conçu en ces termes:

Reçoit l'hommage du duc de Bourgogne.

Manuscrit de la bibliotheque de M. Rousseau auditeur des comptes.

» Mon très-redouté seigneur, je vous fais hommage présentement de la duché de Bourgogne, des comtés de Flandre & d'Artois, & de tous les pays que je tiens de la noble couronne de France, & vous tiens à seigneur, & vous en promets obéissance & service; & non pas seulement de celles que je tiens de vous, mais de tous mes autres pays que je ne tiens point de vous, & autant de seigneurs & nobles hommes, de gens de guerre & d'autres qui y sont que j'en pourrai traire; je vous promets faire service avec mon corps tant que je vivrai, avec aussi tout qu'anque je pourrai finer d'or & d'argent. «

Et fait son entrée à Paris.

Le 31. d'Août.

Peu de jours après le roi fit son entrée à Paris, ayant toujours avec lui le duc de Bourgogne. Les Parisiens n'épargnerent rien, pour faire paroître leur joie par les spectacles, par les ornemens dont toutes les rues étoient parées, par les richesses de leurs habits, par les acclamations,

le regne de son pere. Le roi le promit, mais il en excepta sept qu'il ne nomma point, & il ne garda pas trop bien sa promesse à l'égard des autres.

Tous les pairs ecclésiastiques se trouverent au sacre, à l'exception de l'évêque de Noyon, qui fut remplacé par l'évêque de Paris. Le duc d'Orleans âgé pour-lors de 70 ans, après avoir assisté aux obseques du feu roi, resta auprès de la reine douairiere pour la consoler. Le comte du Maine qui avoit été favori de Charles VII. & chef de son Conseil, ne quitta point cette princesse, & ne voulut se trouver à aucune cérémonie publique.

tions, & par tout ce qui pouvoit contribuer à la célébrité d'une fête de cette nature selon le goût de ce temps-là. Tout le monde étoit en suspens, & la cour principalement étoit attentive à toutes les démarches du nouveau prince, qui commençoit alors sa trente-neuvieme année.

1461.

Ce qu'on connut dès-lors du caractere de ce prince.

On le connoissoit dès ce temps-là pour un homme caché, soupçonneux, défiant, artificieux, intéressé, vindicatif; & qui trouvant d'ailleurs dans le fond de son esprit, qu'il avoit excellent, dequoi se passer des lumieres d'autrui, ne laissoit gueres de ces voies ouvertes, par où les courtisans trouvent d'ordinaire moyen de s'insinuer dans les bonnes graces du prince. Tous ceux qui avoient été en faveur sous le dernier regne appréhendoient, non sans raison, qu'il les rendît responsables de la conduite que le feu roi avoit tenue à son égard; & le duc de Bourgogne, soit à leur priere, soit de lui-même, donnoit à ce prince sur cet article des conseils fort sages. Il lui conseilloit d'oublier tout le passé, de penser qu'il n'étoit plus Dauphin, mais roi; qu'en cette qualité ceux qui l'avoient le plus desservi, lui seroient le plus attachés; qu'il étoit trop heureux, après tout ce qui s'étoit passé, d'entrer sans aucune contradiction en possession de la couronne & d'un royaume paisible & parfaitement soumis; qu'il falloit sur-tout qu'il en usât bien envers le prince Charles son cadet, & qu'il fît semblant d'ignorer le dessein que le feu roi avoit eu, de faire tomber la couronne sur la tête de ce jeune prince; qu'une autre conduite feroit une infinité de mécontens qui pourroient exciter des troubles dans son royaume, malheur qu'il devoit prévenir par toutes sortes de moyens.

Gaguin in Ludovico XI.

Changemens qu'il fit à la cour.

Chronique scandaleuse.

Louis écouta ces avis avec beaucoup de docilité en apparence, & ne les suivit néanmoins que sur l'article de son frere: car sans attendre même que le duc de Bourgogne fût retourné dans ses Etats, il fit quantité de changemens à la cour & dans le Parlement contre la coûtume de ses prédécesseurs, qui confirmoient ordinairement les anciens officiers. Le chancelier Guillaume Juvenal des Ursins fut déposé, & Pierre de Morvilliers * fut mis en sa place; Jean

* M. Duchesne prétend qu'il s'appelloit Morviller, & non pas Morvilliers. *Hist. des chanceliers.*

1461. de Bueil comte de Sancerre amiral de France, André de Laval dit le maréchal de Loheac, le prevôt de Paris; plusieurs maîtres des requêtes, conseillers du Parlement, maîtres des comptes, secrétaires, & quantité d'autres furent dépouillés de leurs charges. Il fit sur-tout paroître son ressentiment envers Antoine de Chabannes comte de Dammartin, qui avoit été envoyé par le feu roi six ans auparavant pour l'arrêter. Il lui fit faire son procès, & ce seigneur fut condamné à la mort, & tous ses biens confisqués. Mais il lui fit grace de la vie, & se contenta de le faire mettre à la bastille, d'où il échappa quelques années après.

Monstrelet.

Voyez les observations.

Ensuite de ces changemens que le roi fit de hauteur, & sans consulter personne, lui & le duc de Bourgogne prirent congé l'un de l'autre avec de grands témoignages d'amitié, peu sinceres des deux côtés. Le duc demeura encore quelques jours à Paris, & le roi s'en alla à Amboise voir la reine sa mere qui s'y étoit retirée: il traita avec elle pour son douaire, qu'il lui assigna quelques jours après sur le comté de Xaintonge, sur le gouvernement de la Rochelle, de Chinon, de Pesenas, & sur quelques autres terres. De là il alla à Tours, où il fit venir Charles son frere qu'il reçut bien, & à qui il donna pour son appanage le duché de Berri.

Annales de France.

Il va à Tours, & pardonne au duc d'Alençon qui y étoit prisonnier.

Procès manuscrit du duc d'Alençon publié par M. du Puy.

Etant encore à Tours, il affecta de se faire réputation de clémence, en pardonnant au duc d'Alençon prisonnier au château de Loches, pour la conspiration qu'il avoit faite avec les Anglois contre l'Etat, de laquelle j'ai parlé dans l'histoire du regne précedent. Il lui donna une entiere abolition, le rétablit dans tous ses biens, & se réserva seulement le pouvoir de mettre dans Verneuil, dans Domfront, & dans Sainte-Susanne, des garnisons & des commandans tels qu'il jugeroit à propos. Il voulut aussi avoir la tutelle des enfans du duc, & les faire élever auprès de sa personne, & il lui fit promettre qu'il ne les marieroit que de son consentement. Le plaisir de défaire ce que son prédécesseur avoit fait, eut en cela plus de part que la politique; & il se repentit fort quelque temps après de la grace qu'il avoit accordée à ce prince brouillon, le plus dangereux esprit qui fût alors dans le royaume.

Louis n'ignoroit pas de quelle importance il étoit pour lui de s'assurer des ducs de Bourgogne & de Bretagne. Il formoit déja le dessein d'abattre la puissance de ces deux redoutables vassaux : mais il n'étoit pas encore temps d'y travailler. Il connoissoit parfaitement le caractere du duc de Bourgogne, qui étoit un prince bon, droit & modéré, & que son âge déja avancé portoit à la paix ou au repos. Les obligations qu'il avoit à ce duc devoient donner aux plaisirs qu'il lui feroit, un beau dehors de reconnoissance, sans faire soupçonner qu'il le craignît. Le comte de Charolois fils du duc étant venu à Tours, non-seulement Louis le reçut avec toute la distinction & tous les honneurs que sa naissance méritoit ; mais encore il le fit son lieutenant général en Normandie, & lui assigna en cette qualité trente-six mille livres de pension. Il ne pouvoit rien faire de plus agréable au duc de Bourgogne, ni donner au jeune prince une plus spécieuse marque de la confiance qu'il vouloit paroître avoir en lui : mais en même temps qu'il imposoit au duc de Bourgogne par ces belles apparences, il confirmoit secretement l'alliance que son prédécesseur avoit faite avec les Liégeois ennemis irreconciliables de la maison de Bourgogne, depuis les grands démêlés qu'ils avoient eus avec le feu duc Jean de Bourgogne ; & il renouvella cette alliance contre la parole expresse qu'il avoit donnée au duc un mois ou deux auparavant, de ne le pas faire, & de prendre même son parti contre eux.

1461.
Sa politique envers le duc de Bourgogne.
Monstrelet, f. 91.
Historien anonyme contemporain cité par Meyer, l. 16.

Pour ce qui est de François II. duc de Bretagne, il voulut aussi le connoître par lui-même, & lui faire faire sans délai l'hommage qu'il lui devoit. Le duc vint à Tours pour ce sujet, & fit son hommage * : mais le roi, qui, quelque mine qu'il fît, se défioit plus du comte de Charolois, qu'il ne l'aimoit, ne jugea pas à propos que ces deux princes se trouvassent ensemble à sa cour, & congédia le comte avant l'arrivée du duc. Ensuite il alla en pélerinage à Saint-Sauveur de Rhedon en Bretagne ; car ce prince affecta toujours de paroître dévot. Le duc vint l'y recevoir : il ne manqua rien de ce qu'il devoit à son souverain, & il lui rendit tous les honneurs qui lui étoient dûs.

Il affecte de paroître dévot.
Acte de l'hommage du duc de Bretagne au 2. t. de la nouvelle histoire de Bretagne.
Mém. d'Olivier de la Marche, l. 1. ch. 34.
Annales de France. Monstrelet, fol. 93.

* Le roi reçut cet hommage le 18 Decembre 1461.

1461. Ce fut vers ce même temps-là que le roi apprit la mort de Poton de Saintrailles qu'il auroit plus regretté, si ce seigneur avoit été moins aimé du roi son pere. Ce n'est pas trop louer ce grand homme, que de dire qu'il fut un de ceux qui eurent le plus de part au rétablissement de l'Etat. Sa prudence & sa valeur furent les plus grandes ressources de Charles VII. lorsqu'étant encore Dauphin il vit son propre pere, sa propre mere & toute la faction Angloise conspirer à sa perte. Saintrailles fut ou le chef, ou un des principaux chefs du parti qui se déclara pour ce prince, & il le soûtint autant par ses conseils que par son épée. Il ne se fit gueres d'entreprises considérables, ni de négociations importantes dans tout ce regne, où il n'eût part. Il fut grand écuyer, * maréchal de France, & mourut sénéchal du Bourdelois.

Annotations sur l'hist. de Charles VII. p. 703.

La fermeté du roi & l'autorité qu'il se donnoit dès le commencement de son regne, n'empêcherent pas qu'il ne se fit une grosse sédition à Reims. Il avoit donné de belles paroles aux bourgeois de cette ville, lorsqu'il alla s'y faire couronner, & leur avoit fait espérer la diminution des impôts. Quand ils virent qu'au renouvellement des baux pour les fermes des gabelles, les choses demeuroient sur le même pié, ils se révolterent contre les collecteurs, en tuerent quelques-uns, se saisirent de leurs registres, & les brûlerent au milieu des rues. Le roi en apprit la nouvelle durant son voyage de Touraine. Il envoya ordre aussi-tôt au seigneur de Moy ¶ d'assembler ses troupes, pour aller châtier ces rebelles, & il l'exécuta avec beaucoup de conduite. Car pendant qu'il faisoit venir des soldats de divers

Sédition à Reims au sujet des impôts. Monstrelet, fol. 91.

* Il avoit succedé dans cette charge à Jean du Vernet dit *Camus de Beaulieu* gentilhomme d'Auvergne, qui fut assassiné en 1417. Les grands écuyers prenoient alors le titre de *premier écuyer du corps & de grand-maître de l'écurie du roi*. Les provisions de Poton de Saintrailles étoient datées du 27. Juillet 1429. il quitta cette charge lorsqu'il fut fait maréchal de France en 1454. Tannegui du Châtel, neveu de celui qui avoit contribué à l'assassinat du duc Jean de Bourgogne, fut nommé grand-maître de l'écurie à la place de Saintrailles, il conserva cette charge jusqu'à la mort de Charles VII. dont il fit les obseques à ses dépens. Louis XI. la lui ôta au commencement de son regne, & la fit exercer d'abord par Joachim Rouaut, ensuite il la donna à Jean de Guarguesalle capitaine de la ville & du château de Chinon. *Hist. généalog. tome* 8.

¶ Colart de Moy.

quartiers, il en fit entrer un bon nombre dans Reims déguisés les uns en paysans & les autres en marchands; ceux-ci dès qu'il parut à la vûe de Reims, se saisirent des principaux postes de la ville, & y introduisirent l'armée sans coup ferir. On arrêta quatre-vingts bourgeois des plus coupables, à qui le roi, qui vouloit faire un exemple pour contenir les autres villes, ordonna qu'on tranchât la tête. * Cette punition eut son effet, & nulle autre ville n'osa branler.

1461.

Négociation à Rome sur l'abolition de la Pragmatique Sanction.

Cependant cette même année 1461. il se traitoit à Rome une autre affaire, qu'on y regardoit comme très-importante, & qui l'étoit en effet, soit par rapport au pape, soit par rapport à la France. Il s'agissoit de l'abolition de la fameuse Pragmatique Sanction faite par le concile de Bâle, & reçûe en France en 1438. par l'assemblée du Clergé tenue à Bourges en présence du roi Charles VII. & de Louis alors Dauphin, & qui fut suivie depuis dans le royaume.

Pithou, de la Pragmat. Sanct. & des concordats.

J'ai fait dans l'histoire du regne précedent le détail des points qu'elle contenoit. J'ai raconté la maniere dont le pape Pie II. en parla dans l'assemblée de Mantoue. J'ajoûterai seulement touchant ce dernier article, que ce discours ayant été répandu dans Paris, le procureur général Dauvet en 1460. fit une protestation contre tout ce qui avoit été fait & dit par le pape, & déclara qu'il se soumettoit à cet égard au jugement du concile universel.

Ce même pape ayant appris la mort de Charles VII. résolut de faire incessamment une nouvelle tentative auprès de son successeur. Il la fit avec tant de confiance, qu'il avoit eu promesse de ce prince avant qu'il fût roi, que dès qu'il le seroit, il aboliroit cette Pragmatique, & il s'étoit servi de Jean de Jouffroi évêque d'Arras pour tirer cette parole du roi.

Epist. Ludov. ad Pium II. relata in concil. Lateran. V. Sess. 4. Pithou, loc. cit.

Monstrelet, fol. 99.

Ce prélat étoit Franc-Comtois de nation. Son esprit, le grand talent qu'il avoit pour les négociations, & une ambition démesurée suppléerent, comme disent quelques auteurs, à la bassesse de sa naissance, * pour l'élever aux

* La petite chronique de Louis XI. dit à la vérité qu'il y en eut 80. ou cent qui furent décapités: mais l'abbé le Grand dans ses recherches sur l'histoire de ce prince a prouvé que le maréchal de Rouaut fit écarteler le chef de la sédition, & trancher la tête à six bourgeois, & que les autres furent seulement bannis.

¶ Dans la premiere édition de cette histoire on avoit parlé comme ces auteurs de la naissance de ce cardinal:

1461. dignités de l'Eglise les plus relevées ; & comme c'étoit par son moyen que le pape avoit déja traité avec ce prince lorsqu'il étoit encore Dauphin, touchant l'affaire dont il s'agissoit, il le chargea d'achever ce qu'il avoit si bien commencé, & lui promit, s'il en venoit à bout, le chapeau de cardinal, que le roi & le duc de Bourgogne demandoient déja pour lui.

Le roi s'engage à la casser. Gobellinus, l. 6.

L'évêque d'Arras ne manqua pas une si belle occasion qui se présentoit de parvenir au comble de ses vœux. Le pape le fit son légat pour complimenter le roi sur son avenement à la couronne, & pour le sommer de sa parole touchant la Pragmatique, & l'engager à entreprendre la guerre contre le Turc. Le prélat s'acquita parfaitement de sa commission sur l'article de la Pragmatique. Le roi s'engagea de nouveau à la casser, en écrivit au pape, & lui promit de surmonter tous les obstacles, qu'il prévoyoit que l'Université & le Parlement y apporteroient.

Et envoie l'acte au pape.

L'évêque d'Arras fut chargé de porter lui-même cette nouvelle à Pie II. Il avoit fait espérer au roi, en partant, d'obtenir deux choses de la cour de Rome, en reconnoissance de la démarche importante qu'il lui faisoit faire. La premiere, que le pape renonceroit à la protection qu'il donnoit à Ferdinand d'Arragon pour le royaume de Naples contre la maison d'Anjou ; & la seconde, qu'il rétabliroit un légat François dans le royaume pour la nomination des bénéfices, afin que l'argent n'en sortît point. L'évêque apprit en chemin, que le pape très-satisfait des services qu'il lui avoit rendus à la cour de France, avoit prévenu son arrivée à Rome pour lui en marquer sa reconnoissance, & l'avoit nommé cardinal. Il en fut si transporté de joie, qu'oubliant les intérêts du roi, & ne pensant qu'aux siens, il mit entre les mains du pape l'acte qui cassoit la Pragmatique, avant que d'avoir tiré aucune parole de lui touchant l'article du royaume de Naples, & sur la nomination d'un légat François.

Rejouissances à Rome sur ce sujet.

Non-seulement le pape fut fort satisfait de la conclusion de cette affaire : mais encore le peuple Romain y prit part. On en fit des réjouissances publiques. La charte de la Pragmati-

mais l'équité demande qu'on avertisse les lecteurs que l'on a vû des titres authentiques & originaux de la famille des Jouffroi, qui subsiste encore à Besançon, par lesquels on s'est convaincu de la noblesse de ce cardinal, & de tous ceux de la famille qui portoient alors ce nom.

que fut traînée par la populace dans les rues de Rome, comme pour célébrer cette nouvelle victoire du saint siége sur le concile de Bâle; & un des éloges que les Romains mirent dans l'épitaphe de Pie II. après sa mort, fut d'avoir aboli la Pragmatique Sanction en France. Le pape pour en marquer sa reconnoissance au roi, bénit une épée la nuit de Noël, & la lui fit présenter depuis avec beaucoup de cérémonie dans un fourreau enrichi de pierreries. C'est tout le fruit que le roi en retira. Il en fut très-chagrin; & comme il se piquoit de la plus rafinée politique, ce qui lui fut le plus sensible, fut de voir qu'il avoit été dupé. Il disgracia le cardinal d'Arras, qui eut encore du pape pour sa récompense le riche évêché d'Albi: mais cet homme ambitieux moins satisfait d'un si beau present, que choqué du refus qu'on lui fit d'y joindre l'archevêché de Besançon, se dépita, revint en France, trouva moyen de se bien remettre dans l'esprit du roi, & se vengea de la cour de Rome, en la traversant à toute occasion en celle de France.

1461.

Monstrelet, loc. cit.

Au reste, nonobstant le triomphe des Romains, la Pragmatique Sanction continua à servir de régle dans le royaume pour la plûpart des points qu'elle contenoit. Le Parlement fit là-dessus de fortes remontrances au roi. Ce prince fit lui-même dans la suite de nouvelles ordonnances touchant les réserves & les expectatives qui étoient presque l'unique avantage que l'abolition de la Pragmatique avoit rendu au pape; & jusqu'au temps du concordat de François I. avec Leon X. la cour de Rome n'eut jamais la satisfaction qu'elle souhaitoit à cet égard. *

La Pragmatique ne laisse pas d'être encore observée dans le royaume.

T. 2. des Libertés de l'église Gallicane.

Regîstres du Parlement, des regnes suivans.

L'autorité que le roi s'étoit donnée dans son royaume, & la tranquillité qui y régnoit par la soumission des peuples & des grands, le mettoient en état de secourir ses voisins, quand il voudroit prendre en main leurs intérêts, de se rendre l'arbitre de leurs differends, & de retirer ce qui avoit été enga-

* Ce fut vers la fin de cette année 1461. (vieux style) que les archevêques & évêques avoient cessé d'avoir séance & voix délibérative au Parlement en vertu de cet arrêt rapporté dans les preuves justificatives de l'histoire de Paris par dom Felibien, p. 708. du samedi neuvieme jour de Janvier 1461. » La cour, les chambres d'icelle » assemblées, pour certaines causes à » ce la mouvantes, a déliberé & con- » clu, que doresnavant les archevêques » & évêques n'entreront point au Con- » seil en la cour sans le congé d'icelle, » ains seulement les pairs de France, » & ceux seulement qui par privilége » ancien ont droit d'y entrer. *Regist.* fol. 221.

gé de son domaine sous les précedents regnes. Ce fut en effet
1461. à quoi il s'occupa durant tout le temps que dura ce calme.

Affaires d'Angleterre.

Marguerite d'Anjou reine d'Angleterre eut recours à lui dans l'extrémité des malheurs où elle & son mari étoient tombés. J'ai déja dit que peu de temps avant la mort du roi Charles VII. Edouard comte de la Marche, chef de la maison d'York, s'étoit emparé de la couronne d'Angleterre, après la défaite du roi Henri VI. à la sanglante bataille de Fariburge, où il demeura trente mille hommes sur la place. Le parti de la maison de Lancastre fut tellement abattu par cette défaite, que personne n'osoit paroître pour le relever. Le roi & la reine se sauverent en Ecosse, & le duc de Sommerset qui gouvernoit tout sous eux, se refugia en France, ne sachant pas encore la mort de Charles VII. car ce prince, même avant cette défaite, avoit envoyé ordre dans tous les ports de France, de recevoir tous les Anglois du parti du roi & de la reine, quoiqu'il y eût toujours guerre entre les deux nations.

Charles étant mort sur ces entrefaites, ces ordres ne furent plus observés. Le duc de Sommerset fut arrêté & conduit au nouveau roi, qui lui accorda toutefois la liberté à la priere du comte de Charolois. Ce comte n'aimoit pas Edouard, & étoit ami de Henri, quoique le duc de Bourgogne son pere fût dans les intérêts de la maison d'York contre celle de Lancastre. Le duc de Sommerset étant mis en liberté, eut permission de se retirer à Bruges.

La reine vient en France demander du secours.

Le roi d'Ecosse ayant promis à Henri de le soûtenir contre Edouard, la reine d'Angleterre, dont l'esprit mâle se soûtint toujours dans ses plus grandes disgraces, passa en France,* pour y solliciter du secours. Tout ce qu'elle put faire, fut d'obtenir du roi deux mille hommes sous la conduite de Pierre de Bresé sénéchal de Normandie, avec lequel elle retourna en Angleterre. On étoit si prévenu dans le monde de la haine que le roi conservoit contre les favoris du feu roi son pere, qu'on crut que son dessein en envoyant Bresé avec si peu de troupes, étoit de le faire périr. Peu s'en fallut en effet que cela n'arrivât; car Henri ayant encore été défait, les

1462.
Monstrelet, fol. 95.
Ses troupes sont battues à son retour, & elle revient en France une seconde fois.

* Elle arriva à Rouen le 15. Juillet 1462. Le roi s'y rendit au mois d'Août pour voir cette princesse, & de là il fit un pélerinage au mont Saint-Michel. Voyez la préf. hist. de Comines.

François

François qui s'étoient emparés de quelques forts en Angleterre, furent si vivement poussés par le comte de Warvik, que plusieurs furent tués, & les autres avec Bresé furent contraints de racheter leur vie & leur retour en France par la reddition des places dont ils s'étoient emparés. La reine fut de nouveau obligée de repasser la mer avec son fils Edouard prince de Galles, encore enfant. Henri se sauva dans la principauté de Galles, & en étant revenu déguisé en Angleterre pour ranimer son parti, il fut découvert, arrêté, & mis dans la tour de Londres. La reine ayant abordé à l'Ecluse, passa chez son pere René roi de Sicile duc d'Anjou & de Lorraine, & sollicita le roi de France de prendre sa protection : mais elle n'en obtint qu'un prêt de vingt mille livres, & à des conditions bien dures; car elle engageoit au nom du roi son mari la ville & le château de Calais pour cette somme. Par ce traité, si-tôt que Henri auroit rétabli ses affaires, Gaspard comte de Pembroc, ou Jean de Foix comte de Candale devoit être fait gouverneur de cette place, pour la remettre un an après sous la puissance du roi de France, supposé que les vingt mille livres n'eussent pas été rendues ; & en ce cas le roi en donnant de nouveau quarante mille écus, en demeureroit en possession. C'eût été là un grand coup pour la France, & le chef-d'œuvre de la politique de Louis XI. mais il auroit fallu pour l'exécution que * Henri fût venu à

1462.

Du Tillet, recueil des traités, &c.

* Le roi sachant que le duc de Bourgogne étoit plus favorable à la cause d'Edouard qu'à celle de Henri, voulut faire publier dans la Bourgogne une défense expresse de donner aucun secours à Edouard. Cette entreprise déplut au duc de Bourgogne : il envoya au roi le seigneur de Chimay pour s'en plaindre. Cet ambassadeur demeura longtemps à la cour, sans avoir audience. Enfin il trouva moyen de se présenter au roi, lorsqu'il sortoit de sa chambre. Le roi le voyant, lui dit avec beaucoup de hauteur : *Quel homme est donc le duc de Bourgogne ? Est-il autre ou d'autre métal que les autres princes & seigneurs de mon royaume ? Oui, sire*, répondit le seigneur de Chimay, *le duc de Bourgogne est vraiment autre & d'autre métal que les autres princes de votre royaume & des pays environ. Car il vous a porté & soûtenu contre la volonté du roi Charles votre pere, & de tous autres auxquels il en déplaisoit, ce qu'aucun autre prince n'eût voulu faire.* Le roi ne répondit rien. Il rentra dans sa chambre, & ne parla plus au seigneur de Chimay.

Le comte de Dunois qui étoit présent lorsque Chimay parla de la sorte, en fut si étonné, qu'il ne put s'empêcher de lui demander comment il avoit osé répondre au roi avec tant de hardiesse. *Si j'eusse été*, dit Chimay, *à cinquante lieues d'ici, & que j'eusse pensé que le roi eût dessein de me dire ce qu'il m'a dit de monseigneur le duc du Bourgogne mon maître, je serois parti sur le champ pour lui faire la même réponse*, Préf. hist. de Comines.

1462. bout de ſon adverſaire, ce qui n'arriva pas; & alors il eût apparemment déliberé, s'il auroit dû payer ſi cher l'appui de la France: mais quoi qu'il arrivât, Louis ne perdoit rien à ce marché. En attendant il avoit d'autres affaires en tête, où ſon argent & ſes troupes lui étoient néceſſaires du côté des Pyrénées.

Affaires de Navarre.

Charles III. roi de Navarre n'avoit laiſſé qu'une fille unique, nommée Blanche, qui fut mariée à Jean II. roi d'Arragon. Il fut arrêté dans le contrat de mariage, que ſi Jean ſurvivoit à ſa femme, il auroit ſa vie durant le gouvernement du royaume de Navarre. Le cas arriva: Blanche mourut avant ſon mari, laiſſant un fils âgé de vingt ans, nommé Charles, qui portoit le titre de prince de Viane affecté aux fils aînés des rois de Navarre. Le roi d'Arragon quelque temps après épouſa en ſecondes noces Jeanne fille de dom Henriquès amiral de Caſtille, dont il eut un fils nommé Ferdinand.

Le prince de Viane prend poſſeſſion du royaume au préjudice de ſon pere.
Mariana, l. 23.

Le prince de Viane jeune homme plein d'eſprit, de courage, & d'ambition, prétendit que ſon pere par ſon ſecond mariage avoit perdu ſon droit à l'uſufruit du royaume de Navarre, & réſolut de s'en mettre en poſſeſſion. Les Navarrois ſe déclarerent pour lui, auſſi-bien que les Catalans. Henri IV. roi de Caſtille prit pareillement le parti du jeune prince. La guerre civile s'alluma: mais le prince de Viane perdit une bataille, où il fut fait priſonnier. Il fut enſuite délivré ſur les preſſantes inſtances des Navarrois, que le roi d'Arragon vouloit ménager. Son malheur ne le rendit pas plus ſoumis à ſon pere; il traita de nouveau ſecretement avec le roi de Caſtille. Ses intrigues furent découvertes. Il fut encore arrêté, & puis relâché ſur les nouvelles menaces que les Navarrois & les Catalans firent de ſe révolter. Enfin Jeanne reine d'Arragon ſut profiter de l'indocilité de ce prince pour l'avantage de ſon fils Ferdinand, à qui elle eut toujours en vûe de faire tomber les couronnes d'Arragon & de Navarre, au préjudice du prince de Viane. Le bruit courut qu'elle corrompit le medecin de ce prince, & qu'elle ſe ſervit de lui pour l'empoiſonner. Le roi d'Arragon ayant perdu la tendreſſe & les ſentimens de pere pour un fils qui le vouloit déthroner, ne put, ou ne voulut pas croire la reine

Il eſt empoiſonné, & les Navarrois, pour venger ſa mort conſpirent contre le roi d'Arragon.
Recueil de traités par Leonard.

coupable de ce crime. Mais les Navarrois & les Catalans avec le roi de Castille se chargerent du soin de la vengeance. Ils vinrent investir la reine & Ferdinand son fils dans Gironne, & battirent la place avec une extrême fureur. Le roi d'Arragon prévoyant cette conspiration, avoit eu recours au roi de France, & avoit fait un traité d'alliance avec lui à Sauveterre, où les agens des deux rois s'étoient rendus. 1462.

La France lui donne du secours.

Louis profita du besoin qu'on avoit de lui. Il demanda des assurances pour les dépenses qu'il lui faudroit faire au sujet du secours. Le roi d'Arragon lui engagea le Roussillon & la Cerdagne pour trois cents mille écus d'or. Par ce traité ils devoient se déclarer l'un pour l'autre contre tous. Le roi exceptoit les rois de Castille & d'Ecosse, & René d'Anjou roi de Sicile. Le roi d'Arragon exceptoit de son côté le roi de Portugal, Ferdinand d'Arragon roi de Sicile, & François Sforce duc de Milan. Jacques d'Armagnac duc de Nemours fut chargé de conduire le secours de France; il se joignit à l'armée d'Arragon, qui arriva le plus à propos du monde. Car les Catalans & les Navarrois ayant forcé la ville, assiégeoient la reine & son fils dans le vieux château où ils s'étoient sauvés. Les ennemis furent obligés de lâcher prise. Mais les François & les Castillans s'étant rencontrés proche d'Ixir, ne purent se résoudre à en venir aux mains les uns contre les autres, vû les anciennes & étroites alliances qui avoient toujours été entre les deux nations.

1463.

On parle de paix; & le roi est pris pour arbitre.

Mariana, loc. cit.

Cependant on parla de paix entre le roi de Castille & le roi d'Arragon & de Navarre. Ils prirent le roi de France pour arbitre, & le prierent de s'avancer pour cela sur la frontiere. Il y vint, & prononça, étant à Bayonne, la sentence arbitrale, par laquelle le roi de Castille fut obligé à retirer ses troupes de Catalogne, & de toutes les places qu'elles avoient occupées en Navarre, excepté de la ville d'Estella, que le roi d'Arragon lui céderoit. Une preuve de l'équité & de la sagesse de ce jugement, fut que les deux parties en furent mécontentes, le roi de Castille prétendant beaucoup plus qu'on ne lui accordoit, & le roi d'Arragon se plaignant qu'on lui ôtoit une ville, sur laquelle le roi de Castille n'a-

1463. voit aucun droit : mais l'arbitre, pour le bien de la paix, jugea qu'il falloit prendre ce milieu, & procura dans le fond l'avantage du roi d'Arragon, qui par la révolte des peuples de Catalogne, étoit en danger d'être accablé par le roi de Castille.

Entrevûe entre ce prince & le roi de Castille, cause de leur mutuelle aversion.

Après la conclusion de cette affaire, il y eut une entrevûe entre le roi de France & le roi de Castille sur la frontiere des deux Etats. Henri vint à Fontarabie, & Louis à Saint-Jean de Luz. Le lieu où ils se virent fut le château d'Urtubie en deçà de la riviere de Bidassoa *, que le roi de Castille passa, pour venir trouver le roi de France, avec qui il ne crut pas avoir droit de disputer sur cet article du cérémonial. La reine Jeanne d'Arragon s'y trouva aussi, pour avoir quelque éclaircissement touchant l'accommodement fait à Bayone. Les deux rois n'avoient rien à démêler ensemble. La seule curiosité de se connoître l'un l'autre, les avoit amenés là. L'entretien fut fort court. La mauvaise mine de Henri, ses manieres, son habillement choquerent nos François, qui eurent peine à s'empêcher de rire : mais la médiocrité de son génie, que Louis eut bientôt apperçue dans la conversation, lui en fit concevoir un grand mépris. D'autre part les Castillans ne furent gueres moins surpris de voir le roi de France vêtu d'un assez méchant habit, & portant un chapeau déja fort usé, où il y avoit pour tout ornement une image de Notre-Dame faite de plomb. Avant que de se séparer, certains signes & certains mots firent assez connoître ce qu'on pensoit les uns des autres. Ce fut bien pis quand on fut en liberté; & ce qui se dit des deux côtés ayant été rapporté aux deux rois, ils ne s'aimerent jamais depuis. Philippe de Comines, à qui le roi raconta quelque temps après ce qui s'étoit passé en

Réflexion de Comines à ce sujet. Philipp. de Comines, pag. 68.

cette occasion, fait une réflexion fort judicieuse sur ce sujet : que généralement parlant il est plus à propos que les princes traitent ensemble par leurs ambassadeurs, que par eux-mêmes. Mais nonobstant cette aigreur des deux rois & des deux nations, Louis gagna tellement par ses caresses & par ses presens le grand-maître de Saint-Jacques & l'archevêque de

* Cette riviere qui sépare la France de la Biscaïe, a divers noms dans les titres manuscrits & dans les histoires, ce qui peut causer de l'embarras aux lecteurs. On l'appelle la riviere d'Endaïe, de Gastabar, de Toulouse, de Margueri, de Behobie, de Vidasa, de Vidassoa ou Bidassoa.

Tolede, qui gouvernoient absolument le roi de Castille, que dans la suite il en tira de très-grands services. 1463.

Il revint très-content de ce voyage, ayant augmenté son Etat du comté de Roussillon & de la Cerdagne, dont le duc de Nemours prit possession de sa part. Il gagna encore Jean de Foix captal de Buch, jusqu'alors opiniâtrément attaché au parti Anglois, & fit épouser Magdeleine de France sa sœur à Gaston de Foix, dont la fille devenue héritiere de la couronne de Navarre, la fit passer plusieurs années après dans la maison d'Albret, d'où ensuite elle est tombée dans celle de France.

Le roi veut racheter quelques villes de Picardie cédées au duc de Bourgogne.

Le roi cependant avoit alors une autre chose bien plus à cœur, que cette augmentation de son Etat du côté des Pyrénées : c'étoit de rentrer en possession des places de Picardie, qui avoient été cédées au duc de Bourgogne par le traité d'Arras. Il étoit stipulé par le vingtieme article de ce traité, que les Villes de la riviere de Somme, comme Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, & les autres, & de plus Dourlens, Saint-Riquier, Crevecœur, Arleux, & Mortagne avec leurs appartenances demeureroienr au duc de Bourgogne; mais qu'elles seroient rachetables par le roi, ou par ses successeurs, moyennant la somme de quatre cents mille écus d'or. Ce dédommagement étoit peu de chose, & les princes consentent difficilement à ces sortes de retraits. Le roi prévoyoit encore plus d'opposition de la part du comte de Charolois, que de celle du duc de Bourgogne : mais par bonheur pour lui, & peut-être par ses intrigues, le pere & le fils n'étoient pas alors fort bien ensemble. Monstrelet, fol. 99.

Celui-ci y consent.

Louis étant encore en Flandre, s'étoit fort attaché les seigneurs de la maison de Croi, & en particulier Jean de Croi qui étoit puissant sur l'esprit du duc de Bourgogne, & par cette raison haï mortellement par le comte de Charolois. Ce fut de ce seigneur & de son frere de Chimay qu'il se servit pour disposer le duc à écouter la proposition qu'il lui vouloit faire du rachat des villes de Picardie. La vûe des Croi étoit de se ménager une retraite en France, où ils possedoient de grands biens; & au cas qu'après la mort du duc, le comte de Charolois leur fit sentir les effets de sa haine,

Philipp. de Comines, l. 1. ch. 1. Monstrelet, fol. 97. 98.

1463. ainsi qu'ils s'y attendoient bien. Le duc qui avoit de l'équité & de la droiture, & qui aimoit la paix, se laissa aisément persuader, quoiqu'il eût pû facilement, s'il eût voulu, faire naître des incidens sur l'inobservation de quelques articles du traité d'Arras de la part de la France.

Et le traité est conclu.

Memorial de la Chambre des comptes de Paris, cotté M. fol. 133. & 134. où l'on voit les quittances du duc.

Meyer, l. 16.

Dès que le duc eut donné sa parole, le roi qui s'étoit avancé jusqu'à Abbeville, alla le trouver à Hedin, où la chose fut conclue; l'argent fut livré au duc, & les places évacuées. Le duc avoit demandé au roi, qu'il y laissât les gouverneurs qu'il y avoit mis: c'étoit une condition bien rude: le roi la passa néanmoins, de peur que le duc ne se dédît; mais il ne l'accomplit pas; & quand il fut maître des places, il ôta le gouvernement de Dourlens & d'Amiens au seigneur de Saveuse, & celui de Mortagne à Hautbourdin bâtard de Saint-Pol, pour les donner au seigneur de Lannoi neveu des Croi, quoiqu'il fût Flamand & gouverneur de Lille, de Douai, & d'Orchies pour le duc de Bourgogne, qui par cette raison agréa ce changement avec moins de peine. Mais le roi avoit en cela une autre vûe: c'étoit d'empêcher que Lannoi ne s'opposât à une autre demande qu'il vouloit faire au duc, de la restitution de ces trois dernieres places, dont ce seigneur avoit le gouvernement.

Le roi lui fait d'autres propositions, qui n'ont pas un pareil succès.

Cette prétention du Roi étoit fondée sur un traité qu'il prétendoit avoir été fait entre le roi Charles V. & Philipe le Hardi duc de Bourgogne ayeul du duc régnant, lorsque Philippe épousa Marguerite héritiere de Flandre. Par le traité de mariage, Charles V. réünit au Comté de Flandre Lille, Douai & Orchies, qui en avoient été démembrées du temps de Philippe le Bel & de Philippe le Long; & Charles V. les réünit au comté de Flandre, à condition que ces trois villes avec leur territoire reviendroient à la couronne de France, si la ligne masculine de Bourgogne venoit à manquer. Cette condition étoit exprimée dans le traité, qui fut publié: mais il s'en étoit fait un autre secret à Perone, par lequel Philippe le Hardi s'obligeoit à rendre à la France ces trois villes incontinent après la mort de Louis Comte de Flandre son beau-pere. Il ne l'avoit pas fait néanmoins; & c'étoit en vertu de ce traité que le roi

Meyer, l. 13.

en demandoit la restitution au duc de Bourgogne.

1463.

Le duc voyant que le Roi se prévaloit de sa facilité, rejetta hautement cette proposition, lui produisit le traité de mariage de Philippe le Hardi, & se moqua de l'article secret de Perone. Cela n'empêcha pas le roi de lui faire encore une autre proposition. Ce fut que le duc lui donnât Hedin, (c'est ce qu'on appelle le vieux Hedin, différent de la ville qui porte aujourd'hui ce nom;) & que lui en échange lui donneroit Tournai & Mortagne. Cette offre, quelque avantageuse qu'elle parût, n'en fut pas mieux reçue : car quoique Tournai & Mortagne valussent beaucoup mieux que Hedin, & qu'elles fussent tout-à-fait à la bienséance du duc de Bourgogne, cependant Hedin étoit une clé de son comté d'Artois; & plus il y avoit d'avantage apparent pour lui, plus il soupçonna le roi d'avoir de mauvais desseins sur ce comté.

Les négociations finirent par là : mais durant que le roi étoit à Hedin, le duc envoya dire au comte de Charolois son fils qui étoit en Hollande, qu'il jugeoit à propos que le roi lui ayant fait l'honneur de venir sur ses terres, il y vînt aussi le saluer & lui faire sa cour. Le comte qui étoit dans un extrême chagrin de la restitution des places de Picardie, répondit nettement qu'il n'en feroit rien, & n'apporta point d'autre excuse, sinon que le comte d'Etampes * (c'étoit un prince de la maison de Bourgogne) & Croi auteurs de tous les mauvais conseils qu'on donnoit au duc son pere, étoient avec le roi, & qu'il ne pouvoit souffrir ces traîtres. Le roi ne s'inquiéta pas fort de cette brusquerie du comte de Charolois : mais il jugea dès-lors ce qu'il en devoit attendre dans la suite; & en effet, il ne fut pas long-temps sans voir de fâcheux effets de sa mauvaise volonté, par la grande part qu'il eut dans la fameuse guerre du bien public, qui troubla tout-à-coup la tranquillité dont le royaume jouissoit depuis plusieurs années;

Monstrelet, fol. 92.

* Jean de Bourgogne comte d'Etampes, frere cadet de Charles de Bourgogne comte de Nevers, étoit ennemi juré du comte de Charolois, qui l'accusa auprès du roi d'avoir voulu le faire mourir par le moyen d'une image de cire, sur laquelle il avoit fait plusieurs opérations magiques, qui sont déduites fort au long dans un écrit tiré des recueils de l'abbé le Grand, que l'on voit dans les preuves des memoires de Comines, T. 2. p. 392.

1463. & obligea le roi à se mettre sur la défensive, dans le temps qu'il méditoit de vastes desseins contre ses voisins. Je vais raconter les causes & les suites de ce grand évenement.

Origine de la guerre dite du bien public.

On doit regarder comme la source principale des mouvemens qui se firent alors en France, le projet que le Roi avoit formé, & qu'il mettoit dès-lors en exécution, d'abaisser les princes & les grands de l'Etat, pour parvenir ensuite à subjuguer les deux grands vassaux de la couronne, qui seuls pouvoient balancer sa puissance, je veux dire le duc de Bourgogne & le duc de Bretagne. Les changemens qu'il fit à son avenement au throne dans les charges de la cour, de l'armée, de la robe, & dans son Conseil, consternerent tous ceux qui avoient eu ces premieres places sous le regne précedent. Mais la chose se fit si subitement, & avec tant d'autorité, que personne n'osa branler. Le brave comte de Dunois, à qui l'Etat avoit de si grandes obligations, se trouva tout-d'un-coup sans considération à la cour & sans commandement; le chancelier des Ursins, & l'Amiral de Bueil sans rang & sans appointemens, & Chabannes comte de Dammartin renfermé à la bastille. Pierre de Bresé sénéchal de Normandie étoit encore dans son emploi; mais persuadé que le roi l'avoit voulu faire périr dans l'expedition d'Angleterre. Jean duc de Bourbon avoit été dépouillé du gouvernement de Guienne. Les autres princes du sang non plus que lui n'avoient aucune part au Conseil, ni aucun agrément à la cour. Le seul Charles d'Anjou comte du Maine, bon Prince, dont il n'y avoit rien à craindre, parut demeurer dans les bonnes graces du roi: mais Jean duc de Calabre son neveu, contraint après la perte de la bataille de Troïa, de quitter son entreprise sur le royaume de Naples & de repasser en France, étoit dans un extrême chagrin de se voir entierement abandonné du roi. C'est en vain qu'un auteur moderne, par un rafinement de politique, attribue à la jalousie du roi cet abandonnement du duc de Calabre. Tout le mystere consistoit en ce qu'il voyoit, que tant de tentatives que la France avoit faites sur le royaume de Naples avoient toujours échoué, & qu'il avoit affaire de son argent & de ses troupes. Mais la maison d'Orleans avoit beaucoup

plus

plus de sujet d'être mécontente de lui. Car non seulement il ne prit pas ses intérêts en main, pour lui faire restituer le duché de Milan, où elle avoit un droit manifeste; mais encore il se déclara comme patron de François Sforce, dont la famille avoit usurpé cet Etat : il lui donna Savonne où les François avoient entretenu jusqu'alors garnison, & même si nous en croyons les historiens d'Italie, il lui céda les droits qu'il avoit sur la république de Genes, de laquelle Sforce ne manqua pas de s'emparer.

1463.

Bisarus, hist. Genuens.

Tous ces princes, pour faire éclater leur mécontentement, ne pouvoient pas prendre le prétexte, dont on avoit coloré les révoltes sous les regnes précedents, qui étoit que le roi se laissoit gouverner par son Conseil & par ses ministres; car il étoit notoire que ce prince n'avoit un Conseil que pour la forme. Il faisoit tout de sa tête. Il eut en divers temps divers ministres, gens peu considerables par leur naissance, & qu'il pouvoit détruire en un moment. Celui qui paroissoit alors avoir le plus de part à sa confiance, étoit Jean de la Balue évêque d'Evreux fils d'un meûnier, ou selon d'autres, d'un cordonnier de Verdun. Il parvint jusqu'au cardinalat, & ne fut pas moins fameux dans la suite par sa chûte, que par son élévation. C'étoit un homme dont le génie étoit fort semblable à celui de son maître, artificieux, dissimulé, qui alloit toujours à ses fins par des détours, à qui la fourbe & la supercherie ne coûtoient rien, méthode qu'il employoit sur-tout à l'égard de la cour de Rome; car quand il vouloit en obtenir quelque chose, sa conduite ordinaire étoit de la brouiller secretement avec le roi, afin de s'attirer ce qu'il prétendoit en les réconciliant.

Voyez les observations.

Caractere de Jean de la Balue, principal ministre du roi.

Gaguin in Ludov. XI.

Il étoit difficile de surprendre un prince & un ministre aussi fins & aussi défians, que ceux-là. Il n'étoit pas moins dangereux d'être surpris en faute; car Louis XI. ne se piquoit gueres de clémence, quand il s'agissoit de son autorité. Malgré tout cela, la conspiration se forma entre une infinité de personnes, parmi lesquelles il y avoit des dames & des demoiselles; & elle se fit si secretement, qu'après avoir été ménagée pendant plus de quatre ans, elle

Conspiration contre ce prince.

Olivier de la Marche, l. 1. ch. 36.

1463. ne fut découverte que sur le point qu'elle étoit d'éclater, & qu'il n'étoit plus temps d'y apporter remede.

Tandis qu'elle se tramoit, le roi après le rachat des villes de Picardie, visitoit ses frontieres de ce côté-là. Il alla à Tournai, ville alors & de tout temps très-attachée à la France, & qui lui en donna des marques par la maniere cordiale dont elle le reçut. Il passa par Arras & par Lille qui étoient du domaine du duc de Bourgogne, où ce duc lui fit rendre les honneurs dûs à son souverain, & se laissa persuader par ses raisons de differer l'expédition de Hongrie, qu'il méditoit depuis long-temps. Le motif qui obligeoit le roi à le détourner de ce dessein, étoit qu'il appréhendoit que pendant l'absence du duc, le comte de Charolois qui auroit le gouvernement de ses Etats, ne fit quelque entreprise contre la France.

Monstrelet, fol. 101.

Durant ce voyage, Louis de Luxembourg comte de Saint-Pol, après bien des délais, vint le trouver sur un sauf-conduit qui lui fut accordé, & fit son hommage pour les terres qu'il tenoit de la Couronne. Le roi fit tout son possible pour l'attirer à son service, & le détacher de celui du comte de Charolois, à qui ce seigneur étoit d'autant plus dévoué, qu'il étoit l'ennemi mortel des Croi, quoique sa fille eût été mariée dans cette famille : mais il ne put rien gagner. Le seigneur de Genlis * sommé de la même maniere, n'osa pas s'exposer à paroître devant le roi, sachant qu'il le soupçonnoit d'avoir eu part à un traité secret qui s'étoit fait entre le comte de Charolois & le duc de Bretagne.

Monstrelet, fol. 102.

Ibid. fol. 98.

Le roi à son retour trouva à Saint-Cloud Louis duc de Savoye, à qui Philippe son troisieme fils donnoit encore plus de peine que le comte de Charolois n'en causoit au duc de Bourgogne ; & sur le chagrin que le duc lui en témoignoit, *Vous êtes trop bon*, lui dit-il, *vous n'avez qu'à me laisser faire ;* & peu de temps après il pria le jeune prince de le venir voir, sous prétexte de le racommoder avec son pere. Philippe eut la simplicité de donner dans le piége : & il ne fut pas plutôt arrivé, que nonobstant le sauf-conduit qu'on lui avoit donné, le roi le fit arrêter,

* François de Hangest.

l'envoya au château de Loches, où il demeura assez long-temps; & par ce moyen la paix fut rétablie dans la maison de Savoye. 1463.

Il ne manquoit pas de bonne volonté pour en faire autant au comte de Charolois; & s'il avoit pû en venir à bout, il auroit déconcerté les conjurés de France. Il prit des moyens pour cela qui ne lui réussirent pas, & qui au contraire avancerent la déclaration de la guere.

1464.

Il échoue dans le dessein de faire enlever le comte de Charolois.

Monstrelet, fol. 103.

L'an 1464. le bâtard de Rubempré, * homme déterminé, s'embarqua au Crotoi en Picardie avec quarante ou cinquante hommes tous gens de main, qui avoient ordre de lui obéir en tout ce qu'il leur commanderoit. Il fit voile en Hollande, où étoit le comte de Charolois, brouillé alors plus que jamais avec son pere à l'occasion des Croi. Il passa pour constant, que c'étoit pour l'enlever & l'emmener en France. Rubempré, ayant sû que le comte étoit en un lieu proche de la mer, descendit avec quatre ou cinq de ses gens les plus résolus pour exécuter son dessein. Par malheur il fut reconnu dans un cabaret. On en donna avis au comte, qui fit sur le champ investir la maison, le prit & l'envoya en prison. Ceux qui étoient dans le vaisseau ayant sû ce qui lui étoit arrivé, retournerent au Crotoi, d'où ils firent savoir au roi cette nouvelle. Le bruit fut grand, mais apparemment ce n'étoit qu'un bruit populaire, que le roi n'attendoit que l'avis de l'enlevement du comte de Charolois, pour se saisir lui-même du duc de Bourgogne, & que quantité de troupes qu'il avoit avec lui auprès de Hedin, n'étoient que pour exécuter ce dessein dans une nouvelle entrevûe qu'il devoit avoir avec lui.

Le duc de Bourgogne se sauve, pour éviter le même traitement.

Olivier de la Marche, l. I. ch. 35.

Le jour même que le roi lui demandoit son entrevûe, le duc reçut pendant son dîner une lettre du comte de Charolois, qui lui mandoit la prise de Rubempré, l'avertissoit de se tenir sur ses gardes, & de se défier du roi. Le porteur de la lettre étoit un gentilhomme Bourguignon nommé Olivier de la Marche, dont nous avons les memoires, qui contiennent beaucoup de particularités curieuses de ce qui se passoit en ces temps-là. Sur cet avis, le duc de Bourgogne

* Il étoit fils naturel d'Antoine II. du nom, seigneur de Rubempré en Picardie, dont la maison est éteinte.

1464.

Monstrelet, fol. 104.

sans tarder monta à cheval au sortir de table, & recommanda à Adolphe de Cleves seigneur de Ravestein, son neveu, & au seigneur de Crequi, de bien garder la ville. Il leur dit néanmoins que si le roi demandoit à y entrer, ils le lui permissent, après avoir pris leurs sûretés.

Ce départ qui marquoit la défiance du duc, chagrina extrêmement le roi. Il ne vit pas non plus volontiers dans ces conjonctures arriver le duc de Bourbon, qu'il soupçonnoit dès-lors d'avoir des intelligences secrettes avec le duc de Bretagne & le comte de Charolois. C'étoit en effet le véritable sujet de son voyage, dont le prétexte fut de venir faire sa cour au roi, & de rendre visite au duc de Bourgogne son oncle, qu'il alla joindre à Lille. Il se rendit de là à Gand auprès du comte de Charolois, afin de prendre des mesures avec lui touchant la ligue, & le presser de mettre des troupes sur pié.

Comines, l. 1. ch. 2.

Le roi lui envoie une ambassade, & pourquoi.

La prise de Rubempré & les réflexions qu'on faisoit là-dessus dans le monde, déplaisoient fort au roi. Le parti qu'il prit, fut de se plaindre le premier. Il envoya au mois de Novembre en ambassade au duc de Bourgogne, Charles d'Artois comte d'Eu, le chancelier de Morvilliers, & Antoine Dubec Crespin archevêque de Narbonne, * qui arriverent à Lille avec une grande suite. Ils eurent une audience publique en présence du comte de Charolois, du Conseil du duc de Bourgogne, & de tous ceux de sa cour qui voulurent s'y trouver.

Le 6. Novembre.

Comines, l. 1.

Monstrelet. Olivier de la Marche, &c.

Le chancelier porta la parole, & demanda trois choses de la part du roi. La premiere, qu'il rendît le bâtard de Rubempré son sujet, pris en temps de paix contre le droit des gens; la seconde, qu'on fît satisfaction au roi sur les discours outrageux qu'on avoit faits à cette occasion contre sa personne royale; & la troisieme, qu'on lui livrât Olivier de la Marche, qui avoit été cause de la prise de Rubempré, & avoit dit le premier que le dessein du roi étoit de faire enlever le comte de Charolois, & qui par des défiances qu'il avoit données au duc de Bourgogne, avoit empêché la conférence qu'il devoit avoir avec le roi pour le bien

* Le sire de Rambures est nommé quatrieme ambassadeur dans le procès-verbal, comme étant le *Preuves de Comines, T. 2. p. 417.*

commun des deux Etats. Il demanda encore, qu'on lui mît entre les mains un prédicateur de Bruges, qui avoit en plein sermon dit les mêmes choses qu'Olivier de la Marche. Il ajoûta, que pour ôter tout soupçon au duc de Bourgogne, le roi vouloit bien lui faire savoir le sujet pourquoi Rubempré s'étoit mis en mer; que c'étoit pour prendre au passage le vice-chancelier de Bretagne, que son maître, en violant le devoir de vassal, avoit envoyé en Angleterre pour traiter avec les Anglois ennemis de la France. Il parla vivement contre le duc de Bretagne, & sans épargner le comte de Charolois qui étoit présent, il dit que le roi savoit de bonne part, que lorsque ce prince étoit venu à Tours sous le beau prétexte de lui rendre visite, il y avoit fait un complot contre son service avec le duc de Bretagne, par le moyen de Tannegui du Châtel, dans le temps même qu'on le combloit de bienfaits, qu'on le faisoit lieutenant général en Normandie, & qu'on lui assignoit une pension de trente-six mille livres, dont le comte avoit alors grand besoin, parce qu'il ne recevoit aucun argent d'ailleurs. 1464.

La vivacité du comte de Charolois ne lui permit pas de se contenir. Il voulut interrompre plusieurs fois le chancelier, qui l'arrêta toujours, en lui disant : *Monseigneur de Charolois, je ne suis pas venu pour parler à vous, mais à monseigneur votre pere.* Le duc même lui imposa silence, & lui dit, que s'il avoit quelque chose à répondre, il lui permettroit de parler le lendemain, quand il seroit moins animé.

Réponse de ce duc.

Le duc répondit aux ambassadeurs, qu'Olivier de la Marche étoit né son sujet, & qu'il en feroit justice, s'il se trouvoit coupable; que si le bâtard de Rubempré étoit innocent, il le relâcheroit; mais que le comte de Charolois avoit fait prudemment de l'arrêter, & qu'il l'auroit fait lui-même, tout peu souçonneux qu'il étoit, tant Rubempré en rodant le long des rivages de Hollande avoit donné lieu* de le soupçonner de quelque mauvais dessein. Que pour le prédicateur de Bruges, il étoit homme d'Eglise, à qui il ne lui convenoit

* Suivant le procès-verbal imprimé parmi les preuves des memoires de Comines, les ambassadeurs de France prétendoient que le roi n'avoit envoyé le bâtard de Rubempré que pour arrêter Jean de Rouillé vice-chancelier

1464. pas de faire violence ; que parmi *ces prêcheurs*, il y en avoit qui n'étoient ni sages, ni prudens, & qu'il ne falloit pas y regarder de si près. Et sur ce que le chancelier s'étoit plaint que le duc en sortant de Hedin, avoit manqué de parole au roi, à qui il avoit promis de l'attendre, le duc s'échauffant un peu : *Je veux bien qu'on sache*, lui dit-il, *que je suis homme de parole, & dites-le à monseigneur le roi. Je ne lui promis de l'attendre qu'au cas qu'il ne survînt pas d'autres affaires. Or la nouvelle que je reçus de Hollande, en étoit une qui méritoit bien que j'y fisse attention.* On se sépara après quelques autres discours, un peu vifs de part & d'autre.

Seconde audience des ambassadeurs.

Le lendemain * les ambassadeurs eurent une seconde audience, où le comte de Charolois parla. Il justifia sa conduite dans la prise de Rubempré, il se défendit, & défendit aussi le duc de Bretagne sur les soupçons du roi, & ajoûta touchant la lieutenance générale de Normandie, & la pension de trente-six mille livres, qu'il n'avoit demandé ni l'une ni l'autre, & qu'il n'avoit jamais touché que neuf mille livres de la pension ; que les bonnes graces du duc son pere lui tenoient lieu de tout, & que tandis qu'il les posséderoit, il ne se mettroit point en peine de recevoir aucuns bienfaits de personne. Le duc eut soin d'excuser un peu le trop grand feu de son fils, & sans faire mention des demandes que le chancelier avoit faites le jour précedent, il pria les ambassadeurs de supplier le roi de sa part, de lui vouloir toujours conserver ses bonnes graces, & de ne pas prendre si aisément les soupçons qu'on voudroit lui inspirer contre lui & contre son fils.

Générosité du roi envers le duc. *L. 1. chr. 35.*

Les ambassadeurs avoient des ordres secrets non-seulement de ne point irriter le duc, mais même de l'adoucir,

de Bretagne, qui étoit passé en Angleterre déguisé en Dominicain, & que le roi vouloit faire prendre avant son retour en Bretagne. Mais le comte de Charolois leur répondit que le bâtard de Rubempré étoit venu jusques à Gorcum, qui n'étoit point du tout le chemin que devoit prendre le chancelier de Bretagne pour retourner dans son pays.

A l'égard du prédicateur de Bruges qui étoit un Dominicain, le duc répondit, suivant le même procès-verbal, qu'il n'avoit point ouï dire que ce religieux eût tenu les discours qu'on lui imputoit, & que s'il l'avoit fait, il étoit fort éloigné de l'approuver.

* Suivant le procès-verbal, les ambassadeurs de France eurent leur premiere audience du duc de Bourgogne le 6. Novembre 1464. & il n'eurent la seconde que trois jours après, c'est-à-dire le 9.

s'ils appercevoient que la fermeté avec laquelle ils devoient lui parler d'abord, ne l'étonnât pas: marque de cela, c'est que, selon le rapport d'Olivier de la Marche, ils dirent en particulier au duc, malgré le refus qu'il avoit fait de tout ce qu'ils avoient demandé, que le roi vouloit lui donner un témoignage effectif de son amitié; que le feu roi son pere avoit acheté pour vingt mille écus du roi de Bohême* le droit que ce prince avoit sur le duché de Luxembourg; qu'il renonçoit gratuitement à ce droit en sa faveur, & que c'étoit en reconnoissance des bons traitemens qu'il avoit reçus de lui dans ses Etats, lorsqu'il étoit encore Dauphin.

1464.

Nouveaux soupçons qu'il conçut du comte de Charolois.

Comines, loc. cit.

Le duc fut agréablement surpris d'une telle générosité, qui n'étoit pas ordinaire au roi: mais le comte de Charolois n'en fut pas également touché; car le comte d'Eu & le chancelier ayant pris congé de lui, & l'archevêque de Narbonne lui rendant le même devoir, il lui dit ces paroles à l'oreille: *Recommandez-moi très-humblement à la bonne grace du roi, & lui dites qu'il m'a bien fait laver ici la tête par le chancelier; mais avant qu'il soit un an, il s'en repentira.*

On voit par-là que le comte de Charolois n'étoit pas le plus discret prince de son temps. Il n'en falloit pas davantage non-seulement pour augmenter la haine que le roi avoit contre lui, mais encore pour le faire tenir sur ses gardes. En effet l'archevêque de Narbonne lui ayant rapporté ce compliment, il entra en de plus grands soupçons que jamais contre les duc de Bretagne & de Bourbon: mais quelques recherches qu'il fît, il ne put apprendre presque rien de particulier; tant les ligués conduisoient leur affaire avec adresse.

Adresse des ligués à conduire leur projet.

Olivier de la Marche, l. 1. ch. 35.

Ce qu'il y eut en cela de singulier, c'est que les rendez-vous des factieux étoient quelquefois dans l'eglise même de Notre-Dame de Paris, & que ce fut là que les agens

* Sainte-Marthe en citant le Thresor des chartes dit, que ce fut du duc & de la duchesse de Saxe, que Charles VII. acheta ce droit.

On voit par les preuves des memoires de Comines, T. 2. p. 375. l'acte par lequel Louis XI. transporte tous ses droits sur le duché de Luxembourg à Philippe le Bon duc de Bourgogne. Cet acte est daté d'Amboise le 25. Novembre 1462.

1464. des principaux chefs du parti reçûrent les engagemens par écrit d'un grand nombre de noblesse. Le signe pour se reconnoître, étoit une petite aiguillette de soie qu'ils avoient à leur ceinture, sans que d'autres qu'eux s'en apperçussent.

Ils mettent le duc de Berri à leur tête.

Dans les preuves de la nouvelle histoire de Bretagne.

Le duc de Bretagne, le comte de Charolois, & le duc de Bourbon étoient les véritables chefs de l'entreprise, & il est certain que les deux premiers dès l'année précédente 1463. avoient traité ensemble: mais pour mieux imposer aux peuples, & autoriser davantage le prétexte du bien public dont ils vouloient colorer leur révolte, ils jugerent à propos de prendre un prince dans la famille Royale même, pour le mettre à leur tête; & ce fut Charles duc de Berri frere du roi, jeune prince de dix-sept à dix-huit ans, qu'ils engagerent par l'espérance qu'on lui donna de contraindre le roi à lui changer son appanage du Berri en un autre plus considérable & plus riche. Il savoit bien que le roi son frere ne l'aimoit gueres, & qu'il le tiendroit toujours très-bas: ainsi il se laissa persuader sans beaucoup de peine, & se contrefit admirablement jusqu'au temps qu'il devoit se déclarer.

Le roi qui se défioit du duc de Bretagne, entreprend de l'intimider.

Le roi cependant toujours alerte, qui voyoit bien qu'il se tramoit quelque chose, mais qui ne pouvoit rien démêler, se défioit sur-tout du duc de Bretagne. Il résolut de l'intimider, & selon la contenance qu'il lui verroit faire, de le prévenir, ou de s'assurer de sa soumission.

D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12. ch. 411.

Il lui envoya le chancelier de Morvilliers, qui lui dit de sa part que les ducs de Bretagne abusant de la bonté des rois de France dont ils étoient feudataires, & des troubles des regnes passés, s'étoient injustement attribué plusieurs droits qui ne leur appartenoient pas, & préjudicioient à ceux du souverain; qu'il le prioit de n'en plus user, & de se rendre sur cela justice à lui-même: qu'il se disoit dans ses titres *duc par la grace de Dieu*, formule dont il n'appartient qu'aux souverains non vassaux de se servir; qu'il faisoit battre de la monnoie d'or, & qu'il faisoit des levées extraordinaires sur ses sujets sans sa permission; que la noblesse de Btetagne lui rendoit ses hommages en ces termes, *contre tous ceux qui peuvent vivre ou mourir*, sans excepter le roi de

de France seigneur suserain de Bretagne ; qu'il recevoit le serment de fidelité des prélats & leurs aveus, bien que le serment dût être fait, & les aveus donnés immédiatement au roi. Le duc se trouva fort embarrassé dans la réponse qu'il devoit faire sur des articles si essentiels : mais par l'avis de Chauvin son chancelier, il répondit que les choses dont il s'agissoit, étoient pour lui d'une si grande conséquence, qu'il supplioit le roi de lui donner le loisir de les examiner, & qu'il étoit résolu de lui accorder toute la satisfaction qu'il pourroit. 1464.

Le duc ne prend point le change.

Les ambassadeurs s'étant retirés, Tannegui du Châtel grand-maître d'hôtel du duc, un de ceux qui avoient le plus travaillé à la ligue, & qui étoit très-mécontent du roi, de ce qu'il ne l'avoit pas encore seulement dédommagé des frais qu'il avoit faits pour les obseques de Charles VII. dit au duc qu'il ne falloit point s'étonner, mais seulement gagner du temps, & presser les princes ligués de se déclarer au plutôt. Le duc par son avis fit dire au roi, que l'affaire dont il s'agissoit ne pouvoit se terminer par lui seul ; que c'étoient des intérêts communs à lui & à tous ses sujets ; que pour faire des reglemens stables & fixes en cette matiere, il étoit necessaire de consulter les Etats de Bretagne ; qu'il lui demandoit le temps de trois mois pour les assembler & pour déliberer avec eux de ce qu'il avoit à faire là-dessus. La proposition étoit si raisonnable, que le roi n'osa pas la rejetter.

Et hâte l'armement des princes ligués.

Le duc pendant ce temps-là envoya des personnes de confiance au comte de Charolois, au duc de Bourbon, au comte d'Armagnac, & aux autres qui étoient de la ligue pour les hâter d'armer : & comme il savoit que le roi veilloit attentivement sur toutes ses démarches, il fit prendre à ses agens, aux uns l'habit de Cordélier, aux autres celui de Dominicain, à la faveur desquels ils allerent par-tout sans qu'on s'en défiât. Alors le duc de Bourbon & le comte de Charolois firent sous main leurs préparatifs, & avertirent la noblesse de Flandre, de Bourgogne, du Bourbonnois, & de leurs autres Etats, de se tenir prête à monter à cheval au premier ordre. Tout cela se fit avec le dernier secret ; & le duc de Bourgogne même ne savoit rien du tout des

desseins du comte de Charolois son fils. Seulement ce comte
1464. te sachant que le roi levoit des troupes contre le duc de Bretagne, représenta à son pere qu'on avoit affaire à un prince impénetrable, qui alloit d'ordinaire d'un côté, quand on croyoit qu'il alloit de l'autre; qu'il étoit de la prudence de ne se pas laisser prendre au dépourvû, & que puisque ce prince armoit, il falloit qu'il armât aussi. Le duc y consentit, & le laissa faire. Les levées se faisoient en France avec beaucoup de facilité, & le roi en fut la dupe; car plusieurs seigneurs qui paroissoient les plus empressés à exécuter ses ordres, levoient des soldats, non pas pour lui, mais pour les mener aux princes ligués, quand il seroit temps.

Le roi en est la dupe, par le secret qui fut gardé en cette occasion.

Olivier de la Marche, loc. cit.

1465. Le roi qui pensoit n'avoir affaire qu'au duc de Bretagne, qu'il s'attendoit bien de dompter, s'avança dès le mois de Février avec ses troupes dans le Poitou accompagné du duc de Berri, de René d'Anjou roi de Sicile, & du comte du Maine, pour y attendre la derniere réponse du duc de Bretagne. Tannegui du Châtel & le vice-chancelier de Bretagne nommé de Romillé ou de Romilli seigneur de la Chesnelaye, vinrent le trouver à Poitiers, lui parlerent de la part du duc avec toute la soumission possible, & lui promirent que dans peu de jours leur maître viendroit lui-même, pour lui donner toute la satisfaction qu'il souhaitoit. Le roi en les congédiant leur fit beaucoup de caresses: mais il fut fort surpris, lorsque deux jours après on lui vint dire que le duc de Berri s'étoit échappé; qu'il avoit joint les ambassadeurs de Bretagne, qui l'avoient attendu à six lieues de-là avec des chevaux frais, & qu'ils avoient pris ensemble à toutes jambes la route de Bretagne.

D'Argentré. Comines. Gaguin.

Le comte de Dunois s'y étoit déja rendu avec le maréchal de Loheac & quelques autres seigneurs, & ce fut de sa part que les deux ambassadeurs Bretons firent entendre au duc de Berri, qu'il étoit temps de quitter la Cour.

Le roi outré au dernier point étoit prêt de se mettre en marche pour aller fondre en Bretagne, lorsqu'il apprit que le duc de Bourbon avoit levé l'étendart de la révolte en Bourbonnois, & qu'il y assembloit une armée, où la noblesse se rendoit de toutes parts.

Le duc de Bourbon leve l'étendart de la révolte.

La nouvelle n'étoit que trop certaine. Ce duc n'eut pas

1465.

plutôt sû l'évasion du duc de Berri, qui devoit être le signal pour tous les factieux; qu'il se saisit de tout l'argent du roi qui étoit dans les bureaux de ces quartiers-là; & de la personne de Louis de Crussol, & de Guillaume des Ursins ci-devant chancelier de France, & de Doriole général des finances, qui se trouverent en Bourbonnois ou aux environs & que le duc ne regardoit pas comme ses amis.

Chronique scandaleuse.

Dès que le comte de Charolois sut l'affaire engagée, il alla trouver le duc son pere, lui montra les traités qu'il avoit faits avec les ducs de Berri, de Bretagne, de Bourbon, d'Alençon, de Calabre, avec les comtes d'Armagnac & de Dunois, & avec plusieurs autres seigneurs, l'assurant que le motif de cette ligue n'étoit que le bien public & les intérêts des princes de la maison de France, & des seigneurs François maltraités. Il ne s'y opposa point, & consentit à ce qu'il auroit sans doute empêché, si le mystere lui avoit été découvert plutôt. Il reçut dans le même temps une lettre fort flateuse de la part du duc de Berri, qui étoit comme une espèce de manifeste, par lequel ce prince se déclaroit chef de la ligue pour le bien public, & le conjuroit d'entrer incessamment en France, ou du moins de permettre au comte de Charolois d'y venir, & de se mettre en état de seconder ses intentions.

Le bien public est le prétexte qu'allèguent les mécontens.

Olivier de la Marche, loc. cit. Procès du duc d'Alençon.

Le comte ayant eu la main-levée & pleine liberté d'agir, les troupes qui n'attendoient que ses ordres, furent bientôt en mouvement. Il alla à Cambrai avec une grande suite; & comme il ne haïssoit pas moins les seigneurs de Croi que le roi, & qu'il appréhendoit qu'ils ne traversassent ses desseins, il commença par les déclarer de sa propre autorité ennemis de l'Etat, & leur envoya ordre sous peine de la vie de sortir des Pays-bas. La crainte d'être sacrifiés à la fureur du comte de Charolois, qu'ils voyoient maître des troupes, les obligea de se sauver en France, & d'abandonner leurs biens, dont la plûpart furent pillés. Le duc de Bourgogne fut extrêmement irrité de cet attentat de son fils, qui lui enlevoit à sa vûe les personnes en qui il avoit le plus de confiance: mais son grand âge, & ses infirmités continuelles le mettoient hors d'état d'agir; & la crainte de pis, fit qu'il s'appaisa.

Le comte de Charolois se met à la tête de ses troupes.

Comines.

1465. Les principaux chefs de l'armée du comte de Charolois furent le comte de Saint-Pol ; Hautbourdin bâtard de Saint-Pol, Antoine fils bâtard du duc de Bourgogne, Guillaume le jeune seigneur de Contai, & Adolphe de Ravestein frere du duc de Cleves. Il y avoit dans cette armée dix mille chevaux, la plûpart, hors les chevaliers, assez mal armés, à cause de la paix dont les Etats de Bourgogne jouissoient depuis long-temps ; mais l'artillerie étoit très-belle.

Olivier de la Marche. Comines.

Mesures du roi dans une si subite révolution.

Chronique scandaleuse.

Quand le roi eut appris la révolte du duc de Bourbon, les préparatifs du comte de Charolois ; ceux qui se faisoient en Bourgogne par le maréchal du pays, que de toutes parts les séditieux se rangeoient sous les enseignes de leurs chefs, il se trouva dans d'étranges inquiétudes. Il pourvut néanmoins à tout, de la meilleure maniere qu'il lui fut possible dans une si subite révolution. La sûreté de Paris fut son premier soin. Il y envoya Charles de Melun, Jean de la Balue nommé évêque d'Evreux, prévôt, secrétaire & notaire du roi, c'est ce qu'on appella depuis secrétaire d'Etat ; qui dès qu'ils furent arrivés, assemblerent les bourgeois dans la maison de ville, & les exhorterent par les plus puissans motifs à la fidelité qu'ils devoient au roi. Ils parlerent & agirent si bien ; que les Parisiens leur promirent de ne jamais se départir de leur devoir, & les assurerent qu'ils étoient prêts de tout sacrifier pour le service du roi. On fit murer une partie des portes, on tendit les chaînes, la garde se fit avec zele & exactitude ; & comme si l'ennemi avoit déja été aux portes. Cela n'empêcha pas que Chabannes ne s'échappât de la bastille. C'étoit un dangereux ennemi à cause de son expérience & de son habileté dans la guerre, & de l'animosité qu'il avoit conçue contre le roi. Il ne fut pas plutôt hors de prison, qu'il fit parler de lui : car en allant joindre le duc de Bourbon, il surprit Saint-Fargeau & Saint-Maurice, & prit Geoffroi Cœur commandant de ces deux places. Ce Geoffroi étoit fils du fameux Jacques Cœur, dont j'ai parlé sous le regne précédent.

Voyez les observations.

Le roi envoya ses ordres pour la défense des villes de la Somme, à Jean comte de Nevers qu'il avoit fait son lieutenant général en Picardie, & depuis là jusques à la riviere de Loire. Le comte de Nevers étoit prince du sang de la

maison de Bourgogne, mais brouillé avec le duc, à cause des prétentions que ce comte avoit sur le duché de Brabant, & de son attachement à la France. 1465.

On expedia des lettres, datées du 16. Mars, pour toutes les provinces, où on les avertissoit de la révolte des princes : on les exhortoit à prendre les armes contre eux, & à se souvenir de ce qu'elles devoient à leur souverain ; & dans ces mêmes lettres le roi offroit une amnistie générale à tous ceux qui s'étant trop légerement engagés dans un si injuste parti, rentreroient dans leur devoir. Il s'avança jusqu'à Angers & jusqu'au pont de Cé, pour apprendre des nouvelles des révoltés de Bretagne, & il sut qu'ils ne pouvoient pas se mettre si-tôt en campagne. C'est pourquoi ayant donné au roi de Sicile & au comte du Maine une partie de ses troupes, pour couvrir la Normandie contre les Bretons, il marcha à la tête de son armée en Berri, pour aller de là attaquer le duc de Bourbon. Il passa auprès de Bourges ; mais il n'osa en entreprendre le siége à cause de la forte garnison qui y étoit sous les ordres du bâtard de Bourbon. Comme les places du Bourbonnois pour la plûpart n'étoient pas fortes, elles se rendoient dès que l'armée du roi paroissoit ; & il seroit bientôt venu à bout du duc, si ce prince n'avoit été secouru par les soins du cardinal de Bourbon & du seigneur de Beaujeu ses freres, qui lui faisoient des troupes en Bourgogne. Ce secours vint fort à propos pour lui, sous la conduite de Philippe de Hocberg marquis de Rotelin, & des seigneurs de Coulches & de Montagu, qui se jetterent dans Moulins sa capitale ; & presque en même temps arriverent aussi en son camp Jacques d'Armagnac, & Alain d'Albret, avec un grand nombre de leurs vassaux.

Comines, chap. 2.

Quelles étoient ses forces.

Quelque nombreuses que fussent ces troupes du duc de Bourbon, elles n'égaloient ni en quantité, ni en bonté celles du roi, qui avoit vingt-quatre mille hommes, bons soldats & bien armés. Aussi n'osoient-elles paroître en campagne devant l'armée royale. Charlotte duchesse de Bourbon sœur du roi, voyant le danger de son mari, fit quelques propositions d'accommodement : mais elles furent rejettées. Le duc ne se trouvant pas en sûreté dans Moulins, se jetta dans Riom avec le duc de Nemours, le comte

Chronique scandaleuse.

1465. d'Armagnac, Alain d'Albret, & avec presque tous les chefs du parti. Le roi les voyant ainsi tous rassemblés, alla les assiéger, & les pressa vivement. C'en étoit fait de la ligue de ce côté-là, s'il eût pû les forcer; & il l'auroit fait, si les nouvelles qu'il apprenoit de Picardie & de la marche du comte de Charolois lui en eussent laissé le loisir. Cette diversion le fit résoudre à écouter les nouvelles propositions qu'ils lui firent par l'entremise de la duchesse de Bourbon.* L'accommodement fut fait à condition qu'ils mettroient bas les armes, & qu'ils feroient tout leur possible, pour engager les autres princes rebelles à faire la paix: mais le duc de Nemours ne fut pas long-temps sans violer son serment. Cette perfidie fut la cause de la haine irréconciliable que le roi conçut contre lui; & ce duc en fut bien puni dans la suite.

Il s'accommode avec le duc de Bourbon & le duc de Nemours, qui viole son serment peu après.
Comines, loc. cit.

Chronique scandaleuse.

Quoique le roi ne comptât pas beaucoup sur cette paix forcée, il la fit extrèmement valoir. Il en donna aussi-tôt avis aux Parisiens pour les encourager, & les assura qu'il seroit incontinent à eux. En effet il se mit en marche sans tarder, pour venir du côté de Paris, que l'approche du comte de Charolois inquiétoit beaucoup.

Diversion du comte de Charolois en Picardie.
Gaguin.

Ce comte avoit fait un détachement de son armée sous la conduite du bâtard de Bourgogne, qui étant entré en Picardie, se rendit maître de Roye & de Mondidier. Le maréchal de Gamache, nommé ordinairement dans l'Histoire Joachim Rouaut, vieux & experimenté capitaine, étoit avec le comte de Nevers du côté de Perone à la tête d'un petit corps de quatre mille hommes, pour couvrir cette place, que le comte de Charolois tenta en vain de surprendre. Ce camp volant côtoyoit toujours l'armée de Bourgogne, qui vivoit avec beaucoup de discipline. Le comte de Charolois demandoit en passant des vivres pour de l'argent aux villes de la Somme, & elles lui en donnoient: mais les bourgeois ne permettoient pas que les Bourguignons y entrassent qu'en très-petit nombre, bien qu'ils fus-

* Guillaume Cousinot, qui étoit alors dans l'armée du roi, écrivit une lettre au chancelier, dans laquelle il raconte que le roi s'étant avancé jusques à une lieue de Riom, le duc de Bourbon sortit promptement de cette ville pour se retirer à Moulins: que le roi s'étant approché jusques à un quart de lieue, le duc de Nemours le vint trouver pour conclurre le traité. La lettre ne parle point de la duchesse de Bourbon. *Preuves de Comines*, T. 2.

sent assez portés à se déclarer pour eux, en cas qu'ils prissent le dessus sur le parti du roi. 1465.

Quand le comte de Nevers & le maréchal virent que le comte de Charolois prenoit la route de Noyon, ils quitterent Perone après y avoir laissé garnison, & se jetterent l'un dans Noyon, & l'autre dans Compiegne. Les Bourguignons tournerent du côté du pont Sainte-Maxence, pour passer la riviere d'Oise. Le gouverneur de cette place étoit Pierre l'Orfevre seigneur d'Ermenonville, qui en avoit laissé le commandement à son lieutenant nommé le Madre. Celui-ci s'étant laissé corrompre par l'argent du comte de Charolois, lui livra le passage & la ville. Ce prince se rendit ensuite maître de diverses petites places, & vint enfin se saisir de Lagni sur la Marne.

Comines.

Gaguin.

Prétendu motif de son union avec les autres rebelles.

Ce fut là principalement qu'il commença à faire valoir le motif prétendu de la guerre & de l'union des princes, qui étoit, disoit-il, le soulagement des peuples, & la réforme de l'État. Il fit brûler publiquement tous les registres des impôts, fit ouvrir le grenier à sel, & vendre le sel au peuple au même prix qu'il coûtoit aux gens préposés par le roi pour le mettre dans les greniers : c'étoit un artifice, dont son pere & son ayeul s'étoient autrefois utilement servis pour leurrer les peuples. Le maréchal de Gamache le voyant si près de Paris, y accourut promptement avec quelques troupes, & trouva les bourgeois bien résolus à se défendre.

Il s'approche de Paris.

Le comte de Charolois étoit convenu avec le duc de Bretagne, que tous deux avec leurs armées se trouveroient à S. Denys au mois de Juillet, pour tâcher de se rendre maîtres de Paris, soit par force, soit par intelligence ; c'étoit le coup capital pour la ligue. Mais le duc de Bretagne étoit encore bien loin, lorsque le Comte y arriva. Romilli vice-chancelier de Bretagne fit de grandes excuses au comte de Charolois sur le retardement de son maître. Il en fut fort mal reçû, & essuya beaucoup de reproches de tous les chefs de l'armée. Il les amusa quelques jours par des lettres prétendues du duc de Bretagne ; mais qui n'étoient autre chose que des blancs-signés, qu'il remplissoit de ce qu'il jugeoit à propos, selon les occurrences, pour les empêcher de s'impatienter.

1465. Il n'étoit pas aiſé d'y réuſſir. Le comte de Charolois voyoit bien que l'inaction ruineroit ſa réputation & ſes affaires. Il faut dans ces ſortes d'entrepriſes, que le premier feu produiſe quelque grand effet; autrement il ſe ralentit. Hautbourdin propoſa de donner l'aſſaut à Paris, diſant qu'il n'y avoit qu'une compagnie de gens-d'armes, & qu'on viendroit aiſément à bout d'une bourgeoiſie peu aguerrie, quelque nombreuſe qu'elle fût; & il ne fut pas le ſeul de ſon avis: mais d'autres repréſenterent que les murailles étoient bonnes & hautes, bien gardées, & munies d'une nombreuſe artillerie; que le maréchal de Gamache & le ſeigneur de Nantouillet étoient gens d'expérience, qui avoient pourvu à tout; que ſelon toutes les apparences on échoueroit dans cette entrepriſe; & qu'il n'en faudroit pas davantage pour déconcerter toute la ligue. Ce ſentiment prévalut, & il fut ſeulement réſolu de tenter une ſurpriſe par la porte de Saint-Denys, ſans beaucoup s'opiniâtrer, ſi elle ne réuſſiſſoit pas d'abord.

Où il tente une ſurpriſe, qui ne réuſſit pas.
Chronique ſcandaleuſe.

Pour cela le comte de Charolois envoya quatre herauts d'armes au corps de garde de la porte, demander qu'on donnât des vivres à ſon armée en payant, & le paſſage au travers de Paris. Tandis que ces herauts raiſonnoient ſur cette propoſition avec les ſieurs d'Ermenonville & de Popincourt qui commandoient dans ce quartier-là, le comte de Charolois qui s'étoit avancé juſqu'à Saint-Lazare, fit marcher avec beaucoup de promptitude quelques ſoldats, dans l'eſpérance de ſurprendre la barriere. Les bourgeois de la garde qui ne s'attendoient à rien moins qu'à ce bruſque aſſaut, ne laiſſerent pas de ſe défendre avec beaucoup de valeur. Le maréchal y accourut avec ſa compagnie de gens-d'armes; l'artillerie des murailles fit un grand feu, & les Bourguignons fort mal menés furent obligés de faire retraite.

Ce mauvais ſuccès les découragea: quelques-uns propoſerent de s'en retourner, puiſque le duc de Bretagne n'avoit pas tenu ſa promeſſe: mais le comte de Charolois ayant reçû des nouvelles certaines qu'il s'approchoit de la Beauſſe, réſolut d'aller au devant de lui. La difficulté étoit de paſſer la Seine, & il y avoit un grand danger à tenter ce paſſage. Néanmoins voyant ſon honneur trop engagé, il réſolut de le faire,

& fit attaquer le pont de Saint-Cloud. Ce poste étoit gardé par un bourgeois de Paris nommé Jacques le Maire. Il soûtint bravement deux assauts qui furent donnés en deux jours différens : mais se voyant menaçé d'un troisieme, & le boulevart qui étoit devant le pont étant à demi ruiné, il rendit ce poste par composition. Les Bourguignons s'avancerent jusqu'à Montlheri, & se camperent auprès de cette place, dont le commandant du Château refusa de se rendre ; & ils n'oserent l'attaquer. 1465. Comines.

Le roi apprit cette nouvelle à Orleans, en y arrivant avec son armée. Il délibéra avec le comte du Maine & Bresé sénéchal de Normandie, s'il iroit attaquer le comte de Charolois qui étoit entre lui & Paris, ou si, en prenant un détour, il l'éviteroit pour aller rassurer les Parisiens, auxquels il avoit donné avis de sa prochaine arrivée. Le sentiment des deux généraux étoit qu'il allât droit au comte de Charolois, pour le combattre avant sa jonction avec le duc de Bretagne : mais le roi, quoi qu'ils pussent lui dire, conclut à éviter le combat, & à se jetter dans Paris. Il ne se fioit que médiocrement à ces deux capitaines. Le bruit couroit que le comte du Maine étoit d'intelligence avec les princes ligués. Ce bruit, selon toutes les apparences, étoit faux. Le soupçon qu'il avoit de Bresé, étoit mieux fondé. Le roi s'en ouvrit à lui-même, & lui dit : *Sénéchal, est-il vrai que vous avez signé la ligue ?* Le sénéchal sans s'étonner, lui dit : *Oui, Sire, ils ont mon seing, mais vous avez mon corps. Le sein leur demeurera, & je vous servirai tout de mon mieux.* Le roi voyant cette franchise, lui répartit : *Hé-bien, je me fie à votre parole ; vous conduirez mon avant-garde. Allons à Paris.* On marcha aussitôt avec la seule cavalerie, pour faire plus de diligence. Gaguin.

Le sénéchal montra bien dans la suite qu'il étoit fidele au roi : mais s'opiniâtrant à vouloir qu'on donnât bataille, il dit en sortant du Conseil à un de ses amis : *Je les mettrai aujourd'hui si près l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra démêler.* En effet, ayant gagné ou trompé les guides, il arriva de grand matin auprès de Montlheri, où le comte de Saint-Pol étoit campé avec une partie de l'armée de Bourgogne.

Ce comte averti de l'approche de Bresé, en envoya don- *Les deux armées se trouvent ensem-*

1465. ner avis au comte de Charolois qui étoit demeuré dans la plaine de Lonjumeau, où il avoit résolu d'attendre l'armée du roi pour la combattre, & lui manda qu'il ne pouvoit décamper sans danger, ou du moins sans paroître fuir, & qu'il le prioit de le venir joindre incessamment. Le comte de Charolois fit partir sur le champ le bâtard de Bourgogne avec une partie de l'armée, le suivit aussi-tôt après lui-même avec le reste, & se rendit à Montlheri à sept heures du matin: c'étoit le seizieme de Juillet. A mesure que les troupes arrivoient, le comte de Saint-Pol les mettoit en ordre de bataille. Les archers planterent une pallissade devant eux; c'étoit une maniere que les Bourguignons avoient prise des Anglois dans les guerres qu'ils avoient faites, étant unis ensemble pendant plusieurs années contre la France.

Ile près de Montlheri.

Comines. Olivier de la Marche. Gaguin.

La plûpart des troupes Bourguignonnes étoient en bataille, lorsque les premiers escadrons du roi commencerent à paroître. Le comte de Charolois fit là une grande faute, de ne point suivre le conseil du seigneur de Contai, qui vouloit qu'on allât au-devant de l'armée Françoise, pour l'attaquer au sortir des défilés de Tresou, sans lui donner le loisir de prendre le terrein necessaire pour s'étendre.

On ne fut pas long-temps en présence sans en venir aux mains. Le roi chargea vigoureusement l'aile gauche des Bourguignons, & la mit en déroute, en renversant la cavalerie sur les archers; mais sans pouvoir entierement rompre le comte de Saint-Pol; qui ayant à dos un bois, & s'étant fait un retranchement de ses chariots, où il avoit posté son artillerie, fit un feu terrible sur la cavalerie Françoise, en tua beaucoup; & le roi même y courut grand risque.

Le roi commence le premier la bataille.

Gaguin. Chronique scandaleuse.

D'autre part, le comte de Charolois avoit le même avantage sur l'aile gauche de l'armée royale qu'il avoit en tête, & la poursuivit si loin & avec tant d'ardeur, & si peu accompagné, qu'il eût infailliblement été pris, si le seigneur de Contai ayant couru après lui, ne l'eût obligé avec beaucoup de peine à revenir sur ses pas. Ce retour ne fut pas sans danger; car il n'avoit pas plus de cent chevaux avec lui.

Avantage égal des deux partis.

Il rencontra quelque infanterie Françoise fort en désordre, sur laquelle il donna, & la mit en fuite. Comme il poursuivoit l'épée à la main un soldat de cette troupe, celui-ci

1465.

ſe tourna & lui porta un coup d'une eſpece d'épieu dans l'eſtomac : la bonté de ſa cuiraſſe l'empêcha d'en être percé ; il n'en eut qu'une contuſion, & le ſoldat fut à l'inſtant percé de pluſieurs coups. Mais le comte en rentrant dans Montlheri, & paſſant au pié du château, fut fort ſurpris d'y trouver les archers de la garde du roi qui s'étoient ralliés, & qui l'attendoient de pié ferme : la plus grande partie de ceux qui l'eſcortoient s'étoient ſéparés, en pourſuivant cette infanterie dont j'ai parlé. Il voulut éviter ces archers; mais quinze ou ſeize d'entre eux s'étant détachés vinrent fondre ſur lui, & tuérent Philippe d'Ognies bailli de Bruges qui portoit ſon guidon. Geoffroi de Saint-Belin & Guilbert de Graſſi mirent l'un après l'autre la main ſur le comte de Charolois, lui criant de ſe rendre : mais il s'en débarraſſa après avoir été bleſſé à la gorge d'un coup d'épée, & il y ſeroit demeuré ſans Robert Cotereau fils de ſon medecin, homme fort & vigoureux; celui-ci monté ſur un excellent cheval de bataille, s'étant jetté au milieu de la troupe qui entraînoit le comte, fit des prodiges de valeur, & écartant à coups de ſabre tous ceux qui l'environnoient, le tira de leurs mains. Ce brave homme fut récompenſé d'une charge conſidérable en Brabant; & la famille des Cotereaux fut depuis illuſtre aux environs de Dendermonde.

Gaguin.

Olivier de la Marche.

Les choſes étoient en tel état, que ni l'un, ni l'autre des deux partis n'oſoit s'attribuer la victoire. Il ſe fit un raliement autour du comte de Charolois, & un autre autour du roi, qui avoit devant lui un foſſé & une haie : mais il ne parut pas qu'on eût envie de recommencer à ſe battre ; on ſe canonna ſeulement pendant quelque temps de part & d'autre, & la nuit ſurvint.

Dont ni l'un ni l'autre n'oſe s'attribuer la victoire.

Comines, loc. cit.

Le roi & le comte de Charolois délibererent chacun dans leur camp, s'ils y demeureroient. Le comte de Saint-Pol & Hautbourdin perſuaderent au comte de ne pas deſemparer, & firent ſeulement retrancher le camp avec ſes chariots. Pour le roi, il jugea à propos de faire retraite, & s'en alla à Corbeil : mais un haſard empêcha que les Bourguignons ne fuſſent hors d'inquiétude, & leur perſuada que les François étoient reſtés dans leur camp, pour recommencer la bataille le lendemain. Le feu s'étant mis par haſard à

1465. une caque de poudre du camp du roi, il se communiqua aux chariots qu'on avoit laissés pour marcher avec moins d'embarras : de-là il passa la haie dont j'ai parlé, qui couvroit ce camp. Les Bourguignons ne douterent pas, que ce ne fussent des feux allumés par les François pour éclairer leur camp ; & afin de s'en assurer davantage, ils détacherent cinquante lanciers qui eurent ordre d'approcher le plus près qu'ils pourroient. La peur leur fit voir ce qui n'étoit point, & à leur retour ils assurerent que les François étoient encore dans leurs postes.

Vaine terreur des ennemis sur quoi fondée.

Sur cela la frayeur s'empara une seconde fois de l'esprit du soldat Bourguignon, de sorte que le comte de Charolois rassembla son Conseil, pour déliberer de nouveau sur ce qu'il y avoit à faire. Le comte de Saint-Pol ayant changé d'avis, opina à ce qu'on se mît en état de décamper à la pointe du jour, d'autant qu'on étoit en danger d'être enfermé entre l'armée du roi, & les troupes du maréchal de Gamache sorti de Paris dès le soir précedent, & qui avoit fait un grand nombre de prisonniers après la défaite de l'aile gauche Bourguignonne ; il ajoûta qu'il falloit brûler les chariots, & penser seulement à sauver l'artillerie. Hautbourdin fut de même sentiment. Le seigneur de Contai parla au contraire, & dit que dès que l'ordre de décamper seroit répandu dans le camp, on ne seroit pas maître des soldats ; que toute l'armée sans attendre le point du jour se débanderoit ; qu'il falloit demeurer, & aller aussi-tôt que le jour paroîtroit, attaquer les François dans leur camp : que le danger seroit grand ; mais qu'il valoit mieux hasarder le combat, quoi qu'il dût arriver, vû qu'aussi-bien c'étoit perdre l'armée que de faire autrement. Le comte de Charolois fut ravi de lui voir prendre ce parti. Il le suivit, & chacun eut ordre de s'armer, & d'être prêt à combattre dès que le jour seroit venu.

Mais il fut bientôt tiré d'embarras par un chartier Bourguignon qui avoit été pris par les François, & qui s'étoit échappé de leurs mains. Il assura le comte de Charolois que le roi avoit décampé. C'est ainsi que Comines raconte la chose. Olivier de la Marche dit que ce fut un Cordelier qui étoit en un village prochain, & qui vint apporter la nou-

velle de la retraite du roi. Cela montre combien il est difficile de savoir la vérité des petites circonstances dans les grandes actions : car & Comines, & Olivier de la Marche étoient tous deux dans le camp du comte de Charolois, & à portée d'être instruits de ces détails. 1465.

Ils s'attribuent la victoire en apprenant la retraite du roi.

Quoi qu'il en soit, le départ du roi étant devenu constant, le comte de Charolois triompha de joie, & s'attribua l'honneur de la victoire. C'étoit l'unique endroit qui lui donnoit droit de s'en glorifier : l'action avoit été assez mal conduite de part & d'autre, & la perte étoit bien égale. Il y périt deux mille hommes : il y en a qui en mettent jusqu'à trois mille six cents. On regretta principalement parmi les morts du côté du roi le seigneur Floquet, ou de Floques fils de ce bailli d'Evreux de même nom, qui avoit rendu de si grands services à Charles VII. Geoffroi de Saint-Belin, qui fut tué au moment qu'il prenoit le comte de Charolois, lorsque ce prince revenoit joindre ses gens après la défaite de l'aile gauche de l'armée Françoise ; & Bresé, qui avoit engagé la bataille malgré le roi, fut tué dès le commencement de l'action. C'étoit un homme d'un grand mérite & de beaucoup d'esprit, & qui se donnoit la liberté de parler fort hardiment au roi, parce qu'il le faisoit fort agréablement. C'est lui qui étant un jour à la chasse avec ce prince, & le voyant monté sur un petit cheval, lui dit : *Sire, voilà un cheval qui malgré sa taille est un des plus forts qu'il y ait dans le royaume. Pourquoi,* lui dit le roi ? *C'est,* répartit-il, *qu'il porte en même temps le roi & tout son conseil,* voulant lui faire entendre ce que tout le monde disoit, qu'il ne prenoit conseil de personne.

Perte des deux partis.
Comines.
Gaguin.

Du côté des Bourguignons, les personnes de qualité trouvées parmi les morts furent les seigneurs de Hames, Jean de Pourlan, Jacques du Châtelet, & Philippe Lalain. C'étoit le sort de cette illustre famille, que depuis très-long-temps, la plûpart de ceux qui en étoient, mouroient les armes à la main au service de leurs princes. Pour ce qui est des prisonniers, le roi & le maréchal de Gamache qui sortit fort à propos de Paris durant la bataille, en firent beaucoup plus que les Bourguignons. Cette bataille fut dite la bataille de Montlheri, parce qu'elle se donna auprès de cette place.

Voyez les observations. Antiquités de la ville d'Etampes par le pere Fleurau Barnabite.

1465. Il y a proche de là deux endroits qui en conservent la mémoire ; l'un est appellé le Cimetiere des Bretons, & l'autre le Cimetiere des Bourguignons, desquels l'armée du comte de Charolois étoit composée en grande partie, & qui furent là enterrées séparément.

Le comte de Charolois, dès que le jour fut venu, fit la revûe de son armée, où il trouva une grande diminution; mais pour encourager les soldats, il apposta un Cordelier qui dit qu'il venoit de l'armée du duc de Bretagne, & qu'il étoit fort proche. Cette nouvelle qu'on avoit supposée, se trouva vraie par l'arrivée du vice-chancelier de Bretagne, qui parut sur les dix heures du matin avec deux archers de la garde du duc.

Cependant les premieres nouvelles qui s'étoient répandues du succès de la bataille, étoient que le comte de Charolois avoit été défait. Les Parisiens en furent persuadés par les fuyards de l'aile gauche des Bourguignons, qui avoient été enveloppés par le maréchal de Gamache; & ce faux bruit fut cause que les ennemis abandonnerent Saint-Cloud & le pont de Sainte-Maxence. Le duc de Bretagne reçut la même nouvelle à Châteaudun, où il s'étoit arrêté. Elle se répandit en Bourgogne, d'où Thibaut de Neuchâtel maréchal du duché s'avançoit avec le duc de Calabre & beaucoup de noblesse Bourguignonne, pour joindre le comte de Charolois. Ce comte eut soin d'informer les uns & les autres du contraire ; & c'est ce qui leur fit hâter leur marche.

Monstrelet, fol. 116. 117.

Après avoir demeuré encore un jour au champ de bataille, uniquement pour montrer qu'il en étoit absolument le maître, il marcha à Etampes, pour y attendre les ducs de Berri & de Bretagne qui y arriverent avec le comte de Dunois, les seigneurs de Chabannes, de Loheac *, de Bueil, de Chaumont, Charles d'Amboise son fils, tous gens à qui le roi avoit ôté leurs emplois, malgré les grands services qu'ils avoient rendus à l'Etat sous le dernier regne. On ne pouvoit voir de plus belles troupes, que celles du duc de Bretagne. Il y avoit entr'autres six mille chevaliers tous gens bien faits, & admirablement bien équipés, dont Charles

Comines.

* André de Laval seigneur de Loheac maréchal de France.

d'Amboise prit quelques-uns avec lui pour battre la campagne. 1465.

Il fit plusieurs prisonniers de ceux qui avoient fui des premiers à la bataille de Montlheri, & s'étoient sauvés dans les bois. Tous lui dirent sur un bruit qui s'étoit répandu au commencement de la bataille, que le roi étoit mort. Il rapporta cette nouvelle à Etampes. Elle réjouit fort les Bretons, qui aimoient le duc de Berri. Plusieurs seigneurs de cette nation s'assemblerent en cachette avec les seigneurs François, & commencerent à déliberer entre eux comment ils se déferoient des Bourguignons; & plusieurs conclurrent à les égorger, en cas que la nouvelle fût vraie. Mais la fausseté de ce bruit ayant été bientôt reconnue, les intérêts communs inspirerent de tout autres sentimens.

Faux bruit de la mort du roi.

Il se tint un grand conseil, pour voir à quoi l'on emploieroit de si belles troupes. Le duc de Berri y parla d'une maniere qui ne fit ni honneur à sa personne, ni plaisir aux confédérés. Ce jeune prince qui n'avoit point encore vû la guerre, & qui n'étoit pas fort brave, avoit été effrayé du grand nombre de blessés qu'il trouva dans le camp des Bourguignons. Il ne dissimula point son sentiment; il dit qu'il voudroit être à recommencer; que tant de maux qu'il voyoit déja, & dont il étoit la cause, lui faisoient beaucoup de peine, & il fit assez comprendre qu'il ne tiendroit pas à lui que la partie ne se rompît.

Le duc de Berri donne de la défiance aux confédérés. Ibid.

Le comte de Charolois eut toutes les peines du monde à se contenir, & dit au sortir du conseil : *Voilà un homme sur qui nous ne devons gueres compter, & qui sera bientôt sa paix, si nous ne l'en empêchons :* & dès-lors il résolut de traiter avec les Anglois, pour les faire entrer en France. On convint cependant dans le conseil de marcher droit à Paris, & de faire tous les efforts possibles pour engager cette capitale à entrer dans le parti du bien public; car c'est le beau nom que ces revoltés donnerent toujours à leur faction.

Il falloit repasser la Seine ; & comme le pont de Saint-Cloud avoit été repris par le maréchal de Gamache, il falloit chercher un autre passage. L'armée marcha dans le Gâtinois. Le comte de Charolois se mit à la tête de l'avant-garde avec le comte de Dunois qui se faisoit porter en litiere à cause de

Ils retournent vers Paris par le Gâtinois.

1465.

Chronique ſcandaleuſe.

ſa goutte, & fit faire un pont ſur la Seine vers Moret. Le maréchal de Gamache avec Salaſar gentilhomme Eſpagnol qui s'étoit attaché au ſervice de France ſous Charles VII. parurent de l'autre côté de la riviere pour s'oppoſer à leur paſſage : mais l'artillerie des Bourguignons les obligea de s'écarter, & le pont ayant été fait, l'armée paſſa. Elle fut jointe en même temps par le duc de Calabre avec des troupes qu'il amena de Bourgogne, où il y avoit cinq cents Suiſſes : c'eſt la premiere fois que les ſoldats de cette nation furent vûs en France

Emportent le pont de Charenton. Comines.

L'armée ſe mit en marche vers Paris, & emporta le pont de Charenton, qui fut quelque temps défendu par des compagnies de francs-archers des troupes du roi. Le comte de Charolois ſe campa depuis Charenton juſqu'à Conflans avec le duc de Calabre; les ducs de Berri & de Bretagne à Saint-Maur, & le reſte à Saint-Denys.

Tandis que tout cela ſe paſſoit, le roi étoit à Rouen pour aſſembler la nobleſſe de Normandie. Il étoit venu de Corbeil à Paris deux jours après la journée de Montlheri, où il uſa de toute ſon adreſſe pour gagner les Pariſiens. Il abolit quelques impôts. Il affecta de ſe rendre extrèmement populaire. Il écouta les remontrances de Guillaume Chartier évêque de Paris, & parut bien recevoir la propoſition qu'il lui fit d'établir un Conſeil, dont il pût écouter les avis dans les fâcheuſes conjonctures où l'on ſe trouvoit. Six conſeillers du Parlement furent choiſis, ſix bourgeois, & ſix autres perſonnes du corps de l'Univerſité; & le comte d'Eu fut fait lieutenant général à Paris pour le roi, durant qu'il ſeroit en Normandie. Un Conſeil de cette nature n'étoit pas du goût de ce prince: mais il falloit s'accommoder au temps.

Chronique ſcandaleuſe.

Et tâchent de gagner les Pariſiens.

Les princes tâcherent de profiter de ſon abſence pour gagner les Pariſiens, parmi leſquels ils avoient bien des gens que l'amour de la nouveauté, & l'eſpérance de faire fortune attachoient à leurs intérêts. Quoiqu'il y eût tous les jours de rudes eſcarmouches entre les deux partis, néanmoins les bourgeois & leurs biens étoient ménagés ; & il vint de la part du duc de Berri un heraut, que le comte d'Eu n'oſa pas empêcher d'entrer dans la ville. Il étoit porteur de quatre lettres de la part de ce prince, qui y prenoit la qualité de

Monſtrelet, fol. 118.

de regent de France; une étoit pour le Parlement, une autre pour le Clergé, une troisieme pour les bourgeois, & la quatrieme pour l'Université. Elles contenoient les prétendus motifs de l'armement des princes du sang, le desir qu'ils avoient de rétablir l'ordre dans le royaume, l'avantage & le soulagement des peuples, & la priere qu'ils faisoient à tous ces corps de leur envoyer leurs députés, pour conférer avec eux sur un si important sujet.

1465.

Assemblée tenue pour cet effet à l'hôtel de ville.

Rien en ces sortes d'occasions ne flate plus & les corps & les particuliers, que l'honneur d'avoir quelque part aux grands évenemens. D'ailleurs le bourgeois étoit alarmé de se voir investi de toutes parts de gens de guerre. Les émissaires des princes ne manquoient pas d'agir sous main, pour faire valoir leurs raisons. Elles étoient au moins spécieuses, & propres à éblouir le peuple. Ils ne demandoient, disoient-ils, que la paix, que la diminution des impôts, & que le roi gouvernât selon les loix de l'Etat. Il se fit une grande assemblée à l'hôtel de ville, où après la lecture des lettres écrites par les princes, il fut conclu qu'on écouteroit leurs propositions, & que pour cela on leur feroit une députation. Guillaume Chartier évêque de Paris en fut chargé, & alla trouver les princes à Saint-Maur, accompagné de trois députés du Parlement, de trois de la ville, de trois du Clergé, & de quatre de l'Université.

Comines, l. 1. ch. 8. Chronique scandaleuse.

Ils furent admis à l'audience où le duc de Berri présidoit: mais c'étoit le comte de Dunois qui parloit. Tout roula sur la réformation de l'Etat, sur la demande que les princes firent qu'on leur fournît des vivres de Paris, & qu'il leur fût permis d'y entrer, afin de traiter plus commodément avec les bourgeois, le Parlement, le Clergé & l'Université pour le bien du royaume, & de déliberer s'il ne feroit point à propos d'assembler les Etats.

On consent de les recevoir dans Paris.

Les députés ne parurent pas fort difficiles sur les propositions des princes. Ils dirent qu'ils feroient leur rapport, & rendroient réponse. On les cajola tous en particulier. Quelques-uns promirent de consentir que les princes entrassent dans Paris avec peu de suite, & que leurs troupes-mêmes y passassent, pourvû que ce fût à la file & en petit nombre à la fois.

1465.

Les princes n'en vouloient pas davantage, s'assurant d'avoir bientôt un gros parti dans Paris, & de se rendre maîtres de l'esprit du peuple, si une fois ils y étoient admis. Le roi fut averti par le comte d'Eu de toutes ces menées; & comme il en comprit l'importance, il revint promptement à Paris accompagné de toute sa maison & de deux mille hommes d'armes, & fut suivi bientôt après de la noblesse de Normandie & d'un grand nombre de francs-archers, qui, dès qu'il eut envoyé ses ordres dans tous les villages de cette province, se mirent en campagne sans tarder.

Le roi rompt ce coup par son retour. Comines, l. 1. ch. 8.

Il craignit fort de ne pas arriver assez à temps, & il dit depuis à Comines, que s'il eût trouvé Paris révolté contre lui, le parti qu'il avoit pris étoit de se retirer en Suisse, ou chez François Sforce duc de Milan, qu'il regardoit comme son plus fidele ami. Il trouva encore les choses en assez bon état, & fut reçû à Paris avec de grandes démonstrations de joie. On n'avoit point encore rendu réponse aux princes, & il sut très-mauvais gré à l'évêque de Paris de s'être chargé de cette députation. Il ôta les charges à quelques-uns de ceux qui en avoient, & en exila cinq autres, deux desquels furent Jean Luillier curé de Saint-Germain l'Auxerrois, & Jean Chouart lieutenant civil. La modération dont il usa en ne les punissant pas plus séverement, lui attira de grands éloges. Il fit aussi venir de Normandie grande quantité de vivres. L'armée des ennemis quelque temps après fut grossie par l'arrivée de six mille chevaux, que le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, & le seigneur d'Albret y amenerent, malgré les sermens qu'ils avoient faits à Riom de ne plus vir contre le roi. Les escarmouches furent plus vives & plus fréquentes que jamais. Le roi fit faire un grand retranchement sur le bord de la Seine vis-à-vis de Charenton, où il posta une partie des troupes qu'il avoit amenées de Normandie. On y fit des batteries de canon, qui obligerent par leur feu continuel les ennemis à s'éloigner. Mais comme il étoit résolu à ne rien hasarder, voyant que les Bourguignons avoient jetté un pont sur la Seine pour venir attaquer ce poste, il le fit abandonner après en avoir retiré le canon.

Chronique scandaleuse.

Sa modération en cette rencontre.

Alarme dans le camp des confédérés, qui, dans un

Il y eut peu de jours après une chaude alarme dans le camp des conféderés, sur un avis qu'on y reçut la nuit, que

oute l'armée royale devoit l'insulter à la pointe du jour. Quelques royalistes étant venus sur la fin de la nuit roder autour du camp, on ne douta point que ce ne fût pour le reconnoître. On en fit sortir dès le grand matin quelques cavaliers, pour s'avancer du côté de Paris. Ils n'étoient pas à la portée du canon du camp, qu'ils revinrent sur leurs pas, & dirent que l'armée étoit tout proche déja rangée en bataille. Il faisoit un brouillard très-épais; le canon du camp commença à tirer de ce côté-là avec une grande furie, & toutes les troupes se mirent sous les armes derriere les retranchemens. On envoya de nouveau à la découverte ceux qui y avoient déja été. Ils trouverent l'armée qu'ils avoient vue encore au même endroit: mais le brouillard commençant à se dissiper, ils s'apperçurent que cette armée n'étoit que de fort hauts chardons qu'ils avoient pris pour des lances. Ils retournerent tout honteux au camp, où l'on se dédommagea de la fatigue passée, par les plaisanteries que l'on fit sur cette aventure.

1465. *brouillard prirent des chardons pour des lances.*

Malgré toutes ces hostilités on proposa une négociation. C'étoit ce que le roi souhaitoit le plus, pour ralentir le feu des confédérés, & pour tâcher d'en regagner quelques-uns: outre que malgré les précautions qu'il avoit prises pour la sûreté de Paris, il savoit que les princes y entretenoient toujours des intelligences; & une nuit qu'il faisoit lui-même la visite des postes, il trouva la porte de la bastille ouverte du côté de la campagne, & plusieurs canons de ce côté-là encloués. Ce fut-là un des articles dont on accusa Charles de Melun, lorsque quelque temps après on fit le procès à ce seigneur.

Négociation pour la paix.

Comines.

Procès de Charles de Melun dans les memoires de Brienne, vol. coté 7845.

D'autre part, la présence & les troupes du roi ne laissoient gueres d'espérance aux ligués d'attirer les Parisiens à leur parti. La disette des fourrages qui devenoient rares, & l'application du roi à maintenir dans ses intérêts les principales villes du royaume, & sur-tout celles de Picardie, les embarrassoient fort. Ainsi l'on convint d'abord assez aisément de quelques treves d'un jour, de deux jours, de trois jours, & enfin du lieu des conférences, qui fut la grange aux Merciers. Le comte du Maine fut le chef des députés du roi, & le comte de Saint-Pol celui des députés des princes.

Treves de quelques jours.

Conférences indiquées.

Les ligués faisoient des propositions si étranges, qu'il étoit

Etranges propositions des ligués.

1465. impossible d'en convenir. Le duc de Berri demandoit pour son apanage la Guienne, le Poitou & la Xaintonge, ou bien le duché de Normandie. Le comte de Charolois vouloit avoir toutes les villes de la Somme, dont le roi s'étoit remis en possession. C'étoient-là les deux points capitaux, & les plus difficiles à terminer. Les députés des princes n'en voulurent jamais démordre : & après plusieurs conférences on n'avoit encore rien avancé.

Quelque fermeté que le roi fît paroître sur ces deux articles, il étoit déterminé à les passer, au moins celui qui concernoit le comte de Charolois, suivant en cela le conseil du duc de Milan qu'il connoissoit aussi grand polique que grand homme de guerre : ce conseil étoit de faire un traité de paix à quelque prix que ce fût, pour se donner le loisir de mettre la division entre les ligués, dont il viendroit ensuite à bout avec le temps & la patience, quand ils seroient une fois séparés.

On se sépare sans avoir rien fait.

Cette politique étoit fort au goût du roi, pour qui la dissimulation & le rafinement dans la conduite d'une affaire avoient presque autant d'attrait, que l'avantage même qu'il en espéroit tirer. Les conférences néanmoins furent rompues, & les hostilités recommencerent : mais le roi résolut de traiter immédiatement avec le comte de Charolois, & lui fit dire qu'il l'iroit trouver à Conflans. Cette démarche fut blâmée par beaucoup de personnes. Premierement, parce que c'étoit s'exposer beaucoup : & en second lieu, parce qu'elle ne convenoit pas à sa dignité. Il comptoit cette raison pour peu de chose; & jamais prince ne fut moins scrupuleux sur le cérémonial, quand il s'agissoit de quelque autre intérêt.

Comines, l. 1. ch. 12.

Le roi ne laisse pas d'aller lui-même trouver le comte de Charolois.

Il se fit conduire dans un bateau jusques vis-à-vis du camp des Bourguignons. Il étoit escorté au-delà de la riviere de beaucoup de cavalerie : mais il n'avoit avec lui dans le bateau que le seigneur du Lau, Charles de Melun seigneur de Nantouillet, Jean de Rohan de Montauban amiral de France, & deux autres. Il trouva sur le rivage le comte de Charolois & le comte de Saint-Pol, qui l'attendoient. En approchant d'eux, il dit au comte de Charolois : *Mon frere, m'assurez-vous?* Le comte de Charolois répondit : *Oui, mon frere*

Ils s'appelloient ainsi, parce que le comte avoit épousé en premieres noces Catherine de France sœur du roi. 1465.

Ce prince étant descendu à terre, & affectant autant de franchise dans ses paroles que dans sa maniere d'agir, dit au comte de Charolois en riant : *Mon frere, je connois que vous êtes gentilhomme, & de la maison de France. Pourquoi, monseigneur?* reprit le comte, n'entendant pas ce qu'il vouloit dire. *Pour ce*, ajoûta le roi, *que quand j'envoyai mes ambassadeurs à Lille n'agueres devers mon oncle votre pere, & vous, & que ce fou de Morvilliers parla si bien à vous, vous me mandâtes par l'archevêque de Narbonne, que je me repentirois des paroles que vous avoit dit Morvilliers, avant qu'il fût le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, & encore beaucoup plutôt que le bout de l'an : avec telles gens veux-je avoir à besogner, qui tiennent ce qu'ils promettent.* Il désavoua en même temps la conduite du chancelier, & protesta qu'il n'avoit point eu ordre de parler comme il avoit fait.

Qu'il aborda d'une maniere très-agréable.

Ce début fut fort agréable au comte de Charolois, qui de son côté parla au roi d'une maniere très-respectueuse. Ensuite on entra en matiere. Tout roula sur le duché de Normandie, que le comte demandoit au roi pour le duc de Berri, & sur les villes de la Somme qu'il demandoit pour lui-même. Après un assez long entretien sur ce sujet, le roi conclut en disant : *Je ne puis me résoudre à accorder le duché de Normandie au duc de Berri : mais je vous cede les villes de la Somme ; & pour vous donner une nouvelle marque de mon amitié, c'est que sachant l'affection que vous avez pour le comte de Saint-Pol, je le fais en votre considération connétable de France.* Ils convinrent de plus, avant que de se séparer, de continuer leur négociation par le moyen de deux gentilshommes du comte de Charolois, qui auroient sauf-conduit pour venir du camp à Paris, & retourner de Paris au camp. L'un s'appelloit Guillaume de Bisch, & l'autre Guiot d'Usie.

Ils entrent en matiere, & nomment deux personnes pour continuer la négociation.

Ces deux gentilshommes dans la suite porterent diverses paroles de part & d'autre. Le roi offrit de donner au duc de Berri la Brie & la Champagne pour son apanage, excepté Meaux, Melun & Montereau. On parla du mariage d'Anne de France fille du roi avec le comte de Charolois, qui venoit de perdre Isabelle de Bourbon sa seconde femme. Ce

1465. second article fut remis de nouveau sur le tapis après la paix: mais la chose ne se conclut point, & bien des gens furent persuadés que le roi n'y avoit jamais pensé sérieusement.

Olivier de la Marche, l. 1. ch. 35.

Effets que produisit cette conférence.

La conférence que le roi eut avec le comte de Charolois produisit deux effets, que le roi avoit bien prévûs. Le premier fut qu'en faisant le comte de Saint-Pol connétable de France, sous prétexte de faire plaisir au comte de Charolois dont Saint-Pol étoit le favori, il lui jetta dans l'esprit des soupçons & des défiances de ce seigneur, qui eurent de grandes suites. Le second, qu'en affectant de ne traiter qu'avec le comte de Charolois, & par l'entremise de deux simples gentilshommes tout dévoués à ce comte, les autres princes & seigneurs en conçurent une extrême jalousie: jusques-là qu'ils affecterent de leur côté de s'assembler entre eux, sans y appeller le comte de Charolois, & qu'ils furent sur le point de le quitter en se retirant chacun chez soi: mais un incident les arrêta, & rompit toutes les mesures du roi à l'égard de l'article qui concernoit le duché de Normandie pour le duc de Berri.

Comines, loc. cit.

La dame de Bresé, femme habile & intriguante, veuve du feu sénéchal de Normandie tué à la journée de Montlheri, & mere de celui qui l'étoit alors, affectoit à l'extérieur un grand attachement au service du roi, & étoit néanmoins tout-à-fait dans les intérêts des princes. En effet dans le temps qu'elle écrivoit à la cour, que toutes choses étoient en sûreté à Rouen, elle traitoit avec le duc de Bourbon pour lui livrer le château; & la chose fut exécutée lorsqu'on étoit sur le point de conclurre avec le comte de Charolois & avec le duc de Berri, qui commençoit à écouter la proposition qu'on lui avoit faite, de lui donner pour son apanage la Champagne & la Brie. Les bourgeois de Rouen sachant que tout cela se faisoit en faveur du duc de Berri, se soumirent avec joie, & firent serment de fidelité à ce duc entre les mains du duc de Bourbon. Il y avoit des intelligences dans les autres villes de la province, qui pour la plûpart suivirent l'exemple de la capitale. Guillaume le Picard qui fut depuis général des finances de Normandie, & Jacques de Bresé sénéchal de la province, ne voulurent point reconnoître le duc de Berri. Le sénéchal tint toujours ferme contre

Chronique scandaleuse.

les instances que lui fit sa mere, & vint se rendre auprès du roi. 1465.

Un tel contre-temps chagrina fort ce prince, qui apprit encore en même temps, que la ville de Pontoise avoit été livrée au duc de Bretagne : mais suivant le plan qu'il s'étoit fait, il s'accommoda aux conjonctures ; & voyant la Normandie révoltée, il résolut de l'abandonner au duc de Berri. Il alla une seconde fois au camp du comte de Charolois, lui dit qu'il consentoit que son frere eût la Normandie pour apanage, & que par-là les deux articles essentiels, qui faisoient toute la difficulté de l'accommodement étant arrêtés, il n'y avoit plus qu'à dresser le traité.

Ils en ont une seconde, où le roi laisse échapper l'occasion de se rendre maître de son ennemi.

Le comte de Charolois eut une extrême joie de cette résolution du roi. Ils s'entretinrent long-temps ensemble, marchant toujours en s'éloignant du camp ; de sorte qu'insensiblement le comte s'apperçut qu'il étoit tout proche de Paris, accompagné seulement de quatre ou cinq personnes. Il en fut effrayé dès qu'il y fit réflexion : mais il tint bonne contenance. C'étoit-là une grande tentation pour le roi ; car il avoit entre les mains son ennemi capital, & l'ame de toute la ligue. Les autres princes, faute d'argent, de vivres & de fourrages, ne pouvoient plus subsister aux environs de Paris : en l'arrêtant il avoit un ôtage, qui eût obligé le duc de Bourgogne à abandonner le parti ; & selon toutes les apparences, la révolte eût fini par là. Mais soit honneur, soit irrésolution, il ne se prévalut pas d'une si belle occasion, & il permit au comte de se retirer.

Regiſtres du Parlement de 1483, Février.

Ce qu'on pensa de sa générosité, & de l'imprudence du comte de Charolois.

La nouvelle de cette imprudence du comte de Charolois étant arrivée au camp, mit les généraux en une extrême inquiétude. Contai & Hautbourdin, le comte de Saint-Pol, & sur-tout Neuchâtel maréchal de Bourgogne étoient au désespoir, & rappelloient le souvenir du funeste accident du duc Jean, qui s'étant ainsi engagé à Montereau-faut-Yonne, y périt en présence de Charles VII. Le maréchal qui connoissoit le génie artificieux & vindicatif du roi, ne douta pas que le moins qui pût arriver au comte, ne fût d'être arrêté : de sorte que de peur d'être lui-même surpris, il commanda sur le champ qu'on se mît sous les armes, & en état de se retirer sûrement en Flandre. Mais quelque temps

1465. après ils virent venir une troupe de quarante ou cinquante cavaliers qui ramenoient le prince. Il piqua vers ces seigneurs dès qu'il les apperçut, & adressant la parole au maréchal qu'il craignoit beaucoup, parce que c'étoit un homme qui étoit en possession de lui dire ses verités, & de lui parler avec autorité : *Ne me tancez point*, lui dit-il, *car je connois bien ma grande folie, mais je m'en suis apperçu trop tard. C'en est une, monseigneur*, reprit le maréchal ; *mais vous l'avez faite en mon absence.* Le comte ne répondit rien, & chacun sans plus parler de son imprudence, s'étendit sur les louanges de la générosité du roi.

Il ne fut plus question que de mettre la derniere main au traité, dont on avoit déja arrêté les articles. Il fut dressé, & puis signé à Conflans le cinquieme d'Octobre. L'acte que nous en avons est signé par le roi, par le comte de Saint-Pol connétable de France, par Jean de Rohan sire de Montauban amiral de France, par le sire de Landes, qui est le même que Charles de Melun seigneur de Nantouillet, & baron de Landes en Normandie, & par Jean d'Auvet premier président de Toulouse.

Traité de Conflans

Articles du traité conclu entre ces deux princes à Conflans.

Par ce traité * le roi cédoit au comte de Charolois les villes de la riviere de Somme, & les autres qu'il avoit rachetées, déclarant qu'elles ne pourroient plus l'être, ni du vivant du duc de Bourgogne, ni du vivant du comte de Charolois, mais seulement sous leurs successeurs, par la somme de deux cents mille écus d'or. Il cédoit aussi le comté de Bologne, s'obligeant à dédommager ceux qui y auroient quelque prétention, & promettoit même d'engager le comte de Nevers à céder les droits qu'il prétendoit avoir sur Mondidier, Perone, & Roie. On y faisoit de plus la cession du comté de Guines, avec promesse d'en dédommager les seigneurs de Croi, qui s'y opposoient, soûtenant qu'il leur appartenoit.

* Les conditions de ce traité parurent si désavantageuses au roi, que le Parlement & la Chambre des comptes refuserent long temps de l'enregistrer. Les courtisans surpris ayant demandé au roi comment il s'étoit déterminé à signer un traité qui lui étoit si préjudiciable, il répondit : *Je l'ai fait en considération de la jeunesse de mon frere de Berri, de la prudence de beau-cousin de Calabre, du sens de mon beau-frere de Bourbon, de la malice du comte d'Armagnac, de l'orgueil grand du beau-cousin de Bretagne, & de la puissance invincible de beau-frere de Charolois.* Voyez les preuves de Comines.

Le duc de Berri dans ce traité est qualifié de duc de Normandie. Il n'y est point parlé néanmoins de la cession qu'on lui faisoit de ce duché : mais elle est supposée faite dans un autre acte qui se fit le vingt-neuvieme du même mois d'Octobre à Saint-Maur, & que quelques-uns de nos historiens ont confondu avec celui de Conflans, qui étoit particulier pour le comte de Charolois.

1465.

Par ce traité de Saint-Maur, les autres princes, seigneurs & tous ceux qui avoient été de la ligue du bien public, étoient rétablis dans leurs biens & dans toute la sûreté qu'ils pouvoient souhaiter; en particulier le comte de Dunois étoit remis en possession de toutes ses terres qui avoient été confisquées au profit du comte du Maine, que le roi dédommagea en lui donnant la seigneurie de Taillebourg. Il y est fait aussi mention spéciale du rétablissement d'Antoine de Chabannes comte de Dammartin dans tous ses biens ; & l'Arrêt du Parlement, qui l'avoit condamné à la mort dès le commencement du regne du roi, fut cassé.

Autre conclu à Saint-Maur, pour les intérêts des princes.

Traité de Saint-Maur les fossés.

Par ce même traité le roi s'obligeoit à commettre trente-six notables personnes de son royaume, pour examiner les défauts du gouvernement, & les désordres de l'Etat, afin de les réformer; douze du Clergé, douze du corps de la Noblesse, & douze du tiers Etat, dont le pouvoir devoit durer deux mois, à commencer au quinzieme de Decembre, & pouvoir être prolongé de quarante jours. Cet article ne fut ajoûté par les princes, que pour imposer au peuple, & lui faire accroire que la réforme du gouvernement & l'intérêt public avoit été le principal motif de la guerre ; aussi ne fut-il jamais mis en exécution. Ce sont là les plus considerables points de ce traité.

On n'y descend point dans le détail des intérêts des autres princes & seigneurs de la ligue : mais il y a beaucoup d'apparence que le roi, pour empêcher qu'ils ne traversassent l'accommodement, étoit convenu avec les plus considerables d'entre eux de ce qu'il fit ensuite à leur égard; car il combla de biens la plûpart, même aux dépens de quelques-uns de ceux qui l'avoient le mieux servi. Il donna au duc de Calabre une grosse somme d'argent, & lui promit des troupes soudoyées à ses dépens, au cas qu'il voulût faire quelque

1465. Chronique scandaleuse.

nouvelle tentative sur le royaume de Naples. Il rétablit la pension qu'il faisoit au duc de Bourbon avant la guerre, outre celle dont ce duc jouissoit sous le feu roi; & de plus il lui assura le payement du reste de ce qui lui étoit dû pour le mariage de Jeanne de France sa femme.

D'Argentré, hist. de Bretagne.

Le duc de Bretagne fut dédommagé des frais du grand armement qu'il avoit fait; le comté de Montfort, qui avoit été confisqué, lui fut rendu : l'article du serment de fidelité des évêques de Bretagne, dont j'ai parlé auparavant, fut décidé en faveur du duc, & il fut déclaré lieutenant général du roi pour huit mois en Anjou, dans le Maine, en Touraine, & en Normandie. Guillaume Juvenal des Ursins fut rétabli dans la charge de chancelier, & Morvilliers qui avoit toujours été fort attaché au roi, en fut dépouillé. André de Laval Seigneur de Loheac reprit le bâton de maréchal de France, qui lui avoit été ôté. Il se fit ainsi plusieurs autres changemens, ou rétablissemens, qui, quoi qu'on en dise communément, marquent moins la prudence ou la finesse de Louis XI. en cette occasion, que la mauvaise politique dont il avoit usé à son avenement à la couronne, en dépouillant tant de braves hommes & tant de bons officiers, dont il fut contraint de rechercher l'amitié malgré qu'il en eût, & d'une maniere indigne d'un souverain.

Dès que chacun crut avoir pris ses sûretés pour l'accomplissement des deux traités dont j'ai parlé, on se sépara. Le duc de Berri marcha en Normandie avec le duc de Bretagne. Il fut reçû à Rouen avec une joie extrême de tout le peuple, qui étoit ravi d'avoir un duc & un frere unique du roi, pour les gouverner immédiatement à l'exemple des Bretons & des Bourguignons. Les bourgeois l'assurerent qu'il pouvoit compter non-seulement sur leur fidelité, mais encore sur tous leurs biens, & qu'en cas de besoin il ne manqueroit ni d'hommes, ni d'artillerie, ni d'argent.

Nouvelle inquiétude du comte de Charolois.

Comines, l. 1. ch. 14.

Olivier de la Marche.

Le roi reconduisit le comte de Charolois jusqu'à Villiers-le-Bel à quatre lieues de Paris, lui parlant souvent durant ce voyage du mariage d'Anne de France sa fille aussi sérieusement, que s'il avoit été résolu de la lui faire épouser au plutôt. Le comte goûtoit fort cette proposition; mais elle n'em-

pêchoit pas son inquiétude; car ayant sû qu'il étoit arrivé au roi pendant la nuit deux cents hommes d'armes, qu'il avoit fait venir par le seul motif d'en être escorté à son retour, il en fut fort alarmé, & s'imagina que le roi avoit quelque mauvais dessein contre sa personne. Il envoya ordre à tout son monde de se mettre sous les armes; & lui & ses gens ne dormirent pas plus cette nuit-là, que s'il avoit été question de donner une bataille dès la pointe du jour. Tous ces soupçons mutuels & si frequens augmentoient insensiblement dans l'esprit de ces deux princes leur ancienne antipathie. Ils se séparerent toutefois avec de grands témoignages d'une apparente amitié; & le comte en chemin faisant reçut les hommages des villes de la Somme & des autres, qui lui avoient été cédées par le traité de Conflans. Le duc de Bourgogne son pere le revit avec beaucoup de joie, d'autant plus qu'il avoit besoin de sa présence pour repousser les Liégeois, qui depuis cinq ou six mois faisoient diversion dans le Brabant & dans le comté de Namur en faveur du roi de France: car dès que la guerre du bien public eut été déclarée, le roi & le comte de Charolois avoient pensé à fortifier chacun leur parti par des ligues hors du royaume. Ils avoient l'un & l'autre traité avec Edouard roi d'Angleterre, & le roi avoit envoyé demander du secours au duc de Milan, & au duc de Savoye, & en même temps aux Liégeois qu'il savoit être toujours prêts à se déclarer contre la maison de Bourgogne. 1465.

Le duc de Milan lui avoit fourni cinq cents hommes d'armes, & trois mille fantassins sous le commandement de Galeas son fils aîné. Ils n'arriverent dans le pays de Forès sur les terres du duc de Bourbon, qu'après le traité de Riom, & ne laisserent pas d'y faire quelques ravages: ce qui servit de prétexte au duc de Bourbon pour ne pas tenir ce traité, & pour s'unir de nouveau au comte de Charolois, auquel il vint se joindre, lorsque ce prince étoit à son camp de Charenton.

Amedée neuvieme du nom duc de Savoye, qui venoit de succeder à Louis son pere, avoit, malgré les sollicitations du duc de Bourgogne qui le conjuroit de se tenir neutre, donné passage aux troupes du duc de Milan, pour entrer sur les terres du duc de Bourbon, & en avoit même envoyé

Guichenon, hist. de Savoye.

1465. quelques-unes au roi, qui se signalerent à la journée de Montlheri.

Affaires d'Angleterre.

Pour ce qui est du roi d'Angleterre, il parut plus porté pour le comte de Charolois, quoiqu'il dût le regarder comme son ennemi, ce comte ayant toujours été partisan déclaré de la maison de Lancastre contre celle d'York. Cette conduite fut l'effet d'une intrigue d'amour. Edouard, qui étoit depuis quelques années sur le throne d'Angleterre, & tenoit en prison Henri VI. de la maison de Lancastre, avoit pensé sérieusement à faire la paix avec la France. Il avoit envoyé au roi Richard comte de Varvick, pour le prier de lui ménager le mariage de la princesse Bonne de Savoye sœur de la reine de France, qui élevoit auprès d'elle cette jeune princesse. Le roi lui rendit volontiers ce bon office: mais durant que ce mariage se traitoit, Edouard devint amoureux d'une dame Angloise nommée Elisabeth, fille de Richard de Riviere simple chevalier Anglois, & de Jacqueline, fille aînée de Pierre de Luxembourg comte de Saint-Pol. Elle avoit déja été mariée à Jean Grei, qui n'étoit non plus que simple chevalier, dont elle avoit eu deux fils. La passion d'Edouard pour cette dame le fit passer pardessus toute sorte de considération; & il l'épousa sans avoir nul égard aux démarches qu'il avoit fait faire au roi de France, ni au mécontentement du duc de Savoye, ni à celui de la noblesse & du peuple d'Angleterre, qui furent fort choqués de le voir ainsi se mésallier, ni aux remontrances du comte de Varvick, qui ne lui pardonna jamais l'affront, d'avoir été désavoué pour la recherche de la princesse de Savoye.

Edouard pour sauver les apparences, & se justifier autant qu'il lui seroit possible à l'égard des Anglois, entreprit de leur persuader que la dame qu'il épousoit, étoit de beaucoup plus haute naissance qu'ils ne s'imaginoient, & pria le comte de Charolois d'envoyer en Angleterre Jacques de Saint-Pol oncle d'Elisabeth par sa mere, pour assister à ses noces. C'étoit au commencement de l'année 1465. dans le temps que la ligue du bien public étoit sur le point d'éclater. Sans cette conjoncture le comte de Charolois n'eût pas eu cette complaisance pour Edouard: mais prévoyant qu'il en pourroit

1465.

avoir affaire dans le grand projet qu'il méditoit, il jugea à propos de se ménager avec lui. Il lui envoya Jacques de Saint-Pol avec un magnifique équipage & une suite de cent personnes. Ce cortége fit grand honneur à la nouvelle reine, & ébloüit les yeux du peuple. Le comte de Charolois ne manqua pas de faire valoir ce bon office, & après la journée de Montlheri, il envoya en Angleterre Guillaume de Cluni qui fut depuis évêque de Poitiers, pour conclurre une ligue contre la France: de plus sa femme étant morte sur ces entrefaites, il demanda en mariage la sœur d'Edouard; mais il ne l'épousa que plusieurs années après.

Le comte de Charolois fait une ligue avec cette couronne contre la France.

Comines, l. 1. ch. 5.

Le roi ayant eu avis de cette négociation, envoya promptement en Angleterre le seigneur de Lannoi, pour la traverser: mais les engagemens étoient déja pris; le roi ne put rien obtenir d'Edouard; & même ce prince envoya les lettres qu'il avoit reçûes du roi au comte de Charolois, lui rendit compte de toute les propositions que Lannoi lui avoit faites, & lui promit toute sorte de secours. Mais la paix de Conflans, & les factions qui continuoient en Angleterre, empêcherent que la chose n'eût les fâcheuses suites qu'on en pouvoit appréhender.

Le traité que le roi avoit conclu avec les Liégeois, eut plus d'effet. C'étoit une ligue offensive contre le duc de Bourgogne, qui fut faite entre la France & eux au mois de Juillet lorsque la guerre étoit le plus allumée. Par ce traité les Liégeois devoient entrer à main armée sur les terres du duc de Bourgogne, & le roi devoit y joindre quelques troupes, & s'engageoit à ne point traiter avec ce duc, que de concert avec eux. Ils firent de grands ravages dans le Brabant & dans le comté de Namur. Le duc fut obligé de mettre une armée sur pié pour les repousser, & un corps de quatre mille Liégeois fut défait par les capitaines Flamans: les bourgeois de Dinant ayant eu la fausse nouvelle de la mort & de la défaite du comte de Charolois à Montlheri, firent son effigie, la pendirent à un gibet devant Bouvines, criant à ceux de la Ville: *Voilà le faux traître, le comte de Charolois, que le roi de France a fait ou fera pendre, ainsi comme il est ici pendu*, & désolerent tous les environs. De sorte qu'ils tinrent parfaitement parole au roi, qui n'en usa

Et le roi en fait une contre le duc de Bourgogne avec les Liégeois.

Acte de la ratification du traité par le roi.

Monstrelet, fol. 120.

1465. pas de même à leur égard : car accablé du grand nombre de ses ennemis, il ne put leur envoyer des troupes, & traita avec le comte de Charolois sans eux.

A quelles conditions ces peuples obtinrent le pardon de leur prince.

Le comte, libre de la guerre de France, & ne respirant que la vengeance contre les Liégeois, s'avança dans le pays de Liége avec une armée de vingt-huit mille chevaux, & un grand nombre d'infanterie. Les Liégeois se voyant perdus, eurent recours à la misericorde du duc de Bourgogne, & le conjurerent de leur obtenir leur pardon de son fils. Ils l'obtinrent, à condition de le demander à genoux au comte de Charolois, de lui payer six cents mille florins pour les dépenses de la guerre, de le reconnoître lui & ses successeurs au duché de Brabant, capitaines du pays de Liége, & de ne pouvoir faire désormais ni paix, ni guerre sans sa permission tant qu'il vivroit, & sans celle de ses successeurs après sa mort. Ces conditions étoient trop dures, pour être observées exactement, & long-temps : & les Liégeois tâcherent de secouer un si rude joug, dès qu'ils crurent pouvoir être soûtenus par le roi de France, qui durant que le comte de Charolois étoit occupé de ce côté, pensoit sérieusement à rétablir ses affaires, & à regagner par finesse ce que la force lui avoit enlevé.

Le roi revient à Paris.

Chronique scandaleuse.

Il revint à Paris, soupa à l'hôtel de ville, y fit mille caresses aux bourgeois, les remercia de la fidelité & du zele qu'ils avoient fait paroître pour son service, & confirma l'abolition de certains impôts qu'il avoit faite durant la guerre du bien public, pour leur montrer que le motif qu'il avoit eu en les abolissant, n'étoit pas celui de les gagner ; mais le véritable desir de soulager le peuple. Il partit deux jours après pour Orleans, s'éloignant exprès de Normandie, afin de ne laisser aucun soupçon à son frere, qu'il voulût le troubler dans la prise de possession de ce duché : c'étoit pourtant à quoi il visoit uniquement alors, & il avoit pris pour cet effet de bonnes mesures.

Il proteste contre les traités de Conflans & de Saint-Maur, & gagne le duc de Bourbon.

Collection de traités par Leonard, tom. I.

Car dans le temps-même qu'il signoit les traités de Conflans & de Saint-Maur, ou immédiatement après, il avoit fait secretement une protestation en présence des principaux officiers de son Parlement contre ces traités, déclarant qu'il les avoit faits par violence, & qu'en particulier il avoit passé

son pouvoir en donnant le duché de Normandie à Charles son frere ; parce que les rois ses prédecesseurs l'avoient réüni à la couronne. Il avoit traité en secret avec le duc de Bourbon, & l'avoit entierement regagné. Il le regardoit comme un des plus dangereux chefs du parti de la ligue, qui avoit le plus contribué à la former, qui étoit le plus capable d'entretenir ces liaisons si funestes à l'Etat, & dont l'adresse pouvoit lui être très-nuisible, ou très-utile. 1465.

Outre les avantages que le roi lui avoit faits à la paix de Conflans, il fit épouser Jeanne sa fille naturelle à Louis bâtard de Bourbon frere de ce duc, promit au même bâtard la charge d'amiral, que Jean de Rohan baron de Montauban possedoit alors, & il la lui donna depuis. Il promit encore au duc de faire épouser à Pierre de Bourbon comte de Beaujeu son frere, Anne de France. C'étoit celle de ses filles qu'il faisoit semblant de vouloir donner au comte de Charolois. Ce prince l'ayant sû, lui en fit ses plaintes par son envoyé : mais il n'en eut point d'autre réponse, sinon, qu'il avoit pris le meilleur marché ; que le mariage de sa fille avec le comte de Charolois lui auroit coûté la Brie & la Champagne, & qu'il lui coûtoit beaucoup moins en la mariant au comte de Beaujeu. Olivier de la Marche.

Le roi s'étant ainsi assuré du duc de Bourbon, dont il combla depuis la maison de beaucoup de nouvelles graces, & voyant le comte de Charolois occupé contre les Liégeois, étoit fort attentif à ce qui se passoit en Normandie. La plûpart des seigneurs qui avoient été mêlés dans la ligue, n'osant se fier au roi, s'y étoient retirés avec le nouveau duc dans l'espérance d'avoir part au gouvernement, aux charges de sa nouvelle maison, à sa faveur, & à sa confiance. Ce que le roi avoit prévû & fort souhaité, arriva. L'ambition & la jalousie mirent bientôt la division entre eux. Le duc de Bretagne & Antoine de Chabannes comte de Dammarin s'unirent, pour éloigner tous les autres, afin de se rendre aîtres du Conseil du duc, & de disposer de toutes les graes. On s'apperçut bientôt que le jeune prince se livroit enrement à eux. Les autres seigneurs ne purent le souffrir, résolurent de tout faire pour les écarter. Quelques-uns ntre eux étant allés à l'hôtel de ville de Rouen, où il *La division se met entre les autres seigneurs ligués.* Chronique scandaleuse. Comines, ch. 15.

1465. se faisoit une assemblée de bourgeois, leur dirent que le duc de Bretagne & Chabannes avoient résolu d'enlever le duc de Berri, & de l'amener en Bretagne. Soit que la chose fût véritable, ou qu'elle fût fausse; les émissaires du roi profiterent de ces heureuses conjonctures pour animer les Normans contre le duc de Bretagne. Les bourgeois de Rouen allerent en armes au fort de Sainte-Catherine, où étoit le duc de Normandie, en attendant que tout fût prêt pour son entrée, l'enleverent & le conduisirent à la ville. Les choses allerent si loin, & le duc de Bretagne vit une telle animosité dans les Normans contre lui, qu'il ne se crut pas en sûreté parmi eux, & quittant la partie, il prit la route de Bretagne avec Chabannes.

Plusieurs places rentrent dans l'obéissance du roi.
Chronique scandaleuse.

Le roi averti de tout ce qui se passoit, partit d'Orleans sans tarder, & ayant été joint en chemin par des troupes qu'il fit venir de divers endroits, parut tout-à-coup en Normandie avec une armée. Le duc de Bourbon, qui commença alors à se déclarer hautement pour le parti du roi, se rendit maître d'Evreux & de Vernon. Charles de Melun entra sans résistance dans Gisors & dans Gournai. Le roi assiégea le Pont-de-l'arche, & le prit. Il alla trouver le duc de Bretagne à Caen, l'intimida, ou le gagna, & fit avec lui un nouveau traité d'alliance seulement en termes généraux; mais qui suffisoit pour faire croire au duc de Normandie, que le duc de Bretagne l'abandonnoit. Le roi affecta de comprendre dans ce traité le comte de Dunois, Chabannes, le maréchal de Loheac, & quelques autres seigneurs. Le duc de Bretagne laissa à Caen le seigneur de Lescun, comme pour y commander au nom du duc de Normandie, & pour tenir cette ville avec Avranches & quelques autres places en une espece de sequestre. Les bourgeois de Rouen voyant le Pont-de-l'arche pris, penserent à leur sûreté, traiterent avec le roi par le moyen du duc de Bourbon, & se rendirent à lui. Les autres villes en firent de même. Le duc de Normandie épouvanté de cette subite révolution, ne pensa plus qu'à éviter de tomber entre les mains du roi son frere. Son premier dessein fut de se sauver en Flandre: mais appréhendant d'être arrêté en chemin, il crut qu'il étoit plus sûr pour lui de gagner la Bretagne, où il se rendit, n'étant plus ni duc de Berri, ni duc de Normandie.

Collection de traités par Leonard, T. 1.

Ces

1466.

Ces nouvelles causerent un extrême chagrin au comte de Charolois, qui en faisant donner le duché de Normandie à Charles de France, avoit eu sur-tout en vûe d'affoiblir la puissance du roi, qu'il croyoitdiminuée de la troisieme partie par le démembrement de cette riche province, dont il tiroit ses plus grands revenus: mais la guerre de Liége le mettoit dans l'impuissance de remedier à ce malheur. Il voulut surprendre Dieppe: mais il fut prévenu par le roi. Il envoya Olivier de la Marche à Rouen, pour être instruit plus en détail de l'état des choses. Ce gentilhomme y trouva le roi, qui lui demanda le sujet de son voyage, qu'il n'ignoroit pas. Il répondit qu'il venoit seulement rendre une visite de civilité au duc de Normandie de la part de son maître. Il continua son chemin vers la Bretagne. Il vit le duc à Rennes, & le duc de Normandie à Vannes, où il faisoit son séjour au château de l'Hermine, abandonné de presque tous les seigneurs François, que sa fuite & la liberalité du roi avoient remis dans le devoir. Tous deux le prierent d'assurer le comte de Charolois qu'ils perseveroient dans le dessein d'entretenir leurs anciennes liaisons avec lui. La Marche en repassant par Tours, fut mandé par le roi qui étoit à Jargeau, & qui lui donna ordre d'assurer de sa part le comte de Charolois de son amitié, & du desir qu'il avoit de vivre bien avec lui: *& si les bonnes paroles*, dit ce gentilhomme dans ses memoires, *dont il me donna charge, pour les dire à mon maître de par lui, eussent été vraies, nous n'eussions jamais eu guerre en France.* Mais ni la Marche ni le comte de Charolois n'y ajoûterent aucune foi; & ce fut en effet cette défiance mutuelle très-bien fondée de part & d'autre, qui empêcha que ces deux princes ne pussent jamais se réconcilier sincerement.

Défiance mutuelle entre lui & le comte de Charolois.

Comines, loc. cit.

Memoires de la Marche, l. 1. ch. 35.

Comines, loc. cit.

Le roi voulant mettre la Normandie en sûreté contre les surprises, la parcourut d'un bout à l'autre, mit par-tout des gouverneurs dont il connoissoit la fidelité, punit quelques gentilshommes qui lui en avoient manqué, fit réduire en cendres Chaumont sur Loire, château appartenant à Pierre d'Amboise, qui avoit paru un des plus animés ligueurs, congédia son armée, & parut n'avoir plus d'autre dessein que de se tenir en garde contre ses ennemis, & s'appliquer au reglement de son Etat.

Mesures qu'il prit pour assurer la Normandie.

Chronique scandaleuse.

1466. Il établit au mois de Juillet une espéce de tribunal, pour la réformation des abus qui s'étoient glissés dans la Justice. Il étoit composé de vingt & une personnes, la plûpart seigneurs, prélats, & gens du Conseil. Le comte de Dunois en étoit le chef; car il étoit revenu à la cour, & le roi témoignoit beaucoup de considération pour lui. Il fit cette même année épouser à François fils du comte, Agnès de Savoye sœur de la reine; mais sans l'employer aux affaires de la guerres, sous prétexte que son peu de santé ne lui permettoit plus d'en soûtenir les fatigues; & lui-même ne pensoit plus gueres qu'à bien faire sa cour pour l'établissement de sa maison. Ce grand homme mourut quatre ans après, en 1470. * sans perdre rien dans sa vie privée de la grande estime qu'il avoit acquise à la guerre, & dans le maniement des affaires d'Etat sous le dernier regne.

Ibid.

Remarques sur l'hist. de Charles VII.

1467. Le roi en partie pour savoir ce qu'il pourroit tirer de troupes de Paris en cas de besoin, en partie pour faire montre de sa puissance à ses ennemis, fit prendre les noms de tous les habitans de cette grande ville capables de porter les armes, les partagea en brigades ausquelles il donna des chefs & des bannieres, & en fit la revûe dans la campagne du côté de Saint-Antoine. Il s'y trouva près de quatre-vingts mille hommes, dont trente mille étoient parfaitement bien armés. Cela se fit diverses fois; & une fois entr'autres par Jean de la Balue évêque d'Evreux. Ce fut à cette occasion, que Chabannes qui voyoit avec assez de chagrin le grand crédit de ce prélat, demanda au roi permission d'aller à Evreux faire l'examen des ecclésiastiques du Diocese, & leur donner les ordres. *Que voulez-vous dire*, dit le roi, qui ne comprit pas d'abord sa pensée? *Hé quoi, Sire*, repartit Chabannes, *est-ce qu'il ne me convient pas autant d'ordonner des prêtres, qu'à l'évêque d'Evreux de faire la revûe d'une armée?* Cette plaisanterie fit rire le roi & la cour: mais elle ne diminua pas l'autorité du cardinal, qui éprouva néanmoins vers ce même temps-là, que le Parlement de Paris ne la redoutoit pas encore assez pour plier aveuglément sous ses volontés.

Il fait faire un dénombrement des Parisiens capables de porter les armes.

Gaguin.

Le roi vouloit absolument soûtenir ce qu'il avoit fait

Il tente inutilement de faire enre-

* Il mourut à Lay près Paris, le jeudi 24. Novembre 1468. *Voyez* l'hist. généalogique du P. Anselme, T. I. p. 213.

pour l'abolition de la Pragmatique. Mais la guerre du bien public avoit suspendu l'exécution de ce dessein, & on continuoit de la suivre dans la pratique pour la plûpart des points qu'elle contenoit. Il chargea dans cet intervalle de paix l'évêque d'Evreux de faire ensorte que l'acte d'abolition fût enregistré au Parlement. Le prélat crut qu'il ne falloit pas d'abord aller à ce tribunal : il commença par le Châtelet, où il fit lire les lettres que le cardinal d'Albi Jean de Jouffroi auparavant évêque d'Arras avoit apportées en France de la part de Paul II. successeur de Pie II. par lesquelles ce pape abrogeoit la Pragmatique. Ces lettres furent publiées au Châtelet sans aucune opposition. Il crut que c'étoit là pour le Parlement un exemple de soumission aux ordres du roi & du pape. Il y alla le premier jour d'Octobre durant la Chambre des vacations, jugeant cette conjoncture plus favorable à cause de l'absence de la plûpart des membres du Parlement : mais il se trompa. Le procureur général Jean de Saint-Romain s'y opposa hautement, & lui reprocha qu'il trahissoit les véritables intérêts du royaume. Les menaces que l'on fit au procureur général de la part de la cour, ne l'ébranlerent point. Il dit que le roi pouvoit lui ôter la charge dont il l'avoit honoré ; mais que tandis qu'il l'exerceroit, il ne feroit jamais rien contre son devoir, & contre le bien de l'Etat. D'autre part, le recteur de l'Université alla trouver le cardinal d'Albi qui avoit la qualité de légat, appella de l'effet des lettres du pape au futur concile, & fit enregistrer son appel au Châtelet. L'évêque d'Evreux voyant cette opposition, le mouvement que cela causoit dans les esprits, & le trouble qui en pouvoit naître dans tout le royaume, en un temps où l'autorité du roi n'étoit pas encore bien raffermie, lui conseilla de ne pas pousser la chose plus loin : & on en demeura là.

1467.

gistrer au Parlement l'acte d'abolition de la Pragmatique Sanction.

Chronique scandaleuse.

Le roi encore vers ce temps-là pour faire plaisir aux Parisiens en repeuplant leur ville, où le nombre des habitans étoit beaucoup diminué par les guerres des regnes précedens, fit publier une ordonnance, par laquelle il donnoit à tous les étrangers qui voudroient s'y établir, de quelque nation qu'ils fussent, le droit de bourgeoisie, & à tous ceux qui s'habitueroient dans la banlieue & dans les fauxbourgs, les

Ordonnance publiée en faveur des étrangers.

Ibid.

1467. privileges attachés à ces lieux ; & outre cela abolition pour tous les crimes qu'ils auroient commis, excepté celui de lese-majesté. Cette ordonnance attira beaucoup de monde à Paris, & eut l'effet qu'on prétendoit. C'étoit-là une partie des principales occupations du roi depuis la paix du bien public : mais elles ne lui faisoient pas perdre de vûe la conduite de ses voisins.

Attention du roi sur les démarches de ses voisins.

Il avoit toujours l'œil sur les démarches du roi d'Angleterre, du comte de Charolois, & du duc de Bretagne. Il s'acquit en Angleterre Richard comte de Varwick gouverneur de Calais, le plus accredité seigneur qu'il y eût alors à la cour d'Edouard, & qui, malgré les grands biens dont ce prince l'avoit comblé, n'avoit pû lui pardonner son mariage avec la demoiselle de Riviere, & de s'être départi de celui qu'il avoit négocié de sa part avec la princesse Bonne de Savoye. C'étoit un homme fier, grand capitaine, habile dans la négociation, hardi, & capable des plus grandes entreprises. Un mécontent de ce caractere étoit un ami important pour le roi ; & c'est pourquoi dans un voyage que ce comte fit en France, on lui rendit presque les mêmes honneurs qu'on auroit fait à un souverain.

Ibid.

Comines, l. 1. ch. 12.

Le roi avoit des espions par-tout, pour l'avertir de ce qui se passoit entre le duc de Bretagne & le comte de Charolois. Ils n'osoient plus ni l'un ni l'autre faire passer leurs lettres & leurs envoyés secrets par la France ; parce qu'ils étoient presque toujours découverts, leurs paquets enlevés, & portés à la cour. De sorte qu'il falloit, que pour entretenir leur commerce, ils envoyassent leurs gens par l'Angleterre : ce qui n'empêchoit pas cependant, que les agens publics, qui avoient ce caractere, ne passassent par la France, & il y en passoit beaucoup. Cela obligeoit le roi à chercher des prétextes pour en envoyer aussi dans les deux cours & en Angleterre, & tâcher de découvrir ce qui se négocioit. On ne parloit que d'ambassades, de négociations, de traités que l'on commençoit d'ordinaire sans aucun dessein de les finir. On armoit, on désarmoit ; on faisoit des plaintes, des promesses, des menaces. On se fâchoit, on se radoucissoit, & tout cela à dessein de se surprendre les uns les autres, & de ne pas manquer la premiere occasion favorable qui s'en

Comines, l. 1. ch. 16.

Chronique scandaleuse.

présenteroit. Le roi conclut une treve de vingt-deux mois avec le roi d'Angleterre, mais sur laquelle on ne comptoit gueres davantage que sur le reste; & le duc de Bretagne de son côté fit alliance avec Christierne roi de Suede & de Danemarc, & avec le duc de Savoye.

1467.

Nouvelle histoire de Bretagne.

Mort de Philippe le Bon duc de Bourgogne.

Sur ces entrefaites arriva la mort de Philippe le Bon duc de Bourgogne, au mois de Juin de l'an 1467. C'étoit le prince de son temps le plus accompli. Toutes les qualités qu'on peut souhaiter dans un souverain, sagesse, modération, liberalité, valeur, grandeur d'ame, équité, se trouvoient rassemblées dans sa personne, blâmable par sa seule incontinence qui fut extrème. Il laissa huit fils naturels, & une fille naturelle. Il n'eut des trois femmes qu'il épousa que deux enfans légitimes. L'un étant mort jeune, il ne lui resta plus que Charles comte de Charolois que j'appellerai désormais duc de Bourgogne, prince d'un génie tout opposé à celui de son pere, hormis la bravoure, mais qui dégénera souvent en témérité. La prudence de son pere avoit long-temps un peu moderé ce naturel fougueux, dont il avoit lui-même beaucoup souffert: mais dès que Charles n'eut plus ce frein de son impétuosité, il s'y abandonna, fit beaucoup de peine à ses voisins, ruina ses propres sujets, parmi lesquels l'abondance avoit regné plus qu'en autre lieu du monde, & périt enfin lui-même, après avoir troublé le repos d'une grande partie de l'Europe.

Le roi savoit bien ce qu'il devoit attendre de ce prince, qui malgré les démonstrations d'amitié dont il payoit les siennes, où il n'y avoit pas plus de sincerité, étoit son ennemi personnel L'antipathie mutuelle qu'on appercevoit entre eux dès le temps qu'ils vivoient ensemble aux Pays-bas, loin de diminuer par l'éloignement, s'étoit augmentée par l'opposition de leurs intérêts, & ils ne songeoient qu'à se ruiner, & à se perdre l'un l'autre. La passion que le duc avoit de détruire les Liégeois que le roi soûtenoit, & le dessein que le roi avoit formé de réduire le duc de Bretagne, avec qui le duc de Bourgogne avoit les plus étroites liaisons, ne pouvoient pas manquer de les commettre bientôt ensemble.

Guerre entre les Liégeois & le nouveau duc.

La guerre s'étoit renouvellée entre les Liégeois & le duc

1467. de Bourgogne dès l'année précédente. Dinant avoit été pris d'assaut, & huit cents des habitans furent noyés dans la Meuse, sur les instances qu'en firent ceux de Bouvines qui avoient une haine, ou plutôt une fureur implacable contre eux, à cause des insultes continuelles qu'ils en recevoient. Les Liégeois arriverent vingt-quatre heures trop tard au secours de Dinant. On fut sur le point d'en venir à la bataille, nonobstant la prise de la ville : mais enfin après divers pourparlers, il se fit encore un accommodement, que les Liégeois acheterent par une grosse somme d'argent, en donnant trois cents ôtages, & en promettant de garder le dernier traité.

Comines, L. 2.

Tant de disgraces ne les rendoient pas plus sages. Ils rompirent encore la paix peu de temps après la mort du vieux duc de Bourgogne, en surprenant la ville de Hui, où le duc avoit une garnison qu'ils en chasserent. Ce prince irrité de cette nouvelle insulte, leva aussi-tôt une armée, & la fit assembler sous Louvain.

Ambassade que le roi lui envoie à ce sujet.

Ce fut-là que le connétable de Saint-Pol, & Jean de la Balue, qui fut fait cardinal vers ce temps-là, vinrent le trouver de la part du roi. Le connétable s'étoit jusqu'alors ménagé avec les deux souverains, & même depuis qu'il étoit pourvu de cette grande charge, il avoit servi dans les troupes du duc contre les Liégeois en qualité de son feudataire avec ses vassaux, car il avoit beaucoup de terres en Picardie & aux Pays-bas qui dépendoient du duc de Bourgogne. Mais depuis la mort du duc Philippe, prévoyant que la rupture entre la France & le nouveau duc ne tarderoit pas, il avoit pris son parti, & s'étoit uniquement attaché au roi. C'étoit un homme d'un génie extraordinaire & supérieur, soit pour la guerre, soit pour les affaires ; mais d'un esprit aussi brouillon & aussi fourbe que le cardinal son collegue dans cette ambassade, & à qui une infidélité & une trahison ne coûtoient rien. Tous deux dans la suite furent punis de celles qu'ils firent depuis à leur maître : mais en cette occasion ils agirent suivant leurs instructions.

Réponse du duc. Ibid.

Dès qu'ils furent arrivés au camp, le duc de Bourgogne leur donna audience. Elle fut fort courte, quelque importante que fût l'affaire qui les amenoit. Ils dirent en peu de

1467.

mots que le roi les envoyoit, pour lui représenter que les Liégeois étoient ses alliés; qu'ils étoient compris en divers traités qu'ils avoit faits avec lui; qu'il le prioit de ne les pas attaquer, & qu'autrement il seroit obligé de prendre leur protection & leur défense. Le duc répondit que les Liégeois avoient rompu les premiers la treve, & que le roi ne devoit pas trouver mauvais qu'il en tirât satisfaction.

Autre proposition que le roi lui fait faire. Ibid.

Sur cette réponse ils lui firent une autre proposition, qui fut que le roi lui abandonneroit les Liégeois, pourvû que de son côté il le laissât vuider les querelles qu'il avoit avec le duc de Bretagne, sans s'en mêler. Il rejetta cette proposition, & dit qu'il garderoit la parole qu'il avoit donnée au duc de Bretagne: & quoi que lui pussent dire les ambassadeurs, ils n'en purent tirer rien autre chose.

A laquelle il ne répond pas plus favorablement.

Ils partirent dès le lendemain, après avoir pris congé du duc. Ce prince montant à cheval pour se mettre à la tête de son armée, leur cria, comme ils s'en alloient, *Je vous prie de dire au roi que je le supplie de ne rien entreprendre contre le duc de Bretagne.* Le connétable prenant la parole, lui répartit: *Monseigneur, on vous a laissé le choix, & si vous attaquez nos amis, nous attaquerons les vôtres. Ho bien,* reprit-il, *les Liégeois sont assemblés & m'attends d'avoir la bataille avant qu'il soit trois jours. Si je la perds, je crois bien que vous en ferez à votre guise: mais aussi si je la gagne, vous laisserez en paix les Bretons,* & s'en alla sans rien dire davantage.

Siége de S. Tron suivi d'une bataille où les Liégeois sont défaits.

Il mit le siége devant Saint-Tron. Les Liégeois parurent le troisieme jour du siége pour secourir la place, au nombre de trente mille hommes. Le duc alla au devant d'eux, leur donna bataille, les défit, & leur tua environ neuf mille hommes. Saint-Tron se rendit. Il marcha droit à Liége sans dessein de l'assiéger, la saison étant très-rude & le temps très-mauvais: mais la consternation des Liégeois & la sagesse d'un gentilhomme de Picardie nommé Imbercourt, qu'il chargea de traiter avec les bourgeois, les firent soumettre, à condition que la ville ne seroit ni brûlée ni pillée. Le duc entra dans la place par une breche que l'on fit à la muraille, tira une grosse somme d'argent des habitans, enleva toute l'artillerie & toutes les armes qui étoient dans la ville, & la démantela.

1468.

Le roi leur envoie trop tard du secours.

Olivier de la Marche.

Chronique scandaleuse.

Moui que le roi avoit envoyé au duc de Bourgogne, pour lui faire de nouveau les mêmes propositions que le connétable lui avoit faites, fut témoin de ce triomphe. Un grand secours, que le roi envoyoit aux Liégeois sous la conduite de Chabannes, arriva trop tard, & s'en retourna. Le duc n'avoit pas manqué dès le lendemain de sa victoire, d'en donner avis au connétable; le priant de nouveau, mais d'un air encore plus fier, de conseiller au roi de ne point attaquer le duc de Bretagne. Il y eut pendant l'hyver de fréquentes négociations sur ce sujet: mais quelques avantages que le roi pût offrir au duc de Bourgogne, il ne put le faire changer de sentiment.

Il fait la guerre au duc de Bretagne allié du duc de Bourgogne.

Comines, l. 2. ch. 5.

Belcar, l. 2.

Nouvelle hist. de Bretagne.

Il s'opiniâtra de son côté, & dès que l'été fut venu, il fit entrer une armée en Bretagne, au sujet de la retraite que le duc donnoit au duc de Normandie, & des places de cette province qui ne s'étoient pas encore soumises, & de quelques hostilités que les Bretons avoient faites. Cette armée prit Chantocé, & Ancenis. Le duc de Bretagne occupé de ses amours beaucoup plus que du soin de son Etat, ne pensoit qu'à satisfaire sa passion pour Antoinette de Maignelais veuve d'André de Villequier, & comptant trop sur la crainte que le roi avoit du duc de Bourgogne, il fut pris au dépourvû, quelque loisir qu'il eût eu de se préparer. Il fit prier le roi d'empêcher son armée d'entrer plus avant, l'assurant qu'il étoit prêt de s'accommoder avec lui. On traita à Ancenis; le duc de Calabre pour le roi, qui voulut donner à ce prince réconcilié avec lui, cette marque de sa confiance, & Guillaume Chauvin chancelier de Bretagne, pour le duc.

Acte du traité d'Ancenis.

Le duc de Bourgogne sur la nouvelle de l'entrée de l'armée Françoise en Bretagne, conjura le roi de se désister de cette entreprise, & lui représenta que le duc étant son allié, il ne pourroit pas s'empêcher de le secourir; & afin d'appuyer efficacement sa demande, il assembla une armée à Perone.

Le roi étoit alors à Compiegne avec quelques troupes, pour veiller sur les démarches du duc de Bourgogne. Il lui envoya le cardinal de la Balue, pour le presser de nouveau de lui laisser la liberté d'agir avec le duc de Bretagne comme il le jugeroit à propos, & lui fit entendre que les choses

étoient

étoient en tel état, que le duc pourroit bien s'accommoder, & qu'en ce cas toutes les forces de France fondroient en Flandre. 1468.

Le duc de Bourgogne répondit, qu'il ne vouloit point faire la guerre au roi son seigneur; que l'armée qu'il assembloit n'étoit point pour cela, mais seulement pour ne pas laisser opprimer ses alliés. Cependant le roi fit dire au duc de Bretagne qu'il falloit sans tarder qu'il prît son parti, & que s'il ne le prenoit incessamment, on alloit mettre tout à feu & à sang dans son pays. Le duc épouvanté conclut son traité avec le roi, & le ratifia à Nantes le dix-septieme de Septembre.

Ce qui oblige le duc de Bretagne à conclurre sa paix avec le roi.

Acte de ratification.

Par ce traité il se départoit de toutes alliances, & nommément de celle qu'il avoit avec le duc de Bourgogne. L'autre article important de ce traité regardoit les intérêts du duc de Normandie, que ce prince fut contraint de passer, & par lequel il acceptoit pour arbitres de l'apanage que le roi devoit lui assigner, le duc de Calabre & le connétable; se contentant, en attendant la décision, que le roi lui fît une pension de soixante mille livres de rente. On fixa aussi le temps que le seigneur de Lescun devoit remettre Caen & Avranches entre les mains du roi; & on obligea le duc de Bretagne de faire part de ce traité sans délai au duc de Bourgogne, à qui il l'envoya par un heraut.

Conditions du traité.

Comines, loc. cit.

Ratification du traité d'Ancenis.

Le duc de Bourgogne ne fut jamais plus surpris, n'ayant pas douté que le duc de Bretagne, sachant que l'armée Bourguignonne étoit sur les frontiéres de France, ne reprît courage, & que sûr d'une telle diversion, il ne se mît en état de résister aux François. Le roi profita de cette conjoncture, qui déconcertoit étrangement le duc de Bourgogne, lui fit représenter que le duc de Bretagne l'ayant abandonné le premier, il n'y avoit plus aucune raison d'honneur qui l'obligeât à se charger de ses intérêts. Il lui fit en même temps offrir six-vingts mille écus d'or, pour le dédommager des frais de son armement, & de lui en payer la moitié sur le champ. Le duc reçut avis sur ces entrefaites, que les Liégeois le voyant sur le point de rentrer en guerre avec la France, commençoient à remuer, & que ces premiers mouvemens étoient excités par les émissaires du

Embarras du duc de Bourgogne.

1468. roi, qui avoit un peu auparavant envoyé deux personnes, pour traiter avec les Liégeois en cas de rupture avec le duc.

Le duc dans cet embarras, crut que le parti de la paix lui seroit le plus avantageux, sauf à attendre une occasion plus favorable. Il reçut l'argent du roi, & lui témoigna par un homme de confiance * nommé Vobriffet, qui étoit un de ses valets de chambre, qu'il ne souhaitoit rien tant que d'être dans ses bonnes graces.

Comines, loc. cit.

Le roi lui fait proposer une entrevûe.

Le roi sachant que cet homme étoit un des confidens du duc, s'ouvrit à lui sur le desir qu'il avoit d'avoir une entrevûe avec son maître, & le fit aussi-tôt après suivre par le cardinal de la Balue & par Tannegui du Châtel, pour la lui demander.

Tannegui du Châtel étoit un seigneur Breton, dont la famille avoit été de tout temps fort attachée à la France, homme sage, solide, d'une droiture & d'une probité reconnue, fort estimé & fort aimé du feu roi, mais que Louis XI. avoit négligé. Il s'étoit retiré auprès du duc de Bretagne, & s'étoit acquis sur son esprit une grande autorité. La franchise avec laquelle il lui parloit, lui attira sa disgrace. L'histoire de Bretagne semble dire, que ses envieux le firent disgracier dès le temps que le duc de Bretagne partit des environs de Rouen, immédiatement après la paix qui termina la guerre du bien public. D'autres ont écrit, que cette disgrace n'arriva que durant l'hyver de cette année 1468. sur les libres remontrances qu'il fit au duc de Bretagne, au sujet du commerce scandaleux qu'il entretenoit avec la dame de Villequier. Quoi qu'il en soit, le roi prit occasion de sa retraite de la cour de Bretagne pour le regagner, & l'attira auprès de sa personne, en lui donnant le gouvernement de Roussillon.

D'Argentré.

Belcarius.

Le roi l'ayant chargé avec le cardinal de la Balue de demander l'entrevûe dont je viens de parler, ils s'acquiterent parfaitement de leur commission, malgré la répugnance qu'ils trouverent dans le duc à consentir à cette conférence. Car il craignoit l'habileté du roi : & de plus il appréhendoit que tandis qu'on l'amuseroit en Picardie, les Liégeois ne

* Dans la nouvelle édition de Comines, il est nommé *Boscise.*

fissent quelque entreprise; car il savoit que le roi avoit ses agens parmi eux. Les ambassadeurs le rassurerent là-dessus, en lui disant que le moyen infaillible de contenir les Liégeois, étoit d'être en bonne intelligence avec la France, & que c'étoit pour se réconcilier parfaitement avec lui, que le roi souhaitoit son abouchement. Il se rendit enfin : il écrivit un sauf-conduit * de sa main, qu'il envoya au roi, & détacha en même temps Imbercourt & l'évêque de Liége avec quelques troupes, pour prévenir la révolte des Liégeois qu'il appréhendoit toujours.

1468.

* Daté du 8. Octobre.

Il part pour s'y rendre, accompagné de peu de gens.

Dès que le roi eut reçu le sauf-conduit du duc de Bourgogne, il partit pour l'aller trouver à Perone avec une très-petite suite * : mais elle étoit composée de personnes des plus distinguées; savoir du duc de Bourbon, du Cardinal de Bourbon frere du duc, du connétable de Saint-Pol, du cardinal de la Balue, de Tannegui du Châtel gouverneur de Roussillon, & de quelques autres seigneurs.

Comines, l. 4. ch. 5.

C'est une des choses des plus incompréhensibles qu'il y eut dans la conduite mystérieuse de Louis XI. que cette facilité avec laquelle ce prince naturellement si défiant & si soupçonneux, se livroit entre les mains d'un homme, dont il savoit qu'il étoit & haï & redouté : car c'étoit-là la troisieme fois qu'il en usoit ainsi; & il ne fut pas long-temps sans se repentir de cette derniere démarche. Une chose qui arriva par hasard & sans aucun dessein prémedité, lui causa d'abord une terreur panique : mais son peu de prévoyance le jetta aussi-tôt après dans un danger très-réel.

Terreur panique qu'il eut à Perone.

Il ne fut pas plutôt entré dans Perone, où le duc de Bourgogne lui rendit toutes sortes d'honneurs, qu'il y vint

* Le roi arriva à Perone le 9. ou le 10. d'Octobre. De deux manuscrits cités parmi les preuves de Comines, T. 2. pag. 17. & 21. le premier marque l'arrivée du roi au 10. & le second au 9. Le traité de Perone fut signé le 14. Cette date est marquée dans le traité même : ainsi le roi ne fut que cinq ou six jours à Perone, jusques à la conclusion du traité. Comines assure qu'il s'écoula trois jours avant la nouvelle de la révolte des Liégeois, & trois jours depuis que le duc de Bourgogne eut reçu cette nouvelle jusques à son accommodement avec le roi. Ce qui peut faire de la difficulté, c'est la lettre rapportée au Cabinet de Louis XI. ch. 3. Elle est datée de Perone le 9. Octobre, & le roi qui écrit au comte de Dammartin, dit expressément que le duc de Bourgogne avoit déja appris la révolte des Liégeois, & qu'ils étoient convenus de marcher ensemble pour les combattre. Il est certain que la date de cette lettre ne s'accorde pas avec le récit de Comines.

1468. un nouveau corps de troupes, où étoit Philippe de Savoye: c'étoit celui que le roi avoit fait arrêter en France quelques années auparavant malgré le sauf-conduit qu'il lui avoit envoyé, & qu'il avoit tenu prisonnier long-temps au château de Loches. Philippe de Savoye étoit accompagné de Neuchatel maréchal de Bourgogne, que le roi savoit avoir beaucoup de crédit en cette cour, & être fort chagrin contre lui, parce qu'après lui avoir donné la ville d'Epinal, il la lui avoit ôtée, pour en faire present au duc de Calabre: du Lau, d'Urfé, Poncet de la Riviere étoient aussi dans cette troupe, tous seigneurs qui avoient été maltraités à la cour de France, & qui s'étant refugiés auprès du duc de Bourgogne, en étoient fort considerés. Le roi averti de l'arrivée de tant de gens si mal intentionnés pour lui, en fut très-inquiet, sur-tout depuis qu'il sut la permission que le duc leur avoit donnée d'entrer dans la ville, & le compliment que Philippe de Savoye avoit fait à ce prince, en le saluant à la tête de tous les autres, qu'ils venoient pour le servir envers tous & contre tous.

Le roi ne dissimula point son inquiétude au duc de Bourgogne. Il lui dit qu'il ne se trouvoit point en sûreté dans une ville où tous ces gens-là étoient, & le pria de le loger dans le château, où l'on ne l'avoit point voulu mettre d'abord, parce qu'il n'y avoit aucun appartement bien commode. Le duc lui fit aussi-tôt préparer le château, comme il le souhaitoit; & le pria en même temps d'être en repos, l'assurant qu'il n'avoit rien à craindre pour sa personne, & qu'on ne manqueroit en rien au respect qui lui étoit dû. Mais il arriva un incident beaucoup plus fâcheux qui causa bien du trouble, & que le roi mit depuis au nombre des plus grands risques qu'il eût courus de toute sa vie.

Suivie d'un danger plus réel.

J'ai dit que ce prince voyant le duc de Bourgogne armer en Picardie, avoit envoyé deux hommes au pays de Liége, pour solliciter les Liégeois à prendre cette occasion de recouvrer leur liberté; & ils leur promirent qu'ils seroient bien soûtenus. La négociation réüssit: mais l'effet en fut un peu trop prompt; & ce fut une grande imprudence au roi de n'avoir pas prévû ce qui arriva, afin de le prévenir, ou du moins de le suspendre. Les Liégeois voyant le

duc de Bourgogne éloigné, & animés par l'espérance du secours de France, avoient pris brusquement les armes, & étoient venus investir Imbercourt, & leur évêque dans Tongres. La ville n'étant pas en état d'être défendue, il fallut que l'un & l'autre se rendissent. Les Liégeois firent mille outrages à ceux qui accompagnoient l'évêque, & tuerent jusqu'à seize chanoines & quelques-uns à la vûe de ce prélat, qui s'attendoit à périr lui-même. 1468.

Ces nouvelles vinrent à Perone trois ou quatre jours après que les conférences eurent commencé entre les députés du roi & ceux du duc de Bourgogne. On recevoit à toute heure de nouvelles relations toutes pires les unes que les autres, & dont quelques-unes mettoient Imbercourt & l'évêque au nombre de ceux qui avoient été massacrés: mais toutes convenoient que les deux ambassadeurs du roi (c'est la qualité qu'on donnoit à ces deux hommes que le roi avoit envoyés au pays de Liége, & qui étoient gens peu considerables) s'étoient trouvés à la prise de Tongres, & avoient présidé à toutes les cruautés exercées par les Liégeois.

Voyez la note précédente.

Le duc de Bourgogne apprenant ces nouvelles, entra en fureur, s'emporta en présence de toute sa cour contre le roi, & dit que la conduite qu'il tenoit à son égard étoit pleine de trahison & de perfidie. Il fit fermer toutes les portes de la ville & celle du château, où le roi étoit actuellement. Il mit à celle-ci une grosse garde d'archers: mais pour colorer l'insulte qu'il faisoit à son souverain, il prit pour prétexte qu'on lui avoit enlevé une cassette, où il y avoit beaucoup d'argent & de joyaux, & qu'il usoit de cette précaution pour empêcher le voleur de s'échaper. Dès qu'il sut que ses ordres avoient été exécutés, il congédia sa cour, & ne retint avec lui que le seigneur de Comines son chambellan, auteur des memoires du regne de Louis XI. & deux de ses valets de chambre, auxquels il déchargea son cœur contre le roi.

Pour peu que ceux à qui il s'ouvrit de la sorte lui eussent donné des conseils violens, il eût été assez porté à les suivre: mais Comines & Ursin un des deux valets de chambre, gens moderés, le conjurerent de ne rien précipiter en une affaire

1468. de cette importance. Comines lui parla toujours de la même maniere en d'autres occasions, & le roi lui marqua quelque temps après l'obligation qu'il lui en avoit.

Inquiétude de ce prince bien fondées.

Cependant ce prince étoit en d'étranges inquiétudes. Il se voyoit prisonnier : il y avoit même tout proche de son appartement une ancienne tour qui étoit un triste objet pour lui. C'étoit celle, où autrefois Charles le Simple avoit été mis en prison par Herbert comte de Vermandois, & où il mourut; & le duc de Bourgogne fut sur le point plus d'une fois d'y faire renfermer le roi. Ce prince eut tout le loisir de faire ses réflexions sur son imprudence, qui l'avoit engagé en un pas si dangereux. Trois jours se passerent, sans que le duc l'allât voir : peu des François eurent permission d'entrer au château: quelques gens du duc de Bourgogne y venoient : mais ce n'étoit que pour examiner la contenance du roi, qui tâchoit par toutes sortes de moyens de les gagner. Il confia à l'un d'eux quinze mille écus pour distribuer à ceux du Conseil d'Etat, mais cet homme en retint une grande partie pour lui, & ne fit pas un fort bon usage du reste.

Comines, l. 2. ch. 9.

Le roi craignoit sur-tout que le prince Philippe de Savoye & les autres dont j'ai parlé, qui étoient ses ennemis déclarés, n'envenimassent de plus en plus l'esprit du duc contre lui, & ce n'étoit pas sans raison : car dans un Conseil que tint le duc sur cette affaire, plusieurs furent d'avis de le retenir en prison, & d'envoyer incessamment querir le duc de Normandie & les autres qui avoient été de la ligue du bien public, pour prendre leurs avis dans la conjoncture présente. Peu s'en fallut que cet avis ne fût suivi. Un courier étoit déja tout prêt à monter à cheval, chargé de lettres pour le duc de Normandie de la part de divers seigneurs, & n'attendoit plus que celles du duc de Bourgogne. On suspendit toutefois cette résolution sur diverses propositions que le roi fit faire au duc. Il offrit entre autres choses, pourvû qu'on voulût lui permettre de se retirer à Compiegne, d'obliger les Liégeois à réparer tout le mal qu'ils avoient fait, & s'ils le refusoient, de se déclarer contre eux, de donner en ôtages pour sûreté de sa parole le duc & le cardinal de Bourbon, le connétable, &

quelques autres seigneurs qui y consentoient, au moins en apparence : car, ainsi que le dit Comines, ils n'en avoient gueres d'envie, sachant que le roi n'étoit pas fort esclave de sa parole, ni homme à faire grand scrupule de les sacrifier à ses intérêts, quand il seroit une fois en liberté. 1468.

Le duc de Bourgogne consent enfin à le relâcher.

On ne peut dire qui des deux avoit l'esprit plus agité, ou le duc de Bourgogne, ou le roi, quoique de mouvemens bien différens. Le duc la nuit suivante, qui étoit la troisieme depuis que le roi étoit gardé dans le château, ne se coucha point ; il se jettoit seulement de temps en temps sur son lit tout habillé, & puis se relevoit pour se promener dans sa chambre & raisonner avec Comines ; mais toujours en colere, ne pouvant se calmer, & trouvant de grands inconvéniens, soit à relâcher le roi, soit à le retenir. Enfin il se laissa adoucir, & conclut à le laisser aller, pourvû qu'il lui donnât des assurancces certaines pour une bonne paix, & qu'il vînt avec lui au pays de Liége. Le roi en fut averti en secret, apparemment par Comines même ; & on lui dit que s'il n'acceptoit ces conditions, il s'exposoit à quelque chose de fâcheux.

Il le vient trouver.
Comines, loc. cit.

Etant prévenu là-dessus, il fut en état de recevoir le duc de Bourgogne plus de sang froid qu'il n'en fut abordé. Dès que le jour fut venu, le duc entra encore tout émû dans la chambre du roi, & après lui avoir fait une profonde révérence, lui demanda d'une voix tremblante, non pas de peur, mais de colere, s'il ne vouloit pas tenir les traités de paix, & en faire un nouveau serment. Le roi lui répondit que c'étoit son intention d'observer ces traités, & qu'il n'auroit nulle peine à en faire un nouveau serment. Rien n'y avoit été changé par rapport au duc de Bourgogne : mais le prince Charles frere du roi avoit renoncé au duché de Normandie ; & depuis par l'arbitrage du duc de Calabre & du connétable, auxquels on devoit s'en rapporter, la Champagne & la Brie lui avoient été accordées pour son apanage. Le duc de Bourgogne ne parut pas se mettre fort en peine de ce changement : mais il fit une autre question au roi, savoir, s'il ne voudroit pas venir avec lui au pays de Liége, pour lui aider à venger l'injure que les Liégeois avoient faite à leur évêque, qui étoit de la maison de Bour-

1468. bon. Le roi consentit encore à ce second article, & s'offrit à mener au pays de Liége tant & si peu de monde que le duc le jugeroit à propos.

Et ces deux princes signent un nouveau traité.

Cette facilité, quelque forcée qu'elle fût, fit plaisir au duc de Bourgogne, qui reprit un air un peu plus serein : mais il en coûta plus au roi, que le duc ne lui en avoit demandé d'abord. On l'obligea à signer un nouveau traité ; * & il y a beaucoup d'apparence que Philippe de Savoye, dont les intérêts n'y furent pas oubliés, & les autres ennemis du roi représenterent au duc, qu'il falloit profiter d'une conjoncture qui ne se retrouveroit jamais. En effet par cet acte on voit une infinité de differends que le duc avoit avec le roi terminés tous à l'avantage du duc : le roi y approuve les treves & les alliances que le duc contre le devoir de vassal avoit faites avec Edouard roi d'Angleterre sans son consentement ; & sous ce nom général d'alliance étoit compris le mariage du duc de Bourgogne fait depuis peu avec Marguerite d'York sœur du roi d'Angleterre. Par un autre article Philippe de Savoye étoit remis en possession de quelques villes & terres que le roi lui retenoit au pays de Bresse.

Traité de Perone du 14. Octobre 1468.

Traité du mariage de Charles duc de Bourgogne avec, &c.

Olivier de la Marche.

Quand les traités furent signés & les sermens faits sur le bras ** de saint Lo & sur le bois de la vraie Croix, que le roi faisoit porter ordinairement avec lui, & qu'on prétendoit avoir appartenu autrefois à Charlemagne, on sonna toutes les cloches pour annoncer la paix à la ville, les gardes du château furent levées, les portes ouvertes, & le roi eut liberté d'en sortir. Le duc de Bourgogne dépêcha un courier aux ducs de Bretagne & de Normandie, pour leur apprendre ce qui s'étoit passé, les avertir qu'il n'avoit point renoncé à leur alliance, & que le roi avoit confirmé sa promesse de donner au duc de Normandie la Champagne & la Brie, qui, étant voisines de la Bourgogne, leur donneroient une grande commodité, pour entretenir commerce ensemble.

Comines.

Ils partent pour une expédition du pays de Liége à la-

Dès le lendemain on partit pour l'expédition du pays de Liége.

* Il est daté du 14. Octobre 1468.

** Dans les actes qui furent faits à ce sujet & qui sont rapportés parmi les preuves des memoires de Comines, il n'est parlé que de la vraie Croix, & nullement du bras de saint Lo.

Liége. Jamais le roi n'alla à aucune plus malgré lui. Il ne se croyoit pas en liberté ; tandis qu'avec trois cents hommes d'armes & sa garde de cent Ecossois, il se trouvoit au milieu de l'armée des Bourguignons. On le menoit contre ses amis, qu'il avoit lui-même engagés à leur perte. Il ne pouvoit les voir détruire qu'avec un extrême regret, & supposé que le duc de Bourgogne eût du dessous, il s'assuroit qu'il ne le relâcheroit pas, de peur qu'étant en liberté, il ne profitât de sa disgrace. Mais il n'y avoit pas moyen de s'en dédire, il fit bonne contenance ; & même, si nous en croyons Olivier de la Marche, qui étoit à la cour de Bourgogne, il porta à son chapeau la croix de S. André, qui étoit de tout temps l'enseigne du parti Bourguignon.

1468. quelle on contraignit le roi.

L. 2. ch. 2.

Quand on fut à neuf ou dix lieues de Liége, on tint conseil de guerre, où plusieurs opinerent à congédier la moitié de l'armée qu'ils regardoient comme inutile, n'étant question que de forcer une ville où il n'y avoit ni portes, ni murailles, & une misérable populace qui n'avoit pas vingt gentilshommes avec elle, qui n'avoit nulle ressource, & qui voyant le roi de France même dans le camp ennemi, viendroit demander pardon la corde au cou. Ces raisons & celle du mauvais temps & des mauvais chemins auroient pû faire prendre ce parti au duc : mais il crut avoir autant besoin de ses troupes, pour empêcher que le roi ne lui échappât, que pour attaquer ses ennemis. La défiance où il étoit sur tout ce qui venoit de ce prince, lui fit rejetter quelques voies d'accommodement qu'il lui proposa en faveur des Liégeois ; & quand il n'auroit pas eu autant d'envie qu'il en avoit de les exterminer, il n'auroit jamais voulu leur laisser croire qu'ils avoient obligation de leur salut à un tel médiateur.

Comines, l. 2. ch. 10.

Le maréchal de Bourgogne fut envoyé avec une partie de l'armée, pour se présenter devant la place, & y entrer, si les Liégeois vouloient l'y recevoir : mais en cas de refus, il avoit ordre de l'attaquer sans attendre le reste des troupes, si la chose se pouvoit faire sans un grand risque.

Les Liégeois ayant perdu toute espérance de pardon, n'avoient plus pour guide que la fureur & le désespoir. Ils sortirent au devant du maréchal, espérant le surprendre ;

1468. mais ils furent repoussés avec grande perte. Durant cette action l'évêque qu'ils tenoient prisonnier dans leur ville, s'échappa, & se sauva au camp du duc. Le légat du pape jugea aussi à propos de se mettre en sûreté. C'étoit Onufre évêque de Tricarico, & le pape l'avoit envoyé à Liége pour réconcilier le peuple avec l'évêque: mais dans l'espérance de se faire élire lui-même évêque de Liége, il avoit pris le parti du peuple, & fomentoit les troubles au lieu de les appaiser. Il tomba entre les mains des Bourguignons, & quand on en vint donner avis au duc de Bourgogne, il dit à celui qui lui en parloit, qu'il vouloit ignorer la chose. Il en usoit ainsi, pour n'être point obligé de rendre à un homme dont il étoit mécontent, des honneurs qu'il ne pourroit avec bienséance refuser à son caractere. Le légat étoit en danger d'être fort maltraité, si les Bourguignons eussent pû s'accorder pour le partage de ses bagages: mais la contestation s'étant échauffée, ils vinrent publiquement en faire juge le duc. Ce prince vuida le procès, en faisant rendre au légat ce qui lui avoit été enlevé; il le prit sous sa protection, & lui fit assez d'honnêteté.

Vigoureuse sortie des Liégeois sur les Bourguignons.

Le maréchal de Bourgogne & Imbercourt se saisirent d'un fauxbourg en arrivant, résolus d'emporter le lendemain la place l'épée à la main: mais Jean de Vilete, un des gentilshommes que les Liégeois avoient choisis pour les commander, fit la nuit une si terrible sortie sur le fauxbourg où étoient les Bourguignons, qui n'avoient pas eu le temps de se retrancher, qu'il en resta huit cents sur la place. Vilete y fut blessé, & mourut de ses blessures deux jours après.

Cette défaite qu'on exagéra au duc, fit hâter sa marche. Etant arrivé devant la place, il se logea dans le fauxbourg, & le roi en une métairie dans la campagne fort près du fauxbourg. Il y eut dès la nuit suivante une alarme dans le quartier du duc, où le roi se transporta aussi-tôt; il y trouva le duc fort embarrassé, & donna ses ordres avec tant de présence d'esprit, que ceux qui en furent témoins, mirent beaucoup de différence entre les deux princes. Le lendemain il vint se loger dans le fauxbourg en une maison fort proche du duc de Bourgogne, qui toujours dans une

défiance continuelle de ce prince, appréhendoit, ou qu'il ne se jettât dans la place avec ses troupes, pour la défendre à la tête des Liégeois, ou qu'il ne s'enfuît, ou même qu'étant si près de lui, il n'attentât sur sa personne. 1468.

Pour se précautionner contre tous ces sujets de crainte; il posta dans une grange qui étoit entre le logement du roi & le sien, trois cents gendarmes choisis de sa maison, & donna ordre au commandant d'être toujours alerte, & de lui rendre compte de tout ce qui se passeroit aux environs de la maison où étoit le roi. Cette précaution du duc lui servit à autre chose qu'il ne pensoit, & elle fut son salut & celui du roi même; car sans cela ils eussent été immanquablement ou enlevés, ou tués.

Danger que coururent les deux princes devant Liége.

Les Liégeois qui n'avoient plus de ressource que dans quelque coup extraordinaire, ayant sû l'endroit où ces deux princes étoient logés, résolurent d'aller pendant la nuit les attaquer dans leurs maisons, & de les tuer, ou de les prendre. Six cents des plus déterminés se chargerent de l'exécution de ce dessein, la nuit même du jour qu'on devoit leur donner l'assaut. Ils savoient un chemin creux qui conduisoit jusques fort près des deux maisons, & prirent pour les y mener les maîtres de ces deux maisons-mêmes. Ils entrerent secretement dans le chemin creux, tandis que d'un autre côté les autres bourgeois faisoient avec grand bruit une fausse attaque. Ils s'avancerent, surprirent quelques sentinelles qui furent tués sans bruit; & s'ils avoient été droit aux deux princes, c'en étoit fait : mais ils s'arrêterent derriere le logement du duc de Bourgogne, à un pavillon où étoit logé le duc d'Alençon, & tuerent un valet de chambre qui se présenta à la fenêtre. Le bruit qui se fit à cette occasion, répandit l'alarme : mais le secours seroit encore venu trop tard, si au lieu d'aller aux deux maisons, ils ne s'étoient pas amusés à la grange où étoient les trois cents gendarmes, entre les deux logis du roi & du duc. La plûpart des gendarmes avoient quitté leurs armes défensives, & n'eurent le temps que de prendre leurs épées ou leurs lances, avec lesquelles ils se défendirent* vigoureuse-

* George de la Tremoïlle, connu sous le nom de sire de Craon, se signala beaucoup dans cette occasion.

1468. ment ; & cependant on attaqua la maison du duc de Bourgogne. On y accourut de tous les quartiers du camp, on frappoit sans savoir sur qui; c'étoit un tumulte effroyable au milieu des ténebres. Tantôt on crioit d'un côté, *vive Bourgogne*, & puis de l'autre, *vive le roi*. Quelques-uns en criant, *vive le roi*, ajoûtoient, *tuez*. Il n'en fallut pas davantage au duc de Bourgogne, pour soupçonner le roi de quelque mauvais dessein contre sa personne : mais enfin les gendarmes de la grange ayant repoussé les ennemis jusques dans la rue, & le duc ayant fait allumer des torches, on reconnut que c'étoient les seuls Liégeois, à qui on avoit affaire, & l'on vit en même temps qu'on donnoit aussi l'assaut à la maison où étoit le roi. La garde Ecossoise fit des merveilles dans cette surprise, & écarta en peu de temps les ennemis à coup de fleches & d'épées. Presque tous les Liégeois périrent accablés par le nombre de ceux qui accouroient de toutes parts au secours des deux princes, & ils se féliciterent l'un l'autre d'avoir été délivrés d'un si grand péril.

Assaut général donné à la ville, qui est livrée au pillage.

Après un coup aussi hardi que celui-là, on devoit s'attendre à voir bien répandre du sang le lendemain à l'assaut général qu'on avoit résolu de donner à la ville. Le roi n'étoit point d'avis qu'on le donnât, non plus que la plûpart des capitaines Bourguignons. Le duc s'y opiniâtra, regardant les conseils moderés du roi comme des conseils intéressés ; persuadé qu'il vouloit conserver des gens, dont l'esprit brouillon & turbulent ne lui avoit pas été jusqu'alors & ne lui seroit pas inutile dans la suite. Ces soupçons n'étoient pas sans fondement : mais l'imprudence, ou plutôt l'aveuglement & la folie des Liégeois firent que l'affaire fut bientôt terminée. Ils étoient extrèmement fatigués d'avoir été si long-temps, & presque sans cesse sous les armes ; car il y avoit déja huit jours que l'armée étoit à la vûe de leur ville. Ils s'imaginerent que ce jour-là étant un Dimanche, le duc ne voudroit pas donner l'assaut ; & sur cette persuasion, ils ne laisserent dans leurs retranchemens ni corps de garde, ni sentinelles. Les Bourguignons tout prêts à donner, n'eurent pas plutôt entendu le signal de trois coups de canon, qu'ils coururent à l'attaque ; comme ils

ne trouverent personne qui leur résistât, ils entrerent dans la ville, criant, *tue*, *tue*. Ce bruit fit sortir les bourgeois de leurs maisons pour s'enfuir dans les églises, au-delà de la Meuse qui passe au travers de la ville. On ne tua pas dans cette premiere fougue plus de deux cents personnes : mais les églises, excepté Saint-Lambert, furent pillées, quelques ordres que le duc de Bourgogne eût donnés pour l'empêcher. Beaucoup de ceux qui s'y étoient refugiés, furent jettés dans la Meuse. Il en périt bien plus dans les bois par la faim & par le froid, qui étoit alors extrème. Les maisons de la ville furent abandonnées au soldat, qui après y avoir pris tout ce qu'il en put emporter, y mit le feu par le commandement du duc. Les églises & les maisons des chanoines & des prêtres jusqu'au nombre de trois cents furent conservées; le reste fut réduit en cendres.

1468. Comines.

Le roi ne fut pas spectateur de toute cette effroyable désolation ; car le duc fit différer l'incendie de la ville jusqu'après le départ de ce prince, qui ayant laissé passer quatre ou cinq jours depuis la prise, lui demanda s'il avoit encore besoin de sa présence, & lui dit qu'il étoit à propos qu'il retournât au plutôt à Paris pour faire publier au Parlement le traité de Perone ; que s'il vouloit, ils auroient encore l'été prochain en Bourgogne une entrevûe, pour achever de terminer tous leurs differends.

Comines, l. 2. ch. 14.

Le duc reçut cette proposition comme un homme qui n'osoit retenir le roi, mais qui le laissoit aller avec peine. Il voulut qu'on relût en sa présence le traité, & qu'il le confirmât de nouveau. Après cette lecture, il le pria de trouver bon qu'on y ajoûtât un article par lequel les seigneurs d'Urfé, du Lau, & Poncet de la Riviere fussent rétablis dans leurs terres. Le roi fit paroître par sa contenance que cette demande lui déplaisoit, & dit au duc de Bourgogne, que ces gentilshommes n'étant ni Bourguignons, ni Flamands, ni de ses autres terres, ni de sa maison, il ne voyoit pas pourquoi il vouloit les faire comprendre dans la paix ; que néanmoins il lui accorderoit ce qu'il souhaitoit, pourvû que pareillement à sa priere il voulût remettre en possession de tous leurs biens le comte de Nevers & le seigneur de Croi. Le duc laissa tomber cette proposition

Le roi s'en retourne fort mécontent du duc de Bourgogne.

employa de tout son pouvoir. Par hasard quelques-unes de
1469. leurs lettres furent interceptées, le roi découvrit tout le
Et les fait arrêter tous deux. mystere, & les fit arrêter l'un & l'autre. Il envoya le cardinal prisonnier à Monbason, & l'évêque à la bastille. La prison du premier dura onze ans, & celle de l'autre quinze.

Le cardinal ayant prêté l'interrogatoire, avoua qu'il avoit écrit les lettres interceptées; que le chagrin de voir diminuer son crédit auprès du roi, l'avoit porté à le trahir, à découvrir les secrets de l'Etat au duc de Bourgogne, à entretenir les dissensions dans la maison royale, & à faire ensorte que le duc de Bourgogne fût toujours redoutable au roi, & en mauvaise intelligence avec lui; que c'étoit lui qui avoit déterminé le roi à aller à Perone, dans l'espérance que cette entrevûe augmenteroit la haine mutuelle de ces deux princes; qu'il étoit l'auteur du honteux traité qui avoit été fait dans cette ville-là; qu'il avoit conseillé au duc de Bourgogne de contraindre le roi à le suivre au pays de Liége, & à être témoin de la ruine des Liégeois, qui lui avoient toujours été parfaitement dévoués. Les contestations qu'il y eut entre le roi & le pape sur la forme des procedures qu'on garderoit dans cette affaire, furent cause qu'on ne fit point le procès au cardinal, & qu'il demeura si long-temps en prison.

Cardinalis Papiensis comment. l. 7.

T. 9. Spicil.

Il engage ensuite le prince Charles à ce qu'il desiroit de lui.

Chronique scandaleuse.

Cardin. Pap. loc. cit.

Dans les instructions de Louis XI. au sieur du Bouchage, dans les memoires de Bethune, vol. cotté 8447.

Comines, loc. cit.

Chronique scandaleuse.

Le roi délivré de ces infideles ministres, gagna Odet d'Aidie bâtard d'Armagnac seigneur de Lescun, qu'il fit depuis comte de Cominges: c'étoit lui qui possedoit alors l'esprit & toute la confiance du prince Charles, & qui le détermina enfin à opter le duché de Guienne, au lieu de la Champagne. La reine, le roi de Sicile, le duc de Bourbon se firent les médiateurs de la réconciliation. Le duc de Bourbon alla à la Rochelle, où le duc de Guienne s'étoit rendu. Ce fut là * où le traité fut entierement conclu & confirmé par serment sur la vraie Croix de saint Lo, *C'étoit la plus grande sûreté que le duc de Guienne pût prendre: car le roi paroissoit persuadé que quiconque violoit un serment fait sur cette relique, mourroit malheureusement dans

* Ce serment ne fut pas fait à la Rochelle. *Voyez* les observations.

** C'étoit un morceau de la vraie croix, tiré du thresor de l'église collégiale de Saint-Lo, ou Saint-Loup, située dans un fauxbourg de la ville d'Angers. Comines l'appelle la *croix de Saint-Lou d'Angers*. Le roi avoit une dévotion particuliere à cette relique.

l'année,

l'année, & nul prince n'appréhendoit plus de mourir que lui : c'est pourquoi il ne s'obligeoit jamais de cette sorte que dans la derniere nécessité L'entrevûe du roi & du prince Charles se fit sur les frontieres de Bretagne. Le roi y fit comprendre à son frere, combien il étoit important pour le bien du royaume, qu'ils fussent bien unis ensemble; qu'il rompît toutes les liaisons qu'ils avoient avec les ennemis de l'Etat, & qu'il se défiât de tous ceux qui lui inspiroient d'autres sentimens. On se donna de grandes marques de tendresse de part & d'autre. Le duc vint ensuite trouver le roi au Montils proche de Tours : le *Te Deum* fut chanté pour remercier Dieu d'une paix si long-temps souhaitée, & dont le duc de Bourgogne eut un extrême chagrin. 1469.

Le roi se trouvoit déja bien avancé dans le dessein qu'il avoit formé, de désunir tous les princes & seigneurs de la ligue du bien public. Il n'y avoit plus que François II. duc de Bretagne à séparer du duc de Bourgogne : & il n'y auroit pas eu beaucoup de peine, vû le génie de ce prince fort adonné à ses plaisirs, & qui n'aimoit pas la guerre, sans la défiance qui le tenoit toujours en garde contre toutes les avances qu'on lui faisoit de la part de la cour de France, & qui l'empêchoit lui-même d'en faire aucunes. Par le traité d'Ancenis il avoit renoncé à l'alliance du duc de Bourgogne : mais depuis ce qui s'étoit passé à Perone, elle avoit été renouvellée. Le roi s'en doutoit bien; & afin de s'en assurer, voici le piége qu'il lui tendit.

Ordre de Saint-Michel institué.

Charte de l'érection de l'ordre de Saint-Michel, dans les memoires de Bethune, vol. cotté 8445.

Il avoit institué à Amboise le premier jour d'Août l'ordre de chevalerie de Saint-Michel *, parce que celui de l'Etoile institué par le roi Jean, étoit entierement avili. Il paroît que dans les constitutions de cet ordre de chevalerie, il avoit pris pour modele celles de l'ordre de la toison d'or. Le nombre des chevaliers de Saint-Michel devoit être de trente-six. Le roi en nomma dans la premiere promotion quinze, qui furent Charles son frere duc de Guienne, Jean duc de Bourbon, Louis de Luxembourg

* Le 22. Décembre 1476. le roi fit quelques additions aux statuts, & il créa une charge de prévôt maître des cérémonies de l'ordre. Le premier qui la posséda fut Jean d'Albert seigneur de Montclus, frere d'un des ancêtres du connétable de Luynes. Elle fut ensuite donnée à Claude de la Chastre, seigneur de Nançay en Berri.

1469. comte de Saint-Pol & connétable de France, André de Laval, connu dans l'hiſtoire ſous le nom de maréchal de Loheac, Jean de Bueil comte de Sancerre, Louis de Beaumont, Jean d'Eſtouteville, Louis de Laval, Louis bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes, Jean bâtard d'Armagnac, George de la Tremoille, Gilbert de Chabannes, Charles de Cruſſol, & Tannegui du Châtel Gouverneur de Rouſſillon. Le ſerment que faiſoient les chevaliers, étoit entre autres choſes de ſoûtenir de tout leur pouvoir la dignité & les droits de la couronne, l'autorité du roi & celle de ſes ſucceſſeurs envers tous & contre tous.

1470.

Le roi en envoie le collier au duc de Bretagne, qui le refuſe.

Chronique ſcandaleuſe.

Le roi au commencement de 1470. envoya en grande cérémonie le collier de cet ordre au duc de Bretagne, qu'un tel honneur embarraſſa fort. Il en témoigna beaucoup de reconnoiſſance : mais il pria le roi de trouver bon qu'il ne l'acceptât pas, pour quelques raiſons dont il lui rendroit compte. Il en dit aſſez dès-lors au bâtard d'Armagnac, qui lui préſentoit le collier, pour lui faire connoître que c'étoient les liaiſons qu'il avoit avec le duc de Bourgogne, qui l'empêchoient de le recevoir. Il fit depuis un ample memoire, où il expoſoit les motifs de ſon refus fondés ſur divers ſtatuts de l'ordre, qui ne pouvoient pas s'accommoder avec ſa dignité, ſes prérogatives, & ſes droits. On prétendit même qu'il avoit déja reçu l'ordre de la toiſon d'or du duc de Bourgogne, qui lui-même peu de temps après parut à Gand avec l'ordre de la Jarretiere, & la croix rouge d'Angleterre.

Le roi fort mal ſatisfait du duc de Bretagne, fut d'ailleurs très-content d'avoir pénetré la diſpoſition où ce duc étoit à ſon égard. Il conjectura par la conduite des deux ducs, qu'il pourroit bien y avoir une ligue ſecrete entre eux & le roi d'Angleterre. Il prit ſes meſures pour en prévenir les ſuites, ſi on lui en laiſſoit le loiſir. Ce qui ne l'empêcha pas de ſe ſervir de l'intervalle de cette paix apparente, pour châtier un rebelle, à qui il devoit depuis longtemps cette juſtice, & de prendre part en même temps aux affaires d'Eſpagne qui étoient auſſi alors fort brouillées.

1470.

Il châtie le comte d'Armagnac, qui s'étoit révolté contre lui.

Ce rebelle étoit Jean comte d'Armagnac, seigneur infame par ses crimes, & sur-tout par le mariage incestueux qu'il avoit contracté avec sa propre sœur, & dont j'ai parlé sous le regne de Charles VII. Il avoit été un des plus ardens à prendre les armes dans la ligue du bien public. Il s'étoit réconcilié avec le roi par le traité de Riom en Auvergne : mais il avoit été aussi-tôt après joindre le duc de Bourgogne devant Paris. Les traités de Conflans & de Saint-Maur le mirent à couvert des peines que méritoit cette nouvelle infidélité, & on le laissoit vivre en repos dans son comté d'Armagnac, lorsque sur la fin de l'an 1469. le roi fut averti qu'il cabaloit encore avec le duc de Bourgogne. Il ne fut pas fâché d'avoir cette nouvelle occasion de le punir de ses anciens crimes. Il fit marcher promptement Chabannes de ce côté-là avec des troupes. Le comte d'Armagnac surpris, se sauva dans Fontarabie, & abandonna ses États, qui furent saisis & mis en la main du roi. On lui fit son procès, & il fut condamné à la mort par arrêt du Parlement. Il rentra depuis en possession de son comté, à la faveur du duc de Guienne; mais ce ne fut que pour y périr malheureusement, ainsi que je le raconterai dans la suite.

Chronique scandaleuse.

Affaires d'Espagne. Le roi envoie des troupes au roi de Sicile contre les Catalans.

Les affaires d'Espagne, dont le roi se mêla pour-lors, étoient d'une plus grande importance. Les Catalans, qui avoient toujours fait beaucoup de peine à Jean II. roi de Navarre & d'Arragon, s'étoient révoltés de nouveau, & avoient offert à René duc de Lorraine qui portoit toujours le titre de roi de Sicile, de se donner à lui, pourvû qu'il vînt les appuyer avec une armée ; car il avoit des droits très-légitimes sur la Catalogne & sur le royaume d'Arragon, par sa grand-mere Iolande d'Arragon, ainsi que je l'ai exposé ailleurs. Ce prince, à qui son âge ne permettoit pas d'entreprendre une si difficile expédition, en chargea son fils Jean duc de Calabre, qui ne voyant pas d'apparence de recouvrer le royaume de Naples, pria le roi de lui donner pour la Catalogne, les troupes qu'il lui avoit promises pour l'Italie à la paix du bien public. Le roi lui accorda huit mille archers, un bon nombre de gendarmes, & une belle artillerie, qui ne marcherent point néanmoins, soit à

Chronique scandaleuse.

1470.

cause que le roi appréhendoit la ligue du roi d'Angleterre & du duc de Bourgogne, soit à cause qu'il pensoit dès-lors à détacher le roi de Castille de l'alliance qu'il avoit faite avec le roi d'Angleterre : car ce fut vers ce temps-là, que Jean Jouffroi évêque d'Albi alla à la cour de Castille pour ce sujet.

T. 8. Spicil.

Le duc de Calabre, fils du dernier, entre dans Barcelone & meurt peu après.

Mariana, l. 23. ch. 11.

Le duc de Calabre ne se rebuta point, & ayant eu permission de lever des troupes à ses dépens dans le comté d'Armagnac, il passa les Pyrenées, se joignit aux Catalans, vint se présenter devant Barcelone qui lui ouvrit ses portes; il battit les Arragonois auprès de Roze, assiégea deux fois Gironne, & la prit au second siége. Il gagna une seconde bataille, & fortifié d'une nouvelle armée de quinze mille hommes qu'il avoit levée dans le Roussillon & dans la Cerdagne, rentra en Catalogne qu'il avoit presque toute soumise, lorsque sur la fin de cette année 1470. il fut attaqué d'une fievre maligne à Barcelone, & en mourut à l'âge de quarante-cinq ans. C'étoit un prince à qui rien ne manqua que la fortune, pour être un des plus illustres hommes de son temps; sage, grand capitaine, victorieux en plusieurs batailles tant au-delà des Alpes, qu'au-delà des Pyrenées; mais toujours ou trahi, ou abandonné, ou peu secouru. Sa mort mit peu de temps après fin à cette guerre, pendant laquelle le roi fit demander Isabelle de Castille, & puis Jeanne, toutes deux héritieres présomptives du royaume de Castille, pour le duc de Guienne son frere: mais le duc n'épousa ni l'une ni l'autre; le parti qui soûtenoit Isabelle l'ayant déterminée à épouser Ferdinand d'Arragon, qui par ce moyen joignit la Castille à l'Arragon & ensuite les royaumes de Sicile, de Naples & de Navarre, d'où est venue la grandeur de la maison d'Autriche. Et pour ce qui est de Jeanne, la mort du duc de Guienne empêcha son mariage, qui avoit été conclu avec ce prince : mais avant que cette mort arrivât, il se passa beaucoup de choses entre la France d'une part, & l'Angleterre & la Bourgogne de l'autre. Il y avoit bien des intérêts compliqués : & cependant, quoique les chefs d'un même parti allassent chacun à leur but, c'étoit par les mêmes moyens, & ils agissoient avec beaucoup de concert.

Origine de la grandeur de la maison d'Autriche.

Edouard roi d'Angleterre chef de la maison d'York depuis l'an 1464. avoit toujours tenu prisonnier dans la tour de Londres Henri VI. chef de la maison de Lancastre, qu'il avoit déthroné. Il étoit redevable de son élévation à Richard comte de Varwik: & tandis qu'il le conserva dans son parti, il n'eut presque point d'ennemi redoutable: mais il prit de l'ombrage de la trop grande puissance de ce seigneur. Varwik, homme extrèmement pénetrant, s'apperçut des soupçons d'Edouard; & il ne lui en fallut pas davantage pour devenir son ennemi irreconciliable, & pour conjurer sa perte. Il prit des liaisons secretes avec le roi de France, qui se défioit beaucoup d'Edouard depuis que ce prince avoit fait épouser sa sœur au duc de Bourgogne; & quand le roi n'auroit pas eu d'autre intérêt, il eût été l'ami du comte de Varwik, par la seule raison que le duc de Bourgogne haïssoit beaucoup ce comte.

1470.
Affaires d'Angleterre.

Varwik fit entrer dans son parti le duc de Clarence frere d'Edouard; & pour se l'attacher plus étroitement, il lui fit épouser sa fille. Il sauvoit toutefois les apparences, & faisoit paroître la même franchise avec Edouard & le même dévouement qu'il avoit eu jusqu'alors pour lui. Il prit un prétexte pour aller à Calais dont il étoit gouverneur, & laissa ses ordres à ceux qui étoient de sa conspiration, pour commencer le soulevement.

Les premiers mouvemens se firent dans la province d'York. Varwik sur le premier avis de la révolte repasse la mer, vient avec le duc de Clarence se mettre à la tête des rebelles, va au devant du comte de Pembrok envoyé par Edouard avec une armée, le défait, surprend Edouard lui-même qui suivoit Pembrok avec un autre corps, le bat, le prend, & l'envoie prisonnier au château de Middleham.

Révolte dans la province d'York où le roi Edouard est fait prisonnier.
Polydor. Vergil. l. 24.

Il ne falloit confier un prisonnier de cette importance qu'à des gens bien sûrs. Varwik croyoit l'avoir fait; mais il se trompa. Edouard gagna ses gardes, qui le laisserent échapper. Dès qu'il fut en liberté, il eut bientôt recueilli les débris de son parti, & fait une nouvelle armée; il la conduisit droit à Londres, où il fut reçu avec une extrème joie des bourgeois. Après quelques propositions d'ac-

Ce prince s'échappe de la prison, se met à la tête de son armée, & taille en pieces celle de Varwik chef des rebelles.

1470. commodement, dont on ne put convenir, il se remit en campagne, attaqua l'armée de Varwik avant qu'il y fût arrivé, la tailla en pieces, & contraignit ce comte & le duc de Clarence à aller chercher un asyle au-delà de la mer.

Celui-ci passe en France, & vient trouver le roi, qui lui promet du secours.

Chronique scandaleuse.

Ils en avoient un tout prêt à la cour de France : mais Varwik ne voulut pas arriver dans ce royaume comme un fugitif dénué de toutes choses. Il avoit une flotte à Dermouth qu'il fit très-bien équiper, & aborda au mois de Mai en Normandie avec toute sa famille, un grand nombre de domestiques & d'amis qui avoient suivi sa fortune, & beaucoup d'argent. Il mit sa flotte en sûreté partie au port de Honfleur, partie dans celui de Harfleur, & vint trouver le roi à Amboise, qui ravi d'avoir un tel homme à opposer à Edouard, lui fit un accueil dont il dut être content, & lui promit de le secourir de toutes les forces de son Etat.

Le duc de Bourgogne se déclare pour Edouard.

Ce fut alors que le duc de Bourgogne leva le masque sur les pressantes instances d'Edouard, & qu'il fit connoître les étroites liaisons qu'il avoit avec ce prince. Il écrivit, non pas au roi, mais au Parlement, pour se plaindre de ce qu'on avoit reçu le comte de Varwik son ennemi mortel dans le royaume, ajoûtant que c'étoit une infraction manifeste du traité de Perone. La chose eût été difficile à prouver. Il prioit le Parlement d'agir auprès du roi, pour l'empêcher non-seulement de soûtenir le comte de Varwik, mais pour l'engager à le faire sortir du royaume; & finissoit sa lettre par cette menace insolente, que s'il n'en sortoit au plûtôt, il iroit lui-même l'enlever en quelque endroit qu'il se cachât. La témérité de ce duc croissoit avec l'âge, qui devoit la diminuer. Le roi se moqua de cette vaine rodomontade; & Marguerite reine d'Angleterre s'étant rendue à Amboise avec son fils le prince de Galles, ils délibererent tous ensemble sur les voies de rétablir le parti du comte de Varwik. Jamais la reine depuis ses disgraces n'avoit conçu de plus grandes espérances pour la liberté de son mari. Elle étoit parfaitement instruite du grand pouvoir que Varwik avoit dans le royaume, & il se l'étoit acquis singulierement par trois moyens : premierement, par ses manieres populaires qui lui avoient gagné toute la populace; secon-

dement, par la protection qu'il donnoit aux corsaires, qui faisoient sous son autorité toutes sortes d'avanies aux étrangers, & qui demeuroient impunément dans les cinq ports d'Angleterre dont il avoit le gouvernement, sans qu'on les inquiétât ; & enfin par les emprunts qu'il faisoit de temps en temps à la ville de Londres, où il affectoit de devoir toujours trois ou quatre cents mille écus aux plus puissans bourgeois de la ville, qui par la crainte de perdre leur argent, s'intéressoient à la conservation de sa personne & de son crédit.

1470. Olivier de la Marche, l. 2. ch. 1.

Le roi pour se lier plus étroitement avec la reine, fit conclurre à Amboise le mariage d'une des filles du comte avec le prince de Galles. Jamais la politique ne fit de plus bisarres liaisons. Le prince de Galles épousoit la fille de celui qui avoit déthroné son pere, & qui avoit marié son aînée avec le duc de Clarence frere de l'usurpateur. Ce duc étoit de la ligue contre son propre frere, & d'une ligue dont le but étoit d'ôter la couronne à sa maison pour la restituer à celle de Lancastre. Il étoit le seul qui parût être la dupe de tout ce manége : car le roi trouvoit un grand avantage dans la continuation des guerres civiles d'Angleterre : la reine y pouvoit espérer le rétablissement du roi son mari ; & le comte de Varwik, par l'alliance qu'il avoit en même temps avec la maison d'York & celle de Lancastre, se préparoit une ressource, de quelque côté que la victoire tournât.

Comines. Polydor. Vergil.

Cependant le roi faisoit ses préparatifs, tant pour donner du secours au comte de Varwik, que pour se mettre en défense contre le duc de Bourgogne. Il envoya quantité de troupes dans les places frontieres de Picardie & en Normandie, & fit équiper plusieurs vaisseaux, pour les joindre à la flotte de Varwik sous la conduite du bâtard de Bourbon amiral de France.

Le roi se dispose à secourir le comte de Varwik.

Chronique scandaleuse.

Le duc de Bourgogne de son côté assembloit une armée sur sa frontiere, & commença le premier les hostilités, en faisant arrêter les effets des marchands de France dans ses Etats, sous prétexte que les Anglois du parti du comte de Varwik avoient pris quelques vaisseaux Flamans. Il reçut alors une nouvelle qui le chagrina fort ; savoir que le duc

Le duc de Bourgogne commence les hostilités contre la France.

1470. de Bretagne, par l'entremise du duc de Bourbon & du comte de Beaujeu, avoit renoncé à son alliance, & s'étoit accommodé avec le roi. Le duc de Guienne même qui s'étoit laissé regagner par son frere, avoit contribué à cet accommodement. Ainsi le roi vint à bout de ce qu'il avoit souhaité depuis long-temps, de n'avoir plus affaire qu'au seul duc de Bourgogne.

Polydor. Vergil.

Les nouvelles qui venoient d'Angleterre au comte de Varwik, n'étoient pas moins favorables à ses desseins. Ses partisans l'avertissoient qu'on y souhaitoit son retour; que leur partie étoit parfaitement bien liée; que dès qu'il paroîtroit, il se feroit un soulevement général: mais que la promptitude étoit absolument nécessaire, & qu'il falloit qu'il partît avec les troupes qui seroient le plutôt prêtes, sans attendre les autres qui pourroient le suivre à loisir.

Le comte de Varwik repasse en Angleterre, où il se trouve bientôt à la tête de soixante mille hommes.

Ce fut en effet le parti qu'il prit. Edouard & le duc de Bourgogne voyant les dispositions qu'il y avoit à de nouveaux mouvemens en Angleterre, avoient de bonne heure assemblé une puissante flotte pour s'opposer à ce passage: mais dans le temps qu'il étoit question de l'empêcher, elle avoit consumé ses vivres, & fut obligée d'abandonner la mer. Varwik profita de l'occasion; il passa sans obstacle, & alla débarquer à Dermouth & à Plimouth avec peu de troupes, parmi lesquelles étoient quelques archers François.

Chronique scandaleuse.

Dès qu'il fut à terre, il envoya un heraut aux environs publier un ordre au nom de Henri de Lancastre roi d'Angleterre, par lequel il étoit ordonné à tous les Anglois capables de porter les armes, de les prendre incessamment contre Edouard duc d'York usurpateur de la couronne. C'étoit le signal qu'il avoit donné aux conjurés, qui accoururent de toutes parts; de sorte qu'en très-peu de jours il se trouva à la tête de soixante mille hommes, avec lesquels il se mit en marche, ses troupes grossissant toujours à mesure qu'il avançoit.

Polydor. Vergil. loc. cit.

Chronique scandaleuse.

Edouard quitte la partie & se sauve en Flandre.

Edouard, qui n'avoit pas profité des lumieres que le duc de Bourgogne lui avoit données sur le lieu où Varwik devoit descendre, étoit avec une assez forte armée du côté de

de la Tamise, résolu de l'attendre pour le combattre : mais à l'approche de Varwik ses gens commencerent à déserter. Le marquis de Montagu frere de Varwik, sur la fidelité duquel Edouard avoit trop compté, lui en débaucha une partie, quitta brusquement son camp, criant *vive le roi Henri*, & fut suivi de la plûpart des troupes. Edouard dans cette surprise prit sur le champ la résolution de quitter la partie, & s'étant jetté dans un vaisseau se sauva en Flandre auprès du duc de Bourgogne.

1470.

Comines, l. 5.

Varwik se voyant le maître marcha droit à Londres qui lui ouvrit ses portes, se fit apporter les clés de la tour, & en tira Henri. Il le mena sur le champ à l'église de Saint-Paul, & lui ayant mis la couronne sur la tête, le fit de nouveau recevoir pour roi par tout le peuple. Le comte de Varwik fut aussi-tôt mis à la tête du nouveau gouvernement avec le duc de Clarence. Il fit saisir tous les effets des Bourguignons ; & quelque temps après on publia un traité d'alliance entre Henri VI. roi d'Angleterre & le roi de France.

Varwik entre dans Londres, tire le roi Henri de la Tour, & fait publier un traité entre ce prince & la France.

Polydor. Vergil.

Chronique scandaleuse.

Il n'y a que l'Angleterre où l'on voye de ces sortes de révolutions si fréquentes, & aussi subites que celle-là. Edouard dans l'espace de cinq ou six mois est roi, ensuite prisonnier, & puis délivré, remis sur le throne, & enfin déthroné, fugitif & refugié en une cour, où il trouva encore plusieurs princes & seigneurs de la maison de Lancastre, ennemie de la sienne. Ceux-ci jusqu'alors y avoient eu un asyle assuré, parce qu'avant le mariage de la sœur d'Edouard avec le duc de Bourgogne, ce duc passoit pour être très-contraire à la maison d'York, & l'étoit en effet : mais de tout temps les aversions & les amitiés des princes se sont reglées par les conjonctures & par les intérêts, qui font aisément changer les unes & les autres.

Réflexion de l'auteur sur cette révolution.

Ce fut-là un terrible coup pour le duc de Bourgogne, à qui le roi avoit débauché un peu auparavant le seigneur d'Argueil fils du prince d'Orange son vassal. Cet exemple pouvoit avoir de très-fâcheuses suites, & le duc tâcha de les prévenir, en faisant raser tous les châteaux de ce seigneur : mais le roi venu enfin à bout de lui enlever presque

Chronique scandaleuse.

1470. tous ses alliés, avoit déja fait d'autres démarches à son égard, qui marquoient que la cour de France ne le ménageroit plus gueres désormais.

Dessein du roi par rapport au duc de Bourgogne.
Comines, l. 3. ch. 1.

Le roi avoit toujours sur le cœur la maniere dont il avoit été traité à Perone. Il étoit résolu de s'en venger tôt ou tard : mais dans le fond il avoit peine à s'engager dans une nouvelle guerre ; & l'espérance qu'il avoit de se rendre maître de deux ou trois des principales villes de Picardie où il avoit des intelligences, ne suffisoit pas pour l'y déterminer. Son dessein étoit d'en pratiquer dans tous les pays du duc de Bourgogne avant que de commencer, & de lui susciter une révolte générale dans tous ses Etats, où il y avoit déja grande disposition à un soulevement : car autant que le feu duc avoit été aimé pour la maniere douce avec laquelle il gouvernoit ses sujets, pour le soin qu'il prenoit d'entretenir l'abondance & la tranquillité dans le pays, autant étoit haï le nouveau duc, à qui sa dureté & son inquiétude naturelle faisoient tenir une conduite toute différente. Les fréquentes levées de troupes, leurs marches tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ruïnoient toute la campagne ; le commerce avec la France & avec l'Angleterre qui faisoit la richesse des Flamans, étoit beaucoup diminué & souvent interrompu, & il n'y avoit plus gueres que la crainte & la haine contre la France qui continssent ce peuple, de lui-même très-indocile & très-impatient.

Le roi étoit donc assez porté à temporiser, tant par la raison que je viens de dire, que par son génie & par son humeur timide ; car à proportion qu'il étoit vif dans l'exécution quand il étoit une fois embarqué, autant il étoit lent à entreprendre, irrésolu & difficile à déterminer. Mais il avoit alors dans son Conseil des gens d'un caractere tout opposé, & qui, ayant leurs vûes particulieres, tout autres que les siennes, ne pensoient qu'à engager l'affaire.

Vûes de quelques seigneurs qui vouloient la guerre.
Ibid.

Le connétable de Saint-Pol vouloit la guerre & par inclination & par intérêt. Tandis qu'elle duroit, ou qu'on la craignoit, il avoit à sa disposition quatre cents hommes d'armes entretenus avec toute leur suite, exactement payés aux dépens du thresor royal, & dont la solde passoit par ses

mains, sans qu'il fût obligé d'en rendre compte. Il avoit une pension de trente mille francs, outre les appointemens de sa charge, & de plus la disposition des garnisons & de la plûpart des revenus de plusieurs places de guerre. La paix une fois bien rétablie lui eût retranché la plus grande partie de ces avantages, & l'eût réduit à l'état de simple courtisan. Cet intérêt & un autre dont je vais parler, qui lui étoit commun avec plusieurs grands seigneurs de l'Etat, le possederent toujours tellement, qu'il en fit comme le point fixe de sa conduite, & y sacrifia le repos du peuple, la fidelité qu'il devoit à son souverain & à son propre honneur, par les moyens indignes dont il usa pour entretenir continuellement des brouilleries entre le roi & le duc de Bourgogne. Il en porta enfin la peine, & eut une fin encore plus funeste que le cardinal de la Balue, que de pareilles intrigues avoient déja perdu. 1470.

Il n'étoit pas le seul qui ne s'accommodoit point de la paix. La plûpart des princes & des grands seigneurs l'appréhendoient aussi; parce qu'elle rendoit le roi plus indépendant d'eux, & que de l'humeur dont ils le connoissoient, ils prévoyoient que dès qu'elle auroit été bien affermie, il seroit sans cesse à les chicaner, à leur disputer leurs droits & leurs privileges, & à tâcher de diminuer leur puissance dans leurs apanages & dans leurs gouvernemens.

Le duc de Guienne autrefois si attaché au duc de Bourgogne, étoit le plus ardent à presser qu'on lui fît la guerre. Il en avoit une raison très-particuliere connue seulement du connétable, du duc de Bretagne, du duc de Bourbon, & de peu d'autres qui le gouvernoient. Le duc de Bourgogne n'avoit qu'une fille, qui devoit être l'unique héritiere de tous ses grands Etats. Elle étoit demandée avec beaucoup d'empressement par divers princes. Le duc écoutoit les propositions qu'on lui faisoit là-dessus, sans rebuter personne; mais aussi sans prendre aucun engagement. Il espéroit tenir par-là tous ces prétendans dans ses intérêts. Le duc de Guienne en fit secretement la demande au duc de Bourgogne, par le conseil de ces princes & de ces seigneurs que je viens de nommer. Ils alloient ainsi à leur but, qui étoit de causer de l'embarras au roi, en réunissant le

1470. duc de Guienne avec le duc de Bourgogne par un lien aussi étroit que celui-là, & en l'élevant à une si haute puissance, par laquelle il deviendroit redoutable, & eux-mêmes nécessaires pour le soûtien de l'Etat & du souverain, qui seroit obligé de les ménager plus que jamais.

Ils engagent le roi à la déclarer au duc.

Le duc de Bourgogne, loin de rejetter la demande du duc de Guienne, l'avoit très-bien reçûe. Il avoit assuré les princes que rien n'étoit plus conforme à son inclination: mais on ne put jamais le faire résoudre à en venir à l'exécution, & il reculoit toujours sous divers prétextes : de sorte que les princes & le connétable désesperant de l'amener où ils vouloient, résolurent de l'y contraindre, de s'unir tous contre lui, d'engager pour cela le roi à lui faire la guerre, & à le pousser si vivement, qu'il fût obligé de les rechercher. Ils prétendoient, quand ils l'auroient réduit là, lui faire acheter au prix de ce mariage leur réconciliation, & l'avantage de les avoir dans son parti contre le roi, qu'ils étoient résolus en ce cas d'abandonner. Ce fut là la véritable & la prochaine cause de cette guerre, & le piége qu'ils tendoient en même temps au roi, qui ne l'apperçut qu'après y avoir donné, & qui regardoit tous ces gens comme très-zelés pour sa gloire & pour la grandeur de son Etat, tandis qu'ils ne pensoient qu'à ruiner son autorité & sa puissance.

Comines, loc. cit.

Le connétable le sollicitoit sans cesse de profiter de la bonne intelligence qui se trouvoit entre tous les membres de son Etat, & de ne point perdre l'occasion d'abattre la puissance d'un vassal aussi dangereux que le duc de Bourgogne, tandis qu'il étoit abandonné de tous ses amis. Il l'assuroit sur sa tête, qu'au premier signal de la rupture, Saint-Quentin secoueroit la domination Bourguignonne, & ajoûtoit que la guerre ne seroit pas plutôt déclarée, que plusieurs places de Flandre & de Brabant, où il avoit des émissaires & de grandes correspondances, se révolteroient contre le duc de Bourgogne : c'étoit là prendre le roi par où il falloit; parce que dans le dessein qu'il avoit formé de ruiner ce prince avec le temps, la révolte des Pays-bas étoit le principal moyen qu'il se proposoit.

Assemblée des

La guerre fut donc enfin résolue : mais le roi vouloit

être autorisé en toutes manieres à la déclarer. Il assembla pour ce sujet les Etats, ce qu'il n'avoit point encore fait, & ce qu'il ne fit jamais depuis. L'assemblée se tint à Tours aux mois de Mars & d'Avril. Il avoit eu soin que les députés fussent gens dont il étoit sûr. Il y fit de grandes plaintes du duc de Bourgogne touchant la conduite qu'il tenoit à son égard, touchant les usurpations qu'il faisoit sur les frontieres en Picardie, touchant les liaisons qu'il avoit avec les ennemis de l'Etat, violant à tous propos les traités d'Arras & de Perone. Le comte d'Eu seconda parfaitement ses intentions. Il demanda justice contre le duc de Bourgogne, sur ce qu'il avoit saisi Saint-Valeri & quelques autres de ses terres qui relevoient de ce duc, & cela sous prétexte qu'un navire du Tréport armé en guerre avoit enlevé un vaisseau Flamand, pour lequel on lui offroit toutes sortes de réparations. Il l'accusa en second lieu de ce qu'il vouloit l'obliger, pour les terres qu'il tenoit de lui, à lui faire serment de fidelité envers tous & contre tous, sans en excepter le roi même: ce qui étoit une injustice insupportable, & en même temps une espece de félonie que le duc commettoit contre son souverain.

1470. *Etats tenus à ce sujet. Ibid.*

Après que les Etats eurent écouté le roi, le comte d'Eu, & les autres qui voulurent exposer leurs griefs, ils déclarerent que vû les conspirations du duc de Bourgogne & les infractions qu'il avoit faites aux anciens traités, le roi étoit libre des engagemens qu'il avoit pris par celui de Perone, & par ses autres conventions avec le duc. Il fut résolu que le duc de Bourgogne, comme vassal de la couronne, seroit ajourné à comparoître au Parlement à Paris, pour rendre raison des entreprises dont on l'accusoit. La chose fut exécutée par un huissier qu'on lui envoya à Gand. Il reçut cet ajournement comme on l'avoit prévû, c'est-à-dire avec une extrême indignation, & il envoya en prison sur le champ celui qui avoit eu la hardiesse de le lui signifier. Il le relâcha quelques jours après, mais sans lui donner de réponse.

Le duc est ajourné, & met l'huissier en prison.

Déclaration du roi donnée à Amboise l'an 1470.

Il vit bien où tout cela tendoit. Il assembla tous ses soldats *à gages ménagers*, ainsi qu'on parloit en Flandre: c'étoient des hommes qui devoient être prêts à marcher aux premiers ordres du duc, qui passoient en revûe tous les mois dans les

Il assemble ses troupes.

1470. lieux de leur demeure ; mais qui, jusqu'à ce qu'ils fussent en campagne, ne recevoient qu'une très-petite paye.

Et les congédie peu après.

Le roi pourtant ne se pressa pas de lui déclarer la guerre : trois ou quatre mois se passerent en négociations, au bout desquels le duc ennuyé de soudoyer tant de soldats, les renvoya chez eux. Plusieurs blâmoient ces délais du roi, qui ayant beaucoup de troupes sur pié, auroit pû attaquer le duc avec avantage : mais il laissoit parler le peuple, & ne perdoit pas son temps. Ceux qu'il envoyoit au duc de Bourgogne sous prétexte de négociation, passoient comme en chemin faisant par Amiens, par Abbeville, par Saint-Quentin, & faisoient leurs complots avec ceux des bourgeois qui lui étoient affidés, pour le rendre maître de ces places, sans qu'il fût besoin de les assiéger. Elles étoient en possession de n'avoir point de garnison hors le temps de guerre : & c'est ce qui rendoit l'exécution de ce dessein plus facile.

Comines, loc. cit.

Le duc amusé par les propositions que le roi lui faisoit, étoit alors en Hollande. Comines dit que ce fut le duc de Bourbon, quoiqu'il parût alors entierement dévoué au roi, qui avertit le duc de Bourgogne qu'on alloit lui déclarer la guerre, & que le roi avoit des intelligences dans plusieurs villes de Picardie & de Bourgogne. Le duc ne pouvoit croire ce dernier article. Il vint cependant promptement en Artois par mer, & s'avança jusqu'à Hedin. Il fit venir deux des principaux bourgeois d'Amiens, dont il avoit quelque soupçon. Ils se défendirent, & lui parurent parler avec tant de franchise, qu'il les laissa retourner chez eux. Mais ce qui le jetta dans de plus grandes inquiétudes, fut qu'à peine il étoit arrivé à Hedin, que quelques gentilshommes de sa maison, & entre autres Baudouin bâtard de Bourgogne son frere, déserterent, & se retirerent en France. Si l'on en

Meyer.

croit l'historien Flamand, il y avoit une conjuration pour empoisonner le duc : & elle fut, selon lui, découverte par des lettres qui furent données à Antoine, autre bâtard de Bourgogne, au lieu qu'elles étoient adressées à Baudouin : mais cet historien écrit toujours avec tant d'emportement, ou plutôt avec tant de fureur contre les rois de France en faveur des ducs de Bourgogne, que ses relations doivent au moins

passer pour suspectes ; & Comines qui étoit alors avec le duc, raconte les choses tout autrement. 1470.

Quoi qu'il en soit, le duc pour se mettre en état de se défendre, envoya ordre à tous les gentilshommes fieffés des Pays-bas de monter à cheval, & de lui amener au plutôt leurs vassaux. Ils obéirent assez lentement ; parce que la saison étoit déja très-rude. Sur ces entrefaites il apprit que le connétable étoit entré dans Saint-Quentin sans coup férir, & que les bourgeois avoient fait entre ses mains serment de fidelité au roi. On étoit alors au mois de Décembre.

Le connétable se saisit de Saint-Quentin au nom du roi.

Comines, l. 3. ch. 2.

Le duc ayant appris cette nouvelle, reconnut un peu trop tard la vérité des avis qu'on lui avoit donnés. Il partit sur le champ de Hedin, & vint avec cinq cents chevaux à Dourlens pour être à portée de soûtenir Amiens, & d'empêcher cette ville de se donner au roi. Il y envoya ses fourriers, & fit dire aux bourgeois qu'il y viendroit au premier jour.

L'armée Françoise s'en étoit aussi approchée, & la division se mit dans la ville. Ceux de l'intelligence vouloient qu'on ouvrît les portes aux François, les autres vouloient demeurer fideles au duc de Bourgogne ; & il l'eût sauvée, s'il avoit osé y venir : mais il ne crut pas qu'il y eût de sûreté pour lui, étant si peu accompagné. Ceux de son parti voyant qu'il ne venoit point, & qu'il avoit si peu de monde, apprehenderent d'être forcés, & la ville du commun consentement des bourgeois capitula aussi-bien que Roye & Mondidier. Le roi pour faire connoître la résolution où il étoit de ne jamais rendre Amiens, en fit aussi-tôt l'union à la couronne, & déclara par ses lettres d'union, que cette ville ne pourroit jamais être détachée de son domaine par aucun traité de paix ni autrement. Abbeville se feroit aussi rendue sans Philippe de Crevecœur seigneur d'Esquerdes, un des Généraux du duc, & qui avoit le plus de part à sa confidence. Il se jetta dans la place avec quelques troupes, se mit à la tête du parti Bourguignon, & déconcerta celui de France, qui y étoit très-fort. Le duc ne se croyant pas en sûreté à Dourlens après la prise d'Amiens se retira à Arras.

1471.

Amiens se soumet aussi, & le roi l'unit à la couronne.

Chronique scandaleuse.

Lettres du mois d'Avril 1471.

Memorial de la Chambre des comptes de Paris, cotté N. fol. 1193.

Jusques-là le duc de Bourgogne avoit cru que l'animosité du roi, & le chagrin de ce qui s'étoit passé à Perone lui avoient attiré cette guerre : mais il découvrit le fin de l'af-

Ce prince est joué par le connétable, & par les ducs de Bretagne & de Guienne.

1471. faire par les différentes manieres dont le duc de Bretagne, le connétable, & le duc de Guienne parlerent, ou lui écrivirent sur ce sujet. Il reçut un billet du duc de Guienne, qui ne contenoit que ces mots sans signature: *Mettez peine de contenter vos sujets, & ne vous souciez; car vous trouverez des amis.* Le connétable parla plus clairement à un homme que le duc lui avoit envoyé secretement, pour le faire souvenir qu'il étoit son vassal, qu'il avoit autrefois été son favori, & le prier de ne pas le pousser à toute outrance comme il faisoit, après l'avoir pris au dépourvû. Il répondit nettement à cet envoyé, que le duc étoit en danger d'être accablé, vû les grandes forces du roi; qu'il n'avoit qu'un seul moyen de conjurer la tempête, qui étoit de tenir la parole qu'il avoit donnée au duc de Guienne, en lui faisant au plutôt épouser sa fille; que dès que cela seroit fait, les choses changeroient de face; que le duc de Guienne se jetteroit dans son parti; qu'il y seroit suivi par un grand nombre de seigneurs; que pour ce qui étoit de lui en particulier, il ne lui manqueroit pas au besoin, & qu'il commenceroit par le remettre en possession de Saint-Quentin. Le duc de Bretagne lui fit dire à peu-près les mêmes choses; mais en termes plus durs, mêlés de reproches & de menaces. C'est ainsi que le connétable & ces deux princes jouoient le roi, qui sans le savoir, étoit l'instrument de leur passion contre ses propres intérêts.

Comines, loc. cit.

Le duc de Bourgogne rassemble son armée.

Comines.

Le duc de Bourgogne outré principalement contre le connétable, à qui il ne pardonna jamais cette espece d'insulte, résolut, suivant son humeur impétueuse, de tout hasarder plutôt que de recevoir ainsi la loi sur le mariage de sa fille. Il fit hâter la marche de ses troupes, & quinze jours après la perte d'Amiens, il assembla sous Arras une armée assez nombreuse.

Ibid. cap. 3.

On étoit dans le fort de l'hyver, & ne pouvant à cause de la rigueur de la saison réparer ses pertes, il voulut au moins rétablir sa réputation. Il marcha avec son armée vers la Somme, pour la passer. Il rencontra sur sa route un homme envoyé par le duc de Bretagne, qui suivant le dessein concerté entre ce prince, le duc de Guienne, & le connétable, le conjura de prévenir sa perte, lui exagéra le danger

où il étoit, & l'assura de la part de son maître; que le roi avoit des intelligences dans Anvers, dans Bruges, dans Bruxelles, & dans les autres principales villes de son Etat; qu'il le savoit de la propre bouche du roi, & que ce prince étoit résolu de le pousser à bout, & de l'aller assiéger jusques dans Gand. 1471.

Marche vers la Somme.

Le duc de Bourgogne affecta de paroître recevoir ses avis avec un mépris mêlé d'indignation, & ayant fait venir l'envoyé en présence de son armée, il lui parla ainsi: *Rapportez à votre maître ce que vous voyez: dites-lui qu'on le trompe; qu'il prend l'alarme mal-à-propos; qu'on lui en fait accroire, pour l'empêcher de se joindre à moi conformément aux traités que nous avons faits ensemble; que ni Gand, ni Anvers, ni Bruges, ni Bruxelles ne sont pas des villes qu'on puisse assiéger; que vous m'avez trouvé en chemin pour passer la Somme & aller présenter la bataille au roi, & le combattre, s'il ose l'accepter.* Il le renvoya avec cette fiere réponse, & continua sa route vers la Somme.

Passe cette riviere à Pequigni, après l'avoir pris.

Dès le lendemain il fit jetter un pont sur cette riviere auprès de Pequigni, où il y avoit une garnison de cinq cents archers & de quelques gentilshommes. Ceux-ci firent une grande sortie sur son camp: mais elle fut si mal conduite, que le duc les coupa; & profitant de cette défaite, fit battre la place avec quelques pieces d'artillerie. Ceux qui étoient restés dans la place furent si consternés, qu'ils la lui rendirent lâchement, & le laisserent maître de ce passage considerable par un bon château, qui se rendit deux ou trois jours après la prise de la ville.

Va se camper auprès d'Amiens, & demande la paix au roi.

Encouragé par ce succès, il s'en alla droit à Amiens, & se campa auprès de cette place, moins dans l'espérance de la prendre, parce qu'il y avoit une très-grosse garnison commandée par le connétable en personne, que pour faire montre de ses forces & dire qu'il tenoit la campagne, sans que le roi y osât paroître. Il demeura six semaines à la vûe de la ville: mais malgré toutes ces bravades, sachant les ravages que les troupes Françoises faisoient en Bourgogne, où ils avoient déja pris quelques places, il envoya demander la paix au roi qui étoit à Beauvais, & lui écrivit une lettre courte, mais fort humble, qu'il finissoit en disant,

1471. que s'il étoit bien informé de tout ce qui se passoit, il ne lui auroit pas déclaré la guerre.

Il ne s'expliqua pas alors plus en détail : mais soit que le roi eût eu d'ailleurs quelques avis des intrigues du connétable, soit que ces paroles du duc lui en eussent fait naître quelque soupçon, soit qu'il commençât à se défier de la prétendue disposition des Pays-bas à la révolte, soit enfin qu'il s'ennuyât déja d'une guerre qu'il prévoyoit ne devoir pas finir si-tôt, il fit une réponse fort honnête au duc de Bourgogne, & lui manda qu'il lui accorderoit volontiers la paix, pourvû qu'il cessât d'exciter des brouilleries dans son Etat.

Qui lui accorde une treve pour un an.

C'étoit une condition sous laquelle ces deux princes faisoient tous leurs accommodemens, bien résolus de ne la point observer, qu'ils n'observerent en effet jamais, sur laquelle ils ne comptoient ni l'un ni l'autre, qu'ils regardoient comme une formule de style, & un acheminement à la suspension des effets de leur haine irréconciliable, en attendant une occasion plus commode de la faire éclater. On parla d'une treve. On la fit d'abord pour quelques jours; enfin on en conclut une à Amiens, & elle fut signée à Abbeville pour un an malgré le connétable, qui voyoit par-là tous ses projets avortés. Il ne laissa pas de recommencer à traiter sous main avec le duc de Bourgogne avec aussi peu de sincerité des deux côtés, qu'il y en avoit entre les deux princes. Le mariage du duc de Guienne avec Marie de Bourgogne d'une part, & de l'autre la restitution de Saint-Quentin dont le connétable étoit le maître, & la réunion des princes contre le roi, faisoient le sujet de ses négociations secretes. On se donnoit mutuellement sur ces trois articles de belles paroles, on faisoit des avances, & on ne concluoit rien.

Comines.

Collection des traités par Leonard, T. I.

Nouvelle revolution en Angleterre.

Cependant les affaires d'Angleterre changerent de face encore une fois. La retraite d'Edouard aux Pays-bas avoit fort chagriné le duc de Bourgogne. Un prince déthroné fait compassion, on le plaint : mais il embarrasse. Le duc de Bourgogne avoit d'autant plus de raison de ne pas abandonner ce prince, que c'étoit à son occasion qu'il s'étoit attiré sa disgrace, en se déclarant pour lui contre la France :

mais les liaisons qu'ils avoient prises ensemble, n'étoient que des liaisons de pure politique. Dans le fond non-seulement ils ne s'aimoient pas; mais même ils se haïssoient par la raison que j'ai dite, que le duc de Bourgogne étoit de la maison de Lancastre par les femmes; & Comines ne feint point de dire, que le duc son maître n'auroit pas été fort fâché que le bruit qui courut d'abord de la mort d'Edouard, eût été véritable. Il convenoit pourtant à la réputation du duc de Bourgogne de sauver les apparences; & c'est ce qui l'embarrassoit davantage, d'autant plus qu'il apprit en même temps que le comte de Varwik étoit prêt de faire passer quatre mille hommes à Calais, pour faire diversion en Flandre en faveur de la France, & que Vaucler gouverneur de cette place, qui avoit toujours été dans les intérêts du comte de Varwik, quelque semblant qu'il eût fait du contraire, étoit bien résolu de seconder ses desseins.

1471.

Comines, chap. 4.

Embarras du duc de Bourgogne.

Le duc, pour détourner ce coup, envoya Comines à Calais, où il avoit déja résidé quelque temps auprès de Vaucler, tandis qu'Edouard étoit encore sur le throne. Comines s'y trouva fort en peine, & n'imagina point d'autre moyen d'empêcher le passage des troupes Angloises à Calais, que de représenter à des marchands de Londres, que leur commerce alloit être ruiné, si une fois la guerre se déclaroit entre les deux Etats. Ces marchands écrivirent fortement à Londres sur cet article, & si efficacement, que le comte de Varwik qui avoit intérêt à ménager les bourgeois de cette capitale, suspendit l'embarquement des troupes. Outre cela Comines remontra au gouverneur, que les traités faits par le duc de Bourgogne ne regardoient point Edouard en particulier; mais qu'ils portoient expressément, que c'étoit avec le roi & le royaume que l'alliance se faisoit; qu'Edouard n'étant plus roi, on ne devoit avoir nul égard à lui: & l'on convint que dans le traité on effaceroit le nom d'Edouard, pour y substituer celui de Henri; ce qui fut fait.

Edouard informé de tout ce détail étoit au désespoir, & en fit de grandes plaintes au duc de Bourgogne, qui tâcha de l'adoucir en lui représentant que la nécessité le contraignoit d'en user ainsi; que s'il faisoit autrement, il feroit

1471.

attaqué en même temps par la France & par l'Angleterre ; qu'il succomberoit, & seroit entierement hors d'état de le secourir ; qu'il falloit user de dissimulation & temporiser en attendant d'autres conjonctures. Il étoit vrai néanmoins qu'il s'en fût tenu là, & qu'il eût abandonné Edouard, s'il avoit pû s'assurer du comte de Varwik : mais il le regardoit comme son ennemi mortel, & il le voyoit le maître en Angleterre. Ce fut là le salut d'Edouard. Le duc lui fournit secretement de l'argent pour équiper des vaisseaux au port de Vere, tandis qu'il faisoit publier des défenses à tous ses sujets de prendre les armes pour lui.

Conjoncture favorable au roi Edouard.

Le comte de Varwik croyant Edouard sans ressource, se persuada que Henri étoit parfaitement affermi sur le throne, & il ne songeoit plus qu'à se conserver l'autorité qu'il s'étoit acquise dans l'Etat par le grand service qu'il avoit rendu à son prince, en lui remettant la couronne sur la tête, & à confirmer l'alliance qu'il avoit faite avec la France, qui lui avoit été d'un si grand secours : mais le parti d'Edouard, quoique abattu en apparence, subsistoit toujours. Ce prince écrivit aux chefs, qu'il seroit bientôt en Angleterre, & qu'il y feroit jouer des ressorts qui déconcerteroient fort ses ennemis.

Le principal étoit, qu'il avoit regagné son frere le duc de Clarence, qui partageoit l'autorité du gouvernement avec le comte de Varwik. La négociation avoit été commencée avant que ce comte partît de France, par une demoiselle Angloise, amie de la duchesse de Clarence. Cette demoiselle passa à Calais sous prétexte d'aller faire quelques propositions d'accommodement entre les deux partis, & elle le fit ainsi entendre au gouverneur de Calais, qui en rendit compte dès-lors à Comines, & le pria d'exhorter le duc de Bourgogne à contribuer à la paix, & à faire cesser ces longues guerres qui ruinoient les deux royaumes & son propre Etat. Il y a apparence qu'elle ne réussit pas avec le duc de Clarence dans les premieres entrevûes, puisque ce duc étant passé en Angleterre avec le comte de Varwik, contribua beaucoup à la victoire qui déthrona Edouard : mais elle ne se rebuta pas, & fit enfin comprendre au duc de Clarence qu'en détruisant sa propre

maison, il se détruisoit lui-même; qu'il étoit l'heritier présomtif de la couronne; que Varwik ayant marié sa fille au prince de Galles, il ne pouvoit avoir d'autre dessein, que de mettre ce jeune prince sur le throne: *Que pouvez-vous devenir après cela*, ajoûta-t-elle? *que ne fera point Varwik, pour conserver la couronne à son gendre, & peut-il manquer de vous faire périr, pour lui ôter un aussi dangereux concurrent que vous?*

1471.

Chap. 5.

Ces raisons étoient pressantes pour le duc de Clarence. On lui promit de le réconcilier avec Edouard son frere, & de lui faire tous les avantages qu'il pourroit desirer. Il se rendit, & chargea la demoiselle d'assurer son frere, qu'il tâcheroit de mériter ses bonnes graces à la premiere occasion importante qui s'en présenteroit.

Il hasarde de passer en Angleterre, & y fait descente.

Edouard assuré de ce côté-là, hasarda le passage, & étant parti de Hollande avec dix-neuf vaisseaux, & assez peu de troupes, il descendit en Angleterre du côté d'York. Il envoya quelques cavaliers aux environs pour sonder la disposition des esprits, qu'il trouva peu favorable; & on l'assura que la ville d'York, qui étoit son patrimoine avant qu'il fût roi, étoit en armes pour le repousser s'il s'avançoit de ce côté-là. Il ne laissa pas d'y aller, & ayant fait venir quelques-uns des principaux bourgeois, il leur dit qu'il ne venoit point à d'autre intention, que de s'abandonner à la miséricorde de Henri que les Anglois avoient mis sur le throne: qu'il se contenteroit désormais de sa qualité de duc d'York; mais qu'il espéroit que les vassaux de sa maison & les siens n'auroient pas assez de cruauté, pour lui refuser l'entrée de son patrimoine. Ce prince étoit extrèmement bien fait; il avoit un air fort gracieux, & des manieres tout-à-fait insinuantes. Il fit en cette occasion tout l'usage possible de ces belles qualités: la modération qu'il faisoit paroître, le souvenir de son ancienne fortune, le danger où il étoit exciterent la compassion dans le cœur des bourgeois, & ils le reçurent dans leur ville.

Polydor. Vergil. l. 24.

Il s'avance vers Londres.

Ceux de son parti ne l'y furent pas plutôt arrivé, qu'ils y accoururent en foule. Il se trouva en peu de jours assez fort pour tenir la campagne, & pour laisser garnison dans York. Il s'avança jusqu'à Nottingham, & fit avertir le duc

1471. de Clarence de sa marche vers Londres. Ce duc en étoit parti avec une armée, comme pour venir le combattre. Le marquis de Montagu frere du comte de Varwik s'étoit posté avec un autre corps sur le grand chemin de Londres, tandis que Varwik lui-même venoit à grandes journées du Nord d'Angleterre, où il avoit appris l'arrivée d'Edouard.

Ce prince évita Montagu en prenant un autre chemin, & arriva à la ville de Varwik, dont il se saisit, la trouvant sans défense; & ayant su que le comte étoit arrivé proche de là, il alla lui présenter la bataille. Celui-ci ne se trouvant pas assez fort, se tint dans son camp. Edouard l'y laissa sans l'attaquer, & marcha au devant du duc de Clarence toujours en bataille, pour mieux couvrir son dessein. Les troupes de part & d'autre en s'approchant, se saisirent de divers postes, comme pour se disposer à combattre. Elles avoient été déja assez long-temps en présence, lorsque le duc de Glocestre qui étoit avec le duc de Clarence s'avança au milieu des deux armées; & leur faisant connoître & de la voix & du geste le chagrin où il étoit, de voir ses deux freres prêts à s'égorger l'un l'autre, il piqua vers Edouard, & le conjura de suspendre la bataille, & de l'écouter sur les moyens d'accommodement qu'il avoit à lui proposer. Il retourna vers le duc de Clarence, & après diverses allées & venues qui se firent exprès pour mieux cacher tout ce jeu, les deux freres s'avancerent au milieu de la campagne, & s'embrasserent tendrement. On cria des deux côtés, *la paix, la paix*. Les deux armées se joignirent ensemble, comme si elles n'eussent jamais été ennemies; & dans un grand conseil qui se tint entre les principaux seigneurs, il fut conclu d'envoyer inviter le comte de Varwik à entrer dans l'accommodement, à condition qu'il abandonneroit Henri de Lancastre.

Varwik se voyant trahi, & soupçonnant même Montagu son frere d'être du complot, parce qu'il ne s'étoit pas opposé au passage d'Edouard, frémit d'indignation. Il rejetta fierement la proposition qu'on lui fit de la part des trois princes, & dit qu'il périroit, ou qu'il se vengeroit des traîtres,

1471.

Les princes ayant perdu toute espérance de le gagner, marcherent droit à Londres, dont les bourgeois, malgré l'opposition d'un grand nombre de seigneurs, leur ouvrirent les portes. Tous ceux du parti de Henri s'enfuirent, ou passerent du côté des ennemis; & ce pauvre prince trop méprisé parmi les siens, pour en être soûtenu, fut encore arrêté & mis en prison pour la troisieme fois.

Il y est reçu; & le roi Henri est arrêté pour la troisieme fois.

Le comte de Varwik qui vit bien que les princes alloient à Londres, les avoit suivis de fort près, & faisoit tous ses efforts pour les engager au combat avant qu'ils y arrivassent : mais ils l'éviterent toujours. Lorsqu'il sut qu'ils y avoient été reçus, il s'arrêta à Saint-Alban : & puis il s'avança jusqu'à un lieu nommé Barnet, où il se posta, résolu de combattre, s'ils venoient l'y attaquer.

Bataille de Saint-Alban, où le comte de Varwik est tué.

Edouard, beaucoup plus fort que lui, ne le fit pas longtemps attendre. La bataille se donna avec l'acharnement ordinaire dans les guerres civiles. L'habileté & la valeur du comte de Varwik, qui étoit un des grands capitaines de l'Europe, suppléerent au nombre, & rendirent assez longtemps la victoire douteuse : mais enfin accablé de la multitude, il fut tué dans le plus chaud de la mêlée avec Montagu son frere. Sa mort donna pleine victoire à Edouard, & lui ôta, aussi-bien qu'au duc de Bourgogne, le plus dangereux ennemi qu'ils eussent au monde.

La reine Marguerite se met à la tête d'une nombreuse armée.
Comines.

Sur ces entrefaites, la reine Marguerite d'Anjou étoit rentrée en Angleterre avec le prince de Galles son fils. Elle fut fort surprise d'y apprendre en arrivant la descente d'Edouard; mais cette héroïne ne perdit point courage. Ses troupes croissoient tous les jours. Elle se vit bientôt à la tête d'une armée de quarante mille hommes; & si Varwik, au lieu de suivre le premier mouvement de son désespoir, la fût venu joindre, l'affaire n'eût pas été si promptement décidée : mais rien n'est plus pernicieux au bien commun, que les animosités particulieres. Varwik ayant sû que le duc de Sommerset son ennemi étoit un des généraux de l'armée de la reine, ne put se résoudre à combattre sous les mêmes enseignes; & aima mieux tout hasarder, que de se réconcilier, ou de dissimuler avec lui.

Seconde bataille où cette princesse est

Edouard animé par un si heureux succès, & profitant de

1471.

faite prisonniere, son fils tué, son mari massacré durant ce temps-là dans la tour de Londres.

l'ardeur de son armée victorieuse, suivit l'armée de la reine; qui vouloit gagner le pays de Galles. On en vint à une seconde bataille, où cette princesse soûtint ce caractere de fermeté & d'intrépidité qu'elle avoit déja fait paroître en d'autres pareilles occasions, & dans tous les malheurs dont sa vie avoit été traversée. Mais c'étoit-là que le plus grand de tous l'attendoit; son armée fut taillée en pieces; le prince de Galles son fils, jeune prince de grande espérance, fut tué à l'âge de dix-huit ans, & elle même faite prisonniere. Elle se racheta par la cession de tous les biens que son contrat de mariage lui donnoit droit de retirer d'Angleterre, & vint passer le reste de ses jours en France dans le deuil pour la mort de son fils, & pour celle de Henri VI. son mari, qui fut massacré dans sa prison par les ordres d'Edouard. Ce ne fut pas le dernier sang qui fut répandu; il en coûta la vie à plusieurs autres, & quelques années après, au duc de Clarence même. Ce fut par ces moyens violens qu'Edouard affermit son throne, où il se soûtint, & suspendit au moins jusqu'à sa mort, une guerre civile qui avoit déja duré vingt ans. Une infinité d'hommes y avoient péri en huit ou dix batailles avec la plûpart des princes des deux maisons royales d'York & de Lancastre, dont la haine mutuelle & la concurrence causerent tous ces malheurs à l'Angleterre.

Le roi n'apprit pas ces nouvelles sans douleur & sans inquiétude. Si Henri VI. fût demeuré paisible sur le throne d'Angleterre, il y avoit lieu d'esperer qu'en vertu d'un ancien traité dont j'ai parlé, fait avec ce prince, la France retireroit Calais des mains des Anglois; & cette espérance étoit entierement ruinée. Le roi jugeoit des sentimens d'Edouard comme il devoit naturellement en juger, ce prince ayant été déthroné par son moyen, & rétabli par l'aide du duc de Bourgogne. Par bonheur Edouard n'étoit pas tout-à-fait si content du duc, que le roi le pensoit. Il avoit attendu de lui un plus grand secours, & avoit trouvé très-mauvais les ménagemens qu'il avoit gardés avec le parti contraire au sien. De plus, le duc de Guienne & le duc de Bretagne en cherchant leur sûreté contre la puissance & les artifices du roi, ne vouloient pas la ruine du royaume; & leurs

envoyés

1471.

envoyés secrets auprès du duc de Bourgogne étoient chargés de lui déclarer, que leur intention n'étoit point qu'il fît entrer les Anglois en France, & qu'ils étoient assez forts sans cela pour mettre le roi hors d'état de leur nuire.

Intrigues du duc de Guienne avec le duc de Bourgogne.

Comines, l. 3. ch. 8.

Malgré toutes ces intrigues, la treve s'observoit avec assez d'exactitude: mais le mariage de la princesse de Bourgogne avec le duc de Guienne étoit toujours sur le tapis. Le duc de Bourgogne y paroissoit plus disposé en ce temps-là. Il parla & écrivit même sur cela d'une maniere plus positive, qu'il n'avoit fait jusqu'alors; quoique dans le fond il en fût plus éloigné que jamais. Le duc de Guienne crut les choses si avancées, qu'il envoya l'évêque de Montauban à Rome, pour obtenir la dispense au sujet de la parenté. Le roi ayant eu quelque connoissance de ces intrigues, fit partir le sieur du Bouchage pour aller trouver le duc de Guienne. Il paroît par un très-grand nombre de lettres de Louis XI. qui sont à la bibliotheque royale, que ce seigneur avoit plus qu'aucun autre, la confiance de ce Prince; & la raison de cette confiance étoit qu'il lui avoit été constamment attaché du vivant du feu roi, & durant toutes ses disgraces.

Remontrances que le roi fit faire là-dessus au duc de Guienne.

Instructions données par Louis XI. au sieur du Bouchage.

Memoires de Bethune, vol. cotté N. 8447. vol. cotté 8449.

Du Bouchage, par ses instructions, devoit faire connoître au duc de Guienne, que le roi n'ignoroit pas ce qui se passoit, & en particulier le sujet du voyage de l'évêque de Montauban à Rome. Il avoit ordre de le faire souvenir de ce qu'il avoit juré sur la vraie Croix de saint Lo, *& du danger de l'enfreindre qui étoit si grand, comme de mourir mauvaisement au dedans l'an*; que la duchesse de Bourgogne étoit encore en âge d'avoir des enfans, & qu'en cas qu'elle eût un fils, il ne lui reviendroit rien du mariage avec Marie de Bourgogne; qu'une telle alliance avec le plus grand ennemi de l'Etat rempliroit de soupçons l'esprit du roi, & ne pouvoit manquer de les brouiller ensemble; qu'il devoit se regarder comme l'heritier présomptif de la couronne, le roi n'ayant qu'un fils tout jeune & d'une complexion foible; & que par consequent, dans tous ses projets, il devoit envisager le bien & le repos du royaume; qu'enfin il ne devoit point croire certaines gens, qui vouloient lui persuader, que le roi sans avoir nul égard à ses intérêts, avoit résolu

1471. de traiter avec le duc de Bourgogne ; que cela étoit faux, & qu'il auroit toujours fort à cœur son bien & ses avantages.

Celui-ci n'y répond que par des plaintes.

Le duc de Guienne embarrassé de ses remontrances, n'y répondit que par des plaintes sur la conduite du roi à son égard, & sur la mauvaise volonté qu'il avoit fait paroître pour lui en une infinité de rencontres. Il ne discontinua point de traiter avec le duc de Bourgogne : mais tandis que ce prince l'amusoit ainsi, il flatoit des mêmes espérances le jeune duc de Calabre, le duc de Savoye, & Maximilien d'Autriche : & Comines qui étoit dans sa confidence, a écrit qu'il tint toujours pour très-certain, que tandis que le duc vivroit, sa fille ne seroit point mariée.

Dispositions du roi d'Angleterre dans cette conjoncture.

Ibid.

Après tout, ceux qui en jugeoient par les apparences étoient persuadés qu'il la destinoit au duc de Guienne. Le roi d'Angleterre étoit sur cela d'une inquiétude extrême. Il voyoit que le duc de Guienne pouvoit aisément parvenir à la couronne, le roi n'ayant qu'un fils au berceau ; qu'en ce cas les grands Etats du duc de Bourgogne réunis à la couronne de France, l'éleveroient à un point de puissance, sous laquelle l'Angleterre succomberoit. Ses ambassadeurs parloient sans cesse au duc de Bourgogne des inconvéniens de ce mariage, & quoi qu'il leur pût dire, il ne pouvoit leur ôter cette crainte.

Cela produisoit un bon effet pour le roi : car malgré tout ce que les ducs de Guienne & de Bretagne pouvoient faire dire au duc de Bourgogne, il pensoit à faire entrer les Anglois en France ; il cherchoit seulement les moyens de le faire, sans paroître y avoir contribué : mais le roi d'Angleterre étoit résolu de se joindre plutôt à la France contre le duc de Bourgogne ; pourvû que le roi l'assurât qu'il ne consentiroit point à ce mariage.

Politique des princes de ce temps-là.

Par l'histoire de ce regne, par celles d'Espagne & par celles d'Italie, il paroît qu'en ce temps-là, où la politique fut poussée jusqu'aux plus extrèmes rafinemens, la plûpart des princes avoient changé de méthode dans le commerce qu'ils avoient les uns avec les autres. La maniere ordinaire sous les regnes précedens étoit, que quand un prince avoit du mécontentement d'un autre pour quelque sujet qui ne méritoit pas une déclaration de guerre, il rompoit toute liaison avec lui, ne lui envoyoit plus d'ambassadeurs,

veilloit seulement sur ses démarches dans les cours étrangeres, & jusqu'à ce que quelque conjecture eût rétabli la bonne intelligence, ils n'avoient plus aucun rapport ensemble. La coûtume étoit alors toute contraire : quelques soupçons, quelques défiances que l'on eût les uns des autres, quelques differends qui survinssent, on étoit en négociations continuelles, & l'adresse des princes, ou des ambassadeurs, étoit de fournir toujours quelque matiere pour les continuer. Charles V. un des plus sages rois qui ait gouverné la monarchie Françoise, avoit eu cette idée dès son temps, & la mit utilement en pratique autant qu'il lui fut possible, persuadé qu'il étoit que les princes ne sauroient être trop instruits de ce qui se passe chez leurs voisins & chez leurs alliés, & qu'ils ne peuvent avoir bien sûrement ces connoissances que par ce moyen. 1471.

Paix conclue entre le roi & le duc de Bourgogne.

Collection de traités par Leonard, tom. 1.
Comines, l. 3, ch. 9.

Telle fut la coûtume de Louis XI. laquelle a été suivie depuis par la plûpart des souverains ; & ce fut par cette voie qu'il vint à bout d'une chose qu'il avoit en vain tentée plusieurs fois. Ce fut de conclurre avec le duc de Bourgogne au Crotoi une paix, que Comines appelle finale, & qui eût pû mériter ce nom, sans l'accident qui en empêcha la ratification de la part du roi. Par ce traité le duc de Bourgogne abandonnoit entierement au roi le duc de Guienne & le duc de Bretagne, & faisoit serment de ne jamais se mêler de leurs affaires, ni d'entrer dans leurs querelles. La condition de la part du roi étoit, qu'il lui rendroit Amiens & Saint-Quentin, & lui abandonneroit pareillement le comte de Nevers & le connétable de Saint-Pol. Le comte de Nevers, ainsi que je l'ai déja dit, étoit un prince de la maison de Bourgogne, qui s'étoit depuis long-temps mis sous la protection du roi, & avoit des prétentions sur diverses places occupées par la branche dominante de Bourgogne : le duc avoit pour lui presque autant de haine que pour le connétable. Celui-ci relevoit du duc de Bourgogne pour son comté de Saint-Pol, & presque pour toutes ses autres villes & terres. Ceux qui travaillerent à la conclusion de ce traité furent le Seigneur de Craon, & Pierre d'Oriole devenu chancelier de France par la disgrace de Morvilliers, qui s'étoit retiré en Guienne.

1472.

Mort du duc de Guienne.

Le desir que ces ambassadeurs avoient de voir la paix bien affermie entre les deux princes, leur fit donner un conseil au duc de Bourgogne qui assurément n'étoit pas dans leurs instructions: c'étoit de ne point désarmer jusqu'à l'exécution du traité. Le duc suivit cet avis, & s'en trouva bien; car le roi, selon sa maniere accoûtumée, commença à faire des difficultés, quand il fut question de la ratification, & à user de délais. Il en avoit alors une raison particuliere: c'est que le duc de Guienne étoit fort malade, & en effet il mourut de cette maladie à Bordeaux le douzieme * de Mai.

On parla de cette mort fort diversement dans le monde. On la regardoit comme fort avantageuse au roi, qui rentroit par-là en possession du duché de Guienne, & se trouvoit délivré d'un homme, qui à la vérité n'étoit que l'occasion & l'instrument de la plûpart des troubles dont le royaume avoit été jusqu'alors agité; mais qui n'y avoit pas causé moins de désordres, que s'il en avoit été le véritable auteur. C'étoit un prince d'un assez bon naturel, de petit génie, sans fermeté, sans valeur, incapable par lui-même d'aucune entreprise, & tel que le roi l'eût pû souhaiter pour la tranquillité de sa famille & de son Etat, s'il n'eût pas été si aisé à séduire, & qu'il ne se fût pas livré à des gens qui abusoient de sa facilité.

A qui imputée.

L'avantage que le roi tiroit de sa mort, le fit soupçonner de l'avoir avancée. On crut qu'il avoit été empoisonné par l'abbé de Saint-Jean d'Angeli son aumônier. ¶ Le seigneur de Lescun fit arrêter cet abbé, & l'envoya au duc de Bretagne, qui lui fit faire son procès: mais avant qu'il fût achevé, on le trouva dans sa prison tué d'un coup de tonnerre; ce qui empêcha qu'on ne pût connoître par son aveu la vérité du fait.

Brantome ** sur la foi d'un vieux chanoine qu'il cite pour

* Le testament de ce prince rapporté par Godefroy, dans ses additions au regne de Louis XI. page 481. est daté du 24. Mai, ainsi il ne mourut pas le 12. comme l'assure le pere Daniel. Les auteurs de la nouvelle histoire de Languedoc ont découvert les premiers la véritable date de sa mort, dans un compte de la sénéchaussée de Carcassonne, où il est marqué qu'il mourut le 28. de Mai. *Voyez* les observations, à l'art. de Charles duc de Guienne.

¶ M. Duclos le nomme Jean Faure de Versois. Le duc de Bourgogne dans une déclaration le nomme Jourdan Favre, dit de Vercors, natif de Die en Dauphiné. Louis XI. le nomme Jourdain Favre, dit de Vécours.

** Dans l'éloge de Louis XI.

son garant, raconte que Louis XI. priant dans l'église de Cleri devant une image de la Vierge, la conjura de lui obtenir le pardon du peché qu'il avoit commis en faisant empoisonner son frere, & qu'il fit cette priere assez haut, pour être entendu par un fou qui le divertissoit quelquefois, & qui publia ce qu'il avoit ouï. Ce conte a été adopté par un historien de notre temps * : mais par une négligence qui n'est pas pardonnable, il a falsifié Brantome, en disant que cela fut entendu par ce fou, lorsque le roi s'en confessoit dans l'église de Cleri; circonstance qui rendroit la chose beaucoup plus vrai-semblable qu'elle ne l'est par la maniere dont Brantome l'a dite. Une telle falsification en cette matiere est une espece de crime de lese-majesté, qu'on doit punir en la faisant au moins connoître.

1472.

Présomptions qui font croire que le roi en fut l'auteur.

Belcarius, 2. Bouchet, annales d'Aquitaine.

Il est vrai que selon le rapport de quelques historiens, il y eut des présomptions fâcheuses contre le roi. On ne pouvoit gueres disconvenir de l'empoisonnement; car le duc de Guienne faisant collation chez l'abbé de Saint-Jean d'Angeli avec Marguerite de Monsoreau ¶ qu'il aimoit, cet abbé leur présenta une pêche dont il donna la moitié au prince, & l'autre à cette dame. Un peu après la collation l'un & l'autre se trouverent mal, la dame de Monsoreau mourut presque aussi-tôt, & le prince ne fit que languir jusqu'à la mort avec de très-grandes douleurs. Le roi, après la mort de l'abbé de Saint-Jean d'Angeli, se fit remettre entre les mains toutes les pieces du procès. Louis d'Amboise qui étoit un des commissaires, fut fait évêque d'Albi l'année d'après, & toute sa famille comblée de biens, & Pierre de Sacierges qui faisoit dans ce jugement l'office de greffier, fut fait depuis maître des Requêtes.

Quoi qu'il en soit, une autre chose pouvoit disposer encore à croire ce que le duc de Bourgogne publioit par-tout là-dessus contre le roi : c'est que le duc de Guienne un peu avant sa mort, avoit fait une chose dont le roi devoit être infiniment offensé; car de sa propre autorité il avoit rétabli Jean comte d'Armagnac dans ses Etats, que le roi avoit

* Varillas, hist. de Louis XI. T. 1.

¶ M. Godefroy, dans ses remarques sur Varillas, dit que cette collation se fit à Saint-Sever, chez Marguerite de Monsoreau, qui fut empoisonnée dans sa propre maison.

1472. confisqués quelque temps auparavant, ainsi que je l'ai raconté. Ce comte n'en jouit pas long-temps; le roi s'étant saisi de la Guienne aussi-tôt après la mort du duc, le poussa vivement, & il fut tué dans Lectoure où l'armée Françoise l'avoit assiégé. On a vû par ce que j'en ai raconté dans l'histoire du précedent regne, que c'étoit un des plus grands impies & des plus scélerats hommes du royaume.

Il refuse de ratifier la paix avec le duc de Bourgogne.

Comme le principal motif de la paix que le roi avoit faite avec le duc de Bourgogne, étoit de rompre les liaisons que ce duc avoit avec le duc de Guienne, cet incident changea entierement le systême des affaires, & le roi pressé par le duc de Bourgogne de donner sa ratification, la refusa.

Le duc qui étoit armé, se voyant trompé, ne pensa plus qu'à chagriner le roi, & à lui faire la guerre. Il fit exprès semblant d'écouter plus favorablement la demande que le duc de Calabre lui faisoit de sa fille, chose que le roi ne vouloit point du tout; parce que le duc de Calabre ajoûtant à la Lorraine, à l'Anjou, à la Provence dont il étoit heritier présomptif, tous les Etats de Bourgogne, fût devenu un voisin encore plus redoutable à la France, que le duc de Bourgogne ne l'avoit été jusqu'alors. Mais ce duc n'en demeura pas là.

Comines, ch. 9.

Le duc se met en campagne, & fait diverses expéditions.

Chronique scandaleuse.

La paix étant désesperée, & la treve qu'on avoit faite l'année précédente, étant expirée dès le mois de Mai, il se mit en compagne, tandis que le roi étoit occupé en Guienne, dont il donna le gouvernement au comte de Beaujeu frere du duc de Bourbon. Le duc de Bourgogne porta le ravage & le feu par-tout sur la frontiere de Picardie, & alla assiéger la ville de Nesle; il la prit après plusieurs assauts qui furent vaillamment soûtenus par le gouverneur nommé le Petit Picard. * Il fit pendre ce gouverneur & la plûpart de la garnison, & couper le poing à quelques autres; prenant pour prétexte de cette cruauté, la vengeance de la mort du duc de Guienne, dont il accusoit le roi; mais dans la vérité c'étoit la rage où il étoit de n'avoir pas été remis en possession d'Amiens & de Saint-Quentin, comme on en

Comines, loc. cit.

* Le duc de Bourgogne fit mettre le feu à la ville, & dit en la voyant brûler: *Ce sont là les fruits que porte l'arbre de la guerre.* Duclos, l. 6. p. 365.

étoit convenu par le traité que le roi avoit refusé de ratifier.

1472.

Justification du roi dans cette conduite à l'égard du duc.

Si quelque chose étoit capable d'excuser le roi de mauvaise foi dans la conduite qu'il avoit tenue à l'égard du duc de Bourgogne au sujet du traité dont j'ai parlé, c'étoient les soupçons qu'il avoit de la sincerité de ce duc dans ce traité-là même : & ils étoient très-bien fondés ; car le duc ne pensoit en effet qu'à le tromper.

Le roi avoit exigé de lui qu'un gentilhomme nommé Simon de Quinchi, qui étoit venu pour recevoir la ratification, allât incontinent après qu'il l'auroit reçue, trouver le duc de Betagne & le duc de Guienne, pour leur déclarer le contenu du traité ; afin que ces deux princes voyant que le duc de Bourgogne renonçoit à leur alliance, & qu'il abandonnoit leurs intérêts, se remissent de tout à la volonté du roi : mais en même temps le duc de Bourgogne avoit envoyé une lettre écrite de sa main pour le duc de Bretagne à un écuyer nommé Henri qui accompagnoit Quinchi, & qui avoit ordre de ne la donner qu'après avoir tiré la ratification du roi, & être arrivé à Nantes auprès du duc de Bretagne.

Par cette lettre il prioit ce duc de ne prendre aucun ombrage du traité dont il s'agissoit, & d'être bien persuadé qu'il avoit toujours ses intérêts à cœur, & que jamais il n'abandonneroit le duc de Guienne. Il ajoûtoit que tout ce qu'il avoit fait, n'étoit que pour retirer des mains du roi Amiens & Saint-Quentin ; qu'il avoit cru ne rien faire contre son honneur, en trompant celui qui l'avoit trompé le premier ; que ces villes lui avoient été enlevées contre la foi des traités, & qu'il croyoit avoir droit de les reprendre de même ; que dès qu'elles lui auroient été remises, il envoieroit des ambassadeurs au roi, pour lui déclarer qu'il n'étoit pas plus obligé d'observer ce dernier traité, que lui-même ne s'étoit cru obligé à observer celui de Conflans & celui de Perone ; qu'il avoit recouvré le bien qu'on lui avoit enlevé injustement ; que les choses étoient rétablies en l'état où elles devoient être ; que malgré la mauvaise conduite du comte de Nevers & du connétable à son égard, il leur pardonnoit, dans l'espérance que le roi en useroit de même envers les

1472. ducs de Guienne & de Bretagne, & que si on les attaquoit, il étoit résolu de les défendre. Voilà sur quel pié ces deux princes étoient l'un à l'égard de l'autre. Leurs agens observoient parfaitement ce que le roi ordonnoit aux sieurs du Bouchage & de Solliers au sujet d'un autre traité : *S'ils vous mentent bien, mentez bien aussi.* A force de défiances & de tromperies mutuelles, ils ne pouvoient plus traiter ensemble avec sûreté, ni compter sur les sermens les plus solennels : mais le duc de Bourgogne en fut la dupe ; & c'est ce qui l'anima à faire la guerre de la maniere cruelle dont il la faisoit.

Instructions de Louis XI aux sieurs du Bouchage & de Solliers.

Memoires de Bethune, vol. cotté 8449.

Comines, ch. 10.

Il prit encore Roye, & fut repoussé avec grande perte à Beauvais, où les maréchaux de Gamache & de Loheac, les seigneurs Louis de Crussol, de Vallée, de Croy, de Salasar, de Vignoles, de Chabannes, s'étoient jettés avec quelques gendarmes. Le duc à un assaut qu'il y fit donner, malgré tous les avis de son Conseil, y perdit six-vingts hommes, en eut bien mille blessés, & fut obligé d'abandonner l'entreprise. *

Le duc se jette dans la Normandie.

Le roi n'avoit point d'armée en campagne de ce côté-là, étant occupé en Guienne & au comté d'Armagnac. Le duc profitant de l'occasion, se jetta dans la Normandie, prit la ville d'Eu, Saint-Valeri, Neufchatel, fit le ravage dans tout le pays de Caux, brûla les fauxbourgs de Dieppe, & poussa jusqu'à Rouen, ainsi qu'il l'avoit promis au duc de Bretagne, qui s'étoit engagé à l'y venir joindre : mais la mort du duc de Guienne avoit déconcerté tous leurs desseins. Ce fut-là tout le succès de sa campagne : l'hyver & la disette des vivres l'obligerent de retourner aux Pays-bas ; les villes d'Eu & de Saint-Valeri furent reprises, & les troupes du roi firent dans le duché de Bourgogne ce que le duc avoit fait en Picardie & en Normandie, mettant tout le plat pays à feu & à sang.

Chronique scandaleuse.

* Le roi pour récompenser le zele des habitans de Beauvais, leur accorda divers privileges, & entre autres que l'on y feroit tous les ans une procession, où les femmes auroient le pas sur les hommes, parce qu'elles s'étoient distinguées par leur valeur pendant le siége. Il fut dit aussi, qu'elles iroient les premieres à l'offrande, qu'elles porteroient ce jour-là leurs habits de noces, & qu'elles auroient la liberté dans les autres jours de porter telle parure qu'il leur plairoit. *Mss. de l'abbé le Grand.*

D'autre

1472.

D'autre part le roi après avoir mis ordre aux affaires du duché de Guienne, vint en Anjou au pont de Cé avec des troupes, moins pour faire la guerre au duc de Bretagne, que pour l'intimider; car il suivoit toujours son dessein de le détacher du duc de Bourgogne, & ne se rebutoit point; quoique tous ses efforts eussent été jusqu'alors inutiles. Le seigneur de Lescun gouvernoit plus que jamais le duc de Bretagne; car quoiqu'il fût au service du feu duc de Guienne, cependant on pouvoit dire que les deux cours se conduisoient par ses conseils. Dès qu'il avoit vû ce prince prêt à expirer, il s'étoit retiré en Bretagne de peur de tomber entre les mains du roi. Il n'étoit que simple gentilhomme des confins de Bearn & de Gascogne, qui n'avoit gueres que la cape & l'épée, mais brave & plein d'esprit, adroit en toutes sortes d'exercices, & de ces gens qui par leur hardiesse jointe à leurs manieres aisées & agréables se font entrée par-tout, & se donnent auprès des plus grands seigneurs une certaine liberté qui ne sieroit pas bien à d'autres. Il s'étoit mis d'abord dans les compagnies d'ordonnances instituées par Charles VII. qui le goûta fort, & le fit avec le temps bailli de Cotentin. Il se retira en Bretagne après la mort de ce prince. Il fut un de ceux qui enleverent de la cour le duc de Berri pour le conduire à Nantes, & donnerent par-là commencement à la guerre du bien public. Il s'étoit fait dans tous ses emplois une grande réputation de prudence. Il possédoit en perfection l'art de courtisan; mais il le pratiquoit en homme d'honneur. Il étoit fort attaché à ses maîtres les ducs de Berri & de Bretagne, & les tenoit unis entre eux, attentif & habile à découvrir les piéges qu'on leur tendoit; mais ennemi des conseils extrêmes. Ce fut lui qui empêcha toujours de faire venir les Anglois en Normandie, comme le duc de Bourgogne le vouloit: & c'étoit par son conseil que le duc de Berri choisit la Guienne pour son apanage, au lieu de la Champagne, contre les intentions du duc de Bourgogne, & tout-à-fait selon celles du roi.

Chronique scandaleuse.

Le roi vient en Anjou & pourquoi.

Comines, ch. IX.

Jaligni, histoire de Charles VIII.

On n'épargna rien pour le gagner; & le roi résolut de lui faire tant de bien, que non-seulement il se promit de l'engager à le réconcilier avec le duc de Bretagne, mais

Il gagne Lescun, favori du duc de Bretagne.

1472. encore à entretenir la réconciliation, quand elle seroit faite; & en cas de rupture, de l'enlever au duc.

Peu de gens sont à l'épreuve des caresses & des présens d'un grand roi, quand on croit avec cela pouvoir mettre son honneur à couvert; qu'on se flate d'y accommoder son devoir, & qu'il ne s'agit point de trahir celui que l'on sert, mais seulement de se faire un nouveau sistème des intérêts de l'Etat, qu'on peut envisager par divers endroits. Lescun avoit toujours pensé que le capital du duc de Bretagne étoit d'être parfaitement lié avec le duc de Bourgogne, de peur qu'en étant séparé & abandonné, le roi ne l'opprimât. Mais ses idées changerent là-dessus; il crut & fit comprendre au duc de Bretagne, que l'avantage essentiel d'un prince vassal de la couronne de France, étoit de vivre en bonne intelligence avec son souverain: que si la mésintelligence continuoit entre lui & le roi, le duc de Bourgogne qui ne se ménageoit point du tout à la guerre, pouvant manquer tout-à-coup, les armées de France fondroient aussi-tôt en Bretagne, où le roi satisferoit impunément sa vengeance; que le duc de Guienne, qui, en qualité de frere unique du roi & d'heritier présomptif de la couronne, étoit le nœud de la ligue, étant mort, les seigneurs de France n'auroient plus d'attrait qui les y engageât; & que dès que le roi n'avoit plus à craindre de mouvemens au-dedans du royaume, il devenoit si supérieur à ses ennemis, que la meilleure politique qu'ils pussent suivre, étoit de se bien remettre avec lui.

Et se réconcilie avec lui par son moyen.

C'est là le changement que produisirent dans l'esprit de Lescun les offres que le roi lui fit du comté de Comminges, des gouvernemens de Blaye, des deux châteaux de Bayone, du château Trompette de Bordeaux, de Dax, de Saint-Sever, des sénéchaussées de Bourdelois & des Landes, d'une gratification de vingt-quatre mille écus d'or, & d'une pension de six mille francs. Lescun voulut qu'on en ajoûtât une de quarante mille pour le duc de Bretagne son maître; & moyennant tout cela, la réconciliation du duc avec le roi, & la renonciation à l'alliance avec le duc de Bourgogne se firent. Quelques-uns blâmerent le roi d'avoir acheté si cher l'une & l'autre: mais les plus

Comines, loc. cit.

sages l'en louerent, & il s'en trouva bien.

1472.

Comines quitte la cour de Bourgogne, & passe au service du roi. L. 3. chap. 11.

On ne sait pas à quelle occasion Philippe de Comines passa vers le même temps à son service, en quittant la cour de Bourgogne. Il a jugé à propos, en nous marquant lui-même ce changement, de nous en cacher la cause. Les historiens Flamans n'ont pû le lui pardonner, & en rapportent diverses raisons qui paroissent assez frivoles. Il faudroit en connoître la véritable pour le justifier, ou le condamner. Ce qui est certain, c'est que le roi étant son souverain, aussi-bien que du duc de Bourgogne, Comines pouvoit passer à son service, * sans mériter le nom de déserteur : que le duc, s'il lui donna un juste sujet de le quitter, fit une grande faute, & que ce ne fut pas un des moindres traits de la prudence du roi d'avoir ôté à son ennemi un ministre aussi sage, aussi moderé, aussi pénétrant & aussi habile que celui-là, pour l'employer lui-même, comme il fit très-utilement depuis. Peu de temps après son arrivée en France, le roi lui donna la principauté de Talmont, Aulonne, Curzon, Château-Gontier & la Chaume ; & dans l'acte de donation il apporte entr'autres motifs l'obligation qu'il avoit à ce seigneur, de ce qu'il avoit contribué à le tirer des mains du duc de Bourgogne, après qu'il se fut engagé dans Perone.

Regîstres du Parlement de l'an 1473. Memorial de la Chambre des comptes, cotté O. 150. & 161. verso.

1473.

Treve entre ce prince & le duc de Bourgogne.

Dès que l'accommodement fut conclu avec le duc de Bretagne, le roi se transporta aux frontieres de Picardie. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que les négociations recommencerent entre lui & le duc de Bourgogne selon leur coûtume ; & il se conclut une treve entre eux au commencement de l'hyver. Il y eut une difficulté à la signature du traité : le duc de Bourgogne y faisant le dénombrement de ses alliés, y comprit le duc de Bretagne ; les envoyés du roi soûtinrent qu'il n'étoit plus de ce nombre, vû qu'il avoit renoncé à son alliance par un traité avec le roi. Les envoyés de Bourgogne dirent en plaisantant à ceux de France, que ces traités du duc de Bretagne étoient sans conséquence ; que le roi avoit vû plus d'une fois par expérience que

* M. Duclos, histoire de Louis XI. l. 6. attaque ce principe, qui se trouve cependant établi & prouvé par une infinité d'exemples rapportés par Godefroy dans ses excellentes remarques sur l'histoire de Louis XI. par Varillas.

1473. l'amitié des ducs subsistoit toujours malgré tout cela, & que le duc de Bretagne avoit agi en cette derniere occasion par l'impression d'autrui, & non pas de son propre mouvement. On passa outre, & la treve fut signée.

Collection des traités par Leonard, T. 1.

Le connétable de Saint-Pol, selon toutes les apparences, n'étoit pas fort consulté sur tous ces accommodemens, qui n'étoient pas conformes à ses vûes : mais il avoit au dernier plus de part qu'il ne pensoit. Il avoit beaucoup d'ennemis à la cour. Bien des gens étudioient toutes ses démarches avec des yeux que la jalousie rendoit très-clairvoyans. On avoit entrevû ses intrigues pour entretenir la guerre entre les deux princes, & on l'avoit sur cela rendu très-suspect & très-odieux au roi, qui dissimuloit toujours, de crainte qu'il ne se livrât entierement au duc de Bourgogne.

Le roi resout la perte du connétable de Saint-Pol, & pourquoi.

Ce duc étoit encore beaucoup plus animé contre lui, que le roi. Il savoit qu'il étoit l'auteur de la guerre qui lui avoit fait perdre Amiens & Saint-Quentin. Il ne pouvoit oublier la violence qu'il lui avoit voulu faire sur le mariage de sa fille Marie de Bourgogne ; par-dessus tout cela il ne pouvoit lui pardonner une course qu'il avoit faite dans le Hainaut pendant la derniere guerre, & d'avoir fait mettre le feu au château de Seure contre la coûtume observée alors entre les François & les Bourguignons, de n'en jamais venir à l'incendie, quelque mal que l'on se fît mutuellement d'ailleurs : & c'étoit par cette hostilité contre les regles, que le duc excusoit de pareils excès, qu'il avoit permis à ses troupes en Picardie & au pays de Caux. Le duc avoit jusqu'alors caché au roi les propositions que le connétable lui avoit faites, de se déclarer pour lui avec le duc de Bretagne & le duc de Guienne, supposé qu'il voulût faire épouser sa fille à ce prince : mais il lui découvrit tout dans le temps qu'on traitoit de la treve.

Ibid.

Le roi étrangement surpris de cette perfidie, résolut dès-lors la perte du connétable : mais il n'osoit l'entreprendre que de concert avec le duc de Bourgogne, & eût bien voulu qu'il s'en fût chargé sans qu'il y parût lui-même. Le connétable étoit maître de plusieurs places, & en particulier de Saint-Quentin ; les terres & les villes de son patrimoine étoient entre la France & la Flandre. Il avoit

beaucoup de châteaux aux Pays-bas, & grand nombre de parens parmi les seigneurs de ces quartiers-là. Sa charge de connétable lui avoit attaché beaucoup de noblesse en France. Il falloit ou le perdre tout-d'un-coup, ou s'exposer à voir le duc de Bourgogne sacrifiant ses ressentimens à la politique, le recevoir chez lui, & par son moyen être en état d'entrer en Picardie par toutes les places que le connétable possédoit de ce côté-là. L'affaire étoit délicate. Le roi durant la treve en traita souvent avec le duc de Bourgogne. Par bonheur pour le roi, Imbercourt ennemi déclaré du connétable étoit un des députés du duc pour le traité : le connétable lui avoit donné un démenti à Roye en pleine conférence; à quoi ce seigneur très-moderé n'avoit point répondu autre chose, sinon que cette injure tomboit, non pas sur lui, mais sur le duc de Bourgogne son maître, qu'il représentoit en qualité de son ministre. 1473.

Enfin, pour prendre une derniere détermination sur ce sujet, les deux princes convinrent d'une conférence à Bouvines auprès de Namur, où Imbercourt & le chancelier de Bourgogne devoient se trouver pour le duc, & le seigneur de Curton gouverneur de Limousin pour le roi, avec Jean Herbange depuis évêque d'Evreux.

Ils s'y assemblerent diverses fois: mais le secret fut trahi; on ne sut par qui. Le connétable, quoique effrayé du danger où il étoit, ne se perdit pas, & joua d'adresse. Comme il connoissoit parfaitement l'esprit soupçonneux du roi, il lui écrivit que le duc de Bourgogne le sollicitoit fortement d'entrer dans son parti contre la France. C'étoit justement ce que le roi appréhendoit : il ne douta pas que le duc de Bourgogne n'eût découvert au connétable ce qu'on machinoit contre lui, & ne se servît de cette confidence pour le débaucher, & l'attirer à son service.. 1474. *La chose est découverte, & le connétable se tire d'affaires. Ibid.*

Agissant sur cette idée, il dépêcha un courrier à Bouvines, pour porter l'ordre à ses agens de ne rien conclurre sur l'article du connétable; mais seulement d'arrêter une prolongation de treve. La chose étoit déja arrêtée quand le courrier arriva, & le traité signé, par lequel les deux princes convenoient de déclarer à son de trompe dans leurs Etats, le connétable ennemi de l'un & de l'autre, crimi-

1474. nel de lese-majesté & de félonie : que celui des deux qui le feroit arrêter le premier, le feroit mourir huit jours après, ou que le roi le mettroit entre les mains du duc, ou le duc entre les mains du roi, pour lui faire brieve justice. Le roi à cette condition s'obligeoit de rendre Saint-Quentin au duc de Bourgogne, & d'assiéger le connétable de concert avec lui, en quelque place qu'il se retirât.

Les envoyés de France après avoir déliberé sur ce qu'ils avoient à faire en cette conjoncture, communiquerent leur ordre aux envoyés du duc de Bourgogne ; & ceux-ci voyant la disposition du roi, jugerent bien qu'il ne ratifieroit pas le traité. C'est pourquoi ils ne firent pas beaucoup de difficulté de rendre les signatures : cela n'empêcha pas que la treve ne fût prolongée jusqu'au mois de Mai de l'an 1475.

Meyer. La seule pensée d'avoir découvert la prétendue tromperie du duc de Bourgogne, étoit un plaisir exquis pour le roi, & le dédommageoit en partie de celui qu'il auroit eu dans la vengeance qu'il méditoit contre le connétable. Mais ce seigneur s'applaudissoit d'avoir fait donner le roi dans le piége, fort inquiet néanmoins de ce qui pourroit arriver dans la suite : car il étoit persuadé de la haine irréconciliable du duc de Bourgogne, & nonobstant les soupçons du roi, il n'espéroit plus de ressource de ce côté-là. C'est pourquoi se servant habilement de la crainte que le roi avoit qu'il ne changeât de parti, il le fit supplier de ne le point condamner sans l'entendre ; mais que sachant ce qui s'étoit passé à Bouvines, & le mauvais parti qu'on lui avoit voulu faire, il ne pouvoit paroître devant lui sans prendre ses sûretés. On fut surpris de la condescendance dont le roi usa en cette occasion. Il consentit à se trouver sur le bord d'une petite riviere entre la Fere & Noyon, pour y entendre la justification du connétable, & s'y rendit au temps marqué.

Entrevûe dans laquelle il se réconcilie avec le roi. Ce seigneur avoit quelques jours auparavant fait creuser les gués de la riviere au dessus & au dessous d'une chaussée, sur laquelle se devoit faire l'entrevûe, & il avoit fait mettre en travers une forte barriere, qui devoit être entre lui & le roi durant l'entretien. Il vint à ce rendez-vous, accompagné de trois cents hommes d'armes, armé lui-même d'une cuirasse

sous une robe sans ceinture. Il attendit le roi assez long-temps, qui lui en fit faire excuse par Comines. Ce prince avoit avec lui six cents hommes d'armes, & entr'autres seigneurs, Antoine de Chabannes comte de Dammartin & grand-maître d'hôtel de France. 1474.

On ne prit des deux côtés que cinq ou six personnes pour être présens à la conférence. Le connétable commença par faire excuse au roi de ce qu'il étoit venu là en armes, & en apporta pour raison qu'il avoit appris que le comte de Dammartin son ennemi capital étoit avec sa majesté*; ensuite on entra en matiere. Le discours ne fut pas long. Le roi dit qu'il vouloit oublier tout le passé. Le connétable sur cette assurance fit ouvrir la barriere, & passa du côté de ce prince qui le réconcilia avec le comte de Dammartin. Il suivit la cour jusqu'à Noyon, & y prit congé du roi pour s'en aller à Saint-Quentin, tout fier d'avoir traité avec son souverain presque comme d'égal à égal, mais laissant tout le monde révolté contre une si audacieuse conduite.

Raillerie qu'on en fit dans le monde.

En effet on ne savoit ce qu'on devoit condamner davantage, ou l'insolence du sujet, ou la foiblesse du prince, en laquelle cependant plusieurs vouloient trouver du mystere. On en murmuroit tout haut: on railloit de la barriere fermée. On trouvoit sur-tout fort bizarre, que le connétable pour se mettre en sûreté contre les desseins du roi, fût venu escorté par trois cents gendarmes qui étoient soudoyés par le roi même. Ces murmures & ces railleries firent faire plus de réflexion à ce prince sur une telle démarche, & ne servirent qu'à l'aigrir de plus en plus contre le connétable. La chose eut de grandes suites; mais avant

* Ce terme de majesté, qu'on n'avoit gueres jusqu'alors donné aux rois, commença à être mis plus fréquemment en usage sous ce regne. On a deux lettres écrites à Louis XI. dans l'une desquelles il est traité six fois de majesté, & dans l'autre trois fois. La premiere est de Ludovic Sforce administrateur du duché de Milan pour Jean Galeas duc de Milan son neveu; & l'autre de Bonne de Savoye duchesse de Milan mere du jeune duc; c'est pourquoi je ne ferai nulle difficulté de m'en servir dans la suite. J'ai vû une lettre originale de Jean de Corquillerai évêque de Lodeve, où il traite ce prince de majesté. Manuscrit de Bethune, vol. cotté 8455. *Item*, une lettre des consuls d'Avignon au même roi. Les Etats de Navarre donnent au roi dans une lettre le même titre de majesté, & Sixte IV. dans un bref de 1481. Memoires de Bethune, vol. cotté 8447. *Item*, une lettre de Jean archevêque de Treves. *Ibid.* Observations du sieur Godefroy sur l'histoire de Charles VIII. page 320. 321.

1474.

Trahison du duc d'Alençon découverte.

Arrêt du Parlement contre Jean duc d'Alençon, daté du 28. de Juillet 1474.

que de les raconter, l'ordre des temps m'oblige à toucher deux autres points. Le premier eſt la trahiſon du duc d'Alençon. Le roi fut averti d'un traité que ce prince avoit fait avec le duc de Bourgogne, & le fit arrêter. Il fut convaincu non-ſeulement de ce crime, mais encore d'avoir traité avec les Anglois quelques années auparavant, malgré la bonté avec laquelle le roi l'avoit délivré de ſa priſon & rétabli dans ſes biens; d'avoir fait de la fauſſe monnoie, commis divers meurtres, & d'autres actions indignes de ſa naiſſance. Il fut condamné à la mort, & puis, par la grace que le roi lui accorda, confiné en une priſon où il mourut, l'an 1476. ſans être plaint de perſonne, ayant pour toutes bonnes qualités, la valeur; & beaucoup de très-mauvaiſes, comme l'imprudence, la perfidie, l'ingratitude & un penchant inſurmontable à la révolte contre ſes legitimes ſouverains. *

Diverſion faite au roi du côté des Pyrenées.

L'autre point fut ce qui ſe paſſa du côté des Pyrenées; où il y eut une fâcheuſe diverſion. Je ne crois pas toutefois que le duc de Bourgogne y eût eu aucune part: car il ne paroît pas que ſes intrigues fuſſent ailleurs qu'en Bretagne & en Angleterre, quoiqu'il y eût des traités d'alliance entre lui & les rois de Portugal, d'Arragon & de Caſtille.

Chronique ſcandaleuſe.

Mariana, l. 23. cap. 18.

Jean II. roi d'Arragon avoit engagé au roi le Rouſſillon & la Cerdagne pour trois cents mille écus d'or, à l'occaſion de la guerre qu'il faiſoit à Charles ſon fils ſoûtenu par le roi de Caſtille, ainſi que je l'ai raconté ſous l'année 1462. L'alliance de la France lui avoit été alors fort utile; car outre l'argent qu'il y trouva, dont il avoit grand beſoin, il en reçut encore un ſecours de troupes. Depuis ce temps-là les deux rois avoient ceſſé d'être amis; parce que le roi de France avoit appuyé la révolte des Catalans en faveur de Jean duc de Calabre, qui auroit apparemment enlevé la Catalogne au roi d'Arragon, ſi la mort ne l'eût pas prévenu. De plus ce prince, qui étoit auſſi roi de Navarre par ſa

* Il eut un fils nommé René d'Alençon comte du Perche, qui devint ſuſpect au roi: il fut arrêté, mis dans une cage de fer, dans laquelle il demeura trois mois. Louis XI. lui fit faire ſon procès en 1481. & 1482. Ce procès fut commencé par des commiſſaires, & enſuite renvoyé au Parlement, qui ne jugea pas à propos de condamner le comte du Perche à d'autre peine qu'à demander pardon au roi.

premiere

1474.

premiere femme, fut que le roi avoit fait solliciter Eléonore veuve du comte de Foix héritiere de Navarre, & qui gouvernoit cet Etat, de mettre des garnisons Françoises dans ses principales places. D'ailleurs les habitans du Roussillon souffroient impatiemment la domination des François, qui vivoient en cette extrémité du royaume avec beaucoup de licence & peu d'égard pour eux; & ils pressoient le roi d'Arragon de dégager ce comté, en rendant au roi les trois cents mille écus d'or qu'il lui avoit prêtés. Il ne se trouvoit pas alors en état de le faire: mais il y a beaucoup d'apparence qu'il leur fit entendre, que si eux-mêmes faisoient quelque effort pour secouer le joug de la France, il ne les abandonneroit pas.

Les habitans de Perpignan se soulevent.

Chronique scandaleuse.

Ils ne furent pas long-temps sans le faire; & les habitans de Perpignan, soit d'eux-mêmes, soit de concert avec le roi d'Arragon, s'étant soulevés, chargerent les soldats François, en tuerent plusieurs, se rendirent maîtres de la ville; & le commandant, qui étoit le seigneur du Lau, fut contraint de se sauver dans le château avec le reste de la garnison.

L'armée du roi met le siége devant la ville, & le leve ensuite à cause d'une treve.

Lettre du roi au seigneur du Lude.

Les habitans l'y assiégerent, envoyerent demander du secours au roi d'Arragon, & ce prince y vint en personne avec une armée. Du Lau s'y défendit avec toute la bravoure possible, & donna le temps à Jean de Jouffroi cardinal d'Albi, qui commandoit l'armée du roi dans le comté d'Armagnac, de venir à son secours après la mort du comte & la prise de Lectoure. Jean Daillon seigneur du Lude, eut ordre de l'aller joindre avec un renfort de troupes. Ils ravitaillerent le château de Perpignan, renforcerent la garnison, assiégerent la ville, & la réduisirent à une grande extrémité en lui coupant les vivres, & mettant le feu aux blés qui étoient encore sur la terre. La présence & le danger du roi d'Arragon soûtinrent le courage des habitans, & le prince Ferdinand fils de ce roi étant arrivé avec une nouvelle armée, obligea celle de France à lever le siége. Il se fit une treve de six mois, & les François se retirerent après avoir bien fourni le château d'hommes, d'armes & de vivres.

La treve finie, le siége recommence, & les habitans

Le roi chagrin de ce traité amusa long-temps à Paris les ambassadeurs d'Arragon, & donna ordre de recommen-

1474. *sont obligés de capituler.*

cer le siége, dès que la treve seroit finie. Il dura huit mois; & les habitans, malgré leur opiniâtreté, qui alla jusqu'à se réduire à manger les chiens, les chats, les rats, & même les cadavres des hommes, voyant que le roi d'Arragon n'osoit hasarder la bataille, capitulerent. La ville fut remise sous l'obéissance du roi, aussi-bien que celle d'Elne, que les Arragonois avoit prise, & les choses furent rétablies dans le premier état.

Les habitans de Perpignan furent heureusement surpris de la clémence avec laquelle le roi leur pardonna leur révolte, nonobstant le massacre qu'ils avoient fait d'un grand nombre de François dans la premiere chaleur du soulevement. Ce prince s'en fit honneur, & un grand mérite auprès deux: mais il avoit des raisons pressantes de finir au plutôt cette affaire.

Dessein du duc de Bourgogne & du roi d'Angleterre d'entrer en France. Comines, l. 4. ch. 1.

Le duc de Bourgogne faisoit un nouvel armement, & le plus grand qu'il eût fait encore. Le roi d'Angleterre n'en faisoit pas un moins formidable, & tous deux pour fondre en France, dès que la treve seroit expirée, & peut-être avant qu'elle le fût. Le duc de Bretagne étoit du complot. Le roi d'Angleterre devoit lui envoyer un corps de troupes, & ensuite se joindre à lui avec le gros de son armée. Le roi surprit deux lettres du seigneur d'Urfé, qui étoit alors au service du duc de Bretagne, l'une au roi d'Angleterre, & l'autre au seigneur de Hastingues grand chambellan de ce prince, par lesquelles il les assuroit que le duc son maître avoit de bonnes intelligences en France, & qu'il espéroit qu'à la faveur de ceux qui s'entendoient avec lui, il y feroit plus de progrès en un mois, que les Anglois & les Bourguignons en six. Ces lettres coûterent une assez grosse somme d'argent au roi, pour les avoir d'un secrétaire du roi d'Angleterre: mais elle ne pouvoit pas être mieux employée.

Prétexte de l'armement du duc.

Le prétexte du duc de Bourgogne pour armer, étoit d'aller prendre possession du duché de Gueldre, que le duc Arnoul lui avoit partie vendu, partie donné par son testament, en désheritant Adolphe son fils, qui ennuyé de la longue vie de son pere, l'avoit très-maltraité, & retenu dans une dure prison. Adolphe qui étoit actuellement prisonnier

1474.

à Namur en la puissance du duc de Bourgogne, avoit ses partisans en Gueldre : mais ils furent contraints de céder à la force. Le duc de Bourgogne s'empara du duché, & l'unit à ses autres Etats ; Adolphe demeura prisonnier jusqu'à la mort du duc de Bourgogne, & à peine fut-il tiré de prison, qu'il fut assassiné auprès de Tournai. Sa mort fut regardée comme un châtiment que la vengeance divine tiroit d'un fils dénaturé, qui ayant voulu abréger les jours de son pere, mérita de ne pas remplir tous les siens.

Cette nouvelle acquisition enfla extraordinairement le cœur du duc de Bourgogne ; car elle ne comprenoit pas seulement les villes & les châteaux de la Gueldre, mais encore le comté de Zurphen, toutes les places de l'Issel, & plusieurs autres. Rien n'étoit plus à la bienséance du duc de Bourgogne ; parce que ce nouvel Etat confinoit avec la Hollande & le Brabant. Il pensa alors tout de bon à exécuter le dessein qu'il avoit projetté depuis long-temps, de faire ériger ses Etats en royaume sous le titre de royaume de Bourgogne. Ce titre n'étoit pas nouveau ; il y avoit eu un royaume de Bourgogne au commencement de la premiere race de nos rois, & puis sous la seconde : mais en ces deux divers temps ce royaume comprenoit des Etats bien différens de ceux que possédoit alors le duc de Bourgogne. Il se fit là-dessus une négociation entre le duc & l'empereur Frederic d'Autriche. Ces princes se virent à Tréve, & l'affaire du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche fils de l'empereur y fut aussi fort avancée : mais comme tout étoit déja prêt pour le couronnement du duc de Bourgogne, l'empereur partit brusquement, sans prendre congé de lui ; ce que les partisans du duc ne manquerent pas d'attribuer aux artifices du roi de France ; & la conjecture étoit fort vrai-semblable.

Meyer, l. 17.

Il pense à faire ériger ses Etats en royaume.

Meyer, loc. cit.

Cependant le roi d'Angleterre & le duc de Bourgogne faisoient leurs préparatifs pour l'exécution du traité de ligue offensive contre la France, à dessein d'y entrer au plutôt avec toutes leurs forces ; & le roi auroit eu un terrible assaut à soûtenir, si par bonheur pour lui le duc n'avoit pris le change.

L'agrandissement ne fait qu'irriter la passion de s'agran-

Xxx ij

1474. dir. Le duc de Bourgogne qui faisoit souvent des projets chimeriques, n'en fit jamais qui méritât mieux ce nom que celui qu'il conçut alors, de se rendre maître de toutes les places du Rhin depuis Nimegue dans la Gueldre en remontant jusqu'au comté de Ferette, qu'il avoit par engagement de Sigismond d'Autriche, c'est-à-dire jusqu'auprès de Bâle. Il ne pouvoit exécuter ce dessein sans entreprendre sur plusieurs princes d'Allemagne, & sans s'attirer sur les bras l'empereur, & puis les Suisses, qui ne se seroient pas accommodés d'un tel voisin.

Comines, loc. cit.

Il gagne un scélerat pour empoisonner le roi.

Chronique scandaleuse.

Memorial de la Chambre des comptes de Paris, cotté GG. fol. 10.

Il craignoit peu l'empereur, qui étoit un fort médiocre prince : il prévoyoit qu'il auroit le roi à dos ; mais pour se délivrer d'inquiétude de ce côté-là, il attendoit avec impatience le succès de l'attentat d'un scélerat nommé Jean Hardi, qu'il avoit gagné pour empoisonner ce prince. La chose fut découverte par le sieur de la Chesnaye secrétaire du roi, le coupable arrêté, & écartelé. Les historiens Flamans, comme je l'ai deja remarqué, accusent le roi d'avoir tenté la même chose à l'égard du duc de Bourgogne, & ce sont d'infames taches pour ces deux princes dans l'histoire. Ce coup étant manqué, le duc de Bourgogne ne laissa pas de suivre son dessein ; & à l'égard des obstacles qu'il trouveroit du côté des princes d'Allemagne & des Suisses pour ses conquêtes du Rhin, il s'en rapportoit à la fortune & à sa puissance.

Il porte la guerre sur le Rhin.

Comines, loc. cit.

Il ne manqua pas la premiere occasion qui se présenta, de porter la guerre de ce côté-là. Ce fut le differend qu'il y y eut touchant l'archevêché de Cologne. Robert de Baviere, fils de Louis duc de Baviere, avoit été élu archevêque, & confirmé par le pape, & il en avoit reçu l'investiture de l'empereur : mais s'étant aussi-tôt après brouillé avec le chapitre & la ville, ils ne voulurent point le reconnoître, & se souleverent contre lui. Ils mirent à leur tête Herman frere du land-grave de Hesse chanoine de Cologne, en lui faisant esperer de le faire archevêque à la place de Robert.

Et assiége Nuis.

Celui-ci eut recours au duc de Bourgogne, qui alla assiéger Herman dans Nuis, bien résolu, suivant ses desseins, de garder la place quand il l'auroit prise, & ensuite de se saisir de Cologne. Il fit accroire au roi d'Angleterre, que si-tôt

qu'il auroit pris Nuis, il entreroit en France avec son armée; & ce prince lui fournit même des troupes pour l'entreprise de Nuis. Comme il prévoyoit que ce siége dureroit plus long-temps qu'il n'avoit fait entendre au roi d'Angleterre, il envoya proposer au roi la prolongation de la treve qu'il avoit faite avec lui. 1474.

La chose ayant été examinée dans le Conseil, les uns furent d'avis de refuser cette prolongation, à cause des justes soupçons qu'on avoit de la ligue du duc avec le roi d'Angleterre, & qu'il étoit à propos de le prévenir en lui enlevant les places de Picardie, tandis qu'il seroit occupé au siége de Nuis. Les autres & le roi en particulier raisonnerent tout autrement, & dirent qu'il falloit le laisser engager dans la guerre avec les Allemans; qu'il y perdroit bien des troupes, & y consumeroit beaucoup d'argent; que s'il étoit battu, on en auroit bon marché en France, & que, s'il avoit l'avantage, il n'étoit pas d'humeur à s'en tenir là: qu'il pousseroit sa pointe, & attireroit sur lui toute l'Allemagne. Ce parti fut suivi, & la treve prolongée. Comines, loc. cit.

Le roi de son côté se joint contre lui à l'empereur & aux princes d'Allemagne.

Ce que le roi avoit prévû arriva. A la nouvelle du siége de Nuis l'empereur & la plûpart des princes d'Allemagne prirent l'alarme. Le roi ne manqua pas sous main d'allumer le feu. Il traita avec eux, & promit que dès que l'armée de l'empereur s'approcheroit de Nuis, il y envoieroit la sienne forte de vingt mille hommes.

Le chanoine Herman de Hesse soûtint le siége avec toute la valeur possible; & quoique l'empereur & les princes conféderés d'Allemagne eussent employé sept mois à assembler leurs troupes, il leur donna le temps de le venir secourir.

Le roi sommé par l'empereur, qui étoit arrivé devant Nuis, de lui envoyer les vingt mille hommes qu'il lui avoit promis, ne se pressa pas de le faire, ne voulant en venir à la guerre ouverte avec le duc de Bourgogne, que le plus tard qu'il pourroit, & craignant d'ailleurs la descente des Anglois en France: il fit seulement de grandes caresses & des presens à l'envoyé.

Il fait conclurre une ligue entre les Suisses & les villes du Rhin.

Mais il n'agissoit pas moins efficacement, ni moins utilement par d'autres voies en faveur de ses conféderés d'Allemagne. Il fit conclurre une ligue pour dix ans entre les Comines, loc. cit.

1474. Suisses & les villes du Rhin, qui avoient des differends les uns avec les autres, & leur fit comprendre combien il étoit de leur intérêt, de n'être pas désunis dans les conjonctures présentes. Les Suisses par son moyen engagerent Sigismond duc d'Autriche à retirer le comté de Ferette des mains du duc de Bourgogne, à qui il l'avoit engagé pour la somme de cent mille florins; & la chose s'exécuta d'une maniere aussi agréable pour le roi, que choquante pour le duc de Bourgogne. Car les Suisses & Sigismond firent le roi arbitre sur quelques difficultés qu'ils avoient entre eux touchant le comté de Ferette; & sans attendre la réponse du duc de Bourgogne, ils en chasserent ses troupes, prirent le gouverneur, l'emmenerent à Bâle, & en représailles de quelques violences qu'il avoit faites sur leurs terres, lui firent couper la tête. Ensuite sans autres formalités, les Suisses entrerent en Bourgogne, prirent Blamont, assiégerent le château de Hericourt, taillerent en pieces quelques troupes Bourguignonnes qui étoient venues au secours; & après avoir fait de grands ravages dans le pays, se retirerent.

Lui suscite encore un nouvel ennemi en la personne du jeune duc de Lorraine.

Celui qui surprit le plus le duc de Bourgogne de tous ceux que le roi mit en action contre lui, fut le jeune duc de Lorraine René fils de Ferri comte de Vaudemont, & petit-fils de René roi de Sicile qui lui avoit cedé le duché de Lorraine, comme lui appartenant du chef de sa mere Iolande & de son ayeule Isabelle de Lorraine femme de René roi de Sicile. Le jeune duc étoit en paix avec le duc de Bourgogne, & même depuis la mort de Nicolas duc de Calabre que la peste venoit d'emporter à Nanci, ils avoient fait ensemble un nouveau traité. Mais comme d'ailleurs il ne l'aimoit pas; qu'il se défioit des desseins ambitieux d'un si dangereux voisin; qu'il le regardoit comme perdu, vû la multitude des ennemis qui l'attaquoient, il se laissa gagner, lui envoya déclarer la guerre par un heraut devant Nuis, fit faire le dégât dans le Luxembourg, y prit quelques places, & rasa une forteresse appellée Pierre forte, qui n'étoit qu'à deux lieues de Nanci, & d'où le duc de Bourgogne, quand il le jugeoit à propos, lui faisoit insulte jusques dans sa capitale.

Il falloit avoir autant de fermeté, ou plutôt d'opiniâtreté

& de témerité, qu'en avoit le duc de Bourgogne, pour ne pas s'étonner dans la situation fâcheuse où il se trouvoit, & pour ne pas abandonner son entreprise. Il y avoit un an que le siége de Nuis duroit, & il étoit lui-même comme assiégé par l'armée de l'empereur & de l'Empire beaucoup plus nombreuse que la sienne : mais ni les excessives dépenses, ni la fatigue de ses troupes, ni la difficulté des convois, ni le ravage de ses terres, ni ce qu'il devoit appréhender du roi de France, ni le danger continuel où sa propre personne étoit exposée, ni les sollicitations fréquentes du roi d'Angleterre, dont les grands efforts qu'il avoit faits par mer & par terre, devenoient inutiles ; rien de tout cela ne l'ébranloit, & il ne répondoit point autre chose à ceux qui lui conseilloient de lever le siége, sinon que son honneur y étoit engagé, & qu'il étoit résolu de périr plutôt que d'abandonner son entreprise.

1474.

1475.

Cependant la treve entre la France & la Bourgogne étant expirée, le roi se mit aussi-tôt en campagne. Il prit Roye, Mondidier & Corbie, & les réduisit en cendres, malgré la capitulation, & fit faire le ravage dans les comtés de Ponthieu & d'Artois jusqu'aux portes d'Arras. La garnison de cette place étant sortie pour éteindre le feu d'un village, fut coupée, & Jacques de Saint-Pol gouverneur de la place & frere du connétable, Contai, Carenci, & plusieurs autres demeurerent prisonniers. Les Bourguignons furent encore battus vers le même temps auprès de Château-Chinon, & outre les morts qui furent en assez grand nombre, il y eut plusieurs prisonniers de considération, entre autres le comte de Roussi gouverneur de Bourgogne, & fils du connétable, le sire de Longi, le bailli d'Auxerre, le sire de Lille, le fils du comte de Saint-Martin, Louis de Montmartin, Jean Digoigne, Rugni, Chaligni, & les deux fils du seigneur de Vitaube, dont l'un étoit comte de Joigni. Cette action qui fut très-bien conduite par Beraud Dauphin, seigneur de Combronde, qui commandoit l'armée Françoise, se passa le vingtieme de Juin.

Et se met lui-même en campagne à la fin de la treve.

Conquêtes qu'il fit sur le duc.

Comines, l. 4. ch. 3.

Lettre de Louis XI. au comte de Dammartin dans les memoires de Bethune, vol. coté 8437.

Comines.

Chronique scandaleuse.

Registres du Parlement de l'an 1499.

Le roi cependant envoya le sire de la Brosse à l'empereur, pour s'excuser de ce qu'il ne lui avoit point envoyé les vingt mille hommes qu'il lui avoit promis, alléguant pour

L'empereur est mécontent du roi, & pourquoi.

1475. raiſon ; que le dégât qu'il faiſoit ſur les terres du duc de Bourgogne, étoit plus capable de l'obliger à lever le ſiége, que s'il alloit lui-même ſe joindre à l'empereur devant Nuis. Il l'aſſura qu'il continueroit de faire diverſion, le pria de ne point s'accommoder avec leur commun ennemi, ou du moins de ne point faire de traité avec lui, ſans y comprendre la France, l'exhorta à le mettre au ban de l'Empire, & à confiſquer toutes les terres du duc qui en dépendoient, ajoûtant que lui de ſon côté en feroit autant pour tous les pays que le duc tenoit de la couronne de France.

L'empereur mécontent du roi, ne répondit point autrement à l'ambaſſadeur, que par ce fameux apologue de l'Ours, ſur la peau duquel trois Allemans qui avoient réſolu de le prendre, vouloient que leur hôte leur fît credit pour un nouvel écot. Il faiſoit par-là entendre au roi, que quand il ſeroit venu l'aider à prendre le duc de Bourgogne, & qu'ils l'auroient pris, il ſeroit temps de partager ſes dépouilles, & qu'alors en qualité d'empereur, il confiſqueroit ſes États dépendans de l'Empire, & le roi ceux qui étoient mouvans de la couronne de France.

La ville de Nuis eſt miſe en ſequeſtre entre les mains du pape.

L'ambaſſadeur s'apperçut bien par cette réponſe du penchant que l'empereur avoit à la paix. Ce prince en effet voyant Nuis très-preſſé, que les vivres commençoient à manquer dans la place, & qu'elle ne pouvoit pas encore durer quinze jours, conſentit à une propoſition que lui faiſoit le légat du pape Sixte IV. qui avoit tâché inutilement juſqu'alors d'accommoder les deux parties. Cette propoſition étoit que Nuis fût mis en ſequeſtre entre les mains du pape, pour en ordonner ce qu'il jugeroit à propos ſelon les loix de la juſtice. Le légat ayant fait la même propoſition au duc de Bourgogne, il l'accepta auſſi, comme un dénouement qui le tiroit d'un extrême embarras, & qui mettoit ſa réputation à couvert. La choſe fut exécutée, & la place ayant été remiſe en la puiſſance du légat, les armées ſe ſéparerent, & retournerent chacune dans leur pays.

Le duc de Bourgogne acquiert dans ce ſiége le ſurnom de Terrible.

Rien ne fut plus glorieux que cette expédition au duc de Bourgogne, & c'eſt ſans doute celle qui contribua le plus à lui acquérir le ſurnom de *Terrible*, par la terreur que ſa contenance fiere répandit dans l'eſprit d'une armée d'Allemans

mans plus forte des deux tiers que la sienne. Jamais ils n'oserent l'attaquer dans son camp; & à leur vûe, malgré mille difficultés qui paroissoient insurmontables, il réduisit aux abois la ville assiégée, tandis que la France, l'Empire, la Lorraine & les Suisses étoient en armes contre lui. Mais on peut dire, & ce fut le sentiment de tous les gens sages de ce temps-là, qu'à la gloire près, il n'y eut jamais d'entreprise plus folle. Elle fit connoître ses desseins ambitieux, lui fit perdre l'occasion de faire beaucoup de mal en France, lui attira une infinité d'ennemis, & en particulier les Suisses, par les mains desquels il périt malheureusement quelque temps après. 1475.

Ce fut à l'occasion de ce siége, que le roi fit avec les cantons une ligue perpétuelle, nommément contre le duc de Bourgogne, à condition d'une pension fixe de vingt mille francs qu'il leur payeroit tous les ans, sans préjudice de leur solde ordinaire, lorsqu'ils seroient actuellement dans le service: circonstance que je remarque, parce que dans les autres traités que la France avoit faits avec eux, il n'y avoit point encore eu jusqu'alors de condition semblable, ni d'alliance si étroite. Depuis ce temps-là les Suisses furent en grande considération en Europe, & entrerent plus que jamais dans le sistème des intérêts des princes.

Ligue perpétuelle entre le roi & les cantons Suisses, à quelles conditions.

Recueil de traités par Leonard.

Ce traité d'alliance avec les Suisses, & la ruine de l'armée du duc de Bourgogne devant Nuis, n'avoient ôté au roi qu'une partie de son inquiétude. Le grand armement qui se faisoit en Angleterre, le nombre des troupes qui passoient incessamment de Douvres à Calais, les liaisons qu'Edouard continuoit d'entretenir avec le duc de Bretagne, la défiance où l'on étoit du connétable, qu'on savoit être en continuelle négociation avec le duc de Bourgogne à qui il faisoit toujours esperer de lui livrer Saint-Quentin, & les autres places qu'il possédoit en Picardie & en Artois; tout cela tenoit le roi en haleine. Il ne fut pas long-temps en suspens: car peu après la retraite des armées de devant Nuis, il arriva un envoyé d'Angleterre en équipage de heraut, qui lui présenta une lettre de la part d'Edouard, par laquelle il lui demandoit la restitution du royaume de France, & en cas de refus lui déclaroit la guerre.

Le roi d'Angleterre lui déclare la guerre.

Comines, l. 4. ch. 5.

1475.

Réponse que le roi fit à son heraut.

Le roi ayant lû la lettre n'en parut point étonné ; il parla au heraut avec beaucoup de douceur & d'honnêteté, & lui dit qu'il savoit bien que le roi d'Angleterre agissoit en cela moins par son propre mouvement, que par celui des Communes d'Angleterre & par les sollicitations du duc de Bourgogne & du connétable : qu'il étoit surpris qu'un prince si sage s'engageât si aisément dans une entreprise, dont le succès devoit au moins lui paroître très-incertain ; que la saison étoit très-avancée ; qu'il trouveroit le duc de Bourgogne avec une armée toute délabrée, & hors d'état de le seconder : que le connétable lui manqueroit de parole ; que c'étoit un brouillon, un dissimulé, un fourbe, qui n'avoit point d'autre vûe que de se faire rechercher & redouter par tous les partis, pour s'attirer de la considération, & se livrer à celui qui lui feroit de plus grands avantages ; que pour lui, il ne demandoit pas mieux que de s'accommoder avec le roi d'Angleterre, & qu'il ne refuseroit aucune des conditions raisonnables qu'il lui proposeroit. Je sai, ajoûta-t-il, qu'il a de la confiance en vous ; dites-lui de ma part ce que je viens de vous dire, & si vous réussissez à nous réunir ensemble, je n'en serai pas ingrat ; & sur le champ il lui fit present d'une somme d'argent, que le heraut reçut sans peine ; parce que c'étoit assez la coûtume, que les princes fissent de ces sortes de presens aux herauts en pareilles occasions.

Avis que celui-ci lui donna.

Un des talens de ce prince étoit, quand il vouloit s'humaniser, de se rendre maître de l'esprit de ceux avec qui il traitoit. Le heraut gagné autant par ses manieres honnêtes, que par son present & par ses promesses, lui avoua que son maître n'étoit pas éloigné de la paix ; mais qu'il ne falloit point parler de négociation, qu'il ne fût passé à Calais. Il promit au roi d'agir de son mieux selon ses intentions ; il lui dit que parmi les seigneurs du conseil d'Angleterre, il y en avoit principalement deux qui n'approuvoient point cette guerre, savoir les seigneurs Stanlei & Havart ; qu'il leur confieroit ce qu'il lui faisoit l'honneur de lui dire, & que sitôt que le roi d'Angleterre seroit passé, il falloit qu'il leur adressât un homme de confiance, qui auroit facilement audience par leur moyen.

Le roi fort content de cette entretien, appella Comines, lui donna charge de conduire le heraut, de ne le point quitter pour l'empêcher de parler en particulier à qui que ce fût, & lui fit en présence de tout le monde un nouveau present d'une grande piece de velours. 1475.

Tout le monde étoit en attente pour voir la contenance du roi; car on avoit bien deviné le sujet de la venûe du heraut. Il vint rejoindre sa cour d'un air fort satisfait, & lut à sept ou huit de ses courtisans les lettres de défi du roi d'Angleterre, témoignant ne pas fort s'inquiéter de cette déclaration de guerre, & qu'il avoit pris de si bonnes mesures, que ses ennemis se repentiroient de l'avoir attaqué.

Le roi d'Angleterre arrive à Calais.

Le roi d'Angleterre ne fut pas long-temps sans arriver à Calais avec une des plus belles armées qui eussent de long-temps abordé en France. Le duc de Bourgogne vint aussitôt le trouver, mais avec très-peu de suite. Edouard qui avoit esperé de le voir à la tête d'une nombreuse armée, en fut surpris; & sur le reproche qu'il lui fit de ce qu'il lui manquoit de parole, le duc lui répondit que ses troupes le joindroient au premier ordre, & qu'il les avoit envoyées en Lorraine & dans le duché de Bar, pour s'y rafraîchir aux dépens du duc de Lorraine, qui lui avoit déclaré la guerre durant le siége de Nuis. Il lui présenta pour l'adoucir encore davantage, une lettre du connétable, par laquelle ce seigneur l'assuroit que sachant le roi d'Angleterre arrivé avec une si belle armée, il ne garderoit désormais aucun ménagement avec le roi; qu'il se mettroit au plutôt en campagne, & qu'il lui livreroit Saint-Quentin; à quoi le duc de Bourgogne ajoûta qu'il avoit parole de lui, non-seulement pour Saint-Quentin, mais encore pour toutes ses autres places. Chap. 6.

Le roi d'Angleterre fut fort content de ces avances du connétable, dont il ne connoissoit pas encore assez le génie. Il étoit à la vérité très-disposé à se révolter contre le roi : mais le point fixe de sa politique étoit de ne se pas dessaisir, quoi qu'il arrivât, & de ne se point engager en une révolte ouverte sans une assurance de quelque grand avantage. Ainsi, malgré toutes les démarches qu'il faisoit auprès du roi d'Angleterre & du duc de Bourgogne,

1475. il traitoit toujours ſous main avec le roi, dans l'eſpérance de profiter du danger où il le voyoit.

Il paſſe à Perone, & eſt repouſſé de devant Saint-Quentin.

Cependant le roi d'Angleterre comptant ſur la lettre du connétable, & ſur ce que lui en avoit dit le duc de Bourgogne, s'avança avec ce duc juſqu'à Perone, & envoya un détachement à Saint-Quentin pour s'en ſaiſir. Les Anglois ne doutoient pas que dès qu'on les verroit paroître, la ville ne fît ſonner toutes ſes cloches, en ſigne de joie de leur venûe: mais il ne ſe fit aucun mouvement; perſonne ne vint au-devant d'eux, & même quelques-uns s'étant approchés de trop près des murailles, on leur tira quelques volées de canon, qui en tuerent trois. Les autres pour ſe venger de cette trahiſon, faiſant du déſordre aux environs de la place, une partie de la garniſon ſortit ſur eux; & après quelques eſcarmouches, les Anglois furent contraints de ſe retirer en chargeant d'injures le connétable.

Il reconnoît qu'il avoit compté mal-à-propos ſur le connétable, & ſur le duc de Bourgogne.

Le roi d'Angleterre fut outré de cet affront. Le duc de Bourgogne tâcha en vain d'excuſer la conduite du connétable, qui devoit, diſoit-il, avoir eu quelque nouvelle raiſon, pour ne pas ſe déclarer encore ſi-tôt, & qu'il ne falloit point le condamner ſans l'entendre, ni rompre entierement avec un homme qui pouvoit être d'un ſi grand poids pour leur parti. Les Anglois ne pouvoient s'accommoder de ces rafinemens: mais le roi d'Angleterre ne fut pas moins ſurpris, lorſque dès le lendemain le duc de Bourgogne vint prendre congé de lui, ſous prétexte d'aller raſſembler ſes troupes cantonnées ſur les frontieres de Lorraine.

Il y avoit long-temps que les Anglois n'avoient fait la guerre en France en corps d'armée. Ils avoient compté ſur la connoiſſance que le duc de Bourgogne avoit du pays, pour y entrer avec plus de ſûreté & y prendre des quartiers d'hyver, la campagne ne pouvant pas encore durer long-temps; parce que les pluies commençoient à rendre les chemins très-difficiles. Ils ſe plaignoient hautement qu'on les trahiſſoit, & qu'on ne les avoit appellés en France que pour les faire périr, & avoir l'affront de repaſſer la mer, ſans avoir rien entrepris après tant

de peines & de si grandes dépenses : mais quoi qu'ils pussent dire, le duc de Bourgogne partit & s'en alla en Brabant. 1475.

Le roi envoie un heraut au roi d'Angleterre, pour lui faire des propositions de paix.

Le roi n'auroit pû souhaiter de plus heureuses conjonctures, pour venir à bout de ses desseins. Il fit venir un nommé Merichon, natif de la Rochelle, domestique du seigneur de Sales, petit homme, d'assez mauvaise mine, mais de bon sens, & qui avoit des manieres fort insinuantes. Le roi ne lui avoit parlé qu'une fois, & avoit reconnu en lui ces bonnes qualités. Il se servoit volontiers dans les affaires les plus importantes de gens peu connus à la cour, afin qu'on ne sût pas même qu'il négocioit. Après lui avoir parlé en présence seulement d'Alain Gouion, sieur de Villiers, grand écuyer de France, parce qu'il vouloit que la chose fût très-secrete, il lui fit prendre dans sa malle un équipage de heraut pour s'en revêtir, quand il approcheroit des Anglois, lui donna ses instructions, & ordre de s'adresser à Stanlei ou à Havart, suivant le conseil du heraut d'Angleterre, dont j'ai parlé.

Il s'acquita parfaitement de sa commission ; & ayant été introduit à l'audience du roi d'Angleterre, il lui exposa le desir que le roi avoit de la paix, l'estime qu'il faisoit de sa personne royale, le peu de fond que les Anglois pouvoient faire sur le duc de Bourgogne, qui ne les commettoit avec la France, que pour ses intérêts particuliers ; & que le connétable n'avoit point d'autre vûe que de l'amuser, & de se servir de sa présence pour faire sa paix plus avantageusement avec la cour. Il le conjura de la part du roi d'oublier tout le passé, & sur-tout la retraite qu'il avoit donnée autrefois au comte de Varwik ; l'assurant qu'il l'avoit fait, moins pour lui nuire que pour chagriner le duc de Bourgogne, dont ce comte étoit l'ennemi mortel ; qu'il étoit prêt de traiter à des conditions raisonnables ; que c'étoit le soulagement des deux nations, & non point la crainte, qui lui faisoit faire cette démarche ; puisque l'automne qui étoit proche, mettoit la France hors d'insulte, & les Anglois en danger de voir ruiner leur armée sans avoir tiré l'épée ; & que s'il Chap. 7.

1475. vouloit traiter de bonne foi avec le roi, il le trouveroit très-disposé à entendre ses propositions.

Elles sont acceptées, & l'on entre en conférences.

La conclusion des plus importantes affaires ne dépend souvent que d'un moment heureux où on les propose. Le mécontentement que le roi d'Angleterre avoit du duc de Bourgogne & du connétable, ne lui permit presque pas de balancer pour accepter ce parti. Il fit expédier sur le champ un sauf-conduit pour ceux que le roi voudroit employer au traité, & dès le lendemain les députés des deux rois se trouverent en un village proche d'Amiens pour conférer.

Le roi qui n'étoit qu'à quatre lieues de là, nomma de sa part Louis bâtard de Bourbon amiral de France, Saint-Pierre & Jean Hebert évêque d'Evreux. Les députés du roi d'Angleterre furent un nommé Chalanger, le docteur Morton, qui fut depuis chancelier d'Angleterre & archevêque de Cantorbery, & Havart, un des seigneurs de l'armée des mieux intentionnés pour la paix.

Ibid.

Les conférences ne durerent pas long-temps; car après quelques vaines propositions, que les Anglois ne manquoient jamais de faire en ces rencontres, comme de demander la couronne de France, ou du moins la Normandie & la Guienne, on en vint à d'autres conditions qu'on pouvoit écouter. On se rapprocha fort de part & d'autre dès la premiere journée, & les envoyés de France s'apperçurent bien que le roi d'Angleterre avoit autant d'envie de conclurre que le roi même. On communiqua aux deux rois les articles proposés, & enfin on convint premierement d'une treve de sept ans entre les deux Etats, où leurs alliés seroient compris s'ils vouloient l'être. Secondement on fit un compromis, par lequel les deux rois s'obligeoient à terminer tous leurs differends dans l'espace de trois ans par arbitrage, sous peine de trois millions d'écus que payeroit celui qui ne voudroit pas se soumettre à la sentence arbitrale. Troisiemement, que le roi donneroit à Edouard soixante & quinze mille écus argent comptant pour les frais de la guerre, à condition que ce prince renvoieroit incessamment son armée au-delà de la mer sans faire aucun acte d'hostilité, & que jusqu'à l'exécu-

Traité de treve & autres.

Du Tillet, recueil des traités, &c.

tion de cet article, Havart & Jean Cheni demeureroient en ôtage à la cour de France. Quatriemement, on conclut une ligue défensive & offensive entre les deux rois, & ils s'obligerent spécialement l'un à l'autre, qu'en cas de guerre civile, le roi de France ne soûtiendroit point les rebelles d'Angleterre, ni le roi d'Angleterre les rebelles de France. Cinquiemement, pour mieux cimenter l'union entre les deux couronnes, on arrêta le mariage d'Elisabeth fille aînée d'Edouard avec Charles Dauphin de France, & qu'au cas que cette princesse mourût avant l'âge nubile, Charles épouseroit la princesse Marie cadette d'Elisabeth. Sixiemement, que tandis que les deux rois vivroient, Louis payeroit à Edouard tous les ans une pension de cinquante mille écus, à laquelle les Anglois eurent la vanité de donner le nom de tribut. Comines qui étoit présent, écrit que c'étoit pour l'entretien de la future Dauphine, & qu'elle devoit être payée pendant neuf ans, au bout desquels le roi en seroit quitte, en donnant en dédommagement au Dauphin & à la Dauphine le revenu du duché de Guienne. Il se peut faire que cet article de l'entretien de la Dauphine étoit différent de celui de la pension; car l'obligation du roi pour cette somme porte expressément qu'elle seroit payée tandis que les deux rois vivroient, & il n'y est fait nulle mention du revenu du duché de Guienne pour l'éteindre. La forme de cette obligation est remarquable; car elle est passée devant l'official d'Amiens, qui du consentement du roi, & nonobstant tout privilége de la majesté royale, prononça dès-lors contre lui l'excommunication qu'il encourroit, supposé qu'il ne satisfît pas à cet article. Ce furent-là les principaux points de ce traité, qui fut conclu le vingt-neuvieme d'Août de l'an 1475.

1475.

Recueil de traités par Leonard, T. I.

Avantages qu'en tira Marguerite d'Anjou veuve du roi Henri VI.

Marguerite d'Anjou veuve de Henri VI. roi d'Angleterre tira un grand avantage de cette paix; car elle obtint quelques mois après la liberté de revenir en France; mais à condition de renoncer à tous les droits qu'elle pouvoit prétendre en Angleterre, soit pour son douaire, soit pour sa dot, ou à quelque autre titre que ce fût. Elle vécut

1475. encore ſix à ſept ans, qui furent les plus tranquiles de ſa vie depuis ſon mariage avec Henri. Ses adverſités précédentes lui firent trouver de la douceur dans ce repos, qui d'ailleurs n'étoit pas conforme au génie de cette princeſſe, née avec un eſprit & un courage au-deſſus de ſon ſexe, capable des plus grandes affaires & des plus hardies entrepriſes, qui avoit long-temps ſuppléé à la foibleſſe de ſon mari, non-ſeulement dans le gouvernement de l'Etat, mais encore dans le commandement des armées. La mort de Humfroi duc de Gloceſtre, de qui elle trouva moyen de ſe défaire pour ſe rendre maîtreſſe du gouvernement, dont il s'étoit emparé par la foibleſſe du roi Henri VI. la peut faire regarder comme une des premieres cauſes de tant de révolutions qui arriverent depuis en Angleterre; & ſi ſon bonheur avoit égalé ſa réſolution & ſa conduite, elle auroit mérité d'avoir rang parmi les plus grandes princeſſes qui euſſent jamais monté ſur le throne.

Entrevûe des deux rois à Pequigni.

La treve ayant été conclue de la maniere que je l'ai dit, les deux rois furent bien-aiſes d'avoir une entrevûe. Elle ſe fit à Pequigni ſur un pont fait exprès ſur la riviere de Somme, au milieu duquel on éleva une cloiſon de bois, percée en façon de treillis ou de grille. Edouard abordant le roi mit un genou en terre: & il eſt à remarquer que ces princes qui ſe diſoient rois de France, & qui dans les traités, & même dans celui dont je parle, refuſoient de donner cette qualité à nos rois, uſoient toujours à leur égard en ces ſortes de rencontres, des anciennes marques de ſoumiſſion que leur rendoient les rois d'Angleterre dans les temps où ils ſe reconnoiſſoient authentiquement pour leurs vaſſaux. L'entretien ſe paſſa avec une ſatisfaction réciproque; & ils jurerent l'un & l'autre ſur les ſaints évangiles l'obſervation du traité. Le roi, après les ſermens faits, demanda au roi d'Angleterre s'il n'avoit point d'envie de voir Paris: mais dans ce moment il ſe repentit de cette propoſition, que le roi d'Angleterre parut ne pas rejetter. Il le dit à Comines au ſortir de la conférence; & la raiſon qu'il en apporta,

Comines, l. 4. ch. 10.

c'eſt

c'est, dit-il, *que c'est un très-beau roi qui aime fort les femmes ; il pourroit se faire quelque maîtresse à Paris qui lui donneroit envie d'y revenir : ses prédécesseurs n'y ont été que trop, & je l'aime mieux en Angleterre qu'en France.* En effet Havart, qui avoit beaucoup contribué à la treve, lui ayant dit quelques jours après pour lui faire sa cour, que s'il vouloit, il engageroit aisément le roi d'Angleterre à venir à Paris, il lui répondit d'une maniere qui lui fit comprendre que ce n'étoit pas trop son intention. 1475.

Pour revenir à la conversation des deux rois, après quelques discours indifférens & quelques plaisanteries, qui roulerent sur la complexion amoureuse du roi d'Angleterre, ils firent retirer leur monde, & s'entretinrent plus sérieusement de leurs affaires. Le roi en dit deux particularités à Comines. La premiere, qu'ayant demandé au roi d'Angleterre, si le duc de Bourgogne n'entreroit pas dans la treve, il lui avoit répondu que ce duc qui l'étoit venu trouver depuis peu, n'en paroissoit pas content; mais que s'il la refusoit, il lui laisseroit vuider ses querelles particulieres sans s'en mêler. La seconde, qu'ayant sondé Édouard sur l'article du duc de Bretagne, & lui ayant fait à peu-près la même question, il avoit dit que c'étoit le meilleur ami qu'il eût, & qu'il le prioit de ne lui point faire la guerre. Il s'expliqua encore quelques jours après avec plus de fermeté à du Bouchage & à Saint-Pierre, qui, suivant l'ordre qu'ils en avoient eu du roi, l'avoient remis sur le même sujet; car il leur dit nettement, que si on attaquoit le duc de Bretagne, il repasseroit encore une fois la mer pour le défendre. Le roi s'en tint là, & ne lui en parla plus. Il eut grand soin de gagner à force d'argent & de pensions assignées en secret les principaux du conseil d'Édouard, comme le chancelier, le grand écuyer, Hastingue, Havart, Mongommeri, Chalanger, & quelques autres.

Quelle fut leur conversation.

Le connétable n'étoit pas moins chagrin de la treve, que le duc de Bourgogne: & il fit tous ses efforts pour en empêcher la conclusion, non-seulement par les promesses qu'il faisoit toujours au roi d'Angleterre de lui livrer ses

1475. places; mais encore par les soupçons qu'il tâchoit de donner au roi de la conduite de ce prince, qu'il traitoit d'artifice, & par les nouvelles offres qu'il lui faisoit de rompre entierement avec le duc de Bourgogne.

Le roi tâche de perdre le connétable dans l'esprit du duc de Bourgogne.

Le finesse peut être quelque temps utile : mais quand on en fait un usage si continuel, il est difficile de la concerter toujours si bien, qu'à la fin elle ne soit reconnue, & ne devienne quelquefois dommageable à son auteur. Le roi jouant au plus fin, faisoit semblant d'écouter volontiers les propositions du connétable, & de donner dans le piége qu'il lui tendoit; mais ce n'étoit que pour l'y faire tomber lui-même, & pour avoir le moyen de le rendre irreconciliable avec le duc de Bourgogne. Voici comment il s'y prit, pour le perdre dans l'esprit de ce prince d'une maniere à n'en plus revenir.

Comment il s'y prit pour y réussir.

Dans la plus grande chaleur des négociations avec le roi d'Angleterre, un gentilhomme appellé Louis de Creville & le secrétaire du connétable, nommé Jean Richer, arriverent à la cour. Ils s'ouvrirent à du Bouchage & à Comines de ce qu'ils avoient à dire au roi, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu. Ces deux seigneurs en firent leur rapport à ce prince, qui en fut ravi. Ce même jour Contai étoit aussi arrivé; c'étoit un homme très-consideré du duc de Bourgogne, & qui lui étoit très-attaché : il avoit été pris quelque temps auparavant auprès d'Arras, dans une rencontre dont j'ai parlé. On lui laissoit grande liberté sur sa parole, jusqu'à ce qu'il eût payé sa rançon, & tantôt il étoit à la cour de France, tantôt à celle de Bourgogne. Le roi lui dit qu'il vouloit le régaler d'une petite comédie, où il entendroit de belles choses, & le fit mettre dans une chambre avec Comines derriere un paravent. Il se rendit lui-même un peu après dans la chambre. Il y fit entrer Creville & Richer, pour leur donner audience, & fit placer son fauteuil tout proche du paravent, n'ayant avec lui que du Bouchage.

Les deux envoyés commencerent par témoigner au roi le chagrin que le connétable avoit de voir les Anglois en France; qu'il les avoit envoyés tous deux vers le duc de Bourgogne, pour le conjurer de se départir de son alliance

avec le roi d'Angleterre; qu'ils avoient trouvé le duc dans une extrême colere contre ce prince de ce qu'il pensoit à faire une treve avec la France; qu'ils avoient tâché de profiter de ce moment, pour le faire rentrer dans son devoir; que peu s'en étoit fallu qu'il ne leur promît, non-seulement de renoncer à l'amitié des Anglois, mais encore de les attaquer à leur retour à Calais, s'ils concluoient la treve. 1475.

Creville voyant le roi fort content de ce qu'il lui disoit, continua en contrefaisant le duc de Bourgogne d'une maniere à le rendre ridicule, répetant les injures dont il avoit chargé le roi d'Angleterre, à cette occasion, comment il s'emportoit & frappoit du pié contre le plancher, en jurant Saint-George: il lui mettoit en bouche cent extravagances, & rapportoit diverses choses qui marquoient le mépris qu'en faisoit le connétable, & le peu d'estime & le peu d'attachement qu'il avoit pour lui, quelque bonne mine qu'il lui fît dans les rencontres.

Le roi, à qui tout cela plaisoit fort en toutes manieres, ne laissoit pas tomber la conversation, & eut grand soin, en faisant diverses questions à Creville, de lui faire répeter plusieurs fois certaines choses qu'il étoit important que Contai n'oubliât pas.

L'entretien finit par le conseil que les deux envoyés donnerent au roi de la part du connétable, qui étoit de faire une treve avec les Anglois, & de leur accorder, pour les contenter, une ou deux petites villes, où ils pussent loger durant l'hyver, comme Saint-Valeri & Eu. C'étoit-là encore un tour de souplesse du connétable, qui espéroit par-là contenter au moins en partie le roi d'Angleterre, & l'adoucir par cette espece d'échange, sur le refus qu'il lui avoit fait de Saint-Quentin, malgré ses promesses réiterées.

Le roi fut fort choqué de cette proposition, où il appercevoit la fourbe & la malice du connétable: mais il dissimula, & se contint d'autant plus, qu'il savoit déja la conclusion du traité avec le roi d'Angleterre. Il dit seulement aux deux envoyés, qu'il penseroit à ce qu'ils lui avoient proposé, & qu'il envoyeroit bientôt quelqu'un de sa part au connétable.

1475.

Dès qu'ils se furent retirés, Comines & Contai sortirent de derriere le paravent, celui-ci pouvant à peine en croire ses propres oreilles sur ce qu'il avoit entendu. Il étoit saisi d'indignation contre le connétable, non-seulement pour les insolences qu'on venoit de dire de sa part au roi contre le duc de Bourgogne; mais encore parce qu'il savoit qu'actuellement il étoit en négociation avec le duc, pour l'engager à empêcher la treve, tandis qu'il persuadoit au roi de la faire. Il étoit dans l'impatience de monter à cheval pour aller rendre compte à son maître de ce qui s'étoit passé. On ne l'arrêta pas long-temps; il écrivit sur le champ tout ce dont il avoit été témoin, afin que rien ne lui échappât, & prit congé du roi, qui lui donna une lettre de créance écrite de sa propre main au duc de Bourgogne. Ce prince ayant été informé de tout ce détail par Contai, jura la perte du connétable, & ne pensa plus qu'à traiter de son côté avec le roi.

Le duc jure la perte du connétable & fait une treve avec le roi.

Comines, l. 4. ch. 11.

En effet, une treve de neuf ans fut conclue à Vervins: mais le duc du Bourgogne demanda au roi qu'elle ne fût publiée qu'après qu'Edouard seroit arrivé en Angleterre; afin que tout le monde connût qu'il avoit fait son traité à part, & non de concert avec le roi d'Angleterre. Edouard l'ayant sû, en fut tellement choqué, qu'il offrit au roi de se joindre à lui contre le duc de Bourgogne, & de repasser la mer l'été prochain pour l'attaquer: mais le roi trop content de voir partir les Anglois, & persuadé que leur antipathie contre les François les auroit bientôt réunis avec les Bourguignons, remercia le roi d'Angleterre, lui fit entendre que c'étoit le même traité de treve, où l'on avoit offert au duc de Bourgogne de le comprendre, & que seulement le duc avoit souhaité en avoir un acte particulier.

Ce que l'on dit du prompt retour du roi d'Angleterre dans son royaume.

Ce prompt retour du roi d'Angleterre dans son royaume fit beaucoup raisonner le monde. On avoit cru dans les cours de l'Europe la France à deux doigts de sa perte; car il n'y avoit rien de plus beau & de mieux équipé que l'armée Angloise. On y étoit persuadé du courage & de l'habileté d'Edouard, dont il avoit donné tant de preuves: on savoit que c'étoit la nation même qui l'avoit engagé à cette guerre, & qu'elle étoit résolue à la pousser vigoureusement. On

connoissoit l'ambition du duc de Bourgogne, & son animosité contre la France; l'Etat étoit plein de mécontens; on étoit par-tout attentif à voir comment le roi démêleroit cette fusée: & on fut bien surpris, lorsqu'on vit en si peu de temps les deux rois réconciliés & se séparer bons amis. La plûpart des seigneurs Anglois en murmuroient hautement, & disoientqu'ils n'étoient venus en France, que pour se laisser tromper par les François; & Comines s'entretenant avec un gentilhomme Gascon qui étoit au service du roi d'Angleterre, & lui ayant demandé combien ce prince avoit gagné de batailles en personne; Neuf, lui répondit-il: & combien en a-t-il perdu, reprit Comines? Une seule, repliqua-t-il, & c'est celle que vous lui faites perdre par votre treve, & vous lui ôtez plus d'honneur en le renvoyant de la sorte dans ses Etats, qu'il n'en a acquis par toutes ses victoires. 1475.

La vérité étoit que ce prince qui avoit acquis, soûtenu & recouvré sa couronne à la pointe de l'épée, étoit ennuyé de la guerre, & qu'il vouloit jouir en paix du fruit de ses grandes actions; qu'il aimoit le plaisir; qu'il souhaitoit ardemment le mariage de sa fille avec le Dauphin de France, pour n'avoir plus rien à craindre de ce côté-là; qu'il avoit été forcé de passer la mer par les Communes d'Angleterre, qu'il en avoit pour cet effet tiré un gros argent, dont il lui restoit encore une grande partie, & qu'il étoit bien-aise de le mettre en réserve avec celui qu'il avoit gagné par le traité; que sur quelques propositions que le roi lui avoit fait faire même avant son passage, il avoit presque dès-lors pris son parti, & que le mécontentement qu'il eut du duc de Bourgogne & du connétable, ne furent gueres que le prétexte dont il se servit, pour colorer son accommodement; qu'il y étoit si résolu, qu'il ne pensoit gueres à autre chose, qu'à sauver les apparences pour ne point trop chagriner les Anglois; que dans cette vûe il avoit amené avec lui douze des plus considérables des Communes, gens peu accoûtumés à la guerre, prévoyant bien qu'ils seroient bientôt las des fatigues qu'il y faut essuyer: que ceux-ci en effet pensant que l'affaire se décideroit au plutôt par une bataille, & voyant que les choses tiroient en longueur, commencerent à s'en-

Motifs qui avoient porté ce prince à s'accommoder avec la France.

Comines, loc. cit.

nuyer, & furent des premiers à le porter à la paix comme
1475. il le souhaitoit, & qu'il se servit d'eux pour se disculper auprès des Anglois, ainsi qu'il l'avoit prétendu. De sorte que les deux rois arriverent chacun à leur but, & préférent en cette occasion leur intérêt au point d'honneur, qui sembloit défendre à l'un de demander la treve, & encore plus à l'autre de l'accorder à si bon marché.

Le connétable est la dupe de toute cette politique.

Mais la dupe de tout ce manége, & qui méritoit de l'être, fut le connétable de Saint-Pol. Il lui en coûta la vie, & c'est là où aboutirent les rafinemens de sa politique outrée, si funeste à l'Etat & aux intérêts de son souverain, & enfin à lui-même.

Le roi d'Angleterre, indigné d'avoir été joué par le connétable à Saint-Quentin, non-seulement avoit abandonné ses intérêts, quoiqu'il eût épousé sa niece, & qu'il eût toujours fort affectionné sa famille; mais encore il avoit mis entre les mains du roi deux lettres que ce seigneur lui avoit écrites pour l'animer à la guerre contre la France, & avoit découvert toutes ses intrigues. Il y avoit là dequoi le convaincre de trahison par son propre fait: mais il falloit s'en saisir, & la chose étoit difficile, à moins que de le faire de concert avec le duc de Bourgogne. Ce duc piqué jusqu'au vif du récit que Contai lui avoit fait de l'audience de Creville, avoit aussi résolu la perte du connétable: mais la haine qu'il avoit conçue contre lui étoit fort combattue par celle dont il étoit animé contre le roi, & par l'intérêt qu'il avoit à conserver en France un homme capable & toujours prêt d'y exciter des brouilleries. Néanmoins le ressentiment d'un outrage si récent prévalut, & le roi l'empêcha de se ralentir par des conditions si avantageuses pour le duc, qu'il donna les mains à tout.

Ces conditions étoient qu'il auroit Saint-Quentin, Ham, Bohain, & avec cela toutes les places & terres du connétable qui se trouveroient enclavées dans ses domaines, & de plus tout son argent & tous ses biens meubles en quelque lieu qu'ils fussent. Depuis plusieurs années que Saint-Quentin avoit été enlevé au duc, il avoit fait tous ses efforts pour le ravoir, & le desir de rentrer en possession de cette place avoit toujours été la source des querelles qu'il avoit

eues tantôt avec le roi, & tantôt avec le connétable. La tête de ce seigneur fut mise à ce prix. Les deux princes convinrent de l'assiéger quelque part qu'il se retirât, & que celui des deux qui le prendroit, en feroit justice au plus tard dans huit jours, ou le livreroit à l'autre. C'est la premiere fois, dit Comines, que ces deux princes agirent de concert. 1475.

Embarras où il se trouvoit. Comines, l. 4. ch. 11.

Le connétable toujours aux aguets, & qui étoit sur ses gardes plus que jamais, fut averti par ses espions du dessein qu'on tramoit contre sa liberté & sa vie, & n'en douta plus, quand il vit Genlis & plusieurs autres qui lui avoient toujours été dévoués, se retirer les uns à la cour de France, & les autres à la cour de Bourgogne. Il délibéra sur le parti qu'il avoit à prendre. Les deux princes avoient cru qu'il se jetteroit dans Ham, dont il avoit extraordinairement fortifié le château, & qu'il avoit rempli de vivres & de munitions, pour y soûtenir un très-long siége; & ils étoient résolus de joindre leurs armées pour l'y assiéger. La chose lui parut dangereuse; car quoiqu'il eût lieu d'espérer que les deux princes & les deux nations ne pourroient être long-temps ensemble sans se brouiller, & que pour peu que le siége durât, il naîtroit des défiances & des jalousies qui lui ouvriroient quelque voie de salut, il appréhenda d'être trahi par ceux qui se renfermeroient avec lui dans la place, la plûpart des gens qu'il avoit eus jusqu'alors à ses gages ou à sa solde étant sujets du roi ou du duc.

Un autre parti qu'il pouvoit prendre, étoit de s'enfuir en Allemagne avec tout ce qu'il avoit d'argent, en attendant l'occasion de quelque changement dans les affaires, qui lui donneroit le moyen de se raccommoder avec l'un ou avec l'autre. Ce parti étoit le plus sûr: mais il perdoit par-là tous ses biens, toutes ses places, toutes ses terres, sa charge de connétable, & toute la considération où il avoit été.

Il ne lui restoit plus que d'avoir recours à la miséricorde d'un des deux princes, en se livrant absolument à lui, sans plus flotter entre les deux partis, comme il avoit toujours fait, & en achetant son pardon de l'un, par la rupture ouverte qu'il feroit avec l'autre. Mais il ne croyoit pas pouvoir attendre de grace du côté du roi, à qui il fa-

1475. voit que le roi d'Angleterre avoit donné les lettres qui contenoient sa trahison. Il avoit aussi beaucoup à craindre de la colere du duc de Bourgogne, à qui il avoit manqué de parole une infinité de fois sur l'article de la restitution de Saint-Quentin, dont il avoit si souvent rompu les mesures, & qui le regardoit comme la cause de la treve des Anglois avec la France, sans parler de l'indiscrétion de Creville, dont le duc avoit été si fort irrité, & dont apparemment le connétable, qui ne manquoit pas d'espions à la cour de Bourgogne, étoit informé.

Il se jette entre les bras du duc de Bourgogne, & par-là dans le précipice.

Ce qui augmentoit son embarras, c'étoit qu'il falloit prendre au plutôt sa résolution; parce qu'il savoit que le roi assembloit déja ses troupes pour venir l'investir dans Saint-Quentin, où il ne se croyoit pas en sûreté. Enfin après bien des délibérations, il prit un des plus courts chemins qu'il pouvoit prendre pour aller au précipice. Il résolut de se jetter entre les bras du duc de Bourgogne, comptant beaucoup premierement sur la facilité avec laquelle ce prince rompoit les traités les plus solennellement jurés avec le roi; secondement sur l'espérance qu'il lui donneroit d'exciter des troubles dans le royaume par le grand nombre d'amis qu'il y avoit; & troisiemement sur sa propre adresse à manier les esprits, s'assurant que pourvû qu'il pût parvenir à lui parler, il l'appaiseroit, & lui feroit un plan des desseins qu'il méditoit contre la France, dont il seroit charmé.

Comines, l. 4. ch. 12.

Il envoya donc un homme de confiance au duc de Bourgogne, pour le supplier de lui envoyer un sauf-conduit, afin qu'il pût avoir au plutôt l'honneur de l'entretenir sur des choses de la derniere importance pour le bien de son Etat. Le duc de Bourgogne faisoit alors la guerre au duc de Lorraine, qui s'étoit déclaré contre lui durant le siége de Nuis. Il assiégeoit actuellement Nanci, & fit d'abord difficulté d'accorder le sauf-conduit: mais après y avoir pensé, il se ravisa & le donna. Dès que le connétable l'eut reçû, il partit brusquement de Saint-Quentin avec quinze ou vingt chevaux seulement, & prit la route de Mons, où étoit le seigneur de * Meriés grand bailli de

* M. Duclos le nomme Aimeries.

Hainaut

Hainaut, le meilleur ami qu'il eût, & attendit là les ordres du duc de Bourgogne. 1475.

Le roi fut aussi-tôt averti du départ du connétable, & alla sans tarder se présenter devant Saint-Quentin avec huit cents hommes d'armes. La fuite du connétable avoit tellement déconcerté tous ses amis, qu'ils n'oserent faire aucune résistance, & remirent la place au roi à la premiere sommation. Il s'en assura par une bonne garnison, & envoya promptement un courrier au duc de Bourgogne, pour lui dire qu'il en étoit le maître. Ce fut-là le coup fatal pour le connétable : car le roi tenant Saint-Quentin avoit dequoi acheter sa tête du duc de Bourgogne, & ce seigneur ayant perdu cette place, n'avoit pas dequoi rompre ce marché. Sur cet avis le duc de Bourgogne envoya ordre au grand bailli de Hainaut de faire bonne garde, pour empêcher que le connétable ne s'évadât de Mons, & de lui ordonner de sa part de ne pas sortir de la maison où il s'étoit logé. Le bailli, quoiqu'à regret, exécuta son ordre, de telle maniere toutefois que si le connétable eût été bien résolu de s'enfuir, la chose ne lui auroit pas été fort difficile; mais il ne le voulut pas, & suivit toujours son premier dessein.

Le roi durant ce temps-là se saisit de Saint-Quentin.

Le connétable est arrêté à Mons.

Le roi fort content jusques-là de la conduite du duc de Bourgogne, lui fit dire par du Bouchage qu'il étoit prêt de lui remettre Saint-Quentin; qu'il le prioit de ne point différer à exécuter le traité, selon lequel il devoit ou lui livrer le connétable, ou lui faire couper la tête huit jours après sa prise.

Cette sommation embarrassa fort le duc, qui n'étoit pas encore bien déterminé à perdre le connétable, sur-tout après lui avoir donné sûreté par un sauf-conduit. D'autre part il voyoit beaucoup de troupes Françoises en Champagne, le duc de Lorraine retiré à la cour de France, & le roi avancé jusqu'à Verdun. Il avoit sujet d'appréhender qu'il ne prît la protection du duc de Lorraine, & qu'il ne retînt Saint-Quentin. Il faisoit son compte d'unir la Lorraine à ses Etats, dès qu'il auroit pris Nanci. La conquête de ce duché joignoit la Bourgogne au Luxembourg; & en étant une fois le maître, il alloit sur ses terres depuis la Hollande jus-

Le duc de Bourgogne hésite quelque temps à le livrer au roi.

Chronique scandaleuse.

1475. qu'auprès de Lyon. Dans cette irrésolution il trouvoit toujours des prétextes de délai, & il se passa un mois au-delà du terme des huit jours marqués dans le traité. Son dessein, selon toutes les apparences, étoit de prendre Nanci, & ensuite de se déterminer selon les conjonctures : mais il le manqua par la trahison d'un Italien qui avoit le plus d'autorité dans ses troupes, & en qui il avoit mis toute sa confiance.

Ce général s'appelloit * Campobasso Napolitain, banni de son pays, parce qu'il s'y étoit toujours déclaré pour le parti Angevin. C'étoit un scélerat, qui malgré les grands biens dont l'avoit comblé le duc de Bourgogne, après l'avoir pris à son service, entretenoit une secrete intelligence avec le duc de Lorraine, & lui avoit promis de faire tout son possible pour tirer le siége de Nanci en longueur. Dès le temps même qu'il avoit été faire des troupes en Italie pour le duc de Bourgogne, il avoit fait offre au roi de le lui livrer vif ou mort à la premiere occasion; & il s'offrit de nouveau à le faire étant au siége de Nanci. Quelques-uns pour diminuer le crime de Campobasso, ont écrit que c'étoit l'effet du ressentiment de ce capitaine, à qui, disoit-on, le duc de Bourgogne avoit donné un soufflet, sur ce qu'il insistoit trop fortement pour le détourner de faire la guerre au duc de Lorraine. L'opiniâtreté avec laquelle il continua de s'appliquer à faire périr le duc de Bourgogne, rend la chose vrai-semblable. Quoi qu'il en soit, le roi eut horreur de cette perfidie, & en fit avertir le duc de Bourgogne par Contai : mais ce duc se défiant de ce prince plus que d'aucun homme du monde, crut que c'étoit un artifice, pour lui faire perdre le meilleur de ses capitaines. Il dit que si cela étoit vrai, le roi ne le lui auroit pas fait dire, & il eut en Campobasso plus de confiance que jamais.

Comines, l. 4. ch. 13.

Paul Emile.

Cependant comme le roi le pressoit toujours d'accomplir

* Tous les auteurs qui ont parlé de ce comte, dit M. Lenglet dans ses notes sur Comines, p. 277. ne le nomment pas autrement que Campobasso, parce qu'ils ne connoissoient pas son véritable nom. Il s'appelloit Nicolas de Montfort : ce qui se prouve par une quittance qu'il a signée, & qui est rapportée aux preuves de Comines, p. 237. Cette quittance commence ainsi: *Nous Nicolas de Montfort comte de Campobasse.* M. Lenglet conjecture qu'il pouvoit descendre de quelque seigneur de la maison de Montfort-Lamaury, dont plusieurs s'étoient établis dans le royaume de Naples. La terre de Campobasse dont il portoit le nom, est située dans le comté de Molisse une des provinces de ce royaume.

le traité, & qu'il avoit sujet d'apprehender de fâcheuses suites d'un plus long refus, il assembla son conseil de guerre, pour savoir précisément le temps auquel on emporteroit Nanci. On l'assura que selon toutes les apparences, la place ne dureroit pas au-delà d'un jour qu'on lui marqua. Sur cela il envoya ordre à Hugonet son chancelier & à Imbercourt, tous deux ennemis mortels du connétable, de le conduire à Perone, & de le livrer au roi un tel jour, auquel il comptoit qu'il auroit pris Nanci, résolu selon toutes les apparences, de leur envoyer un contre-ordre dès qu'il seroit maître de la place. 1475.

Le connétable fut transporté à Perone ; Nanci ne fut pas pris dans le temps que le duc avoit esperé ; & le jour étant venu, Imbercourt & le chancelier mirent leur prisonnier entre les mains du bâtard de Bourbon amiral de France, & de Saint-Pierre. On assura depuis à Comines que trois heures après, le contre-ordre arriva : mais l'affaire étant faite, il n'y eut plus de remede. Le connétable fut conduit à Paris, où il fut mis à la bastille, & le Parlement travailla aussi-tôt à son procès. Il fut bientôt instruit, & le coupable aisément convaincu de trahison & de félonie, par ses propres lettres que le roi d'Angleterre avoit mises entre les mains du roi, & par d'autres qu'il avoit écrites au duc de Bourbon pour l'engager à la révolte.

Il le lui remet enfin, & l'on fait le procès au connétable.

Le chancelier de France présidant à ce jugement, le condamna à avoir la tête tranchée. On lui prononça son arrêt après qu'on lui eut ôté le collier de l'ordre de Saint-Michel, & demandé l'épée que le roi lui avoit ceinte en le faisant connétable : mais elle lui avoit été enlevée lorsqu'il fut arrêté à Mons. Il fut executé en la place de Greve le mardi dix-neuvieme de Décembre de l'an 1475. & souffrit la mort avec beaucoup de constance & de résignation, & avec tous les sentimens de religion qu'on eût pû attendre d'un homme qui auroit vécu d'une maniere plus conforme à l'Evangile, qu'il n'avoit fait.

Qui est condamné d'avoir la tête tranchée.

Chronique scandaleuse.

Telle fut la fin de Louis de Luxembourg comte de Saint-Pol, connétable de France, homme en qui tout étoit grand, l'esprit, le courage, la prudence, l'habileté dans la guerre, la naissance, les honneurs, les richesses, l'ambition. La

Caractere de ce seigneur.

1475. fortune avoit fecondé fon mérite, en l'élevant à la premiere charge du royaume, après qu'il eut pendant plufieurs années tenu le premier rang en la cour de Bourgogne. Il n'avoit pû fe garantir de la contagion de ces deux cours, où la fourbe & la perfidie régnoient ; & jamais homme ne balança moins à employer ces deux moyens, quand il les crut utiles pour maintenir, ou pour accroître fon autorité. Né vaffal de l'un & de l'autre prince, & non content d'en être eftimé, aimé, comblé d'honneurs, il voulut en être craint ; & ce qui ne convient gueres à un particulier, quelque grand & puiffant feigneur qu'il puiffe être, il entreprit de tenir les deux puiffances en équilibre. Comme il n'avoit ni le pouvoir de l'exécuter, ni la hardieffe de faire paroître ce deffein en fe déclarant ouvertement pour l'un ou pour l'autre, il y travailla par des intrigues fecretes, qui furent long-temps cachées aux deux fouverains, mais qui ayant été enfin découvertes, le perdirent. Il avoit jufqu'au jour de fon exécution efperé que l'arrêt feroit moins rigoureux, & que le roi fe contenteroit de le confiner dans quelque château, comme il avoit fait le duc d'Alençon : & il comprit alors le fens d'un mot équivoque que le roi lui avoit écrit un peu après la treve conclue avec l'Angleterre, qu'il auroit befoin d'une tête comme la fienne, pour démêler bien des affaires qu'il avoit fur les bras. Ce fut un bien pour le royaume, d'être délivré d'un efprit auffi dangereux que celui-là, qui l'avoit brouillé fi long-temps, & mis depuis peu à la veille d'une défolation entiere, fi les Anglois avoient fuivi fes confeils, au lieu de fe rebuter de fes tromperies. Il n'y eut plus de connétable en France durant tout le refte de ce regne : & ce fut fans doute par politique que le roi n'en fit point ; c'eft-à-dire, pour empêcher la jaloufie des prétendans à ce haut emploi, & pour ne mettre entre les mains de perfonne autant de puiffance, que cette charge en donnoit à celui qui la poffédoit : ce fut Charles de Melun qui en fit les fonctions par commiffion. *

Brantome, éloge de Louis XI.

Voyez les obfervations.

* Charles de Melun ne fit les fonctions du connétable que pendant la guerre de bien public ; il ne pouvoit plus les faire après le fupplice du connétable de Saint-Pol, puifque Charles de Melun étoit mort avant lui, ayant eu la

Le roi goûta dans cette mort non-seulement le plaisir de la vengeance, mais encore celui de s'être défait du seul de ses sujets capable alors de lui donner de l'inquiétude : car le reste de la cour étoit devenu fort soumis ; il avoit fait tant de bien aux Bourbons qui étoient les plus à craindre, & il témoignoit pour eux tant de considération, qu'ils ne pouvoient espérer dans la révolte où ils avoient été autrefois fort portés, plus d'avantage qu'ils en trouvoient dans l'obéissance & dans la fidelité qu'ils devoient à leur souverain. 1475.

A cela près le duc de Bourgogne eut tout le profit de la lâcheté qu'il avoit faite en livrant le connétable, après lui avoir promis sûreté par un sauf-conduit. Le roi exécuta fidelement les articles du traité : il lui céda Saint-Quentin, Ham & Bohain avec tous les meubles du connétable, dont le thresor qu'on avoit cru fort grand, ne passoit pas soixante & douze mille écus.

Avantages que le duc de Bourgogne tira de sa mort.
Comines, l. 5. ch. 1.

Le roi n'avoit point encore vû son Etat si tranquile depuis qu'il étoit sur le throne. Il étoit sûr du roi d'Angleterre, bien informé qu'il ne songeoit qu'à passer le reste de ses jours dans le repos, pourvû qu'on ne troublât pas celui du duc de Bretagne ; & Louis, six semaines avant la mort du connétable, avoit fait un traité avec ce duc, par lequel il s'obligeoit à le laisser jouir de son duché avec les mêmes franchises & prérogatives qu'il avoit sous le précedent regne. Le duc de sa part avoit fait une renonciation entiere à toutes les alliances, qu'il avoit été jusqu'alors contraint de faire au préjudice du roi pour sa propre conservation, & ils avoient signé une ligue défensive entre eux. D'ailleurs il y avoit une treve de neuf ans avec le duc de Bourgogne, & le roi le voyoit sur le point de s'attirer de nouvelles & de grosses affaires du côté de l'Allemagne, qui lui faisoient moins appréhender les effets de son inconstance & de sa haine inveterée contre la France.

Inventaire des chart. T. 3.

En effet, le duc de Bourgogne s'étant rendu maître de

Comines, loc. cit.

tête tranchée le Samedi 20. Août 1468. environ sept ans avant la mort du connétable. *Voyez* l'histoire généalogique du P. Anselme, T. 8. p. 381. *Voyez aussi* l'histoire de Louis XI. par M. Duclos, qui s'accorde avec le P. Anselme sur l'année de la mort de Charles de Melun, mais non pas sur le jour, qu'il dit avoir été le 23. Août.

1475. Observations sur l'hist. de Comines.

Nanci & de toute la Lorraine ; & le roi, par un article secret signé de sa main, lorsqu'on se saisit du connétable, lui ayant promis de ne point entrer dans la querelle du duc René, il ne songea plus qu'à se venger des Suisses, comme il avoit fait de ce jeune prince, pour les courses qu'ils avoient faites sur ses terres pendant le siége de Nuis, & à se dédommager par la conquête de leur pays, de la perte qu'ils lui avoient causée du comté de Ferette.

Vastes projets de ce prince.

Il reprit ses vastes desseins d'étendre son domaine. La conquête de la Lorraine, située entre les Pays-Bas & le comté de Bourgogne, unissoit tous ses Etats, & par ce moyen, il avoit le chemin libre jusqu'aux frontieres des Suisses & des villes d'Alsace qui s'étoient liguées avec eux contre lui. Il savoit en quelle consternation ces villes aussi-bien que les Suisses étoient depuis qu'ils le voyoient à leurs portes en état de les châtier ; & il faisoit bien son compte de venir à bout des uns & des autres en une seule campagne.

Ses vûes s'étendoient beaucoup plus loin. Il se traitoit actuellement une affaire très-importante entre lui & René d'Anjou roi de Sicile, qui pensoit sérieusement à le faire son heritier pour la Provence, dont il prétendoit pouvoir disposer par testament. Jean de Cossa sénéchal de Provence, chef de son conseil, étoit, ou du moins paroissoit être tout-à-fait dans les intérêts du duc de Bourgogne, & exhortoit le roi de Sicile à persister dans ce dessein. Le roi depuis quelque temps en avoit très-mal usé à l'égard de ce prince : car sur un simple soupçon de quelques liaisons préjudiciables à l'Etat, qu'on prétendoit qu'il avoit prises avec le duc de Bretagne, &, sous prétexte de prendre ses sûretés, il s'étoit saisi d'Angers & du château de Bar qu'il lui retenoit : de sorte que René ne jouissant plus du duché de Lorraine qu'il avoit été obligé de remettre entre les mains de son petit-fils, se voyoit presque tout dépouillé avant sa mort. Le duc de Bourgogne par cette donation auroit été en pouvoir de fondre dans le royaume de ce côté-là, aussi-bien que du côté de la Picardie.

Comines, chap. 2.

Il faisoit entrer dans son plan non-seulement la Provence, les Suisses & les villes d'Alsace, mais encore le duché

de Milan, où la conquête de la Suisse lui donneroit passage. Celui qui étoit alors maître de ce duché, étoit Galeas Sforce, & il ne le possédoit que par l'usurpation de son pere François Sforce, qui tout bâtard qu'il étoit, s'en étoit emparé. Galeas manquoit de la plûpart des grandes qualités de son prédécesseur; il étoit haï de ses sujets pour ses excessives débauches: & quoiqu'il eût fait alliance avec le duc de Bourgogne, ce duc qui ne pardonnoit rien, surtout quand la vengeance servoit à satisfaire son ambition, se souvenoit toujours avec chagrin, que Galeas durant la guerre du bien public étoit venu au secours du roi avec quatre cents lances & trois mille fantassins, & que c'étoit en suivant les conseils de son pere, que le roi avoit dissipé la ligue, & divisé les uns des autres tous ceux qui la composoient.

1475.

Comme il étoit sans cesse occupé de ces sortes de projets, il ne négligeoit rien de tout ce qui pouvoit lui en faciliter l'exécution. C'étoit dans cette vûe qu'il s'étoit fortement attaché Iolande de France duchesse, & régente de Savoye pendant la minorité de Philbert I. du nom duc de Savoye, qui étoit encore fort jeune. Cette princesse sœur du roi ne cédoit gueres à son frere, dans l'habileté pour le gouvernement. Elle s'étoit trouvée fort embarrassée à la mort du duc Amedée IX. son mari. Le roi, le duc de Bourgogne, les comtes de Romont & de Bresse, & l'évêque de Geneve, freres du feu duc, prétendirent à la régence. Elle fit si bien sa partie, qu'ils furent tous exclus, & que suivant la derniere volonté du duc, elle l'emporta. Depuis ce temps-là elle avoit été fort en garde, tant contre le duc de Bourgogne que contre le roi: mais se défiant encore plus du roi, elle avoit toujours été très-unie avec le duc de Bourgogne, & même actuellement il avoit parmi ses troupes quatre mille hommes de celles de la duchesse.

Guichenon, histoire de Savoye, T. I.

Ibid. Comines, l. 5. ch. 3.

Le secret dont se servit le duc pour la maintenir dans ses intérêts, étoit celui qu'il employoit si utilement depuis longtemps pour s'attacher plusieurs autres princes. Il lui faisoit espérer de marier sa fille avec le jeune duc de Savoye, nonobstant la disproportion de l'âge. Soit que la duchesse de Savoye se laissât prendre comme les autres à cet appât,

Olivier de la Marche, l. 2. ch. 5.

1475. soit qu'elle en fît seulement semblant, elle trouvoit toujours son compte à avoir un aussi puissant appui que le duc de Bourgogne, contre les entreprises du roi de France: mais elle avoit une autre raison particuliere pour le secours qu'elle lui donnoit; c'est qu'elle savoit que les Suisses qui avoient déja enlevé quelques places au comte de Romont oncle du duc de Savoye pour la raison que je dirai tout à l'heure, ne paroissoient pas disposés à les rendre, & sembloient même vouloir pousser plus loin leurs conquêtes dans les Etats de Savoye. Le duc de Bourgogne profitoit adroitement de cette conjoncture, & prenant ce prétexte de faire la guerre aux Suisses, se faisoit honneur du zele qu'il avoit pour les intérêts de la duchesse, & pour ceux du comte de Romont qui le sollicitoit fortement de le venger.

Le roi tâche en vain de le détourner de faire la guerre aux Suisses.

Comines, l. 5. ch. 1.

A en juger par les démarches que le roi affecta de faire pour empêcher cette guerre, on ne pouvoit douter qu'elle ne lui déplût. Il proposa une entrevûe au duc de Bourgogne sur ce sujet, & ne pouvant l'y engager, il le fit prier par ses envoyés de ne point faire la guerre aux Suisses, & de les laisser vivre en paix dans leurs montagnes, d'autant qu'ils ne pensoient plus à lui faire aucun mal. Mais ce n'étoit pas là une regle fort sûre pour bien connoître les intentions de Louis, dont la maniere la plus ordinaire étoit d'aller à ses fins par les voïes qui y paroissoient les plus opposées. Son véritable intérêt qu'il connoissoit bien, étoit que le duc de Bourgogne eût ailleurs qu'en France dequoi occuper son esprit inquiet, sauf à le traverser sous main dans ses entreprises pour les faire échouer. Ainsi le duc demeurant ferme dans sa résolution, se disposa à faire la guerre aux Suisses.

Motifs du duc dans cette guerre.

Son véritable motif dans cette guerre, ainsi que je l'ai dit, étoit de s'agrandir, de punir les Suisses des ravages qu'ils avoient faits dans ses Etats durant le siége de Nuis, & de se venger de la perte du comté de Ferette dont ils avoient été la cause. Le prétexte étoit la défense du comte de Romont, qui avoit été attaqué par les Suisses pour un sujet qui n'étant qu'une bagatelle, eut de grandes suites.

Un marchand Suisse passant sur les terres du comte de Romont avec une charrette chargée de peaux de moutons, fut

fut insulté, & sa marchandise enlevée. Les Suisses demanderent justice de cette violence; & comme on ne se mettoit pas fort en peine de la leur faire, ils prirent les armes, entrerent sur les terres du comte de Romont, s'emparerent de divers châteaux & de Granson petite ville sur le lac de Neuchâtel. Le comte de Romont eut recours au duc de Bourgogne qui étoit alors occupé à la guerre de Lorraine. Le duc lui promit de ne le pas abandonner; & si-tôt qu'il eut fini cette guerre par la prise de Nanci, & qu'il eut conclu la treve avec la France, il se mit en devoir de s'acquiter de sa promesse. 1475.

Il rétablit son armée fort affoiblie par le siége de Nanci; il la grossit des troupes qui lui vinrent du Milanés, de Savoye, & d'un assez grand nombre d'Anglois qu'il prit à sa solde, parce qu'il commençoit à se défier de ses propres sujets ruinés par tant de guerres qui succédoient les unes aux autres; au lieu que sous le regne du feu duc, l'abondance étoit dans tous les Etats de Bourgogne. Il avoit une très-belle & très-nombreuse artillerie, & voulant faire montre de sa puissance à tous ces étrangers, & tenir par-là l'Allemagne en crainte, il affecta de paroître à la tête de ses troupes avec le plus magnifique équipage qu'il eût jamais eu. Comines, l. 5. ch. 1.

Le roi vient à Lyon avec ses troupes.

Chronique scandaleuse.

Cependant le roi inquiet du succès de l'entreprise du duc de Bourgogne, résolut de s'approcher des quartiers où la guerre alloit se faire; & sous prétexte d'un pélerinage qu'il fit à Notre-Dame du Pui, & d'une assemblée du clergé qu'il convoqua à Lyon, il vint en cette ville-là avec des troupes.

Ce fut de là qu'il dépêcha secretement quantité d'envoyés déguisés les uns en pauvres, les autres en pélerins, tant à la duchesse de Savoye, qu'au duc de Milan, au roi de Sicile, aux Suisses & aux villes d'Allemagne, pour détacher les uns de l'alliance du duc de Bourgogne, & pour animer les autres à se déclarer & à se défendre vigoureusement contre lui: mais le duc de Milan & la duchesse de Savoye ne faisoient que des réponses générales. Le roi de Sicile vouloit à peine entendre les envoyés, & donnoit avis au duc de Bourgogne de toutes les démarches du roi. Les Comines, loc. cit.

1475. Suisses & les villes d'Allemagne liguées avec eux ne faisoient pas des réponses plus favorables, & déclaroient nettement que pour éviter leur ruine prochaine, ils s'accommoderoient avec le duc de Bourgogne, à moins que le roi ne commençât par rompre la treve avec lui, & par faire une diversion qui les mît hors de danger.

Il ne peut empêcher les Suisses d'envoyer des députés au duc.

Ce n'étoit nullement l'intention du roi, qui ne vouloit entrer en cette guerre tout au plus que pour l'argent qu'il offroit de fournir aux Suisses & à leurs alliés. Mais ceux-là frappés de la grandeur du péril qui les menaçoit, ne se contentoient point de ses offres, & ne se croyant pas en état de résister à un si puissant ennemi, prirent, malgré les pressantes sollicitations du roi, le parti de la soumission.

Ils envoyerent des députés au duc de Bourgogne pour lui offrir de leur part non-seulement la restitution de toutes les places qu'ils avoient prises sur le comte de Romont, mais encore de renoncer à toutes les alliances ausquelles il voudroit qu'ils renonçassent, sans excepter celle qu'ils avoient signée avec le roi; & sur le mépris que le duc fit de ces offres, ils allerent jusqu'à lui demander humblement qu'il voulût les recevoir au nombre de ses alliés contre la France, lui promettant de lui fournir six mille hommes pour le servir contre tous, à condition d'une solde fort modique. Ils lui représenterent que la conquête de leurs montagnes ne valoit pas les frais qu'il lui faudroit faire pour en venir à bout, & que quand il auroit fait prisonniers de guerre tous ceux qui les habitoient, ils ne pourroient pas tous ensemble amasser pour leur rançon une somme d'argent capable de payer ce que les éperons de ses cavaliers, & les mors des chevaux de son armée avoient coûté.

1476.

Les Suisses n'étant pas écoutés, ils prennent la résolution de se défendre.

Meyer.

L'orgueil, l'ambition, & l'entêtement du duc de Bourgogne firent ce que le roi avoit en vain tenté par toutes ses négociations. Comme il ne voulut rien écouter, les Suisses poussés à bout, & réduits au désespoir, se résolurent à soûtenir la guerre, quoi qu'il en dût arriver. Le duc se mit en campagne dès le mois de Février, avec une armée d'environ seize mille hommes. Il entra par le comté de Bourgogne dans le pays de Vaux, & se campa à Lausanne qui étoit des Etats du duc de Savoye, & en fit sa place

d'armes : il prit ensuite trois ou quatre châteaux que les Suisses peu accoûtumés à soûtenir des siéges, défendirent mal ; & de là il alla assiéger Granson, où il y avoit une garnison de huit cents hommes. 1476. *Siége de Granson.*

Les Suisses assemblerent à la hâte environ six mille hommes pour venir au secours de la place : mais en arrivant, ils apprirent qu'elle s'étoit rendue à discrétion, & que le duc de Bourgogne avoit fait pendre toute la garnison.

Son camp étoit si bien retranché, & si bien muni d'artillerie, que les Suisses n'avoient garde de l'y venir attaquer. Ils se retirerent du côté d'Yverdon, qui est au bout du lac de Neuchâtel, & investirent deux châteaux, dont les Bourguignons s'étoient saisis de ce côté-là. Il y avoit dans un des deux, appellé Vaumarcou, cent archers de la garde du duc de Bourgogne.

Les Suisses se retirent du côté d'Yverdon.

Chronique scandaleuse.

Olivier de la Marche, l. 2. ch. 5.

Ses plus sages capitaines n'étoient pas d'avis qu'on poursuivît la petite armée des Suisses dans les montagnes, dont on ne connoissoit pas assez les routes : ils vouloient qu'on les attendît dans le camp de Granson, ou qu'on se rendît maître des autres châteaux en descendant le lac. Mais le duc de Bourgogne s'obstina au contraire, soit qu'il ne voulût pas abandonner le peu de soldats qu'il avoit jettés dans les deux châteaux, soit plutôt que Dieu aveuglât ce prince téméraire, pour rabattre son orgueil insupportable, qui croissoit tous les jours par une suite presque continuelle de prospérités.

Il se détermina donc à la poursuite, & vint se camper assez près des deux châteaux. Les Suisses s'étoient saisis dès le jour précedent de quelques défilés, par où il falloit que l'armée Bourguignonne passât, & s'étoient postés dans un bois fort proche du lieu où l'ennemi étoit venu se camper.

Le duc, pour les poursuivre, s'engage dans des défilés où il est chargé & son armée mise en déroute.

Le lendemain deuxieme Mars le duc de Bourgogne fit marcher son avant-garde avec l'artillerie & les bagages pour forcer les défilés : c'étoit Jean prince d'Orange II. du nom qui la conduisoit. Les Suisses laisserent engager les Bourguignons, & dès qu'ils les virent où ils les attendoient, ils firent sur eux une si terrible décharge d'armes à feu, à droit, à gauche, de front, & de tous les rochers

Histoire d'Orange.

1476.

où ils avoient caché leurs gens, qu'il y eut un très-grand nombre des ennemis tués, & entre autres quelques commandans. La peur saisit tout-à-coup le reste, qui ne songeant plus qu'à fuir, se renversa sur la bataille où étoit le duc de Bourgogne; celle-ci mise en désordre, prit aussi l'épouvante, qui se communiqua en un moment à l'arriere-garde de telle sorte que toute l'armée sans avoir tiré l'épée, & sans presque avoir vû l'ennemi, commença à fuir de toutes parts. Le duc de Bourgogne désespéré, & faisant enfin tous ses efforts pour rallier quelques escadrons, fut entraîné par les fuyards, & contraint de se sauver lui-même à toutes jambes vers Joigné sur la frontiere du comté de Bourgogne, & il y arriva lui cinquieme, ayant fait près de seize lieues de France sans débrider.

Butin que firent les Suisses en cette occasion.

Olivier de la Marche, l. 2. ch. 6.

Ce fut plutôt une déroute qu'une défaite. Le nombre des morts ne fut pas grand, & celui des prisonniers encore moindre, parce que les Suisses n'avoient point de cavalerie pour suivre les Bourguignons. Il n'y eut de gens considerables que Pierre de Lignane brave gentilhomme & fort estimé dans les troupes, les seigneurs de Château-Guion, du Mont-Saint-Sorlain, de Lalain, de Pruseli, & quelques autres officiers, qui étant abandonnés du soldat resterent morts sur la place: mais toute l'artillerie, tout le bagage, tous les beaux équipages du duc de Bourgogne furent la proie des vainqueurs, dont plusieurs se seroient enrichis, si la pauvreté où ils avoient vécu jusqu'alors, leur avoit seulement permis de faire le discernement de ce qui étoit précieux, d'avec ce qui ne l'étoit pas.

Leur ignorance ne leur permet pas de connoître le prix de leur proie.

Comines, l. 5. ch. 2.

Surpris du nombre & de la grandeur de la vaisselle d'argent qu'ils trouverent, ils la prirent pour de l'étain, & la vendirent sur ce pié-là. Un d'eux ayant mis la main sur le plus riche diamant du duc de Bourgogne, au bout duquel pendoit une perle, & qui étoit un des plus beaux qu'il y eût alors en Europe, le remit dans l'étui, le jetta sous un chariot comme une bagatelle inutile, & puis s'étant ravisé, & l'ayant repris, le vendit à un prêtre pour un florin. Celui-ci qui n'étoit gueres meilleur connoisseur, le porta aux chefs des Suisses qui lui en donnerent trois francs. Les autres pierreries du duc de Bourgogne qui

1476.

étoient des plus belles, furent aussi peu estimées, mais également perdues.

Ils reprennent Granson. Chronique scandaleuse.

Les Suisses après leur victoire marcherent à Granson, qui se rendit. Ils traiterent la garnison Bourguignonne comme le duc avoit traité la leur. Ils en firent autant à celle d'un des châteaux qu'ils avoient investi. Celle du château de Vaumarcou se sauva pendant la nuit, passa sans obstacle au travers du camp des Suisses sous la conduite d'un jeune gentilhomme leur capitaine nommé George Rozimbos, & arriva heureusement à Salins.

Olivier de la Marche, loc. cit.

Le roi reçoit avec beaucoup de modération un ambassadeur du duc de Bourgogne. Comines, l. 5, ch. 2.

Le roi apprit cette grande nouvelle étant encore au Pui, d'où il alloit continuer sa route vers Lyon. Il ne manqua ni de bonheur, ni de prudence pour en tirer tout l'avantage possible. Il sut se contrefaire & contenir en public sa joie. Cette modération affectée lui fit beaucoup d'honneur peu de jours après par la maniere dont il reçut Contai, qui vint le trouver de la part du duc de Bourgogne, & lui parla, non plus avec ces airs de hauteur & de fierté que les ambassadeurs du duc avoient toujours coûtume de prendre, mais avec beaucoup de respect & de soumission. Il supplia le roi au nom de son maître, de vouloir bien ne point se prévaloir de son malheur, de continuer à observer la treve, d'excuser le duc de ce qu'il ne s'étoit point trouvé à Auxerre pour l'entrevûe que sa majesté lui avoit proposée ; l'assurant qu'il étoit prêt de se rendre ou en cette ville-là, ou en tout autre lieu qu'elle lui marqueroit, pour apprendre & suivre en tout ses intentions.

Le roi lui répondit avec beaucoup d'honnêteté, qu'il plaignoit le duc de Bourgogne ; qu'il se seroit épargné cette disgrace, s'il avoit voulu écouter ses conseils ; qu'il observeroit la treve ; & que pour ce qui étoit de l'entrevûe, il la falloit remettre à un autre temps ; le duc ayant maintenant sur les bras des affaires plus pressantes.

Contai sortit plus content de l'audience du roi, qu'il ne le fut des Lyonnois ; car en passant dans la ville, il essuya dans les rues bien des railleries du peuple, & entendit cent vaudevilles injurieux au duc de Bourgogne, qu'on chantoit dans tous les carrefours, sur la journée de Granson.

1476. Plusieurs furent surpris de cette conduite du roi, qu'on savoit n'être pas fort scrupuleux pour l'observation des traités, sur-tout à l'égard du duc de Bourgogne : aussi n'étoit-ce pas cette considération qui le faisoit agir de la sorte ; mais c'est qu'il prévoyoit que s'il le pressoit de lui déclarer la guerre, le duc auroit bientôt fait son accommodement avec les Suisses, pour tourner tête contre la France, & qu'au contraire, s'il lui laissoit la liberté d'agir contre eux, il s'engageroit de plus en plus, & consumeroit ses forces dans une guerre telle que celle-là.

Raison de cette politique du roi.

Il ne fut pas trompé dans son espérance. Les choses tournerent d'elles-mêmes de la maniere qu'il le pouvoit souhaiter, sans presque qu'il parût y avoir part : car non-seulement Strasbourg, Bâle, & les autres villes liguées avec les Suisses reprirent courage & se déclarerent pour eux; mais encore plusieurs villes d'Allemagne, comme Nuremberg, Francfort & quelques autres entrerent dans la ligue, & envoyerent des troupes à leur secours. Peu de jours après, un envoyé du duc de Milan arriva à la cour pour demander l'alliance du roi, pour renoncer de la part de son maître à celle qu'il avoit prise avec le duc de Bourgogne, & lui offrir cent mille ducats, s'il vouloit lui promettre de ne faire aucun traité avec ce duc sans l'y comprendre.

Désertion de deux princes alliés du duc, qui se rangent au parti de la France.

Le roi affecta de recevoir assez froidement cet envoyé; lui dit qu'il n'avoit que faire de son argent; mais que si le duc se repentoit sincerement d'avoir préferé l'alliance du duc de Bourgogne à la sienne, il lui rendroit son amitié. L'envoyé l'en assura, lui fit de grands remercîmens, & le conjura de faire au plutôt publier cette alliance. Le roi qui voyoit que cet exemple pourroit produire un bon effet sur les autres alliés du duc de Bourgogne & sur ceux des Suisses, y consentit; & dès l'après-dînée ce traité d'alliance fut publié à son de trompe dans les rues de Lyon, & fut encore depuis confirmé le neuvieme d'Août de la même année.

Collection de traités par Leonard.

La désertion d'un autre prince dut autant chagriner le duc de Bourgogne, que celle du duc de Milan. Fer-

deric d'Arragon prince de Tarente, fils de Ferdinand roi de Naples, étoit depuis un an à la cour de Bourgogne avec un équipage magnifique, attiré par l'espérance que le duc lui avoit donnée de lui faire épouser sa fille : mais voyant qu'on l'amusoit toujours sans rien conclurre, il demanda au roi un sauf-conduit, qui le lui accorda. Il se rendit à Lyon, & y fut reçû avec beaucoup d'honneur. Il s'étoit trouvé à la déroute de Granson, & donna une très-mauvaise idée de l'état des affaires du duc de Bourgogne.

1476.

Comines, l. 5. ch. 3.

Ce duc voyoit d'un jour à l'autre de plus fâcheuses suites de sa témérité. Il croyoit son traité avec le roi de Sicile pour la Provence si avancé, qu'il faisoit lever sous main des troupes en Piémont, afin de se saisir de cette succession. C'étoit le seigneur de Château-Guion, fils ou frere de celui qu'Olivier de la Marche dit avoir été tué à la journée de Granson, qui étoit chargé de cette entreprise. Il avoit porté avec lui beaucoup d'argent, mais la nouvelle de la déroute du duc de Bourgogne le déconcerta entierement : ceux qu'il avoit gagnés à son parti lâcherent le pié ; il eut même beaucoup de peine à s'échapper, & le comte de Bresse oncle du duc de Savoye lui enleva son argent. On arrêta quelques Provençaux, que la duchesse de Savoye envoyoit au roi de Sicile, pour l'exhorter à ne point perdre courage, l'assurant que le duc de Bourgogne auroit bientôt rétabli ses affaires. Ils se trouverent saisis du traité, qui fut envoyé au roi, & ce ne fut que par ce coup de hasard qu'il en fut pleinement informé.

Le roi de Sicile en fait autant au moment que le duc alloit se saisir de la Provence que le premier lui avoit voulu céder.

Chap. 2.

Il ne perdit point de temps ; il fit marcher des troupes vers la Provence à tout évenement, & envoya une ambassade au roi de Sicile pour se plaindre à lui-même de sa conduite, lui représenter les malheurs où il exposoit le royaume en donnant la Provence au plus grand ennemi de la maison de France, & le prier de venir à Lyon, où il recevroit toute la satisfaction qu'il pourroit souhaiter ; qu'autrement il y pourvoiroit par les voies qu'il jugeroit à propos pour l'utilité de son Etat.

Ce prince tout cassé de vieillesse, & dont la vie avoit

1476. presque été une suite continuelle de malheurs, qui avoit vû mourir toute sa postérité masculine, & se voyoit en danger d'être entierement dépouillé par le roi, vint de Provence, où il étoit, le trouver à Lyon. Il y fut reçû avec tous les honneurs dûs à son rang, & que le roi n'avoit garde de manquer de lui rendre dans une telle conjoncture.

Jean Cossa sénéchal de Provence, dont j'ai déja parlé auparavant à l'occasion du traité dont il s'agit, l'y accompagna; & dans la premiere conférence que les deux rois eurent ensemble sur ce sujet, il parla au roi de cette sorte, selon que Comines qui l'entendit, le rapporte. » Sire, » ne soyez pas surpris si le roi mon maître, votre oncle, a » offert sa succession au duc de Bourgogne. Il a suivi en » cela l'avis de son conseil, celui de ses plus fideles ser- » viteurs, & le mien en particulier. Ce qui nous a déterminés » à en user ainsi, a été le mauvais traitement qu'il a reçû » de vous, & sur-tout la saisie que vous avez faite du châ- » teau de Bar, & de la ville d'Angers. Notre dessein dans » le fond n'étoit pas que ce traité s'accomplît jamais; & » nous n'avons point eu d'autre vûe que de vous obliger » par-là à faire raison au roi notre maître des torts que » vous lui avez faits, & à vous souvenir qu'il est votre » oncle.

Comines, loc. cit.

Le roi reçut très-bien cette liberté de Cossa, & le loua de sa sagesse: les differends furent bientôt accommodés, & le traité commencé en faveur du duc de Bourgogne entierement rompu, avec toutes les circonstances les plus chagrinantes pour lui.

Le traité en est entierement rompu.

Quelques-uns de nos historiens n'ayant pas lû avec assez d'attention cet endroit des memoires de Comines, ont écrit que le roi de Sicile déclara le roi en cette occasion son heritier au comté de Provence, au duché d'Anjou, & même à ses droits sur la Lorraine. La chose est néanmoins très-fausse: il ne se fit alors rien autre chose, sinon que le roi de Sicile promit de ne point conclurre le traité qu'il avoit entamé avec le duc de Bourgogne. Il s'en tint au testament qu'il avoit fait un an auparavant, en faveur de Charles d'Anjou comte du Maine son neveu, par lequel il l'instituoit son heritier universel dans tous ses domaines; & ce fut

Observations sur l'histoire de Comines.
Memorial de la Chambre des comptes de Paris, cotté HH. fol. 237.

fut ce comte même, qui depuis la mort du roi de Sicile, s'étant mis en possession de la Provence, légua par son testament cinq ans après tous ses Etats au roi. Ce prince en fut redevable à Palamede de Fourbin seigneur de Sollier, qui ménagea l'esprit du comte, & l'engagea à donner au roi cette succession, au préjudice de René duc de Lorraine, petit-fils de René roi de Sicile, qui fit en vain tous ses efforts pour faire valoir ses prétentions; & le roi par reconnoissance fit Palamede de Fourbin son lieutenant général en Provence, avec un pouvoir très-étendu. Il est encore vrai que le roi prit ses mesures de fort bonne heure, pour lever tous les obstacles qui auroient pû traverser son dessein, & qu'il obtint dès cette année 1476. de Marguerite d'Anjou veuve de Henri VI. roi d'Angletere & fille de René roi de Sicile, une cession de tous les droits qu'elle avoit aux biens & aux prétentions de son pere; & c'est ce qui a fait la méprise, & a donné lieu de croire que René roi de Sicile avoit dès-lors fait une donation au roi de ses Etats. On a les actes authentiques qui démontrent la vérité de tout ce détail. Je reviens au duc de Bourgogne. 1476.

Le duc de Bourgogne assemble une nouvelle armée.
Comines, ch. 3.
Chronique scandaleuse.

Le mauvais état de ses affaires ne lui permettoit pas de faire éclater son ressentiment contre le roi de Sicile. Etant revenu à Lausane, il tomba malade du chagrin que lui avoit causé sa défaite, & du refus que lui firent les communautés de Flandre, de lui fournir de l'argent & de nouvelles troupes. Cette maladie fit une grande altération dans son tempérament, & elle passa jusqu'à l'esprit; au moins quelques-uns dirent qu'ils y avoient apperçu du changement. Malgré tout cela il persista dans sa résolution d'avoir sa revanche contre les Suisses, qui se préparoient de leur côté avec le secours de leurs alliés à se bien défendre. Dès qu'il se vit à peu-près gueri, il assembla une nouvelle armée, ou plutôt les troupes qui s'étoient dissipées dans sa déroute, vinrent le rejoindre pour la plûpart, & il se trouva à la tête d'environ vingt-cinq mille hommes. Les Alliés en avoient trente-cinq mille, où il y avoit quatre mille chevaux.

Le dessein du duc, s'il eût été secondé de ses Flamans, étoit d'aller assiéger Strasbourg : mais n'ayant pas assez de

1476. troupes pour un siége si considerable, il rentra sur les terres des Suisses, & mit au mois de Juin le siége devant la petite ville de Morat à quatre ou cinq lieues de Fribourg, & située sur le lac auquel elle a donné son nom. Les Alliés s'avancerent au plutôt de ce côté-là, pour encourager la garnison à se bien défendre par l'espérance d'un prompt secours.

Et fait le siége de Morat.

Le roi attentif au nouvel évenement qui se préparoit, fournissoit abondamment de l'argent aux Suisses & aux Allemans, & opposa au duc de Bourgogne un nouvel ennemi qu'il n'eut pas besoin de beaucoup animer, pour l'engager à faire de son mieux dans la belle occasion qu'il lui présentoit de se signaler. C'étoit René duc de Lorraine, qui dépouillé de ses Etats par le duc de Bourgogne, menoit en France une vie fort triste, & ne laissoit pas d'être à charge au roi. Il lui offrit de le faire conduire sûrement jusqu'à l'armée des Alliés, & d'obtenir d'eux de le mettre à leur tête.

Le duc de Lorraine se met à la tête de l'armée des Suisses.

Ce jeune prince plein de courage & d'espérance de reconquérir son Etat à la pointe de l'épée, ne balança pas à accepter l'offre. Le roi lui donna une grosse somme d'argent pour distribuer à son arrivée aux Suisses & aux Allemans, lui fournit une nombreuse escorte qui le conduisit au travers de la Lorraine, & de là à l'armée des Alliés. Il y fut reçu avec une extrême joie comme l'ennemi déclaré du duc de Bourgogne, & le commandement * lui fut déferé d'un commun consentement.

Se campe à demi-lieue du camp des Bourguignons.
Meyer, l. 17.
Chronique scandaleuse.

Il se posta à demi-lieue du camp des Bourguignons, qui étoit admirablement retranché; & peu de jours après son arrivée on en vint aux mains. Ce combat est diversement

* Le P. Daniel auroit dû, ce semble, avertir le lecteur que ce fait est formellement démenti par un historien Suisse contemporain, & qui fut présent à la bataille. C'est Dicbold-Schilling greffier de Berne, qui raconte que le général des Suisses étoit Guillaume Herter, que l'avant-garde étoit commandée par Jean de Hutwil, & le corps de bataille par Jean Waldeman, tous officiers Suisses; que René duc de Lorraine n'arriva que le soir avant la bataille dans le camp des Suisses, & fut armé chevalier dès le soir même; qu'il amena deux cents chevaux avec lui, & que le lendemain il donna des marques de sa valeur pendant l'action; mais qu'il n'y eut aucune espece de commandement, si ce n'est peut-être celui des deux cents chevaux qu'il avoit amenés. *Bibliot. impartiale*, imprimée en 1754.

rapporté par les historiens. Voici comme le raconte celui de Flandre sur les memoires de Basin évêque de Lisieux qui étoit de ce temps-là, auxquels j'ajoûterai quelques circonstances tirées d'un autre auteur aussi contemporain. 1476.

Un Samedi vingt-deuxieme de Juin au matin, le duc de Bourgogne mit ses troupes en bataille devant son camp, comme pour insulter aux Suisses & les défier au combat. Le duc de Lorraine rangea aussi une partie des siennes, mais au dedans de ses retranchemens, laissant le duc de Bourgogne en doute s'il se préparoit à la bataille, ou seulement à se défendre au cas qu'on vînt l'attaquer. Il faisoit alors une très-grande pluie que les Bourguignons essuyerent pendant six heures, ce qui les fatigua beaucoup, aussi-bien que leurs chevaux, & mit leurs arcs & leurs autres armes fort en désordre.

Les attaque à l'improviste, & les met en une entiere deroute.

Sur le midi le duc de Bourgogne voyant que l'ennemi ne sortoit point de ses retranchemens, fit rentrer ses troupes dans les siens, où elles se désarmerent pour repaître, & laissa seulement un assez grand corps à la tête de son camp sous les ordres du comte de Romont, à l'endroit par où les ennemis pouvoient s'en approcher. Le duc de Lorraine profita de cette conjoncture. Le beau temps étant revenu, il fit sortir son armée avec une merveilleuse promptitude, & vint fondre sur le corps avancé des Bourguignons. L'attaque fut si brusque & si vive, qu'il passa en un moment sur le ventre à ces troupes, & les poursuivant l'épée dans les reins, entra avec elles dans le camp du duc de Bourgogne, où la surprise répandit par-tout la terreur. Les archers Anglois de l'armée Bourguignonne firent ferme quelque temps : mais quelques escadrons François, de ceux apparemment qui avoient escorté le duc de Lorraine, chargerent si rudement les Anglois, qu'ils les mirent en désordre : & en même temps la garnison de la place fit une vigoureuse sortie, & prit les ennemis à dos : il n'en fallut pas d'avantage pour achever la déroute. Les Suisses & les Allemans, sans s'amuser à faire des prisonniers, firent main-basse sur tout ce qui se présenta à eux, & leurs troupes grossissant à tous momens, ne laisserent plus d'espace au duc de Bourgogne pour ranger les siennes, qui se mirent

1476. en fuite de toutes parts. Un grand nombre se noya dans le lac de Morat & dans les marais d'alentour. La cavalerie Allemande se débandant après les fuyards, en fit un effroyable massacre. Les historiens les plus favorables au parti Bourguignon conviennent que le duc y perdit treize à quatorze mille hommes tués ou noyés, & que la perte du côté des Alliés fut très-peu considérable. Jean de Luxembourg comte de Marle & de Saint-Pol, fils aîné du feu connétable, fut du nombre des morts avec les seigneurs de Grimberge & Jacques de Maes; celui-ci portoit le grand étendart du duc de Bourgogne : il le conserva jusqu'à la mort, & ne le lâcha jamais, quelque effort qu'on fit pour le lui arracher, qu'après qu'il eut expiré de ses blessures. Le duc de Bourgogne, sans pouvoir sauver ni bagage, ni artillerie, s'enfuit accompagné seulement d'onze cavaliers, jusqu'à Joigné, à peu-près dans le même équipage qu'il y étoit arrivé après la déroute de Granson, & de là il prit la route de Besançon, pensant beaucoup plus aux moyens de défendre son pays, qu'à attaquer désormais ses ennemis.

Olivier de la Marche.

Les troupes victorieuses offrent de l'aider à reconquérir ses Etats.

En effet, les Suisses & les Allemans voulant reconnoître les grandes obligations qu'ils avoient à leur général, non seulement lui * firent present de toute l'artillerie prise au duc de Bourgogne, pour le dédommager de celle qu'il avoit perdue en Lorraine; mais encore lui promirent de l'aider de leurs troupes à reconquérir ses Etats sur leur ennemi commun. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable pour ce prince : l'animosité des Suisses & des Allemans étoit extrême contre le duc de Bourgogne; les Flamans qui le craignoient plus qu'ils ne l'aimoient, passoient de la crainte au mépris, & lui avoient déja donné des marques de leur ancienne indocilité. La réputation d'une si belle victoire, remportée sur une ennemi si redoutable,

* Diebold-Schilling greffier de Berne, qui étoit à la bataille, dit seulement que les Suisses céderent au duc René, qui n'étoit pas, selon lui, le général de l'armée, une maison de bois dans laquelle le duc de Bourgogne avoit demeuré pendant le siége; mais que l'artillerie fut partagée sur le champ de bataille entre les Cantons : & il y a, dit-on, un assez grand nombre de pieces de cette artillerie dans les arsenaux de Bâle & de Berne, pour prouver qu'elle ne fut pas cédée toute entiere au duc de Lorraine. *Bibliotheque impartiale, page 463.*

avoit fait un grand effet sur l'esprit des Lorrains en faveur de leur légitime souverain ; & ayant paru peu de temps auparavant changer de maître sans beaucoup de peine, on vit leur indifférence se ranimer. Le comte de Bich feudataire du duc de Lorraine eut l'honneur de lever le premier l'étendart pour son ancien maître ; & aidé de l'argent de France, il courut le duché de Luxembourg, qu'il trouva tout-à-fait dégarni. Il y prit diverses petites places, & avec le secours de quelques François qui se joignirent à lui, il se saisit des passages par où l'on peut entrer du Luxembourg en Lorraine.

1476.

Meyer.

Il assiége Nanci & rentre en possession de quelques autres places.

Chronique scandaleuse.

Comines, l. 5. ch. 5.

Le duc René suivit le chemin que sa bonne fortune lui ouvroit. Il vint à Strasbourg avec quatre mille hommes que les Alliés lui donnerent, entra de là en Lorraine, & vint avec cette petite armée assiéger Nanci, en attendant de plus nombreuses troupes d'Allemagne. A son arrivée Vaudemont, Epinai, & quelques autres places se déclarerent pour son parti, les paysans pour la plûpart se souleverent en sa faveur, & le duc de Bourgogne ne pouvoit plus gueres compter que sur Nanci & Pont-à-Mousson.

Embarras du duc de Bourgogne.

Il s'étoit retiré sur les confins de Bourgogne en un lieu fort solitaire appellé la Riviere, vers Salins, où il avoit une assez petite cour, son chagrin le rendant presque inaccessible, & en même temps incapable de recevoir conseil de personne. C'étoit-là qu'il se rongeoit lui-même, pensant sans cesse aux moyens de se venger non-seulement de ses ennemis, mais encore de ses alliés qui l'abandonnoient, & en particulier de la duchesse de Savoye, dont il avoit appris les négociations secretes avec le roi. Il en étoit d'autant plus offensé, qu'il prétendoit s'être engagé dans cette malheureuse guerre pour les intérêts de la maison de Savoye.

La duchesse en effet voyant le mauvais tour que les affaires du duc de Bourgogne prenoient, avoit envoyé secretement au roi le seigneur de Montigni dans l'intervalle du temps qui se passa entre les deux batailles, moins pour prendre quelque engagement, que pour tâcher de découvrir la disposition de ce prince à son égard, & pour commencer une négociation qu'elle termineroit, selon le suc-

1476. cès que le duc de Bourgogne auroit dans sa seconde expédition contre les Suisses. Le roi, qui jusqu'alors avoit toujours reçû assez froidement les envoyés de sa sœur, fit à ce seigneur beaucoup d'amitié. Il lui fit entendre que pourvû que la duchesse abandonnât sincerement le parti du duc de Bourgogne, elle trouveroit à la cour de France tout l'appui qu'elle pouvoit espérer. Il le chargea même de l'inviter de sa part à venir en France, l'assurant qu'elle ne se repentiroit pas de son voyage. L'envoyé témoigna au roi beaucoup de reconnoissance pour ses honnètetés & ses offres : mais il trouva moyen de temporiser, jusqu'à ce qu'ayant reçu l'avis de la seconde défaite du duc de Bourgogne, il consentit d'entrer en négociation.

Il fait enlever la duchesse de Savoye qui avoit aussi traité avec le roi.

Quand le duc de Bourgogne l'eut appris, il en fut outré; & sachant que la duchesse de Savoye devoit venir bientôt à Geneve avec sa famille, il projetta de la faire enlever.

Olivier de la Marche homme de résolution, & sujet du duc de Bourgogne, se trouva fort à propos en ce temps-là à Geneve. Ce seigneur reçut l'ordre du duc d'enlever la duchesse de Savoye avec ses enfans, & de la lui amener en Bourgogne, de prendre si bien ses mesures, qu'il ne la manquât pas; & cela *sur sa tête*. Ce sont les termes rapportés par Olivier de la Marche même dans ses memoires; c'étoit à dire, qu'il y alloit de sa vie s'il ne réussissoit pas. (L. 2. ch. 8.)

La Marche quoique surpris & choqué de ce style plus usité en Turquie qu'en France, & que la commission lui déplût fort, se mit en devoir de l'exécuter. La duchesse devoit arriver ce jour-là même à Geneve deux heures avant la nuit, & peu accompagnée; car elle n'avoit pas la moindre défiance. La Marche s'étant assuré d'un assez bon nombre d'hommes déterminés, se met en embuscade à quelque distance de la ville, investit la duchesse lorsqu'elle y pensoit le moins, lui dit le plus respectueusement qu'il lui fut possible l'ordre qu'il avoit du duc de Bourgogne, & la prie de le suivre. Il fallut s'y résoudre. Elle monta en croupe derriere la Marche, & le reste de la troupe suivit, excepté le petit duc de Savoye qui fut enlevé par des gens-

mêmes du seigneur de la Marche, qui étant Savoyards se firent un honneur de sauver leur prince, & se détachant de la troupe à la faveur des ténebres, le menerent à Geneve. 1476.

La duchesse fut obligée d'aller toute la nuit. La Marche la conduisit à Saint-Claude, & de là au duc de Bourgogne, qui le reçut très-mal, parce qu'il avoit laissé échapper le duc de Savoye. Pour la duchesse, on la fit partir dès le lendemain de son arrivée, & elle fut transportée au château de Rouvre auprès de Dijon.

Ce fut là un coup de la vivacité impétueuse du duc de Bourgogne, & qui ne lui produisit aucun avantage. Il ne falloit point prendre la duchesse de Savoye, ou il falloit la bien garder, ce qu'il ne fit pas. Elle s'apperçut bientôt qu'on ne la veilloit point fort exactement. Elle envoya au roi, Rivarol gentilhomme Piémontois son maître d'hôtel, pour lui dire la facilité qu'il auroit à la délivrer, s'il le vouloit. Le roi répondit qu'il seroit ravi de lui rendre ce bon office, & qu'il envoyeroit incessamment sur cela des ordres très-précis à Charles d'Amboise seigneur de Chaumont, gouverneur de Champagne.

Mais la duchesse dans la crainte qu'à la sortie d'une prison, on ne la renfermât dans une autre, prit des précautions, & fit des offres conformes aux intentions du roi. On lui avoit appris que le roi ne doutant pas que le duc de Bourgogne ne fît acheter bien cher aux Savoyards la liberté de leur souveraine, & aux dépens d'une partie des Etats de Savoye, avoit déja pensé à profiter aussi de la dépouille. Car non-seulement par le moyen du commandeur de Saint-Antoine de Ranvers seigneur de Montchenu, qui avoit grand credit auprès de l'évêque de Geneve beau-frere de la reine, il avoit engagé ce prélat à lui envoyer le jeune duc de Savoye son neveu, & un des cadets du duc, sous prétexte de les mettre en sûreté; mais encore le roi avec son consentement s'étoit rendu maître des châteaux de Chamberri & de Montmelian. La duchesse fit prier le roi de lui promettre avant toutes choses, qu'il la laisseroit retourner en Savoye avec ses enfans, dès qu'elle auroit eu l'honneur de le saluer; qu'il lui aideroit à main-

Ce prince la délivre. Comines. Guichenon, histoire de Savoye.

1476. tenir son autorité dans ses Etats, quand elle y seroit arrivée, & qu'il lui rendroit les places dont il s'étoit emparé: & de sa part elle promit ce que le roi lui avoit tant de fois inutilement demandé; qu'à ces conditions elle renonceroit à toute alliance avec le duc de Bourgogne, pour en faire une perpétuelle avec la France. Le roi se fit honneur de lui accorder tout ce qu'elle lui proposoit; & Chaumont, sur l'ordre qu'il en avoit reçu, vint avec deux cents lances à Rouvre où il avoit intelligence, & emmena la princesse avec tous ses gens sans aucune opposition.

Ibid. Comines, l. 5. ch. 5.

Et conclut avec elle un traité d'alliance.

Elle vint trouver le roi à Tours, où il étoit venu de Lyon depuis la journée de Morat. Ce prince en l'abordant lui dit: *Madame la Bourguignonne, soyez la bien venue.* Elle vit bien par le ton dont le roi lui parloit, que c'étoit moins un reproche qu'une simple raillerie. Elle lui répondit qu'elle étoit bonne Françoise, & très-disposée à lui obéir en tout. L'entretien se passa avec de grandes marques d'amitié de part & d'autre. Son séjour ne fut pas long. Elle avoit beaucoup d'envie de s'en aller, & le roi n'en avoit pas une fort grande de la retenir long-temps. Le traité d'alliance fut mis par écrit & signé, & au bout de huit jours la duchesse partit pour retourner dans ses Etats fort contente du roi, à qui elle tint parole; & dans la suite ils vécurent en grande intelligence.

Prise de Nanci par le duc de Lorraine.

Tout contribuoit ainsi à augmenter le chagrin du duc de Bourgogne: mais il en eut un nouveau sujet qui ne le toucha pas moins vivement. Ce fut la perte de Nanci. Cette place se rendit au duc de Lorraine, par l'impatience des Anglois qui faisoient la plus grande partie de la garnison, & qui ennuyés d'être si long-temps assiégés sans être secourus, quoiqu'ils ne fussent nullement pressés, contraignirent Bievres commandant de la place de capituler, & de la rendre le sixieme d'Octobre.

Comines, l. 5. ch. 5.

Le duc de Bourgogne l'assiége de nouveau.

Deux jours après le duc de Bourgogne parut avec le secours à la vûe de Nanci & du duc de Lorraine, qui, étant beaucoup moins fort que lui, ne vouloit pas hasarder un combat. Le duc de Bourgogne fit ce qu'il put pour l'y engager, & n'en pouvant venir à bout autrement, mit le siége devant la place trois semaines après qu'elle eut été prise. Ce fut

fut contre l'avis de la plûpart de son conseil, qui vouloit qu'il reprît les petites villes & les châteaux des environs, & qu'à la faveur des autres qui tenoient encore pour lui, il se contentât de bloquer Nanci, où le duc de Lorraine n'avoit pû encore mettre beaucoup de vivres. Leur raison étoit que la place n'étant pas bien fournie, seroit bientôt obligée de se rendre d'elle-même, & durant ce temps-là il feroit rafraîchir ses troupes fatiguées par de si longues marches dans des pays difficiles ; rebutées par deux combats désavantageux où elles avoient perdu tous leurs bagages, & qui n'avoient plus une certaine confiance qui contribue beaucoup à la victoire. Mais ce prince couroit à son malheur, ou plutôt, pour me servir de la morale des historiens de ce temps-là, Dieu vouloit punir son orgueil, en l'abandonnant à sa témérité naturelle, & à sa mauvaise foi, en permettant qu'il fût trahi au même lieu où il avoit consenti à livrer le connétable de Saint-Pol, après lui avoir promis sûreté. 1476.

Il est trahi par le comte de Campobasso, qui commandoit le siége.

Quoique Nanci fût assez mal pourvu de vivres & de munitions, il fut bien défendu. La rigueur de la saison fut aussi favorable aux assiégés, qu'incommode aux assiégeans, qui essuyerent dans leur camp les gelées, les pluies, les neiges des mois de Novembre & de Décembre. Mais après tout, ce qui sauva la place fut moins la bravoure de la garnison & le mauvais temps, que les nouvelles trahisons du comte de Campobasso, dont le duc de Bourgogne étoit toujours entêté, & qu'il continuoit de regarder comme le plus fidele serviteur qu'il eût au monde ; quoique ce fût le plus perfide de tous les hommes, qui ne quitta jamais le dessein de le faire périr, jusqu'à ce qu'il en fût venu à bout.

Non-seulement il s'entendit avec les assiégés, pour faire durer le siége dont il avoit la conduite : non-seulement il avoit un commerce secret avec le duc de Lorraine & avec les François des frontieres de Champagne, & prenoit des mesures avec eux pour faire échouer cette entreprise ; mais encore il eut le front de faire de nouveau à quelques seigneurs François l'horrible proposition que le roi avoit rejettée long-temps auparavant, d'assassiner ou de livrer le duc de Bourgogne ; demandant pour conditions vingt-

1476. mille écus comptant, l'entretien de quatre cents lances Italiennes qu'il avoit au service de ce duc, & une grosse terre en France avec le titre de comté.

Telle étoit celui en qui le duc de Bourgogne, par un aveuglement extrême, avoit mis toute sa confiance, malgré les avis qu'il avoit reçus sur ce sujet. Mais cet aveuglement du duc ne parut jamais plus surprenant, que dans une occasion qu'il eût sur la fin du siége de se détromper sur un point de cette importance, & qu'il négligea par la plus grande de toutes les imprudences.

Quelques gentilshommes serviteurs zelés du duc de Lorraine sachant la place fort pressée, voulurent s'y jetter pour soûtenir le courage de la garnison. Ils furent attaqués dans leur passage ; une partie y entra, les autres furent tués ou pris. Il se trouva parmi les prisonniers un gentilhomme provençal nommé Cifron, qui étoit celui avec qui Campobasso avoit coûtume de traiter, & qui avoit le secret de tout ce qui se tramoit en faveur du duc de Lorraine.

Comines, l. 5. ch. 6.

Le duc de Bourgogne s'abandonnant aux mouvemens de sa férocité, voulut faire pendre ce gentilhomme contre les loix de la guerre observées jusqu'alors en-deçà des Alpes, où l'on mettoit toujours les prisonniers à rançon, & commencer à introduire la coûtume d'Italie & d'Espagne, qui étoit que dès qu'un prince avoit formé le siége d'une place, & que son canon avoit tiré contre les murailles, quiconque osoit passer au travers du camp pour aller la défendre, étoit condamné irrémissiblement à la mort, s'il étoit pris. On vint dénoncer à Cifron qu'on commenceroit par lui à introduire cette coûtume ultramontaine, & qu'il falloit penser à sa conscience.

Cifron moins effrayé de la mort, que du genre du supplice infame qu'on lui destinoit, fit dire au duc de Bourgogne qu'il le supplioit de lui accorder la liberté de lui parler, & qu'il avoit des choses importantes à lui dire, qui touchoient sa personne. Il chargea quelques gentilshommes du camp qui l'étoient venu voir, de dire cela au duc de sa part, & les conjura de lui obtenir cette grace.

Ils firent leur rapport au duc, & par malheur pour Cifron, ce rapport se fit en présence de Campobasso, qui

fut saisi d'une extrême frayeur, se doutant bien dequoi il s'agissoit. Le duc se moqua de ce qu'on lui disoit, & dit que Cifron vouloit prolonger sa vie. Campobasso ne manqua pas d'appuyer ce que disoit le duc, & ajoûta qu'il falloit l'expédier sans délai. Le duc cependant ordonna à ceux qui étoient venus lui parler, d'aller trouver Cifron, & de lui dire que s'il avoit quelque chose à lui apprendre, il le leur déclarât.

Cifron ayant reçû cette réponse, repartit que la chose étoit de nature à n'être dite qu'au duc même. Ceci ayant encore été rapporté au duc de Bourgogne, il répliqua brusquement, qu'on le pende; & sur le champ on l'alla prendre pour le conduire au lieu du supplice. Il trouva dans le chemin quelques gentilshommes de sa connoissance fort touchés de compassion pour son malheur. Il eut permission de leur parler, & il les pria d'aller encore une fois de sa part au duc de Bourgogne, lui dire que les choses qu'il avoit à lui découvrir étoient telles, qu'il devroit en acheter la connoissance aux dépens d'une partie de ses Etats. Il leur dit cela d'un ton qui les détermina à faire encore une tentative : mais en arrivant à la tente du duc, ils trouverent Campobasso à la porte, qui leur dit que le duc étoit occupé, & qu'il avoit défendu que personne n'entrât; & il envoya ordre au prevôt de hâter l'exécution. Ce qui fut fait, sans que Cifron eût rien déclaré de ce qu'il savoit.

C'est ainsi que Campobasso évita le plus grand danger où il eût jamais été, en sacrifiant le confident de ses pratiques avec le duc de Lorraine, & que le duc de Bourgogne s'obstinoit lui-même à sa perte, qui étoit beaucoup plus proche qu'il ne pensoit : car le duc de Lorraine par le moyen de l'argent que le roi lui fournissoit sous main, avoit eu le temps d'assembler treize à quatorze mille hommes tant Allemans que Suisses, sans compter un grand nombre de gentilshommes & de soldats François, qui, sachant bien qu'ils feroient plaisir au roi, s'étoient rendus de toutes parts en Lorraine. Ce duc s'avança vers cette armée jusqu'à Saint-Nicolas à deux lieues de Nanci, & donna avis de son arrivée aux assiégés, que le défaut de vivres fatiguoit beaucoup.

Comines, ch. 7. Chronique scandaleuse.

1476. L'armée du duc de Bourgogne étoit alors réduite à quatre mille hommes, dont il y avoit un grand nombre de malades; de sorte qu'à peine avoit-il quinze cents hommes en état de bien servir. Tout autre que lui n'auroit pas hesité à lever le siége, vû l'inégalité & le mauvais état de ses troupes : tous ses capitaines en étoient d'avis, & lui représentoient qu'en se retirant à Pont-à-Mousson, comme il le pouvoit encore, il éviteroit une défaite certaine, sans perdre l'espérance de reprendre Nanci avant la fin de l'hyver; parce que le duc de Lorraine n'ayant point d'argent pour entretenir ses troupes, son armée se dissiperoit dès qu'il auroit délivré la place; & que n'ayant pas non plus dequoi y faire des magasins, un blocus suffiroit pour la réduire bientôt à l'extrémité. Mais les résolutions prudentes & moderées n'étoient pas du génie du duc de Bourgogne, surtout quant il croyoit que sa gloire y étoit intéressée. Campobasso lui fit sa cour en l'encourageant à tenir bon, & en le faisant ressouvenir du siége de Nuis, où avec des troupes moins nombreuses des deux tiers que celles de ses ennemis, il avoit triomphé de toutes les forces de l'Empire.

L'avis du comte fut suivi, parce qu'il étoit conforme à la témérité du prince, qui fut pourtant bientôt détrompé, & convaincu par une funeste expérience de la perfidie de ce traître. Car dès ce même jour il déserta avec cent quarante hommes d'armes & toute leur suite, pour aller joindre le duc de Lorraine; & le lendemain deux autres de ses officiers en firent autant, avec six vingts hommes d'armes.

Les Allemans firent l'affront à Campobasso de ne pas vouloir le recevoir, & lui dirent qu'ils ne pouvoient point s'accommoder d'un traître dans leur armée. Il fut contraint de se retirer, & s'en alla à Condé, petite ville proche de là à l'embouchure de la Meurte dans la Moselle, par où passoient tous les convois qui venoient aux Bourguignons du côté de Metz & de Luxembourg. Il prévoyoit que la plûpart, s'ils étoient défaits, ne manqueroient pas de se sauver par-là; c'est pourquoi il s'assura de ce passage. Il avoit pris encore une précaution, qui étoit de laisser dans les troupes de Bourgogne quelques Officiers de son intelligen-

ce, qui au premier choc devoient lâcher le pié, & donner commencement à la déroute : d'autres avoient ordre de ne pas s'éloigner du duc de Bourgogne, & s'ils ne pouvoient pas s'en saisir, de le tuer dans la fuite. Telle étoit la conspiration formée contre ce prince, qui, ne se défiant de rien, ne songeoit qu'à bien choisir son poste, pour y attendre les ennemis, & à suppléer par l'avantage du lieu au petit nombre de ses troupes. Il sortit de ses lignes, n'ayant pas assez de monde pour les garnir suffisamment, & vint se poster sur un ruisseau qui passoit par une maladrerie, nommée la Magdeleine, & avoit les deux bords couverts de deux fortes haies. Il plaça là la plus grande partie de son artillerie, sur un petit tertre qui commandoit le grand chemin, par où les ennemis devoient arriver, & les attendit, faisant paroître beaucoup de résolution. 1476.

Le cinquieme jour de Janvier, qui étoit un Dimanche veille des Rois, le duc de Lorraine partit de Saint-Nicolas, & vint à la Neuville, où il mit ses troupes en bataille, dans l'ordre qu'elles devoient garder en marchant à l'ennemi. Il les partagea en deux corps, l'un sous la conduite du comte d'Astain & des gouverneurs de Fribourg & de Zurich ; & l'autre commandé par les Avoyers de Berne. On commença à marcher sur le midi ; un des deux corps suivit le grand chemin qui va de la Neuville à Nanci, & l'autre prit à droite du côté de la riviere. 1477.

Et tué sans être connu.

Chronique scandaleuse.

Dès que ceux qui suivoient le grand chemin parurent, on fit sur eux une décharge de l'artillerie Bourguignonne : mais étant faite de trop loin, elle causa peu de dommage aux Suisses, qui pour n'en pas essuyer une seconde plus dangereuse, prirent à gauche, & ayant côtoyé un petit bois, se trouverent sur une hauteur à la droite du camp des Bourguignons.

Ce mouvement, que le duc n'avoit point prévû, l'obligea à changer la disposition de ses troupes, qui perdoient l'avantage d'être couvertes du ruisseau, & n'avoient plus que celui de leur valeur. Le duc de Bourgogne avoit fait mettre pied à terre à tous les archers de son armée : il en fit un gros pour opposer aux Suisses, & mit sur les deux aîles ce qui lui restoit de gendarmes. L'une étoit commandée

1477. par Jacques Galiot brave capitaine Italien, & l'autre par Josse de Lalain gouverneur de Flandre.

Dès que les Suisses eurent un peu repris haleine, ils descendirent de la hauteur pour venir attaquer les Bourguignons, & firent sur eux, quand ils furent à portée, une si terrible décharge d'arquebuses, qu'ils en renverserent grand nombre par terre, & que le reste épouvanté prit la fuite. Les gendarmes Bourguignons, quoiqu'abandonnés par leur infanterie, & en assez petit nombre, firent ferme quelque temps: mais l'autre corps des Alliés qui avoit pris du côté de la riviere, ayant rabattu sur eux, ils se trouverent entre deux feux. Ils ne purent le soutenir long-temps, & s'enfuirent comme les autres à bride abattue vers Condé, pour gagner Thionville & le Luxembourg: mais ils trouverent le passage fermé, Campobasso ayant fait embarrasser le pont par des charrettes qui en occupoient tout le travers: de sorte qu'étant suivi de près par l'ennemi, les uns se jetterent dans la riviere, & y périrent pour la plûpart; les autres ne pouvant ni avancer ni reculer furent passés au fil de l'épée, ou pris; & le carnage fut beaucoup plus grand en cet endroit qu'il n'avoit été au champ de bataille. Quelques-uns se sauverent dans les bois, où les paysans les assommerent presque tous.

Autres seigneurs qui périrent dans ce combat.

Jean de Rubempré, un des plus braves hommes & des plus estimés de son temps pour sa probité, y périt, & avec lui, selon le témoignage de quelques écrivains, Contai, Croi, Chimai & la Vieuville, que d'autres comptent parmi les prisonniers. Olivier de la Marche auteur des memoires qui portent son nom, & Lalain tout couvert de blessures, furent pris, aussi-bien que le comte de Nassau, le marquis de Rotelin, le fils aîné de Contai, le jeune Montaigu, les deux bâtards de Bourgogne, Antoine & Baudouin, freres du duc, avec plusieurs autres gentilshommes.

Meyer.

Le vainqueur fut quelque temps en peine de ce que le duc étoit devenu. On l'assura qu'il n'avoit point passé par Metz, où naturellement il devoit s'être sauvé, supposé qu'il eût échappé du combat. D'ailleurs personne ne lui disoit qu'il l'eût tué, ou qu'il l'eût vû tuer: mais le lendemain Campobasso présenta au duc de Lorraine un page

d'un seigneur Italien, qui lui dit que le duc de Bourgogne avoit été tué sans être connu, & marqua le lieu où son corps devoit être. On l'y trouva tout nud couché sur le ventre, son visage tenant à un glaçon du marécage où il avoit expiré. On le reconnut à diverses * marques. Il avoit été blessé de trois coups; l'un étoit un coup de hallebarde, qui lui avoit fendu la mâchoire, les deux autres étoient des coups de piques, dont l'un lui perçoit les deux cuisses de part en part, & l'autre étoit dans le fondement. Le duc de Lorraine le fit transporter à Nanci, où il fut exposé sur un lit de parade, dans une salle tendue de velours noir. Ce prince lui vint rendre les devoirs ordinaires, ayant une longue barbe dorée, qui lui descendoit jusqu'à la ceinture. C'étoit, dit un de nos historiens de ce temps-là, en signe de sa victoire, & suivant une coûtume des anciens Preux. Avant que de lui donner de l'eau bénite, il lui adressa la parole, & lui dit en lui prenant la main: *Biau cousin, vos ame aie Dieu, vous nous avez fait moult de maux & de douleurs.*

1477.

Chronique scandaleuse.

Médaille en plomb de Charles duc de Bourgogne.



* Ces marques étoient, 1°. qu'il n'avoit plus de dents à sa mâchoire supérieure, parce qu'elles lui étoient tombées depuis une chûte qu'il avoit faite dans sa jeunesse; 2°. la cicatrice d'une blessure qu'il avoit reçûe à la gorge à la bataille de Montlhery; 3°. une autre cicatrice à l'épaule, provenue d'une brûlure; 4°. l'ongle d'un orteil très-enfoncé dans la chair; 5°. les ongles des doigts de chaque main qu'il portoit extrêmement longs.

1477.

Caractere du duc de Bourgogne.

Ce prince eut le malheur de n'être plaint de personne. Son humeur farouche lui avoit fait ignorer le commerce de l'amitié : maître dur & impérieux, il étoit beaucoup plus craint qu'aimé de ses courtisans & de ses sujets. La prospérité l'avoit rendu intraitable, présomptueux, attaché à ses sentimens, incapable d'écouter conseil, & cruel sur la fin de sa vie. L'adversité fit découvrir en lui de nouveaux défauts, sans corriger les anciens. On le vit depuis la journée de Granson toujours chagrin, bisarre, inquiet, plus emporté, & plus précipité que jamais. Il s'abandonna toujours sans nul ménagement à la haine contre ceux qu'il croyoit contraires à ses intérêts; il devenoit ennemi personnel du prince ou de la nation qui lui faisoit la guerre, & leur donnoit toutes les marques d'une animosité qui paroissoit aller jusqu'à la fureur; son ambition fut sans bornes, & ce fut la cause de son malheur. Les sermens faits avec le plus de solennité dans les traités, ne l'embarrasserent jamais, au moins à l'égard de la France. Une chose peut diminuer ce que sa conduite avoit en cela d'odieux, c'est qu'il étoit persuadé, & non sans raison, que le prince, avec qui il traitoit, n'avoit pas sur ce point-là plus de droiture que lui. Tant de mauvaises qualités n'excluoient pas toutes les bonnes. Il étoit incapable de crainte, à l'épreuve des plus excessives fatigues, appliqué aux affaires, d'un esprit vif & pénétrant, libéral, magnifique; il considéroit les gens de mérite, quoiqu'il fût assez peu complaisant à leur égard. Il étoit sobre & chaste, mais plus par tempérament que par tendresse de conscience. Sa taille étoit médiocre, son visage peu agréable, & sa physionomie paroissoit assez conforme à son naturel féroce. Il étoit, quand il fut tué, dans la quarante-quatrieme année de son âge, & dans la dixieme de son regne, qui fut aussi funeste à ses sujets, que celui de son prédécesseur leur avoit été avantageux.

Le portrait de ce duc est en mignature au cabinet de M. de Gagnieres.

Le roi étoit à Tours fort inquiet sur le succès du combat; car il savoit que les Suisses étoient arrivés à Saint-Nicolas à dessein d'attaquer le duc de Bourgogne. Si nous en croyons l'auteur de la vie * d'Angelo Catto archevêque de Vienne, ce prélat qui disoit la Messe au roi, au

* Cette vie est imprimée à la suite des mémoires de Comines.

moment

moment que la bataille se donna, lui dit, en lui présentant la patene à baiser : *Sire, Dieu vous donne la paix, vous l'avez, si vous voulez,* consummatum est. *Votre ennemi le duc de Bourgogne est mort, & vient d'être tué, & son armée déconfite.* L'auteur ajoûte que le roi surpris de cette prédiction avoit fait vœu, supposé qu'elle se trouvât véritable, de faire un treillis d'argent à la chasse de saint Martin, au lieu de celui de fer qui y étoit; que la prophétie ayant été exactement vérifiée, il avoit accompli son vœu, & qu'il lui en avoit coûté près de cent mille francs. Ce fut en 1479. que le roi fit faire la grille d'argent qui fut mise à la place de celle de fer, du poids de six mille sept cents soixante & seize marcs deux onces moins un gros.

1477.

Vœu que le roi fit à l'occasion de sa mort.

Comines, l. 5. ch. 10.

Gervaise, vie de saint Martin, pag. 328.

Il faut avouer qu'on ne peut rien voir de plus merveilleux en ce genre là, que cette prédiction. On prétend que cet évêque vivoit austerement & saintement, & qu'outre cela il étoit grand astrologue. Ce sont là deux principes du don de prophétie bien différens. Comines qui dédia ses memoires à ce prélat, lui fait compliment d'avoir prédit les batailles de Granson & de Morat, & les suites qu'elles eurent : mais il ne fait nulle mention de cette troisieme prédiction, quoiqu'il fût actuellement à Tours avec le roi, & que son sujet le portât naturellement à en parler, surtout dans un ouvrage dédié au prélat même. Quoi qu'il en soit, le roi qui avoit établi l'usage des postes auparavant inconnu en France, sut bientôt la défaite de l'armée Bourguignonne, par un courrier de George de la Tremoille seigneur de Craon, qui commandoit les troupes sur les frontieres de Lorraine, mais sans certitude de la mort du duc. Il fit aussi-tôt assembler tous ses courtisans, & tous les officiers d'armée qui étoient à la cour, pour leur faire part de la nouvelle. Ce fut à qui en feroit paroître le plus de joie, quoique plusieurs dans le fond n'en fussent pas fort aises, appréhendant que le roi n'ayant plus d'ennemis au dehors, ne donnât trop d'étendue à son autorité au dedans. Ceux qui avoient pris autrefois parti contre le roi dans la guerre du bien public, faisoient ces réflexions plus que les autres. Ils connoissoient l'humeur vindicative du prince, qui ne pardonnoit gueres que lors-

Remarques sur la prédiction qu'en avoit faite l'archevêque de Vienne.

L. 5. ch. 3.

Chap. 10.

Etablissement des postes sous ce regne

Par un édit daté de l'an 1464.

1477. qu'il n'osoit punir. Ils savoient que cette guerre, qui avoit rompu toutes ses mesures, lui avoit tenu long-temps à cœur. Ce qui est certain, c'est que le roi ayant fait asseoir ce jour-là la plûpart des seigneurs à sa table, on remarqua que plusieurs, ou de joie, ou par inquiétude, mangerent très-peu, & beaucoup moins qu'à leur ordinaire. Après tout ce fut une vaine terreur : mais dans cette cour politique, on prenoit des ombrages sur tout, & à force de se piquer de pénétration, on voyoit souvent beaucoup au-delà de ce qui étoit en effet.

Ordres que le roi donna par rapport aux places du duc de Bourgogne.

Le roi étoit occupé de réflexions plus solides, dans l'incertitude où il étoit du sort du duc de Bourgogne; sa vie, sa mort, ou sa prise devant lui faire prendre des mesures très-différentes; sur-tout dans le cas de la mort, il falloit de la promptitude. C'est pourquoi il fit partir après le dîner l'amiral de Bourbon & Comines, avec ordre d'ouvrir les lettres des courriers qu'ils rencontreroient sur leur route, & leur donna des pouvoirs pour recevoir en son nom toutes les villes & les vassaux du duc de Bourgogne, qui voudroient se mettre sous son obéissance, supposé que le duc fût mort.

Comines, ch. 11.

Ces deux seigneurs n'avoient pas encore fait demi-journée de chemin, qu'ils rencontrerent le courrier qui portoit la nouvelle certaine de la mort de ce prince. Ils firent toute la diligence possible pour gagner au plutôt la frontiere de Picardie. Ils arriverent aux fauxbourgs d'Abbeville, qui étoit une des places cédées par Charles VII. à Philippe duc de Bourgogne en 1435. au traité d'Arras, à condition de réversion à la couronne, au défaut d'hoirs mâles dans la maison de Bourgogne. Ils trouverent que le seigneur de Torci avoit déja négocié pour la reddition de la place, & la chose fut conclue dès qu'ils parurent.

Ils allerent de là à Dourlens, d'où ils envoyerent sommer la ville d'Arras de se soumettre au roi. Ce n'est pas qu'ils espérassent en venir à bout; car l'Artois étoit un fief féminin, qui appartenoit sans difficulté à l'héritiere de Bourgogne : mais ils vouloient au moins entamer une négociation avec quelques seigneurs du pays, & tâcher de les attirer au service du roi. Les seigneurs de Ravestein

1477.

& d'Esquerdes qui se trouverent dans la ville, demanderent sur cette sommation, une entrevûe avec les envoyés du roi. Comines y alla seul, & la conférence se tint dans l'abbaye de Saint-Eloi, à cinq quarts de lieues d'Arras. Ces seigneurs y firent exposer par la bouche de Jacques de la Vacquerie pensionnaire de la ville, & depuis premier président au parlement de Paris, les droits incontestables de Marie de Bourgogne sur l'Artois. Comines n'ayant rien de fort bon à y opposer, la conférence ne fut pas longue: mais il parla en particulier à plusieurs seigneurs & gentilshommes, qui étoient venus là, & qui furent dans la suite bons serviteurs du roi. Il sût d'eux la consternation où les Flamans étoient, n'y ayant pas dans toute l'étendue des Pays-bas quinze cents hommes de guerre sur pié. A son retour à Dourlens, il apprit de l'amiral que le roi étoit parti de Tours peu de jours après eux; qu'il arriveroit incessamment, & qu'il faisoit préceder son arrivée par quantité de lettres qu'il avoit fait écrire, tant en son nom, qu'au nom de plusieurs seigneurs de sa cour, pour solliciter ceux des pays qui avoient jusqu'alors obéi au duc de Bourgogne, de se donner à la couronne de France.

Plusieurs se soumettent à lui. Comines, ch. 12. Chronique scandaleuse.

Le roi apprit en chemin, non-seulement la réduction d'Abbeville; mais encore celle de Ham, de Bohain, de Montdidier, de Montreuil, de Sainr-Quentin, & on l'assura en même temps de la résolution où de Bische gouverneur de Perone étoit de lui livrer la place, dès qu'il s'en approcheroit; & ce seigneur lui tint sa promesse.

Les choses ne pouvoient pas prendre un meilleur train. On étoit sûr que Philippe de Crevecœur seigneur d'Esquerdes, un des plus accredités gentilshommes de Picardie, se déclareroit pour le roi. Plusieurs autres seigneurs du Hainaut étoient disposés à en faire autant, & ils en avoient déja donné leur parole. Ces belles dispositions firent prendre le change à ce prince, & l'empêcherent de suivre un plan qu'il s'étoit fait quelques temps auparavant, en cas qu'il survécût au duc de Bourgogne, par lequel il auroit assuré une paix éternelle à son royaume, & rendu sa puissance redoutable à toute l'Europe.

Selon ce projet, il devoit faire épouser au Dauphin l'hé-

1477. ritiere de Bourgogne; qui dans la situation fâcheuse où elle se trouvoit, ses Etats dégarnis, à la merci du roi de France, sans argent, sans troupes, sans appui, n'eût eu garde de refuser l'offre qu'on lui en auroit faite, si ce n'étoit par une raison, que le Dauphin étoit trop jeune: car elle avoit déja vingt & un ans,* & le Dauphin n'en avoit encore que sept commencés: mais au cas qu'elle ne voulût pas attendre si long-temps à se marier, le roi étoit résolu de lui faire épouser quelque grand seigneur de France, dont la fidelité ne lui pût être suspecte, & à des conditions avantageuses pour le royaume.

Dessein qu'il avoit pour anéantir la maison de Bourgogne.

Mais quand il vit les mouvemens qui commençoient à se faire en sa faveur dans les Pays-bas, & la prompte réduction des villes de Picardie, il espéra dépouiller l'héritiere de Bourgogne d'une grande partie de ses Etats, pour les réunir à la couronne; disposer des autres provinces des Pays-bas qui n'en relevoient point, en faveur de divers seigneurs, soit du pays, soit d'Allemagne, dont il se feroit autant de créatures, & qui l'aideroient volontiers à ce prix, dans l'exécution de ce dessein. Par-là il eût anéanti la puissance de la maison de Bourgogne, qui depuis tant de temps étoit devenue si formidable à la France. Plusieurs seigneurs le confirmoient dans cette pensée, par l'espérance d'avoir part à cette grande dépouille, & en particulier le seigneur du Lude son favori, qui comptoit déja sur le gouvernement de Flandre.

Comines, L. 5. ch. 13.

Il tâche de faire soulever les Flamans.

Le roi, suivant ce projet, crut qu'un des moyens de le faire réussir, étoit d'exciter une guerre civile en Flandre, & de faire révolter les Flamans contre Mademoiselle de Bourgogne; c'est ainsi que l'on appelloit Marie héritiere du feu duc. Olivier de la Marche remarque qu'on lui donnoit ce titre, & non celui de Madame, parce que le duc Charles son pere n'étoit pas fils de roi. Il connoissoit le génie des habitans de Gand, gens inquiets & remuans, & de tout temps signalés dans les histoires de Flandre par leurs séditions contre presque tous leurs souverains, qu'ils avoient toujours aimés tendrement tandis que ces princes étoient

L. 1. chap. 35.

Chap. 14. 16.

* Elle n'en avoit que vingt, étant née le 12. ou 13. Février 1457. *Voyez* les observations.

1477.

jeunes ; mais qu'ils ne pouvoient plus souffrir, dès qu'ils les voyoient en état d'user de leur autorité. Ils avoient été domptés par les derniers ducs, qui leur avoient ôté, en punition de leur indocilité, divers priviléges. C'étoit par cet endroit que le roi les fit tenter avec d'autant plus de danger pour Marie de Bourgogne, qu'elle étoit dans cette ville-là à discrétion des bourgeois, qui avoient déja fait de grandes violences depuis la mort du duc son pere.

Olivier le Dain est celui qu'il choisit pour cela.

Observations sur les Memoires de Comines.

Lettres patentes de l'an 1474.

Il choisit pour conduire cette intrigue, un nommé Olivier, qui étoit autrefois son barbier. C'étoit un homme d'esprit, adroit, agréable, & par ces talens il s'étoit mis fort avant dans les bonnes graces du Roi, qui l'annoblit. Quand il vint à la cour, il s'appelloit Olivier le Mauvais, & le roi par lettres patentes lui fit changer son nom, en celui de le Dain, qu'il portoit alors. Il étoit natif d'un village auprès de Gand, savoit le Flamand, avoit des connoissances dans la ville ; & ce furent ces raisons qui firent que le roi en cette occasion jetta les yeux sur lui. Ses instructions portoient, de tâcher, quand il seroit arrivé, de voir la princesse en particulier, de lui faire de certaines ouvertures sans rien conclurre, de sonder les Gantois, de découvrir leur disposition à l'égard de la France, & de leur promettre de la part du roi le rétablissement de tous leurs priviléges, s'ils vouloient se donner à lui.

Le Dain entra à Gand avec un assez bel équipage, se faisant nommer le comte de Meulan ; parce que le roi lui avoit donné la capitainerie du château de Meulan à neuf lieues de Paris. Il fut quelques jours dans la ville, sans pouvoir parvenir à voir la princesse en particulier : mais comme ce n'étoit pas là sa principale commission, il ne s'en mettoit pas fort en peine ; & cependant il cabaloit sourdement avec quelques-uns des bourgeois, pour les engager dans les intérêts du roi. Toutefois comme il avoit la qualité d'envoyé, les principaux de la ville lui firent dire que quand il voudroit, il auroit audience de la princesse, non pas en particulier, mais dans la maison de ville, en présence de son conseil. Il ne put pas s'en dédire ; il y vint, & présenta ses lettres de créance.

Il ne réussit pas à

Quand elles eurent été lues, on lui demanda le sujet de

1477.

Gand, & revient à Tournai.

son ambassade. Il répondit, qu'il étoit chargé de parler à la princesse en particulier, & qu'il n'avoit rien à dire en public. On lui répondit, que ce n'étoit point la coûtume. Il repartit que cela supposé, il ne diroit rien. Quelqu'un de la troupe se leva, & lui dit en le menaçant qu'on le feroit bien parler. La peur le saisit ; & comme il parut décontenancé, on commença à le railler d'autant plus librement, que malgré sa seigneurie de comte de Meulan, on l'avoit reconnu, & on avoit sû qu'il étoit le fils d'un paysan du voisinage. On ne lui fit cependant aucune violence : mais il ne fut pas plutôt sorti de l'audience, qu'il monta à cheval, & se sauva à Tournai, où il se dédommagea en quelque façon du mauvais succès qu'il avoit eu à Gand.

Qu'il trouve moyen de surprendre.

La ville de Tournai depuis long-temps étoit comme une république, ou ville libre, excepté qu'elle payoit au roi tous les ans une espece de tribut de six mille livres, & de dix mille au duc de Bourgogne. Elle étoit d'inclination beaucoup plus Françoise que Bourguignonne : mais elle ne recevoit des soldats ni de l'un, ni de l'autre parti. Sa situation dans ces conjonctures l'auroit rendue très-utile au roi ; parce que de là ses troupes auroient pû entrer aisément dans les comtés de Flandre & de Hainaut. Le Dain, soit qu'il en eût ordre, ou que l'occasion favorable lui eût fait interpréter ainsi les intentions de son maître, entreprit de se saisir de cette ville, qui étoit fort mal gardée. Il en donna avis à Moui, qui étoit à Saint-Quentin ; & ce seigneur au jour dont ils convinrent, arriva avec des troupes jusqu'à la barriere. Le Dain s'y étoit rendu avec quarante hommes de la ville qu'il avoit gagné, & contraignit les gardes de l'ouvrir. Moui se rendit maître de la place sans aucune résistance, & y laissa une grosse garnison, qui commença à faire des courses dans les provinces voisines.

La duchesse de Bourgogne envoie une ambassade au roi.

La duchesse de Bourgogne qui vit bien par toutes les démarches du roi, que l'intention de ce prince étoit de la dépouiller de ses Etats, crut qu'il n'en usoit ainsi que pour la contraindre à épouser le Dauphin ; & quelque répugnance qu'elle y eût, tant à cause de l'âge du prince, qu'à cause qu'il étoit infirme & assez contrefait, elle s'y résolut plutôt que de s'exposer à tout perdre. Elle envoya au roi

une célébre ambaſſade, compoſée de Hugonet ſon chancelier, des ſeigneurs d'Imbercourt, de la Vere, de la Grutuſe, & de ce qu'il y avoit de plus conſiderable aux Paysbas, tant du corps de la nobleſſe, que de l'état eccleſiaſtique. Il ſemble que c'étoit un grande imprudence à elle, d'expoſer ainſi preſque tout ce qui lui reſtoit de gens capables de la ſervir, à être arrêtés par le roi, ou gagnés par ſes careſſes : mais elle étoit encore ſans expérience, & puis elle ſe voyoit à Gand inveſtie de mutins, dont elle n'avoit gueres moins à craindre que du roi même. 1477.

Dès qu'ils furent arrivés à Perone, où ce prince étoit alors, il les admit à ſon audience. Il leur fit montrer ſeulement leurs lettres de créance, ſans parler encore d'affaires; & après il les vit tous en particulier, les careſſa, & les ſollicita d'entrer dans ſes intérêts. Ceux qui avoient leurs terres éloignées des frontieres de France, comme Vere & Grutuſe, lui répondirent que dès qu'ils verroient le mariage conclu entre M. le Dauphin & leur princeſſe, ils n'auroient point de ſerviteurs plus fideles qu'eux ; mais qu'avant que cette affaire, pour laquelle ils venoient, fût concluë, leur devoir leur défendoit de prendre aucuns engagemens. Le chancelier & Imbercourt qui avoient de grands biens en Picardie, furent plus faciles; ils promirent au roi de ne point faire de nouveau ſerment à la ducheſſe, & de paſſer à ſon ſervice dès que le mariage ſeroit fait.

Propoſition embarraſſante que ce prince fit à ſes ambaſſadeurs.

Comme ils raiſonnoient tous ſur ce qu'ils jugeoient être des veritables intérêts du roi, ils croyoient ne pouvoir mieux faire leur cour, qu'en ajoûtant toujours la condition du mariage ; parce qu'ils ne doutoient point que ce ne fût là le but & l'intention principale de ce prince : mais la maniere dont il leur parla en diverſes occaſions, leur fit bientôt ſoupçonner le contraire, ſans toutefois qu'il s'ouvrît entierement, les laiſſant toujours en ſuſpens. Il en uſa de même dans les conférences reglées qu'il eut avec eux ſur le ſujet de leur ambaſſade. Ils lui propoſerent encore, que ſuppoſé qu'il eût des raiſons de ne pas marier le Dauphin avec la ducheſſe, elle ſe contenteroit d'épouſer le comte Charles d'Angoulême, qui fut depuis pere de François I. roi de France : mais il rejetta cette propoſition ; parce

1477. que si un prince du sang épousoit cette princesse, il se verroit exposé aux mêmes inconvéniens que la branche de Bourgogne lui avoit causés. Dans une de ces conférences, il fit une proposition aux ambassadeurs, qui les embarrassa fort. Ce fut qu'ils autorisassent par leur consentement le seigneur d'Esquerdes à lui mettre entre les mains la cité d'Arras, dont il étoit gouverneur; c'est une grande partie de cette ville, qui est séparée de l'autre par un fossé & par une muraille. Il fondoit cette demande sur ce que l'Artois étoit un Fief de la couronne, qu'il avoit droit de mettre en sa main, jusqu'à tant que la duchesse lui eût fait son hommage. Il leur fit comprendre que si la chose ne se faisoit de bonne grace, il employeroit la force; qu'il se mettroit en possession de l'Artois par les armes, & le confisqueroit sans retour.

Comines, loc. cit.

Chronique scandaleuse.

Ils y consentent & lui livrent la cité d'Arras qu'il demandoit.

Ils délibererent, & après avoir consideré que le roi étoit au voisinage d'Arras; qu'il avoit des troupes, une artillerie toute prête; que la duchesse n'avoit point d'armée; qu'un tel refus pourroit rompre toute espérance d'accommodement, ils consentirent à la demande du roi; & sur le champ il envoya prendre possession de la cité d'Arras. D'Esquerdes fit serment de fidelité au roi, & ce prince par le traité qu'il fit avec lui, lui laissa les gouvernemens qu'il avoit eus de la liberalité du feu duc de Bourgogne, c'est-à-dire, ceux du Ponthieu, du Crotoi, de Perone, de Montdidier, de Roye, de Boulogne & de Hedin. Ces deux dernieres places & Bouchain ne se soumirent qu'après quelques jours de siége: mais cette résistance ne se fit que pour la forme, & afin que ceux qui étoient dedans & qui avoient fait serment à Mademoiselle de Bourgogne, pussent dire qu'ils avoient été forcés de se rendre. Le brave Tannegui du Châtel fut blessé au siége de Bouchain d'un coup de coulevrine auprès du roi, & mourut quelques jours après de sa blessure.

Matthieu, histoire de Louis XI. Lobineau, histoire de Bretagne, sous l'an 1477.

Insolences des habitans de cette ville.

Les habitans d'Arras agissoient avec plus de sincerité; mais en même temps avec plus d'emportement & d'imprudence. La populace fit mille insolences sur les remparts à la vûe des troupes Françoises; entre autres choses ils éleverent des potences en divers endroits, où ils pendirent des banderoles

banderoles à la croix blanche qui étoit l'enseigne des François, comme la rouge étoit celle des Bourguignons. Ils écrivirent à Lille & à Douai pour avoir du secours. Il se trouva dans cette derniere place, éloignée d'Arras de cinq lieues, environ cinq à six cents fantassins, & deux à trois cents chevaux qui étoient des restes de la bataille de Nanci. Le seigneur de Vergi, d'une des plus illustres familles de Bourgogne, fut chargé de les conduire à Arras. Du Lude & du Fou qui commandoient les troupes de la cité d'Arras, en furent avertis. Ils allerent au devant de Vergi, l'attaquerent & le défirent à platte couture; presque tous les soldats furent tués ou pris, & lui-même demeura prisonnier.

1477.

Comines, ch. 15.

Cette nouvelle causa beaucoup de joie au roi, qui arriva le lendemain de Boulogne au camp devant Arras avec son armée. Il fit attaquer vivement la place, & elle fut contrainte de se rendre. Le roi condamna à la mort plusieurs des habitans, dont quelques-uns furent véritablement les martyrs de la duchesse de Bourgogne; car comme ils étoient sur le point de recevoir le coup de la mort, leur grace leur ayant été offerte à condition qu'ils crieroient, *Vive le roi*, ils aimerent mieux mourir que de le faire. Cette opiniâtreté fit que le roi en relégua un assez grand nombre bien avant dans le royaume, & on mit des François à leur place. Ce fut à cette occasion qu'il voulut même changer le nom de cette ville-là, en lui donnant celui de *Franchise*, ou de *Francie*; & on la voit en effet ainsi nommée alors dans l'histoire * & dans les actes publics : mais les rois qui sont maîtres de tout, ne le sont point de l'usage en matiere de langue; car le nom d'Arras est toujours demeuré depuis à cette ville, malgré les ordonnances de ce prince.

Comment punies.

Gaguin.

Olivier de la Marche, l. 2. ch. 6.

Le roi veut en changer le nom.

Dans les registres du Parlement de 1481. au mois d'Août. *Item* en Août 1482.

Observations sur l'histoire de Charles VIII. p. 324.

Dans le temps qu'on battoit la place, Chauvin chancelier de Bretagne arriva au camp, pour assurer le roi de la fidelité du duc son maître, qui depuis la mort du duc de Bourgogne avoit plus de soin que jamais de faire sa cour, & de

Il fait arrêter le chancelier du duc de Bretagne.

* Dans le traité d'Arras fait entre Louis XI. & le duc Maximilien d'Autriche de l'an 1482. cette ville est appellée *Franchise*, *aliàs* Arras. Ces changemens de nom étoient du goût de Louis XI. Etant maître du Roussillon, il changea le nom de Colioure en celui de Saint-Michel. *Notre ville de Saint-Michel*, dit-il, *paravant appellée Colioure*. Livres manuscrits de la ville de Colioure. Recueil de traités par Leonard.

1477. renouveller ces fortes de proteftations: mais le chancelier fut bien furpris, lorfqu'étant à peine defcendu de cheval, on l'arrêta de la part du roi avec tous ceux de fa fuite. On ne le fut pas moins dans tout le camp; car on favoit que le roi avoit fait un traité dans l'abbaye de la Victoire auprès de Senlis avec le duc de Bretagne, où il fembloit que tous leurs differends avoient été terminés, & ce traité avoit été confirmé il n'y avoit pas encore long-temps. On ne comprenoit pas comment le roi étant en fi beau chemin pour conquérir les Pays-Bas, vouloit fe faire un embarras à l'autre extrémité du royaume. On n'ignoroit pas non plus l'intérêt que le roi d'Angleterre prenoit à la fûreté du duc de Bretagne, & qu'il avoit fait entendre au roi, que leur bonne intelligence dépendroit toujours de là. Chacun raifonna fur cet incident pendant douze jours, au bout defquels le roi fit venir le chancelier de Bretagne qu'il eftimoit, & qu'il avoit toujours connu pour un homme d'honneur.

Et lui en dit le fujet peu après. D'Argentré, hift. de Bretagne, l. 12.

Quand il fut en fa préfence, il lui dit: *Monfieur le chancelier, devinez-vous la raifon pourquoi je vous ai fait arrêter?* *Non, Sire*, répondit-il; *mais je m'imagine qu'on vous aura fait quelque faux rapport au défavantage du duc mon maître.* *Ne m'avez-vous pas affuré*, reprit le roi, *toutes les fois que vous êtes venu de fa part, qu'il n'entretenoit aucune intelligence avec le roi d'Angleterre contre moi? Oui, Sire*, repartit le chancelier, *& j'en réponds encore fur ma tête. C'eft beaucoup vous avancer*, dit le roi, *car j'ai en main de quoi vous convaincre du contraire;* & en même temps il jetta fur la table vingt-deux lettres en original, douze écrites par le fecrétaire du duc de Bretagne, & fignées de la main de ce prince, & dix autres du roi d'Angleterre qu'il fit lire, où ils concertoient enfemble des moyens de fe précautionner contre le roi, & où le roi d'Angleterre, fur la priere du duc, promettoit que dès les premiers mouvemens que la France feroit du côté de Bretagne, il ne manqueroit pas de faire lui-même une defcente en France par Calais.

Il le renvoie enfuite vers fon maître, chargé de diverfes lettres interceptées.

Le chancelier n'eut rien à répondre, finon qu'il reconnoiffoit les fignatures du roi d'Angleterre & du duc fon maître; mais que pour lui, il n'avoit eu aucune participation de cela. » Je vous crois, repartit le roi, parce que je

» vous connois trop homme de bien : mais vous voyez que » j'ai eu raison de vous traiter comme j'ai fait. Prenez les » lettres, & portez-les à votre maître : dites-lui que c'est en » vain qu'il pense m'amuser par ses complimens, & que s'il » veut que je sois de ses amis, il doit me faire connoître » par d'autres voies dans la suite, qu'il renonce à tout com- » merce avec le roi d'Angleterre. « 1477.

Le chancelier étant de retour en Bretagne, surprit étrangement le duc, quand il lui représenta toutes ces lettres ; & ce prince ne put faire tomber le soupçon de la trahison, que sur celui dont il s'étoit servi pour traiter avec le roi d'Angleterre. C'étoit un nommé Pierre Landois *, qui par son esprit & son adresse, étoit parvenu à la plus haute faveur auprès du duc de Bretagne. Il étoit natif d'un fauxbourg de Vitré, fils d'un tailleur ; lui même en avoit fait le métier à la cour pendant quelque temps, étoit devenu valet de garderobe chez le duc, & puis valet de chambre ; & enfin par ses manieres agréables, & par le moyen des maîtresses de ce prince, s'étoit poussé jusqu'à être fait maître de la garderobe, & le principal confident de son maître.

Le duc le fit venir en présence du chancelier, & lui demanda comment ces lettres étoient venues entre les mains du roi de France. Landois fut si effrayé en les voyant, qu'il en perdit d'abord la parole : mais étant revenu à lui, il dit qu'il falloit que ce fût celui dont il se servoit pour les écrire & pour les porter, qui l'avoit trahi ; que c'étoit un nommé Maurice Gourmel, qui étoit parti depuis dix jours pour l'Angleterre chargé d'un nouveau paquet ; qu'il ne le croyoit pas encore passé, & qu'il alloit envoyer après lui. *Hâtez-vous*, reprit le duc, *car votre tête m'en répondra.* Landois fit partir sans tarder des gens sûrs, qui trouverent Gourmel au port Blanc en Bretagne, attendant le vent pour s'embarquer, & l'amenerent à Nantes.

Il avoua tout, & dit qu'il s'étoit laissé corrompre par un

* C'est ainsi que s'appelloit ce ministre du duc de Bretagne, & non pas Landais, comme d'Argentré l'appelle dans son histoire de Bretagne, & nos autres historiens. Il y a dans les memoires de Bethune à la bibliotheque du roi, vol. cotté 8455. une lettre écrite de sa main, où il signe Landois.

1477. des espions du roi : que cet espion étoit un homme de Cherbourg, qui savoit en perfection l'art de contrefaire l'écriture & les cachets; qu'il lui mettoit en main toutes les lettres dont on le chargeoit pour le roi d'Angleterre, & celles qu'il rapportoit de la part de ce prince; qu'après que ce faussaire les avoit copiées, il les gardoit, & les envoyoit au roi de France; que cet homme lui en rendoit seulement les copies, mais si bien contrefaites, qu'on les prenoit pour les originaux; & que pour chaque lettre le roi lui donnoit cent écus. Landois fut pleinement justifié par-là. Le roi parut ne pas avoir d'envie de pousser les choses plus loin, parce qu'il vouloit auparavant finir l'affaire des Pays-bas. Cependant & lui & le duc continuerent toujours de suivre leurs anciennes vûes. On voit au thresor des Chartes un traité du duc de Bretagne de l'an 1481. avec le roi d'Angleterre, par lequel ils étoient convenus de marier Anne de Bretagne fille du duc au prince de Galles; & tous leurs enfans nés & à naître, les uns aux autres. D'autre part le roi engagea Jean de Brosse qui avoit épousé Nicole de Bretagne héritiere de la maison de Penthievre, & des droits que cette famille avoit sur le duché de Bretagne, à les lui céder par une transaction : mais la mort des deux rois arriva avant qu'on pût faire jouer tous ces ressorts. Je reviens aux affaires de Flandre.

Suite des affaires de Flandre. Chronique scandaleuse. Comines, ch. 16.

Le roi avoit fait toutes les conquêtes dont j'ai parlé, avant le vingt-cinquieme de Mai, & faisoit son compte de les pousser beaucoup plus loin à la faveur des divisions des Flamans qu'il continuoit à fomenter. Il en coûta la vie au chancelier Hugonet, & à Imbercourt, les deux meilleures têtes du Conseil de la duchesse de Bourgogne. En voici l'occasion.

Les Gantois envoient des députés au roi.

Les Gantois s'étant rendus maîtres de leur princesse, & la tenant comme prisonnière, extorquoient d'elle tout ce qu'ils vouloient, c'est-à-dire, l'impunité des meurtres les plus injustes qu'ils avoient faits après avoir reçû la nouvelle de la mort du duc de Bourgogne, le rétablissement de leurs anciens priviléges, qui ôtoient au souverain presque toute son autorité, & dont ils avoient abusé une infinité de fois, & enfin son consentement pour une espece de

Conseil qu'ils lui formerent, composé de quelques membres des trois Etats qu'ils avoient convoqués dans leur ville, & où ils avoient eu soin de se rendre les plus forts. Comme l'ambassade dont j'ai parlé, avoit été sans effet, ils obligerent la princesse d'en envoyer une seconde, & de nommer pour cette fonction des gens de leur cabale. Ils lui en firent espérer un heureux succès, & l'assurerent que s'il n'étoit pas tel, ils feroient les derniers efforts aux dépens de tous leurs biens & de leurs vies, pour la maintenir contre les attaques des François. 1477.

Ces députés arriverent au camp devant Arras, lorsque le roi faisoit battre cette place. C'étoient la plûpart des bourgeois de Gand, incapables d'un emploi de cette importance, & dont le roi connut d'abord l'incapacité. Ils commencerent par le supplier d'entretenir la treve qu'il avoit faite avec le feu duc de Bourgogne, de ne pas opprimer une princesse qui avoit l'honneur d'être de la maison royale de France, pour laquelle elle avoit des sentimens tout différens de ceux du duc son pere, ne se gouvernant plus par les conseils des personnes qui avoient jusqu'alors fomenté la guerre entre les deux nations, mais par les avis des Etats de Flandre, qui n'avoient gueres moins de haine que les François contre les Bourguignons.

Ce prince leur donne des soupçons contre les principaux du Conseil de la duchesse de Bourgogne.

Le roi les interrompit à cette parole. *On vous abuse*, leur dit-il, *on fait semblant de vous écouter: mais en effet votre princesse n'agit que par les impressions de ceux qui gouvernoient son pere, & qui ne veulent rien moins que la paix; vous avez beau y travailler, vous serez toujours désavoués.* Ils repartirent qu'ils étoient assurés du contraire: *Et moi*, reprit le roi, *j'ai en main de quoi vous convaincre de ce que je dis;* & aussi-tôt il leur fit lire la lettre que le chancelier & Imbercourt lui avoient présentée à Perone. C'étoit Marie de Bourgogne qui parloit dans cette lettre; mais elle étoit écrite de trois mains différentes, savoir de celle de la princesse, de celle de la duchesse douairiere sœur du roi d'Angleterre, & de celle du seigneur de Ravestein frere du duc de Cléves. La princesse y prioit le roi d'avoir toute créance au chancelier & à Imbercourt, & lui disoit que son intention étoit que toutes ses affaires

1477. fussent conduites par ces deux hommes auxquels elle avoit beaucoup de confiance, par la duchesse douairiere, & par le Seigneur de Ravestein, & que tout ce qu'il voudroit lui faire savoir touchant ses intentions, devoit leur être adressé, & à nul autre.

Il n'en fallut pas davantage aux députés pour leur faire oublier tout ce qu'ils avoient dans leurs instructions. Ils ne penserent plus qu'à se venger de l'affront qu'on leur faisoit, & les ministres du roi ne manquerent pas de les piquer vivement par cet endroit. Les Gantois prierent le roi de leur donner la lettre qu'il avoit eu la bonté de leur montrer. Il auroit été très-fâché qu'ils ne la lui eussent pas demandée, & il se fit un grand mérite auprès d'eux de la leur confier. On n'entra pas plus avant en matiere, & ils prirent leur audience de congé pour retourner à Gand.

Le roi fort content d'avoir jetté parmi ses ennemis cette nouvelle semence de discorde, en attendit l'effet, & continua ses intrigues & ses progrès tant au Pays-bas, qu'en Bourgogne.

Dès que les députés furent de retour à Gand, on assembla le Conseil, où se trouverent avec mademoiselle de Bourgogne, le duc de Cléves son proche parent, & qui négocioit secretement pour l'engager à épouser son fils, la duchesse douairiere de Bourgogne, Ravestein, le chancelier, Imbercourt, & les conseillers nommés par les trois Etats.

Comines, ch. 17.

Celui des députés qui étoit chargé de faire le rapport, commença par exagérer d'un style amer l'injure qu'on faisoit aux Etats, à qui il appartenoit de pourvoir à la sûreté publique ; qu'on ne les consultoit que pour se moquer d'eux, tandis que tout se faisoit par les intrigues secretes de gens passionnés & intéressés, qui trahissoient l'Etat, & qu'il ne disoit rien qu'il ne pût montrer par des preuves incontestables. La princesse qui ne pouvoit se persuader que le roi eût donné sa lettre à de telles gens, interrompit en colere le député, & dit que ce qu'il avançoit étoit très-faux. Mais en même temps le pensionnaire de Gand tirant la lettre, la lui présenta, & lui dit : *Mademoiselle,*

lisez. Un démenti donné si brutalement & publiquement à la princesse, choqua tout le monde : mais il la couvrit de confusion, & ne pouvant rien répondre, elle rompit l'assemblée encore plus irritée contre le roi, que contre les députés. 1477.

Les plus embarrassés après la duchesse, furent le chancelier & Imbercourt, contre lesquels les bourgeois paroissoient le plus animés : & comme dans la lettre on faisoit au roi la proposition du mariage de la princesse avec le Dauphin, le duc de Cléves en fut extrèmement surpris & choqué contre Imbercourt, sur lequel il avoit compté, pour engager Marie de Bourgogne à épouser son fils.

L'évêque de Liége & le comte de Saint-Pol qui étoient alors à Gand, furent ravis de le voir, & le chancelier en butte à la populace ; l'évêque, parce qu'Imbercourt avoit comme présidé à la ruine de Liége sous les ordres du duc de Bourgogne, & le comte de Saint-Pol, parce qu'ils avoient été les ennemis du connétable son pere, & qu'ils l'avoient eux-mêmes livré aux François à Perone.

Ce qui coûte la vie à deux d'entre eux.

Ils s'apperçurent bien tous deux du danger où ils étoient, & pensoient à se sauver de la ville : mais ils furent tellement observés, qu'ils ne purent en trouver le moyen ; & dès la nuit suivante ils furent arrêtés par les Gantois, autant animés à leur perte par les ennemis que ces deux seigneurs avoient à la Cour, que par leur propre passion. Leur procès fut fait au tribunal des juges de Gand, c'est-à-dire au tribunal de leurs parties. On les accusa d'avoir consenti à ce que le seigneur d'Esquerdes remît la cité d'Arras entre les mains du roi. Ils se justifierent si bien sur cet article, qu'on n'y insista pas. On proposa divers autres chefs d'accusation, sur lesquels ils répondirent avec le même succès : mais comme les juges vouloient qu'ils fussent coupables, on les condamna à avoir la tête coupée, sur ce qu'étant du Conseil du feu duc de Bourgogne, ils avoient eu part à la suppression des privilèges de la ville de Gand. Ils en appellerent au Parlement de Paris, comme au Siége de la justice du roi seigneur suzerain de Flandre : mais nonobstant leur appel, on leur déclara qu'on ne leur donnoit que trois heures pour penser à leur conscience.

1477. La princesse fit tous ses efforts pour leur sauver la vie: elle n'épargna ni caresses, ni sollicitations, ni prieres, & ne put rien gagner. On les conduisit dans la place où l'échafaut fut dressé ; elle s'y fit transporter en habit de deuil, les cheveux épars, n'ayant qu'un simple voile sur la tête. Elle parla au peuple assemblé, le conjura d'une maniere très-touchante de sauver la vie à ses deux serviteurs. Un tel spectacle attendrit une grande partie des assistans ; plusieurs crierent, grace, grace ; d'autres au contraire crioient aux bourreaux qu'ils frappassent. Il se fit une émeute, les uns prenant un parti, & les autres un autre. Il y eut des épées tirées ; on commençoit à se ranger chacun de son côté comme pour en venir aux mains ; on vit pendant un moment des piques baissées pour s'enfoncer les uns les autres : mais les plus furieux se trouverent les plus forts ; & les bourreaux intimidés firent voler les deux têtes à la vûe de la princesse, qu'on remporta toute pâmée en son palais.

La duchesse douairiere & le seigneur de Ravestein sont obligés de sortir de la ville.

On ne pouvoit, ce semble, porter gueres plus loin l'insolence & la brutalité : mais dans les ames basses, l'une & l'autre sont sans bornes, quand elles sont animées par le succès. Ils déclarerent à la princesse que puisque la duchesse douairiere & le seigneur de Ravestein avoient signé la lettre au roi sans la participation & contre les intentions des Etats, on ne pouvoit plus se fier à eux, & qu'il falloit qu'ils sortissent de la ville. Ce fut pour tous les deux une nécessité absolue de le faire, & par leur départ la princesse demeura presque seule, & sans conseil à la discrétion de ces bourgeois. Elle fut plusieurs jours témoin, sans pouvoir y apporter remede, des persécutions que l'on fit aux meilleurs serviteurs du duc son pere. On pilloit leurs maisons, on les en chassoit, on les insultoit en toutes rencontres, sur-tout ceux qui étoient natifs de Bourgogne. On la gardoit elle-même à vûe, jusques-là que les dames qui étoient à son service, ne pouvoient ouvrir une lettre sans l'avoir montrée à ses surveillans, & n'osoient jamais lui parler à l'oreille.

Comines, l. 6. ch. 3.

Avantage que le roi tira de ces divisions des Gantois.

Les Gantois ne pouvoient mieux servir le roi, que par cette conduite ; car outre que durant ces désordres on ne pouvoit

pouvoit prendre aucunes mesures justes pour le salut de l'Etat, c'est que plusieurs seigneurs & gentilshommes très-attachés à la maison de Bourgogne se voyant d'un côté maltraités par les Flamans, & de l'autre sollicités par le roi à de bonnes conditions, se rangeoient de son parti, & se disposoient à contribuer de toutes leurs forces à une entiere révolution. Ce fut dans cet intervalle que ce prince fut encore reçû dans Cambrai: mais il n'y laissa point de garnison, pour ne point offenser l'empereur, parce que Cambrai étoit alors une ville Impériale.

1477. Comines, l. 5. ch. 17. Chronique scandaleuse.

Une des choses qui affligea le plus sensiblement la jeune duchesse de Bourgogne, fut le dessein que conçurent les Gantois de l'obliger à se marier à Adolphe duc de Gueldre. C'étoit celui dont il a été fait mention sous l'année 1474. & un des plus méchans hommes & des plus dénaturés qui fussent au monde, que le duc son pere avoit desherité pour les indignes traitemens qu'il en avoit reçûs, & que le feu duc de Bourgogne, après avoir profité de ce grand héritage, avoit toujours tenu en prison au château de Namur.

C'étoit-là l'époux que les Flamans destinoient à Marie de Bourgogne. Ils le tirerent de sa prison dans cette vûe, & pour le rendre digne par quelque exploit d'un mariage si avantageux, ils le mirent à la tête d'une armée, que les villes de Gand, de Bruges & d'Ypres leverent, pour s'opposer aux entreprises des François. Une de ses premieres expéditions fut contre la ville de Tournai, aux environs de laquelle il vint faire le ravage avec douze à quinze mille hommes, & en brûla les fauxbourgs. Comme il s'en retournoit, quatre cents hommes d'armes qui étoient en garnison dans la place chargerent son arriere-garde où il se trouva, & ayant été mal soûtenu par ses gens qui s'enfuirent, il y fut tué heureusement pour la princesse, dont on étoit prêt de sacrifier les Etats & la personne à ce scélerat. Tel étoit le fâcheux état où elle se trouvoit : mais ses affaires n'alloient pas mieux au duché de Bourgogne qu'aux Pays-bas.

Comines, l. 5. ch. 17.

Jean II. prince d'Orange dont j'ai déja parlé à l'occasion de la journée de Granson, seigneur brave, sage, adroit à ménager les esprits, puissant par les grands biens qu'il posse-

Les affaires de la duchesse ne vont pas mieux en Bourgogne.

1477.
Comines, l. 6. ch. 1.
Hist. d'Orange.
Le roi y donne le commandement de ses troupes au prince d'Orange Jean II.

doit dans le duché & dans le comté de Bourgogne, s'étoit laissé gagner par le roi. L'espérance de la restitution des terres qui lui appartenoient en France, & qu'on lui retenoit, la promesse du gouvernement des deux Bourgognes, d'être mis en possession des terres de sa maison situées dans le comté, qui lui étoient disputées par ses oncles de Château-Guion, & le commandement des armées Françoises en ces pays-là, furent les appas dont le roi se servit pour l'attirer à son parti. Il commença par le mettre à la tête de ses troupes; mais il lui donna pour lieutenant George de la Tremoille seigneur de Craon, qui étoit chargé de l'éclairer de près, parce qu'on ne se tenoit pas tout-à-fait assuré de lui, & de suivre moins les ordres du général, que ceux que lui-même recevroit secretement de la Cour.

Celui-ci soumet Dijon & plusieurs autres places.

Le prince d'Orange répondit parfaitement à l'opinion qu'on avoit conçue de lui, & plutôt par son adresse que par la force, il soumit au roi Dijon, avec toutes les places du duché de Bourgogne & plusieurs du comté. Plus de fermeté dans le roi, & plus de désintéressement dans la Tremoille auroient achevé en peu de temps, par le moyen du prince d'Orange, la conquête si heureusement commencée: mais la Tremoille, à qui le roi apparemment avoit promis le gouvernement de Bourgogne en même temps qu'il le faisoit espérer au prince d'Orange, se saisissoit des places, & refusoit de les remettre entre les mains de ce seigneur, nonobstant les ordres de la Cour: car le roi ayant reconnu la droiture du prince d'Orange, sembloit avoir envie de le satisfaire. D'ailleurs cependant il ne vouloit point chagriner la Tremoille, homme fier, qui avoit grande autorité sur les troupes, & qui se gouvernoit alors en Bourgogne avec beaucoup de prudence. Ce fut un mal pour le prince d'Orange, que le roi eût trop bonne opinion de sa fidelité & de son attachement à son service: il l'auroit plus ménagé, s'il l'avoit cru capable de changer aussi aisément qu'il le fit. Ce seigneur se chagrina voyant qu'on ne lui tenoit pas parole, & il écouta les sollicitations de la duchesse, qui le fit son lieutenant général dans les deux Bourgognes, où il donna bien de la peine aux François l'année suivante.

Et reprend l'année suivante le parti de la duchesse.
Hist. d'Orange.

Le roi continue ses intrigues aux

Le roi cependant continuoit ses intrigues aux Pays-bas;

mais avec moins de ſuccès qu'il n'avoit fait d'abord. Saint-Omer ne voulut point recevoir les troupes Françoiſes qui ſe préſenterent devant ſes murailles, & demeura fidele à Marie de Bourgogne, les bourgeois étant encouragés par la réſolution que fit paroître le ſeigneur de Chantereine qui ſe trouva dans la place. Les ſeigneurs de Hainaut, qui d'abord avoient offert leurs ſervices au roi par l'entremiſe de Comines, & que ce prince avoit reçûs aſſez froidement, parce qu'il étoit choqué contre quelques-uns d'entre eux, ne ſe trouverent pas dans la même diſpoſition, quand il les fit rechercher, après qu'il eut reconnu la faute qu'il avoit faite en paroiſſant les mépriſer. Mais ceux qui entendoient le mieux alors les intérêts des princes, étoient ſurpris par-deſſus toutes choſes de la tranquillité du roi d'Angleterre, qui dans une telle conjoncture ne faiſoit pas le moindre mouvement.

1477.

Pays-bas, quoiqu'avec moins de ſuccès qu'auparavant.

Olivier de la Marche, l. 2. ch. 9.

Il eſt hors de doute qu'il étoit de ſa politique d'empêcher l'aggrandiſſement de la France, ſur-tout aux Pays-bas, & en particulier aux environs de Calais, où le roi s'étoit déja emparé de Boulogne, que Bertrand de la Tour comte d'Auvergne venoit de lui céder en échange de la jugerie de Lauraguais érigée en comté, & pour quelques autres revenus qui lui furent aſſignés ſur Carcaſſonne, Beſiers, & la ſénéchauſſée de Toulouſe. Il eſt certain qu'on murmuroit fort de tout cela en Angleterre, & que non-ſeulement les Communes, mais encore les ſeigneurs & les prélats le portoient fort impatiemment. Edouard toutefois ne s'en ébranloit point, excepté qu'étant ſouvent ſollicité par Marie de Bourgogne de ne la point abandonner à ſes ennemis, il envoyoit de temps en temps au roi lui faire quelques remontrances, qui n'aboutiſſoient à rien. Les cauſes qui avoient produit la paix entre les deux rois deux ans auparavant, ſur le point que les Anglois joints au duc de Bourgogne paroiſſoient devoir accabler la France, ſubſiſtoient toujours, & empêchoient le roi d'Angleterre de s'engager dans une nouvelle guerre à cette occaſion.

Sans que le roi d'Angleterre le traverſe.

Threſor des chart. cité par Sainte-Marthe.

Comines, l. 6. ch. 2.

L'amour du repos, où ce prince avoit réſolu de paſſer ce qui lui reſtoit de vie; cinquante mille écus d'or que le roi lui payoit tous les ans fort exactement; l'envie extrême

Raiſons de cette tranquillité du monarque Anglois.

1477. que lui & la reine d'Angleterre avoient de marier leur fille au Dauphin, ainsi qu'on en étoit convenu par un article du traité de Pequigni; les grosses sommes que Louis distribuoit dans le Conseil d'Angleterre, dont la plûpart de ceux qui le composoient étoient ses pensionnaires; c'étoit-là ce qui tenoit Edouard dans l'inaction, & qui rendoit inutiles tous les efforts des Communes & des seigneurs Anglois, pour l'obliger à déclarer la guerre à la France. Les caresses que le roi faisoit aux envoyés d'Angleterre, les nouveaux presens dont il les combloit toujours en les congédiant, ne manquoient point d'avoir leur effet; & ce fut là un des chefs-d'œuvres de la politique de ce prince.

Une seule chose auroit pû rompre toutes ses mesures; c'étoit si Marie de Bourgogne avoit voulu écouter la proposition qui lui fut faite d'épouser le comte de Ryvers frere de la reine d'Angleterre : mais comme il n'étoit pas prince, elle la rejetta, & chagrina par son refus cette princesse, qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit du roi son mari.

Le roi, bien que déja très-satisfait de cette neutralité du roi d'Angleterre, lui fit proposer encore une autre chose, soit pour le sonder, soit pour lui marquer combien il avoit à cœur sa gloire & ses intérêts, mais il prévoyoit bien qu'il ne l'acepteroit pas : c'étoit d'unir toutes leurs forces, de fondre en même temps chacun de leur côté dans les Pays-bas, de lui abandonner le comté de Flandre sans obligation d'hommage, & le duché de Brabant; de faire à ses frais le siége des quatre plus grosses villes du Brabant, de lui soudoyer dix mille Anglois, & de faire diversion en Bourgogne ou ailleurs, pour lui faciliter la conquête du pays qu'il lui offroit.

Le roi d'Angleterre, ainsi que le roi l'avoit prévû, le remercia de ses offres, d'autant que cette guerre n'agréeroit pas aux Anglois, dont le commerce seroit ruiné avec la Flandre & le Brabant; que les villes de ces deux provinces étoient fortes, grandes, difficiles à prendre, & à conserver quand elles seroient prises : mais il ajoûta, que s'il vouloit le faire entrer en société de ses conquêtes, il accep-

teroit volontiers Boulogne & quelques autres places de Picardie dont les François s'étoient emparés ; qu'en ce cas il se déclareroit pour lui, & l'aideroit à pousser vivement la guerre contre la duchesse de Bourgogne. Ce n'étoit pas là l'intention du roi, & ainsi on n'avança pas davantage dans cette négociation. 1477.

Négociations à la cour de Bourgogne pour donner un époux à la princesse.

Celles qui se faisoient à la cour de Bourgogne pour donner un époux à la duchesse, continuoient toujours. Les Flamans après la mort d'Adolphe de Gueldre sembloient lui en avoir abandonné le choix, ne sachant eux-mêmes à quoi se déterminer. Jamais princesse n'eut tant de prétendans à son alliance dès sa plus tendre jeunesse : les uns étoient déja morts, comme le duc de Guienne frere du roi, & Nicolas duc de Calabre : les autres s'étoient retirés, comme le prince de Tarente fils de Ferdinand roi de Naples, & le comte de Ryvers frere de la reine d'Angleterre, à qui on venoit de donner l'exclusion, parce qu'il n'étoit pas né de maison souveraine. Il n'y avoit plus que le Dauphin, le comte d'Angoulême, le fils du duc de Cleves, & Maximilien archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Frederic. Olivier de la Marche y ajoûte le fils du seigneur de Ravestein qui étoit de la maison de Cleves : mais il ne fit pas grande figure dans cette concurrence. Tous ces quatre princes avoient chacun leur brigue, car quoique le roi par la conduite qu'il tenoit, parût ne plus penser à ce mariage pour son fils, il laissoit toutefois agir Louis de Bourbon évêque de Liége & oncle de la duchesse, qui faisoit tous ses efforts pour renouer cette partie : mais l'indifférence du roi, la haine que la duchesse avoit conçue contre lui, & le jeune âge du Dauphin, furent pour l'évêque de Liége des obstacles insurmontables qui le rebuterent enfin, & le firent retirer à son diocese, où il fut tué malheureusement quelque temps après.

L. 2. chap. 8.

Comines, l. 6. ch. 3.

Le comte d'Angoulême eût été apparemment celui que la duchesse auroit préferé à tous les autres : mais on savoit bien que le roi n'y consentiroit jamais, s'étant fait un point de politique de ne pas permettre que cette succession tombât à un prince du sang, de peur qu'en marchant sur les traces des ducs de Bourgogne ses prédécesseurs, il ne de-

1477. vînt par le voisinage le plus redoutable ennemi de la maison de France. Ainsi peu de gens parloient pour le comte d'Angoulême, n'y ayant pas d'espérance de réussir.

Le duc de Cleves étoit toujours demeuré à la cour de la princesse, & se donnoit de grands mouvemens, pour procurer cette fortune à son fils : mais ce jeune prince, pour son malheur, s'étoit trop fait connoître à cette cour : & les intrigues du pere ne purent surmonter l'aversion que la duchesse & ceux qui l'approchoient avoient conçue contre le fils, à cause de ses inclinations basses, de ses manieres peu nobles, & des autres marques d'un méchant naturel, qu'on remarquoit en lui depuis long-temps.

Maximilien d'Autriche n'avoit ni dans sa personne, ni dans sa naissance, ni dans son âge, aucun défaut qui dût le faire rejetter. Il étoit bien né, & assez bien fait : il avoit de l'esprit, il étoit âgé de dix-huit à vingt ans, fils de l'empereur, & avoit espérance de monter un jour sur le throne Imperial. A la vérité la sordide avarice de l'empereur Frederic son pere ne permettoit pas d'espérer par ce mariage de grands secours contre la France : mais en attendant qu'on fît jouer d'autres ressorts, il suffisoit aux Flamans d'avoir un chef ; & pour peu qu'il voulût agir de concert avec lui, ils pouvoient seuls empêcher au moins que les François ne pénétrassent plus avant dans le pays. En un mot, tout bien consideré, depuis qu'il n'étoit plus question du Dauphin, ni d'aucun prince du sang de France, Maximilien d'Autriche étoit de tous ceux que l'on voyoit sur les rangs, celui qui convenoit le mieux à Marie de Bourgogne & à ses Etats. C'étoit-là le sentiment de Marguerite d'York sœur du roi d'Angleterre, duchesse douairiere de Bourgogne. C'étoit celui des dames qui étoient auprès de la jeune duchesse, avec lesquelles elle tenoit quelquefois conseil là-dessus, & ce fut le sien même, plus encore par raison que par inclination ; car elle n'avoit jamais vû le prince, & il n'étoit pas encore d'une réputation qui pût suppléer à sa présence.

De la Marche, l. 2. c. 9.

Ceux qui négocioient en sa faveur, ne manquerent pas de lui donner avis de ces favorables dispositions, & le presserent d'envoyer au plutôt des ambassadeurs, pour faire

valoir un droit particulier qu'il avoit à ce mariage.

J'ai remarqué diverses fois que le feu duc de Bourgogne promettoit sa fille à tous les princes qui la demandoient, bien résolu de ne la donner à aucun, au moins que le plus tard qu'il pourroit. Cet artifice lui réussit en bien des rencontres, soit pour retenir ces princes dans ses intérêts, soit pour les empêcher d'entrer dans ceux de ses ennemis : mais celui de tous à qui il fit là-dessus de plus grandes avances, fut Maximilien d'Autriche. On ne sait pas bien précisément à quelle occasion les choses furent conduites si loin; car ce mariage fut mis sur le tapis à diverses reprises : mais il est certain que Marie de Bourgogne écrivit une lettre de sa main au duc Maximilien d'Autriche, où il y avoit une promesse de mariage, & où elle marquoit que c'étoit par ordre du duc son pere, & qu'elle joignit à sa lettre un anneau, où étoit enchâssé un beau diamant. C'étoit-là un des plus forts engagemens que la princesse pût avoir, mais dont la principale force consistoit dans la résolution où elle étoit d'y satisfaire.

1477.

L'empereur en envoie faire la demande pour Maximilien d'Autriche son fils.

De la Marche, l. 2. ch. 9.

L'empereur, suivant les avis qu'il avoit reçûs de la cour de Bourgogne, envoya des ambassadeurs pour faire la demande de la princesse. Les chefs de l'ambassade étoient le duc Louis de Baviere, & George évêque de Metz de la maison de Bade. Jamais le duc de Cleves ne fut plus intrigué qu'en cette occasion. Il étoit du conseil, où la plûpart concluoient en faveur de Maximilien. Il n'eut point d'autre parti à prendre, sinon de tirer les choses en longueur, de faire en sorte qu'on chagrinât les ambassadeurs, & qu'ils s'en retournassent mécontens : c'est pourquoi il fut d'avis qu'on leur envoyât ordre de demeurer à Bruxelles, où ils étoient arrivés, jusqu'à ce qu'on eût mûrement déliberé à Gand sur une affaire de cette importance. Son avis appuyé d'un si beau prétexte fut suivi : mais la duchesse douairiere, qui s'étoit retirée à Malines depuis le tumulte de Gand, leur écrivit qu'il falloit qu'ils allassent à Gand nonobstant l'ordre; qu'elle étoit assurée de l'inclination de la princesse pour Maximilien; qu'elle savoit les intentions de la plûpart de ceux qui composoient le conseil; & elle leur marqua comment ils devoient s'y

1477. prendre à leur arrivée dans Gand. Ils prirent en effet ce parti, & entrerent dans la ville, lorsqu'on y pensoit le moins. Le duc de Cleves en fut fort chagrin, aussi-bien que le roi qui avoit envoyé secretement en Allemagne Robert Gaguin, général des Mathurins *, pour traverser cette négociation; mais il n'y réussit pas.

Conseil tenu à Gand sur ce sujet.

A l'arrivée des ambassadeurs on rassembla sur le champ le conseil, où le duc de Cleves éxagera les inconvéniens de ce mariage, les grandes raisons qu'il y avoit de ne rien précipiter; & il parla si fortemenr, qu'il fut conclu que la princesse, après avoir reçû avec civilité le compliment des ambassadeurs, ne feroit qu'une réponse générale, en disant qu'elle consulteroit sur cela ceux dont elle devoit prendre les avis.

Réponse favorable de la princesse.

Les ambassadeurs ayant été admis à son audience, exposerent le sujet de leur ambassade, lui produisirent les lettres avec l'anneau dont j'ai parlé, & demanderent l'exécution de sa promesse. Elle répondit qu'elle reconnoissoit ses lettres; qu'elle avoit envoyé l'anneau, & qu'elle ne désavouoit rien de ce qu'elle avoit écrit. Cette réponse donna autant de joie aux ambassadeurs, qu'elle fit de dépit au duc de Cleves, qui, après l'audience, reprocha fort en colere à la princesse, qu'elle n'avoit pas suivi l'avis de son conseil: mais voyant qu'il n'y avoit plus rien à esperer pour son fils, il se retira à son duché.

Le duc Maximilien la va épouser. Recueil de traités par Leonard.

Aussi-tôt on travailla au traité de mariage, & on envoya des ambassadeurs au duc Maximilien, qui s'étoit avancé jusqu'à Cologne, pour l'amener à Gand prendre possession de son épouse, & de ses nouveaux Etats.

Avarice de l'empereur à cette occasion. Notes sur les Memoires de la Marche.

Ce prince étoit en très-petit équipage, l'empereur son pere n'ayant pas voulu même en une occasion si importante, toucher à ses thresors, jusques là qu'il fallut que la duchesse lui fournît de l'argent pour son voyage depuis Cologne jusqu'à Gand, ce qui ne l'empêcha pas d'y être très-bien reçu. Les noces se firent avec assez de solemnité le dixhuitieme d'Août. Le roi reconnut alors, sans en faire semblant, la grande faute qu'il avoit commise d'avoir laissé

* C'est celui dont nous avons une histoire de France en [illegible]

échapper

échapper un si puissant Etat, qu'il auroit pû mettre dans sa maison, par le mariage de son fils avec la duchesse, qui le lui avoit proposé elle-même, de l'avis des plus sages de son conseil; & il s'en seroit encore bien plus repenti, s'il avoit pû prévoir combien le prodigieux aggrandissement de la maison d'Autriche, qui commença par ce mariage, devoit un jour causer de traverses à celle de France. 1477.

Le jeune prince se met ensuite en campagne.

Maximilien, pour soûtenir l'espérance qu'on avoit conçue de son courage, ne fut pas long-temps sans se mettre en campagne avec une armée, que les communautés de Flandre lui fournirent, & huit cents chevaux qu'il avoit amenés d'Allemagne. Il alla se camper sous Valenciennes, & de-là sous Douai, pour s'opposer à l'armée de France, qui s'avançoit de ce côté-là. Le roi, qui ne vouloit pas hasarder ses conquêtes, voyant l'archiduc en état de se défendre plutôt qu'il ne l'avoit cru, lui envoya le comte de Chimai pour lui proposer une treve. Ce prince, afin d'avoir plus de temps pour se reconnoître, l'accepta volontiers, d'autant plus qu'on lui offroit de lui rendre le Quesnoi & Bouchain, & de laisser Cambrai en neutralité. Elle fut conclue à Lens à ces conditions, le dix-huitieme de Septembre.

De la Marche, l. 2. c. 9.

Ce qui engage le roi à conclurre une treve avec lui.

On s'étonna fort de la facilité du roi à rendre ces places. Il en dit un jour les raisons à Comines, dont la principale étoit que ces villes étant dans les fiefs de l'Empire, sa conscience ne lui permettoit pas de les retenir, parce que depuis plusieurs siecles il s'étoit fait entre les empereurs & les rois de France des traités de paix confirmés par les sermens les plus solennels. Il y avoit long-temps que ce prince n'avoit été susceptible d'un tel scrupule; & il y a lieu de douter, s'il parla en cette occasion avec sincerité même à son confident. Il est beaucoup plus vrai-semblable qu'il appréhenda que l'archiduc ne se servît de la détention de ces places, pour lui mettre tout l'empire sur les bras, & que ce fut ce motif qui le détermina à en faire la restitution. On nomma des conservateurs pour la treve, & entr'autres pour le roi, Antoine de Chabannes comte de Dammartin grand-maître d'hôtel de France, Jacques de Saint-Pol, Jean Daillon seigneur du Lude

Traité de Lens au volume des Me-

1477. gouverneur de Dauphiné, & pour l'archiduc d'Autriche & l'archiduchesse, les seigneurs d'Antoing, de Boussu & de Fiennes. Ils devoient être les juges des infractions qui se feroient à la trêve, & étoient chargés d'en faire faire satisfaction. C'étoit là un reste d'un usage fort ancien en France, & dans les pays circonvoisins; où au lieu qu'aujourd'hui on s'adresse à des princes étrangers, pour être garants des traités, c'étoient les feudataires des princes mêmes qui l'étoient de part & d'autre, & s'obligeoient même souvent à se déclarer contre leur propre seigneur, au cas qu'il violât le traité.

moires de Bethune cotté 8451.

1478. Cette trêve ne fut pas de longue durée; les hostilités recommencerent des deux côtés. Le roi prit Condé, dont le voisinage incommodoit fort Tournai; & sachant que l'archiduc s'en approchoit, pour tâcher de le reprendre, il y fit mettre le feu, aussi-bien qu'à Mortagne. Sur ces entrefaites, le roi d'Angleterre envoya le seigneur de Havart en France, pour offrir sa médiation au roi & à l'archiduc. Le pape Sixte IV. y envoya aussi un légat pour le même sujet, ce qui produisit une suspension d'armes aux Pays-bas, mais non pas en Bourgogne, où le prince d'Orange donnoit beaucoup d'occupation aux François.

Les hostilités recommencent.

Chronique scandaleuse.

De la Marche loc. cit.

Autant que le crédit de ce seigneur en Bourgogne avoit été avantageux à la France l'année précédente, autant lui fut-il dommageable, quand il eut quitté le parti du roi. Sa fureur alla jusqu'à corrompre deux hommes, pour attenter sur la personne de ce prince: mais ce fut sans succès. Plusieurs villes rentrerent par son moyen dans l'obéissance de la duchesse. * La Tremoille s'étant laissé surprendre devant Dole, y perdit son artillerie. Cet échec, & les plaintes que l'on recevoit de ses extorsions, le firent révoquer par la cour. Charles d'Amboise seigneur de Chaumont fut envoyé à sa place; & avec le secours des Suisses dont il gagna l'amitié, il rétablit parfaitement les affaires du roi. Ce prince voulut avoir dans le traité qui fut fait avec les

Sur-tout en Bourgogne.

Comines, l. 6. ch. 4.

Extrait de la Chambre des comptes de Dauphiné, cité par Matthieu, histoire de Louis XI. l. 9.

Voyez les observations.

* Ce seigneur n'étoit pas le chef de la maison de la Tremoille: il s'appelloit George de la Tremoille, sire de Craon. Son frere aîné qui se nommoit Louis, acquit la vicomté de Thouars, en Poitou par son mariage avec Marguerite d'Amboise, fille aînée de Louis d'Amboise & de Marie de Rieux. Voyez les observations, art. du siege de Craon.

1478.

Suisses, en qualité de premier allié des Cantons. Chaumont conduisit si bien cette guerre, qu'il ne resta plus que trois ou quatre châteaux qui tinssent encore pour la duchesse. Besançon même qui étoit ville Impériale, reçut Chaumont avec beaucoup d'honneur, & lui rendit, comme à celui qui représentoit la personne du roi, les mêmes devoirs dont elle s'étoit toujours acquittée envers les ducs de Bourgogne. Il dompta quelques villes qui se révolterent, & acquit dans cette campagne autant de gloire que de richesses, car le désinteressement n'étoit pas sous ce regne la vertu des généraux François; & si le prédécesseur de Chaumont n'avoit manqué que contre cette vertu, il n'auroit pas apparemment été rappellé. Les seigneurs du Lude & de Miraulmont venoient de sortir de Cambrai, chargés des dépouilles de cette ville. Ce dernier paroissant à la cour avec une riche chaîne d'or, faite, disoit-on, de l'or qu'il avoit fait enlever des châsses de quelques saints; le seigneur de Bricquebec en plaisantant s'approcha de lui avec une espece de vénération, & voulut porter la main à la chaîne pour la baiser; le roi, qui étoit présent, lui dit en riant: *Bricquebec, honorez-la, mais n'y touchez pas; car c'est une chose sacrée.*

Gaguin.

Nouvelle treve pour un an.

Ces grands avantages du roi en Bourgogne, & les forces qu'il préparoit contre la Flandre, inquiétoient fort l'archiduc, & lui faisoient extrêmement souhaiter la paix, pour avoir le temps de s'affermir dans sa nouvelle domination. D'autre part, le roi voyoit les grands projets qu'il avoit formés, pour s'emparer de tous les Etats de la maison de Bourgogne, avortés par le mariage de la duchesse, & il ne pensoit plus gueres qu'à conserver ce qu'il avoit envahi, tant en Artois qu'en Bourgogne; de sorte que de part & d'autre on étoit fort disposé à la paix: mais comme il n'étoit pas aisé de convenir des articles, le roi ayant autant de peine à rendre, que l'archiduc à céder ce qui avoit été pris; on se contenta d'une treve d'un an. Elle fut faite à Arras, où l'archiduc & les communautés de Flandre envoyerent leurs députés au mois de Juillet.

Occupations du roi durant ce temps-là.

Du génie dont étoit le roi, la treve ne lui fournissoit gueres moins d'occupation que la guerre. Au défaut des

1478.

Chronique scandaleuse.

Notes sur les Memoires de la Marche.

expéditions militaires qu'il n'avoit toujours quelque négociation, ou quelque pélerinage, dont la dévotion souvent n'étoit pas l'unique principe. Il faisoit de fréquens voyages aux Montils * en Touraine, moins pour le plaisir qu'il trouvoit dans ce séjour, que pour être au centre de son royaume, afin de veiller de près sur les démarches du duc de Bretagne, & sur la conduite des peuples de Guienne & de Gascogne.

Recueil de traités par Leonard.

Guichenon, histoire de Savoye.

Il fit durant cette trêve un traité avec Philippe comte de Bresse, oncle du duc de Savoye. Ce comte se ligua avec lui, envers tous & contre tous, excepté contre sa famille, à condition d'une pension de douze mille francs, & d'une terre de quatre mille livres de rente en France avec le titre de comté. C'étoit pour n'avoir rien à craindre de ce prince, qui étoit voisin des deux Bourgognes, & pour s'opposer au comte de Romont son frère, qu'il savoit être fort attaché au parti de l'archiduc. La mort de la duchesse de Savoye, qui arriva cette même année, l'obligea encore à porter ses soins de ce côté-là, en faveur du jeune duc son neveu; & la maniere du gouvernement de cet Etat, pendant la minorité, fut réglée par ses ordres.

Affaires d'Italie. Démêlés entre les Medicis & les Pazzi.

Il prit aussi part à une autre affaire d'Italie, qui fit un grand éclat par toute l'Europe. Les Medicis avoient depuis long-temps toute l'autorité dans Florence; ils en avoient l'obligation au fameux Cosme de Medicis, dit *le Grand, le pere du peuple, & le libérateur de la patrie.* Ce fut un des plus sages, des plus honnêtes hommes, & des plus grands politiques de son temps, que le bonheur, la gloire, l'amour des peuples accompagnerent jusques dans le tombeau, & dont la puissance qu'il s'étoit acquise dans sa république, passa jusqu'à sa postérité. C'étoient alors Laurent & Julien ses petits-fils qui y dominoient, & qui ou moins heureux, ou moins habiles que leur ayeul, éprouverent les plus extrêmes effets de la fureur, que la jalousie inspire contre ceux qui sont élevés par la fortune au dessus des autres.

* C'est ainsi qu'on nommoit le château du Plessis-lès-Tours.

1478.

Il y avoit à Florence une maison qui égaloit celle des Medicis en richesses, & prétendoit la surpasser par l'ancienneté & par le lustre de son origine : c'étoit celle des Pazzi : mais elle lui étoit beaucoup inférieure en crédit & en autorité. De là naissoient l'envie & la haine des Pazzi contre les Medicis, que ceux-ci avoient jusqu'alors méprisés, mais qui leur devinrent redoutables par l'appui qu'ils trouverent.

Deux factions à ce sujet.

L'Italie étoit alors partagée comme en deux factions. Le pape Sixte IV. étoit étroitement uni avec Ferdinand d'Arragon roi de Naples. La république de Venise, le duché de Milan, & les Florentins formoient l'autre parti. Le pape haïssoit les Medicis, à cause de quelques differends qu'ils avoient eus avec son neveu Jerome Riario, & prit volontiers par cette raison querelle avec les Florentins. Ceux-ci se voyant menacés de la guerre, envoyerent en France demander du secours au roi, en vertu des traités d'alliance faits avec les rois ses prédécesseurs, & pour le prier de leur envoyer quelqu'un qui pût par sa prudence & par son autorité mettre la paix entre les Pazzi & les Medicis, dont la discorde pouvoit causer de grands maux à la république dans la conjoncture où elle se trouvoit.

Le roi prend le parti des derniers.
Comines, l. 6. ch. 6.

Le roi jetta les yeux sur Comines, & le fit partir avec ordre de demander en passant au duc de Milan des troupes pour le secours des Florentins, de faire la même priere à la duchesse de Savoye qui vivoit encore, & de tâcher par toutes sortes de moyens de réunir les esprits dans Florence. Il réussit auprès du duc de Milan, qui lui donna trois cents hommes d'armes. La duchesse de Savoye lui en accorda autant, selon l'historien de Savoye, quoique Comines n'en fasse pas mention : mais en arrivant à Florence, il trouva qu'il s'y étoit passé d'étranges choses depuis son départ de France.

Guichenon, histoire de Savoye.

Conjuration qu'ils avoient formée contre les Medicis.

Les Pazzi y avoient formé une conjuration contre les Medicis, que les conjurés attaquerent le vingt-septiéme de Mai, pendant la Messe dans l'église de sainte Reparate. Julien le cadet fut poignardé, & mourut sur la place. Laurent l'aîné, après avoir reçû à la gorge une blessure qui ne

1478. fut pas inquiété, & se sauva des mains des assassins. Le peuple n'ayant pas secondé les Pazzi comme ils l'avoient espéré, ils furent la plupart arrêtés avec leurs partisans; & ceux qui furent trouvés complices de l'assassinat, punis de mort. Comines demeura un an à Florence, où il fut témoin des avantages que le roi de Naples remporta sur les Florentins, par la prise de plusieurs places de leur dépendance, sans qu'il pût rien ménager en leur faveur.

Le pape en prend occasion d'excommunier les Florentins.

François Salviati noble Florentin archevêque de Pise, qui étoit du complot des Pazzi, ayant été pendu, comme les autres atteints du même crime, le pape prit cette occasion, & quelques autres prétextes d'excommunier les Florentins. Ils le firent savoir au roi, & le solliciterent de nouveau de leur envoyer du secours. L'état de ses affaires ne le lui permettoit pas, n'ayant pas trop de toutes ses forces contre l'archiduc, qui faisoit venir des troupes d'Allemagne, & se préparoit à lui faire la guerre, dès que la trève seroit finie: mais il s'avisa d'un autre expédient pour embarrasser le pape.

Expédient que le roi employa pour embarrasser le pape.

Ambassade envoyée à Rome à ce sujet.

Il fit semblant de vouloir rétablir la Pragmatique Sanction, qu'il avoit abolie dès le commencement de son regne. Il tint pour ce sujet une assemblée du Clergé à Orléans, où cependant il ne fut rien conclu, & la décision de l'affaire fut remise à une autre assemblée qui devoit se tenir à Lyon. L'unique but du roi étoit d'intimider le pape. Il lui envoya une grande ambassade, dont le chef étoit Gui d'Arpajon vicomte de Lautrec & chambellan. Ce seigneur étoit chargé de déclarer au pape, que s'il ne levoit l'excommunication lancée contre les Florentins, s'il continuoit de leur faire la guerre, & s'il ne punissoit les assassins qui s'étoient retirés dans ses Etats, non-seulement le roi rétabliroit la Pragmatique Sanction en France, obligeroit à revenir dans le royaume tous ceux qui y possédoient des bénéfices & qui étoient à la cour de Rome, défendroit qu'on y transportât aucun argent, mais encore, qu'il se soustrairoit à son obéissance, & le citeroit devant le concile général, dont on commençoit à parler en divers lieux, en exécution des décrets du concile de Constance. Ces menaces étonnerent le pape d'autant plus, qu'il fut informé de

bonne part que les ambassadeurs de Venise & de Milan devoient lui faire la même déclaration, & que s'ils n'obtenoient pas ce qu'ils demandoient, ils étoient résolus à se retirer de la cour de Rome. 1478.

Réponse de sa Sainteté.

Il répondit à l'ambassadeur avec plus de modération qu'on n'en devoit attendre sur des demandes de cette force. Il lui dit, que le roi étoit trop équitable pour lui faire de pareilles menaces, s'il étoit bien informé de tout ce qui s'étoit passé; qu'il n'avoit entendu qu'une des parties; qu'il avoit donné trop de créance à l'envoyé de Laurent de Medicis; & que quand il auroit écouté le nonce qu'il prétendoit lui envoyer, il changeroit de sentiment & de manieres à son égard; qu'il n'avoit rien fait que de l'avis de tout le sacré collége; que la convocation d'un concile lui seroit avantageuse, parce qu'on ne manqueroit pas d'y prendre la défense de la liberté ecclésiastique, & que lui-même y présideroit; que pour ce qui étoit du rétablissement de la Pragmatique, le roi ne pouvoit y penser, ni en conscience, ni avec honneur; vû que lui-même l'avoit abolie par ses Edits comme une chose injuste & insoûtenable; & qu'enfin il espéroit que quand sa majesté auroit été bien instruite de sa conduite, il seroit le premier à obliger Laurent de Medicis à faire pénitence du crime qu'il avoit commis dans la mort ignominieuse de l'archevêque de Pise, & à faire pour cela une pleine satisfaction au Saint-Siége.

Ce furent-là les principaux points de la réponse que le pape fit à l'ambassadeur de France, ne cherchant qu'à éluder sans entrer en matiere, selon le conseil que lui en avoit donné le cardinal de Pavie : mais l'ambassadeur ne s'en contenta pas. Il lui répartit que le roi étoit résolu d'agir, si on ne le satisfaisoit sans délai; & en même temps les ambassadeurs de Venise & de Milan se retirerent, protestant de la part de leurs maîtres qu'ils se soustrayoient à l'obéissance du pape. Les choses alloient être poussées à l'extrémité, si le pape ne se fût adressé à l'empereur Frederic, pour l'engager à interposer son crédit auprès du roi & des autres princes, qui prenoient parti pour les Florentins. L'empereur obtint du roi & du roi de Hongrie, & des princes d'Italie, qu'ils envoyassent leurs ambassadeurs à Florence, pour

1478. tâcher de trouver des voies d'accommodement. On n'en put venir à bout; la guerre continua encore quelque temps, & jusqu'à ce que Laurent de Medicis ayant lui-même été trouver le roi Ferdinand d'Arragon à Naples, fit sa paix avec lui, & ensuite avec le pape. Cependant le roi, qui n'avoit pas dessein d'en faire à beaucoup près tant qu'il disoit, se laissa adoucir; & l'assemblée de Lyon, qui devoit rétablir la Pragmatique Sanction, ne fut point tenue.

Traité conclu par le roi avec le roi & la reine de Castille.

C'étoient les intérêts de ses alliés qui le faisoient agir de la sorte au-delà des Alpes : mais il fut en même temps extrèmement bien ménager les siens propres du côté des Pyrenées. Pour bien entendre quelle fut l'occasion & le but du traité qu'il conclut alors avec le roi & la reine de Castille, il faut reprendre les choses de plus haut.

Quelle en fut l'occasion.

Mariana, l. 23. cap. 4.

Henri IV. du nom, roi de Castille, étoit un prince de très-petit génie, de mauvaise mine & sans courage, qui se livroit à ses favoris, dont les jalousies mutuelles exciterent de grands désordres dans son État. On le croyoit communément incapable d'avoir des enfans, & le surnom d'Impuissant lui est resté dans les histoires d'Espagne. Il avoit cependant une fille nommée Jeanne : on savoit bien qu'elle étoit de la reine : mais on disoit communément qu'elle appartenoit aussi à Bertrand comte de Ledesma favori de Henri. La chose n'étoit pas indifférente pour Alphonse frere de Henri, & pour Isabelle sa sœur. La couronne de Castille au défaut d'enfans sortis de Henri, regardoit Alphonse, & puis Isabelle, qui n'avoient garde de laisser substituer une bâtarde à leur place. On prétend que les soupçons qu'on avoit conçus de Henri furent confirmés par le moyen dont il se servit pour les dissiper, & que ce furent les maîtresses qu'il affectoit d'avoir, qui le trahirent. Alphonse & Isabelle se mirent à la tête d'un parti qui s'étoit formé contre le gouvernement. Ce jeune prince, après avoir été salué roi de Castille par ceux de sa faction qui déthrona Henri, fut emporté par une maladie contagieuse, ou selon d'autres fut empoisonné à l'âge de seize ans; & tout roula désormais sur Isabelle, qui fut aussi couronnée reine.

Mariana, l. 23. cap. 11.

Cette princesse aussi habile, que le roi Henri son frere étoit incapable de gouverner, chercha de l'appui. Ce

fut

fut par ce motif qu'elle épousa Ferdinand infant d'Arragon, à qui elle porta en dot ses prétentions sur la couronne de Castille; elle le préfera à Charles duc de Berri frere du roi de France, & au roi de Portugal, qui briguoient une alliance si avantageuse. 1478.

Henri au désespoir de ce mariage, qui lui alloit mettre toutes les forces d'Arragon sur les bras, pensa à se procurer, & à Jeanne sa prétendue fille, le secours de France. On traita du mariage de Jeanne avec le duc de Berri. Il fut conclu, & les fiançailles faites par procureur, après que le roi & la reine eurent attesté avec serment que Jeanne étoit légitime, & que les seigneurs du parti de Henri l'eurent reconnue pour héritiere de Castille. Ce mariage ne s'accomplit pas: car l'incertitude où l'on étoit à la cour de France, touchant la qualité de la naissance de Jeanne, causa un assez long délai, pendant lequel le duc de Berri, devenu duc de Guienne, mourut. Chap. [illegible]

Henri destitué de cet appui, & toujours vivement attaqué par le roi d'Arragon, se laissa persuader de faire la paix avec ce prince, en se réconciliant avec sa sœur Isabelle. Elle alla à Segovie, où l'accommodement fut fait. L'infant d'Arragon y vint saluer Henri, & en fut très-bien reçu. Ils firent ensemble une cavalcade dans la ville le jour des Rois, après laquelle ils allerent au palais épiscopal, où André Cabrera, un des favoris du roi, & qui avoit été l'auteur de l'accommodement, avoit préparé un magnifique repas. Il n'étoit pas encore fini, que Henri se sentit attaqué d'une violente douleur de côté, & d'une grande oppression. Il ne guérit jamais entiérement de cette maladie, & mourut dans l'année. Cet accident arrivé en de telles conjonctures, fit naître des soupçons, & donna lieu à des bruits fort désavantageux à Isabelle & à l'Infant d'Arragon. Mariana, l. 24. chap. 1.

Après la mort de Henri, la Castille se trouva plus partagée que jamais entre Jeanne & Isabelle; mais le parti de celle-ci étoit le plus puissant de beaucoup. Alphonse roi de Portugal fortifia celui de Jeanne qui étoit sa niece, fille de sa sœur, en se déclarant pour elle, & résolut de l'épouser, pourvû que le pape voulût accorder la dispense. Il s'avança sur les frontieres de Castille; & Jeanne s'y étant aussi rendue, Chap. 5.

1478. ils furent fiancés, & couronnés, l'un roi, & l'autre reine de Castille.

Chap. 7. Ferdinand & Isabelle dans la crainte que la France ne prît le parti du roi de Portugal, prierent le roi de demeurer au moins neutre. Ce prince leur répondit, que s'ils vouloient arrêter le mariage de leur fille qui étoit encore au berceau, avec le Dauphin, il leur donneroit de si grands secours d'hommes & d'argent, qu'ils viendroient bientôt à bout de leurs ennemis : & que pour ce qui concernoit le comté de Roussillon & la Cerdagne, qui depuis qu'ils avoient été engagés à la France, étoient des sources continuelles de guerre entre ce royaume & l'Arragon, il s'en rapporteroit aux arbitres, qu'on choisiroit de part & d'autre. Ces propositions furent fort goûtées par Ferdinand, & par Isabelle : mais le vieux roi d'Arragon, pere de Ferdinand fut fort choqué, qu'on traitât sur des articles si importans sans sa participation, d'autant plus que la guerre continuoit toujours, & depuis long-temps entre lui & la France, quoique très-foiblement, soit du côté du Roussillon, soit du côté de Fontarabie ; parce que d'une part, les affaires de Castille occupoient presque toutes les forces d'Arragon, & que de l'autre, le roi avoit besoin des siennes contre le duc de Bourgogne qui vivoit encore.

Une bataille que le roi de Portugal perdit contre Ferdinand, mit ses affaires en très-mauvais état, & il n'imagina point d'autre ressource pour les rétablir, que le secours de France. Les négociations commencées par le roi avec Ferdinand avoient été sans effet, le roi d'Arragon les ayant traversées, & la mauvaise réputation du roi de France sur l'observation des traités y avoit beaucoup contribué, aussi-bien que la guerre qu'il continuoit de faire au roi d'Arragon, sur lequel les troupes Françoises venoient de prendres Salses. Le roi de Portugal crut que la conjoncture étoit favorable ; & pour agir plus efficacement, il vint lui même à la cour de France, où il fut reçû avec de grands honneurs.

Comines, l. 5. ch. 7. Pour mieux engager le roi, il lui proposa de faire épouser au Dauphin la princesse Jeanne qu'il qualifioit de reine de Castille, en quittant lui-même le dessein de l'épouser ;

& il assuroit que le gros parti qu'elle avoit encore dans la citadelle, prévaudroit sans doute, si la France & le Portugal se joignoient ensemble contre Ferdinand. 1478.

Le roi ne laissa pas d'être tenté par l'espérance de mettre sur la tête de son fils la couronne de Castille. Il demanda du temps à Alphonse pour se déterminer : mais après l'avoir laissé neuf mois en suspens, il lui dit que le duc Charles de Bourgogne étoit un ennemi de la France si dangereux & si opiniâtre, que tandis qu'il seroit armé, il n'étoit pas de la prudence de dégarnir le royaume pour en aller conquérir un autre. Le roi de Portugal lui repartit, que pourvû qu'il voulût agréer sa médiation, il se faisoit fort d'engager le duc de Bourgogne à faire la paix avec la France. *J'y consens*, reprit le roi; *mais vous n'en viendrez pas à bout.*

Le roi de Portugal qui se flatoit beaucoup dans ses idées, alla trouver le duc de Bourgogne au siége de Nanci, que ce duc faisoit pour-lors. Il le trouva animé plus que jamais contre le roi, ne songeant qu'à finir la guerre avec le duc de Lorraine par une bataille, pour venir attaquer la France. A peine voulut-il l'écouter : ainsi il revint à la cour fort chagrin du mauvais succès de son voyage de Nanci, & encore plus de celui qu'il avoit fait si inutilement de Portugal en France, d'autant plus qu'il avoit sû que depuis son départ, son parti s'étoit extrèmement affoibli dans la Castille.

Il conçut tant de chagrin de la mauvaise démarche qu'il avoit faite contre l'avis des plus sages de son conseil, que ne pouvant en soûtenir la confusion, il résolut de quitter le monde, & de s'en aller déguisé à Rome, pour se jetter dans quelque monastere des environs. Il écrivit au prince Jean son fils, qu'il lui remettoit la conduite de ses Etats, le priant de l'oublier entierement, & de ne point s'inquiéter de ce qu'il seroit devenu. La melancholie fit encore qu'il s'imagina que le roi de France pensoit à le faire arrêter, & ce fut ce qui lui fit hâter son départ. Il disparut à la cour sans qu'on sût de quel côté il avoit tourné. Le bruit s'en étant répandu dans le royaume, on examinoit attentivement à tous les passages ceux qui avoient l'air étranger. Il fut re-

1478. connu & arrêté par Robinet le Bœuf gentilhomme de Normandie. Le roi en fut fort réjoui; & pour faire connoître à tout le monde combien les soupçons du roi de Portugal avoient été mal fondés, il fit équiper sur les côtes de Normandie plusieurs vaisseaux qui le remenerent en Portugal. Le prince son fils le reçut avec de grands témoignages de joie, & l'obligea à reprendre la conduite de ses Etats, qu'il gouverna encore trois ou quatre ans depuis.

Le long séjour du roi de Portugal en France, la guerre que les François faisoient du côté de Catalogne au roi d'Arragon, & aux Castillans du côté de Biscaye, firent que Ferdinand & Isabelle qui avoient pris le dessus sur leurs ennemis, penserent à d'autres liaisons qu'à celles qu'ils avoient d'abord voulu faire avec la France. Ils se liguerent avec Edouard roi d'Angleterre & avec Maximilien d'Autriche, dès que ce prince eut épousé Marie de Bourgogne. Ces alliances donnerent beaucoup d'inquiétude au roi, & l'obligerent d'abord à faire un treve avec les Castillans, qui l'accepterent volontiers dans la crainte de perdre Fontarabie, sur laquelle les François avoient déja fait quelque tentative. Ensuite il n'oublia rien pour détacher Ferdinand & Isabelle de l'alliance du roi d'Angleterre, & de celle de Maximilien.

Mariana, l. 24.

Traité d'alliance avec la Castille.

Recueil de traités par Leonard, T. 7.

Il leur envoya une célébre ambassade, dont étoient Jean de la Grolaye, Villiers évêque de Lombés & abbé de Saint-Denys, Odet d'Aidie chevalier de l'ordre, seigneur de Lescun, comte de Comines & chambellan du roi, Jean de la Chassagne président du Parlement de Bordeaux, & Guillaume de Souppleinville Bailli de Montargis. Ils eurent ordre de leur représenter que de tout temps les royaume de France & de Castille avoient eu ensemble des alliances très-étroites & utiles aux deux nations; qu'Isabelle descendoit de Henri de Transtamare, & qu'elle ne seroit pas sur le throne, si le roi Charles V. n'avoit envoyé Bertrand du Guesclin au secours de ce prince, qui lui fut redevable de sa couronne; qu'il leur seroit très-avantageux, pour affermir leur nouvelle domination, d'avoir le secours de la France à leur disposition, afin d'empêcher la révolte, qui tandis que Jeanne leur concurrente vivroit, seroit toujours à crain-

dre; que les Anglois avoient été de tout temps les ennemis des Castillans, & en particulier de la maison royale de Transtamare, prétendant qu'elle avoit enlevé injustement cette couronne à la maison de Lancastre; qu'enfin l'archiduc étoit un prince pauvre, fort embarrassé à se défendre contre la France, & à contenir ses sujets très-difficiles à gouverner, & dont par conséquent l'alliance leur seroit fort inutile. Les ambassadeurs avoient ordre sur-tout de faire tous leurs efforts, pour rétablir dans l'esprit de Ferdinand & d'Isabelle la réputation du roi touchant l'observation des traités, & enfin de les assurer que pour ce qui étoit du Roussillon & de la Cerdagne engagés à la couronne de France, & sur lesquels ils pensoient à faire valoir leurs droits après la mort du roi d'Arragon pere de Ferdinand, le roi étoit prêt de s'en rapporter à la décision d'un arbitre qui seroit choisi du consentement des parties. 1478.

Et les conditions. Les ambassadeurs s'acquiterent parfaitement bien de leur commission; & soit que leurs raisons fissent un grand effet sur Ferdinand & sur Isabelle, soit que le prince & la princesse craignissent que le roi ne se réunît avec le Portugal, le traité d'alliance fut conclu le neuvieme d'Octobre. Le roi & la reine de Castille par ce traité renonçoient expressément aux alliances faites avec le roi d'Angleterre & avec l'archiduc, comme le roi renonçoit à celle qu'il avoit avec le Portugal & avec Jeanne: ils consentoient que le differend du Roussillon & de la Cerdagne fût mis en arbitrage, & promettoient de secourir la France contre ses ennemis, à condition que réciproquement la France s'obligeât à secourir la Castille contre les siens. On exceptoit le roi d'Arragon, contre lequel le roi & la reine de Castille ne prendroient point les armes, mais tâcheroient de le détourner de faire la guerre à la France. Tous les anciens traités faits entre les deux couronnes furent confirmés: on fit mention expresse des principaux dans celui-ci, qui fut conclu à Saint-Jean de Luz, & on fit pour ce sujet par ordre de la cour de grandes réjouissances à Paris. Chronique scandaleuse.

1479. *Il est suivi d'une treve avec l'Angleterre.* Tandis que le roi détachoit la Castille de l'archiduc & du roi d'Angleterre, il traitoit avec celui-ci pour une prolongation de treve qui valoit une paix: car par ce traité la

1479. treve ne devoit pas ſeulement durer pendant la vie des deux princes, mais encore cent ans après la mort de celui qui mourroit le premier des deux. Une des conditions étoit la continuation de la penſion des cinquante mille écus que le roi payoit au roi d'Angleterre, & qui ſeroit payée par ſes ſucceſſeurs autant de temps que la treve devoit durer, c'eſt-à-dire, pendant cent ans après la mort de celui des deux qui mourroit le premier. Il eſt à remarquer que dans quelques actes rapportés dans ce traité fait à Londres au mois de Février de l'an 1479. Louis eſt appellé roi de France, contre la maniere de parler ordinaire des prédéceſſeurs d'Edouard, qui déſignoient ſeulement nos Rois par leur nom de baptême & le ſurnom de France, ſans leur donner le titre de roi de France. Le même Edouard avoit déja adouci ſon ſtyle à cet égard dès l'an 1475. dans le traité fait au camp d'Amiens. Car quoiqu'il y prît le titre de roi de France, il donnoit cependant au roi le titre de prince des François, comme il s'intituloit prince des Anglois. * Néanmoins il faut que dans cette négociation de Londres il y eût eu quelques articles ſecrets accordés ſans ordre; car Charles de Marigni évêque d'Elne en Rouſſillon, dont le ſiége a été depuis transferé à Perpignan, qui étoit l'agent du roi pour ce traité, fut cité un an après au Parlement à la requête du procureur général, pour avoir paſſé ſes pouvoirs au préjudice du roi & du royaume : mais la commiſſion donnée au premier huiſſier pour ajourner ce prélat, ne ſpécifie rien en particulier.

Recueil de traités par Leonard.

Recueil de traités par Leonard.

C'eſt ainſi que le roi avec beaucoup de prudence affoibliſſoit l'archiduc ſon ennemi en lui ôtant tous ſes alliés, & ſe mettoit en état de lui faire tête ſans craindre déſormais de diverſion. Après tout, quelques précautions qu'il prît, il voulut paroître plus ſouhaiter la paix, que la guerre; & peut-être ſes intentions étoient-elles conformes aux apparences : car les fatigues & les ſoins du gouvernement dont il porta toujours lui-même le plus grand poids, avoient commencé à lui altérer la ſanté; & Comines au retour de

Comines, l. 6. ch. 6.

* Eduardus VI. Dei gratiâ rex Franciæ, Angliæ, &c. Cùm inter potentiſſimos Anglorum, Francorumque principes, &c. *Ibid.*

son ambassade de Florence, ne l'ayant point vû depuis un an, le trouva beaucoup vieilli.

1479.

Etat des affaires en Bourgogne.

Olivier de la Marche, l. 2. ch. 9.

Inventaire des chart. T. 4.

Les hostilités avoient recommencé en Bourgogne avant la fin de la treve, & les ennemis y avoient perdu le peu qui leur restoit. Besançon même avoit traité avec le roi; & par l'accord fait à Valessan le troisieme de Juillet, la ville s'étoit mise *en la garde & possession du roi*. Ce prince y nommoit un capitaine, ou gouverneur, & avoit la moitié des amendes & des gabelles. Nonobstant ces avantages, il envoya à l'archiduc le seigneur de Curton neveu du comte de Dammartin avec Blandeli gentilhomme de Champagne, pour lui proposer une prolongation de treve. Ils le trouverent au pont Aventin, prêt à entrer sur les terres de France avec une grosse armée de Flamans, où il y avoit aussi quelques fantassins Allemans appellés Lansquenets, & trois cens Anglois commandés par un chevalier de cette nation, nommé Abrigan, qui s'étoit mis à son service. L'archiduc rejetta la proposition avec fierté : mais s'étant ravisé, il fit partir peu de jours après Olivier de la Marche, qui vint de sa part proposer au roi une entrevûe avec son maître. Il en fut aussi mal reçû, que Curton l'avoit été de l'archiduc : & ainsi les deux princes très-choqués l'un contre l'autre, ne songerent plus qu'à la guerre.

Comines, loc. cit.

La guerre y continue.

L'archiduc passa le pont Aventin, & vint se camper à demi-lieue en deçà, & tournant à droite, alla au mois d'Août mettre le siége devant Terouane. Saint-André, qui en étoit gouverneur, donna le temps à d'Esquerdes gouverneur de Picardie d'assembler des troupes pour venir au secours de la place. Quand l'archiduc sut qu'il approchoit, il quitta le siége, & s'avança au devant de lui jusqu'à Guinegate pour le combattre. Il y avoit dans l'armée de l'archiduc environ vingt mille Flamans, outre les troupes étrangeres; & il étoit beaucoup plus fort en infanterie qu'en cavalerie. Les François au contraire avoient bien plus de cavalerie que d'infanterie : mais leur armée étoit en tout moins nombreuse que celle de l'archiduc.

Bataille de Guinegate.

D'Esquerdes se servit avantageusement de sa cavalerie; & ayant d'abord fait charger celle des ennemis qui étoit presque toute à l'avant-garde, la mit entierement en

1479. déroute, la pourſuivit juſqu'à Haire, & en fit un grand carnage.

L'envie de piller fait perdre aux François leur premier avantage.

L'infanterie Flamande ſe voyant abandonnée de ſa cavalerie, fut ſur le point de prendre auſſi la fuite : mais l'archiduc étant deſcendu de cheval avec les comtes de Romont & de Naſſau, & s'étant mis à ſa tête, l'encouragea en lui montrant le peu de François qui étoient demeurés en bataille. Ce fut une très-grande faute à d'Eſquerdes & à Jean d'Eſtouteville ſeigneur de Torci, qui commandoit ſous lui, de s'être l'un & l'autre laiſſés emporter à l'ardeur de la pourſuite, ſans penſer à ce qui pourroit arriver du reſte dans le champ de bataille. Si l'un des deux étoit reſté avec une partie de la cavalerie pour ſoûtenir l'infanterie, & empêcher qu'elle ne ſe débandât, c'en étoit fait de l'armée Flamande : mais la précipitation leur fit perdre leur avantage. Les francs-archers de l'armée du roi voyant fuir la cavalerie ennemie, crurent la bataille gagnée, & ſe mirent à piller le bagage. Le comte de Romont ne perdit pas l'occaſion. Il s'avança en bataille, les chargea, & comme ils étoient tout en déſordre, les défit preſque ſans réſiſtance. La cavalerie Françoiſe voyant fuir ſon infanterie, prit l'épouvante à ſon tour, & s'enfuit pareillement; de ſorte que le champ de bataille demeura à l'archiduc, à qui cette journée fit beaucoup de réputation : mais en effet la perte fut incomparablement plus grande de ſon côté, que de celui des François, au moins ſi l'on en croit pluſieurs de nos hiſtoriens, dont les uns font monter le nombre des morts de l'armée de l'archiduc juſqu'à neuf mille hommes, & d'autres juſqu'à onze & douze mille. La choſe paroît difficile à croire ; car tous conviennent que la ſeule cavalerie Flamande fut défaite, & que d'ailleurs elle étoit beaucoup moins nombreuſe que la Françoiſe; ainſi il n'y a gueres d'apparence qu'il en eût tant péri. Comines dit ſimplement qu'il y eut plus de gens tués & pris du côté des Flamans, que du côté des François. Les hiſtoriens Flamans font monter la perte des François à quatre mille hommes. Le ſeigneur d'Eſquerdes y fit neuf cents priſonniers, parmi leſquels ſe trouva un fils du roi de Pologne.

Le champ de bataille demeure à l'archiduc après une perte beaucoup plus grande que celle des François.

Notes ſur les Memoires de la Marche, l. 2. ch. 9.
Gaguin.
Comines, l. 6. ch. 6.

Le

1479.

Le roi sur les premieres nouvelles de cette action, fut en de grandes inquiétudes, croyant qu'on lui diminuoit la perte de ses gens, & qu'on exageroit celle des ennemis : mais quand il eut appris le détail avec certitude, il se rassura, & fit dire à d'Esquerdes qu'il étoit content de lui, bien résolu néanmoins de lui défendre & à tous ses généraux d'armée de hasarder désormais une bataille, sans en avoir ses ordres exprès : car ce fut toujours une de ses maximes de ne jamais rien abandonner à la fortune, que dans la derniere extrémité.

Ce prince quitte le siége de Terouane pour s'attacher à un méchant château, dont il fit pendre le gouverneur.

Chronique scandaleuse.

L'archiduc, ou trop foible après la perte de sa cavalerie, ou trop timide, n'osa pas continuer le siége de Terouane. Il s'attacha à un méchant château appellé Malaunoi, où il y avoit cinquante François commandés par un capitaine Gascon nommé le Cadet Ramonet. Ils se défendirent avec beaucoup de valeur, & furent néanmoins emportés d'assaut. Quelques-uns échapperent, les autres furent passés au fil de l'épée ; le capitaine se rendit après qu'on lui eut promis bon quartier : mais trois jours après, l'archiduc le fit pendre.

Le roi en prend une vengeance mémorable.

Le roi en fut si outré, qu'ayant fait choisir parmi les prisonniers de la journée de Guinegate près de cinquante des meilleurs hommes, il les fit pendre aussi pour la plûpart par représailles ; & la chose fut exécutée d'une maniere qui signala sa vengeance. Il envoya le grand prevôt avec le bourreau & une escorte de six mille francs-archers & de huit cents lances, premierement au lieu même où Ramonet avoit été pendu ; & l'on y pendit sept des prisonniers. Dix autres furent aussi exécutés auprès de Douai à la vûe des habitans, qui regardoient cette exécution de dessus leurs murailles. On en fit autant à dix autres à la vûe de Saint-Omer, & à dix autres sur le bord des fossés d'Arras. Ensuite les six mille francs-archers, & les huit cents lances s'étant répandus en Flandre, y mirent toute la campagne à feu & à sang, s'emparerent de dix sept châteaux qu'ils raserent, & après cette expédition rentrerent dans leurs garnisons. C'est-là ce que coûta la mort d'un seul homme. La dureté de l'archiduc avoit été fort blâmée, mais la vengeance du roi ne le fut pas moins, & méritoit de

l'être, parce qu'elle fut poussée trop loin.

1479.

Et fait payer bien cher aux Flamans le champ de bataille qu'ils avoient gagné.
Chronique scandaleuse.

Les Flamans payerent encore d'une autre maniere, & bien cherement, le vain honneur d'être demeurés à Guinegate maîtres du champ de bataille. Un nommé Coulon armateur de Normandie, s'étant fait joindre par quelques autres armateurs de la même province, fit voile vers le nord, & attendit une grande flotte de Flamans qui venoient de charger des grains en Prusse, pour en remplir les magasins de Hollande & des autres quartiers des Pays-bas qui en manquoient. Il les attaqua, leur prit quatre-vingts vaisseaux, & leur enleva toute la pêche du hareng qu'ils avoient faite cette année. La perte fut si grande, qu'ils ne se souvenoient point d'en avoir fait une pareille depuis plus d'un siecle.

Le desir de la paix fait conclurre une treve aux deux partis.
Chronique scandaleuse.

La journée de Guinegate, où les deux princes avoient perdu beaucoup de troupes, fit finir de bonne heure la campagne, & inspira à l'un & à l'autre le desir de la paix. Il ne se fit aucune entreprise importante l'année suivante, & au mois d'Août on conclut une treve de sept mois. Le pape Sixte IV. dans le même dessein de mettre fin à cette guerre, envoya légat en France Julien de la Rovere cardinal de Saint-Pierre aux liens, qui arriva à Paris au mois de Septembre; & qui trouvant la treve déja faite, la regarda comme un acheminement à une paix finale. Il entretint le roi sur ce sujet, & de-là s'avança jusques à Perone, pour traiter avec les députés de l'archiduc. Le roi l'y fit accompagner par les siens : mais après bien des pourparlers, le cardinal ne put venir à bout de l'accommodement. Son voyage cependant ne lui fut pas tout-à-fait inutile ; car en premier lieu il obtint la liberté du cardinal de la Balue, qui depuis onze ans étoit en prison pour les trahisons qu'il avoit faites au roi : & ce cardinal avec sa permission se retira à Rome, où il fut bientôt par son habileté en grand crédit auprès du pape. En second lieu le légat disposa les esprits à une prolongation de treve que les Flamans vinrent demander à Tours au roi ; & il la leur accorda pour un an.

Changement remarquable que le roi fit alors dans les troupes.

Ce fut durant cette treve que ce prince fit un changement remarquable dans les troupes, en cassant les francs-

archers, milice que Charles VII. avoit créée, & dont l'institution fut d'abord si utile à l'Etat. Il fit venir en France un grand nombre de Suisses à leur place, & non-seulement il supprima cette milice, mais encore il fit prendre d'autres armes à une partie des troupes qui la remplacerent. Les armes des Suisses, c'est-à-dire, la hallebarde, la pique & les larges épées lui parurent plus propres pour la guerre avec les arquebuses. Il en fit faire grande quantité, & en arma les troupes Françoises; il se chargea de les soudoyer lui-même, au lieu qu'auparavant les francs-archers étoient soudoyés par les paroisses où ils demeuroient.

1479. Chronique scandaleuse.

Les troupes qu'il avoit alors sur pié n'étoient pas tant pour continuer la guerre, dont il étoit lassé, que pour obliger l'archiduc & l'archiduchesse à faire la paix, selon un projet qu'il avoit formé depuis quelque temps fort avantageux au royaume: mais tandis qu'il prenoit ses mesures pour l'exécution de ce dessein, il eut une attaque d'apoplexie au mois de Mars de l'an 1481. près de Chinon. On crut d'abord qu'il n'en releveroit pas; car il perdit la parole & la connoissance, & fut deux jours en un extrême danger. Le troisieme il se trouva mieux, & fut en état de se confesser à l'official de Tours. Les remedes furent donnés si à propos, qu'au bout de quinze jours il avoit toute la liberté de son esprit & celle de tous ses membres, excepté qu'il lui étoit resté une extrême foiblesse.

1481. *Il tombe malade d'apoplexie, & en releve peu après.* Comines, l. 6. ch. 7.

Cet accident l'inquiéta beaucoup: car jamais prince ne craignit plus la mort, & n'eut plus d'envie de vivre. Il crut que l'exercice pourroit dissiper son mal, & il se donna plus de mouvement que jamais. Il fit faire un camp en Normandie dans une vallée qui est entre le Pont-de-l'arche & le Pont-saint-Pierre sur les rivieres de Seine & d'Andelle, pour y exercer sa nouvelle milice de hallebardiers & de piquiers sous les ordres du seigneur d'Esquerdes & de Guillaume le Picart bailli de Rouen, & pour savoir au juste la quantité de vivres & de munitions qu'il leur faudroit par mois, lorsqu'ils seroient en campagne. Il fit fortifier ce camp & le munit d'artillerie, comme si l'ennemi avoit été au voisinage. Il y avoit dix mille fantassins, &

Il fait faire un camp en Normandie.

Chronique scandaleuse.

1481. cinq cents pionniers; ces troupes s'appelloient *les gens du camp*. Il y avoit de plus quinze cents hommes d'armes partagés en compagnies, appellées les compagnies d'ordonnance du roi, qui étoient de l'institution de Charles VII. aussi-bien que les francs-archers. Il alla voir ce camp, fit la revûe des troupes, dont il fut très-content, & leur fit faire diverses fois l'exercice & toutes les fonctions militaires.

Et va ensuite à Tours, où il est attaqué d'apoplexie de nouveau.

Comines, l. 6. ch. 7.

De là il retourna à Tours, où il eut une nouvelle attaque d'apoplexie qui n'eut point de plus fâcheuses suites que la premiere, & ne l'empêcha point de voyager à son ordinaire. Il fut arrêté par d'autres incommodités à Argenton chez Comines pendant un mois, & puis encore à Touars. Il partit de là pour le pélerinage de Saint-Claude, dont Comines & du Bouchage avoient fait vœu pour lui dans sa seconde rechûte. Tout cela ne diminuoit rien ni de son application aux affaires, ni de son adresse à les manier; & la cour de Savoye en eut une bonne preuve.

Il guerit & prend soin des affaires de Savoye après la mort de la régente.

Guichenon, histoire de Savoye.

Après la mort de la duchesse régente, le roi à qui on s'étoit adressé pour donner des gouverneurs à cet Etat, & au jeune duc, avoit nommé pour gouverner la Savoye & le Piémont le comte de la Chambre, & avoit mis auprès du duc, pour avoir soin de son éducation, le seigneur de Grolée-Luys. La Chambre s'étant rendu odieux par ses violences, les plaintes en furent portées au roi, qui envoya un ordre secret à l'évêque de Geneve oncle du duc de se charger de la conduite de l'Etat, & à Luys d'amener le jeune prince en Dauphiné. La Chambre eut avis de ce qui se passoit; il courut après le duc, à qui Luys, sous prétexte d'une partie de chasse, avoit fait prendre le chemin de Dauphiné. Il sut tourner l'esprit du prince, en lui représentant qu'il seroit en France comme prisonnier, & qu'il n'en sortiroit pas quand il voudroit: il l'engagea à revenir en Savoye, & obtint son consentement pour arrêter Luys, qu'il envoya en prison à Leuille dans la Maurienne.

Il n'en demeura pas là: car il eut assez de crédit pour lever une armée, & la faire marcher en Piémont contre l'évêque de Geneve, qui s'étoit fait déclarer gouverneur de l'Etat. Cette armée sous la conduite de Miolans ma-

réchal de Savoye, mit le siége devant Verceil, où l'évêque de Geneve avoit envoyé Claude de Savoye seigneur de Raconis pour commander. Celui-ci avoit une raison particuliere pour bien défendre cette place ; c'étoit qu'elle lui avoit été engagée pour de l'argent qu'il avoit prêté au duc. 1481.

Le comte de Bresse, quoique frere de l'évêque de Geneve, étoit dans le camp des assiégeans, plus par la crainte qu'il avoit du gouverneur de Savoye, que par inclination, comme on le vit dans la suite. Le roi indigné de la conduite du comte de la Chambre & du mépris qu'il avoit fait de son autorité, en faisant arrêter Luys gouverneur du duc, traita secretement avec le comte de Bresse, & l'autorisa pour arrêter la Chambre de sa part ; & afin de mieux couvrir ce dessein, il fit paroître un grand mécontentement du comte de Bresse, de ce qu'il se trouvoit dans l'armée qui faisoit la guerre à l'évêque de Geneve son propre frere, & nommé par la Cour de France administrateur des Etats de Savoye. Il envoya Comines avec des troupes jusqu'à Mâcon, d'où ce seigneur fit menacer le comte de Bresse de saccager son pays, s'il ne quittoit le siége de Verceil, s'il ne se rendoit au plutôt en Dauphiné, & ne remettoit entre les mains du roi Baugei & quelques autres châteaux du pays.

Il fait arrêter le comte de la Chambre gouverneur des Etats du jeune duc. Comines, l. 6. ch. 6.

Marguerite de Bourbon comtesse de Bresse, qui ne savoit pas le mystere, conjura Comines de faire en sorte que le roi se désistât du dessein où il paroissoit être, de vouloir opprimer le comte de Bresse. Comines n'ayant voulu rien écouter, la comtesse se mit en état de se défendre & de soûtenir la guerre.

Cependant le comte de Bresse, dont on ne se défioit point à la cour du duc de Savoye, gagna sous-main quelques officiers des troupes, & s'étant assuré d'environ quinze cents hommes, vint à Turin, & entra un matin dans le château bien accompagné. Thomas de Saluces par son ordre se fit ouvrir la chambre du duc où le gouverneur étoit couché, & lui dit : *Seigneur de la Chambre, vous êtes prisonnier du roi de France.* Il le fit saisir sur le champ, & conduire en prison.

1481. Le comte de Bresse étant venu aussi-tôt après trouver le duc son neveu, lui fit entendre qu'il avoit agi en cela selon les intentions du roi de France pour le bien de l'Etat, & que rien ne feroit plus de plaisir à ses sujets, dont la Chambre étoit fort haï. Le comte prévoyant bien que dès qu'on sauroit la Chambre en prison, les troupes abandonneroient le maréchal de Miolans, écrivit à Raboslis gouverneur de Verceil, & lui recommanda de faire tout son possible pour l'arrêter. Celui qui portoit la lettre fut surpris, & mené au maréchal, qui ayant sû de quoi il s'agissoit, fut fort étonné. Il envoya sur le champ un sauf-conduit au gouverneur, & le pria de le venir trouver. Le gouverneur qui avoit proposé le jour précedent de rendre la place à certaines conditions que Miolans avoit rejettées, crut que c'étoit sur ce sujet qu'il vouloit avoir une entrevûe.

1482. Il alla au camp, & Miolans lui ayant demandé le secret, lui dit la nouvelle de la prison du comte de la Chambre, lui montra la lettre qu'il avoit interceptée, & le pria de faire sa paix avec l'évêque de Geneve. Le gouverneur fut fort réjoui d'un évenement si heureux & si inesperé. Il n'étoit pas encore en état d'arrêter le maréchal, qui le fit observer jusqu'à ce qu'il fût rentré dans la place, & décampa dès la nuit suivante pour se refugier au val d'Aost.

Les deux princes se voient à Grenoble, & viennent ensuite à Lyon, où le duc de Savoye meurt peu de temps après.

Quelque temps après, le roi étant venu à Lyon au retour de Saint-Claude, le duc de Savoye vint jusqu'à Grenoble, où ces deux princes se virent. Le duc à la priere du roi confirma pour un an le gouvernement de Savoye à l'évêque de Geneve, & donna celui de Piémont au comte de Bresse. Ensuite ils allerent ensemble à Lyon, où le roi n'oublia rien pour divertir ce jeune prince. Il y eut des parties de chasse, des tournois, des courses de bagues, exercices que le duc aimoit passionnément, & qui lui furent funestes. Car s'étant outré dans ces exercices violens, il contracta une maladie dont il mourut le vingt-deuxieme d'Avril à l'âge de dix-sept ans, fort regretté de ses sujets pour les grandes qualités qui commençoient à paroître dans sa personne.

Le roi pourvoit au gouvernement de ses Etats, pen-

Ses deux cadets Charles & Jean-Louis étoient en France, où le roi avoit confié leur éducation à François d'Orleans

comte de Dunois. Le roi fit venir Charles l'aîné à Lyon, & se déclara son tuteur, pour ôter aux oncles de ce jeune prince l'occasion de brouiller. Il nomma l'évêque de Geneve gouverneur & lieutenant général des Etats de Savoye d'en deçà des Monts; & le comte de Bresse perdit par sa précipitation le gouvernement du Piémont: car sur ce que le feu duc le lui avoit donné, il en voulut prendre possession, sans en demander de nouveau l'agrément au prince & au roi; ce qui les offensa tous deux, & le lui fit ôter.

1482.
dant la minorité de son frere Charles.
Guichenon, histoire de Savoye.

Le roi, après avoir mis ordre aux affaires de Savoye, vint à Beaujeu en Beaujolois, où il reçut la nouvelle de la mort de Marie de Bourgogne archiduchesse d'Autriche, qui mourut à Bruges d'une chûte de cheval le dix-huitieme du mois de Mars.

Mort de Marie de Bourgogne archiduchesse d'Autriche.
Harzus, annales Brabant.

Ce prince tout mal qu'il étoit, car il dépérissoit tous les jours, sembla reprendre vigueur à cette nouvelle. J'ai déja dit que depuis quelques temps il traitoit sous-main avec les bourgeois de Gand, des moyens & des conditions de la paix entre la France & la Flandre, bien assurés qu'ils contraindroient l'archiduc à les accepter, quand ils en seroient une fois convenus.

Il y avoit déja long-temps, que Philippe le Bon duc de Bourgogne, sur ce qu'on le félicitoit de la tendresse que les Gantois faisoient paroître pour son fils Charles, avoit dit, *qu'ils aimoient toujours leur seigneur à venir, mais que depuis qu'il devenoit leur seigneur, ils le haïssoient.* Rien n'étoit plus véritable. Ce peuple ne pouvoit souffrir de maître: si celui qu'ils avoient ne les domptoit pas, ils le méprisoient, & s'il entreprenoit de le faire, on voyoit aussitôt des révoltes & des séditions continuelles. Ils chagrinoient continuellement l'archiduc, & communiquoient leur esprit de révolte aux autres villes de Flandre. Ils ne vouloient point non plus du gouvernement des François: mais ils ne s'embarrassoient pas des progrès qu'ils pouvoient faire en Bourgogne, dans le Luxembourg, & dans les autres provinces des Pays-bas, pourvû qu'ils ne touchassent point à la Flandre, & n'en approchassent pas de trop près. Ils ne demandoient pas mieux, que de voir leur prince tellement affoibli, qu'il ne pût les soumettre, toujours prêts

Le roi profite de la disposition des Flamans pour s'accommoder avec eux.
Comines, l. 6. ch. 13.

1482. néanmoins à le secourir, de peur que la France ne l'opprimât entierement.

Le roi qui savoit leurs dispositions à cet égard, les prenoit par où il les falloit prendre. Il les traitoit dans ses lettres avec toute sorte d'honneur, & ne faisoit nulle difficulté de les appeller messeigneurs de Gand. Il leur témoignoit la passion qu'il avoit pour la paix, leur représentoit combien elle leur étoit nécessaire pour rétablir le commerce & l'abondance dans leur pays ruiné & épuisé par les guerres continuelles, où le duc Charles les avoit engagés. Il leur proposoit le mariage de Marguerite de Flandre fille de l'archiduc & de l'archiduchesse avec le Dauphin, à condition qu'on donnât à la princesse le duché & le comté de Bourgogne en dot; & pour leur marquer qu'il n'avoit nul dessein sur la Flandre, il s'offroit de leur rendre Arras avec tout ce qu'il tenoit du côté d'Artois, pour leur servir de barriere contre la France. Tout cela se ménageoit dès le vivant de l'archiduchesse, & à l'insû de cette princesse & de l'archiduc.

Outre Marguerite de Flandre, l'archiduc avoit encore un fils nommé Philippe. Les Gantois s'étoient saisis de ces deux enfans, & le pere avoit fait jusqu'alors inutilement tous ses efforts pour les retirer de leurs mains. Les révoltes redoubloient non-seulement à Gand, mais encore en Hollande, en Brabant, en Gueldre: en un mot le roi voyoit les domaines de l'archiduc dans l'état où il avoit tant souhaité de les voir du vivant du duc Charles.

La mort de l'archiduchesse étoit un nouveau surcroît de malheur; car les Flamans avoient encore pour elle beaucoup plus de considération & d'égard que pour l'archiduc. Il étoit étranger; il étoit venu chez eux sans troupes & sans argent, & ils ne le regardoient plus comme leur prince, Philippe fils de l'archiduchesse devant désormais avoir seul ce titre à leur égard.

Il fait proposer aux Gantois le mariage du Dauphin avec Marguerite de Flandre.

Comines, l. 6. ch. 7.

Le roi ne manqua point de se prévaloir de ces favorables conjonctures, & chargea d'Esquerdes de traiter avec les Gantois plus sérieusement que jamais touchant le mariage de Marguerite de Flandre avec le Dauphin. Ce seigneur, qui n'entendoit pas moins la négociation que la guerre, & qui

ayant

ayant été long-temps au service du feu duc de Bourgogne connoissoit à fond les Gantois, réüssit parfaitement. Il rompit d'abord par leur moyen les mesures que l'archiduc avoit prises, pour se faire déclarer tuteur de ses deux enfans. Les Etats de Brabant & ceux de Hollande y avoient déja consenti : mais ce prince ayant assemblé sur ce sujet les Etats de Flandre à Ypres, les députés de Gand s'opposerent si fortement à sa prétention, que la tutelle lui fut refusée.

1482.

Haræus, annales Brabant.

L'archiduc ne réüssit pas mieux dans l'assemblée générale des Etats de toutes les provinces de son domaine, qu'il tint à Alost. Les Gantois & leurs partisans y furent encore les maîtres, & y firent mille choses désagréables à ce prince. Ils l'obligerent à éloigner de sa cour quelques-uns de ceux qui lui étoient le plus attachés, d'ôter à Philippe son fils certains domestiques, dont ils se défioient, & enfin de consentir au mariage de sa fille avec le Dauphin & à la paix avec la France.

Comines, l. 6. ch. 9.

Ils y consentent, & demandent la paix au roi.

Chronique scandaleuse.

Dès qu'il eut donné son consentement, les Etats envoyerent des députés au roi pour lui demander la paix, & lui offrir Marguerite de Flandre pour le Dauphin. Ils le trouverent à Notre-Dame de Cléri, qui étoit un de ses plus ordinaires pélerinages, & en furent reçûs avec des témoignages de bonté qui les charmerent. Il leur permit d'envoyer des ambassdeurs à Arras, ou en quelqu'autre endroit de la frontiere dont on conviendroit, pour terminer au plutôt une affaire si importante. On leur fit à Paris des honneurs extraordinaires à leur retour. Le prevôt des marchands & les échevins les traiterenr magnifiquement, & ils arriverent en Flandre fort contens, à une chose près : ce fut que durant leur ambassade la treve étant expirée, le roi se rendit maître de la ville d'Aire, partie par force, partie par argent. Il espéroit que la prise de cette place qui lui donnoit une nouvelle entrée dans le comté de Flandre, feroit avancer la négociation, & il ne se trompa pas.

Arras fut choisi pour le lieu des assemblées. D'Esquerdes & Quateman commandant d'Arras, Jean Guerin maître d'hôtel du roi, Jean de la Vaquerie natif de la même ville, & que le roi avoit fait depuis peu premier président

Arras est choisi pour le lieu de la négociation.

Traité d'Arras. Recueil de traités par Leonard.

1482. du Parlement de Paris, après la mort du premier président Jean le Boulanger *, furent nommés plénipotentiaires par ce prince. Le nombre des agens fut beaucoup plus grand; parce que les principales villes des Pays-bas y avoient leurs députés. La plûpart étoient des abbés & des seigneurs du pays, avec quelques gens du tiers Etat. Après bien des conférences tout fut conclu & arrêté le vingt-troisieme de Décembre. Voici les principaux articles du traité.

Regiftre du Parlement de 1482. Février.

Articles du traité.

Premierement, que la paix feroit jurée & publiée entre les deux Etats. 2. Que pour la mieux affermir, monseigneur le Dauphin épouseroit mademoiselle Marguerite d'Autriche. 3. Q'uaprès la publication de la paix, & la ratification du traité, la princesse feroit amenée sans délai à Arras, & mise entre les mains de Pierre de Bourbon comte de Beaujeu, ou de quelque autre prince du sang, pour être conduite à la cour de France, où le roi la feroit élever comme sa fille aînée, & l'épouse de Monseigneur le Dauphin, jusqu'à ce quelle fût en âge nubile. 4. Que le comte de Beaujeu, ou quelque autre prince du sang, qui recevroit la princesse, feroit serment sur la vraie Croix, & sur les évangiles, au nom du roi & de monseigneur le Dauphin, que ce jeune prince la prendroit à femme, dès qu'elle seroit en âge. 5. Qu'elle auroit pour sa dot les comtés d'Artois & de Bourgogne, & les terres & seigneuries de Mâconnois, Auxerrois, Charolois, de Salins, de Bar-sur-Seine, & de Noyers; qu'au cas qu'il ne sortît point d'enfans de ce mariage, tous ces comtés & seigneuries retourneroient au duc Philippe son frere, & à ses hoirs; que le roi qui s'étoit emparé de tous ces pays, consentiroit que le Dauphin & son épouse, & leurs heritiers en joüissent. 6. Que s'il arrivoit que ces domaines, faute d'hoirs, retournassent à la maison d'Autriche, le roi feroit en pouvoir de faire examiner les droits qu'il prétendoit sur les châtellenies de Lille, de Douai, & d'Orchies, & le duc d'Autriche en obligation de lui faire sur cela satisfaction dans l'espace de trois ans : mais que le roi renonceroit à ses

* La famille de Jean le Boulanger subsiste encore aujourd'hui dans plusieurs branches. Il y a de ses descendans parmi les maîtres des requêtes, au Parlement, & à la Chambre des comptes.

droits sur les trois châtellenies, si les autres domaines demeuroient dans la maison de France, aux enfans & heritiers issus du présent mariage. 7. Que le comté d'Artois, (hormis Saint-Omer, sur lequel il y auroit des articles à part,) & les autres seigneuries mentionnées dans le traité, seroient gouvernées selon leurs droits, usages, coûtumes, priviléges, sous le nom de monseigneur le Dauphin, & sous le bail de mademoiselle d'Autriche, & que le roi seroit supplié, qu'Arras ne fût pas exclus de ces mêmes avantages. 8. Que la ville, château, & bailliage de Saint-Omer ne seroient mis en la main de monseigneur le Dauphin, qu'après le mariage parfait & consommé, mais qu'ils seroient laissés en la garde & gouvernement des ecclésiastiques, des nobles & des bourgeois de la ville, qui dès-à-présent feroient serment de fidelité au roi, jureroient de bien garder la ville jusqu'au mariage, & de n'y admettre ni le duc d'Autriche, ni le duc Philippe son fils, ni aucune personne de leur part, & que pareillement ils s'engageroient par serment au duc d'Autriche de ne la point livrer au roi, ni à monseigneur le Dauphin, jusqu'à la consommation du mariage; que jusqu'à ce temps-là les bourgeois recevroient les revenus de ce domaine, pour les employer à la garde & à la sûreté de la ville; que la nomination des officiers, comme de bailli, sous-bailli, Châtelain & autres, appartiendroit au duc d'Autriche, & l'institution à monseigneur le Dauphin; qu'en cas de la mort de mademoiselle d'Autriche, avant la consommation du mariage, les habitans remettroient la ville entre les mains du duc d'Autriche son pere, & du duc Philippe son frere, ou à ses successeurs; que si la guerre s'allumoit entre le roi & le duc d'Autriche, la ville garderoit une parfaite neutralité. 9. Que si le mariage ne s'accomplissoit point, le roi rendroit au duc d'Autriche, ou à son fils, les comtés d'Artois & de Bourgogne, & les autres pays accordés pour la dot de la princesse, & renonceroit à ses prétentions sur les châtellenies de Lille, de Douai & d'Orchies. 10. Que le traité seroit enregistré au Parlement de Paris, à la Chambre des comptes, & à la Chambre du thresor. 11. Que les trois Etats du royaume, 1482.

1482. non-ſeulement s'obligeroient à l'obſervation du traité, mais encore à ſe déclarer contre le roi, s'il y contrevenoit: qu'il ſeroit pareillement autoriſé par les princes du ſang ſubrogés à la place des pairs ſéculiers, par les pairs eccleſiaſtiques, par l'Univerſité de Paris, & par les principales villes du royaume, qui s'obligeroient auſſi à faire en ſorte de maintenir dans leurs uſages & priviléges les pays de Brabant, de Hainaut, de Flandre, de Hollande, de Zelande, & autres qui pourroient écheoir à monſeigneur le Dauphin, du chef de la princeſſe ſon épouſe, au cas que le duc Philippe ſon frere vînt à mourir ſans heritiers; & que les Etats du duc d'Autriche ſe ſoumettroient, à l'égard de la France, à une pareille obligation de maintenir le traité. 12. Que le roi rendroit au duc d'Autriche les places qu'il avoit priſes au duché de Luxembourg, & au comté de Chini. 13. Que le roi ne donneroit aucun ſecours aux Liégeois, ni aux habitans de Cleves, & de Tréves, qui étoient en guerre contre le duc d'Autriche.

Autres concernant quelques princes intéreſſés.

Ce furent-là les principaux articles, par leſquels on regla les intérêts des deux maiſons qui s'allioient par ce mariage. Il y en avoit quelques autres qui concernoient le prince d'Orange, & ceux de la maiſon de Luxembourg heritiers du connétable de Saint-Pol, & les rétabliſſoient dans les biens de leurs familles ſitués dans les provinces poſſedées par la France. On y comprit auſſi les ſeigneurs de la maiſon de Croi, le ſeigneur de Toulongeon, le comte de Joigni, & quelques autres. On propoſa au roi de faire rendre au comte de Romont, oncle du duc de Savoye, ſon comté de Romont, le pays de Vaux, & d'autres de ſes domaines occupés par les Suiſſes. Il fut répondu ſur cet article, que le roi n'étoit pas le maître de cette reſtitution; mais qu'il ne refuſeroit pas ſa faveur au comte, pour la lui procurer.

Les ambaſſadeurs Flamans demanderent auſſi que le roi d'Angleterre & le duc de Bretagne fuſſent compris dans ce traité; à quoi les plénipotentiaires de France répondirent que cela étoit inutile, parce que le roi avoit fait la paix avec le duc de Bretagne, & une très-longue treve avec le roi d'Angleterre.

On ne fit point mention de la reſtitution des places du

duché de Bourgogne, de l'Auxerrois, du Mâconnois, du comté de Boulogne & des villes de Picardie, dont le roi s'étoit remis en possession. C'étoit en quelque façon reconnoître qu'il avoit eu droit de le faire. Pour ce qui est du comté d'Artois, il n'avoit pas espéré l'avoir avec le comté de Bourgogne; mais seulement l'un ou l'autre. Il en fut redevable aux Gantois, qui avoient mis eux-mêmes cet article dans le projet du traité, à dessein de diminuer autant qu'ils pourroient la puissance de leur prince; & s'il avoit été en leur pouvoir, ils auroient augmenté la dot de la princesse du comté de Namur, du Hainaut, & de tous les pays de l'obéissance de l'archiduc d'Autriche, où la langue Françoise étoit en usage.

1482.

Comines, l. 6, ch. 9.

On peut juger par-là, si ce prince dut être fort satisfait de ce traité, qui lui faisoit perdre & à son fils de si belles provinces. Il l'étoit si peu, que s'il avoit pû enlever sa fille aux Gantois, avant qu'ils l'eussent mise entre les mains du seigneur d'Esquerdes, & lorsqu'elle étoit encore sur ses terres, il l'eût fait pour tout rompre: mais les Gantois & les François prirent si bien leurs sûretés, qu'il n'osa l'entreprendre. Après tout, il ne fut pas peut-être celui des princes, à qui ce mariage causa le plus de chagrin.

Chagrin qu'en conçut le roi d'Angleterre.

Edouard roi d'Angleterre ayant appris cette nouvelle, & sû que la princesse avoit été conduite à la cour de France, en fut en une extrême colere. Il avoit jusqu'alors compté sur le mariage d'Elisabeth sa fille avec le Dauphin. C'étoit un des articles du traité de Pequigni, de l'an 1475. & c'étoit principalement par cet appât, que le roi l'avoit détaché du feu duc de Bourgogne, qu'il l'avoit fait repasser en Angleterre, lorsqu'il étoit sur le point d'entrer en France avec une armée formidable, qu'il l'avoit empêché de secourir Marie de Bourgogne après la mort du feu duc, malgré les remontrances que lui faisoit son Parlement, & une partie de son Conseil, malgré les pressantes instances des envoyés de cette princesse, de ceux du duc de Bretagne, & de ceux de la maison d'Autriche, qui lui prédisoient que le roi lui manqueroit de parole. Edouard souhaitoit tellement ce mariage, qu'il appréhendoit de donner au roi le moindre prétexte de le rompre; & il s'en flatoit si fort, qu'il

1483. souffroit qu'on donnât à sa fille en Angleterre, le titre de madame la Dauphine. Cette nouvelle le frappa si vivement, qu'il en tomba malade, & fut quelques jours après attaqué d'une apoplexie, dont il mourut dans le temps qu'il ne respiroit que la vengeance contre la France.

Il en tombe malade, & meurt peu après.

Etat du roi au milieu de tant de grands succès.

Comines, ch. 10.

Il ne manquoit au roi que la santé, pour goûter le plaisir de ces grands succès. Il voyoit la puissance de la maison de Bourgogne abattue, & le royaume considérablement augmenté de ses débris; l'Angleterre depuis la mort d'Edouard replongée dans les guerres civiles plus que jamais; le duc de Bretagne dans le devoir & dans la crainte, à cause des grosses garnisons Françoises qui bordoient ses frontieres; le roi Ferdinand, & la reine Isabelle de Castille, résolus d'entretenir la paix avec la France, nonobstant le différend touchant le Roussillon & la Cerdagne, qui n'étoit pas encore vuidé. Les princes d'Italie recherchoient son amitié, les rois d'Ecosse & de Portugal étoient ses alliés, & regardoient son alliance comme absolument nécessaire à leur conservation : les Suisses étoient tout à lui, & lui obéissoient presque comme ses sujets; personne n'osoit branler en France, les grands & les peuples étoient dans une soumission parfaite, & la réputation de sa sagesse & de sa politique étoit grande dans toute l'Europe. Mais il sentoit bien, quelque effort qu'il fit pour se persuader le contraire, qu'après avoir vû mourir la plûpart de ses ennemis, ou de ceux qui envioient, ou qui bornoient sa puissance, c'étoit une nécessité pour lui de les suivre bientôt. La foiblesse qui avoit succedé à ses attaques réiterées, sa maigreur extraordinaire, quelques atteintes de mal caduc, plusieurs autres symptomes fâcheux ne lui laissoient gueres de lieu d'en douter. Une partie de son chagrin venoit de ce qu'il ne pouvoit pas plus cacher aux autres qu'à lui-même, l'état où il étoit. Il craignoit le mauvais effet que cette idée pouvoit produire dans l'esprit de la cour, du peuple, & de ses voisins; & il n'appréhendoit gueres moins la diminution de son autorité, que la mort. Il prit toutes les précautions imaginables pour éloigner ces deux maux,

Gaguin.

Il renonça aux voyages & aux pélerinages, dont il ne pouvoit plus soûtenir la fatigue, & se retira à sa maison de plaisance du Plessis près de Tours, avec peu de personnes hors sa garde, qui étoit toujours nombreuse, & composée de quatre cents archers. Peu de gens y étoient admis pour lui faire leur cour, & ils ne couchoient jamais dans le château. Il paroissoit toujours devant eux fort bien mis, & richement vêtu, lui qui avoit jusqu'à ce temps-là été fort négligé. Il avoit en cela changé de maniere, pour rehausser un peu son air, & se conserver autant qu'il pouvoit de sa bonne mine, que l'abattement de son visage avoit beaucoup diminuée. Il avoit des espions par-tout, au dedans & au dehors du royaume. Il se faisoit informer de tout ce qui se passoit, affectoit de casser des officiers, d'en rétablir d'autres, de supprimer des pensions, & de faire dans les provinces divers changemens à toute occasion; & cela uniquement pour frapper l'imagination des peuples, & leur faire connoître que les bruits qui couroient souvent de sa mort, ou de son extrémité, étoient faux.

1483.

Il se retire à sa maison du Plessis près de Tours.

Comines, l. 6. ch. 7.

Il en usoit à proportion de même, & pour la même fin dans les pays étrangers. Jamais les pensions qu'il y faisoit ne furent mieux payées, jamais tant de négociations entamées, jamais tant de gens envoyés dans les royaumes voisins, & aux pays les plus éloignés pour ses affaires particulieres. On voyoit des marchands François en Bretagne, en Espagne, au royaume de Naples, en Sicile, en Danemarc, en Suede, en Allemagne, en Afrique, acheter bien cher pour lui les plus beaux chevaux, des mules, des chiens de chasse de toute espece, des animaux rares, & d'autres semblables curiosités. Par ce moyen les bruits qui couroient du mauvais état de sa santé, devenoient au moins suspects, & il tenoit en suspens là-dessus toutes les cours étrangeres.

Son plus grand soin après tout, étoit de la rétablir. Il avoit recours à tous les remedes naturels & surnaturels; & pour le guérir, dit un historien contemporain, *furent faites de terribles & merveilleuses médecines*. Un autre dit plus en particulier, qu'on lui fit boire du sang qu'on avoit tiré

Remedes extraordinaires employés pour rétablir sa santé.

Chronique scandaleuse.

Gaguin.

1438. à plusieurs enfans, dans l'espérance que cette potion pourroit corriger l'acreté du sien, & rétablir son ancienne vigueur.

Divertissemens qu'on lui procure. Pour l'égayer & l'empêcher de trop dormir, on faisoit souvent en sa présence des concerts de musique; on assembloit sous les fenêtres du château, les bergers du pays que l'on faisoit jouer de leurs instrumens champêtres; & comme il avoit fort aimé la chasse, & qu'il ne pouvoit plus y aller, on prit les plus gros rats que l'on pût trouver, & on les faisoit chasser par des chats dans ses appartemens. Enfin Coctier son medecin, Olivier le Dain, Jean Doïac, qui prévoyoient bien qu'après sa mort il n'y auroit plus rien à faire pour eux à la cour, imaginoient toutes sortes de moyens de lui prolonger la vie.

Dévotions ausquelles il eut recours. Observations sur Comines. Il envoyoit des ordres à Paris & en d'autres endroits, pour faire des processions pour les biens de la terre, & pour obtenir un temps propre à la santé. Il fit venir de la sainte Chapelle diverses reliques. Il demanda aux Dominicains de Troyes, de celles d'un bon hermite, nommé frere Jean de Gand, qui avoit été enterré chez eux sous le regne de Charles VII. Il se fit apporter la sainte Ampoule de Reims. Le pape Sixte IV. lui envoya de Rome d'autres reliques. * Il n'y eut pas jusqu'à Bajazet II. du nom empereur des Turcs, qui lui en fit offrir un grand nombre de celles que l'on conservoit encore à Constantinople, & dont l'envoyé lui apporta la liste. Bajazet demandoit une condition, qui étoit que le roi se saisît de Zemes, communément appellé Zizime par les historiens François: il étoit frere de Bajazet; & lui avoit disputé l'Empire des Turcs: il avoit été défait dans la Natolie, & s'étoit refugié à Rhodes chez le grand-maître Pierre d'Aubusson, & depuis avoit passé en France, où il étoit en Auvergne, dans une commanderie des chevaliers de Rhodes: mais le roi ne voulut point voir l'ambassadeur Turc, disant qu'il ne lui convenoit point d'avoir commerce avec les Infideles, & lui fit comman-

* Il y a la bibliotheque du roi un volume in folio, qui ne contient presque que les recepissés des offrandes que Louis XI. faisoit porter à toutes les églises, où l'on invoquoit quelque saint pour la guérison des maladies. Memoires de Bethune, vol. cotté 8444.

der

der de Provence où il étoit arrivé, de ne pas passer plus outre. Il refusa par la même raison de voir Zizime, qui souhaitoit fort de lui parler. Il lui fit dire qu'il le verroit volontiers, & lui donneroit toute sorte de protection & de secours, s'il vouloit se faire Chrétien; mais qu'à moins de cela il ne traiteroit jamais avec lui. 1483.

Particulierement envers François de Paule.

Le moyen surnaturel, sur lequel il fit le plus de fond, & auquel il eut le plus de confiance, furent les prieres du Saint-Homme de Calabre: c'est ainsi qu'on appelloit alors François de Paule, célebre en Italie par la réputation de sa sainteté & de ses miracles; il le fit venir à Tours, où l'on lui rendit les plus grands honneurs. On lui bâtit un couvent au Plessis, & le roi le conjuroit incessamment, se mettant à genoux devant lui, d'employer eu sa faveur le crédit qu'il avoit auprès de Dieu. Les gens de cour, qui pour l'ordinaire n'abondent pas en foi, raillerent beaucoup de ce voyage du Saint: mais Comines qui fut présent aux entretiens qu'il eut avec le roi, parle avec bien de l'estime, non-seulement de la vertu, mais encore de la sagesse de cet homme de Dieu, que l'Eglise a mis depuis ce temps-là au nombre de ceux qu'elle révere. *

Brutalité de Coctier son medecin. Comines, l. 6. ch. 12.

Celui qui profitoit le plus de cette extrème envie que le roi avoit de vivre, étoit son medecin nommé Jacques Coctier, à qui il donnoit tous les mois plus de dix mille écus. Ce medecin avoit pris un tel ascendant sur son esprit, qu'il lui faisoit faire tout ce qu'il vouloit. Il lui parloit non-seulement avec toute sorte de liberté, mais encore avec insolence, & il lui disoit quelquefois, *Je sai bien qu'un matin vous m'envoyerez, comme vous faites d'autres : mais,* ajoûtoit-il en jurant, *vous ne vivrez point huit jours après.* Cette menace donnoit au roi une telle frayeur, qu'il n'osoit lui rien refuser, & souffroit avec patience une telle bruta-

* Son nom de famille étoit Martorel ou Martorelle. Il refusa d'abord le roi de Naples qui le sollicitoit d'aller trouver le roi de France, en disant qu'il ne vouloit point aller chez un prince qui ne le faisoit venir que pour demander un miracle : mais ayant reçû deux brefs du pape, qui lui ordonnoit de partir, il se rendit à Rome & ensuite en France. Il arriva au château du Plessis-lès-Tours le 24. Avril 1482. On voit encore dans un corps de logis situé au bout du pont à l'entrée de ce château, la petite chambre où il logeoit, dont on a fait une chapelle.

1483. lité, tout délicat qu'il avoit toujours été sur l'article du respect qui lui étoit dû.

Inquiétudes de ce prince causées par la crainte de la mort.

Du même excès d'attachement qu'il avoit à la vie, procédoient les inquiétudes continuelles où il étoit, qu'on n'attentât à sa personne. Le Plessis étoit gardé comme une ville de guerre; les seigneurs de la cour n'y entroient jamais en grand nombre : il avoit fait la dépense d'entourer ce parc de gros barreaux de fer, & de fraiser la muraille avec de gros crampons à plusieurs branches, qui avançoient fort loin, de peur qu'on n'entreprît de l'escalader; il l'avoit fait flanquer aux quatre coins de quatre petites tourelles de fer, percées à jour, par où l'on pouvoit tirer des arquebuses, pour défendre l'approche de la muraille. Quarante arbalêtriers couchoient toutes les nuits dans les fossés, & avoient ordre de tirer sur quiconque se présenteroit, avant que la porte fût ouverte; & on ne l'ouvroit que de grand jour. C'étoit une véritable prison, où ce prince s'étoit condamné lui-même pour ce qui lui restoit de vie.

Comment le Dauphin étoit élevé durant ce temps-là.

Durant tout ce temps-là, Charles Dauphin étoit à Amboise, où il avoit presque toujours fait sa demeure, sous la conduite de Pierre de Bourbon comte de Beaujeu. On le laissoit parler à très-peu de gens, on ne l'amenoit à la cour que très-rarement, & le roi avoit été plusieurs années sans le voir. Il le faisoit élever avec beaucoup de circonspection, lui interdisoit les jeux & les exercices violens, & on ne lui permettoit gueres de faire de longues promenades. La foiblesse de sa complexion étoit la raison de cette conduite qu'on tenoit dans son éducation : mais il y en avoit encore une autre. C'est que le roi appréhendoit qu'on ne le lui enlevât. Il se souvenoit de ce qui lui étoit arrivé à lui-même durant sa jeunesse, pendant laquelle quelques princes & quelques seigneurs mécontens, abusant de sa facilité, l'avoient mis à la tête d'une faction, qui donna pendant neuf mois beaucoup de peine au roi son père, & où il fit l'apprentissage de cette longue indocilité, qu'il regardoit comme un méchant exemple pour son fils.

Comines, l. 8. ch. 11.

Le roi le fait venir au Plessis.

Observations sur Comines.

Il ne l'auroit apparemment de long-temps tiré de cette solitude d'Amboise, s'il avoit vécu : mais dans un de ces momens, où il ne pouvoit s'empêcher de convenir lui-même

du danger où il étoit de mourir bientôt, il le fit venir au Plessis, & lui répeta les mêmes leçons qu'il lui avoit données quelques mois auparavant à Amboise, & qu'il voulut être enregistrées au Parlement de Bourgogne, & à la Chambre des comptes de Paris, comme un monument de son affection & de son zele pour ses sujets. 1483.

Il lui recommanda entre autres choses de ne point commencer son regne par un changement d'officiers & de ministres, & de profiter de la faute que lui-même avoit faite, en prenant le gouvernement. Il avouoit qu'il avoit très-imprudemment ôté les charges aux plus braves & aux plus sages chevaliers du royaume, qui avoient le plus contribué à la conquête de la Normandie & de la Guienne, & à chasser les Anglois du royaume; qu'il s'en étoit très-mal trouvé, que de-là étoit venue la guerre du bien public, qui avoit mis sa couronne en danger. Il lui conseilla de se servir principalement des lumieres du seigneur du Bouchage & de Gui Pot bailli de Vermandois, dont il avoit éprouvé depuis long-temps la droiture & l'habileté; de laisser le commandement des armées au seigneur d'Esquerdes; de ne se pas trop livrer à la reine sa mere, parce qu'étant de la maison de Savoye, elle avoit toujours du penchant pour celle de Bourgogne; de diminuer les impôts, & de regarder comme deux bons serviteurs Olivier le Dain, & Jean Doïac, à qui il se croyoit redevable de la prolongation de sa vie.

Et lui donne des leçons sur sa conduite.

Gaguin.

Après cet entretien, il congédia le jeune prince, & le renvoya à Amboise. Il n'y fut gueres sans apprendre l'extrémité où une nouvelle attaque d'apoplexie avoit réduit le roi. Ce fut la derniere: elle lui ôta d'abord la connoissance & la parole: mais l'une & l'autre lui revinrent un peu après. On lui fit entendre qu'il n'y avoit plus d'espérance, & qu'il falloit tout de bon se préparer à aller paroître devant Dieu. Il reçut cette nouvelle avec moins de trouble qu'on n'auroit osé espérer, & demanda les sacremens, qu'il reçut tous avec de grandes marques de piété.

Il tombe dans une nouvelle attaque d'apoplexie.

Comines, l. 6. ch. 11.

Il fit venir le comte de Beaujeu, & lui recommanda le roi son fils; car il lui donna ce titre de roi en parlant de lui, les derniers jours de sa maladie. Il lui répeta ce qu'il avoit

Derniers ordres qu'il donne.

1483. déja dit à ce jeune prince, qu'il devoit se servir pour les armées du seigneur d'Esquerdes; qu'il le fît venir incessamment à la cour, qu'il l'avertît de sa part de ne point penser à faire aucune entreprise sur Calais, quoiqu'ils eussent déja pris quelques mesures ensemble pour cela; qu'il seroit dangereux de se brouiller avec les Anglois dans les conjonctures présentes; qu'il falloit au moins pendant cinq ou six ans éviter toutes les occasions de guerre, même avec le duc de Bretagne, & qu'il ne le falloit pas moins ménager que les autres princes voisins de la France. Il envoya aussi le chancelier porter les sceaux au jeune prince, ordonna qu'on fît partir pour Amboise tous ses officiers de venerie & de fauconnerie, & une partie des archers de sa garde avec leurs capitaines. Il donna tous ces ordres & plusieurs autres avec une grande présence d'esprit, qu'il eut presque jusqu'au dernier soupir.

Suivis quelques jours après de sa mort.

Memorial de la Chambre des comptes de Paris, cotté S. fol. 1.

Chronique scandaleuse.

Comines.

Il ne vécut que cinq ou six jours après sa rechûte, c'est-à-dire, depuis le lundi jusqu'au samedi trentieme jour d'Août, qu'il expira en la soixante & unieme année de son âge, & la vingt-troisieme de son regne, entre six & sept heures du soir. Il avoit toujours appréhendé de ne pas passer soixante ans, sur ce que nul de ses prédécesseurs depuis Hugues Capet n'avoit vécu au-delà: & cette pensée lui étoit un fréquent sujet d'inquiétude, quand il approcha de cet âge. Il fut enterré à Notre-Dame de Cleri, où il avoit fondé un collége de chanoines; & ce fut la dévotion qu'il avoit envers la Vierge, qui lui fit préferer ce lieu pour sa sépulture, à l'Eglise de Saint-Denys, où étoit celle de ses ancêtres.

Il eut cela si à cœur, qu'il obtint du pape Sixte IV. une bulle d'excommunication contre ceux qui entreprendroient de transporter son corps ailleurs. Ce tombeau étoit fort simple, & Louis XIII. lui en fit faire un, sur lequel sa statue fut mise.

Caractere de ce prince.

Comines.

Chronique scandaleuse.

Olivier de la Marche. Matthieu, Belcarius, &c.

Si ce prince avoit eu le cœur aussi bien fait, qu'il avoit l'esprit grand, pénétrant, étendu, fécond en vûes & en expédiens, il auroit mérité d'être mis au nombre de nos plus illustres rois, & d'être proposé comme un modele dans l'art de regner: mais le talent rare qu'il avoit pour

le gouvernement, fut gâté par le mauvais usage qu'il en faisoit. Sa prudence n'étoit souvent qu'une basse finesse, qui lui fut en beaucoup d'occasions inutile & dommageable, par la défiance que tous ceux qui avoient affaire à lui, avoient conçue de son peu de sincerité. Il savoit parfaitement dissimuler: mais il se faisoit trop d'honneur de cette science, & on étoit trop persuadé qu'il en faisoit un usage continuel. 1483.

Mauvaise foi qui régnoit à sa cour.

Il n'y eut jamais de cour où la mauvaise foi fût plus à la mode que dans la sienne, sur l'exemple qu'il en donnoit lui-même. Ses ministres & ses courtisans étoient en garde contre lui, autant qu'ils l'étoient les uns contre les autres; & il y en eut qui par défiance ne pouvant compter sur leurs services ni sur son affection, se ménageoient des ressources chez ses ennemis en le trahissant. Il aimoit les voies écartées; & au lieu de gagner, comme il l'auroit pû, l'amitié de ses vassaux, & des princes ses voisins qui le redoutoient, il prenoit un singulier plaisir à leur causer chez eux des embarras par toutes sortes de moyens, pour les mettre hors d'état de lui nuire: mais il s'en attiroit par-là quelquefois lui-même de plus grands & de plus dangereux.

Ce fut cette conduite trop rafinée qui lui suscita la guerre du bien public, laquelle pensa le perdre, ainsi qu'il l'avoua lui-même à la fin de sa vie, & qui fut la source de tous les mouvemens, dont presque tout son regne fut agité. Son dessein alors étoit d'abattre la puissance des grands de son Etat, & de les rendre souples. S'il se fût servi d'abord des moyens auxquels il eut recours depuis, & qui lui réussirent, c'est-à-dire de la liberalité pour s'attacher les uns, & de la fermeté pour dompter les autres, il en seroit venu à bout avec beaucoup plus de facilité, & se fût épargné bien des bassesses qu'il fut contraint d'employer, pour ne pas succomber à la haine & à la révolte qui devint presque générale.

Manquer de parole, violer les traités les plus solennels, préferer l'utile à l'honnête, compter pour rien les bienséances jusqu'à avilir la majesté royale en diverses rencontres, étoient des moyens qu'il se permettoit sans

1483. peine, pour peu qu'il y trouvât son avantage; & il faut avouer que s'il ne possédoit point à d'autres titres la qualité qu'on lui donne, du plus grand politique de son temps, il faudroit lui changer cet éloge en d'autres noms, qui ne lui seroient pas honorables. Mais peu de princes l'ont mérité par des voies toujours pures, & celui-ci moins que les autres.

Jusqu'où il porta l'autorité royale.
Brantome dans l'éloge de Charles VIII.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il parvint avec le temps à ce qu'il s'étoit proposé d'abord, en montant sur le throne, d'être maître dans son royaume, & de n'y souffrir personne qui ne fût soumis, & qu'il porta plus haut qu'aucun de ses prédécesseurs l'autorité royale; & c'est ce qui fit dire à François I. que c'étoit ce prince qui avoit mis les rois de France hors de page. La désunion des membres de la ligue du bien public, la réconciliation des Allemans avec les Suisses, qui tomberent encore sur le duc de Bourgogne; le traité d'Amiens fait avec les Anglois, qui produisit l'inaction d'Edouard roi d'Angleterre, furent des chef-d'œuvres, qui ne pouvoient partir que d'un grand génie, & dont ce prince ne partagea la gloire avec personne: car quoiqu'il consultât quelquefois ses ministres, il étoit ordinairement lui seul tout son conseil.

Quelle étoit sa politique par rapport à la guerre.

Une chose paroissoit incompréhensible dans sa politique; c'est que n'aimant pas à faire la guerre, parce qu'il craignoit les révoltes au dedans de l'Etat, cependant dès qu'il avoit fait la paix, ou un treve, il étoit toujours prêt à la rompre; & l'on n'avoit pas plutôt repris les armes, qu'il étoit le premier à proposer l'accommodement, qui ne se faisoit pas toujours à son avantage.

Il ne pensa gueres à faire de conquêtes que de proche en proche. Il ne voulut jamais s'engager dans les guerres d'Italie; & les Genois lui ayant un jour offert de se donner à lui, il ne leur fit point d'autre réponse que celle-ci, *Vous vous donnez à moi, & moi je vous donne au diable*, leur faisant entendre par-là qu'il ne vouloit point d'eux, & qu'il connoissoit trop leur inconstance, pour compter sur leur fidelité. Les ducs de Milan néanmoins lui faisoient toujours hommage pour Genes, que les rois ses prédécesseurs leur avoient abandonnée; & même dans une lettre patente

de ce prince, au sujet des priviléges de Savonne, qu'il avoit spécialement prise sous sa protection, il est intitulé Seigneur de Genes, *Januæ Dominus*.

1483.
Memoires de Bethune, vol. cotté 8436.
Et dans les négociations.

Le commandement des armées sous son regne, les gouvernemens des provinces, les grandes charges de la cour étoient pour la plûpart le partage des personnes de qualité : mais pour les négociations secretes & importantes, il se servoit d'ordinaire de gens peu considerables par leur naissance, non-seulement pour les pouvoir désavouer sans embarras, s'ils passoient leurs ordres, ou que quelque autre raison l'obligeât à le faire ; mais principalement pour ne point donner aux grands trop d'entrée dans les secrets de l'Etat.

Il négocioit souvent sans aucune envie de conclurre ; soit pour découvrir les vûes des princes ses voisins, soit à dessein de les amuser, & de gagner du temps pour l'exécution de ses desseins cachés. Dans le temps qu'il commença la guerre contre Marie de Bourgogne, il envoyoit ambassade sur ambassade au roi d'Angleterre, mais jamais les mêmes ambassadeurs : les derniers avoient toujours des instructions différentes de celles de leurs prédécesseurs : il y avoit toujours quelque article sur lequel ils n'étoient pas en état de répondre, il falloit renvoyer à la cour pour savoir les intentions du roi ; & durant tous ces délais, il s'empara de Boulogne, & de quelques autres places au voisinage de Calais ; à quoi le roi d'Angleterre n'auroit jamais donné son consentement, si avant la prise de ces places il avoit été parfaitement informé de ses véritables desseins.

La maxime de Louis XI. étoit de ne rien hasarder en matiere de guerre : ce n'étoit pas manque de courage, il en avoit donné des preuves étant encore Dauphin, & depuis à Montlheri étant déja roi ; mais c'étoit par prudence. C'est pourquoi il ne vouloit jamais donner de batailles. Pour les siéges, il les faisoit volontiers, parce qu'il avoit le loisir de prendre des mesures sûres pour les faire réussir : mais le moyen qu'il ne manquoit point, quoiqu'il lui coutât quand il se présentoit, étoit de les acheter des commandans à force d'argent.

1483.

Son artillerie bonne & nombreuse.

Chronique scandaleuse.

Gaguin, in Ludovico XI.

Vol. 3. fol. 199.

Jamais roi avant lui n'eut une plus nombreuse, ni une meilleure artillerie. On remarque qu'il en fit faire une piece de cinq cents livres de bales, qui portoit depuis la bastille jusqu'à Charenton, dont le fondeur fut tué à la seconde épreuve qu'on en fit. On l'avoit transportée à Paris, de Tours où elle avoit été fondue. Il paroît par la maniere dont Monstrelet décrit cette piece, que c'étoit un mortier, & non un canon. Il y avoit une chambre où l'on mettoit la poudre, & un tampon avec lequel on bouchoit la chambre. C'est ainsi qu'on charge nos mortiers à bombes. Ainsi, quoiqu'on lui donne le nom de canon, son usage n'étoit pas pour tirer contre une muraille; mais pour crever les maisons sur lesquelles le boulet tomberoit.

Etat de ses troupes.

Ce prince avoit toujours de nombreuses troupes sur pié; qui étoient sans cesse en marche, & dont les passages incommodoient fort le royaume. Ce n'étoit pas seulement pour être toujours prêt contre les ennemis du dehors, mais encore pour contenir les mécontens du royaume, qui étoient en grand nombre. Cela l'engageoit à de grosses dépenses, & l'obligea à tripler les impôts, qui dès le temps de son prédécesseur se levoient indépendamment des Etats & des villes. Ils monterent sous ce regne jusqu'à quatre millions sept cent mille livres, grosse somme pour ce temps-là, sans parler des autres dépenses qui se faisoient sur la bourse des peuples; car il y en avoit de particulieres destinées pour l'entretien de l'artillerie, & quelques autres semblables.

Police qu'il avoit dessein d'établir dans le royaume.

Dès qu'il se vit délivré du duc de Bourgogne, il prit la résolution de soulager ses sujets, & de mettre une grande police dans le royaume. Il avoit dessein de faire en sorte qu'il n'y eût par-tout qu'une même coûtume, un même poids, & une même mesure; projet qui avoit déja été conçu long-temps auparavant par le roi Philippe V. & qui demandoit un aussi habile homme que Louis XI. pour être mis en exécution: mais la mort le prévint.

Ordonnance qu'il fit en faveur des officiers.

Rien n'auroit plus contribué à sa gloire, & n'étoit plus propre à lui gagner le cœur de ses sujets, dont il étoit beaucoup plus craint qu'aimé: & cette disposition étoit presque générale à son égard dans le peuple, aussi-bien que dans la noblesse.

noblesse. Il le sentoit bien; & pour se concilier au moins l'amitié des officiers du royaume, il fit en leur faveur une ordonnance, par laquelle il leur assuroit leurs charges pour toute leur vie, déclarant qu'elles ne seroient jamais vacantes que par leur mort, ou en cas de forfaiture, ou par leur démission volontaire. C'est pourquoi depuis ce temps-là on ne voit plus ce qu'on voyoit si fréquemment dans les regnes précedens, des chanceliers, des premiers présidens, des maîtres des requêtes, des conseillers, & d'autres magistrats déposés, & d'autres mis en leur place. Ce ne fut pas là un des moindres traits de sa politique; car il mettoit par-là dans ses intérêts une infinité de personnes, pour la plûpart les plus accréditées dans chacune des villes du royaume.

1483.

Il n'étoit par inclination ni bienfaisant, ni liberal, ni magnifique: mais il le devenoit dès qu'il lui paroissoit que son intérêt le demandoit. Rien ne lui coûtoit quand il falloit acheter des créatures dans les Conseils des princes ses voisins, ou leur débaucher les hommes de mérite qu'ils avoient auprès d'eux, gagner des gouverneurs de places, susciter des affaires à ses ennemis, corrompre des ambassadeurs: de sorte que ses bienfaits communément étoient moins les marques de son amitié, que du besoin qu'il avoit de ceux à qui il les faisoit.

Ses mauvaises qualités.

Il étoit plus aisé d'encourir sa disgrace, que de mériter sa bienveillance, ou de s'y conserver. Il pardonnoit rarement, & punissoit sévérement. Il y eut bien des têtes coupées sous ce regne. Le connétable de Saint-Pol, Charles de Melun, Jacques d'Armagnac duc de Nemours * fils du comte d'Albret, éprouverent cette rigueur de sa justice; & il eut grand scrupule à la mort, de l'arrêt par lequel le duc de Nemours avoit été condamné. Plusieurs autres seigneurs & magistrats furent confinés dans les prisons pour le reste de leurs jours. Il avoit fait faire dans quelques-unes de ces prisons des cages de fer & d'autres de bois, où le grand-prevôt Tristan, le plus ordinaire exécuteur de ces rigoureux or-

Sa sévérité dans les punitions.

Voyez les observations.

* Il étoit fils de Bernard d'Armagnac comte de Perdiac, & d'Eléonore de Bourbon duchesse de Nemours: & c'est avec raison que les auteurs de la nouvelle histoire de Languedoc ont repris le P. Daniel d'avoir dit, qu'il étoit fils du comte d'Albret. *Hist. de Languedoc*, T. 5. p. 54.

1483. dres, fit enfermer plusieurs personnes. Guillaume d'Haraucourt, cet évêque de Verdun dont j'ai touché les intrigues à l'occasion de la disgrace du cardinal de la Balue, passa quatorze ou quinze ans dans une de ces cages à la bastille. D'autres étoient chargés de chaînes d'une pesanteur horrible, qu'on appelloit par raillerie *les fillettes du roi*. Ces especes de punitions, ausquelles on n'étoit point accoûtumé en France, avoient un certain air de cruauté qui ressembloit un peu trop à la maniere des Turcs & des Barbares. On fit une histoire de son regne, où ces rigueurs & toutes ces exécutions étoient décrites fort au long: mais François I. sous le regne duquel elle parut manuscrite, fit défense de l'imprimer. Tout cela marquoit le naturel du prince, où il y avoit un peu de férocité. Le roi même son pere, à qui il causa tant de chagrins; les deux reines qui furent ses épouses l'une après l'autre, & qu'il n'aima gueres; le duc de Guienne son frere, sur la mort duquel on fit d'étranges réflexions; la duchesse de Savoye sa sœur, & le roi René de Sicile son oncle, en ressentirent les effets chacun en leur maniere: & c'est ce qui a fait dire à la plûpart des historiens qui ont fait le caractere de ce prince, qu'il fut mauvais fils, mauvais mari, mauvais frere, mauvais parent; & même mauvais pere, par le peu de tendresse qu'il témoignoit pour le Dauphin, qu'il ne voyoit presque jamais; à quoi on pourroit ajoûter, avec autant de vérité, qu'il fut mauvais ami, mauvais voisin, mauvais maître, & très-dangereux ennemi, qualités qui convenoient pour la plûpart à beaucoup de princes de ce temps-là.

Brantome, éloge de Charles VIII.

Ses dévotions.

Avec tout cela il étoit devot, ou il affectoit de l'être. Il se confessoit une fois toutes les semaines; il alloit très-souvent en pélerinage, tantôt à Notre-Dame de Liesse, tantôt à Notre-Dame de Cléri, tantôt à Saint-Michel, & en d'autres lieux de dévotion du royaume. Ce fut lui qui établit en France la coûtume de sonner l'*Angelus* à midi. Le Parlement par son ordre cessa de tenir ses séances le jour de sainte Genevieve. Il fut ordonné par un arrêt que la fête seroit chomée comme le dimanche, & qu'elle seroit mise dans le calendrier de cette cour. Il obtint du pape Sixte IV. pour lui & pour ses successeurs le rang de premier chanoine

Regiftres du Parlement de 1478. Janvier.

Bulla Sixti IV. dans les Memoires de Bethune, vol. cotté 8445.

de Notre-Dame de Cléri; & le droit d'assister à l'office avec le surplis & l'aumusse. Il portoit des images de Notre-Dame & des Saints à son chapeau, la plûpart de plomb ou d'étain, & les baisoit quelquefois, sur-tout lorsqu'il recevoit quelque bonne nouvelle. Il faisoit faire souvent des processions; honoroit beaucoup les reliques, donnoit libéralement aux églises. Après tout, à considérer en général sa conduite, il semble qu'il y avoit moins d'hypocrisie dans sa pieté, que de bisarrerie dans ses idées. Cette bisarrerie lui faisoit négliger l'essentiel de la dévotion pour se contenter de ces pratiques extérieures, & le rendoit scrupuleux sur des bagatelles, tandis qu'il n'hesitoit pas dans les choses les plus importantes pour la conscience. 1483.

Son amour pour la justice.

Il avoit à cœur que les juges fissent leur devoir; & on assure qu'à sa maison royale du Plessis en Touraine, il assistoit souvent aux jugemens du prevôt de l'hôtel; & que d'un endroit où il n'étoit point vû, il voyoit & entendoit tout ce qui se passoit dans la salle de l'audience. Il étoit chagrin contre le Parlement de Paris à cause de la longueur des procédures, & s'il eût vécu plus long-temps, il étoit résolu de faire là-dessus quelque réforme. Il érigea le Parlement de Dijon pour la commodité de ses nouveaux sujets de Bourgogne, & mit en exercice celui de Bordeaux pour la Guienne; car bien que l'érection en eût été faite par Charles VII. les fonctions en avoient été suspendues.

Ses dispositions envers les papes.

Il en usoit à l'égard des papes, tantôt avec fermeté, & tantôt avec condescendance, selon les conjonctures : mais il vouloit toujours paroître, comme il étoit en effet, très-attaché à la véritable religion. Et quelque temps après son avenement à la couronne, ayant fait alliance avec Podebrac roi de Bohême, il fit une protestation qui est au thresor des chartes, par laquelle il déclaroit qu'en faisant ce traité, il n'avoit eu nulle intention de favoriser les erreurs des Hussites, qui infectoient alors la Bohême.

Memorial de la Chambre des comptes de Paris, cotté M. fol. 140.

Ses enfans naturels.

L'amour ne fut jamais sa passion dominante; mais il n'y résista pas toujours avec une constance égale : car il eut trois filles naturelles *, Jeanne mariée à Louis bâtard de

* Il en eut quatre dont on rapporte les noms dans l'histoire généalogique du P. Anselme.

1483. Bourbon; une autre de même nom, mariée à Antoine de Bueil comte de Sancerre, & la troisieme nommée Marie, qui épousa Aimar de Poitiers seigneur de Saint-Valier. Il faut qu'il ait eu ces filles naturelles durant sa jeunesse; car voici une chose assez singuliere que Philippe de Comines dit de ce prince en cette matiere. « Des dames il ne s'en est » point mêlé tant que j'ai été avec lui; car à l'heure de » mon arrivée, lui mourut un fils nommé Joachim né l'an » 1459. dont il eut un grand deuil; & fit alors un vœu à » Dieu en ma présence, de ne jamais toucher à femme, » qu'à la reine sa femme: & combien qu'ainsi le devoit faire » selon l'ordonnance de l'Eglise, si fut-ce grande chose, » à en avoir tant à son commandement, de persévérer en » cette promesse; vû encore que la reine n'étoit point de » celles où il devoit prendre grand plaisir, mais au demeu- » rant fort bonne dame. »

Comines, l. 6. ch. 13.

Quelle avoit été son éducation.

Naudé. Additions à l'hist. de Louis XI.

Il s'est trouvé des écrivains qui ont fait l'apologie de ce prince contre ceux qui l'on voulu faire passer pour un ignorant, & ils l'ont bien justifié là-dessus. Le roi son pere avoit eu à cet égard beaucoup plus de soin de son éducation, qu'il n'en eut lui-même pour celle de son fils Charles VIII. dont il borna la science pour le latin à savoir ces mots, *qui nescit dissimulare, nescit regnare*. On croit que ce qui l'empêcha de lui faire apprendre les belles-lettres, fut le peu de santé de ce jeune prince, que l'application à cette étude auroit pû altérer. Mais la science dans laquelle Louis excella, fut celle qui est la plus propre des princes, d'entendre parfaitement ses intérêts & ceux de ses voisins, de connoître leur fort & leur foible, de pénétrer le caractere de ceux qui l'approchoient, & des personnes avec qui il avoit à traiter, d'être très-instruit des talens de tous ceux dont il se servoit, soit dans la guerre, soit dans les négociations. Il ne négligeoit rien pour parvenir à cette connoissance; il écoutoit tout ce qu'on en disoit, & ne l'oublioit pas; il ne perdoit jamais, ni le souvenir des noms, ni des visages, & savoit trouver les gens qui croyoient en être entierement oubliés, pour les employer dans les occasions où il jugeoit qu'ils pouvoient lui être utiles.

Sa maniere de parler.

Il parloit bien, & quoique pour l'ordinaire il le fit avec

gravité, il savoit se rendre populaire, familier & obligeant quand il le vouloit. Un jour Raoul de Launoi jeune gentilhomme s'étant comporté à un assaut avec une extrême bravoure, dont ce prince fut témoin, il le fit venir après l'action & lui dit en le recevant, *Pasque Dieu, mon ami*, (c'étoit son serment ordinaire) *vous êtes trop furieux en un combat, il faut vous enchaîner; car je ne vous veux point perdre, desirant me faire servir de vous plus que d'une fois*, & en disant cela il lui jetta au cou une chaîne d'or de cinq cents écus, & lui fit dans la suite plusieurs grandes graces. 1483.

L'ascendant qu'il avoit par son esprit sur toute sa cour, lui faisoit négliger l'exterieur de sa personne, qui d'ailleurs n'avoit rien de majestueux. Il étoit communément très-mal mis, & cela alloit jusqu'à la mesquinerie. *Son exterieur.*

Enfin, dans toute la conduite de ce prince, il regnoit une certaine bisarrerie qui venoit en partie d'un naturel fait tout autrement que la plûpart des autres, où il y avoit beaucoup plus de mauvais que de bon; & en partie d'une affectation mystérieuse de manieres extraordinaires, dont il se faisoit un plaisir d'envelopper ses desseins & toutes ses démarches, pour embarrasser ceux qui voudroient le pénétrer; paroissant tantôt hardi, tantôt timide, tantôt avare, tantôt liberal, tantôt défiant, tantôt téméraire jusqu'à abandonner sa propre personne à ceux dont il avoit le plus de sujet de tout craindre; & il soûtint ce personnage jusqu'à la mort.

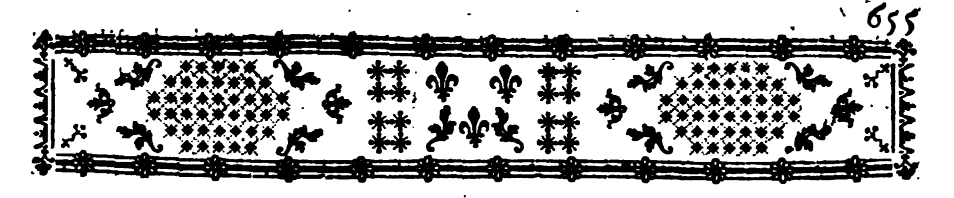
Il augmenta son Etat de la Bourgogne, de l'Anjou, du Maine, du Barrois, de la Provence, de plusieurs des villes de Picardie, de presque tout l'Artois, du Roussillon, de la Cerdagne, du comté de Boulogne, & de quelques autres domaines moins considerables, sans parler des droits sur les royaumes de Sicile & de Jerusalem, qu'il acquit par la mort du comte du Maine, qui les avoit herités de René d'Anjou. Le surnom de roi Très-chrétien, dont ses prédécesseurs étoient en possession depuis plusieurs siecles, fut affecté de son temps d'une maniere spéciale à sa personne, & à celle de ses successeurs par le pape Paul II. Depuis ce temps-là ils l'ont toujours pris, & ont voulu qu'on le leur donnât dans les actes publics, comme un titre qui leur étoit particulier. *Augmentations qu'il fit à son Etat.*

1483. *Ses enfans legitimes.*

Louis eut deux filles légitimes, Anne qui fut mariée à Pierre de Bourbon seigneur de Beaujeu, & depuis duc de Bourbon : la seconde fut Jeanne, laquelle épousa Louis duc d'Orleans, depuis roi de France, qui la répudia. Il eut aussi trois fils, Joachim l'ainé & François le cadet qui moururent jeunes, & Charles * qui lui succeda.

* Ce fut sous le regne de ce prince que l'on fit pour la premiere fois en France l'opération de la taille, que l'on essaya d'abord sur un franc-archer de Meudon, qui avoit été condamné à mort, pour avoir volé l'église de son village. Elle réussit si parfaitement, que le malade fut guéri dans l'espace de quinze jours. Le roi lui accorda sa grace, & on lui donna encore une gratification. *Chronique scandal. à l'an* 1474.





OBSERVATIONS

CRITIQUES ET HISTORIQUES sur le regne de Louis XI.

I.

De Charles de France duc de Guienne, frere du Roi.

LE P. Daniel n'a point parlé des états généraux qui furent assemblés à Tours le 6. Avril 1468. pour régler l'apanage de ce prince. Le roi l'avoit dépouillé de la Normandie, qu'il ne vouloit pas lui rendre. Charles étoit en Bretagne, sans biens & sans ressource: on avoit pitié de son sort & les ennemis du roi tâchoient de se prévaloir de la compassion des peuples pour les animer à la révolte. Ce fut pour prévenir leurs plaintes, & leur soulévement, que Louis XI. entreprit de faire approuver par les Etats l'établissement qu'il destinoit à son frere.

Il les assembla donc à Tours, & le chancelier leur déclara d'abord que le roi vouloit prendre leur avis sur ce qui regardoit l'apanage de monsieur son frere. Le roi se retira ensuite, pour ne pas paroître gêner par sa présence la liberté des suffrages. Les Etats répondirent que la Normandie demeureroit inséparablement unie à la couronne, & que dans l'assemblée qui devoit se tenir à Cambray pour régler avec les députés du duc de Bourgogne l'apanage de Monsieur, les députés du roi auroient soin d'empêcher qu'on ne rendît cette province à son frere; qu'il falloit s'en tenir à l'ordonnance de Charles V. qui avoit fixé l'apanage des fils de France à douze mille livres de rente en fonds de terre, que l'on érigeroit en comté ou en duché; & que le roi s'offrant d'y ajoûter quarante-huit mille livres de rente, le duc Charles devoit s'en contenter. Il fut aussi reglé que s'il demandoit quelque chose de plus, les Etats assisteroient le roi contre lui. La chronique scandaleuse ajoûte que les enfans de France qui pourroient naître dans la suite, ne seroient pas même reçus à demander les quarante-huit mille francs de pension que le roi vouloit bien ajoûter à l'apanage de monsieur son frere. On parla aussi dans les mêmes Etats de l'alliance

que le duc de Bretagne avoit faite avec l'Angleterre, & des hostilités qu'il avoit déja commises en se rendant maître de quelques villes de Normandie: on exhorta le roi à les reprendre, & on lui promit de l'assister contre le duc de Bretagne.

Toutes ces résolutions furent prises sans beaucoup de délibérations; car les Etats s'étant assemblés le 6. Avril, furent séparés le 14. du même mois. Charles, après de longues négociations, accepta enfin la Guienne pour son apanage, & prit le parti de se réconcilier avec le roi son frere.

Le 19e jour d'Août 1469. ce prince qui avoit pris le titre de duc de Guienne, fit un serment sur la croix de S. Lo, qui devoit être le gage de leur réconciliation. Ce serment fut fait à Xaintes dans le palais épiscopal, & non pas à la Rochelle comme l'assure le P. Daniel: on en a la preuve dans le certificat du secrétaire qui étoit présent, & que l'on voit imprimé à la fin du serment parmi les preuves des Memoires de Comines, tom. 3. pag. 107.

Ce certificat porte que le 19. Août 1469. monsieur Charles duc de Guienne étant *en la ville de Xaintes & en l'hôtel épiscopal d'icelle, a fait serment sur la vraye croix de Dieu nommée de S. Lo-lès-Angiers, portée audit lieu de Xaintes par deux prêtres de S. Lo.*

M. de Dammartin grand-maître d'hôtel de France, maître Pierre d'Oriole conseiller du roi & général de ses finances, M. du Bouchage & Jean Bourré secrétaire du roi qui a signé le certificat, assisterent à cette cérémonie de la part du roi.

Les témoins de la part du duc de Guienne étoient M. de Villars, M. de Curton sénéchal de Guienne, Patrix Foucart sénéchal de Xaintonge, Louis Sorbier grand écuyer de M. de Guienne, & maître Laurent Paumier son secrétaire. Le serment étoit écrit sur un papier que ce prince lut tout haut, en tenant sa main droite appuyée sur la croix.

Histoire de Louis XI. l. 9. p. 20.

M. Duclos dit que le duc de Guienne étant arrivé à la Rochelle, envoya son scellé au roi avec un serment tel qu'il paroît que le roi l'avoit exigé, & il date ce fait du 19. d'Août. Or il est prouvé par le certificat dont on vient de parler, que ce jour le duc de Guienne fit le serment à Xaintes: il n'étoit donc pas à la Rochelle le 19. d'Août; & si ce fut de cette ville qu'il envoya son scellé au roi avec son serment, il n'a pû faire cet envoi qu'un des jours suivans.

Le serment dont il s'agit étoit fort long, & il rouloit sur trois articles qui font voir à quel point la défiance étoit portée entre le roi & son frere.

Par le premier article le duc de Guienne s'engage à ne jamais consentir que l'on se saisisse de la personne du roi son frere, ni qu'on le tuë; & il jure que s'il a connoissance de quelque conspiration qui se trame pour l'arrêter ou pour le tuer, il l'en avertira.

Par le second il s'engage à ne jamais consentir que l'on mette le

roi en prison ni en tutelle, ni qu'on le dépoüille de son autorité même, sous prétexte de quelque infirmité que l'on supposeroit l'avoir rendu incapable de gouverner le royaume.

Par le troisieme il s'engage à ne jamais épouser la fille du duc de Bourgogne, & à ne point parler ni faire parler au roi de ce mariage qu'une fois seulement; après quoi, si le roi refuse son consentement, il promet de n'y plus penser.

L'entrevûe des deux freres se fit la même année au commencement de Septembre, auprès du château de Charon sur la riviere de Bray; on y avoit fait un pont de bateaux, & au milieu une loge de bois partagée par une forte barriere dans laquelle on avoit pratiqué une ouverture quarrée. Cette ouverture étoit défendue par douze barreaux de fer, afin que le roi & son frere pussent parler ensemble sûrement. Le roi se rendit dans la loge accompagné du duc de Bourbon, du sieur de Bueil, du sénéchal de Poitou, & de neuf autres seigneurs sans dague & sans épée. Il avoit encore avec lui quatre archers de sa garde Ecossoise, mais ils n'avoient ni arcs ni fleches; le reste de la suite du roi, qui consistoit en quatre mille cavaliers, étoit demeuré à un quart de lieue du pont. Le duc de Guienne de son côté étoit suivi des seigneurs de Villiers, de Curton, de Malicorne, de Beauveau évêque d'Angers, du chancelier de Bretagne, & de quelques autres. Le reste de sa suite, qui consistoit en six cents cavaliers ou environ, étoit demeuré fort loin.

Le duc de Guienne en s'approchant du roi se découvrit, & mit trois fois le genou en terre. Le roi lui dit qu'il fût le bien venu, & qu'une des choses qu'il désiroit le plus étoit de le voir. Charles lui témoigna le même desir, & ajoûta qu'il étoit prêt de le servir selon son pouvoir, le suppliant d'oublier le passé & de lui rendre ses bonnes graces. Le duc de Guienne se leva ensuite, après que le roi l'en eut prié plus d'une fois, & ils s'entretinrent ensemble pendant quelque temps avec beaucoup d'amitié; le duc priant toujours le roi de lui pardonner, & le roi l'assurant qu'il avoit tout oublié: ceux qui les voyoient se parler ainsi, ne purent s'empêcher de verser des larmes. „ Le duc de „ Guienne pria le roi, dit M. Duclos, de lui permettre de passer de „ son côté: le roi s'y opposa d'abord, disant qu'il commençoit à se „ faire tard; mais le duc ayant réiteré ses instances, le roi lui accorda. “ On voit au contraire dans l'extrait d'une ancienne chronique, imprimée parmi les preuves des Memoires de Comines, que le duc de Guienne ayant demandé plusieurs fois au roi la permission de passer de son côté, le roi le refusa parce qu'il étoit trop tard, & que le duc n'alla joindre le roi que le lendemain; qu'alors il se jetta à ses piés plus de trente fois, & que ceux qui les virent ainsi réconciliés se mirent à crier, *Noël*, *Noël*, en signe de joie. Leur union dura quelque temps, malgré les efforts que les ducs de Bourgogne & de Bretagne firent pour la rompre.

T. 3. p. 107.

On voit *au Cabinet de Louis XI.* ch. 3. que le Roi ayant envoyé à son frere le sire de Bueil, Imbert de Bastarnay, & maître Pierre d'Oriole, il en reçut une grande lettre qui l'avertissoit que le duc de Bourgogne avoit député au duc de Guienne Jacques de S. Pol frere du connétable, & maître Pierre de Remiremont, avec des lettres que le duc de Guienne communiqua aux trois députés du roi son frere. Le duc de Bourgogne lui demandoit par ces lettres s'il étoit content de ce que le roi avoit fait pour lui, & lui offroit d'employer toute sa puissance au cas qu'il eût quelque sujet de se plaindre pour lui faire avoir satisfaction. Il lui mandoit que Jacques de S. Pol étoit chargé de lui présenter le collier de l'ordre de la Toison d'or, & en cas qu'il l'acceptât, de lui offrir mademoiselle de Bourgogne en mariage; qu'enfin il envoyoit son scellé pour faire avec lui tel traité d'alliance qu'il voudroit.

Le duc de Guienne concerta avec les députés du roi, la réponse qu'il fit au duc de Bourgogne & à ses envoyés. Elle fut telle que le roi eut lieu d'en être content, & le duc de Guienne ayant pris l'avis des députés du roi, refusa aux ambassadeurs de Bourgogne le present de vaisselle d'argent qu'il étoit d'usage de leur donner. Il vint même trouver le roi son frere au Plessis-lès-Tours, où il fut reçu avec de grandes démonstrations d'amitié; toute sa suite fut défrayée aux dépens du roi, qui fit même des libéralités jusques aux moindres domestiques de sa maison.

Mais on vint enfin à bout de diviser les deux freres. Charles étoit trop foible pour prendre un parti par lui-même, & il fut toujours le jouet de ses confidens, qui cherchoient à le brouiller avec le roi. Ils y réussirent au point que lorsque Charles mourut, il étoit prêt à se joindre au duc de Bourgogne pour faire la guerre au roi. On le flatoit toujours de l'espérance d'épouser Marie de Bourgogne, fille du duc & héritiere de ses grands Etats. Le roi, comme on a vû, lui avoit fait faire serment de ne plus penser à ce mariage : mais ceux qui le gouvernoient ne craignirent point de le rendre parjure; & l'on ne sait si les nouvelles intrigues où ils engagerent ce malheureux prince, ne furent pas cause de sa mort, que l'on crut alors lui avoir été procurée par le poison.

Le P. Daniel raconte, que *le duc de* Guienne *faisant collation chez l'abbé de S. Jean d'Angeli avec Marguerite de Montsoreau qu'il aimoit, cet abbé lui présenta une pêche dont il donna la moitié au prince, & l'autre moitié à cette dame; un peu après la collation l'un & l'autre se trouverent mal, la dame de Montsoreau mourut presqu'aussi-tôt, & le prince ne fit que languir jusqu'à sa mort avec de très-grandes douleurs.*

On a déja observé dans une note, que M. Godefroy dans ses remarques sur Varillas prétend que la collation où l'on dit que le duc de Guienne & la dame de Montsoreau furent empoisonnés, ne se fit point chez l'abbé de S. Jean d'Angeli. Voici ses paroles: *Pour ce qui est du*

repas, où on prétend que le duc de Guienne trouva sa perte, il ne fut pas donné à S. Jean d'Angeli, ni par l'abbé de ce lieu, mais à S. Sever, par la comtesse de Montsoreau même, laquelle fut en cela d'autant plus à plaindre, qu'elle prit dans sa propre maison & au milieu des siens le fatal morceau qu'on croit lui avoir ôté la vie & au duc de Guienne.

Sur quoi, M. Godefroy cite l'autorité de d'Argentré dans son histoire de Bretagne. Mais on en a une plus forte encore, pour montrer que le repas dont il s'agit ne fut pas donné chez l'abbé de S. Jean d'Angeli. C'est celle de Louis XI. lui-même, qui écrit au comte de Dammartin en ces termes : *Madame de Thouars est morte, & ils ont amené à S. Jean d'Angeli monsieur de Guienne qui a les fievres quartes.* Cabinet de Louis XI. ch. 6.

Par madame de Thouars, il faut entendre la dame de Montsoreau que M. Godefroy appelle la vicomtesse de Thouars, & qui selon cet auteur se nommoit Nicole, & non pas Marguerite Jambe ou de Chambe. Son pere étoit seigneur de Montsoreau : elle étoit femme de Louis d'Amboise vicomte de Thouars, qui l'avoit épousée en secondes noces. On voit donc dans la lettre de Louis XI. que madame de Thouars étant morte, *on avoit amené le duc de Guienne à S. Jean d'Angeli.* Il n'étoit donc pas à S. Jean d'Angeli lorsque cette dame mourut, puisqu'on ne l'y amena qu'après sa mort; & comme on sait d'ailleurs qu'elle mourut peu de temps après avoir mangé une pêche que l'on crut empoisonnée, il paroît qu'elle n'étoit point à S. Jean d'Angeli lorsqu'elle mangea ce fatal morceau, & par conséquent le repas où elle le prit ne fut pas fait chez l'abbé de S. Jean d'Angeli.

La lettre du roi est datée du 29. Octobre, & cette date peut faire de la difficulté. Car cette lettre est immédiatement suivie d'une autre adressée pareillement au comte de Dammartin, où le roi lui dit :

„ M. le grand-maître, depuis les dernieres lettres que je vous ai „ écrites, j'ai eu nouvelle que monsieur de Guienne se meurt, qu'il „ n'y a point de remede en son fait, & me le fait savoir un des plus „ privés qu'il ait avec lui; & ne crois pas, ainsi qu'il dit, qu'il „ soit vif dix à quinze jours qu'on le puisse amener...... & afin que „ soyons assurés de celui qui m'a fait savoir les nouvelles, c'est le „ moine qui dit ses heures avec monsieur de Guienne, dont je me „ suis fort esbahi, & m'en suis signé depuis la tête jusques aux pieds; „ & adieu. Ecrit au Montil-lez-Tours ce 18. Mai.

La date de cette seconde lettre ne cause aucun embarras, puisque le duc de Guienne mourut le 28. du même mois, huit jours après que Louis XI. eut écrit cette seconde lettre au comte de Dammartin.

Mais il semble que la date de la premiere lettre du 29. Octobre est absolument fausse, puisque le duc de Guienne étant mort le 28. du mois de Mai, ne pouvoit pas être amené à S. Jean d'Angeli *avec les fievres quartes* au mois d'Octobre. Il semble qu'on ne peut résoudre cette difficulté qu'en disant, que ces deux lettres ne furent pas écrites dans la même année, & qu'ainsi il y eut environ sept mois d'inter-

valle entre la mort de madame de Thouars & celle du duc de Guienne; puisque la mort de cette dame est marquée dans la lettre de Louis XI. du 29. Octobre, & que dans cette supposition celle du duc seroit arrivée au mois de Mai de l'année suivante. On a dit que Charles duc de Guienne étoit mort le 28. de Mai. M. Godefroy avoit déja remarqué qu'il n'étoit pas mort le 12. puisque son testament qu'il rapporte est daté du 24. Mais comme ce savant critique n'avoit point d'autre titre que ce testament pour fixer la date de sa mort, il a cru que ce prince étoit mort le jour même qu'il le signa, c'est-à-dire le 24. On a découvert depuis un monument propre à fixer cette date avec plus de certitude. C'est un compte de la sénéchaussée de Carcassonne écrit par un contemporain, & cité par les auteurs de la nouvelle histoire de
T. 5. p. 44. Languedoc, où il est dit que Charles duc de Guienne mourut le 28. de Mai 1472.

Les mêmes auteurs font une difficulté au sujet de la pêche empoisonnée que l'on dit avoir causé sa mort. *On pourroit douter*, disent-ils, *s'il y avoit alors des pêches*. Si ce doute est fondé sur ce qu'on ignore si ce fruit étoit alors connu en France, on pourroit répondre que les fruits les plus rares paroissent sur la table des princes, lors même que les particuliers ne sont pas à portée d'en avoir. S'il est fondé sur ce que le duc de Guienne mourut le 28. de Mai, & par conséquent avant la saison des pêches, on doit considérer que la dame de Thouars étoit morte au mois d'Octobre de l'année précédente; & par conséquent que la pêche dont il s'agit avoit été mangée sur la fin de l'automne; mais que le duc de Guienne, qui vécut encore près de sept mois après elle, résista plus long-temps qu'elle à la force du poison.

Le P. Daniel a remarqué que Louis XI. fut soupçonné d'avoir fait empoisonner son frere, & il n'est pas le seul qui ait examiné ce que l'on peut dire de plus certain pour détruire ou pour autoriser ce soupçon. Avant lui M. Godefroy avoit publié là-dessus diverses réflexions qui vont toutes à la décharge de Louis XI. M. Duclos en a publié encore de plus étendues sur le même sujet dans la nouvelle histoire de Louis XI. Pour mettre le lecteur au fait d'une question si importante pour l'honneur de ce prince, on va exposer ici premierement ce qui paroît autoriser le soupçon dont il s'agit; on remarquera ensuite avec la même fidelité ce que l'on a trouvé de plus propre à l'en justifier.

1°. Tous les historiens conviennent que le duc de Guienne & la dame de Montsoreau furent véritablement empoisonnés. Mrs Godefroy, Duclos, Lenglet & le P. Daniel ne paroissent pas le révoquer en doute. Enfin Louis XI. lui même dans les instructions adressées aux députés qu'il envoya en Bretagne pour assister au procès de l'abbé de S. Jean d'Angeli, semble supposer que le crime étoit indubitable, & qu'il n'étoit plus question que d'en connoître l'auteur.

Jean-Faure de Versois, ou plutôt Jourdain-Faure de Vecours,

religieux de l'ordre de S. Benoît, abbé de S. Jean d'Angeli, aumônier du duc de Guienne, & Henri de la Roche écuyer de cuisine de ce prince, passerent assez constamment pour en avoir été les auteurs immédiats. Mais on accusa Louis XI. de les avoir mis en œuvre, & par conséquent d'en être le premier coupable; & c'est l'unique point qu'il s'agit ici d'éclaircir.

On conjecture avec assez de vrai-semblance, que le moine avec qui *le duc de Guienne récitoit ses heures*, dont le roi parle dans sa seconde lettre au comte de Dammartin, étoit l'abbé de S. Jean d'Angeli. Il est qualifié d'aumônier du duc de Guienne dans des lettres publiées par le duc de Bourgogne. Il y a donc toute apparence qu'il étoit ce moine avec qui le duc de Guienne avoit coûtume de réciter ses heures. On voit par la lettre du roi à Dammartin, que ce moine envoya un exprès au roi pour l'avertir que le duc de Guienne n'avoit pas plus de quinze jours à vivre, & que l'on auroit même de la peine à le mener jusques-là. Ces empressemens à donner un tel avis au roi, ne marquent-ils pas une collusion visible entre le monarque & l'abbé; qui donne lieu de croire qu'un intérêt commun les unissoit dans cette affaire?

2°. L'auteur des annales d'Aquitaine dit, qu'après la mort du duc de Guienne, l'abbé de S. Jean d'Angeli fut accusé d'avoir donné à ce prince & à la dame de Montsoreau une pêche empoisonnée; & que pour lui faire son procès, parce qu'il étoit homme d'église, on nomma messire Louis d'Amboise, auquel on donna pour greffier Pierre Sacierges, secrétaire de l'évêque d'Angers. Il ajoûte que le roi écrivit à messire d'Amboise de le venir trouver avec Sacierges, en leur promettant qu'il les combleroit de biens, pourvû qu'ils lui apportassent toutes les pieces du procès fait à l'abbé de S. Jean d'Angeli; qu'ils les lui apporterent en effet, & que ce fut là l'origine de la grande fortune que firent dans la suite tous les enfans de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, qui étoient au nombre de douze. Le greffier Sacierges fut fait procureur général au grand conseil, & ensuite maître des requêtes; *lesquelles choses*, dit cet auteur, *ont donné grande occasion de penser que ledit roi Louis étoit coupable dudit empoisonnement, dont toutefois n'a rien été écrit par les chroniqueurs; & quant à moi, je ne le puis croire.*

3°. Voici quelque chose de plus fort. Le duc de Bourgogne dans des lettres publiques datées de son camp devant la ville de Beauvais le 16. Juillet 1472. & rapportées parmi les preuves de Comines, dit en propres termes, que le duc de Bretagne & autres l'ont averti & assuré que monsieur de Guienne avoit perdu la vie par *poisons, maléfices, sortiléges & invocations diaboliques, ainsi que frere Jourdan Fort, dit Vercors, religieux de l'ordre de S. Benoît, natif de Dye au pays de Dauphiné, conseiller & aumônier de mondit sieur de Guienne, & Henri de la Roche écuyer de cuisine d'icelui seigneur l'ont en jugement reconnu, pardevant l'archevêque dudit lieu; frere Roland le* T. 3. p. 199.

Croisic, inquisiteur de la foi, ancien docteur en théologie ; maître Nicolas Dantis, bachelier en théologie ; maître Jean de Blet, conseiller en la cour des grands-jours dudit Bourdeaux, à ce appellés, & présents maître Pierre seigneur de Morvilliers, chancelier ayant la garde des sceaux de la chancellerie de mondit seigneur de Guienne ; maître Jehan Chassaigne, second président en ladite cour des grands-jours ; Loys Blosset, Rogier le Fevre maître des requêtes dudit feu seigneur, & plusieurs autres, en déclarant par leurs dépositions, confessions & procès, avoir fait si détestable crime par l'ordonnance dudit roi, qui leur avoit donné & promis grands dons, états & offices, & bénéfices pour consommer cet execrable parricide en la personne de mondit seigneur de Guienne son frere.

Si le duc de Bourgogne s'étoit contenté d'accuser Louis XI. de cet attentat sans en citer aucun témoin ni aucun garant, on pourroit dire qu'il ne parloit que par passion, & son témoignage seul ne seroit pas d'un grand poids : mais il soûtient que l'abbé de S. Jean d'Angeli & Henri de la Roche ont reconnu dans des dépositions juridiques qu'ils avoient commis ce crime par l'ordonnance & à l'instigation du roi ; & il cite par noms & par surnoms tous ceux qui leur ont entendu faire cet aveu. C'est l'archevêque de Bourdeaux, c'est le chancelier de Guienne, ce sont des magistrats & des docteurs en théologie qui étoient présens à l'interrogatoire, & qu'il produit à la face du public, comme autant de garans de ce qu'il avance.

M. Godefroy qui a fait des remarques sur ces lettres du duc de Bourgogne, répond que si cet aveu avoit été veritable, il eût fait la conviction des accusés ; que cependant on ne voit point quelle a été leur fin, & qu'il est certain qu'on n'en a point fait justice en public.

M. Duclos y ajoûte une autre réflexion. *Les ennemis du roi*, dit-il, *avoient les coupables entre leurs mains ; ils n'auroient pas manqué de rendre leurs dépositions publiques, si elles avoient chargé ce prince.*

Mais il faut observer que le roi devint maître absolu de la Guienne par la mort de son frere ; étoit-il bien facile de faire punir les coupables dans cette province, en cas qu'ils eussent fait un pareil aveu ? Lescun les enleva, & les conduisit en Bretagne où il étoit plus aisé d'en faire justice : mais le duc de Bretagne n'étoit pas à beaucoup près si animé contre Louis XI. que le duc de Bourgogne, & un roi aussi habile & aussi puissant trouve bien des moyens pour lier les mains à un vassal, & pour l'empêcher de le déshonorer à pure perte. On demande pourquoi ils ne rendirent pas publiques les dépositions des coupables, si elles chargeoient le roi. Le duc de Bourgogne ne les avoit pas en main ces dépositions ; les unes étoient au pouvoir du duc de Bretagne, & les autres entre les mains du roi. On pourroit répondre que si le duc de Bourgogne les avoit eues, elles seroient devenues publiques ; mais que le duc de Bretagne qui se ménageoit davantage avec le roi, ne voulut pas se porter à cette extrémité pour se donner le plaisir d'une vengeance inutile.

On est surpris de ce que les dépositions sont demeurées secretes, quoiqu'il fût de l'intérêt des ennemis du roi de les rendre publiques : mais ne doit-on pas être encore plus étonné de ce que le duc de Bourgogne ayant cité tant de témoins graves & irreprochables de l'aveu qu'avoit fait l'abbé de S. Jean d'Angeli & son complice à la charge du roi, ce prince pour se laver d'un soupçon si odieux, n'ait pas engagé ces témoins à donner un démenti public au duc de Bourgogne ? Il étoit devenu maître absolu de la Guienne par la mort de son frere : rien ne l'empêchoit d'engager l'archevêque de Bourdeaux & les autres témoins cités par le duc de Bourgogne, à désavouer le témoignage que ce prince leur attribuoit, s'il n'eût pas été fondé sur la vérité.

Voilà, ce semble, ce que l'on peut dire de plus fort pour autoriser l'accusation intentée contre le roi par le duc de Bourgogne. Il ne faut pas dissimuler ce que l'on peut dire de plus raisonnable pour le disculper.

Cette accusation porte uniquement sur l'aveu fait à Bourdeaux par l'abbé de S. Jean d'Angeli, & par son complice. Or M. Godefroy fait là-dessus cette réflexion : *Il ne seroit pas étonnant*, dit-il, *que ces accusés pour rendre leur cause favorable, ou peut-être séduits par quelque espérance de pardon, ayent eu la témérité de nommer le roi comme s'il avoit été le moteur du crime dont on les accusoit.*

Le roi lui-même parut desirer sincerement que l'affaire fût éclaircie. Il envoya en Bretagne Helie de Bourdeille archevêque de Tours, Jean de la Grolaye-Villiers évêque de Lombez, depuis cardinal, Jean de Popincourt président au Parlement de Paris, Bernard Lauret président au Parlement de Toulouse, Pierre Gruel président au Parlement de Grenoble, pour travailler au procès des accusés, conjointement avec les commissaires qui seroient nommés par le duc de Bretagne. Leurs instructions sont rapportées au troisieme tome du nouveau Comines parmi les preuves, pag. 279. & suivantes, & elles sont datées du 22. Novembre 1473.

Ces instructions nous apprennent que le procès des deux accusés avoit été commencé à Bourdeaux, dans le temps que le duc de Guienne vivoit encore. Le roi ordonne aux commissaires de prendre avec eux maître Roland Croisic docteur en théologie, inquisiteur de la foi, qui avoit été confesseur du duc de Guienne. Le P. Lobineau s'est donc trompé, quand il a donné ce titre à l'abbé de S. Jean d'Angeli. Le roi déclare que Roland Croisic ne lui est nullement suspect, & qu'il veut que ce docteur soit présent à tous les actes, d'autant plus qu'il est déja informé de l'affaire, ayant été commissaire au procès que l'on avoit commencé à Bourdeaux. Le roi ordonne encore aux commissaires de s'informer s'il a jamais rien sû de cet empoisonnement, s'il a fait commettre ce crime ; & d'enregistrer au vrai tout ce que diront les deux accusés, de leur demander en même temps si on ne les a point poussés à charger le roi. Que pouvoit-il faire de plus pour ôter toute

idée qu'il fût le premier auteur de ce crime? On ne sait point quel fut le résultat de cette procédure, on ne sait pas même trop bien ce que devinrent les deux accusés.

Une chronique manuscrite citée par M. Duclos, porte que l'abbé de S. Jean d'Angeli fut mis à Nantes dans une maison nommée la Musse, qui étoit gardée par Bertrand de Mussillac, & qu'Henri de la Roche fut mis dans la prison du Bouffay; que long-temps après, l'abbé voyant le péché qu'il avoit fait, se désespéra, se pendit & s'étrangla dans la chambre où il étoit en prison. A l'égard de l'écuyer, l'auteur de la chronique assure qu'il n'a point sû ce qu'il étoit devenu. D'Argentré dans son histoire de Bretagne, & du Bouchet dans ses annales d'Aquitaine, disent que l'abbé de S. Jean d'Angeli fut enfermé dans la grosse tour de Nantes; & que le geolier donna avis, que depuis que cet abbé étoit dans cette tour, on y entendoit toutes les nuits des bruits horribles, ce qui venoit apparemment de ce que cet abbé étant accusé de *sortiléges, maléfices & invocations diaboliques*, le geolier le regardoit comme un sorcier. Ces deux auteurs ajoûtent qu'une nuit le tonnerre étant tombé sur la tour, l'abbé fut trouvé mort le lendemain étendu dans la place où il couchoit, la tête & le visage enflés, noir comme un charbon, & la langue hors de la bouche d'un demi-pié de long. Le P. Daniel assure d'après ces deux historiens, que cet abbé fut tué dans sa prison d'un coup de tonnerre: mais il a retranché de leur récit les bruits horribles que le geolier entendoit ou croyoit entendre toutes les nuits. M. Godefroy observe que le P. Lobineau assure dans son histoire de Bretagne, que l'abbé de S. Jean d'Angeli étoit encore vivant au mois de Décembre 1474. mais qu'il ne dit pas quelle fut sa destinée, ni celle d'Henri de la Roche son complice; *de sorte*, dit M. Godefroy, *qu'il y a lieu de croire que n'ayant pû les convaincre du crime qu'on leur imposoit, on les a laissé mourir, ou peut-être, comme il y a beaucoup d'apparence, fait étrangler en prison, faute d'avoir trouvé des preuves suffisantes pour en faire un exemple public.* Mais d'Argentré traite ce soupçon de fable, dans son histoire de Bretagne.

Chap. 6. L'auteur du Cabinet de Louis XI. dit que l'un des deux prisonniers se pendit: mais il ne dit point si ce fut l'abbé ou l'officier de cuisine. Cet auteur paroît même assez mal instruit de cette affaire: il nomme l'officier de cuisine *Jean de la Roche*, quoique dans tous les actes il soit appellé Henri; & il dit que celui qui se pendit étoit en prison *chez le duc de Bourgogne*, quoique tous les monumens nous assurent qu'ils furent tous deux conduits & emprisonnés en Bretagne. On voit au *cabinet de Louis XI.* une lettre de ce prince au comte de Dammartin, par laquelle il l'avertit qu'il y a de la brouillerie dans la maison du duc de Guienne son frere, que le seigneur de Lescun s'étoit uni avec le gouverneur de la Rochelle contre madame de Thouars, & que le *moine étoit du côté de M. de Lescun*: on en a pris occasion de

de soupçonner que ce *moine* à l'instigation du seigneur de Lescun auroit bien pû n'avoir eu dessein que d'empoisonner madame de Thouars, & que par malheur le duc de Guienne ayant voulu manger du même fruit, auroit eu le même sort. Mais ce sont-là de pures conjectures; & il y a tout lieu de croire que l'on ne saura jamais avec certitude, ni quel fut le premier & le principal auteur de cet empoisonnement, ni quelle fut la fin & le genre de mort de ceux que l'on accusa de l'avoir commis. Tout problême cesseroit à l'égard du premier article, si l'on pouvoit s'en rapporter au témoignage de Brantome, qui prétend que Louis XI. avoua lui-même qu'il avoit fait empoisonner son frere.

„ Entre plusieurs bons tours, dit-il, de dissimulations, feintises, „ finesses & galanteries que fit ce bon roi en son temps, ce fut celui, „ lorsque, par gentille industrie, il fit mourir son frere le duc de Guienne, quand il y pensoit le moins, & lui faisant le plus beau semblant de l'aimer lui vivant, & le regretter après sa mort : si bien „ que personne ne s'apperçut qu'il eût fait faire le coup, sinon par „ le moyen de son fou qui avoit été audit duc son frere, & il l'a„ voit retiré après sa mort; car il étoit plaisant. Etant donc un jour „ en ses bonnes prieres & oraisons à Cléri devant Notre-Dame, qu'il „ appelloit sa bonne patrone, au grand autel, & n'ayant personne auprès „ de lui, sinon ce fou qui en étoit un peu éloigné, il l'entendit „ comme il disoit: *Ah, ma bonne Dame, ma petite maîtresse, ma* „ *grande amie, en qui j'ai toujours eu mon reconfort, je te supplie de* „ *prier Dieu pour moi, & d'être mon avocate envers lui: qu'il me* „ *pardonne la mort de mon frere que j'ai fait empoisonner par ce* „ *méchant abbé de S. Jean.... je m'en confesse à toi, comme à ma* „ *bonne patrone & maîtresse; mais aussi, qu'eussai-je sû faire? il* „ *ne faisoit que troubler mon royaume*.... Le fou n'étoit point si „ reculé ni dépourvu de sens, ni de mauvaises oreilles, qu'il n'enten„ dît & retînt fort bien le tout; en sorte qu'il le redit à lui en pré„ sence de tout le monde à son dîner, & à autres lui reprochant „ ladite affaire, & lui répétant souvent qu'il avoit fait mourir son „ frere.

T. 1. sur Charles VII.

„ Qui fut étonné, ce fut le roi.... mais il ne le garda gueres, car „ il passa le pas comme les autres: “ c'est-à-dire, que le roi le fit mourir pour l'empêcher de parler davantage d'un crime qu'il vouloit faire oublier.

„ Il y a plus de 50 ans, ajoûte Brantome, que moi étant fort „ petit, m'en allant au collége à Paris, j'ouïs faire ce conte à un „ vieux chanoine de là qui avoit près de 80 ans; & depuis, ce conte „ est allé de l'un à l'autre, de chanoine en chanoine. “ Tel est le récit de Brantome, uniquement appuyé sur le récit qu'un vieux chanoine de Cléri lui avoit fait dans son enfance, sans qu'aucun autre historien contemporain ait jamais rapporté cette circonstance, qui

devoit être cependant bien publique, puisqu'on suppose que le fou du roi lui reprocha en face l'aveu qu'il avoit fait de la mort de son frere, pendant son dîner, & que ce fou qui devoit être connu de toute la cour disparut ensuite, parce que le roi le fit mourir. De pareils faits demanderoient d'autres preuves, & il seroit difficile de décider dans un cas si grave de l'honneur & de la réputation du roi sur de pareils ouï-dires. On sait d'ailleurs que Brantome a rassemblé dans ses livres tous les petits contes qui couroient de son temps à la cour & dans les provinces, sans prendre trop de soin pour s'assurer auparavant s'ils étoient bien averés; & que si cet auteur n'est pas toujours fautif, il s'en faut beaucoup qu'il soit toujours véridique.

II.

De Marie de Bourgogne.

MOnsieur Duclos au premier livre de l'histoire de Louis XI. pag. 148. marque la naissance de cette princesse au 12. Février 1457. ensuite au livre 8. dans une note qui se trouve au bas de la page, il la met au 13. Février. Le P. Anselme la met pareillement au treize; mais M. l'abbé Lenglet, dans sa préface historique de Comines, la place au 12. ainsi que M. Godefroy dans ses observations sur les différentes propositions de mariage qui furent faites pour cette princesse, où il dit qu'elle étoit née à Bruxelles le 12. Février 1456. (style ancien), ce qui se rapporte au 12. Février 1457. parce que suivant l'ancien style, l'année commençant à Pâques le mois de Février se trouvoit à la fin de 1456; au lieu que suivant le style nouveau, il faisoit le second mois de l'année 1457.

Preuves de Comines, tom. 3. p. 169.

Mais qu'elle fût née le 12. ou le 13. Février, dès que l'on convient qu'elle naquit en 1457. nouveau style, il est certain qu'en 1477. elle ne pouvoit avoir que 20 ans, & non pas 21. comme l'a dit le P. Daniel.

Comme elle étoit la plus grande héritiere de l'Europe, elle fut recherchée en mariage par plusieurs princes. Son pere qui prétendoit faire servir ce mariage à son ambition, la promettoit souvent sans aucun desir de l'accorder.

On voit au procès du connétable de S. Pol, que le duc de Bourgogne disoit quelquefois, que le jour *qu'il marieroit sa fille, il se feroit Cordelier de l'observance.* Ce qui montroit assez le peu de sincerité des promesses qu'il faisoit à cet égard.

Charles de France la voulut épouser, & on a vû dans l'Histoire du P. Daniel, avec quelle ardeur Louis XI. s'appliqua toujours à traverser ce dessein. Elle fut ensuite promise à Nicolas duc de Calabre, qui n'avoit rien oublié pour gagner le duc de Bourgogne. Dès qu'il fut

que ce prince alloit entrer en guerre avec la France, il rompit le traité d'alliance qu'il avoit fait avec le roi, & il déclara qu'il ne tiendroit pas la promesse qu'il lui avoit donnée d'épouser Anne de France sa fille aînée, qui fut depuis la comtesse de Beaujeu. Le duc de Bourgogne fut si touché de cette conduite, que non-content de lui promettre sa fille, il voulut que la princesse & le duc de Calabre se donnassent réciproquement une promesse de mariage par écrit, ce qui se fit à Mons le 13. Juin 1472.

Peu de temps après le duc de Bourgogne changea de dessein, & il engagea le duc de Calabre à lui remettre le 5. Novembre 1472. un acte en forme, par lequel il renonçoit à la promesse de mariage qu'il avoit reçue de la princesse de Bourgogne, & à celle qu'il lui avoit donnée. La princesse en fit autant le 3. Décembre 1472.

Le duc de Bourgogne tourna ensuite ses vûes du côté de Maximilien d'Autriche, à qui il fit proposer sa fille en mariage, à condition qu'on éliroit le duc de Bourgogne roi des Romains, & qu'ensuite la couronne Impériale passeroit après sa mort au prince Maximilien son gendre.

Il avoit fait part de ce dessein dès l'an 1469. à Georges roi de Boheme; & moyennant la somme de deux cents mille florins, & quelques autres avantages, Georges s'étoit engagé par un traité à faire élire le duc de Bourgogne roi des Romains. Il falloit obtenir pour cela le consentement de l'empereur Frederic III. Le duc de Bourgogne l'alla trouver à Trêves au mois d'Octobre 1473. mais il y a toute apparence que l'empereur ne goûta pas ce projet; & ce qu'il y a de certain, c'est que le duc de Bourgogne & l'empereur se séparerent sans avoir rien conclu.

Louis XI. désiroit fort le mariage de la princesse de Bourgogne pour le Dauphin son fils: mais il y avoit trop de défiance & trop d'animosité entre le roi & le duc de Bourgogne, pour qu'ils pussent jamais convenir ensemble sur un article de cette importance.

Après la mort du duc, il semble que ce mariage étoit devenu plus facile. Cependant le P. Daniel assure d'après Comines, que le roi ne pensa plus alors à cette alliance, quoiqu'il l'eût sincerement désirée pendant la vie de ce prince. Comines raconte en effet que Louis XI. lui avoit dit plusieurs fois, que si le duc Charles venoit à mourir, il tâcheroit de faire ce mariage; & que si Marie le refusoit à cause de la disproportion d'âge qui étoit très-grande entre elle & le Dauphin, il chercheroit à la marier à quelque prince de son sang. Comines ajoûte que huit jours avant la mort du duc Charles le roi y étoit encore déterminé, mais qu'aussi-tôt après il changea d'idée, & résolut d'enlever à la princesse Marie toute la succession de son pere, de s'en approprier une grande partie, & de partager le reste entre ses favoris & quelques princes d'Allemagne qui se trouveroient par-là interessés à le soûtenir; & qu'en conséquence le jour même que le roi apprit la mort

du duc, il promit à plusieurs de ceux qui étoient auprès de lui différentes parties des terres de ce prince. M. Duclos n'a pas cru devoir s'en tenir comme le P. Daniel au témoignage de Comines ; & l'on ne peut nier qu'il ne le combatte par des faits qui le rendent au moins douteux.

On voit dans le recueil de l'abbé le Grand, une instruction donnée par le roi à des ambassadeurs qu'il envoya à Tournay; elle est datée de S. Quentin le 20. Juin 1477. c'est-à-dire, près de six mois après la mort du duc de Bourgogne. Par cette instruction les envoyés du roi sont chargés de dire à M. de Mouy & à M. de Lannoy : „ Que le „ desir du roi a toujours été, & est que l'alliance se pût faire de M. le „ Dauphin & de mademoiselle de Bourgogne ; & par ce moyen garder, elle & tous ses pays & seigneuries, comme son royaume. " On les charge encore de chercher avec soin tous ceux qui peuvent avoir assez de crédit pour faire réussir ce mariage, & de leur promettre de la part du roi toute sorte de récompenses pour les engager à s'y employer.

Preuves de Comines, tom. 3. p. 517.

Et comme le prince Maximilien d'Autriche appuyoit ses prétentions sur ce qu'elles étoient conformes aux dernieres volontés du duc Charles, le roi remit entre les mains des envoyés deux scellés de feu M. de Bourgogne, par lesquels il traitoit du mariage de sa fille avec le duc de Savoye ; & il leur ordonna de les produire lorsqu'ils le jugeroient à propos, pour montrer que la volonté du duc Charles ne fut jamais décidée en faveur de Maximilien d'Autriche.

Il est certainement impossible d'accorder les termes de l'instruction avec le récit de Comines. Mais il faut remarquer que Louis XI. affectoit d'être si caché & si impénetrable, que rien au monde n'est plus difficile que de démêler ses véritables intentions, qui ne sont suffisamment prouvées, ni par ce qu'il disoit à ses favoris, ni par ce qu'il faisoit dire par ses ambassadeurs. Il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait tenu devant Comines les discours rapportés par cet historien. Ceux qui sont contenus dans ces instructions dont on vient de parler, ne sont pas moins certains. Mais quels étoient les plus conformes aux vrais sentimens de Louis XI ? C'est ce qui ne sera jamais éclairci. S'il eut dessein de faire épouser au Dauphin mademoiselle de Bourgogne après la mort du duc Charles, on peut dire qu'il ménagea trop peu cette princesse pour l'amener à ce qu'il désiroit. Peut-être que la seule disproportion d'âge qui se trouvoit entre elle & le Dauphin, fit qu'elle s'obstina à refuser de l'épouser. La dame d'Halluin sa dame d'honneur ne cessoit de lui dire qu'il *lui falloit un mari, & non pas un enfant* ; & ce discours faisoit sans doute plus d'impression sur son esprit, que toutes les intrigues & tous les raisonnemens de politique. Comines a cru qu'elle auroit volontiers épousé le comte d'Angoulême ; mais Louis XI. ne le devoit point souffrir, ainsi que l'a fort bien remarqué M. Duclos. Ce prince ne pouvoit pas prévoir que la branche d'Orleans monteroit incessamment sur le throne, & que le mariage du comte d'Angoulême chef de cette branche avec

Marie de Bourgogne, réuniroit à la couronne toutes ces belles provinces qui formoient sa dot & son heritage : aucune prévoyance humaine ne pouvoit aller jusques-là ; & en attendant il étoit évident que l'on eût rendu une des branches de la maison royale assez puissante pour troubler continuellement le royaume, comme avoient fait les trois derniers ducs de Bourgogne.

III.

Du Connétable de S. Pol.

LE P. Daniel dit que les conditions proposées par le roi pour déterminer le duc de Bourgogne à concourir avec lui à la perte du connétable de S. Pol, furent que le duc auroit S. Quentin, Ham, Bohain; & avec cela *toutes les places & terres du connétable qui se trouvoient enclavées dans les domaines de Bourgogne*; & il ajoûte, que la tête du connétable *fut mise à ce prix.*

Il est vrai que c'est ainsi que les conditions proposées furent exprimées dans le traité du 13. Septembre 1475. Mais le duc de Bourgogne ne s'en contenta pas; car après la signature de ce traité, il demanda 1°. l'entiere confiscation des biens du connétable, *quelque part & en quelques pays, terres & seigneuries que ses places soient situées, soit dans le royaume, soit dehors.* 2°. Il demanda à être pleinement déchargé de restituer les places qu'il avoit prises en Lorraine. Preuves de Comines, tom. 3. p. 424.

Le roi ne lui accorda pas ces deux demandes; mais par une déclaration datée de Savigny-sur-Orge le 12. Novembre 1475. il lui laissa l'option, ou de la confiscation de tous les biens du connétable en quelques pays qu'ils fussent situés, ou d'être déchargé de la restitution des places de Lorraine. Le duc de Bourgogne ne balança pas long-temps sur le choix, il préféra les places de la Lorraine; & quand il en eut fait sa déclaration, le roi par des lettres datées du Plessis-lès-Tours le 18. Décembre 1475. s'engagea à ne rien faire pour obliger le duc à restituer les places de la Lorraine, en considération de ce que le duc avoit renoncé à la confiscation entiere des biens du connétable par des lettres scellées de son sceau. *Ibid.* pag. 448.

Ce dernier accord fut conclu pendant qu'on travailloit au procès du connétable.

Ce seigneur prévoyant le coup qui le menaçoit, écrivit au comte de Dammartin pour lui demander conseil, & pour implorer sa protection auprès du roi. Il écrivit pareillement à tous les chevaliers de l'ordre; & quand il se fut retiré à Mons, il conjura le duc de Bourgogne de ne le pas sacrifier, & de se souvenir des services qu'il lui avoit rendus à la journée de Montlhery, l'assurant qu'il s'étoit retiré dans le pays du duc comme *son très-humble serviteur & pauvre parent*, pour vivre & mourir à son Cabinet de Louis XI. ch. 7.

service. Cette lettre, datée de Mons le 14. Novembre, fut portée au duc de Bourgogne par un gentilhomme de la maison du connétable, qui avoit ordre de faire les plus vives instances, pour engager le duc à ne pas abandonner son maître à la vengeance du roi : mais tout fut inutile, la perte du connétable étoit résolue, & le duc de Bourgogne dit au gentilhomme que le connétable *n'avoit perdu à écrire que l'espérance & le papier.*

Ce malheureux seigneur fut conduit de Mons à Perone, où il fit son testament le 24. Novembre 1475. C'est là qu'il fut livré à Louis bâtard de Bourbon, comte de Rouffillon, amiral de France, à Jean Blosset chevalier sieur de S. Pierre, bailli d'Alençon & capitaine de Caën, à Imbert de Bastarnay écuyer sieur du Bouchage, & à maître Guillaume de Cerisay secrétaire du roi, & greffier de son parlement, qui avoient ordre de le mener à la bastille. Il y arriva le 27. Novembre monté sur un petit cheval & fort enveloppé dans une *cappe* de camelot, dit la chronique. On ne le fit pas passer par Paris; mais on arriva par les remparts à la porte de la bastille qui donnoit du côté de la campagne. Cette porte se trouva fermée, & apparemment que l'on ne jugea pas à propos de l'ouvrir, crainte de quelque surprise; car il fallut entrer dans la ville par la porte S. Antoine, pour gagner l'autre porte de la bastille qui étoit du côté de Paris. Pierre d'Oriole chancelier de France, Jean le Boulanger premier président du Parlement, M. de Gaucourt gouverneur de Paris & de l'isle de France, accompagnés de plusieurs magistrats, s'y étoient rendus pour attendre l'arrivée du connétable. Dès qu'il y fut entré, l'amiral leur dit: *Messeigneurs, voici monseigneur de S. Pol, que le roi m'avoit chargé d'aller querir pardevers M. le duc de Bourgogne...... je le mets & baille en vos mains, pour lui faire son procès le plus diligemment que faire le pourrez.*

Preuves de Comines, tom. 3. p. 234.

Le chancelier répondit, que „ puisque le plaisir du roi étoit d'envoyer „ ledit comte de S. Pol son connétable entre les mains de ladite cour du „ Parlement, qui est la justice souveraine & capitale du royaume de „ France, ladite cour verroit les charges qui étoient à l'encontre dudit „ connétable, & sur icelles parleroit à lui; & ce fait, en ordonneroit „ ainsi qu'elle verroit être à faire par raison.

Ensuite chacun se retira, & le connétable resta dans la bastille sous la garde de Philippe Lhuillier qui en étoit capitaine. L'extrait de son procès porte qu'il fut baillé à la garde de messire Jean Blosset, chevalier seigneur de S. Pierre, que le roi avoit spécialement commis pour le garder. Mais ces deux choses n'ont rien de contraire, parce que Philippe Lhuillier étant capitaine de la bastille, conservoit toujours une inspection générale sur la garde des prisonniers, & le seigneur de S. Pierre avoit une inspection particulière sur le connétable. C'est ainsi que du temps de Louis XIV. lorsque M. Fouquet fut mis à la bastille, M. d'Artagnant commandant des mousquetaires fut spécialement chargé de le garder: ce qui n'empêchoit pas le gouverneur de cette forteresse d'y veiller aussi. Dès le lendemain le Parlement s'assembla, & nomma des commissaires

Chronique scandaleuse.

pour aller interroger le connétable à la bastille. Le chancelier, le premier président & le sire de Gaucourt gouverneur de Paris étoient à leur tête: ils se transporterent dans la chambre du connétable, à qui le chancelier dit qu'il y avoit deux manieres de procéder dans son affaire, l'une de douceur, & l'autre de justice: que la premiere consistoit à écrire lui-même, ou à dire à celui des commissaires qu'il lui plairoit de choisir, tout ce qu'il avoit à répondre aux accusations dont il étoit chargé, afin que l'on envoyât au roi ce qu'il auroit ainsi confessé; & que la seconde consistoit à prêter interrogatoire suivant les formes de la justice, & qu'on lui permettoit de choisir laquelle de ces deux voies il jugeroit la plus convenable. Le connétable répondit qu'avant de se déterminer sur ce choix, il vouloit y penser, & il demanda qu'on lui donnât jusques après dîné pour en déliberer, ce qui lui fut accordé.

Les commissaires étans revenus, le connétable leur dit qu'après avoir mûrement réfléchi sur les deux propositions qui lui avoient été faites le matin par le chancelier, il aimoit mieux être interrogé selon les formes ordinaires de la justice.

On commença aussi-tôt à procéder à l'interrogatoire, qui dura plusieurs jours, & qui fut fait à diverses reprises. Ce qu'on en put recueillir de plus remarquable, c'est que le connétable avoit promis au duc de Bourgogne de prolonger la guerre lorsqu'il la feroit au roi, & que s'il voyoit les troupes prêtes à remporter sur celles du duc quelque victoire décisive, il feroit sonner la retraite & finir le combat; que ce fut par ses conseils que le duc de Guienne envoya son scellé au duc de Bourgogne, parce que le connétable avoit persuadé à ce prince que le roi vouloit le dépouiller de la Guienne comme il avoit fait de la Normandie; qu'il avoit fait solliciter le duc de Bourbon de se joindre au duc de Bourgogne: on avoit en main les scellés qu'il avoit envoyés au duc de Bourgogne & au roi d'Angleterre; & ses intrigues étoient si clairement prouvées par ses propres lettres, qu'il lui étoit impossible de les nier. Pour se venger du duc de Bourgogne, il chargea ce prince d'avoir voulu faire tuer le roi, assurant qu'il s'y étoit toujours opposé.

Le lundi 4. Décembre, un heraut d'armes nommé Montjoye qui étoit de la maison du connétable, arriva à Paris avec des lettres du comte de Marle son fils, adressées au sieur Ladriesche thrésorier de France & président de la chambre des comptes, qui étoit Flamand, pour engager ce magistrat à faire tout ce qu'il pourroit en faveur du connétable. Le président se doutant bien de ce que le heraut avoit à lui dire, ne voulut lui parler qu'en présence de M. le chancelier chez qui il le conduisit, afin que le chancelier lui-même ouvrît les lettres dont il étoit le porteur. Pendant que le président expliquoit au chancelier & aux gens du conseil le sujet de ses inquiétudes, le heraut craignant d'être arrêté s'échappa, monta à cheval & se rendit au Bourget, après avoir dit à son hôte qu'il alloit au Bourg-la-reine. Le président le

Chronique scandaleuse.

chercha pour qu'il donnât au chancelier les lettres dont il étoit chargé, & ne le trouva plus. On fit courir au Bourg-la-reine, où il n'étoit pas: deux archers l'arrêterent au Bourget, on le ramena à Paris; il fut conduit à l'hôtel de ville, & interrogé par Denis Hesselin prevôt des marchands; ensuite on le mit dans la maison d'un archer, où il fut gardé pendant vingt-cinq jours.

Le connétable fut déclarée atteint & convaincu du crime de lese-majesté, & condamné à être décapité dans la place de greve: l'arrêt porte, que vû l'énormité des crimes qu'il avoit commis, il devoit être écartelé, ses membres pendus en voie publique, & son corps au gibet; mais qu'en considération de son dernier mariage & de ses enfans, (il avoit épousé Marie de Savoye sœur de la reine;) la cour ordonne qu'après l'exécution de sa personne, son corps sera inhumé en terre sainte, s'il le requiert. Cet arrêt fut prononcé par le chancelier le 19. Décembre, & aussi-tôt le seigneur de S. Pierre en fut averti. Il se rendit dans la chambre du connétable, à qui il demanda s'il dormoit: le connétable lui répondit qu'il y avoit long-temps qu'il n'avoit dormi, ce qui n'étoit pas difficile à croire. Le seigneur de S. Pierre lui dit alors de se lever promptement pour venir avec lui dans la cour du Parlement, parce que ses juges avoient des choses à lui dire, qui ne pouvoient pas lui être dites commodément dans sa prison; il ajoûta, qu'en y allant il seroit accompagné de monseigneur Robert d'Estouteville prévôt de Paris. Le connétable parut surpris & effrayé de ce discours; il répondit qu'apparemment on le vouloit tirer des mains de Philippe Lhuillier capitaine de la bastille dont il étoit fort content, pour le livrer au prevôt de Paris qui étoit son ennemi. Il ajoûta encore, qu'il craignoit d'être insulté par le peuple de Paris, lorsqu'il passeroit par les rues. Le seigneur de S. Pierre tâcha de le rassurer; il lui dit que l'on ne prétendoit nullement le faire changer de demeure, & que l'on vouloit seulement le conduire au palais sans lui faire aucun mal. Le connétable s'habilla, monta à cheval, & se rendit au palais, marchant toujours entre le seigneur de S. Pierre & Robert d'Estouteville.

Chronique scandaleuse,

Il trouva à l'entrée du palais le seigneur de Gaucourt & Denys Hesselin qui le saluerent, & auxquels il rendit le salut. On le conduisit dans la chambre criminelle, où il trouva le chancelier qui lui dit: *Monseigneur de S. Pol, vous avez été par ci-devant & jusques à présent tenu & réputé le plus sage & le plus constant chevalier du royaume; & puisque tel avez été jusques à maintenant, il est encore mieux requis que jamais que vous ayez meilleure constance que oncques vous n'eûtes.*

Ensuite il lui demanda le collier de l'ordre de S. Michel, le connétable le tira pour le lui donner: il sentit qu'il étoit attaché à son col par derriere avec une épingle, il pria le seigneur de S. Pierre de lui aider à le détacher; & après l'avoir baisé il le remit au chancelier, qui demanda ensuite l'épée que le roi lui avoit donnée en le faisant connétable de France: il répondit qu'il ne l'avoit plus, & qu'on lui avoit tout ôté lorsqu'il fut arrêté. Dans le

moment

moment arriva Jean de Popincourt second président du Parlement, qui dit au connétable : *Monseigneur, vous savez que par l'ordonnance du roi vous avez été constitué prisonnier à la bastille S. Antoine, pour raison de plusieurs cas & crimes à vous mis sus : & imposés, ausquelles charges vous avez répondu & été ouï en tout ce que vous avez voulu dire, & sur tout avez baillé vos excusations : & tout vû à grande & mûre déliberation, je vous dis & déclare & par arrêt d'icelle cour, que vous avez été crimineux de crime de lese-majesté, & comme tel êtes condamné par icelle cour à souffrir mort dans le jourd'hui : c'est à savoir que vous serez décapité devant l'hôtel de cette ville de Paris, & toutes vos seigneuries, revenus, & autres heritages & biens déclarés acquis & confisqués au roi notre sire.*

Il ne s'attendoit pas à une condamnation si sévére, & il en parut surpris. Cependant il ne dit rien qui marquât de la foiblesse; mais seulement, *Dieu soit loué, voici bien dure sentence; je lui supplie & requiers qu'il me donne grace de le bien connoître aujourd'hui.* Puis se tournant du côté de M. de S. Pierre, il lui dit : *Ah! M. de S. Pierre, ce n'est pas là ce que vous m'aviez toujours dit.*

Alors on lui amena quatre docteurs en théologie, deux ecclésiastiques & deux religieux. Les ecclésiastiques étoient le pénitencier de l'église de Paris, & maître Jean Hüe curé de S. André-des-arcs, & doyen de la Faculté. Les deux religieux étoient un Augustin & un Cordelier nommé maître Jean Sordun. Il demanda la Communion, qui ne lui fut point accordée : mais on fit chanter une messe devant lui, après laquelle on lui donna de l'eau bénite & du pain béni, dont il mangea. Il demeura avec les docteurs jusques à une ou deux heures après midi, qu'il remonta à cheval pour se rendre à la greve : on avoit dressé contre l'hôtel de ville un grand échafaud qui communiquoit à un autre plus petit par une galerie de bois. Le grand avoit été fait pour placer le chancelier & les autres magistrats qui devoient être présens à l'exécution : c'étoit sur le petit que le connétable devoit être exécuté. Il fut conduit d'abord au bureau de l'hôtel de ville. La chronique dit qu'il y fit un testament tel quel sous le bon plaisir du roi, que le sire Denys Hesselin écrivit sous lui : ce n'étoit qu'un codicile, que l'on peut voir dans les preuves de Comines à la suite de son testament : il est adressé aux exécuteurs testamentaires qu'il avoit nommés dans son testament fait à Perone; il le signa, & il écrivit ces mots au bas de sa signature : *Priez pour moi.* T. 3. p. 452.

Avant que de monter sur l'échafaud, il dit devant les quatre docteurs qu'il avoit dans son pourpoint soixante demi-écus d'or qu'il tira, & qu'il donna au Cordelier, en le priant de les employer en aumônes pour le salut de son ame. Le Cordelier lui dit qu'ils seroient bien employés à l'entretien des pauvres novices de leur maison; l'Augustin lui en dit autant de son côté : & pour les contenter tous quatre, il leur dit de partager la somme entre eux, ensorte que chacun en eût le quart, & d'en faire ensuite en leur conscience l'usage qui leur paroîtroit le meilleur. Il tira

de son doigt une petite bague d'or où il y avoit un diamant, & la donna au pénitencier, le priant de la faire mettre au doigt de l'image de la Vierge, dans l'église de Notre-Dame de Paris ; il donna au Cordelier une pierre qu'il portoit toujours sur *lui*, en l'avertissant qu'elle avoit une vertu singuliere pour garantir du venin, de la peste & de toutes sortes de contagions. Il le chargea de remettre cette pierre à son petit-fils, & de lui dire qu'il le prioit de la bien garder pour l'amour de lui.

A trois heures après midi il sortit du bureau de l'hôtel de ville, & monta sur l'échafaud. Il se jetta d'abord à genoux du côté de l'église de Notre-Dame, & il fut long-temps en prieres, baisant de temps en temps avec de grandes marques de dévotion une croix que le Cordelier lui présentoit. Il se leva ensuite, & le nommé Petit-Jean, fils de Henri Cousin exécuteur de la haute-justice, s'approcha pour lui lier les mains, ce qu'il souffrit *bien bénignement*, dit la chronique. Il se tourna du côté du chancelier & des autres magistrats & seigneurs qui étoient sur le grand échafaud, & leur dit qu'il demandoit pardon au roi, & qu'il les prioit d'avoir soin de son ame, ajoûtant qu'il ne prétendoit pas pour cela qu'il leur en coutât rien du leur : il fit la même demande au peuple, & s'alla mettre à genoux sur un petit carreau de laine aux armes de la ville, qu'il rangea avec le pié.

Pendant qu'on lui bandoit les yeux, il récitoit des priéres, parloit à son confesseur, & baisoit la croix. Ensuite Petit-Jean ayant pris une épée que son pere lui donna, abbatit d'un seul coup la tête du connétable. Son corps tomba presque en même temps, le bourreau prit la tête qu'il plongea dans un seau d'eau, & la montra aux spectateurs *qui étoient bien*, dit la chronique, *deux cents mille personnes & mieux*. Aussi-tôt le corps fut dépouillé & mis dans un cercueil de bois que le sire Denys Hesselin avoit fait préparer. Les Cordeliers le vinrent prendre en procession, & l'enterrerent dans leur Eglise. Denys Hesselin suivoit le convoi, & le lendemain on lui fit un service aux Cordeliers. On en fit un aussi à S. Jean-en-greve où sa fosse avoit été faite, parce qu'on croyoit qu'il y seroit enterré : mais le Cordelier qui l'assistoit lui ayant dit qu'une comtesse de S. Pol avoit eu sa sépulture dans leur église, il avoit prié ses juges de l'y faire porter. Après l'exécution le chancelier fit venir les quatre docteurs qui avoient assisté le connétable, & leur demanda s'il ne leur avoit rien donné ; ils lui parlerent des soixante demi-écus d'or, du diamant & de la pierre contre le venin. Ce magistrat leur dit qu'ils pouvoient disposer de l'argent & du diamant selon les intentions du connétable : mais il retint la pierre pour l'envoyer au roi.

IV.

Du cardinal Ballue.

IL paroît qu'on doit le nommer ainsi, & non pas *la Ballue*, comme l'appellent le pere Daniel, M. Duclos & M. Godefroy, qui dans une note soûtiennent formellement qu'il faut dire *la Ballue*, au lieu de *Ballue*.

M. l'abbé Lenglet a remarqué que dans les lettres que l'on a de lui il ne signe jamais que *Ballue*, qu'il n'est point appellé autrement dans les anciens actes, que Monstrelet, Comines, la chronique scandaleuse, & les autres historiens de ce temps-là sont uniformes sur ce point; c'est aussi le nom qu'Aubry lui a donné dans son histoire des cardinaux.

Ce prélat étoit né au bourg de Langle en Poitou l'an 1421. Les uns disent qu'il étoit fils d'un tailleur, & les autres d'un meunier. D'autres enfin ont prétendu qu'il étoit fils du châtelain de ce bourg. Ayant embrassé l'état ecclesiastique, il entra dans la maison de Jacques Juvenal des Ursins évêque de Poitiers, qui le fit son exécuteur testamentaire. On prétend qu'il n'exécuta pas fidelement les dernieres volontés de son bienfaiteur, qu'il changea divers articles du testament, & qu'il tourna à son profit plusieurs legs destinés aux hôpitaux & aux églises. Il fut ensuite admis dans la maison de Jean de Beauvau, évêque d'Angers, qui le fit son grand-vicaire, & le mena avec lui à Rome lorsqu'il y fut envoyé en qualité d'ambassadeur auprès du pape Pie second. Ballue à son retour de Rome se fit connoître à la cour, où il fut introduit par le crédit de Charles de Melun favori de Louis XI. Ce prince goûta l'esprit & le caractere de Ballue, il le fit conseiller au Parlement, & le chargea de la plûpart des fonctions attachées aujourd'hui à la place de grand-aumônier de France: mais Ballue n'en eut jamais le titre qui n'a été en usage que sous Charles VIII. Il eut un differend avec Jean de Beauvau au sujet de la thrésorerie de l'église d'Angers.

Ballue osa être le concurrent de cè prélat dans la poursuite de ce bénéfice qu'il obtint. Sa faveur augmenta de jour en jour; il fut nommé évêque d'Evreux & sacré dans l'église de Notre-Dame de Paris le 4. d'août 1465. selon la chronique. Il voulut encore avoir l'évêché d'Angers, dont il trouva moyen de faire chasser Jean de Beauvau; il le rendit suspect au roi & le chargea d'un grand nombre d'accusations, conjointement avec le chapitre d'Angers qu'il eut soin de soulever contre son évêque. Le roi demanda au pape la déposition de Jean de Beauvau, qui fut interdit, excommunié, privé de son évêché & condamné à se retirer dans le monastere de la Chaize-Dieu.

Beauvau voulut se pourvoir au Parlement; mais le roi fit défense à cette compagnie de prendre connoissance de cette affaire; & Ballue ayant été élu évêque d'Angers à la place de Beauvau, demeura paisible possesseur de cet évêché sans quitter celui d'Evreux.

Il paroît que les mœurs de Ballue n'étoient pas fort ecclésiastiques. On a pû voir dans l'histoire du pere Daniel la plaisanterie qui fut dite au roi par le comte de Dammartin, qui avoit trouvé ce prélat faisant la revûe des troupes eu rochet & en camail. Le roi lui même ne paroissoit pas avoir une grande idée de sa vertu, lorsqu'écrivant à Jean de Beaumont lieutenant général & sénéchal de Poitou, pour lui recommander de faire mettre Ballue en possession de tous les biens dépendans de l'abbaye de Bourgueil, il s'exprimoit en ces termes: *C'est un bon diable d'évêque pour à cette heure, je ne sai ce qu'il sera à l'avenir.*

Voyez Brantome, éloge de Charles VIII.

La chronique scandaleuse rapporte sous l'an 1465. qu'au mois de Septembre monseigneur l'évêque d'Evreux Ballue fut attaqué la nuit dans la rue Barre-du-bec par deux assassins qui éteignirent les flambeaux que l'on portoit devant lui, & qui le blesserent de deux coups d'épée, l'un au haut de la tête & l'autre à un doigt de la main. Il étoit monté sur une mule qui le sauva, & le conduisit avec beaucoup de vîtesse au cloître de Notre Dame où il demeuroit. Tous ceux qui l'accompagnoient, prirent la fuite en criant au meurtre. Le roi, dit la chronique, en fut fort courroucé, & ordonna qu'on en fit des Informations: mais on ne put jamais découvrir les auteurs de cet assassinat. Le bruit courut que Ballue voyoit une femme nommée Jeanne Dubois, & que la jalousie d'un seigneur de la cour lui avoit attiré cette aventure. Lorsque Adam Fumée maître des requêtes sollicita le chapeau de cardinal pour Ballue auprès du pape Pie second, ce pontife le refusa d'abord à cause des mauvais bruits qui couroient alors dans le monde sur les mœurs de ce prélat: mais Fumée soûtint que la conduite de Ballue étoit irréprochable, & qu'il n'étoit pas juste de s'en rapporter à cet égard aux discours publics. Il ajoûta, que c'étoit le propre de la vertu d'être souvent calomniée; que l'on disoit en France que le pape étoit inaccessible, & que rien au monde n'étoit plus difficile que d'en approcher; que cependant depuis qu'il étoit à Rome il éprouvoit le contraire, ce qui montroit qu'il ne falloit faire aucun fonds sur les bruits qui couroient, & que le pape devoit ajoûter plus de foi au témoignage d'un grand roi qu'aux vains discours de quelques médisans qui blâment toujours ce qu'ils ne peuvent imiter. Cette remontrance fit impression sur l'esprit du pape, & Ballue fut fait cardinal du titre de sainte Susanne, le 17. Septembre 1467. Il est vrai que Comines a daté sa promotion de l'an 1468. & que la chronique, parlant des efforts que Ballue fit au mois de Septembre 1465. pour faire enregistrer au Parlement l'abolition de la Pragmatique, dit, que nouvellement il avoit été fait cardinal à

Rome: mais il vaut mieux s'en tenir au témoignage de Ciaconius, qui cite les archives du Vatican. Ballue reçût le chapeau de cardinal le 27. Novembre 1468. dans la cathédrale de Paris, plus d'un an après sa promotion. Il y a apparence que le service essentiel qu'il avoit rendu à la cour de Rome en déterminant le roi à l'entiere abolition de la Pragmatique, contribua plus à son élévation que tous les éloges qu'Adam Fumée avoit affecté de donner à sa vertu. Il obtint des lettres portant la suppression totale & absolue de ce reglement, & il se rendit au Parlement pour les faire enregistrer: mais il ne put y réussir; Saint-Romain procureur général s'y opposa fortement; & ce magistrat eut une prise de parole assez vive avec Ballue, qui l'avoit menacé de l'indignation du roi.

Ce prélat étoit alors au comble de la faveur; on le regardoit comme un premier ministre. La chronique scandaleuse dit, que le roi faisoit *plus pour lui que pour prince de son sang*. Il avoit un frere qui se nommoit Nicolas, qu'il maria à la fille de Jean Bureau, chevalier seigneur de Monglat. Le roi & la reine, monsieur & madame de Bourbon, monsieur de Nevers, madame de Bueil, en un mot tous les seigneurs & toutes les dames de la cour se trouverent aux noces, qui se firent avec beaucoup de magnificence à l'hôtel de Bourbon.

La faveur du cardinal Ballue ne commença à décheoir que depuis le mauvais conseil qu'il avoit donné au roi, de se mettre à Perone entre les mains du duc de Bourgogne. Le connétable, le grand-maître & les maréchaux de France s'étoient opposés à cette entrevûe, & avoient tâché d'en faire sentir au roi les inconvéniens: mais la confiance aveugle que Louis XI. avoit alors dans le cardinal l'emporta sur les sages remontrances des plus grands personnages de son royaume. Il alla donc à Perone, où par l'avis du cardinal il signa un traité honteux & désavantageux pour la France. On prétend même que ce fut le cardinal qui engagea le duc de Bourgogne à porter ses prétentions jusques où elles pouvoient aller, & qu'il se fit fort de faire souscrire le roi à tout ce que le duc de Bourgogne voudroit exiger de lui. Le roi & le duc firent entre ses mains le serment d'observer le traité de Perone; & il y a grande apparence que lorsque le roi fut délivré du péril, les seigneurs qui s'étoient opposés au voyage du roi, & qui étoient extrêmement jaloux du crédit du cardinal, ne manquerent pas de lui faire appercevoir combien ce ministre l'avoit mal servi dans cette occasion.

Cabinet de Louis XI. ch. 3.

Le cardinal voyant qu'il n'étoit plus si bien auprès de son maître, chercha à lui susciter des affaires pour se rendre nécessaire. Il se lia plus étroitement que jamais avec le duc de Bourgogne, auquel il donnoit avis de ce qui se passoit à la cour. Il s'unit d'intérêt avec Guillaume d'Haraucourt évêque de Verdun, qui avoit d'abord été chef du conseil de Jean de Calabre duc de Lorraine, & qui étoit ensuite devenu tout-puissant auprès de Charles de France. Louis XI. avoit gagné

l'évêque dans l'espérance qu'il lui aideroit à gouverner son frere : mais il fut trompé dans son attente ; puisque ce prélat s'étant attaché au cardinal, ils ne travaillerent de concert qu'à tromper le roi, qui fut quelque temps sans s'appercevoir du manége de ces deux perfides : mais enfin, le hasard lui fournit des preuves convaincantes de leur infidélité.

Le prince Charles frere du roi s'étoit retiré auprès du duc de Bretagne, & il s'agissoit de le déterminer à prendre la Guienne pour son apanage, au lieu de la Champagne qui lui avoit été promise par le traité de Perone. Le duc de Bourgogne n'avoit exigé qu'on lui donnât la Champagne qu'afin d'avoir un passage libre par cette Province pour entrer sur les terres du roi ; & c'est cette raison-là même qui empêchoit le roi de la lui donner, & qui lui faisoit desirer qu'il voulût bien se contenter de la Guienne dont la situation n'étoit pas à beaucoup près si favorable aux desseins du duc de Bourgogne. Ce duc avoit envoyé des ambassadeurs en Bretagne pour engager Charles de France à ne point accepter la Guienne, & à s'en tenir à ce qui avoit été reglé par le traité de Perone. L'évêque de Verdun appuyoit les discours de ces ambassadeurs par des lettres secretes, & le cardinal Ballue agissoit à la cour de Bourgogne sur les mêmes principes. Il se trouve quelques variations entre les historiens, sur la maniere dont le roi découvrit cette intrigue.

Monsieur Godefroy dans une de ses remarques sur l'histoire de Comines, raconte, que *l'on prit comme par miracle un des domestiques de l'évêque, qui portoit des lettres du cardinal au duc frere du roi ; que ce domestique fut arrêté près de Châteaudun, & qu'on le trouva chargé de lettres en chiffres dont il savoit l'explication ; qu'il fut conduit au roi, & qu'il découvrit la trahison du cardinal & de l'évêque.*

Ce récit est conforme à celui de Comines, qui dit positivement au second livre, chap. 15. que la *cause pourquoi le cardinal Ballue évêque d'Angers & l'évêque de Verdun furent pris, fut pource que ledit cardinal écrivoit à monseigneur de Guienne*, c'est-à-dire, au prince Charles frere du roi, *l'exhortant de ne prendre nul autre partage que celui que ledit duc de Bourgogne lui avoit procuré par la paix faite à Perone.*

Cependant, l'auteur du Cabinet de Louis XI. chap. 3. ne dit pas que les lettres du cardinal fussent écrites au duc frere du roi : mais il assure qu'elles étoient adressées au *Bourguignon*. M. Duclos dit la même chose, ainsi que la chronique scandaleuse : & voici comment on raconte le fait.

Le cardinal & l'évêque qui agissoient de concert, envoyoient au duc de Bourgogne un homme affidé que M. Duclos nomme Belée, & qu'Aubry nomme Simon dans son histoire des cardinaux. Il étoit domestique de l'évêque. On le chargea d'une lettre de créance écrite

de la propre main du cardinal Ballue, mais qui étoit sans date & sans signature. On joignit à cette lettre une longue instruction, qui contenoit tout ce que le porteur devoit dire au duc de Bourgogne.

L'évêque & le cardinal avoient dessein de faire savoir à ce prince, que la réconciliation de Monsieur avec le roi seroit infailliblement suivie d'une nouvelle guerre contre lui; que le roi n'avoit fait la paix avec le roi d'Angleterre & le duc de Bretagne que pour être plus en état de tourner ses armes contre la Flandre; que le duc n'avoit d'autre parti à prendre que de demander l'exécution du traité de Perone, d'engager Monsieur à passer à la cour de Bourgogne, & de fortifier les villes d'Amiens, d'Abbeville & de S. Quentin que le roi avoit dessein d'attaquer. Pour aigrir davantage le duc de Bourgogne ils l'avertissoient de tout ce que le roi disoit de lui, l'assurant qu'il ne parloit du duc que comme d'un athée, d'un homme sans foi & sans religion, d'un homme abandonné aux plus infames débauches; que le roi vouloit même le faire passer pour un esprit égaré qui avoit de temps en temps de véritables accès de folie, & qui étoit sujet à des attaques d'épilepsie. Enfin ils apprenoient au duc qu'il avoit trois traîtres auprès de lui, qui faisoient savoir au roi tout ce qui se passoit à la cour de Bourgogne. Le porteur du memoire étoit chargé de les lui nommer. La chronique scandaleuse ajoûte, qu'ils exhortoient le duc à se mettre en armes *& à mouvoir guerre au roi plus que jamais, & autres grandes & merveilleuses diableries.* L'évêque de Verdun avant que de faire partir son homme de confiance, lui recommanda un secret inviolable, & lui défendit de dire à qui que ce soit qu'il fût à l'évêque de Verdun. Il le chargea même très-expressément de dire à ceux qui lui demanderoient où il alloit, & par qui il étoit envoyé, qu'il alloit de la part du cardinal Ballue.

Cet homme partit de Tours où la cour étoit alors, & prit sa route par Claye bourg situé à deux lieues de Châteaudun. Lorsqu'il fut entré dans ce bourg, son cheval s'arrêta tout-à-coup, & ne voulut plus avancer; son embarras attira l'attention du peuple qui s'attroupa autour de lui : il parut effrayé & voulut prendre la fuite : deux hommes d'armes de la compagnie du sénéchal de Guienne s'aviserent de lui demander qui il étoit & où il alloit; il répondit qu'il étoit domestique du cardinal Ballue, & qu'il alloit à l'abbaye de Fescamp où il faisoit les affaires de son maître. Ils se mirent à lui faire diverses questions, & entre autres, ils lui demanderent de quel pays il étoit: il répondit qu'il étoit de Pontoise, & fit un double mensonge, puisqu'il n'alloit point à Fescamp, & qu'il étoit né dans un petit village de Normandie près de Coutance. Comme il paroissoit inquiet & troublé, les deux hommes d'armes le presserent de leur nommer les personnes qu'il connoissoit à Fescamp & à Pontoise, ce qui augmenta son embarras; il n'en put nommer aucune, & alors on ne douta plus qu'il ne fût un espion ou un malfaiteur. Les deux soldats mirent l'épée à

la main, & le menacerent de le tuer s'il ne leur parloit avec plus de ſincerité. Il perſiſtoit toujours à dire qu'il étoit domeſtique du cardinal Ballue; mais en voulant le ſaiſir, on s'apperçut qu'il avoit des papiers cachés dans la doublure de ſon habit : on le conduiſit dans une chambre, où il promit de découvrir le ſujet de ſon voyage, ſi on vouloit lui promettre l'impunité de la part du roi : les deux hommes d'armes lui firent entendre qu'ils ne le livreroient point ſans être aſſurés de ſa grace. Alors il leur déclara qu'il étoit domeſtique de l'évêque de Verdun, & qu'il alloit trouver le duc de Bourgogne de la part du cardinal Ballue; il montra la lettre de créance & les memoires dont il étoit chargé : ces papiers furent auſſi-tôt portés au roi qui étoit alors à Amboiſe. Quelques hiſtoriens prétendent que le roi manda ſur le champ le cardinal & l'évêque, qui ne ſachant rien de la découverte qu'il avoit faite, parurent devant lui avec leur tranquillité ordinaire. Ils furent bien étonnés, lorſqu'il leur montra les preuves inconteſtables de leur perfidie, qu'il avoit en main.

On les arrêta auſſi-tôt, & ils furent enfermés ſéparément dans le château de Tours; d'autres diſent que Ballue fut conduit dans le château de Montbaſon : le roi nomma des commiſſaires pour leur faire leur procès, par lettres-patentes datées du 8. Mai 1469. *L'évêque de Verdun*, dit M. Duclos, *avoua tout dès qu'il fut arrêté. Ballue chercha d'abord à déguiſer quelques circonſtances : mais ſe voyant convaincu, il offrit de déclarer tout pour obtenir ſa grace. Le roi y conſentit; mais ne trouvant pas dans la dépoſition du cardinal toute la ſincerité qu'il avoit promiſe, il l'abandonna à la juſtice.* Ce défaut de ſincerité ne rouloit pas ſans doute ſur l'envoi de Belée au duc de Bourgogne, ni ſur les inſtructions & les memoires dont il étoit chargé : c'étoit un fait ſi conſtant, qu'il étoit impoſſible de le pallier par aucun déguiſement ; mais le roi vouloit ſavoir toute la ſuite des intrigues de Ballue avec le duc de Bourgogne, & c'eſt ſur quoi il y a apparence que Ballue cherchoit à impoſer au roi : peut-être auſſi que ce prince extrèmement défiant & ſoupçonneux le croyant, s'il ſe peut, encore plus coupable qu'il n'étoit, vouloit lui faire confeſſer des circonſtances qui n'étoient pas véritables.

Quoi qu'il en ſoit, on ſaiſit tous les biens du cardinal, qui furent mis dans la main du roi. Clauſtre conſeiller au Parlement, & Mariette lieutenant criminel, & examinateur au Châtelet, furent chargés d'en faire l'inventaire & de le donner à l'huiſſier notaire & ſecrétaire du roi. La vaiſſelle d'argent fut vendue au profit du roi. Les ſommes qu'on en tira, furent miſes dans la main du thréſorier des guerres. Tanneguy du Chaſtel gouverneur du Rouſſillon eut les tapiſſeries, d'Oriole eut la bibliotheque, & le ſieur de Cruſſol eut une piece de drap d'or de vingt-quatre aulnes, eſtimée douze cents écus ſelon la chronique, & douze cents livres ſelon l'auteur du Cabinet de Louis XI. Le ſieur de Cruſſol eut auſſi quelques martres zibelines,

zibelines, avec une piéce d'écarlate. On vendit le reste, & le prix en fut employé aux frais de la justice.

Mais comme il s'agissoit de juger deux prélats dont l'un étoit cardinal, le roi jugea à propos d'informer le pape de cette affaire; il envoya à Rome Gruel premier président de Dauphiné, & messire Cousinot, pour solliciter auprès du pape la condamnation des coupables. Le duc de Bourgogne y envoya de son côté Feri de Cluny, pour traverser les ambassadeurs de France. On fit de grands honneurs à ceux du roi: mais quand il fut question du procès des deux prélats, ils ne rencontrerent par-tout que des difficultés & des obstacles. Les deux cours étoient dans des principes tout différens, sur la maniere dont on dévoit procéder dans cette affaire. Les Romains prétendoient que l'on étoit obligé de remettre les deux accusés entre les mains du pape; qu'il étoit impossible de leur donner des juges François, qui, étant sujets du roi ne pourroient avoir l'impartialité nécessaire dans une affaire où le roi se croyoit offensé; que les accusés auroient de la peine à trouver en France des avocats pour plaider leurs causes, & que l'on seroit dans la nécessité de leur en donner qui fussent étrangers comme les juges. Conformément à ces principes, le pape nomma une commission toute composée d'Espagnols & d'Italiens: mais le roi ne voulut pas permettre que ces étrangers fissent aucune procédure dans son royaume, ni se dessaisir des prisonniers pour les envoyer à Rome ou à Avignon, comme on l'avoit proposé. Il aima mieux suspendre toute poursuite contre les deux prélats, & les retenir en prison.

L'évêque de Verdun fut enfermé à la bastille, & mis dans une cage de fer, dont on prétend qu'il avoit donné l'invention lui-même. A l'égard du cardinal, il paroît qu'il fut transferé dans diverses prisons pendant l'espace de douze ans. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en 1480. lorsque le roi lui rendit la liberté, il étoit prisonnier au château de Loches.

Le roi avoit fait demander au pape la permission de disposer de tous les bénéfices du cardinal Ballue: mais le pape l'avoit refusé jusques à ce qu'il en eût été dépouillé par une sentence juridique. Aubry prétend que le roi ne laissa pas de faire élire un évêque d'Angers, pour lequel on ne put obtenir de Rome que des lettres d'économat. M. Duclos assure que le roi entreprit de rétablir Jean de Beauvau dans l'évêché d'Angers; mais que le chapitre s'opposa à son rétablissement jusques à ce que le pape eût révoqué la sentence d'excommunication qu'il avoit prononcée contre ce prélat, & qu'en attendant Beauvau ne jouit que du temporel. Comme il étoit défendu par les canons de posséder deux évêchés à la fois, il paroît que le cardinal Ballue fut obligé de renoncer à l'évêché d'Evreux. Il est certain qu'après sa délivrance il ne fut plus qu'évêque d'Angers, & que dans l'épitaphe qu'on lui fit après sa mort, on lui donne le titre d'évêque d'Angers & d'Albane, sans parler de celui d'Evreux.

Ce ne fut pas seulement de la part du pape & des cardinaux, que le roi trouva de la résistance au sujet du procès du cardinal Ballue & de l'évêque de Verdun. Dès qu'ils furent arrêtés, Elie de Bourdeille archevêque de Tours, & depuis cardinal, vint trouver le roi pour lui représenter que ce seroit donner atteinte aux priviléges des ecclésiastiques, que de procéder contre eux sans l'intervention du saint Siége.

Les deux accusés avoient plusieurs domestiques qui étoient entrés dans leurs conspirations & dans leurs intrigues : ils furent tous arrêtés ; & comme quelques-uns d'eux étoient ecclésiastiques, on pria l'archevêque de Tours de les abandonner à la justice séculiere. Il refusa de le faire, & au lieu de se laisser fléchir, il publia un monitoire contre les violateurs des immunités ecclésiastiques, & menaça d'excommunication tous ceux qui entreprendroient d'y donner atteinte. On lit dans quelques historiens, que le Parlement de Paris rendit un arrêt par lequel il fut enjoint à l'archevêque de Tours de révoquer son monitoire & ses censures : sur le refus qu'il en fit, on saisit son temporel, & il fut ajourné à comparoir en personne au Parlement : mais cette affaire fut accommodée, & selon toute apparence on laissa les ecclésiastiques coupables en prison comme leurs maîtres. Le roi mit fin à toutes les procédures, ne jugeant pas à propos de s'engager dans les difficultés qu'elles faisoient naître.

Aubry, hist. des cardinaux, tom. 2.

On fit les vers suivans sur la disgrace des deux prélats.

Maître Jean Ballue
A perdu la vue
De ses évêchés.
Monsieur de Verdun
N'en a plus pas un :
Tous sont dépêchés.

L'historien Matthieu prétend que le cardinal fut enfermé comme l'évêque dans une cage de fer de huit piés en quarré, & M. Duclos adopte cette opinion. Aubry dans son histoire des cardinaux, T. 2. a remarqué que le cardinal de Pavie dans ses commentaires dit, qu'en considération de la dignité de cardinal dont Ballue étoit revêtu, il fut mis dans une prison plus douce & plus honnête que celle de l'évêque, de Verdun. Comines en parlant de la cage de fer ne nomme que l'évêque, sans parler du cardinal. On montre cependant au château de Loches une cage de fer où l'on prétend qu'il fut enfermé, & que l'on nomme par cette raison *la case Ballue*. On voit aussi au château du Plessis-lès-Tours, un petit cachot pratiqué immédiatement au dessous de l'endroit où étoit le cabinet du roi, dont l'appartement est détruit. On arrive à ce cachot à travers un amas de décombres & de broussailles qui en couvrent l'entrée : la porte qui est toute de fer,

subsistoit encore en 1737. Quelques-uns prétendent que le cardinal Ballue fut enfermé dans ce cachot : il est voûté, & le jour n'y entre que par un soupirail fort étroit. S'il fut mis dans cette prison, on peut dire qu'elle n'étoit pas fort douce ni fort honnête pour un cardinal ; & la remarque du cardinal de Pavie ne seroit pas trop fondée.

L'an 1480, sur la fin du regne de Louis XI. lorsque la santé de ce prince étoit déja fort affoiblie, Julien de la Rouere cardinal du titre de saint Pierre-aux-liens, légat en France, & qui fut depuis pape sous le nom de Jules II. obtint la liberté du cardinal Ballue.

On a encore la lettre que le roi écrivit au chancelier pour lui ordonner de remettre Ballue entre les mains du légat ; elle est datée du Plessis-du-Parc, le 20. Décembre 1480. M. l'Abbé Lenglet l'a fait imprimer dans une note sur les memoires de Comines, page 381. Le roi enjoint au chancelier de délivrer Ballue & d'*en requerir justice* ; c'est-à-dire, de demander que le légat ou le pape lui fasse justice de ce prélat, & de faire en le rendant les protestations nécessaires à ce sujet.

Matthieu dans son histoire de Louis XI. liv. 10. dit, que Ballue usa d'un stratagème fort extraordinaire pour persuader au roi qu'il étoit attaqué d'une retention d'urine qui lui ôtoit toute espérance de vivre long-temps. Il buvoit, dit-il, son urine lorsqu'il étoit seul, & se plaignoit ensuite qu'il n'urinoit plus. M. Duclos dit, que Coctier premier medecin du roi eut ordre de le visiter, & que sur son rapport le roi se rendit plus facile à accorder la liberté de Ballue au légat du pape. La cour de Rome jugea sans doute que la longue prison qu'il avoit essuyée, étoit plus que suffisante pour expier ses crimes. Ballue y fut reçû avec distinction ; & l'an 1482. le pape en traitant avec le roi sur d'autres affaires osa faire l'apologie de ce cardinal, & soûtenir que le roi n'avoit jamais eu de serviteur plus fidele. Mais Louis XI. étoit alors accablé de la maladie dont il mourut, & par conséquent hors d'état de relever un pareil discours, ni presque de s'en offenser.

Après la mort de Louis XI. le cardinal Ballue trouva moyen de paroître encore à la cour de France. Charles VIII. le chargea de diverses commissions à celle de Rome ; & non-seulement ce prince consentit, mais il demanda que le cardinal revînt en France en qualité de légat : cette légation ne fut pas fort approuvée. Les Etats assemblés à Tours mirent dans leurs cahiers qu'il leur sembloit que le roi ne devoit point recevoir *le cardinal d'Angers*, ni aucun autre légat en France. Il y vint cependant, & après avoir vû le roi à Vincennes, il alla trouver le duc de Bretagne accompagné du cardinal de Foix ; & à son retour s'étant approché de Paris, il voulut savoir si on le recevroit avec tous les honneurs que l'on avoit coûtume de rendre aux légats du pape. Il avoit déclaré en entrant dans le royaume, qu'il ne vouloit y exercer aucune fonction de légat que

Voyez les observations de Godefroy sur Charles VIII. p. 386. 442. 449.

sous le bon plaisir du roi ; & le roi lui permit d'entrer à Paris avec toutes les marques de sa dignité, à condition qu'il ne feroit aucun usage des amples pouvoirs que le pape lui avoit donnés, & sur-tout de ceux qui seroient contraires aux loix & aux maximes du royaume. Le chancelier eut ordre d'en prévenir le Parlement : mais cette compagnie, sans avoir pris auparavant les ordres du roi, fit publier à son de trompe une défense de reconnoître le cardinal Balue pour légat, ni de porter la croix devant lui.

Voyez Godefroy, observ. sur l'histoire de Charles VIII. p. 440. & suivantes.

Ce coup d'éclat attira l'attention du Conseil du roi, qui s'assembla à l'hôtel de Bourbon. Il fut reglé que le cardinal communiqueroit ses pouvoirs à M. le chancelier, à M. l'évêque de Lombez & à quelques autres commissaires du Conseil, qui prendroient avec eux quelques présidens de la cour pour examiner lesdits pouvoirs, & pour marquer ceux dont le cardinal pouvoit user, & qui n'avoient rien de contraire aux intérêts du roi & aux droits de sa couronne ; & qu'afin que l'honneur du cardinal fût réparé, il feroit porter la croix devant lui, & continueroit à donner la bénédiction au peuple. On convint aussi qu'on le feroit partir le plutôt qu'il seroit possible pour retourner à Rome, & qu'on nommeroit deux notables personnages qui l'accompagneroient jusques aux frontieres du royaume. . . .

Le pape Sixte IV. étant mort sur ces entrefaites, le cardinal présenta requête au Conseil du roi pour demander la permission d'aller demeurer quelque temps dans ses bénéfices, afin d'amasser de l'argent pour se mettre en état de faire le voyage de Rome. Il représenta qu'il avoit beaucoup dépensé pour venir en France, où il avoit été appellé par le roi sans avoir tiré aucun profit de sa légation ; ajoûtant que si l'on ne vouloit pas lui permettre de rester en France, il étoit juste de lui fournir au moins de quoi se rendre à Rome. Cette requête ayant été rapportée au Conseil, il fut décidé que le cardinal prendroit incessamment congé du roi, & qu'on lui donneroit mille écus d'or pour lui aider à faire son voyage, attendu qu'étant venu en France *à la requête du roi*, il n'avoit tiré aucun avantage de sa légation. On lui permit aussi de faire porter la croix devant lui pendant son voyage. Il partit en conséquence le 24. d'Août & se rendit à Rome, où il assista à l'élection d'Innocent VIII. Il avoit été fait évêque d'Albane, & il mourut légat dans la marche d'Ancone au mois d'Octobre de l'an 1491. dans la soixante-dixiéme de son âge. On l'enterra à Rome dans l'Eglise de sainte Praxede, & un évêque de ses amis fit graver cette épitaphe sur son tombeau :

Joanni Andegavensi
Episcopo Albanensi.
Hic heros prosperâ & adversâ variâ usus fortunâ
In Piceno sub Innocentio VIII. legatum
Agens septuag-narius gloriosè obiit.
Infelicitatis humanæ felicitatisque

Exemplum memorabile.
Antonius Episcopus veteris
Amicitiæ memor
Posuit.

Il y a grande apparence que Louis XI. n'auroit pas fait mettre une pareille épitaphe sur le tombeau du cardinal Ballue : mais si sa conduite pendant le regne de ce prince donne une idée peu avantageuse de sa fidelité, de sa droiture & de sa vertu, la considération où il fut à la cour de Rome, dont il ne parut pas même entiérement déchû à celle de France après la mort de Louis XI. montre bien qu'il ne manquoit ni de talens, ni d'adresse. Le pere Daniel prétend que la prison de l'évêque de Verdun dura quinze ans, & que celle du cardinal n'en dura qu'onze. M. Duclos semble donner à entendre qu'ils furent tous deux délivrés en même temps, ou à peu-près. Le légat, dit-il, en parlant du cardinal de saint Pierre-aux-liens, *se servit de la crainte que le roi* (Louis XI.) *avoit de la mort, pour obtenir la liberté du cardinal & de l'évêque de Verdun.* Il est difficile en effet de se persuader que l'évêque de Verdun n'ait été délivré qu'après quinze ans de prison, comme l'assure le pere Daniel. Ce prélat fut arrêté au mois d'Avril 1469. selon la chronique. Or, pour faire l'espace de quinze ans, il faut au moins aller de-là jusques au 30. Août 1483. que Louis XI. mourut ; encore les quinze années ne seroient-elles pas tout-à-fait accomplies. Il faudroit donc dire que l'évêque ne seroit sorti de prison que lorsque Louis XI. étoit pour ainsi dire expirant, ou même après sa mort.

Le pere Daniel dit ailleurs, qu'il y demeura 14 ou 15 ans. Il a suivi Comines, qui dit effectivement (liv. 6. chap. 12.) que l'évêque de Verdun a été quatorze ans dans la premiere cage de fer que Louis XI. avoit fait faire, & dont ce prélat avoit donné le dessein : mais le même historien dit pareillement (liv. 6. chap. 7.) que le roi avoit tenu le cardinal Ballue *quatorze ans prisonnier ;* quoiqu'il soit indubitable que ce cardinal ayant été arrêté en 1469. fut délivré en 1480. ou au plus tard au commencement de 1481. selon notre maniere de compter les années, ce qui ne fait tout au plus que l'espace de douze ans moins quelques mois.

Il est certain que l'évêque demeura plus long-temps en prison que le cardinal : mais la liberté du premier ne fut pas accordée au légat qui étoit en France, comme l'assure M. Duclos. Le roi traita cette affaire avec le pape directement, parce qu'il mit à cette grace des conditions dont il falloit traiter avec ce pontife.

Il vouloit, 1°. que Guillaume d'Haraucourt quittât l'évêché de Verdun, & qu'il en donnât son scellé, c'est-à-dire, une promesse authentique avant que de sortir de la bastille : 2°. que le pape le transferât à quelque évêché d'Italie, afin qu'il ne demeurât plus dans le royaume.

Le sieur de Rochechouart & maître Jean Rabot furent envoyés à Voyez le memoire de ces deux

ambassadeurs, dans les observ. de Godefroy sur l'histoire de Charles VIII. p. 311.

Rome pour faire ces propositions au pape, qui les agréa : on convint que l'évêque de Verdun seroit transferé à l'évêché de Vintimille, que l'évêque de Vintimille seroit pourvu de l'archevêché de Melphe en Sicile, & que l'archevêque de Melphe viendroit prendre en France l'évêché de Verdun. Ce prélat étoit de la maison des Nicolini de Florence, qui avoient toujours été attachés à la France ; & comme par cet échange l'archevêque de Melphe se trouvoit chargé de payer cinq cents ducats de pension à Guillaume d'Haraucourt, on régla que pour l'en dédommager, cet archevêque transferé à Verdun auroit tout l'argent que le roi recevroit pour la garde de la ville, pendant tout le temps qu'il seroit obligé de payer cette pension.

Le pape ordonna encore que Guillaume d'Haraucourt feroit un serment particulier dans la forme que le roi voudroit, par lequel il s'engageroit à ne rien attenter contre la sûreté de la personne du roi & contre la tranquillité de son royaume, & qu'il viendroit à Rome pour renouveller ce serment entre les mains du pape en présence de tous les cardinaux, après l'avoir fait en France entre les mains de l'archevêque de Tours, ou de quelque autre personne qui seroit commise par cet archevêque.

On voit encore dans le memoire des deux ambassadeurs, que le roi ayant eu scrupule de conscience pour avoir tenu prisonnier l'évêque de Verdun, avoit demandé l'absolution au pape, qui la lui accorda, en commettant messieurs les archevêques de Vienne & de Tours, l'évêque d'Albi & le doyen de Noyon pour la lui donner.

Tout étant reglé ainsi du côté de Rome, il fallut ensuite traiter avec l'évêque de Verdun qui étoit toujours prisonnier à la bastille. Pierre-André d'Haraucourt, frere de ce prélat, offrit de se rendre caution de sa fidelité en donnant son scellé au roi : mais il demanda avec instance qu'on lui laissât son évêché de Verdun. Le roi n'y voulut jamais consentir.

Palamede de Fourbin gouverneur de Provence & Philippe Lhuillier capitaine de la bastille, furent chargés de proposer à l'évêque de Verdun les conditions dont on étoit convenu à Rome. Il les accepta plutôt que de rester en prison, & Philippe Lhuillier écrivit au roi : *L'évêque de Verdun fera votre bon plaisir, combien que de prime face il l'a trouvé bien farouche.*

Observations de Godefroy sur l'histoire de Charles VIII. p. 320.

On n'attendit plus pour le délivrer que l'arrivée d'Haraucourt son frere, qui avoit promis d'être sa caution & d'en donner son scellé au roi. Philippe Lhuillier manda au roi qu'il seroit à Paris sur la fin du mois d'Octobre ; & il y a toute apparence que l'évêque fut délivré dans ce mois, ou au plus tard au commencement de Novembre : mais la question est de savoir de quelle année étoit le mois d'Octobre dont Philippe Lhuillier parle dans sa lettre ; car l'année ne se trouve marquée dans aucune des lettres qui furent écrites sur cette affaire, & que M. Godefroy a rapportées dans ses observations sur

l'histoire de Charles VIII. Cet illustre auteur conjecture qu'elles sont toutes du mois d'Octobre de l'an 1481. ce qui supposeroit que l'évêque de Verdun auroit été environ treize ans à la bastille. Il rentra dans son évêché de Verdun après la mort de Louis XI. & il mourut en 1500. dans un âge très avancé.

V.

Du duc de Nemours.

IL ne faut pas confondre Jacques d'Armagnac duc de Nemours à qui Louis XI. fit trancher la tête en 1477. avec Jean comte d'Armagnac qui fut tué à Lectoure en 1473. Tous deux étoient petits-fils de Bernard d'Armagnac connétable de France sous Charles VI. mais le second en descendoit par Jean fils aîné du connétable, & le premier par Bernard son second fils comte de la Marche.

Bernard pere de Jacques avoit été gouverneur de Louis XI. & en reconnoissance des services du pere, le roi avoit fait le fils duc de Nemours & pair de France, honneur réservé jusques alors aux seuls princes du sang, & que l'on n'accordoit pas même à tous les princes de la maison royale. Le roi ne trouva pas dans le duc de Nemours toute la reconnoissance & toute la fidelité qu'il avoit droit d'en attendre. Il le trahit dans la guerre du bien public, & forma une conspiration pour l'enlever, qui fut cause de la perte du sieur du Lau. Comme il ne fut pas plus fidele après la paix de Conflans, le roi le fit arrêter & ordonna au Parlement de lui faire son procès.

Le pere Daniel dit, que *Louis XI. eut grand scrupule de l'arrêt par lequel le duc de Nemours avoit été condamné*: mais il n'explique point comment le roi pouvoit avoir des scrupules sur un arrêt qu'il n'avoit pas prononcé lui-même, & qui avoit été rendu par le Parlement. En lisant le long extrait du procès parmi les preuves de Comines, T. 3. pag. 518. on trouve que le duc de Nemours avoua plus de crimes qu'il n'en falloit pour justifier sa condamnation.

Le comte de Clermont seigneur de Beaujeu y présida en qualité de *commissaire & lieutenant du roi, représentant sa personne*, ainsi qu'il est marqué dans l'arrêt, & il paroît que toutes les regles de la justice y furent observées. *Ibid. pag. 530.*

Cependant Louis XI. avoit, ce semble, deux choses à se reprocher à l'égard du duc de Nemours. La premiere, d'avoir écrit à monsieur de S. Pierre qui étoit chargé de le garder à la bastille: Voyez preuves de Comines, T. 3. pag. 490.

Il me semble que vous n'avez qu'à faire une chose, c'est de savoir quelle sûreté le duc de Nemours avoit baillée au connétable d'être tel comme lui, pour me faire mourir & prendre monseigneur le Dauphin, & avoir l'autorité & gouvernement du royaume, & le faire parler clair sur ce point-ci, & le faire gehenner bien étroit.

Le roi se plaint ensuite de ce que le chancelier d'Oriole n'avoit point fait donner la question au connétable de S. Pol, *pour savoir la vérité de tout.* Il accuse ce magistrat d'en avoir usé ainsi dans la crainte que le connétable ne découvrît les intrigues du comte de Dammartin & du chancelier même, qui ne s'étoit obstiné à faire juger le duc de Nemours au Parlement qu'afin de trouver quelque moyen de le faire échapper ; & il ordonne au seigneur de S. Pierre de faire ce qu'il lui mande, quelque chose que lui en dise le chancelier.

Cette lettre fait voir sensiblement jusqu'à quel point Louis XI. portoit le soupçon & la défiance: mais elle montre en même temps, que les aveux que fit le duc de Nemours purent bien lui être arrachés par la violence des tourmens.

Le roi se plaint dans la même lettre de ce que l'on le faisoit sortir de sa cage de fer, & qu'on le faisoit passer dans une autre chambre que la sienne pour l'interroger ; de ce qu'on le menoit entendre la Messe dans une chapelle où des femmes entroient; & il ordonne que l'on ne le tire plus de sa cage que pour lui donner la question.

2°. La seconde chose qui causa peut-être quelque scrupule à Louis XI. comme étant capable d'avoir gêné les suffrages des juges, c'est que trois conseillers au Parlement ayant été d'avis de civiliser l'affaire du duc de Nemours, ils furent aussi-tôt privés de leur office.

On a encore la réponse que le roi fit au Parlement, qui lui avoit écrit pour le prier de les rétablir dans leurs charges ; elle est conçue en ces termes:

Ibid. pag. 570. *Messieurs, j'ai reçû vos lettres par lesquelles desirez que je remette les offices que souloient avoir en Parlement maître Guillaume le Duc, Etienne du Bays & Guillaume Grignon ; & je vous réponds, que la cause pourquoi ils ont perdu leurs offices, ç'a été pour vouloir garder,* c'est-à-dire, *empêcher que le duc de Nemours ne fût puni du crime de lese-majesté, parce qu'il me vouloit faire mourir & détruire la sainte couronne de France, & en ont voulu faire cas civil & punition civile ; & pensois, vû que vous êtes sujets de ladite couronne, & y devez vostre loyauté, que vous ne voulissiez approuver que l'on fit si bon marché de ma peau.*

Et parce que je vois par vos lettres que si faites, je connois clairement qu'il y en a encore qui voulentiers seroient machineurs contre ma personne, & afin d'eux garantir de la punition ils veulent abolir l'horrible peine qui y est : parquoi sera bon que je mette remede à deux choses ; la premiere expurger la cour de telles gens, la seconde faire tenir le statut, que ja une fois j'en ai fait, que nul euça ne puisse alleger les peines de crime de lese-majesté.

Le duc de Nemours fut condamné à mort le 10. de Juillet 1477. L'exécution se fit aux halles avec un appareil extraordinaire. Le roi voulut que les enfans du duc fussent sous l'échafaud lorsque l'on couperoit la tête à leur pere, afin que son sang venant à couler sur eux,

les

les avertît en quelque sorte de la fidelité qu'ils devoient à leur souverain.

VI.

De Charles de Melun.

CHarles de Melun, baron des Landes & seigneur de Nantouillet, fut assez long-temps favori de Louis XI. qui le fit chambellan, gouverneur de Paris, de l'île de France, & son lieutenant général dans tout le royaume. Il eut une inspection générale sur toutes les troupes, & il ne lui manquoit que le titre de connétable, car il en exerçoit toutes les fonctions. Le roi lui faisoit souvent l'honneur de l'admettre dans son lit, ce qui étoit une marque de familiarité assez ordinaire en ce temps-là, & que les rois donnoient à ceux de leurs sujets qui avoient le plus de part à leur confiance. La chronique scandaleuse parle avantageusement de Charles de Melun. L'auteur du Cabinet de Louis XI. dit au contraire qu'il étoit ivrogne & débauché, & qu'on l'appelloit le *Sardanapale* de son temps.

Lorsque Louis XI. fit faire le procès au comte de Dammartin, il chargea Charles de Melun de poursuivre cette affaire. Comme il étoit ennemi personnel de Dammartin, il étoit plus propre qu'un autre à flater en cette occasion & à satisfaire la passion du roi. Aussi peut-on dire qu'il s'acquita de cette commission avec toute la partialité & toute l'inhumanité possible.

Le roi ayant ordonné que l'on saisît tous les biens du comte de Dammartin, & même ceux de sa femme, Charles de Melun alla dans toutes ses maisons; il en fit enlever les meubles, que le roi lui donna, & dont il retira des sommes immenses. Il eut une grande partie des terres confisquées, & entre autres la terre de Mitry & les terres de Puisaye qu'il vendit à Geoffroy Cœur, fils de Jacques Cœur sur qui elles avoient été confisquées.

On voit parmi les preuves de Comines une lettre de Charles de Melun, dans laquelle il rend compte au roi de l'état du procès du comte de Dammartin, & des soins qu'il se donnoit pour le faire condamner.

Il est parlé dans cette lettre d'un nommé *Treignac*, qui étoit accusé d'avoir porté à Rome sept différens chefs d'accusation contre le roi; apparemment lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin, & dans le temps que le pape vouloit s'entremettre de le réconcilier avec son pere. On peut encore conjecturer que ces différens chefs d'accusation, portés à Rome, contenoient les plaintes que le clergé de Dauphiné avoit souvent faites contre le gouvernement du Dauphin. La lettre de Charles de Melun finit ainsi: *Plût à Dieu que le pape eût translaté l'évêque de Paris en l'évêché de Jerusalem.* Cet évêque se nommoit Guillaume Char-

tier. „ Il étoit, dit monsieur l'abbé Lenglet, natif de Bayeux en Nor-„ mandie, d'une famille entierement différente de celle dont il y a eu „ des avocats célebres & des conseillers au Parlement de Paris, qui sont „ originaires de la ville d'Orleans. " Ce Prélat avoit beaucoup de crédit dans Paris, & Comines assure qu'il étoit *renommé très-grand homme* : mais il ajoûte en même temps, que le roi *n'étoit pas content de lui*, parce que cet évêque vouloit que l'on travaillât à la réforme du gouvernement qui lui paroissoit trop dur & trop arbitraire, & qu'il avoit eu des conférences avec les princes ligués pendant la guerre du bien public. C'est ce qui faisoit souhaiter à Charles de Melun de le voir *transferé à Jerusalem*.

On voit par-là que ce favori entroit parfaitement dans les vûes & dans les idées de son maître : mais sa faveur ne se soûtint pas, & il eut lui-même le sort qu'il s'étoit efforcé vainement de procurer au comte de Dammartin. Le pere Daniel a parlé des soupçons du roi sur la fidelité de Charles de Melun pendant la guerre du bien public, au sujet de la porte de la bastille qui se trouva ouverte du côté de la campagne ; Charles de Melun y commandoit sous l'autorité de son pere qui en étoit gouverneur. Le roi en ôta le gouvernement au pere & le commandement au fils. L'auteur du Cabinet de Louis XI. ajoûte que le roi lui ôta pareillement la garde de Paris, qu'il confia à Gilles de S. Simon bailli de Senlis, & au comte de Cominges bâtard d'Armagnac, sous l'autorité du maréchal de Rouhaut.

Le roi ayant eu ensuite des connoissances plus distinctes de l'infidélité de Charles de Melun, le fit arrêter par le prevôt Tristan, qui fut chargé de lui faire son procès conjointement avec des commissaires choisis dans le Parlement de Paris. Il fut mis prisonnier au Château-Gaillard près d'Andely dont le comte de Dammartin étoit gouverneur, & qui sans doute prit soin de le faire garder fort exactement.

Voyez l'extrait du procès dans les preuves de Comines, tom. 3. p. 14.

Il étoit accusé, 1°. d'avoir supprimé dans le procès du comte de Dammartin la déposition de Renaud du Dresnay, parce qu'elle étoit favorable à ce seigneur. 2°. D'avoir empêché le maréchal de Rouhaut de sortir de Paris pendant la guerre du bien public, quoique le roi lui eût écrit que le lendemain il donneroit bataille au comte de Charolois, & qu'il falloit que le maréchal sortît avec deux cents lances pour prendre l'armée ennemie par derriere, ce qui auroit assuré une victoire complette. 3°. D'avoir eu commerce avec les princes ligués à l'insû du roi, pendant que leur armée étoit aux portes de Paris. 4°. D'avoir fait un trafic honteux de son crédit, en recevant de l'argent pour les graces qu'il faisoit accorder. Il avoua au sujet du quatrieme article, qu'il avoit eu une paire d'heures & cent écus pour un procès qu'il avoit fait juger au comte du Maine, & qu'il avoit reçû cent écus du greffier du Parlement pour faire maintenir cet officier dans sa charge. L'auteur du Cabinet de Louis XI. assure qu'il

déclara avoit reçû quatre mille écus du sieur de Chalançon pour appuyer auprès du roi ses prétentions sur la vicomté de Polignac, qu'on lui disputoit.

L'article sur lequel il se défendit davantage, fut celui qui regardoit ses liaisons avec les princes ligués pendant la guerre du bien public. Il soûtint qu'il n'avoit eu aucun commerce avec eux que du consentement du roi, déclarant qu'il ne vouloit s'en rapporter là-dessus qu'au témoignage du roi seul, & qu'il recusoit tous les autres témoins que l'on produisoit contre lui. Le roi fut donc consulté, & il envoya aux commissaires Baude Meunier un de ses secrétaires, pour leur dire de sa part, que loin d'avoir jamais permis à Charles de Melun d'avoir aucun commerce avec les princes ligués, il avoit expressément interdit à tous ceux de sa maison toute espece de communication avec eux; qu'au reste il avoit été dès ce temps-là très-mécontent de la conduite de Melun, de du Lau & de Poncet de la Riviere; mais que se voyant entre leurs mains, il avoit cru devoir dissimuler ce qu'il en pensoit. Cette réponse du roi acheva sans doute de déterminer les commissaires à la condamnation de Melun. Ce malheureux seigneur ayant été appliqué à la question, fit un aveu au sujet du duc de Bretagne, qui se rapportoit parfaitement au discours du roi. Car il déclara qu'ayant fait present d'un cheval à ce prince lorsque la cour étoit à Conflans, le duc l'assura qu'il voudroit pouvoir acheter un homme comme lui, & qu'il lui parleroit volontiers avec confiance, pourvû qu'il promît de ne réveler à personne ce qu'il lui diroit; que lui Charles de Melun ayant fait cette promesse, le duc de Bretagne lui dit : *Monsieur le grand-maître, vous êtes beaucoup de gens de bien, vous voyez que votre maître se perd; que ne vous assemblez-vous? & s'il ne veut croire ce que vous lui conseillerez, ne savez-vous pas bien le remede, qui est de lui déclarer ouvertement que s'il ne veut pas suivre vos avis, vous n'êtes pas résolus de vous perdre pour lui. Vous même*, ajoûta-t-il, *monsieur le grand-maître, vous pourriez bien le faire tout seul; car vous avez la porte de Paris en garde.* A quoi il avoit répondu que le duc avoit raison, & que si le cheval dont il lui avoit fait present étoit bon, il avoit au contraire deux sommiers, dont l'un étoit gros & pesant & qui ne vouloit ouïr, ni entendre, ni aller en avant : il entendoit par ces deux sommiers l'amiral de Montauban & le sieur de Cominges, qui commandoient avec lui dans la ville de Paris. Charles de Melun protesta avec serment, qu'il n'avoit point cru que le duc de Bretagne eût aucune mauvaise intention dans les propositions vagues & générales qu'il lui avoit faites, qu'il étoit persuadé en ce temps-là que ce prince n'avoit en vûe que le bien & l'utilité du royaume; qu'au reste, ce qui l'avoit empêché de découvrir au roi ce qui s'étoit dit, étoit la promesse qu'il avoit faite au duc de Bretagne de lui garder un secret inviolable : mais quand il fut pressé par les douleurs

de la question ; il conjura le prevôt Tristan de les faire cesser, en promettant qu'il diroit la vérité. Alors il tint un autre langage, & déclara qu'il avoit très bien compris ce que le duc de Bretagne lui avoit voulu faire entendre, & que ce qui l'avoit empêché de le découvrir au roi, *c'est qu'il ne savoit pas encore comment les affaires tourneroient, & qu'il croyoit alors que les choses ne tourneroient aussi-bien qu'elles ont été pour le roi.*

Le procès de Charles de Melun ayant été examiné, il fut condamné à avoir la tête tranchée. On le transféra ensuite de Château-Gaillard auprès du petit Andely, où il fut décapité entre neuf & dix heures du matin.

Une ancienne chronique, citée par monsieur Lenglet, dit que le premier coup que le bourreau lui donna ne lui ayant coupé la tête qu'à moitié, il se releva, & dit tout haut, qu'il n'avoit point mérité la mort; mais que puisque c'étoit la volonté du roi, il la prenoit en gré, & qu'après avoir dit ces paroles, il se remit à genoux & reçut le coup qui lui ôta la vie.

M. Duclos marque le jour de sa mort au 23. d'Août 1468. l'extrait de son procès la met au 22. Le pere Anselme la met au Samedi
Tom. 8. p. 381. 20. Août, c'est la date qui est marquée dans la chronique scandaleuse, & qui a été adoptée par l'auteur du Cabinet de Louis XI.

Le pere Daniel n'a point parlé dans son histoire du supplice de ce seigneur, à qui il fait exercer les fonctions de connétable après la mort du connétable de S. Pol, c'est-à-dire, sept ans après que Charles de Melun eut péri lui-même sur un échafaud.

VII.

D'Antoine de Chateauneuf seigneur du Lau.

IL eut d'abord beaucoup de part à la confiance du roi, qui le fit grand chambellan, grand bouteiller de France, & sénéchal de Guienne: la baronnie du Lau, dont il portoit le nom, est située dans l'Armagnac, au diocese d'Aire. L'on prétend que dans le temps de sa faveur il avoit amassé trois ou quatre cents mille écus d'or : mais cette faveur ne dura pas long-temps ; il devint suspect au roi, qui le fit d'abord enfermer au château de Sully sur Loire, d'où on le transféra ensuite au château d'Usson en Auvergne. Il y fut conduit par le prevôt Tristan, & par Cerisay greffier du Parlement de Paris. Le bruit courut que l'on l'avoit jetté dans la riviere, & l'on en fut long-temps persuadé: mais ce bruit étoit sans fondement ; du Lau étoit encore à Usson en 1468. lorsque le roi ordonna à l'amiral de faire construire une cage de fer pour y renfermer ce prisonnier, parce que l'on craignoit apparemment qu'il ne trouvât moyen de s'échapper.

L'amiral refusa d'exécuter cet ordre, & répondit au roi, que s'il vouloit traiter ainsi ses prisonniers, il pouvoit les garder lui même. L'évenement justifia bientôt les soupçons & la défiance du roi : car du Lau se sauva quelque temps après. Le roi en fut si piqué, qu'il commanda au prevôt Tristan de saisir tous ceux qui furent soupçonnés d'avoir favorisé cette évasion, & de leur faire leur procès : plusieurs furent condamnés à mort, & entre autres des Arcinges gouverneur du château d'Usson, qui fut exécuté à Loches; son beau-fils, qui le fut à Tours, & le procureur du roi d'Usson, qui le fut à Meaux. Du Lau se retira auprès du duc de Bourgogne, dont la cour étoit l'asyle ordinaire des mécontens, & il fut un de ceux dont la présence inquiéta le roi dans le voyage qu'il fit à Perone.

La plûpart des historiens qui ont parlé de la disgrace du seigneur du Lau, n'ont pas eu soin d'en expliquer la cause. Monsieur Duclos s'est contenté de l'exprimer par le terme général d'ingratitude envers le roi : mais l'auteur du *Cabinet de Louis XI.* est entré dans un plus grand détail, & son récit prouveroit que ce seigneur n'avoit que trop mérité sa disgrace. Chap. 1.

Entre les traîtres de la maison du roi, dit l'auteur que l'on vient de citer, *l'on découvrit le seigneur du Lau.* C'étoit dans le temps que les factions commencerent pour la guerre du bien public. Jean Cœur, archevêque de Bourges, avoit conseillé au duc de Nemours d'enlever le roi lorsqu'il étoit à Montluçon. Du Lau avoit eu connoissance de ce projet, & lorsque le seigneur de Lansac vint trouver le roi de la part du duc de Nemours, il eut ordre de demander secretement à du Lau si le dessein qu'ils avoient pris ensemble d'enlever le roi se pouvoit exécuter. Du Lau répondit à la vérité, que cela lui paroissoit impossible : mais loin de faire savoir au roi cette conspiration, il entretint toujours de secretes intelligences dans le parti des princes, & il eut même à l'insû du roi une conférence avec le comte de Charolois.

Du Lau trouva cependant moyen de rentrer dans les bonnes graces du roi. L'an 1471. Louis XI. lui permit de traiter du gouvernement de Roussillon avec Tanneguy du Chastel, moyennant vingt-quatre mille écus d'or ; *& ce fut par-là*, dit M. Duclos, *que s'introduisit la venalité des charges.*

L'an 1473. le roi d'Arragon ayant surpris la ville de Perpignan, les François en firent le siége. Du Lau y monta à l'assaut à la tête de quatre mille hommes : mais il fut repoussé. Soixante François qui avoient pénetré jusques dans la ville, n'ayant pas été suivis furent tous massacrés : le lendemain du Lau entreprit d'enlever un convoi que l'on vouloit faire entrer dans la ville : mais les assiégés ayant fait une sortie pour soûtenir ceux qui le conduisoient, du Lau essuya un combat furieux, dans lequel il fut fait prisonnier. Le convoi entra dans la ville, & les François furent obligés de lever le siége.

Depuis ce temps-là, il n'est plus parlé de du Lau dans l'histoire. Il avoit épousé Jeanne de Fleurigny, dame de Pommereuil, au nom de laquelle il fit hommage de la seigneurie de Pommereuil le 15. Mars 1483. mais en 1485. il paroît que Jeanne de Fleurigny étoit veuve, sans qu'on sache précisément l'année de la mort de son premier mari. Elle épousa ensuite Jean seigneur de Sandouville, maître d'hôtel du roi & bailli d'Evreux.

VIII.

D'Antoine de Chabannes comte de Dammartin.

IL naquit, selon le pere Anselme, l'an 1411. & commença à porter les armes à l'âge de 12 ans. Il nous apprend lui-même dans une lettre qu'il écrivit à Louis XI. que son pere fut tué a la bataille d'Azincourt, son frere nommé Etienne à Crevan, & son dernier frere en Guienne. Il rendit de grands services au roi Charles VII. à la premiere conquête de cette province. Il prit le château de Blancafort, & fit prisonniers quatre cents Anglois qui le défendoient. Il contraignit plusieurs vaisseaux qui portoient des troupes Angloises, à se retirer de devant Bourdeaux; & lorsque les Anglois furent rentrés dans la Guienne après la premiere conquête, il y retourna & reprit encore le château de Blancafort, que Charles VII. lui donna en 1459. Il le fit aussi grand panetier de France, & l'honora d'une confiance particuliere.

Cabinet de Louis XI. ch. 9.

On a déja parlé de la déposition de ce comte, au sujet de la conspiration que le Dauphin avoit formée pour se rendre maître de la personne de son pere. Cette déposition le brouilla irreconciliablement avec le Dauphin, & en même temps elle augmenta la confiance que Charles VII. avoit en lui.

Dès que Louis XI. fut monté sur le throne, le comte de Dammartin s'attendit bien qu'il seroit un des premiers sacrifiés au ressentiment de ce prince. Pour éviter l'orage qui le menaçoit, il pensa d'abord à sortir du royaume. Dans ce dessein, il assembla tous les gens de sa maison, & leur demanda s'ils étoient déterminés à le suivre. La plûpart lui répondirent qu'ils étoient résolus de n'en rien faire, & qu'ils n'avoient nullement envie de se perdre pour lui. Il y eut même un de ses valets de chambre qui refusa de lui prêter son cheval, pour un page que le comte avoit chargé d'une commission. Dammartin fut vivement touché de ce refus, qui sembloit l'avertir de sa prochaine disgrace, & qui lui en faisoit déja ressentir les effets.

Il trouva plus de fidelité dans un de ses gentilshommes nommé Voyault, qui l'assura qu'il ne l'abandonneroit point jusqu'à la mort.

Le comte avant que de se retirer hors du royaume voulut faire quelque tentative auprès du nouveau roi, pour se réconcilier avec

lui, ou du moins pour en obtenir un traitement plus favorable que celui qu'il avoit lieu d'en attendre. Il fit partir Voyault avec des lettres pour le duc de Bourgogne, pour l'amiral de Montauban, pour Boniface de Valpergue, & pour Joachim Rouaut seigneur de Gamaches; & il lui ordonna de ne point se donner à la cour pour gentilhomme du comte de Dammartin, mais de dire à ceux qui lui demanderoient pourquoi il étoit venu, qu'il avoit quitté la maison de ce comte, & qu'il cherchoit un autre maître.

Voyault se rendit à Avesne, où il rencontra d'abord l'amiral de Montauban à qui il présenta la lettre du comte de Dammartin. L'amiral ayant vû la signature du comte, jetta la lettre par terre sans vouloir la lire, & dit à Voyault qu'il alloit *le faire jetter dans la riviere.* Puis se tournant vers un chevalier Flamand qu'il menoit dîner avec lui, il le pria de retenir Voyault jusques à ce qu'il fît venir quelques-uns de ses gens pour le conduire en prison.

Voyault ayant expliqué au chevalier Flamand de quoi il s'agissoit, le chevalier retint l'amiral par le bras, & lui représenta fortement l'injustice de son procédé. L'amiral ne parla plus de faire arrêter Voyault, & se contenta de lui dire qu'il pouvoit assurer le comte de Dammartin, que *si le roi le tenoit, il feroit manger son cœur aux chiens;* ajoûtant qu'il lui conseilloit de se retirer promptement, & que s'il étoit trouvé à sept heures chez le roi, il le feroit jetter à la riviere.

Voyault alla ensuite chercher Boniface Valpergue, qui logeoit à l'hôtel de Philippe duc de Savoye. Il en fut reçû comme il l'avoit été de l'amiral, & on l'auroit fait prisonnier sans les remontrances de quelques gentilshommes qui s'opposerent à cette violence. Ici la chronique d'où l'on a tiré ce récit, observe qne le comte de Dammartin croyoit avoir droit de compter sur la protection du duc de Savoye, dont il avoit ménagé l'accommodement avec le roi Charles en 1446. Le duc en avoit été si content, qu'il avoit promis à Dammartin la somme de dix mille écus d'or, & que pour acquiter cette somme il lui avoit cédé la baronie de Clermont en Genevois, dont le comte de Dammartin avoit joui jusqu'alors, & dont il avoit même fait hommage au duc de Savoye.

Mais sous le nouveau regne, le service que le comte avoit rendu fut entierement oublié. On lui ôta par voie de fait la baronie de Clermont, qui fut donnée au fils du duc de Savoye, & le comte de Dammartin n'entendit plus parler des dix mille écus d'or.

Voyault ne savoit plus de quel côté se tourner: il étoit déja nuit quand il sortit de l'hôtel de Savoye, & il étoit fort embarrassé où il iroit loger, lorsqu'il apperçut au clair de la lune un des commis de maître Jean Reilhac secrétaire du nouveau roi. Il connoissoit ce commis qu'il avoit vû autrefois à la cour du roi Charles, il eut recours à lui, & ils allerent souper ensemble dans la maison de Reilhac. Voyault

n'osa dire au commis qu'il étoit au service du comte de Dammartin; au contraire il l'assura qu'il avoit quitté ce seigneur, & qu'il venoit chercher un autre maître. Les menaces de l'amiral & de Valpergue l'avoient rendu plus timide & plus circonspect. Ainsi lorsque Jean de Reilhac rentra dans sa maison, & qu'il demanda à son commis, qui étoit cet inconnu, le commis répondit que c'étoit un gentilhomme qui venoit de quitter le service du comte de Dammartin: mais Reilhac n'en fut pas la duppe; il se douta bien que dans la situation où se trouvoit le comte de Dammartin, ce gentilhomme étoit chargé de quelque commission; il le fit appeller, & lui demanda en particulier quel étoit le motif de son voyage. Voyault ne voulant pas s'ouvrir lui répondit, qu'ayant quitté son ancien maître il en cherchoit un autre. Reilhac lui dit, qu'il avoit eu tort, & qu'un bon serviteur ne devoit pas quitter son maître quand il étoit dans l'adversité. Ensuite il ordonna qu'on le fît coucher dans une chambre voisine de la sienne.

Le lendemain Reilhac le pressa de lui découvrir au vrai le sujet de son voyage, & l'assura qu'il ne cherchoit nullement à lui nuire, & que s'il vouloit lui parler avec sincerité, il n'auroit pas lieu de s'en repentir. Voyault prit le parti de lui avouer ce qui en étoit. Reilhac lui demanda si le comte ne lui avoit pas donné des lettres pour quelque seigneur de la cour. Voyault lui raconta ce qui s'étoit passé la veille, & lui dit qu'il avoit encore deux lettres à remettre; l'une au duc de Bourgogne, & l'autre à Joachim Rouaut sire de Gamaches.

Reilhac, loin d'abuser de sa confiance, lui fit voir des requêtes que l'on avoit déja présentées au roi pour obtenir la confiscation des biens du comte de Dammartin; & à l'égard des deux lettres dont il étoit chargé, il lui dit qu'il ne pourroit pas remettre au duc de Bourgogne celle qui lui étoit adressée, parce que ce prince étoit un peu indisposé, & que pour celle qui étoit adressée au sire de Gamaches, il falloit qu'il la lui portât à Laon où ce seigneur étoit actuellement: il le chargea en même temps de dire au comte son maître, que pour le présent il devoit songer à mettre sa personne en sûreté; mais que cet orage passeroit, & qu'il ne désesperoit pas de le voir dans peu de temps revenir à la cour; qu'au reste, il lui rendroit tous les services qui dépendroient de lui.

Reilhac fit plus, il écrivit au comte; & en donnant sa lettre à Voyault, il lui recommanda de se bien donner de garde de dire à personne qu'il fût encore au service du comte de Dammartin.

Voyault partit ensuite pour aller trouver à Laon le seigneur de Gamaches, auquel il présenta la lettre du comte. Gamaches en la lisant fut attendri jusqu'aux larmes, & dit à Voyault: *Mon ami, je répondrois volontiers à monseigneur de Dammartin votre maître, si je ne craignois que vous ne fussiez arrêté en chemin.*

Alors Voyault lui montra la lettre dont Reilhac l'avoit chargé. Cet exemple enhardit le sire de Gamaches; il fit réponse au comte

de

de Dammartin, & en la donnant à Voyault, il lui dit d'avertir son maître *de se mettre en sûreté, & que c'étoit-là le plus fort de son affaire.*

Voyault retourna promptement à Saint-Fargeau, où le comte de Dammartin l'attendoit. Il le trouva *troublé en son cœur*, dit la chronique, parce que toutes les nouvelles qu'il apprenoit le confirmoient de plus en plus dans la pensée où il étoit déja, que le roi avoit juré sa perte, & qu'il étoit résolu de le faire mourir. Voyault lui rendit compte de tout ce qui s'étoit passé dans son voyage, & lui remit les lettres de Reilhac & du seigneur de Gamaches. Le comte ayant pris conseil de Voyault & de Robert de Balsac son neveu, résolut de partir incessamment pour le Limosin & de s'y tenir caché. Balsac qui connoissoit parfaitement ce pays-là, se chargea de l'y conduire & de l'y mettre en sûreté; tandis que Voyault iroit à Reims pour présenter au duc de Bourgogne la lettre du comte de Dammartin, qu'il n'avoit pas pû lui remettre à Avesne à cause de l'indisposition de ce prince.

Voyault étant arrivé à Reims, où toute la cour étoit rassemblée pour le sacre du roi, y trouva monseigneur de Charlus neveu du comte de Dammartin. Il pria ce seigneur de lui obtenir une audience du duc de Bourgogne. Charlus la lui procura par le moyen du duc de Bourbon, qui présenta lui-même au duc de Bourgogne la lettre du comte. Le duc fit appeller Voyault, & lui demanda où étoit son maître. Voyault répondit, qu'il l'avoit laissé à S. Fargeau, dans la résolution d'en sortir au plutôt pour s'en aller à l'aventure, *où Dieu le conseilleroit, & qu'il étoit tant pensif & courroucé, que plus ne pouvoit.* Alors le duc de Bourgogne adressant la parole au duc de Bourbon, lui dit que le comte de Dammartin étoit l'un des honnêtes gentilshommes du royaume de France, qu'il voudroit bien qu'il se retirât dans ses Etats, & qu'il lui feroit plus de bien qu'il n'en avoit reçû du roi Charles. Le duc de Bourbon pria le duc de Bourgogne d'honorer d'une réponse la lettre du comte, pour le consoler dans son affliction: mais le duc de Bourgogne répondit, que cela seroit fort inutile. Il ajoûta en parlant du roi: *Cet homme ne regnera pas long-temps en paix sans avoir un merveilleusement grand trouble.*

Le duc de Bourbon s'étant retiré, recommanda à Voyault de ne pas oublier ce qu'il venoit d'entendre dire au duc de Bourgogne, & lui ordonna d'assurer son maître qu'avant qu'il fût deux ans, il apprendroit d'autres nouvelles.

Le comte étoit alors caché dans le château de Charlus, où Voyault l'alla joindre.

Le roi ne tarda pas à lui donner des marques de son ressentiment. Le 5. Septembre 1461. il fit expédier des lettres pour enjoindre à son procureur général de poursuivre le comte de Dammartin, qui fut assigné à comparoître en personne après la S. Martin d'hyver, par-

devant la cour de Parlement, à peine de bannissement du royaume, & de confiscation de corps & de biens.

Voyez les pieces du procès parmi les preuves de Comines, T. 2. pag 321. & suiv.

„ Charles de Melun gouverneur de Paris & du bois de Vincennes, „ grand-maître d'hôtel de France, gendre du baron de Montmoren„ cy, homme qui ne perdoit aucune occasion de ruiner les personnes „ auprès du roi, desquelles il pouvoit espérer la confiscation, fut „ commis à la régie des biens du comte de Dammartin; avec pro„ messe de confiscation en cas de condamnation. Il ne perd point „ de temps; accompagné de son frere Nantouillet, il enleve tous les „ meubles & hardes qu'il trouve appartenir à Antoine, vaisselle d'ar„ gent, tapisseries, lits, meubles, à Dammartin, S. Fargeau, Roche„ fort, Bourges, en l'hôtel de Beautreillis, rue S. Antoine à Paris, „ les papiers inventoriés à Voulne en Auvergne, & avec des charettes „ emporte jusques à une grille de fer qui n'étoit encore attachée, „ qu'il fit servir à sa maison à Paris; dispose des revenus des terres à sa „ fantaisie, & réduit la comtesse de Dammartin à une telle nécessité „ qu'elle fut contrainte de se retirer à Mitry près Paris, chez Antoine „ le Fort son fermier, qui la nourrit, elle & ses enfans pendant trois „ mois.

Ibid.

C'est ce que porte un manuscrit de la bibliotheque du roi, imprimé parmi les preuves de Comines. L'auteur du Cabinet de Louis *XI.* dit, qu'Antoine le Fort étoit un laboureur de Dammartin, qui retira la comtesse chez lui; „ où il la nourrit fort long-temps avec son fils, „ filleul du duc de Bourbon, qui n'avoit alors que dix-huit mois.

Si l'on en croit le même auteur, les cérémonies du sacre du roi étant achevées, le comte de Dammartin impatient de se justifier, ayant suivi la cour à Bourdeaux, fut introduit dans la chambre du roi par la faveur du comte de Cominges, & parlant à genoux à sa Majesté, „ il lui demanda plutôt justice que miséricorde: mais le roi „ toujours inflexible lui fit commandement de sortir du royaume, ce „ qu'il fit & passa en Allemagne, où il demeura quelque temps.

Mais il y a une difficulté considérable à proposer contre ce récit. C'est que dans un arrêt du Parlement rapporté parmi les preuves de Comines, il est dit que le comte de Dammartin étant venu à Bourdeaux où étoit la cour, le roi lui fit faire trois propositions: la premiere de se retirer hors du royaume, avec assurance que l'on s'en contenteroit & qu'il ne lui seroit fait aucun mal; la seconde d'être jugé par le grand Conseil, & la troisieme de l'être par le Parlement. Le comte accepta cette derniere proposition, & vint peu de temps après à Paris, dit l'arrêt, pour se rendre prisonnier à la conciergerie du palais.

Selon l'auteur du Cabinet de Louis XI. „ Jean Vigier neveu du „ comte de Dammartin, qui fut depuis évêque de Lavaur, ne pouvant „ souffrir que son oncle fût plus long-temps exilé, le pressa par ses „ lettres & par ses conseils de se rapprocher de la cour, où il revint, „ & se constitua lui-même prisonnier à la bastille, pour se purger des „ crimes que ses ennemis lui imposoient.

Il est certain que le comte de Dammartin ne se constitua point d'abord prisonnier à la bastille, où il ne fut mis qu'après le jugement de son procès ; mais à la conciergerie du palais, l'arrêt du Parlement le dit expressément.

On ne laissa pas de proceder contre lui pendant son absence. Le 19. Novembre 1461. le procureur général rendit sa plainte, où le comte étoit accusé d'avoir employé toute sorte de mensonges & de calomnies pour décrier le roi, lorsqu'il étoit Dauphin, dans l'esprit de son pere, jusques à lui imputer une conspiration chimérique, & conséquemment d'avoir été le principal auteur des longues divisions qu'il y avoit eues entre le roi Charles & son fils, & tous les malheurs qui en avoient été la suite; d'avoir obligé le Dauphin de sortir de la cour pour se retirer en Dauphiné, & ensuite d'être entré à main armée dans cette province pour l'en chasser. Le procureur général conclut que le comte de Dammartin n'ayant point comparu fût condamné par défaut comme atteint & convaincu du crime de lese-majesté, de trahison, sédition & autres détestables attentats, & que la déposition qu'il avoit faite à Cande en 1446. fût déclarée fausse & calomnieuse, & comme telle lacerée publiquement dans le parquet & dans l'auditoire du Parlement.

Mais le Parlement ne jugea pas à propos d'agir d'abord avec tant de rigueur contre l'accusé; il ordonna seulement que le comte de Dammartin seroit assigné derechef à comparoître au 6ᵉ jour de Janvier 1462. nouveau style. Ce terme fut ensuite prorogé plus d'une fois, & pendant ce temps-là le comte de Dammartin étoit retiré en Allemagne ou caché dans le royaume. Enfin le Parlement déclara que si le comte ne comparoissoit en personne le 8. d'Août 1462. il seroit jugé définitivement & condamné par défaut. Il comparut alors, & se rendit lui-même prisonnier à la conciergerie du palais. Il y fut conduit par le bailli de Mascon le 9. Août 1462. Charles de Melun le fit ensuite transferer dans la tour du Louvre, & il fut obligé de présenter une requête au Parlement pour demander qu'on lui donnât des habits ainsi qu'au domestique qui le servoit: sur quoi le Parlement lui accorda une provision de deux cents livres tournois à prendre sur tous ses biens, par un arrêt du 24. Août 1462.

Voyez les preuves de Comines, t. 2. pag. 328.

Après de longues procédures il fut enfin jugé le 20. d'Août de l'année suivante. L'arrêt porte que la déposition qu'il avoit faite à Cande en 1446. sera lacerée publiquement en plein parquet & auditoire de la cour, comme étant entierement fausse & controuvée par ledit Chabannes, & pour ledit cas la cour le déclare criminel de lese-majesté: & parce que cela regarde principalement la personne du roi, & que ledit seigneur roi *averti par la cour, & voulant préferer misericorde à justice, a remis & remet audit Chabannes la peine corporelle ;* la cour le bannit du royaume pour toujours, déclare tous ses biens, meubles & immeubles acquis & confisqués au roi, & lui assigne l'île

& la ville de Rhodes pour s'y tenir & y demeurer jusques à ce que le roi lui permette d'en sortir, à la charge de rester en prison, où il plaira au roi, jusques à ce qu'il ait donné bonne & suffisante caution pour assurance qu'il ne sortira point de l'île & de la ville de Rhodes sans l'agrément du roi.

Il paroît que les principales dispositions de cet arrêt avoient été concertées avec le roi, puisqu'en suivant les regles, le Parlement, déclarant le comte de Dammartin atteint & convaincu du crime de lese-majesté, n'auroit pas manqué de le condamner à mort.

On ne peut nier que si la déposition qu'il avoit faite en 1446 eût été fausse & calomnieuse, ainsi que le porte l'arrêt, il n'y avoit point de supplice assez grand pour punir un crime aussi atroce que celui-là. Etoit-ce par un sentiment de compassion, & pour *préferer miséricorde à justice*, que Louis XI. ne voulut pas condamner à mort un homme qui avoit eu le front de l'accuser par une déposition juridique & circonstanciée, d'avoir formé une conspiration pour se saisir de la personne du roi Charles son pere? étoit-ce parce que Louis XI. sachant bien en sa conscience que cette déposition étoit véritable, n'eut pas lui-même le front de faire mourir un homme pour avoir dit la vérité?

La lettre que Charles de Melun écrivit au roi pendant le cours de la procédure, fait entendre, quoique en termes assez obscurs, que le comte de Dammartin étoit convenu lui-même, ou peu s'en faut, de la fausseté de sa déposition de 1446. Mais qui peut savoir si ce désaveu ne lui fut pas arraché, ou par la crainte des tourmens, ou par une promesse expresse de lui sauver la vie? Son désaveu mettoit en quelque sorte à couvert l'honneur du roi, & autorisoit le Parlement à déclarer cette déposition fausse & calomnieuse; c'est ce qu'on avoit principalement en vûe. Est-il possible que Louis XI. eût rendu ses bonnes graces au comte de Dammartin jusques à en faire un de ses principaux confidens, s'il l'avoit cru capable d'avoir inventé les faits énoncés dans la déposition de 1446? c'est assurément ce qui seroit fort difficile à comprendre.

En conséquence de l'arrêt du 20. Août, soit que le comte de Dammartin ne pût trouver aucune caution pour garantir qu'il demeureroit dans l'île & dans la ville de Rhodes, soit qu'il en offrit quelques-unes qui ne furent pas jugées suffisantes, on le mit à la bastille, où il demeura prisonnier jusques à la guerre du bien public.

Tous ses biens furent partagés entre les favoris du roi. Charles de Melun en eut la plus grande partie; il retint la terre de Mitry, & il vendit à Geoffroy Cœur celle de S. Fargeau, que le comte de Dammartin avoit eue lui-même de la confiscation de Jacques Cœur: Montispedon eut les terres de Rochefort & d'Aniere en Auvergne, & du Lau eut celle de Blancafort.

Lorsque les Princes eurent formé la ligue du bien public, le comte de Dammartin profita de ce temps de trouble, où les ordres du roi étoient assez mal exécutés, pour s'échapper des prisons de la bastille.

Le frere bâtard de son neveu Vigier lui fournit une corde, dont il se servit pour descendre d'une des tours; & dès qu'il fut en liberté; il se déclara pour le parti des princes. Il alla d'abord à S. Fargeau, d'où il chassa Geoffroy Cœur qu'il fit prisonnier: de-là il se rendit en Auvergne, s'assura en passant de la ville de S. Pourçain, & joignit ensuite le duc de Bourbon, qui le fit gouverneur de Moulins & lieutenant de ses gendarmes.

Cabinet de Louis XI. ch. 1.

Lorsque les princes firent leur accommodement, ils voulurent que le comte de Dammartin y fût compris. Le dix-huitieme article des lettres-patentes données à Paris le 27. Octobre 1465. porte qu'en vertu de ce traité, pour le bien de la paix, & à la requête desdits seigneurs, le roi a rétabli le comte de Dammartin & demoiselle Marguerite de Nanteuil sa femme, dans tous leurs biens immeubles, & aussi dans leurs biens meubles *étant en nature de chose, quelque part qu'ils soient, nonobstant l'arrêt prononcé par la cour de Parlement à l'encontre dudit comte de Dammartin.*

Mais ce traité forcé, en rétablissant le comte de Dammartin dans la possession de ses biens, ne lui rendoit pas encore les bonnes graces du roi; & ce seigneur étant venu à bout de relever sa fortune, ne désespéroit pas de regagner la faveur de son maître.

Si Charles de Melun & le sire du Lau étoient demeurés fideles au roi, il y a toute apparence qu'ils auroient eu assez de crédit pour écarter le comte de Dammartin leur ennemi, & pour l'empêcher de revenir à la cour. Mais le roi ayant découvert les trahisons de ces deux favoris, se retourna volontiers du côté du comte. Balsac, neveu de Dammartin, eut plusieurs audiences du roi pour ménager le retour de son oncle, & Louis XI. ayant résolu la perte de du Lau & de Charles de Melun, Dammartin profita de leur disgrace.

Il fut fait grand-maître d'hôtel de France à la place du premier, par lettres datées de Meun-sur-Yevre, le 28. Février 1466. il en prêta serment au Plessis-lès-Tours le 28. Mars de la même année; & le 6. Avril suivant, le roi le fit lieutenant général de la province de Champagne, avec quatre cents lances & quatre mille francs-archers sous ses ordres.

Preuves de Comines, tom. 3. p. 323.

Le Parlement eut ordre de revoir son procès, & le roi écrivit au cardinal Ballue de déclarer là-dessus sa volonté à cette compagnie & d'en presser l'exécution, l'assurant dans sa lettre *que jamais il n'auroit sa conscience à son aise* que cette affaire ne fût terminée.

Ibid. p. 337.

Elle le fut enfin à la gloire & à la satisfaction du comte de Dammartin, par un Arrêt du 13. Août 1468. qui annulla celui qui avoit été prononcé contre lui en 1463.

On rappelle dans le préambule du second arrêt la procédure qui avoit donné lieu au premier, & on déclare qu'elle a été l'effet de la mauvaise volonté, de la haine & des suggestions calomnieuses de Charles de Melun. On fonde la nullité du premier arrêt sur ce que

le Parlement ayant ordonné que le chevalier Renaud du Dresnay seroit interrogé, il se trouva que ce chevalier étoit alors hors du royaume, & qu'il demeuroit à Ast ville du comté de Piémont. On résolut d'y envoyer Martin Bellefaye conseiller au Parlement, pour recevoir cette déposition. Ce magistrat n'ayant pas voulu entreprendre un si long voyage, maître Pierre d'Oriole fut député à sa place, & alla interroger du Dresnay, dont il envoya la déposition au roi, qui la remit à Charles de Melun. Celui-ci voyant qu'elle étoit entiérement favorable au comte de Dammartin, jugea à propos de la supprimer, & ne voulut jamais qu'elle fût produite au procès, quoique le Parlement eût expressément ordonné qu'elle y fût ajoûtée; d'où l'on conclut que le comte de Dammartin ayant été jugé sans que le procès fût suffisamment instruit, l'arrêt qui étoit intervenu devoit être regardé comme nul. Ce qu'il y a de singulier, c'est que la clause du premier arrêt qui déclaroit fausse & calomnieuse la déposition que le comte de Dammartin avoit faite en 1446. contre le Dauphin, n'est point exceptée de la cassation; ce que l'on pouvoit regarder comme une preuve que Louis XI. savoit en sa conscience que le comte n'avoit rien avancé dans cet acte qui ne fût très-véritable.

Après la condamnation de Charles de Melun, le roi accorda la confiscation de ses biens à Antoine de Chabannes: mais il se contenta des terres de S. Mars & des Tournelles, pour toute satisfaction de ses meubles qui avoient été vendus par Charles de Melun, & pour dédommagement de tous ses revenus dont Charles de Melun avoit joui pendant quatre ans. Depuis ce temps-là, le roi ne cessa de donner au comte de Dammartin les plus grandes marques de confiance.

Il l'admit dans le secret de ses conseils, & le chargea de diverses commissions importantes: il lui écrivoit souvent d'un style mystérieux, & en des termes dont le roi & lui avoient seuls l'intelligence. Il commanda l'armée du roi, lorsque ce prince eut l'imprudence d'aller se mettre à Perone entre les mains du duc de Bourgogne. Dès qu'il y fut arrivé, il écrivit une grande lettre au comte de Dammartin, dans laquelle il ne paroît pas mécontent d'y être venu, ni de la maniere dont il y étoit traité par le duc de Bourgogne. Il y déclare qu'il a promis au duc de marcher avec lui contre les Liégeois, sans dire qu'il eût été forcé de prendre ce parti, & il ordonne au comte de licencier son arriére-ban & tous ses francs-archers. Cette lettre est datée du 9. Octobre. Le comte de Dammartin ne fut pas persuadé que le roi lui parlât sincerement, & il comprit que l'ordre de licencier une partie des troupes lui avoit été arraché par la triste situation où il se trouvoit. Le comte jugea donc à propos d'en suspendre l'exécution, jusques à ce qu'il pût être mieux instruit des véritables intentions du roi. Il répondit qu'il étoit convaincu que ce prince n'étoit pas libre, & qu'il ne marchoit que malgré lui contre les Liégeois; qu'ainsi il ne pouvoit se

résoudre à licencier l'arriére-ban & les francs-archers, dont il pouvoit avoir besoin au premier différend qui ne manqueroit pas de survenir entre le roi & le duc de Bourgogne. Il paroît cependant que le comte de Dammartin consentit ensuite à licencier du moins une partie des troupes qu'il commandoit : car il reçut une seconde lettre du roi datée de Namur le 22. Octobre, par laquelle ce prince après l'avoir assuré qu'il alloit très-volontiers à Liége & qu'il n'avoit jamais fait aucun voyage de si bon cœur, ajoûte, que puisque *Dieu & Notre-Dame* lui avoient fait la grace de s'armer avec monsieur le duc de Bourgogne, jamais aucune brouillerie ne pourroit engager ce prince à prendre les armes contre son roi. Il dit ensuite, que le comte de Dammartin avoit fait voir combien il lui étoit attaché, & qu'il lui avoit rendu le plus grand service qu'il pouvoit attendre de lui. *Car*, dit-il, *les gens de monsieur de Bourgogne eussent cuidé que je les eusse voulu tromper, & ceux par-delà*, c'est-à-dire, les François *eussent cuidé que j'étois prisonnier ; ainsi par la défiance les uns des autres j'étois perdu.*

Louis XI. ne s'explique pas à la vérité, dans cette lettre, sur l'espece de service que le comte de Dammartin lui avoit rendu ; mais le raisonnement qu'il fait, semble supposer que ce service étoit plutôt d'avoir licencié les troupes dont il s'agissoit, que de les avoir conservées ; puisque l'effet de ce service avoit été d'ôter tout soupçon aux gens du duc de Bourgogne que le roi eût voulu les tromper, & aux François l'idée qu'ils avoient que le roi étoit prisonnier. Or, le renvoi des troupes étoit propre à produire cet effet ; au lieu que le refus formel de les renvoyer, devoit évidemment produire un effet tout contraire.

Le roi finit en priant le grand-maître de se rendre à Laon, où il recevra souvent de ses nouvelles ; & pour achever de rassurer ce seigneur sur la crainte où il étoit que le duc de Bourgogne ne retînt le roi dans ses Etats, il termine ainsi sa lettre : *Tenez-vous sûr que si le Liége étoit mis en subjection, dès le lendemain je m'en irois ; car monsieur de Bourgogne est déliberé de me presser de m'en partir incontinent qu'il aura fait au Liége, & desire plus mon retour de par-delà que je ne fais.*

Cette lettre fut portée au comte de Dammartin par François du Mas officier du roi, qui étoit accompagné de Nicolas Boisseau officier du duc de Bourgogne. Le comte l'ayant lue, dit à Boisseau qu'il s'étonnoit du mauvais procedé de son maître, qui trahissoit le roi à qui il avoit tant d'obligations ; qu'au reste, si le roi ne revenoit au plutôt, tout le royaume l'iroit chercher ; que l'on joueroit au pays du duc un jeu semblable à celui qu'il vouloit jouer au pays de Liége, & que le royaume n'étoit pas dépourvu de braves chevaliers, qui sauroient bien retrouver & venger leur maître.

L'an 1469. le roi envoya le comte de Dammartin en Guienne, avec

les plus amples pouvoirs qu'un souverain puisse confier à un de ses sujets. Il s'agissoit de puuir les malversations, les désobéissances, & de mettre un frein à la tyrannie du comte d'Armagnac.

Ce comte voulant détourner l'orage qui alloit fondre sur lui, envoya au roi le seigneur de Barbazan avec d'autres députés, pour le supplier de lui permettre de se justifier par procureur au Parlement de Paris; mais le roi exigea qu'il y vînt en personne, & qu'il remît à ses troupes la ville de Lectoure pour gage de sa fidelité. Barbazan & les autres députés étant retournés en Guienne, allerent trouver le comte de Dammartin, & lui dirent que le roi ne vouloit plus que la guerre continuât en Guienne, & qu'il exigeoit seulement que le comte d'Armagnac se rendît au Parlement de Paris, pourvû qu'il remît au duc de Guienne les terres qu'il avoit au-delà de la Garonne, & au comte de Dammartin celles qui étoient en-deçà. Mais Chabannes qui savoit les intentions du roi, leur déclara qu'il continueroit les hostilités jusques à ce que le comte d'Armagnac se fût rendu au Parlement de Paris, & qu'il eût remis aux troupes du roi la ville de Lectoure. Il étoit alors enfermé dans cette place, mais il ne lui fut pas possible de s'y maintenir: il en sortit, & se retira à Fontarabie où il demeura depuis le milieu de l'année 1469. jusques en 1471. qu'il vint retrouver le duc de Guienne. Le Parlement le condamna par contumace à la confiscation de corps & de biens.

Preuves de Comines, tom. 3. p. 150.

Le comte de Dammartin se saisit de toutes ses terres, changea les officiers, en créa de nouveaux, défendit à son de trompe qu'aucun n'eût à s'avouer du comte. Il fit emprisonner quelques-uns de ses domestiques qui avoient été les complices ou les instrumens de ses crimes, & fit vendre une partie de ses meubles.

Toutes ses terres furent partagées entre les officiers du roi, & le comte de Dammartin eut la terre de Sévérac.

Le comte d'Armagnac retiré à Fontarabie envoya plusieurs fois au roi pour lui demander un saufconduit, qu'on lui refusa toujours; & l'évêque de Lombez étant venu à la cour pour ce sujet, le chancelier lui ordonna de se retirer.

Après la mort du duc de Guienne qui avoit rétabli le comte d'Armagnac dans tous ses biens, le roi envoya en Guienne le cardinal d'Alby, le sire de Beaujeu, avec les sénéchaux de Toulouse & de Beaucaire, pour s'emparer des terres & des places où il étoit rentré. Le comte d'Armagnac leur fit demander un saufconduit, que le cardinal d'Alby & le sire de Beaujeu lui accorderent. Il leur remit la ville de Lectoure, & ce jour-là même il les alla voir. Ils l'assurerent que le roi le traiteroit bien, & l'obligerent à mettre bas les armes; mais le lendemain ils le firent assassiner.

Preuves de Comines, tom. 3. p. 151. & 301.

Le comte de Dammartin fut encore obligé de faire la guerre à Jacques d'Armagnac duc de Nemours, qui n'étoit pas moins coupable que Jean d'Armagnac dont on vient de parler: mais cette guerre se termina

mina par un accommodement, qui fut conclu entre le duc de Nemours & le grand-maître le 27. Janvier 1470. nouveau style.

Lorsque le roi déclara la guerre au duc de Bourgogne en 1471. Dammartin prit Roye, Montdidier & Amiens. Le duc irrité de la perte de ces places, écrivit une lettre haute & dure au comte de Dammartin, qui lui répondit sur le même ton. Ces deux lettres sont rapportées au Cabinet de Louis XI. chap. 5. La réponse du comte commence ainsi : *Très-haut & très-puissant prince, je crois vos lettres avoir été dictées par votre conseil & très-grands clercs qui sont gens à écrire lettres mieux que moi ; car je n'ai pas vécu du métier de la plume.* Il ajoûte : *Je veux bien que vous sachiez que si j'eusse été avec le roi lorsque vous commençâtes le mal public, que vous dites le bien public, vous n'en eussiez pas échappé à si bon marché que vous avez fait, & mêmement à la rencontre de Montlhery.*

L'année suivante, Dammartin contribua plus que personne à la levée du siége de Beauvais, en harcelant continuellement l'armée du duc de Bourgogne. Toute cette guerre roula presque uniquement sur lui, quoique le connétable eût le principal commandement de l'armée.

Lorsque le roi entreprit la conquête de la Flandre après la mort du duc de Bourgogne, Dammartin fut encore chargé de cette expédition, & il eut ordre de ravager le pays des Flamands, dont la résistance opiniâtre avoit aigri l'humeur de Louis XI. Ce fut à cette occasion qu'il lui écrivit de faire si bien le dégât, que l'on n'y revint plus. *Car*, lui dit-il, *vous êtes aussi-bien officier de la couronne comme je suis, & si je suis roi, vous être grand-maître.*

Cependant le roi sur la fin de son regne lui ôta sa compagnie d'ordonnance, & lui manda que pour le soulager il avoit pris la résolution *de ne le plus faire un homme de guerre, nonobstant*, dit-il, *que j'entends bien que je n'ai homme en mon royaume qui entende mieux le fait de la guerre que vous, & où gît plus ma fiance, s'il me venoit quelque grande affaire.* Le grand-maître s'en plaignit respectueusement ; mais il paroît que ses plaintes furent inutiles : peut-être étoit-il resté quelque sinistre impression dans l'esprit du roi au sujet de ses liaisons avec le chancelier d'Oriole, dont le roi soupçonna la fidelité à l'occasion du procès du duc de Nemours, ainsi qu'on en peut juger par la lettre de ce prince au seigneur de S. Pierre, dont on a déja parlé.

Cabinet de Louis XI. ch. 8.

Ibid. chap. 9.

Le comte de Dammartin survécut à Louis XI. & il fut encore en grande considération sous le regne de Charles VIII. Ce prince le confirma dans la charge de grand-maître & dans ses gouvernemens dès la premiére année de son regne, & l'an 1486. il lui confia le commandement de la ville de Paris par des lettres adressées au Parlement, à la Chambre des comptes, au Clergé, au prévôt des marchands & aux échevins. Il avoit assisté aux Etats généraux, qui s'étoient

Preuves de Comines, tom. 3. p. 328.

tenus à Tours au commencement de Janvier de l'an 1483. nouveau style.

Les Etats étant assemblés, Charles d'Armagnac vint se jetter aux piés du roi, & demanda la permission de parler, qui lui fut accordée. Un avocat parla pour lui, & représenta au roi que du temps du feu roi, le comte de Dammartin étoit entré dans l'Armagnac avec une armée, qu'il avoit contraint le comte d'Armagnac frere de Jacques de se renfermer dans Leċtoure, & lui avoit refusé la permission qu'il avoit demandée d'envoyer des députés au roi pour se justifier; qu'il l'avoit obligé de chercher un asyle en Espagne; qu'il avoit ravagé toutes ses terres, emporté tout ce qu'il avoit trouvé de précieux dans les églises & ailleurs: que le comte d'Armagnac après avoir demeuré quelque temps en Espagne n'avoit pû rentrer dans son comté, qu'en prenant des lettres d'abolition & de grace par écrit, comme convaincu de perfidie; qu'il avoit demandé à être jugé par la cour de Parlement, sans pouvoir l'obtenir; qu'enfin poussé par le désespoir, résolu de rentrer dans son bien, & voyant que les siens lui tendoient les bras, il étoit entré par surprise dans Leċtoure, d'où il avoit chassé les troupes du roi sans leur faire aucun mal; que peu de temps après, une grande armée étoit venue l'assiéger dans cette ville, & avoit ruiné son pays; qu'il ne laissa pas de traiter avec le lieutenant du roi, quoiqu'il eût assez de forces & de munitions pour se maintenir dans cette place; qu'il fut convenu qu'il se retireroit lui, sa femme & sa famille hors du royaume, sans jamais y revenir: qu'en conséquence de cet accord les troupes du roi étoient entrées dans la ville; mais que pendant qu'il mettoit ses affaires en ordre pour se retirer le lendemain de la capitulation, Balsac neveu du comte de Dammartin, Guillaume de Montfaucon, Pierre le Gorgias archer & autres, étoient venus le trouver dans une chambre où il étoit avec sa femme; qu'aussi-tôt qu'ils furent entrés, Montfaucon dit à l'archer de faire son devoir; sur quoi l'archer tua le comte d'Armagnac en présence de sa femme; que l'on fit ensuite mille insultes aux femmes qui étoient dans la maison; que la dame d'Armagnac sa veuve qui étoit prête d'accoucher, fut conduite dans un château à trois lieues de Leċtoure, où le seigneur de Castelnau & Olivier le Roy secrétaire du roi, accompagnés d'un apothicaire, la vinrent trouver, & lui firent prendre par force un breuvage, dont elle mourut deux jours après avec son fruit: que Charles d'Armagnac frere du comte, ayant été pris dans une de ses maisons & mené à Paris comme un criminel, on l'avoit enfermé dans diverses prisons, & enfin à la bastille, sous la garde de Philippe Lhuillier, homme très-cruel, qui ne l'avoit nourri que de pain & d'eau dans un cachot obscur & plein d'eau; qu'on lui avoit arraché les dents; qu'il avoit été fustigé jusques au sang; que sa captivité avoit duré quatorze ans, & que les auteurs de tant de cruautés devant être punis comme ils le méritoient, il demandoit que l'on lui permît de les poursuivre par-devant la cour de Parlement.

Observations de Godefroy sur l'histoire de Charles VIII. p. 426.

Le chancelier ayant pris l'avis du roi, prononça qu'il seroit fait justice au comte d'Armagnac, ainsi qu'aux enfans du duc de Nemours, qui s'étoient pareillement adressés aux Etats ; mais que l'affaire seroit renvoyée au conseil du roi.

Cette décision ne devoit pas plaire au comte de Dammartin, & lorsque le roi sortit, il dit tout haut, *que tout ce qui avoit été fait au comte d'Armagnac avoit été bien fait, parce qu'il étoit traître au roi.* Le comte de Cominges, & les autres amis de la maison d'Armagnac, répondirent que le comte de Dammartin *en avoit menti par sa gorge.* Aussi-tôt les épées furent tirées, & sans la présence du roi qui employa toute son autorité pour appaiser cette querelle, il y auroit eu bien du sang répandu.

Le comte de Dammartin mourut à Paris le 25. Décembre 1488. âgé de 77 ans, & il fut enterré au milieu du chœur de l'Eglise de Dammartin, où il avoit fondé six prebendes.

IX.

Du seigneur de Craon.

C'Etoit un cadet de la maison de la Tremoille, qui abandonna le service du duc de Bourgogne pour s'attacher à Louis XI. Le pere Daniel a omis plusieurs faits importans qui regardent ce seigneur. Louis XI. lui donna en 1473. une armée à commander en Champagne sur les frontieres de la Lorraine, pour empêcher le duc de Bourgogne d'entrer dans le Barrois. Il reprit en 1474. la ville de Verdun, que l'évêque avoit livrée aux Bourguignons. Le roi lui accorda la jouissance du temporel de cet évêché, & ensuite le comté de Ligny confisqué après la mort du connétable de S. Pol.

Louis XI. se servit encore du seigneur de Craon pour animer les Suisses & le duc René de Lorraine contre le duc de Bourgogne, & ce fut lui qui engagea René à lui déclarer la guerre lorsqu'il étoit occupé au siége de Nuits. En 1478. le seigneur de Craon, que le roi avoit chargé de soumettre la Bourgogne, entra victorieux dans la ville de Dijon après un sanglant combat, dans lequel il défit entierement l'armée du prince d'Orange. *En ce combat*, dit Philippe de Comines, *le seigneur de Craon rendit tout devoir de sa personne.* Il reçut ensuite devant la ville de Dole l'échec dont le P. Daniel a parlé, & qui fut cause de sa disgrace. Elle ne fut pas aussi complette que celle de plusieurs autres seigneurs, qui éprouverent les plus terribles effets de l'humeur vindicative de Louis XI.

Ce prince traita le seigneur de Craon avec une modération qui ne lui étoit pas ordinaire. Il se contenta de lui ôter le commandement

de ses armées, & lui laissa ses pensions & sa compagnie d'hommes d'armes.

Il se retira dans sa maison, dit Philippe de Comines, *où il étoit bien appointé, & néanmoins ne laissa pas de venir quelquefois en cour.*

Louis de la Tremoille, frere aîné du sire de Craon, eut aussi le malheur de tomber dans la disgrace du roi, à l'occasion de son mariage avec Marguerite d'Amboise, fille de Louis d'Amboise & de Marie de Rieux. La Tremoille l'avoit épousée sans le consentement, & même contre la volonté de son pere, qui la désherita. Elle étoit héritiere de la vicomté de Thouars, & de plusieurs autres grandes terres situées en Poitou & ailleurs.

Louis XI. crut devoir profiter de cette circonstance pour s'emparer de la vicomté de Thouars, en vertu d'un arrêt rendu en 1451. sous le regne de Charles VII. qui confisquoit les biens du seigneur d'Amboise pour crime de félonie. Il avoit pris le parti des Anglois, & Charles VII. par le conseil de Georges de la Tremoille pere de Louis, fit arrêter le seigneur d'Amboise, & le dépouilla de ses biens : mais il y étoit rentré dans la suite avec l'agrément du roi Charles VII. après que le sire Georges de la Tremoille eut été éloigné de la cour. Ainsi, cette confiscation paroissoit un titre bien foible pour autoriser Louis XI. à s'emparer de la vicomté de Thouars. Ce monarque pour faire cesser les murmures des seigneurs qui regardoient cette entreprise comme une usurpation, prit le parti d'acheter cette terre à vil prix, ainsi que d'autres portions de l'heritage de Marguerite d'Amboise : ensuite il fit expedier des lettres-patentes pour réunir tous ces biens à la couronne. La dame de la Tremoille eût beau s'opposer, tant en son nom qu'en celui de ses enfans, à l'enregistrement de ces lettres, elles furent enregistrées ; & Louis de la Tremoille mécontent de ce qu'on dépouilloit sa famille d'une si belle succession, se retira dans son château de Pommiers.

Louis XI. se repentit sur la fin de ses jours, du tort considerable qu'il avoit fait à la maison de la Tremoille.

Elie de Bourdeilles archevêque de Tours, prélat d'une pieté éminente, eut le courage de lui représenter alors les fautes qu'il avoit commises pendant le cours de son regne ; & lui fit entre autres un grand scrupule de ce qu'il avoit enlevé l'heritage de madame de la Tremoille & de son fils. Le roi fut touché de ses remontrances, & il ordonna la restitution de ces biens. Ils furent en effet rendus sous le regne suivant, par le conseil de madame de Beaujeu fille de Louis XI. La réunion qui en avoit été faite fut révoquée avec les formalités nécessaires : mais le roi Charles VIII. ne restitua que les terres de Poitou, & il retint Amboise & Montrichard que le seigneur d'Amboise n'avoit possedés que par engagement.

Marguerite d'Amboise, femme de Louis de la Tremoille, avoit une

sœur aînée qui devint duchesse de Bretagne par son mariage avec Pierre de Bretagne, surnommé le Simple, dont elle n'eut point d'enfans.

Celle-ci eut un grand procès contre le seigneur d'Amboise son pere, qu'elle entreprit de faire interdire sous prétexte qu'il dissipoit ses grands biens par une excessive prodigalité. Elle étoit duchesse de Bretagne lorsqu'elle forma ce dessein; & le duc de Bretagne se joignit à elle dans la poursuite de cette affaire. Ils obtinrent du roi Charles VII. que l'on fit des informations sur la conduite du seigneur d'Amboise. Elles furent faites par maître Jean Jollain & maître René de la Vignole conseillers au Parlement de Paris; & les lettres d'interdiction furent accordées & publiées. Il y forma opposition: & Pierre duc de Bretagne étant mort sur ces entrefaites, Françoise d'Amboise sa veuve se chargea seule de la poursuite du procès, qui fut appointé.

Hist. généalogique des grands officiers de la couronne, tom. 4. p. 147. & suivantes.

Elle représentoit que le seigneur d'Amboise son pere s'abandonnoit à toute sorte d'excès, ayant reçû dans sa maison le sieur Thibaut d'Aubigny, avec Jeanne de la Perrine sa femme & les deux sœurs de cette femme, avec lesquelles il entretenoit un commerce criminel; qu'il maltraitoit la dame d'Amboise sa femme, qu'on retenoit comme prisonniére au château d'Amboise, sans qu'aucun de ses domestiques osât lui parler ni la servir, qu'autant qu'il plaisoit à la d'Aubigny & à ses deux sœurs; ce qui l'avoit obligée après trois ou quatre ans de souffrances à se retirer en Bretagne auprès du duc & de la duchesse sa fille, dans la crainte que son mari à l'instigation du sieur d'Aubigny & des trois sœurs, ne se portât encore contre elle à de plus grandes violences: qu'il avoit déja dépensé des sommes immenses pour contenter l'avidité de cette famille: que la d'Aubigny & ses deux sœurs étoient vêtues & servies en dames & en princesses; qu'elles avoient des femmes & des valets de chambre, au nombre de sept ou huit chacune, un confesseur, un medecin & des matrones, le tout aux gages du seigneur d'Amboise: qu'il leur entretenoit un chariot avec de beaux chevaux, dont le moindre étoit estimé trois ou quatre cents écus. Elle exposoit ensuite les dettes qu'il avoit contractées, & les terres qu'il avoit vendues ou dégradées pour satisfaire à de si folles dépenses. Le seigneur d'Amboise s'inscrivit en faux contre tous ces faits. Il soûtint que Thibaut d'Aubigny étoit gentilhomme de bien & d'honneur, issu d'une des bonnes & anciennes Bachelleries d'Anjou, nommée Aubigny-Briant, dont il portoit le nom & les armes: que les trois sœurs avoient toujours eû une conduite irréprochable, & que les désordres dont on les accusoit étoient autant d'impostures & de calomnies; qu'elles ne faisoient aucune dépense qui fût au dessus de leur état; & que qui voudroit leur donner cinq cents écus de toutes leurs robes, les rendroit bien joyeuses: qu'elles avoient chacune quatre cents livres de rente de leur propre bien, & qu'elles n'avoient

besoin du secours de personne pour vivre comme elles avoient vécu jusques alors.

Il rejettoit ensuite la plûpart de ses dettes sur les dépenses qu'il avoit faites à la guerre, & sur ce qu'il lui en avoit coûté pour le recouvrement de ses biens, lorsqu'après la confiscation il fut obligé de les retirer de ceux à qui Charles VII. les avoit donnés.

L'affaire étoit encore pendante au Parlement, lorsque Louis XI. jugea à propos de l'évoquer à son grand Conseil. Il se fit apporter toutes les pieces du procès; & par un arrêt rendu à Evreux, qui fut ensuite expedié à Saumur le 6. Septembre 1462. il fut dit que l'opposition du seigneur d'Amboise aux lettres d'interdiction obtenues par sa fille étoit bonne & valable; que toutes les demandes faites de part & d'autre seroient au néant, & les parties mises hors de cour sans dépens.

Ce fut par le mariage de Louis de la Tremoille avec Marguerite d'Amboise, que ce seigneur acquit la vicomté de Thouars, depuis érigée en duché-pairie, & d'autres grandes seigneuries qui rendoient sa maison très-riche & très-puissante.

X.

Du maréchal de Gamaches.

JOachim Rouhaut seigneur de Gamaches, parvint à une grande fortune sous le regne de Louis XI. qui le fit maréchal de France dès qu'il fut monté sur le throne, par lettres données à Avesne en Hainaut le 3. d'Août 1461. Il assista à l'entrée de ce monarque dans la ville de Paris, & il y tint le rang de premier écuyer du corps & de maître de l'écurie. Ce fut en cette qualité qu'il y porta l'épée royale. Il étoit regardé comme un des bons généraux qu'il y eût en France; & il servit utilement le roi dans plusieurs occasions importantes. Il eut beaucoup de part à la faveur & à la confiance de ce prince, qui l'appelle ordinairement dans ses lettres, *le maréchal Joachim*. Mais il étoit si difficile de conserver la faveur de Louis XI. qu'il la perdit sur la fin de ses jours, sans que l'on sache quelle fut la cause ou le prétexte de sa disgrace. Le roi le fit arrêter. Il y eut des commissaires nommés pour lui faire son procès; & par leur jugement il fut banni à perpétuité du royaume, tous ses biens confisqués, & condamné en vingt mille livres de réparation, pour lesquelles il tiendroit prison à Châtillon en Thouarçois jusques à ce qu'il eût payé cette somme, qui étoit considérable en ce temps-là. Cet arrêt lui fut prononcé à Tours le 15. Mai 1476. mais il demeura sans exécution, parce que sans doute le maréchal trouva moyen

Hist. généalogique du P. Anselme.

d'appaiſer la colere du roi ; & il mourut en poſſeſſion de ſes biens le 7. d'Août 1478. Il avoit été comblé des bienfaits du roi, & une partie de ſes grands biens conſiſtoit dans les confiſcations qu'il avoit obtenues dans le temps de ſa faveur, telle que celle des biens du ſeigneur de Rambures, que le roi lui avoit accordée en 1412. & celle du vicomte de Neufchatel qu'il avoit eue en 1413.

Le ſieur de la Roque dans ſon traité de la Nobleſſe, obſerve que Joachim Rouhaut ne prenoit que la qualité d'écuyer, quoiqu'il fût maréchal de France, & qu'il ne ſe qualifia chevalier qu'après avoir reçu l'ordre de chevalerie ſuivant l'uſage de ce temps-là. Ce qui ſemble prouver que du temps de Louis XI. la dignité de maréchal de France ne donnoit pas encore par elle-même le titre de chevalier. Page 463.



